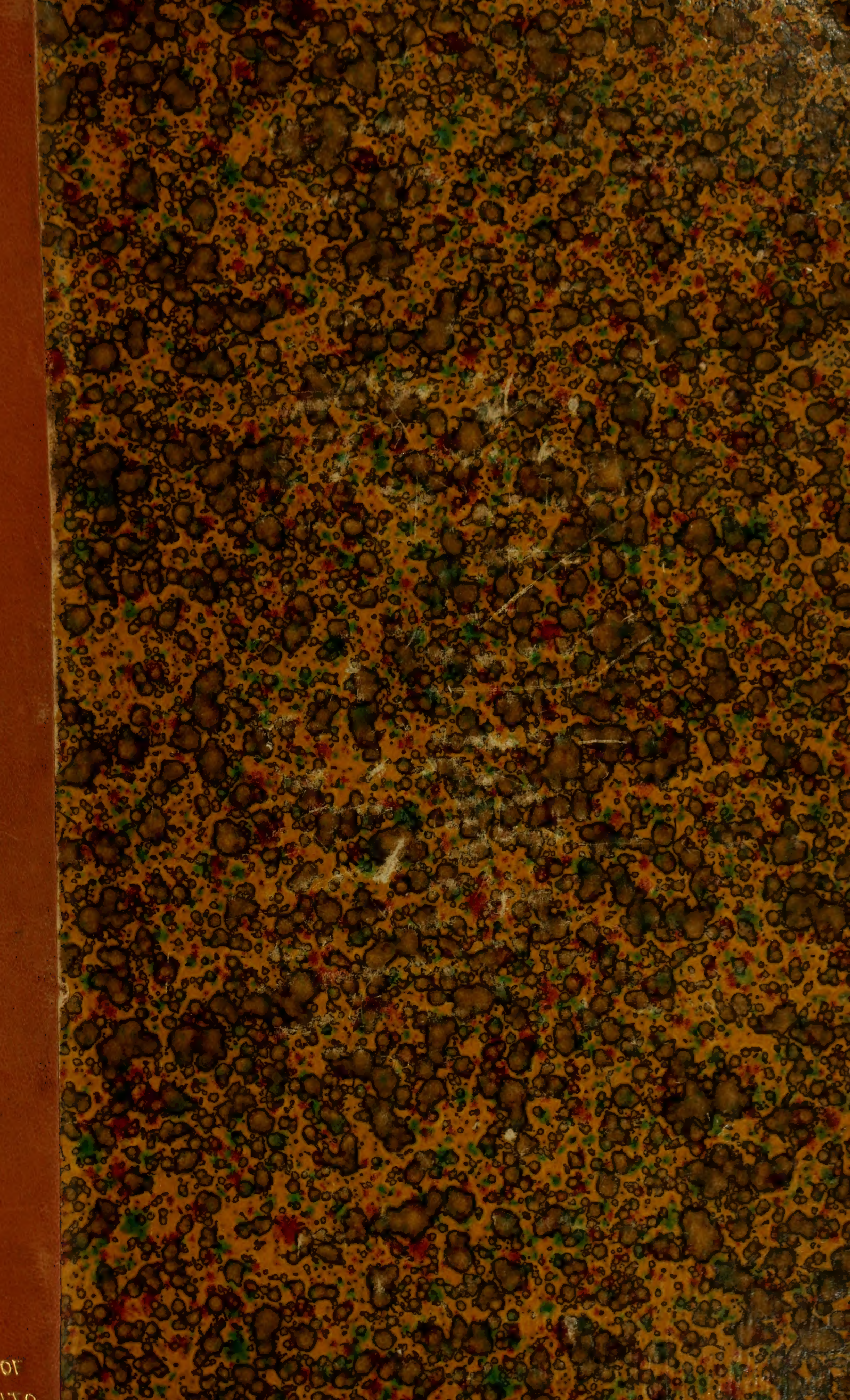
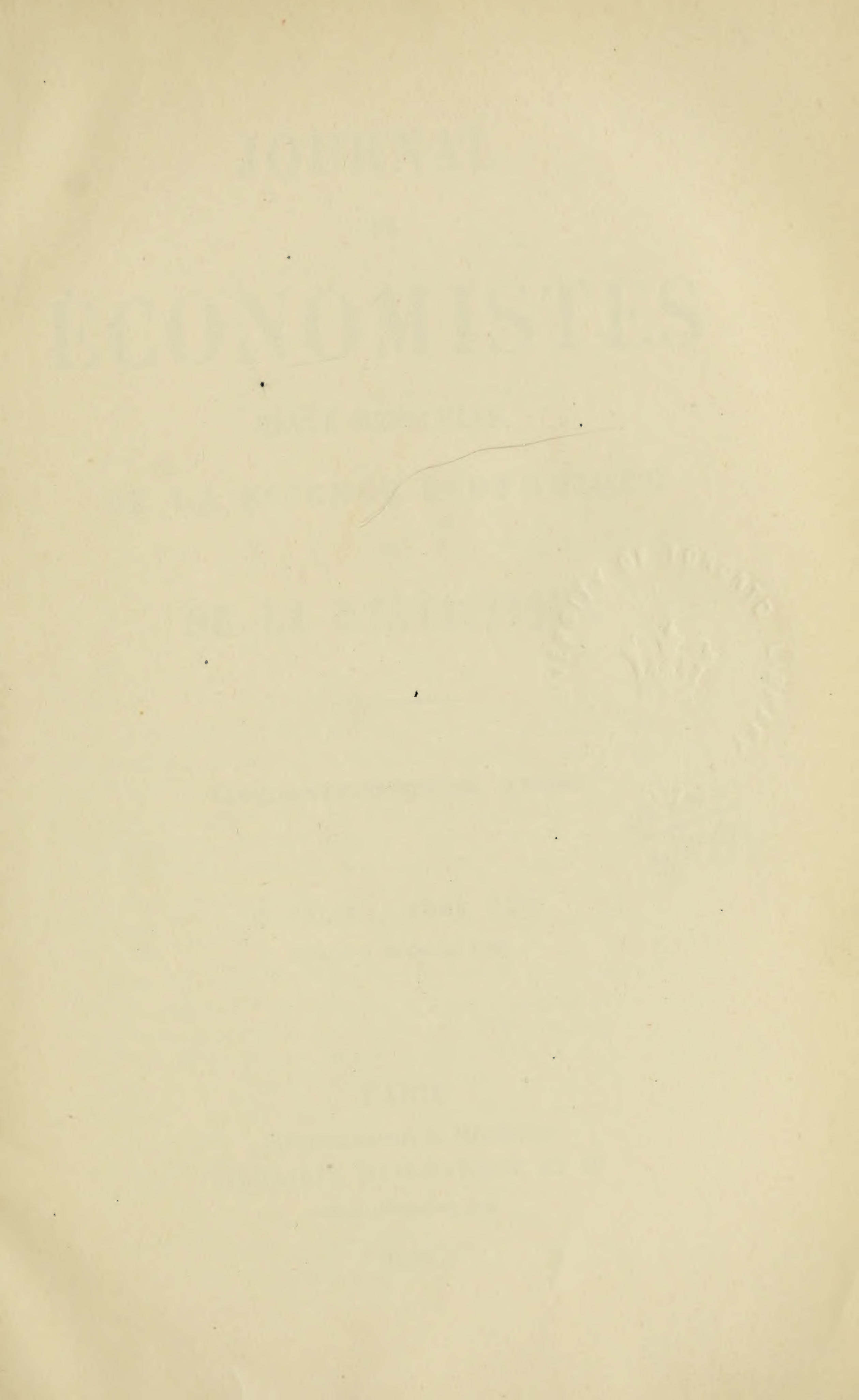
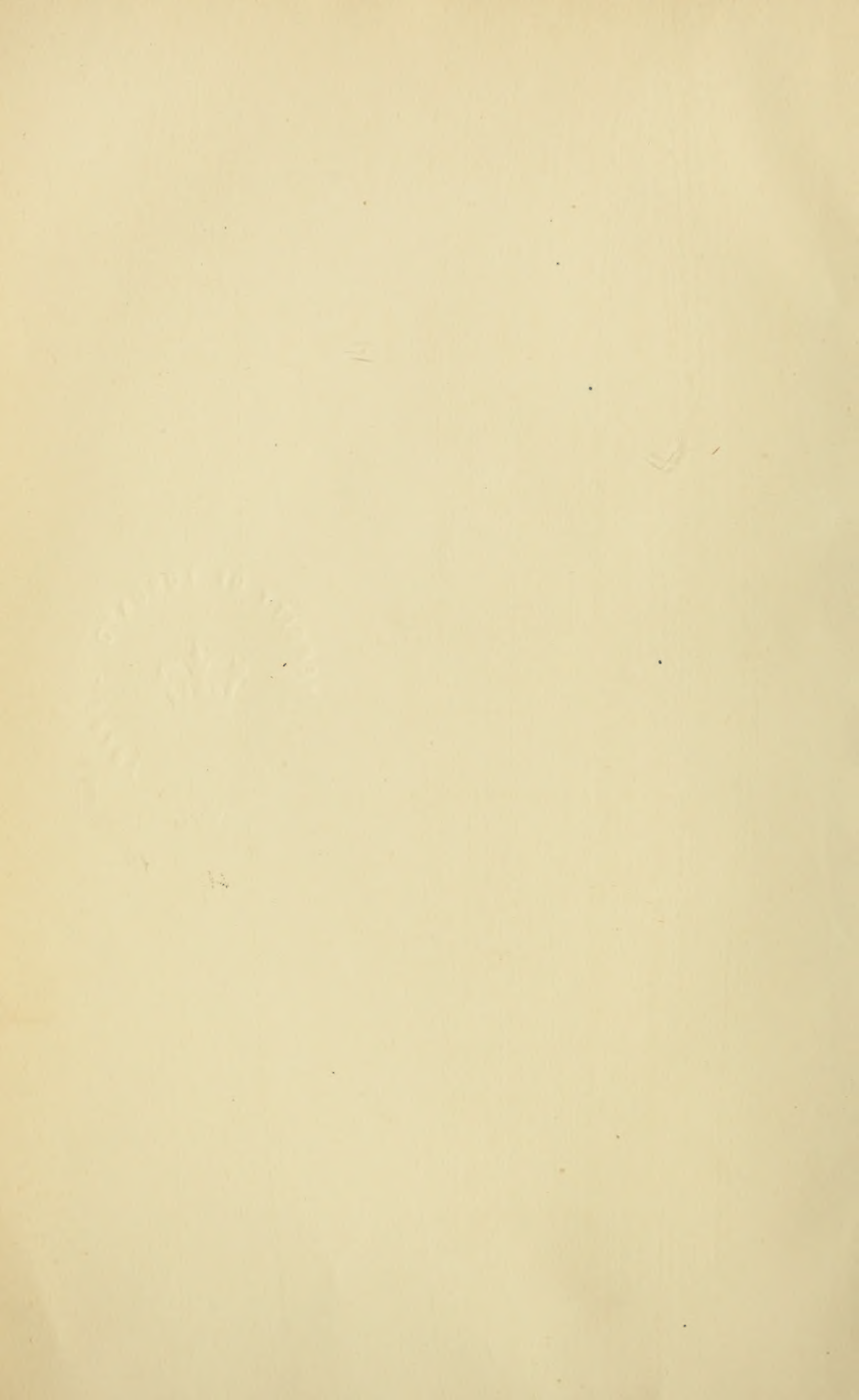






JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

CINQUANTE-SEPTIÈME ANNÉE

5e SÉRIE — TOME XXXV

(JUILLET A SEPTEMBRE 1898)

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Rue Richelieu, 14

1898

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR LA

RENTE ET LE PROFIT

I

On donne, en économie politique, le nom de rente à cette partie des richesses produites qui, dans la répartition, revient aux propriétaires des richesses naturelles en tant qu'agents de la production; ces richesses étant de différentes espèces, les rentes qui y correspondent apparaissent, elles aussi, sous divers aspects et la rente foncière, qui a jusqu'ici attiré presque exclusivement l'attention des observateurs, n'en est qu'un cas particulier et non pas une anomalie et une exception, comme on se plaît à l'affirmer souvent.

Toutes les richesses naturelles ou dons naturels qui possèdent une utilité se trouvant en quantité limitée, envisagées comme agents de production, rapportent une rente qui a le caractère d'une prime de rareté et augmente ou diminue en raison même de cette rareté. On a pensé longtemps que l'eau, l'air et les beautés de la nature, ne pouvant être appropriés et se trouvant partout en quantité illimitée, ne rapportaient point de rente. Il n'en est plus ainsi de nos jours, bien souvent ces richesses-là se trouvent en petite quantité; dans les grandes villes et les endroits peuplés, l'eau et l'air purs coûtent parfois très cher, les prix des logements situés dans la proximité de jardins sont plus élevés, les propriétaires de fontaines qui fournissent une bonne eau se font

payer le droit d'en user et la rente qu'on paye sous différentes formes aux habitants de la Suisse ou à ceux de la Riviera pour pouvoir jouir des beautés de leur nature est incontestablement très élevée. Les facultés et les capacités intellectuelles, la mémoire, les talents, l'habileté, le bon goût, jusqu'à un extérieur sympathique et attrayant, tout cela rapporte, non pas comme capital, ni comme travail, car ce n'est ni l'un ni l'autre, mais comme richesse naturelle d'une quantité limitée dont la demande fait monter les prix.

Prenons comme exemple deux jeunes gens de même condition sociale et de même éducation, étudiant ensemble la médecine : ils peuvent avoir les mêmes maîtres, les mêmes moyens de s'instruire et cependant l'un d'eux, grâce à ses capacités et à sa science ou à son habileté, à la confiance qu'il saura inspirer, aux agréments de sa personne, pourra devenir un médecin connu et recherché, tandis que l'autre, qui n'aura pas tous ces avantages, devra se contenter d'une clientèle restreinte. Les revenus de ces deux hommes différeront naturellement beaucoup : le second devra s'estimer heureux s'il arrive à gagner une modeste aisance et s'il parvient à amortir le capital dépensé pour son éducation ; quant au premier, il pourra gagner deux, trois, dix fois autant et, si la vogue lui vient, tout ce qu'il voudra. D'où vient cette différence de revenus et comment peut-on l'expliquer ?

Il est facile de voir que cette différence est amenée par les richesses naturelles dont disposait notre premier médecin ; tout ce qu'il gagne de plus que son camarade représente la rente que lui rapportent les avantages naturels qu'il a sur lui ; cette rente n'est ni le fruit de son travail, ni la rémunération d'un capital, elle n'en est pas moins juste et légitime, elle lui est due et lui revient de plein droit, puisque ses clients la lui payent volontairement pour pouvoir jouir de ses richesses naturelles qu'il met à leur service.

Un autre exemple de rente bien connu est fourni par les immeubles urbains. Les revenus qu'on en retire dépassent souvent de beaucoup le taux de l'intérêt courant et normal des capitaux qui y sont incorporés ; cette rente-là, comme toute rente d'ailleurs, ne dure que peu de temps ; à la vente de l'immeuble, le vendeur la présentera à l'acheteur comme intérêt, celui-ci la payera en capital et la rente comme telle disparaîtra. Dans la suite, si les revenus augmentent, elle peut apparaître de nouveau ; mais, s'ils diminuent et tombent au-dessous de l'intérêt normal du capital payé, non seulement la rente, mais une partie de ce capital sera

perdue pour l'acheteur ; s'il y a une rente, il est donc juste qu'il en bénéficie.

A quoi faut-il attribuer ces oscillations de la rente, ces augmentations et ces diminutions de revenus, qui tantôt la font surgir et tantôt la font disparaître? L'homme, le propriétaire, n'y prend aucune part active, ce sont les conditions naturelles, les circonstances extérieures qui agissent sur les revenus des immeubles urbains et les modifient dans le sens de la hausse ou de la baisse. Si, pour une cause ou pour une autre, la population d'une ville augmente, et s'il arrive que tel ou tel quartier se trouve trop petit pour le nombre de ceux qui désirent y habiter, — comme cela a eu lieu dernièrement à Varsovie dans le quartier juif à la suite de l'affluence des juifs chassés de Russie, — la rente des immeubles monte ; le tracé d'une nouvelle artère de communication, d'une rue, d'une ligne de tramway ou d'un chemin de fer influe de la même manière sur la rente des immeubles avoisinants ; tandis qu'une crise industrielle ou commerciale, un nombre trop grand de maisons nouvellement construites, comme cela a eu lieu récemment à Rome, ou bien rien que le développement de la ville dans une direction donnée plutôt que dans une autre, fait disparaître la rente tout à fait ou la déplace.

Il n'en est pas autrement en ce qui concerne les entreprises industrielles : il est vrai qu'il en périt un très grand nombre entraînant la perte complète des capitaux engagés, d'autres végètent en donnant des revenus qui suffisent à peine à payer le capital et le travail ; il y en a cependant qui, durant un temps plus ou moins long, rapportent une rente, c'est-à-dire une portion de revenus dépassant ce qu'il faut pour payer le capital et le travail et due aux conditions extérieures favorables qui ont influé sur la prospérité de l'entreprise ou à l'habileté de ceux qui la dirigent. Ces conditions peuvent être multiples : l'amélioration des moyens de transport, les progrès techniques permettant d'abaisser le prix de vente des produits, la mode ou toute autre circonstance augmentant la demande des produits, tout cela contribue à créer la rente. Elle ne dure cependant pas longtemps, si la protection ne s'en mêle ; la libre concurrence, en nivelant les prix, la tue, le capital et le travail affluent où elle fait son apparition, de nouvelles entreprises surgissent et les prix des produits baissent en même temps que le niveau des revenus.

En ce qui concerne la rente foncière, les socialistes, se fondant sur la théorie de Ricardo, attribuent aux propriétaires de terrains la possession d'un monopole de fait et la faculté de fixer les prix

selon leur bon plaisir. Ces erreurs proviennent de ce que Ricardo s'occupe uniquement de la rente foncière en négligeant l'étude, à ce point de vue, des autres richesses naturelles, et de ce qu'il attribue au degré de fertilité du sol l'unique raison d'être de la rente, en oubliant qu'un nombre infini d'autres circonstances viennent également manifester leur action et leur influence.

L'existence incontestable de la rente foncière ne prouve cependant nullement que la propriété individuelle appliquée à la terre soit injuste et qu'il soit nécessaire de la remplacer par une combinaison factice imaginaire inventée par tel ou tel réformateur social. Il y en a cependant d'ingénieuses, par exemple, celle de M. Charles Gide qui propose le rachat des terres par l'Etat à prix très réduit, les propriétaires actuels devant conserver leurs droits encore pendant quatre-vingt-dix-neuf ans, ou bien celle de Henry Georges, plus franche et plus radicale, mais conduisant au même résultat final de la nationalisation du sol et qui consiste à confisquer la rente foncière au profit de l'Etat au moyen d'un impôt qui l'absorberait toute entière. L'Etat mangerait l'amande et laisserait l'écorce aux propriétaires, comme l'a dit Léon Say.

Si l'on voulait mettre de semblables projets à exécution, on rencontrerait des difficultés pratiques insurmontables dérivant de la nature psychique de l'homme; mais, même au point de vue des principes de la théorie pure, la tendance à l'abolition de la rente en général et de la rente foncière en particulier ne peut pas se défendre. L'abolition du principe actif de l'intérêt individuel dans l'industrie agricole infligerait à la société des pertes incalculables; en voulant le remplacer par l'intervention de la machine officielle, lente, bête, prodigue et corrompue, comme dit Herbert Spencer, on diminuerait immédiatement la productivité du travail, ce qui amènerait des maux terribles faciles à prévoir. En réalité, la rente foncière n'a guère atteint les dimensions effrayantes qu'on s'attendait à lui voir gagner du temps de Ricardo : on croyait que c'était elle, c'est-à-dire les propriétaires qui fixaient les prix des produits agricoles, tandis que, grâce à la concurrence, c'est le contraire qui a lieu et ce sont les prix qui font la rente ou la défont.

Dans la deuxième moitié du siècle et surtout dans les quinze dernières années, les prix des produits agricoles ont subi une perte de 50 p. 100, si l'on doit croire la statistique ; cette baisse a non seulement eu pour effet une diminution rapide de la rente foncière, mais elle l'a fait disparaître dans bien des endroits et fut la cause de pertes énormes de capital dans l'industrie agricole, de manière que la rente des immeubles urbains et celle de l'industrie manufacturière lui ont été supérieures.

D'ailleurs, la rente foncière, ainsi que toutes les rentes en général, ne peut jamais durer longtemps : celle des facultés de l'homme s'éteint avec la mort, les autres disparaissent à chaque changement de propriétaire. Si, grâce à la fertilité du sol, l'amélioration des moyens de transport ou à n'importe quelle autre cause favorable, la rente d'une terre parvient à s'élever, s'il reste un revenu qu'on puisse attribuer aux conditions naturelles, le *unearned increment* de John Stuart Mill, à la vente de la terre, l'acheteur sera obligé de prendre en considération cette plus-value dans le prix qu'il sera obligé de payer; cette rente sera capitalisée et ajoutée au prix d'achat, elle deviendra donc, pour l'acquéreur, le revenu du capital engagé et, en tant que rente, n'existera plus. S'il arrive que cette ancienne rente que l'acheteur a payée comptant, pour une cause qui lui est étrangère diminue et disparaît, il n'aura droit pour ce fait à aucune indemnité, il n'aura point recours contre le précédent propriétaire et devra subir, à lui tout seul, une perte de capital sans dédommagement. Il est donc juste et nécessaire qu'en subissant d'un côté un risque de perte, le propriétaire puisse profiter d'un accroissement de revenu d'une rente, si celle-ci apparaît, grâce à un concours de circonstances favorables. Nous croyons que s'il s'agit de légitimer la rente et s'il était nécessaire de la justifier, cette dernière considération paraît entièrement suffisante.

II

Beaucoup d'économistes considèrent l'entrepreneur comme un agent spécial de la production, en dehors des agents naturels, du capital et du travail et la part qui lui est dévolue dans la répartition des richesses porte le nom de profit. Cette manière de voir ne nous paraît pas fondée ; il n'y a point, pensons-nous, de raisons suffisantes d'envisager l'entrepreneur séparément comme un nouvel agent de la production, de l'ajouter aux trois autres et de compliquer, d'embrouiller inutilement la question de la répartition de la richesse dont la solution présente souvent même pour les intelligences cultivées des difficultés insurmontables, si elles ne sont pas exemptes d'idées préconçues et de parti pris.

Il est impossible de découvrir dans les fonctions de l'entrepreneur un seul caractère spécifique qui permette de le placer séparément comme élément de production ; on donne le nom d'entrepreneur (et c'est là la signification la plus exacte de ce mot vague par lui-même) au travailleur qui dispose, non pas seulement de ses

deux bras, mais encore d'un certain capital, ce qui lui permet d'*entreprendre* un travail déterminé, qui dépasserait ses propres forces, de s'en charger; c'est donc un capitaliste qui travaille. C'est ce sens large que la science doit donner au mot entrepreneur. En le restreignant, elle risque de s'engager dans des voies étroites et de s'égarer.

Grâce au capital dont il dispose, le travailleur peut entreprendre un travail bien supérieur à celui qu'il pourrait exécuter à lui tout seul : il prend des aides qu'il paye, des collaborateurs dont il partage lui-même le labeur musculaire, ou bien en se réservant la surveillance générale, la direction de l'entreprise, il exécute le travail intellectuel et prend une part non moins active à la production et au succès de l'entreprise.

Il arrive que le profit de l'entrepreneur devient très élevé et atteint parfois un niveau bien supérieur à toute autre espèce de revenu; c'est qu'il se compose de deux éléments combinés, l'intérêt du capital engagé dans l'entreprise et de la rémunération de son propre travail. Les collaborateurs de l'entrepreneur n'apportent habituellement avec eux aucun capital, c'est leur travail seul qu'ils fournissent à l'entreprise et ils le louent à un prix stipulé d'avance et fixe; ils ne courent aucun risque, que l'entreprise prospère ou non, quel que soit son avenir, ils n'y perdront rien; qu'il y ait des bénéfices ou qu'il faille liquider à perte, leur salaire, qui est privilégié par la loi, leur parviendra dans tous les cas, tel qu'il a été convenu. Quant à l'entrepreneur, il risque tout, son capital, son temps, ses efforts; si l'entreprise ne réussit pas, c'est sur lui seul que retombe tout le risque, il est donc juste qu'en cas de succès son profit soit bien plus élevé que le bénéfice de ceux qu'il emploie; le risque qu'il court, pour être juste et en équilibre, doit donc s'étendre dans les deux sens.

On n'entend parler, et c'est tout naturel, que des entreprises qui ont réussi, qui prospèrent, se développent et rapportent de gros profits, elles intéressent et inspirent l'envie; celles qui tombent et entraînent la ruine des entrepreneurs, lisons des capitalistes, quoique bien plus nombreuses, ne sont nullement intéressantes, on ne les voit pas et on n'en parle pas : c'est là, croyons-nous, qu'il faut chercher l'origine de la fameuse légende du travail exploité et opprimé par le capital.

LADISLAS DOMANSKI.

LE SOCIALISME DANS LE CLERGÉ

(DEUXIÈME ARTICLE)

Puisque le *Monde économique* et la *Revue des Revues* ont bien voulu accorder une mention à l'article que nous avions publié en février dernier sur le socialisme dans le clergé, nous ne voulons pas laisser d'aussi précieux encouragements sans remerciement ni récompense. Compléter notre idée, prolonger notre effort, nous paraît la façon la plus naturelle de nous montrer reconnaissants. Qu'il nous soit donc permis, pour donner libre cours à notre gratitude, aussi bien qu'au désir du bien général qui nous presse, de signaler la cause de la maladie que nous avons décrite et d'en indiquer les remèdes. Nous demandons pardon à l'avance au jeune clergé des réflexions un peu amères de notre expérience : elles ne le sont que par rapport aux dessous qu'elles révèlent et aux illusions qu'elles détruisent ; elles laissent intacts et cet honneur sacerdotal dont il est jaloux et ces intentions généreuses dont on est obligé tout à la fois de s'édifier et de sourire.

Il y a à la maladie du socialisme clérical des causes accidentelles et des causes permanentes et profondes.

Les causes accidentelles ne méritent pas de nous retenir longtemps. Tout se voit sous le soleil, et si quelque personnalité tapageuse, quelque institution vicieuse, quelque mesure maladroite, favorisent dans un ou plusieurs diocèses ce penchant aux thèses hardies et même paradoxales, nous ne devons pas descendre au détail de leur critique. Il nous suffit de constater que ces causes se sont singulièrement multipliées en ces dernières années et qu'elles peuvent se ramener toutes aux malheurs des temps. Nous n'entendons pas par là la ruine de certaines espérances politiques, mais bien plutôt l'exaltation des espérances contraires, ce souffle d'audace et d'indépendance qui passe sur nos têtes comme le vent passe sur les vagues, bien moins pour les niveler que pour les agiter, et que dans notre naïve complaisance pour nous-mêmes

nous confondons avec une inspiration nouvelle ou l'amour de la liberté. Il s'est engouffré dans les cloîtres des séminaires comme dans les lieux les plus profanes et y a produit des désordres d'autant plus grands dans les jeunes esprits, qu'il s'y est senti emprisonné. Nous pourrions citer tels évêques qui, comprenant la nécessité pour les aspirants au sacerdoce, d'être au courant des idées de leur siècle, ont eu l'idée de régulariser l'action de cette force redoutable, en leur faisant donner des conférences spéciales sur la question sociale. Pensée juste dont l'application a été désastreuse par le choix des conférenciers, journalistes ou candidats déçus, qui mêlent dans leur enseignement les sophismes du forum aux théories sans consistance d'une science purement intuitive. Nous avons cité à dessein cette cause accidentelle de l'intransigeance socialiste du jeune clergé, afin de mieux placer en lumière la première cause profonde de cette hétérodoxie économique.

Cette cause réside tout entière dans une ligne de conduite tout opposée, adoptée par la majeure partie de notre épiscopat français. Il faut bien le dire, la question sociale l'a surpris. Si nous interrogeons les divers mandements qui ont accueilli l'encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers, nous y voyons percer, à côté de la nuance bien accusée de la docilité à la direction pontificale, la nuance plus discrète, mais très sensible de l'étonnement. Les commentaires ajoutés à la grande parole du Pape économiste trahissent une hésitation doctrinale, un *flou* de principes auquel nous n'étions pas habitués. Dirons-nous jusqu'au bout le résultat de nos observations? Nous avons rencontré des prêtres de bonne foi qui nous ont soutenu que Léon XIII était socialiste chrétien, et ils tiraient l'unique preuve de cette grave affirmation, de ce que cet illustre arbitre des droits méconnus avait pris en main la cause des ouvriers. Ainsi, grâce au peu de netteté des déclarations épiscopales, ou à leur silence sur la matière, il y a des prêtres et, par conséquent, des fidèles, qui croient à la consécration solennelle des doctrines socialistes par l'autorité pontificale. Pour ces intelligences égarées, s'occuper de la question sociale, réduite à leurs yeux à la question ouvrière, c'est faire du socialisme; quant à l'économie politique, beaucoup ignorent jusqu'à son nom et ne soupçonnent pas que dans son calme domaine, on puisse, à la clarté de principes certains, résoudre sans passion et sans révolte ce redoutable problème.

L'appel du Pape a été entendu, mais il n'a pas été compris. On en a tiré la conclusion qu'il fallait engager la mêlée et on est parti sans armes contre un ennemi qu'on ne connaissait pas, ou,

ce qui est pis encore, qu'on a cru reconnaître dans l'allié de la veille. Hier on prêchait contre l'anarchie et contre l'esprit révolutionnaire, aujourd'hui on prêche contre la noblesse mourante et contre l'envahissante bourgeoisie. Quelques évêques ont compris et conjuré le danger par la fermeté de leur attitude et la sagesse de leurs avis. D'autres ont cru qu'il fallait laisser se produire les opinions nouvelles pour obéir à Rome, et aussi pour s'éclairer eux-mêmes sur des questions auxquelles ils n'avaient jamais sérieusement réfléchi. Habitués à ne redouter que la révolution politique, ils se sont trouvés désemparés devant les signes avant-coureurs de la révolution sociale, et ils ont résolu, comme Moïse, de prier sur la montagne, tandis que les forces vives de l'armée chrétienne, l'*audax juventus* soutiendrait le choc dans la plaine. Voilà pourquoi l'action sociale catholique est tombée dans les mains de chefs improvisés, de soldats d'aventure qui luttent contre l'ordre en croyant faire œuvre pie, de publicistes creux et emphatiques qui donnent plus d'étendue à la copie qu'à la pensée, et cherchent le succès dans l'audace bien plus que dans la logique et le bon sens.

Ces meneurs plus enthousiastes qu'éclairés, aisément applaudis par ceux qui n'ont jamais étudié la science économique, devaient nécessairement se griser de leur supériorité incontestée quoique si contestable, se croire appelés aux grandes missions et aux éclatantes entreprises. Ils ont tout osé, les conférences et les controverses publiques, les articles virulents et jusqu'aux campagnes électorales. Le peu de succès de ces dernières ne leur a même pas ouvert les yeux et, drapés dans leur toge de candidat, ils réclament et obtiennent encore les félicitations d'un infime troupeau d'électeurs ignorants.

Certes, il n'est pas, à notre sens, de maxime plus fausse que cette maxime de tribune : *Le prêtre à la sacristie*, car le prêtre est doublé du citoyen et son caractère sacerdotal ne le place dans une catégorie des neutres que dans la chaire sacrée et dans l'accomplissement des autres devoirs de son ministère ; mais la différence de costume ne change pas la nature imprescriptible des droits. Il lui reste la liberté constitutionnelle d'exprimer et d'expliquer franchement son vote, de s'offrir même s'il le veut et s'il le mérite aux suffrages de ses concitoyens. Mais ce qui est infiniment regrettable pour sa dignité et pour le bien de la société, c'est qu'il se présente au corps électoral s'il est candidat, et s'il est publiciste, à ses lecteurs, avec la suffisance de l'audace et l'insuffisance du savoir. Sa témérité fera bien vite école et

entraînera à sa suite toute la jeunesse cléricale de la région.

Ceci nous amène à parler de la seconde cause profonde du socialisme sacerdotal. Nous n'avons aucune autorité, nous le reconnaissons sans peine, pour attaquer le travers qui nous choque, mais l'amour de la sincérité nous servira d'excuse. Il nous semble que le clergé ne possédait pas autrefois autant de sujets volontairement déclassés, de petits génies incompris, qui, dès les bancs du séminaire, visent à une existence hors cadre, qui puisse les soustraire à la vulgarité du ministère paroissial. D'ailleurs est-ce hasard ou connivence de la faiblesse des supérieurs, désireux de ne pas pousser à bout ces natures ambitieuses, mais les positions exceptionnelles créées ou tolérées par eux se sont multipliées avec elles. Que de prêtres qui ne sont ni curés, ni vicaires, ni professeurs, fondateurs d'œuvres dont ils laissent à d'autres la sous-direction effective, conférenciers, candidats, journalistes, aumôniers d'une sinécure, quelquefois rentiers ou propriétaires, que l'oisiveté ou le contact fréquent avec des milieux oisifs, sans les jeter jamais hors des voies de l'honneur, pousse du moins en dehors de la vocation normale et de ses pénibles devoirs ! Ils sont nés un peu trop tard, ils eussent fait d'excellents abbés commendataires de l'ancien régime et, s'ils n'eussent pas humilié leurs confrères par la solidité de leur science théologique, ils auraient su du moins les édifier par l'éclat de leurs mœurs. Mais les bénéfices sans charges effectives sont détruits, le clergé n'est plus formé en grande partie des cadets de famille, il se recrute surtout parmi les enfants du peuple, et c'est encore un ferment révolutionnaire, un atavisme contre lequel il devrait se prémunir, qui l'aveugle et qui le travaille.

Un régime a beau s'ensevelir dans les ruines que laisse après elle une révolution, il laisse toujours de sa fausse organisation quelques vestiges sans importance, quelques vagues souvenirs soigneusement entretenus par les représentants survivants de l'ordre détruit. Longtemps le prêtre est demeuré, avec le fermier, pour la morgue aristocratique de quelques attardés, l'héritier nécessaire des humiliations du vassal inférieur. Malheur sous le second empire, au pauvre curé en opposition avec le château, il était sacrifié en holocauste à la susceptibilité hautaine du châtelain, au caprice de la châtelaine. Ce n'est pas sans impatience, on le comprend sans peine, qu'un pareil joug a été porté de si longues années. Est-il étonnant que quelques récriminations contre l'orgueil des classes supérieures trouvent un écho complaisant dans les victimes des tyranneaux d'autrefois ? Et puis n'y a-t-il

pas la question préjudicielle de l'origine personnelle de chaque membre du clergé ? Qu'on fasse une statistique des abbés démocrates, ne seront-ils pas tous ou à peu près tous comme le Christ, ouvriers ou fils d'ouvriers par leur naissance ? Cette ressemblance porte avec elle, nous le voulons bien, son titre de gloire, mais non un titre héréditaire à la patience et à l'humilité de celui qui l'a honoré, en se constituant l'admirable et sublime type de l'artisan. Le fondateur de la société chétienne s'en glorifiait, mais sans orgueil et sans espérances humaines. Quand le prètre démocrate rappelle son extraction aux foules, a-t-il le même désintéressement ? Dans la vague prévision où nous sommes d'une ascension à la surface des couches inférieures, n'y verrait-il pas une chance de relèvement et de popularité? Il nous semble que pour éviter le reproche de partialité, il devrait avoir l'humilité de son néant, comme d'autres ont celle de leur grandeur.

Du reste, cette tactique n'est pas plus heureuse qu'elle n'est fière, puisqu'elle se résout en une flatterie sans cesse repoussée, puisque le socialisme et l'anarchie rejettent avec injure toutes les alliances sacerdotales qu'on leur propose. Méprisé et renié par tous, le prêtre révolutionnaire ne devrait songer à la bassesse de sa condition native que pour travailler obscurément à l'œuvre invisible, mais sublime, de l'éducation des intelligences et du relèvement des consciences.

Enfin il est une cause très active de l'ordre psychologique que nous ne devons pas omettre. Tout élément comprimé, au moral comme au physique, tend à l'expansion ; la vapeur rompt la chaudière, la discipline à outrance fait éclater le cerveau ou le cœur. L'Eglise catholique se croyant en possession de la vérité est logique en exigeant de ses adeptes un acquiescement complet, absolu, passif, à son enseignement. Sur les natures calmes ou héroïques, une pareille action dominatrice produit une sensation de repos, une douce et invincible confiance ; sur les natures bouillantes et impétueuses, l'effet ne saurait être le même. Il faut à celles-ci un biais, une échappatoire qui leur permette de laisser faire explosion à leur témérité trop longtemps contenue. Voilà pourquoi certaines personnalités qui ont horreur de l'hétérédoxie religieuse se jettent à corps perdu dans l'hérésie sociale. Une pareille considération nous amènera difficilement à trouver un remède, mais elle procurera, à notre conscience soulagée, un large motif d'indulgence pour la conduite étrange des socialistes en soutane. Cela suffisait pour ne pas la passer sous silence.

II

Le diagnostic d'une maladie restera éternellement moins difficile que son traitement. C'est donc en tremblant que, des causes du socialisme dans le clergé, nous arrivons aux remèdes qui pourraient lui être appliqués. Il va sans dire que nous n'en indiquerons aucun pour les causes accidentelles et de surface. Pour les causes profondes nous sommes moins embarrassés dans le domaine des principes purs, mais en revanche, nous sentons bien que notre autorité est nulle pour imposer nos idées à ceux qui ont reçu de l'Eglise la mission de la diriger. C'est donc avec une respectueuse réserve que nous demandons à nos évêques français, s'ils ne pourraient pas conférer avec ceux de Belgique, déjà si experts sur la matière, pour savoir comment ils se comportent en présence de l'introduction des questions sociales dans les préoccupations ou les discours du clergé ; quelles garanties ils exigent de ceux qui les soulèvent publiquement ; dans quelle mesure ils tolèrent ou exigent qu'on les expose dans les séminaires. Nous leur demandons avec la même déférence, s'ils ne pourraient pas glaner quelques instants sur leurs nombreuses occupations, pour se faire une conviction économique qui donnât de la fixité à leurs appréciations et à leurs principes, en s'aidant pour cela du Catéchisme social de Léon XIII et des deux principaux ouvrages de Bastiat, si admirés de ce pontife : les *Harmonies* et les *Sophismes*. Quelques-uns sans doute verraient tomber bien vite, devant cette lecture, leurs préventions contre l'économie politique, et s'augmenter leur indignation contre les thèses imprudentes soutenues par quelques-uns de leurs prêtres. Enfin, serait-ce trop réclamer, que de les prier d'interdire la chaire aux orateurs chrétiens qui sèment le vent et récoltent les tempêtes, qui tombent sans s'en apercevoir sous le coup du Code pénal, en excitant la division et la haine entre les diverses classes de citoyens ? Nous n'ajoutons pas à nos sollicitations une pétition en règle, pour la diminution des fonctions mal définies et des emplois hors cadre dans le clergé, car elle est indirectement formulée par nos autres demandes.

Si notre humble appel aux évêques n'est pas entendu, nous espérons du moins qu'il le sera par les hommes d'ordre et les savants. Ne méprisons pas ce mouvement socialiste dans l'Eglise; le clergé n'est pas une quantité négligeable. Nous bénéficions de la moralité que son action introduit dans le corps social ; ce n'est pas assez, nous devons l'obliger à devenir notre auxiliaire dans

l'œuvre d'apaisement que nous poursuivons. Il y a quelque temps, un homme de savoir et d'expérience attendait au pied de la chaire un prédicateur téméraire des utopies socialistes, et il lui montrait, sur un livre théologique, la condamnation expresse de son enseignement ; il fallut nécessairement se rétracter. Il nous semble que de pareils procédés de combat ne sont ni déloyaux, ni odieux, et que l'exemple est digne d'être suivi. Le laïque dont nous parlons n'était point un père de l'Eglise, mais il avait eu recours à des prêtres éclairés qui lui avaient fourni le texte de condamnation. « Monsieur l'abbé, avait-il ajouté en le mettant sous les yeux du conférencier, il est vraiment bien fâcheux que vous abusiez de l'immunité dont jouissent les temples, pour émettre des propositions incendiaires auxquelles il est défendu de répondre ». Assurément cette remontrance était moins injurieuse que profitable à celui qui l'avait si justement méritée.

Il paraît tout aussi légitime de faire toucher du doigt aux prêtres d'honorable mais obscure extraction, combien cette circonstance, qui accroît la valeur de leurs succès, diminue celle de leurs affirmations anti-sociales; qu'ils sont juges et parties, et que leur mission ne comporte pas de privautés exclusives pour une classe d'hommes déterminée, quelle qu'elle soit. Mais ici nous pourrions nous heurter à la faiblesse humaine, à un peu d'ambition inconsciente, et toutes nos représentations demeureraient sans résultat. Il ne faudrait, croyons-nous, pour venir à bout de ce danger naissant, mais que l'avenir peut fortifier, de la prédication et de la presse chrétienne socialistes, qu'un petit ouvrage bien compris, envoyé à profusion dans les sphères ecclésiastiques. Il contiendrait, avec une préface de deux ou trois pages au plus, d'un économiste connu, des extraits de Bastiat, faciles à trouver du reste, où l'idée religieuse serait affirmée avec cette chaleur de conviction et ce charme de style qui lui sont propres, et où l'action providentielle de Dieu sur le mécanisme social aurait tout son relief. Il est facile de prévoir l'effet d'une pareille communication. Pour quelques-uns, ce serait le renversement de bien des préjugés, pour d'autres, une révélation complète d'un monde jusque-là inconnu; pour tous, ce serait un éloquent appel à la concorde et à l'étude des graves problèmes qui nous divisent. Le *Monde Economique* conviait récemment toutes les bonnes volontés à une *croisade* économique ; nous adoptons volontiers sa pensée généreuse, ou plutôt c'est elle qui a inspiré toute cette étude et qui nous autorise à demander dans un milieu spécial cette diffusion des saines doctrines qu'il réclame à si hauts cris. Ne nous le dis-

simulons pas, avoir le clergé pour soi dans une œuvre de vulgarisation, c'est en accroître singulièrement l'extension, l'avoir contre soi avec le peu de faveur dont jouit la science sociale dans le public indifférent, c'est assurer par avance son insuccès. Si nous ne pouvons espérer d'une façon absolue de l'attirer à nous, sachons du moins combattre ceux de ses membres qui s'égarent, avec une sagesse et une courtoisie qui lui fasse préférer de nous avoir pour alliés que pour ennemis.

Après avoir mis en jeu, pour combattre le fléau, l'initiative épiscopale et l'initiative laïque et privée, ferons-nous appel encore à celle de l'Etat? Ce serait nous déclarer socialistes à notre tour et Dieu nous en garde ! Nous considérons toujours la marche naturelle des institutions sociales et des phénomènes économiques, comme étant mille fois préférable à une organisation artificielle, à une haute intervention omnipotente ; ou,plutôt, plus cette intervention sera haute et plus elle nous semblera oppressive et funeste ; mais enfin, qu'il nous soit permis de signaler ici une contradiction étrange dans notre façon de concevoir l'ordre public et le rôle du gouvernement. Voilà plusieurs années que le mouvement dont nous parlons a commencé, il n'est pas venu à l'idée d'un ministre, quel qu'il fût, de déclarer comme d'abus les évêques qui le tolèrent, ou d'inquiéter les fougueux conférenciers qui le propagent. C'est fort bien, ainsi le veut la doctrine libérale ; mais si, demain, il plaisait aux mêmes évêques, de se réunir sur un point du territoire national pour juger ce pernicieux enseignement, leur conduite serait taxée d'anti-concordataire, et l'assemblée ou le concile serait menacé de dissolution. Ne nous étonnons donc pas outre mesure si l'épiscopat belge, affranchi de ces entraves, a plus de lien que le nôtre. Reprochons moins vivement à celui-ci sa faiblesse. Toute tentative de cohésion entre ses membres est suspecte à l'avance, n'est-ce pas ruiner tout effort dans ce sens ? Nos évêques pris en masse n'ont cependant rien d'agressif, mais nous nous défierons longtemps encore en France de la liberté. Nous la trouverons bonne pour ceci et détestable pour cela, nous ne couperons que peu à peu ses lisières, et la contrainte aura longtemps encore des adorateurs parmi ceux qui font les plus éclatantes professions de foi de libéralisme.

L'extrême dépendance où se trouve l'épiscopat dans le réseau de nos lois ou même de nos pures conventions administratives ne lui permet peut-être pas de réaliser le bien que nous voudrions en espérer. Sans doute, le gouvernement, pas plus que la nonciature, n'est disposé à introduire dans ses rangs les abbés démo-

crates, — ces messieurs doivent sous ce rapport quitter toute illusion — mais il n'est pas disposé davantage à prêter le moindre appui moral à l'autorité ecclésiastique, à lui laisser la moindre franchise pour guérir elle-même un mal dont souffrent à la fois et l'Eglise et l'Etat. Il continuera longtemps encore à réprimer les manifestations extérieures de la prière hors du temple et à fermer les yeux sur les manifestations socialistes qui se produiront au dedans sans le contrepoids de la libre réplique. Que si nous ne croyons pas aux contradictions économiques, parce que la société est soumise à des lois providentielles, nous sommes bien obligés d'admettre les contradictions gouvernementales, conséquences nécessaires de lois faillibles et réformables. L'esprit humain en est pétri, la controverse et la polémique ne vivent que de ces anomalies logiques, et sans elles cette étude n'aurait pas vu le jour. Mais si ces inconséquences sont si évidentes et si naturelles, pourquoi donc les avoir signalées ? Pourquoi avoir relevé celles de ces douces âmes de prêtre qui se font les hérauts inconscients de l'erreur et de la haine ? Parce que l'accent de la vérité finit tôt ou tard par trouver le chemin des cœurs généreux et des esprits de bonne foi, parce que l'idée juste est comme le grain confié au sillon ; le plus souvent elle est jetée au vent par un obscur semeur et dort longtemps ensevelie dans l'oubli des générations ; puis quelque puissant génie se lève, aperçoit le germe naissant et lui envoie, avec l'aumône de ses rayons, la chaleur et la lumière qui en consomment la fécondité. C'est la raison qui a ouvert nos lèvres à la parole et notre cœur à l'espérance.

André Bernard.

LE MOUVEMENT FINANCIER ET COMMERCIAL

La Bourse est terne, les affaires dans un grand calme. C'est la note dominante depuis longtemps déjà sur le marché de Paris. Cependant toutes les appréhentions du côté de l'Orient qui l'avaient troublé l'an dernier ont cessé. La paix, grâce au concours des cabinets européens, a été signée entre la Grèce et la Turquie ; un emprunt, contracté avec la garantie de l'Angleterre, de la France et de la Russie dans ces trois pays, a permis à la Grèce de libérer son territoire et lui donnera les moyens, sous le contrôle de la commission internationale, de reconstituer ses finances. La question de la Crète, non encore complètement réglée, n'inquiète plus. L'influence de la guerre Hispano-Américaine ne s'est guère fait sentir directement que sur la rente Extérieure espagnole. Mais, indirectement, elle n'a pas été sans paralyser l'essor qui aurait pu se produire sur les autres valeurs de la cote, sans mettre d'obstacle à beaucoup d'affaires, sans troubler le commerce. Il faut signaler enfin l'effet déplorable produit par l'élévation du droit de timbre sur les titres étrangers, la réglementation des émissions, et surtout les réformes du marché financier. L'état d'insécurité et de précarité où elles ont réduit les intermédiaires libres a fini, ou à peu près, par annuler toutes opérations, à la Bourse, dans le mois de juin. Somme toute, c'est la stagnation, le calme plat, l'absence de vie et de mouvement. plutôt que la baisse, excepté toutefois sur les valeurs espagnoles et les fonds brésiliens. Dans les premiers mois de l'année, la hausse s'est cependant continuée sur les actions de presque toutes les grandes compagnies de chemins de fer, de quelques établissements de crédit, et un certain nombre de valeurs industrielles.

La chute du cabinet Méline au mois de juin, et la crise ministérielle qui a suivi, ne semblent pas avoir produit d'effet sur le marché.

Les décrets pour l'application de l'article 14 de la loi de finances du 13 avril (amendement Fleury-Ravarin) ont paru au *Journal officiel* le 30 juin seulement. Ils sont au nombre de trois. Le premier de ces décrets modifie les articles 17, 55 et 56 du décret du

7 octobre 1859 en ce qui concerne l'élection de la Chambre syndicale des agents de change et édicte la réglementation de la responsabilité solidaire de ces agents. Le deuxième crée dix charges nouvelles d'agents. Le troisième établit le tarif des courtages à percevoir. M. Peytral, qui au Sénat avait combattu les réformes proposées, a contresigné ces décrets comme ministre des Finances.

*
* *

Les rentes françaises, après quelques variations peu importantes, se retrouvent, au bout de six mois, à des cours inférieurs à ceux cotés le 31 décembre 1897. Le 3 p. 100 perpétuel, qui faisait, à cette dernière date, 103,07, cote 102,60 le 30 juin 1898. Le 3 p. 100 amortissable est à 101,75 au lieu de 102,50, et le 3 1/2 p. 100 à 106,37 au lieu de 106,95. Si cette baisse d'un demi point environ n'est pas considérable et peut facilement se réparer, on ne peut pas dire cependant qu'il y ait progrès.

Il convient de faire deux parts dans le groupe des fonds d'Etat étrangers, ceux dont s'occupe plus spécialement la spéculation et les autres où se porte davantage l'épargne. Dans la première catégorie, l'Extérieure 4 p. 100 d'Espagne — à tout seigneur tout honneur — est tombée de 61 à 34,15. Il n'est pas besoin d'en dire les causes. Le Portugais 3 p. 100 s'affaisse toujours : de 20,70 il est venu à 18,30. — Les fonds Brésiliens ont été également éprouvés : le 4 p. 100 perd près de 8 points à 52,85. — L'Argentin 1886 qui avait haussé, l'an dernier, revient de 476 à 442. — L'Italien aussi est plus faible : il cote 93,87 au lieu de 96,17. — Seuls les fonds Turcs ont monté, la série D de 20,97 à 22,40 et la Priorité Ottomane de 455 à 463.

Parmi les fonds du second groupe — on comprend que notre distinction n'est pas tranchée au point de les exclure complètement de la spéculation pas plus que les premiers des recherches du placement — parmi les fonds du second groupe, l'Autrichien or 4 p. 100 est plus faible de 0,70 sur le marché du terme, mais se tient mieux au comptant à 103,60 ; le Hongrois est passé de 103,45 à 104,55. — Les fonds Russes, remis de l'émotion que leur avait causée le discours de M. Chamberlain à Birmingham, sont passés, le 3 p. 100 1891, de 94,55 à 97, le 3 p. 100 1896. de 94,25 à 96,75, et les 3 1/2 1894, de 101,05 à 102,10. — Le Chinois 4 p. 100 s'est avancé de près d'un point à 106,50.

Il faut une mention spéciale aux rentes helléniques. Le monopole que nous avons laissé l'an dernier à 173, déjà en sensible progrès, est à 225. Le 2 1/2 0/0 1898, émis à 105,50, reste à ce cours.

La Grèce et ses créanciers profitent de l'appui financier de l'Angleterre, de la France et de la Russie.

C'est le 10 mai qu'a eu lieu à la Banque de France et dans ses succursales l'émission du tiers, réservé à la France, de cet emprunt 2 1/2 p. 100 or, autorisé par la loi du 21 mars/2 avril 1898, et garanti conjointement et solidairement par la France, la Grande-Bretagne et la Russie. Ce tiers s'élevait à 41.500.000 francs, divisés en obligations de 2.500 fr. = 100 £ = 937,50 roubles, remboursables au pair semestriellement au plus tard en quarante-huit années, à partir de 1903. Le prix d'émission avait été fixé à 2.512 fr. 50 par obligation. Il a été souscrit un peu plus de 23 fois le capital demandé. Cet emprunt se cote en rente sur notre marché, et 2 fr. 50 de rente, émis à 100,50 valent actuellement 101,50 à 101,60.

M. Arthur Raffalovich a pris une grande part aux arrangements financiers concernant cet emprunt.

D'après un décret du 21 juin du gouvernement espagnol, le paiement du coupon de la Dette Extérieure ne sera effectué *en or* qu'aux porteurs étrangers qui devront par conséquent justifier de cette qualité. C'est le régime de l'*affidavit* qui est imposé, comme il existe pour la rente italienne.

Le gouvernement du Brésil a décidé, en date du 15 juin dernier de consolider pour trois ans, du 1er juillet 1898 au 30 juin 1901, les intérêts de la Dette Extérieure, ceux de l'emprunt intérieur 4 1/2 p. 100 or de 1879, ainsi que certains montants payables annuellement pour garanties de chemins de fer. Les amortissements et le remboursement des emprunts seront suspendus pendant treize ans, à partir du 1er juillet 1898. Pour l'application, MM. de Rothschild sont autorisés à émettre £ 10.000.000 en 5 p. 100 garantis par les douanes de Rio de Janeiro, et au besoin par celles des autres ports du pays. Les porteurs d'obligations des emprunts faisant partie de l'arrangement pourront obtenir la consolidation de leurs coupons, en les échangeant contre des bons 5 p. 100.

*
* *

Excepté les actions du Comptoir national d'Escompte et celles de la Société générale qui restent à leurs cours de l'an dernier, celles des autres grands établissements de Crédit ont progressé. La Banque de France après une meilleure tenue, reste à peu près au même cours; le Crédit Foncier gagne 17 francs à 672; le Crédit Lyonnais a passé de 799 à 845, de la Banque de Paris et des Pays-Bas de 884 à 952.

La Banque parisienne cote 481 au lieu de 450. Mais la Banque Internationale a fléchi de 619 à 567 ; la Banque de l'Afrique du Sud, très discutée, est à 79 francs au lieu de 70,50.

Parmi les Sociétés immobilières, l'action de la Compagnie algérienne a progressé de 710 à 754 à terme et 780 au comptant ; celle du Crédit foncier et agricole d'Algérie a gagné 5 francs à 485. La Foncière Lyonnaise, à 386, n'a pas bougé. La Rente foncière a rétrogradé de 484 à 429. L'action des Immeubles de France est sans affaires ni mouvement à 72 après 75.

Le Sous-Comptoir des Entrepreneurs a gagné, dans les six derniers mois, 6 francs et cote 223 francs.

Les actions des Banques étrangères dont s'occupe notre marché ne présentent pas de variations importantes.

La Banque Ottomane, à 559, indique une baisse de 5 francs.

La Banque des Pays-Autrichiens s'est légèrement relevée de 473 à 487,50, et le Crédit foncier d'Autriche, plus vivement de 1.237 à 1.298. La Banque nationale du Mexique est à 606 au lieu de 595, et la Banque hypothécaire d'Espagne, malgré les événements et peut-être à cause d'eux, gagne 6 francs à 499.

La Banque de France est entrée, avec l'année 1898, dans une ère nouvelle. Le 1er janvier commençait le premier exercice de son privilège renouvelé. En même temps son gouverneur, M. Magnin, atteint par la décision sur le cumul, était remplacé par M. Pallain. Un peu plus tard, à la fin de mai, M. de Liron d'Airolles fut promu premier sous-gouverneur et M. Morel, sénateur de la Manche, le remplaça comme second sous-gouverneur.

Les opérations productives de l'année 1897 ont été de 15.308 millions 125.000 francs, supérieures de 286.696.000 francs à celles de l'année précédente.

Au 31 décembre 1896, l'encaisse de la Banque était de 3.139 1/2 millions, et à la même date de 1897 de 3.150,7 millions. L'argent a diminué de 22 millions environ et reste dans les caves pour une somme de 1.105, 2 millions.

L'encaisse or qui était, le 31 décembre 1896, de 1.912 millions, est passée à la fin de 1897, à 1.945.5 millions.

Les bénéfices nets de la Banque ont été de 23.090.134 fr. 27 en augmentation de 758.155 fr. 11 sur ceux de 1896. Cependant le dividende qui pour cette dernière année avait été de 115 francs n'a été que de 109 francs nets en 1897.

Dans sa séance du 26 juin 1898, le Conseil général de la Banque

de France a fixé le dividende du premier semestre de cette année à 58 fr. 333. L'impôt à déduire est de 2 fr. 333.

Le net à payer, à dater du 29 juin, sera donc de 56 francs.

Les bénéfices nets étaient au 27 juin 1898 de 5.869.100 francs.

En 1897, le Crédit Foncier a consenti 4.312 prêts hypothécaires représentant une somme de 125.652.210 francs, en augmentation sur 1896 de 193 prêts et 4.918.286 francs. Les remboursements anticipés ne dépassent que de 269.030 francs ceux de 1896.

Les avances aux communes se sont élevées à 62.967.653 francs en diminution de 58.683.119 francs sur celles de 1896. Mais le montant des remboursements anticipés est descendu de 57.603.045 francs en 1896 à 25 millions en 1897.

Le solde, au 31 décembre 1897, des prêts hypothécaires du Crédit Foncier est de 1.830.984.421 francs et celui des prêts communaux de 1.347.514.081 francs. Ces deux soldes qui représentent un excédant de 45 018.729 francs en prêts nouveaux, forment un total de plus de 3.178 millions.

Les produits nets sont en augmentation sur 1896 de 1.628,509 fr. pour les produits hypothécaires et de 583.668 fr. pour les produits communaux. Le chiffre total des produits en 1897 est de 13.479.738 francs. Divers prélèvements ramènent le chiffre des bénéfices nets à 12.540.545 francs, en diminution de 255.316 francs sur ceux de 1896. La moins-value est de 2 p. 100.

Le dividende a été fixé à 25 francs et une somme de 80.321 fr. a été reportée à nouveau.

Le Comptoir National d'escompte a réalisé un chiffre de bénéfices nets de 5.309.466 francs et a distribué un dividende de 25 francs. — Le Crédit Lyonnais a pu porter le dividende de ses actions de 35 francs en 1896 à 40 francs en 1897, et a augmenté ses réserves de 10 millions (une partie de ces 10 millions prélevée sur les sommes disponibles d'exercices précédents). — Le Crédit Industriel et commercial a donné 12,50 à ses actions libérées de 125 francs. Ses bénéfices ont augmenté d'une vingtaine de mille francs. — La Société Générale, avec quelque augmentation sur son chiffre d'affaires et sur ses bénéfices, a donné son chiffre habituel de 12,50 par action.

On trouvera une étude spéciale sur ces quatre sociétés dans le présent numéro du *Journal des Economistes*.

La Banque de Paris a fait preuve d'une belle activité pendant le dernier exercice, puisque ses bénéfices ont passé de 6.431.137 à 8.038 827 francs. Cette augmentation est due en grande partie à ses opérations sur les fonds publics, actions et obligations.

Avec les bénéfices réservés antérieurement (4.952.633 francs), le total disponible s'est élevé à 12.991.461 francs qui a permis de répartir un dividende de 50 francs à chaque action (au lieu de 45 francs en 1896), et de reporter à nouveau 6.394.239 francs. Le chiffre des réserves atteint 25.295.481 francs, plus de 40 p. 100 du capital social.

La Banque Internationale, qui a augmenté son capital, comme l'on sait, en 1897, a réalisé une légère augmentation de bénéfices. Elle a donné 35 francs à ses actions et reporté à nouveau une somme de 579.745 francs.

L'ancienne Société des monopoles de Grèce vient d'être reconstituée, comme il était stipulé dans les arrangements internationaux, sous le nom de *Société de régie des revenus affectés au service de la dette publique hellénique*. Elle a pour but et pour objet de percevoir les droits et revenus de l'Etat affectés au service des emprunts visés par les articles 7 et 10 de la loi de contrôle et d'administrer les monopoles de l'Etat actuellement existants. Le capital social effectif, de 4 millions de francs, est divisé en 32.000 actions de 125 francs chacune, sur lesquelles 20.000 sont échangées, titre pour titre, contre les 20.000 actions de l'ancienne société. Sont mises à la disposition des détenteurs de ces dernières, au pair, soit à 125 francs, 4.000 autres actions. Les 8.000 actions restantes ont été offertes en souscription publique, à Athènes, au prix de 185 fr.

* * *

Les actions de nos grandes Compagnies de chemin de fer ont continué à attirer les capitaux. Celles de l'Est, quoique très fermes restent à leurs cours de la fin de l'anné dernière, 1080. Mais le Lyon s'est encore avancé de 1.825 à 1.934, le Midi de 1.450 à 1.480, le Nord de 2.054 à 2.188, et l'Orléans de 1.825 à 1.885. L'Ouest est à 1.216 au lieu de 1.200.

Les Chemins Autrichiens ont remonté de 726 à 778,50, tandis que les Lombards, toujours faibles, passent de 181 à 172. Les Méridionaux sont également moins bien tenus et perdent 10 francs à 684. Le groupe espagnol est, comme la rente, en déroute complète : les Andalous ont reculé de 80 à 65, le Nord de l'Espagne de 78,50 à 59, et le Saragosse de 143 à 114. »

Les chemins Portugais font toujours 37, cours purement nominal.

L'exploitation des chemins de fer français continue à donner les meilleurs résultats. Leurs recettes totales, en 1897, se sont élevées à 1.328 millions, soit 39 millions de plus qu'en 1896. Tous

les services ont concouru à cette augmentation, les voyageurs pour 10 millions environ, la grande vitesse pour 9 millions 1/2, la petite vitesse pour près de 20 millions. C'est la grande vitesse qui donne la progression la plus rapide, par suite du développement de l'usage des colis postaux.

Ces 39 millions se répartissent de la manière suivante : 700.000 francs pour le réseau de l'Etat, 6.700.000 francs pour le Nord, 2.500.000 francs pour l'Est, même augmentation à peu près pour l'Ouest, 5 millions pour l'Orléans, près de 16 millions pour le Lyon (4 p. 100 de ses recettes), 5 millions pour le Midi (5 p. 100 de ses recettes). Pour cette dernière compagnie, la suppression des péages sur le canal du Midi et sur le canal latéral à la Garonne rendra son exploitation moins fructueuse et lui causera une perte qu'elle évalue à 8.400.000 francs. Mais elle espère qu'avec les vignobles reconstitués, le transport des vins, et une plus grande activité dans la région compenseront le déficit.

Les dépenses d'exploitation ne sont que de 9 millions supérieures à celles de 1896.

Il faut remarquer que le tarif kilométrique moyen a été abaissé dans son ensemble, de 0 fr. 02 pour les voyageurs et de 0 fr. 06 pour les marchandises. La recette kilométrique a été cependant de 500 francs supérieure à celle de 1896, et de 1.000 francs supérieure à celle de 1895. Le coefficient d'exploitation indique une diminution de 0,9 p. 100 comme rapport des dépenses d'exploitaîion aux recettes brutes.

L'appel à la garantie de l'Etat diminue chaque année : c'est la conséquence naturelle de l'augmentation des recettes. En 1897, la Compagnie de l'Est n'a démandé que 5.600.000 francs soit 8 p. 100 du produit net, en diminution de 1.700.000 francs sur l'exercice 1896; la Compagnie de l'Ouest 13.800 000 francs, abaissant de plus de 2 millions son chiffre de 1896. La Compagnie du Midi a demandé 2.730.000 ou 5 p. 100 de la recette nette, et celle d'Orléans 48.000 francs seulement. Quant à la Compagnie de Lyon, elle aurait pu commencer le remboursement de sa dette de garantie; mais comme elle était d'autre part créancière de l'Etat pour les avances de travaux neufs, elle a réglé sa situation financière avec lui par une convention avantageuse aux deux parties contractantes. La Compagnie du Nord n'a pas fait appel à la garantie. En somme les compagnies qui, en 1893, avaient demandé à l'Etat 100 millions de francs, ne lui ont réclamé, en 1897, et pour trois d'entre elles seulement, que 22 millions. La convention avec le Lyon allège aussi les annuités de l'Etat.

Il ne faut pas oublier cependant que pendant quelques années, les dépenses seront un peu plus considérables que depuis 1895. Les compagnies ont à construire, en 1898, 585 kilomètres nouveaux de lignes; il faut compter aussi de nombreux travaux d'agrandissement et de transformation des gares. Il est nécessaire de faire la part de ces charges futures dans l'examen de la situation qui est bonne, mais qui est loin de rivaliser avec celle de quelques-uns de nos voisins. C'est ainsi que, grâce à l'activité industrielle et commerciale de ces deux peuples, l'Angleterre, en présence de notre augmentation de 39 millions, en présente une de 73 millions, et l'Allemagne de 111 millions.

*
* *

Dans son ensemble, le marché des valeurs industrielles est en progrès. Il a profité des entreprises en cours et de celles qui se préparent, en même temps que de l'arrêt presque complet de la spéculation. La grande abondance des capitaux disponibles et la baisse constante de l'intérêt des valeurs à revenu fixe est aussi un facteur à leur actif.

Le Suez, malgré une diminution d'affaires et de dividendes, l'an dernier, s'est élevé de 3.330 à 3.687. On compte sur un avenir meilleur.

Les Messageries maritimes passent de 729 à 690, mais la Transatlantique est plus faible de 386 à 366. La Compagnie Havraise péninsulaire et les Chargeurs réunis sont à 540 et 1.528. Les Bateaux Parisiens sont en avance de 40 fr. à 840. Les Omnibus et les Voitures montent toujours, les premiers de 1.645 à 1.940, les secondes de 785 à 838 francs.

Les Télégraphes du Nord n'ont guère moins gagné d'une centaine de francs à 772. La Société générale des Téléphones est, à 270, plus faible de 5 francs.

La Compagnie générale des Eaux, en pleine prospérité, monte de 2.114 à 2.400.

La Compagnie parisienne du gaz, ainsi que le Gaz, pour la France et l'étranger ne présentent, à 1.115 et 680, que des différences peu sensibles.

La Dynamite s'est avancée de 437 à 475. Les procédés Thomson-Houston, de 1.335 à 1.520.

Le Rio-Tinto est passé de 633 à 658,50, mais la Tharsis est plus faible, 161,50, au lieu de 172 50.

L'action des Métaux, plutôt valeur de spéculation, a rétrogradé de 678 à 645.

Si l'action Fives-Lille a un peu faibli de 820 à 800, nous voyons

les Aciéries de France passer de 855 à 1.060, celles du Nord et de l'Est, de 1.285 à 1.360, les Ateliers et Chantiers de la Loire de 646 à 700, la Huta-Bankowa, de 3.900 à 4.515, les Usines de Briansk, de 1.165 à 1.290; la Penarroya, de 2.100 à 2.250; le Bolés de 1.870 à 1.940, etc.

L'action des Wagons-Lits progresse de 687 à 755.

Le mouvement en avant de l'Alpine semble s'arrêter. Elle est encore à 345 après 286 l'an dernier.

Les Tabacs des Philippines sont tombés de 609 à 445.

Mentionnons encore la de Beers, assez importante pour ne pas l'oublier, qui perd, à son cours actuel de 692,50, 40 francs depuis six mois.

Le rapport du Conseil d'administration de la Compagnie du canal de Suez à l'assemblée des actionnaires tenue le 7 juin dernier, accuse un chiffre de recettes de 75.607.029 fr. 40 et un chiffre de dépenses de 36.291.498 fr. 68, soit un excédant de recettes de 39.315.530 fr. 72. En y ajoutant la réserve spéciale constituée en 1896 (890.176 fr. 42) et un prélèvement sur la portion disponible de la réserve statutaire (708.095 fr. 67) on a obtenu un total disponible de 40.913.802 fr. 81, qui a été réparti conformément aux statuts.

Les actionnaires recevront pour dividende entier 97 fr. 622 bruts ou 90 francs nets par action de capital, et 72 fr. 622 bruts ou 66 fr. 799 nets par action de jouissance. Il est attribué aux parts de fondateur 40 fr. 913 bruts ou 38 fr. 032 nets.

Il y a donc dans le mouvement du trafic un recul assez sensible. La cause en est dans la crise commerciale qui a sévi dans les Indes du fait de la famine et de la peste, et dans les colonies Australiennes où la sécheresse a produit un grand déficit dans la récolte des céréales et une importante mortalité sur le bétail. La perte n'a pu être compensée que pour une petite partie, par le commerce de l'extrême-Orient, du Japon surtout, qui se développe de plus en plus. Le Conseil toutefois, se basant sur les récoltes abondantes des Indes, l'ouverture de nouveaux ports en Chine, l'élévation persistante des frets dans tous les pays au delà de Suez, etc., manifeste l'espérance d'une prochaine amélioration. Les recettes en 1898 sont en augmentation.

La Compagnie générale des Eaux voit ses bénéfices augmenter chaque année. Elle a donné 57,50 en 1889, 58,50 en 1890, 59 en 1891, 60 en 1892, 62 en 1893, 63 en 1894, 61,50 en 1895. 66,50 en 1896; le dividende de 1897 a été fixé à 68 francs.

Les profits et pertes de la Société française d'incandescence par

le Gaz ne s'élèvent qu'à 1.876.872 fr. 02 contre 2.085.880.62 l'exercice précédent. Le dividende tombe de 85 à 45 francs.

Les actionnaires de la Société des sels gemmes et houilles de la Russie méridionale éprouvent aussi une déception. On ne leur donne que 12,50 contre 25 francs l'an dernier.

*
* *

Beaux jours des mines d'or, espérances d'antan, où êtes-vous? — La Buffelsdorn, qui a vu autrefois le cours de 235 francs, était, le 31 décembre dernier, à 17.50, et on la cote aujourd'hui 7.50 : perte des six mois 10 francs ou 57 p. 100. L'East Rand faisait 133.50, aujourd'hui elle est à 123 : perte 10.50 ou près de 8 p. 100. La Langlaagte Estates, à 75 francs, perd 29 francs ou 27 p. 100. La Randfontein, à 34 francs perd 20.25 ou 40 p. 100. La Consolidated Goldfields baisse de 147 à 110.50 : perte 37.50 ou plus de 28 p. 100. La vieille Robinson se maintient à 212. La Chartered recule de 80 à 59.50 : c'est une perte de 20.50 ou 28 p. 100.

Un bon point cependant à la Ferreira qui s'est avancée de 604 à 635.

Les mines d'or sont entrées, dit-on, dans la période industrielle. Il en est, parmi celles surtout qui se cotent à Londres, qui distribuent d'assez beaux dividendes, et la production s'accroît toujours. Il faut en conclure qu'il y a un choix à faire, assez difficile, et espérer que l'ère nouvelle leur sera plus favorable que celle de la spéculation.

*
* *

Le cours des obligations de la Ville de Paris, du Crédit Foncier et des Compagnies de chemin de fer, ne présente guère de variations. La comparaison des cotes fait plutôt ressortir une légère faiblesse. Il ne peut guère en être autrement au taux où elles sont parvenues. La seule remarque intéressante que l'on peut faire porte sur les obligations nouvelles des chemins de fer du type 2 1/2 p. 100, qui sont, pour toutes les Compagnies, en baisse d'une dizaine de francs, ce qui donnerait à croire que le public ne s'y est pas encore habitué.

On sait que la Ville de Paris se prépare à émettre un nouvel emprunt qui sera du type 2 p. 100.

*
* *

La question monétaire est, sur différents points du globe, à l'ordre du jour plus que jamais.

Aux Etats-Unis les argentistes ont profité de la guerre avec

l'Espagne et des nécessités financières qu'elle créait pour le Trésor, afin d'obtenir de nouvelles frappes de métal blanc. Le Sénat, sur la proposition de M. Wolcott — dont on connaît la propagande bimétalliste en Europe, ces années passées — avait d'abord voté un *bill* tendant à ce que tout l'argent détenu par le Trésor fût frappé immédiatement pour faire face aux besoins de la guerre et que l'émission d'obligations projetée fût réduite de 500 millions de dollars à 350 millions. En conséquence de ce vote, la proportion de la frappe se trouvait fixée à 4 millions de dollars d'argent par mois, la réduction du chiffre d'obligations à émettre conservée comme il est dit, et le vide qui existerait aurait été comblé par une émission de 150 millions de dollars de greenbacks. La Chambre n'était pas de cet avis et un compromis est intervenu, signé le 12 juin par M. Mac Kinley, d'après lequel la frappe mensuelle sera de 1.500.000 dollars. Le montant de l'émission a été fixé à 400 millions de dollars, dont 200 millions immédiatement.

« C'est là, dit le *Times*, un manquement flagrant à la politique acceptée par le parti républicain, le Président et le pays, une atteinte à l'étalon d'or que la convention de Saint-Louis s'était engagée à défendre. »

Aux Indes les opinions opposées se font jour avec la plus grande vivacité. Les uns réclament la prompte adoption définitive de l'étalon d'or, pour l'étude de laquelle le secrétaire d'Etat pour les Indes à Londres a réuni un comité, tandis que les autres protestent, non seulement contre les mesures qu'ils craignent de voir adopter, mais même contre la composition du comité qu'ils ne trouvent pas compétent.

Le règlement de la question monétaire en Indo-Chine semble aussi exiger une prochaine solution.

Les partisans de l'argent répandent des bruits alarmistes sur la situation dangereuse que l'adoption de l'étalon d'or aurait causée au Japon. Il est à craindre, dit-on, que pour payer la différence de la balance commerciale qui sera de 70 à 80 millions de yens, la totalité de la réserve en or de la banque du Japon ne disparaisse et que la monnaie de papier ne devienne inconvertible. Les mesures de prévoyance et de bonne administration sont nécessaires avec tout régime monétaire, et les argentistes attribuent facilement à la monnaie ce qui est dû à d'autres causes.

Le change de Madrid sur Paris est à 82 p. 100. Il y a six mois, à 33, on le trouvait déjà fort élevé. On ne cote plus officiellement celui de Paris sur l'Espagne. Quelques contrées de la France plus

particulièrement en rapport avec l'Espagne, comme les Pyrénées-Orientales, se plaignent que le change empêche les exportations chez nos voisins et favorise leurs importations chez nous. On demande naturellement des mesures de protection.

A Lisbonne, la prime sur l'or monte toujours : de 47 1/2 au 31 décembre dernier, elle est arrivée à 78. A Buenos-Ayres elle est de 178.80 après 174.70, mais toutefois inférieure aux cours de l'an dernier.

Le change brésilien a subi diverses fluctuations assez sensibles causées par la situation financière du pays. Il est en hausse à la fin de juin à 7 d. 1/2.

On remarque vers la fin de juin une hausse sur le papier hollandais, l'allemand, l'autrichien, qui sont au-dessus du pair. Le papier belge fait 0,12 de prime. Une des raisons de cette hausse est la diminution, pendant les cinq premiers mois de l'année, de nos exportations et l'augmentation de nos importations. La New-York est au pair à 518.

A Paris, la prime sur l'or est à 2 1/2 p. 1.000 après 3 1/2 tout récemment. A Londres, par suite des achats de l'Espagne, l'argent fait 27 5/16, se relevant un peu de ses cours précédents, mais encore inférieur aux prix de l'an dernier.

L'encaisse or de la Banque de France a diminué en six mois de 75,9 millions (1.952,8 et 1.876,9), tandis que l'encaisse argent a augmenté de 32,5 millions (1.205,7 et 1.238,2). La circulation qui était de 3 809 millions le 31 décembre 1897 n'est plus que de 3.703,2 millions, en diminution de 105,8 millions.

L'or à la Banque d'Angleterre n'était, par suite de retraits, que de 795 millions de francs vers la fin de l'année dernière. Il s'est relevé à 963,4 millions. La circulation a passé de 678 à 706,6 millions. La Banque d'Angleterre, dans les derniers jours de juin, a abaissé son escompte de 3 à 2 1/2 p. 100.

Le 28 juin, la Ligue nationale bimétalliste a tenu sa troisième Assemblée générale annuelle. On y a raconté l'histoire de la mission Wolcott. On s'y est congratulé réciproquement. Et c'est tout.

*
* *

Le commerce extérieur de la France, pour les cinq premiers mois de 1898, présente les différences suivantes avec la période correspondante de 1897 : augmentation aux importations de 220.500.000 francs et diminution aux exportations de 132 millions 950.000 francs. L'augmentation des importations porte sur les objets d'alimentation pour 254.613.000 francs et sur les objets

fabriqués pour 4.322.000 francs, tandis que les matières nécessaires à l'industrie ont diminué de 38.435.000 francs. Aux exportations, la diminution se constate sur toutes les catégories : 25.341.000 francs pour les objets d'alimentation, 35.705.000 francs pour les matières nécessaires à l'industrie, 71.433.000 francs pour les objets fabriqués, et 471.000 francs pour les colis postaux. Il est difficile de voir dans ces chiffres et leur distribution une influence fovorable du régime protectionniste sur notre commerce.

Le total s'établit de la manière suivante : 1.860.165.000 francs d'importations en 1898 contre 1.639.665.000 francs en 1897, et 1.376.612.000 francs d'exportations en 1898 contre 1.509.562.000 francs en 1897.

Par décret en date du 4 mai, le gouvernement a supprimé, depuis cette date jusqu'au 1er juillet exclusivement, le droit de douane de 7 francs sur l'entrée des blés. Le prix de cette denrée qui était monté jusqu'à 35 francs à la fin d'avril s'est vite abaissé un peu au-dessous de 30 francs, puis, dans la seconde quinzaine de juin, jusqu'à 25.50. Les protectionnistes attribuent cette baisse d'ailleurs fort avantageuse pour la consommation, à la déconfiture du syndicat américain Leiter. Il nous semble plus naturel d'attribuer la déconfiture à la baisse, les besoins étant devenus moins pressants et les achats s'étant ralentis. Mais le protectionnisme, qui a inventé une économie politique nationale, a une logique qui lui est propre. Quoi qu'il en soit, si nous ne pouvons qu'approuver la suspension des droits de douane sur les blés, nous pensons qu'il est regrettable de voir le commerce exposé à des perturbations qu'il serait facile d'éviter sans que personne en souffrît. L'agriculture même, dont on invoque l'intérêt, n'avait plus de blé à vendre depuis longtemps lorsque fut rendu le décret du 4 mai.

L'Italie et l'Espagne ont pris la même mesure. De plus, ce dernier pays a interdit l'exportation des céréales de son territoire.

Un arrangement, connu sous le nom de convention du Niger, relatif à la limitation respective de leurs territoires dans le nord de l'Afrique et portant sur une longueur de plus de 3.000 kilomètres, a été conclu récemment entre la France et l'Angleterre. Il faut espérer qu'il mettra fin à des difficultés qui s'élevaient sans cesse et devenaient irritantes.

Signalons aussi l'accord intervenu, le 28 mai, entre la France et les États-Unis, sur certains articles de leurs tarifs douaniers. En échange du traitement, chez nous, de la nation la plus favorisée pour la charcuterie et les saindoux, les États-Unis nous

accordent des réductions de droits sur les tartres, les eaux-de-vie et autres spiritueux, les objets d'art, les vins non mousseux et les vermouts. N'était-il pas plus simple de conserver le régime des traités de commerce, puisque l'on est obligé d'y revenir, détail par détail, tantôt avec un pays et tantôt avec un autre ?

Veut-on savoir l'une des causes, qui ont provoqué l'intervention des Américains dans les affaires de Cuba ? D'une statistique publiée récemment à Washington par le ministère de l'Agriculture, il résulte que les échanges entre les Etats-Unis et Cuba, qui s'élevaient, en 1893, année qui a précédé les hostilités dans l'île, à près de 103 millions de dollars, sont tombés pour l'exercice 1895-1896 à 47 1/2 millions, soit en trois ans une diminution de plus de 50 p. 100. Le chiffre de l'année financière 1896-1897 ne dépassera pas 20 millions de dollars, c'est-à-dire moins du cinquième des échanges réalisés en 1892-1893. Cependant, d'après les théories protectionnistes, les Américains auraient dû être enchantés du résultat, puisque les importations de Cuba chez eux ont toujours dépassé plus de trois et quatre fois les exportations des États-Unis à Cuba ! Le Yankee aurait-il mauvais caractère ou manquerait-il de logique ?

Il faut mentionner l'établissement en Tunisie d'un nouveau tarif douanier qui fait de larges avantages au commerce français. Les principales marchandises françaises, telles que les fers, les tissus, la laine, les métaux, les machines, le matériel des travaux publics, sont admises en franchise, et le tarif protecteur français est appliqué aux produits étrangers similaires. Ce nouveau tarif assure également à la France l'importation de l'alcool et du sucre. Les pertes que subira le Trésor tunisien du chef des recettes douanières seront compensées par des surélévations de taxes sur les denrées coloniales et par l'établissement d'un droit de consommation sur le sucre et sur l'alcool.

Voici la comparaison des cours de quelques marchandises principales entre le commencement de cette année et le 25 juin.

A Paris, le blé, après avoir vu dans l'intervalle des cours sensiblement plus élevés, comme on le sait, s'est abaissé de 29,25 et 29,50 à 25,50 et 25,25. — Tandis que les sucres bruts ont baissé de 32,50 à 30,75, les raffinés passent de 101 et 102 à 102,50 et 103 — Les cafés au Hâvre ont baissé de 39,75 à 35,50. — Les cotons, sur le même marché ont progressé de 37 à 40, et les laines de 111,50 à 133,50.

A Londres, le cuivre, mieux tenu, fait actuellement 49,151 au lieu de 48 3/9. — L'étain détroits a passé de 62 13/9 à 69 8/9, le

plomb de 127/6 à 13 2/6, le zinc de 18 2/6 à 20 et 20 1/3, le mercure de 6 17/6 à 7 12/6, les fontes de 45/4 1/2 à 45/9 1/2.

* * *

Les six premiers mois de l'année 1898 ne présentent, ni au point de vue financier ni au point de vue commercial, de brillants résultats. C'est ce qui ressort de l'exposé que nous venons de faire. Les plus-values même que nous avons eu à mentionner sur certaines valeurs ont pour cause l'abondance des capitaux inactifs et l'absence de la spéculation qui seule multiplie les affaires, donne le mouvement et la vie. Le marché de Paris est resté, jusqu'à la fin de juin, dans l'incertitude de ce que lui réservait la mesure de principe votée par la dernière législature et connue sous le nom d'amendement Fleury-Ravarin. Il est déserté, pour Bruxelles et à son profit, par un grand nombre des principales maisons de coulisse. Les changes semblent nous devenir défavorables. Le commerce est dans le marasme. La politique protectionniste, en même temps qu'elle tue le travail, produit le renchérissement de toutes choses, rend plus onéreuses les conditions de l'existence. Nous végétons péniblement, et, comme la plante privée d'air et de soleil, nous languissons à l'ombre de ce protectionnisme homicide, cependant que nos voisins marchent à grands pas dans la voie du progrès, que l'Angleterre poursuit son admirable développement économique, que l'Allemagne, malgré les fautes qu'on peut lui reprocher, arrive au comble de la prospérité industrielle commerciale et financière.

MAURICE ZABLET.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ECONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

SOMMAIRE : *Journal of the R. stat. Society* de Londres. Le mouvement récent du commerce britannique. — Divers. = *The Economist*. L'influence de la baisse de l'intérêt sur l'assurance sur la vie. — Ce que coûte la famine dans l'Inde. — Les troubles et les violences ne font aucun bien. = *The economic Journal*. Ruskin et l'Economie politique. = *The economic Review*. Le commerce anglais soutient-il bien la concurrence de ses compétiteurs ? — Quelles mesures prendre ? = *The Quarterly Journal of economics*. Les Canadiens français dans la Nouvelle-Angleterre. = *The Yale review*. L'incidence des impôts dans le Royaume-Uni. — L'incidence voulue et l'incidence non voulue. = *The Journal of Political Economy* de Chicago. Les lois fondamentales de l'anthropo-sociologie. = *Jahrbücher der Nationalœkonomie*. Existe-t-il une variété de systèmes économiques ? — La société et l'Etat. — La société et l'individu. — La bienfaisance aux États Unis. — Les classes ouvrières dans la Nouvelle-Zélande et en Australie. = *Zeitschrift f. d. g. Staatswissenschaft* de Schæffle. La concurrence et l'entente des producteurs. = *Zeitschrift für die Socialwissenschaft*. Illusionnistes et réalistes. — Réfutation d'un dogme marxiste. — Les progrès de l'humanité sont dus à des individus supérieurement doués. — Ces individus sont rares. = *Archiv für Sociale Gesetzgebung*. La journée de 8 heures. Conditions de succès. — L'assurance contre les accidents. — Difficultés d'interprétation. = *Die Nation*. Les grandes banques de Berlin. = *Statistische Monatschrift* d'Autriche. L'influence de la profession sur le choix d'un époux, — Les grèves. = *Frankreichs Finanzlage*, de M. R. de Kaufmann. = *Geldzins und Güterpreise* par Wicksell. = *Geschichte der deutschen Geldreforme* par K. Helfferich. = L'*Economista de Florence*. On ne tient pas assez compte de la multiplication de la population quand on combine des projets de réforme ou qu'on imagine des utopies. = *Giornale degli Economisti*. Examen critique des principes théoriques de la coopération. — La population italienne et l'éducation. = *Revues de Sociologie et de science sociale*. = Deux opuscules de M. le prof. Billia. = *El Economista de Madrid*. Le Commerce de l'Espagne et des Etats-Unis.

Journal of the R. Statistical Society de Londres (Londres, Edw. Stanford), mars 1898. *The recents cours of Trade*, etc. (Les mouvements récents du commerce britannique), par M. J.-A. Baines.

L'auteur a accumulé ici des masses de renseignements, mais plus d'une fois on est dans le doute sur la signification de ses chiffres, on voit bien que le travail a été fait un peu à la hâte ; du reste, l'auteur s'en excuse et nous n'avons pas le droit de lui faire des reproches. D'ailleurs on devine ce qui n'est pas dit. On compare, tant pour la Grande-Bretagne que pour les principales colonies, les fluctuations du commerce dans les vingt-cinq ou trente dernières années.

On nous montre d'abord le rapport qu'il y a entre le commerce de la métropole et chacune de ces colonies, puis le rapport entre les colonies et les pays étrangers, et enfin entre la Grande-Bretagne et d'autres États. D'autres tableaux font ressortir le mouvement de certaines marchandises et là il y aurait des faits curieux à relever.

Prenons quelques exemples dans les exportations des îles britanniques. Cotons filés : La moyenne trentennale est de 229.185.000 livres (poids), valant 12.595.000 liv. st. La quantité a augmenté de 1867 à 1897 et pourtant la valeur des produits n'atteint plus que 75 p. 100 de la moyenne. La baisse est même de plus de 25 p. 100 de la valeur, car, en 1867, les filés de coton valaient plus de 100, ils valaient 116, donc la baisse est de 16 + 25 = 41 p. 100. La baisse de la valeur ou des prix est très fréquente ; pour ne citer qu'un seul autre exemple, la moyenne de la fabrication annuelle (30 ans) des bottes est de 542.000 douzaines de paires valant 1.548.000 liv. st. A la fin de la période la valeur totale des bottes fabriquées est représentée, par un chiffre plus élevé de 8 p. 100 qu'au commencement de la période, mais la production, qui était au début de 18 p. 100 au-dessous de la moyenne, la dépasse maintenant de 27 p. 100 ; 18 + 27 = 45 p. 100.

Les longues explications dans lesquelles je suis obligé d'entrer me montre que ce travail, dont je n'ai pas donné la millième partie, n'est pas susceptible d'être analysé et que je dois renvoyer le lecteur au *Journal* de la Société de statistique de Londres. Je me borne à constater que partout la production a augmenté et tous ces produits nouveaux ont trouvé des consommateurs ; la Grande-Bretagne aussi a vu sa production s'accroître, mais pas autant que certains autres pays.

Le second article intéressera les statisticiens de profession, qui ne manqueront pas de le lire et le troisième montre de nouveau qu'on ne peut songer à rétablir le bimétallisme. On peut s'étonner que le bimétallisme ait encore des partisans.

The Economist, de Londres. *The Economist* du 23 avril étudie une question très grave et très actuelle, c'est l'influence de la baisse de l'intérêt sur l'assurance sur la vie. Les contrats d'assurance stipulent souvent pour une longue série d'années et les engagements des Compagnies sont fondés sur le taux actuel de l'intérêt. Personne pourtant ne peut prévoir les fluctuations de ce taux et si, dans dix ou vingt ans, il aura haussé ou baissé. La première préoccupation des compagnies doit donc s'appliquer au mode de placement de leurs capitaux : si, autrefois, elles pouvaient compter sur 5 p. 100, elles ne sont pas toujours sûres actuellement d'obtenir 3 1/2 p. 100. En France beaucoup de compagnies ont placé des fonds considérables en maisons de rapport, qu'elles ont fait construire, et l'on a pensé qu'elles retrouvaient ainsi les 5 p. 100 ; mais, depuis quelque temps, me dit-on, on doit souvent se contenter de 4 p. 100, d'autant plus que tous les appartements ne sont pas constamment loués. A Londres cette ressource semble manquer, et les compagnies d'assurance ne peuvent s'en tirer qu'en élevant les primes. Il devient de plus en plus coûteux de s'assurer. Et comme la cherté n'a pas précisément pour effet d'augmenter les ressources des consommateurs (les clients des compagnies sont des « consommateurs » d'assurance), ces derniers sont forcés de se contenter d'assurance plus faible, chèrement achetée. Les compagnies feront moins d'affaires, ce qui est regrettable, mais ce qui l'est bien davantage, c'est que le grand nombre s'assurera moins. Or s'assurer c'est une vertu, c'est de la prévoyance, c'est la vieillesse à l'abri du besoin, c'est l'avenir des enfants garanti, ce sont bien des accidents évités..... Il ne manquerait plus que le rétablissement du bimétallisme, les intérêts tomberaient à 1 p. 100 et l'assurance irait en s'évanouissant.

Le même numéro de *The Economist* contient un article sur ce que coûte la famine dans l'Inde. On a déjà dépensé en secours, depuis la fin de 1896, une somme de 7.471.000 Rx., et les revenus ont été en outre réduits de 6.767.000 Rx., et comme la famine n'est pas un fait très rare aux Indes, on peut en conclure que la population y est trop dense. Ajoutons que même dans les bonnes années la masse de la population n'a que juste le strict nécessaire — bien des indigènes se contentent d'une poignée de riz pour leur alimentation journalière — cette classe de la population ne peut pas réduire son ordinaire, lorsque la récolte fait défaut. Quant au nombre des personnes secourues, il a atteint en 1897 828.893.000 unités ou journées de secours. Si l'on compte 365 unités pour un

individu (et c'est probablement trop) cela fait 2 millions et près de 300.000 individus.

Dans la présente année la famine cause aussi beaucoup de misères en Europe, en Italie, en Espagne, en Galicie et ailleurs, il en est résulté des émeutes et l'on s'est battu. Quel profit les pauvres gens ont-ils tiré de ces violences? Ils ont détruit ici des usines, là des provisions de blé et de farine, et après? Par de pareilles mesures ils ne peuvent qu'accroître leurs souffrances. Et il y a des politiciens qui excitent ces « ventres affamés ». Comme si, en changeant violemment la forme du gouvernement, le sort de ces malheureux en serait amélioré. Les troubles politiques ne peuvent que raréfier les aliments et les occasions de travail. Et l'on prétend que l'humanité est composée d'individus intelligents. Il y en a, mais combien?

The Economic Journal, publié par F. Y. Edgeworth et Henry Higgs (Londres, Macmillan), mars 1898. Parmi les articles de ce fascicule, et il y en a d'intéressants, je n'en signalerai qu'un, à titre de nouveauté, il a pour titre : *Lessons from Ruskin*, et pour auteur M. C. S. Devas. La nouveauté consiste en ceci : on prend au sérieux des élucubrations prétendues économiques de M. Ruskin, critique d'art. Ce que vaut sa critique d'art, je n'ai pas à le déterminer — je n'en ai lu que quelques pages et j'ai trouvé que c'était assez — mais quand il se mêle d'économique, nous avons le droit de le chasser du temple. Au fond, M. Ruskin n'a pas la prétention de nous enseigner l'économique, et M. Devas commet envers lui une véritable trahison en le présentant comme économiste ; il ne veut faire que de la morale revêtue d'un costume original, sinon bizarre, baroque. Pour justifier pleinement cette appréciation, il faudrait pouvoir citer beaucoup de passages, ce que l'espace ne permet pas, mais voici quelques spécimens.

Selon Ruskin, parlant de la propriété, l'homme ne possède réellement que ce qu'il peut consommer ou utiliser personnellement, ainsi, il ne peut pas habiter à la fois deux maisons (*He cannot live in two houses at once*); donc il ne les possède pas. Est-ce bien vrai? J'ai pourtant un ami qui habite à la fois dans trois maisons qui lui appartiennent, et je ne compte pas les deux ou trois mois qu'il passe tous les ans dans le Midi, dans un hôtel. M. Ruskin ne pense ici qu'à l'utilité purement matérielle des choses, mais il y a encore l'utilité morale. — A un autre endroit il dénie à l'économie politique la qualité de science, parce qu'elle

néglige, selon lui, la branche la plus importante de cette étude : *spending* (dépenser). S'il pense à la consommation, le reproche n'est que partiellement fondé, car la plupart des économistes ont consacré des chapitres à la consommation ; et s'il prend ce mot dans un sens plus large, s'il veut parler des dépenses économiques en général, il est complètement dans l'erreur, il n'a qu'à lire le premier Traité d'économique venu. Mais c'est bien de la consommation qu'il s'agit, car voici comme M. Devas résume (p. 30), les développements dans lesquels M. Ruskin entre : « Dans de nombreux passages où il se plaint de cette lamentable omission, il dénonce le gaspillage et le dommage causés par une consommation mal dirigée, insensée ou dépravée ; par de mauvaises (*bad*) maisons, de mauvais meubles, de mauvais vêtements, de la mauvaise nourriture, de mauvaises récréations, d'un art mauvais (*bad art*) et par tout ce qui favorise une mauvaise vie et une population vicieuse. La propriété doit consister en de bonnes choses (*good things*) et non en de mauvaises ; aussi a-t-on raison de parler des *biens* de l'homme et non de ses *maux* (*bad*). Il ne suffit pas de dire que la production et la consommation se sont accrues, il faut plutôt s'informer en quoi l'une et l'autre consistent.

Est-ce de l'économie politique cela ? Voyons-nous dans ces élucubrations comment les forces économiques agissent, constatons-nous leurs causes et leurs effets ?

A un autre endroit, M. Devas loue M. Ruskin de ne pas attribuer à la Providence les catastrophes causées par la famine aux Indes, ni le mal chronique anglais qui a nom « les sans travail », mais de les imputer plutôt au manque d'économie, à la mauvaise direction du travail, à la mauvaise administration publique et privée... Mais quel économiste a fait remonter à la Providence, à Dieu, une cause économique quelconque ? Les économistes ne font pas de la théologie, mais de la science purement terrestre : ils étudient le jeu de certaines forces naturelles, d'ordre social plutôt que physique, et s'en tiennent là. M. Devas cite encore ce passage de Ruskin :

« Par les lois de la Providence le monde est réglé de telle sorte que le travail d'un homme, lorsqu'il est bien appliqué, suffit amplement pour le pourvoir pendant sa vie de toutes les choses qui lui sont nécessaires, et en outre, de bien des objets d'agrément ou de luxe..... » Sans doute un travail habile ou rationnel peut beaucoup, mais il ne peut pas tout, et les choses sont bien plus compliquées que M. Ruskin ne semble le penser. Il faudrait pouvoir entrer dans les détails pour le montrer. M. Devas cite d'ail-

leurs des passages qui ne concordent pas avec ce qui précède. M. Ruskin distingue entre les différents travaux et trouve « qu'un grand nombre de professions manuelles indispensables sont vraiment de nature servile, c'est-à-dire qu'elles réduisent un homme à l'état de serf, ou de travailleur purement mécanique (*unthinking*), à l'état d'animal, à un état indigne de l'homme ». Et celui qui écrit cela prétend faire de la morale et enseigne que l'économique doit s'inspirer de l'éthique, sans songer un moment que l'économique est du domaine intellectuel et l'éthique du domaine sentimental et qu'elles sont influencées par des causes physiques et sociales qui sont loin d'être identiques.

The Economic Review, publiée par l'Union de socialisme chrétien d'Oxford (Londres Rivingstone), fascicule d'avril 1898. M. A. W. Flux compare le commerce anglais avec celui de quelques autres contrées pour se rendre compte des dommages que la concurrence peut causer au commerce britannique. On sait que des vues très pessimistes ont eu cours sur ce point, surtout relativement à l'Allemagne, mais M. Flux ne prend pas les choses au tragique. Il trouve que l'Allemagne et quelques autres pays ont fait, dans ces derniers temps, des progrès plus rapides que la Grande-Bretagne, mais en compensant les débouchés gagnés et les débouchés perdus, l'Angleterre a maintenu sa position prédominante. La compétition des autres pays n'a pas été sans utilité pour l'Angleterre, et il y a lieu de penser, selon lui, qu'elle y gagnera une plus grande aptitude à reconnaître les besoins des autres pays et qu'elle adaptera avec plus de soin sa production à ces besoins.

Une autre chose est à faire, c'est de multiplier, comme en Allemagne, les moyens d'instruction commerciale pour les futurs fabricants et négociants. L'auteur semble croire qu'on ne fait pas assez sous ce rapport en Angleterre. On trouve aussi que l'instruction élémentaire des enfants laisse souvent à désirer et ne prépare pas assez la jeunesse pour la carrière commerciale. Néanmoins on n'est pas disposé à introduire le système protecteur, on préfère agir sur l'instruction de la jeunesse, tant pour former commercialement les classes dirigeantes que pour augmenter les aptitudes des classes dirigées.

Comme conclusion, l'auteur soutient avec raison que la baisse continue des prix de beaucoup de marchandises fait souvent paraître le commerce moins étendu qu'il ne l'est en réalité, la quan-

tité a souvent augmenté, malgré — et même à cause — de la réduction des prix. Dans les statistiques on étudie plus souvent les valeurs que la quantité, parce que les valeurs se prêtent seules à des vues d'ensemble, tandis qu'on ne saurait additionner des kilogrammes de fer avec des mètres de drap et des hectolitres de blé.

The Quarterly Journal of Economic (Revue trimestrielle d'économie politique), publié pour l'Université Harvard. Boston, G. H. Ellis, 1898, fasc. d'avril. Nous y trouvons un très intéressant article de M. W. Mac Donald sur « les Canadiens français dans la Nouvelle-Angleterre ». Nous n'avons pas besoin de dire que « français » veut dire ici : parlant français, car il y aussi des Canadiens ne parlant que l'anglais.

Les Canadiens dont il est question dans cet article ont été appelés, après la guerre de sécession, par les manufacturiers des Etats de Maine, New Hampshire, Vermont, Massachusetts, Rhode-Island, Connecticut qui avaient besoin d'ouvriers. Ils furent surtout employés dans les textiles, mais on les trouva plus tard occupés dans la plupart des autres industries. Alléchés par des salaires élevés, ils vinrent d'abord par petits groupes puis par groupes de plus en plus nombreux et en 1891, lors du recensement, on compta, dans ces six Etats, sur une population totale de 4.701.745 plus de 331,000 Canadiens de langue française, qui avaient été réunis, en leur qualité de catholiques, en 74 paroisses purement françaises et faisaient en outre partie de 78 paroisses mixtes, c'est-à-dire mêlés avec des Irlandais.

Les Canadiens n'ont pas seulement conservé leur religion, ils tiennent aussi énormément à leur langue, et même à leurs mœurs. Dans les villes petites ou moyennes qu'ils habitent, souvent par milliers, dans la Nouvelle-Angleterre, ils se sont agglomérés dans des quartiers séparés. ils ne frayent qu'entre eux, vivent avec beaucoup d'économie « sordidement et en dépit de l'hygiène », envoient leurs épargnes au Canada et beaucoup nourrissent des idées de retour. Cela suffit pour qu'ils ne soient pas bien vus. On craint — ou on a craint pendant un certain temps —, qu'ils couvrissent le pays, car ils étaient d'abord prolifiques ; des familles de 15 à 20 enfants, dont il mourait beaucoup il est vrai avant l'âge de 5 ans, n'étaient pas rares; puis ils avaient fondé des Sociétés de Saint-Jean-Baptiste pour mieux conserver « leur religion, leur langue et leurs mœurs ». Mais les plus récentes investigations ont

montré que les familles nombreuses sont devenues sensiblement plus rares, que l'immigration a presque cessé et que le retour au Canada a considérablement diminué; on tient tout autant à la religion, mais déjà la langue perd du terrain — lentement, il est vrai; — c'est que les nouveau-nés apprennent l'anglais dès l'enfance et comme l'anglais est la langue des affaires, on se sert plus de cet idiome que du français. On se fait d'ailleurs naturaliser, la politique — qui ne parle qu'anglais — exerce sa part d'influence... et tout considéré, on est rassuré sur ce point ethnographico-politique de l'absorption des Canadiens par les populations de la Nouvelle-Angleterre. On croit même maintenant que l'absorption sera relativement rapide.

The Yale Review. New Haven, Tuttle, Morehouse et Taylor, fascicule de février 1898. M. C. P. Sanger étudie l'incidence des impôts dans le Royaume-Uni. L'auteur introduit son travail en présentant des considérations générales sur l'incidence des impôts, puis sur les différentes sortes d'impôts et montre qu'il est presque impossible d'établir un pareil travail avec exactitude ou rigueur. Il se contente donc d'un travail approximatif qui, je l'admets volontiers, a également sa valeur. Mais est-ce bien « l'incidence » qu'il nous fait connaître. L'incidence? Je l'ai toujours vu définir : l'impôt qui est payé par un autre que le contribuable visé par le législateur. Prenons comme exemple l'impôt sur les maisons. D'après les rôles d'imposition, Paul, qui possède une maison, est chargé d'une taxe de 100 francs; s'il habite la maison, il paie cette taxe, et il n'y a pas d'incidence. S'il loue la maison à Pierre, il lui demandera 1.000 francs — la valeur du loyer — et si rien ne s'y oppose, encore 100 francs, ensemble 1.100 francs et de cette façon ce sera Pierre qui payera l'impôt. Il y aura incidence non voulue par le législateur.

Quelquefois l'incidence est voulue, comme dans les droits de consommation qui sont avancés par le marchand; mais souvent le législateur prend des mesures compliquées pour empêcher la substitution d'un contribuable à l'autre, sans y réussir. L'incidence est un des problèmes financiers les plus ardus. Il s'agit de forcer les gens à payer eux-mêmes les charges que le fisc leur impose et de les empêcher de se décharger sur d'autres épaules. M. Sanger ne s'attaque pas à ce problème, il s'est donné une tâche bien plus facile.

Il divise la population anglaise en deux parties : l'une, com-

prenant les classes supérieures et moyennes, formant 30 p. 100 de la population, l'autre les classes inférieures. L'ensemble de la population doit se partager un total de 87.8 millions de livres sterl. d'impôts. Pour établir comment cette somme se répartit entre les diverses classes, l'auteur passe en revue les taxes acquittées par chacune de ces deux grandes divisions, et nous dresse un tableau qui commence ainsi :

	Classes travaillantes	Autres classes	Ensemble
	£	£	£
Tabac	7.300.000	3.100.000	10.400.000
Thé	2.500.000	1.000.000	3.600.000
Rhum	1.600.000	600.000	2.200.000
Etc. etc. etc......... .	. .	. .	. .
Total.......	34.200.000	53.600.000	87.800.000

Donc les classes ouvrières seraient chargées de 40 p. 100 et les autres de 60 p. 100 de l'ensemble. C'est une répartition — bonne ou mauvaise — de l'impôt, mais ce n'est pas de l'incidence. Ces chiffres ne présentent pour moi aucun intérêt, parce que je ne sais pas comment l'auteur les a obtenus. Ce qui serait curieux, à connaître et peut-être instructif, c'est précisément le procédé au moyen duquel l'auteur a obtenu ces chiffres.

The Journal of Political Economy, publié par l'Université de Chicago, fascicule trimestriel de décembre 1897. M. de Lapouge a fait insérer dans cette revue un article sur « les lois fondamentales de l'Anthropo-Sociologie » qui se lit très agréablement, comme tant d'autres travaux d'anthropologie, d'ethnographie, de sociologie; j'en ai lu, pour ma part beaucoup, et toujours avec un vif intérêt, mais je n'ai jamais pu admettre l'importance que leurs auteurs attribuent à la forme du crâne : dolicho- ou brachycéphale, ni à la couleur des cheveux — blond, brun, noir — ni à la hauteur de la taille, etc. Vous me direz : mais ce sont là des indices de race, des preuves de descendance, etc. Vous me parlez là de causes lointaines, très lointaines, nullement prouvées d'ailleurs ; depuis des siècles, une de ces causes, en les supposant réelles, a neutralisé, annulé l'autre en se fusionnant avec elle. Et quand je rencontre de nos jours des familles — père et mère — ayant à la fois un enfant blond, un enfant aux cheveux chatains, un enfant aux cheveux noirs, ou quand je vois deux frères dont l'un est trapu et l'autre élancé, que faut-il penser de la filiation. L'autre jour, dans une assez nombreuse assemblée — pendant

une lecture ennuyeuse — je me suis mis à étudier les crânes qui s'offraient à mon examen.... je n'ai trouvé ni *dolicho-*, ni *brachycéphales*, rien que des formes intermédiaires, le produit de milliers et de milliers de mélanges. Du reste, comme il y a 20 ou 30 siècles — pour ne pas remonter plus haut — aucune autorité n'a mesuré les crânes, et comme les renseignements donnés aujourd'hui sont très discutés, on ne saurait considérer ces théories comme scientifiques, ce sont de simples conjectures d'une faible portée qui ne feront aucun mal, tant qu'on n'essayera pas d'en tirer des conséquences pratiques, par exemple, d'exciter les gens à s'entretuer.

Jahrbücher der Nationalœkonomie, etc. (Annales d'Économie et de Statistique) dirigées par M. Conrad, etc, Iéna. Fischer. Fasc. de décembre 1897. M. Franz Blei présente un travail intitulé : « Pour servir à la critique de l'Economie politique. » Vous devinez que pour l'auteur l'école classique a tort, et comme elle n'est pas infaillible, M. Blei a quelquefois raison. Mais pas bien souvent, car il continue les anciens errements, qui consistent : tantôt à s'attacher à une des opinions extrêmes qui n'a eu que des partisans isolés, et tantôt à prendre certains mots à significations multiples et à insister sur le sens le moins usuel. Faute d'espace, je n'examinerai pas la valeur de ses critiques, je me bornerai à vous dire où il en veut venir (p. 812), voici donc ses conclusions : Il n'y a pas d'économie politique générale, il y a autant d'économiques (de manière de satisfaire ses besoins) qu'il y a de formes sociales, de manière de vivre en société ; il y a donc une économique monarchique et une économique républicaine, une économique aristocratique et une économique démocratique, une économique chrétienne et une économique musulmane, bouddhique, etc., une économique sauvage et une économique civilisée, féodale etc. etc. — Là-dessus on pourrait demander : les lois économiques changent-elles de vêtement avec la mode?

M. K. Diehl analyse l'ouvrage de M. Stammler : *Wirtschaft und Recht* (l'économique et le droit). M. Stammler a entrepris de formuler les principes fondamentaux de la science sociale. Voilà un livre qui fournirait une ample moisson à la critique! Elle commencerait dès les définitions du début. Selon l'auteur[1],

---

[1] Nous discutons les théories de M. Stammler d'après l'analyse de M. Diehl qui cite fréquemment le texte de l'auteur.

la société n'est pas seulement une réunion d'hommes, dont les rapports sont réglés par la nature des choses c'est une réunion d'hommes dont les rapports extérieurs ont été réglés par des hommes (*von Menschen herrührenden Regelung ihres Verkehres* etc.) C'est donc de la loi humaine qu'on parle (et aussi de celle de l'Etat et de la société), mais l'auteur distingue : si le règlement des rapports entre les hommes a une sanction coercitive, c'est la loi ; s'il est purement conventionnel, c'est l'économique (mais les conventions comportent souvent des contraintes). Comme M. Stammler fait régler l'économique par les hommes, les lois naturelles ne sont jamais pour lui des lois économiques, mais des lois d'ordre technique, comme celles qui indiquent comment on rabote une planche, comment on lime une clé. Ces travaux sont techniques pour nous, que sont-ils pour M. Stammler? Peut-être les admet-il comme techniques, mais le prix d'une marchandise mis en rapport avec sa rareté ou son abondance, est-ce technique ou est-ce un rapport économique ? Il y aurait encore beaucoup de point à relever, mais M. Stammler s'étant inspiré de Rodbertus, il ne vaut pas la peine de s'arrêter à ses idées souvent paradoxales; il part toujours de la société et néglige l'individu, bien qu'il soit extrêmement rare qu'un individu fasse souffrir une société, tandis qu'il n'existe pas une seule société dans laquelle il n'y ait un certain nombre d'individus qui souffrent par la faute de celle-ci. Ce n'est pas la société essentiellement tyrannique qui a besoin d'être protégée ou secondée, mais l'individu.

Signalons dans le fascicule de janvier 1898 un très intéressant travail de M. Ch. Henderson sur l'Assistance publique aux Etats-Unis. C'est un très bon résumé. Le mot fameux : il y aura toujours des pauvres parmi vous, s'applique aussi aux Etats-Unis. Tout le monde n'y est pas riche, il y a des vieillards, des malades, des infirmes. La charité américaine est active et elle semble suivre les mêmes errements qu'en Europe.

Dans le fascicule de février, M. Morton A. Aldrich présente un travail très étendu sur « le mouvement ouvrier en Australie et dans la Nouvelle-Zélande. » On est assez d'opinion en Europe que ces contrées sont le paradis des travailleurs manuels, et le fait est qu'ils ont aussi peu à se plaindre que possible : ils ont la journée de huit heures, ils ont des salaires élevés, des produits alimentaires à bon marché, d'autres avantages encore. Ils ont obtenu ces résultats, en partie parce qu'ils ont formé des trade-unions et en partie parce que les populations démocratiques de ces régions ont été bienveillantes pour eux. La circonstance

que les Etats australiens sont encore peu peuplés et renferment néanmoins de grandes villes, leur a été très favorable. L'histoire récente du mouvement ouvrier en Australie montre cependant aussi que même lorsque la puissance des travailleurs manuels est incontestable et incontestée, ils ne peuvent pas réaliser des vœux exagérés. C'est qu'il y a des lois économiques, *e pur si muove* ! Niez le tant que vous voudrez, *e pur simuove* ; ni l'excommunication, ni la mise à l'index n'y changeront grand-chose. La grève, l'arme principale de l'ouvrier, ne peut pas tout. Par exemple, quand un syndicat demandait une augmentation de salaire, il réussissait souvent à l'obtenir ; mais quand l'ensemble des syndicats, s'appuyant sur sa force, ne se gênait pas de dire bien haut que la force doit primer le droit, et prétendait interdire aux employeurs la faculté d'occuper des ouvriers restés en dehors des syndicats, lesdits employeurs se sont rappelés à leur tour que l'Union fait la force et, en se syndiquant, ont victorieusement résisté. La « grève générale » fut mise en scène alors, mais sans succès. Actuellement, si ce n'est la paix, c'est du moins une trève qui règne entre le « capital » et le « travail », les deux puissances se respectent et sentent que, pour chacune d'elles, la victoire elle-même est onéreuse. La victoire est unilatérale, elle fait toujours des victimes, l'accord entre les parties engendre seul la prospérité. Entre temps, le législateur a promulgué des lois populaires — « sociales » si l'on veut — comme un salaire minimum pour certaines industries, l'arbitrage presque obligatoire dans certains cas, mais avant de juger ces lois, il faudrait les voir marcher. Ainsi pour l'arbitrage il n'y a eu, jusqu'à présent, que 3 cas, et ils ont abouti tous les trois. Attendons la suite.

———

Zeitschrift f. d. g. Staatswissenschaft (Revue des sciences politiques) dirigée par M. Schæffle (Tubingue Laupp, 1898, 54e année, fasc. III. M. Schæffle consacre un premier article très étendu aux Kartells, c'est-à-dire aux ententes entre des producteurs ou des commerçants ayant pour objet de régler les effets de la concurrence, organisation pour laquelle on a aussi les mots *trusts*, *rings*, syndicats, coalitions, etc., etc. On peut dire que ces ententes constituent un des principaux problèmes économiques de notre époque. On sait qu'autrefois (mettons avant 1789) l'industrie était réglementée, qu'elle jouissait d'un monopole et qu'elle ne possédait pas les puissants moyens de production qui la distinguent de nos jours. On s'aperçut alors que le monopole d'une part et la

réglementation de l'autre étaient des obstacles au progrès, et la science économique enseigna que la liberté, la concurrence même, constituaient le meilleur remède à ces maux. Les faits ont donné raison à la science. Mais TOUT remède doit être dosé, sinon il devient du poison. De même pour la concurrence Il y eut des hommes qui la pratiquèrent déloyalement et d'autres qui utilisant les forces naturelles que la science vient de mettre à notre disposition, la poussèrent jusqu'à l'excès et transformèrent le bien en mal.

Certains économistes, prétendus réformateurs, en prirent prétexte pour attaquer les doctrines classiques, ils faisaient semblant de croire que les élèves d'Adam Smith. loin de conseiller une concurrence raisonnable « honnête et modérée », avaient toujours voulu pousser la concurrence à l'extrême. C'était les calomnier. Si autrefois les économistes parlaient rarement des excès de la concurrence, c'est qu'il fallait laisser à ces excès le temps de naître. Le temps a marché, les faits ont surgi et se sont développés, beaucoup d'économistes se sont alors préoccupés du nouvel état de choses, sans approuver le moins du monde ces exagérations. Le temps ayant continué à marcher — comme c'est son habitude — on a vu surgir des remèdes aux maux de la concurrence ; ce sont précisément ces Kartells, syndicats, ententes, ou comme on voudra nommer les conventions protectrices que nous avons en vue. Certaines de ces conventions ont plutôt visé tout d'abord des exagérations spéciales, se manifestant dans un sens ou un autre, et profitant au producteur ; mais comme généralement ces exagérations ont mal tourné et finissaient par ruiner au lieu d'enrichir, de plus en plus les Kartells ou syndicats sont devenus des conventions destinées à restreindre, à régler la production en quantité et en qualité, à répartir le marché entre les producteurs établis, à fixer à l'amiable les prix de manière à satisfaire (autant que possible) à la fois, le producteur et le consommateur. Le Kartell est devenu ainsi le remède à la concurrence exagérée.

Il y a mieux encore. On sait que les socialistes reprochent à l'organisation industrielle actuelle de produire « anarchiquement » c'est-à-dire trop ou pas assez, reproche fort contestable, mais le grain de vérité qu'il pouvait contenir sera annulé avec le temps par les conventions des industriels syndiqués. La puissance de nos moyens de production ont rendu ces conventions nécessaires, les fabricants, et parfois même de simples artisans, ont le mérite de s'en être aperçu, et le mérite plus grand encore de se restreindre et de se contenter des bénéfices que les Kartells leur

accordent. Le législateur n'est presque pas encore intervenu: certaines tentatives n'ont pas encore abouti ; espérons qu'en définitive il ne gâtera rien, mais il en est bien capable ; car il ne sait pas par lui-même, il faut donc qu'il s'informe, et le plus souvent il se contente de prendre l'avis du plus fort.... en politique, qui n'est pas toujours le plus savant, ni le plus honnête en économique. — De nombreux ouvrages ont déjà été publiés sur les Kartells, j'aurai l'occasion d'y revenir.

Zeitschrift für die Socialwissenschaft. (Revue de la science sociale) par M. le professeur J. Wolf. (Berlin, Georges Reimer) 1898, n° 4. Ce n° est particulièrement bien rempli. Dans le premier article, de M. Wolf, sous le titre de « Illusionnistes et Réalistes », l'auteur montre que les socialistes les plus marquants ont reconnu la fausseté du dogme de la doctrine de K. Marx, d'après lequel la moyenne et la petite industrie seront peu à peu absorbées par la grande, qui elle-même fusionnera la plupart de ses établissements.... et quand il n'en restera plus qu'un petit nombre les ouvriers se lèveront comme un seul homme et « exproprieront les expropriateurs », c'est-à-dire s'empareront de tout et organiseront le collectivisme. Eh bien, les recensements allemands de 1882 et 1895 ont démontré que cette absorption n'a pas lieu, au contraire, par conséquent, qu'il faut abandonner la foi en cette prétendue loi naturelle. Les mêmes socialistes ont constaté la fausseté d'un autre dogme marxiste : il est faux que le pauvre devient toujours plus pauvre, et le riche, plus riche. Il est certain que le bien-être des classes inférieures augmente.

M. J. Kohler parle du collectivisme et de l'individualisme dans l'histoire. L'auteur est d'avis que les hommes ont commencé à vivre dans le collectivisme, c'est-à-dire dans une sorte d'inconscience, ils ne pensaient que par et selon la collectivité, agissaient selon l'impulsion de celle-ci, etc. Plus tard, des individus marquants sortirent de la foule, devinrent des personnalités indépendantes qui exercèrent à leur tour une influence sur la collectivité. L'auteur n'a pas tiré de ces idées (les progrès de l'humanité sont dus à des individus exceptionnellement doués) tout ce qu'elles renferment.

M. Adam Rœder présente un travail intitulé : Capacité et profession, dans lequel il s'élève contre les socialistes et contre leurs protecteurs de la chaire (laïque et ecclésiastique) qui regrettent que les classes inférieures fournissent si peu d'élèves aux

écoles supérieures, bien que l'école primaire renferme tant d'enfants doués pour les études supérieures. M. Rœder répond en substance : d'abord les élèves sortis des classes peu aisées ne sont pas si rares dans les écoles supérieures qu'on veut bien le dire, il y en a plutôt trop en présence de l'encombrement des carrières, et puis — et l'auteur appuie ses assertions sur des chiffres — l'école n'est pas du tout aussi riche en « capacités » que l'on dit. Ainsi, dans les examens, la note *très bien* est extrêmement rare; la note *bien* échoit à environ 25 p. 100 des élèves; les autres ont : *assez bien*, *suffisant*, *au-dessous de la moyenne*. Donc, les enfants bien doués, ceux qui obtiennent le *très bien* ne sont pas plus communs dans les rangs des populations inférieures que dans les familles aisées; il est même probable qu'on est un peu prodigue de la qualification *bien*.

Signalons des notices intéressantes sur la petite industrie et sur les causes et les effets du manque de travailleurs agricoles dans l'Est de la Prusse.

Archiv für sociale Gesetzgebung (Archives de législation sociale) dirigées par H. Braun (Berlin, C. Heymann) XII, 1. — Dans un premier article M. John Rae raconte les progrès que la « Journée de huit heures » a fait dans ces dernières années. Il s'agit d'une série de documents, dont l'analyse ou le résumé ne présenterait aucun intérêt. Il résulte des faits rapportés que de nombreux établissements ont pu raccourcir leur journée de travail sans perte pour personne. On ne nous dit pas comment on a obtenu ce résultat, si ce n'est une ou deux fois en passant, les ouvriers auraient fait plus d'efforts ; en réalité, ils n'ont gagné ainsi qu'une demi-heure... et nous ne savons pas si ce gain a été définitif. Il est regrettable qu'on ne nous dise pas si le fabricant a amélioré son outillage; c'est précisément sur ce point que les renseignements eussent été précieux. Ce progrès semble nécessaire pour réaliser l'autre. Tant vaut l'outillage, tant vaut l'ouvrier moyen.

Signalons aussi l'article de M. A. de Frankenberg qui traite des assurances ouvrières en Allemagne. On a constaté, dans cette législation, des lacunes et des imperfections, le législateur les reconnaît, au moins en partie; il a même déjà formulé des projets de loi destinés à les faire disparaître, mais ces projets n'ont pas abouti. C'est moins dans les prescriptions que dans leur application que gît la difficulté. Ainsi le plus souvent la loi procède par énumération des cas donnant droit aux secours ou aux indemni-

tés, mais le législateur n'a pas tout prévu et souvent la jurisprudence — à tort et à raison — ne croit pas pouvoir attribuer d'indemnité à celui qui la réclame. L'auteur cite des cas empruntés aux caisses de maladie, à l'assurance contre les accidents, aux pensions de vieillesse; nous devons nous borner à en citer brièvement deux ou trois pour faire comprendre la nature des difficultés.

Il s'agit d'accidents dont ont été victimes des ouvriers ou employés assurés de droit; mais ils ne sont assurés que contre les accidents qu'ils subissent dans l'exercice de leurs fonctions ou professions ou pendant qu'ils travaillent pour l'employeur. — Un cocher d'omnibus, après avoir fini sa journée, saute dans une des voitures de la compagnie pour rentrer chez lui. Il saute mal, se blesse, mais ne peut pas obtenir d'indemnité, parce qu il n'était pas en fonction : quand l'accident a eu lieu, il était un voyageur, comme un autre. Un employé de chemin de fer a fini sa journée à 5 h. 1/2 ; rentré chez lui, il s'aperçoit qu'il a oublié son pardessus, il retourne à la gare à 7 heures pour le chercher et est écrasé par un train. Sa famille n'a pas droit à indemnité, parce qu il n'était pas de service quand l'accident a eu lieu. — Le cocher d'un grand propriétaire, qui a été à la chasse chez un voisin de campagne, est victime d'un accident en ramenant son maître ; il n'a pas droit à pension car ce dernier n'était pas occupé à un travail professionnel (d'agriculture) mais à un simple plaisir. — Il y a peut-être des centaines de cas pareils, par an. — On a, du reste, reconnu qu'il y avait quelque chose à faire et l'on amendera la loi.

Die Nation, dirigée par M. Th. Barth, député, et paraissant à Berlin. — M. E. Heinemann cherche à établir de quelles sommes les grandes Banques de Berlin disposent en temps de crise. L'extension croissante du commerce et de l'industrie a forcé les banques de suivre un mouvement analogue et de grossir leurs capitaux. L'auteur a voulu se rendre compte de la force de résistance que ces institutions peuvent présenter à certains moments critiques ou, si l'on veut, si leurs fonds sont assez liquides pour se trouver disponibles au moment du besoin. Il s'agit de onze grandes compagnies par actions qui ont commencé avec des capitaux réunis s'élevant à 188 millions de marks au moment de leur fondation et qui par suite de leurs agrandissements successifs, possédaient à la fin de 1897 769 millions de marks, non compris 70 de réserve, ensemble 839 millions, somme qui leur a rapporté plus de 95 millions de bénéfices. De ces banques, la plus ancienne est de 1848,

une est de 1853, trois sont de 1856, une de 1864, deux de 1870, une de 1872, une de 1881, une de 1889. C'est en 1856 que les plus grandes banques furent créées avec 45 millions, 30 millions et 24 millions ; après l'agrandissement ces mêmes banques possèdent 80 millions, 115 millions, 36 millions, elles ne se sont donc pas avancées d'un pas égal. D'autres ont fait des progrès plus rapides encore : une des deux banques fondées en 1870, avec un capital de 15 millions, l'a porté à 150 millions, l'autre banque de la même année 1870 n'a eu à l'origine que 6 millions et en a actuellement 30. Du reste, dans la présente année 1898, quelques banques ont encore ajouté 50 millions à leurs fonds, de sorte que le total atteint 819 millions.

Le mouvement des affaires de ces banques a été, en 1897, de 112 à 113 milliards de marks (soit 130 fois le capital) tandis que la Banque de l'Empire, avec ses 290 succursales, ou branches, a dépassé 142 milliards en 1897 et 131 1/2 en 1896. Il y a, du reste, d'une banque à l'autre, de grandes différences, qui ne proviennent pas toujours de l'importance des capitaux dont l'établissement dispose. Le plus grand mouvement de fonds est celui de la *Deutsche Bank*, capital 150 millions qui a atteint près de 38 milliards, soit en moyenne 125 millions, par jour. — Cette banque avait en 1897 45.860 comptes.— Le montant brut des bénéfices est de 20.100.000M. Nous avons dit que l'ensemble des bénéfices bruts des onze banques est de 95,4 millions. Voici comment cette somme se décompose :

Montant des bénéfices (Millions de marks).			Emploi des bénéfices (Millions de marks).		
Effets et participations.	23,9	25 0/0	A. Frais		
Provisions.............	22,0	23 »	Frais généraux..	22,9	24 0/0
Intérêts................	25,5	26 »	Tantièmes.......	11,0	12 »
Lettres de change......	15,9	17 »	C. Part des actionnaires.		
Autres.................	8,1	9 »	Dividendes......	58,3	61 »
			Réserve.........	3,2	3 »

Ces 95,4 millions ont été obtenus avec 839 millions, cela fait un bénéfice brut de 11,38 p. 100; la part des actionnaires s'élève à 7,34 p. 100, et si l'on ne tient compte que des dividendes réellement distribués aux actionnaires, 6,95 p. 100.

L'auteur s'occupe maintenant d'établir la « liquidité » des fonds des onze banques de Berlin. Il divise l'*actif* en fonds liquides, savoir : Encaisse et créances 198,5 millions de M., lettres de change (effets à ordre) 534,4, reports 303,0 ensemble 1.036,3 millions ; autres fonds avancés sur dépôt de gage 1.146,1, effets, par-

ticipations 292,1, commandites 120,1, fonds divers, 46.4, total des autres fonds 1.604,7; ensemble de l'actif 2.641. Le *passif* se divise ainsi : engagements, dettes, acceptations 512,2, dépôts 1.078,7, dividendes, tantièmes 36,1, divers 68,2, ensemble des engagements 1.695,2; fortune propre de la banque 769, réserve, excédent reporté 178,8, ensemble 945,8; total du passif 2.641 millions. Voici donc les résultats :

PASSIF Millions de marks.		ACTIF Millions de marks.	
Fonds liquides............	1.036,3	Les engagements.........	1.695,2
Autres fonds..............	1.604,7	Fortune propre...........	945,8
Total....	2.641,0	Total......	2.641,0

De ces 2.641 millions d'actif 39 p. 100 se composent de ressources liquides et 61 p. 100, d'autres ressources, tandis qu'au passif 64 p. 100 représentent les engagements des banques et 36 p. 100 leur fortune propre. Etudiant ces chiffres de plus près l'auteur compare au passif de 2,641 millions de marks avant tout le montant des engagements 1.695,2 millions qui ont besoin de couverture. Les fonds liquides 1.036,3 millions sont tous prêts à rendre ce service, mais ne suffisent pas; il faut encore demander 658,9 millions aux « autres fonds », c'est-à-dire aux débiteurs des banques qui en doivent bien davantage. Du reste, cet excédent est nécessaire pour garantir les 945,8 millions qui constituent la fortune propre des onze banques, fortune qui, elle-même, viendrait au besoin à l'aide des fonds liquides.

Ces proportions sont considérées comme très favorables par la Bourse de Berlin, car le cours des actions de ces banques est tel que,bien que la valeur totale nominale soit (voir *ante*) de 769 francs, il faudrait dépenser 1.300 millions pour les acheter. En 1897 les dividendes distribués ont été, selon les banques, de 6 p. 100, au moins, de 10 p. 100 au maximum.

Statistiche Monatschrift (Revue mensuelle de statistique) publiée par la commission centrale de statistique d'Autriche (Vienne, A. Hölder), fasc. de février-mars 1898. M. d'Inama-Sternegg y a fait insérer un article intitulé : *Das sociale Connubium*, ce qui signifierait à la rigueur : le droit d'intermariages entre les différentes classes sociales; mais comme aucune loi n'interdit ces intermariages, l'auteur sans doute ne pense qu'aux faits constatés, et surtout à l'influence que la profession peut — ou paraît — exercer sur le choix d'un époux. Il s'agit des populations urbaines et d'une moyenne de dix années. L'auteur distingue les grandes villes des autres.

Professions des époux.	Grandes villes.		Villes moyennes et petites.	
	Prof. du marié.	Prof. de la mariée.	Prof. du marié.	Prof. de la mariée.
Agriculteurs	2,7 0/0	0,1 0/0	3,9 0/0	2,5 0/0
Industriels *a*. (position indép.	13,7	2,3	26,1	1,6
b. — subor.	66,0	37,3	39,5	12,0
Journaliers	2,1	1,1	11,4	7,0
Professions libérales	13,3	1,1	9,7	1,5
Domestiques	2,1	23,7	6,0	23,4
Rentiers	1,3	8,7	2,0	5,1
Individus dépendant de leurs parents (sans prof.)	0,1	10,9	0,7	28,0
Profession inconnue	0,4	14,2	0,7	15,9

Je ne sais si ce tableau nous apprend grand'chose, si ce n'est que la similitude de la profession tend à rapprocher un peu les hommes, surtout quand la classe est nombreuse. Comme il ne s'agit ici que des villes, les cultivateurs sont peu nombreux, aussi ne voyons-nous ici que de petits chiffres. Bien plus nombreux sont les industriels, patrons ou aides (employés et ouvriers). Dans les grandes villes, sur 66,0 jeunes hommes occupés dans l'industrie, 37 ont trouvé leur compagne parmi les jeunes filles de même profession ; les autres, simples ouvriers peut-être, les auront cherchées parmi les 23,7 domestiques. Du reste, ce tableau nous laisse dans le doute sur bien des points, et même sur un point très important, c'est la profession des parents des jeunes couples en question. C'est que la profession des parents doit avoir au moins autant d'influence sur le rapprochement des futurs époux que leur propre profession. M. d'Inama Sternegg a prévu l'observation et nous offre le tableau suivant, mais sans distinguer entre les grandes et les petites villes.

Professions ou classes.	Profession des jeunes époux.		Profession des parents.	
	du marié,	de la mariée,	du marié,	de la mariée.
Agriculteurs	2,9 0/0	0,8 0/0	11,1 0/0	9,4 0/0
Industriels et commerçants				
a. patrons	16,0	2,7	30,0	21,2
b. aides (employés et ouvriers)	63,1	32,6	25,9	21,7
Journaliers	4,0	2,4	12,6	10,8
Professions libérales	11,0	1,2	7,6	4,9
Militaires	—	—	1,3	0,8
Domestiques	2,9	23,7	4,3	10,2
Rentiers, propriétaires	1,4	8,1	5,0	6,5
Individus (sans prof.) dépendant de leurs parents	0,2	14,0	1,3	3,4
ofessions inconnues	0,5	14,5	1,9	8,1

L'auteur présente encore d'autres combinaisons et donne même les chiffres afférents aux principales villes, mais il est des circonstances importantes sur lesquelles il se tait, probablement par la meilleure de toutes les raisons, c'est qu'il n'a rien à dire ; je pense à l'état de fortune, aux dots, et aussi à la religion : ces deux points rapprochent — ou séparent — plus d'individus que la profession. En Autriche, il faudrait encore compter la nationalité ou la langue parlée.

La même Commission centrale a publié également un volume sur les grèves. Voici les principales causes des grèves dans les années suivantes.

	1894	1895	1896
	en tant pour cent.		
Les ouvriers demandent une augmentation de salaire.	57,23	53,17	58,84
Ils réclament la réduction de la journée de travail...	27,04	24,39	31,97
Ils s'opposent à la réduction de leurs salaires.......	11,32	10,24	8,16
Ils — à la prolongation de la journée de travail....................................	2,52	1,9	1,36

L'essentiel est de connaître le résultat de la lutte. Nous le résumons ainsi :

	Sur le nombre des grèves. en 1894	en 1895	en 1896
Il y a eu succès complet..........................	24,53	26,83	21,77
Il n'y a eu aucun succès..........................	48,43	42,29	41,84
Il y a eu un succès partiel.......................	27,04	24,88	36,39
Total.....	100	100	100

Frankreichs Finanzlage (la situation financière de la France à la fin de 1897), par M. Richard de Kaufmann. Extrait du *Finanzarchiv* et publié à part. On sait que M. de Kaufmann est l'auteur d'un ouvrage très estimé sur les « Finances de la France », qui a paru — aux environs de 1882 — en allemand et en français. Depuis, le savant professeur, qui s'occupe de préférence de la France, a achevé une étude approfondie sur les chemins de fer français qui a paru récemment en allemand en 2 volumes, et dont la traduction française est sous presse. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce dernier ouvrage et de dire le bien que nous en pensons. Le travail sur les chemins de fer achevé, l'auteur a repris l'étude de nos finances — années 1894 à 1898 — et a publié, sous le titre ci-dessus, un très substantiel article de près de 60 pages compactes sur la situation actuelle. M. de Kaufmann entre dans de nombreux et instructifs détails, indiquant les prin-

cipales modifications subies par les différents chapitres de nos recettes et de nos dépenses. Il est impossible de résumer ces indications, qui sont déjà elles-mêmes très condensées et, nous croyons devoir le dire, qu'on n'a pas pu les condenser ainsi sans faire preuve d'une connaissance approfondie de la matière, et posséder une certaine souplesse de plume, si l'on peut s'exprimer ainsi. Nous ne citerons qu'une des colonnes (1898) d'un tableau qui en a cinq (1894-1898), où l'auteur a résumé d'une façon originale, le plus récent budget des dépenses.

Les dépenses publiques de la France, par catégories, en 1898.

1. Dette publique		1.070.697.071
2. Dépenses militaires		
Ministère de la guerre et de la marine	911.478.332	
Ministère des Colonies	66.626.872	
Pensions militaires et Lég. d'honneur (Min. des Finances)	141.947.820	
Algérie	385.978	
Total des dépenses militaires		1.120.439.002
3. Pouvoirs publics		13.313.737
4. Dépenses de l'administration civile		
Les Ministères et services qui en dépendent.	685.292.312	
Pensions civiles (min. des Finances)	84.640.824	
Total des dépenses de l'adm. civile.		769.903.136
5. Frais de perception et d'exploitation. Remboursement. Non valeur		434.601.584
Total général		3.408.954.530

On voit que malgré le grand nombre de sinécures dont nous avons l'avantage de jouir, l'administration civile (13 millions, plus 769 et 434 millions, soit 1.216 millions), ne coûte pas beaucoup plus que le tiers de l'ensemble de nos dépenses. Si nous n'avions ni dette, ni besoins militaires, nous en serions quittes pour 32 francs d'impôts, de contributions, de taxes, etc., par tête, tandis que, en l'absence d'économie et de paix perpétuelle, nous sommes chargés en moyenne de près de 90 francs par tête.

Geldzins und Güterpreise (l'intérêt de l'argent et le prix des choses). Étude des causes qui déterminent la valeur d'échange du numéraire, par M. Knut Wicksell, Iena, G. Fischer, 1898. Nous connaissons déjà ce savant Suédois très distingué, qui s'est imposé la tâche d'approfondir les questions relatives à la monnaie, aux intérêts, aux prix. Mais en lisant le volume que j'ai sous les yeux,

je me demande si « approfondir » est synonyme de « rendre plus clair ». Je suis presque tenté d'en douter. Si je n'aimais pas moi-même pénétrer au fond des choses, je le contesterais et je trouverais au besoin quelques points d'appui dans le volume (par ex. pages 127, 153 et autres, où il s'agit d'hypothèses reconnues par l'auteur non conformes à la réalité). Je préfère distinguer, et dire que le but de l'auteur est méritoire, mais qu'il ne prend pas le meilleur chemin pour y arriver.

Le problème initial que M. Wicksell cherche à résoudre est celui-ci : quand les prix changent — baissent ou s'élèvent — où gît la cause de ce mouvement, du côté de l'argent, ou du côté de la marchandise ? Ou aussi : quand la cause est-elle du côté de l'argent, ou du côté de la marchandise ? — Cette question est si importante qu'on a écrit tout une bibliothèque pour la résoudre. Je la crois résolue, parce que je cherche les solutions simples, mais ceux qui pensent que la simplicité et la profondeur s'excluent, s'efforcent de compliquer les démonstrations ou les discussions, et choisissent les *round about ways*, les détours, les chemins « en spirale », croyant ainsi rendre service à la science.

Chercher l'explication du taux du prix d'un côté seulement, ce serait, en effet, une solution simpliste, c'est-à-dire insuffisante. Rien que du côté de la marchandise, nous avons déjà le choix entre deux explications, l'une subjective, l'autre objective. La première, c'est celle de la moindre jouissance ou utilité (*Grenznutzen*) basée, sur le degré d'abondance de la chose (pour celui qui évalue), sans parler de l'influence du goût) ; la deuxième est celle des frais de production. Ces deux explications se complètent, mais la première s'applique le plus souvent ; on n'achète pas (on ne rembourse pas les frais de production) pour un produit dont on n'a pas l'emploi. L'autre côté, c'est le pouvoir d'achat du numéraire. Les 100 francs d'aujourd'hui sont-ils l'exact équivalent des 100 francs d'hier ou d'il y a cinquante ou cent ans ? Qu'est-ce qui règle le pouvoir d'achat du numéraire, par quel moyen pouvons-nous établir s'il a haussé ou baissé. K. Marx trouve que la valeur du numéraire dépend uniquement du temps qu'il a fallu pour le recueillir, explication qui a été réfutée ; Tooke et la plupart des économistes, avant et après lui, font dépendre son pouvoir d'achat de la quantité en circulation (Théorie quantitative). Cette explication a beaucoup en sa faveur et M. Wicksell est également de cet avis. Mais ce savant complique cette question d'une autre, et l'embrouille, en distinguant entre le taux de l'intérêt de l'argent et le taux de l'intérêt des capitaux. S'il distinguait simplement l'escompte et l'in-

térêt, on pourrait s'entendre ; mais M. Wicksell voit encore d'autres forces ou mouvements en jeu, qu'on ne peut pas exposer en quelques mots. Ce que j'ai compris de ses démonstrations ne m'a pas convaincu ; pour moi, il cherche midi à quatorze heures. Tout le monde achète, on peut presque ajouter, et tout le monde vend ; cette opération, qui se répète des millions de fois par jour, doit pouvoir s'expliquer en quelques lignes et ne pas exiger de nombreuses pages pour se rendre intelligible. Si l'auteur veut nous faire accepter l'influence de ces deux sortes d'intérêt sur les prix, qu'il nous la fasse comprendre en une ou deux pages et nous apprécierons ; encore une fois une opération aussi fréquente doit être compréhensible à tout le monde.

Geschichte der deutschen Geldreform (Histoire de la réforme monétaire allemande) par Karl Helfferich, suivi d'un volume de documents. (Leipzig, Duncker et Humblot, 1898). La réforme monétaire allemande, qui s'est accomplie il y a un quart de siècle, est un fait d'histoire économique de première importance, et M. K. Helfferich, qui porte un nom déjà favorablement connu des économistes, l'a raconté avec clarté et une remarquable entente de la matière. Il a pu puiser aux meilleures sources et consulter quelques-uns des hommes qui ont exercé une influence décisive sur l'acte législatif du 9 juillet 1873.

Ceux qui se rappellent l'état de choses antérieur à 1870 savent quelle anarchie monétaire régnait alors en Allemagne. Il y avait les thalers du nord (3 fr. 75), les florins du midi (2 fr. 10), les florins d'Autriche (2 fr. 50), puis le système monétaire de Hambourg et celui de Brême, sans parler du Holstein et du Mecklembourg. A côté de cette circulation en argent (métal blanc) plus ou moins saturé de cuivre, il y avait une circulation en papier, papier-monnaie proprement dit (émise par les États sans être garanti par une encaisse) et des billets de beaucoup de banques diverses, la plupart d'une circulation difficile, souvent purement locale ; ne parlons de l'or que pour mémoire, il y en avait si peu, et il était, ce qu'on pourrait appeler par analogie, hors système. Tout le monde souffrait de cette anarchie, tout le monde voulait en sortir. On s'en occupa très souvent avant 1870 ; il y eut des conférences et des conventions, mais il n'y eut pas de solution.

La solution n'était pas facile. Il fallait mettre d'accord le nord et le sud, entre lesquels la jalousie était vive et vivace, et puis il fallait choisir l'étalon. Avant 1850, il n'y en avait qu'un de pos-

sible, l'argent; mais après la découverte des placers, l'or entra en lice et compliqua la question. M. Helfferich montre clairement comment les circonstances opérèrent presque automatiquement la substitution de l'or à l'argent, d'abord en France, puis dans d'autres pays. On sait que la découverte des placers de Californie et d'Australie coïncida avec une forte demande d'argent (métal blanc) dans l'Extrême-Orient. L'argent semblait fuir l'Europe, le numéraire devint rare, on pris des mesures pour le ménager (plus fort alliage de cuivre), mais sous main l'or afflua, et tellement, que non seulement il combla tous les vides, mais que des hommes comme Michel Chevalier et Cobden s'attendaient à la baisse de la valeur de l'or. Il est vrai qu'à peu près en même temps Sœtbeer et quelques autres prédisaient le règne de l'or.

Nous ne pouvons pas raconter cette histoire si intéressante de la substitution en Allemagne du métal jaune au métal blanc — malgré l'opposition des partisans du double étalon — ; la cause de l'or était gagnée, même avant l'aubaine des 5 milliards, mais il est évident que ce coup de fortune dut grandement faciliter la transformation projetée du système monétaire. On disposait du moins de la matière première, la chose la plus difficile à se procurer ; mais il y avait encore une question de fooorme. La forme c'était le procès : Thaler *versus* florin. La lutte a été ardente. On se décida en faveur du mark [1], ce qui était une transaction, car le mark est juste 1/3 de thaler. Il y a une vingtaine d'années, quelqu'un — je ne sais plus qui — déclara dans un écrit qu'on avait proposé d'adopter le franc, mais que le prince de Bismarck n'a pas voulu que l'Allemagne eût la même monnaie que la France. A cette époque, insuffisamment renseigné, je l'ai cru, et je ne me gênais pas de dire en moi-même : est-ce bête de sa part ! J'avais tort, il n'y était pour rien. On a pris le mark, parceque c'était une fraction nette, ronde, d'une monnaie en usage, comme il a un siècle on a pris en France le franc de 5 grammes (au lieu de 10 grammes) parce que c'était à 1 ou 2 centimes près la livre. (Ma raison en faveur du franc contre le mark était que, dans bien des cas, le franc rendrait le service à meilleur marché.)

---

[1] Ne pas écrire *marc*, car il ne s'agit ni de marc d'argent de Cologne, ni de marc de café, ni de marc de vin, mais de mark (prononcez : marque) une monnaie nouvelle valant 1 fr. 25. On abrège mark en mettant un grand *M* en italique (ou en cursive), c'est le signe conventionnel adopté par l'autorité ministérielle (m. = mètre).

La décision, que la base du nouveau système monétaire serait le mark d'or, prise, il fallait résoudre les difficultés de l'application. C'est que, pour ne citer qu'un point, il y avait les créanciers et les débiteurs, leurs contrats avaient été faits sous le régime de l'étalon d'argent, tandis que le payement se ferait sous le régime de l'étalon d'or. Comment fixer le rapport entre les deux métaux ? Bien de l'encre coula inutilement pour résoudre cette difficulté, car on vit bientôt qu'il n'y avait rien de mieux à faire que d'accepter le rapport usuel de 1 à 15 1/2.

Quand toutes les décisions eurent été prises — et il faut comprendre parmi ces décisions celles qui concernaient le papier-monnaie — on s'occupa de la réalisation de la réforme. On constata qu'il circulait alors pour environ 1.530 millions de marks de monnaies d'argent, somme sur laquelle on devait prendre 450 millions de marks pour fabriquer la nouvelle monnaie blanche ; il restait donc 1.080 millions de marks ou environ 6 millions de kilogrammes d'argent à échanger contre de l'or. En temps ordinaire, une pareille opération n'aurait pu s'exécuter que peu à peu, successivement, le gouvernement allemand aurait vendu tous les ans — pendant x années — tant de kilogrammes d'argent contre tant de kilogrammes d'or, non sans rétrécir un peu la circulation intérieure ; mais les chances de la guerre ayant mis à sa disposition de grandes quantités d'or, il n'avait pas besoin de s'en procurer en échange de l'argent, il pouvait rendre la frappe des monnaies d'or indépendante de la vente du métal blanc, et comme il s'exposait ainsi à grossir la circulation au-delà du besoin des affaires, ce qui aurait causé une réexportation de l'or en excès, le gouvernement dut avoir soin de retirer à peu près autant d'argent de la circulation qu'il y versait de l'or. La vente de l'argent était d'ailleurs une opération très délicate à une époque où la tendance à la baisse commençait à se faire sentir et où les mesures prises par le gouvernement allemand ne pouvaient qu'accélérer la baisse.

Je m'arrête. La réforme monétaire allemande de 1873 est une opération si considérable et d'une si grande portée que je lui ai accordé une large part de l'espace dont je dispose. Mais je suis loin d'avoir épuisé la matière ; je ne puis donc que renvoyer le lecteur au deuxième volume de M. Helfferich qu'on lira avec fruit et sans ennui.

L'*Economista* de Florence, dirigé par M. A. J. de Johannis. Dans le n° du 8 mai il est question « de l'augmentation de la popu-

lation en Allemagne et du problème de l'alimentation qui devient de plus en plus difficile à résoudre. Ce fait, dit l'*Economista*, est un des arguments les plus importants en faveur de la liberté de l'industrie et du commerce extérieur. Les récentes statistiques prouvent bien que l'Allemagne ne saurait se passer de débouchés extérieurs. Sans doute la population s'accroît plus rapidement encore en Russie et aux Etats-Unis, mais ces contrées possèdent de vastes territoires incultes. En Russie on ne compte que 19,7 habitants par kilomètre carré et aux Etats-Unis même seulement 7.5, tandis que l'Allemagne en a 96,7, la France 71,8, l'Italie 108, le Royaume-Uni 126 par kilomètre carré. Ces pays ne produisent pas assez de grains pour leur population et la politique économique de leurs gouvernements doit en tenir grandement compte. Pour le moment on ne le fait pas assez, car il y a des intérêts opposés. Aussi cherche-t-on plutôt à produire du pain à bon marché, que du pain en abondance, deux qualités qui ont beaucoup d'affinité, mais qui ne sont pas identiques. L'abondance aboutit naturellement au bon marché, mais quand on prétend faire baisser (?) les prix par des combinaisons artificielles comme le monopole du commerce du blé entre les mains de l'Etat, ou la municipalisation de la cuisson du pain, ou par d'autres combinaisons analogues, on ne peut que s'exposer à des déboires. Il y a encore une autre cause de mécompte dans toutes les combinaisons offertes par les utopistes ou même par certains réformateurs : on tient compte de toutes (?) les données du problème, sauf une, la multiplication ininterrompue de la population. On l'oublie, ou l'on suppose qu'elle reste stationnaire. En face de cet accroissement on fait comme l'autruche, on ferme les yeux. Il viendra un moment où il faudra les tenir ouverts. On verra alors que la vraie cause de l'extension du socialisme est la trop grande densité de la population ; le fait que bien plus de la moitié des hommes gagnent leur vie autrement qu'en cultivant la terre, explique « qu'il y a des pauvres parmi nous ».

Giornale degli Economisti (Journal des Economistes) de Rome. M. le professeur Pantaleoni a inséré dans le n° de mars 1898 et les suivants un travail très intéressant intitulé : *Examen critique des principes théoriques de la coopération*. La coopération, comme antérieurement l'association, a paru, à un certain moment, une panacée ou du moins la solution de la question sociale. Elle a eu ses chauds partisans, ses fanatiques même. Ce système présente en effet dans certains cas des avantages, on ne saurait le nier,

mais il n'a inauguré aucun principe nouveau. On a toujours su que l'Union faisait la force. La coopération n'est pas une œuvre de bienfaisance, mais une œuvre ou une entreprise économique. C'est une affaire, dans laquelle l'intérêt individuel ou l'égoïsme joue son rôle, comme dans une autre : on veut produire aux moindres frais et acheter au meilleur marché possible. On entreprend une affaire coopérative pour réaliser des bénéfices, et on les espère plus élevés parce qu'on n'a pas à rétribuer séparément un entrepreneur. Soit dit en passant, ceux qui croyaient pouvoir se passer d'un entrepreneur, d'un — initiateur et directeur — se trompaient généralement. Sans entrepreneur, l'affaire ne réussissait pas ; pour réussir, il fallait charger de la direction l'un des associés, lui obéir et le rétribuer. La différence n'était plus alors que dans les mots. M. Pantaleoni touche à d'autres points de vue encore, mais nous devons renvoyer le lecteur au travail même du savant professeur.

Dans le n° d'avril signalons un travail de M. Raseri sur l'état physique de la population italienne — mettons sa dégénérescence — et disons qu'on a pu lire ces jours-ci dans plusieurs périodiques des articles sur les effets fâcheux de l'éducation trop intellectuelle dans les pays civilisés. Trop intellectuelle? Ce n'est pas le mot. On n'exerce guère l'intelligence, on fatigue la mémoire.... c'est aussi la mémoire qui travaille quand on prétend former le sentiment. Pour beaucoup d'élèves la religion elle-même devient un exercice de mémoire, ce qui empêche les croyances de rendre à la société le service moralisateur qu'on leur demande. La religion devient alors une cause de haine au lieu de répandre l'amour du prochain.

Revues de Sociologie et *Revues de Science Sociale italiennes.* Nous en avons quatre sous les yeux, sans être sûr de les connaître toutes, et le lecteur sait que nous ne les confondons pas avec les publications d'économie politique, leurs sœurs ou cousines, sur les attributions desquelles elles empiètent parfois. C'est éparpiller des forces qu'il faudrait plutôt concentrer. La science sociale, et partant la sociologie, qui semble avoir des prétentions plus grandes, a sans doute un vaste champ d'exploration, mais si elle veut étendre ses investigations sur une surface aussi étendue, elle pourra y glaner, mais non le cultiver. Ce qu'on glane, ce sont rarement les éléments d'une science, ils ne se trouvent pas à la superficie, il faut creuser pour découvrir ces éléments. Ma conclusion est, que : 1° la *Riforma sociale* de

MM. Nitti et Roux (Turin, Roux, Frassati et Cie.) ; 2° la *Scienza sociale* de M. Fr. Consentini et autres (Milan, Palazzo di Brera) ; 3° La *Rivista di Sociologia* de MM. Fiamingo et Virgili (Civitanova-Marche, Casa Editrice « Domenico Nataluci ») ; 4° la *Rivista italiana di Sociologia*, dirigée par un conseil composé de MM. A. Bosco, G. Cavaglieri, S. Cognetti de Martiis, G. Sergi, V. Tangorra, E. E. Tedeschi (Rome, Fratelli Bocca)... que ces quatre périodiques se fusionnent, et le monde savant constatera une fois de plus que « L'union fait la force », c'est une sentence morale, cela ; ajoutons une observation économique, puisque l'Economique et la Morale réunies font la Science sociale, c'est que le marché des livres italiens ne peut pas absorber quatre revues sur un sujet aussi spécial. — Me sera-t-on reconnaissant de ce conseil ? J'en doute fort.

Signalons deux opuscules du professeur L. M. Billia de Turin. L'un, qui a paru à Turin chez Carlo Clausen est intitulé : *Lezioni di filosofia della morale*. (Leçons de philosophie de la morale). C'est un sujet très vaste et trés intéressant, qu'on peut traiter à bien des points de vue. Un des premiers que l'auteur envisage, c'est le rapport de cette science avec toutes les autres, c'est-à-dire sa place ou son rang sur l'arbre de la science. Puis il met la morale en rapport avec l'intelligence, avec la volonté, avec la liberté, et termine par « la loi morale ». On pourrait se demander si l'auteur a pensé à l'influence des sens, à celle du sentiment ? Il n'a pas oublié ces influences, mais il ne leur a pas consacré tous les développements qu'elles comportent. Si l'espace le permettait, c'est surtout l'idée du devoir que nous aurions voulu examiner de près.

Le second opuscule de M. Billia est intitulé : *Sull ipotesi dell' evoluzione*. Cette hypothèse, l'auteur ne la rejette pas, seulement il n'admet pas qu'il y ait une évolution sans finalité. Pourquoi les choses changent-elles ? Pour atteindre tel but. C'est peut-être vrai, mais est-ce prouvé ? Je crains que non. — Du reste, quelle que soit ma manière de voir sur les idées de l'auteur, je ne puis que recommander la lecture de ces deux opuscules ; ils sont suggestifs.

El Economista de Madrid nous apprend que le commerce total des États-Unis avec l'Espagne, l'île de Cuba, Porto-Rico et les Philippines s'est élevé en 1897 à environ 40 millions de dollars,

dont 23 millions, soit 46 p. 100, représentent l'exportation de la république américaine. Ces chiffres sont très sensiblement inférieurs à ceux de 1892, où le commerce entre les deux contrées s'est élevé à plus de 100 millions. On comprend que les événements qui ont eu lieu dans l'île de Cuba sont la cause de la diminution. En 1892 les États-Unis avaient acheté pour plus de 78 millions de dollars de marchandises cubanaises, chiffre qui était tombé à 51.700.000 dollars en 1895 et à 17.200.000 dollars en 1897. On voit quel trouble l'insurrection de Cuba a apporté dans les affaires, et combien les deux pays intéressés ont eu à en souffrir. La guerre a produit un arrêt complet des affaires, combien de temps faudra-t-il, après la paix, pour que les plaies causées par la lutte se cicatrisent ?

MAURICE BLOCK.

TROIS GRANDS « ACTS » DE GLADSTONE

1855-1861-1870

Après la mort de M. Gladstone, les journaux de tous pays et de tous partis ont soumis à leur jugement la longue carrière de l'illustre homme d'Etat, à la manière de ces prêtres de l'ancienne Egypte qui jugeaient les rois décédés. Aujourd'hui, ce sont les journaux qui exercent cet office, et se font les grands juges des grands morts.

Ainsi, on a scruté, loué ou censuré les actes nombreux et très divers de ces soixante-trois ans de fonctions publiques, à dater de 1832 où le jeune William-Ewart Gladstone entra au Parlement, à peine âgé de vingt-trois ans, élu dans la bourg-pourri de New-Artk, sous le patronage du duc de Newcastle, le plus absolu tory de son époque, jusqu'aux temps où, devenu libéral avec Robert Peel, M. William E. Gladstone arborait partout le drapeau de la liberté et même de la démocratie : en 1844 et 1860 pour l'allégement des droits sur les céréales, et pour la liberté des échanges entre nations; en 1846, pour doter un séminaire catholique (à Mainood), Irlande; en 1865, pour les réformes en Irlande, qui furent dès lors l'une de ses principales préoccupations, le grand souci de la seconde partie de sa vie; pour le *désétablissement* de l'Eglise anglaise en Irlande (1869), et pour la *loi agraire* (1870), qui donne aux cultivateurs irlandais plus de sécurité; en 1870, pour l'abolition de la vente des grades dans l'armée, et en 1872 pour le vote par bulletin, vote secret, au lieu du vote oral, qui favorisait la pression des propriétaires à la campagne et des patrons à la ville; en 1885, pour une troisième réforme électorale et parlementaire, qui a remanié les circonscriptions suivant le nombre des habitants, et élargi le droit de vote en l'étendant à tout propriétaire d'une maison inscrite au rôle et à tout locataire d'un loyer de 200 francs, à la ville et à la campagne; en 1886, pour le *Home rule* (création d'un parlement Irlandais), projet qui le sépara d'une grande partie des libéraux; et enfin pour des réformes presque radicales, qui, repoussées par la Chambre des Lords, et même par l'opinion du peuple anglais le déterminèrent, en 1895, à une retraite définitive.

Ces actes ou projets, qui ne provenaient pas tous de l'initiative de

M. Gladstone, mais qu'il avait soutenus de sa puissante parole, ont été diversement appréciés. Quelques esprits inflexibles se sont surtout étonnés des changements de la politique de M. Gladstone, ce fils de famille conservatrice,élevé à Eton et à Oxford parmi les conservateurs, introduit aux affaires publique par les torys et les anglicans les plus résistants, et qui s'est de plus en plus dirigé dans les voies libérales, voire même radicales.

M. Gladstone a pu répondre à ces critiques ce que j'ai entendu le Père Lacordaire dire en 1848, au Club du Deux-Mars (tenu dans le grand Amphithéâtre de la Sorbonne), quand l'éloquent dominicain se présentait candidat libéral, démocratique, pour l'Assemblée nationale Constituante, et qu'on lui demandait compte de son passé : Comment accordez-vous vos opinions d'autrefois avec vos déclarations d'aujourd'hui ?— « Je suis né dans une famille légitimiste, — répondait-il, — j'ai passé ma jeunesse parmi des royalistes absolus. Naturellement, mon esprit était pénétré des idées de ce milieu. Mais à mesure que j'ai grandi, à mesure que je me suis dégagé de ces influences, à mesure que j'ai pris possession de moi-même, que j'ai pu observer et connaître le monde, les besoins, les vœux des diverses classes sociales, et surtout des classes laborieuses, j'ai pris souci de ceux qui peinent le plus et souffrent le plus, et je suis devenu démocrate, c'est-à-dire, dévoué à l'amélioration du sort des plus humbles, suivant la pensée de l'Evangile.

M. Gladstone, d'après l'avis de la grande majorité du peuple anglais, est allé un peu trop loin, ou, si l'on veut, un peu trop vite, dans certaines voies politiques. Et la dernière partie de sa vie est fort discutée. Mais ce n'est pas là toute son œuvre : il a pris soin lui-même, dans ses discours, d'avertir ses historiens, et de recommander à leur sentiment du vrai et du juste certains actes incontestés, dont il a été le *proposer*, et non pas seulement le *seconder*, actes féconds dont on peut apprécier aujourd'hui, après trente et quarante ans d'expérience, la grande valeur économique, nationale, sociale. Ce sont les lois de 1855, de 1861 et de 1870, dont j'ai eu lieu d'apprendre auprès de lui, au cours de mes missions en Angleterre, le haut esprit et les puissants effets.

I

Par l'*act* de 1855, le Royaume-Uni a réduit sa Dette nationale, en trente ans, de plus d'un milliard et quart et sans que les contribuables se soient aperçus de cet énergique amortissement; et cette opération, disposée d'abord pour trente ans, a été reconnue par l'expérience si excellente à tous égards, que les chanceliers de l'Echiquier conserva-

teurs qui ont succédé à M. Gladstone, les Disraeli, les Northcote, ont adopté le système et l'ont continué.

M. Gladstone, étant chancelier de l'Echiquier en 1855, résolut de renforcer l'amortissement de la Dette nationale, qui venait d'être grossie par suite de la guerre de Crimée et qui s'élevait à 806 millions de liv. st. (vingt milliards de francs). Il savait que, dans tous pays et en tous temps, les députés sont peu disposés à voter des lois d'amortissement de la Dette nationale. Que leur importe? Leurs électeurs demandent surtout des travaux publics d'amélioration, des réductions de taxes, le bon ordre à l'intérieur et la sécurité au dehors.

Mais à quoi bon l'amortissement ?

Seuls, les véritables hommes d'Etat — (et ils sont peu nombreux en tous pays dans les Assemblées nationales), – savent ce que vaut l'amortissement, la réduction de la Dette nationale, pour élever le crédit de l'Etat, améliorer le cours marchand des titres de la Dette, pour ménager ainsi à l'Etat le moyen d'emprunter à de meilleures conditions, si les évènements exigent des emprunts, et enfin pour rendre moins cher le loyer de l'argent aux industriels, loyer dont le taux s'établit sur le revenu des placements en valeurs de tout repos, et sur la prime d'assurance pour couvrir le risque de l'entreprise. Si l'un de ces facteurs, le revenu des placements de tout repos, diminue, le loyer de l'argent prêté aux entreprises diminue d'autant, au grand avantage des industriels, de la production nationale, de la concurrence avec les producteurs d'autres pays. L'argent est à meilleur marché.

M. Gladstone fit voter cet act de 1855, qui autorisait le gouvernement à retirer de temps en temps une certaine somme de Rentes perpétuelles possédées par le National Debt Office au fonds des dépôts des Caisses d'épargne, et à transformer ces rentes perpétuelles en rentes amortissables dans un délai de trente ans. L'amortissement serait réglé de manière que l'annuité (soit l'intérêt et l'amortissement d'une année), fût chaque année d'une somme à peu près constante, l'amortissement étant ainsi très modique au début, augmentant d'année en année, et formant une grosse somme dans les derniers temps, où la partie de l'annuité qui représente l'intérêt serait très modique à cause de la grosse quantité de capital amorti.

Cette disposition fut intercalée dans un bill très étendu, qui traitait d'une grande variété d'autres affaires financières (comme on fait en France quand on glisse un article dans la vaste loi des finances).

Le Parlement, à qui on demandait, pour la première année, à peu près la même somme, à peine accrue par l'amortissement modique, vota l'annuité sans presque s'apercevoir du nouveau régime : et il continua dans chaque budget de voter l'annuité par habitude,peu de dépu-

tés étant assez mathématiciens, assez savants actuaires, pour distinguer dans l'annuité ce qui appartenait à l'intérêt de ce qui concernait l'amortissement.

En 1875, j'étais à Londres, en mission du ministère des Finances, pour étudier certaines questions du National Debt Office. M. Disraéli venait de remplacer M. Gladstone, libéral, et le premier ministre, conservateur, avait pris sir Stafford Northcote pour chancelier de l'Échiquier. Le nouveau chancelier de l'Échiquier suivait avec intérêt mes travaux, et, un matin, il me demanda si j'avais trouvé dans mes recherches des choses intéressantes. Je lui parlai des Annuités terminables de 1855, et je louai ce système qui, dans dix ans, en 1885, aurait amorti la dette nationale du Royaume-Uni de plus de 50 millions de livres sterling. Il fit appeler l'actuaire du National Debt Office, en le priant de lui dresser un tableau de ce merveilleux amortissement. Et le lendemain le ministre conservateur se rendit à la Chambre des communes, et, dans un discours où la loyauté doublait le dévouement national, il exposa les grands et bons résultats du système de 1855 : il fut applaudi par les libéraux pour l'hommage rendu au génie financier de M. Gladstone, et applaudi de tous pour cette révélation de l'heureux état des finances du royaume. A la Bourse qui suivit ce discours, la rente (Consolidés) monta d'un point.

Et, quelques années après, comme on approchait du terme de la période trentenaire 1855-85, M. Gladstone, redevenu premier ministre et M. Childers étant chancelier de l'Échiquier, le Parlement vota résolument la continuation de l'amortissement par les Annuités terminables.

Et grâce à ce bon esprit de sage et haute politique par lequel, en Angleterre, un parti adopte et continue les œuvres bonnes du parti opposé, l'œuvre de 1855 de M. Gladstone a été consacrée comme un des organismes les plus utiles de la Trésorerie anglaise, comme une des causes de l'élévation du crédit d'État, de l'adoucissement de l'intérêt, qui depuis longtemps avait été de 3,25 (3 p. 100 au cours de 92) et qui s'est réduit à moins de 2,50 (2,75 p. 100 au cours de 111).

Le National Debt Office, dirigé avec compétence et sans préoccupation personnelle par le collège administratif des Hauts Commissaires de la Dette nationale, fait emploi de ce qui rentre par l'annuité à titre d'amortissement, et place cette somme au compte des fonds des caisses d'épargne en valeurs garanties par l'État, mais plus fructueuses, parce que ces valeurs ont un marché moins vaste, telles que les emprunts de l'Empire indien, des Boards of Works et des Boards of Schools. Ainsi, l'argent des caisses d'épargne, après avoir servi le crédit d'État par l'achat des consolidés et par l'amortissement de la dette nationale,

va prendre refuge dans d'autres entreprises nationales ; et voilà l'une des trois grandes œuvres de M. Gladstone, dont il se glorifiait, aux applaudissements de tous, et non sans raison.

II

Sa seconde œuvre, non moins incontestée, c'est la loi du 17 mai 1861, créant l'institution des caisses d'épargne postales, et dont il a dit au Parlement, en 1888 : « que c'est l'œuvre la plus importante qui ait été entreprise dans ce demi-siècle pour le bien du peuple, et qu'il regarde la loi de 1861 comme l'acte le plus utile et le plus fécond de sa longue carrière. » Et cette appréciation est aujourd'hui confirmée par trente États du monde civilisé qui sont dotés de caisses d'épargne postales, et par plus de 21 millions de modestes travailleurs reconnaissants, qui profitent de ce nouveau service d'intérêt populaire.

En 1861, M. Gladstone, chancelier de l'Échiquier, fit voter par le Parlement une loi organique qui instituait la Post-Office-Savings-Bank, la caisse d'épargne postale.

L'idée de cette institution datait de loin : en 1807, M. Withbread M. P., dans un bill privé, fort bien motivé et très précis, avait proposé un certain nombre de mesures destinées à aider les ouvriers, non par l'aumône, mais par l'aide économique, par des moyens propres à les mettre en état de se soutenir par eux-mêmes (self-supporting) : ainsi, entre autres, en facilitant leurs actes d'épargne et de prévoyance par des agences d'épargne organisées dans tous les bureaux de poste du royaume, ouverts tous les jours ouvrables et toute la journée. Malheureusement, cet éminent homme d'État était trop en avant des institutions et des hommes de son temps : son bill tomba.

C'est qu'à cette époque l'institution des caisses d'épargne ne comptait encore en Angleterre que deux établissements, et dans toute l'Europe, onze, depuis la première Sparung-Casse fondée dans la ville libre de Hambourg en 1778. On la connaissait peu, et l'on ne soupçonnait guère sa portée morale, économique, sociale. C'est aussi qu'en 1807 la poste ne servait encore qu'au transport des lettres; le service des mandats d'argent (money-orders),qui, plus tard, en 1859, fut le principal argument pour faire adopter la caisse d'épargne postale, était encore une entreprise privée, organisée depuis 1792 en dehors du General-Post-Office. Ce ne fut qu'en 1838 (6 décembre) que le bureau particulier des mandats d'argent (money-orders-private-office) devint un service officiel, branche du General-Post-Office.

En 1859 (septembre.) M. Charles W. Sikes, comptable à la Joint-Stock-Bank de Huddersfield (Yorkshire), voué depuis longtemps à l'étude des Institutions populaires et des services publics relatifs, adressa au chancelier de l'Echiquier, M. Gladstone, un mémoire qui eut

la bonne fortune d'être appuyé par l'illustre *originator* de la grande réforme postale de 1840. M. Sikes montrait dans son mémoire la facilité et le succès reconnus du service des mandats d'argent, pratiqué depuis vingt ans par les Post-offices ; et il faisait ressortir que pour la Caisse d'épargne postale les dépôts reçus seraient comme de simples mandats d'argent adressés par un particulier au ministre des postes ; et les dépôts remboursés, comme des mandats d'argent adressés par le ministre des postes à un particulier. De plus, il exposait que depuis la loi de 1887, première loi organique des caisses d'épargne, ces établissements s'étaient multipliés jusqu'au nombre de 625 ; qu'ils comptaient plus d'un million et demi de déposants ; qu'ils étaient aussi populaires que bien appréciés par les hommes d'Etat et les économistes, mais qu'ils ne pouvaient atteindre les populations rurales, éparses ; et que les postes mettraient le service d'épargne à la portée de tous les ouvriers par tout le territoire britannique, ce qui serait justice.

M. Gladstone s'appropria ces arguments ; et animé par ce grand souffle de dévouement social qui fit son génie politique, il présenta un bill officiel et le soutint éloquemment : la loi instituant la Post-Office-Savings-Bank, promulguée le 17 mai 1861, fut mise en œuvre le 1er septembre 1861.

Cette institution populaire, avec un succès croissant s'est propagée dans onze Etats d'Europe, quatorze possessions britanniques, deux possessions françaises, au Japon, à Hawaï et au Transvaal ; soit, au total, dans trente pays du monde civilisé, où elle dessert plus de vingt-et-un millions de déposants. La Post-Office Savings-Bank du Royaume-Uni compte, parmi ses trente-neuf millions d'habitants, sept millions de déposants à l'heure présente (le 31 décembre 1896 : 6.862.035). — Le nombre de ses clients s'accroit de trois à quatre cent mille par an.

La Caisse d'Epargne postale, cette œuvre de William Gladstone, a été introduite en France par la loi du 9 avril 1881 ; elle compte (au dernier relevé statistique connu, 31 décembre 1897), 2.862.205 déposants. En France, comme dans plusieurs autres pays où les caisses d'épargne ordinaires se sont montrées bien dirigées, elles ont continué de prospérer, à côté de la caisse postale ; celle-ci a surtout servi les populations éparses, rurales, que les caisses d'épargne ordinaires ne pouvaient pas atteindre ; ainsi de 1882 à 1896, les caisses d'épargne ordinaires ont étendu leur clientèle de quatre millions de livrets (4.197.458) à six millions et demi (6.497.557).

III

La troisième œuvre dont M. Gladstone eut droit de se glorifier est l'act de 1870 sur l'Instruction primaire, qu'il présenta et soutint au

Parlement comme premier ministre, de concert avec M. Forster, vice-président du Conseil d'Education. Avant cette loi, les écoles primaires anglaises étaient fondées et entretenues par des particuliers ou des sociétés, la plupart confessionnelles; elles étaient fort inégales en programmes et parfois instables, précaires. L'act de 1870 autorisa l'établissement de Boards of Schools (Bureaux d'écoles), élus par tous les contribuables d'une circonscription déterminée, les femmes étant électeurs et éligibles. Ces Boards of Schools ont la personnalité civile; ils peuvent lever des taxes, recevoir des dons et legs, contracter des emprunts (avec l'autorisation et sous la garantie du Parlement), pour bâtir et entretenir des écoles publiques: ce qui assure aux écoles volontairement affiliées et aux instituteurs la stabilité, et favorise les améliorations.

Depuis 1891, les Boards ont le droit d'obliger les parents ou tuteurs à envoyer leurs enfants à une école, et aussi de dispenser les pauvres de la rétribution scolaire. Cet act de 1870 avec les acts complémentaires a été étendu à l'Ecosse.

L'Angleterre compte aujourd'hui 2.487 Boards of Schools, qui ont opéré une véritable transformation du régime d'éducation populaire dans la Grande-Bretagne.

Le Parlement allouait depuis longtemps des subventions (grants) aux écoles primaires ; mais après l'act de 1870, l'attribution de ces subventions a pris un caractère précis, où la faveur politique et autre ne domine plus : les *grants* sont accordés, sur le rapport d'inspecteurs scolaires du gouvernement, en raison de l'application plus ou moins complète et intelligente que les instituteurs ont faite des programmes élaborés par le Conseil royal de l'éducation, c'est-à-dire élaborés par les éducateurs et les mieux édifiés sur les expériences de tous les pays civilisés du monde.

Les Boards of Schools veillent à la bonne direction des écoles affiliées, suivant les recommandations du Conseil royal d'Education; ce régime présente ainsi un système de décentralisation, quant à la gestion matérielle et morale des écoles, avec l'avantage que donne un foyer supérieur d'intelligence et d'expérience, qui rayonne du Royal Council on Education, pour guider et vivifier les bonnes œuvres locales.

Un exemple montrera l'action utile des Boards of Schools locaux, agissant librement, mais éclairés par le Conseil central.

Lorsque le succès des Caisses d'épargne scolaires en France après l'organisation méthodique de 1874, eut éveillé l'attention des éducateurs de tous pays sur cette institution d'éducation morale et économique, le Royal Council recommanda aux Boards of Schools les School-Savings-Banks, et disposa, dans son Nouveau Code de l'Educa-

teur que pour obtenir le titre d'*excellent*, qui donne droit aux plus fortes gratifications du Parlement, une école devrait avoir un enseignement économique pratique, c'est-à-dire, une Caisse d'épargne scolaire. Cette recommandation aux Boards of Schools fut très bien entendue ; et, en 1887, à Londres, sur 1.075 directeurs d'écoles, 922 avaient agréé les School-Savings-Banks.

En 1891, une loi dite « Free Education act », imitée de notre loi de 1833, a éxonéré des frais d'écolage (school-fees) la catégorie des écoliers la moins aisée. Le Conseil royal de l'éducation adressa à tous les Boards of Schools une circulaire exposant qu'une occasion se présentait de populariser plus encore la School-Savings-Bank, déjà établie dans plus de 2.500 écoles en Angleterre : les School Boards pourraient engager dans leur région respective les instituteurs, les pasteurs, les juges de paix, les trustees, et autres notables locaux, à donner aux familles exonérées des frais d'écolage par la loi nouvelle le conseil d'employer l'argent, rendu ainsi disponible,en récompenses distribuées de temps en temps à leurs enfants suivant leurs bonnes notes de classe et leurs mérites à la maison ; et les enfants mettraient ces sous à la Caisse d'épargne scolaire.

La recommandation du Royal Council, qui se serait peut-être perdue, vaguement adressée de si haut aux masses populaires, a été partout traduite par les Boards of Schools locaux, et comprise par les pères de famille des classes les plus modestes : et dès l'année suivante (en novembre 1892) on constatait qu'un beau quantum des écolages exonérés avait déjà pris refuge dans les Schools Savings Banks; ce qui représentait une bonne somme de 143.000 liv. st. (=3.375.000 francs).

Et voilà un des bons effets de cette organisation de 1870, de cette troisième œuvre de William Gladstone, de cette grande œuvre, qui grandit chaque jour et qui durera pour l'amélioration intellectuelle, morale et économique du peuple travailleur d'Angleterre, pour élever la vie réglée et le bien-être des classes ouvrières, pour renforcer d'autant la production nationale, pour assurer d'autant l'ordre social et grandir les forces du pays. Car la bonne éducation des classes laborieuses, des masses populaires, c'est l'une des conditions de la puissance d'un peuple, avec le bon ordre dans les finances publiques, qui rehausse le crédit de l'Etat et facilite pour l'industrie le capital à prix doux : travail intelligent, vie réglée, capital facile, tels sont les desiderata procurés ou au moins préparés à l'Angleterre par les trois grands acts de 1855, 1861 à 1870, que M. Gladstone, dans ses derniers jours, aimait à rappeler à ses amis comme les trois principales œuvres fécondes et incontestées de sa longue carrière publique.

A. de Malarce.

LES SOCIÉTÉS DE CRÉDIT EN 1897

Cette étude porte sur les quatre principaux établissements de crédit français, Comptoir national d'Escompte, Crédit Lyonnais, Crédit industriel et Commercial, et Société Générale, qui ont plus particulièrement le caractère de banques de dépôts. On a pris pour base les bilans définitifs de l'exercice 1897, arrêtés au 31 décembre de cette même année, et l'on a cru utile de les donner d'abord dans la forme où les ont publiés ces Sociétés.

Bilans au 31 décembre 1897.

Comptoir national d'Escompte.

ACTIF

Caisse	Espèces en Caisse (a).... Fr.	27.868.140,61	46.994.675,06
	Espèces en Banque (a)	19.126.534,45	
Portefeuille. Effets de commerce.	Effets sur France (b)	213.379.469,24	267.642.444,16
	Effets sur l'Etranger (b)	54.262.974,92	
Reports (c)		Fr.	19.734.660 35
Banques des Colonies françaises (d)			10.385.562,63
Correspondants « Effets à l'Encaissement » (d)			31.177.959,80
Comptes courants débiteurs (d)			39.146.930,51
Rentes, obligations et valeurs diverses (e)			26.579.209,55
Agences hors d'Europe (f)			18.138.409,16
Avances (d)	sur documents et marchandises.	8.484.916,07	56.214.008,14
	sur garanties de tiers	2.102.837,39	
	sur valeurs françaises et étrang.	41,626.254,68	
Participations financières (e)			6.563.010,50
Tirages à échéances pour compte des agences hors d'Europe (f)			15.843.647,80
Débiteurs par acceptations (b)			51.064.489,22
Crédits par acceptations (d)	sur documents et marchandises.	14.066.895,75	44.522.140,98
	sur garantie de tiers	5.377.532,03	
	sur valeurs françaises et étrang.	25.077.713,20	
Comptes d'ordre et Divers (f)			13 465 720,81
Immeubles (f)			7.250.000 »
		Total..... Fr.	684 722.868,67

PASSIF

Capital (k)		Fr. 100.000.000 »
Réserves (l) : statutaire	Fr. 1.341.177,25	
(Décis. des Assemblées des 5 nov. 1889, 24 mai et 4 juin 1892, 25 avril et 11 juillet 1895)	5.375.000 »	8.410.697,75
supplémentaire	1.100.000 »	
immobilière	594.520,50	
Comptes de chèques et comptes d'escompte (h)		Fr. 257.666.266,70
Comptes courants créditeurs (h)		115.553.873,87
Bons et dépôts à échéance fixe (h)		60.718.414,11
Coupons et dividendes à payer (i)		7.399.266,52
Banques des colonies françaises (h)		3.515.061,23
Effets remis à l'encaissement (g)		14.912.693,92
Acceptations pour compte des agences hors d'Europe (g)		12.338.701,96
Acceptations pour compte de tiers (g)		91.608.619,69
Comptes d'ordre et Divers (j)		2.006.283,46
Immeubles (annuités à régler) (j)		5.125.479,50
Actionnaires : disponible sur exercices antérieurs (i)		158 037,40
Profits et pertes. — Exercice 1897 (i)		5.309.466,47
Total..... Fr.		684.722.868,67

Crédit Lyonnais.

ACTIF

Espèces en Caisse et dans les Banques (a)	99.634,402,20
Portefeuille (b)	570.037 007,56
Reports (c)	167.057,190,09
Comptes courants (d)	378.101.833,97
Avances sur garanties (d)	133.077.246,87
Actions, Bons, Obligations et Rentes (e)	8.477.438,39
Comptes d'ordre et Divers (f)	1.164.094,33
Immeubles (f)	30.000.000 »
Total..... Fr.	1.387.549.221,41

PASSIF

Dépôts et Bons à vue (h)	400.083.899,55
Comptes courants (h)	529.597.559,59
Acceptations (g)	138.459.312,53
Bons à échéance (h)	48.370.718,23
Comptes d'ordre et Divers (j)	2.749.214,07
Profits et pertes « Bénéfices » de l'Exercice 1897 (i)	20.010.521,50
Provisions constituées dans les Exercices précédents (i)	3.576.375 »
Solde du compte « Profits et pertes » des Exercices antérieurs (i)	4.701.620,94
Réserves (l)	40.000.000 »
Capital (k)	200.000.000 »
Total. ... Fr.	1.387.549.221,41

Crédit Industriel et Commercial.

ACTIF

Espèces.	au Siège social (a) .... Fr.	6.459.746.26	7.648.644,19
	à la Banque de France (a)....	1.188.897.93	
Fonds disponibles dans les Banques	France (a)	3.514.505.72	7.559.287,95
	Étranger (a)	4.044.782.23	
Coupons à encaisser (c)			2.167.934.46
Agents de change (d)			3.635,95
Effets à recevoir.	France (b)	49.188.555,94	57.402.935,89
	Etranger (b)	8.214.379.95	
Reports (c)			17.550.452.70
Rentes, Actions et Obligations (e)			3.384.942,72
Avances.	sur Titres (d)	13.156.999,44	16.366.250.76
	sur Garanties (d)	3.209.251.32	
Comptes courants (d)			18.134.468,64
Crédits d'acceptation garantis (b)			11.940.656,10
Paiements faits sur Intérêts, Exercice 1897 (f)			555.450 »
Immeuble social (l)			3,213.543,96
Versement non appelé (f)			45.000.000 »
		Total..... Fr.	100.928.213,32

PASSIF

Capital émis (k) .... Fr.			60.000.000 »
Fonds de réserve.	statutaire (l)	6.000.000 »	7.000.000 »
	extraordinaire (l)	1.000.000 »	
Comptes de Dépôts.	à vue (h)	44.101.298.22	56.634.614.81
	à préavis (h)	12.533.316,59	
Comptes courants.	France (h)	42.672.419,99	50.885.993.45
	Etranger (h)	8.213.573.46	
Agents de change (h)			2.084.776.65
Acceptations à payer.	sur Garanties (g)	11.940.656.10	12.565.044.85
	sur Provisions (g)	624.388.75	
Réescompte du Portefeuille (j)			142.351.39
Intérêts et dividendes.	antérieurs restant à payer (i) ..	26.225,50	1.526.225,50
	intérêts et dividende, Exercice 1897 (i)	1.500.000 »	
Profits et Pertes (i)	Produit net de l'Exercice. Fr. 1.613.087,21	1.690.512,39	89.203,67
	Solde reporté du 31 déc. 1896... 77.425.18		
A DÉDUIRE :			
Intérêts et dividende : 12 fr. 50 par action, impôt compris........ Fr.	1.500.000 »		
Tantième du Conseil...............	101.308,72	1.601.308,72	
		Total..... Fr.	100.928.213,32

Société Générale.

ACTIF

Caisse et Banque (a)... Fr.		51.0 5.496,81
Portefeuille (b)...	187.121.513,78	218.967.707,26
Effets à l'encaissement (b)...	31.543.193,48	
Reports (c)...		8 236 811,37
Coupons à encaisser (e)...		6.900 312,17
Rentes et Actions, Bons et Obligations (e)...		53.003 909,71
Avances sur garanties (d)...		101.771.705,19
Participations industrielles et commerciales (e)...		2.807.743.59
Participations financières (e)...		60.097.488,24
Immeubles (f)...		4.783.053,86
Comptes de Banque à l'étranger et comptes courants divers (d).		117.115.131.81
Appels différés sur actions (f)...		60.000.000 »
Total de l'actif...		684.719.363,34

PASSIF

Capital (k)... Fr.		120 000.000 »
Réserve statutaire (l)...		7.726 253,07
Réserve spéciale (l)...		6.000.000 »
Comptes de chèques (h)...		175 936 384,66
Dépôts à échéance fixe (h)...		111.462.900 »
Comptes à disponibilité (h)...		1.480.960,14
Effets à payer (g)...		67.156.536,54
Comptes de Banque à l'étranger et comptes courants divers (h).		193.084.142,80
Intérêts et dividendes à payer aux actionnaires (i)...		225 252,50
Profits et Pertes (Frais généraux déduits) (i)...	3.046.797,21	
Coupon de 6 fr. 25 payé en octobre 1897...	1.500.000 »	
Reste...	1.546.797,21	
A ajouter : Solde de l'exercice 1896...	100 136,42	
Total...	1.646.933,63	1.646.933,63
Total du passif...		684.719.363,34

*
* *

L'addition des totaux de ces quatre bilans montre que le chiffre d'affaires des sociétés considérées s'est élevé à près de 3 milliards de francs (2.947.919.666.74) pour un capital réel de 375 millions. C'est-à-dire que dans l'ensemble 100 francs d'affaires ont été produits, non pas avec, mais pour 12 fr. 50 du capital actions versé. On sait que beaucoup d'autres éléments, même des éléments moraux, contribuent à la formation du chiffre d'affaires, et que d'ailleurs ce chiffre n'a d'importance que relativement aux bénéfices. C'est ce qui est plus intéressant à considérer. Or, en regard de ces 3 milliards d'affaires, on constate un bénéfice net de 29.979.872 fr. 39 ; c'est-à-dire que le

chiffre d'affaires donne un bénéfice net de 1 p. 100; mais le capital versé qui est de 375 millions fait ressortir 8 p. 100 sur ce capital.

Le tableau suivant donne, pour chaque société, en regard du capital, le chiffre des affaires et le bénéfice net.

	ANNÉE de la fondation.	CAPITAL		CAPITAL actif à rémunérer.	CHIFFRE des affaires.	Bénéfice net (sans le report à nouveau).
		A la fondation.	En 1897			
Comptoir national d'Escompte.	1889	40.000.000. »	100.000.000. »	100.000.000. »	684.722.868.67	5.309.466.47
Crédit Lyonnais.	1872 (a)	50.000.000. »	200.000.000. »	200.000.000. »	1.387.549.221.41	20.010·521.50
Crédit Industriel et Commercial.	1887 (b)	60.000.000. »	60.000.000. »	15.000.000. »	190.928.213.32	1.613 087.21
Société Générale.	1864	120.000.000. »	120.000.000. »	60,000.000. »	684.719.363.34	3.046.797.21
		270.000.000. »	480.000.000. »	375.000.000. »	2.947.919.666.74	29.979.872.39

(a) Dans sa forme actuelle.
(b) Dans sa forme actuelle.

Le pourcentage montre que, proportionnellement au capital, le Comptoir d'Escompte a fait 685 p. 100 d'affaires et 5.30 p. 100 de bénéfices nets; le Crédit Lyonnais réciproquement 693 1/2 p. 100 et 10 p. 100; le Crédit Industriel et Commercial 1273 et 10.73 p. 100; la Société Générale 1.142 et 5.07 p. 100. Le chiffre des affaires ne suit pas, comme on le voit, l'importance du capital, et l'on fera encore cette curieuse remarque que les plus gros bénéfices sont donnés, d'une part par le plus faible capital, et d'autre part par le plus fort.

Les bénéfices ont été partagés de la manière suivante :

	Au Conseil d'administration.	Aux Actionnaires.	Aux parts de fondateurs.	Aux réserves.	Reports à nouveau.	Total.	Part des actionnaires 0/0
Comptoir national d'Escompte.	2.199.65	5.000.000. »	5.015.22	265.473.30	36.778.30	5.309.466.47	
	(25 *fr. par action* — 200.000 *actions de* 500 *fr. entièrement libérées*).						5 0/0
Crédit Lyonnais..	»	16.000.000. »	»	4.010.521.50	»	20.010.521.50	
	(40 *fr. par action* — 400.000 *actions de* 500 *fr. entièrement libérées*).						8 0/0
	La réserve a été augmentée en outre de 5.989.478 *fr.* 50 *pris sur les bénéfices reportés des exercices antérieurs, ce qui porte le chiffre total de l'augmentation de la réserve à* 10 *millions de francs.*						
Crédit Industriel et Commercial.	101.308.72	1.500.000. »	»	»	11.778.49	1.613.087.21	
	(12 *fr.* 50 *par action* — 120.000 *actions de* 500 *fr. libérées de* 125 *fr.*).						10 0/0
Société Générale.	»	3.000.000. »	»	»	46.797.21	3.046.797.21	
	(12 *fr.* 50 *par action* — 240.000 *actions de* 500 *fr. libérées de* 250 *fr.*).						5 0/0

Les reports à nouveaux indiqués ci-dessus ne comprennent que la portion prise sur les revenus de l'année 1897, indépendamment de ceux qui ont pu être pris sur les bénéfices des exercices précédents.

Ni le Comptoir d'Escompte ni le Crédit Lyonnais ne donnent le chiffre de leurs frais généraux.

Ils sont indiqués pour le chiffre de 1.841.701.22 chez le Crédit Industriel et Commercial. En voici le détail :

Jetons fixes du Conseil et du Comité de censure........	80.000
Personnel	1.148.753 50
Port de lettres, chargements...........	42.071 33
Frais de bureau, éclairage et chauffage...........	128.516 26
Entretien du mobilier et réparations à l'immeuble social.	20.347 63
Loyer des succursales	92.078 65
Divers..	61.599 37
Impôt foncier, taxe de main-morte, patente, poids et mesures, timbres des actions et assurances........	265 335 48
Total........	1.841.701 22

La somme de 80.000 francs pour le Conseil d'administration portée aux frais généraux est indépendante des 101.308.72 prélevés pour le même objet sur les bénéfices nets. C'est donc 181.308.72 qu'ont touchés le Conseil d'administration et le comité de censure.

Les frais généraux de la Société Générale sont de 4.492.752.15, dont 1.125.444.11 pour les impôts, et 3.367.308.04 pour les frais généraux proprement dits.

Relativement au chiffre d'affaires le Crédit Industriel et Commercial dépense donc 0.91 p. 100 et la Société Générale 0.65 p. 100. Mais si l'on considère le rapport entre les bénéfices nets et les frais généraux, ceux-ci sont de 114 p. 100 au Crédit Industriel et de 147 p. 100 à la Société Générale.

Il eût été intéressant de savoir le chiffre de bénéfices provenant de chaque catégorie d'affaires, ceux sur le portefeuille commercial, sur les titres, sur les participations, etc. Mais les sociétés ne donnent pas ces indications.

*
* *

Les tableaux suivants où les chiffres des bilans ont été groupés de manière à faire ressortir, pour l'actif, les ressources immédiatement éalisables et celles qui ne peuvent l'être que dans un temps plus ou moins long, et, pour le passif, les engagements et la fortune propre des sociétés, sont de nature à faire mieux apprécier leur situation.

Les lettres mises en tête de certaines colonnes se rapportent aux mêmes lettres des bilans et montreront avec quels chapitres de ces bilans a été fait notre groupement.

ACTIF

	ACTIF IMMÉDIATEMENT RÉALISABLE				ACTIF ULTÉRIEUR			TOTAL de l'actif ultérieur.	TOTAL général.
	En caisse et dans les Banques. a	Effets de commerce. b	Reports. c	Total disponible.	Débiteurs. Avances sur nantissements. d	Titres et participations. e	Commandites. Divers. Immeubles. f		
Comptoir d'Escompte	46.994.675.06	318.706.933.38	49.734.660.35	415.436 268 79	197.290.249.86	33.142.220.05	38.854 129.97	269.286.599 88	684.722.868.67
Crédit Lyonnais.	99.634 402.20	570.037.007.56	167.057.198.09	836.728.607.85	511.179.080.84	8.477.438.39	31.164.094.33	550.820 613.56	1.387.549.221.41
Crédit Industriel et Commercial.	15 207.932.14	69.343.591.99	17.550.452.70	102.101.976.83	34.504.355 35	5.552 877 18	48.769.003.96	88.826.236 49	190.928.213 32
Société générale.	51.035.496.81	218.967.707.26	8.236.814.37	278.240.018.44	218.886.837.33	122.809.453.71	64.783.053.86	406.479.344.90	684.719.363.34
	212.872.506.21	1.177.055.240.19	242.579.125.51	1.632.506.871.91	961.860.523.38	169.981.989.33	183.570.282.12	1.315.412.794.83	2.947.919.666.74

PASSIF

	ENGAGEMENTS					FORTUNE PROPRE		TOTAL	TOTAL du passif.
	Acceptations. Avances. g	Créditeurs. Dépôts. h	Dividendes. Tantièmes. i	Divers. j	Total.	Capital. k	Réserves. l		
Comptoir d'Escompte	118.860.018.57	437.453 619. »	12.866.770.39	7.131.762.96	576.312.170.92	100.000.000. »	8 410.697.75	108.410.697.75	684.722.868.67
Crédit Lyonnais.	138.459.312 53	978.052.177.37	28.288.517 44	2.749.214.07	1.147.549.221.41	200.000.000. »	40.000.000. »	240.000.000. »	1.387.549.221.41
Crédit Industriel et Commercial.	12.565.044.85	109.605 384.91	1.615.429.17	142.354.39	123.928.213.32	60.000.000. »	7.000.000. »	67.000.000 »	190.928.213.32
Société générale.	67.156.536.54	481.964.387.60	1.872.186.13	»	550.993.110.27	120.000.000. »	13.726.253.07	133.726.253.07	684.719.363.34
	337.040.912.49	2.007.075.568.88	44.642.903.13	10.023.331.42	2.398.782.715.92	480.000.000. »	69.136.950.82	549.136.950.82	2.947.919.666.74

Les ressources immédiatement réalisables couvrent les engagements dans la proportion de 67 p. 100, mais d'une manière un peu différente selon les sociétés : ainsi cette proportion est de plus de 70 p. 100 pour le Comptoir d'Escompte et le Crédit Lyonnais, de 80 p. 100 pour le Crédit Industriel et Commercial, et de 50 p. 100 seulement pour la Société Générale.

La partie à couvrir par l'actif ultérieurement réalisable est donc réciproquement de 30, de 20 et de 50 p. 100.

La proportion de chacun des chapitres, de la manière dont nous les avons groupés, relativement au chiffre d'affaires, se présente de la manière suivante :

A L'ACTIF

	Caisse et Banques 0/0	Effets de Commerce 0/0	Reports 0/0	Comptes débiteurs avances 0/0	Titres et participations 0/0	Commandites, diverses 0/0
Comptoir d'Escompte....	7	46	7	29	5 1/2	5 1/2
Crédit Lyonnais.	7	41	12	37	» 1/2	2 1/2
Crédit Industriel et Commercial......	8	36	9	18	4	25
Société Générale.........	7 1/2	32	1 1/2	32	18	9

AU PASSIF

	Acceptations Avals 0/0	Comptes créditeurs Dépôts 0/0	Dividendes Tantièmes 0/0	Divers 0/0	Capital 0/0	Réserves 0/0
Comptoir d'Escompte....	17	64	2	1	14 1/2	1 1/2
Crédit Lyonnais.........	10	71	2	» 1/4	14 1/4	2 1/2
Crédit Industriel et Commercial...............	7	57	1	»	31	4
Société générale........	10	70	» 1/4	»	17 3/4	2

La proportion des engagements au capital est de 20 p. 100, au capital et aux réserves réunis de 23 p. 100.

La proportion de l'encaisse est, à peu de chose près, la même dans chacune des Sociétés.

C'est le comptoir d'Escompte qui a le plus de papier commercial, 46 p. 100 contre 41 p. 100 au Crédit Lyonnais, 36 p. 100 au Crédit Industriel, et 32 p. 100 à la Société Générale.

Les comptes débiteurs les plus considérables sont ceux du Crédit Lyonnais avec 37 p. 100 ; viennent ensuite la Société Générale avec 32 p. 100, le Comptoir d'Escompte avec 29 p. 100, et le Crédit Industriel avec 18 p. 100 seulement.

Le Crédit Lyonnais n'a en titres et participations que 0,50 p. 100, tandis que la Société Générale est engagée pour 18 p. 100, bien au-dessus du Crédit Industriel qui indique 4 p. 100 et du Comptoir d'Escompte avec 5.50 p. 100.

Les chiffres de la colonne commandites, diverses, etc., sont peu importants, et il faut remarquer pour le Crédit Industriel et pour la

Société Générale que la part de leur capital non versé (45 millions et 60 millions) est comprise dans ce chapitre.

Les comptes créditeurs et les dépôts sont l'un des points les plus intéressants à considérer. On a vu qu'ils dépassent 2 milliards. Ils sont couverts par l'actif immédiatement réalisable, au Comptoir d'Escompte à 4 p. 100 près (64 p. 100 contre 60 p. 100), au Crédit Lyonnais à 11 p. 100 près (71 p. 100 contre 60 p. 100), au Crédit Industriel et Commercial à 4 p. 100 près (57 p. 100 contre 53 p. 100), et à la Société Générale à 29 p. 100 près (70 p. 100 contre 41 p. 100).

* * *

D'une manière générale, les rapports des Conseils d'administration signalent une augmentation des affaires en 1897 sur 1896. Notre but n'est pas de faire cette comparaison qui a été donnée partout; mais nous croyons utile de relever certaines indications des rapports qui ont plus particulièrement attiré notre attention.

Le Comptoir d'Escompte fait remarquer ses efforts pour faciliter les affaires dans nos colonies, et surtout les doter des moyens de transports qui leur sont indispensables. Il pense que c'est là un terrain qui mérite d'être fécondé par les capitaux français, à condition toutefois que leur intervention se produise peu à peu et avec prudence.

Les affaires auxquelles le Comptoir a pris part sont, avec la Société Générale et le Crédit Industriel, l'émission de l'*Emprunt de la Colonie de Madagascar*, et la conversion des *Obligations* 5 p. 100 *de la Compagnie générale française de tramways*. Il a concouru aussi au placement des *Obligations de l'État bulgare*, des villes de *Castres*, *Nîmes*, *Marseille*, des *Obligations du Grand-Hôtel*, des *Sels Gemmes et Houilles de la Russie méridionale*, des *Chemins de fer économiques du Nord*, des *Établissements Lazare-Weiller*, *Bréguet*, et des actions nouvelles de la *Banque internationale de Paris*.

Le Crédit Lyonnais fait cette remarque intéressante et dont la portée n'échappera pas : « Le montant de vos bons à échéance en circulation a continué à fléchir. Ce résultat était prévu et désiré. Il importe en effet d'atténuer des charges d'intérêts qui ne sont plus en rapport avec les conditions actuelles du loyer de l'argent. Ces charges ne peuvent disparaître que progressivement, au fur et à mesure de l'échéance et du non-renouvellement des bons. La décroissance qui s'est produite dans les exercices derniers persistera dans l'exercice courant. »

Il faut remarquer l'augmentation des bénéfices de cette Société qui lui ont permis de porter le dividende de 35 à 40 francs, tout en augmentant beaucoup le chiffre de la réserve.

Au Crédit Industriel et Commercial, le chiffre des affaires sur les principaux chapitres est aussi en augmentation : 8,10 p. 100 sur les

comptes de dépôts à vue, 13.29 p. 100 sur le portefeuille, 17.89 p. 100 sur les coupons payés, etc. L'accroissement des bénéfices est de 20.000 francs en chiffre rond.

La Société Générale s'occupe toujours de ses affaires litigieuses. L'une d'elles, celle de Grotta Calda semble être entrée dans la phase définitive d'un règlement. On ne prévoit pas encore d'assez longtemps la solution des autres.

Cet établissement s'est occupé, en 1897, soit seule, soit en participation, des *Emprunts de la ville de Rochefort* (480.000 fr.), *de Nîmes* (9.505.028 fr.), *de Castres* (3.206.000 fr.), *de Constantine* (5.957.000 fr.). Elle a pris part à l'émission des 40.000 *obligations* 2 1/2 p. 100 *de Madagascar*, et à celle des 60.000 *obligations* 5 p. 100 *de Bulgarie*. Elle a coopéré à l'émission des *obligations de la Compagnie française de Tramways*; au placement des *obligations de la Société de l'Appontement public de Pauillac*, de celles de la *Société des aciéries, hauts-fourneaux et forges de Trignac*, de celles des *Chemins de fer de la Drôme*; à l'augmentation du capital de l'*Omnium lyonnais*, à la transformation de l'ancienne *Société Lazare-Weiller*. Elle a obtenu aussi la concession de 320 kilomètres de tramways à vapeur dans l'Aude, fondé la *Société Générale des transports automobiles* et créé la *Société Générale de l'industrie minière et métallurgique en Russie* (*Omnium russe*), qui est appelée, dit le rapport, à élargir la base d'influence de la Société générale dans la région la plus industrielle de la Russie, et qui lui a permis de mobiliser une bonne partie de ses anciens engagements dans ce pays.

* *
*

Ces indications ont leur intérêt. On appréciera ce qu'elles révèlent de la marche des Sociétés, de leurs tendances, de leur genre d'affaires préféré, ce qu'elles présentent de rassurant et ce qui peut inquiéter la confiance. Chacun saura aussi, de nos calculs de simple statistique, tirer les conclusions pratiques. Pour que l'étude soit complète, il faudrait pouvoir se rendre un compte exact de la valeur du portefeuille commercial, de la sécurité des comptes débiteurs, de la nature des titres, des participations, en un mot de la composition de l'actif. Si l'on connaît quelques affaires sur lesquelles on pourrait émettre une appréciation, l'examen raisonné et impartial de la situation, à ce point de vue, n'est guère possible qu'aux administrations des Sociétés elles mêmes, qui ne donnent pas les renseignements utiles. Nous n'avons pas à douter que la plus grande prudence ne préside à toutes les opérations, et nous n'avons voulu faire ici qu'une étude de chiffres, les prenant tels qu'ils sont publiés, et sans commenter la valeur de ce qu'ils représentent dans leurs diverses catégories.

VOIX D'OUTRE-TOMBE

Les morts passent vite, comme le dit la ballade allemande. Trop vite. J'ai déjà eu plus d'une fois l'occasion d'en faire la remarque, en citant, notamment, des pages de Bastiat et de Laboulaye [1], qu'on ne lit plus, et qu'on aurait tout profit à relire.

On ne parle plus guère de John Stuart Mill, qui a été, pendant une partie de ce siècle, l'un des publicistes les plus écoutés de l'Angleterre. Et l'on se souvient à peine, tout juste, peut-être, assez pour en rire, des Saint-Simoniens et de leur doctrine. Je n'ai jamais été Saint-Simonien; mon âge — quoique je ne sois point jeune — ne me l'aurait pas permis; et je crois bien que la tournure de mon esprit — si cet empêchement n'avait point existé — m'en eût préservé. Je n'ai pas connu Stuart Mill, et je n'adopte pas — il s'en faut — toutes ses idées. Quelques-unes même ont été parfois de ma part l'objet de sérieuses critiques.

Je n'en viens pas moins de lire avec un extrême intérêt, et je tiens à signaler comme l'une des publications les plus attachantes qui aient été faites dans ces derniers temps, un volume, qui n'est autre, sauf deux lettres d'un de leurs amis, le jeune Eyton Tooke, que la correspondance inédite de Stuart Mill, avec Gustave d'Eichthal, l'un des principaux adeptes de la religion Saint-Simonienne, et dans lequel la discussion des mérites ou des défauts de cette religion occupe une place relativement considérable. Je ne crains pas de dire qu'en publiant cette correspondance, le fils de l'un des deux amis, M. Eugène d'Eichthal, n'a pas seulement fait une œuvre pie, mais qu'il a rendu, à l'histoire des idées dans notre siècle et à la philosophie politique elle-même, un service digne d'être signalé.

Ce qui frappe tout d'abord dans cet échange de vues — je ne veux point dire dans cette controverse, puisque Stuart Mill prétendait se refuser à la controverse, et croyait meilleur d'exposer ses propres

[1] Notamment dans la *Revue économique de Bordeaux*.

idées que de discuter celles des autres — c'est la maturité précoce, la gravité, je dirais volontiers l'austérité, mêlée d'esprit et de grâce cependant, de ces trois jeunes gens, dont l'aîné, au moment où commence leur commerce intellectuel, avait à peine vingt-quatre ans. Stuart Mill, de deux ans plus jeune, parle sans forfanterie, sans illusion, mais avec une simplicité convaincue, de son objectif, qui est de travailler à réformer le monde. A le réformer graduellement, non à le métamorphoser; car à son enthousiaste ami, qui croit à la grandeur, à la sainteté et à l'infaillibilité de la religion dont il est devenu l'apôtre, et qui, à certaines heures, ne craint pas d'affirmer que dans trois ou quatre ans le Saint-Simonisme sera à la tête du mouvement organique de l'Europe, il ne ménage pas, non plus que Tooke, les objections. Il lui fait remarquer que les grands changements ne se font point ainsi; et qu'il n'y a partout, même chez les peuples les plus civilisés, qu'une petite élite en état de comprendre des vérités générales, et d'accueillir des idées nouvelles. « Ce sont, dit-il, les classes intellectuelles qui mènent le Gouvernement. Et c'est le Gouvernement qui mène les classes ignorantes. »

Lorsque, par une lente persuasion, on est arrivé à réaliser quelque amélioration dans le régime social, « ce qui n'était que le fait de la partie la plus intelligente, devient la loi de la nation entière, et, par suite, le niveau de la communauté entière s'élève d'autant. » Mais ce travail est long, et le terrain ne peut être gagné que pied à pied; en Angleterre surtout où l'on ne procède point par des idées générales, mais où tout est question de fait (*matter of fact*) et où il faut à un homme avoir prouvé sa supériorité dans le détail, pour oser hasarder quelques vues d'ensemble, et encore avec beaucoup de prudence. « Il faut, dit Mill, se servir de ce qu'il y a déjà de bon dans le public pour l'éclairer. » Et ce n'est pas en combattant les idées que l'on repousse, qu'on réussit le mieux à les faire abandonner; c'est en en faisant naître de nouvelles, qui peu à peu font tomber les autres, en prenant leur place, comme les jeunes feuilles en chassant les vieilles.

C'est, on le voit, un véritable contraste entre l'ardeur, le feu, l'élan de d'Eichthal, qui, pour entraîner son ami, lui représente que c'est par le sentiment et l'amour que les hommes ont toujours été conduits et la réserve, la prudence de Mill, celle de Tooke aussi, dont la critique du Saint-Simonisme est un véritable chef-d'œuvre d'esprit et de bon sens. Ce n'est pas une organisation qu'il faut pour le travail, écrit-il, à propos de la hiérarchie industrielle rêvée par les Saint-Simoniens, c'est la concurrence. Et quant à la suppression de l'héritage : « Changez donc, si vous le pouvez, dit-il, le cours des sympathies qui, dans tous les temps, dans tous les états de la société, ont été les plus fortes et les

plus constantes : les sympathies paternelles; persuadez aux hommes, si vous le pouvez, qu'ils assureront leur bonheur en sacrifiant l'amour de la famille à l'amour de la société, en confiant à l'État la tutelle de leurs enfants; persuadez-les, si vous le pouvez, qu'ils travaillent à leur bonheur en privant de tous les avantages exclusifs qu'ils pourraient leur transmettre les êtres sur lesquels leurs plus tendres affections sont concentrées (en y comprenant par association l'amour du père pour la mère, lorsqu'il existe ou a existé) les êtres dont l'existence est pour eux en quelque sorte la continuation de leur personne! » Passage auquel il faudrait joindre, en regard de la confiance des Saints-Simoniens dans la sagesse directrice de leur Père, une page étincelante sur les tentations du pouvoir et sur les appétits de « messieurs les loups », bons peut-être, quand ils sont convenablement enchaînés, pour garder le troupeau, mais dont l'appétit a besoin d'être contenu par le collier et la chaîne [1].

Ce qui n'empêche pas la foi débordante de d'Eichthal de faire, à la longue, impression sur Stuart Mill, et celui-ci, tout en se défendant toujours d'être Saint-Simonien, de se prêter volontiers à la propagation des écrits que lui envoie d'Eichthal, et de dire en riant qu'il tient « bureau de Saint-Simonisme ».

Et comment, en effet, ne pas convenir avec lui que ces hommes (que, bientôt après, les étrangetés de leur costume et les déviations morales d'une partie d'entre eux allaient vouer au ridicule en les privant de quelques-uns de leurs meilleurs coreligionnaires) poursuivaient en intention et, en partie au moins, en fait, « une œuvre vraiment grande et apostolique? » Le fond de leurs doctrines, sous les aberrations de la forme, n'était-il pas la réhabilitation du travail et le relèvement de l'humanité, par cette amélioration du sort de tous, dont Stuart Mill à 22 ans se préoccupait déjà?

... « Nous venons dire aux hommes, écrivait d'Eichthal, ce que leur ont dit tous ceux qui leur ont fait faire un pas dans la voie du progrès, ce que leur ont dit tous les législateurs païens, mais surtout les législateurs éminemment providentiels : Moïse, Jésus-Christ. Nous leur disons : *Aimez-vous les uns les autres*; *car c'est là toute la loi et les prophètes*. Et ces mots dans notre bouche ne veulent plus dire comme autrefois : aimez votre famille, aimez votre cité, aimez votre patrie, aimez votre église : ils veulent dire : *aimez l'humanité tout entière, et réalisez votre amour*; accomplissez ce que Moïse a promis, ce que Jésus-Christ a préparé... »

---

[1] Ce passage a été cité dans le numéro de juin.

« Quand les chrétiens demandent *que le règne de Dieu arrive sur la terre comme au ciel*, ajoutait-il un peu plus loin, que veulent-ils, sinon l'établissement d'un ordre de choses dans lequel tous les hommes vivront en paix et où chacun sera récompensé selon ses œuvres. »

« Ces hommes, disait-il encore s'attaquant affectueusement à l'incrédulité de son ami, à quelques égards sont plus raisonnables que vous; car ils ne font pas abstraction des rapports qui lient leur existence avec celle de l'Infini... Vous avez la même foi, mais vous ne vous en rendez pas compte, vous qui avez foi au progrès de l'humanité... et qui ne vous apercevez pas que cette foi implique de votre part la foi en une volonté bienveillante de l'infini pour l'humanité. Je dis *une volonté*. Car il n'y a qu'une volonté vivante qui puisse être la raison de quelque chose. Le mot de *force des choses*, de *nécessités naturelles*, etc..., ne sont que des mots vides de sens, de pures abstractions, tout à fait inconcevables, si elles ne représentent pas une volonté, un principe d'action analogue à celui que nous reconnaissons en nous-mêmes. »

Saint-Simon, que citait encore d'Eichthal, n'avait-il pas dit, dans le *Nouveau Christianisme*, qu'il fallait « chasser comme impie toute doctrine ayant pour objet d'enseigner aux hommes d'autres moyens pour obtenir la vie éternelle que celui de travailler de tout leur pouvoir à l'amélioration du sort de leurs semblables? »

On comprend que, sans s'enrôler sous leur bannière, bien des hommes, comme Stuart Mill, aient admiré alors le courage de ces néophytes qui s'en allaient, comme il le dit, prêcher leur foi dans les carrefours et sous les toits, « le front haut et défiant tout le monde »; et que, tout en se défendant de croire à « la possibilité d'amener un certain nombre de personnes à s'associer sous le drapeau, et au nom d'une série de principes déterminés », il ait cru devoir ajouter qu'après tout « la bonne semence n'est jamais perdue. Elle surgira quelque part. Elle servira à la reconstruction générale des idées du monde civilisé, auquel le nôtre n'est qu'une période de préparation; mais à la naissance duquel toutes les choses et tous les hommes du présent travaillent, bien que les hommes en soient, en général, aussi inconscients que les choses. Et c'est pourquoi, concluait-il, *jetez votre pain sur les eaux, et vous le retrouverez après bien des jours.* »

J'ai donné — je crois qu'on ne m'en voudra pas — beaucoup de place aux citations relatives à la propagande Saint-Simonienne et à la jeunesse des correspondants. Il ne faudrait pas croire qu'il n'y ait que cela d'intéressant dans leurs échanges d'idées et de sentiments. Tout, ou presque tout, serait à noter. Quel mot, par exemple, que celui de d'Eichthal à la nouvelle foudroyante de la mort tragique du jeune Tooke! « Les véritables tombeaux des morts, ce sont les vivants. »

Quelles réflexions que celles de Stuart Mill sur la trop fréquente stérilité des conversions intellectuelles pour l'amélioration des mœurs, et sur la contradiction de la conduite et de la doctrine! Avec quelle finesse il démêle, au milieu des qualités de ses compatriotes, les défauts qui, sans détruire les qualités, les déparent et en atténuent le mérite : l'égoïsme mêlé à l'énergie et à l'activité productive, comme si l'intérêt légitime et le dévouement ne pouvaient pas trouver place dans les mêmes âmes. La production, nécessaire et bienfaisante, n'est pas par elle seule un but; elle n'est qu'un moyen; et c'est un utilitaire qui le dit. Mais peut-être cet utilitaire est-il un peu trop sévère pour ses compatriotes. A l'en croire, ce ne serait qu'en Angleterre — non en France ou en Allemagne — que « l'étiquette de ce qu'on appelle la bonne société serait de paraître parfaitement insensible à toute impression extérieure ou intérieure » ; en Angleterre aussi que le journalisme serait trop souvent au-dessous de sa mission, et ne ferait qu'une littérature mercenaire, qui, « lorsqu'elle est un commerce, est le plus vil et le plus dégradant des trafics. » En Angleterre encore, que, « neuf fois sur dix, le mariage ferait d'un homme supérieur tout le contraire, sans le rendre heureux. »

Je cueille ces traits au hasard, pour montrer qu'il y en a de plus d'un genre dans ce volume, et que la plume du grave publiciste n'est pas toujours lourde. Mais que de choses plus importantes à noter!

Ici, dès 1829, c'est la prévision d'un mouvement plus accentué qu'on ne le suppose du ministère vers la liberté commerciale; là, en décembre 1839, ce sont quelques lignes sur Gladstone, « le seul jeune homme de valeur du parti Tory, celui qui deviendra, sans doute, après Peel, le *leader* du parti, à moins que son affiliation à la nouvelle école religieuse d'Oxford ne l'en vienne empêcher. » Ailleurs, c'est une sortie véhémente contre Palmerston : « Je n'aurais jamais cru que de nos jours, dit-il, un seul homme pût faire autant de mal qu'en a fait ce fat insensé de Palmerston. » Ailleurs encore, d'amicales mais douloureuses plaintes sur l'attitude de la presse française. Il paraît que déjà à cette époque on avait trop l'habitude, de part et d'autre, d'envenimer les questions au lieu de les apaiser, et que les articles à sensation qui troublent le public, mais font vendre le numéro, n'étaient pas rares. « Je vous assure, écrit Stuart Mill, que jusqu'au moment où les journalistes et les orateurs français ont irrité et alarmé notre public, il n'existait pas ici un atome de malveillance contre la France, ou de parti pris dans la question égyptienne. Le tout était une simple frasque de Palmerston. » Et, plaisamment, il ajoute : « il est impossible de ne pas aimer les Français. Et en même temps on est obligé de les considérer comme des enfants; tandis que chez nous les enfants sont des

hommes trempés de cinquante ans. C'est là, comme je l'ai souvent pensé, un vrai cas pour le croisement des races. »

Dans d'autres endroits, il revient sur ces défiances réciproques des deux nations pour s'en affliger, notamment à l'occasion des fortifications de Paris et de l'augmentation des forces militaires de la France, dans lesquelles, dit-il, il est difficile de ne pas soupçonner quelque pensée d'agression ; car, bien qu'on ne présente ces mesures que comme purement défensives, quel besoin la France peut-elle avoir de songer à se défendre ? Et les Anglais de tous les partis trouvent absolument fantastique de supposer qu'aucune puissance ait été ou soit capable d'avoir le dessein d'envahir la France. » On sait ce qui est arrivé depuis. Mais par la faute de qui ?

Stuart Mill, qui, en 1867, félicite chaudement d'Eichthal d'avoir, le même jour que Martin Paschoud et moi, protesté contre la guerre du Luxembourg, et qui, un peu plus tard, souhaite et espère le succès de ce qu'il appelle « la Société Passy », s'en est expliqué, en 1870, dans une page qu'il est douloureux, mais instructif de reproduire. Il s'était réjoui, au début de l'année, de « la situation politique vraiment merveilleuse de la France, habituée, disait-il, à étonner le monde par une renaissance subite à la lumière au moment où les ténèbres paraissaient le plus épaisses. » Le 27 août 1870, il écrit ces pages pleines à la fois de sympathie, de regret, de conseils et d'espérances. Ce sont à peu près les dernières du livre, et c'est sur elles, quelque pénibles qu'elles soient à transcrire, que je m'arrêterai :

... « Depuis longtemps je suis arrivé à la triste conviction que, malgré l'incontestable réalité des progrès modernes, nous ne sommes pas encore à l'abri des grands malheurs et des grands crimes que notre siècle se flattait d'être parvenu à bannir de la terre. Je plains profondément le peuple français, qui n'est pas responsable de tout ceci, qui n'aime pas et n'a pas voulu la guerre, et qui est condamné à la payer du meilleur de son sang, et peut-être d'une humiliation nationale la plus difficile à supporter. Pourvu que l'Europe, et surtout la France, apprennent de ces tristes événements que lorsqu'un peuple abdique la direction de ses propres destinées et se résigne à ce qu'un gouvernement fasse de lui un simple instrument de sa volonté, il est condamné à supporter toutes les conséquences de ce qu'il a laissé faire en son nom ; et qu'un gouvernement qui, par les conditions de son existence a besoin de tout ce qu'il y a de plus malhonnête et de plus corrompu dans le pays, finit par être trompé par eux — au point que, même son appui de prédilection, l'administration militaire, se trouve pourrie et en décomposition au moment du besoin.

« Quelles que puissent être pour la France les suites immédiates de ces

évènements, il ne lui faudra pas beaucoup d'années pour redevenir tout aussi grande qu'auparavant. Mais elle devra se contenter d'être l'une des grandes puissances de l'Europe, sans prétendre à être la seule ou même la première! Il lui faudra reconnaître, pour les relations internationales comme pour celles de la vie civile, la règle de l'égalité. La prétention d'un pays quelconque à être tellement au-dessus des autres que rien d'important ne se fasse sans le consulter, ne peut plus se soutenir aujourd'hui, et la France devrait voir dans la répudiation universelle d'une telle prétention le triomphe du principe qui fait sa propre gloire. »

Je m'arrête, comme je l'ai promis, sur cette longue citation. Le dernier mot en est un vœu et une espérance. Répétons-les, en remerciant Stuart Mill du sentiment qui les lui a dictés. Mais n'oublions pas à l'occasion de quels événements il avait été amené à le faire, et quelle leçon dans les lignes qui précédent il en avait tirée. A quoi servirait l'histoire, à quoi les enseignements des sages, si nous ne savions, comme les enfants qui se rient de l'expérience des pères, que nous abandonner toujours aux mêmes illusions et aux mêmes erreurs?

Frédéric Passy.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Juin* 1898.)

1er. — **Décrets** accordant provisoirement le bénéfice des taxes inscrites au tarif minimum des douanes à divers produits originaires des États-Unis de l'Amérique du Nord (page 3410).

2. — portant promulgation de la convention signée à Paris, le 29 mars 1898, entre la France, la Grande-Bretagne, la Grèce et la Russie, en vue de faciliter au gouvernement hellénique la conclusion d'un emprunt (page 3433).

— **Rapport** suivi d'un décret modifiant le décret du 28 juillet 1897 portant exceptions au tarif général des douanes en ce qui concerne les produits étrangers importés à Madagascar (page 3441).

3. — suivi d'un décret relatif aux vins suralcoolisés (page 3453).

— de la commission de surveillance des banques coloniales sur les opérations de ces établissements pendant l'exercice 1896-1897 (page 3454).

7. — suivi de décrets portant réorganisation du comité consultatif des chemins de fer et nommant les membres de ce comité (page 3533).

— **Décret** portant promulgation de la convention concernant l'échange des colis postaux sans déclaration de valeurs entre la France et le Japon, signée à Tokio le 22 février 1898 (page 3535).

8. — réglementant la fixation du taux officiel de la roupie dans les établissements français de l'Inde (page 3550).

— **Rapports** de la commission chargée de l'examen des résultats du concours institué pour la construction et l'exploitation d'un chemin de fer et d'une plate-forme mobile à traction électrique destinés au transport des visiteurs dans l'enceinte de l'Exposition universelle internationale de 1900, sur la rive gauche de la Seine (page 3561).

9. — **Décret** fixant le prix des poudres à feu destinées à l'exportation (page 3574).

— fixant le prix des poudres à feu pour les gouvernements des colonies françaises et des pays de protectorat (page 3574).

13. — créant, au ministère des finances, un service du renouvellement ou de la révision et de la conservation du cadastre, suivi d'un arrêté nommant le chef des travaux techniques du service (page 3649).

14. — **Rapport** suivi d'un décret instituant une commission en vue d'étudier les lois étrangères relatives aux questions financières, et nommant les membres de cette commission (page 3665).

— **Décret** modifiant l'article 3 du décret du 31 mai 1890 qui organise la reconnaissance par l'État des écoles supérieures de commerce (page 3666).

— relatif aux écoles supérieures de commerce actuellement existantes et reconnues par l'État (page 3667).

16. — admettant en franchise les portes et fenêtres et pièces de menuiserie fabriquées en Corse (page 3702).

20. — **Rapport** sur la situation financière et l'état des travaux de l'Exposition universelle de 1900 (page 3785).

21. — **Décret** relatif à l'établissement, à la charge des commerçants de boissons, d'une licence municipale en addition au droit de licence perçu pour le compte du Trésor (page 3804).

22. — **Arrêtés** portant constitution de comités spéciaux chargés de l'étude des questions relatives aux demandes et à l'organisation des congrès internationaux en 1900 (page 3835).

23. — **Loi** sur le code rural (page 3861).

— portant modification des articles 31 et 103 et abrogation de l'article 154 du code forestier (page 3866).

— portant abrogation de l'article 153 et modification de l'article 154 du code forestier (page 3866).

24. — **Décret** portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 12 de la loi de finance du 13 avril 1898, relatif à l'émission, la mise en souscription, l'exposition en vente ou l'introduction sur le marché français des titres étrangers (page 3886).

25. — **Rapport** adressé au Président de la République, par le ministre de l'intérieur, sur le fonctionnement de la loi du 25 juin 1890, relative à la répression, par voie disciplinaire, des infractions spéciales à l'indigénat (page 3901).

— relatif au fonctionnement, en Algérie, du service de l'enregistrement, des domaines et du timbre (page 3914).

26. — **Décret** portant promulgation de la convention consulaire conclue à Sucre, le 5 août 1897, entre la France et la Bolivie (page 3933).

28. — fixant les quantités de produits d'origine et de provenance tunisiennes qui pourront être admises en France, du 1er juillet 1898 au 30 juin 1899, dans les conditions déterminées par la loi du 19 juillet 1890 (page 3966).

29. — **Loi** ayant pour objet la prorogation de surtaxes à l'octroi de Paris (page 3985).

— **Décret** autorisant la Banque de France à transformer en succursales dix-huit bureaux auxiliaires (page 3987).

30. — modifiant les articles 17, 55 et 56 du décret du 7 octobre 1890, en ce qui concerne l'élection d'une chambre syndicale des agents de change et la réglementation de la responsabilité collective de ces agents (page 4005).

— créant dix nouveaux offices d'agents de change près la Bourse de Paris (page 4006).

— fixant le tarif maximum des courtages à percevoir par les agents de change près la Bourse de Paris (page 4006).

La réorganisation du marché financier. — Le *Journal Officiel* a publié les trois décrets suivants sur la réorganisation du marché financier :

PREMIER DÉCRET

SOLIDARITÉ DES AGENTS DE CHANGE

Article premier. — Les articles 17, 55 ei 56 du décret du 7 octobre 1890 sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Art. 17. — Les agents de change qui exercent leur ministère auprès d'une Bourse pourvue d'un parquet, élisent chaque année une chambre syndicale composée d'un syndic et d'un nombre d'adjoints déterminé conformément aux règles ci-après : 2, lorsque le nombre des agents de change est de 9 au plus ; 4, lorsque ce nombre est supérieur à 9 et de 14 au plus ; 6, lorsque ce nombre est supérieur à 14 et de 60 au plus ; 8, lorsque ce nombre est supérieur à 60.

» L'élection est faite à la majorité des suffrages et au scrutin secret, séparément pour le syndic et par bulletin de liste pour les adjoints.

» Le procès-verbal de l'élection est adressé au ministre des Finances, au préfet du département, au préfet de police de Paris et au maire dans les autres villes, au président du tribunal de commerce et au président de la chambre de commerce.

» Art. 55. — Si, en dehors de toute contestation sur le fond du droit, la livraison ou le payement n'est pas effectué par l'agent de change dans les délais réglementaires, le donneur d'ordre peut, après l'avoir mis en demeure par acte extra-judiciaire, notifier, en la même forme, dans le délai de vingt-quatre heures, cette mise en demeure à la chambre syndicale.

» Au reçu de cette notification, la chambre syndicale prend à l'égard de l'agent de change les mesures propres à assurer l'exécution du

marché. Elle l'exécute elle-même au besoin, au mieux des intérêts du donneur d'ordre et pour le compte et aux risques et périls de l'agent de change en défaut. Elle ne peut s'y refuser qu'en dénonçant la situation, dans le délai de quinze jours, au président du tribunal de commerce.

» Dans les Bourses comportant plus de 40 agents de change, la chambre syndicale ne peut se refuser à exécuter le marché pour le compte de l'agent de change en défaut, dans la limite de la valeur totale des officiers de la Compagnie, calculée d'après les dernières cessions, du fonds commun et du montant des cautionnements.

» Art. 56. — Lorsque la chambre syndicale a constaté qu'un agent de change cesse d'exécuter les marchés qui le lient à ses confrères, ces marchés sont liquidés dans des conditions déterminées par les règlements prévus à l'article 82, en prenant pour base le cours moyen du jour de cette constatation. Les créances que cette liquidation peut faire ressortir en faveur de l'agent de change défaillant ne sont exigibles qu'à l'échéance primitive de chacune des opérations liquidées.

» Les donneurs d'ordre sont mis, par l'administration provisoire de la charge, en demeure d'opter sans délai entre la liquidation de leur marché, dans les conditions ci-dessus spécifiées, et le maintien de leur position chez l'agent de change défaillant, sous réserve, en ce qui concerne les Bourses comportant plus de 40 agents de change, des dispositions du paragraphe 3 de l'article 55. »

DEUXIÈME DÉCRET

AUGMENTATION DU NOMBRE DES AGENTS DE CHANGE

Article premier. — Il est créé dix nouveaux offices d'agent de change près la Bourse de Paris.

Art. 2. — Les titulaires des offices créés en vertu de l'article qui précède seront nommés par des décrets rendus sur la proposition du ministre des finances. Ils seront choisis sur une liste triple de candidats établie par la chambre syndicale des agents de change.

TROISIÈME DÉCRET

RELATIF AUX COURTAGES

Article premier. — Le tarif maximum des courtages à percevoir par les agents de change près la Bourse de Paris est fixé conformément au tableau ci-après :

Négociations effectuées en vertu de pièces contentieuses : 0 fr. 25 p. 100 de la valeur négociée.

AUTRES NÉGOCIATIONS

Opérations au comptant : 0 fr. 10 p. 100 de la valeur négociée avec minimum de 0 fr. 50 par bordereau.

Opérations à terme : 1° valeurs autres que la Rente française, 0 fr.10 p. 100 de la valeur négociée ; Rente française : 12 fr. 50 par 1.500 fr. de Rentes 3 p. 100 perpétuelle ou amortissable et par 1.750 fr. de Rentes 3 1/2 p. 100.

Reports, 1° valeurs autres que la Rente française : 1 fr. 25 p. 100 l'an du montant de la valeur reportée, calculée d'après les cours de compensation ; 2° Rente française : 12 fr. 50 par 1.500 fr. de Rente 3 p. 100 perpétuelle ou amortissable et par 1.750 fr. de Rentes 3 1/2 p. 100.

Pour les valeurs non entièrement libérées, les maxima indiqués ci-dessus ne sont calculés que sur le montant net de la négociation, déduction faite de la partie non versée.

Lorsque deux opérations en sens contraire ont été effectuées en vertu du même ordre et dans la même Bourse, les maxima ci-dessus ne sont calculés que sur l'opération représentant le capital le plus élevé.

Le règlement de courtage établi par la chambre syndicale en vertu de l'article 38 du décret du 7 octobre 1890 détermine les cas et conditions d'application de la disposition qui précède aux ordres émanant des personnes visées à l'article 14 de la loi du 13 avril 1898.

RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE DE PARIS

La Compagnie des agents de Paris, réunie en assemblée générale, arrête les modifications ci-après au règlement du 3 décembre 1891 :

Art. 2. — Les bénéfices de la caisse communes sont répartis entre tous les agents de change dans la même proportion.

Art. 20. — Les agents de change sont autorisés à s'adjoindre des commis principaux, dont le nombre ne peut être supérieur à 6.

Art. 21. — Nul ne peut être commis principal s'il n'est Français, s'il n'a 25 ans accomplis, s'il ne jouit de ses droits civils et politiques et s'il n'a satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement.

Art. 34. — Si, dans une livraison de valeurs françaises, le premier coupon à échoir a été détaché, il peut être remplacé par sa valeur en espèces, sous réserve du droit éventuel de l'acheteur à une indemnité dans le cas où il justifierait que ce mode de règlement a pu lui occasionner un préjudice.

Art. 42. — Les effets au porteur ou transmissibles par voie d'endossement négociés au comptant doivent être livrés par l'agent vendeur avant la cinquième Bourse qui suit celle de la négociation.

Ce délai expiré, l'agent acheteur doit immédiatement, sous réserve de l'application des pénalités prévues par l'article 23 du décret du 7 octobre 1890, afficher son vendeur.

L'affiche restera apposée pendant trois Bourses pleines. A la quatrième Bourse qui suit celle de l'affiche, il sera procédé sans remise au rachat officiel par les soins de la chambre syndicale.

Art. 51. — Les négociations à primes peuvent se traiter pour la quinzaine ou la fin de chaque mois, sans pouvoir dépasser, en principe, le terme de la troisième liquidation à partir du jour où le marché est conclu en ce qui concerne les valeurs soumises à la liquidation de quinzaine, et de la deuxième liquidation à partir du jour où le marché est conclu en ce qui concerne les valeurs soumises à la liquidation mensuelle.

La chambre syndicale peut, toutefois, selon les besoins du marché, modifier les modalités des primes et en étendre les échéances dans les limites qu'elle jugera nécessaires.

Art. 52. — Le dernier jour de Bourse qui précède celui de la liquidation à 1 h. 1/2, les agents de change doivent se déclarer réciproquement si les opérations à primes deviennent des marchés fermes ou si la prime est simplement payée.

Art. 53. — La chambre syndicale détermine les quotités et les multiples de négociation pour les marchés à terme.

Art. 65. — La liquidation ou compensation des affaires engagées à terme se fait deux fois par mois.

La liquidation de fin de mois et la liquidation de quinzaine durent cinq jours.

LIQUIDATION DE FIN DE MOIS.

A la Bourse du dernier jour du mois ou, si ce jour est un jour férié, à la première Bourse du mois suivant, liquidation générale des opérations sur les fonds d'Etat français et les autres valeurs.

A la Bourse suivante, opérations de reports de onze heures à midi moins le quart.

Le cinquième jour de la liquidation, la remise des effets et le payement des capitaux entre agents de change s'opèrent par l'intermédiaire de la chambre syndicale.

LIQUIDATION DE QUINZAINE

A la Bourse du 15 ou, si ce jour est un jour férié, à la première Bourse qui suit, liquidation de toutes les valeurs soumises à la double liquidation mensuelle.

A la Bourse suivante, opérations de reports de onze heures à midi moins le quart.

Le cinquième jour de la liquidation, la remise des effets et le payement des capitaux entre agents de change s'opèrent par l'intermédiaire de la chambre syndicale.

Le pruneau national. — Aimez-vous les pruneaux, chers lecteurs ? Moi, j'en dirais volontiers, comme Charles X de la musique, que je ne les hais point. D'ailleurs, ils sont indigènes, puisqu'ils viennent de Tours ou d'Agen, et, par conséquent, nationaux, ce qui leur donne un droit incontestable à nos préférences patriotiques.

Eh bien! ces estimables pruneaux nationaux, dont M. Purgon, au temps du grand Roy, appréciait déjà les qualités et les mérites, ils sont menacés, menacés sérieusement, si j'en crois mon épicier, par un fruit étranger, lointain même, très lointain, qui commence à leur faire, sur les tables, une concurrence évidemment déloyale. Le marché français est inondé — inondé est le mot, Monsieur — d'abricots séchés que nous envoie l'Australie, suivant les uns, la Californie, suivant les autres — celle-ci ne vaut pas mieux que celle-là, que diable ! — et qui, convenablement cuits, font des compotes excellentes. Oui, excellentes : on croirait presque manger des fruits frais. Ne croyez pas que j'en vende, au moins, ni que je sois payé pour faire de la réclame en leur faveur. Non, je constate simplement, pour montrer combien cette concurrence est redoutable, que moi-même, consommateur français, habitué à manger des pruneaux depuis trois quarts de siècle, je cède involontairement à la tentation et je me laisse aller presque sans remords à manger des abricots que le sol français n'a connus que le jour où on les y a débarqués à leur sortie du navire importateur.

Importateur ! comme ce mot sonne mal. Et comme il fait songer involontairement à imposteur. Et c'est un imposteur, en effet, ce commerce maudit, qui, sous prétexte de nous rendre service et de nous apporter des moyens de jouissance, de satisfaction et de richesse dont, sans lui, nous serions privés, travaille à toute heure à introduire sur notre territoire des éléments étrangers, et finirait à la longue par altérer jusqu'à la pureté de notre vieux sang latin, gaulois, celte, franc, visigoth, normand, bourguignon ou sarrazin, en faisant passer dans nos veines, dans nos muscles et jusque dans notre cœur et notre cerveau un odieux mélange d'influences exotiques.

Aussi, en bon Français que je suis, je dénonce à la vigilance du gouvernement les empiètements menaçants de l'abricot étranger. Et je demande pour le pruneau national, produit du sol national et de la culture nationale, la protection à laquelle il a droit.

Eh ! mais — j'y pense — il n'y a pas que les abricots qui nous viennent de loin. Le cacao, le café, le coton ne poussent pas en France. Et nous les laissons entrer ! Et nous en sommes venus à faire de ces amandes et de ces fèves une consommation journalière ; à employer couramment les tissus fabriqués avec ce textile venu d'au-delà de l'Océan. Et

cela quand nous avons en France du lin et du chanvre ; quand le Nord produit la chicorée, et d'autres régions le gland doux ! Je sais bien qu'on me dira que ce coton est mis en œuvre par des mains françaises, et qu'on a mis à la frontière un bon petit droit de 1 fr. 50 par kilogramme sur le chocolat, et je ne sais plus trop combien sur le café. C'est quelque chose, j'en conviens. Mais cela n'empêche pas que nous nous ne soyons, comme on dit si bien, tributaires, pour notre nourriture et notre vêtement, de l'étranger.

Allons, allons, soyons logiques. Et, puisque l'on dit qu'on ne peut être à la fois chair et poisson, et qu'il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, eh ! bien fermons la porte une bonne fois pour toutes et fermons-la pour tout. La France est la France. Et elle n'a besoin de personne. *La France aux Français* ! Je ne connais que ça.

(*Le Siècle*). FRÉDÉRIC PASSY.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Réunion du 5 juillet 1898.

Nécrologie. — M. G. du Puynode.
Discussion. — De la légitimité et de l'utilité des marchés à livrer.
Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. E. Levasseur, de l'Institut, président. A ses côtés est assis, invité par le Bureau, M. Sayous, auteur d'un important ouvrage sur les *Bourses allemandes*.

M. le Président a le regret d'annoncer qu'un membre de la Société d'économie politique a succombé depuis la précédente réunion. « L'année dernière, dit-il, nous fêtions le cinquantenaire des plus anciens membres survivants de la Société d'Économie politique, de ceux qui avaient été des ouvriers de la première heure. Ils étaient quatre. L'un d'eux vient de nous quitter. Samedi dernier, à l'Institut, la mort de M. Gustave du Puynode nous a été annoncée par une lettre de son fils et le lendemain une autre lettre, adressée au président de la Société confirmait cette triste nouvelle et nous apprenait que M. du Puynode s'était éteint brusquement ayant suivi jusqu'à son dernier jour les travaux de votre société à laquelle il s'intéressait tant. »

» Il s'y intéressait depuis plus d'un demi-siècle ; car c'est en 1843 qu'il a publié son premier ouvrage : *Études sur la propriété territoriale*, bientôt suivi d'un autre volume : *Des lois du travail et des classes ouvrières* (1845). Depuis ce temps il est resté constamment sur la brèche, défenseur résolu de la liberté du travail avec ses conséquences : légitimité de la propriété sous toutes ses formes et respect de la propriété, ouverture aussi large que possible des voies de la production et de l'échange à l'activité individuelle. Pendant l'agitation de 1848 il a dans le *Journal des Économistes* et dans d'autres revues combattu pour défendre la doctrine du bon sens. Sous l'Empire, il s'est recueilli et il a préparé

par de laborieuses études la démonstration des vérités dont il s'était fait le champion. Un incendie nous a privés d'une partie des résultats de ce travail. Cependant il avait publié avant cet accident son ouvrage en deux volumes intitulé : *Des lois du travail et de la population* (1860) et il a pu publier après (1863) deux autres volumes sous le titre *De la Monnaie, du Crédit et de l'Impôt.* Sans vouloir citer tous ses travaux, je ne veux pas cependant omettre ses *Études sur les principaux économistes* où se montre un des côtés de son talent, celui d'historien de l'Économie politique. C'était un lettré qui mettait au service d'une foi inébranlable dans la liberté une érudition étendue. Il a écrit : « L'Économie politique repose tout entière sur deux vérités : la liberté du travail et le droit de propriété. Chaque fois qu'on attente à la liberté et qu'on amoindrit la responsabilité de l'homme, on l'abaisse et on lui nuit... Pour moi ces principes sont certains et constants ». Ces mots suffisent pour caractériser la doctrine et le rôle de du Puynode. Il n'a pas sans doute envisagé tous les problèmes et tous les aspects des problèmes que le mouvement économique pose aujourd'hui à la science ; mais il a été ferme sur des principes qui, malgré les assauts qu'on livre de divers côtés aujourd'hui au libéralisme, resteront un des fondements de la science et une des conditions essentielles du progrès de la civilisation. »

M. J. Fleury, secrétaire perpétuel, présente les ouvrages et brochures adressés à la Société, et dont la liste est ci-après.

La réunion adopte ensuite comme sujet de discussion la question suivante, formulée par M. Boverat :

DE LA LÉGITIMITÉ ET DE L'UTILITÉ DES MARCHÉS A LIVRER.

M. **Boverat** expose ainsi le sujet. La Bourse de commerce, dit-il, est le marché où se traitent les achats et ventes. sous des modalités différentes, à terme ou au comptant, ferme ou à prime, des articles de consommation nécessaire : blés, farines, sucres, alcools, huiles, produits directs — ou transformés — des récoltes.

Les marchés qui sont contractés dans cette réunion rendent donc service à l'agriculture, parce qu'ils servent de canal d'écoulement à ses produits et, par cette raison, ils rendent service à l'industrie. Le fabricant de sucre, le distillateur d'alcool, se couvrent, pour leurs ventes, de leurs achats de betteraves. Le meunier se couvre pour ses achats de blé, de ses ventes de farines ; les fabricants et épurateurs d'huiles, pour leurs achats de graines oléagineuses. Leurs opérations s'exécutent par le *marché à livrer*.

Si l'on imagine la suppression ou quelque entrave à ces marchés, on supprime ou l'on entrave, par répercussion, l'agriculture et l'industrie elles-mêmes.

Et pourtant, les marchés à terme ou à livrer sont journellement attaqués. Ils sont élément d'agiotage, dit-on. Ils sont immoraux et ruineux pour le cultivateur et gênent l'industrie qui, parfois, s'en plaint — quand les cours ou certaines conditions, bien nécessaires cependant, la gênent. — Les marchés à terme, chez les détracteurs qui veulent paraître de bonne foi, doivent être divisés en marchés réels et marchés fictifs, et l'on parle de maintenir les uns et de supprimer les autres, sans s'inquiéter du criterium qui doit servir à distinguer les uns des autres.

Pourquoi tant de clameurs ? Les uns les poussent parce qu'ils sont allés spéculer et parce qu'ils ont ainsi ébréché leur fortune. Les autres, — tels que les meuniers ou certains marchands de grains — se plaignent parce que la cote régit en fait la plupart de leurs contrats en dehors du marché, et parce que la cote les gêne. Ce n'est pas là, davantage, un argument. Restent les agrariens, les intraitables, qui ne voudraient pas supprimer le marché à terme, car ils ont conscience que l'agricuteur doit être aujourd'hui quelque peu commerçant, mais à la condition que le blé monte toujours. Ils ont tort : la hausse a pour limite le prix déterminé par la connaissance de l'abondance ; la spéculation n'y est pour rien. Elle unifie les prix au grand avantage du consommateur, qui ne paie plus cher que lorsqu'il y a réel déficit.

Peut-on faire la hausse ou la baisse à volonté dans un marché public? On le dit sans savoir pourquoi, et parfois ceux qui voient la Bourse dans un moment d'effervescence le disent aussi, s'en tenant à lenr rapide vision et oubliant qu'en fin de compte, c'est l'abondance ou la rareté qui donnent aux choses le prix le plus constant. Leiter, le spéculateur américain dont on parle tant, n'a pas spéculé au hasard. Il a tablé sur le déficit existant, et il était, en somme, dans le vrai. Mais il n'a pu rester dans le vrai, parce que le temps courait contre lui, et qu'une récolte nouvelle en perspective vint promettre l'abondance au monde entier.

M. Boverat arrive aux marchés fictifs, ceux qui se résolvent par une différence.

« Comment! s'écrie M. Boverat, je compte sur une récolte de 10.000 quintaux de blé ; je m'assure d'un prix, pour ma récolte, que je considère comme suffisamment rémunérateur. N'est-ce pas une affaire réelle, juste, de bonne administration ? Par suite d'un accident ou d'une vente plus avantageuse que je trouve à faire

d'autre part, j'ai besoin de racheter partie de ce que j'ai vendu. Et je ne le pourrais pas ! L'on me dira que je fais des marchés fictifs, que je nuis à l'agriculture. En quoi ?

» Imaginons un fabricant de sucre ou un distillateur qui a acheté de la betterave pour la transformer, après la récolte, en sucre ou en alcool. Il courrait de grands risques, jouerait en un mot, s'il n'avait pas, au moment où il achète la betterave, un moyen de vendre facilement et rapidement les quantités de sucre ou d'alcool qu'il produira avec cette betterave.

» Peut-il aller vendre, même par un marché à terme, à la consommation, toutes ces quantités de sucre et d'alcool? C'est impraticable, et les acheteurs demanderaient des concessions qui le mettraient en perte.

» Il y a heureusement ce marché de Paris où, en un instant, il peut vendre les milliers de sacs de sucre, les centaines de pipes d'alcool qu'il lui est facile d'écouler pour couvrir son achat de betteraves.

» A partir du mois d'octobre, le fabricant va donc envoyer son sucre à Paris pour exécuter les ventes qu'il a faites en couverture. Et de grosses quantités sont effectivement livrées, puisque le stock s'est élevé l'an dernier jusqu'à 3.356.746 sacs et qu'il y a encore actuellement en fin de campagne un stock de 1.300.000, qui s'est élevé un moment jusqu'à 1.994.574 sacs.

» Mais, cependant, si le fabricant a couvert ses achats de betterave par une vente sur Paris, ne pourra t-il pas voir ses sucres prendre la route de l'exportation,à un moment donné ? Faudra-t-il, soit parce qu'on lui paie une prime sur le cours de Paris parce que son sucre est supérieur au type, soit parce qu'on peut éviter des frais de transport en envoyant directement des sucres de la sucrerie au port d'embarquement, ou à la consommation, que ce fabricant de sucre en perde le bénéfice parce qu'il s'est couvert à Paris ? Mais non, il va racheter à Paris la quantité qu'on lui prend pour l'exportation ou la consommation directe.

» Il va donc encore y avoir deux marchés, l'un de vente l'autre de rachat, qui vont se solder par une différence. Voilà encore, pour nos définisseurs, un marché fictif. Rien n'est plus légitime cependant.

» Le grand commerce a absolument besoin d'arbitrages qui ne peuvent exister qu'au moyen de marchés bien réels, mais qu'on veut dénommer fictifs parce qu'on n'en comprend pas l'utilité.

» Je pourrais vous parler aussi des minotiers, des importateurs

de blés, du fabricant et de l'épurateur d'huiles, mais le mécanisme de leurs opérations est le même.

» Sont-ce les marchés à prime qui sont des marchés fictifs?

» Les marchés à prime ou options sont-ils utiles? C'est incontestable. Voici un industriel qui transforme une matière première. Son usine fonctionne et il écoulera par des marchés à livrer. Il a besoin d'acheter bon marché la matière première, mais celle-ci monte tandis que la matière transformée ne monte pas dans les mêmes proportions. Or, s'il achète ferme les matières premières, il va peut-être réaliser une perte. Il ne peut s'y résoudre et en cela il n'a pas tort! Il achètera donc à prime, et si plus tard la matière première baisse, il abandonnera sa prime et achètera ferme meilleur marché. C'est un acte de bonne administration.

» Ce même industriel ne peut-il vendre par le moyen de la prime pour livrer des produits qu'il se résigne à vendre à perte si les temps sont durs? Ainsi il se réserve, si la marchandise monte, d'abandonner sa prime et de vendre à nouveau à des prix rémunérateurs. C'est encore là un acte de bonne administration. »

M. Boverat donne ensuite quelques explications sur les façons dont s'opèrent les livraisons, sur le mécanisme des filières, puis, revenant sur la question des marchés fictifs :

« Aurions-nous, dit-il, au Syndicat général à la Bourse, un budget de près de 300.000 francs pour régler les réceptions, les livraisons? Aurions-nous des laboratoires pour les expertises, des fours, une boulangerie pour la panification des farines?

» Aurions-nous aux Magasins généraux, où sont livrées nos marchandises, un mouvement annuel de 800.000 tonnes, rien qu'en marchandises de consommation?

» Les Magasins généraux qui emploient 2.000 ouvriers pour les manutentions reçoivent annuellement 250 bateaux, 150.000 wagons directement, et font 120.000 voyages pour camionnage de la gare aux Magasins.

» Enfin le mouvement des fonds sur warrants dépasse 300.000.000 fr. par an.

» Tout cela ne repose pas sur des affaires fictives, sur de simples différences sur le papier. »

Va-t-on maintenant opposer les abus?

Sans doute quelques intermédiaires véreux, par des circulaires répandues à profusion et des promesses alléchantes, incitent à spéculer de pauvres diables qui perdent rapidement les quelques sous qu'ils ont eu la naïveté de confier à des mains malhonnêtes.

Mais ces dupes sont la plupart du temps peu intéressantes. Elles ne se laissent prendre que parce qu'elles espéraient gagner à coup sûr. Faut-il, pour des victimes de ce genre, entraver tout le grand commerce et l'industrie qui ont besoin des marchés à terme ?

Faut-il marcher en arrière et revenir sur la loi de 1885 qui a supprimé l'exception de jeu? Ce serait vouloir démoraliser le marché, donner, de nouveau, une prime à la mauvaise foi.

Faut-il réglementer les Bourses de commerce comme on l'a fait en Allemagne? On connaît les résultats déplorables qu'a eus la loi allemande de 1896. Les rapports de nos consuls et surtout du consul de Hambourg sont unanimes à constater qu'il était difficile de commettre une erreur économique plus complète. Non seulement le commerce et l'industrie ont été lésés, mais l'agriculture elle-même s'est rendu compte qu'elle était victime de la mesure qu'elle avait sollicitée.

M. Dron, à la fin de la dernière législature. a présenté, au nom de la commission chargée d'examiner les projets Rose et Michelin, un projet de loi destiné, dans son esprit, à réglementer les marchés à livrer, mais dans la réalité à les supprimer. Il a proposé, comme tant d'autres, un impôt sur les opérations de marchandises dites fictives. Il est difficile encore une fois de les distinguer, si fictives il y a, ce qui ne les empêcherait pas de se donner carrière.

M. Dron a proposé aussi le rétablissement de courtiers officiels, le commerce étant obligé de passer par eux. C'est revenir à trente ans en arrière, c'est supprimer la liberté du courtage édictée par la loi libérale de 1866. Cette mesure n'amènerait aucun résultat pratique, d'ailleurs. Chacun doit être libre de s'adresser à l'intermédiaire qui lui plaît. Toute restriction à la liberté produira des résultats beaucoup plus funestes que les abus dont on se plaint, abus fort exagérés du reste soit par des personnes intéressées, soit par des esprits plus élevés, mais qui ne connaissent pas assez le mécanisme des affaires de Bourse et leur utilité, leur nécessité même pour le grand commerce comme pour l'industrie et l'agriculture elle-même.

Non, ce qu'il faut, c'est respecter la liberté des transactions. Elle seule est féconde, et si elle peut présenter quelques inconvénients, elle les corrige d'elle-même. Elle seule peut donner au marché de Paris l'ampleur nécessaire à un grand marché agricole, commercial et industriel comme la France !

M. **Raffalovich** s'attache à montrer comment le marché à

terme est le résultat d'une évolution légitime et naturelle dans l'organisation commerciale ; ce n'est pas quelque chose d'artificiel ni d'arbitraire. Le marché à livrer est né en dehors du législateur qui ne l'a reconnu que beaucoup plus tard.

Le commerce des céréales offre un exemple du progrès accompli depuis la vente des produits locaux sur échantillon jusqu'aux transactions réglées par les usages des bourses. Le marché à livrer est tout à l'avantage du producteur et du consommateur, c'est un procédé d'assurance, un moyen de se garantir un prix de vente ou d'achat, qui élimine des affaires les chances aléatoires; opérer à terme, c'est faire acte de prudence et l'on ne pourrait opérer sur une échelle suffisante sans l'intervention des capitalistes, des spéculateurs.

M. Raffalovich ne veut prendre qu'un côté de la question, l'intervention du capitaliste qui prête sur marchandises l'argent nécessaire pour faire ce que l'on appelle des reports ; cette intervention n'est possible qu'avec les marchés à livrer. Les capitaux disponibles trouvent des emplois temporaires et sûrs ; grâce à ces capitaux des quantités considérables de produits agricoles peuvent être conservés en magasin et ne viennent pas sur le marché au moment où celui-ci serait encombré.

Il est impossible de distinguer *à priori* si un ordre donné et exécuté est un ordre destiné à se liquider par une livraison ou une réception de la marchandise ou par le paiement d'une différence. L'opération peut être le fait d'un agriculteur, d'un exportateur étranger, d'un importateur indigène qui a trouvé avantageux de placer ailleurs la marchandise et qui se rachète ou qui revend. Il faut se garder de briser un ressort aussi délicat et aussi précieux que le marché à livrer. L'exemple de l'Allemagne est des plus instructifs, et l'on consultera avec fruit l'ouvrage de M. Sayous [1]. Les lois économiques ont décidément une sanction très prompte lorsqu'il s'agit de la monnaie ou du commerce.

Les résultats de l'interdiction des affaires à terme en céréales et en sucre ont été de faire déchoir la bourse de Berlin et celle de Magdebourg dans des proportons très sensibles ; Berlin a cessé d'être un des marchés internationaux régulateurs pour les blés et le seigle. Le commerce a su trouver une forme nouvelle, légale

[1] Voir également dans le *Marché Financier* de M. Raffalovich, volume 1897-98, l'étude de M. Pfleger sur les effets du Bœrsengesetz, dans le chapitre consacré à l'Allemagne.

pour faire ses opérations. Mais la base en est étroite et c'est un succédané insuffisant. Le marché amoindri a perdu de l'élasticité. Phénomène curieux de régression, les bourses de province ont repris de l'importance au détriment du nivellement, de la régularité des prix. Il est à souhaiter que l'expérience faite en Allemagne profite aux Etats voisins, notamment à la France. M. Raffalovich termine par quelques réflexions sur les marchés à terme en valeurs mobilières.

Pour M. **Emmanuel Vidal**, en principe, l'utilité du marché à livrer se confond avec la légitimité. Il ne conçoit pas d'industrie portant sur la fabrication d'objets de première nécessité sans marchés à livrer. Imaginons une usine quelconque. Ne devra-t-elle vendre qu'au comptant? En ce cas, elle sera obligée d'emmagasiner et d'immobiliser une grande partie d'objets transformés. C'est là le ferment d'une perte pour elle, ou bien elle devra vendre beaucoup plus cher en raison de cette immobilisation, sans compter qu'elle vendra beaucoup moins. Par application du même principe elle ne peut s'approvisionner qu'au comptant, ce qui est encore un nouveau germe de risques pour elle, et ce qui l'obligera à de grandes immobilisations. Embarrassée dans ses ventes, paralysée dans ses achats, elle fonctionnera donc par *à coups*, son matériel s'encrassera faute de travail constant, et s'il ne s'encrasse point, par cela seul qu'il fonctionnera par intermittences, l'amortissement de ce matériel sera beaucoup plus long que s'il fonctionnait d'une manière continue. Le marché à livrer permettra donc à l'usine de vendre *plus*, de s'approvisionner en conséquence et de travailler d'une façon plus constante.

Voilà pour l'utilité. Rien dans nos principes de morale n'interdit de faire crédit, au contraire ; voilà pour la légitimité.

Mais ce ne sont pas les marchés à livrer dont il vient d'être parlé que l'on conteste. ce sont ceux des Bourses de Commerce.

Passons donc à la Bourse de Commerce et voyons fonctionner le marché. Voilà M. A... qui vend à B..., lequel vend à C..., lequel vend à D..., lequel vend à E.., lequel vend à F... En dernière analyse, A... livrera à F.... Il semble donc que B..., C..., D..., E... ont été des acheteurs qui ont revendu, qui ont réalisé des différences et se sont comportés comme des parasites du commerce. Tel n'est point le cas: ils ont d'abord divisé les risques de la propriété des marchandises; ensuite s'ils ne s'étaient pas rencontrés, il n'est pas dit que A... eût immédiatement rencontré F... ou que F... eût été précisément disposé à acheter au moment

où A... voulait vendre. Et si A... n'avait pas vendu dans les conditions que nous venons de voir, il ne se serait pas résolu à acheter au producteur, et dès lors il est assez probable que le producteur n'ayant pas eu à compter sur un marché aurait eu à modifier sa production dans le sens de la restriction.

A la Bourse des valeurs mobilières, il s'agit de titres d'emprunt, d'entreprises industrielles, commerciales et financières. La spéculation y joue le même rôle pour les émissions, et sans même supposer d'émissions, lors des déclassements subits qui se produisent pour des causes diverses. A la Bourse des marchandises, comme à la Bourse des valeurs mobilières, la spéculation joue donc le rôle d'un vaste syndicat de garantie anonyme, assurant à la production son fonctionnement constant, la formation des entreprises commerciales, industrielles et financières et enfin permettant aux États les appels au crédit.

Ce sont encore les marchés à terme qui affranchissent le populaire de la tyrannie des grandes puissances financières contre laquelle on déclame si fort. Le marché à terme tend à rendre impossible l'accaparement.

Imaginons un pays sans marchés à terme. Tout acquéreur a l'argent, tout vendeur a la marchandise. On opère au comptant. Il tombe donc sous le sens que le possesseur d'une grande fortune aura vite fait de faire le vide dans une région déterminée. Quel adversaire pourra-t-il rencontrer ? Sera-ce un spéculateur qui fera venir des marchandises par chemins de fer ou par bateaux ? Mais celui qui vend des marchandises en route est presque nécessairement un vendeur à terme, et n'oublions pas que, pour notre hypothèse, la vente à terme est impossible. Ce ne sera donc qu'un vendeur qui aura fait venir *au préalable* des marchandises par chemins de fer ou par bateaux. Notre accapareur ne rencontrera donc pas d'adversaires bien redoutables, et quant aux autres détenteurs qui n'ont pas encore vendu, voyant que la marchandise monte, ils se garderont bien de précipiter les prix. Ils seront donc les associés, en fait, de notre accapareur. Ils sont du même côté que lui. L'étroitesse d'un marché les invite à faire comme lui. Notre accapareur a donc des auxiliaires, des complices. Tous les détenteurs sont des accapareurs ! Mais faisons la contre-épreuve : Nous sommes dans un pays bien outillé de moyens de transports, aux marchés larges, où l'on peut acheter à crédit et vendre à crédit, car le terme, après tout, n'est pas autre chose que du crédit. Notre accapareur éprouvera tout de suite plus de difficultés à accaparer. Le voilà obligé d'acheter à terme et de se mettre sur les

bras des quantités de denrées, effets ou marchandises bien autrement considérables que celles qu'il eût achetées dans un milieu restreint.

Il faut donc une plus grande fortune que dans le premier cas ; il faut aussi avoir recours à des moyens qui sont plus compliqués, plus dangereux. On trouve là des adversaires et le champ de bataille devient le monde entier. Par le télégraphe, par le téléphone, un ordre d'un autre spéculateur est donné aux antipodes, et c'est un afflux terrible dont notre accapareur peut être submergé. Les détenteurs locaux ne sont pas des complices d'un accapareur comme dans l'autre cas ; ils voient se dessiner des courants divers et prennent en définitive le parti de celui qui doit logiquement avoir raison. Sans marchés à terme, l'accaparement pourra réussir presque toujours. Avec les marchés à terme, l'accaparement ne réussira presque jamais.

Les adversaires des marchés à terme ou à livrer leur reprochent d'amener la baisse des produits. D'autres encore leur reprochent exclusivement la hausse. D'autres enfin leur reprochent et la baisse et la hausse. La baisse ruine le producteur, il ne peut pas vendre. La hausse le laisse ruiné, car nos démagogues agraires affirment qu'il a toujours vendu avant la hausse et que le consommateur est rançonné par la spéculation. Toutes ces critiques se résument en celle-ci : La hausse et la baisse causent des préjudices aux uns et des gains aux autres. Mais supprimons les marchés à terme, n'y aura-t-il plus ni hausse ni baisse ?

Aux époques où les marchés à terme étaient peu développés, les oscillations de la hausse et de la baisse étaient plus considérables qu'aux jours présents. Ce phénomène se présente encore dans les pays où les marchés sont étroits. Plus un marché est étroit, plus il est sensible aux offres et aux demandes.

M. **Vidal** s'adresse aux magistrats et aux législateurs et leur dit que c'est encourager le jeu qu'admettre l'exception de jeu au profit du spéculateur qui ne veut pas payer ses différences. Après des tâtonnements la jurisprudence s'est décidée à accepter la loi de 1885 sur le marché à terme. Il faut que cette loi soit acquise et que le terrain gagné par la jurisprudence soit conservé. Même le seul cas réservé par la loi de 1885 ne devrait pas l'être. Il faut que le joueur, s'il ne paie pas ses dettes, soit contraint à les payer, et comme il s'est livré à un excès d'opérations commerciales, qu'il soit même au besoin déclaré en faillite.

M. **R.-G. Lévy** veut se borner à illustrer par quelques exem-

ples les développements théoriques auxquels se sont livrés les précédents orateurs. Il cite, en particulier, l'échec de la spéculation sur les blés qui rendait dernièrement célèbre le nom de Leiter, dont la tentative d'accaparement a fini par échouer.

Le spéculateur lui-même, dit M. Lévy, est utile. C'est le marché à terme qui empêche l'exagération des cours du marché au comptant. Ce spéculateur est toujours utile à la communauté, dont l'intérêt a toujours été maladroitement confondu, par les gens à courte vue, avec l'intérêt des particuliers. La spéculation joue le rôle d'un régulateur, le rôle du volant dans la machine à vapeur.

M. **Sayous**, invité par le président à présenter quelques observations sur la question en discussion, résume ainsi son opinion.

Personne ne parle, dit-il, d'interdire les marchés à livrer que commerçants en marchandises effectives et industriels concluent, à tous instants, pour les besoins de leur commerce ou de leur industrie. Dans la vie de tous les jours, de tels marchés sont absolument nécessaires.

Au contraire, l'on a contesté parfois, durant les dernières années, le rôle économique des marchés à livrer qui se traitent à la Bourse d'après les conditions générales et font l'objet d'une liquidation par filière, — des marchés à terme de bourse en marchandises, comme disent les Allemands.

Les marchés à livrer de bourse auraient, dit-on, pour fonction le jeu et pour conséquence la dépression des cours. Ces idées ont trouvé en M. Paisant un défenseur acharné, qui s'est contenté de faire siens les arguments d'étrangers obscurs, mais remuants.

M. Sayous répondra brièvement aux deux plus graves accusations lancées contre le marché à livrer de bourse : sa fonction serait le jeu; son effet la dépression des cours.

Son but est bien, si l'on veut, le gain d'une différence et non l'acquisition d'une marchandise destinée à couvrir des besoins réels. Mais doit-on en conclure que sa fonction soit le jeu?

Le marché à livrer de bourse en marchandises est la forme la plus haute et la plus parfaite du trafic à découvert. Il assure une plus grande stabilité des cours en offrant la spéculation à la baisse comme contrepoids à la spéculation à la hausse et évitant ainsi des mouvements brusques suivis de réactions. Il tient large compte des simples posssibilités d'importer ou d'exporter, permettant au trafic de se dégager de la situation spéciale de chaque place et de prendre le caractère le plns nettement international.

Grâce au marché à terme, il est possible de fractionner les ris-

ques presque à l'infini, car le trafic prend une grande extension; de coûteuses livraisons de marchandises ne sont pas sans cesse nécessaires ; les capitaux étrangers au commerce peuvent intervenir sans prendre souci des graves questions de qualités et en ne voyant qu'un vide à combler, un écart rémunérateur.

Le marché à livrer de bourse enlève aux commerçants en marchandises effectives leur ancienne omnipotence.

Mais, dit-on, sous cette forme, le jeu de bourse est, tout au moins, sensiblement facilité.

Or, le jeu ne peut-il pas se présenter et ne s'est-il pas présenté sous la forme de marchés effectifs?

D'ailleurs, les marchés que l'on fait en bourse avec l'intention de gagner une différence et de ne point prendre livraison effective des marchandises, sont-ils nécessairement des actes de jeu, des actes blâmables au point de vue économique? Non certes. Celui qui spécule et prévoit exactement l'avenir non seulement retire de son activité un bénéfice personnel, mais encore rend un service à la société; car sa demande ou son offre primitive a permis de fixer le cours du terme d'une façon plus conforme au prix qu'aura le disponible de qualité moyenne à l'époque de l'échéance; ce qui a de nombreux et notables avantages, — par exemple, celui de permettre aux reports d'opérer leur rôle égalisateur sur une base sensiblement plus exacte. Le bénéfice pécuniaire du spéculateur est en relation avec le courage de l'individu et l'utilité de son acte. Les « différences » attirent les spéculateurs et elles sont les justes fruits de leur activité. Il n'est pas besoin pour qu'il y ait production économique d'une action portant directement sur la matière elle-même ou d'un déplacement effectif de marchandises.

Les marchés à livrer de bourse déprimeraient les cours!

Grâce au marché à terme, dit-on, on peut vendre, en quantités indéfinies, des marchandises qui n'existent pas effectivement; et les offres de marchandises qui n'existent pas effectivement produisent le même effet que des offres de marchandises qui existent réellement, ou un effet semblable. Depuis le développement du marché à livrer de bourse, l'on a vendu à découvert une quantité de marchandises plus grande que la quantité produite; l'équilibre extérieur entre l'offre et la demande se trouvant rompu, les marchés ont été conclus à des prix sans cesse moins élevés.

Deux marchés se trouvent aujourd'hui en présence dans le trafic des marchandises de bourse, bien qu'ils aient constamment des points de contact : le marché effectif et le marché à livrer de

bourse. Or, quels sont les intérêts en jeu sur le marché effectif, disons pour préciser, sur le marché disponible? En France, tout au moins, la majorité des détenteurs de marchandises effectives ont intérêt à la hausse et, volontairement ou involontairement, spéculent à la hausse. De ce que quelques-uns ont la prudence de couvrir leurs stocks contre la baisse en faisant des ventes à terme, on ne peut conclure que leur intérêt soit à la baisse; leur situation devient purement et simplement neutre.

En France, le marché effectif soutient les intérêts de la hausse. tandis que le marché à livrer de bourse demeure généralement neutre. Donc, le marché à livrer de bourse n'a pas une tendance à déprimer les cours.

L'orateur donne ensuite quelques nouveaux détails sur les conséquences de la loi allemande sur les bourses. Quelle est, dit-il, la situation actuelle du commerce des grains en Allemagne?

Les stocks ont sensiblement diminué à Berlin, personne ne voulant les détenir; cette grande ville peut donc se trouver exposée quelque jour à de vrais besoins. Les risques ne peuvent plus être fractionnés et une couverture étant devenue plus difficile, la classe moyenne est atteinte aux dépens des grandes maisons. Le cours du terme n'existant plus, les commerçants en marchandises effectives donnent aux paysans pour leurs récoltes le prix qu'ils veulent bien leur donner. Il manque un centre régularisateur des prix!

Quant au registre de bourse, il n'a produit presque aucun effet dans le trafic en café : les outsiders spéculent toujours ; seulement, les commissionnaires sont exposés aux malhonnêtetés de clients qui touchent ici une différence et refusent là d'en payer une autre.

Dans le trafic en sucre, le registre a produit de plus notables effets : les reports ont beaucoup diminué ; et la baisse s'est trouvée accentuée faute de capitaux étrangers décidés à intervenir. *Loin d'amener la hausse, la diminution du trafic à terme en sucre et la disparition de nombreux éléments étrangers ont eu pour conséquence la baisse.*

Quels sont les motifs intéressés ou psychologiques des nombreux adversaires du marché à terme de bourse?

Des commerçants en marchandises effectives et des filateurs détestent le marché à livrer de bourse parce qu'ils détestent le contrôle qui s'opère à la Bourse. Le cours du terme sert de baromètre aux agriculteurs et aux tisseurs.

Des commerçants en marchandises effectives et des filateurs ont perdu des sommes notables durant les dernières années pour

n'avoir pas, en temps de baisse constante, assuré leurs stocks de marchandises sur le marché à terme. Ils ont maintenant horreur profonde de la baisse ; les baissiers sont leurs bêtes noires !

Les spéculateurs malheureux ont fortement renforcé le parti des adversaires du marché à terme, surtout les agriculteurs qui ont spéculé à la bourse sans succès. Ceux-ci, et ils sont nombreux, ont rapporté de mauvais souvenirs de leur expérience, et leur colère de n'avoir pu arriver à la fortune sans effort les rend adversaires *convaincus* de la bourse !

Le gouvernement a promis « d'étudier les moyens de réfréner les excès de la spéculation si nuisibles à notre production industrielle et agricole et au commerce lui-même ! »

Contre le jeu de bourse, une intervention gouvernementale a toujours été inutile ou néfaste. Interdit-on une forme de marché ? Le trafic continue sous une forme voisine et toujours riche en abus. Menace-t-on le mandataire du joueur ? Le joueur joue toujours, mais par l'intermédiaire de gens moins honnêtes, où il viole les principes les plus élémentaires de bonne foi !

Le gouvernement devrait combattre une croyance commune, celle que le mandataire du spéculateur est le vrai coupable et que c'est en atteignant le mandataire que l'on peut faire cesser le jeu. Il devrait faire devant les Chambres la déclaration suivante, à laquelle il donnerait toute la publicité désirable : « Le jeu de bourse, l'intervention dans un trafic d'une personne, qui en ignore les conditions économiques, est un terrible fléau. On demande toujours de combattre ce mal en menaçant le mandataire du joueur. C'est là une grave erreur ; car on ne peut distinguer *à priori* le spéculateur, utile socialement, du joueur, néfaste socialement, lui surtout, car le vrai coupable est très généralement le joueur lui-même qui, presque toujours, décide de lui-même de risquer dans des conditions déplorables sa fortune et celle des siens. Autant par sentiment de justice que par sentiment d'impuissance, le gouvernement a pensé qu'il était préférable de laisser à chacun la responsabilité de ses actes, tout en prévenant publiquement les personnes qui jouent à la Bourse des énormes dangers auxquels elles s'exposent et des graves conséquences de leurs opérations. » Mais le gouvernement tiendra-t-il un tel langage ? C'est peu probable.

M. des Essars désire appeler l'attention de la Société sur deux points particuliers.

Nos approvisionnements sont intimement liés à la spéculation ;

où il n'y a pas de stock il ne peut pas y avoir de spéculation : l'existence de celle-ci entraîne nécessairement l'existence de celui-là.

Lorsque des marchandises ont été vendues à terme, quoi qu'on en dise, il faut les livrer et, si on ne les trouve pas quelque part, il faut payer des déports ruineux. Les spéculateurs le savent bien et ne se lancent que lorsqu'ils sont assurés de trouver la marchandise. Opérer autrement est pure folie, ce n'est pas de la spéculation, c'est un agiotage au bout duquel la ruine est certaine.

Au surplus, comme l'a si bien dit M. Boverat, la liberté corrige elle-même les défectuosités qui se manifestent dans les œuvres humaines. Au Havre et dans quelques autres villes, les *outsiders*, cette plaie du marché, ont été éliminés en grande partie par la Caisse de liquidation des marchandises. C'est une institution peu connue, mais qui mérite de l'être, car elle est le principal instrument de moralisation des marchés à terme. La Caisse de liquidation garantit la bonne exécution des marchés à terme faits sur marchandises réelles. Pour cela, elle enregistre les marchés et se fait verser une couverture.

Supposons qu'elle ait enregistré une vente et un achat de coton à 56 francs les 50 kilos. Le coton hausse à 58 francs, le vendeur verse 2 francs dont est crédité l'acheteur, l'un est vendeur, l'autre acheteur à 58 francs. Le lendemain ; le coton fléchit à 55 francs. Le vendeur sera crédité de 3 francs et l'acheteur paiera 3 francs.

Ils se retrouvent respectivement vendeur et acheteur à 55 francs et ainsi de suite. La balance de ces différences ou *marges* constitue le gain ou la perte. Par cette méthode, les marchés à terme sont aussi sérieux, aussi sûrs et aussi réels que les marchés au comptant.

M. des Essars exprime, en terminant, le vœu que des caisses de liquidation soient créées sur les différents marchés.

M. **Alfred des Cilleuls** rappelle que la question à l'ordre du jour a été traitée, le 8 février 1897, devant la Société d'économie sociale, où M. Paisant eut, pour contradicteurs, quatre membres de la Société d'économie politique.

Quant à M. des Cilleuls, il soutint, alors, une opinion dans laquelle le font persévérer les débats actuels : c'est que le droit commun suffit pour réprimer les fraudes et manœuvres, dans les marchés à terme.

Lors même qu'on entend jouer et résoudre le pacte en paiement d'une différence, il n'y a là qu'une affaire civile. Mais,

si des achats sont faits ou des marchandises offertes fictivement, avec une importance destinée à peser sur les cours et à réaliser des bénéfices dont seront victimes les tiers qui ne figurent pas aux contrats, le caractère dolosif des moyens mis en œuvre appelle un châtiment pénal; dans toutes les transactions, il importe de se conduire avec loyauté.

M. **Matrat** fait remarquer que les précédents orateurs ont toujours supposé la spéculation portant sur une certaine quantité de marchandises *effectivement* existantes. Or, la spéculation, lui semble-t-il, peut porter sur des quantités bien supérieures aux existences réelles, sur des milliards de quintaux de blé alors qu'il n'en existerait sur le globe entier que des centaines de millions. C'est alors que les marchés sont bien *fictifs*!

M. **R.-G. Lévy** n'admet pas la possibilité du marché *fictif*. Si une certaine quantité de blé passe par vingt mains différentes, ces transactions successives n'ont pas pour effet de multiplier la masse de la marchandise à livrer en fin de compte.

Ce qu'on a dit sur les marchés à terme est, dit M. **Droz**, rigoureusement exact. Aucune contradiction ne s'est manifestée au sein de la Société. Les marchés à terme ou à livrer rendent d'incontestables services. D'où vient cependant qu'il y a chez beaucoup de bons esprits une certaine résistance à les consacrer par une sanction judiciaire? D'où vient notamment que beaucoup de tribunaux ont fait d'énergiques efforts pour détourner de son sens la loi de 1885 et ont continué, malgré cette loi, à faire bénéficier de l'exception de jeu les mauvais débiteurs.

C'est qu'en réalité il y a toujours des joueurs. Il faut bien reconnaître qu'en abolissant l'exception de jeu, on n'a pu empêcher que sous la forme du marché à terme se déguisât le jeu ou le pari. Quand on voit des garçons coiffeurs acheter 5.000 quintaux de blé ou des domestiques vendre 5.000 pipes d'alcool, il est bien clair que le contrat ne correspond à aucune marchandise à livrer ou à prendre en livraison. Certes, les gens qui engloutissent dans ces opérations le fruit de leurs économies ne sont pas fort intéressants. Mais enfin nos lois civiles et nos lois de police ne sont pas jusqu'ici affranchies de l'idée qu'il faille priver de toute protection les faibles et les imbéciles.

Il faut ajouter que, sur le marché des valeurs comme sur le marché des marchandises, tous les intermédiaires ne sont pas également honorables.

L'orateur ne voudrait pas blâmer en toute circonstance la pratique de la contre-partie. Il y a des cas où cette pratique est légitime. Mais il y en a d'autres où cela constitue une véritable escroquerie. Il y a double danger pour la clientèle. D'abord, à raison de la contrariété d'intérêt qui existe entre les contre-partistes et les donneurs d'ordres, il est à craindre que les premiers donnent aux seconds de déplorables conseils. En second lieu, le risque est tel pour les contre-partistes qu'ils finissent nécessairement pas devenir très rapidement insolvables. S'ils gagnent, ils encaissent le bénéfice. S'ils perdent, ils ne peuvent payer la différence.

Les opérations à terme, quand elles dissimulent un jeu ou un pari, présentent pour ceux qui s'y livrent un danger considérable. Il est très aisé pour les agents malhonnêtes de tromper les joueurs, sans tomber sous le coup d'une loi pénale. C'est ce qui explique la résistance de la magistrature protectrice des intérêts privés, à sanctionner ces opérations, quand elles lui paraissent déloyales ou simplement suspectes. Cette tendance offre l'inconvénient d'inquiéter les agents les plus honnêtes dont les actes sont livrés à l'appréciation arbitraire du juge. Comment pourrait-on, en maintenant la loi de 1885 et en rayant définitivement dans nos décisions judiciaires l'exception de jeu, protéger soit contre les intermédiaires véreux, soit contre eux-mêmes, les malheureux qui sont séduits par l'appât du jeu ? Ce n'est pas chose facile. On s'est demandé si les coulissiers ou courtiers qui font des opérations à terme ne pourraient pas être astreints à se surveiller eux-mêmes par l'organisation de chambres syndicales exerçant sur les membres de la corporation un pouvoir disciplinaire. A propos de cette question comme à propos de beaucoup d'autres, il s'agit de ne pas entraver la liberté des individus sous prétexte de les protéger, tout en empêchant les abus trop criants.

M. **Emmanuel Vidal** fait remarquer que personne n'entend favoriser les abus. Mais s'il existe une catégorie spéciale de courtiers qui se portent contre-parties de leurs clients, la loi de 1866 défend cet agissement lorsque cette position est prise à l'insu d'un donneur d'ordres.

Au point de vue de la sanction civile à de telles opérations al question de l'admission des créances devant la justice est simple et se résout par les règles du mandat. Un mandataire n'a pas exécuté le mandat, il ne peut réclamer les sommes qui le constituent créancier de ce chef. Au contraire, le mandant a-t-il accepté que le

mandat fût transformé par le mandataire? En ce cas le mandat initial disparaît et aucun principe ne s'oppose à ce que les opérations contractées de gré à gré aient une sanction civile.

Cela peut engendrer des abus. Mais quels sont-ils? Sont-ce des conseils intéressés? Sont-ce des manœuvres de la contre-partie à l'égard de l'autre contre-partie? Mais alors l'article 1382 du Code civil comporte une sanction civile à ces abus. On ne doit point proscrire l'usage à cause de l'abus. Il doit suffire de le réprimer fermement quand il se produit.

M. **Alfred Droz** répond qu'il est d'accord avec M. Vidal et que les divergences qui le séparent de son collègue ne portent que sur des nuances.

M. **Levasseur**, président, ne résumera pas la discussion, l'heure est trop avancée. D'ailleurs, comme il arrive souvent dans nos séances, il n'y a pas eu contradiction, il y a eu un exposé de faits tendant à une même conclusion. La conversation a eu deux parties; dans la première les orateurs, MM. Boverat, Raffalovich, Vidal, Raphaël Lévy, Sayous, des Essars, ont dirigé des feux convergents contre la doctrine antilibérale de la restriction du marché à livrer et montré les avantages, et même dans beaucoup de cas, la nécessité du marché à terme ainsi que l'impossibilité, dans beaucoup de cas aussi, de discerner le jeu et l'opération commerciale; dans la seconde, quelques objections ont été soulevées relativement aux abus de la spéculation. Des abus, il y en a assurément; tout commerce y prête, celui de la Bourse plus qu'un autre. Il faut que les tribunaux fassent leur devoir, mais il ne faut pas ligoter les honnêtes gens qui font des affaires, sous prétexte que des voleurs peuvent s'introduire sur le marché.

On reproche aux économistes de n'être pas pratiques. M. Levasseur aurait voulu que beaucoup de publicistes qui répètent ce reproche eussent assisté à notre réunion de ce jour ; il croit qu'ils seraient sortis convaincus qu'il n'est pas possible d'entendre parler d'affaires d'une manière plus pratique et par des hommes plus compétents.

La séance est levée à onze heures un quart.

Le Rédacteur du compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Direction générale des douanes égyptiennes. Classification des marchandises par catégories. — *Alexandrie*, 1898, in-4.

JOSEPH CHAILLEY-BERT. *L'éducation et les colonies.* — *Paris*, 1898, in-18.

Jahres-Bericht der Rostocker Bank in Rostock. — *Rostock*, 1898, in-4.

Société française de photographie. Constitution d'une société d'études, en vue de la création d'un hôtel à l'usage de sociétés photographiques et autres, etc. — *Paris*, 1898, in-8.

Handbook of the Academy of political and social science. — *Philadelphie*, 1898, in-8.

Société industrielle de Mulhouse. Programme des prix à décerner en 1899. — *Mulhouse*, 1898, in-8.

ÉMILE DELIVET. *La découverte des Indes.* — *Le Hâvre*, 1898, in-8.

A. DE MALARCE. *De l'extension de l'institution des Caisses d'épargne postales.* — *Paris*, 1898, in-8.

ÉMILE LEVASSEUR. *De la méthode dans les sciences économiques.* — *Paris*, 1898, in-8.

Statistique générale de la France. T. 25. *Année* 1895. — *Paris*, 1898, gr. in-8.

Administration des douanes égyptiennes. Rapport du Directeur général sur l'exercice de l'année 1897. — *Alexandrie*, 1898, in-8.

RENÉ DELOURME. *Nouvelle étude sur la modification du régime douanier des graines oléagineuses et des huiles.* Juin, 1898. *Lille*, 1898, in-4.

Ministerio de Fomento. Direccion general de Estadistica. Censo general de la Republica Mexicana. — *Mexico*, 1897, 2 vol. in-4.

Boletin demografico de la Republica Mexicana. 1896. — *Mexico*, 1897, in-4.

Anuario estadistico de la Republica Mexicana. 1896. — *Mexico*, 1897, in-4.

Direction générale des douanes égyptiennes. Le commerce extérieur de l'Égypte pendant l'année 1897. — *Alexandrie*, 1898, in-4.

Le marché financier en 1897-98, par A. RAFFALOVICH. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1898, in-8.

BROUSSOIS (ALBERT). *Du monopole des agents de change et de sa suppression.* — *Paris*, 1898, in-8.

YVES GUYOT et A. RAFFALOVICH. *Dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la banque.* 1re et 2e livr. — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1898, in-8.

Annales du Conservatoire des Arts et Métiers. 2e série. T. IX. — *Paris*, 1897, in-8.

Edmond Vidal-Naquet. *Des marques de fabrique et de commerce et du nom commercial en droit international.* — *Paris*, 1898, in-8.

Office du travail. Statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année 1897. — *Paris*, 1898, in-8.

Chambre de commerce de Reims. Séances et travaux. Année 1897, — *Reims*, 1898, in-8.

Arnold Mascarel. *Une renaissance de l'individualisme.* — *Louvain*. 1898, in-8.

PÉRIODIQUES

Annales des Ponts et Chaussées, *Journal et Bulletin de la Société nationale d'horticulture*, *Bulletin de la participation aux bénéfices*, *Bulletin du ministère de l'agriculture*, *Revue départementale*, *Bulletin de l'Office du travail*, *Bulletin mensuel de statistique municipale de Buenos-Ayres*, *Bulletin de l'Institut des actuaires français*, *Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France*, *Compte rendu officiel des séances du Sénat*, *Revue des sociétés*, *Revue internationale de sociologie*, *Bulletin mensuel de la Société de législation comparée*, *Annals of the american Academy of political and social science*, *Journal des assurances*, *L'Union nationale*, *Le Droit financier*, *Journal de la Société de statistique de Paris*, *Bulletin de la Société de géographie commerciale du Havre*, *Statistica del commercio speciale*, *Bulletin de la Société de géographie commerciale*, *Annales du commerce extérieur*, *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, *Economia nationala din Bucuresci*, *Circulaires du Musée social*, *Le Bulletin de la Presse*, *Revista politica de Bahia*.

COMPTES RENDUS

Essai sur les finances communales, par Paul Dubois, auditeur à la Cour des Comptes. Paris, Perrin et Cie.

Il n'était certainement pas facile de répondre à la question posée par l'Académie des sciences morales et politiques, en 1896, pour le prix Léon Faucher, sur les finances communales en France et dans les principaux États modernes. M. Dubois a mérité ce prix, et publie aujourd'hui son travail, remarquable par le nombre de ses recherches et l'abondance des documents qu'elles lui ont procurés. Mais il faudrait une singulière mémoire après l'avoir lu, même avec la plus sérieuse attention, pour se souvenir de tous les faits et de tous les chiffres qu'il a accumulés, sans les ranger en un ordre suffisamment arrêté qui permette de les retrouver ou d'y recourir lorsqu'on se propose de le faire. Ce qu'il importe le plus de connaître de l'administration, des ressources ou des dépenses communales se rencontre peut-être dans son livre, bien que je ne le pense pas, mais s'y rencontre par partie, dans chacun de ses chapitres, sans aucune vue d'ensemble ni aucune comparaison. Il n'y avait, à mon sens, que deux méthodes à suivre pour un semblable travail: ou la méthode historique, en classant selon chaque époque les faits ou les actes administratifs et financiers des communes, tels qu'ils ont eu lieu dans les différents pays, ou la méthode didactique ordinaire, en classant ces faits ou ces actes selon leur propre nature, administrative ou financière. M. Dubois n'a malheureusement suivi ni l'une ni l'autre de ces méthodes ; ce qui jette une très fâcheuse confusion dans ses exposés, si étudiés qu'ils puissent paraître, et ce qui l'oblige à d'incessantes répétitions. La clarté est le vernis des maîtres, disait bien Vauvenargues, et elle est indispensable à toute œuvre scientifique.

Si M. Dubois avait aussi choisi l'une ou l'autre des méthodes que je viens de rappeler, il aurait presque forcément été entraîné à marquer de traits bien plus décidés, d'un bien autre relief, l'état et le caractère des communes aux époques successives de leur histoire, ou entre les diverses nations, surtout de notre temps. A ses récits se seraient alors ajoutées d'utiles, de nécessaires appréciations qui manquent par trop à son *Essai*, fût-on porté à croire qu'un travail de concours aca-

démique reste toujours d'une extrême réserve, d'une entière discrétion, en fait de systèmes ou d'opinions, qui pourraient blesser quelques-uns de ses juges.

On lira toutefois avec intérêt et profit de nombreux passages de cet Essai. Quoiqu'il se soit peu reporté au passé, M. Dubois indique bien — sans pourtant s'être guidé sur aucune notion économique, — les principales différences qu'ont présentées, à leur origine, les communes urbaines et rurales. Il y a là, par rapport surtout à l'Allemagne, qu'il semble mieux connaître qu'aucun autre pays, des observations fort curieuses, et qu'il aurait pu, à mon sens, multiplier utilement à propos de l'administration, de la justice, de la police, de l'assistance, des propriétés, des impôts locaux, en leurs premières formes, puis en leurs formes féodales, puis pour la plupart en leur assujettissement aux fonctionnaires du pouvoir central. Comment M. Dubois ne nomme-t-il pas une fois Augustin Thierry à l'occasion du mouvement communal en France ou Sismondi à l'occasion des républiques italiennes? S'il avait lu ce dernier, il aurait du moins appris la cause d'un pareil mouvement, qu'il indique d'ailleurs à peine, et qui s'est répété jusque sur les bords de la Baltique, dans les villes hanséatiques. Il cite, il est vrai, l'opinion de Savigny sur le maintien, en Europe, de l'organisation municipale romaine ; mais pour la dire seulement abandonnée aujourd'hui ; ce qui n'est pas très exact, au moins pour tous les États méridionaux européens. Il déclare ailleurs que, « si l'on met de côté un petit nombre de villes, comme Brunswick, Leipzig, Hambourg et quelques villes libres, qui ont toujours conservé leur indépendance avec leur prospérité, il ne restait guère dans l'Allemagne du Nord, à la fin de l'ancien régime, plus de trace de libertés municipales qu'on n'en pouvait trouver en France à la même époque. » Est-ce aussi bien vrai?

Il croit beaucoup trop, d'autre part, que la faiblesse et l'impuissance des communes se sont imposées et s'imposent toujours pour laisser au pouvoir central ou gouvernemental une force réelle utile, une véritable importance. Comme si des membres débiles constituaient jamais un corps robuste ! Quels sont donc en ce moment les gouvernements les plus forts, sinon ceux des peuples anglo-saxons ? et ces peuples ne jouissent-ils pas plus que tous autres de larges franchises locales ? Quand Stein a voulu redonner l'espérance et la force à la Prusse après Iéna, c'est aux libertés communales qu'il a fait appel, et c'est c'est à lui, à ce *Stategrunder*, à ce fondateur de villes, comme on l'a nommé, à ce partisan du *Selbstverwaltung*, de l'administration indépendante, que ses concitoyens attribuent surtout aujourd'hui avec raison leur prodigieuse fortune. Toute tyrannie royale ou jacobine, toute large réglementation gouvernementale, administrative, industrielle ne sauraient

créer que l'inertie et l'impuissance. Le fond du moins de ces observations de M. Dubois sur les communes rurales anglaises est très juste, et peut s'appliquer, quoiqu'il prétende, à tout le nord de l'Europe : « L'évolution des institutions rurales présente en Grande-Bretagne des caractères absolument opposés à ceux que nous offre l'évolution du régime administratif des campagnes sur le continent. Seul en Europe, — il oublie là surtout la Hollande, — le peuple anglais a réussi à fonder son unité nationale et à constituer l'État moderne sans détruire l'autonomie rurale dans son territoire. Au moment même où l'organisation primitive des *hundreds* allait être définitivement absorbée par la féodalité mourante, on vit en effet une nouvelle unité, la paroisse religieuse devenue paroisse civile, se substituer à l'ancienne, et c'est cette autorité, plus jeune et plus forte, qui réussit à fonder en Angleterre l'indépendance administrative des campagnes, tandis que, dans le comté, s'organisait le gouvernement aristocratique des juges de paix. Si fortement s'implante dans le pays ce régime d'autonomie rurale, qu'après avoir traversé sans atteinte toute la période de la royauté absolue, laquelle devait provoquer sur tout le continent la disparition graduelle des libertés locales, il s'est prolongé dans son intégrité bien avant dans le XIX[e] siècle. » Les franchises locales, les plus précieuses pour former les mœurs des populations, ne sont donc pas si fâcheuses, ne s'opposent donc pas tant à la grandeur des États. J'avoue également ne pas comprendre comment M. Dubois écrit peu de lignes après ce passage : « En France la législation récente s'est constamment appliquée à décentraliser le régime administratif des communes rurales. » Que l'on ait promis de décentraliser nos campagnes et nos villes, à la bonne heure ! Mais l'on s'est soigneusement gardé de prendre pour les unes et les autres la moindre mesure de réelle indépendance.

Nulle part, du reste, M. Dubois ne discute la question de la centralisation ou de la décentralisation, bien qu'elle semblât s'imposer à son étude. Il est difficile en effet de traiter des finances communales sans établir les fonctions ou les services auxquels doivent pourvoir les communes, comme ceux qui leur doivent rester étrangers. Comment sans cela énumérer en effet leurs taxes, en envisager la nature et les limites de façon quelque peu sérieuse et utile. Aussi tous les chapitres de M. Dubois sur les ressources et les taxes des communes laissent-ils beaucoup à désirer. L'on ne sait, même après l'avoir lu, les impôts qu'il admet ou qu'il repousse, les propriétés qu'il souhaite aux communes ou qu'il leur refuse, quelle intervention leur revient à son avis, ou s'il leur en reconnaît une par rapport au culte, à l'assistance, à l'instruction, à la voirie, aux plaisirs permis. Il nomme deux fois, je crois, la *poor law* anglaise, mais ne dit rien de son origine, de ses change-

ments ni de ses résultats, qui vaudraient pourtant la peine d'un examen. Que sont aussi les octrois ou les prestations communales de tant de sortes différentes ? Que préférer des taxes directes ou indirectes? Que penser des centimes additionnels ajoutés aux taxes d'État ? Faut-il enfin vouloir s'en remettre parfois, comme il en est souvent dans l'Amérique du Nord, à des associations volontaires, des services locaux ou les confier tous à des fonctionnaires municipaux ou autres ? M. Dubois ne s'en explique nullement, et son silence sur la centralisation et la décentralisation suffisait à faire prévoir cet absolu défaut d'explication. L'accroissement des attributions communales n'a pas non plus pour corollaire « le socialisme et le communisme », malgré son affirmation, et il n'est pas plus exact de dire que la taxation locale anglaise est uniquement composée de *rates* frappant les revenus financiers, qu'il suffit de savoir que « en Prusse les dépenses communales ont toujours été maintenues dans une limite sagement restreinte et que les revenus domaniaux sont assez importants ». Il a du moins grande raison, oubliant sa crainte du socialisme ou du communisme, de terminer son livre par ces paroles : « Ce qu'il faut avant tout, et malgré tout, c'est réformer la constitution communale en rendant une place et un rôle aux intérêts privés dans le mécanisme de la société locale, en protégeant les droits des individus opprimés par ceux de la collectivité. »

GUSTAVE DU PUYNODE.

DE L'ASSISTANCE DANS LES CAMPAGNES, par EMILE CHEVALLIER, docteur en droit, maître de conférences à l'Institut agronomique, avec une préface de M. Léon Say.

L'Académie ayant mis au concours cette question : De l'assistance dans les campagnes, M. Emile Chevallier présenta un remarquable travail qui obtint une des récompenses.

Ce sujet n'a pas souvent été exploré. Cela tient à ce que, dans les campagnes, la misère n'a pas généralement de formes aigües comme dans les villes.

Mais d'abord, si l'on veut étudier les miséreux de la campagne, il ne faut pas se porter aux lieux fréquentés par les voyageurs. Là, toujours, si la police n'y met ordre, on voit affluer des légions de vrais ou faux estropiés ; les pèlerinages notamment sont escortés par des bandes de mendiants, experts en l'art d'implorer.

Ces pauvres plus au moins professionnels, ne constituent pas le fonds de cette grande population rurale qu'ont visée les lois d'assistance.

Dans les campagnes on vit de peu. Presque toujours on trouve ce

peu indispensable. Beaucoup de gens ont de très faibles ressources, peu en sont à ce point d'être déprimés et anémiés mortellement par la détresse : rarement les détresses restent sans secours.

Les voisins sont rares, mais on se connaît entre voisins et on s'entr'aide. Comme le fait observer M. Chevallier, le paysan donne très rarement un sou à un pauvre, mais presque jamais il ne refuse un morceau de pain.

Il y a en outre l'assistance des gens riches charitables, d'autant plus grande qu'elle est sollicitée par la vue même des misères. S'il y avait partout des propriétaires résidants, il y aurait très peu d'infortunes réelles dans nos campagnes.

D'autre part, nos communes ont quelquefois des biens propres, il y en a qui ont des bois assez étendus pour fournir gratuitement du bois d chauffage à tous leurs habitants.

A ce propos faisons observer que, dans l'établissement des charges d'assistances ou autres, les gouvernants ne se sont pas assez préoccupés de l'inégalité des ressources communales. Parmi les communes, les unes sont des propriétaires très riches, et n'y a pas chez elles de malheureux. D'autres n'ont pas de biens, ont même des dettes auxquelles pourvoient de lourds impôts et ne peuvent suffire à l'indispensable en matière d'assistance. Aux unes et aux autres, avec une sorte d'inconscience on impose de nouveaux fardeaux comme, par exemple, cette loi d'assistance médicale qu'on a lancée sans en mesurer les charges.

Le livre de M. Chevallier a comme sous-titre : Indigence, Prévoyance, Assistance, qui disent le chemin qu'à voulu parcourir l'auteur.

L'auteur nous a paru avoir un premier mérite. Il connaît les campagnes dont il parle. Pour le temps passé, il a fait de savantes recherches. Pour le temps présent, il a beaucoup vu par lui-même et ce qu'il a vu lui a permis d'explorer son sujet avec intelligence.

Après avoir étudié, dans le passé et le présent, les caractères de l'indigence dans les campagnes, les causes qui influent sur la misère. c'est-à-dire les salaires, les conditions de la vie matérielle, l'impôt, l'intempérance, les habitudes de mendicité, M. Chevallier a étudié les remèdes qui pourraient en opérer la cure radicale en la prévenant : l'épargne, les institutions de prévoyance.

Il a abordé ensuite les questions d'assistance. L'expérience qu'il avait précédemment acquise comme conseiller général de l'Oise ne lui a pas été inutile. Trop de livres sont faits par des auteurs qui, quoique n'étant pas chimériques, écrivent cependant des chimères parcequ'ils n'ont pas mis la main à la pâte. Les médecins passent par l'hôpital, avant d'avoir le droit de rédiger des ordonnances. Que ne peut-on obliger les rédacteurs de lois ou de règlements, ceux qui les inspirent par leurs livres,

à sortir de leur milieu, à se trouver au contact avec les réalités de la vie nationale, à être maires de campagne par exemple, pendant une décade.

Le problème de l'assistance est si vaste que nous n'osons entreprendre de l'aborder à la suite de notre auteur. Avec M. Picot, un des juges de concours qui jugea le travail de M. Chevallier, nous dirons que les descriptions en sont justes et les solutions sages. — En ajoutant à son mémoire primitif d'intéressants détails sur l'assistance rurale en Angleterre et en Allemagne, l'auteur l'a dignement complété.

Dans son introduction, M. Chevallier s'est demandé si l'absence d'institutions de bienfaisance dans les campagnes était une des causes de la dépopulation. Avec raison il a conclu que non. Quand on vit à la campagne, on se connaît, on sait ceux qui partent et ceux qui restent. Ceux qui partent ce sont ceux qui trouvent leur village trop petit pour eux, ceux qui se croyant supérieurs à la vie qu'ont menée leurs ancêtres, veulent émigrer dans l'administration, dans des professions mieux payées, ou simplement dans la haute domesticité et même dans l'ordinaire, etc. Les miséreux pour la plupart n'ont pas des tempéraments d'émigrants. Ils sont d'une catégorie inférieure. C'est d'ailleurs pour cela qu'il faut se défier des mesures d'assistance ou autres appliquées à des gens qui, pour une grande part, constituent du déchet social, qui peuvent produire des effets contraire à ceux qu'on en attend.

On ne guérit pas la maladie, mais on l'entretient avec des mesures maladroites comme en imaginent souvent des théoriciens d'ailleurs bien intentionnés.

Léon Roquet.

Le métayage et la participation aux bénéfices, par Roger Merlin. Arthur Rousseau, éditeur, Paris.

M. Roger Merlin, avocat, élève diplômé de l'école des sciences politiques, vient de publier, sur le métayage et la participation aux bénéfices, un travail considérable qui déjà avait été distingué et couronné par le Musée social.

M. Roger Merlin a fait une vaste enquête. Il n'a pas hésité à se rendre le plus souvent sur les lieux, à voir par lui-même, à compléter par des conversations et des études directes ce qu'il avait appris. Il a compulsé de nombreuses publications dont quelques-unes, peu connues en dehors du cercle des amis de leurs auteurs, n'en sont pas moins des documents intéressants, parce qu'elles contiennent des faits d'expérience, parce qu'elles ont été écrites par des gens qui parlent de ce qu'ils ont longtemps pratiqué, de ce qui a été l'occupation et la

préoccupation de leur vie; par des gens qu'il faut croire non pas toujours dans leurs doctrines qui portent souvent la marque de l'horizon étroit où elles sont nées, mais dans les faits qu'ils rapportent avec une entière bonne foi.

M. Roger Merlin a parcouru les pays du métayage et, quand il n'a pu aller voir les agronomes notables, a correspondu avec eux. Il a fait pareille enquête auprès des industriels qui ont expérimenté la participation aux bénéfices; il a envoyé quelquefois des questionnaires : un notamment sur la participation dans la pêche maritime, adressé à toutes les municipalités des ports de pêche et aux Chambres de Commerce, auquel il a été presque partout répondu.

Ce sont les résultats, très vivants de cette enquête, résultats classés, résumés, illustrés de claires observations,que M. Merlin nous présente aujourd'hui dans un bon livre qui est une contribution utile à la science économique.

En France, les cultures s'étendent sur 32.872.529 hectares dont 59,70 p. 100 reviennent à la culture directe faite par les propriétaires avec le concours de leurs familles ou de salariés ; 27,24 p. 100 sont du domaine du métayage. Le fermage a 12,09 p. 100. Le métayage gagne dans certains départements ; dans l'ensemble de la France, il est plutôt en baisse.

Le Bourbonnais est cité par M. Merlin au premier rang parmi les pays de métayage, c'est pour notre auteur la région type du métayage traditionnel et aussi du métayage amélioré, du métayage de l'avenir.

Nous n'y contredirons pas. Nous habitons le Bourbonnais depuis de longues années. Tout autour de nous on pratique le métayage, et nous en avons une expérience personnelle. Le métayage compte dans le département de l'Allier des défenseurs nombreux et autorisés. Pourtant, c'est un propriétaire agronome de l'Allier, M. de Dreuille, qui a publié contre le métayage un des écrits les plus vifs. Le métayage s'y présente, nous dit-on, sous sa forme la plus améliorée. Nous espérons bien qu'on arrivera à l'améliorer encore.

M. Merlin cite une définition du métayage qui nous fait connaître très bien l'idée qu'il s'en fait avec bien d'autres personnes :

Le métayage est un contrat par lequel le propriétaire, qui fournit le capital d'exploitation, se réserve la haute direction et la surveillance, et par lequel le métayer, qui apporte les bras et la force, exécute le travail, sous la condition mutuelle que les produits éventuels seront partagés par moitié entre les deux contractants.

Cette définition est en tous points conforme aux clauses de tous les baux.

Elle dit ce que devrait être le métayage. Ce qu'il est quelquefois. Mais

de la direction du maître dont elle parle, il faut beaucoup rabattre dans la réalité. Tout ira bien si le maître veut faire comme tout le monde ; et alors ce ne sera pas lui qui aura la grande direction : ce sera dame routine. Mais s'il veut modifier les vieilles habitudes de ses métayers, essayer de nouvelles cultures, faire en agriculture ce qui se fait tous les jours dans l'industrie, améliorer, perfectionner, il verra ce que vaut la haute direction du maître que spécifient les clauses des baux et dont il est parlé dans les définitions des théoriciens.

Si on pouvait ouvrir la tête d'un paysan pour y voir ses idées sur le métayage, on verrait que, dans la pensée de Jacques Bonhomme, le métayer est un colon qui s'acquitte avec des produits, tandis que son voisin le fermier est un colon qui s'acquitte avec de l'argent ; mais que d'ailleurs tous deux doivent cultiver à leur guise ou plutôt comme on doit cultiver, c'est-à-dire à leur connaissance suivant l'usage traditionnel. Quant à ce que voudra le maître, on tâchera de s'en arranger.

Comme on voit, le point de vue du paysan diffère du point de vue du théoricien, lequel, s'inspirant de ce qu'il voit dans l'industrie, rêve parfois que le métayage n'est que la mieux entendue des participations.

Les nombreux faits et témoignages recueillis par M. Merlin méritent attention, d'autant mieux qu'ils ne portent pas principalement sur des appréciations ; ils renseignent très bien sur les clauses et conditions particulières qui donnent à chaque contrat une physionomie particulière.

M. Merlin a très impartialement relevé quelques faits que l'on pourrait utiliser pour critiquer le métayage.

Par exemple : Près de Salbris (Loir-et-Cher) un agronome essaie d'introduire la culture de la pomme de terre (l'innovation n'est pas grande). Les métayers sont réfractaires ; ils trouvent que la culture demande trop de travail. L'homme qui a la haute direction ne peut faire cultiver des pommes de terre.

Mais voici un détail beaucoup plus intéressant. Ce même agronome qui, comme pis aller, accepte le métayage pour les exploitations lointaines, a organisé un faire valoir direct de 120 hectares, et fait participer certains de ses domestiques aux bénéfices de certains produits. D'abord il reste le maître, il peut cultiver des pommes de terre sans attendre d'avoir converti à ses idées des cultivateurs ignorants et défiants. Ensuite il intéresse les gens à bien faire (là est le vrai problème à résoudre) et par là il a réussi à supprimer le coulage, la négligence, à améliorer les produits. Cet agronome, M. Courtin, ancien élève de l'institut agricole, nous paraît dans la bonne voie.

M. Merlin, à la fin de son livre, groupe quelques autres faits dans un

chapitre sous cette rubrique : de la participation en matière d'exploitation agricole. Il serait fort désirable que ce patient et sagace enquêteur prenne à tâche de nous renseigner complètement, et que son chapitre devînt un livre.

A la participation dans le domaine industriel, M. Merlin a consacré plusieurs chapitres de son livre ; il s'est documenté non seulement sur ce qui a été tenté en France, mais aussi sur ce qui se passe à l'étranger. Les modes de participation sont assez divers. Leur importance varie.

La participation aux bénéfices va souvent avec le développement d'autres œuvres dont elle fait les frais : livrets de caisse d'épargne, retraites, secours médicaux, bibliothèques, organisations coopératives. Le sujet est vaste. M. Merlin lui a consacré une partie de son livre.

Le livre se termine par plusieurs chapitres sur la participation dans la pêche maritime ; il pourrait se faire que le régime de participation en matière de pêche maritime eût précédé le même régime dans l'industrie. En tout cas la participation est générale dans le monde des pêcheurs.

En fait, on pourrait comparer au métayage bien plus qu'à la participation industrielle le système des parts de pêche.

Le propriétaire d'un bateau fournit le capital, les pêcheurs le travail. Il y a partage des produits.

Dans l'industrie la participation n'est qu'un accessoire, un complément de la rémunération. L'ouvrier est toujours sûr de gagner sa journée, qu'il soit aux pièces, ou à l'heure. Le pêcheur n'est sûr de rien. Si la pêche est nulle, il a peiné et risqué sa vie inutilement pendant des semaines et des mois. De même le métayer, si la grêle, la sécheresse, les épizooties le contrarient, peut connaître les années sans rémunération.

D'autre part le propriétaire de barques a bien la haute direction ; s'il arme, il le fait en vue du thon ou de la morue selon son idée, et il sera fait comme il a voulu. Il est vrai que, restant sur la rive, il ne suivra pas la campagne de près. Sur le bateau, c'est le patron qui commande, mais en suivant les instructions reçues du propriétaire du bateau, ou concertées avec lui...

Les chapitres consacrés à l'organisation de la pêche maritime ne sont pas les moins intéressants du livre. Leur sujet n'a pas été souvent traité. Ils complètent dignement un travail très documenté, très clairement écrit, très instructif.

Léon Roquet.

Les insectes nuisibles, par A. Acloque, avec 67 figures dans le texte. Paris, Félix Alcan, éditeur.

Voici une petite brochure qui devrait être entre les mains de tous les cultivateurs. Son prix est à la portée de toutes les bourses; elle ne coûte que soixante centimes. Dans cet opuscule, M. Acloque, entomologiste distingué, décrit les mœurs d'une centaine d'espèces d'insectes nuisibles aux plantes herbacées et ligneuses et même aux animaux. Et, en même temps qu'il retrace les dégâts occasionnés par ces terribles parasites, il fait connaître les moyens de destruction employés, jusqu'ici, avec plus ou moins de succès.

M. Acloque examine d'abord la famille des *Coléoptères* qui compte un grand nombre d'espèces nuisibles. Les unes s'attaquent surtout aux végétaux herbacés; les autres vivent aux dépens des arbres forestiers et fruitiers. Parmi les espèces de cette famille, une des plus redoutables est le hanneton que tout le monde connaît. Il nuit aux plantes à l'état d'insecte parfait et à l'état de larve. Sous la première forme, il détruit les feuilles et les jeunes pousses. Sa larve ronge les racines et détruit ainsi tous les sujets envahis. D'après un document publié en 1866, dans le département de la Seine-Inférieure, le hanneton y occasionna une perte évaluée à 95 millions de francs.

Nous avons eu l'occasion de voir des prairies naturelles complètement ravagées par les larves de ce Coléoptère. Dans tous les endroits envahis, les racines étaient complètement rongées et le gazon totalement détruit. Il y a quelques années, on avait constaté qu'un petit champignon parasite, le *botrytis tenella*, pouvait faire périr l'insecte adulte et sa larve. Des essais entrepris dans le laboratoire avaient fait espérer que ce champignon, propagé avec méthode, fournirait un puissant moyen de destruction, mais les expériences tentées dans les champs ne paraissent pas avoir eu de succès.

C'est dans la même famille que l'on rencontre les *charançons*, l'*anthonome du pommier*, les *bruches* qui vivent aux dépens de nos pois et de nos fèves, l'*Eumolpe de la vigne* et le terrible *Doryphora* qui, il y a quelques années, a occasionné, aux Etats-Unis, d'immenses dégâts dans les champs de pommes de terre.

La famille des *Lépidoptères* renferme également un grand nombre d'espèces nuisibles, notamment la *Piéride du chou*, le *Cossus ronge-bois*, la *Noctuelle des moissons*, l'*Alucite des céréales*. Plusieurs espèces de *Teignes* pénètrent dans nos maisons; tel est le cas pour la Teigne des vêtements qui vit dans nos armoires, les sièges rembourrés, les tiroirs, aux dépens des étoffes de laine, des fourrures et aussi des collections d'histoire naturelle.

Dans la famille des *Diptères* nous trouvons des insectes nuisibles aux animaux et notamment, l'*œstre* ou *hypoderme du bœuf* qui, dans certaines situations, inflige chaque année, de grandes pertes aux cultivateurs. D'après un document publié récemment en Belgique par l'administration de l'agriculture, la larve de l'insecte s'introduit dans les tissus conjonctifs placés sous la peau du dos des bovidés; elle y provoque une irritation donnant naissance à une sérosité purulente qui s'infiltre dans les chairs dont la vente devient difficile; d'autre part, en perforant la peau de l'animal, le parasite déprécie beaucoup le cuir au point de le rendre souvent impropre aux usages industriels.

D'après le même document, des observations récentes ont établi que la femelle pond ses œufs sur diverses régions du corps, que les larves qui en éclosent rampent entre les poils à la surface de la peau et déterminent ainsi un prurit qui porte l'animal à se lécher. Les larves parviennent ainsi dans la bouche et passent ensuite dans l'œsophage dont elle traversent la muqueuse, sous laquelle on les retrouve aisément. Elles émigrent ensuite à travers l'organisme pour aboutir définitivement sous la peau.

La lecture de l'opuscule de M. Acloque montre clairement que, par leurs mœurs, un très grand nombre d'insectes échappent aux recherches des oiseaux, auxquels, cependant, on accorde bénévolement un rôle prépondérant dans leur destruction. C'est dans la classe des insectes que ceux-ci trouvent leurs ennemis les plus redoutables. Aussi, l'auteur en exposant les mœurs des insectes nuisibles, a-t-il bien soin de signaler les parasites qui les poursuivent. Evidemment, si l'on pouvait assurer à l'agriculture le concours de ces puissants et précieux auxiliaires, on lui rendrait un service inestimable.

En attendant, les praticiens agiront au mieux de leurs intérêts en faisant usage des procédés de destruction enseignés dans le petit volume que nous leur recommandons.

G. Fouquet.

La vie privée d'autrefois. — Arts et Métiers. — Modes, mœurs, usages des Parisiens du xiie au xviiie siècle, d'après des documents originaux ou inédits. — *La vie de Paris sous Louis XIV : tenue de maison et domesticité.* — *Les magasins de nouveautés*, 2 vol. par Alfred Franklin. Plon, Nourrit et Cie éditeurs. Paris, 1898.

Des deux ouvrages reproduits par M. Franklin dans le volume qu'il consacre à la tenue de maison et à la domesticité sous Louis XIV, l'un est dû à Audiger, officier de bouche attaché successivement à l'office de plusieurs importants personnages, tant en France qu'en Italie, et

devenu ensuite limonadier fabricant de liqueurs à Paris; il est intitulé : « La maison réglée et l'art de diriger la maison d'un grand seigneur et autres tant à la ville qu'à la campagne, et le devoir de tous les officiers et autres domestiques en général, avec la véritable méthode de faire toutes sortes d'essences, d'eaux et de liqueurs fortes et rafraîchissantes à la mode d'Italie ». Publié en 1692, ce livre eut une seconde édition en 1700.

L'autre ouvrage : « Devoirs des maîtres et des domestiques », fut publié en 1688. Son auteur, Claude Fleury, d'abord avocat et fort lié avec Bourdaloue et Bossuet, embrassa ensuite l'état ecclésiastique. En 1696, il remplaça La Bruyère à l'Académie française; en 1716, il devint confesseur de Louis XV et mourut en 1723, laissant le souvenir d'un écrivain distingué et d'un homme de bien. Quoiqu'ils ne manquent pas d'un certain intérêt, nous ne notons que pour mémoire ces deux ouvrages ainsi que les extraits de : « Les amours, intrigues et cabales des domestiques », parus en 1633 ; « Le parfait intendant », de 1750 et « La maltôte des cuisinières », datant de la fin du xvii[e] siècle, placés par M. Franklin à la fin de son volume, afin de nous occuper plus longuement de son autre livre qui renferme des détails fort curieux sur la toilette de nos aïeux.

Commençons par le chapitre de la lingerie. Quoi qu'on en ait dit, écrit M. Franklin, l'usage de la chemise remonte très haut, même si l'on s'en tient strictement àappeler ainsi non une tunique de dessous, mais un vêtement de toile porté sur la peau. Dès le xi[e] siècle on se servait de chemise, même en Orient. Cependant l'usage n'en était pas très général. (Au xiii[e] siècle, pas plus que tout autre objet de lingerie, les chemises ne se portaient blanches. Les femmes, prises de passion pour la couleur crème, se plaisaient à ensafraner non seulement leur visage, mais tous les objets de toile dont elles se vêtissaient.) Du xii[e] au xv[e] siècle inclusivement, la chemise était un vêtement de jour qu'on retirait — sans le remplacer — en se mettant au lit. Il ne semble pas qu'il en fût de même avant le xii[e] siècle, car il est certain que dès le vii[e] siècle les Bénédictins avaient des tuniques de laine de jour et de nuit. Au xvi[e] siècle on gardait sa chemise pendant la nuit.

Au xv[e] et au xvi[e] siècle le beau linge faisait fureur et on cherchait à l'exhiber le plus possible. Dans ce but on pratiqua d'abord des fentes, au pourpoint, non seulement sur le côté, mais encore aux manches, puis le nombre des ouvertures et taillades croissant, la chemise finit par se montrer un peu partout.

Le mouchoir n'est pas moins ancien que la chemise, mais jusqu'au xvi[e] siècle, les poches n'existant pas, on l'attachait au bras gauche, comme les prêtres font encore de la bande d'étoffe appelée manipule

qui, à l'origine, était destinée à leur servir de mouchoir durant les offices. Les évêques portaient un mouchoir attaché à leur crosse; les chantres, à leur bâton. Cet usage subsistait au XVIIe siècle dans l'église de Saint-Denis et dans plusieurs églises de campagne. Chez les laïques, le mouchoir était fréquemment oublié et, en son absence, la manche le remplaçait. On peut même dire que pendant fort longtemps bourgeois et plébéiens ignorèrent son existence. Le mouchoir était un objet de grand luxe — peu répandu en dehors des hautes classes, malgré les efforts des moralistes — qui par ses enjolivements pouvait atteindre un prix fort élevé : témoin celui qui avait été commandé pour Mme de Liancourt — Gabrielle d'Estrées — au prix de dix-neuf cents écus à payer comptant.

La dimension des lits de nos pères nécessitait l'emploi de draps énormes. On nommait couchettes des lits de 6 pieds carrés; les couches mesuraient 8 pieds et 1/2 sur 7 et 1/2, ou 11 sur 10, ou 12 sur 11. Ces derniers avaient donc environ 4 mètres de largeur. Mais il ne faut pas oublier qu'à cette époque les nobles invitaient sans cesse à coucher avec eux leurs compagnons d'armes, en signe de fraternité chevaleresque; et, ce qui peut nous paraître plus singulier, c'est que leurs femmes et même leurs chiens prenaient souvent place auprès de l'étranger. Un bon lit se composait alors d'une paillasse remplie de foin et de paille, d'un matelas garni de laine et de coton, d'un lit de plume, d'un traversin rempli de duvet et d'un oreiller. Au XVe siècle, on inventa le matelas de toile cirée gonflé d'air au moyen d'un soufflet. A partir du XIVe siècle on commença à bassiner les lits, mais ce n'est que vers le milieu de ce même siècle que parut la bassinoire classique. Au XVIIe siècle le moine était déjà connu mais la boule à eau chaude, originaire d'Angleterre, ne semble avoir remplacé l'ancien procédé que vers 1770. Jusqu'au début du XVIIe siècle, les draps de lit conservèrent le nom de linceux et linceuls. Les élégants avaient introduit la mode des draps de taffetas noirs. De quelque étoffe qu'ils fussent, la coutume était de les parfumer.

En ce temps où le salon n'existait pas encore, la chambre à coucher résumait la vie privée d'une femme. Elle y passait généralement la journée entière. Au centre se dressait le lit, élevé sur une estrade, surmonté d'un dais, enveloppé de rideaux, souvent séparé du reste de la pièce par une balustrade. Sur ce trône garni de moelleux oreillers, la dame, étendue ou assise, recevait ses visiteurs. L'influence de l'hôtel de Rambouillet modifia un peu cette habitude.

Au XVIe siècle, l'usage des jupes très amples nécessita la création d'une pièce nouvelle des ajustements féminins : le caleçon, remplacé au début du XIXe siècle par le pantalon.

Beaucoup de grandes maisons, ne voulant pas s'embarrasser de linge de table, passaient des marchés pour sa location.

Le renouvellement complet du linge de corps de la reine de France avait lieu tous les trois ans par les soins de la dame d'honneur auquel l'ancien linge, fort peu usé, cela se conçoit, revenait tout entier. En janvier 1738, Mme de Luynes, titulaire de la charge, dépensa 30.000 livres pour renouveler le linge de Marie Leczinska. En 1758, on décida de ne plus renouveler le linge de la reine que tous les cinq ans et Necker retarda encore de deux ans l'opération. A la mort de la souveraine ou de la Dauphine, la dame d'honneur héritait de la garde-robe complète et même du mobilier.

Quand Louis XV maria sa fille aînée avec l'infant, fils de Philippe V, la fourniture du linge formant le trousseau de la jeune mariée coûta 100.000 écus. Lorsqu'un fils de France épousait une princesse étrangère, un envoyé spécial venait la recevoir à la frontière et lui remettait le trousseau fourni par la Cour de France. On la changeait complètement, jusqu'à la chemise, car tout ce qu'elle portait à dater de ce moment devait provenir de France. Le magnifique trousseau apporté par la princesse était partagé entre la dame d'honneur et la dame d'atours.

Les nappes, les serviettes, les draps et différentes pièces du vêtement des femmes formaient les principaux objets du commerce des lingères. Saint Louis autorisa les plus pauvres d'entre elles à étaler leurs marchandises près du cimetière des Innocents, le long du mur placé en face des Halles. La corporation comptait alors autant de « lingiers » que de « lingières », aussi un chroniqueur du temps se plaint-il que les hommes aient usurpé des fonctions qui devraient être réservées aux femmes. Elle resta pendant longtemps fort peu nombreuse, d'où l'on en peut conclure que, durant plusieurs siècles, les ouvrages de lingerie furent surtout,dans les familles, l'œuvre des mères et des filles. Seules, les maisons opulentes confiaient ce travail à des ouvrières spéciales alors appelées couturières. « Je ne connais pas de statuts des lingères antérieurs à 1485, dit M. Franklin ; ceux qui leur furent accordés en cette année ne font pas mention de statuts précédents. La préoccupation du roi semble avoir été surtout de moraliser la communauté. Il nous révèle un fait curieux, c'est que les Parisiens appartenant à la riche bourgeoisie et même à la noblesse de robe plaçaient leurs filles chez des lingères pour leur « apprendre honneste maintien et les former aux travaux d'aiguille ». Au mois de janvier 1645, les lingères firent apporter d'assez nombreuses modifications aux statuts qui les régissaient : Les maîtresses devaient être catholiques, de bonne vie et mœurs, sinon elles étaient chassées de la communauté et leur boutique

fermée. Il ne leur était permis de posséder qu'une seule boutique, et il était interdit à leurs maris d'avoir un autre état. Aucun magasin ne devait rester ouvert le dimanche — prescription que l'autorité eut parfois beaucoup de peine à faire observer. Tout colportage dans les rues était formellement défendu.

Au XIIe siècle on désignait sous le nom de linge les toiles de lin et de chanvre, par opposition au mot lange que l'on appliquait aux étoffes de laine. Les tisserands de toile étaient dits alors tisserands de linge et les drapiers, tisserands de lange. Les toiles de lin étaient de beaucoup les plus employées. On recherchait surtout celles qui provenaient de l'étranger, Tournai et Venise entre autres. La France en produisait à Laon, Compiègne, Reims, Morigny, la Vauguyon, etc. La batiste date du XIIIe siècle; il faut se rappeler toutefois que, parmi les tissus qui enveloppaient les momies d'Egypte, on a trouvé des toiles identiques aux plus belles mousselines de l'Inde et aux plus fines batistes. Le chanvre si abondant en France n'était guère utilisé que pour faire des cordages et des toiles grossières. Le coton venait de Syrie, d'Arménie, de Chypre, de Malte et parfois de Sicile. En sa qualité de produit exotique, il appartenait au commerce des épiciers et des merciers. La fabrication et la vente des toiles occupaient plusieurs corps de métiers ayant chacun une organisation particulière : les fuseliers; les navetiers, les liniers; les chanvriers; les filassières; les fileuses de chanvre et de lin; les chanevaciers et les tisserands de toile. Au XVe et au XVIe siècle le commerce des toiles était devenu considérable. Rouen, Louviers, Laval, Châtellerault, la Bretagne, le Barrois et la Champagne étaient les principaux centres de la production française. On avait commencé, non sans succès, à cultiver le coton dans le Midi, particulièrement dans le Var. Les futaines de Troyes étaient recherchées; en 1580 on monta à Lyon une fabrique de ce tissu qui, peu d'années après occupait jusqu'à 2.000 ouvriers parmi lesquels figuraient un grand nombre de Milanais et de Piémontais. La Flandre et surtout la Hollande fournissaient des toiles d'une finesse et d'une blancheur merveilleuses qui avaient de plus, aux yeux des élégants qui s'en paraient à cette époque, le mérite d'être d'un prix trop élevé pour que le premier venu pût s'en procurer.

Au début du XVIIe siècle, la France tenait le premier rang dans la fabrication des toiles communes. Elle était toujours tributaire de la Hollande pour les toiles fines. Cambrai se distinguait par la qualité de ses batistes. En 1604, le roi d'Espagne interdit l'entrée des toiles de Hollande dans ses Etats. Afin d'acquérir ce marché, deux industriels obtinrent d'Henri IV la permission d'installer des fabriques de toiles fines. Le roi ne leur ménagea ni les encouragements ni les capitaux; le

succès fut si vif qu'il subventionna bientôt deux autres manufactures établies à Nantes, mais leur prospérité ne survécut pas à la mort d'Henri IV. Jusqu'au XVIII[e] siècle, la France produisit peu d'étoffes de coton.

Pendant plusieurs siècles, les blanchisseuses furent nommées lavandières. La Taille de 1292 cite 43 lavandiers ou lavandières. Des marchands ambulants parcouraient les rues criant les cendres pour la lessive. Dans la bourgeoisie, le linge était le plus souvent lavé à la maison, avec les soins nécessaires pour en assurer la durée. Il n'en était pas de même dans les classes supérieures.

Les blanchisseuses allaient, dès le matin, « battre à la rivière ». Le lieutenant de police dut même leur interdire certains endroits tellement contaminés que l'emploi du linge imprégné de ces eaux malsaines pouvait présenter des dangers pour la santé publique. Il défendit, « à peine du fouet », aux lavandières de laver en été dans le petit bras de la Seine entre la Place Maubert et le Pont Neuf. Ceci s'adressait surtout aux blanchisseuses de fin. Les autres s'installaient sur les berges du Gros Caillou ou de la Grenouillère. C'est là aussi que travaillaient les entrepreneurs qui passaient des marchés pour le blanchissage des grandes familles. Au début du XVIII[e] siècle, on comptait sur la Seine 80 petits bateaux, servant aux blanchisseuses, posés le long du cours de la rivière. Il existait une foule de blanchisseurs à Sèvres, Saint-Cloud, Neuilly et Suresnes, mais ils avaient la réputation de remplacer la soude par de la chaux, qui non seulement brûlait le linge mais, le rendait dur et désagréable au toucher. Dès le XVI[e] siècle, les élégants faisaient blanchir leur linge à l'étranger, en Hollande surtout. Mieux encore : « Les négociants de Bordeaux envoyaient leur linge à Saint-Domingue, affirme le comte de Vaublanc, comme ils faisaient faire leurs chemises à Curaçao et raccommoder leurs porcelaines à la Chine. » Les blanchisseuses parisiennes s'efforcèrent d'atteindre la pure blancheur du linge lavé à Saint-Domingue ; elles n'y parvinrent qu'au détriment des objets qui leur étaient confiés.

La lingerie nous a retenu si longtemps que nous ne pouvons suivre M. Franklin dans les intéressants détails qu'il nous donne sur la chaussure et les métiers petits et grands qui s'y rattachent, sur les fourrures si largement en usage au moyen âge et sur les cannes et parapluies. Que nos lecteurs se reportent à ce nouveau livre sur les Magasins de nouveautés, ils le trouveront, nous n'en doutons pas, aussi instructif que plaisant à lire.

M. LR.

Au Pays des Ba-Rotsi, Haut-Zambèze, par Alfred Bertrand membre des Sociétés de géographie de Genève, Londres et Paris. 1 vol. illustré de 105 gravures et de 2 cartes. Hachette et Cie éditeurs. Paris, 1898.

Adjoint à la petite expédition anglaise envoyée pour explorer le pays des Ba-Rotsi et le Haut-Zambèze, M. A. Bertrand, parti de Southampton, le 23 mars 1895 y revenait le 2 mars 1896 pourvu d'une ample moisson de renseignements sur ce coin de l'Afrique. Du Cap il s'était rendu, par Kimberley, à Mafeking, point de départ des caravanes pour l'intérieur ; de là il était allé chez les Béchuanas : à Kanyé, Malépolé et Palapye. Il n'avait atteint ce dernier point qu'après avoir traversé la « piste de la soif », près du désert de Kalahari, dont le nom indique assez quel genre de maux y attend le voyageur. Puis il avait parcouru le territoire de Khama, passé près du lac salé de Makarikari et longé la contrée appelée « terre des mille mares » à cause des nombreuses dépressions de terrain qui, dans la bonne saison, retiennent une certaine quantité d'eau plus ou moins saine et agréable au goût. Ensuite il était remonté jusqu'à Kazoungoula, sur les bords du Zambèze.

A l'arrivée à Kazoungoula, les explorateurs avaient été informés par les missionnaires protestants installés en cet endroit que le roi Léwanika leur accordait l'autorisation demandée pour pénétrer avec armes et bagages dans son royaume du Ba-Rotsi. Avant de s'engager plus avant sur les rives du Zambèze, la petite expédition — sauf son chef — avait remonté le cours encore inexploré de la rivière Machilé, l'un des affluents du fleuve. Après l'exploration de la Machilée, M. Bertrand s'était dirigé, seul blanc, à la tête d'une petite escorte de 25 noirs, à travers le pays des Ba-Rotsi jusqu'à Léalouyi la capitale, résidence de Léwanika.

A Léalouyi, comme à Nalolo, à Séfoula, à Kazoungoula et à Seshéké M. Bertrand put constater jusqu'à quel point a été bienfaisante à ces populations l'influence des missionnaires et de leurs femmes. Combien l'élévation de leur caractère, leur intelligence, leur énergie et leur dévouement ont provoqué de transformations chez ces indigènes, chez ceux même qui ne sont pas encore décidés à abandonner les pratiques du paganisme. Voici ce qu'il dit à ce propos : Au point de vue matériel, le missionnaire ne doit compter que sur lui. Il doit être à la fois son propre charpentier, menuisier, forgeron, architecte, ingénieur, et il manque de tout ; en outre, à côté de l'œuvre spirituelle et éducatrice, il lui faut encore être le médecin, le conseiller de chacun. On jugera de l'utilité de ses indications médicales quand on saura que l'unique remède appliqué dans le pays à la petite vérole — qui, avec la fièvre,

est la maladie la plus fréquente — consiste à tremper le patient dans l'eau froide au moment le plus aigü de la maladie. Sa porte est continuellement assiégée. Et les difficultés, les privations sont le lot de chaque jour : les insectes qui sont une véritable calamité, le soleil, la fièvre, le régime alimentaire, l'hostilité des chefs au début, l'isolement moral, tout contribue à rendre la tâche ardue et pénible.

C'est grâce aux missionnaires que toutes facilités avaient été accordées à M. Bertrand ; c'est à leur frugale, mais si cordiale hospitalité, qu'il avait dû les meilleurs instants de son exploration au pays des Ba-Rotsi, ausssi ne leur ménage-t-il pas l'expression de sa reconnaissance.

Léalouyi, capitale du royaume, étant le point extrême du voyage, il fallut songer au retour. Revenant à Kazoungoula où il retrouva ses compagnons anglais, M. Bertrand alla admirer les magnifiques chutes du Zambèze, traversa la terrible « piste de la soif » et atteignit Boulouwayo.

Boulouwayo, l'une des créations de M. Cecil Rhodes, a de grandes ambitions, nous dit-il. Tout y a été conçu largement ; les rues ont une largeur de 30 mètres ; les terrains qui les bordent sont fractionnés en « stands » parcelles de 300 pieds de profondeur sur 150 de largeur qui sont vendues aux enchères : elles sont vivement disputées et quelques lots atteignent les mêmes prix que dans beaucoup de villes européennes. A l'heure qu'il est, Boulouwayo offre encore l'aspect d'un énorme campement, mais les services s'y organisent rapidement et, sans parler des édifices réservés à l'administration et au culte, elle possède un hôpital admirablement tenu et organisé. Actuellement, les chariots attelés d'interminables files de bœufs venant de Maféking apportent seuls presque tous les aliments nécessaires aux habitants. Suivant l'état des pistes et le volume d'eau des rivières à traverser, ils mettent de six semaines à quatre mois pour arriver à destination ; aussi n'est-il pas rare de voir certaines denrées atteindre des prix excessifs et même manquer totalement entre deux convois. Le marché, dont la clientèle se compose exclusivement d'hommes, se tient le matin entre six et huit heures. Les produits du sol doivent s'y vendre aux enchères. La culture des fruits et des légumes est à ses débuts. Ils atteignent parfois des prix fabuleux : ainsi deux douzaines de figues fraîches ont trouvé amateurs à 18 francs. Un choux s'est vendu 26 francs ; à un autre moment, on s'en procurait pour 1 fr. 25. Quatre livres de pommes de terre ont été montées à 4 et 5 francs. Une douzaine d'œufs valut 20 fr. et redescendit plus tard à 3 trois ou 4 francs. Une bouteille de lait était taxée à 2 fr. 50, Il paraît que dans un rayon de près de 100 kilomètres autour de Boulouwayo tous les terrains susceptibles de culture

sont déjà vendus. Les fermes ont, en moyenne, une superficie de 1200 hectares. Mais la grande affaire du pays, c'est les mines. En tout cas, écrit M. Bertrand à la suite de ses observations, seuls peuvent réussir à gagner leur vie dans ces pays nouveaux les hommes doués d'une grande énergie, prêts à travailler beaucoup plus qu'en Europe et capables de supporter des privations dont les nouveaux colons ne se font en général aucune idée.

En traversant au galop des huit ou dix mules attelées au « coach » et fréquemment relayées, le centre et le sud du Matébéléland ainsi que le pays des Boers dans presque toute sa longueur, M. Bertrand fit en six jours et cinq nuits les 800 kilomètres qui séparent Boulouwayo de Prétoria. A quelque distance de cette dernière ville, il visita une ferme de 4.000 hectares, dont 40 seulement étaient irrigués. Les champs irrigués et, en outre, bien fumés rapportent jusqu'à 30 sacs de grains par hectare; les autres, cinq seulement. Le domaine consiste surtout en près ; les vaches du pays donnent en moyenne cinq litres de lait par jour et il faut leur laisser les veaux assez longtemps, sinon leur lait tarit immédiatement. Les vaches du Natal produisent environ le double de lait. Les fruits et légumes européens croissent aisément, plutôt trop vite, aussi n'ont-ils pas la même saveur. Le fermier qui faisait les honneurs de son installation à notre auteur lui disait que, en raison de son expérience, il ne pouvait recommander aux Européens de tenter l'agriculture dans le Transvaal et moins encore dans le Matébéléland à cause des maladies qui s'abattent sur le bétail, du très grand nombre d'insectes malfaisants et du manque de pluie. Peu satisfait des résultats agricoles, il avait commencé la formation d'une forêt de 500 hectares, à 2.500 plants par hectare. Les essences choisies étaient deux espèces d'eucalyptus dont il faisait venir, à grand frais les graines d'Australie. Après cinq ans de plantation les arbres avaient atteint une moyenne de 50 à 60 pieds ; le diamètre du tronc mesuré à 4 mètres au-dessus du sol était alors de 25 centimètres.

De Prétoria M. Bertrand se rendit à Johannesburg, où il se trouvait en pleine effervencence du raid Jameson. De cette ville, il alla à Durban qui est non seulement une place commerçante d'une réelle importance, mais encore la plus jolie ville de cette partie de l'Afrique : bien construite et d'une extrême propreté. Il ne faut pas négliger, dit-il, d'y visiter le marché, où l'on prend une idée de la richesse et de la variété des fruits qui croissent dans le pays. Suivant la saison on y trouve les fruits européens mêlés aux bananes, ananas, naatjes, mandarines, citrons, oranges, mangoustes et guavas. Non loin de Durban, il alla visiter une propriété créée six ans auparavant pour la culture du thé. Cette culture a été commencée à Natal, en 1877, sur quelques acres, à titre d'expé-

rience ; les résultats ont été si satisfaisants que ce pays possède aujourd'hui 3.000 acres d'arbrisseaux en plein rapport, produisant annuellement un million de livres de thé qui se vendent facilement sur les marchés de l'Afrique du Sud et de l'Angleterre. Le climat et la nature du sol donnent au thé de Natal une saveur moins âcre et moins forte que celle des produits de l'Inde et de Ceylan, tout en lui laissant un corps et un parfum qui permettent de le consommer pur de tout autre mélange.

La culture du thé exige beaucoup de soins. La première cueillette se fait dans le cours de la quatrième année, quand les pluies commencent à tomber ; pour les années suivantes, les récoltes peuvent se répéter tous les dix ou quinze jours pendant la saison humide. Une plantation en plein rapport fournit annuellement 2.000 à 2.400 livres de feuilles vertes par acre (2 1/2 acres à l'hectare) ; quatre livres de feuilles vertes sont l'équivalent d'une livre de thé préparé. Un bon ouvrier peut cueillir journellement de 80 à 100 livres de feuilles, mais la moyenne est de 50 livres. Il y a actuellement, dans le district de Kearsney, cinq manufactures de thé où de nombreux planteurs envoient deux fois par jour leur récolte de feuilles vertes. La culture est faite par des Indous qui dépendent directement du gouvernement de Natal. Ils sont principalement recrutés dans les provinces de Calcutta et de Madras et signent avec le gouvernement un engagement de cinq ans.

Après avoir assisté aux diverses opérations qu'on fait subir aux feuilles de thé pour les préparer à la consommation, M. Bertrand visite encore la plus importante raffinerie de sucre du pays. Les plantations de cannes à sucre occupent, à ce jour, dit-il, une superficie de 20.000 acres qui donnent un rendement annuel de 20.000 tonnes, soit plus de quarante millions de livres de sucre. Il décrit encore East-London, puis Port-Élisabeth d'où il se rend à Cœrney, fréquemment visitée par les éléphants sauvages, mais intéressante surtout à cause des fermes pour l'élevage des autruches établies dans les environs. En 1860, les autruches sauvages, pourchassées, semblaient destinées à disparaître peu à peu, lorsque quelques colons eurent l'idée de les apprivoiser et de s'occuper de leur reproduction, afin d'obtenir de leur plumage une source permanente de gains. En 1865, on comptait dans la colonie du Cap et les environs, 80 autruches apprivoisées ; le recensement de 1891 donne un total de 154.880 autruches domestiques. A la suite de cet accroissement les prix des plumes ont baissé d'une manière sensible : le recensement de 1882 donne un rendement de 253.954 livres de plumes d'une valeur de 27 millions et celui de 1892 un rendement de 257.027 livres de plumes valant 13 millions de francs.

Sur ce, nous laisserons l'ouvrage de M. Bertrand ; par ce qui précè-

de, on peut voir que l'auteur n'a négligé de noter au passage rien de ce qui est susceptible de le rendre instructif ou intéressant. Deux appendices le complètent : l'un contient les informations relatives au pays des Ba-Rotsi encore si peu connu ; l'autre est consacré aux observations géographiques de l'explorateur.

M. LR.

Ueber die wirkliche Entstehung der Capitalien. (Le véritable mode de formation des capitaux) par Oscar Jurnitschek, docteur en droit. Berlin, Puttkammer et Mühlbrecht. 1897.

Le sous-titre de l'ouvrage : *Préparation à la réfutation des théorèmes socialistes*, en indique la tendance dominante. Si, chemin faisant, sa critique s'attaque à d'autres théories, c'est celles de Marx que visent la plupart des coups de l'auteur; c'est aux points faibles de sa dialectique que M. Jurnitschek revient sans cesse. Dès sa première page, il rejette l'assertion de Marx, d'après laquelle dans les sociétés à système de production capitalistique, la richesse n'est autre chose que l'accumulation des marchandises produites et que chacune d'elles en constitue la forme élémentaire; il fait observer que cette assertion pèche par la base, puisqu'une chose n'est marchandise qu'aussi longtemps qu'elle est destinée à être vendue et que la définition du philosophe collectiviste ne comprend donc pas une infinité de choses, qui font partie intégrante de la richesse d'une nation. Plus loin, il établit de même que, d'une manière générale, les capitaux ne peuvent devoir leur origine ni au vol, ni à l'exploitation d'autrui. Au fond, toute l'argumentation assez abstraite de M. Jurnitschek repose sur la théorie de la valeur, selon laquelle le travail n'est pas la cause génératrice de la valeur et n'est pas apte à lui servir de mesure, et se rattache à l'école qui étudie le problème de l'origine de la valeur sous son aspect subjectif. Pour lui, la volonté de l'homme est la cause première de la formation des capitaux; l'exercice de cette volonté est conditionné par la production de la nature, par le caractère périssable de ses produits, par l'accroissement et les besoins de l'espèce humaine.

E. Castelot.

L'essor industriel et commercial du peuple allemand, par Georges Blondel. — 1 vol. in-12, Larose, 1898.

Nous trouvons dans ce livre un tableau fort bien fait et très-éloquent du développement du commerce et de l'industrie en Allemagne, et qui est pour nous une leçon dont, hélas ! nous nous garderons de profiter. Nous ne pouvons entrer dans le détail des chiffres que donne M. Blondel; voici cependant pour l'ensemble :

En 1872, notre commerce avec l'étranger et les colonies était de plus de 7 milliards 1/2, importations et exportations comprises. Celui de l'Allemagne se chiffrait par la même somme environ. En 1896, l'Allemagne nous devance de plus de 2 milliards 1/2. En effet, le chiffre chez nous est descendu à 7 milliards 200 millions, alors que celui de nos voisins est monté à plus de 9 milliards 1/2.

« Le commerce spécial de l'Empire allemand, dit M. Blondel, a en somme augmenté des 3/5 en valeur depuis 1892 et de 1/3 depuis 1881, malgré la diminution notable du prix de beaucoup de marchandises. Ces chiffres méritent d'autant plus de fixer l'attention que, d'après les travaux du statisticien Juraschek, le commerce général du monde n'a augmenté que de 24 p. 100 depuis 1873, que de 8 p. 100 depuis 1883. Le commerce extérieur de l'empire allemand se développe donc actuellement beaucoup plus vite que le commerce général du monde. Aussi l'Allemagne, qui n'occupait que le quatrième rang en 1871, est déjà passée au second. Et encore le chiffre des importations a-t-il été jusqu'ici en Allemagne plus élevé que celui des exportations. Les chiffres sont pour 1896 : importations : 4.558.000.000; exportations : 3 milliards 753 millions. »

Cet *encore* ne nous étonne pas. Ce sont les peuples les plus riches qui importent le plus, et l'on aurait tort de juger de la situation d'un pays sur la seule différence entre ses importations et ses exportations.

Ce résultat n'a pas été obtenu sans un développement considérable de toutes les branches de l'activité. Il faut en lire le récit dans le livre documenté de M. Blondel. Nous voulons réserver le peu de place qui nous reste à une autre partie de son livre, celle des causes qui ont produit ces résultats.

M. Blondel les trouve dans le tempérament des Allemands, leur éducation, la méthode, et l'action du gouvernement, où nous notons la politique commerciale. La race est naturellement envahissante et si elle est lourde, lente à la compréhension, elle est disciplinée et reçoit l'impulsion qui lui est donnée. On croit trop chez nous que la routine suffit au commerce : « Nous en sommes encore à penser, disait, il y a quelques années, M. Jacques Siegfried, que le commerce est si peu de chose qu'il n'est besoin d'y préparer personne et qu'il lui suffira toujours des fruits secs des autres professions. La science du commerce a été dédaigneusement traitée de science d'épicier. Et ce mot a fait tout le mal qu'un mauvais mot peut causer. Nous le payons aujourd'hui d'une infériorité commerciale qui compromet gravement notre situation économique. » Or, la science commerciale, dédaignée chez nous, est cultivée en Allemagne. Nous ajouterons que la haute culture intellectuelle, au moins pour ceux qui en ont le temps et les moyens, ne nui-

rait en rien aux industriels et commerçants, et serait peut-être le moyen de conquérir la supériorité qui leur manque.

Jusqu'ici nous n'avons que des éloges à adresser aux observations de l'auteur. Nous trouvons un peu de flottement quand il s'agit de la politique économique, quand il faut choisir entre la protection et la liberté. Cependant les grands progrès de l'Allemagne, de l'aveu même de l'auteur, se constatent surtout lorsqu'elle revient, sinon au libre-échange, du moins au régime des traités de commerce, lorsqu'elle trouve avec plus d'indépendance une stabilité de quelque durée. La nécessité de la liberté résulte donc de cette étude. Nous croyons bien qu'à travers quelques hésitations, M. Blondel est de notre sentiment. Pourquoi ne le dit-il pas nettement, clairement, sans ambages? La liberté ou la protection ne sont pas des dogmes, dit-il. La vérité, quel que soit le nom qu'on lui donne, n'en est pas moins là où elle est et non ailleurs, et les palliatifs qu'exige parfois la conduite des affaires humaines ne peuvent pas changer la vérité en erreur ni l'erreur en vérité. M. Blondel l'a trop bien démontré pour n'en pas convenir.

Maurice Zablet.

La participation aux bénéfices, par Maurice Vanlaer. — 1 vol. in-8°, Rousseau, 1898.

M. Maurice Vanlaer me paraît avoir traité son sujet comme il devait être traité, non seulement avec une parfaite clarté — ce qui est relatif à la forme —; mais aussi avec un jugement sain et droit qui le maintient dans l'exacte appréciation des choses — et ceci est pour le fond, plus important que la forme.

On a beaucoup parlé, depuis quelques années, de cette participation aux bénéfices. C'est l'une des nombreuses panacées que l'on a proposées pour résoudre la crise sociale. M. Vanlaer n'en est pas grand partisan. Quoiqu'elle soit une forme du patronage, il lui préfère les primes, le sursalaire, qui présentent les mêmes avantages sans avoir les inconvénients de la participation. Et il établit son opinion, d'abord sur la nature de la participation, qui doit être et ne peut être qu'une rémunération contractuelle, supplémentaire au salaire, et constituée par une part des bénéfices, et ensuite sur les faits constatés. Il ne faut pas se faire d'illusion : elle n'a pas été fort prospère jusqu'ici, et son application rencontre de grandes difficultés. Beaucoup qui ont essayé du système y ont renoncé, souvent à la demande des ouvriers eux-mêmes. Ce serait d'ailleurs se tromper étrangement que de le croire possible partout et toujours.

« Les résultats présents de la participation aux bénéfices sont en

somme assez modestes. — *Patience*, disent les apôtres de la participation, *patience, un peu de levain suffit pour faire lever une énorme quantité de pâte. Le jour viendra où son application sera générale.* Mais pour bien des esprits moins optimistes, l'avenir n'est pas aussi brillant, et *concevoir le système de la participation aux bénéfices comme mode général d'organisation du travail, c'est non seulement une utopie décevante, mais aussi une utopie dangereuse.* Ces derniers nous paraissent avoir raison. »

L'auteur, dans ces lignes, oppose l'opinion de M. Paul Leroy-Beaulieu, qu'il fait sienne, à celle de M. Ch. Robert.

M. Levasseur, membre du jury du concours ouvert par le Musée social qui a couronné le livre, rend un juste hommage à son mérite, tout en faisant observer que l'on « peut contester l'opinion de l'auteur que le succès d'une entreprise industrielle dérive uniquement de la direction, sans que l'exécution par le personnel ait un autre rôle que celui de manœuvre. » On peut en effet contester cette opinion trop exclusive. Mais on peut dire aussi qu'il y a des moyens de récompenser le travail autres que la participation aux bénéfices. Et c'est précisément la thèse de M. Vanlaer.

Il y a de bonnes vérités dans ce livre, et bien mises en évidence, telles que celles-ci : la participation n'est pas un droit ; — pour faire participer les ouvriers aux bénéfices, il faut d'abord faire des bénéfices ; — bonne pour l'union des patrons et des ouvriers ou employés dans les années de prospérité, elle devient une cause de discorde dans les mauvaises, etc. Mais nous citerons encore, pour terminer, les dernières lignes du livre de M. Vanlaer, résumant son opinion qui est aussi la nôtre : « La participation aux bénéfices ne peut vivre que dans une atmosphère de liberté... Rendre obligatoire la participation aux bénéfices ne serait pas seulement une œuvre injuste ; ce serait encore une œuvre chimérique. Comme le Congrès de 1889 l'a formellement reconnu, la participation aux bénéfices ne peut pas être imposée par l'Etat ; elle doit résulter uniquement, suivant les circonstances, de l'initiative du patron ou d'un vœu des ouvriers librement accepté par lui, au même titre que toute autre convention relative à la rémunération du travail. »

MAURICE ZABLET.

LE COMMERCE DES GRAINS DANS LA GÉNÉRALITÉ D'ORLÉANS (1768), par CAMILLE BLOCH. — 1 vol. in-8°., Herliuson, Orléans, 1898.

Nous trouvons ici l'érudition appliquée à l'Economie politique. L'étude de M. Bloch repose sur la correspondance de M. de Cypierre, intendant d'Orléans, avec M. le contrôleur général, M. de Montigny,

intendant des finances, et autres. M. Doinel, ancien archiviste du Loiret, l'avait déjà signalée à l'attention du public dans des articles publiés, en 1884, par la *République française* sous le titre de : « Le Pacte de famine. » M. Bloch croit utile d'analyser cette correspondance et de la publier, parce que, dit-il, « M. Doinel s'est borné à un petit nombre de citations », et « il en a tiré des conclusions téméraires. » Il tâche, ajoute M. Bloch, de transformer les faits en autant d'arguments pour étayer les accusations portées par Le Prévost de Beaumont contre Louis XV et ses ministres. Il débute ainsi : La page la plus honteuse du règne de Louis XV est celle où l'histoire peut incrire, à la clarté des documents, ces mots qui sont un verdict : le roi monopoleur, le roi affameur de son peuple. Le fait de cette opération odieuse, connue déjà par la révélation du pacte Malisset, confirmée par l'enlèvement de l'infortuné Le Prévost de Beaumont, est devenu pour moi évident comme un axiome depuis la découverte que j'ai faite, en 1883, de la correspondance secrète de M. Perrin de Cypierre, baron de Chevilly, avec les contrôleurs généraux des finances. »

Pour M. Bloch, M. Doinel s'est inspiré de l'idée préconcue d'un *pacte de famine*. La correspondance de M. de Cypierre présente un grand intérêt, mais il ne faut pas lui faire dire plus qu'elle ne dit en réalité, et il faut la replacer très exactement dans l'époque à laquelle elle appartient. « Après cet examen seulement, on aura le droit de juger. On ne conclura pas qu'il y a eu *pacte de famine*, mais, plus simplement que, par suite des circonstances et des temps, la législation libérale de 1763-1764 ne fut point loyalement appliquée. »

Les lettres que publie M. Bloch sont l'histoire de la lutte, dans la généralité d'Orléans, entre les anciennes coutumes des marchés et la liberté du commerce extérieur et intérieur des grains qui venait d'être proclamée. Le blé s'éleva à des prix très élevés. Le peuple en manquait. Le tableau est sombre, il faut le dire. Etait-ce la faute de la liberté ? Elle n'existait pas, malgré la loi. Personne n'en voulait. Le pouvoir n'eut jamais la force, ni peut-être la volonté, de mettre sérieusement en vigueur le nouveau régime. Tous à l'envi, ministère, administrateurs provinciaux, populations, le faussèrent par imprudence, par ignorance ou par crainte. L'intendant Cypierre s'occupe surtout d'informer le ministre des « accaparements » et « monopoles » qui, selon lui, ruinent la province « à l'ombre de la liberté ». Les vraies causes du mal, il ne les soupçonne même pas. Un intendant qui a ces sentiments ne semble pas avoir été indiqué pour appliquer un régime de liberté.

Il faut lire cette correspondance. Elle montrera à ceux qui l'ignorent ou feignent de l'ignorer comment on entendait alors les relations commerciales, non seulement avec l'extérieur, mais même sur les

marchés locaux. Il y a là des détails tout à fait intéressants et qui sont à retenir, à une époque où l'on veut nous ramener aux beautés de l'ancien régime.

Je me souvenais, en parcourant les lettres de M. Cypierre, de la récente discussion à la Chambre des députés et au Sénat sur le marché financier, et je me disais qu'après tout nous sommes plus près de 1768 que du xxe siècle.

MAURICE ZABLET.

ANNUAIRE DES SYNDICATS PROFESSIONNELS, INDUSTRIELS, COMMERCIAUX ET AGRICOLES. 9e année, 1897. — 1 vol. in-8o. Berger-Levrault et Cie, 1897.

De ce recueil — recueil officiel publié par l'office du Travail au ministère du Commerce — qui est un volume de renseignements, comme tous les annuaires, à consulter par les intéressés ou les curieux, nous extrayons seulement les chiffres suivants :

Le nombre des syndicats s'est accru de la manière suivante depuis 1884 : celui des syndicats patronaux, de 101 à 1823 ; celui des syndicats ouvriers de 68 à 2.316 ; celui des syndicats mixtes de 1 à 170. Les syndicats agricoles n'étaient qu'au nombre de 5 et sont aujourd'hui de 1.371.

Les adhérents aux syndicats patronaux sont actuellement de 159.293 ; aux syndicats ouvriers de 431.794 ; aux syndicats mixtes de 32.237 ; aux syndicats agricoles de 438.596. Nous n'avons pas le chiffre des membres en 1884. L'augmentation a été constante en personnel comme en nombre d'institutions.

En 1897, l'effectif des Unions de syndicats patronaux est de 783 comprenant 89.016 membres ; celui des Unions de syndicats ouvriers de 1.320 avec 326.835 membres, des syndicats mixtes de 36 avec 3.395 adhérents, des syndicats agricoles de 1.006 avec 596.534 membres.

Je dois dire que le document officiel où je prends ces chiffres comprend ici (page XXXII), sous les rubriques : *Mouvement des Unions de syndicats professionnels*, et *Effectif des Unions de syndicats*, deux tableaux dont je ne saisis pas les différences. Je ne pense pas qu'il y ait de ma faute.

Les Bourses de travail ont aussi augmenté. Elles sont actuellement de 49 avec 166.886 adhérents.

Comme on le voit, si le travail n'est pas chez nous en pleine prospérité, la faute n'en est pas non plus aux syndicats.

MAURICE ZABLET.

VERS ATHÈNES ET JÉRUSALEM, JOURNAL DE VOYAGE EN GRÈCE ET EN SYRIE, par Gustave LARROUMET, in-16°, Paris, Hachette et Cie, 1898.

Athènes et Jérusalem! Le centre artistique et le centre religieux des civilisations européennes. Villes saintes qui ont joué un rôle si important dans la direction de l'esprit humain!

Pour M. Larroumet, il semble que la Grèce soit même plus sacrée que Jérusalem et dans son enthousiasme il s'écrie : « Pour chacun de nous, le progrès intellectuel consiste à se rapprocher de la raison attique. Il n'est pas possible de chercher la vérité ni de faire quelque chose de bien en dehors des règles qu'elle a tracées.

« La beauté vraie et durable n'est produite que par l'application de ses principes; tout ce qui s'écarte d'Athéna renferme une part de laideur et un germe de destruction. Dèpuis bientôt deux mille ans, l'humanité pensante travaille à retrouver ces principes, et les progrès qu'elle fait ne sont que des étapes dans la voie marquée par Athéna. Toutes les lois et toutes les applications de la Science qui mènent le monde sous divers noms sont la conséquence directe des règles transmises par l'esprit grec à l'esprit humain. »

On voit à quel point l'admiration de l'auteur pour la Grèce est exclusive. Il ne réfute pas les objections qui ont été émises par Bacon et par tant d'autres contre la culture classique; il ne donne pas non plus de raisons ni de faits à l'appui de son assertion. Il nous semble même qu'il en donne de contraires. En effet, d'après lui, les Romains, qui ont imité les Grecs, leur ont été bien inférieurs; les Français, imitateurs à leur tour des Grecs et les Romains, se sont encore moins rapprochés du modèle.

« Devant les Propylées, le souvenir des plus célèbres édifices de Rome souffre de la comparaison qui s'impose en cet endroit. On se dit aussi que les imitations de la Renaissance ont été plus romaines que grecques, et on trouve que c'est un malheur. Quant aux applications de l'art grec à des œuvres modernes, comme la colonnade du Louvre et la Madeleine, on estime que ces énormes constructions auraient choqué les Grecs comme une erreur et un excès barbares. »

Lorsque M. Larroumet dit que « la France est le troisième terme d'une évolution dont les deux premiers sont l'un grec, l'autre romain » c'est donc d'une évolution rétrograde qu'il veut parler. En ce sens, il est d'accord avec ses adversaires et avec le bon sens et l'expérience qui enseignent que les imitations sont toujours inférieures aux modèles.

La Grèce, dit M. Larroumet, a tracé des règles à l'esprit humain.

Quelles règles a-t-elle tracées qui ne se trouvent dans tous les esprits? Une règle est un principe de direction, un moyen d'avancer dans une voie ouverte. Or, au lieu d'avancer en suivant les règles grecques, nous

sommes restés stationnaires ou plutôt nous avons rétrogradé. Qui sait si, en faisant comme les Grecs, en nous inspirant de notre propre génie, nous n'aurions pas fait aussi bien qu'eux, et cela à moins de frais qu'en les imitant? Car enfin, cette imitation nous coûte cher et, malgré les apparences contraires, nous sommes en pleine économie politique en discutant la question soulevée par M. Larroumet.

Notre auteur constate et déplore que l'Angleterre, l'Allemagne et l'Amérique comprennent mieux que nous la nécessité de maintenir les études classiques et font plus pour encourager les recherches archéologiques en Grèce. En 25 ans, dit-il, la France n'a guère dépensé plus de 50.000 francs pour les fouilles de Délos, où les travaux sont arrêtés faute d'argent. L'Ecole Française d'Athènes ne figure annuellement au budget que pour 78.000 francs.

Que faire? « Demander tout à l'Etat, dit l'A. est une habitude trop constante dans notre pays. L'étranger, lui, obtient beaucoup, en pareil cas, de l'initiative privée : les instituts anglais et américains d'Athènes sont des fondations libres. » C'est peut-être en ceci que nous devrions imiter les étrangers. S'il n'y avait pas de fondations officielles, qui sait si des fondations libres ne pourraient pas surgir, supposé qu'il en fût besoin?

M. Larroumet constate aussi que la France perd son influence en Orient. « En Syrie, notre situation est inquiétante; la France y a déjà perdu beaucoup de terrain et, si elle n'avise, il ne restera bientôt plus qu'un souvenir de son action glorieuse et bienfaisante en ce pays si riche de passé et d'avenir. » A qui la faute? Pas au gouvernement, dit M. Larroumet, les divers ministères ont suivi l'opinion. — Si les dirigeants ne dirigent pas, à quoi donc servent-ils?

La question juive se présente naturellement sous la plume de l'auteur au sujet de Jérusalem et des efforts des *sionistes* pour y rétablir leur nationalité. M. Larroumet ne croit pas à l'efficacité de cette tentative. « Les juifs sont dispersés dans le monde entier; ils ont trouvé les moyens d'existence et la richesse « parmi les nations ». S'ils ont conservé, irréductibles, leur foi et leur solidarité de race, en bien des pays, ils ont adopté leur séjour comme une patrie nouvelle.

« Le plus grand nombre — les plus intelligents, les plus laborieux et les plus riches — ne consentiraient jamais à quitter cette patrie pour l'ancienne. Ils sont tenus par leurs intérêts et leurs affections ; ils ont épousé des femmes étrangères ; ils ont donné leurs filles aux gentils. » Or, on ne peut guère former un peuple avec des pauvres. D'ailleurs, jamais les Turcs ne consentiront à céder la Judée. Jérusalem est la ville sainte de l'Islam aussi bien que des Chrétiens et des Juifs. Elle renferme la mosquée d'Omar, le plus vénéré des sanctuaires musulmans, après celui de la Mecque.

La description que fait M. Larroumet de la ville sacrée est aussi édifiante qu'amusante. Il nous montre les différentes religions s'y coudoyant plus ou moins fraternellement. Si, d'une part, on est frappé de la sincérité, de la ferveur des fidèles de toutes sectes, d'autre part, on est choqué et même scandalisé de l'intolérance et de l'esprit de discorde qui règne entre les ministres des différents cultes. » Ici, nous dit M. Larroumet, trois croyances se disputent les mêmes sanctuaires, avec le mépris et la haine de la croyance rivale. Bien plus, chacune de ces religions est divisée en confessions hostiles. Si les juifs sont à peu près maintenus dans la concorde par l'oppression commune, les musulmans ont leurs sectes, acharnées les unes contre les autres; et, si nous pouvions être témoins de leurs querelles, comme ils le sont des nôtres, la mosquée d'Omar nous offrirait des spectacles aussi scandaleux que ceux du Saint-Sépulcre. Aussi le pélerinage commence-t-il par attrister et troubler non seulement les croyants, mais ceux qui, dans la ruine de la foi, ont conservé le sentiment religieux. »

La part faite aux critiques que nous avons dû soulever, nous devons dire que le lecteur ami des arts trouvera en M. Larroumet un guide aussi sûr qu'agréable qui le mettra au courant de l'état actuel de la Grèce et de la Syrie, et lui fera connaître les résultats des fouilles pratiquées depuis vingt-cinq ans à Athènes, à Olympie, à Delphes, à Délos, etc., et qui ont mis au jour des débris d'art et des inscriptions du plus haut intérêt.

Soit qu'on veuille parcourir ces célèbres lieux de pélerinage sans sortir de son cabinet, soit qu'on préfère aller les voir de ses propres yeux, on aura profit et plaisir à consulter *Athènes et Jérusalem.*

H. Bouët.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Il trattato di commercio colla Francia e gli intéressi agrarii sardi, del Dott. Marcello Vinelli br. 16°. Milano. Gazzetta agricola 1897. — La rupture des relations commerciales entre la France et l'Italie a été nuisible aux deux pays; du côté de l'Italie, la Sardaigne surtout en a souffert. M. Vinelli, secrétaire de la société des agriculteurs sardes, fournit les preuves statistiques de ce fait et se déclare libre-échangiste résolu. Tout ce qui restreint la liberté des échanges, dit-il, diminue la puissance industrielle et politique des nations; la liberté économique peut seule conduire à une prospérité vraie et

durable. La division du travail et la liberté des échanges sont intimement liées, l'une ne peut se développer sans l'autre, il est absurde de favoriser la première et d'entraver la seconde.

« Maintenir en vigueur les taxes douanières, qui empêchent l'exportation des produits de la Sardaigne à l'étranger et s'opposent à l'importation des produits extérieurs, c'est rendre plus pénible et perpétuer les désagréments de l'isolement naturel de notre pays qui, au contraire, ne peut espérer sa résurrection économique que de la liberté du commerce. »

L'agriculture se plaint, ajoute l'auteur, et elle a raison ; mais elle ne doit pas chercher le remède là où elle ne peut trouver qu'une aggravation de ses souffrances. La liberté des échanges peut seule faire progresser l'économie nationale et locale, en augmentant le nombre des consommateurs, lesquels, plus ils sont nombreux, plus ils peuvent rémunérer les agriculteurs.

Quand est-ce que nous entendrons les agriculteurs français tenir un pareil langage ?

M. Vinelli ne croit pas à l'avenir du système protecteur : « il est vrai qu'il triomphe aujourd'hui en Europe et en Amérique ; mais précisément l'énormité de l'erreur fait prévoir une réaction correspondante très puissante, grâce à laquelle la vieille formule du *laisser faire, laisser passer* reprendra son empire sur le monde. »

Les fauteurs du protectionnisme disent que la liberté économique d'un peuple est un sacrifice auquel il ne peut se soumettre que lorsque le régime *libériste* est réciproque. L'Angleterre, répond M. Vinelli, n'a point attendu cette réprocité. En 1846, le ministre Peel disait : « Nous ne nous faisons pas l'illusion de croire que nos libéralités douanières nous seront rendues par les autres pays. Nous les adoptons les yeux ouverts et en consultant notre propre intérêt. » Effectivement, les autres nations n'ont pas suivi l'Angleterre dans la voie du libre-échange, et c'est pourquoi, au lieu d'être l'esclave de la production européenne, elle en est la maîtresse. La leçon n'est-elle pas assez probante ?

ROUXEL.

CHRONIQUE

Sommaire. — La déclaration du nouveau ministère. — Socialisme, étatisme, militarisme et protectionnisme. — Les causes des maux de l'Italie. — L'insurrection agraire de la Galicie. — Les effets de la réforme du tarif en Angleterre. — L'augmentation de la consommation des articles de confort. — Les pertes d'hommes causées par l'insurrection de Cuba. — Une leçon de choses tirée de la guerre hispano-américaine. — L'exploitation des indigènes en Algérie et en Cochinchine. — Le microbe du fonctionnarisme au Brésil et dans l'Argentine. — Les résultats du socialisme municipal à Philadelphie. — Un accapareur américain, M. Leiter. — Nécrologie : M. Gustave du Puynode.

Nous extrayons de la déclaration-programme du nouveau ministère, présidé par M. Brisson, les paragraphes relatifs aux questions financières et économiques.

Le gouvernement vous demandera, par un projet de loi spécial, de supprimer la contribution personnelle-mobilière et l'impôt des portes et fenêtres, et de les remplacer par un impôt sur le revenu, qui, fondé sur les signes extérieurs de la fortune, sans vexation ni inquisition d'aucune sorte, sera dégressif de manière à assurer à la masse des petits contribuables de larges dégrèvements, allant même jusqu'à une exemption totale à la base.

Notre seconde proposition s'inspirera de cette solidarité sociale sans laquelle il ne peut y avoir de gouvernement véritablement démocratique. Nous vous demanderons de résoudre, en profitant des travaux préparés dans la précédente législature, la question des retraites pour les travailleurs des villes et des campagnes.

Indépendamment de ces deux œuvres maîtresses, nous poursuivrons le vote définitif des deux lois sur le régime fiscal des successions et sur la réforme des boissons, lois examinées déjà par les deux Chambres.

Nous vous demanderons également la prompte création des chambres d'agriculture que la fin de la législature a empêché la Chambre de voter.

Le gouvernement appliquera loyalement le système économique

établi par les Chambres dans l'intérêt de l'industrie et de l'agriculture. Il vous demandera de n'y apporter de modifications qu'avec la prudence qui s'impose en vue d'une stabilité indispensable à nos industriels comme à nos commerçants. Il étudiera les moyens de réfréner les excès de la spéculation si nuisibles à notre production industrielle et agricole, et au commerce lui-même.

Ce programme nous promet à la fois des réformes fiscales qui ne soulageraient les contribuables qu'à la condition de diminuer sensiblement les recettes, et une « réforme sociale » qui n'aura d'effet appréciable qu'à la condition d'augmenter non moins sensiblement les dépenses. C'est de la politique et on sait que la politique n'est pas de notre ressort.

Mais nous serions bien curieux de connaître les moyens que le nouveau cabinet se propose d'étudier pour réfréner les excès de la spéculation, car nous devons confesser, en tout humilité, que nous les ignorons.

*
* *

On s'effraie non sans raison des progrès du socialisme. En France et en Allemagne, il a gagné quelques centaines de milliers de voix aux dernières élections ; en Italie, en Hongrie, en Galicie, il vient de provoquer des émeutes sanglantes. Il est donc plus que jamais nécessaire de le combattre, et d'enrayer sa propagande malsaine. A cet égard, les lois répressives ont attesté leur inefficacité : « L'année où fut promulguée la « loi des socialistes », en 1878, dit M. Edgard Milhaud, il y avait en Allemagne 437.158 voix socialistes. Après douze années de ce régime d'exception, en 1890, le parti obtint 1.427.298 voix [1] ». C'est que les lois répressives n'atteignent pas les propagateurs les plus actifs du socialisme, qui sont les gouvernements eux-mêmes. Ce n'est pas par des discours et des articles de journaux qu'ils le propagent, c'est par des actes, bien autrement influents que des paroles ou des écrits. Si, le socialisme se propose de dépouiller le petit nombre au profit du grand, le gouvernementalisme, tel qu'il est actuellement pratiqué, dépouille effectivement le grand nombre au profit du petit. Nous voyons tous les jours s'augmenter le chiffre des dépenses publiques sans que les services qui correspondent à ces dépenses s'améliorent, quand ils ne se détériorent pas ! Les

---

[1] Edgard Milhaud. La propagande socialiste en Allemagne. *Revue de Paris* du 15 juin 1898.

impôts se multiplient et s'aggravent, et ce n'est pas seulement au profit de l'État qu'ils sont perçus. En renchérissant artificiellement les nécessités de la vie, à commencer par le pain, le protectionnisme diminue les revenus de la multitude des consommateurs pour augmenter ceux des chefs d'industrie, des capitalistes leurs commanditaires et des grands propriétaires fonciers. C'est un pillage qui, pour être légal, n'en est pas moins un pillage. Les victimes de ce système ne connaissent pas les causes de leurs maux, mais ces maux, elles les sentent! Faut-il donc s'étonner si dans leur ignorance elles se laissent séduire par les promesses décevantes du socialisme, et si, dans les pays où leurs souffrances sont devenues intolérables, elles ont recours au pire des remèdes : l'émeute. Que l'on réprime le socialisme, soit ! mais que l'on n'épargne pas ses complices, l'étatisme, le militarisme et le protectionnisme ?

*
* *

Nous trouvons dans une correspondance de l'*Indépendance belge*, cet aperçu succinct des causes des maux, qui affligent l'Italie et qui se résument en une seule : le poids écrasant de l'État.

Il est connu que sur une recette de 1.600 millions, plus de 700 millions sont absorbés par les intérêts de la dette et plus de 300 millions par les dépenses militaires : cela fait en chiffres ronds plus d'un milliard. Il reste à peine 600 millions pour pourvoir aux frais de perception, aux frais d'administration et aux services publics.

L'abandon de la politique des grandes alliances permettrait de retrancher d'un seul trait de plume 100 millions du budget de la guerre et de la marine, et d'alléger d'autant les contribuables, ce qui serait déjà un avantage sérieux, sensible ; mais de cela, personne ne souffle mot.

Ce parti-pris d'ignorer les véritables origines du désarroi actuel force les politiciens à se débattre dans un dédale de contradictions. Les uns demandent au capital qui se blottit paresseusement dans les caisses d'épargne ou qui préfère trouver un placement facile dans les titres d'État, de se tourner vers les spéculations industrielles, oubliant que l'industrie est délaissée parce qu'elle n'est plus suffisamment rémunératrice et parce qu'elle n'offre pas des avantages proportionnés aux risques à courir, justement parce que le fisc a la prétention de prendre pour lui le plus clair des bénéfices.

Nous ne travaillons plus que pour l'Etat, c'est le cri général. Le Trésor public est le gouffre insondable où vont s'engloutir les produits de toutes les entreprises. « Il faut à tout prix, dit-on, raviver le commerce et faciliter les trafics ». Ce conseil part d'un bon naturel, mais

on oublie que, pour développer les échanges, il faut avoir des traités de commerce, tandis que la Triple-Alliance a pour corollaire obligé le maintien de la guerre douanière avec la France, qui était autrefois notre principal débouché. « N'oublions pas l'agriculture, s'écrie-t-on encore la mamelle intarissable, la grande nourrice, l'*alma parens* ». C'est bientôt dit, mais comment protéger l'agriculture ? L'Italie agricole est exportatrice : elle a ses vins, ses huiles, ses soies, son bétail, ses fruits, ses beurres ; autrefois, la France les achetait, mais M. Crispi a voulu aller faire parade à Friedrichsruhe, et la guerre de tarifs a éclaté. Aujourd'hui, les produits de l'agriculture se vendent sur place, à bas prix, ou bien s'en vont péniblement sur quelques marchés étrangers où, une fois toute dépense déduite, on en retire à peine de quoi payer l'impôt et les frais de production.

*
* *

Nous empruntons à une autre correspondance du même journal ces renseignements sur les causes économiques de l'insurrection agraire de la Galicie :

Pour comprendre le désespoir qui a poussé la population de la Galicie au soulèvement, il faut considérer les conditions sociales et économiques de cette malheureuse province.

Quand le servage fut aboli en Galicie — longtemps, d'ailleurs, après qu'il avait disparu des autres pays d'Europe — il fit place à l'obligation, pour le paysan, de travailler pour le seigneur propriétaire du sol et pour l'Eglise. Deux maîtres exigeants ! De tout temps leur rapacité suscita des soulèvements en Galicie. Que la récolte fût bonne ou mauvaise, le paysan devait la dîme et on l'obligeait à vendre son bétail, ses chevaux, même sa chaumière pour la payer. Il est arrivé même, autrefois, que le gouvernement autrichien encourageait les paysans dans leur résistance aux seigneurs terriens, afin d'affaiblir peu à peu la noblesse polonaise, rêvant de la reconstitution de l'ancien royaume de Pologne et conspirant ouvertement contre l'Empereur. Mais, au fond, rien ne fut changé à la triste condition du paysan. Aujourd'hui, il est encore comme autrefois à la merci de son propriétaire ; seulement il est très rare qu'il le voie en personne. L'intermédiaire juif a pris sa place. Le seigneur terrien a remis la gestion de ses affaires aux juifs. C'est un gérant qui vend et achète la terre, le grain, le bétail, c'est lui surtout qui est l'agent par les mains duquel l'eau-de-vie passe au paysan. Et voilà la grande plaie de la Galicie, qui est en même temps une honte pour le gouvernement qui la tolère.

Les seigneurs polonais ont été connus de tous temps pour le désordre

et la négligence qui règnent dans leurs propriétés. Cela n'a pas changé ; même les plus riches d'entre eux ne sauraient vivre d'une manière convenable, si leurs revenus dépendaient exclusivement du produit de leurs terres. Mais ils ont un ancien droit qui s'attache parfois à la propriété, parfois au nom, le droit exclusif de distiller et de vendre l'eau-de-vie : c'est le droit « de propination ». Naturellement, ce n'est pas le noble qui dispense l'eau-de-vie aux paysans de son district. Il donne la vente au juif, et le juif, qui doit nécessairement écouler une énorme quantité pour faire ses propres affaires, s'ingénie à faire boire le paysan le plus possible. Il lui accorde un crédit presque illimité ; la garantie du payement repose dans le bétail, la récolte ou la terre du paysan. Il lui prête même de l'argent sur la récolte de l'avenir, sur le veau qui doit naître. Souvent, toute la récolte d'un village entier appartient au juif, et le paysan a encore l'obligation de faucher pour lui. Telles étant les conditions dans les années normales, il est facile d'imaginer quelle est la situation dans les années de disette comme l'est la présente. Le paysan et l'ouvrier sont réduits à une telle misère, à de si navrantes difficultés vitales, qu'il leur est indifférent de vivre ou de mourir. La prison leur apparaît comme un abri contre la faim et le froid ; la mort, comme la seule fin de leurs éternelles et vaines souffrances.

Voilà ce qu'il faut savoir pour comprendre la violence extraordinaire des troubles qui viennent de désoler la Galicie, et pour apprécier le genre d'estime que méritent des gouvernants qui, à une situation aussi inique et aussi déplorable, ne trouvent à opposer d'autre remède que le régime du sabre.

*
* *

Tandis qu'en Allemagne, en Italie et dans la plupart des autres pays du continent, le socialisme multiplie ses victoires et conquêtes, c'est à peine s'il gagne du terrain en Angleterre. On s'expliquera pourquoi les classes ouvrières s'y montrent réfractaires, en consultant un gros livre bleu que vient de publier le bureau de statistique sur les réformes du tarif anglais et leurs effets. On y verra, par exemple, qu'en 1801 le tarif de la Grande-Bretagne ne comptait pas moins de 1.400 espèces de droits ; il n'en compte aujourd'hui que 9 ; qu'en 1836, les recettes de l'impôt direct ne formaient que 23 p. 100 du total, elles y entrent aujourd'hui pour 40 ; qu'en 1841 un ménage ouvrier payait 2 liv. 3 sh. 5 pence d'impôt par an sur sa consommation de sucre, thé, tabac, savon et poivre, il ne paie aujourd'hui que 12 sh. 5 1/2 pence, etc., etc.

Bref, en Angleterre, on a diminué les charges de la classe ouvrière pendant qu'on les augmentait sur le continent.

* * *

Que la politique de la cherté, dont nous sommes redevables à MM. Méline et consorts, ait pour effet de diminuer la consommation, tandis que la politique du bon marché des Cobden, des Robert Peel et des Gladstone a pour effet de l'augmenter, c'est une vérité accessible à l'intelligence des élèves des écoles primaires, sinon à celle des députés protectionnistes. Si le pain « protégé » est cher, l'ouvrier, dont aucun tarif ne protège le salaire, consommera moins de viande, de sucre, etc. ; surtout si la viande, le sucre, etc., sont protégés comme le pain. Voilà pourquoi la consommation de la viande et du sucre, sans parler des autres articles de confort, reste stationnaire en France sous le régime du pain cher, tandis qu'elle s'élève continuellement en Angleterre sous le le régime du pain à bon marché. Citons quelques chiffres à l'appui :

La consommation du peuple anglais sous le système de libre échange continue de se développer d'une manière remarquable. Pendant les vingt dernières années, la consommation de viande a augmenté de 112 à 122 livres par tête, soit 5 à 3 onces par jour. Cela est dû, en grande partie, à l'énorme importation de la viande gelée de l'Australie, à bon marché.

De 1876 à 1878, la consommation moyenne de froment était de 5 boisseaux et demi par tête par an ; de 1894 à 1895, elle s'est élevée à près de 6 boisseaux. La consommation de pommes de terre a, au contraire, diminué de 347 à 305 livres par tête, de 1884 à 1896 ; c'est une diminution beaucoup plus considérable qu'on peut expliquer par la diminution de la population irlandaise. On mange beaucoup moins de farine d'avoine ; les ouvriers écossais et irlandais la remplacent par le pain de froment et le thé dont la consommation a augmenté, pendant les vingt dernières années, de 4 1/2 à 5 livres 3/4 par tête. La consommation du sucre est maintenant de 85 liv. par tête.

La consommation des produits de laitage, tels que lait, beurre, beurre salé et fromage, a augmenté d'après la production et l'importation estimées selon le lait qu'il faut pour la production, de 65 à 75 *gallons* par tête. C'est surtout la margarine qui a augmenté à cause de son bon marché. L'importation des œufs est estimée à 40 par tête au lieu de 22, comme il y a vingt ans. On suppose que cette consommation

s'est doublée dans les quinze dernières années. La consommation du poisson a augmenté, de 1888 à 1896, de 35 à 41 livres par tête.

*
* *

La Société économique de Barcelone a émis, à l'unanimité, un vœu en faveur de la paix et on doit souhaiter que le gouvernement espagnol ne tarde pas davantage à se rendre à ce vœu. L'issue de la guerre ne saurait être douteuse, et la prolongation d'une lutte par trop inégale n'aura d'autre résultat que d'aggraver les sacrifices de sang et d'argent qu'elle impose à l'Espagne. Avant même que la guerre n'éclatât, la tentative de répression de l'insurrection avait coûté une centaine de mille hommes.

De mars 1895 à mars 1897, l'Espagne a envoyé à Cuba 180,435 soldats, 6.222 sous-officiers, 615 officiers et 10 généraux. Comme il existait déjà une garnison permanente de 12,000 hommes, c'est donc une force totale de 200,000 hommes que l'Espagne a opposée aux insurgés.

Les pertes de guerre proprement dites sont relativement minimes : 1 général, 60 officiers et 1,314 soldats ont été tués au cours des diverses rencontres avec l'ennemi; 1 général, 61 officiers et 704 soldats ont succombé des suites de leurs blessures; 463 officiers et 8,164 soldats blessés ont pu être sauvés, de sorte que les pertes infligées par les insurgés ne s'élèveraient qu'à 5 p. cent de l'effectif total de l'armée espagnole.

Par contre la fièvre jaune, le paludisme et les autres maladies épidémiques ont fait de véritables ravages. De la fièvre jaune sont morts 313 officiers et 13,000 soldats; 127 officiers et 40,000 soldats ont succombé aux autres maladies. Voici, d'après des chiffres, la moyenne des pertes pour 1,000 hommes de l'armée : 10 tués à l'ennemi ou morts des suites de leurs blessures, 66 enlevés par la fièvre jaune, 201 enlevés par d'autres maladies et 143 rapatriés pour cause de maladie ou de blessures. Il faut tenir compte encore des soldats malades ou blessés qui n'ont pas été rapatriés et dont le nombre total n'est pas inférieur à 20,000.

On aboutit ainsi à ce résultat que sur 1,000 hommes envoyés à Cuba, 521, plus de la moitié, étaient perdus à la date du 1er mars 1897. On reste donc au-dessous de la vérité en évaluant à 100,000 le nombre des hommes perdus par l'armée espagnole à Cuba.

Si la guerre actuelle se prolongeait, elle achèverait d'épuiser l'Espagne de son meilleur sang et de ruiner ses finances, en la conduisant à la banqueroute. Les Espagnols ont montré assez de

bravoure pour faire la paix, sans manquer à l'honneur militaire ; en continuant la guerre, ils s'exposeront à manquer à l'honnêteté, — cet honneur civil qui vaut bien l'honneur militaire.

*
* *

A propos de cette malheureuse guerre, un de nos abonnés nous envoie ces citations opportunes et ces commentaires suggestifs :

Je lis, à la page 183 de l'Expansion de l'Angleterre de Seeley :« Tant « qu'une colonie est regardée simplement comme une propriété dont « la mère-patrie doit tirer un profit pécuniaire, évidemment sa fidé-« lité est extrêmement précaire ; évidemment elle se dérobera dès « qu'elle le pourra. — Car, d'après ce système, une colonie n'est pas « traitée comme un enfant, mais comme un esclave, et elle s'émanci-« pera d'un tel joug, non pas avec reconnaissance, comme doit le faire « un fils devenu majeur, mais avec l'indignation qu'elle devra toujours « ressentir, d'avoir été, même dans son âge de faiblesse, ainsi traitée. « La sécession des colonies américaines était en conséquence peut-être « inévitable, mais seulement parce que et en tant qu'elles étaient « tenues sous le joug du vieux système colonial. »

Or, je lis dans le *Gaulois* du 25 juin 1898, qu'au Sénat espagnol M. Fernando Gonsalez s'est écrié : « Les châtiments qui tombent sur « un peuple ou une collectivité ne sont jamais immérités, comme on « prétend le faire croire au peuple espagnol. — Au contraire, il faut « lui dire à qui incombe la responsabilité de tout ce qui arrive main-« tenant ; cette responsabilité incombe *à tout le pays*, au peuple, « aux divers partis, et au gouvernement. » — Il continua en disant « qu'on n'a jamais su en Espagne ce que c'est qu'une politique colo-« niale » — et, enfin, en terminant : *Le moment de l'expiation est « arrivé.*

D'autre part, à la Chambre, M. Romero Robledo dit : « La responsa-« bilité des évènements *incombe à tout le monde.* »

Ne pensez-vous pas que ces aveux sont significatifs et qu'il en ressort une leçon de choses dont pourraient profiter d'autres nations, voisines de l'Espagne ?

C'est bien notre avis, mais nous avons peur que cette leçon de choses qui a coûté si cher à l'Espagne, ne soit perdue pour d'autres, — même pour ses voisines.

*
* *

C'est, en effet, le système colonial dont l'Espagne goûte en ce moment les fruits amers, que nous nous efforçons d'imiter. L'ex-

ploitation des indigènes au profit des colons et des industriels privilégiés de la métropole, voilà l'objectif de ce système. Cet objectif, ils l'atteignent en mettant au service de leur cupidité, aussi imprévoyante que dénuée de scrupules, leur influence électorale. Lisez plutôt ce qu'écrit au *Figaro*, M. Hugues Le Roux sur la crise algérienne :

Le colon électoral voudrait que l'indigène fût corvéable à merci ; il ne comprend point qu'on ne lui ait pas donné, en même temps qu'une concession, un certain nombre d'indigènes pour la cultiver sous le bâton. Quand un juge de paix l'oblige de tenir, vis-à-vis de l'indigène, l'engagement d'un contrat, il se révolte. Il en appelle à son député, lequel aussitôt lui fait rendre ce qu'on appelle là-bas « la justice ». S'il habite une commune de plein exercice, le colon électoral vote pour les conseillers municipaux, pour les maires arabophobes comme lui-même et qui promettent :

— On fera payer aux indigènes de notre cercle le plus d'impôts que l'on pourra. Ces sommes seront dépensées tout entières au profit des colons. L'indigène n'aura pas le plus médiocre bénéfice à recueillir de son obéissance. On ne lui tracera pas un pauvre petit chemin muletier. On jettera au panier toutes ses pétitions sans les lire. Avons-nous, oui ou non, conquis ces gens-là? Sont-ils les esclaves, et nous les maîtres ?

Un exemple, entre des centaines d'autres faits, que je viens de toucher du doigt.

Nous avons créé là-bas des caisses de prévoyance indigène. On les alimente en faisant payer deux francs par charrue et cinq centimes par palmier. Les fonds sont entre les mains du receveur des contributions diverses. Dans sa pensée créatrice, cette institution est merveilleusement sage et paternelle. Eh bien ! je connais une commune mixte où les indigènes payent annuellement deux cent mille francs d'impôts. Ils étaient, cette année, écrasés par la famine et par l'usure, si malheureux qu'ils ont presque mangé le grain que la France leur envoyait. Le cri de détresse qu'ils poussaient n'a pas été entendu (nous étions en période électorale). Il a fallu vider la caisse paternelle des épargnes amassées comme un recours suprême contre la faim : cent mille francs ont été avancés sous prétexte de semailles ; ils viennent de servir à nous payer l'impôt.

La condition de l'Algérie indigène se résume en deux mots : tyrannie et anarchie. Les événements d'Alger ont fait toucher du doigt les résultats immédiats de cette politique.

Les colons non moins électoraux de la Cochinchine ne se mon-

trent ni plus prévoyants, ni plus scrupuleux que leurs confrères de l'Algérie :

En 1892, dit le *Journal des Débats*, lors du remaniement de nos tarifs douaniers, les habitants de la Cochinchine réclamèrent des atténuations dans l'application des nouveaux tarifs. La liberté commerciale la plus large possible leur paraissait préférable à tout essai de protection, et ce n'est pas nous qui reprendrons quelque chose à cette manière de voir. Grâce à leurs protestations, satisfaction leur fut donnée dans une certaine mesure et quelques articles échappèrent à la tarification générale. Aujourd'hui, les idées libérales de 1892 semblent avoir fait leur temps. Dans une de ses récentes réunions, le Conseil colonial, considérant que le tarif spécial appliqué en Indo-Chine en vertu du décret du 29 novembre 1892 n'est pas autre chose qu'un régime de faveur spécial aux produits d'origine asiatique importés pour l'usage à peu près exclusif des populations annamite et chinoise et que, par suite, les commerçants asiatiques se trouvent dans une situation exceptionnellement avantageuse, par rapport à leurs concurrents européens, a demandé des modifications à ce régime.

On arrivera ainsi à rendre la vie plus difficile aux commerçants chinois; mais les éliminera-t-on? Rien n'est moins sûr : de meilleures méthodes commerciales seraient certainement un moyen préférable, et il est douteux que des tarifs protecteurs parviennent à éliminer les Chinois. « D'ailleurs, dit la *Quinzaine coloniale*, s'ils devaient y réussir, il faudrait le regretter pour la colonie; car l'activité des Célestes est le ferment de son activité commerciale, et, eux disparus, nos compatriotes régneraient sur des ruines. Il n'y a donc à attendre des modifications proposées qu'un résultat problématique et qui, dans tous les cas, s'il était obtenu, serait plus nuisible qu'utile. » D'autre part, en poursuivant un dessein très aléatoire, on va, cela ne peut pas être mis en doute, amener un renchérissement du prix de la vie pour les Annamites, ce qui n'est pas très politique et, enfin, la liberté commerciale a donné, dans le passé, suffisamment de richesse et de prospérité à la Cochinchine pour qu'elle s'y tienne.

Mais la politique protectionniste ne se résume-t-elle pas tout entière dans cette pratique favorite des sauvages de la Louisiane, dont parlait Montesquieu : couper l'arbre pour avoir le fruit?

*
* *

Le microbe du fonctionnarisme importé d'Europe a trouvé dans l'Amérique du Sud un bouillon de culture merveilleusement

favorable à sa multiplication. D'après la *Réforme sociale*, le Brésil avait, en 1890, moins de 42.400 fonctionnaires; actuellement il en possède plus de 58.300; l'augmentation est de 40 p. 100. Les dépenses correspondantes ont progressé avec plus d'entrain encore : 107.720.000 milreis, au lieu de 39.400.000, — soit un accroissement de 170 p. 100.

Dans l'Argentine, même plaie. Il n'y avait que 12.350 fonctionnaires en 1864; il y en a maintenant 40.350; on dépensait pour eux moins de 2.962 milliers de piastres; on en débourse plus de 39.860 milliers, et ne croyez pas que la population ait augmenté à proportion, puisqu'elle a passé seulement de 3.955.000 habitants à 16.300.000. Tandis que le nombre des fonctionnaires s'accroissait de 72 p. 100 et le chiffre des dépenses correspondantes de 93 p. 100, la population augmentait à peine de 76 p. 100.

*
* *

Signalons en revanche, dans l'Amérique du Nord un *échec* lamentable du socialisme municipal, ce succédané du socialisme d'Etat et cette autre pépinière du fonctionnarisme :

La fourniture de gaz à allumer par la municipalité, lisons-nous dans le *Siècle*, n'a pas réussi à satisfaire les citoyens de Philadelphie, de sorte qu'ils ont décidé de faire concession à une compagnie privée pendant trente ans, de 1897-1927. Pendant les derniers dix ans, la municipalité a possédé et exploité les usines à gaz pour le compte des citoyens, mais les fauteurs, aussi bien que les adversaires du socialisme municipal américain, sont d'accord que les résultats dans ce cas ne sont pas favorables. Les salaires du personnel étaient au-dessus du cours du marché. Le *Director of Public Works* publia un rapport dans lequel il dit qu'il eût pu économiser 275.000 dollars par an, s'il eût été permis d'obtenir la main-d'œuvre au cours du marché. La cité a acheté le charbon 3 dollars 14 cents par tonne, quand on le lui a offert à un prix au-dessous de 3 dollars.

Le bail de la nouvelle compagnie renferme les conditions suivantes :

1° La Compagnie devra allumer gratis les lampes publiques.

2° Dépenser dans l'espace de trois ans cinq millions de dollars pour des améliorations et des extensions : et au moins quinze millions de dollars pendant les trente ans du bail.

3° Livrer les usines à la Cité, à l'expiration des trente ans, dans un bon état.

4° Le prix du gaz ne devra pas excéder 1 dollar par 1.000 *cubic feet*

pendant les premiers six ans du bail : 85 cents pendant cinq ans ; 80 cents pendant cinq ans et 75 cents pendant les derniers dix ans.

* * *

On a fait à peu près partout des lois contre les accapareurs, mais, sauf à l'époque de la Terreur où on leur coupait la tête, la nature se charge de les punir plus sévèrement que la loi. La ruine d'un accapareur de Chicago, M. Leiter, que raconte M. Garreau, dans le *Siècle*, nous en fournit un nouvel exemple :

M. Joseph Leiter, prévoyant une hausse des blés en Europe, par suite de la multiplication des demandes, voulut profiter des circonstances. Dès le mois de juillet 1897, il se mit à acheter régulièrement, à la Bourse au blé de Chicago, 5.000, puis 10.000, puis 20.000. 50.000, 100.000 boisseaux de blé d'un coup. A la fin de septembre, il était à la tête de 2 millions de boisseaux, dont il prenait livraison. Le 1er janvier 1898, il était acquéreur de 9 millions de boisseaux au comptant; le 30 mai, de 12 millions au comptant et 30 millions à option. Il ne pouvait guère aller plus loin. Trois mois auparavant, le *New-York Herald* disait : « Pour se rendre compte de ce que représentent les quantités achetées ferme par Leiter, il faut considérer qu'un train de chemin de fer ayant la tête à Lille et la queue à Paris ne suffirait pas à les transporter, non plus qu'une flotte de 100 navires de 3.000 tonnes chacun. »

Mais avec juin la situation change : la prochaine récolte s'annonce, en Europe, dans de bonnes conditions ; aux États-Unis on parle d'un rendement en blé supérieur à tout ce que l'on a vu depuis 1891. Alors, les commandes de Liverpool se restreignent, les cours baissent, puis bientôt s'effondrent, la débâcle arrive. Leiter, qui gagnait un moment 150 millions est heureux de réduire à 50 environ le total de ses pertes.

Cela n'empêche pas la spéculation sur les blés d'avoir son utilité, malgré l'horreur qu'elle inspire aux socialistes. Quand la récolte est insuffisante, il est utile que la spéculation en enlève une partie au début de la campagne pour la mettre au marché quand l'épuisement des approvisionnements surélève les prix ; elle épargne ainsi aux populations les maux de la disette et parfois de la famine. Seulement, M. Leiter qui était un débutant, avait compté sans l'abondance de la nouvelle récolte. Son accaparement l'aurait enrichi, si cette récolte avait ressemblé à la précédente, et, en même temps, aurait tourné au profit des consommateurs, en modérant la hausse du blé au moment où elle serait devenue

excessive. Mais la récolte s'annonçant comme bonne, cet accaparement n'a causé qu'un léger trouble dans le marché, en déterminant un mouvement momentané de hausse bientôt suivi d'un mouvement de baisse. D'où il est permis de conclure que le mal que peut causer l'accaparement est toujours moindre que le bien qu'il peut faire.

* * *

Le *Journal des Économistes* vient de perdre un de ses plus anciens et de ses plus fidèles collaborateurs. M. Gustave du Puynode, correspondant de l'Institut, ancien président du Conseil général de l'Indre, est mort à l'âge de 81 ans, au château de l'Epine. Il était au nombre des vétérans dont la Société d'Économie politique fêtait, l'année dernière, le cinquantenaire. L'Économie politique a été la passion de sa vie, et, jusqu'à son dernier our, il a combattu, avec une ardeur que l'âge n'avait point affaiblie, le socialisme d'en haut aussi bien que le socialisme d'en bas. C'était un esprit résolument libéral, et qui ne transigeait point sur les principes qu'il avait puisés dans le commerce assidu des vieux maîtres de la science. Il a laissé de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous signalerons ses remarquables études sur la monnaie, le crédit et l'impôt, les lois du travail et la population [1]. Sa mémoire nous restera chère et il conservera une place honorable parmi les bons serviteurs de la science.

G. DE M.

Paris, 14 juillet 1898.

---

[1] Voici la liste des ouvrages de M. Du Puynode :

Étude sur la propriété territoriale, 1 vol. in-8, 1843.

Des lois du travail et des classes ouvrières, 1 vol. in-8, 1845.

De l'esclavage et des colonies, in-8, 1847.

Lettres économiques sur le prolétariat, 1 vol. in-18, 1848.

De l'administration des finances en 1848 *et en* 1849, broch. in-8, 1849.

Voyage d'un économiste en Italie, 1 vol. in-18, 1857.

Des lois du travail et de la population, 2 vol. in-8, 1860.

De la monnaie. du crédit et de l'impôt, 2e édit, 2 vol. in-8, 1863.

Études sur les principaux économistes, 1 vol. in-8, 1867.

Les grandes crises financières de la France, 1 vol. in-8, 1876.

Caractères et portraits politiques, 1 vol. in-8, 1883.

Les Chambres et la France, 1 vol. in-8, 1891.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Assistance scolaire, par Louis Bonnin. 1 vol. in-8° de 254 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Dictionnaire du Commerce, de l'Industrie et de la Banque. Deuxième livraison, contenant les articles Allemagne (*suite*) à Assurances étrangères. Paris, Guillaumin et Cie.

Propos d'Autarchistes, par le contre-amiral Réveillère. 1 vol. in-18 de 110 p. — Paris, Berger-Levrault et Cie.

La participation aux bénéfices. Contribution à l'étude des modes de rémunération du travail, par Emile Waxweiler. 1 vol. in-8° de 320 p. — Paris, Arthur Rousseau.

L'association de l'ouvrier au profit du patron et de la participation aux bénéfices, par Paul Bureau. 1 vol. in-8° de 322 p. — Paris, Arthur Rousseau.

Etudes de psychologie sociale. par G. Tarde. 1 vol. in-8° de 326 p. — Paris, V. Giard et E. Brière.

Toynbee-Hall. Une colonie universitaire en Angleterre, par René Claparède. Br. in-16 de 66 p.. — Paris, Larose.

Les compagnies de colonisation sous l'ancien régime, par Joseph Chailley-Bert. 1 vol. in-18 de 192 p. — Paris, A. Colin et Cie.

M. Brunetière et l'individualisme, à propos de l'article « *Après le procès*. », par A. Darlu. Br. in-16 de 78 p. — Paris, A. Colin et Cie.

Le féminisme aux États-Unis, en France, dans la Grande-Bretagne, en Suède et en Russie, par Kaethe Schirmacher. Br. in-16 de 74 p. — Paris, A. Colin et Cie.

L'éducation et les colonies, par Joseph Chailley-Bert. Br. in-16 de 62 p. — Paris, A. Colin et Cie.

De la méthode dans les sciences économiques, par Émile Levasseur, de l'Institut. Br. in-8° de 58 p. — Paris, Bureaux de la *Revue Bleue*.

De l'extension de l'institution des caisses d'épargne postales, par A. de Malarce. Br. in-8° de 15 p. — Paris, A. Picard et fils.

Le régime économique de la Russie, par Maxime Kovalewski. 1 vol. in-8° de 362 p. — Paris, V. Giard et E. Brière.

L'œuvre économique de Karl Marlo, par Edgard Allix, docteur en droit. 1 vol. in-8°. de 284 p. — Paris, V. Giard et E. Brière.

Essai d'interprétation et de critique de quelques concepts du marxisme par BENEDETTO CROCE. Br. in-8° de 48 p. — Paris, V. Giard et E. Brière.

Le participationisme ou la justice dans l'organisation du travail, par A. COUTAREL. 1 vol. in-8° de 380 p. — Paris, V. Giard et Brière.

Un prolétariat méconnu. Etude sur la situation sociale et économique des ouvriers juifs, par LÉONTY SOLOWEITSCHIK. 1 vol. gr. in-8° de 130 p. — Paris, F. Alcan.

L'avenir socialiste des syndicats, par G. SOREL. Br. in-8° de 31 p. — Paris, librairie de l'Art social.

Le droit et la question sociale, par ADOLFO POSADA, professeur à l'Université d'Oviédo. Br. in-8° de 26 p. — Paris, V. Giard et E. Brière.

Annuario statistico italiano, 1898. 1 vol. in-4° de 378 p. — Roma, typgr. nationale di G. Bertero.

Filosofia del monopolio, per ALESSANDRO GARELLI. 1 vol. in-8° de 268 p. — Milano, UlricoHoëpli.

Orientazioni sociologiche dalla Sardegna, di GIOVANNI PINNAFERRA. 1 vol.in-8° de 133 p. — Bari, tip. Pansini.

Atti della reale accademia di scienze morali e politiche. Volume ventesimonono. 1 vol. in 8° de 444 p. — Napoli, tipografico della R. Universita.

Public administration in Massachusets. The relation of central to local activity, By ROBERT HARVEY WHITTEN. 1 vol. in-8° de 167 p. — New-York, columbia University.

German wage theories a history of their development, By JAMES W. CROOK. 1 vol. in-8° de 113 p. — New-York, Columbia University.

The centralization of administration in New-York state, By JOHN ARCHIBALD FAIRLIE. 1 vol. in 8° de 208 p. — New-York, Columbia University.

Irrigation in utah, By CHARLES HILLMAN BROUGH. 1 vol.in-8° de 212 p. — Baltimore, The Johns Hopkins Press.

Die Haushaltung der gesellschaft. Eine abhandlung über den Bedarf und die herstellung der existenzmittel, von ISRAEL BERLIN. Br. in-8° de 36 p. — Bern, 1898.

Estudios monetarios. La cuestion de la Plata en Mexico el problema monetario. La depreciation de la Plata y sus remedios, historia de los impuestos sobre el oro y la Plata, por Joaquin D. CASASUS. 1 vol. in-8° de 370 p. — Mexico, 1896.

La coopération des idées pour l'enseignement supérieur et l'éducation éthique-sociale du peuple (*causeries tous les soirs de 8 à 10 heures*).

Samedi 16 juillet. — M. Ch. Wagner, pasteur : L'esprit sectaire.

Dimanche 17 juillet. — Visite au Musée du Louvre sous la conduite du peintre A. Séon. On partira de la rue Paul Bert à 1 heure. Rendez-vous au Louvre, galerie des antiques, à 2 heures précises (Rembrandt).

Lundi 18 juillet. — M. Letellier, professeur de philosophie : Entretiens sur l'éducation.

Mardi 19 juillet. — M. le Dr F. Boissier, ancien interne des asiles d'aliénés : La dégénérescence.

Mercredi 20 juillet. — M. Camille Léger, agrégé de philosophie au collège de Beauvais : Le divorce ; le père et la mère dans la famille.

Jeudi 21 juillet. — M. Victor Charbonnel, homme de lettres : Les Fêtes nouvelles de l'humanité.

Vendredi 22 juillet. — M. Léon Marck, ingénieur à l'Office du travail : Les salaires en France depuis 50 ans.

Samedi 23 juillet. — M. le Dr Edmond Faucheux : Le patriotisme et l'internationalisme.

Lundi 25 juillet. M. Henri Mazel : La Synergie contemporaine (2e causerie).

Mardi 26 juillet. — M. Paul Vibert, économiste : La question juive en Algérie.

Mercredi 27 juillet. — M Daniel Halévy, publiciste : Michelet.

Jeudi 28 juillet. — M. Henri Vaugeois, professeur de philosophie : La morale d'Ibsen.

Vendredi 29 juillet. — M. Henri Deronde, docteur en droit, avocat à la Cour : Les enfants naturels.

Samedi 30 juillet. — M. Fleury, avocat à la Cour : L'Union des constructeurs de navires en Angleterre.

LES DAMES SONT ADMISES.

La Gérante : PAULINE GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone*.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

UN PROBLÈME DE STATISTIQUE HUMAINE

ET SA SOLUTION

Pour être franc, j'avertis le lecteur, dès la première ligne, que si la statistique est invoquée dans le présent travail, elle n'y joue pas le premier rôle, elle n'est qu'un moyen. Si je n'avais été modeste, j'aurais énoncé dans le titre que je pouvais expliquer. mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, d'où vient qu'il naît à peu près autant d'hommes que de femmes, et cela dans tous les pays — ce qui doit intéresser les ethnographes, les sociologues et bien d'autres chercheurs. — Ce grand problème physiologique a déjà souvent occupé les savants, et je mentionnerai les solutions qu'ils ont proposées, mais dont aucune n'a paru satisfaisante jusqu'à présent ; et peut-être n'aurais-je pas songé à m'en occuper en ce moment, si les journaux n'avaient pas annoncé qu'un médecin de Vienne (et ce n'est pas le premier) prétend avoir trouvé le moyen d'agir sur la formation du sexe de l'enfant, en soumettant la mère à un régime d'alimentation.

Les journaux ont analysé les propositions de ce médecin, non sans un certain scepticisme; quant à moi, je n'ai pu que hausser les épaules. Je n'ai pas daigné étudier les détails du régime prescrit à la future mère, peu m'importe qu'on attribue les garçons à une cure aux carottes, et les filles à une cure aux navets, ou *vice-versa*, car je soutiens, moi, que la mère n'est pour rien dans la formation du sexe de l'enfant[1]. Ma théorie, sur ce point, peut se formuler très nettement en deux mots : la semence humaine (sperme) est de sa nature mâle ou femelle. La femme fécondée a reçu de l'homme un germe mâle ou un germe femelle, et elle ne

[1] Le mari n'a donc pas le droit d'en vouloir à sa femme s'il lui naît une fille, ayant souhaité un garçon.

fait que développer celui qu'elle a reçu. Elle a sa part d'influence sur la formation du corps de l'enfant, cela va sans dire, son influence peut être plus ou moins grande que celle du père, mais elle ne s'étend pas sur le sexe. Le père non plus n'a pas d'influence sur le sexe; pour en connaître l'origine, il faudrait avoir pénétré le mystère de la création qui garde encore presque tous ses secrets.

Évitons un malentendu. Nous ne savons pas — et probablement ne saurons jamais — comment se créent ou se forment les germes humains qui se trouvent dans l'homme à partir de l'époque de la puberté; mais une chose est certaine, aucun être humain n'exerce la moindre influence consciente sur la création de ces germes. Ils viennent, on ne sait comment; à un moment donné, ils manifestent leur présence, c'est tout. Jusqu'à présent l'homme ne possède aucun moyen de distinguer le sexe des germes, et peut-être ne le possèdera-t-il jamais; cependant la seule manière d'expliquer certains phénomènes d'importance majeure constatés par la statistique, c'est d'admettre l'hypothèse que le germe naît mâle ou femelle.

La physiologie de l'homme ne fournit aucun moyen de constater le fait d'une manière directe ou tangible [1]; pour les plantes — ou plutôt pour certaines plantes — seulement, on sait qu'il y a des semences mâles et femelles, c'est qu'on peut isoler certaines graines, on peut les soumettre à des expériences, les planter méthodiquement et en observer le développement ultérieur. Il n'en est pas de même pour les animaux, et encore moins pour l'homme [2]; les spermatozoaires ne supportent que peu ou point d'expérimentation et, à cause de leur excessive petitesse ils échappent à un examen approfondi. Mais si nous sommes obligés de reconnaître que notre savoir positif se réduit à presque rien, nous ne sommes pas moins pénétrés d'une intense curiosité relativement à cette matière, quitte à nous contenter provisoirement d'hypothèses.

Chose curieuse! la plus ancienne hypothèse connue est encore la meilleure, elle a pour soutien deux autorités de premier ordre, Aristote et Galien, qui enseignent que le père communique à la mère un germe mâle ou femelle. Malheureusement, on n'avait pas assez d'arguments à mettre en avant pour appuyer cette manière

---

[1] J'ai fait des recherches sur ce point dans les ouvrages spéciaux.

[2] Encore moins... veut dire que les animaux dont je parle ici sont les vertébrés et que je suis peu renseigné sur les animaux inférieurs. A-t-on étudié les poissons, etc., au point de vue qui nous occupe?

de voir, et, d'ailleurs la science n'était pas encore préparée à aborder des problèmes aussi difficiles. Les médecins, qui comprennent les physiologistes, semblent avoir fait peu d'efforts pour résoudre cette intéressante question; en tout cas, ils n'ont trouvé aucune solution satisfaisante. Dans les temps modernes, la statistique s'étant développée, les statisticiens ont pensé qu'ils possédaient peut-être le moyen de faire des découvertes.

Ce qui les autorisait à concevoir cet espoir, c'est que, dès qu'on se fut un peu familiarisé avec les chiffres, on constata une étonnante régularité dans certains mouvements sociaux, la constance des rapports proportionnels, le retour périodique des mêmes phénomènes, qui faisaient penser à la régularité du mouvement des corps célestes ; si le printemps et l'été, l'automne et l'hiver se suivent toujours dans le même ordre, on voit aussi revenir d'une année à l'autre, à peu près le même nombre de mariages, de naissances légitimes et naturelles, de décès, avec la même répartition entre les enfants, les adultes et les vieillards, entre les sexes, voire même entre les professions. Les chiffres varient quelque peu d'année en année, mais on retrouve les mêmes moyennes, qui ont presque la rigidité d'une loi naturelle.

Pour la question qui nous occupe, c'étaient les naissances par sexes qui avaient frappé les statisticiens. Dans tous les pays, le rapport entre le nombre des garçons et des filles est à peu près le même tous les ans; c'est 104, 105, 106 garçons contre 100 filles, mettons 105 contre 100. Ce n'est pas l'égalité absolue, direz-vous, mais c'est peut-être plus merveilleux encore! Car il meurt un peu plus de garçons que de filles, et à l'époque de la puberté, dans la période des mariages (de 20 à 25 ans), chaque pays a à peu près autant de jeunes hommes que de jeunes filles. Ce phénomène a frappé les statisticiens sans les inspirer. Ainsi, Sadler, Hofacker, Gœhlert, Boullenger, Breslau, Wappäus, Stieda et autres croyaient avoir découvert — ou répétaient d'après leurs prédécesseurs — que si le mari est moins âgé que sa femme il naît moins de 100 garçons, et si le mari est plus âgé que sa femme, il naît plus de 100 garçons contre 100 filles. Ce n'est pas la plus grande vigueur de l'homme qui produirait ce résultat, mais la différence d'âge. Ainsi, le mari de 25 ans d'une femme de 20 ans deviendrait « le plus souvent » père d'un garçon, et le mari de 25 ans d'une femme de 30 ans, père d'une fille. Les mots « le plus souvent » m'ont paru suspects dès l'abord ; je me suis dit : une loi naturelle produit toujours le même effet, c'est une cause invincible.

Les statisticiens sentaient bien qu'ils n'avaient pas trouvé de

loi; leurs expériences ne s'appuyaient d'ailleurs que sur des faits trop peu nombreux. Sans doute, un peu de réflexion leur montrait aussi que si l'union d'un homme plus âgé avec une femme plus jeune, devait avoir pour effet de donner naissance à un garçon, tous les couples ainsi rassortis ne devraient produire que des garçons, et comme généralement le mari est plus âgé, il devrait naître au moins mille garçons contre cent filles. Ajoutons enfin, que si cette loi existait, on l'aurait constaté dès l'origine des sociétés et nous n'aurions plus besoin de la chercher.

D'après un relevé fait en Autriche, vers 1851, il y aurait sur les premiers nés, 110 garçons contre 100 filles, et, parmi les puînés, 105,3 seulement contre 100 filles (106 sur 100 contre l'ensemble). Si l'on prétend signaler une loi, nous demanderons alors, pourquoi tous les aînés ne sont pas des garçons? En effet, les proportions ci-dessus sont tirées de relevés opérés sur 167.605 enfants légitimes, dont 87.819 garçons et 79.787 filles... la nature aurait donc agi 79.787 fois contre sa propre loi?

Mentionnons aussi une expérience tentée en Norvège, vers 1870, par M. Kiaer, le chef de la statistique de ce pays. Il en résulterait que dans les premières six années de mariage il est né 116.3 garçons contre 100 filles, et pendant les six années suivantes (7 à 12 années) seulement 107 contre 100; à partir de la treizième année de mariage, il n'y a plus que 94,4 garçons contre 100 filles. En supposant ces relevés très exacts (on peut en douter), ces chiffres ne prouveraient rien contre la théorie des semences de sexe différent se formant dans le père. Mais il y a une objection grave contre ce résultat, c'est qu'on n'a étendu les relevés que sur 11.666 des 45.852 enfants nés dans la même année. Plus de 34.000 enfants furent laissés de côté, si on les avait compris dans le relevé le résultat aurait été autre.

Passons quelques autres chiffres présentés par les statisticiens d'autres pays et citons, sur ces tentatives, l'opinion de M. Levasseur : « Il faut être d'autant plus réservé au sujet de pareilles hypothèses, que des calculs de famille peuvent troubler quelque peu les lois physiologiques. Il y a des parents qui, préférant les garçons, dont le travail est plus productif et l'établissement d'ordinaire plus facile, s'abstiennent d'accroître leur famille, dès que leurs vœux sont satisfaits de ce côté. On comprend aisément (?) qu'une telle préoccupation exerce une certaine influence sur la proportion des naissances légitimes et n'en exerce presque aucune sur les naissances illégitimes [1]. »

---

[1] *La population française*, tome II, p. 100.

M. Levasseur rappelle ici le fait que dans certains États, au lieu de 104, 105 ou 106 garçons de naissance légitime, il n'y en a, parmi les enfants naturels, que 103, 104, 105 contre 100 filles, différence bien faible d'ailleurs. Ce qu'il faudrait avant tout prouver, c'est que la cause de ces différences est due à l'état civil, ou à une de ses causes sociales. D'abord, il est beaucoup d'unions dites « libres », dans lesquelles les époux se comportent comme dans celles qui ont été consacrées par les cérémonies usuelles, c'est-à-dire qu'ils vivent très régulièrement en famille et élèvent leurs enfants d'une manière telle, que les personnes non initiées peuvent croire les parents mariés. Quant aux unions temporaires, accidentelles et sous tous les rapports irrégulières, on ne voit pas comment ces irrégularités pourraient influer sur le sexe de la semence.

M. Levasseur parle aussi du « calcul des familles », et surtout de leurs préférences, c'est sans doute par inadvertance, car ni les calculs, ni les vœux ou les préférences n'ont ici la moindre influence. Et si par « calcul » l'auteur fait allusion à la limitation volontaire du nombre des enfants, il est évident que ces calculs n'empêcheront pas Pierre d'avoir deux garçons, Paul deux filles, et Jacques un garçon et une fille, parmi les deux naissances qu'ils ont produites.

Il est temps d'exposer les raisons qui, selon moi, et l'on a vu que je n'étais pas seul de mon opinion, justifient mon hypothèse[1].

Les causes de l'égalité (ou presque égalité) des sexes ne sont ni sociales, ni morales, mais physiologiques; on ne peut les chercher que dans l'ovule ou le sperme. Or l'ovule est stérile avant la fécondation, c'est donc le mâle qui lui donne la vie. Féconder veut dire : déposer le germe de la vie. L'œuf ou l'ovule nourrit et développe le germe, lui donne la forme extérieure et l'organisation intérieure qui en font l'animal ou l'homme, qui naîtra quand il sera complet. Le germe renferme nécessairement les éléments, les atomes de l'être dont la mystérieuse élaboration s'opère dans l'œuf ou l'ovule, et parmi ces éléments le sexe est d'une importance telle qu'il domine toutes métamorphoses de l'embryon, il doit donc les précéder dans l'existence.

Si le germe n'était pas de sa nature mâle ou femelle, la poule,

---

[1] Cette idée m'est venue en cherchant à pénétrer le mystère; ce n'est qu'après coup que je me suis trouvé des devanciers, et quels devanciers! Seulement j'ignore sur quelles raisons ils s'appuient.

en couvant, pourrait faire naître à volonté un coq ou une poule. Et si, par hasard vous répondiez : et pourquoi pas? Je vous rappellerais que la couveuse artificielle produit des poussins tout complets, mâles et femelles, donc le germe avait déjà son sexe. Du reste, la poule couve des œufs de canard et d'autres volatiles, sans jamais rien changer au contenu de l'œuf. Enfin, une poule non fécondée pond, mais ses œufs restent stériles.

Voici ce que je disais dans mon *Traité de statistique* (Paris, Guillaumin, 2e édit. 1886). « Partout dans la nature, le germe est complet, quoique nous ne puissions presque jamais le prouver qu'après coup et par le raisonnement. De même, le germe apporté par le père est complet, il est mâle ou femelle, la mère n'y peut rien; elle peut seulement agir sur les formes extérieures, et sur la santé, bien entendu, mais non sur l'essence; elle ne peut même pas empêcher que l'enfant hérite, non seulement de la forme extérieure (la ressemblance [1]), mais encore des germes des maladies qui ne se trouvaient, au moment de la conception, qu'à l'état latent dans le père. L'enfant hérite d'une prédisposition à la phtisie, aux hémorrhoïdes, à la folie, à d'autres maladies, même à des talents ou à des vices et des vertus qui ne seront peut-être jamais développés en lui par suite de toutes sortes d'obstacles : comment admettre que le germe n'est pas lui-même mâle ou femelle? J'ai pleinement conscience de ne pouvoir offrir qu'une hypothèse, mais l'ensemble des physiologistes et des médecins n'en savent pas davantage; or, hypothèse pour hypothèse, celle qui attribue un sexe aux germes est mille fois plus rationnelle que celle qui fait dépendre le sexe de l'âge du père ou de la nourriture de la mère. »

Soit dit en passant, ceux qui croient à l'influence de la nourriture de la mère, comment expliqueront-ils, dans les naissances doubles, la présence d'un garçon et d'une fille? La fécondation simultanée de deux ovules par des germes de sexes différents, au contraire, se comprend très bien, même la présence de deux germes dans un seul ovule.

Nous avons réservé pour la fin un argument qui nous semble tout à fait important, peut-être décisif; il repose sur ce fait, déjà connu du lecteur que, dans les différents pays, les naissances par

---

[1] Ce qu'on appelle l'atavisme est également un argument en faveur des germes sexués. Si l'influence de la mère était très grande, la ressemblance ne durerait pas plusieurs générations, disparaissant et revenant à certains intervalles.

sexe se reproduisent avec une régularité surprenante, et toujours à peu près dans la même proportion — on peut dire que le mode de variation et son étendue très limitée confirme la régularité, bien plus que l'exception ne confirme la règle. En effet, si vous prenez la moyenne de ces variations et trouvez toujours une proportion très rapprochée de 105 garçons contre 100 filles, vous devez penser que cette régularité est l'effet d'une loi naturelle, c'est-à-dire qu'il y a une cause permanente et toute puissante qui produit cet effet. Et si par surcroît il se trouve que les résultats que nous constatons sont au suprême degré sages, logiques, rationnels, nous ne pouvons être que confirmés dans cette manière de voir, sauf — comme on l'a fait — à attribuer directement à la divinité la conduite des phénomènes qui nous ont frappés.

Or, le fait qu'il naît en moyenne 105 garçons contre 100 filles, nous indique que l'homme produit, ou renferme dans ses organes spéciaux, à peu près autant de germes mâles que femelles, ou un peu plus de mâles, puisque la petite supériorité 105 contre 100 est à peu près constante. L'expérience nous apprend que si d'une boîte remplie de boules blanches et de boules noires on en tire — une à une — toujours à peu près autant d'une couleur que de l'autre, on en conclut avec une certitude suffisante que le nombre des blanches et des noires y est à peu près égal. C'est mathématique.

La légère différence entre les deux sexes qui ressort de la proportion 105 garçons et 100 filles, je crois l'avoir dit, est particulièrement remarquable, et donne à penser. C'est que, s'il naît un peu plus de garçons que de filles, il en meurt aussi davantage dans la jeunesse, l'excédent disparaît ainsi, et entre 20 et 25 ans, c'est-à-dire à l'âge habituel du mariage, les adultes des deux sexes se trouventpresque en nombre égal. On se surprend à croire qu'il y a là une intention de Dieu, une volonté de la nature, et ceux qui auraient besoin de défendre la monogamie au point de vue moral ou physiologique trouveraient là un excellent argument.

En tout cas, ce que la statistique nous permet de constater, réfute d'avance tout ce que l'on pourrait dire en faveur de l'influence de l'alimentation de la mère sur le sexe de l'enfant. Cette influence n'existe pas — le seul fait des jumeaux de sexes différents le rend improbable [1]. Si cette influence existait, le rapport

[1] Il est évident aussi qu'il ne peut pas y avoir plus d'enfants que de germes.

105 à 100 ne serait pas aussi répandu ; comme le genre de vie diffère beaucoup d'une contrée à l'autre, même dans l'intérieur d'un même pays — qu'on compare seulement le nord de la France au midi — on devrait rencontrer des différences tantôt de 120 à 140 garçons contre 100 filles, et tantôt de 40 à 50 garçons contre 100 filles.

Il est d'ailleurs heureux que la médecine, ni aucun physiologiste ne puisse, par des médicaments, désorganiser la société, en dérangeant l'équilibre des sexes [1]. On sait que souvent les parents ont des préférences, l'on peut même affirmer hardiment que, pour plusieurs raisons, les garçons sont tellement préférés, que si cela dépendait des parents, il y aurait deux, trois, peut-être dix fois autant de garçons que de filles. Chez certains peuples, les filles étaient si peu désirées, qu'on les tuait ou exposait. Sous un régime où l'on a de pareilles préférences, la plupart des familles se passeraient de filles, mais comme les hommes ne voudraient pas se passer de femmes, des spéculateurs avisés établiraient des haras et pratiqueraient l'élève des filles. Quelle bizarre société cela ferait ! Il est probable que de pareilles sociétés s'éteindraient vite, ou établiraient des lois draconiennes en faveur du beau sexe.

En somme, il n'est nullement regrettable que les hommes soient sans la moindre influence sur le sexe de leurs enfants, car tout fait penser que leur influence serait bien plus nuisible qu'utile.

MAURICE BLOCK.

---

[1] L'équilibre complet n'existe que pendant la période des mariages. La mortalité des hommes continue à dépasser celle des femmes (professions dangereuses, etc.), et, parmi les vieillards le sexe féminin l'emporte, mais l'humanité n'en souffre pas.

DES LOIS DE L'HISTOIRE [1]

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT.

Des origines et de l'état social de la nation française,
Par M. H. Soulier, docteur en droit.

On a, depuis plus d'un demi-siècle, beaucoup écrit sur ce qu'on a nommé la philosophie de l'histoire, c'est-à-dire sur les transformations sociales et politiques des peuples considérées jusqu'en leurs causes. C'est ce qu'avait déjà fait Montesquieu, que l'on a rarement égalé, même en révélant ses erreurs, et c'est ce qu'a de nouveau tenté M. Soulier, en résumant dans le volume qu'il vient de publier : *Des origines et de l'état social de la nation française*, tous les systèmes proposés pour expliquer les phases successives de cet état. Son livre, fort intéressant, fort utile, quoique je me réserve de le contredire sur bien des points, est peut-être le meilleur abrégé de notre histoire, telle qu'elle est enseignée jusqu'à nous. Les trois guides auxquels il s'en remet presque constamment, et il aurait pu choisir plus mal, sont Chateaubriand, Augustin Thierry et Guizot, dont les travaux sont pourtant très dépassés aujourd'hui. Et ses seules remarques, empruntées à Fustel de Coulanges et à Littré, auraient dû l'engager à recourir plus souvent à ces deux auteurs, au premier surtout, le plus grand historien de ce siècle et le premier qui réellement ait fait une science de l'histoire. Comme tous les autres historiens, cependant, Fustel de Coulanges néglige de considérer les conditions économiques des Etats ou des populations dont il s'occupe, et dont

[1] Cet article, dans lequel on trouvera une appréciation si juste des lois de l'histoire et de l'état arriéré de notre enseignement historique, notre collègue et ami regretté l'a écrit peu de jours avant sa mort. C'est son dernier legs à la science qu'il aimait et à ce journal dont il était un des plus anciens et des plus fidèles collaborateurs. (*Note du rédacteur en chef.*)

pourtant ont le plus dépendu leurs changements, leur sort tout entier. Déjà Auguste Comte, qu'il est légitime de tenir pour l'un des plus profonds penseurs depuis Descartes et Adam Smith, a rejeté avec raison la croyance que les souverains ou les législateurs régissent à leur caprice les sociétés humaines, pétrissent à leur fantaisie la matière sociale, selon, je crois, ses expressions. Les faits sociaux, dit-il, sont soumis, ainsi que les autres phénomènes de la nature, à des lois invariables, qu'il importe de connaître par la méthode positive, — que je préférerais qu'il eût appelée scientifique. Mais il a tort de ne reconnaître ces lois que dans le changement des conceptions théologiques, qu'on rencontre à l'origine de tous les peuples, en conceptions métaphysiques et dans la disparition de celles-ci devant les conceptions « positives ». N'est-ce pas attribuer trop de puissance à de telles pensées ou à de telles croyances? Et d'où proviendraient-elles elles-mêmes? Comment s'opéreraient de pareilles modifications?

A mon avis, l'histoire de toutes les sociétés, de toute civilisation s'explique par l'état économique de ces sociétés, par leur race et leur religion. Elles en dépendent absolument: le reste n'est qu'accessoire ou passager, et de ces trois causes la plus considérable est de beaucoup la première. L'homme ou la société est avant tout, en effet, l'homme ou la société de ses occupations, de son avoir, de ses besoins et de ceux de sa famille, de sa vie de chaque jour, notamment aux époques arriérées. La race et les croyances religieuses ne viennent qu'ensuite. Si les races germaines saxonnes, scandinaves sont passées, par exemple, du catholicisme au protestantisme, alors que les races latines restaient fidèles au catholicisme, cela a-t-il interrompu le cours de leur histoire, leurs relations même entre elles? Et non seulement les croyances auxquelles veut tout rapporter une certaine école, qui n'a jamais compris ce qu'elle prétend admirer, dépendent beaucoup en leur exposé et leurs applications de la race, mais elles dépendent plus encore de la condition économique de ceux qui les partagent et les pratiquent. Assurément, l'évangile n'a pas changé depuis saint Mathieu ou saint Jean; mais, comparez le christianisme des premiers temps à celui des invasions barbares, à celui de la féodalité, à celui des XVII[e] et XVIII[e] siècles, au christianisme, enfin, d'à présent; quelles différences jusqu'au sein du clergé! A mesure que la vie progresse, que les conditions sociales s'améliorent et que, par là même, les intelligences s'épurent en chaque classe, les violences, les peines, les vengeances, prêtées à la divinité, se remplacent par le pardon, la miséricorde, l'amour.

La terreur ou la tristesse des anciennes légendes s'atténuent elles-mêmes en tendant partout à disparaître; M. Gebhart ne me démentirait pas. Les notions du devoir, la morale entière ne se modifie-t-elle pas également en se comprenant mieux? Un célèbre archéologue, mon ancien professeur, Didron, remarque, dans son grand ouvrage sur l'art gothique, que le vrai maître surnaturel du moyen-âge, c'est Satan. Comparez encore les chrétiens de France, d'Angleterre, des Etats-Unis à ceux d'Abyssinie ou de Madagascar. Pense-t-on que le père Olivier eût causé les tempêtes soulevées par son sermon sur l'incendie du Bazar de la Charité, il y a seulement soixante ans? — Il n'est plus de chaire d'économie politique à notre Ecole normale, où se forment cependant nos professeurs d'histoire; c'est vraiment se faire une étrange idée de l'histoire et de l'actuel état des peuples que de prétendre en rendre compte en l'absence de toute connaissance de cette science : les écrits de M. de Molinari auraient déjà dû en convaincre.

M. Soulier a très bien exposé ce qu'ont été en Gaule les invasions barbares : de nombreuses infiltrations au lieu d'un vaste fleuve renversant tout devant lui, des bandes d'hommes, de femmes, d'enfants se répandant parmi des populations dont elles acceptent plutôt les usages qu'elles ne leur imposent les leurs, infiniment plus arriérés et moins profitables. « Ce ne sont pas les Francs, écrit-il, qui conquirent la Gaule, c'est eux qui furent conquis; conquis par la civilisation, par une vie plus sédentaire, par l'éloignement de leurs forêts, par leur séjour sous un ciel plus doux et dans des contrées plus amollissantes; conquis par leurs rois qui, sous l'influence de l'esprit romain, passèrent du rôle de chefs de bandes à celui de chefs d'Etat cherchant à se modeler sur les empereurs; conquis surtout par l'Eglise qui, en tout cela, a eu une action absolument prépondérante. » Il va loin, toutefois, en rappelant ici les empereurs romains et en donnant à l'Eglise une action aussi prépondérante; mais il a toute raison de ne plus céder aux souvenirs des *Niebelungen* non plus qu'à ceux de l'entreprise des Normands dans la Grande-Bretagne, ou de la conquête de la Gaule par César. Malheureusement, si M. Soulier a bien retracé le caractère des invasions barbares, il a fort mal compris la formation et les effets de la féodalité, qui a été un immense progrès sur la barbarie qu'elle a en réalité remplacée. La féodalité n'est en rien parfaite, il s'en faut; l'injustice et la violence continuent à y triompher, mais combien s'y sont-elles amoindries. Et ce sont des besoins de sécurité pour les personnes et les biens

qu'avaient engendrés les progrès économiques déjà réalisés et qui ont continué sous elle, qui lui ont donné naissance et l'ont si longtemps conservée. M. Soulier en aurait parlé tout autrement s'il avait seulement plus étudié Fustel de Coulanges et Savigny, malgré le peu de mérite qu'il reconnaît à tort à ce dernier ; il n'y aurait pas vu « une formation spontanée née d'une situation unique dans l'histoire, qui finit par tout entraîner, jetant pêle-mêle en un vaste amalgame tous les éléments qui se trouvaient dans la Gaule ». Il n'aurait pas dit que « là, la combinaison de ces éléments se fit pour ainsi dire en vase clos, au moins pour les regards de la postérité, dans une obscurité historique qui ne permet pas de la suivre ». Comme s'il y avait jamais de formation sociale spontanée, et que chaque nation, suffisamment avancée, n'ait pas eu, si elle n'y est encore soumise, son organisation féodale, dont l'on puisse suivre les divers changements! Après tous les travaux d'histoire ou de géographie publiés en France et à l'étranger, il est réellement singulier de s'exprimer de la sorte.

Pendant la féodalité, de nouveau progrès se sont accomplis, je le répète, et ces progrès eux-mêmes, après l'avoir fait considérer comme un dommageable obstacle et une coupable oppression, ont permis de la renverser. C'est de là que provient le mouvement communal de nos villes, où les nécessités industrielles étaient plus pressantes et où la cohésion des citoyens et de la bourgeoisie, née des premiers ateliers et des premiers comptoirs, procurait une force qui manquait dans les campagnes. C'est le même mouvement qui, plus marqué encore, a engendré la hanse germanique, les Républiques italiennes, enfin la République de Hollande, ce premier état moderne, fondé sur le travail et la liberté, qui ne vont jamais l'un sans l'autre. La féodalité n'était vraiment pas si coupable, puisque cette transformation est née de ses entrailles, quoique accomplie en la combattant. Et quand l'Angleterre a succédé à la Hollande sur la voie industrielle et libérale, n'était-elle pas encore profondément féodale et ne l'est-elle pas en notable partie demeurée jusqu'à nous, heureusement pour elle? Elle n'a pas, du moins, passé par notre ancien régime, dont nous avons tant conservé les mœurs, malgré toutes nos révolutions. M. Soulier et peut-être tous nos historiens, si ce n'est Fustel de Coulanges et Littré, n'ont pas mieux compris le moyen-âge que Condorcet ou M. de Maistre et Montlosier. Il n'a même aperçu dans notre lutte communale, à l'exemple d'Augustin Thierry et de Guizot, que le réveil de « la démocratie », s'essayant aux

revendications de 1789, et plus tard des partis de la monarchie constitutionnelle !

Il y a pourtant une part de vérité dans cette manière erronée d'envisager les communes, et que je viens moi-même d'indiquer. Les communes portaient en elles un principe démocratique et bourgeois, qui s'est développé à mesure qu'à progressé l'industrie, car toute démocratie provient du travail et de l'épargne, qui contraignent aux plus utiles franchises et mènent à l'égalité. Je ne connais réellement pas de meilleure lecture, pour se rendre exactement compte du mouvement communal ainsi que de la véritable origine et des destinées des Etats modernes, que celle de *La richesse de la Hollande* et des *Mémoires de Jean de Witt.*

Toutefois, peu de temps après l'avènement des communes, la monarchie, devenue plus puissante et plus ambitieuse, appuyée sur les traditions de Rome et ses propres traditions, sur l'Eglise et les légistes, les a combattues après les avoir protégées, pour s'en faire une arme contre la féodalité, sa plus sûre et sa plus redoutable ennemie. M. Soulier a très bien encore exposé cette entreprise et cette victoire monarchique en s'inspirant surtout des travaux d'Augustin Thierry sur le tiers état. C'est la partie la plus remarquable de son ouvrage ; il n'y aurait qu'à l'y louer, puisqu'il ne s'est occupé que de la France, si l'action monarchique qu'il a si justement décrite, s'arrêtait à la mort d'Henri IV. Par malheur, elle prend une autre forme et se propose un autre but à partir de Richelieu, que tous nos historiens ne cessent d'admirer, tout en condamnant pour la plupart les suites que devait inévitablement produire sa politique. Avec Richelieu, c'est l'absolutisme de la royauté qui apparaît et va se poursuivre seul sur les ruines accumulées de la féodalité et des communes, jusqu'à ce qu'il ait enfanté les désastres, les abaissements, le fétichisme, les crimes de la fin de Louis XIV, puis tout l'ancien régime avec Louis XV et Louis XVI, et la Révolution en face d'une bourgeoisie que le travail et ses mérites avaient continué de multiplier et d'élever, malgré les obstacles qu'elle avait rencontrés. L'on a toujours vu jusqu'à présent les causes de la Révolution dans la philosophie, la littérature, les aspirations politiques du XVIII[e] siècle ; mais où donc une philosophie, une littérature et de telles aspirations, réservées alors à si peu de personnes, ont-elles suscité la moindre révolution ? D'où provenaient donc ces aspirations si générales, si vivement ressenties ? Sur toute la seconde partie de l'action monarchique en France, non-seulement M. Soulier n'est pas supérieur à nos autres historiens, mais il est inférieur à plusieurs

d'entre eux, et l'est surtout à beaucoup d'historiens étrangers. Au moins aurait-il dû plus se rapprocher qu'il ne l'a fait de Tocqueville et de Taine, qui pourtant ont, eux aussi, méconnu l'importance des faits économiques.

Veut-on se convaincre que les populations dépendent avant tout de leur condition économique ? Que l'on se demande ce qui, principalement, a décidé de notre sort depuis plus d'un siècle. Je vais sans doute étonner bien des lecteurs même du *Journal des Économistes*, mais je suis persuadé que c'est la petite propriété foncière et, depuis environ quatre-vingts ans, la petite propriété jointe à l'industrie et à la fortune mobilière qu'elle a engendrée par l'épargne. Peu avant 1789, Arthur Young disait ce qu'est la petite propriété pour les populations qui la détiennent, ce que n'ont vu ni Tocqueville ni Taine comme lui, et l'industrie, ainsi que la richesse mobilière, répand, quoiqu'en une moindre mesure, les mêmes besoins, les mêmes sentiments, les mêmes souhaits, la même vie que la propriété foncière. Comment aussi n'a-t-on pas remarqué, en cessant de les attaquer, que plus l'industrie et ses profits — pour ne pas parler du salaire — s'étendent, plus leurs effets se manifestent au sein des populations, jusqu'en leurs rangs inférieurs, grâce à l'association. En 1789, survient la Révolution, puis l'Empire, puis tous les régimes qui lui succèdent. Ce sont les plus abominables violences, les plus odieuses tyrannies, les spoliations, les massacres, les guerres, les réactions, l'ordre constitutionnel, les plus insignes folies, les plus coupables tentatives. Mais la petite propriété subsiste et se propage, l'industrie et la fortune mobilière s'accroissent et s'étendent dès qu'elles peuvent renaître, et la France reste la même. Elle n'aide aux changements que lorsqu'elle croit compromis ses premiers intérêts, que je viens de rappeler, et seulement tant qu'ils lui semblent compromis. Elle reste si bien la même au fond dans son organisation sociale, modelée sur son organisation économique, qu'à l'encontre des énergumènes qui prétendent en disposer à leur profit, comme de toutes les devises inscrites en tête de ses constitutions, sur ses monuments et ses drapeaux, elle est en très grande partie demeurée la France de l'ancien régime, dont les ruineux excès administratifs et le bon plaisir s'appellent aujourd'hui la centralisation. Il n'y a que de nouveaux progrès accomplis dans les sphères du travail et de la richesse qui nous vaudront, grâce aux exigences qu'ils feront naître et aux facilités qu'ils donneront pour les satisfaire, de plus larges et de plus vraies libertés.

Mais qu'il faudra du temps ! Nulle importante transformation ne s'opère, en effet, sans beaucoup de lenteur et de mesure. Nous en devrions être persuadés après tous nos échecs, aboutissant sans cesse aux oppressions des foules désœuvrées et ignorantes ou des maîtres qu'elles acclamaient. C'est par trop de déraison que de ne pas vouloir compter avec les usages, les pensées, les mœurs, l'indispensable accord entre toutes choses. Aussi, malgré tant d'essais ou de réformes proclamées, sommes-nous maintenant en arrière de plusieurs nations qui nous entourent, surtout de l'Angleterre ; jusque dans notre organisation ou notre législation industrielle, toute nouvelle cependant, nous sommes restés fidèles à la prépotence, à la tutelle de l'Etat, en lutte avec toute l'initiative individuelle. Quand répéterons nous le *self-help* saxon ? L'on ne cesse, il est vrai, de dire parmi nous que le courant industriel qui, de toute part, entraîne les peuples, contraint, au contraire, aux mesures restrictives, sans comprendre les sûretés qu'imposent et donnent le travail et la fortune, si restreinte ou si considérable soit-elle. Comment, au lendemain de la grève des 80.000 mécaniciens anglais, ayant femmes et enfants, qui a duré sept mois, pendant lesquels se sont perdus 23 millions du côté des ouvriers et 50 du côté des patrons, sans qu'il se soit commis un fait délectueux, sans qu'il se soit proféré un cri révolutionnaire, où tout s'est passé en paisibles discussions, imaginer encore que l'industrie mène aux révoltes ? Quels progrès sont contenus dans la formule de Gournay : Laisser faire, laisser passer !

Si nous l'avions respectée, nous n'en serions pas du moins à nous débattre contre les monstrueuses insanités du socialisme, que toute notre histoire n'a que trop préparées depuis deux siècles, et contre lesquelles nous ne tentons souvent de lutter qu'en y obéissant. Je termine par cette remarque, parce que M. Soulier parle aussi bien du socialisme, sans assez se rendre compte de ses principes et de ses inévitables tendances, paraissant même croire qu'une réforme bruyamment demandée était forcément profitable, du moins en partie. Il ne craint pas d'écrire : « Il faut bien trouver un remède à l'excessive disproportion des situations respectives, à la formation des fortunes colossales, incompatibles avec la démocratie bien réglée, qui sont un danger pour l'institution et une menace pour l'indépendance du citoyen. Une société doit défendre ses membres contre toutes les atteintes dont ils peuvent être l'objet, qu'ils viennent du dedans ou du dehors... Quand un arbre s'étend sur le fonds voisin, la loi a soin d'y pourvoir, elle

doit de même abattre les parasites qui dévorent la substance d'un peuple... Quand Philippe-le-Bel crut voir un danger dans les Templiers, il les supprima et s'empara de leur trésor, le plus riche du monde. Quand Louis XIV crut devoir prendre ombrage du surintendant Fouquet, et de roi à sujet il ne pouvait pas y avoir de péril, il le supprima et s'empara de sa fortune, la plus grande de l'époque... Il n'y a pas à s'enquérir du procédé, l'existence seule des positions suffit à motiver leur condamnation, et d'autant plus qu'elles sont dues surtout à la puissance de l'outil, créé et entretenu par l'être social... » Que deviennent, devant de telles paroles, les enseignements économiques sur la production et la répartition? Et qu'avaient dit de plus Proudhon et Louis Blanc, le Comité de salut public et la Commune? C'est l'absolutisme de l'Etat dans sa plus large extension. Je m'étonne, en outre, que les économistes soient encore seuls à penser que la marche suivie par toute l'histoire va des conceptions, des coutumes, des mœurs communistes, aux conceptions et aux coutumes individualistes. Elle est plus ou moins marquée, plus ou moins rapide, souffre plus ou moins d'arrêts ou plus ou moins de retours, mais elle est constante et générale. C'est certainement le fait historique le plus universel et le plus incontestable. Je n'en recommanderai pas moins la lecture du livre de M. Soulier. C'est encore, je le répète, le meilleur résumé de notre histoire.

GUSTAVE DU PUYNODE.

JUSTICE ET CHARITÉ

Nous ne vivons pas dans le siècle des distinctions, la scolastique, dit-on, en a cultivé l'abus et nous voulons échapper à l'étroitesse d'esprit du moyen âge. Nous planons dans la synthèse, car notre coup d'œil d'aigle excelle à saisir un ensemble dégagé de la surcharge puérile des détails ; nous regardons vite, de haut et de loin, et nos jugements ont l'éclat et la promptitude de l'éclair. Qu'il soit permis à l'auteur de ces lignes d'avouer qu'il n'a pas un penchant décidé pour cette méthode express d'appréciation, surtout quand elle s'applique aux délicates notions de la science sociale. Mieux vaut, lui semble-t-il comme à Descartes, aller du simple au composé, de la vérité connue à celle qui ne l'est point, diviser les difficultés pour les résoudre, c'est-à-dire de recourir aux distinctions. L'analyse est un dédale dans lequel se perdent ou s'atrophient les intelligences mesquines, mais loin de nuire à l'essor des esprits supérieurs, en leur donnant une assurance plus grande de posséder la vérité, elle accroît et régularise leur élan et développe leur envergure. Qu'on nous permette, quoiqu'économiste, une incursion furtive sur le terrain de la métaphysique en confirmation de notre dire : nous défions une théodicée rationnelle de concevoir une intelligence créatrice qui embrasserait les grandes lignes de son œuvre sans en pénétrer les détails. C'est précisément parce qu'elle les a tous particularisés dans leur entité spéciale par sa prescience, qu'elle a pu en poser les règles immuables ; les lois, suivant la belle pensée de Montesquieu, n'étant au fond que les rapports constants des choses. Or, notre époque ne sait plus établir de distinctions entre les forces morales de l'homme. Elle a perdu le discernement des vertus ; elle confond la justice avec la charité. D'où les théories platoniques du socialisme chrétien et les revendications pratiques du socialisme d'Etat : les unes hâtant et encourageant, plus qu'on ne le pense, les terribles explosions des autres.

I

Pourquoi a-t-on invoqué l'Evangile en traitant la question so-

ciale ? On comprend à la rigueur que les politiciens de 1848 aient étayé leur doctrine sur ce faux point d'appui. La science sociale commençait à peine à se vulgariser sous la plume magique de Bastiat ; l'exégèse biblique, négligeant de remonter aux textes primitifs, défigurait bien souvent la pensée évangélique. Pour ne citer qu'un exemple de ces trahisons involontaires, combien de fois n'avons-nous pas entendu proclamer la charte de la misère sous le nom et l'autorité de saint Mathieu : « Vous aurez toujours des pauvres et vous ne m'aurez pas toujours ? » Aussi a-t-on pu entendre accuser cet évangéliste à la tribune française, d'avoir affirmé la fatalité du paupérisme et l'impossibilité d'un bien-être moyen universel dans l'avenir, par l'action du progrès. Il fallut que Mgr Dupanloup rétablît les termes véritables de la phrase incriminée qui sont, on le sait, de reste : « Vous *avez* toujours des pauvres parmi vous. » *Pauperes habetis semper vobiscum.* Aujourd'hui, il n'y a plus confusion de termes, mais méprise sur l'esprit général du livre. Il en découle à chaque page une miséricorde infinie, une immense pitié pour tous les miséreux des temps passés et futurs, un appel des plus éloquents et des plus généreux, non seulement à la mutualité des services, mais à celle des consolations, des secours, des fraternels épanchements. Oui ! mais tout cela c'est la charité, ce n'est pas encore la justice ; la *justice sociale* surtout. Qu'un journal puisse se fonder sous ce titre à notre époque, nous l'accordons, mais nous nous demandons si l'idée qu'il exprime eût été comprise au temps de Jésus-Christ ? Si elle n'était pas à la portée de son auditoire, le fondateur de la religion chrétienne si simple et si populaire dans son éloquence, ne l'a pas abordée. Et, de fait, il a prêché les vertus individuelles et il a mis dans une admirable lumière les principes de la vertu, très sociale celle-là par ses conséquences, mais tout à fait personnelle par la façon dont elle s'exerce, qui a nom : la Charité. Veut-on s'en convaincre ? Quelles sont les sous-questions comprises dans la question sociale ? Du moins, les plus fréquemment posées et les plus passionnantes ? Le paupérisme, la forme gouvernementale, l'impôt, les relations du capital et du travail.

Le paupérisme, on l'a vu, n'a pas été étudié par l'Evangile, il s'est contenté d'inviter les heureux du siècle à le soulager et il l'a relevé aux yeux des croyants en faisant de la pauvreté, sinon une vertu de précepte, du moins une vertu de conseil. La question de la forme gouvernementale et celle de l'impôt ont été soulevées et non résolues dans l'épisode du denier de César. Les pharisiens, voulant mettre à l'épreuve le Christ, (*tentantes eum*) lui ont demandé

s'il était permis de payer le tribut à César. — Faites voir ce denier, répond le Maître, quelle est sa suscription ? — César imperator, répondent les Juifs insidieux. — Eh bien ! rendez à César ce qui est à César (théorie du ralliement ; on voit qu'elle n'est pas jeune) et à Dieu ce qui est à Dieu — (théorie lumineuse de la distinction entre les devoirs extérieurs sociaux et les devoirs de pure conscience). Par cette double réponse, si brève et si compréhensive, l'obéissance au pouvoir établi est affirmée ; la question de l'impôt est éludée, livrée aux disputes des hommes. On ne sait pas plus qu'avant si le tribut est, oui ou non, légitimement perçu. Le problème théorique de la meilleure forme de gouvernement n'est pas davantage abordé et si on eût pu répondre à l'interrogation de Jésus : « l'exergue et l'effigie sont de la République », nul doute qu'il n'eût dit sur le même ton et avec la même pensée : « Rendez à la République ce qui est à la République et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Mais le plus grave débat est celui qui a été soulevé dans les temps contemporains entre le capital et le travail. Il se trouve, par une exception véritablement providentielle, que le Christ, toujours soucieux de traiter avant tout de la charité dans son enseignement moral, entre ici résolûment dans la question de justice et qu'il la tranche, non au point de vue du socialisme chrétien, mais au point de vue et suivant les doctrines formelles de l'école économiste. Oui , n'en déplaise au journalisme dogmatique , l'Evangile se déclare pour la *loi d'airain du salariat*. Saint Luc proclame dans son chapitre dixième que l'ouvrier a droit à un salaire « *dignus est operarius mercede sua* ». Voilà le principe. Voyons l'application qui en est faite par saint Mathieu dans la parabole du maître de la vigne et de ses ouvriers (chapitre XX). Le propriétaire va à ce qu'on appellerait aujourd'hui *la bourse du travail*, en ce recoin de la place publique où sont réunis les artisans qui désirent « *être embauchés* ». « Voulez-vous venir travailler à ma vigne, je vous donnerai un denier ? » Le prix est accepté et le champ est mis aux mains d'une première escouade de travailleurs. C'est la loi de l'offre et de la demande, c'est le pacte du travail. Puis, le maître sort de nouveau à différentes heures, renouvelant la même offre et recueillant de nouvelles recrues de vignerons. Mais la fin de la journée sonne, il faut régler. Le comptable du patron appelle, sur son ordre, les derniers arrivés, les ouvriers de la dernière heure et il donne à chacun un denier. Les diverses catégories se succèdent à la caisse, jusques et y compris, les vignerons de la première heure ; mais ceux-ci ne reçoivent

pas plus que ceux-là, tout le monde touche un denier et rien qu'un denier. Alors, un immense murmure s'élève : « Comment, disent les hommes du premier groupe dans leur indignation, un denier pour nous seulement, alors que nous avons supporté le poids du jour et de la chaleur et, ces retardaires, ces auxiliaires du dernier moment auraient la même récompense ! — « Mon ami, dit le propriétaire au plus mutin d'entre eux », et ici les termes sont trop précis pour ne pas être cités textuellement, « mon ami, je ne te fais aucune *injustice* (... « *non facio tibi injuriam* ».) N'as-tu point passé contrat avec moi pour un denier? « *Nonne ex denario convenisti meum.* » Va donc avec ce qui te revient (*tolle quod tuum est*). Je veux donner au tout dernier comme à toi : tel est mon bon plaisir. Est-ce que je ne puis faire ce qu'il me plaît ? où vois-tu d'un mauvais œil que je sois bon ? » — Si nous rapprochons ces discours du commencement du récit où il est dit qu'on passa un contrat de louage d'ouvrage (*conventione facta*), toute la théorie achève de se dessiner. Le travailleur a droit à un salaire librement débattu entre le patron et lui. Ce contrat est sacré, il lie tout à la fois celui qui offre le travail et celui qui le demande. Voilà la stricte justice et, si des conventions postérieures avantagent d'autres ouvriers, il y a lieu à l'application de l'axiôme du droit romain : « *Res inter alios acta aliis nec nocere nec prodesse potest* », ainsi qu'à nos deux règles de droit français qui en sont le commentaire manifeste, sinon la traduction littérale :

« Les conventions, légalement formées, *tiennent lieu de loi* à ceux qui les ont faites » (art. 960 C. N.). « Les conventions n'ont d'effet qu'entre les parties contractantes ; elles ne nuisent point aux tiers et ne leur profitent que dans le cas prévu par l'article 1121 (art. 1165 C. N.).

Or, cet article 1121 vise un cas de libéralité volontaire ; la stricte justice veut donc : que le pacte conclu entre le patron et l'ouvrier ne lie pas le premier avec tous les ouvriers qu'il a employés jusque-là ou qu'il emploiera dans l'avenir. Dans le paiement qu'effectue l'homme d'affaires au nom de son maître, il y a deux parts à faire : l'une accorde aux derniers arrivés le douzième d'un denier pour une seule heure de travail : c'est la part de la justice; l'autre leur concède en outre à titre gracieux onze douzièmes de deniers donnés en surcroît par le bon plaisir du maître (« *volo* »): c'est la part de la charité. Et, vraiment, le dédain de celui-ci est superbe en face de l'envie des réclamants : « Je ne suis pas injuste (*injuriam non tibi facio*), je suis charitable voilà tout » (*quia bonus*). Au surplus, pas de trace d'un recours possible de la

part des travailleurs à la puissance publique. L'Etat n'est pas nommé; il n'est pas même sous-entendu. C'est le *laissez-faire* de notre école, c'est la liberté. On pourrait même renforcer l'argument scripturaire du nouveau testament par un fait mémorable de l'ancien. Quand Moïse transmet la loi du Seigneur aux Juifs, elle n'apparaît point comme interventioniste et égalitaire, elle se contente de dire : « Tu ne voleras pas », elle édicte comme la loi naturelle le *cuique suum*. Elle n'impose à personne, encore moins au pouvoir, des actes de charité ; il a fallu franchir des milliers d'années pour inventer le mot d'assistance publique et pour pratiquer la chose.

Mais, dira-t-on, il est indéniable, et vous le reconnaissez vous-même, que l'Evangile impose le devoir de la charité. Oui, certes ! il impose le devoir de la faire, mais il n'a jamais proclamé le droit de la demander et encore moins de la réclamer par la violence. Il fait de ce devoir une obligation de la conscience individuelle, mais nullement une obligation de la société ou de l'Etat.

Il nous est désormais bien facile d'établir le parallèle entre la justice et la charité, et de battre par ce simple rapprochement le bataillon plus audacieux que bien armé des socialistes chrétiens sans nous écarter de la lettre, ni même de l'esprit, du livre sacré dont ils ont fait leur code. La justice est une vertu de la raison encore plus qu'une vertu du cœur. Elle procède de la volonté, sans doute, mais de cette volonté pondérée et discutée qui n'a rien de commun avec la sensibilité. Le vieux jurisconsulte Ulpien l'avait bien compris quand il disait d'elle : « C'est la ferme et constante volonté d'attribuer à chacun ce qui lui est dû. »

Firma ac perpetua volontas jus suum cuique tribuendi. La charité est une vertu du cœur plus encore que de la raison bien qu'elle soit plus parfaite quand elle est raisonnée. Aussi, a-t-elle pour limite à la fois très étroite et très large, le bon plaisir ; très étroite par rapport à celui qui reçoit, puisqu'il doit se contenter du moindre présent et même ne pas murmurer s'il est privé de libéralité ; très large ou plutôt indéfinie par rapport à celui qui donne et à qui le célèbre docteur saint Augustin accorde un sublime blanc seing par cette parole fameuse. « Aimez et faites à votre guise. » *Ama et fac quod vis.*

Les lois de la justice sont obligatoires au for extérieur et peuvent être sanctionnées par l'emploi de la force publique ; la loi de la Charité n'est applicable qu'au for intérieur, elle ne s'adresse qu'à la conscience, elle n'est sanctionnée dans la vie présente que par le remords.

Enfin, on peut être juste sans être bon et on ne saurait être bon sans être juste. C'est pour cela que la charité, qui n'est pas la vertu sociale primordiale, est la loi morale essentielle supposant l'accomplissement de toutes les autres : *plenitudo legis dilectio*. (Ep. aux Romains).

Ainsi, rien de plus vaste et, par conséquent, de plus vague que la charité ; rien de plus circonscrit et de plus précis que la justice. Etre juste, c'est donner à chacun ce qui lui est dû. Etre charitable ou bon, c'est donner à quelqu'un plus qu'il ne lui est dû. Voilà la solution juridique en accord parfait du reste avec la parabole des vignerons. Mais, qu'est-ce qui est dû à chacun ? C'est ici que la solution économique intervient pour éclairer la première des plus vives clartés.

Il n'est dû à chacun dans la Société que l'équivalent des services qu'il a rendus. L'Evangile, nous l'avons vu, ne parle pas autrement. *Dignus est operarius mercede sua.* Tout service est rémunérable par un service correspondant qui prend le nom de salaire.

Telle est la fameuse *loi d'airain* si critiquée par le socialisme pseudo-chrétien. Soit ! elle est d'airain cette loi adorable, parce qu'elle est éternelle, parce qu'elle n'est pas gravée seulement sur des cœurs fragiles et corruptibles, mais sur des tables que l'action des hommes et du temps ne peut falsifier, sur les dyptiques sacrés de toutes les sociétés dignes de ce nom, de toutes les patries, parce qu'elle est résumée en deux mots ineffaçables d'un sens à la fois clair et irréductible : *mutualité et liberté*.

Tout système social élevé sur l'édifice évangélique en dehors de ces données est moins qu'une hypothèse, c'est une décevante chimère. En donnant au pauvre un droit à l'aumône corrélatif du devoir de libéralité imposé à la conscience du riche, en armant ce droit de moyens coercitifs, il remet en question les bases même de l'association humaine, il nous livre à l'arbitraire de la rapine et de la sauvagerie primitives.

Pie IX a nommément condamné le socialisme dans le *Syllabus*. Léon XIII a sommé les agitateurs catholiques imprudents d'abandonner le titre de *Socialistes chrétiens*. Ils l'ont transformé en celui de *Démocrates chrétiens* qui les déguise aussi mal que la rubrique *Christianisme social*, dont ils se servent désormais pour étiqueter les flacons de leur orviétan, travestit peu le *Socialisme chrétien* [1]. Qu'ils y prennent garde ! C'est ainsi que toutes les erreurs ont

---

[1] L'*Osservatore Romano*, feuille officieuse de la Rome pontificale, vient de publier un article très remarqué qui réprouve non seulement la vieille étiquette de « socialistes catholiques », mais encore la dénomination plus

essayé de changer de vêtement pour tromper la vigilance pontificale et ont attiré sur elles des condamnations d'autant plus flétrissantes que les hommes loyaux de tous les partis ont été obligés d'applaudir à ce juste châtiment de leur dissimulation. Violer la foi attire les foudres de l'Eglise, mais dépouiller la bonne foi est pire et suscite la réprobation du monde. Dieu merci ! nous ne sommes pas les seuls à penser de la sorte, l'épiscopat italien nous a précédé et non loin du trône de Léon XIII un fidèle interprète de sa doctrine, l'évêque de Crémone, a pu dire sans crainte d'être désavoué, en parlant du néo-collectivisme mystique de ces messieurs : « Un pareil système n'est ni *catholique*, *ni chrétien*, NI MÊME HUMAIN ». Eh non! pas même *chrétien*! puisque le clergé anglican le 2 février 1890 avec le flair politique et le sens rassis de la race britannique protestait hautement contre le premier manifeste socialiste connu émané de Robert Owen et dans lequel il se qualifiait de « *fondateur d'un nouveau système de société* » pas même *humain*! puisqu'il nous ramène aux utopies contre nature du contrat social en passant par la révolution sanglante.

Enfin, il n'est pas inutile d'édifier nos lecteurs sur un acte décisif de Léon XIII se rapportant au dernier Congrès de Lyon. Avant l'ouverture des séances, quelques orateurs avaient cru devoir demander au Saint-Siège la bénédiction apostolique ; elle ne leur fut pas marchandée. Mais quelque temps après la clôture de ces assises libres, provoquées par l'initiative privée en dehors desquelles l'autorité ecclésiastique locale avait tenu à cœur de se tenir, paraissait un document pontifical reproduit par presque tous les journaux religieux de France, dont la portée à pareil moment n'échappera à personne. Le cardinal secrétaire d'Etat y déclarait au nom du souverain pontife que le siège apostolique ne refusait JAMAIS sa bénédiction à ceux qui la sollicitaient afin de récompenser leur déférence filiale pour le chef de l'Eglise ; mais qu'en aucun cas cette faveur n'*entraînait l'approbation des doctrines* émises par les orateurs ou les écrivains postulateurs. Pour être un désaveu à l'italienne entouré de toutes les précautions épistolaires, de toutes les finesses diplomatiques et des ménagements les plus discrets de la charité sacerdotale, la lettre du cardinal Rampolla n'en demeurera pas moins, la plus habile sans doute, mais la plus nette répudiation des déclamations socialistes

---

récente de « Démocrates chrétiens ». (Les mots y sont en toutes lettres.) Soyons catholiques comme le pape, conclut le journal de la Curie, c'est-à-dire catholiques tout court.

de l'assemblée lyonnaise. On ne pouvait plus poliment bénir les efforts d'une main gantée et pulvériser les résultats d'une main de fer.

II

Le lecteur nous aura pardonné, sans doute, d'usurper un instant le rôle des exégètes de Saint-Sulpice. Il a compris que le socialisme chrétien devait être battu sur le terrain qu'il a choisi et par ses propres armes. Avec l'*interventionisme* nous redevenons économiste pur et nous rentrons dans le cadre habituel de la science sociale. Cette seconde erreur n'est ni meilleure ni pire que la précédente. Toutes deux procèdent d'ailleurs de la même difformité de raisonnement et confondent la justice et la charité. Tout au plus doit on dire que l'interventionisme s'y laisse entraîner par une logique sophistique absolument étrangère à des préjugés confessionnels. C'est le Janus de la sociologie ; sur une face il représente la paix intérieure, du moins il le prétend et il prend alors le nom de *protectionnisme* ; sous l'autre aspect il devient *socialisme d'Etat* et nous annonce la guerre intestine, la lutte acharnée entre les piétinés et les parvenus, entre les affamés et les repus. C'est dans cette seconde phase de son rôle qu'il identifie par une maladresse funeste le droit et le bienfait, le juste et le bon. Sa thèse est bien simple à résumer : il veut exiger par la force collective et, au-delà des limites du droit, ce qu'on ne doit solliciter qu'humblement de la libéralité volontaire.

Ici nous sommes obligés comme disciple de Bastiat à une confession pénible. Le maître a dit : « L'aumône avilit. » C'était une prime involontaire donnée au socialisme d'Etat. Si l'aumône dégrade celui qui la reçoit et qu'elle lui soit cependant nécessaire, il ne reste qu'à l'élever à la hauteur d'un droit et à la rendre légalement exigible par les malheureux. Mais est-il vrai que l'aumône avilisse ? L'aumône est un contrat de bienfaisance et tout contrat où s'insinue la fraude déshonore celui qui s'en est rendu coupable. Quand une misère est simulée, quand la paresse prend les dehors d'une infortune imméritée, oh ! oui, mille fois oui, l'aumône avilit celui qui la sollicite et, toutefois, elle ennoblit encore celui qui la fait. En aucun cas, elle ne peut noter d'infamie celui qu'une impuissance radicale à travailler jette dans la triste nécessité de l'accepter. Et s'il en est ainsi, on ne voit pas pourquoi, en jetant le discrédit sur l'acte le plus ordinaire et le plus expressif de la charité, on pousserait l'État à se substituer à l'initiative privée et à rapprocher administrativement les cœurs. Est-ce qu'il y a rien de plus maladroit que l'automatisme d'une administration pour

panser les plaies de la misère, ou pour opérer entre des classes ennemies une tentative de conciliation ?

Ce serait bien ici le lieu de rappeler avec Maxime du Camp les miracles de la charité privée et sa supériorité sur la bienfaisance officielle ; mais passons, les passions régnantes nous empêcheraient peut-être d'être compris. Nous aimons mieux prouver que l'intervention de l'Etat est déjà en plein fonctionnement, qu'elle s'exerce au détriment des classes riches et que la charité, dans notre organisation sociale, est non seulement gratuite, ce qui est inhérent à sa nature, mais obligatoire ce qui est contraire à son essence. Et, en effet, non seulement, comme on l'a justement remarqué, les riches paient plus d'impôts que les pauvres, mais ils les acquittent pour des chapitres du budget auxquels ils ne sont pas inscrits. Ils paient pour les hôpitaux, pour les hospices, pour les écoles primaires, pour les asiles, pour les dispensaires et d'autres services encore, dont ils n'usent jamais. C'est bien l'aumône forcée donnée à leurs dépens sans être donnée en leur nom et, le plus souvent, il leur faut la refaire à leur porte après l'avoir mal faite par le double intermédiaire du percepteur et des établissements publics, à cause des vices inhérents à l'indifférence ou l'humanité même des fonctionnaires à qui la loi et le gouvernement en confient la répartition. Vraiment nous ne voyons pas la nécessité de généraliser un système d'assistance aussi défectueux. Il nous suffirait d'avoir parcouru quelques pages de *La décadence de l'Angleterre* par Ledru-Rollin pour en être à jamais dégoûté. Le paupérisme reconnu, organisé, administré, est un cancer rongeur qui risque de dévorer une nation tout entière et qui entraîne bientôt sa complète démoralisation. Il ne faut rien moins que l'intense activité industrielle de l'Angleterre pour faire contrepoids à cette institution saturnienne,aux bienfaits de laquelle tant de misérables préfèrent le suicide ou l'émigration : tout autre peuple en périrait.

Qu'on ne s'y trompe pas : le jour où l'Etat se chargera de faire le bonheur de chacun, il fera le malheur de tous. Supprimer tous les besoins, c'est supprimer tous les efforts et il nous semble que l'humble charité est bien plus puissante pour calmer ou même éteindre les haines sociales, que cette providence officielle, égalitaire, qui substituerait à la prépondérance des riches dans l'État la prépondérance des fainéants. Car, après tout, la richesse acquise suppose un travail antérieur et la taxe des pauvres, en encourageant la paresse, tarit le travail actuel et futur. Et puis, quelles perspectives dangereuses ouvertes à la convoitise ! Si l'homme fortuné, comme jadis le manant, est taillable à merci,

quelles ne seront pas les exigences du pauvre? Aujourd'hui, la taxe écornera le patrimoine du capitaliste d'un quart, demain d'un tiers et, en suivant la progression, épuisera bientôt son avoir tout entier. Si Proudhon a osé dire : « La propriété c'est le vol », nous pouvons bien, à plus juste titre, qualifier d'injustices et d'injustices criantes, les revendications que l'interventionisme a mises à la mode, s'il ne les a pu mettre en honneur. Qu'on y réfléchisse et on ne tardera pas à convenir que ces variantes hardies d'une même pensée révolutionnaire : droit au travail, droit à l'aumône, droit à la vie, ne sont que le pseudonyme transparent du droit au vol. Ces biens indéfiniment imposables, dans lesquels l'État doit puiser pour soulager tous ces prétendus deshérités de la fortune, qui ne sont le plus souvent que des déserteurs du travail ne représentent, après tout, que des salaires accumulés, que des services rendus mis en réserve dont le service corrélatif est encore à rendre, le fruit des sueurs de ceux qu'on accuse emphatiquement de se nourrir de la sueur du peuple. Nul n'y a droit, devant Dieu et devant les hommes, que ceux qui en ont fait bénécier la société. Voilà le droit. Mais, dira-t-on, trop de justice n'est-ce pas l'injustice? *Summum jus, summa injuria.* Non! le droit reste toujours le droit aux yeux de la raison; personne n'est obligé d'en abandonner les prérogatives; il le peut, il ne le doit pas. Ou bien, le droit n'est plus le droit, c'est une concession passagère de la tolérance au lieu d'être une inamissible faculté reconnue par la loi civile ou la loi naturelle. Est-ce à dire qu'à côté des obligations de justice il n'y ait pas des obligations de charité? A Dieu ne plaise, que nous soutenions cette abominable thèse! Térence a dit dans un passage célèbre : « Rien de ce qui est humain ne m'est étranger. »

« *Homo sum humani nihil a me alienum puto.* » Cependant, s'il y avait un genre humain aux yeux des païens de l'ancien monde, il n'y avait pas encore d'*Humanité*. C'est la charité, fille du christianisme, à qui revient l'honneur d'avoir inventé cette personnalité immense et sublime, d'avoir donné l'être à cette nature commune à tous les hommes sur laquelle reposent notre égalité politique et civile et, mieux encore, les sentiments et les liens d'une compatissance réciproque. Mais, encore un coup, l'amour ne s'impose pas; il s'obtient. La pitié n'est pas de commande, elle est avant tout spontanée, et c'est l'étouffer dans son germe que de la provoquer par la contrainte. Elle appartient au moraliste. L'économiste ne la croit pas de son ressort, il ne pèse dans la balance, ainsi que le jurisconsulte, que des intérêts et des

droits. Lui reprocher, à cause de cette loyauté avec laquelle il circonscrit la science qu'il étudie ou qu'il enseigne, une égoïste insensibilité, c'est reprocher au cerveau de ne pas remplir dans l'organisme le même rôle que le cœur. Les fonctions de tous deux sont utiles, nécessaires, elles sont par dessus toutes choses complémentaires. Ainsi de deux sciences morales jumelles qui concourent toutes deux à fonder l'harmonie parmi les hommes : l'économie politique, qui nous apprend à payer à leur valeur les services par des services et la religion, qui nous enseigne à rendre gratuitement et par amour, des services qui n'obtiennent dans ce monde d'autre récompense que le témoignage de la conscience, à ceux que des vicissitudes dont ils ne sont pas coupables ont dépossédés de leur place au banquet de la vie. Mais en économie politique et en justice, en religion et en charité, de grâce qu'on nous *laisse faire* ! Que l'État, par une protection énervante et maladroite, n'éteigne pas la flamme du désir, ne brise pas le ressort de l'énergie dans l'âme du peuple en prévenant tous ses souhaits, en supprimant tous ses besoins ! La souffrance est un auxiliaire précieux de l'instinct de conservation individuel et de l'instinct de conservation social. Dans une limite, qu'il est permis de reculer toujours, mais non de détruire, elle restera, tant qu'il y aura des hommes, la raison de leurs efforts et la condition de leur progrès. Nous ne voulons pas que l'Etat, comme à Lacédémone, opère le triage de nos enfants et étouffe ou jette dans un fleuve ceux qui ne sont pas conformés suivant le type officiel ; nous ne voulons pas qu'il nous prépare le brouet noir, qu'il arrache nos vieillards à la tendresse du foyer pour les livrer à la glaciale protection de l'asile. De ce régime contre nature, il faut accepter le moins possible et seulement pour les invalides du travail et les incurables du malheur. Il faut se garder de multiplier le nombre de ces misérables, en leur apprenant, à l'âge de la validité, qu'ils peuvent compter vivre plus tard sur le commun, profiter des sueurs d'autrui et se livrer à tous les désordres avec toute la furie d'une imprévoyance primée et patentée. Quand la main de l'homme touche la plante naissante il la flétrit, quand l'Etat touche une âme qui s'ouvre à la connaissance de la vie il la paralyse ou il l'amoindrit.Quoi qu'on fasse et en dépit de tous les rêves philanthropiques, le mieux, pour l'homme, est de rester autant que possible l'arbitre de sa destinée et il n'est jamais plus heureux et plus grand que quand, exerçant pleinement sa liberté, il ne réclame de ses concitoyens que la justice sans leur demander la charité.

Gabriel Ambon.

LE MOUVEMENT AGRICOLE

I

La production des céréales dans le monde.

Etendue des surfaces cultivées en céréales. — Récolte des céréales alimentaires dans le monde. — Récolte par tête d'habitant du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine et du maïs dans les trente-trois pays producteurs.

L'année 1898 s'annonce comme devant être exceptionnelle pour la récolte des céréales et particulièremunt du blé, non seulement en France et en Europe, mais encore dans les pays d'outre-mer. Tout ce qui touche à la production des céréales alimentaires, notamment à celle du froment et du seigle, a une importance capitale pour les nations civilisées, tant au point de vue de l'alimentation de leurs populations que sous le rapport de leur commerce international, par les quantités de grains disponibles en faveur des pays qui ne récoltent pas assez de blé pour suffire à leurs besoins.

Pour la France, la question des céréales est d'un intérêt primordial, puisque le septième environ de notre territoire agricole est consacré à la culture du blé, et que le seigle, l'avoine, l'orge et le maïs couvrent chez nous une superficie égale à celle des emblavures en froment ; il résulte de là que, sur 27 millions d'hectares sous culture (prairies et forêts à part), les céréales s'étendent sur près des trois cinquièmes des terres cultivées et occupent environ le tiers du territoire agricole de la France.

En attendant les résultats de la récolte de 1898 qui nous donnera l'occasion de présenter à nos lecteurs une étude sur la situation privilégiée de la France en ce qui concerne la culture du blé, et de montrer le mince effort qu'il reste à faire à notre agriculture pour que notre pays, cessant d'être importateur, prenne place parmi les nations exportatrices, nous nous proposons aujourd'hui de leur donner une idée aussi exacte que possible de la production et de la consommation des principales céréales alimentaires

dans le monde entier, pour servir d'introduction à l'examen détaillé de la question du blé en France.

Au premier rang des causes qui ont transformé les conditions de l'agriculture continentale, depuis un quart de siècle, se placent la création et la développement des moyens de communication rapide des diverses contrées de l'Europe entre elles et avec les pays d'outre-mer.

La vapeur et l'électricité ont apporté dans les relations commerciales du monde entier des changements tels, que la connaissance aussi exacte que possible de ce qui se passe dans les pays producteurs est devenue indispensable à l'agriculteur autant qu'au négociant.

Si imparfaits que soient encore les documents statistiques relatifs à la production agricole des régions civilisées du globe, ils n'en sont pas moins de grande utilité : ils donnent une idée générale des ressources des divers pays, de l'intensité de leur production comparée à la consommation indigène : ils précisent, en outre, les éléments de concurrence avec lesquels les progrès des moyens de communication nous obligent, de plus en plus, à compter. Ce que je disais tout à l'heure de l'importance des surfaces consacrées en France à la culture des céréales, assigne la première place, dans l'ordre d'idées où nous nous plaçons, à la statistique de la production et de la consommation du blé, du seigle et du maïs dans le monde.

La superficie de la terre est d'environ 135 millions et demi de kilomètres carrés. L'évaluation approximative de la population connue du globe fixe à un milliard et demi le nombre de ses habitants, très inégalement répartis à sa surface. L'Europe compte 37 habitants par kilomètre carré; l'Asie 19; l'Afrique 5 ; l'Amérique 3; les îles océaniques 4. La moyenne arithmétique serait, pour le globe entier, de 11 habitants par kilomètre carré (100 hectares).

Un peu plus du tiers seulement de la population humaine consomme du pain : le nombre des mangeurs de pain « Bread Eaters » comme on les désigne en Angleterre, serait actuellement, d'après les évaluations de M. Davis Wood, de 510 millions : il était de 371 millions en 1871. En vingt-cinq ans, le nombre des consommateurs aurait donc augmenté de 149 millions, soit de 37 p. 100, tandis que, dans la même période, la production des quatre principales denrées : blé, seigle, méteil et sarrasin s'est accrue seulement de 7,6 p. 100, ainsi que le montre le tableau suivant, dressé par M. Davis Wood, dont sir R. Goffen a récem-

ment confirmé les évaluations devant la Société royale d'agriculture d'Angleterre :

Nature des grains.	Surfaces cultivées, en hectares. En 1871.	En 1896.	Différence en plus ou en moins.
Blé..................	50.936.400	63.971.000	+ 25,6 0/0
Seigle.................	41.922.000	43.100.000	— 4,1 —
Epeautre et méteil...	2.307.000	1.781.000	— 22,8 —
Sarrasin...............	6.556.000	3.845.000	— 40,0 —
	101.721.400	112.700.000	+ 7,6 —

D'après ces chiffres, seule la surface cultivée en blé a augmenté. Il faut noter que le riz, le maïs et la pomme de terre, etc., qui fournissent à l'homme le complément de son alimentation en farineux, quand ils ne la constituent pas entièrement, ne figurent pas dans les relevés de Davis Wood.

D'après les calculs de ce statisticien, l'alimentation des mangeurs de pain réclamerait, dans les surfaces emblavées en froment et en seigle, une augmentation qui ne devrait pas être moindre de 20 millions d'hectares, en supposant stationnaires les rendements moyens actuels.

L'accroissement normal de la population qui est évalué à 14 p. 100, par période décennale, exigerait une augmentation annuelle d'environ 1 million 1/2 d'hectares, dans les emblavures de blé et de seigle.

Il semble donc résulter de ces considérations que, pris dans son ensemble, le monde est loin d'être menacé d'une surproduction en céréales alimentaires. C'est à d'autres causes et notamment au progrès immense des communications internationales qu'est dû l'abaissement du prix de ces denrées. Avant de nous occuper spécialement du blé, jetons un coup d'œil sur la production totale des cinq grandes céréales dans le monde : froment, seigle, maïs, orge et avoine, en nous aidant des statistiques de J. C. Beerbohm (*Evening Corn Trade List*) pour le blé et de Broomhalls (*Corn Trade Yearbook*) pour les quatre autres céréales. J'emprunte les tableaux, qui résument ces données relatives à la période quadriennale 1892-1895, à une étude très documentée qu'a publiée en 1897 et 1898 la *Deutsche Landwirtschaftliche Presse*.

Tableau I. — *Production des céréales dans le monde.*

Numéros d'ordre.	NOMS DES PAYS classés d'après leur production totale en céréales. Blé. — Seigle. — Orge. — Avoine. — Maïs.	Production totale en milliers de tonnes.	En pour cent de la production du monde.	Superficie totale des pays en kilom. carrés ou 100 hectares.	Rapport des terres cultivées à la surface totale (en centièmes).	SURFACES CULTIVÉES EN BLÉ exprimées en kilomètres carrés. 1895	1885	1875
1	Etats-Unis d'Amérique.	73.075	32.63	9 210.430	18.0	137.700	138.510	106.920
2	Russie (Pologne exceptée)	46 824	21.00	5 389.985	26.2	129.195	117 015	116.235
3	Empire d'Allemagne	17.530	7 82	540.658	48.5	19.440	19 035	18.225
4	Autriche-Hongrie	17 079	7.62	676.585	Autriche. . 36.7 Hongrie.... 41.2	10.530 34.425	11.745 27.540	9.720 25 920
5	France	16 355	7.30	536.408	56.3	70.065	69.660	69.650
6	Indes	6.679	2 97	2.499 053	»	88.290	104.895	»
7	Grande-Bretagne et Irlande	6.164	2.74	314.628	18 0	6.075	10.530	11.175
8	Italie	5.638	2 51	286.589	39 9	45.765	47.385	46.980
9	Espagne	4.735	2.10	496.928	35 4	»	»	»
10	Roumanie	4.302	1.92	131.020	36.2	14.580	»	»
11	Canada	3.554	1.58	2 415.270	»	8 505	8.100	6.480
12	République-Argentine	2.672	1.18	2.789.400	»	13.365	2.430	»
13	Suède et Norvège	2.319	1.04	775 859	Suède...... 8.1 Norvège... 2.5	770	688	»
14	Bulgarie et Roumélie	1.956	0.87	96.660	»	»	»	»
15	Turquie d'Europe	1.749	0.78	178.518	»	»	»	»
16	Danemark	1.688	0.75	38 340	48.1	»	567	607
17	Belgique	1 568	0.70	29.456	54.1	»	2.734	»
18	Australie	1.387	0.62	2.637.897	»	15.390	14 985	6.075
19	Algérie	1.332	0 60	797.770	»	12.960	»	»
20	Egypte	1.329	0.59	994.693	»	»	»	»
21	Asie-Mineure	870	0.39	»	»	»	»	»
22	Hollande	771	0.34	33.000	26.1	688	850	972
23	Portugal	735	0.33	92.575	22.4	»	»	»
24	Serbie	684	0.30	48.303	16.0	»	»	»
25	Chili	495	0.22	776.122	»	»	»	»
26	Perse	490	0.22	1.645.000	»	»	»	»
27	Grèce	333	0.15	65.119	14.0	»	»	»
28	Tunisie	309	0.14	99.600	»	»	»	»
29	Uruguay	309	0.14	178.700	»	»	»	»
30	Mexique	305	0 14	1.946.523	»	»	»	»
31	Syrie	299	0 13	»	»	»	»	»
32	Suisse	290	0.13	41.346	16.5	»	»	»
33	Colonie du Cap	122	0.05	746.333	»	»	»	»
	Totaux	223.947	100.00	»	»	»	»	»
	Europe	130.720	58.37	»	»	»	»	»
	Pays hors d'Europe	93.227	41.63	»	»	»	»	»

Ce tableau indique la récolte globale en céréales de 33 pays producteurs rangés par ordre décroissant du chiffre brut de leur production. La France occupe, dans cette récapitulation sommaire, le cinquième rang, avec une production totale de 16 millions 355.000 tonnes.

Les récoltes sont exprimées en milliers de tonnes, les chiffres afférents à chacune des céréales sont indiqués en détail dans le tableau III. En se reportant à ce tableau, on se rend aisément compte de la manière dont est établi ce chiffre global de 16.355.000 tonnes pour la France, qui se décompose comme suit :

Blé	8.571	milliers de tonnes.
Seigle	2.144	—
Orge	987	—
Avoines	3.945	—
Maïs	705	—
Total	16.355	milliers de tonnes.

Et ainsi de suite pour tous les autres pays.

Pour quelques pays dont la statistique quadriennale n'a pu être établie, les chiffres ont été empruntés aux travaux si justement estimés de Juraschcks (*Uebersichten der Weltwirtschaft*).

Les tables de géographie statistique d'Otto Hübner ont fourni les indications suivantes : surface totale du pays, rapports centésimaux de ces surfaces à la superficie des territoires agricoles (tableau I) ; nombre d'habitants par kilomètre carré et production de chacune des céréales par tète d'habitant (tableau II).

D'après cette intéressante statistique, l'Europe dont la superficie totale est de 7 p. 100 et la population de 24 à 25 p. 100 de celles du globe, produit plus de 58 p. 100 des céréales récoltées. Si l'on défalque le maïs, elle produit 72 p. 100 des autres céréales (blé, seigle, orge et avoine).

Le blé et le seigle sont des céréales européennes par excellence : les pays hors d'Europe récoltent 41 p. 100 de la production totale du froment et 2 p. 100 seulement de celle du seigle. Pour l'avoine, la récolte européenne est double de celle de l'ensemble des autres pays ; pour l'orge, elle atteint 5 fois la production du reste du monde.

C'est l'inverse que l'on constate pour le maïs, la récolte du continent ne dépassant guère le cinquième de la production, en cette céréale, des régions exotiques.

Tableau II. — *Répartition de la production des céréales par pays et par tête d'habitant.*

Numéros d'ordre.	PAYS DE PRODUCTION classés d'après les quantités de céréales par tête d'habitant. Blé. — Seigle. — Orge. Avoine. — Maïs.	Nombre de kilogr. de céréales par tête d'habitant.	Nombre d'habitants par kilomètre carré.	RÉPARTITION en centièmes de la production totale de céréales des divers pays. En Blé.	En Seigle.	En Orge.	En Avoine.	En Maïs.
			habitants.	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
1	Etats-Unis d'Amérique.....	1.012	7.5	19.0	1.0	2.0	16.0	62.0
2	Roumanie..	795	41.0	35.7	4.1	12.2	4.5	43.5
3	Danemark................	768	56.6	7 1	28.2	29.7	35.0	»
4	Canada..................	710	2 0	38.0	1 4	9.3	40.3	11.0
5	République Argentine.....	668	1.5	62.8	»	»	»	37.2
6	Bulgarie et Roumélie......	593	32 6	54.6	9.1	16 8	5.5	14.0
7	Russie	471	20.0	23.0	44.0	9.0	22.8	1.2
8	France..............	425	72.0	52 6	13.2	6.1	24.0	4.1
9	Autriche-Hongrie..........	394	Autriche 83 / Hongrie. 57 } 66.3	30.6	19.2	15.3	15.7	19.2
10	Uruguay	384	4 6	62.2	»	»	»	37.8
11	Empire d'Allemagne.......	336	96.7	17.0	41.4	13.9	27.7	»
12	Suède et Norvège...	331	8.8	4.2	25.7	17.9	52·2	»
13	Australie.................	330	0.4	67.0	»	4.0	18.0	11.0
14	Algérie..................	304	5.2	37.1	0.1	57 4	4.9	0.5
15	Serbie...................	298	48.0	37.0	6.3	9.8	5.3	41.6
16	Turquie d'Europe.........	282	34.0	52.9	19.5	8.9	2.5	12.5
17	Espagne........	276	35.0	51 4	11.2	4.9	27.9	»
18	Belgique	244	218.0	32.4	34.8	57 0	»	»
19	Tunisie...	206	15.0	43 0	»	2.7	5.6	32.5
20	Italie	181	109.0	57.0	2.2	2 7	5.6	32.5
21	Egypte...................	174	7.7	20.1	»	15 5	»	64.3
22	Hollande.................	159	148.0	19.5	37.2	13.2	30.1	»
23	Grande-Bretagne et Irlande.	155	126.0	23.2	0.6	27.1	49.1	»
24	Grèce..	152	34.0	59 9	»	14.5	1.3	24.3
25	Portugal	147	55.0	22.4	17.0	5.4	2.0	53.2
26	Chili	146	4 4	83.6	»	12.3	»	4.1
27	Suisse...................	96	71.0	47.9	17.7	6.2	28.2	»
28	Colonie du Cap...........	68	2.3	100 ?	»	»	»	»
29	Perse.........	54	5.4	100 ?	»	»	»	»
30	Indes....................	30	89.0	100 ?	»	»	»	»
31	Mexique........	24	6.0	100 ?	»	»	»	»
32	Asie-Mineure.............	»	2.0	100 ?	»	»	»	»
33	Syrie....................	»	2.0	100 ?	»	»	»	»
	Totaux et Moyennes ..			30.0	17.0	8.0	19.0	26.0

Le tableau II indique pour chacun des 33 pays classés d'après les quantités de céréales produites par tête d'habitant : 1° le nombre de kilogrammes de céréales récoltés par tête d'habitant ; 2° le nombre d'habitants par kilomètre carré ; la répartition en centièmes de la production totale de céréales dans les divers pays.

Enfin le tableau III, donne pour chaque pays classé cette fois par ordre alphabétique, afin de faciliter les recherches : 1° la récolte

Tableau III. — *Récolte des cinq grandes céréales. – Proportion et répartition par tête d'habitant.*

CLASSEMENT des PAYS PRODUCTEURS par ordre alphabétique	BLÉ			SEIGLE			ORGE			AVOINE			MAÏS		
	Récolte en milliers de tonnes.	Taux pour 100 de la récolte du monde	Nombre de kilogr. par tête d'habitant	Récolte en milliers de tonnes	Taux pour 100 de la récolte du monde	Nombre de kilogr. par tête d'habitant	Récolte en milliers de tonnes	Taux pour 100 de la récolte du monde.	Nombre de kilogr. par tête d'habitant	Récolte en milliers de tonnes	Taux pour 100 de la récolte du monde	Nombre de kilogr. par tête d'habitant.	Récolte en milliers de tonnes	Taux pour 100 de la récolte du monde	Nombre de kilogr. par tête d'habitant
Algérie	495	0.73	113	1	»	»	764	1.10	171	65	0.13	15	7	0.01	2
Allemagne (Empire d')	2.983	4.40	57	7.258	19.30	139	2.439	13.10	47	4.850	11.40	93	»	»	»
Amérique (États-Unis d')	13.717	20.20	191	748	2.00	10	1.612	8.80	23	12.007	28.40	166	44.961	77.92	632
Argentine (République)	1.679	2.50	420	»	»	»	»	»	»	»	»	»	993	1.72	248
Asie-Mineure	870	1.28	?	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Autriche-Hongrie	5.242	7.70	124	3.227	8.80	76	2.519	13.70	59	2.596	6.10	62	3.315	5.71	76
Australie	920	1.35	219	»	»	»	51	0.29	13	248	0.58	59	»	»	»
Belgique	509	0.75	79	544	1.40	85	80	0.41	12	435	1.03	68	»	»	»
Bulgarie et Roumélie	1.072	1.60	325	177	0.46	51	326	1.80	99	107	0.25	32	274	0.47	83
Canada	1.347	2.00	269	51	0.13	10	331	1.85	66	1.437	3.10	287	388	0.63	78
Cap (colonie du)	122	0.18	68	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chili	414	0.61	122	»	»	»	60	0.32	18	»	»	»	21	0.03	6
Danemark	120	0.18	55	476	1.30	216	500	2.70	228	592	1.10	269	»	»	»
Espagne	2.449	3.60	142	540	1.40	31	1.044	5.60	61	117	0.28	7	585	1.01	35
France	8.571	12.70	223	2.144	5.80	56	987	5.30	26	3.945	9.30	102	705	1.22	18
Grande-Bretagne et Irlande	1.418	2.10	36	41	0.12	1	1.678	9.00	21	232	0.55	48	»	»	»
Grèce	199	0.29	91	»	»	?	48	0.26	22	4	0.01	2	»	»	»
Hollande	147	0.22	31	281	0.75	59	111	0.60	21	232	0.55	48	»	»	»
Indes	6.679	9.80	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Italie	3.214	4.70	103	112	0.30	4	167	0.90	5	300	0.71	10	1.845	3.20	59
Mexique	305	0.45	24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Perse	490	0.73	51	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Portugal	166	0.23	33	124	0.33	25	42	0.25	8	13	0.03	3	390	0.68	78
Roumanie	1.532	2.31	283	178	0.46	33	526	2.80	97	196	0.45	35	1.870	3.24	346
Russie	10.829	16.00	93	20.513	51.70	193	4.217	22.70	40	10.697	25.30	140	568	0.98	5
Serbie	253	0.37	110	41	0.12	19	66	0.35	29	36	0.09	16	285	0.50	124
Suède et Norvège	98	0.14	14	595	1.60	85	416	2.20	59	1.210	2.90	173	»	»	»
Suisse	139	0.21	46	51	0.13	17	18	0.10	6	82	0.19	27	»	»	»
Syrie	299	0.44	?	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Turquie d'Europe	925	1.35	149	313	0.90	55	156	0.82	35	40	0.09	7	285	0.50	46
Tunisie	132	0.21	88	»	»	»	177	0.95	118	»	»	»	»	»	»
Uruguay	193	0.28	239	»	»	»	»	»	»	»	»	»	116	0.20	145
Totaux	67.796	100.00	?	37.501	100.00	»	18.602	100.00	»	42.333	100.00	»	57.715	100.00	»
Pays d'Europe	39.869	58.85	?	36.701	97.87	»	15.370	82.59	»	28.576	67.49	»	10.204	17.68	»
Pays hors d'Europe	27.927	41.15	?	800	2.13	»	3.232	17.41	»	13.757	32.51	»	47.511	82.32	»

de chacune des cinq céréales exprimée en milliers de tonnes ; 2° le taux p. 100 de la récolte de chaque pays, rapportée à celle du monde entier ; 3° le nombre de kilogrammes de chacune des céréales récoltées par tête d'habitant.

II

La production du blé dans le monde.

Production du blé dans la période quadriennale 1892-1895. — Consommation du blé en Europe. — Pays d'Europe importateurs. — Pays exportateurs. — Répartition de la production et de la consommation du blé en Europe. — Quantité moyenne de froment que l'Europe doit importer annuellement. — Répartition des importations.

Nous venons de jeter un coup d'œil sur la production des cinq grandes céréales sur le globe. Etudions de plus près la production et la consommation du blé. Le tableau IV reproduit la statistique dressée par Beerbohm ; il indique pour chacune des quatre années qui ont servi à établir le tableau V, la récolte du blé des années 1892 à 1895 dans tous les pays producteurs des cinq parties du monde.

Tableau IV. — *Récolte du blé, de* 1892 *à* 1895, *dans les principaux pays de production des cinq parties du monde* (*en milliers de tonnes*).

Pays de production.	1892	1893	1894	1895
I. Europe				
1 Russie d'Europe (y compris la Pologne et le Caucase)...	8.839,8	11.572,3	12.083,9	10 821,0
2 France....................	8.175,7	7.568,2	9.340,5	9.209,9
3 Hongrie....................	3.723,2	4.058,5	4.147,7	4.147,7
4 Italie....................	3.048,2	3.549,0	3.211,5	3 048,2
5 Empire d'Allemagne........	3.157,1	2.982,9	3.004,6	2.786,9
6 Espagne....................	1 850,7	2.286,1	2 830,5	2.830,5
7 Roumanie....................	1.589,4	1.589,4	1.154,0	1.796,3
8 Grande-Bretagne et Irlande.	1.654,7	1.371,7	1.611,1	1.034,2
9 Autriche-Hongrie...........	1.349,9	1.154,0	1.284,6	1.099,5
10 Bulgarie....................	1.132,2	925,3	979,8	1.251,9
11 Turquie d'Europe...........	1.088,6	870,9	762,0	979,8
12 Belgique....................	577,0	457,2	500,8	500,8
13 Serbie....................	283,0	239,5	217,7	272,2
14 Grèce....................	217,7	217,7	196,0	163,3
15 Portugal....................	174,2	152,4	185,1	152,4
16 Hollande....................	163,3	152,4	130,6	141,5
17 Suisse....................	163,3	119,8	141,5	130,6
18 Danemark....................	130,6	121,9	108,9	119,8
19 Suède et Norvège...........	76,2	98,0	98,0	111,8
Ensemble de l'Europe.	37 394,8	39.487,2	41.988,8	40.606,3

II. Amérique				
1 Etats-Unis..................	15.023,2	12.410,5	13 931,6	13.499,1
2 Argentine	1.589,4	2 242,6	1.633,0	1.251,9
3 Canada.....................	1.415,2	1.306,3	1.197,5	1.469,7
4 Chili.......................	435,5	489,9	359,2	370,1
5 Mexique....................	261,3	304,8	326,6	326,6
6 Uruguay....................	108,9	174,2	217,7	272,2
III. Asie				
1 Indes.......................	5.617,3	7.272,1	6.880,2	6 945,5
2 Asie-Mineure	979,8	870,9	762,0	870,9
3 Perse......................	489,9	435,4	489,9	554,3
4 Syrie..	326,6	326,6	272,2	272,2
IV. Afrique				
1 Algérie.....................	544,3	402,8	544,3	489,9
2 Egypte......................	239,5	272,2	272,2	272,2
3 Tunis......	102,3	108,9	163,3	152,4
4 Colonie du Cap............	108,9	119,7	130,6	130,6
V. Australie........	979,8	1.110,4	903,6	685,8
Pays hors d'Europe.	28.221,9	27.847,4	28.086,9	27.553,4
Totaux.........	65.616,7	67.334,6	70.075,7	68.159,7

Le tableau V nous renseigne sur les points suivants : 1° Production moyenne des années 1892 à 1895 ; 2° proportion centésimale afférente à chaque pays producteur dans l'ensemble des récoltes ; 3° écarts entre les récoltes maxima et minima, par rapport à la récolte *moyenne* des quatre années ; 3° enfin, écarts *absolus* entre les récoltes maxima et minima de chaque pays.

La comparaison de tous ces nombres donne lieu à bien des remarques intéressantes ; je me bornerai à signaler les plus importantes, en y joignant quelques observations supplémentaires sur le mouvement de la production du blé dans le monde entier.

La récolte totale *moyenne* en blé dans les 33 pays de production inscrits dans ces tableaux a été, de 1892 à 1895, de 677.960.000 de quintaux métriques. Le Japon ne figure pas dans le relevé de Beerbohm ; mais cette lacune ne modifie pas sensiblement l'ensemble des évaluations : en effet, d'après Juraschek, la production de ce pays peut être évaluée de 1892 à 1896, à peine de 2 à 3 p. 100 de la production totale du globe.

Un simple coup d'œil sur le tableau V montre que trois pays tiennent la tête dans la production du blé : les Etats-Unis, la Russie et la France. Leur situation, à cet égard, est tellement prépondérante que leurs productions réunies égalent presque celle de

Tableau V. — *Récolte du blé dans le monde*
(*moyenne des 4 années* (1892-1895).

Numéros d'ordre.	PAYS DE PRODUCTION	Milliers de tonnes.	Proportion centésimale.	Écarts des récoltes, le chiffre moyen étant égal à 100. Récolte minimum.	Récolte maximum.	La récolte minimum est à la récolte maximum comme 1 :
1	Etats-Unis d'Amérique......	13.717	20.2	90	109	1.21
2	Russie, Pologne et Caucase.	10.829	16.0	82	112	1.37
3	France..................	8.574	12.7	88	109	1.21
4	Indes.....................	6.679	9 8	84	109	1.30
5	Autriche-Hongrie...........	5.242	7.7	97	104	1.07
6	Italie.....................	3 214	4.7	95	110	1.16
7	Empire d'Allemagne........	2 983	4.4	93	106	1.14
8	Espagne..................	2.449	3.6	75	116	1.55
9	Argentine..................	1.679	2.5	74	133	1.80
10	Roumanie..................	1.532	2.3	75	117	1.56
11	Grande-Bretagne et Irlande.	1.418	2.1	73	116	1.59
12	Canada.....................	1.347	2.0	89	109	1.22
13	Bulgarie..................	1.072	1.6	86	117	1 36
14	Turquie d'Europe...........	925	1.36	82	118	1.44
15	Australie................	920	1.35	75	121	1.61
16	Asie-Mineure..............	870	1.28	87	112	1 29
17	Belgique....................	509	0 75	90	113	1.26
18	Algérie.....................	495	0.73	81	110	1.36
19	Perse......................	490	0.72	89	111	1.25
20	Chili.......................	414	0.61	87	118	1.36
21	Mexique....................	305	0.45	86	107	1.24
22	Syrie......................	299	0.44	91	109	1.20
23	Egypte.....................	265	0.39	90	103	1.14
24	Serbie.....................	253	0.37	86	112	1.30
25	Grèce.....................	199	0.29	81	110	1.36
26	Uruguay....................	193	0.28	56	141	2.52
27	Portugal..................	166	0 24	92	111	1.21
28	Hollande...................	147	0.22	91	109	1.20
29	Suisse......................	139	0 21	87	117	1.34
30	Tunisie.....................	132	0.21	78	124	1.57
31	Colonie du Cap.............	122	0.18	89	107	1.20
32	Danemark..................	120	0.18	90	110	1.22
33	Suède et Norvège..........	98	0.14	78	122	1.56
	Totaux et moyennes......	67.796	100.00	96.8	103.4	1.07
	Europe....................	39.869	58.8	94.0	105	1.12
	Hors d'Europe..............	27.927	41.2	98.7	101.1	1.02

tous les autres pays du monde, pris ensemble. Les Etats-Unis, la Russie et la France produisent 33.120.000 tonnes, le reste du globe en récolte 34.656.000.

La deuxième colonne donne la répartition centésimale de la récolte totale entre les divers pays. Les nombres des troisième et quatrième colonnes expriment la comparaison, pour chaque pays, des récoltes maxima et minima à la récolte moyenne de la période quadriennale. Ainsi le nombre 88 (3[e] colonne, France) signifie que la récolte la plus faible (1893 v. tableau VI) n'a été que les

88 centièmes de la récolte moyenne et le nombre 109 signifie que la meilleure récolte (1894) a excédé de 9 p. 100 la récolte moyenne. Les écarts ont donc été, pour la période envisagée, de 12 p. 100 en dessous et de 9 p. 100 en dessus de la moyenne quadriennale.

L'écart *absolu* entre les récoltes maxima et minima est inscrit dans la 5e colonne du tableau V. Le nombre 1.24 signifie que, entre ces deux récoltes, il y a eu un écart absolu de 24 p. 100 et ainsi de suite pour les autres pays.

Les moyennes inscrites au bas des colonnes 3, 4 et 5 du tableau V sont très intéressantes, elles montrent que la récolte la plus faible (1892) n'est inférieure que de 3.4 p. 100 à la production moyenne des quatre années, et que l'écart absolu n'est que de 7 p. 100. Ainsi donc, malgré les conditions, si différentes d'un point du globe à l'autre, de sols, de climats, d'intempéries, les récoltes n'ont varié que de 3 1/2 p. 100 en dessus ou en dessous de la moyenne.

La conséquence de ces constatations est que, s'il y a sur certains points, à un moment donné, une insuffisance de récoltes, on n'a plus, grâce aux compensations qui se produisent et aux réserves de grains qu'elles permettent d'une année à l'autre, à redouter la famine pour l'ensemble des pays civilisés.

Depuis dix ans, la récolte en blé du monde s'est accrue sensiblement : la moyenne quadriennale 1892-1895 accuse un excédent d'environ 6 millions de tonnes sur la période de 1887-1891. Les relevés du tableau V nous montrent que l'Europe a produit (1892-1895), 59 p. 100 de la récolte du monde entier. Malgré cela, la récolte européenne ne suffit pas à l'alimentation de ses 380 millions d'habitants (24 p. 100 de la population du globe) ; de là, nécessité de l'importation du blé des pays d'outre-mer qu'il nous faut étudier, en regard de la consommation des différentes nations.

Beerbohm a évalué à près de 44 millions de tonnes (43.980.000) les quantités de blé que l'Europe a consommées, dans l'année 1892-1893 ; il estime à 248.000 tonnes, l'augmentation annuelle de la consommation européenne. D'après cela, l'Europe aurait consommé, année moyenne de 1892-1895, 44.832.000 tonnes de blé, dont le tableau VI donne la répartition par pays et par tête d'habitant. Dans cette même année la production indigène ne se serait élevée qu'à 39.869.000 tonnes.

Tableau VI. — *Consommation du blé en Europe (moyennes de 1892 à 1895).*

Pays.	Milliers de tonnes.	Par tête d'habitant.
France	9.171	216 k.
Grande-Bretagne et Irlande	6.532	165
Russie	6.532	56
Autriche-Hongrie	5.008	116
Allemagne	4.137	79
Italie	3.919	125
Espagne et Portugal	3.102	140
Belgique	1.521	238
Roumanie	925	171
Bulgarie	870	261
Turquie d'Europe	762	123
Hollande	660	125
Suisse	490	163
Danemark, Suède et Norvège	490	52
Grèce	272	124
Serbie	218	95
Totaux et moyenne	44.852	118 k.

Il résulterait de ces chiffres que :

	Milliers de tonnes.
La consommation étant de	44.852
La récolte s'élevant à	39.869
Différence	4.983

La différence représente les quantités de blé importées des pays exotiques, soit en nombre rond 5 millions de tonnes, ce qui correspond à 11,25 p. de la consommation européenne.

Le tableau précédent montre que la consommation par tête d'habitant va, en décroissant de la Bulgarie (264 kil.) aux Etats scandinaves (52 kil.). Le Français mange cinq fois plus de pain de froment que le Danois et trois fois plus que l'Allemand. L'Austro-Hongrois, le Turc, le Grec, le Hollandais et l'Italien consomment un poids de blé (116 à 125 kil.) voisin de la moyenne. Des rapprochements entre la production et la consommation, il résulte que le Royaume-Uni et les Pays-Bas consomment quatre fois plus de blé qu'ils n'en récoltent et doivent, par conséquent, demander à l'importation les trois quarts de leur alimentation.

Si l'on excepte l'Autriche-Hongrie où, depuis quelques années, la production excède la consommation d'environ 4 p. 100, la France occupe en Europe le premier rang parmi les pays importateurs, par la faiblesse de ses importations qui n'atteignent pas 10 p. 100 de la quantité du blé nécessaire à l'alimentation de ses habitants. Pour apprécier la situation respective des différentes nations européennes, jetons un coup d'œil sur leur répartition en pays importateurs et en pays exportateurs. Les chiffres du tableau VII donnent une idée précise :

Tableau VII. — 1er *groupe, Pays importateurs.*

Noms des pays.	Importations nécessaires en milliers de tonnes.	Population en millions d'habitants.	Importation nécessaire par tête d'habitant en kilogr.	Proportion centésimale de l'importation à l'alimentation.
Grande-Bretagne et Irlande...	5.114	39.6	129	78
Allemagne........	1.154	52.3	22	28
Belgique..........	1.015	6.4	153	67
France............	897	38.5	23	9.4
Italie.............	705	31.3	22	17.6
Espagne et Portug.	487	22.2	22	15.7
Pays-Bas.........	453	4.8	94	75.2
Suisse.....	351	3.0	117	71.8
Danemark, Norvège et Suède...	272	9.2	30	55.7
Grèce............	73	2.2	33	26.6
Totaux et moyennes.	10.521	209.5	50.2	34.5

2e *groupe. Pays exportateurs*

Noms des pays.	Blé disponible pour l'exportation en milliers de tonnes.	Population en millions d'habitants.	Excédent disponible par tête d'habitant.	Rapport centésimal de l'exportation à la consommation par tête.
Russie, Pologne, Caucase.........	4.297	115.9	37	66 0/0
Roumanie........	607	5.4	112	66
Autriche-Hongrie..	234	43.2	5	4.3
Bulgarie..........	202	3.3	61	23.2
Turquie d'Europe..	163	6.2	26	21.1
Serbie............	35	2.3	15	15.8
Totaux et moyennes.	5.538	176.4	31.4	38.7

Dans le premier groupe, la production indigène s'élève, par tête

d'habitant, à 95 k. 5, tandis que la consommation moyenne est de 145 k. 7. Dans le groupe II, à l'inverse, la consommation n'est que de 81 kilog. par tête, tandis que la production s'élève à 112 kilog. Les relevés de ce tableau permettent d'intéressantes comparaisons que nous allons mettre en relief.

La Grande-Bretagne, l'Irlande, la Hollande, la Suisse, la Belgique et les États scandinaves sont les pays où le rapport de l'importation à la consommation est, de beaucoup, le plus élevé, allant de 78 p. 100 (Grande-Bretagne) à 56 p. 100 (Danemark). D'autre part, la Russie et la Roumanie sont les régions dont la production excède le plus les besoins de la consommation : elles exportent 66 p. 100 de leur production.

Les provinces danubiennes et la presqu'île des Balkans, la Grèce exceptée qui est importatrice, exportent moins du quart de leur production, 15,8 à 23,1 p. 100.

La Russie et les pays de l'Europe méridionale (Autriche-Hongrie mise à part), ont une production moyenne de 100 kil. 8 de blé par tête d'habitant, tandis que dans les autres pays d'Europe, toujours en exceptant l'Autriche-Hongrie qui suffit amplement à son alimentation, la production, comme nous l'avons vu, n'atteint que 95 kil. 5 par tête.

Suivant qu'on range les pays d'Europe d'après leur production ou suivant leur consommation en blé, par tête d'habitant, on obtient des classements différents indiqués par le tableau VIII.

Tableau VIII.

Classement des pays d'après la consommation par tête d'habitant.	kil.	Classement des pays d'après la production (1) en blé par tête d'habitant.	kil.
1 Bulgarie	264	1 Bulgarie	325
2 France	246	2 Roumanie	283
3 Belgique	238	3 France	223
4 Roumanie	171	4 Turquie d'Europe	149
5 Grande-Bretagne et Irlande	165	5 Autriche-Hongrie	121
6 Suisse	163	6 Espagne et Portugal	118
7 Espagne et Portugal	140	7 Serbie	110
8 Italie	125	8 Italie	103
9 Hollande	125	9 Russie	93
10 Grèce	124	10 Grèce	91

[1] Le classement est obtenu, pour les pays importateurs, en retranchant l'importation de la consommation; pour les pays exportateurs, en ajoutant l'exportation à la consommation.

Classement des pays d'après la consommation par tête d'habitant.	kil.	Classement des pays d'après la production en blé par tête d'habitant.	kil.
11 Turquie d'Europe	123	11 Belgique	79
12 Autriche-Hongrie	116	12 Allemagne	57
13 Serbie	95	13 Suisse	45
14 Allemagne	79	14 Grande-Bretagne et Irlande	36
15 Russie	56	15 Hollande	31
16 Danemark, Suède et Norwège	52	16 Danemark, Suède et Norwège	22

La production moyenne est de 103 à 104 kilog. par tête d'habitant. Les huit pays qui occupent la tête du tableau (Bulgarie à Italie). atteignent ou dépassent cette moyenne. Seule, parmi les pays méridionaux, la Grèce a une production en blé inférieure à cette moyenne.

Le classement des pays européens, d'après le chiffre de leur récolte de froment par tête d'habitant, diffère essentiellement de leur classement d'après la consommation. Seuls, la Bulgarie et les pays scandinaves conservent le même rang dans les deux classements, l'un en tête, l'autre en queue.

Les plus grands écarts entre la production et la consommation (en faveur de cette dernière) sont fournis : par la Belgique, la Grande-Bretagne et la Suisse. Les Belges, avec la faible production de 79 kilog. par tête, ont une consommation de 238 kil., voisine de celle de la France (246 kil.), l'Angleterre et la Suisse, avec leur minime production, consomment 165 et 163 kil. par tête.

Il est intéressant de constater que l'Allemagne, l'Italie, la péninsule ibérique présentent à peu près le même écart (22 à 23 kil.) par tête d'habitant entre la production et la consommation (en faveur de cette dernière). La quantité de blé à importer pour couvrir les besoins de la consommation de ces pays, pris ensemble, égale à peu près la récolte de l'Allemagne et de l'Italie réunies.

La situation de la Grande-Bretagne est des plus intéressantes à noter : d'une part, l'importation du blé en Angleterre est presque égale à celle de tous les autres pays d'Europe importateurs et voisine de la récolte de l'Autriche-Hongrie ; de l'autre, elle est sensiblement egale à l'exportation de l'ensemble des autres pays exportateurs d'Europe. Il résulte de ces rapprochements, que si l'Angleterre demandait aux pays hors d'Europe tout le blé nécessaire pour compléter son alimentation en pain, l'Europe

continentale pourrait suffire aux exigences de sa propre consommation, sans faire appel aux pays d'outre-mer.

En résumé, actuellement l'Europe (Angleterre comprise) a besoin d'une importation annuelle moyenne de 5 millions de tonnes de froment, ce qui correspond à 17 ou 18 p. 100 de la production totale des pays hors d'Europe.

Le tableau IX permet l'évaluation approximative des disponibilités des pays d'outre-mer, d'après le nombre de leurs habitants.

Tableau IX Noms des pays.	Pays hors d'Europe Production en milliers de tonnes.	Population.	Production par tête kil.
1 République argentine...	1.679	4.0	420
2 Canada.................	1.317	5.0	369
3 Uruguay................	193	0.8	239
4 Australie..............	920	4.2	219
5 Etats-Unis.............	13.717	72.3	191
6 Chili..................	414	3.4	122
7 Algérie................	495	4.4	113
8 Tunisie................	132	1.5	88
9 Colonie du Cap.........	122	1.8	68
10 Perse.................	490	9.0	54
11 Egypte................	265	7.7	35
12 Indes.................	6 679	221.1	30
13 Mexique...............	306	12.6	20
14 Asie mineure..........	870	?	?
15 Syrie.................	299	?	?
Totaux	27.927	343.4	124.8

Si l'on admet, comme base de comparaison, le chiffre de 118 kil. de blé par tête, pour la consommation indigène, on voit que la République Argentine, le Canada, l'Australie, les Etats-Unis et le Chili ont des quantités de blé disponibles assez considérables, mais très différentes d'une nation à l'autre.

La République Argentine et les Etats-Unis surtout ont, à ce point de vue, une importance très supérieure à celle des autres pays d'outre-mer : les Indes, malgré le chiffre absolu de leur production et bien que leurs habitants vivent principalement de riz, n'ont, par tête, qu'une récolte de blé très faible (30 kilog.) qui ne permet pas une large exportation. M. C. Beerbohm évaluant à 150 kil., par tête, la consommation en blé de l'Américain, celle des pays importateurs étant, pour la France de 146 kilog.

et pour l'Angleterre de 165 kilog., estime aux quantités suivantes les exportations que les Etats-Unis ont pu faire de 1892 à 1895 :

En 1892.....	4 178.000	tonnes métriques.
— 1893.....	1.566.000	—
— 1894.....	3.090.000	—
— 1895.....	2.654.000	—

Durant cette période, la Russie seule a fourni aux autres pays de l'Europe, 17.188.000 tonnes de blé. On voit par là que la Russie est entrée dans une proportion bien plus large que les Etats-Unis dans l'approvisionnement en blé des nations européennes.

Cette vue d'ensemble sur la production du blé dans le monde et sur les relations de la production et de la consommation en Europe, nous a paru devoir précéder l'étude détaillée que nous nous proposons de faire de la situation particulièrement favorisée de la France, au double point de vue cultural et économique, en ce qui regarde la première des céréales alimentaires.

L. Grandeau.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES

EN LANGUE FRANÇAISE

Sommaire : *Revue des Deux Mondes* : Les progrès du commerce extérieur en Allemagne. — La psychologie du peuple grec. — Les suicides par misère. — Les non-classées et leur émigration aux colonies. — *Le Correspondant* : Les suicides de jeunes gens. — Le régime fiscal et l'impôt progressif. — Les coopératives socialistes belges. — *Revue Britannique* : La situation financière au Japon. — *Bibliothèque Universelle et Revue Suisse* : L'esprit de nos institutions militaires. — La femme au Monténégro. — L'antisémitisme et le cosmopolitisme en Algérie. — *Revue de Paris* : Le fédéralisme administratif. — Les origines du parti républicain. — Le socialisme allemand et son théâtre individualiste. — *Revue des Revues* : Contre la science contemporaire. — *Études* : L'association dans l'agriculture. — Les diamants du Cap. — *La Réforme sociale* : Les lois de la démocratie. — Causes du progrès industriel et colonial de l'Angleterre. — Les écoles d'agriculture. — *La Science sociale* : Ce que coûte notre bureaucratie. — *Association catholique* : Le socialisme et les Pères de l'Eglise. — *Sociologie catholique* : Le Referendum communal. — *Revue socialiste* : Le fédéralisme. — Le socialisme en 1789. — *Le Devenir social* : Les émeutes d'Italie. — Salaire, prix et profits. — *L'Humanité nouvelle* : La morale catholique et la morale anarchiste. — Evolution du socialisme. — *Le Rentier :* L'impôt sur le revenu. — Les recettes des chemins de fer. — La dette publique de la France. — *La Coopération des idées* : Socialisme et sociologie. — Conférences sociologiques. — *La Démocratie chrétienne* : Syndicats et Trade-Unions. — *Bulletin de la Chambre de commerce belge de Paris* : Les droits sur les houilles étrangères. — Les modifications aux tarifs douaniers par voie administrative.

L'Allemagne ne se trouve pas dans les conditions les plus favorables au développement de son commerce extérieur et surtout maritime. Pourtant ses progrès sont rapides et constants, comme le montre M. R. Lévy dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 avril. C'est par le commerce maritime que passent 77 p. 100 des tissus de coton, 83 p. 100 des produits de la brasserie, 75 p. 100 de l'alizarine, 65 p. 100 des rails, 60 p. 100 des fers, 92 p. 100 des fusils, 72 p. 100 du ciment.

Le chiffre des navires qui, en 1873, entraient et sortaient des ports allemands était de 94.700, avec un jaugeage de 12 millions de tonnes ; en 1895, il s'élevait à 133.800, avec un tonnage de 30 millions. Dans ce total, le nombre des vapeurs a augmenté de 286 p. 100 ; celui des voiliers a décru de 13 p. 100. Le cabotage était fait en 1895 par 81.000 navires, jaugeant 6 millions de tonnes, soit une augmentation, par rapport à 1873, de 81 p. 100 en nombre, de 133 p. 100 en capacité.

Cette expansion du commerce maritime a conduit les Allemands vers la colonisation, dont ils s'étaient abstenus jusqu'à ces derniers temps. 29 compagnies particulières s'occupent d'entreprises diverses dans les colonies, où environ 3.000 Européens, dont plus de 2.000 Allemands, sont installés. En Asie, où l'Allemagne n'avait pas de colonies, elle vient de prendre pied sur le territoire chinois.

La politique coloniale produira-t-elle de meilleurs résultats en Allemagne qu'en France ? L'avenir le dira. Pour le moment, enregistrons un phénomène assez singulier. Au moment même où l'Allemagne devient colonisatrice, l'émigration allemande se ralentit. M. Lévy attribue ce fait à l'augmentation de la prospérité nationale : « Il semble que, se trouvant plus heureuses au pays natal qu'autrefois, les populations soient d'humeur plus sédentaire. » Nous doutons fort que ce soit là la véritable explication. La richesse ne détourne pas les Anglais d'émigrer, au contraire.

— L'idée des origines occidentales de la civilisation fait chaque jour de nouveaux progrès. M. A. Fouillée reconnaît, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mai, que la langue grecque ne vient pas du sanscrit. Ce dernier, avec les langues de l'Inde, est plus éloigné de la langue aryenne primitive, à plusieurs égards, que les langues européennes, notamment le lithuanien, le grec, le vieux latin ; et la langue mère a dû être européenne, non asiatique. L'origine asiatique de nos animaux et de nos végétaux n'est pas plus fondée. « Si les Asiatiques avaient introduit des animaux domestiques en Europe, ils n'auraient pas manqué d'y importer des chameaux et surtout des ânes, qui font précisément défaut dans tous les gisements de l'âge de la pierre. »

M. Fouillée constate aussi de grandes ressemblances de race et de caractère entre les anciens Grecs et les peuples Nord-Européens. Les Achéens d'Homère étaient des hommes de haute taille à longue chevelure blonde. Les Grecs, comme les Gaulois, sont capables d'un grand élan ; ils aiment à courir un beau danger ;

mais ils manquent de persévérance : « ils sont mobiles et trop amateurs de nouveauté. » Sous le rapport de la *vendetta*, « Grecs, Siciliens, Napolitains, Corses et Espagnols se ressemblent », et ne ressemblent guère aux Asiatiques.

Cette question d'origine n'est que la moindre partie de l'*esquisse psychologique* sur *le peuple grec*. M. Fouillée nous expose les efforts faits par la jeune Grèce pour reprendre son rang parmi les nations ; et, ici encore, nous trouvons une grande analogie entre les Grecs et les Gaulois devenus Français. Qu'on en juge par ces quelques traits :

En 1832, la Grèce n'avait que 75 écoles primaires élémentaires, 18 écoles primaires supérieures et 3 collèges. En 1892, elle comptait 2.400 écoles élémentaires ou professionnelles, 80 écoles privées, 300 écoles primaires supérieures, 5 écoles ecclésiastiques, 5 écoles normales, 5 écoles nautiques, 1 école supérieure pour les jeunes filles, 35 collèges, 1 école polytechnique, enfin une université. L'imprimerie a fait des progrès parallèles à ceux de l'écolâtrie.

Le plus curieux dans ce mouvement, c'est que la jeunesse grecque, ainsi scolarisée, suit la même voie que la jeunesse française : les professions libérales et le fonctionnarisme, voilà l'idéal grec de régénération. « Aujourd'hui, dit M. F..., tous les Grecs éclairés qui se préoccupent de l'avenir nous signalent les deux fléaux qui sévissent en Grèce : extension du fonctionnarisme et accroissement de l'armée des déclassés. »

Le gouvernement, inquiet du nombre d'avocats sans cause ou de médecins sans clients qui dissertent à Athènes et ailleurs, a imposé des droits d'inscriptions à la charge des étudiants de l'Université, afin de débarrasser la Grèce d'un certain nombre de dialecticiens ou de politiciens. Exactement comme le gouvernement français surcharge les programmes dans le même but et avec pas plus de succès.

« Il faut convenir, conclut M. F..., que les libertés modernes sont particulièrement dangereuses en un pays qui a toutes les misères et toutes les ambitions. » Quand on n'a pas la liberté de l'enseignement, c'est-à-dire l'absence d'intervention — surtout protectrice — de l'Etat, on n'a aucune liberté, puisque toutes les autres en dépendent. Il ne faut donc pas rejeter sur les « libertés modernes » la faute de ce qui en est la négation.

— En 1836, le Dr Leuret ne comptait guère à Paris plus de 7 à 8 suicides par misère chaque année ; aujourd'hui on en compte de 300 à 350. M. Proal recherche les causes de ces progrès dans

la *Revue des Deux Mondes* du 1er mai. Par suite de l'éducation inintelligente qui leur est donnée, dit l'auteur, les fils d'artisans ont pris en horreur le travail manuel : ils veulent faire des écritures, avoir un petit emploi. Il en est des jeunes filles comme des jeunes gens : elles conquièrent des diplômes et elles veulent des places pour utiliser leurs connaissances, incapables qu'elles sont d'ailleurs, tant par ignorance que par répugnance, de tout travail manuel.

Si le nombre des suicidés par misère augmente, ce n'est donc pas qu'il y ait nécessairement moins de richesses qu'autrefois, c'est que les non-valeurs que forme notre système d'éducation se trouvent dans l'impossibilité de se les procurer, n'ayant rien à offrir en échange.

M. Proal constate que les couvents font une concurrence illégitime et funeste aux couturières, en prenant les travaux de couture à des prix dérisoires ; et, plus loin, sans faire attention que que toutes les institutions charitables sont dans le même cas, il approuve « l'assistance par le travail » et demande que l'Etat et la Ville de Paris lui viennent en aide par de larges subventions.

Le travail qui sera fait dans ces établissements subventionnés sera autant de moins à faire pour les autres ; et plus on assistera, plus on aura besoin d'assister ; on peut aller ainsi jusqu'au communisme tout en le combattant en paroles. Ne déclassez pas les gens par votre système écolâtrique, chacun trouvera sa place comme autrefois et les suicides par misère deviendront plus rares, toujours comme autrefois.

— Le nombre est grand des femmes — ainsi que des hommes — qui aspirent à s'élever au-dessus de leur condition et qui n'y réussissent pas. Sans parler des institutrices en disponibilité, l'administration des Postes a 5.000 demandes pour 200 places. La Banque de France, 6.000 pour 330. Au Crédit lyonnais, le nombre des demandes est d'environ 7 à 800 par an, et il n'est fait que de 80 à 100 nominations. A la Société générale on n'en peut admettre que 1 sur 4. Et ainsi dans les autres administrations. « Et, pendant ce temps, dit M. d'Haussonville, dans les petites villes des environs de Paris, on se dispute les ouvrières à l'aiguille, et celles douées d'un peu d'habileté de main font totalement défaut ! » Il s'agit donc de trouver de l'emploi et du pain à ces non-classées. C'est ce que cherche M. d'Haussonville dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juin.

Il y a bien l'Œuvre des mères de famille, qui fournit du travail à domicile aux femmes qui en manquent. Malheureusement, les

femmes en question sont en général tout à fait impropres au genre de travail que l'Œuvre peut leur procurer, qui est toujours un travail manuel.

La *Société de protection des institutrices françaises* est encore une œuvre très louable — de beaucoup préférable, à mon avis, à la précédente ; — mais c'est une goutte d'eau dans la rivière.

Si l'on envoyait les non-classées aux colonies? A la Nouvelle-Calédonie, la population masculine est de 6.111 et la population féminine de 2.950. En Cochinchine, à Saïgon, il y 1.345 hommes et 423 femmes. Au Tonkin, 1.494 hommes et 416 femmes, et ainsi dans la plupart des autres colonies. L'*Union coloniale française* a donc pensé qu'il y avait lieu de favoriser l'émigration des femmes non classées aux colonies et elle fait tous ses efforts dans cette direction ; mais avec peu de succès pour plusieurs raisons, dont les principales sont que les Français ne vont pas aux colonies pour s'y fixer et y faire souche et que, le voulussent-ils, les femmes qu'on peut leur offrir ne leur conviendraient nullement. Dans le nombre figurent : 68 institutrices, gouvernantes et demoiselles de compagnie ; 67 employées ; 25 sages-femmes ; 1 doctoresse ; 1 dentiste ; 78 couturières ; 20 modistes ; 16 cuisinières ; 18 femmes de chambre ; 19 bonnes à tout faire ; 30 femmes sans profession, etc.

M. d'Haussonville trouve que les offres ne répondent pas aux demandes : on offre aux colons des institutrices, des dames de compagnie, des sages-femmes et pas de *colones*. La Société d'émigration a mis la charrue devant les bœufs. Avant de songer à favoriser l'émigration des femmes, il faudrait les préparer à la vie coloniale.

On pourrait tout au moins commencer par ne pas les en détourner, comme le fait notre système d'éducation.

Avec M. H. Joly (*Correspondant* du 10 avril), nous restons dans le même ordre d'idées ; il s'agit des suicides de jeunes à Paris. La criminalité a un peu diminué en ces derniers temps ; mais la diminution est moins forte dans la catégorie des mineurs au-dessous de 16 ans que dans la catégorie de 16 à 21 ans ; de plus, si les crimes et délits des jeunes ont diminué, leurs suicides ont augmenté.

En 1895, alors que l'ensemble des suicides a diminué en France de 450 (ce qui ne s'était pas vu depuis bien longtemps), les suicides des mineurs y ont atteint le chiffre le plus élevé du siècle :

90 (au lieu de 68 en 1894) chez les enfants de moins de 16 ans ; 474 (au lieu de 469 en 1894) chez les enfants de 16 à 21 ans.

Le département de la Seine donne 15 p. 100 des accusés et 18 p. 100 des suicidés de la France pour tous les âges. Il semble que les mineurs soient un peu moins exposés au crime et plus au suicide dans la Seine que dans le reste des départements. Alors que dans l'ensemble du pays ils donnent 17 p. 100 des accusés et 5,50 p. 100 des suicidés, dans le département de la Seine ils fournissent 13,50 p. 100 des accusés et 6 p. 100 des suicidés.

Il est à remarquer que c'est surtout la femme jeune qui, dans Paris, paie au suicide le plus large tribut. Dans le total des suicides parisiens, les mineures figurent dans la proportion de 40 p. 100.

M. Joly constate que les mois de l'année les plus chargés de suicides sont les mois de mars, avril et mai ; les suicides par amour sont aussi plus nombreux à la belle saison, et ces derniers grossissent beaucoup le nombre des morts volontaires, surtout chez les jeunes.

Quelle est la cause de ces faits ? Les opinions sont partagées. Peut-être le contraste est-il plus violent au renouveau entre la vie naturelle et la vie artificielle que nous menons.

C'est à la famille, conclut M. Joly, à préserver les jeunes du suicide. Si elle ne le fait pas, c'est qu'elle a cédé à des penchants dissolvants.

C'est peut-être tout simplement parce que l'Etat empiète trop sur les attributions des parents, tantôt les empêchant, tantôt les dispensant de remplir leur devoirs naturels.

— Dans le *Correspondant* du 25 avril, M. Ch. Chesnelong indique quelques réformes à introduire dans le régime fiscal des successions et combat l'impôt progressif.

L'impôt progressif, dit l'auteur, fût-il modéré dans sa première application, conduirait bien vite à un impôt progressif très aggravé ; d'autre part, la progressivité une fois admise pour les droits successoraux, s'étendrait fatalement à tous les autres impôts auxquels il serait possible de l'appliquer. Le socialisme d'Etat aurait ainsi trouvé son arme. « Quant au travail, par suite de l'insécurité du capital, de l'arrêt de ses initiatives, du ralentissement de ses entreprises, il serait lui-même troublé dans son fonctionnement, enrayé dans ses progrès, quelquefois même paralysé dans son action ; car le capital et le travail sont deux forces sœurs qui ne peuvent prospérer qu'ensemble, et pour que le tra-

vail ait toute son activité, il faut que le capital garde toute sa sécurité. »

On ne peut mieux dire ; et ce qu'il y a de plus inquiétant pour l'avenir, c'est que les promoteurs de l'impôt progressif s'imaginent qu'ils rétabliront par ce moyen l'harmonie entre le capital et le travail.

— Il y a des gens qui ont peur de tout, même du socialisme. Il n'est pourtant pas bien redoutable ; il suffit de le voir à l'œuvre pour reconnaître qu'il ne diffère en rien du capitalisme. C'est ce qui ressort clairement de l'étude que publie M. Hubert-Valleroux dans le *Correspondant*, sur les coopératives socialistes belges.

En théorie, le socialisme veut l'égalité entre tous les producteurs. En pratique, le *Vooruit*, société dite coopérative, a tous les caractères inégalitaires des entreprises patronales. Le patron est M. Anseele, c'est à lui, c'est à son intelligence, à sa décision qu'est dû assurément le succès.... la société n'a commencé à se développer que du jour où elle l'a eu à sa tête. »

Les associés sont-ils du moins égaux sous la direction de ces patrons? Les revendications socialistes sont-elles réalisées? Pas le moins du monde. Au lieu d'observer la sainte règle des *trois-huit*, le travail des employés et employées est de dix heures par jour. Il paraît même que Anseele et ses co-administrateurs ont été condamnés pour infraction à la loi sur la protection du travail. « Quant au salaire, il varie suivant les ateliers ; dans le même atelier, suivant les personnes, et enfin suivant les sexes. Ainsi dans l'atelier de cordonnerie, le maître coupeur a 3.000 francs par an et ses ouvriers environ 4 francs jour. Les piqueuses de bottines et les couturières gagnent 2 fr. 80 au plus, et quelques-unes n'arrivent qu'à 1 fr. 60. »

Le succès actuel du *Vooruit* sera-t-il durable? M. Hubert-Valleroux en doute. « Durerait-il si son directeur venait à manquer? De même l'extrême subordination de tout le personnel, conseil d'administration, ouvriers, employés, membres de l'Assemblée générale, durera-t-elle toujours? Ces hommes, qui parlent sans cesse d'indépendance, de liberté d'esprit, de contrôle, ont montré la soumission la plus entière, ne contestant rien, ne voulant entendre aucun opposant, acceptant tout de la part de leur directeur. En sera-t-il toujours ainsi ? »

Le socialisme sera donc capitaliste, ou ne sera pas.

La situation financière du Japon commence à devenir embarrassée, si l'on en croit la *Revue Britannique*. Par suite des armements exagérés qui ont été la conséquence de la guerre sino-japonaise, le revenu du Japon, en dépit de l'indemnité de guerre qui lui a été payée par la Chine, reste inférieur à ses dépenses. Il est question d'augmenter les impôts et de contracter des emprunts. Tandis que les forces industrielles se sont développées pendant ces dernières années, la production du sol a très peu varié, si même elle n'a pas diminué.

Ainsi, la production totale de riz a été : en 1890, de 43.037.089 kokous (kokou = 182 litres) ; en 1892, de 41.318.956 ; en 1894, de 41.865.896 ; en 1896, de 39.920.882.

Le revenu total du Japon ne dépasse pas 2 milliards par an ; il est resté à peu près stationnaire pendant les trois dernières années, tandis que les dépenses du pays ont plus que triplé. Le budget de dépenses pour les années 1894-1895 était de 78.128.643 yen ; en 1895-1896, il est monté à 85.241.433 ; en 1896-1897, à 193.425.717 ; et en 1897-1898, il atteint 240.504.925 yen.

En 1894-95, les dépenses administratives et gouvernementales du pays étaient de 10 p. 100 de ses revenus totaux ; en l'année financière 1897-98, elles ont atteint 33 p. 100. « Si l'on songe, ajoute la *R. Br.*, que nous ne nous occupons ici que des impôts d'Etat, et que nous négligeons toutes les autres taxes lccales, l'avenir du Japon ne peut être vu en rose. »

Les Japonais, paraphrasant la fable du Grillon et du Papillon de Florian, pourraient dire à leurs gouvernants : il en coûte trop cher pour briller en ce monde. Pour vivre heureux, vivons cachés.

Depuis bientôt trente ans on s'évertue à réorganiser l'armée. Où en est-on arrivé ? C'est ce que M. Abel Veuglaire nous apprend dans la *Bibliothèque Universelle et Revue Suisse* d'avril, en nous donnant l'esprit de nos institutions militaires.

On pourrait d'abord trouver que l'armée est un peu trop dépensière, mais ce n'est pas nous qui lui adresserons ce reproche : les soi-disant patriotes sont si contents de se saigner des quatre veines pour l'armée, que ce serait de l'ingratitude de refuser leurs offres.

M. Veuglaire constate ensuite que « notre armée est devenue livresque ; » les règlements, les circulaires abondent ; aucun détail n'échappe à la bureaucratie qui régit l'armée comme le

reste. « La minutieuse complication de nos règlements, dit l'auteur, énerve les initiatives et arrête toute velléité d'indépendance, elle émousse les caractères; elle laisse se rouiller l'esprit de réflexion et la faculté de jugement. »

Qu'importe tout cela pourvu que, les bureaux étant infaillibles, la discipline règne, les règlements soient ponctuellement exécutés ?

« Il n'en est rien, répond M. Veuglaire, l'excès de réglementation provoque l'indiscipline, en entourant chacun d'une telle multiplicité de devoirs qu'il est sûr, quelque acte qu'il fasse, d'en négliger plusieurs.... Excusable comme on l'est d'ignorer les innombrables prescriptions de ces textes multiples, on se croit autorisé ou l'on s'autorise à n'en connaître aucun... Notre armée a perdu l'habitude de l'obéissance : de quoi les causes sont assurément nombreuses, mais la plus notable est cette exagération de la réglementation que j'ai signalée. »

On voit que nous pouvons dormir tranquilles, notre « incomparable armée » veille et nous garde.

— En lisant le commencement de l'article de M. Reader sur la femme au Monténégro, dans la même *Revue*, on croit que la femme des Montagnes Noires est dans la plus affreuse misère : excédée de travail dès son plus bas âge, surchargée de besogne, portant les plus lourdes charges, traitée comme une bête de somme ; et l'on se dit : quel dommage que la civilisation n'ait pas encore passé par là.

Mais à mesure qu'on avance, tout change : la femme est gaie, contente de son sort, se porte à merveille, atteint un âge très avancé, peut se marier sans le consentement de ses parents ; elle dispose de son salaire et de sa dot, qui ne peut être entamée ni par le mari, ni par la famille ; elle a sur les enfants plus de droits que le père, ce qui est tout naturel ; quand elle est chef de famille, elle prend part aux affaires communales et sa voix a la même valeur que celle des hommes. Et l'on peut se dire : quel dommage que les civilisées ne soient pas restées barbares !

— A quoi servent la vapeur et l'électricité ? On s'imagine en France que les troubles antisémites en Algérie n'ont commencé qu'au mois de janvier dernier. M. Marc-Gervais nous montre, avec de nombreuses preuves à l'appui, dans la *Bibliothèque Universelle et Revue Suisse* de juin, qu'ils ne font que continuer et que depuis le mois de mai 1896 ils sont à l'état endémique. « On peut dire que, pendant toute une semaine, au mois de mai 1897, le pillage, le vol, l'incendie, les attentats par le fer, le feu

ou même la bombe, ont désolé plus de 30 villes et villages de la province d'Oran. Et il y a des gens très surpris par les désordres de cette année! »

Et ces désordres se produisaient sous l'œil bienveillant de l'administration à tous les degrés, et notamment de la police, si bien qu'un agent a été suspendu, puis révoqué, pour avoir désigné dans un rapport au juge d'instruction les perturbateurs qu'il avait reconnus. Les municipalités « ont adopté, à l'égard des Israélites, un système de vexations perpétuelles, elles leur prodiguent des injures, les lèsent dans leurs intérêts, violent leurs droits les plus évidents de citoyens français. »

Au profit de qui fait-on cela? Au profit des catholiques. Que sont donc ces catholiques? Des Italiens, des Espagnols, des Maltais. Voilà à quoi sert de fonder des colonies quand on n'a pas d'hommes pour les occuper. Des étrangers s'y introduisent et y mettent le désordre, et alors,

> Il faut que l'on en vienne aux coups;
> Il faut plaider, il faut combattre
> Laissez-leur prendre un pied chez vous,
> Ils en auront bientôt pris quatre.

Les juifs, dit-on, ne sont pas des Français. — Et les Italiens, et les Espagnols? — Les juifs sont des usuriers qui s'enrichissent aux dépens des travailleurs? — « Dans le département d'Oran, dit M. Marc-Gervais, où les troubles ont été les plus graves en 1897, il y a 5.497 ménages israélites, dont 283 seulement sont dans l'aisance; les ménages indigents connus s'élèvent à 2.676, sur lesquels un millier reçoivent des secours; il n'y en a que 64 qui habitent une maison en totalité. Et la situation est analogue dans les deux autres provinces. »

S'il y a des juifs usuriers, ce sont les indigènes qui sont leurs victimes, et les chefs de l'antisémitisme sont Européens. De plus, les juifs ne sont pas les seuls usuriers en Algérie, et leurs imitateurs chrétiens, ou soi-disant tels, sont légion. La question juive est une question d'intérêt plutôt que de religion.

La centralisation dont nous vivons ou que nous faisons vivre, n'est point notre état naturel. Notre histoire, dit M. Foncin, dans la *Revue de Paris* du 15 avril, nos traditions, notre tempérament ne nous condamnaient pas et ne nous ont pas voués sans rémission au despotisme de l'État. Ni les Gaulois, ni les Francs n'étaient

d'humeur centralisatrice. L'historien Josèphe affirme l'existence de 305 peuples en Gaule au temps d'Auguste. La centralisation, introduite en France par les légistes, est une institution relativement récente et qui n'a déjà que trop duré. Il est temps de renoncer à ce système et de revenir au *fédéralisme administratif*. C'est ce que propose M. Foncin. Il s'agit de reconstituer des unités régionales, au nombre de 31, qui comprendraient suivant les cas, 2 3 ou 4 départements. Il n'y aurait alors qu'un seul conseil régional au lieu de 2, 3 ou 4 conseils généraux et un seul préfet par région. Les conseils régionaux, « ayant un horizon plus étendu et des attributions plus larges que les conseils généraux actuels, seraient de petits parlements administratifs dont les débats seraient suivis toujours avec intérêt et souvent avec passion. Ils éveilleraient les vocations; ils achèveraient l'éducation des hommes politiques déjà distingués dans les assemblées de pays ».

— M. Aulard démontre, dans la *Revue de Paris* du 1er mai, que les états généraux de 1789 n'avaient nullement l'intention d'établir la République en France et qu'ils n'en soupçonnaient même pas la possibilité. Les véritables auteurs de la première République — comme de la troisième d'ailleurs, — ont été le roi, la cour et l'Eglise, par leurs provocations. Qui le croirait? C'est une femme, la fille du chevalier Guénement de Kéralio qui, la première, a aperçu et proclamé la contradiction qui existait entre les principes de 1789 et l'état social. C'est elle qui décida quelques Français à tirer publiquement les conséquences logiques de l'idée démocratique en demandant la république. C'est elle qui, sous le couvert de son mari, fonda le premier *Journal démocratique* qui a été le berceau du parti républicain. Féministes de tous les pays, glorifiez-vous et élevez un monument à Félicité de Kéralio.

— Nous avons vu plus haut que l'industrie et le commerce font de rapides progrès en Allemagne ; malheureusement marche aussi le socialisme, et l'on peut dire qu'il forme aujourd'hui un État dans l'État : il a ses finances, « les camarades paient des contributions » ; il a ses fonctionnaires pour la propagande orale, écrite et autre, auxquels il assure une indépendance qui leur permet de se consacrer ouvertement à la cause socialiste et de faire « le métier d'agitateur ».

M. Edgard Milhaud, qui nous trace le tableau de la Propagande socialiste en Allemagne, dans la *Revue de Paris* du 15 juin, nous apprend que « les socialistes se livrent entre eux à l'étude approfondie des problèmes, examinent les principes, et, d'une manière

générale, complètent leur instruction souvent limitée aux connaissances rudimentaires de l'école communale. »

Nous ne pouvons que louer les socialistes allemands de leur zèle à s'instruire, et faire des vœux pour que les socialistes de tous les pays s'unissent à eux ; c'est le moyen de débarrasser leur système des erreurs qu'il renferme et de reconnaître que le socialisme d'en bas n'a rien autre chose à faire que de se joindre aux économistes pour combattre le socialisme d'en haut.

Les socialistes allemands ont aussi une foule d'institutions libres qui manquent aux socialistes français : sociétés chorales, sociétés de gymnastique, écoles, institut pour l'instruction des ouvriers et jusqu'à deux *Théâtres libres du peuple*. Ces deux théâtres étaient en pleine prospérité, lorsque en 1895, la police décida de les soumettre à la censure. Mais ils sont si *libres*, qu'ils aimèrent mieux se dissoudre que d'accepter cette mesure. « Actuellement, ajoute M. Milhaud, la police a renoncé à la censure, et le *Théâtre libre du peuple* s'est reconstitué. Il compte 4.300 membres ; avant la dissolution, il y en avait plus de 7.000 ; les camarades espèrent atteindre et bientôt dépasser ce chiffre. »

Et pendant ce temps-là, les socialistes français en sont encore à attendre patiemment un théâtre *municipal* ! Les Allemands sont socialistes en théorie et individualistes en pratique.

La science moderne a souvent des prétentions exagérées, une confiance excessive dans ses méthodes et ses résultats et un dédain superbe pour le passé. Comme elle ne peut tenir tout ce qu'elle promet, il en résulte des réactions qni dépassent quelquefois le but, mais qui n'en sont pas moins fondées dans une large mesure. C'est le cas de l'article que publie Tolstoï dans la *Revues des Revues* du 15 avril *contre la science contemporaine*.

On suppose, dit l'auteur, qu'en ramenant à des questions d'ordre inférieur les questions d'ordre supérieur, on éclaire ces dernières, mais c'est un résultat qu'on n'obtient jamais. Il arrive qu'en descendant au cours de ces recherches de plus en plus bas, en passant des questions les plus vitales à celles qui le sont moins, la science pénètre finalement dans des régions tout à fait étrangères à l'homme, à peine effleurées par lui et sur lesquelles elle concentre son attention en laissant sans solution les questions capitales.

« Ce que tu demandes, dit la science, est du domaine de la sociologie, mais avant d'aborder la sociologie, nous avons à

résoudre les questions de zoologie, de botanique, de physiologie, de biologie générale, et il nous faut préalablement trouver la solution des problèmes de physique, de chimie, déterminer en outre la forme des atomes infinitésimaux et la façon dont l'éther impondérable et insaisissable transmet le mouvement. »

Mais le travailleur simple et sensé ne peut se contenter de réponses pareilles. Il veut savoir comment il doit employer l'existence actuelle. Sur ce point essentiel la science est muette, et la religion seule, selon Tolstoï, peut donner la réponse.

Il s'agit de savoir quelle religion possède ce secret. Si c'est une religion révélée, toutes prétendent à ce privilège ; si c'est une religion rationnelle, elle ne peut être antagonique avec la science vraie. Cela nous mène à distinguer deux sortes de sciences : la science vraie, qui comprend la religion naturelle ; la science fausse qui, partant de l'inférieur, prenant les faits particuliers pour des lois, ne peut que conduire à l'erreur. Tolstoï n'est pas loin d'admettre cette distinction lorsqu'il dit :

« La vraie science n'a jamais été appréciée par ses contemporains, — la plupart du temps elle a été persécutée et il n'en pouvait être autrement. La vraie science montre aux hommes leurs errements et ouvre à leur vie de nouvelles voies inconnues, ce qui est doublement désagréable à la classe gouvernante de la société. La science actuelle non seulement ne contredit pas les goûts et les exigences de la classe gouvernante, mais elle leur répond complètement. »

Aux yeux de leurs adversaires, les syndicats agricoles sont des foyers de réaction ; aux yeux de leurs partisans, c'est une institution parfaite, ne présentant que des avantages et aucun inconvénient, — la seule que nous ait donnée, sans d'ailleurs le faire exprès, la troisième république. La vérité, comme toujours, se trouve entre les deux extrêmes. M. Burnichon montre très bien, dans les *Études* du 20 avril, les services que rendent et que pourront rendre encore les syndicats agricoles : supprimer les intermédiaires quand ils ne sont pas utiles, attirer dans les campagnes des industries qui y seraient très bien exercées et arrêter ainsi l'émigration de la population rurale, faciliter le crédit agricole, etc.

Tout cela est bien, parce que libre. Mais l'auteur met à l'actif de ces syndicats la politique protectionniste. Grâce aux syndicats, dit-il, les classes agricoles ont pu défendre leurs intérêts toujours

plus ou moins sacrifiés ; elles ont obtenu les tarifs douaniers qui leur permettent de vivre, le dégrèvement de l'impôt foncier, la loi du cadenas, etc.

Nous voulons croire, contre toute apparence, que le dégrèvement de l'impôt foncier est réel ; mais les droits de douane, en quoi profitent-ils aux agriculteurs, si les droits industriels montent dans la même proportion et si, par le fait de ces doubles droits, la demande *effective* des produits agricoles diminue, c'est-à-dire si, par suite du système protecteur, qui empêche la sortie des produits aussi bien que leur entrée, beaucoup de bras restent inactifs et ne peuvent acquérir les produits agricoles, faute de ressources?

M. Burnichon s'imagine qu'en suivant cette voie, les syndicats agricoles seront un rempart contre le socialisme ; comme si le socialisme d'en bas ne tirait pas son origine du socialisme d'en haut, du protectionnisme.

— La production annuelle de diamants était, jusqu'en 1870, d'environ 60.000 carats (12 kil. 300); par suite de l'ouverture des mines africaines, elle atteignait, en 1887, 3.646.899 carats, près de 748 kilos. Dans la dernière année 1895-96, on a extrait, dans les mines du Cap, 2.363.000 carats (484 kil. 415) et on les a vendus pour 79.134.500 francs, à un prix moyen de 33 fr. 45 le carat, en réalisant un bénéfice net total de 50.000.000 francs, qui a permis de distribuer 38.489.000 francs de dividendes. M. de Joannis, qui nous donne ces renseignements dans les *Etudes*, après nous avoir présenté le beau côté de l'affaire, nous montre aussi le vilain : la manière dont blancs, noirs libres et noirs convicts sont traités dans ces mines. Toute médaille a deux faces.

Le comité de défense et de progrès social continue le cours de ses conférences et notre intelligente jeunesse continue aussi d'y manifester sa bonne éducation. La *Réforme sociale* du 1er mai publie la conférence de M. Gabriel Alix sur *les lois de la démocratie*. Les principales de ces lois sont ; la responsabilité présidentielle substituée à la responsabilité ministérielle ; une large décentralisation, comme en Angleterre ; la responsabilité des organes du gouvernement et de l'administration devant les tribunaux ; l'indépendance de la magistrature ; la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

— Dans la *Réforme sociale* du 16 mai, M. Urbain Guérin traite des causes réelles du développement industriel et colonial de l'Angleterre. Ces causes sont multiples. Ce n'est pas une question de race, puisque les Espagnols, les Portugais, les Français, les Hol-

landais ont précédé les Anglais. « Ce ne sont pas des Anglais qui ont découvert l'Amérique. Ce ne sont pas des Anglais qui ont les premiers pénétré aux Indes,.. Ce ne sont pas eux non plus qui ont abordé en Australie, maintenant tout entière anglo-saxonne. » M. Guérin indique plusieurs causes de la supériorité actuelle des Anglo-Saxons, dont voici le résumé :

« Nos voisins sont redevables de leur récent essor aux conditions physiques et historiques dans lesquelles la Providence les a placés. C'était un pays tout désigné pour porter l'industrie, le commerce à un haut degré de développement, en même temps qu'il échappait aux préoccupations coûteuses dont les nations du continent ne peuvent se débarrasser. Mais sa grandeur n'a commencé à se développer que lorsque la France, sortie de ses routes traditionnelles, s'est engagée dans une voie de décadence. »

Il nous semble que l'auteur donne une trop large part aux conditions physiques. L'Angleterre est une île. Combien de fois a-t-elle été envahie? Elle ne l'est plus; mais qu'elle rétablisse des armées permanentes nombreuses et je ne serai nullement surpris qu'elle le soit de nouveau. L'Angleterre a tenu son industrie des Français émigrés lors des guerres de religion. Elle a appliqué beaucoup d'inventions industrielles? Souvent ce sont des Français qui les avaient faites, et qui ont été empêchés de les appliquer chez eux par la science officielle. Elle a la houille. Il lui manque beaucoup d'autres matières premières que l'on trouve ailleurs. Ce n'est pas avec sa houille qu'elle fabrique les confitures qu'elle nous vend, c'est avec notre sucre et nos fruits.

— La République est pleine de sollicitude pour l'agriculture. Il y a aujourd'hui 82 écoles spéciales à tous les degrés, 3.000 champs d'expérience; 651 professeurs d'agriculture, 2.850 élèves qui suivent leurs cours, soit 4 élèves 2/3 par professeur. « Dans beaucoup d'établissements il n'y a guère que des boursiers, et sans eux il faudrait presque fermer l'école. » L'ensemble de ce service coûte au budget 4 millions.

Presque tous les élèves qui sortent de ces écoles demandent des emplois de l'Etat et surtout des places de professeurs; la liste des candidats à ces dernières fonctions ne s'élève pas à moins de 500 pour une moyenne de 15 à 20 places par an.

M. Méline, qui avoue ces faits ajoute : « Il est impossible de marcher plus longtemps dans cette voie et il est temps d'aviser si l'on veut empêcher le mal de s'aggraver. » Et pour remédier, l'ex-ministre, en quittant sa place, a créé un conseil supérieur de l'en-

seignement agricole, lequel conseil devra reviser les programmes. Reviser les programmes, voilà le seul remède, toujours inefficace et toujours proposé pour guérir l'enseignement officiel de son impuissance. M. Cazajeux (*Réforme sociale*, 16 juin) demande que l'on modifie l'état d'esprit des Français. On ne l'a déjà que trop modifié; si on l'avait laissé à lui-même, il ne serait jamais devenue si fonctionnariste, et, pour l'en détourner, il suffirait de renoncer à l'enseignement officiel, à ses pompes et à ses œuvres; mais il le faudrait.

Dans la *Science sociale* de mai, M. Noël Dasproni suppute ce que coûte la bureaucratie française. Ce calcul ne peut être qu'approximatif, mais il donne des résultats assez notables.

Les seuls bureaux ministériels, dit l'auteur, occupent régulièrement près de 4,000 employés et ouvriers, et de plus un certain nombre d'auxiliaires qui ne figurent pas dans les annuaires officiels. Le personnel des différents ministères absorbe, au total, chaque année et à titre de traitements ou de salaires, une somme de plus de 30 millions de francs, savoir : Finances, environ 7.000.000; Guerre près de 5; Marine, 3.600.000; Industrie, près de 3.000.000 (avec les Postes et Télégraphes); Intérieur, plus de 2; Travaux publics, tout près de 2; Instruction publique, 1.500.000 francs; Colonies, Affaires étrangères et Agriculture, chacun 900.000 francs; Justice et Cultes, 800.000 francs. Les services annexes demande 6 à 8 millions. En y joignant le matériel, meubles, fournitures de bureau, chauffage, etc., on arrive à une cinquantaine de millions.

Les services départementaux emploient environ 360.000 agents chargés de nous administrer, de nous juger, de nous instruire, et surtout de nous faire payer. Ces 360.000 fonctionnaires, qui abattent de la besogne comme quatre, nous coûtent 898 millions de francs.

Ce n'est pas tout. Après avoir sué sang et eau pour nous préserver des voleurs, il n'est que juste que l'Etat donne des retraites à ces vaillants gardiens de notre sécurité et, de ce chef, le total des charges réelles imposées au budget a passé de 51 millions 616.000 francs en 1854, à 199.345.000 en 1896.

Bref, M. Dasproni estime que notre corps de fonctionnaires nous coûte plus de 1.200.000.000 de francs par an. C'est plus du tiers du budget annuel de la France, et environ 120 francs à payer par famille, en moyenne.

Tout cela est autant de pris sur les capitalistes... et aussi, encore plus, sur les ouvriers, car il est plus difficile à ceux-ci qu'à ceux-là de se récupérer. Mais, comme « on ne saurait trop répandre l'instruction », il ne faut pas espérer voir diminuer le nombre de fonctionnaires ni le poids des impôts. Vous qui entrez dans la vie, jeunes gens, laissez toute espérance, sauf celle de devenir fonctionnaires.

On a souvent fait ressortir l'analogie qui existe entre les principes socialistes et ceux du christianisme primitif. M. G. de Pascal entreprend, dans l'*Association catholique* de mai, de combattre cette assimilation. La parabole du mauvais riche, dit l'auteur, ne concerne que les *mauvais* riches et non les *bons*. Il est vrai, mais le peuple l'a toujours généralisée et l'Evangile même la généralise lorsqu'il dit qu'il est plus difficile à un riche de passer par la porte du paradis, qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille.

La communauté pratiquée par les premiers chrétiens, dit M. de Pascal, était volontaire, c'était un fait exceptionnel de ferveur. — On peut répondre par la mort d'Ananias et de Saphira.

Il n'en est pas moins vrai que l'on exagère la portée des anathèmes des Pères contre la propriété. Comme l'observe M. de Pascal, pour les juger, il faut se reporter au temps et aux circonstances au milieu desquels ils vivaient : il y a lieu aussi de tenir compte de la forme oratoire — tout en ne l'approuvant pas, — dans laquelle s'expriment habituellement les Pères, et qui se prête beaucoup plus qu'un traité de dialectique, à l'amplification et à des demi-exagérations éloquentes.

Ajoutons qu'il faut aussi tenir compte de l'état des idées économiques à cette époque. Les Pères, n'ayant sous les yeux que le système propriétaire romain, tout pétri de privilèges, sont excusables de n'avoir pas su que le moyen de distinguer si la propriété est légitime ou inique consiste à remonter à sa source : celle qui dérive du travail *libre* ou de l'échange *libre* est légitime, toute autre est illégitime. Mais les socialistes modernes, venus après la science économique, n'ont pas l'excuse des Pères ; et les catholiques modernes qui continuent de placer la légitimité de la propriété dans l'usage qui en est fait, au lieu de la placer dans la source d'où elle provient, ne sont pas dans une erreur moins dangereuse.

Le Referendum communal commence à entrer dans le domaine de l'application et non sans succès. La *Sociologie catholique* en cite plusieurs exemples propres à encourager les initiatives.

En 1888, le Conseil municipal de Cluny consulta les électeurs sur l'opportunité d'un emprunt de 300.000 francs destiné à construire une caserne. Chaque électeur reçut deux bulletins de vote, l'un portant « oui », l'autre « non », et un état comparatif des charges de chaque contribuable avant et après l'emprunt. La majorité fut négative.

A Riom, en 1889, les électeurs, interrogés de même à propos d'un emprunt nécessaire à l'élévation d'une caserne, répondirent non.

A Fougères, en 1897, le maire a demandé aux personnes *des deux sexes* inscrites au rôle des contributions directes si la commune devait emprunter 600.000 francs pour loger un 4e bataillon d'infanterie. En même temps, il renseigna le public sur les charges et les avantages qu'entraînerait cette construction. Le vote fut négatif. Plus de la moitié des femmes inscrites y prirent part.

Que ce mouvement se propage et le militarisme sera forcé de disparaître faute de pierres pour reposer sa tête.

Les adversaires de l'administration des communes par tous les membres d'icelles, disent que le peuple est incompétent. Il ressort des faits qui précèdent et d'autres analogues qu'il est en effet incompétent pour se saigner des quatre membres au profit des débits de boissons, et de quelques fournisseurs qui profitent seuls de la présence des troupes.

M. Hérail constate, dans la *Sociologie catholique*, que les communes jouissaient autrefois d'une grande indépendance; qu'elles en jouissent encore dans les pays les moins démocratiques, ce qui est exact; mais il ajoute que les libertés communales ont disparu en même temps que l'ancien régime. C'est *sous* qu'il fallait dire ; de la prétendue Renaissance à la Révolution ; celle-ci n'a fait qu'enregistrer leur acte de décès. Mais nous sommes d'accord pour encourager les communes à reprendre leurs libertés. On n'a que celles qu'on prend, et on les a bien.

« De toute la sociologie scientifique, c'est-à-dire basée sur l'histoire même du genre humain, sauvage ou civilisé, on est en droit de conclure que, pour tous les peuples sans distinction de race, la forme fédérative est la plus naturelle et la plus avantageuse, celle que, spontanément et pour cela même, ils adoptent d'instinct, quand

rien ne vient troubler leur évolution politique. » M. Ch. Letourneau, qui pose cette conclusion dans la *Revue Socialiste* de mai, démontre qu'on retrouve les fédérations, c'est-à-dire les associations d'associations, à travers les âges, à tous les degrés de la civilisation générale, chez les races les plus diverses, sous tous les climats, partout, en résumé, où une force aveugle, — qui se croit lumineuse, — n'est pas intervenue pour les détruire ou les empêcher de naître.

L'auteur observe ensuite que les essais, les expériences de réformes sociales sont plus aisés et moins dangereux dans un groupe partiel que dans un grand pays centralisé, et que la solution de la question ou des questions sociales serait facilitée si, au lieu d'être découpée capricieusement en circonscriptions purement administratives, la France se composait d'Etats fédérés, indépendants pour tout ce qui concernerait leurs intérêts particuliers.

Malheureusement, on n'a que les libertés que l'on veut et que l'on prend, et l'on ne voit pas que le socialisme s'oriente vers la décentralisation.

— Y a-t-il eu du socialisme dans les cahiers et les brochures de 1789 ? S'il est vrai, comme nous l'a appris plus haut M Aulard, qu'il n'y a même pas eu de républicanisme, il est probable qu'il y a encore moins existé de socialisme. C'est effectivement ce qui ressort des recherches de M. Lichtenberger, publiées dans la *Revue Socialiste* de juin. « On peut très hautement affirmer, dit l'auteur, qu'il n'y eut aucune velléité socialiste chez les rédacteurs des cahiers de 1789. Il y eut un grand désir de réformes sociales, politiques, économiques, humanitaires. Il n'y eut pas la moindre volonté de porter atteinte aux assises profondes de la société. »

Quant aux brochures, qui ne contiennent que des opinions personnelles, elles eurent peu d'importance dans le mouvement général de réforme. En résumé, une vingtaine d'écrits d'esprit ou de style vaguement socialiste ; cinq ou six autres où la tendance est plus précise ; telle est la place du socialisme dans les 4.000 brochures qui, avec les cahiers, expriment les vœux de la France en 1789.

M. Lichtenberger ajoute que, si le mouvement révolutionnaire n'a pas été socialiste, il a été précurseur du socialisme. C'est vrai, en ce sens que la Révolution a été centralisatrice et que le socialisme d'en haut engendre le socialisme d'en bas.

Si l'on en croyait la presse conservatrice et la classe dirigeante,

les émeutes qui se sont produites en Italie seraient l'effet d'un complot socialiste, M. Zerboglio réfute cette opinion dans le *Devenir social* de juin.

L'insurrection, dit-il, a commencé dans des milieux sans vie politique, elle a éclaté d'une manière chaotique dans des pays éloignés les uns des autres. Tandis que les zones où existaient des éléments pleins d'audace, des sociétés publiques et des sociétés ouvrières, n'ont presque pas bougé. Il n'y a pas de corrélation entre la distribution géographique du socialisme en Italie et la distribution géographique de l'insurrection.

« Les localités, dans lesquelles le parti ouvrier socialiste est le plus fort, sont celles qui sont restées les plus calmes ou qui ont cédé le plus tard à la suggestion de la révolte. »

La cause première des désordres, il faut la chercher, d'après M. Zerboglio, dans le renchérissement du pain, suite des droits sur l'importation des blés ; dans l'accroissement continu des impôts nationaux, provinciaux et communaux ; dans les dettes publiques dépensées à construire des chemins de fer qui n'ont pas développé la richesse nationale ; dans l'encouragement donné par le gouvernement aux banques pour qu'elles subventionnent des entreprises véreuses qui sont tombées en faillite, etc.

En voilà plus qu'il n'en faut pour pousser un peuple à bout et il y a plus lieu de s'étonner de sa patience à supporter tant d'abus et tant de misère, que de ses rares et courtes révoltes qui se réduisent à s'armer de pierres et de bâtons. D'ailleurs, quand même les soulèvements auraient été provoqués par les socialistes, si le socialisme d'en bas dérive du socialisme d'en haut, la responsabilité n'en remonterait pas moins à celui-ci.

L'opinion exprimée dans le *Devenir social* est partagée par la plupart des autres revues socialistes. A Milan, dit M. Gatti, dans la *Revue Socialiste*, la révolte a éclaté, non par suite de l'existence, mais malgré l'existence du parti socialiste. Quand ce parti sera plus fort, les révoltes ne seront plus possibles. Son énergie disciplinatrice aura le dessus.

Même note dans les *Temps nouveaux* : Le mouvement a été spontané et sans aucun plan préconçu ; c'est un journal conservateur de Milan qui le proclame. « C'est le comble du ridicule, dit le compagnon Ciancabilla, que d'appeler fruit d'un complot un mouvement dans lequel il n'y a pas eu un seul de ces faits qui soit le résultat d'un accord quelconque. »

La réaction n'en a pas moins sévi principalement contre les socialistes. Ils n'ont rien fait, c'est certain, et ils ont été persé-

cutés comme s'ils avaient fait quelque chose. Cela prouve qu'il est plus sage d'agir sans parler, que de parler sans agir. Les socialistes ne cessent de menacer, on les prend au mot.

— Le *Devenir social* publie un manuscrit inédit de Marx, traduit de l'anglais par Ch. Longuet : *Salaire, Prix et Profits*, qui constitue un abrégé du *Capital* « avant la lettre », puisqu'il lui est antérieur de deux ans.

Nous ne pouvons analyser cet opuscule ici, il y faudrait un long article ; nous dirons seulement qu'il y a là de quoi exercer la subtilité dialectique des économistes batailleurs. Ils n'auraient, d'ailleurs, pour réfuter Marx, qu'à résumer les enseignements des maîtres de l'économie sur le salaire, le prix et le profit. Pour chasser les ténèbres d'une chambre noire, il ne s'agit pas d'agiter à tour de bras un éventail, il suffit d'y introduire un flambeau allumé.

Beaucoup de gens reprochent à l'anarchisme d'être immoral. Me Hudry-Ménos soutient, dans l'*Humanité nouvelle* que, s'il en est ainsi, il n'y aura rien de changé. L'éthique chrétienne, dit l'auteur, a-t-elle une vertu quelconque dans les rapports des individus et des peuples entre eux ? Empêche-t-elle les meurtres collectifs, les conquêtes, l'oppression des faibles par les forts, l'accaparement des biens de tous par quelques-uns ? « L'éthique s'est développée indépendamment de la religion. En réalité, la religion est l'éthique enseignée à une humanité ignorante à grand renfort de soi-disant miracles et de mise en scène. »

Il ne faut plus de cela. Que mettrons-nous donc à la place ?

— M. Dyer D. Lum va nous le dire dans la même *revue* : *les bases d'une morale anarchiste*. Après avoir critiqué les principaux systèmes de morale indépendante, M. Lum nous dit que « c'est dans l'étude des lois fondamentales de la nature humaine qu'il faut chercher la théorie rigoureusement scientifique de la morale. »

Tous les moralistes indépendants sont d'accord sur ce point ; le difficile est de s'entendre sur les lois fondamentales de la nature humaine, de les connaître toutes et de les classer dans l'ordre de leur importance. La base de la morale, d'après l'auteur, est la *Loi d'égale liberté*, qui ne demande, pour être bien appliquée, que l'abolition des entraves artificielles permettant « au plus apte de survivre librement. »

— D'après M. Amy C. Morant, dans la même *revue*, des tendances socialistes doit nécessairement naître l'état socialiste,

comme du gland naît le chêne, sans que l'on puisse dire quelle sera la forme précise de la société future. La comparaison n'est pas très exacte ; d'ailleurs, on peut dire en voyant un gland que de lui ne naîtra pas un châtaignier ou un bouleau. M. Morant nous enseigne que le point central de la société socialiste sera : *la coopération ordonnée d'unités libres*. Dans les sociétés passées et présentes, l'ordre l'a toujours emporté sur la liberté ou la liberté sur l'ordre ; l'idéal socialiste est l'équilibre et l'harmonie des deux.

Peut-être suffirait-il, pour réaliser cette harmonie, d'abolir, comme vient de le dire M. Lum, les entraves artificielles qui la troublent. Dans ce cas, la guerre au capitalisme n'aurait pas de sens, il n'y aurait pas besoin de le détruire il n'y aurait qu'à ne plus le soutenir pour qu'il rentrât non pas dans le néant, mais dans l'ordre.

L'équilibre budgétaire est un problème qui devient de plus en plus difficile à résoudre. La solution en faveur est l'impôt progressif ou dégressif sur le revenu. A ce projet, M. Neymarck répond, dans le *Rentier* : « Tous nos impôts ne sont pas, au fond, autre chose que des impôts sur le revenu ; il y a autant de formes d'impôts sur le revenu que de pays où on applique le principe de cet impôt, la vérité est que nous avons l'impôt sur le revenu à la *française*, c'est-à-dire que tous nos revenus sont taxés, soit directement, soit indirectement. »

Et pourtant, dit-on, il faut faire *quelque chose*, on ne peut pas rester *in statu quo* ? La première chose à faire, répond M. Neymarck, c'est le *statu quo* dans les dépenses, le *statu quo* dans les impôts; c'est à cette condition seulement que l'on obtiendra la *marche en avant* dans le travail.

— Les recettes des chemins de fer français ont augmenté de 39 millions en 1897. Le *Rentier* du 7 juin nous apprend que cette augmentation se répartit ainsi : 700.000 fr. pour le réseau de l'Etat ; 6.700.000 pour le Nord , 2.500.000 pour l'Est ; même augmentation à peu près pour l'Ouest ; 5 millions pour l'Orléans, près de 16 millions pour le Lyon ; 5 millions pour le Midi. Mais l'augmentation a été de 73 millions en Angleterre et de 111 en Allemagne, « par suite de l'activité exceptionnelle de ces deux pays ».

— Si les recettes des chemins de fer progressent lentement en France, la dette publique est plus alerte ; le même *journal* nous

apprend que la dette publique totale de la France, y compris les dettes communales, peut être évaluée de 35 à 36 milliards, et il en donne le détail. Quelle richesse dans la main droite qui détient ces titres de rente; mais quelle misère dans la main gauche qui en paie les intérêts, tout faibles qu'ils sont !

La *Coopération des idées* combat le socialisme et préconise la sociologie. « Le fatalisme économique de Marx, y dit M. Deherme, est une erreur grossière. Pourquoi une forme économique changerait-elle, pourquoi les conditions de la production se modifieraient-elles, si l'état intellectuel et moral n'en est que le reflet ? Dans cette hypothèse, l'adaptation parfaite de l'individu à son milieu social est nécessaire, et cela étant, les transformations ne s'expliquent point. » Et les révolutions encore moins.

Pour propager les principes sociologiques, la *Coopération des idées* donne aux ouvriers des conférences dont le programme nous paraît un peu trop abstrait et subtil pour l'auditoire ; mais l'intention est bonne et si, comme nous le pensons, cette œuvre est de pure initiative privée, sans direction ni subvention de l'Etat, les promoteurs et leurs collaborateurs corrigeront d'eux-mêmes le programme de leur propagande et descendront au diapason des auditeurs pour les élever ensuite peu à peu jusqu'à leur niveau. Nous ne pouvons donc que féliciter et encourager ces *coopérateurs*, tout en leur conseillant d'aborder principalement les questions économiques.

« Quatorze ans à peine se sont écoulés, et la France est couverte d'associations professionnelles dont le nombre l'emporte de beaucoup sur celui des unions ouvrières anglaises. » M. Lamine, qui constate ce fait et qui en donne les preuves dans la *Démocratie chrétienne* de juin, ajoute la restriction suivante : Les syndicats français, à part les syndicats agricoles, sont loin de produire les résultats des unions professionnelles anglaises; ils sont loin d'avoir la même force, la même stabilité. C'est que les syndicats ouvriers français, pour ne pas parler des syndicats mixtes, ont une allure révolutionnaire, tandis qu'en Angleterre les unions ouvrières sont réellement professionnelles.

On pourrait dire que le Français est un animal politique, et l'Anglais un animal économique.

Le nombre des syndicats agricoles en 1894 est de 1093 pour la France, avec 384.332 membres, et pour l'Angleterre 39 syndicats, 89.053 membres. Le nombre total des syndicats agricoles,

ouvriers et mixtes, est de 3.448 pour la France et 832 pour l'Angleterre. Mais les 100 principales unions anglaises trouvent annuellement parmi leurs membres des ressources s'élevant à 35 millions; 572 de ces unions, ont dépensé, en 1893 et 1894, de 42 à 54 millions, tout en accusant en caisse, en fin d'année, de 40 à 46 millions.

L'auteur ne nous dit pas quelles sont les ressources dont disposent les syndicats français; mais il conclut de ses recherches sur les *Trade-Unions*, que leur prospérité explique pourquoi la classe ouvrière anglaise ne se laisse pas entamer facilement par les promesses fallacieuses des théoriciens du socialisme.

Si l'on en croit les socialistes, les propriétaires des mines de houille sont d'infâmes exploiteurs de leurs ouvriers, ils font des profits énormes, dont ils ne donnent pas la moindre petite part aux prolétaires : la loi de la plus-value dérivant du surtravail s'y oppose. M. Basly trouve, paraît-il, que ces vampires de capitalistes ne font pas encore assez de profits, puisqu'il demande le surélèvement du droit de douane sur les houilles étrangères, qui permettrait aux houilles nationales d'être vendues plus cher sans aucun profit pour les ouvriers, condamnés au salaire minimum par la loi d'airain.

Le *Bulletin de la Chambre de commerce belge de Paris* estime que cette sur-protection accordée au capitalisme houiller, au moment où la loi sur les accidents impose une nouvelle charge à l'industrie française, aurait pour effet d'ôter à celle-ci le pain de la bouche et de la ruiner, elle et les ouvriers qu'elle fait travailler, mais enfin, qu'elle nourrit. Le représentant du Pas-de-Calais, dit le *Bulletin*, a certainement considéré plutôt l'intérêt de son département que l'intérêt général de la France. Ce qu'il devrait plutôt réclamer pour la prospérité des charbonnages du Nord, c'est l'exécution aussi prompte que possible des travaux d'amélioration des canaux et rivières canalisées de Paris à Mons.

— C'est déjà une grande cause d'insécurité pour l'industrie et le commerce et de découragement pour les esprits entreprenants que d'être exposés à subir les modifications des tarifs douaniers par voie législative. Mais, dit le même *Bulletin*, les modifications du tarif par voie législative ne sont pas les seules qui préoccupent le commerce; il y a aussi les changements de taxation de certains produits par suite d'une nouvelle assimilation. Ces modi-

fications se font par voie administrative et elles ont sur les précédentes le désavantage — pour les honnêtes gens, mais l'avantage pour les chevaliers d'industrie qui sont dans les bonnes grâces de l'administration, — d'être préparées en silence et de surgir subitement sans que le commerce en ait été prévenu. Ces changements de tarification, appliqués du jour au lendemain, constituent souvent une augmentation considérable des droits; quelquefois l'écart est de 100 p. 100 et plus. Et ledit *Bulletin* en donne des exemples.

L'objection courante à l'instauration du libre-échange est qu'on ne peut supprimer la protection sans indemniser les industries protégées. Indemnise-t-on celles qui subissent ces augmentations de 100 p. 100 par voie administrative ?

ROUXEL.

LE SALAIRE ET LA CONCURRENCE INDUSTRIELLE

DE

L'OUVRIER JAPONAIS

Depuis quelques années, l'Extrême-Orient se révèle à l'Europe : les Japonais, que l'on croyait seulement capables d'imiter superficiellement, et sans se les assimiler, les coutumes et les procédés européens, se montrent pour ce qu'ils sont, une nation intelligente au sens réel du mot, qui peut *fare da se*, une fois que des instructeurs occidentaux lui ont inculqué les principes de nos connaissances techniques ou autres. En même temps qu'ils commettent la même maladresse que le vieux monde de se lancer dans des dépenses militaires exorbitantes, du moins comprennent-ils l'importance de l'industrie et du commerce, et le développement extraordinaire que prennent leurs manufactures va même jusqu'à inquiéter nos producteurs. Ceux-ci, hantés qu'ils sont des idées étroites du protectionnisme, se figurent que le marché du monde n'est point susceptible d'expansion, ils craignent constamment la fameuse surproduction, surproduction qui n'est qu'un mot creux, comme la plupart des affirmations protectionnistes.

Nous avons eu déjà l'occasion d'aborder brièvement ce sujet, quand nous avons exposé ici la situation industrielle de l'Empire du Soleil Levant, et quand, d'une façon plus générale, nous avions soumis à la discussion de la Société d'Economie politique la question de la concurrence économique de l'Orient et de la vieille Europe[1]. Ce qui excite surtout l'inquiétude de maints fabricants occidentaux, c'est le bas prix extrême des salaires dont sont censés se contenter les Japonais : on s'imagine bonnement que ces braves gens, maintenant que les mœurs se transforment, ne vont point se créer de nouveaux besoins, et par suite réclamer une augmentation de leurs salaires. Il

[1] Voir également l'intéressante brochure *Le Péril jaune*, de M. Vignon.

est évident que si, malgré l'introduction de l'industrie, des machines, de la civilisation européennes, l'ouvrier et l'ouvière japonais continuaient de se contenter, comme par le passé, d'une poignée de riz et de quelques sous pour le travail d'une journée, le fabricant japonais aurait une supériorité écrasante sur son concurrent européen, puisqu'il pourrait produire à un bon marché extrême. Mais, en dépit des théories redondantes de l'école socialiste, de ses déclamations vides, de ses affirmations *a priori*, ou même de mauvaise foi, sur la fameuse « loi d'airain », le plus simple bon sens indiquait qu'il n'en pouvait être ainsi. Les faits n'ont point tardé à venir confirmer cette opinion ; et la constatation de ces faits n'est pas seulement pour tranquilliser les fabricants européens inquiets : elle est surtout bonne à enregistrer parce qu'elle justifie une des grandes lois de l'économie politique, et qu'elle viendra en outre consoler les gens de bonne foi, mus par des idées humanitaires, comme on dit, et qui sont persuadés que l'ouvrier est toujours réduit à la portion congrue.

Et cependant l'industrie japonaise n'a commencé de prendre un développement réel que depuis bien peu d'années ; mais déjà la répercussion s'en fait sentir sur les salaires et sur l'esprit même de l'ouvrier, qui sait parfaitement présenter ses réclamations sous une forme presque aussi violente que ses confrères d'Extrême-Occident.

On peut rendre immédiatement tangible l'accroissement des salaires au Japon depuis 1887, en empruntant tout d'abord une série de chiffres au service de la statistique générale de l'Empire : nous laissons ces chiffres exprimés en monnaie japonaise, en *yen* et en *sen*, car la comparaison se fera tout aussi bien. Pour les conversions, soit que nous les fassions, soit que le lecteur veuille les opérer lui-même, il vaut évidemment mieux, comme l'indique le « Tableau comparatif des monnaies, poids et mesures japonais et étrangers », publié par le Bureau de la Gazette officielle du Cabinet, prendre le *yen* pour 5 francs et le *sen* pour 5 centimes. Il est vrai que d'une année à l'autre, le change a présenté des variations fort importantes ; mais elles devaient influer sensiblement de même façon sur les produits de l'industrie, sur les articles de consommation et sur les salaires. Voici une liste contenant, pour un très grand nombre de professions, les salaires journaliers comparés en 1887, en 1892 et en 1894, calculés en moyenne sur l'ensemble du pays.

	1887	1892	1894
	—	—	—
Charpentiers, plâtriers............	27 sen	32 sen	35 sen
Tailleurs de pierre...............	30	36	40
Couvreurs (en tuiles)............	29	34	38

Ouvriers en nattes, en écrans, etc.	26	30	33
Menuisiers	25	30	33
Tailleurs de vêtements japonais...	24	28	31
Teinturiers	22	25	28
Forgerons	27	31	36
Batteurs de coton	20	24	26
Fabricants de laques	25	30	35
Imprimeurs	22	27	28
Charpentiers de navires	27	34	36
Journaliers agricoles hommes	17	19	21
— femmes	10	12	13
Journaliers	19	22	24
Ouvriers des tissages hommes	16	16	21
— femmes	10	11	14

Nous pourrions ajouter d'autres chiffres, et montrer notamment que les domestiques hommes qu'on payait en 1887 1 yen 69 sen par mois, on ne les trouve plus que moyennant 2 yen 16 sen; pour les servantes, le salaire mensuel est de même passé de 92 sen à 1 yen 43 sen.

On peut dire que la seule baisse des salaires qui se soit fait sentir intéresse des métiers qu'on ne rencontrait qu'à titre tout exceptionnel en 1887, par exemple celui de tailleur de vêtements européens : il n'y avait à ce moment que fort peu d'ouvriers connaissant cette coupe spéciale, et par suite ils faisaient un peu la loi à leur clientèle. En 1894 ils sont arrivés à ne plus gagner que 50 sen, au lieu de 57 en 1887, parce qu'ils se sont multipliés.

Si l'on considère, comme c'est légitime, que de l'année 1887 date seulement le commencement effectif de l'européanisation du Japon, on voit que le résultat n'a pas été long à se produire sur les salaires. Bien entendu, les chiffres de 1894 sont encore très faibles si on les compare à ceux des salaires européens; mais l'accroissement relatif est fort éloquent par lui-même, et d'ailleurs le phénomène se continue et va sans doute s'accélérer, l'ouvrier japonais sachant déjà, ainsi que nous l'avons dit, recourir aux mêmes moyens que ses collègues d'Occident pour forcer la main au patron.

En 1896, M. W. E. Curtis, étudiant ce qu'il appelait avec assez de raison une « Révolution industrielle », pouvait encore montrer combien étaient bas les salaires, même à Yokohama, qui est pourtant la ville comptant la plus forte population étrangère. Les journaliers touchaient 38 sen, les forgerons 72, les charpentiers 52, les plâtriers 40; dans l'usine à thé de MM. Middleton and Co, le maximum de salaire journalier était de 42 sen pour des ouvriers experts, travaillant de cinq

heures du matin à six heures du soir, avec un repos d'une demi-heure à huit heures, à midi et à trois heures. Un Américain, habitué qu'il est à voir ses compatriotes gagner largement leur vie et dépenser de même, pouvait à bon droit être stupéfait de gains aussi faibles; mais pour nous, qui avons constaté tout à l'heure ce que touchaient en moyenne les ouvriers en 1887, nous trouvons que, en neuf années, les exigences des ouvriers et leur *standard of life* se sont considérablement accrus.

Déjà en 1895 M. le Vice-consul anglais Longford rapportait que, dans l'industrie de la filature, des difficultés survenaient dans ce qu'on nomme les relations du capital et du travail : « le taux des salaires tend à augmenter énormément, et cela bien qu'il soit actuellement fort supérieur a ce qu'il était il y a une douzaine de mois. Les travailleurs connaissant réellement un métier (*skilled labour*) sont si rares, que bien souvent des broches ont dû rester inactives par suite du manque de bras ; dans un certain cas, la police a été obligée d'empêcher une des grandes compagnies d'Osaka de détourner et d'enrégimenter à son profit les ouvriers qui avaient été formés et qui étaient employés par une compagnie rivale. L'accroissement de prospérité des classes laborieuses en général, les a rendues moins désireuses d'attacher les femmes au travail des manufactures ; on se voit forcé d'organiser un système de recrutement d'ouvriers des deux sexes dans les districts ruraux les plus éloignés. »

On comprend qu'en présence d'une demande aussi pressante de la part des industriels, les ouvriers ont dû bientôt saisir l'excellence de leur position et les chances qu'ils ont d'obtenir assez facilement des augmentations de salaires : l'usinier, qui brusquement a fait installer un très grand nombre de broches, a intérêt à payer plus cher ses employés plutôt que de laisser chômer son outillage. L'accroissement des salaires est d'autant plus inévitable que le paysan japonais, dès ses débuts dans l'industrie, a été peu satisfait de cette nouvelle vie, lui qui était habitué à une existence calme mais heureuse, bien éloignée de la monotonie et de la réclusion d'une usine. Il ne se soucie pas davantage d'envoyer ses enfants, qu'il aime très profondément, goûter de cette vie qu'il trouve monotone et triste. Pour vaincre sa répulsion, il faut donc lui offrir des salaires assez élevés. Il est vrai, comme le faisait remarquer, au commencement de 1887, un de nos confrères de la presse américaine, que les employeurs du Japon ont déjà essayé de sauvegarder leurs intérêts et de former des associations en vue de maintenir les salaires à un taux peu élevé ; mais ils se heurtent à une impossibilité : parmi les ouvriers, les uns ne voudront pas entrer à l'usine s'ils n'y ont pas un sérieux avantage pécuniaire, et,

quant à ceux qui ont commencé de gagner bien davantage qu'autrefois, ils ont développé immédiatement leurs besoins, plus même que ne le comportent les salaires qu'ils reçoivent actuellement, et ils n'ont plus qu'une idée, obtenir une augmentation plus ou moins considérable.

Pour atteindre leur but, ils recourent aux mêmes procédés que les travailleurs d'Occident, et leurs conflits avec le capital ont déjà commencé ; ce qui est même important à noter, c'est que, en cela, ils sont soutenus par l'opinion publique. Les preuves et les exemples en sont aujourd'hui multiples.

Le consul Longford, que nous citions tout à l'heure, s'exprimait ainsi dans un récent rapport : « De nombreuses difficultés s'élèvent dans les mines au point de vue ouvrier. L'accroissements du coût de la main-d'œuvre se fait si vivement sentir qu'on songe à remplacer tous les Japonais par des *coolies* importés de Corée ; mais ce n'est pas seulement sous cette forme de l'augmentation des salaires que la question du travail se pose dans l'industrie minière ou autre. La docilité, la patience, la subordination qui étaient autrefois la caractéristique de l'ouvrier japonais, ne sont plus maintenant que des choses du passé ; elles sont remplacées par des sentiments absolument inverses, qui se développent rapidement, de manière à faire du travailleur japonais un individu arrogant, insolent, exigeant, tout comme le pire de ses pareils dans le reste du monde. Les grèves, jadis inconnues, se produisent aujourd'hui assez fréquemment, de la part des simples manœuvres comme des « gens de métier », et elles sont accompagnées des mêmes pratiques détestables qu'on trouve en Europe, *boycotting*, *picketing*, attaques à main armée, etc. Récemment, dans le voisinage immédiat de Nagasaki, il a fallu faire appel à tout un corps de police pour rétablir l'ordre parmi un groupe fort important d'ouvriers, dont quelques-uns avaient repoussé les offres du patron, offres que d'autres voulaient accepter ».

Au commencement de janvier 1898, nous apprenions par les journaux japonais, que les ouvriers des ateliers de chemins de fer à Shinbashi (Tokio), au nombre de 1.300, s'étaient mis en grève, et avaient non seulement causé des dommages sérieux au service des chemins de fer, mais encore créé de graves embarras aux autorités civiles, par suite des espèces d'émeutes auxquelles ils s'étaient livrés. La grève avait débuté dans l'atelier du vernissage et de la peinture des wagons, où un certain nombre d'hommes avaient brusquement demandé une augmentation de salaire : les 130 ouvriers qui y étaient employés recevaient de 80 à 90 sen par jour, ce qui représentait un salaire moyen supérieur à celui des autres corps de métiers. Le directeur refusa en conséquence de leur accorder aucune augmentation, et

son refus fut suivi, le lendemain, par la cessation du travail. Les ouvriers directement intéressés entraînèrent dans la grève tout le personnel des ateliers, et ils se mirent à discuter leurs griefs dans de véritables *meetings* à la façon occidentale. L'imitation des délicieuses mœurs du vieux monde (ou même des États-Unis) a été portée plus loin, et les grévistes ont essayé de tuer ceux de leurs compagnons qui avaient le mauvais goût de continuer à travailler en attendant une solution des réclamations présentées : trois ou quatre délégués des grévistes, armés de sabres ou de gourdins, montaient la garde près du bureau des ateliers, et mettaient ainsi en pratique le *piketing* d'une manière tout à fait perfectionnée. On voit que les Japonais ont été à bonne école et saisissent parfaitement le sens qu'on attache en Europe au mot liberté individuelle, notamment dans le pays qui a fait la révolution de 1889. Ils n'ont pourtant guère à se plaindre pour l'instant du taux des salaires, qui, depuis deux années, a augmenté de 30 p. 100 au moins et parfois même de 50 p. 100.

La grève est maintenant un phénomène tellement normal dans la vie industrielle du Japon, que le ministère du Commerce et de l'Agriculture vient de consacrer un rapport spécial aux grèves qui se sont produites durant l'année 1897 : sans doute va-t-on organiser dans l'Empire du Soleil Levant un *Office du travail* qui rendra aussi peu de services, publiera des statistiques aussi inexactes et coûtera aussi cher que celui dont nous avons été dotés par nos Chambres.

Aux grèves d'employés répondent des grèves d'employeurs, ce que les Anglais appellent dans leur langue pittoresque, des *lock-out* ; les patrons forment des *trusts*, des syndicats, et l'opinion publique réclame déjà contre eux toute une « législation du travail », protection coûteuse comme celle qu'on a imaginée en France, et dont le résultat principal est la création de tout un corps de fonctionnaires. Les travailleurs, eux, constituent des unions, des sortes de syndicats, comme nous l'avons vu : ils n'ont pas encore, il est vrai, une cohésion suffisante pour imposer leurs réclamations, mais la demande de plus en plus grande de main-d'œuvre, ouvriers de métier, amène bien souvent les patrons à en passer par où ils veulent. La lecture du rapport que nous citions tout à l'heure montre que l'*unionisme* même se développe assez rapidement dans le milieu ouvrier japonais. Les grévistes comptent déjà à leur actif une série de victoires faciles. Ce sont, par exemple, 400 charpentiers de l'arsenal de Yokohama qui cessent le travail en réclamant une augmentation de salaires, et qui, au bout d'une quinzaine, obtiennent satisfaction ; les poseurs de voie du chemin de fer du Nippon font une simple démarche dans un but analogue, et l'on en passe immédiatement par où ils veulent. Les charpentiers de navires,

à Tokushima, au nombre de 71, obtiennent de même l'augmentation demandée après une grève de quelques jours ; il n'en est pas autrement des tailleurs de pierre, etc. Il est évident que parfois c'est le contraire qui se produit, mais plus spécialement, comme à Gunma, dans les filatures de coton, où l'on trouve encore pour l'instant à peu près assez de bras ; dans l'industrie de la soie, où il faut un personnel plus expert, les patrons, lors d'une grève, ont été bien aises, après avoir renvoyé le meneur, de retenir la masse des ouvriers en augmentant leurs salaires. Comme chez nous, on a vu des ouvriers, dans une mine, se mettre en grève parce qu'un contre-maître avait été renvoyé et arriver à le faire réintégrer, après intervention des autorités. On recourt parfois à l'arbitrage, qui conduit à une solution ; mais ce qui est important à noter au point de vue qui nous occupe, c'est que toutes ces réclamations se terminent par une augmentation constante du prix de la main-d'œuvre.

Au moment où nous écrivons ces lignes, les journaux japonais apportent des détails sur la grève la plus importante qui ait encore eu lieu au Japon, et qui, comme bien d'autres, s'est terminée par la victoire des grévistes. C'était presque une grève générale comme celle dont on nous a menacés si souvent en France. Le mouvement se produisit parmi les mécaniciens et les chauffeurs de la Compagnie des chemins de fer de l'Etat, mais, pour en bien pénétrer les causes, il faut donner, sur l'organisation des fonctionnaires japonais, quelques détails que nous empruntons à notre excellent confrère *Engineering* de Londres. Comme souvenir sans doute des anciennes divisions en castes, les agents au service de l'Etat se partagent en quatre classes, quatre grades : il y a les *chokunin*, les *sonin* et les *hanin*, qui sont comme les officiers, puis, en-dessous d'eux, vient l'ensemble des simples soldats, si l'on peut dire, le gros des agents inférieurs. Or, les mécaniciens et les chauffeurs (ainsi que d'autres employés) font parti de ceux qui n'ont aucun rang officiel, tandis que les conducteurs de trains, chefs de gares, etc., sont classés dans les *hanin* et traités comme tels. Cette distinction n'est pas de pure forme, car elle entraîne des différences considérables dans les gratifications, la distribution des permis de circulation, etc. Depuis longtemps déjà, mécaniciens et chauffeurs se plaignaient de l'infériorité de leur situation ; ils avaient été particulièrement froissés qu'on ne les eût point récompensés des services signalés qu'ils avaient rendus pendant la guerre sino-japonaise, alors qu'on avait proposé les chefs de gare, les conducteurs, etc., pour des gratifications exceptionnelles. Ils faisaient valoir toutes les raisons militant en leur faveur, rappelant qu'il leur fallait un long apprentissage, qu'ils encouraient une grave responsabilité, et que cepen-

dant on les traitait ainsi que de vulgaires manœuvres : on voit que, au Japon comme ailleurs, les ouvriers aiment bien établir des castes entre eux. Les discussions allaient leur train, la presse était saisie de la question, quand les choses se compliquèrent encore par suite de la réglementation sur les augmentations de salaires. L'usage veut que ce taux d'augmentation, pour ceux qui touchent un salaire mensuel de 25 yen ou moins, soit de 2 1/2 yen à chaque avancement, tandis qu'il atteint 5 yen pour ceux qui gagnent plus de 25 yen ; quant aux gens payés à la journée, le taux correspondant est de 5 ou de 10 sen suivant qu'ils touchent 90 sen par jour ou davantage.

Lorsque, en 1897, la Compagnie accorda des augmentations à son personnel, par suite de l'augmentation du prix des vivres, les employés de bureaux furent proportionnellement mieux partagés que les mécaniciens et les chauffeurs. Cela mit le comble à leur indignation, et ils tentèrent d'envoyer une pétition aux chefs de service : le seul résultat fut le renvoi de ceux qui s'étaient mis à la tête du mouvement. Les intéressés formèrent alors une Union portant le nom caractéristique d'*Association pour l'amélioration du sort des mécaniciens*, et qui devait agir auprès de la Direction ; on ne leur répondit encore que par le renvoi des principaux meneurs, et la crise prit toute sa violence. Des circulaires furent envoyées par l'Union au personnel de toutes les gares, une grève générale fut décidée, et le trafic se trouva suspendu. Voici quelles étaient les revendications des grévistes : recevoir rang de priorité sur les conducteurs de trains, avoir une augmentation de salaire, voir les primes rétablies à l'ancienne échelle, enfin obtenir le renvoi des fonctionnaires de la Compagnie qui avaient entraîné une perte de 60.000 yen pour la Compagnie (les pertes subies par le chemin de fer ayant amené une réduction des primes des agents).

Tout d'abord le public et les journaux blâmèrent les agents en grève pour avoir causé l'arrêt de l'exploitation des voies ferrées ; mais bientôt, et pour des raisons que nous ne pouvons approfondir, l'opinion publique devint assez sympathique à la cause des grévistes. Enfin, au bout de quinze jours de grève, et après des négociations diverses, la Compagnie fut contrainte de céder et d'accepter les conditions suivantes : Dorénavant le traitement des mécaniciens et de leurs aides sera le même que celui dont jouissent les chefs de gares, employés de bureaux, etc.; comme on se paye de mots au Japon, que la *fôôrme* y est aussi tenue en grande vénération, on va chercher des titres plus flatteurs que ceux de mécanicien, chauffeur, etc.; le taux des émoluments sera relevé; enfin tous les hommes ayant pris part à la grève seront réintégrés, à l'exception de deux d'entre eux, les principaux agitateurs.

Mais c'est là qu'apparaît chez les Japonais un esprit pratique à faire honte à nos modestes meneurs de grèves. C'est *du consentement même* des deux agitateurs que leur réintégration n'a pas été demandée : ils y trouveront en effet leur bénéfice, car les unionistes ont fait une souscription en leur faveur, pour les récompenser des services rendus à la cause commune, et ils vont évidemment devenir les chefs appointés du « parti ouvrier », les meneurs attitrés des grèves.

Nous n'avons pas à chercher si toutes les réclamations qui ont donné lieu à ces grèves étaient plus ou moins motivées. La seule conclusion que nous voulions tirer, c'est celle-là même à laquelle arrivaient dernièrement certains de nos confrères de la presse anglaise ou américaine : assez rapidement, les salaires des ouvriers japonais vont se mettre à peu près au niveau de ceux des ouvriers européens, les besoins du travailleur s'accroissant parallèlement à son gain, et la concurrence de la nouvelle nation industrielle ne sera point pour ruiner, ainsi qu'on le croyait, les manufactures de la vieille Europe.

Daniel BELLET.

POT POURRI

Que l'on ne juge pas d'avance les pages qui vont suivre sur ce titre d'aspect peu sérieux : ce sont choses et personnes très sérieuses, très graves même, que celles dont je voudrais parler. Mais personnes et choses, malgré les similitudes, supérieures et profondes, qui me les font rassembler dans une même étude, offrent entre elles, au premier abord, tant de différences, que je ne sais, en vérité, comment, à moins d'inscrire en tête de cette étude toute une liste de noms, je pourrais les présenter simultanément au lecteur.

Et, de fait, c'est peut-être ce qu'il y a de plus simple à faire.

Voici donc, sur ma table, — entre deux volumes de format plus modeste, mais de prétentions non moins hautes : *Les croyances de demain*, par M. Arréat ; et *Les lois sociales, esquisse d'une sociologie*, par M. Tarde — un fort et bel in-octavo de M. Edouard Schuré, *Sanctuaires d'Orient* ; et voilà, revivant sous mes yeux et retentissant à mes oreilles, comme des images qui ne se peuvent effacer et des échos qui se prolongent, la figure et les paroles de ces deux étrangers qui, il y a quelques semaines, nous ont donné, à Paris, une vision vivante de l'Inde et de ses religions, le Brahmachârin Chatterji, qu'on a pu voir et entendre, sous son blanc costume, avec sa voix grave et pénétrante, dans plusieurs salles de caractère différent, et le Lâma Agouan Dordji, l'un des dignitaires du célèbre couvent de Lhâsa, un cardinal, comme on l'a dit, du pape thibétain, tel qu'on l'a vu au musée Guimet, célébrant avec la dignité la plus sacerdotale un office bouddhique.

Idées, formules, systèmes, en apparence plus ou moins dissemblables, différents surtout, des croyances et des symboles autour desquels se rencontre, dans notre Occident, la foi du plus grand nombre et que relient à ces croyances, comme ils les relient entre eux, une même préoccupation et un même souci : la préoccupation et le souci de notre destinée passagère sur cette terre et de l'avenir inconnu qui nous attend au-delà.

M. Arréat est un positiviste, et un positiviste qu'à plus d'une page les croyants des diverses Ecoles philosophiques, comme des diverses Eglises, trouveraient dur pour eux et seraient tentés de considérer comme un irréconciliable ennemi. Il se défend cependant, et avec une évidente sincérité, d'être un négateur et d'affirmer contre les doctrines

qu'il combat ce qu'on appelle le matérialisme ou l'athéisme. Le despotisme intolérant de ces prétendus libre-penseurs, pour lesquels la liberté de penser n'est que l'obligation de professer avec eux leur *Credo* négatif, n'est pas plus ménagé par lui que la foi aveugle et persécutrice ; et le *compelle exire* lui répugne autant que le *compelle intrare*. La meilleure partie de son livre est, à mon avis, l'analyse, très bien faite et très intéressante, du Congrès des religions de Chicago ; analyse dans laquelle il se plaît à faire ressortir l'accord intime qui rapprochait, en dépit de la divergence des termes, des costumes et des rites, tous les hommes de bonne volonté et de cœur sincère qui avaient pris part à cette grande manifestation. Et l'esquisse qu'il donne lui-même, dans sa conclusion, de sa propre foi, de ces croyances de demain, fondées, à ce qu'il pense, sur le seul développement scientifique, si elle manque, à ce qu'il nous semble, comme toute loi qui ne se rattache pas à un législateur suprême, de sanction et de fin dernière, n'en est pas moins d'un caractère très élevé et animée d'un souffle généreux, ou, pour mieux dire, religieux.

L'ouvrage de M. Tarde, dans lequel il a essayé de condenser, comme dans un manuel, la substance des importants volumes qui l'ont fait connaître, est, peut-être par l'effet de cette condensation un peu forcée, peut-être aussi par l'abus des termes d'école, souvent inférieurs aux termes courants dont, sous prétexte de fonder une science nouvelle, les sociologues sont trop prodigues, d'une lecture difficile et d'une clarté insuffisante. Mais il y a, au début, comme dans le livre de M. Arréat, à la fin et çà et là, lorsque l'auteur abandonne sa scolastique, de remarquables passages d'une langue naturelle, très belle et très ferme même, qui prouvent qu'il ne dépendrait que de lui de parler de façon à se faire entendre par les simples en satisfaisant les difficiles. Sa sociologie — puisque sociologie il y a — semble, elle aussi, ne viser que ce bas monde. Ce qui n'est point précisément un reproche : chaque science ayant son objet propre. L'économie politique, que les sociologues ne ménagent pas toujours, parce qu'ils se figurent qu'ils la remplacent, n'a pas, elle non plus, la prétention de posséder les clefs du domaine céleste. Mais, entre la terre et le ciel, il n'y a point d'incompatibilité. La solidarité des choses et des mondes, comme l'a dit admirablement le brahmane, est la loi universelle. Et la pénétration de l'esprit qui recherche les conditions de la meilleure exploitation de notre domaine terrestre ne perd rien à être soutenue par la chaleur du cœur qu'il pousse à étudier, non seulement pour savoir, mais pour servir et pour contribuer à l'amélioration du sort de l'humanité. Cette chaleur du cœur, ce besoin de travailler au bien général, ce souci de faire dominer, avec l'intelligence, la justice, et de faire rendre à chacun ce qui lui est

dû, se sentent au fond de toute l'argumentation de M. Tarde, et, malgré la sécheresse que je n'ai pu m'empêcher de reprocher à la forme de cette argumentation, la relèvent, la vivifient et la pénètrent d'une sorte de ferveur qui, elle aussi, peut être qualifiée de religieuse.

M. Schuré, lui, est franchement religieux. C'est un croyant, un mystique même, un spiritualiste, peut-être un spirite; et le ciel le préoccupe plus que la terre : ce qui ne veut pas dire que la terre lui soit indifférente et qu'il ne sache pas la comprendre. Il avait publié, il y a plusieurs années déjà, une étude sur les *Grands Initiés*, montrant — à partir de l'antiquité la plus haute, et sous le voile plus ou moins épais des dogmes, des définitions et des cérémonies des cultes extérieurs —, l'existence d'une doctrine secrète qui en serait l'âme et se transmettrait de génération à génération, d'initiés à initiés à travers les âges; pareille à ces torches que, dans la fête des panathénées, les coureurs se passaient de mains en mains jusqu'à ce qu'elles fussent arrivées au terme de la carrière. Il a voulu, après avoir étudié de loin les croyances principales de l'humanité, remonter à leur berceau et aller rechercher sur place ce qu'il y reste de leur esprit primitif et de leur influence. L'Egypte, la Grèce, la Palestine l'ont tour à tour attiré. Et ce triple pélerinage nous a valu un livre des plus remarquables, bien qu'à certains égards étrange, et des plus attachants.

M. Schuré est un voyageur qui sait voir et qui sait peindre. Ses descriptions du Caire, de Memphis, des Pyramides, de l'île de Philé, de la Grèce, de la Palestine, de Jérusalem spécialement et des vallées de Jéricho et de Josaphat, sont des merveilles. C'est aussi un poète, un voyant qui sait retrouver, à travers les vestiges du passé, les traces de la vie qui s'en est retirée, et parfois peut-être y ajouter, comme dans la restitution essayée par lui du drame d'Eleusis, les divinations discutables de son imagination. Tout cela n'est point orthodoxe, dans le sens habituel et étroit du mot, et il se pourrait bien que plus d'une orthodoxie y trouvât matière à scandale. Mais tout cela est élevé, généreux. Et je serais surpris qu'à certaines pages au moins les plus scandalisés ne se sentissent pas apaisés par une émotion communicative, si ce n'est même pénétrés d'un sympathique enthousiame. Je donnerai tout à l'heure, par une citation finale, une idée de cette hauteur à laquelle s'élève par instant la pensée de M. Schuré. Ce que je veux retenir pour le moment, c'est, avec un degré de sensibilité supérieure et une préoccupation plus spéciale du côté religieux de la destinée humaine, la même tendance à rechercher, sous les apparences qui semblent diviser, la réalité qui unit, et à donner pour idéal à la vie humaine le bien commun et le commun avancement de l'espèce.

Cet idéal (ai-je besoin de le dire, maintenant que nous sommes un

peu moins ignorants du véritable caractère des religions de l'Inde, que nous savons mieux quels préceptes de perfection, parfois forcée ou convenue, mais sincère, en sont le fond) cet idéal, dis-je, est, à plus forte raison, celui que nous ont fait entrevoir tour à tour les prédications du brahmane et l'office du Lâma.

De celui-ci, je ne dirai que peu de chose, d'abord, parce que la presse en a beaucoup parlé, comme elle parle des curiosités du jour dont tout le monde veut s'occuper pendant vingt-quatre heures; ensuite, parce que nous n'avons entendu de lui que quelques paroles arrivant à nos oreilles à travers une double traduction et, par conséquent, plus ou moins décolorées. Il en faut retenir toutefois cet enseignement qui les résume : ne faire du mal à aucun être; faire du bien selon ses forces à tous et chercher à se rapprocher de la perfection, à l'exemple des bouddhas, c'est-à-dire de ces modèles de sainteté qui restent proposés à l'imitation comme à l'admiration des hommes.

Du brahmane, il y a davantage à dire, car il a beaucoup parlé, et j'ajoute — tout en faisant mes réserves sur certains points — admirablement parlé. Il parlait en anglais, c'est vrai; mais il était traduit avec une parfaite exactitude, et sa langue était si claire, si belle, si expressive, que, ceux-là même qui n'ont, comme moi, qu'une habitude médiocre de l'anglais, pouvaient, non seulement le comprendre, mais le goûter. Peut-être n'y aurait-il ici qu'un intérêt médiocre à le suivre dans ce qu'il a exposé de la croyance hindoue à la réincarnation; croyance qu'il retrouve dans l'Evangile, lorsque Jésus, par exemple, parle des plusieurs demeures qui se trouvent dans la maison de son Père, ou lorsqu'il montre le débiteur du Père céleste, retenu avant d'être admis dans le royaume, jusqu'à ce qu'il se soit libéré du dernier cadran. Mais il est difficile de passer aussi rapidement sur la conférence, courte, mais très remplie, consacrée à la fraternité universelle. C'est là que, comme je l'indiquais au début de ces pages, il a montré la solidarité, la hiérarchie reliant invinciblement, et bon gré mal gré, non seulement tous les hommes, mais tous les êtres, non seulement toutes les créatures qui s'agitent sur notre globe, mais tous les globes dispersés dans l'immensité de l'univers. Corrélation nécessaire, harmonie et dépendance inévitables, alors même qu'insoupçonnées, qu'entrevoyait Bastiat, lorsque, parlant de la division du travail, il montrait chacun de nous ayant mis ou mettant en mouvement, pour le servir ou pour lui nuire, hélas! des millions et des millions d'êtres humains de toutes races, de toutes couleurs et de toutes époques, présents, passés ou futurs. Responsabilité sans limite sous l'unité d'une loi morale, la même dans les profondeurs de la voie lactée qu'au pôle ou à l'équateur, que proclamait Voltaire, lorsqu'il déclarait, le fils ingrat

ou le semblable insensible aux maux de son semblable, *coupables envers tous les globes.*

Et, par parenthèse, il a fait de l'économie politique, le brahmane, en insistant sur cette division du travail,sur la nécessité d'états et de fonctions diverses pour arriver à la satisfaction de nos besoins et à l'amélioration de notre existence, lorsqu'il a repoussé, au nom même de la fraternité, les chimères de l'égalité artificielle, et revendiqué, pour chaque activité humaine, une rémunération proportionnée à son mérite et à son degré d'énergie. Il est vrai — et je ne puis m'abstenir d'indiquer ici une réserve — qu'il a paru trouver dans la coordination établie par le régime des castes indiennes une heureuse application de cette hiérarchie nécessaire, qui va du travail purement musculaire aux spéculations les plus hautes de la pensée et redescend, sous forme d'idées, d'inventions et de directions, de la tête aux membres. La concurrence, telle que la réclament en vain les économistes, le libre développement des initiatives et des activités, la libre répartition des tâches et de leurs résultats, constituent ou constitueraient une autre hiérarchie,une autre fraternité que cette hiérarchie obligatoire et cette fraternité à étages, qui ont trop arrêté le développement de la civilisation de l'Asie.

Il n'en est pas moins vrai, qu'au-dessus de ces erreurs économiques — dont il ne serait pas difficile de trouver l'équivalent, et pis que l'équivalent, dans les prédications soi-disant sociales de beaucoup de chrétiens — il y avait, dans tout l'enseignement de cet Apollon à face de bronze,une grandeur, une noblesse et une pureté de sentiment absolument admirables, et devant lesquelles les dogmes particuliers (dont, d'ailleurs, il ne parlait point) ne pouvaient trouver aucune réclamation à élever. Aimer Dieu et faire du bien aux hommes, c'était, en termes presque identiques, la loi et les prophètes, proclamés par Jésus-Christ lui-même, auquel, du reste — je viens de le dire — l'orateur s'est plusieurs fois référé.

Est-il indifférent, même au point de vue purement économique, au point de vue social, au point de vue terrestre, de constater cet accord fondamental de tout ce qu'il y a de grand et de vivant dans les philosophies et dans les religions ; de montrer l'humanité aspirant, comme le dit, de son vieux maître Vacherot, le très catholique Ollé-Laprune, à « une unité faite, non sur les ruines des diverses églises et des diverses écoles, mais avec leur âme même, pure religion du Christ, dogme de l'amour » ? Non, sans doute, puisque — la production, la distribution et la consommation des richesses étant une œuvre forcément collective produit d'un immense mécanisme, dont l'harmonie et la bienveillance adoucissent les frottements, tandis que l'ignorance, l'envie et la haine

en troublent le fonctionnement et en brisent les ressorts — tout ce qui tend à mettre la mésintelligence entre les hommes se traduit nécessairement en affaiblissement, en pertes et en souffrances. Non, puisque, de toutes les causes de misère et de ruines, la guerre et les animosités qu'elle engendre sont la principale ; et que, parmi les causes de guerre, les dissentiments religieux ont occupé, et menacent d'occuper encore une place considérable. Non, puisque, sans insister particulièrement sur le réveil lamentable d'intolérance qui trouble depuis quelque temps la France et l'Europe, on peut, sans être un halluciné, se préoccuper, comme l'amiral Réveillère, d'un retour de fanatisme qui ferait lever un jour le monde musulman en face du monde chrétien, et que, pour parer définitivement à toutes ces redoutables éventualités, il n'y a qu'un moyen : l'apaisement des divisions et des haines, non pas dans une indifférence universelle et vague, mais dans une compréhension mutuelle, dans un respect réciproque, dans une aspiration commune vers une région sereine, où se rencontreraient, sans abdications et sans abjurations d'aucune sorte, les grandes idées, les nobles sentiments et les généreuses aspirations qui sont partout le patrimoine des intelligences d'élite et des âmes supérieures.

Et c'est — puisque j'ai dit que je donnerai par des citations un aperçu du talent de M. Schuré — ce que ce voyageur curieux du passé et anxieux de l'avenir semble avoir rapporté, comme conclusion dernière, de son pélerinage aux sanctuaires d'Orient. A son retour de la vallée de Jéricho, assis, le soir, par le clair de lune, au-dessus de la vallée de Josaphat, non loin de la porte, depuis des siècles fermée, de Jérusalem, une double vision se présente à lui. C'est, d'abord, sous l'impression des divisions et des antagonismes dont il vient d'avoir le spectacle, à deux pas de ce sépulcre du Christ, que les chrétiens de rites divers se disputeraient par la violence s'il n'était gardé par le musulman qu'ils détestent, à la jonction de cette Asie et de cette Afrique sur lesquelles s'appesantit la domination exécrée de l'Europe, la perspective d'une grande guerre universelle, dans laquelle les races diverses, soulevées contre nous, précédées par deux cents millions de musulmans, se heurteront à la civilisation européenne : convulsion telle que l'histoire n'en a point vu encore, et dans laquelle de nouveau les hordes tartares viendront faire camper leurs chevaux dans les plaines de la Palestine et souiller de sang la montagne des oliviers. Puis, le tableau change. Mais laissons la parole à M. Schuré.

.... « La sombre vision avait pris corps à mes yeux, lorsqu'un chant triste et doux s'éleva de la vallée de Josaphat. C'étaient les pèlerins russes qui revenaient de Jéricho. On ne les voyait pas, mais ils poursuivaient leur route infatigablement... la longue route qui va vers

l'isba lointaine, enfouie dans la steppe immense, vers les champs de neige et les forêts de sapins qui s'étendent, interminables, jusqu'aux monts Ourals et à la mer de Glace. Et — de la vallée de la Mort — montait toujours le cantique d'espérance :

Eclaire le monde, Jérusalem nouvelle !

« Fût-ce la magie de ce doux chant et de son humble mélodie? Fût-ce la fleur d'un songe intérieur subitement éclose? Fût-ce un reflet lointain de l'Invisible ? Je ne sais. Mais brusquement le tableau de ma pensée changea. Après l'œuvre des ténèbres vengeresses, l'œuvre de la lumière triomphante. Après la vision du châtiment, la vision du salut. La première m'avait montré ce qu'il adviendra de Jérusalem, si la race blanche et l'Europe manquent à leur mission. Maintenant, je voyais ce que sera, aux siècles lointains d'une humanité nouvelle, la Jérusalem future, reconstruite et transfigurée dans la splendeur de l'Esprit pur, de l'Ame universelle et de leur Verbe vivant, affirmés par tous les peuples de la terre.

« Une forêt d'oliviers, semée de bouquets de palmes, tapissait la vallée de Josaphat, transformée en un jardin magnifique. Le mont Moriah subsistait, mais rebâti en marbre blanc et couronné d'une galerie à quadruple colonnade. Un triple escalier gigantesque montait du ravin de Cédron à la porte Dorée. Cette porte du Messie, murée pour tant de siècles, était réouverte maintenant et formait les propylées du sanctuaire avec son arche resplendissante.

« Trois temples occupaient l'enceinte carrée de la terrasse.

« Sur l'emplacement de la mosquée d'Omar s'élevait un édifice de même forme, recouvert d'une mosaïque polychrome et d'une coupole d'azur étincelant.

« A son sommet, le Croissant d'or surmontant la Croix reproduisait le signe d'Hermès.

« Sur le porche oriental, on lisait : *Les enfants d'Israël, du Christ et de l'Islam ont élevé ce Temple au Dieu des nations.* Cette inscription en hébreu, en grec, en latin, en arabe, se répétait dans toutes les langues de la terre, au-dessus des quatre portes du temple. On lisait en hébreu sur le tambour de la coupole : *Que Dieu attire en douceur Japhet et qu'il loge dans les tabernacles de Sem* ; et ces mots encore : *L'œuvre du Rocher est parfaite* ; *car toutes ses voies sont la justice même.*

« Sur la partie droite de la terrasse se profilait un temple oblong, rappelant par sa forme les temples égyptiens et grecs. Ses pierres fauves étaient d'une couleur si chaude, qu'il semblait pétri de soleil. Les colonnes élancées glorifiaient un ordre nouveau d'architecture. Elles fleurissaient en corolles de lis, en volutes de palmes. Sur le frontispice, on voyait une femme divine évoquant de ses bras étendus un

peuple de dieux, de déesses et d'âmes. On lisait sur la frise : *Je suis Hévé-Isis-Ionah, l'Épouse de Dieu, l'Ame du Monde, la Lumière incréée. C'est ici le temple de la Nature céleste. Seuls, les purs et les voyants entrent en moi.*

« Un troisième temple s'élevait entre les deux autres, au fond du sanctuaire. Grandiose basilique, cathédrale splendide. Elle semblait d'albâtre transparent et comme éclairée d'une lumière intérieure. La grande tour du transept dominait l'édifice et montrait à son sommet un cercle de prophètes qui supportaient de leurs bras levés une rotonde couronnée par le Christ. Une forêt de flèches et de tourelles s'élevait des toitures Un sculpteur titanesque y avait suspendu, dans un désordre superbe, une armée d'anges et d'archanges, les ailes ouvertes et palpitantes, comme si ces messagers divins avaient apporté la cathédrale dans l'ouragan de leur vol. Sur le tympan du grand porche, ouvert à l'Orient, on lisait : *Je suis le Verbe vivant de l'Humanité en qui se retrouvent tous les fils de Dieu. Je parle par mille bouches et pourtant je suis Un. C'est ici le temple de la Résurrection.*

« Une foule immense affluait par les escaliers des propylées et pénétrait au sanctuaire par la porte Dorée. Le noir était banni de leurs vêtements de fête. On n'y voyait que des robes de pourpre, d'hyacinthe et de neige. Des fanfares résonnaient. Des chœurs se répondaient du fond des temples, aux sons des orgues et des harpes. Et chaque temple avait sa voix : *Gloire à Jérusalem !* disait le temple du Dieu des nations. *Moi, qui fais enfanter les autres, ne ferai-je pas enfanter Sion ?* — *Gloire à Jérusalem!* répondait le temple de la Résurrection. *On appellera tes murailles : Salut ! et tes portes : Louange!* Et, du fond du temple d'Isis-Ionah, des voix célestes de femmes chantaient : *Paix aux peuples... aux âmes, harmonie et lumière* ! *Tout ce qui passe n'est qu'un symbole. C'est ici la Terre nouvelle, image des cieux qui ne passent point.....*

... « Quand je sortis de mon rêve éveillé, je ne vis plus que la masse noire du mont Moriah dressée comme un bloc sur les ténèbres. »

. . . .

L'humanité — celle qui pense du moins — est à cette heure dans l'état d'esprit où s'est trouvé M. Schuré : hantée tour à tour, ou tout à la fois, par deux visions, celle du réveil de toutes les barbaries et du déchaînement de tous les cataclysmes, et celle de l'apaisement, de la bienveillance et de l'assistance mutuelle, dans une ère de travail et de justice. Laquelle des deux l'avenir réalisera-t-il ? A nous de le dire, puisque c'est de nous qu'il dépend de faire l'avenir.

FRÉDÉRIC PASSY.

P.-S. — L'article qui précède était à l'impression, lorsque, des lèvres d'un homme, qui, lui aussi, marche au milieu des contradictions, et du milieu de ces contradictions ne cesse d'attirer à lui beaucoup d'âmes à maint égard divisées, le père Hyacinthe, parlant de l'antisémitisme, j'entendis tomber ces paroles, que j'aurais pu croire un écho de la vision dernière de M. Schuré, et qui, cependant, lui étaient toutes personnelles. Je crois que l'on me saura gré de les transcrire ici comme une preuve de plus de cette tendance vers un accord supérieur aux dissentiments et aux divergences, qui, de plus en plus, pousse les uns vers autres les hommes réellement tourmentés du besoin de vérité, de justice et d'amour.

« C'est dans le temple de Jérusalem, reconstruit par Omar et devenu l'une des plus belles mosquées de l'Orient, que j'ai entendu la plus haute parole religieuse qui ait été prononcée en ce siècle. Elle ne venait point d'un pape infaillible, ni d'un savant théologien catholique ou protestant, ni d'un penseur laïque de l'Europe ou de l'Amérique : elle était dite par un cheik musulman.

« Le cheik nous montrait dans le roc l'empreinte d'un pied du Christ qu'y vénèrent ses coreligionnaires. Le guide qui nous accompagnait — c'était un catholique — se précipita, pour la baiser, sur la trace sacrée ; et le cheik, relevant majestueusement la tête et secouant sa barbe vénérable : « Aïssa, s'écria-t-il — c'est le nom arabe de Jésus — Aïssa, « bon prophète, très bon prophète. Moïse, Aïssa, Mohamed, tous trois « prophètes, mais Dieu est Dieu ! »

Le Turc avait raison, et ce qu'il proclamait, c'était la formule du monothéisme uni et pacifié dans l'avenir. Pour qu'elle fut complète, il n'y manquait qu'une parole : Aïssa, le prophète de Nazareth, est le Fils de Dieu. Mais cette parole, les musulmans, pas plus que les juifs, ne peuvent encore la redire, et combien, parmi les chrétiens, ont cessé de la croire !

Mieux éclairés un jour — c'est là mon espérance — ils l'affirmeront tous ensemble. Et des trois religions, filles de la Bible, qui se sont combattues dans la haine et dans le meurtre, il n'en restera qu'une. la religion universelle de la vérité, de l'amour et de la paix, la fraternité de tous les hommes, dans le Christ, sous la paternité du même Dieu ! »

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Juillet* 1898)

1er. — **Arrêté** instituant des congrès à l'Exposition universelle de 1900.

(Voir plus bas le texte de cet arrêté).

2. — **Décret** fixant la composition des cadres du personnel de la police spéciale des chemins de fer (page 4039).

— **Arrêtés** déterminant le régime des études dans les écoles supérieures de commerce reconnues par l'État (page 4040).

— déterminant les conditions d'admission et le mode d'attribution des bourses dans les écoles supérieures de commerce reconnues par l'État (programme d'admission) (page 4042).

8. — **Décret** rendant applicables à l'Algérie certaines dispositions du décret du 20 septembre 1896 sur les caisses d'épargne (page 4144).

10. — **Loi** approuvant la convention passée, le 16 juillet 1897, avec la Compagnie générale transatlantique pour l'exploitation du service maritime postal du Havre à New-York (page 4171).

— **Arrêté** interdisant l'importation en France et le transit des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine provenant de l'Espagne et du Portugal (page 4181).

— **Rapport** suivi d'un décret fixant les conditions d'expropriation des terrains qui doivent être compris dans le domaine public à Madagascar (page 4182).

11. — **Décret** portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'article 56 de la loi du 13 avril 1898, autorisant les comptables et autres fonctionnaires assujettis à un cautionnement versé dans les caisses du Trésor à le constituer en rentes sur l'État (page 4203))

12. — **Loi** autorisant le Gouvernement à étendre à l'Algérie les dispositions de la loi du 16 décembre 1897 sur les alcools dénaturés (page 4251).

13. — portant ouverture, au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, d'un crédit extraordinaire de 30.000 francs pour la célébration du centenaire de Michelet (page 4283).

17. — **Rapport** sur les opérations faites, en vertu de la loi du 20 juin 1885, jusqu'au 31 décembre 1897, en ce qui concerne les établissements d'enseignement primaire (page 4396).

— **Décret** modifiant la répartition des crédits d'inscription des pensions civiles (page 4430).

— autorisant, pour la correspondance par tubes pneumatiques, l'emploi des enveloppes ou cartes postales fournies par l'administration ou fabriquées par l'industrie privée (page 4430).

— **Rapport** suivi d'un décret portant création d'une commission consultative sur les demandes de concessions (page 4435).

19. — **Loi** modifiant la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires (page 4459).

— **Décret** portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 9 avril 1898 accordant des encouragements à la culture du lin et du chanvre (page 4459).

20. — **Loi** sur les warrants agricoles.

(Voir plus bas le texte de cette loi).

21. — **Relevé** des valeurs étrangères pour lesquelles un représentant responsable des droits de timbre, de transmission et de l'impôt sur le revenu a été agréé, ou un cautionnement versé, et qui acquittent ces taxes annuelles (page 4497).

22. — **Rapport** suivi d'un décret fixant les conditions de la transformation en contrat de vente définitive des baux emphytéotiques consentis par l'ancien gouvernement malgache ou par des indigènes (page 4525).

23. — **Loi** relative aux contributions directes et aux taxes y assimilées de l'exercice 1899 (page 4539).

24. — **Décret** fixant les quantités de produits coloniaux à introduire en France sous un régime de faveur pendant la campagne 1898-1899 (page 4574).

26. — **Loi** fixant, pour l'année 1899, la répartition de fonds de subvention alloués à certains départements (page 4603).

27. — **Décret** autorisant l'échange des colis postaux entre la France et la Russie d'Europe (page 4645).

31. — portant modification de l'article 57 du décret du 23 avril 1897 relatif au règlement d'administration publique des Halles centrales de Paris (page 4771).

Congrès internationaux de l'exposition universelle de 1900.

Art 1er. — Est instituée à Paris, pendant la durée de l'Exposition de 1900, une série de congrès internationaux dont l'organisation et le fonctionnement sont soumis aux dispositions du présent règlement.

Art. 2. — Les congrès internationaux de l'Exposition de 1900 sont divisés en 12 sections, conformément au tableau ci-après :

Section I. — Education et enseignement.

Section II. — Beaux-arts, arts décoratifs, belles-lettres, art dramatique, histoire, archéologie.

Section III. — Sciences mathématiques (mathématiques, mécanique, astronomie, géodésie).

Section IV. — Sciences physiques, chimiques et leurs applications (physique, chimie, météorologie, industries physiques et chimiques).

Section V. — Sciences naturelles (géologie, minéralogie, botanique, zoologie, anatomie, physiologie, anthropologie).

Section VI. — Sciences médicales et pharmaceutiques.

Section VII. — Mécanique appliquée, génie civil et maritime, moyens de transport.

Section VIII. — Sciences agricoles (agronomie, agriculture, viticulture, industries agricoles, horticulture, sylviculture, chasse, pêche).

Section IX. — Economie politique, législation, statistique.

Section X. — Sciences sociales (économie sociale, hygiène, assistance).

Section XI. — Colonisation et sciences géographiques (géographie, géographie physique, exploration).

Section XII. — Industrie et commerce en général.

Art. 3. — Les congrès internationaux de l'Exposition de 1900 sont placés sous le patronage du gouvernement français. Ce patronage ne peut en aucune façon engager l'administration, quant aux opinions émises ou aux résolutions formulées. Les sujets religieux ou politiques sont formellement interdits.

Art. 4. — La surveillance générale des salles des congrès appartient à l'administration de l'Exposition.

Art. 5. — Toutes les communications relatives aux congrès de l'Exposition de 1900 doivent être adressées au commissaire général (direction générale de l'exploitation, congrès).

Art. 6. — Les questions relatives aux demandes et à l'organisation des congrès internationaux sont étudiées par les soins de douze comités spéciaux correspondant à chacune des sections énumérées à l'article 2 et dont les membres sont nommés par le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur la proposition du com-

missaire général. Chacun de ces comités élit un président, un vice-président et un secrétaire pris parmi ses membres.

Art. 7. — Une commission supérieure est chargée, conjointement avec le directeur général de l'exploitation, de l'organisation et de la direction des congrès ainsi que de l'examen des propositions des comités. Elle comprend : 1° un président et quatre vice-présidents nommés par le ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sur la proposition du commissaire général, en dehors des membres des comités institués par l'article précédent; 2° les présidents et vice-présidents de ces comités; 3° le délégué principal à l'organisation des congrès; 4° un secrétaire et un rapporteur désignés par le commissaire général.

Art. 8. — La commission supérieure est chargée de rédiger les instructions destinées à assurer l'application du présent règlement.

Art. 9. — Tout incident non prévu par le présent règlement est soumis à la commission supérieure, qui statue.

Art. 10. — Les membres de la commission supérieure ont leurs libres entrées à tous les congrès. Ils ne peuvent prendre part aux délibérations d'un congrès qu'en qualité d'adhérents.

Art. 11. — Toute demande d'inscription d'un congrès doit indiquer le programme général de ce congrès et le but qu'il se propose d'atteindre.

Elle doit faire connaître les noms des promoteurs du Congrès et spécifier s'il fait suite plus ou moins directement à des congrès antérieurs.

Art. 12. — Les comités spéciaux sont saisis par l'administration des demandes et programmes des congrès ; après instruction par les comités, ces demandes et programmes sont soumis à l'examen de la commission supérieure, qui en propose l'admission ou le rejet à l'approbation du commissaire général.

Art. 13. — Les comités dressent, chacun en ce qui le concerne, une nomenclature des congrès qu'il leur paraît utile de provoquer; cette nomenclature est soumise par le commissaire général, à l'examen de la commission supérieure.

Art. 14. — Les congrès internationaux s'organisent et s'administrent eux-mêmes, en se conformant aux conditions d'ordre général déterminées par le présent règlement. A cet effet, il est institué, pour chaque congrès, une commission d'organisation qui a la charge d'en préparer les travaux et qui le représente auprès de l'administration.

Art. 15. — Les commissions d'organisation sont nommées par le commissaire général, sur la proposition des comités spéciaux, après avis de la commission supérieure.

Il est réservé, dans la commission d'organisation, une part aux promoteurs du congrès.

Art. 16. — Les congrès qui sont la suite de congrès antérieurs peuvent être autorisés à faire partie de la série des congrès internationaux de l'Exposition de 1900, en conservant intégralement l'organisation qu'ils possèdent. Ils sont représentés auprès de l'administration par une commission d'organisation agréée par le commissaire général.

Art. 17. — Les commissions d'organisation doivent soumettre à l'administration, au plus tard le 1er octobre 1899, le programme général des délibérations des congrès, l'indication des sujets qui doivent faire l'objet de rapports préparés d'avance et les noms des rapporteurs désignés, l'indication du nombre présumé des séances, de l'époque proposée pour la tenue du congrès et des locaux demandés pour les réunions.

Art. 18. — Les adhérents à un congrès, les délégués des administrations publiques françaises et les délégués des gouvernements étrangers peuvent seuls présenter des travaux en séance et prendre part aux discussions et délibérations. Il reçoivent une carte personnelle qui leur est délivrée par le directeur général de l'exploitation, sur la proposition des comités spéciaux.

Art. 19. — La commission supérieure assure et surveille la publication des procès-verbaux sommaires des congrès. Cette publication est faite aux frais de l'administration.

Art. 20. — En vue de la publication de ces procès-verbaux sommaires, chaque commission d'organisation aura à remettre à la commission supérieure, dans un délai qui sera spécifié :

1° Les procès-verbaux sommaires des séances;

2° La liste des membres ayant pris part au congrès;

3° L'indication du nombre d'exemplaires dont elle demandera la délivrance soit gratuitement, soit à titre onéreux.

Art. 21. — Chaque commission d'organisation recevra, sur sa demande, des exemplaires des procès-verbaux relatifs aux congrès qu'elle représente; le nombre qui pourra lui être attribué gratuitement sera au plus supérieur de cinquante au nombre des membres adhérents. Elle pourra d'ailleurs obtenir en plus autant d'exemplaires qu'il lui sera nécessaire à un prix qui sera déterminé.

Art. 22. — Chaque commission d'organisation devra remettre à l'administration cinquante exemplaires des comptes rendus détaillés et des rapports qu'elle publiera à l'occasion du congrès organisé par elle.

Art. 23. — Le commissaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 11 juin 1898.

Le ministre du Commerce, de l'Industrie
des Postes et des Télégraphes,
HENRY BOUCHER.

LOI sur les warrants agricoles.

Art. 1er — Tout agriculteur peut emprunter sur les produits agricoles ou industriels provenant de son exploitation et énumérés ci-dessous, et en conservant la garde de ceux-ci dans les bâtiments ou sur les terres de cette exploitation.

Les produits sur lesquels un warrant peut être créé sont les suivants :

Céréales en gerbes ou battues ;

Fourrages secs, plantes officinales séchées ;

Légumes secs, fruits séchés et fécules ;

Matières textiles, animales ou végétales ;

Graines oléagineuses, graines à ensemencer ;

Vins, cidres, eaux-de-vie et alcool de nature diverse ;

Cocons secs et cocons ayant servi au grainage ;

Bois exploités, résines et écorces à tan ;

Fromages, miels et cires ;

Huiles végétales ;

Sel marin.

Le produit agricole warranté reste, jusqu'au remboursement des sommes avancées, le gage du porteur du warrant.

Le cultivateur est responsable de la marchandise qui reste confiée à ses soins et à sa garde, et cela sans indemnité.

Art. 2. — Le cultivateur, lorsqu'il ne sera pas propriétaire ou usufruitier de son exploitation, devra, avant tout emprunt, aviser le propriétaire du fonds loué de la nature, de la valeur et de la quantité des marchandises qui doivent servir de gage pour l'emprunt, ainsi que du montant des sommes à emprunter.

Cet avis devra être donné au propriétaire, à l'usufruitier ou à leur mandataire légal désigné par l'intermédiaire du greffier du juge de paix du canton du domicile de l'emprunteur. La lettre d'avis sera remise au greffier qui devra la viser, l'enregistrer et l'envoyer sous forme de lettre recommandée comportant accusé de réception.

Le propriétaire, l'usufruitier ou le mandataire légal désigné pourront,

dans le cas où des termes échus leur seraient dus, dans un délai de douze jours francs à partir de la lettre recommandée, s'opposer au prêt sur lesdits produits par une autre lettre adressée au greffier du juge de paix et également recommandée.

Art. 3. — Le greffier de la justice de paix inscrira sur les deux parties d'un registre à souche établi spécialement à cet effet, et d'après la déclaration de l'emprunteur, la nature, la quantité et la valeur des produits qui devront servir de gage à son emprunt, ainsi que le montant des sommes à emprunter.

Dans le cas où l'emprunteur ne sera point propriétaire ou usufruitier de l'exploitation, le greffier du juge de paix devra, en outre des des indications ci-dessus, mentionner la date de l'envoi de l'avis au propriétaire ou usufruitier ainsi que la non-opposition de leur part après douze jours francs à partir de l'envoi de la lettre recommandée.

La feuille détachée de ce registre devient le warrant qui permettra au cultivateur de réaliser son emprunt.

Art. 4. — Le warrant doit indiquer si le produit warranté est assuré ou non et, en cas d'assurances, le nom et l'adresse de l'assureur.

Les porteurs de warrrants ont, sur les indemnités d'assurances dues en cas de sinistres, les mêmes droits et privilèges que sur la marchandise assurée.

Art. 5. — Les greffiers sont tenus de délivrer à tout prêteur qui le requiert, avec l'autorisation de l'emprunteur, copie des inscriptions d'emprunts faites par l'emprunteur ou certificat établissant qu'il n'en existe aucune.

Art. 6. — L'emprunteur qui aura remboursé son warrant le fera constater au greffe de la justice de paix ; le remboursement sera inscrit sur le registre à souche prévu à l'article 3, et il lui sera donné un récépissé de la radiation de son inscription.

Art. 7. — L'emprunteur peut, même avant l'échéance, rembourser la créance garantie par le warrant.

Si le créancier refuse ses offres, le débiteur peut, pour se libérer, consigner la somme offerte en observant les formalités prescrites par l'article 1259 du code civil. Sur le vu d'une quittance de consignation régulière et suffisante, le juge de paix rendra une ordonnance aux termes de laquelle le gage sera transporté sur la somme consignée.

En cas de remboursement anticipé d'un warrant agricole, l'emprunteur bénéficie des intérêts qui restaient à courir jusqu'à l'échéance du warrant, déduction faite d'un délai de dix jours.

Art. 8. — Les établissements publics de crédit peuvent recevoir les

warrants comme effets de commerce avec dispense d'une des signatures exigées par leurs statuts.

Art. 9. — L'escompteur ou réescompteur d'un warrant sera tenu d'en donner avis immédiatement au greffier du juge de paix par lettre recommandée avec accusé de réception.

Art. 10. — A défaut de payement à l'échéance, et après avis préalable transmis par lettre recommandée à l'emprunteur, pour laquelle un avis de réception doit être demandé, le porteur du warrant, huit jours après l'avertissement et sans aucune autre formalité de justice, mais avec les formes de publicité prévues par les articles 617 et suivants du code de procédure, peut faire procéder par un officier ministériel à la vente publique aux enchères de la marchandise engagée.

Art. 11. — Le créancier est payé directement de sa créance sur le prix de vente, par privilège et préférence à tous créanciers, sans autre déduction que celle des contributions directes et des frais de vente, et sans autres formalités qu'une ordonnance du juge de paix.

Art. 12. — Le porteur du warrant perd son recours contre les endosseurs s'il n'a pas fait procéder à la vente dans le mois qui suit la date de l'avertissement. Il n'a de recours contre l'emprunteur et les endosseurs qu'après avoir exercé ses droits sur les produits warrantés. En cas d'insuffisance, le délai d'un mois lui est imparti, à dater du jour où la vente de la marchandise est réalisée, pour exercer son recours contre les endosseurs.

Art. 13. — Tout agriculteur convaincu d'avoir détourné, dissipé ou volontairement détérioré au préjudice de son créancier le gage de celui-ci, sera poursuivi correctionnellement comme coupable d'abus de confiance et puni conformément aux articles 406 et 408 du code pénal, sans préjudice de l'application de l'article 463 du même code.

Art. 14. — Lorsque, pour l'exécution de la présente loi, il y aura lieu à référé, ce référé sera porté devant le juge de paix.

Art. 15. — Un décret déterminera les émoluments à allouer aux greffiers de justice de paix pour l'envoi des lettres recommandées, l'achat et la tenue des registres, ainsi que pour la délivrance des certificats. Il établira, s'il y a lieu, toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente loi.

Art. 16. — Sont dispensés de la formalité du timbre et de l'enregistrement : les lettres prévues aux articles 2, 9 et 10 et leurs accusés de réception, la souche du registre institué par l'article 3, la copie des inscriptions d'emprunt, le certificat négatif et le récépissé de radiation mentionnés aux articles 5 et 6 de la présente loi.

La feuille détachée du registre à souche et qui deviendra le warrant au moyen duquel le cultivateur réalisera son emprunt restera soumise au droit commun, c'est-à-dire qu'elle deviendra passible du droit de timbre des effets de commerce (5 centimes p. 100) au moment de sa transformation en warrant et de sa remise comme tel au prêteur.

L'enregistrement (50 centimes p. 100) ne deviendra obligatoire que dans le cas de protêt.

Art. 47. — La présente loi sera applicable à l'Algérie.

Fait à Rambouillet, le 18 juillet 1898.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'Agriculture.

VIGER.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 AOUT 1898.

NÉCROLOGIE. — M. Buffet.

DISCUSSION. — Y a-t-il chez les nations dites *latines* une tendance hostile à la liberté individuelle qui les menace de décadence?

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. **E. Levasseur**, membre de l'Institut, président.

Il fait part à la Société de la perte de M. Buffet, en ces termes :

« Le mois dernier, j'annonçais à la Société la mort d'un des doyens dont nous avions fêté le cinquantenaire il y a un an, M. G. du Puynode. Quelques jours après, nous rendions les derniers devoirs à un autre de nos doyens, M. Buffet. Sa mort est une perte pour la France. C'était un bon citoyen et un galant homme. Il ne venait guère à nos réunions mensuelles. Nous avions eu cependant le plaisir de le voir au dîner du cinquantenaire. Très attaché aux intérêts particuliers de l'agriculture, il ne partageait pas nos idées sur la liberté du commerce international, mais il discutait avec sérieux toutes les questions économiques. M. Passy sait comme moi avec quel intérêt il suivait à l'Académie les discussions relatives à ces questions.

« M. Buffet est entré jeune dans les affaires. A trente ans, sous la seconde république, il a été deux fois ministre. Il l'était lorsqu'a eu lieu l'exposition des produits de l'industrie en 1849, et s'il n'avait tenu qu'à lui, cette exposition aurait été la première exposition universelle. Il avait conçu ou du moins il avait accueilli favorablement la pensée de l'ouvrir aux nations étrangères; mais quand son projet fut connu, il souleva de la part des manufacturiers et usiniers français une si vive opposition qu'il y renonça. Les industriels protégés ne pouvaient pas admettre qu'on mît les produits prohibés de l'étranger en face de leurs propres produits : le seul rapprochement leur paraissait une menace. Vous savez comment les Anglais ont recueilli cette pensée et ont eu l'honneur

d'inaugurer en 1851 l'ère des expositions universelles. La France a suivi l'exemple en 1855 : je ne vous rappelle pas comment cette exposition a été le prélude de la réforme commerciale de 1860.

« M. Buffet avait trop le sentiment de son devoir et de sa dignité parlementaire pour ne pas se séparer du Prince Président, après le coup d'Etat. Il n'est rentré dans la politique qu'une douzaine d'années plus tard et, s'il a accepté à la fin de l'Empire un portefeuille, ce n'est pas qu'il fût allé vers l'Empire absolu, c'est que l'Empire venait à lui, en adoptant le régime parlementaire qui est la garantie de la liberté des nations ; il n'a pas gardé longtemps ce portefeuille : opposé au plébiscite, il se retira,et il ne porte pas l'accablante responsabilité de la déclaration de guerre. Sous la troisième république, il a été membre et président de l'Assemblée nationale, ministre, puis sénateur; j'aimerais à pouvoir dire qu'il a été au nombre de ceux qui ont soutenu M. Thiers et contribué à fonder les institutions républicaines. Ses sentiments ont porté ses votes et son influence dans une autre direction. Mais quelque place qu'il ait prise, il l'a occupée en honnête homme et partout, dans les corps politiques comme dans les corps savants, il était écouté et estimé ; à sa mort, il n'y a eu qu'une voix, parmi ceux qui ne partageaient pas comme parmi ceux qui partageaient ses idées, pour rendre hommage à sa parfaite loyauté ! La Société d'économie politique s'associe cordialement à cet hommage. »

M. **Frédéric Passy** demande la permission de joindre son témoignage à celui de son collègue, M. Levasseur. Plus âgé que lui, il avait pu connaître plus tôt M. Buffet. Il l'avait rencontré, il n'y a pas moins de cinquante-cinq ans, à la conférence Molé et à la conférence d'Orsay. Bien que M. Buffet eût à peine, alors, — s'il les avait — vingt-cinq ans, il était déjà, par la supériorité de ses connaissances, la gravité de sa parole et l'autorité de sa personne, considéré, par les plus jeunes, comme un ancien et presque comme un maître. L'an dernier, au banquet de la conférence Molé-Tocqueville, qui avait voulu, comme la Société d'économie politique, appeler à sa table quelques-uns de ses vétérans, M. Passy se retrouvait, cette fois contemporain, avec son ancien d'autrefois, et avait encore l'occasion d'admirer l'énergie de sa parole et la persistante jeunesse de son intelligence et de son cœur.

M. J. Fleury, secrétaire perpétuel, présente les ouvrages adressés à la Société depuis la précédente séance et dont la liste figure ci-après.

La réunion adopte ensuite comme sujet de discussion la question suivante, proposée par M. Fréderiksen.

Y a-t-il chez les nations dites *latines* une tendance hostile à la liberté individuelle qui les menace de décadence ?

M. **Frederiksen** a la parole pour l'exposé de la question. Il est d'avis que les nations dites *latines* ont réellement cette tendance, complètement opposée à celle qu'on observe chez les nations de race et de langue anglaises. Il ne croit pas nécessaire de s'arrêter à l'Espagne où de fausses idées sur l'État, l'honneur public et le droit des uns de vivre par l'exploitation des autres sont évidemment pour beaucoup dans les malheurs et la décadence actuelle de ce pays. Il rappelle les faiblesses de l'Italie, le rôle qu'ont joué les travaux publics et la mégalomanie et notamment la situation du Midi, l'abus du pouvoir communal et les sociétés secrètes qui ont pour but d'exploiter les autres. Mais il est plus intéressant et plus important, dit-il, d'étudier à ce point de vue la France même.

L'orateur signale alors le tarif protecteur, qui a coûté au pays peut-être tous les ans autant que le total de l'indemnité payée à l'Allemagne, la tendance à la création de monopoles, le régime de la Bourse, l'institution des notaires, le monopole du Crédit Foncier, sans parler du monopole de la Banque de France, une fois pourtant combattu avec tant de talent ; que dire de la politique de la Banque, acharnée à maintenir un taux d'escompte uniforme tout en demandant plutôt une prime sur l'or ; elle se refuse à reconnaître le jeu des forces économiques libres, le mécanisme qu'elles créent dans le monde des capitaux internationaux. La vie et la production sont énormément renchéries en France. Les capitaux rapportent très peu à ceux qui les possèdent et ne sont pourtant pas à bon marché pour ceux qui en ont besoin. Continuellement on entend parler de ce que désire le gouvernement au sujet des grandes émissions et des grandes affaires internationales, et personne ne paraît s'étonner que ce soient là des affaires qui regardent le gouvernement ! Les colonies sont considérées comme des domaines à exploiter par des hommes privés ; M. Paul Leroy-Beaulieu lui-même trouve naturel qu'en Tunisie la France doive avoir une position privilégiée.

Il ne faut pas s'étonner que la France fasse des progrès moins considérables que les autres pays plus libéraux ; au contraire, c'est une des preuves des magnifiques qualités du peuple français, qu'il puisse y avoir néanmoins dans ce pays un progrès et une richesse considérables.

M. Frederiksen s'étonne ensuite de la tournure d'esprit générale qu'il a observée dans ces dernières années en France.

Presque personne ne paraît demander plus de liberté d'association et de réunion ; nul, pour ainsi dire, ne réclame des diminutions sérieuses d'impôts, ainsi qu'une réduction du fardeau militaire. Bien des législateurs proposent, au contraire, de limiter encore davantage la liberté de l'individu. M. Frederiksen trouve même une difficulté à comprendre la manière dont on conçoit l'État, le rôle du gouvernement, celui de l'armée, etc.

Pour s'exprimer avec une entière franchise, il ira jusqu'à dire qu'il ne comprend guère toute la politique de la France.

Quelques années après la guerre, voyageant dans l'ouest de l'Allemagne et visitant des hommes politiques et des économistes, il discutait avec eux la question de l'Alsace et de la Lorraine. Même les Allemands libéraux donnaient comme un motif, pour les retenir contre la volonté du peuple, la peur d'une guerre de revanche. M. Frederiksen prétendait toujours, de son côté, que cette crainte était fausse, que seul le maintien de cette conquête contre la volonté des populations était la cause des mauvais sentiments et de la nécessité de l'épuisement déplorable des nations par les dépenses et les services militaires. Il n'est pas sûr qu'ils parleraient de la même manière aujourd'hui.

Comme Danois, M. Frederiksen comprendrait l'alliance russe comme moyen d'obtenir la liberté des Alsaciens et des Lorrains ; il ne comprend pas la manière dont on l'envisage souvent en France ; il a peur d'y voir quelque chose qui n'est pas l'esprit de la liberté. En Angleterre, on fait plus la critique de la politique étrangère ; en France, on n'a même pas voulu discuter la critique de l'alliance russe faite par un homme pourtant bien ami de la France, M. Eustis, l'ancien ministre des Etats-Unis. M. Frederiksen, comme contraste aux sentiments envers la Russie, signale les préjugés qu'on rencontre couramment en France contre les Anglais et même contre les Américains. Il cite M. Brunetière qui pense que notre défaut moderne est l'individualisme, qui veut plus d'esprit d'autorité, qui s'élève contre le commercialisme moderne et qui croit que les grandes guerres ont même créé de la richesse. M. Frederiksen demande dans quelle mesure la description de la province faite par Taine dans son *Carnet de voyage* serait encore exacte aujourd'hui.

Examinant les causes de l'esprit hostile à la liberté individuelle que croit trouver dans notre pays M. Frederiksen, il s'arrête à la religion. Il ne comprend pas, entre autres entraves à la liberté,

qu'on refuse une entière indépendance aux catholiques. Le catholicisme n'est pas nécessairement hostile à la liberté; on le voit aux États-Unis et en Angleterre; mais il lui est sans doute opposé dans une certaine mesure, avec son esprit autoritaire et ses réminiscences de Rome. Le calvinisme a été la forme de religion la plus favorable à la liberté.

M. Frederiksen croit à l'influence de la race ; il y a, dit-il, du vrai dans les idées de M. de Lapouge sur les qualités des grandes races, celles du Nord spécialement. Seulement M. de Lapouge n'a pas raison dans ses résultats pessimistes : si la race dolichocéphale s'accroît plus lentement, à cause de sa migration vers les villes en hiver, elle s'accroît, au contraire, le plus vite à cause de son émigration dans les pays lointains.

La France est cependant très mélangée comme tous les grands pays ; c'est un de ses avantages.

L'orateur voit la cause principale des tendances antilibérales dans les idées transmises aux Français par l'empire romain.

Ce sont ces mêmes idées qui ont créé les empires modernes, la féodalité même — qui n'avait pas son origine chez les anciens Teutons — la centralisation sous les rois autocrates et la fausse idée moderne de l'Etat comme quelque chose de différent et au-dessus des individus. Cette idée règne aussi à Berlin et est importée de là en Russie. Charlemagne écrase les Saxons et leur liberté. C'est l'État allemand plus qu'aucune autre chose qui porte des millions d'Allemands à s'en aller aux États-Unis,où ils évitent le service militaire et tout le régime bureaucratique. On est plus libéral dans le Nord scandinave ; mais même là, on a trop de l'étatisme franco-allemand. L'ancienne indépendance des paysans scandinaves se montre surtout dans leur capacité à prendre part à la grande colonisation de l'Ouest Américain, au plus grand profit pour eux-mêmes comme pour la santé de toute notre société.

D'après M. Frederiksen, c'est l'individualisme des sociétés anglo-saxonnes ou anglaises qui leur donne leur énorme force. La France possède une liberté d'esprit des plus remarquables, mais il faut adopter la même liberté dans la vie pratique, si l'on veut faire les mêmes progrès en richesse, en population et même en force sociale et politique.

M. **Louis Juglar** observe que la question telle qu'elle était posée offrait deux écueils : d'abord l'expression *nations latines* faisait prévoir qu'on allait aborder la question de *race* et lui faire jouer un grand rôle. Cette théorie de l'influence de la race, dont

Taine a été le champion, a déjà singulièrement vieilli. Les mieux informés reconnaissent qu'il est téméraire d'édifier sur elle des systèmes, quelques-uns même déclarent qu'elle s'en est allée en fumée — ce qui est peut-être aller un peu loin. En tout cas, quand on parle des nations de l'Europe occidentale, qui depuis si longtemps ont été si mêlées, il n'y a pas lieu d'en tenir grand compte. Ainsi les Germains ont été dans le haut moyen âge et encore au XIIIe siècle plus pénétrés d'éléments romains que la France, tant dans leur droit que dans leur art. Par contre, il est vrai, au XVIe siècle, la renaissance a eu plus d'action chez nous que chez eux.

Le second écueil était l'expression *liberté individuelle*, elle peut se comprendre de bien des façons : il y a le côté économique, et ici M. Frederiksen a signalé très justement comme contraire à cette liberté notre organisation des bourses, du Crédit foncier, de la Banque de France, en tant qu'elle s'applique à maintenir uniforme le taux de l'escompte au lieu de le laisser osciller librement, au gré des influences économiques, enfin l'ingérence de l'Etat dans les émissions. Mais de là, passant à d'autres domaines, il a critiqué notre esprit national sans peut-être pénétrer jusqu'aux ressorts qui le font agir.

On nous oppose sans cesse (c'est une mode qui sévit depuis quelque temps) la supériorité économique des Anglo-Saxons et des Allemands. Mais si notre infériorité a des causes dont nous avons à nous accuser et à nous corriger, elle en a quelques-unes dont on ne saurait nous faire un grief, qu'on aurait tort de blâmer et de détruire. Au moment où la science a opéré la grande transformation de l'industrie en Angleterre au début de ce siècle, en Allemagne surtout depuis la guerre de 1870, ces peuples, dont la grande majorité était plus pauvre et plus fruste que chez nous, étaient tout prêts à se jeter dans le mouvement. La France, sans parler de sa situation politique, y était moins disposée, plus riche, d'une civilisation plus ancienne et plus répandue dans toutes les classes, d'un esprit plus généralement cultivé, elle ne s'y précipita pas avec autant d'ensemble et de spontanéité. Sa supériorité — reconnue du reste et proclamée par ses voisins eux-mêmes — lui faisait obstacle. Ce qui agit aussi ce ne fut pas tant un préjugé anti-commercial que la considération, l'honneur attachés au fait de servir l'Etat dans les fonctions publiques (il faudrait faire comprendre qu'on peut le servir autrement très utilement) qui les fit préférer par beaucoup à des professions plus rémunératrices — et ici on peut constater sinon l'héritage, du

moins l'analogie avec certaines idées romaines, enfin un moindre attachement au bien-être matériel, au confortable, y firent sacrifier peut-être plus souvent qu'ailleurs la poursuite à outrance des intérêts pécuniaires à des satisfactions d'un ordre plus élevé qui rattachent plus étroitement l'homme à sa patrie et à sa famille, et ici on peut reconnaître l'influence du catholicisme qui a agi, non pas en déprimant le sentiment de la liberté individuelle comme on l'insinuait tout à l'heure (on pourrait donner des preuves et des exemples du contraire), mais en modérant chez un grand nombre, et par suite dans l'esprit général du pays, cette activité vers les choses extérieures et matérielles qui, chez d'autres peuples, a acquis plus de force et d'âpreté. D'un point de vue exclusivement économique on peut regretter ces tendances, mais pour les condamner il faudrait avoir démontré que ce point de vue domine ou plutôt *doit* dominer tous les autres.

D'autres causes ont agi auxquelles on pourrait, auxquelles il *faudrait* remédier. La Révolution a-t-elle été ou non contraire à la liberté individuelle? Comme elle a voulu supprimer tout lien entre les individus, tout intermédiaire entre l'individu et l'État, on peut soutenir tour à tour qu'elle a été éminemment individualiste, éminemment étatiste. C'est que la Révolution a été une époque où les idées ont bouillonné en tous sens ; pour juger ses effets, il faut s'attacher davantage à celui qui l'a *organisée*, à Napoléon. Dans quel esprit il l'a fait, et laquelle des deux tendances il a fortifiée, on le sait, disposant tout pour être maître de tout, et monopolisant jusqu'à l'enseignement, agissant avec méthode et parfois, ses lettres en font foi, avec cynisme.

Le désordre auquel il succédait, son prestige militaire lui donnèrent une puissance de laquelle nos anciens rois, ayant encore à compter avec mille institutions et coutumes locales que la Révolution devait briser, ne disposèrent pas. Car si certaines de ces tendances centralisatrices et étatistes remontent au XVI[e] siècle, il faut reconnaître qu'elles avaient leur raison d'être à une époque où la souveraineté était encore morcelée et que la France, avant d'en abuser, leur a dû une partie de cette grandeur qui a fasciné les autres peuples et l'a elle-même enivrée.

Un second empire est encore venu raviver et fortifier ces tendances développées par le premier ; enfin les nouveaux moyens de communication ont ajouté à la puissance effective de l'Etat. D'autres exploitent aujourd'hui cette formidable organisation, si déprimante pour l'esprit d'initiative individuelle et que le suffrage universel rend plus déprimante encore : quelle que soit la forme

de son crâne, l'homme votera toujours pour le candidat qui lui promet des places, une pension ou une retraite.

M. **Cl. Nourry**, ajoute quelques observations.

M. **Daniel Bellet** a écouté avec beaucoup de plaisir (sentiment sans doute partagé par tous nos collègues) les observations faites par M. Juglar. Il a exprimé le peu d'importance qu'il attache aux questions de races, et M. Bellet, pour son compte personnel, ne croit pas beaucoup non plus aux races latines. D'autre part, M. Juglar a insisté sur l'influence néfaste qu'ont eue la période et l'organisation impériales, notamment par la rédaction du code civil, sur le libre jeu de l'initiative individuelle en France. Pour l'orateur, il faudrait insister encore davantage sur l'influence funeste de notre éducation et de notre instruction nationales, qui sont essentiellement un héritage du premier Empire. Tous nos établissements d'instruction ont pour but essentiel de briser l'indépendance des corps et des esprits. Comme conséquence, vivant dans ce milieu, nous ne nous prenons pas d'hostilité, mais de l'*indifférence* pour la liberté, tout simplement parce que nous n'avons pas d'*initiative* individuelle.

Et ce qui prouve que c'est le milieu, l'éducation et les traditions qui nous dépriment ainsi et suppriment l'initiative (et par conséquent le besoin de liberté), c'est que soustraits, à ce milieu, émigrant dans des pays étrangers, nous faisons d'excellents commerçants, nous réussissons parfaitement. M. Bellet cite l'exemple d'habitants de certaines régions de la France, notamment des natifs de Barcelonette, qui ont fondé un centre florissant au Mexique. On trouverait des exemples aussi concluants en Espagne et en Italie.

Si notre manque d'initiative était une question de race, il y aurait à désespérer ; mais s'il y a, comme il le semble, une question d'éducation et de tradition, il est possible de réagir, et cette pensée est consolante.

MM. **Jules Fleury** et **E. Vidal** présentent à ce propos diverses remarques.

M. **Frederiksen** attribue plus d'importance à la race que ne le font plusieurs des orateurs. Les Français ont du reste plus d'éléments de la première race que les Allemands du Sud, par exemple.

Les Canadiens, dont a parlé M. Juglar, sont précisément un grand exemple de cette influence de race; malgré toutes leurs bonnes qualités, il n'ont pas la force de colonisation des Américains. M. Frédéricksen a cependant attribué plus d'importance

aux traditions romaines qu'à la race. Ces traditions ont appris de l'ordre à la nation française; mais elle en a hérité aussi la fausse conception de l'Etat de l'antiquité, que l'Etat signifie l'empire sur les autres, au lieu d'être une union d'individus qui devront être tous aussi libres que possible. Cette idée de l'Etat conduit au militarisme. C'est une source d'infériorité, chez les nations continentales, comparées aux peuples de race anglaise, ou anglo-saxonne, ainsi que pour les Français, malgré leur supériorité de civilisation, de liberté d'esprit et de développement individuel artistique.

M. **Bellet**, pour bien montrer encore qu'il ne s'agit point d'une question de race, cite l'exemple des Corses, qui ont tant de propension à se faire fonctionnaires, qui remplissent le cadre de certaines administrations, et qui, une fois soustraits au milieu déprimant, arrivés à Porto-Rico par exemple, deviennent des commerçants de premier ordre et réussissent tous.

En fin de séance, le président résume ainsi la discussion :

Le président disait, au moment où le sujet a été choisi, que ce sujet était si ample qu'il pourrait donner matière à des volumes et à d'interminables controverses. La discussion justifie ce qu'il a dit. Dans ce vaste champ des qualités et des destinées de la race dite latine, on pouvait se placer à des points de vue différents et porter, par suite, des jugements différents, en partie vrais, en partie inexacts, comme étant incomplets ; les opinions des orateurs pouvaient s'étaler sans se rencontrer sur le même terrain.

C'est peut-être ce qui est arrivé ce soir. Le président ne croit pas qu'il soit nécessaire de rassembler dans un résumé ces opinions éparses.

Il est toujours intéressant d'entendre apprécier l'état et la valeur de son propre pays par un étranger, instruit et bienveillant, M. Frederiksen possède ce double titre. Il a peut-être été un peu sévère dans son appréciation ; mais on peut en tirer d'utiles enseignements.

Sans nier l'influence du type ethnique, le président croit moins à l'influence de la race proprement dite qu'à celle de la nation formée par la communauté des destinées historiques durant des siècles. Dans les temps préhistoriques il y a eu de nombreux mélanges de races, et ce n'est pas par la dolichocéphalie ou la brachycéphalie qu'il convient de juger les peuples. D'ailleurs quel rapport de race existe-t-il entre les Champenois, les Siciliens et les Andalous ?

Le président aimerait mieux dire nations de langue latine parce qu'en effet les nations dont la langue dérive du latin ont des traits communs, ayant été en quelque sorte fondues dans le moule des institutions romaines. Cependant quelles destinées différentes depuis la chute de l'Empire ! M. Juglar a dit avec raison que les empereurs germaniques étaient plus dans la tradition romaine que les seigneurs féodaux de la France au XVIIIe siècle : témoin les constitutions de Frédéric II. La religion a exercé aussi une influence incontestable sur le caractère des peuples. Mais c'est surtout l'histoire qui éclaire sur le génie des peuples. Le président, partisan des colonies, ne croit pas que la France, qui a eu, comme elle en a encore, de nombreux et hardis explorateurs, ait eu, dans le passé, une expansion coloniale aussi ample que le supposent quelques publicistes. Le Canada n'avait guère que 65.000 habitants en 1763.

Les écrivains français du XVIIIe siècle ont largement répandu, sous diverses formes, les idées de liberté. Mais l'administration a été moins libérale que les écrivains. La France a eu les avantages d'une puissante centralisation qui l'a faite forte au XVIIe siècle et elle en a eu les inconvénients. Le premier empire, qui a par le code et par d'autres institutions consacré les conquêtes civiles de la Révolution, a repris à son profit les formes centralisatrices de l'ancien régime. Le président regrette que la France républicaine ait en grande partie conservé le moule des institutions impériales; sous ce rapport il n'y a pas harmonie entre notre régime administratif et notre état démocratique. Nous réformerons-nous à cet égard ? Il y a deux courants : celui de la centralisation ne sera-t-il pas le plus fort ? Que de questions graves qu'il est impossible d'aborder dans cette discussion !

La séance est levée à 11 heures.

Le rédacteur du compte-rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

BRELAY (Ern.). *Les sociétés ouvrières de production. L'association des tonneliers de Morlaix.* — *Paris*, 1898, in-8.

CARQUEJA (Bento). *O imposto e a riqueza publica em Portugal.*—*Porto*, 1898, in-8.

Congrès international de l'enseignement commercial tenu à Anvers les 14-16 *Avril* 1898. — *Anvers*, 1898, in-8.

Ministère des Finances. Commission extraparlementaire du cadastre ; n° 6. — *Paris*, imprimerie nationale, 1898, in-folio.

Annuaire statistique de la ville de Buenos-Ayres, 1898, in-4.

Fête des associations ouvrières et patronales, présidence de M. Ribot. — *Paris*, 1898, in-4.

La situations des mécaniciens et chauffeurs de la Compagnie de l'Est. — *Paris*, 1898, in-8.

PÉRIODIQUES

Annales des ponts et chaussées, *Bulletin et journal de la Société nationale d'horticulture*, *Bulletin de la participation aux bénéfices*, *Bulletin du ministère de l'Agriculture*, *Revue départementale*, *Bulletin de l'Office du travail*, *Bulletin mensuel de statistique municipale de Buenos-Ayres*, *Bulletin de l'Institut des actuaires français*, *Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France*, *Compte rendu officiel des séances du Sénat*, *Revue des sociétés*, *Revue internationale de sociologie*, *Bulletin mensuel de la Société de législation comparée*, *Annals of the american Academy of political and social science*, *Journal des assurances*, *L'Union nationale*, *Le Droit financier*, *Journal de la Société de statistique de Paris*, *Bulletin de la Société de géographie commerciale du Havre*, *Statistica del commercio speciale*, *Bulletin de la Société de géographie commerciale*, *Annales du commerce extérieur*, *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, *Economia nationala din Bucuresci*, *Circulaires du Musée social*. *Le Bulletin de la Presse*, *Revista politica de Bahia*.

COMPTES RENDUS

STUDIES IN CURRENCY 1898, OR INQUIRIES INTO CERTAIN MODERN PROBLEMS CONNECTED WITH THE STANDARD OF VALUE AND MEDIA OF EXCHANGE, BY THE RIGHT HON. LORD FARRER. — Etudes sur la circulation en 1898, ou recherches sur les problèmes modernes qui se rattachent à l'étalon de la valeur et aux moyens d'échange, par le très honorable lord Farrer. Londres et New-York, Macmillan et Cie.

La première *étude* de lord Farrer est la seule qui soit traitée de façon vraiment scientifique, dans son exposition et sa discussion ; les autres sont une suite des rapports faits à diverses commissions ou d'articles publiés dans différents journaux. Aussi la première de ces *études* est-elle celle qui justifie le mieux le titre donné à son livre. Elle-même est intitulée : *La mesure de la valeur et la circulation métallique, The measure of value and the metallic currency.* Quelque intérêt que puissent présenter les rapports ou les articles qui la suivent, les vérités scientifiques, les enseignements généraux y sont trop souvent sacrifiés aux circonstances ou aux exigences momentanées du public, comme il en est dans tout écrit semblable,pour attirer autant qu'elles maintenant l'attention et autant la mériter.

La première *étude* de lord Farrer est pourtant fort élémentaire. Je me suis plus d'une fois étonné, en la lisant, de voir les notions qu'elle contient sur la monnaie et la circulation monétaire, aussi peu approfondies dans un écrit publié de nos jours en Angleterre, où ces deux questions ont été débattues par les économistes les plus remarquables depuis si longtemps, de même que par les hommes politiques les plus éminents. L'on ne saurait oublier,en effet,qu'elles l'étaient déjà par Pitt et Fox et que la loi qui a décrété l'unique monnaie d'or en Angleterre est de 1816, grâce à lord Liverpool, dont la célèbre *Lettre of the coins of the realm* a peu précédé son ministère. Même en France, l'*étude* de lord Farrer serait peu remarquée et peu utile, bien que les questions de monnaie et de crédit nous soient malheureusement beaucoup moins familières qu'aux Anglais. Chacun a pu facilement s'en convaincre encore l'hiver dernier, quand nos ministres ont gravement demandé au lord de l'Echiquier de se joindre à eux et au gouvernement des États-Unis pour proposer une conférence où tous les grands états

décideraient le retour au bimétallisme, en fixant de façon *définitive* le rapport de l'or à l'argent ! Conférence que lord Farrer appelle tout simplement, mais très justement, une folie.

Lord Farrer revient forcément à de nombreuses reprises, dans ses divers écrits, sur le monométallisme et le bimétallisme, et il croit tellement à la supériorité de l'or sur l'argent qu'il paraît presque ne pas supposer que l'on puisse désormais employer l'argent comme monnaie, si ce n'est pour la monnaie de billon. Il a certainement raison, mais il est regrettable qu'il se contente en cela, comme à peu près en tout, d'affirmer son opinion. Nulle part il n'indique même le principal motif qui doit faire condamner l'usage simultané de plusieurs métaux sur le marché des échanges : l'impossibilité d'établir entre eux un rapport fixe, ne fût-ce que pour un temps très limité. A notre époque surtout, cette impossibilité est presque réellement de l'évidence. Il aurait au moins dû rappeler l'unique et charmante réponse de la Banque d'Angleterre à la proposition de notre gouvernement, dont je parlais à l'instant.

En nommant la plupart des peuples qui, dans ces dernières années, ont adopté la monnaie d'or, sans les nommer tous, il s'en faut, il donne de même trop approximativement, à la fin de son travail, je veux dire de ses écrits, articles ou rapports, l'état de la circulation métallique de ces peuples. Nulle part non plus il ne fait remarquer à ce sujet que la masse de l'or disponible n'aurait autrefois pu permettre de façon générale son unique emploi comme monnaie, tandis qu'il en est autrement aujourd'hui, eu égard surtout à l'extension si prononcée du crédit. Les merveilleuses statistiques de Soetbeer sur les métaux précieux aux différentes époques du passé le démontrent, du reste, et lord Farrer les connaît, puisqu'il en cite quelques-unes, soit à propos de la monnaie, soit à propos du crédit. Mais comment ne se plaît-il pas, en outre, à faire remarquer quelles recherches et quel savoir elles ont exigés? Car l'on ne peut les trop admirer. Ce sont assurément les plus beaux écrits statistiques publiés jusqu'à nous, avec ceux de M. Levasseur sur la population.

Dès sa première *étude*, lord Farrer parle du crédit, et il en parle de manière à donner déjà quelque inquiétude sur ce qu'il en doit dire dans la suite. Inquiétude trop justifiée malheureusement, puisqu'il se méprend absolument dans les autres sur la nature du crédit et sur ses usages. Il enseigne comme chose positive, par exemple, que les billets de crédit : billets à ordre, lettres de change, chèques, billets de banque circulent à l'égal de la monnaie, éteignant les dettes par leur remise, comme le font l'or et l'argent. On l'a prétendu longtemps, on le sait, et je n'ai pas besoin de rappeler, Law, les assignats, toute la triste

histoire du papier-monnaie, pour convaincre des dangers et de la fausseté d'une pareille erreur. Chose curieuse aussi et que je n'avais encore lue nulle part, lord Farrer, après avoir assimilé, comme monnaie, les billets de la banque d'Angleterre aux billets des autres banques, et à tous les billets de crédit, les en distingue lorsqu'ils reviennent à la Banque d'Angleterre, parce qu'elle les paye en or à ce moment. Ils y cessent d'être monnaie *legal tender*, dit-il, tandis que partout ailleurs ils circulent, s'échangent, se transmettent comme tels. La seule définition du crédit, le seul nom même du billet de crédit aurait dû mettre lord Farrer en garde contre une semblable croyance. Le billet de crédit, quel qu'il soit, est la reconnaissance d'une dette par son souscripteur, individu ou institution, et lorsqu'il passe d'une main à l'autre, il transmet uniquement la créance qu'il indique et dont il est la preuve. Si la Banque d'Angleterre remet à ses guichets de l'or contre son papier, la nature de ce papier ne change pas évidemment pour cela, ne devient pas monnaie à sa porte, ni billet de crédit dans ses salles ! Elle le rembourse en monnaie parce qu'elle détruit tout billet qui lui est remis. Mais qu'on lui demande d'échanger un billet de 100 livres sterling en plusieurs billets de moindre valeur et elle le fera, comme les autres banques échangeront, si on le désire, leurs billets contre de l'or. Toutes les mesures décrétées en faveur du papier monnaie ont été de monstrueux abus de pouvoir, fondés sur un mensonge. Elles prétendaient faire d'une signature une marchandise, donner à une feuille de papier un caractère libératoire, pour me servir de l'expression que Turgot appliquait à la monnaie. Comment lord Farrer ne s'est-il pas souvenu du moins du magnifique discours de Fox sur le papier-monnaie ?

Je crois que cette si fâcheuse erreur, qui se reproduit sans cesse dans les *Etudes* de lord Farrer, provient de sa lecture trop assidue et de son admiration trop exclusive de Macleod. C'est presque le seul auteur qu'il cite ; mais si considérable, si remarquable qu'il soit, Macleod est très dangereux à lire pour ceux qui n'ont pas d'opinions très arrêtées sur toutes les questions que soulève le crédit. Il en exagère sans mesure les services et, lui aussi le plus souvent, en transforme la nature. Il dit très bien dans l'ouvrage — *Theory and practice of banking* — *Théories et pratique des banques*, qui lui a valu sa haute réputation : « Comme le numéraire accumulé semble le symbole des travaux et des services passés, le crédit semble le symbole des travaux et des richesses futures » ; mais il prend aussi les effets du crédit pour du numéraire en attribuant même au numéraire et au crédit une partie dans la richesse qu'il leur est impossible d'occuper. Ils sont indispensables à toute production un peu dévelop-

pée, ils permettent, de notable façon, de créer de la richesse, dès que les sociétés sont sorties de leurs premiers âges, c'est vrai, mais le crédit ne sera jamais par lui-même de la richesse assurément et l'or et l'argent n'en ont eux-mêmes le caractère que jusqu'à concurrence de leur valeur métallique intrinsèque. « Ce n'est pas avec de l'or et de l'argent que toutes les richesses de l'univers ont été achetées originairement, disait bien Adam Smith; c'est avec du travail. » Et il aurait mieux dit encore si au travail il avait ajouté, dès le principe, la terre, selon le langage économique, ou la nature, et plus tard le capital dû au travail et à l'épargne. Michel Chevalier n'aurait certainement plus autant approuvé Macleod après la publication de son beau livre *De la monnaie*, qu'il le faisait à l'apparition de la *Theory and practice of banking*.

Si lord Farrer parle souvent des banques dans son ouvrage, non seulement il en parle toujours sous l'empire de son erreur sur le crédit, mais il ne laisse jamais soupçonner que ces très précieuses institutions puissent et doivent être libres. Nulle part non plus il ne compare les banques d'Ecosse aux banques d'Angleterre, ni n'indique ce qu'ont valu ses privilèges à la Banque d'Angleterre et à l'Angleterre entière durant, surtout, les crises qui sont survenues. Son livre est à lire, mais avec beaucoup de réflexion. Ses meilleures pages sont, je crois, celles qui se rapportent à la baisse des prix.

GUSTAVE DU PUYNODE.

HOW TO FIX STERLING EXCHANGE : A WELL TRIED, SAFE AND ECONOMICAL METHOD, by A. M. LINDSAY. — Calcutta : Thackes, Spink and Co. London. W. Thackes and Co.

Comment fixer le change sterling. Une méthode éprouvée, sûre et économique, par A. M. LINDSAY. — Calcutta, Thackes, Spink et Cie, Londres, W. Thackes et Cie, 2.

Je ferai seulement de très courtes remarques sur le livre de M. Lindsay. Malgré son format de grand in-octavo, il ne contient que 14 pages destinées à montrer combien la monnaie d'argent nuisait à l'Inde dans ses échanges avec les nations étrangères et de quelle nécessité était pour elle d'avoir, ainsi que l'Angleterre, une monnaie d'or, tout en conservant ses anciennes *roupies* pour les transactions intérieures. Le reste de son volume se compose d'une assez longue préface où la science économique a peu de choses à voir, et de nombreux articles de journaux anglais ou indiens, ainsi que de nombreuses lettres, écrites au sujet de ses justes observations, publiées avant la réforme de la circulation monétaire de l'Inde d'il y a deux ans, et qui lui a donné rai-

son. Il rappelle très justement la part qui lui revient dans cette réforme, en reproduisant ce qu'il avait déjà fait imprimer ; mais le succès même qu'a obtenu la réforme qu'il demandait et que demandaient avec lui beaucoup d'autres écrivains, ôte à son opinion et à sa façon de la présenter leur plus grand intérêt.

Je n'ai pas besoin de montrer combien, en effet, la situation monétaire de l'Inde lui était nuisible dans son trafic étranger avant que le gouvernement anglais, éclairé, poussé par la presse et, plusieurs publicistes, à la tête desquels se plaçait M. Lindsay, ait eu la hardiesse et l'honneur de décréter pour l'Inde aussi l'unique monnaie d'or en lui laissant l'usage de ses roupies d'argent devenues presque du billon, pour ses transactions intérieures. Il s'est souvenu de ce que demandaient, au commencement de ce siècle, Pitt et Fox pour l'Irlande, et, autant qu'il se pouvait, il a étendu à l'Inde les bienfaits du bill de lord Liverpool pour l'Angleterre, qui, le premier,a établi le monométallisme or. Quel regret, quelle honte presque nous devrions ressentir lorsqu'en présence de tels faits nous nous demandons ce que nous aurions fait. Nous en sommes encore au bimétallisme, et où en sont nos colonies ? A combien s'y élève le change ? Je pourrais citer un fait passé à la Guadeloupe cette année, et ce n'était pas un fait exceptionnel, où le change s'est élevé à 25 p. 100. Voyez-vous même nos Chambres traiter de la circulation monétaire ? Parlez-leur de réformer en un jour l'univers ou de proclamer à toujours la liberté en remettant tout à l'État, à la bonne heure!

Je voudrais pouvoir dire ici les difficultés qui se sont produites dans l'Inde à l'origine de son usage de la monnaie d'or, s'il s'en est produit ; mais j'avoue ne les pas connaître. Le livre de M. Lindsay s'occupe uniqnement des antécédents de la réforme que je viens de rappeler, et il me faudrait être au courant des journaux indiens pour en savoir les suites. Ce que je puis assurer, c'est que l'Inde a, depuis, largement profité de sa nouvelle condition monétaire et s'en applaudit chaque jour. Si elle lui a créé quelques difficultés d'abord, ces difficultés n'ont dû être que très minimes et de très courte durée.

En résumé, l'or est aujourd'hui la monnaie légale de l'Inde, la seule qu'elle emploie dans son négoce étranger et qui règle son change : ses roupies d'argent lui sont seulement demeurées pour ses négociations intérieures,ne circulent que sur son propre marché. Il n'y a là, comme l'a fait déjà remarquer M. Lindsay, rien qui ressemble au bimétallisme. L'Inde ne pouvait pas revenir aux usages de Corrientes, ou Humbold entendait encore crier dans les rues : Du sel pour de la chandelle! Du tabac pour du pain! et sa population de 300 millions d'âmes ne pouvait non plus passer du jour au lendemain pour ses médiocres échanges,

pour ses minces salaires, dans sa faible richesse, à l'unique emploi de l'or. Mais la roupie d'argent n'y fonctionne plus en réalité qu'ainsi qu'une monnaie de billon. Ce qu'il importe avant tout maintenant, c'est d'y maintenir cette monnaie dans la très juste mesure de la demande, du besoin des échanges; elle ne saurait conserver sa valeur qu'à cette condition. L'on peut heureusement s'en rapporter pour cela au gouvernement anglais, dont la gestion monétaire depuis 1816 est au-dessus de tout éloge.

GUSTAVE DU PUYNODE.

DER PERSONALKREDIT DES LANDLICHEN KLEINGRUND BESITZES IN OESTERREICH (Le crédit agricole et la petite propriété rurale en Autriche), publication du *Verein für Socialpolitik*. Leipzig, Duncker et Humblot 1898.

Quelle que soit l'opinion que l'on professe à l'endroit des théories favorites des socialistes de la chaire d'Allemagne, il est impossible de ne pas rendre hommage au zèle infatigable avec lequel leur association, le *Verein für Socialpolitik*, a depuis sa fondation institué des enquêtes approfondies sur les sujets relevant de son domaine et en a consigné les résultats dans d'excellentes publications : sauf erreur, et en comprenant dans ce nombre les comptes rendus des congrès annuels, près de 80 volumes ont déjà paru par ses soins; tous peuvent être et seront pendant longtemps consultés avec fruit.

L'ouvrage, dont le titre figure en tête de cette notice, est le 75e de la série. Sa commission de rédaction présidée par l'économiste autrichien bien connu, M. von Inama Sternegg, a rédigé un questionnaire très développé remis comme guide aux collaborateurs choisis pour cette tâche; elle a en même temps insisté sur le but essentiel que ceux-ci devaient avoir en vue : en premier lieu, faire connaître jusqu'à quel point les institutions de crédit existantes répondaient aux besoins constatés et en second lieu, exposer la raison d'être du crédit agricole et les services qu'il est à même de rendre dans chacune des régions, dont l'enquête leur était confiée. La commission exprimait aussi l'avis que la statistique devait plutôt constituer le fondement que le corps même de leurs rapports et qu'elle désirait surtout obtenir des tableaux descriptifs et critiques.

De cet appel est résultée une série de dix monographies sur le crédit rural en Styrie, en Carinthie, en Carniole, à Salzbourg, dans le Tyrol allemand septentrional et méridional ainsi que dans le Tyrol italien, en Moravie, en Basse-Autriche et dans l'archiduché d'Autriche. Leurs auteurs sont des spécialistes vivant en contact intime avec l'agriculture

et leurs rapports seront lus avec intérêt, non seulement par les personnes qui s'occupent des questions de Crédit agricole, mais encore par celles qui voudraient se faire une idée de l'état, des usages, de la manière de vivre des populations rurales de la monarchie autrichienne, ainsi que des cultures et des occupations variées auxquelles elles se livrent. Afin de serrer leur sujet de près, ces messieurs ont procédé par descriptions régionales successives, ce qui rend malaisée la tâche de rendre compte de leurs travaux. Il suffira peut-être de les recommander au lecteur et de lui donner l'assurance qu'il ne pourrait mieux employer son temps qu'à parcourir ces pages aussi instructives qu'attrayantes. Nourries de faits, elles lui feront connaître le fort et le faible de la situation économique des campagnes autrichiennes du Danube.

E. Castelot.

Das artjel, eine Wirtschaftgeschichtliche studie. (L'artèle, étude d'histoire économique) par Paul Apostol. Stuttgart, Cotta, 1898.

A la condition qu'ils entendent l'allemand, ce petit livre de 152 pages, bien que manquant un peu de relief par endroits, sera le bienvenu auprès des lecteurs qu'intéressent les questions économiques et sociales et auprès de ceux qu'attire l'étude de la vie populaire et des choses de Russie ; le nombre des uns et des autres est devenu considérable, mais les écrits publiés en Russie demeurent encore lettre close pour l'immense majorité d'entre nous. D'autre part, les articles qu'on rencontre sur les *artèles* dans nos dictionnaires d'économie politique, se réduisent à de simples et laconiques généralités ; seul, celui de M. Stieda dans le *Dictionnaire des Sciences politiques* de M. Conrad a un développement en rapport avec l'importance du sujet. Enfin, comme esquisse d'ensemble, nous n'avons en français, que la plaquette de M. Louguinine (*Les artèles et le mouvement coopératif en Russie*) publiée en 1886 par les soins du Cercle Saint-Simon.

M. Apostol établit une démarcation très tranchée entre les artèles anciennes et les modernes que des amis du progrès se sont efforcés de fonder et de répandre en Russie. Epris des idées occidentales, ceux-ci n'ont pas à son avis suffisamment pris garde à l'abîme qui sépare encore les mœurs russes de celles de nos pays ; leur zèle irréfléchi n'ayant pas tenu compte de ces différences profondes, des institutions utiles, telles que des laiteries coopératives et des caisses de crédit populaire, ont échoué pour avoir été importées tout d'une pièce au milieu de populations inertes et comme ensevelies sous l'amas de leurs coutumes traditionnelles. Beaucoup d'associations nées en Europe du besoin de réagir

contre le système industriel de notre époque, sont encore dépaysées au delà de la Vistule et leur heure ne viendra que petit à petit dans les nouveaux centres industriels en voie de formation.

Il en est tout autrement des anciennes artèles issues du régime de communauté familiale propre à la Russie primitive. Elles se sont de tout temps ramifiées à l'infini au travers de la vie populaire et ont une raison d'être puissante et toute spéciale sous un climat qui interdit tout travail en plein air pendant la moitié de l'année, et entoure de dangers l'exercice de certaines occupations qui, sous des cieux plus cléments, sont à la portée d'individus isolés. D'établissement bien plus reculé, ce mode d'association se constate pourtant à la fin du moyen âge parmi les Cosaques chasseurs et pêcheurs du Dnieper, qui organisaient également sur ce modèle leurs expéditions de guerre ou de pillage ; toutefois *artjel* n'est pas d'origine russe, il dérive du turc *orta* (communauté, union). Adopté dans la langue russe écrite à partir du xviie siècle, il sert aujourd'hui à désigner une infinité d'associations populaires dont plusieurs n'ont aucun objet économique. L'artèle qui nous occupe a été définie par un économiste russe, M. Issajew, « une association contractuelle entre plusieurs personnes d'égale capacité juridique, qui, en vue d'un même but économique et sous le régime de la solidarité collective, ont mis en commun leurs capitaux et leur travail ou leur travail seulement ». Dans les siècles passés, des artèles se mettaient à la disposition de riches particuliers ou de communautés religieuses pour exploiter à partage des fruits des entreprises telles que la capture des morses et des chiens de mer, les pêcheries dans la mer Blanche et la mer Caspienne, la chasse aux fourrures et au gibier, l'exploitation des salines et des bois ; les textes que nous possédons attestent que ces particuliers et notamment les maisons religieuses se réservaient la part du lion des produits obtenus. Pour le passé M. Apostol énumère encore des artèles de halage, de roulage, de métiers manuels, de crédit, d'artistes ambulants et même de voleurs. Au xviiie siècle, sous l'impulsion énergique donnée par Pierre le Grand au commerce, apparaissent dans les ports des artèles de déchargement des navires, de portefaix et de pilotage ; de nos jours ces *artèles de bourse*, comme on les appelle, monopolisent à Saint-Pétersbourg et à Moscou toute la manutention à laquelle donne lieu le trafic maritime et fluvial.

L'auteur entre dans des détails, où nous ne pouvons le suivre, sur le fonctionnement des artèles dans les branches les plus diverses de l'activité économique russe, depuis celles qui existent de temps immémorial et les industries domestiques exercées par le paysan durant la saison de chômage agricole forcé jusqu'à celles qui ont un caractère

manufacturier plus prononcé. Il y a des artèles, qui ne comptent que trois ou quatre membres: d'autres, beaucoup plus nombreuses et travaillant loin du lieu d'origine de leurs membres, vivent en commun sous la direction d'un chef ou *Starosta* élu, qui surveille aussi l'exécution des travaux et a qualité pour traiter au nom du groupe et l'engager. Les gains se partagent à parts égales dans les petites artèles rurales ; dans les grandes artèles professionnelles, cette répartition s'opère en tenant compte du mérite de chacun des coopérateurs. D'ailleurs, en règle générale et pour une même professsion, la rémunération du membre d'une artèle dépasse sensiblement la journée d'un ouvrier salarié ordinaire : par exemple, dans la menuiserie et dans le cercle de Dmitrowsk, le premier se fait de 60 à 140 roubles par saison ; le salaire total du second varie entre 40 et 90 roubles. Le fait que l'artèle entière est responsable de l'exécution de la tâche acceptée, explique et justifie cet écart dans le prix du travail. Par contre, pour des entreprises comme les constructions navales, il arrive que les intermédiaires entre les artèles et les compagnies de navigation interceptent une proportion considérable des sommes attribuées à la main-d'œuvre.

En somme, l'artèle a efficacement contribué à alléger le sort misérable auquel les conditions naturelles et les événements historiques semblaient condamner la population rurale et ouvrière. Afin de la soutenir dans son œuvre de relèvement, M. Apostol voudrait qu'elle eût l'appui d'un crédit populaire à bon marché et d'une législation lui accordant le bénéfice de la personnification civile; or la loi ne s'est jusqu'ici occupée que de certains groupes en rapport avec le haut commerce et pour fixer leurs obligations plutôt que leurs droits. Soit, mais si l'absence de garanties légales n'a aucunement paralysé ce mouvement aussi spontané qu'universel, n'y aurait-il pas lieu de craindre un excès de tutelle et d'ingérence administrative, venant enrayer ou tout au moins compromettre dans l'avenir et son succès et sa force d'expansion ? Il est vrai que M. Apostol incline à croire que l'artèle antique ne pourra continuer à subsister que dans les régions qui échapperont à l'établissement de la grande industrie, et que dans ces dernières elle devra se transformer pour s'adapter à des conditions toutes nouvelles.

E. Castelot.

VERHANDLUNGEN DER ABGEHALTENEN GENERALVERSAMMLUNG DES VEREINS FÜR SOCIALPOLITITK. (Compte rendu du Congrès tenu à Cologne en septembre 1897 par le *Verein für Socialpolitik*). Leipzig, Dunckler et Humblot, 1898.

A lire ce volume, il semble qu'une réaction commence à se dessiner en Allemagne contre l'admiration pour une législation tâtillonne à force de vouloir être protectrice des intérêts du petit monde. Ainsi, pour la première question à l'ordre du jour, celle du commerce de détail et des métiers manuels (*Handwerkerfrage*), un des rapporteurs, M. le Dr Bücher, s'est attaché à démontrer que la forme de la production (en grand ou en petit) est déterminée par les préférences de la consommation, et que c'est perdre son temps que de s'évertuer à aller à leur encontre.

Quelque minutieusement élaborées que soient, par exemple, des lois sur l'apprentissage, pour être applicables, il faut avant tout qu'elles s'adaptent aux nécessités ambiantes et à l'humaine nature, telle qu'elle est en réalité. « Je suis devenu, s'est écrié M. Bücher, beaucoup plus sceptique à l'endroit de l'efficacité de toutes ces mesures de réforme. J'ai acquis la conviction que les choses suivent leur train naturel, et que nous sommes à peu près impuissants à l'arrêter ou à l'accélérer; il nous est impossible de créer ce qui se refuse à pousser spontanément. » Parlant des examens de capacité professionnelle, il se demande vers quel régime de mandarins s'achemine la fin du XIXe siècle, si le droit à l'existence ne sera plus reconnu que se présentant un diplôme à la main. Dans son résumé, le président, M. Schmoller, n'a pu s'empêcher de glisser le regret que M. Bücher avait pris un ton « presque manchestérien » ; celui-ci n'en a pas moins recueilli des marques d'une approbation significative. Il avait au surplus fait valoir que si l'industrie domestique perd du terrain dans les villes, elle s'étend dans les campagnes allemandes, et qu'elle en fait la conquête : ce sont les conditions du milieu qui dominent la solution du problème.

Les deux autres questions soumises aux débats de l'assemblée étaient celle du crédit agricole et celle de l'exercice du droit de coalition ouvrière dans l'empire d'Allemagne. On sait de quel secours ont été à l'agriculture allemande les diverses manifestations de l'esprit d'association, notamment les caisses Raiffeisen et Schultze-Delitsch, pour alléger le fardeau de l'endettement sous lequel elle succombait ; ce mouvement n'est pas arrêté, et malgré quelques dissentiments d'importance secondaire, la presque unanimité des orateurs a pu avec raison se féliciter des résultats obtenus.

Une loi d'Empire reconnaît le droit de coalition, mais les droits de réunion et d'association étant régis par les lois particulières de chaque

État, il s'ensuit que, dans la pratique, il s'exerce dans des conditions tantôt relativement libérales et tantôt très restrictives. Le rapport de M. le professeur Lœning constitue à cet égard un tableau d'ensemble, avec les détails nécessaires pour se former une idée claire et suffisante de l'état de choses actuel. C'est dans le royaume de Prusse qu'aux termes de la loi du 11 mars 1850, les associations jouissent du maximum relatif de garanties légales contre l'intervention arbitraire de la police. M. Lœning n'a que peu d'espoir de voir cette législation devenir loi d'empire, et il constate que le gouvernement prussien lui-même voudrait, au contraire, voir fortifier le pouvoir attribué à ses agents ; il pense que des mesures de ce genre auraient pour effet de faire germer des sociétés secrètes, dont le réseau couvrirait bientôt tout le territoire. Tel, avec des nuances souvent plus accusées en faveur de la liberté du droit d'association, a aussi été le sentiment dominant des membres du *Verein*.

E. Castelot.

Encyclopédie des aide-mémoire. *Les essences forestières*, par Henri Loubié, 2 vol. Paris, Masson et Cie et Gauthier Villiars et fils.

Dans la nature, les forêts exercent des influences multiples. D'abord, elles agissent sur la température de l'air. Les observations recueillies dans les stations forestières, aujourd'hui nombreuses, ont établi qu'en été comme en hiver, les maxima hors bois sont plus grands que sous bois et que, d'autre part, les minima sont plus accentués en plaine qu'en forêt. En d'autres mots, en été l'air s'échauffe moins sous bois qu'en pays découvert ; mais, en revanche, en hiver, il y subit une moindre dépression de température. Les maxima et les minima y sont donc moins divergents. Pendant le jour, la température est moins élevée sous bois que hors bois ; durant la nuit, l'air s'y refroidit moins. En somme, la température moyenne annuelle de l'air en forêt est de 0,5 degré au moins plus faible qu'en terrain découvert. Le climat y est donc un peu plus froid, mais moins excessif.

Les forêts forment des abris naturels que nous cherchons à imiter par nos plantations, par nos haies. Aussi, le boisement des hauts plateaux s'impose-t-il.

Par suite de l'évaporation dont les arbres sont le siège, les couches d'air qui recouvrent les forêts contiennent en dissolution plus de vapeurs d'eau que dans la plaine, comme l'ont démontré les observations de M. Fautrat. Les régions situées dans le voisinage des massifs boisés jouissent donc d'une atmosphère plus fraîche et sont moins exposées à souffrir de la sécheresse.

Toutes les autres circonstances étant d'ailleurs identiques, les précipitations aqueuses sont plus abondantes dans les contrées boisées que

dans celles qui sont découvertes. On sait, au surplus, que la quantité de pluie s'accroît avec l'altitude.

Non seulement les terrains boisés reçoivent plus d'eau que les sols découverts, mais encore la conservation en est plus assurée. La pluie qui tombe sur la forêt, arrêtée par la cime des arbres, n'arrive que lentement au sol et ne peut, comme dans les plaines, s'écouler en suivant les pentes durcies par la chute. Du reste, la couverture du sol boisé, formée par l'accumulation des feuilles et autres débris végétaux, assure la conservation de l'eau de pluie.

Dans les pays montagneux boisés, les eaux qui tombent sur les sommets, contrariées par mille obstacles, s'écoulent lentement vers les vallées ; il en est tout autrement quand les terrains sont dénudés. Les eaux se précipitent alors avec violence, entraînant tout ce qu'elles rencontrent sur leur trajet et provoquent de redoutables inondations.

A ces influences heureuses de la forêt il faut ajouter qu'elle fournit la matière ligneuse dont l'usage ne cesse de s'accroître, malgré l'emploi de matières métalliques dans les constructions. Il y a donc lieu d'encourager les travaux de boisement dans les situations où ils peuvent être avantageux, et c'est pour venir en aide aux propriétaires qui seraient disposés à entrer dans cette voie que M. Loubié a écrit son ouvrage.

Le premier volume traite des *essences feuillues*. L'auteur passe en revue les espèces ligneuses les plus répandues : les chênes, le hêtre, le châtaignier, le frêne, les érables, l'orme, le cerisier, le sorbier, etc., etc. Il mentionne les terrains propres à chacune de ces essences, en même temps que leurs qualités et leurs usages. Dans un deuxième chapitre, il examine les modes de propagation par semis et par plantation, en même temps que la création des pépinières et les traitements auxquels y sont soumises les diverses espèces ligneuses. Il traite ensuite des aménagements des essences feuillues et, dans une quatrième partie, il signale les animaux nuisibles aux forêts, les insectes qui les attaquent, les végétaux parasites et les maladies dues aux bactéries et aux champignons.

Le deuxième volume est consacré aux *essences résineuses* qui rendent, aujourd'hui, de si grands services aux sylviculteurs. A notre avis, M. Loubié aurait fait chose utile en mettant en relief, dans quelques considérations générales, les précieuses propriétés de ces espèces ligneuses qui peuvent réussir dans des conditions de sol et de climat où l'on tenterait infructueusement la culture des arbres feuillus. En effet, elles exigent pour se développer beaucoup moins de matières minérales que les derniers. Le taux de cendres de leurs feuilles varie entre 1,4 et 3,6 p. 100. Au surplus, chez les résineux, le bois, l'écorce et les branches renferment sensiblement moins d'éléments minéraux

que les mêmes parties chez les essences feuillues. Aussi a-t-on recours aux résineux partout où les dernières n'ont pas chance de réussir.

D'autre part, comme chez les résineux la transpiration est faible, ils n'exigent que peu d'eau pour se développer. Leurs feuilles aciculaires, minces et raides, couverte d'un épiderme épais et imprégné de résine, dit Ebermeyer, déterminent une telle réduction dans la transpiration, qu'elles perdent, d'après Von Hechnel, six fois moins d'eau que celles des arbres feuillus croissant sur le même sol. M. Loubié aurait pu également appeler l'attention sur la nécessité de conserver la couverture formée sous les massifs boisés par l'accumulation des feuilles et autres débris végétaux. Ces matières, qui se transforment lentement en humus, sont indispensables à l'entretien de la production forestière. L'auteur donne, pour les essences résineuses, les mêmes renseignements que ceux qu'il a fournis pour les espèces feuillues.

En énumérant les petits mammifères qui nuisent aux forêts, M. Loubié a omis de mentionner l'écureuil auquel les forestiers reprochent de manger les fleurs du chêne et du pin et les jeunes cônes encore verts; de fouiller la terre pour en retirer les graines en germination et ronger les cotylédons ; enfin, de couper les jeunes pousses d'epicea et même du pin sylvestre. A ces méfaits, on peut ajouter que ce petit rongeur mange les œufs et les petits de nos insectivores. Sans cesse en mouvement, son agilité lui permet d'explorer les plus hauts arbres de même que les moindres buissons, et comme sa vue est excellente, peu de nids lui échappent. Au surplus, il dévaste nos vergers ; il est friand de nos meilleurs fruits, cerises, fraises, etc. Tout le monde sait, d'ailleurs, qu'il est avide de noix et de noisettes, dont il fait d'amples provisions pour l'hiver, car le petit bandit est très prévoyant.

G. FOUQUET.

AU CAP NORD. *Itinéraires en Norvège, Suède, Finlande*, par CHARLES RABOT. 1 vol. contenant 32 illustrations et 4 cartes dont 1 hors texte. Hachette et Cie éditeurs. Paris, 1898.

Le goût des voyages, et même des explorations s'est si grandement développé en ces dernières années qu'il n'y aura bientôt plus un coin de sol inconnu. M. Rabot a eu la bonne fortune d'en trouver dans la Laponie suédoise et il convie les touristes à suivre la voie qu'il leur décrit. Pour nous, qui n'apprécions pas au degré qu'elles le méritent les austères jouissances de l'explorateur, elle est encore trop peu frayée ; nous nous contenterons donc de prendre le chemin des parties du pays plus anciennement exploitées : en compagnie d'un guide si savant on ne saurait que s'instruire.

Dans l'immense développement de côtes qui s'étend de Throndhjem

à la frontière russe, on ne compte que cinq petites agglomérations urbaines, dit l'auteur : Bodœ, Tromsœ, Hammerfest, Vadsœ, Vardœ, plus deux ou trois bourgades. Les autres noms placés sur la carte n'indiquent que la résidence d'un officier de police, d'un marchand ou d'un pasteur ; les habitants vivent dispersés sur les îles et les rives des fjords. Les Norvégiens recherchent la solitude et fondent rarement un *gaard* près d'une autre habitation. L'isolement leur apprend à ne compter que sur leur énergie et sur leurs forces et leur rend insupportable toute entrave à la liberté individuelle. Aussi les paysans norvégiens présentent-ils le plus complet développement de la personnalité humaine. Aux qualités des primitifs ils joignent celles des modernes. Tous ont une instruction de beaucoup supérieure à celle des mêmes couches sociales en Europe et la culture intellectuelle n'a éveillé chez eux ni haine ni envie, car ils se sont bien assimilé ce qu'ils ont appris. Sortis de l'école, ils s'efforcent d'augmenter leurs connaissances par des lectures sérieuses. Chaque *gaard* (maison), si pauvre qu'il soit, possède des livres et dans beaucoup de vallées perdues on trouve des bibliothèques populaires dont les ouvrages sont lus et relus pendant l'hiver. Les collections contiennent sur tout des œuvres de vulgarisation scientifique. Ces hommes sont, du reste, d'excellents observateurs de la nature.

L'hospitalité offerte par les paysans norvégiens est toujours très cordiale, mais partout fort simple : le lit est composé d'un grabat garni de peaux de rennes ; comme nourriture, du lait caillé, du beurre, du fromage et une bouillie de farine d'avoine dans laquelle on fait fondre du beurre et que l'on mange avec du lait. Chaque campagnard, homme, femme ou enfant, absorbe par an environ 80 kilogrammes, de farine sous cette forme. Le Norvégien est aussi, avec le Danois, celui qui, parmi les Européens, consomme le plus de beurre. Le pain est remplacé par une galette, guère plus épaisse qu'un gros papier, faite d'un mélange de farine d'orge et d'avoine, cuite sur une plaque de fer. La pomme de terre entre aussi pour une grande part dans l'alimentation : 200 kilogrammes par tête et par an. Partout la viande fraîche est un mets de luxe rarement servi. Sèche et salée, ce n'est guère qu'en hiver qu'on en mange ; à cette époque, le lard est un aliment assez important. L'usage du café additionné d'une pincée de sel est répandu dans toutes les campagnes de la Scandinavie ; même dans la maison la plus pauvre et la plus solitaire, le voyageur est assuré de pouvoir s'en procurer. Tous les Norvégiens sont de rigoureux observateurs du repos dominical et refusent salaire pour les services qu'ils doivent rendre, par exception, le dimanche.

En Norvège, dans les campagnes et les petites villes, médecins et pharmaciens sont des fonctionnaires nommés par le roi et rétribués

par l'Etat. Les habitants sont trop pauvres et surtout trop disséminés pour que l'exercice de ces professions soit rémunérateur. Chaque médecin a la surveillance d'une circonscription très étendue, parfois grande comme un département de France, souvent dépourvue de routes; on peut donc dire que la vie du médecin y est toute de dévouement et de sacrifice. Le plus triste est que bien souvent il arrive trop tard. Après la Suède, la Norvège atteint cependant le taux de longévité le plus élevé de l'Europe.

Une des principales ressources du pays est la pêche : de janvier à avril, les Loffoten sont le siège d'importantes pêcheries de morues. En moyenne 35.000 marins, montés sur 8.000 canots, prennent part à cette industrie. Dans un rayon de 100 à 150 lieues, toute la population valide — Norvégiens et Lapons, terriens ou marins — afflue vers l'archipel; de plus loin encore, des environs de Throndhjem, parfois même de la Laponie suédoise, on accourt participer à l'aubaine. Une foule de femmes et d'enfants, qui doivent préparer le poisson, suivent les pêcheurs. Pour assurer l'ordre au milieu de cette foule qui, à certains moments de la saison, compte 40 à 50.000 individus, une vingtaine de fonctionnaires suffisent. Tel est le repect de la loi chez les Norvégiens qu'en 1892 il y a eu seulement 173 amendes à prononcer pour délits maritimes.

Les morues arrivent vers le commencement de décembre aux Loffoten et à la fin de l'année ou dans la première quinzaine de janvier dans le Vestfjord. Leurs troupes, au début clairsemées, deviennent de plus en plus denses jusqu'à former des masses compactes d'une hauteur de 35 à 50 mètres. En mars 1880, en une seule semaine, on captura 9 millions 1/2 de morues. Mais il arrive parfois que, sous l'influence des vents de nord et d'est qui abaissent la température de l'eau, les bancs restent au fond, par conséquent hors d'atteinte. La morue, très frileuse, recherche une température de + 5°. Depuis cette découverte, les pêcheurs emploient avec succès la sonde thermométrique pour connaître la profondeur à laquelle les engins doivent être placés. Aux Loffoten, la plus grande partie des morues est préparée en *klipfisk*, c'est-à-dire fendue dans toute la longueur, passée au sel, puis séchée au soleil dans les séchoirs établis au fond des fjords de la Norvège méridionale. Le klipfisk est ensuite envoyé dans les ports d'exportation, notamment à Bergen, d'où il est expédié principalement dans la péninsule ibérique. « Très sagement, dit M. Rabot, notre tarif douanier ferme pour ainsi dire la France au poisson des Loffoten qui, sans cette prohibition, ferait une redoutable concurrence à celui de nos pauvres Terre-Neuviens et Islandais. » Comme cette réflexion dénote bien que M. Rabot, savant explorateur, ethnographe et géologue, n'a pas la moindre notion de la science économique!

De 1881 à 1890 le gain moyen de chaque pêcheur a été de 284 fr., pour une pêche de 856 poissons. La situation de nos Terre-Neuviens et Islandais est beaucoup moins bonne. Par contre, celle des pêcheurs du Finmark — dans la Norvège arctique — est souvent meilleure qu'aux Loffoten. Les morues arrivent sur la côte du Finmark, de février à juin, à la recherche du capelan, petit poisson dont elles sont friandes, qui habite l'océan Glacial. Au printemps les adultes viennent frayer sur les côtes septentrionales d'Europe et d'Amérique entraînant à leur suite des troupes de baleines et des bancs épais de morues.

En Laponie, la morue nourrit non seulement l'homme, mais encore les animaux domestiques. Les herbivores se sont parfaitement accoutumés à cette nourriture (déchets de poissons, têtes de morues bouillies avec des algues et du foin lorsqu'il y en a, chair de baleine) et semblent même la rechercher. Au reste, la chair de baleine n'est pas trop désagréable au goût, elle ressemble à du bœuf très gras, mais un peu coriace, et elle est saine. Cependant, bien qu'en Finmark la viande de boucherie soit rare et de qualité inférieure, la baleine n'entre qu'exceptionnellement dans l'alimentation des Scandinaves. Les Lapons, au contraire, s'en régalent et en font des salaisons pour l'hiver.

Un nouvel exode de population se produit en été, certaines années, aux Loffoten, par suite de l'arrivée du hareng dit d'été ou gras. Ce poisson fréquente principalement la côte ouest du Nordland, mais ne suit pas un itinéraire fixe comme la morue. Tantôt il se présente sur un point, tantôt sur un autre. Souvent il remplit les fjords d'une masse tellement compacte, qu'elle arrête la sonde dont on se sert pour reconnaître son arrivée. Dès que les harengs sont signalés dans un fjord, le télégraphe en transmet la nouvelle sur toute la côte et de nombreuses escadrilles de pêche, à la rame, à la voile ou remorquées par des vapeurs, se mettent immédiatement en route. En même temps, des steamers viennent apporter le sel et charger le poisson capturé.

Hammerfest, bourgade de 2.000 habitants, « la ville la plus septentrionale de la terre », disent avec fierté les indigènes, est un des grands centres des huileries de morue, aussi les exhalaisons y sont-elles écœurantes. Dans son port, des caboteurs de la mer Blanche troquent de la farine contre de la morue; sur le quai, des canots débarquent du poisson sec, des quartiers de renne, des pelleteries crasseuses. Les seuls prés du pays se trouvent sur les toits des maisons. En juillet, chacun fane son pré aérien et plus tard y envoie paître le menu bétail : on ne doit pas s'étonner d'apercevoir des moutons ruminant tranquillement sur les toits, blottis près de la cheminée.

Le nord de la Norvège et de la Suède est occupé par les représentants de trois races différentes : Scandinaves, Finnois et Lapons. Les Scandi-

naves forment l'immense majorité jusqu'à l'Ofotenfjord; mais dans la partie orientale du département de Tromsœ comme dans le Finmark, ils se trouvent en minorité au milieu de Finnois et de Lapons. Les Lapons vivent dispersés dans les montagnes et dans les forêts de la Scandinavie septentrionale, du nord de la Finlande et de la presqu'île de Kola. L'effectif de la race ne dépasse pas 30.000 individus : une vingtaine de mille sont établis en Norvège, 5.000 à 6.000 en Suède, 1 200 en Finlande et 2.000 environ en Russie. Ce sont là des chiffres approximatifs, d'abord parce que le recensement des nomades est difficile, puis parce qu'un grand nombre des sédentaires n'avouent pas volontiers leur origine. Les unions entre Lapons et Finnois sont assez fréquentes; entre Lapons et Scandinaves, elles sont beaucoup plus rares et ne se produisent guère qu'en Suède. Disséminés en petits clans sur un territoire plus grand que la France et sans communications entre eux, les Lapons ne forment pas une peuplade homogène. Leurs dialectes présentent de telles différences qu'un Lapon du Nordland norvégien ne comprend pas ceux du Finmark et moins encore de la presqu'île de Kola. De plus, la religion élève entre les divers groupes une barrière infranchissable : les Lapons russes orthodoxes n'ont aucune relation avec leurs frères de Norvège, Suède et Finlande convertis au luthérianisme.

Les ethnographes divisent les Lapons des pays scandinaves en plusieurs catégories suivant leur genre de vie : les pasteurs, les sédentaires — colons en Suède ou pêcheurs sur la côte de l'Océan arctique — et, entre eux, les Sames forestiers de Suède et les Lapons de rivières en Norvège. Dans les déplacements annuels de leurs troupeaux de rennes, quelques clans de nomades parcourent des distances de 300 à 400 kilomètres. Chaque famille suit la même route, campe aux mêmes endroits et s'établit sur les mêmes pâturages que ses ancêtres. Le renne subvient à tous les besoins de son propriétaire : nourriture, vêtement, bête de trait ou de bât. Pour vivre uniquement de l'élevage, un Lapon doit posséder au moins trois cents rennes; avec sept ou huit cents il est à l'aise. Les grands propriétaires ont des troupeaux de deux à trois mille têtes : ceux-là renoncent généralement à la vie pastorale et s'installent dans des maisons, laissant le soin des bêtes à leurs enfants ou à des serviteurs intéressés dans l'exploitation. Mais cette fortune est très aléatoire : une épizootie peut faire périr des milliers de rennes, ou l'arrivée d'un loup pendant la nuit disperser un troupeau et ruiner ainsi le possesseur. Aussi le chiffre des Lapons nomades diminue-t-il chaque année.

Les Lapons forestiers possèdent également des rennes, mais en nombre insuffisant pour vivre de l'élevage; la pêche et la chasse leur

procurent le plus gros de leurs revenus. Leur profession les oblige à changer de résidence quatre ou cinq fois par an.

Les Lapons sédentaires, installés sur la côte de l'Océan glacial, vivent surtout de la pêche maritime à laquelle se joignent les produits de l'élevage de quelques bestiaux et la culture de petits carrés d'orge ou de pommes de terre. La plupart sont très pauvres.

Dans le grand-duché de Finlande, il n'y a que deux classes de Lapons : des pasteurs de rennes (peu nombreux et n'entreprenant point de longues migrations comme ceux de Suède) et des pêcheurs. Dans la presqu'île de Kola, en Russie, on ne trouve que des chasseurs ou des pêcheurs.

Les Lapons de race pure sont noirs ; la couleur blonde est un signe de métissage ; les nomades présentent le type mongol très accusé. Leur stature moyenne est 1 m. 50 ; dans certains clans, elle atteint 1 m. 65, mais il y a probablement là une forte infusion de sang finnois. Ils sont industrieux ; tous ceux de Scandinavie et de Finlande savent lire, même souvent écrire et la plupart parlent le suédois, le norvégien et le finnois. Ils sont généralement honnêtes et ne commettent guère d'autre délit que de s'approprier les rennes errants, mais comme chaque animal porte la marque de son propriétaire, ce vol est aisément réprimé. D'autant plus qu'une fois la constatation faite, il ne viendrait jamais à l'idée d'un Lapon de se soustraire par la fuite soit à la citation devant le juge, soit à l'ordre de départ pour purger la condamnation.

Bien à tort on a décrit les Lapons un peuple triste et silencieux : si quelques nomades affectent vis-à-vis des étrangers une hauteur et un mutisme dédaigneux, la grande majorité est au contraire très bruyante (entre eux surtout) et fort empressée, particulièrement lorsqu'on a su gagner le chemin de leur cœur par l'offre d'un petit verre d'*acquevit*, fruit défendu pour eux, puisque la vente des boissons alcooliques est interdite dans l'intérieur de la Laponie. Au reste, les Lapons sont très hospitaliers et lorsqu'on a vécu plusieurs années au milieu d'eux, on éprouve à leur égard une vive sympathie, dit M. Rabot.

Dans les parties les moins peuplées du pays, ce sont les fonctionnaires qui se dérangent et non point les administrés. Durant l'été, les agents du gouvernement parcourent leurs vastes circonscriptions pour régler les affaires pendantes ; et ce n'est pas une sinécure car le gîte et le couvert sont aussi peu confortables que les routes et les moyens de transport.

Nous nous sommes étendu un peu longuement sur les pêcheries et les Lapons, nous ne pourrons donc que mentionner les exploitations des riches gisements de fer de Gellivara et du Sulitelma ainsi que les lave-

ries d'or de Kultala et les sables aurifères, même diamantifères, du Tana et du Pasvig. Ces sables sont fort riches : un indigène a recueilli en un mois et demi 320 grammes d'or. Avis aux chercheurs d'or ; qui sait si effectivement M. Rabot ne leur signale pas là un nouveau Klondike.

M. LR.

Le marché financier en 1897-1898, par Arthur Raffalovich, 1 vol. in-8, Guillaumin, 1898.

Toutes les personnes qui s'intéressent aux questions financières connaissent l'ouvrage que publie tous les ans M. A. Raffalovich sous ce titre : *Le Marché financier*, et nous savons qu'ils en attendent toujours l'apparition avec impatience. Le premier volume parut en 1892. Celui de cette année, histoire financière de 1897, est donc le septième de la collection, dont l'ensemble forme une véritable encyclopédie spéciale aux questions de l'ordre dont nous parlons. Les marchés de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Russie, de l'Autriche, des Etats-Unis, de l'Espagne, de l'Italie, de la Suisse, de la Grèce, du Portugal, y sont racontés dans tous leurs détails. Un important chapitre est consacré à la question monétaire et aux métaux précieux. Enfin un appendice contient les documents relatifs aux questions traitées et certaines analyses qui, vu leur longueur, n'auraient pu trouver place dans le texte proprement dit sans en rompre le caractère, l'unité et la rapidité.

Si nous avions à attirer l'attention sur quelques points spéciaux, nous signalerions les comptes rendus des problèmes qui ont surgi dans l'année 1897, tels que le renouvellement du privilège de la Banque de France, les mesures fiscales et autres contre les valeurs mobilières et fonds d'Etat étrangers, les réformes du marché financier, etc. Mais tout est intéressant, et sera particulièrement intéressante pour beaucoup la partie relative aux marchés étrangers si peu connus chez nous. Si le *Marché financier* est partout précieux, à ce dernier point de vue il est unique en France.

« Les cours de la Bourse, dit M. Raffalovich, avec l'indication des taux d'escompte et d'avances, représentent une synthèse d'éléments multiples ; à côté de faits purement matériels, qui peuvent se traduire par des chiffres, il en est d'autres d'ordre psychologique, subjectif, sentimental, qui n'exercent pas moins leur part d'influence. L'homme d'affaires, le banquier, le négociant, le capitaliste, sont obligés de les embrasser tous dans les calculs qu'ils établissent avant d'engager leurs opérations, de même le chroniqueur consciencieux qui cherche, au bout

de l'année écoulée, à établir le bilan sommaire des douze mois. » Ce sont ces éléments multiples que dégage M. Raffalovich. Son livre est donc instructif au plus haut point. Pas n'est besoin de dire que toute la documentation est puisée aux meilleures sources, d'une exactitude absolue, et que les principes économiques qui guident l'auteur sont ceux de la liberté, condition du développement des affaires, du travail facile, abondant, productif, en un mot de la prospérité publique.

M. Le Batz.

Le livre du XXe siècle. Catéchisme social et politique, par le Comte Paul Cottin. — 1 vol. in-18. Guillaumin et Cie à Paris et Aug. Cote à Lyon, 1898.

Il y a dans ce livre une certaine hardiesse qui ne me déplaît pas. Il est aussi beau que rare de proclamer hautement les droits de l'homme contre la tyrannie, car, il faut en convenir, si les formes de celle-ci ont changé en beaucoup de pays, elle n'a pas encore disparu complètement, même dans les plus civilisés. Quelques-uns la combattent au nom de la liberté. M. Paul Cottin, qui est catholique, s'appuie sur la parole de Saint-Pierre : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » Si son point de vue est d'un ordre plus élevé, il est moins large que celui des premiers — parmi lesquels on compte aussi, du reste, des croyants, — car il rallie moins de partisans, il exclut tous ceux qui, n'ayant pas la foi, n'admettent point des prémisses dont l'évidence ne leur apparaît pas clairement.

Ce n'est pas que M. le comte Paul Cottin dédaigne la liberté ; mais il en a une conception assez étrange : elle est le droit de faire ce qui est conforme à ses opinions personnelles, à lui, M. le comte Paul Cottin, et le devoir de ne pas faire ce qui y est contraire. C'est, prise au sérieux, la boutade que l'on prête à Louis Veuillot : « La liberté, oui, nous la voulons pour nous, mais pas pour les autres. » Il n'est pas le seul à la comprendre ainsi. Ce n'est aussi que par des explications peu claires, fort alambiquées même, qu'il se tire, ou ne se tire pas, de l'indication des cas où l'insurrection est permise : car M. le comte Paul Cottin réhabilite la vieille maxime révolutionnaire : l'insurrection, le plus saint des devoirs.

Celui qui écrit ces lignes, catholique lui-même, ne veut pas nier les vérités de morale et de religion contenues dans le livre, ni leur influence sociale. Il est à regretter que l'auteur dévie un peu en chemin, dans ses explications et ses conclusions, et s'embarrasse dans des broussailles d'où il ne peut plus sortir. Ceci n'est pas la part de la religion, c'est celle de l'homme. Une notion à la fois plus exacte et plus

large de la liberté l'eût peut-être empêché de s'égarer, tout en le laissant dans une parfaite orthodoxie, une orthodoxie plus droite, plus stricte, plus rigoureuse que celle dont il fait preuve.

MAURICE ZABLET.

LA VIE SOCIALE MODERNE. CAUSERIES SUR LES ÉLÉMENTS DE LA CONSTITUTION ET DU FONCTIONNEMENT DES SOCIÉTÉS HUMAINES, par MAURICE HEINS. — 1 vol. in-8. Ad. Hoste, à Gand, 1898.

Sous une forme à la portée des jeunes intelligences, M. Maurice Heins a condensé dans son livre les principales notions d'économie politique, sociale et pratique dont la connaissance est utile à tous. Il est clair, qualité toujours précieuse, mais qui était ici indispensable. Si ses explications sont d'une grande sobriété, elles sont élucidées par des comparaisons bien choisies, par des exemples qui frapperont l'imagination des lecteurs à qui il s'adresse. Un bon maître — puisque ce livre est destiné aux enfants — donnera facilement les développements nécessaires sur certains points.

C'est un bon livre élémentaire. Tout y est sage, prudent, anodin. C'est un pâturage où il n'est pas à craindre que les moutons deviennent enragés. On y puisera le respect de toute la machine sociale, même un peu celui des pièces rouillées, détériorées, brisées, qui en empêchent le bon fonctionnement. La lecture du volume ne produira assurément ni socialistes, ni révolutionnaires, ni même de simples frondeurs. L'auteur, en effet, a évité avec soin d'entrer dans les théories qui font l'objet de nos discussions quotidiennes ; il s'est borné à les indiquer d'un mot, et même, à celui de *protection*, nous trouvons quelque tendance à l'approuver. Il en est de même des *monopoles* et de quelques autres choses. Je sais que *maxima debetur pueri reverentia*. Mais serait-ce manquer au précepte que de ne pas les élever dans le culte des erreurs où tombent trop souvent les gouvernements?

MAURICE ZABLET.

HISTOIRE ET RÉGIME DE LA GRANDE INDUSTRIE EN FRANCE AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES, par ALFRED DES CILLEULS. — 1 vol. in-8°, Giard et Brière, 1898.

M. des Cilleuls divise son livre en trois parties : propagation de la grande industrie ; son organisation ; et enfin son fonctionnement et la protection dont elle fut l'objet aux XVIIe et XVIIIe siècles. Un ensemble de documents puisés aux sources, dans les archives nationales et départementales et dans la législation ancienne, se rangent sous

chacun de ces trois grands titres, forment une histoire de l'industrie dans les deux siècles qui ont précédé le XIXe, et servent de préface au grand développement, à cet égard, que nous avons vu se produire de nos jours. Car, comme le dit fort bien M. des Cilleuls, « sans l'évolution si accentuée, quoique si peu connue, de l'industrie au XVIIIe siècle, il n'aurait pas été possible de passer brusquement, comme on se le figure avec ingénuité, du système autoritaire qui caractérise la condition du travail pendant le XVIIe siècle, au régime libéral qui préside à l'activité professionnelle de nos jours Les événements, de 1789 à 1791, n'ont été pour rien dans l'essor de la production industrielle, si ce n'est pour le suspendre ou restreindre, comme en témoignent les états des douanes. C'est de plus haut et de plus loin qu'il faut envisager les choses ; le développement des richesses est sans aucune corrélation avec les formes gouvernementales et les institutions politiques ; ses principaux facteurs sont : la sûreté des personnes et des biens, la liberté des transactions, l'abondance des matières premières, la facilité des transports, la puissance, la correction, la rapidité du travail, l'aisance des habitants. »

L'ouvrage est des plus intéressants. Il est bondé de faits, ce qui le rend précieux à beaucoup d'égards ; mais peut-être, tous ces détails qui le composent ne sont-ils pas assez fondus en un texte qui en rende la lecture sinon agréable — la matière étant assez ardue — du moins possible à beaucoup de lecteurs. Ils seront obligés, comme le singe de la fable, de casser la noix et d'éprouver l'amertume de l'écorce avant de goûter la saveur du fruit. Mais, répétons-le, le fruit est savoureux, et si l'auteur a été entraîné, par sa grande érudition, à entasser faits sur faits, dates sur dates, détails sur détails, c'est un défaut qui est loin d'être vulgaire.

MAURICE ZABLET.

BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE INTERNATIONALE, IV. LE SOCIALISME EN BELGIQUE, par DESTRÉE et E. VANDERVELDE, in-12, Paris. V. Giard et F. Brière, 1898.

Les auteurs ont réuni dans ce volume une série d'études formant un ensemble, disent-ils, sur l'organisation et les tendances des socialistes en Belgique. Tous deux sont socialistes militants, donc juges et parties, néanmoins leur livre paraît écrit de bonne foi ; en tout cas, nous ne pouvons que résumer les faits qu'ils nous présentent, faute de moyens de les contrôler, et tâcher de découvrir ce qui différencie le socialisme belge des autres.

Le premier groupe du parti ouvrier établi en Belgique a été la

Société des Tisserands, créée à Gand en 1857. Cette société a eu beaucoup à combattre contre les patrons, paraît-il. Si les deux adversaires avaient été abandonnés à eux-mêmes, ils auraient sans doute fini par s'entendre ; mais les « autorités », qui ne sauraient rien laisser passer sans y fourrer leur nez, se sont mises du côté des patrons et ont envenimé la querelle, augmenté l'antagonisme qui continue toujours et par la même cause.

D'autres groupes se sont formés plus tard ; mais l'internationale n'eut pas grand succès en Belgique : Marxistes et Proudhonniens ne tardèrent pas à se diviser. Les Proudhonniens vaincus, la lutte s'engagea entre collectivistes et anarchistes, entre Marx et Bakounine. Dans ce dernier conflit, les socialistes belges se refusèrent à prendre parti entre les deux fractions antagonistes et formèrent une école sous la direction de César de Paepe. « C'est incontestablement à de Paepe, qui fut, en même temps qu'un théoricien profond, le plus infatigable des vulgarisateurs qu'il faut, en majeure partie, attribuer les tendances actuelles du socialisme en Belgique. Le programme du parti ouvrier belge, rédigé par ses disciples, constitue une transaction, ou plutôt une synthèse des doctrines qui se livrèrent de si furieux combats dans les congrès de l'internationale ».

Si l'on en croit MM. Destrée et Vandervelde, le parti socialiste fait de réels progrès en Belgique. En 1869, la mutualité socialiste dans le centre ne comptait que 521 membres possédant un capital de 1026 fr. 73. En 1897, ses membres sont au nombre de 9.974 et leur capital s'élève à 77.546 fr. 03. Au 31 décembre 1896, la fédération mutuelliste du centre comptait 54 groupes et elle avait distribué dans l'année 100.835 francs en indemnités aux malades, blessés, invalides ou enlevés à leur famille par la loi de la milice.

Le mutuellisme est, comme on voit, un socialisme un peu anodin. Le coopératisme est à peu près de même trempe et fait des progrès analogues comme le montre le tableau suivant des principales coopératives.

Nom de la Société.	Siège social.	Date de fondation.	Effectif en 1889.	Effectif en 1893.	Effectif en 1897.
Vooruil...........	Gand.	1880	3.000	5.500	6.000
Vrije Bakkers....	Anvers.....	1800	1.550	1 080	10.000
Maison du Peuple	Bruxelles..	1881	3.500	9.000	15.000
Progrès..........	Jolimont...	1886	3.300	7.000	11.00
Prolétaires.......	Louvain...	1886	350	1 200	2.500
La Populaire.....	Liège......	1887	720	1.450	3.000
Ruche ouvrière..	Verviers...	1888	150	1.600	2.000
	Totaux.......		12.870	29.830	19.500

Nous avons vu, en analysant le livre de M. Verhaegen sur les *socialistes anglais* que le socialisme fait peu de progrès en Angleterre. D'où vient qu'il paraît en faire un peu plus en Belgique.

Sans doute, en partie, de ce que la condition de l'ouvrier belge est moins bonne que celle de l'ouvrier anglais ; mais aussi de ce que le socialisme belge est très mitigé et de ce que sa tactique politique est relativement sage et modérée. C'est du moins ce qui nous paraît ressortir des études contenues dans ce volume.

Les socialistes belges ne s'éloignent pas de la lutte politique comme les socialistes libertaires des autres pays ; ils n'y attachent pas non plus une importance excessive et même exclusive comme les socialistes autoritaires. « La puissance législative, disent nos auteurs, est singulièrement limitée. Dans les pays modernes, surtout dans ceux où une presse libre forme quotidiennement une mouvante opinion publique, il n'est plus vrai de dire que l'on peut tout faire avec des baïonnettes, sauf s'asseoir dessus. Non seulement il est malaisé de les prendre pour siège, mais il est dangereux de s'en servir pour mener la foule dans des directions qui lui sont antipathiques. Avec une majorité docile, des fonctionnaires, des juges et des soldats, on peut encore essayer beaucoup de choses contre l'intérêt public ; mais il est néanmoins des bornes au-delà desquelles les plus audacieux des autoritaires n'osent pas se risquer. »

C'est donc par persuasion et non par contrainte, pacifiquement et non violemment qu'il faut s'efforcer de faire prévaloir ses vues politiques. Nous voilà loin des rodomontades d'antan. En conséquence de ces principes, les socialistes belges prennent part aux luttes électorales dans un but de propagande plutôt qu'en vue du succès. Ils tiennent plus à se faire connaître qu'à conquérir des sièges. Gagneront-ils à être mieux connus ? C'est ce que l'avenir nous apprendra.

Nous avons dit que le socialisme belge devait ses petits succès — peu inquiétants — à sa modération. La tactique qu'il suit en est déjà une preuve ; tout le livre de MM. Destrée et Vandervelde vient à l'appui. On pourrait dire que le socialisme belge est plutôt de l'*association* que du *socialisme* ; telle est l'impression dominante qui nous reste de sa lecture. Or, l'association n'est point contraire aux principes économiques : loin de là.

Il ne s'ensuit pas que les socialistes belges ne feront jamais de faux pas dans cette voie ; mais, tant qu'ils resteront libres, s'ils tombent ils, se relèveront et raffermiront leur marche ; et qui sait si, en suivant cette voie, ils ne se rencontreront pas bientôt avec les économistes ? La pratique du mutuellisme et du coopératisme leur fera peut-être découvrir que le capital et le capitaliste ne sont pas des rouages inutiles

dans le mécanisme social, et que, pourvu que l'Etat ne les en empêche ou ne les en dispense, les riches sont naturellement enclins à se montrer secourables envers les pauvres, quand même leur intérêt ne les y obligerait pas.

Les socialistes belges sont encore loin, très loin de cet idéal, mais malgré l'intention des auteurs du *Socialisme en Belgique*, leur livre contribuera peut-être à les en rapprocher. Nous le souhaitons, car nous ne demandons pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive.

H. Bouet.

Bibliothèque de Philosophie contemporaine. L'individu et la Réforme sociale, par Edouard Sanz y Escartin, traduit de l'espagnol par Auguste Dietrich, in-8°. Paris, Félix Alcan, 1898.

En 1893, M. Sanz y Escartin publiait un volume intitulé : l'*Etat et la réforme sociale*, dans lequel il cherchait à déterminer la part qui revient à l'Etat dans les efforts à faire pour améliorer la situation actuelle. Passant en revue les réformes effectuées dans ces derniers temps en faveur du prolétariat, M. Sanz réclamait des mesures sérieuses et énergiques — dit son traducteur — destinées à protéger les classes ouvrières contre « les excès de la concurrence sans frein, sans scrupule et sans cœur. »

Il restait à montrer quelle devait être la part de l'individu dans la réforme sociale, car l'Etat ne peut pas tout faire. C'est ce que tente M. Sanz dans le présent volume dont l'édition espagnole date de 1896. L'édition espagnole ayant déjà été l'objet d'un compte rendu par un de nos collègues (*Journal des Economistes*, août 1897), nous y renvoyons les lecteurs et nous nous bornerons à y ajouter quelques nouvelles considérations. Ne pouvant tout dire en quelques pages, M. Rouxel s'était borné à résumer les idées de M. Sanz sur les éléments de la réforme économique : le travail, l'épargne, la propriété qui constituent en effet, non pas tout l'édifice social, comme quelques-uns le croient, mais les fondations. Nous dirons quelques mots de la *réforme morale* à laquelle l'auteur fait concourir les sciences, la pédagogie, la religion, le droit, la femme, etc.

M. Sanz ne croit guère à la possibilité de la réforme morale si la morale ne se base sur la religion et, quoique le catholicisme obtienne ses préférences, il admet toutes les croyances religieuses pourvu qu'elles soient sincères. « Quand il s'agit de réaliser une bonne œuvre, ne demandez pas à ceux qui désirent y participer comment ils pensent au sujet de telle ou telle théorie, comment ils interprètent le dogme ou le

symbole, mais simplement s'ils aiment et désirent sincèrement le bien. L'unité absolue n'est pas possible dans l'ordre relatif et humain. »

Nous ne voyons pas très bien la raison de la préférence donnée par M. Sanz au catholicisme. Il convient lui-même de la décadence du sentiment religieux chez les peuples de race latine, France, Italie, Espagne, et surtout dans leurs colonies de l'Amérique latine.

« Buenos-Ayres est sûrement l'une des villes les plus irreligieuses du monde. En général, les populations hispano-américaines, quoique se proclamant catholiques, ne croient pas à la religion et ne la pratiquent pas. » Tandis que, dans les pays anglo-saxons et slaves, le sentiment religieux reste très vivace et exerce une grande influence sur la direction de la vie.

L'auteur constate que le catholicisme, en décadence dans les pays latins, recouvre de nouvelles forces aux Etats-Unis et y influe profondément sur la direction des consciences. Mais il oublie de dire que le catholicisme américain est loin d'être orthodoxe et n'est catholique que de nom.

M. Sanz estime que « les qualités morales sont un très puissant auxiliaire de toute existence humaine. » Cela serait vrai, si l'efficacité de la morale privée n'était pas détruite par la morale publique ; mais l'auteur convient lui-même que les erreurs et les vices des classes inférieures sont en grande partie la conséquence des exemples qui leur sont offerts par les classes dirigeantes.

Dans son chapitre sur *le Droit*, M. Sanz critique l'organisation politique des peuples modernes et le régime parlementaire. Il constate que le suffrage universel a été octroyé mal à propos et trop précipitamment. Il a plu d'en haut sur le peuple, dit-il, avant que la dixième partie des électeurs l'eût réclamé. Il entraîne les sociétés vers l'abîme collectiviste ou vers l'anarchisme. Il stérilise, sous l'avalanche des votes de multitudes incultes, l'initiative du talent et de l'expérience ; par son manque d'organisation, il élimine presque toujours les meilleurs.

En Espagne, notamment, avec le suffrage restreint, le corps électoral manquait déjà de réelle indépendance, faute des conditions appropriées et par suite de l'ingérence traditionnelle du gouvernement dans les élections. Mais avec le suffrage universel, le manque d'indépendance s'est beaucoup accru. « Les neuf dixièmes de nos électeurs votent sans se préoccuper en rien du rôle que peut jouer leur représentant par rapport aux réformes législatives. »

Il serait donc à désirer qu'on réformât le suffrage universel, qu'on l'organisât, puisqu'il manque d'organisation. M. Sanz n'en voit pas la possibilité « Rétrograder dans la voie des libertés conquises, c'est une entreprise difficile et dont les résultats seraient douteux..... La méthode

scientifique n'autorise ni le procédé révolutionnaire, ni la rétrogradation. » En d'autres termes, l'auteur reconnaît que l'on s'est jeté dans un précipice et il prononce que la rétrogradation, les efforts pour en sortir seraient anti-scientifiques! Quand on s'est trompé de route, il ne faut pas rétrograder, il faut marcher quand même. A la porte de l'enfer politique, laissez toute espérance...

S'il nous fallait porter un jugement d'ensemble sur le livre de M. Sanz y Escartin, nous dirions que l'auteur a pris les choses à rebours en commençant par traiter du rôle de l'Etat avant celui de l'individu dans la réforme sociale. Ce vice de méthode l'a induit en diverses erreurs, ou empêché de découvrir certaines vérités. Nous pensons notamment qu'une étude plus approfondie de l'individu aurait changé son opinion sur les « excès de la concurrence sans frein, sans scrupule et sans cœur », qui constitue le principe fondamental de sa *Réforme sociale*.

M. Sanz n'épargne pas les critiques à son pays, quoiqu'il le fasse toujours en termes courtois et modérés. Mais, comme le fait observer son traducteur, « la sévérité avec laquelle il juge sa patrie n'est pas l'irrespect d'un mauvais fils qui prend plaisir à étaler les plaies vives de sa mère; c'est au contraire l'amour à toute épreuve d'un enfant à la fois tendre et perspicace qui voit la gangrène envahir peu à peu et irrésistiblement ces plaies et qui a le courage douloureux d'y porter le fer rouge et la flamme purificatrice pour écarter de celle qu'il adore la corruption et la mort. »

Les Espagnols — et d'autres peuples aussi — feront donc sagement de profiter des leçons que renferme le volume dont nous n'avons pu leur donner qu'une faible idée.

H. Bouët.

A discourse concerning the currencies of the British Plantations in America (Discours sur les Monnaies des Colonies anglaises en Amérique), par William Douglass, édité par Charles J. Bullock. Ph. D. in-8° New-York, Macmillan Company, 1897.

L'Association économique américaine publie une étude sur un économiste aujourd'hui bien oublié, le Dr Douglass, et reproduit un de ses principaux ouvrages : le *Discours sur les monnaies des colonies anglaises en Amérique*. Nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt pour les Français de leur rappeler aussi ce précurseur de l'économie politique.

Né à Gifford, en Ecosse, vers 1691, William Douglass fit ses études médicales à Edimbourg où il fut disciple de Pitcairn. Il voyagea ensuite pour les compléter en Allemagne et en France. Revenu dans son pays,

il exerça quelque temps la médecine à Bristol, puis partit pour l'Amérique en 1716. Après avoir voyagé dans l'Ouest pendant deux ans, il s'établit définitivement à Boston où il passa le reste de sa vie. Il acquit bientôt une grande réputation dans l'exercice de son art, étant du reste le seul médecin qui fût régulièrement gradué.

Douglass montra beaucoup de zèle et de dévouement dans plusieurs épidémies, et notamment dans celle de variole qui fit de grands ravages en 1721. Il s'éleva contre l'inoculation, sans en être cependant l'ennemi en principe. Mais il était d'avis que les effets de cette méthode n'étaient pas encore assez connus, et que les expériences faites étaient insuffisantes pour légitimer sa généralisation. Il croyait surtout qu'il était dangereux de laisser la pratique de l'inoculation aux mains du premier venu, ce qui était alors le cas.

Douglass était sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, en opposition avec les médecins de son temps, et s'en faisait des ennemis par la rudesse et la violence qu'il mettait à combattre leur ignorance et leur routine. Il faut cependant convenir qu'il n'avait pas tout à fait tort, si l'on considère que, encore cinquante ans après Douglass, Washington fut saigné à mort par trois des plus éminents médecins de son temps.

D'ailleurs, Douglass faisait tous ses efforts pour favoriser le progrès de la science médicale et il fonda dans ce but une société de médecine à Boston.

L'exercice et l'étude de sa profession étaient loin d'absorber toute son activité et on cite peu d'hommes de cette époque, dit l'éditeur, qui aient fait preuve de connaissances aussi variées : histoire naturelle, géographie, linguistique, astronomie, etc., se partageaient son temps et il creusa assez ces différentes sciences pour publier sur chacune d'elles des études qui ne manquent ni de profondeur, ni d'originalité.

Mais sa science favorite fut l'économie politique, sur laquelle il a écrit plusieurs ouvrages fort appréciés en son temps. Le *Discours sur les monnaies des colonies anglaises en Amérique* est un des meilleurs ouvrages, dit M. Bulloch, qui aient paru au XVIIIe siècle sur la question de la monnaie.

Pour se faire une idée exacte de l'importance de ce Discours, il faut se rappeler que le papier-monnaie, de plus en plus usité en Amérique depuis 1690, causait de grands troubles dans le commerce. On en était arrivé à émettre des billets du gouvernement dont le paiement n'était exigible qu'au bout de plusieurs années. Le créancier perdait ainsi l'intérêt de son prêt pendant tout ce temps.

Cette mesure, dit Adam Smith, « porte la marque évidente d'avoir été originairement ce que l'honnête et franc Douglass nous assure

qu'elle était, un projet de friponnerie des débiteurs pour tromper leur créanciers. » Douglass combat énergiquement ce système monétaire. Il a une idée claire de la loi de Gresham. Avant Ricardo, il insiste sur ce fait que la hausse de l'argent est le signe et le résultat de la dépréciation du papier-monnaie.

Notre auteur est encore cité par Adam Smith dans un autre passage de la *Richesse des Nations.*

Il assurait que, pour empêcher la baisse de prix du tabac, les planteurs qui en avaient le monopole en brûlaient une certaine quantité dans les années d'abondance, comme on dit que les Hollandais brûlaient les épices. Smith soupçonne que Douglass a été mal informé, mais les auteurs qui ont attesté les mêmes faits sont si nombreux, qu'il n'est plus possible d'en douter aujourd'hui.

Plusieurs autres écrivains ont aussi mis Douglass à contribution : Mac Culloch dit que cet auteur a très clairement exposé les principes qu'il faudrait avoir en vue dans l'émission du papier-monnaie et les abus qui résultent de leur oubli. Le professeur W. G. Sumner et le professeur Irving Fisher font aussi l'éloge du *Discours sur les monnaies.*

Outre cet ouvrage que réédite M. Bullock. Douglass a publié plusieurs autres études économiques entre lesquelles nous pouvons signaler l' *Essai sur l'argent et la monnaie de papier*, et le *Sommaire historique et politique des premières colonies anglaises dans l'Amérique du Nord*, *de leurs développements et de leur état actuel.*

William Douglass mourut en 1752, laissant ses biens, qui étaient considérables, pour l'entretien du culte et pour l'établissement d'écoles libres. Il ne légua à son fils, alors âgé de 7 ans, que sa bibliothèque. Il fut original jusqu'à la mort !

En somme, Douglass fut un puissant esprit; mais, comme le dit son éditeur, il avait marché sur les talons et même sur les têtes de trop de charlatans et ferraillé contre trop d'abus et de préjugés pour être sympathique à ses contemporains. Cependant ses adversaires eux-mêmes ne pouvaient s'empêcher de reconnaître en lui la valeur de l'homme de science et les grandes qualités de l'homme public.

On ne saurait trop approuver la sentence que M. Bullock lui emprunte pour épigraphe :

« En tous pays, c'est le peuple qui supporte le gouvernement : il est absurde d'imaginer qu'un gouvernement trouve de l'argent pour son peuple; c'est le peuple qui, par son commerce et son industrie, pourvoit non seulement à sa propre subsistance, mais aussi au soutien de son gouvernement. »

Nous ne pouvons donc que remercier M. Bullock et l'*American Economic Association*, d'avoir remis en lumière la personnalité originale et trop vite oubliée de William Douglass. H. Bouet.

GRANDEUR ET DÉCADENCE DES FRANÇAIS, par GASTON ROUTIER, 2e édition in-18, Paris. Arthur Savaète. S. D.

M. Routier est un écrivain jeune — il nous apprend qu'il touche à la trentaine — et singulièrement fécond : il collabore depuis 10 ans à plusieurs journaux et il a trouvé le moyen, entre temps, d'écrire 10 volumes sur les sujets les plus divers, depuis la poésie jusqu'à l'économie politique, en passant par le roman, l'histoire, etc. — Un volume chaque année ! — Le onzième, nous l'avons entre les mains.

L'auteur de *Grandeur et Décadence des Français* ne se borne pas à écrire : il lit beaucoup et il accumule avec plus ou moins de discernement les idées des autres. Quant à soumettre ces idées à une critique patiente et sévère, ce serait vraiment trop lui demander, car ses journées, comme les nôtres, ne sont que de vingt-quatre heures. L'impression qui nous reste de la lecture de son livre, c'est que l'auteur a des clartés de tout,mais pas grand'chose de plus,ce qui est très excusable : on ne peut pas tout faire.

Le but du présent ouvrage est de montrer les causes de la grandeur passée et de la décadence présente des Français et d'indiquer les moyen de régénération. Il nous paraît assez piquant de voir un rédacteur du *Figaro*, de *l'Echo de Paris*, du *Journal*, tous journaux très austères, comme chacun sait, monter en chaire et nous prêcher la morale. Il est vrai qu'il a préalablement sollicité et obtenu la bénédiction du pape, puis une longue entrevue avec le cardinal Rampolla et tout cela ne laisse pas que de donner un certain prestige...

Pour M. Routier, les hommes qui ont fait la grandeur de la France sont Philippe le Bel, Saint-Louis, Louis XI, Sully, Richelieu, Colbert, Bonaparte. De la décadence où nous sommes plongés, plus rien ne surnage que notre incomparable armée et notre admirable marine.

« Au milieu du tableau de notre décadence morale et de notre crise économique, il m'est doux d'arrêter mes regards sur notre armée et notre marine. Elles nous offrent un modèle d'abnégation, de patriotisme et de discipline. » On pourrait trouver que ces deux précieuses institutions nous coûtent cher; mais « elles nous consolent de beaucoup d'autres choses. . Sous le rapport de la défense nationale, je suis tranquille : l'armée et la marine savent travailler elles-mêmes et sans relâche à notre relèvement. »

Pas un bouton de guètre n'y manque. Allons, père Chauvin, applaudis et paye.

C'est grâce à cette vaillante armée et à cette marine que nous avons conquis un empire colonial, *une plus grande France*, « qui n'attend

plus que des colons » — mais qui les attendra longtemps — « pour nous rendre au centuple l'argent qu'elle nous a coûté ».

M. Routier touche à tout et parle de tout en journaliste : morale, littérature, commerce, industrie, finances, statistique, politique, rien ne lui est étranger ; et sur toutes choses il émet les idées chauvines et patriotiques qui obtiennent toujours le même succès auprès des mêmes personnes.

Voulez-vous savoir quels sont les remèdes à la dépopulation ? Le premier de tous est la recherche de la paternité ; le second, c'est de créer un patrimoine familial, incessible, inaliénable et insaisissable. Qui n'a pas entendu parler de ces deux remèdes dans les salons des socialistes à l'eau de rose ? L'auteur ne se demande pas ce que vaudra cette paternité contrainte, ni s'il ne vaudrait pas mieux mettre les jeunes filles à l'abri de la séduction par une éducation plus sérieuse et plus solide que celle qu'on leur a donnée jusqu'ici. Il ne s'inquiète pas non plus de ce que seront les droits sur l'enfant de ce père par force.

Un autre remède à la dépopulation qui court les rues, c'est l'impôt sur les célibataires. M. Routier n'a pas manqué de le ramasser sans se demander si le devoir du mariage n'entraîne pas le droit au mariage. L'Etat agent matrimonial ! Cela manque à notre régénération.

Vous seriez peut-être contents qu'on vous indiquât un remède efficace contre l'alcoolisme ? Rien de plus simple. Il suffit d'imposer à tous les débits de boissons une licence d'au moins 500 francs et de monopoliser l'alcool. — Mais, direz-vous, nous savions cela, ce n'était pas la peine d'écrire un livre pour nous le redire. — Vous le saurez encore mieux.

M. Routier prend la défense de la presse contre les attaques dont elle a été l'objet en ces derniers temps. La presse, dit-il, n'est pas une éducatrice sociale, le journalisme n'est pas un sacerdoce. « Ce qu'il faut demander à la presse, c'est du bon sens, un style clair, et de défendre des idées sages, conformes à celles de la majorité du public. » Le *Petit Journal* ! voila l'idéal réalisé. Acceptons le donc, mais convenons que les prétentions de la presse avaient été plus élevées jusqu'à ce jour.

C'est en économie politique que l'ignorance de M. Routier brille dans toute sa splendeur. Il suppose que l'industrie et le commerce sont un état de guerre entre nations, ce qui est tout juste le contraire de la vérité ; et, logique avec son hypothèse, il dit que le rôle naturel de l'Etat est de protéger l'industrie et le commerce ; mais, illogique avec lui-même, il veut qu'à l'exemple des Allemands et des Anglais nous fassions des affaires partout.

Quelles affaires pourrons-nous faire avec les autres, si nous ne voulons rien recevoir d'eux ? L'auteur convient d'ailleurs que le retour au régime protecteur n'a pas produit les résultats qu'on en attendait ; les paysans n'en ont pas profité ; les consommateurs encore moins. Et il suppose — toujours — que ce sont les intermédiaires qui ont empoché la différence.

En bon catholique, M. Boutier est adversaire de l'intérêt qu'il appelle *usure* et qu'il regarde comme « l'enfantement de l'argent par l'argent. » Il ne se doute pas que l'argent n'est que le *medium* de cet enfantement et que l'argent ne produit pas plus de l'argent qu'un chemin de fer ne produit les marchandises qu'il transporte.

C'est à regret et à contre-cœur que nous consignons toutes ces critiques, mais la vérité avant tout. M. Boutier écrit d'après l'opinion qu'il a du rôle de la presse : il défend « les idées conformes à celles de la majorité du public ». Nous ne contestons pas que ce soit un moyen de succès ; mais que voulez-vous, nous nous faisons une idée moins plate du rôle de l'écrivain et, nous aussi, nous tâchons de nous conformer à notre idéal. Tant pis pour le public, s'il oublie la morale de la fable du corbeau et du renard.

H. Bouet.

Congrès international des accidents du travail et des assurances sociales. (Rapports, procès-verbaux des séances et communications présentées au Congrès, publiés par les soins du comité belge d'organisation), in-8°, Bruxelles, P. Weissenbruch, 1897.

Le troisième Congrès des accidents et des assurances sociales s'est tenu à Milan en 1894 ; le quatrième, dont voici le compte rendu, s'est tenu à Bruxelles du 26 au 30 juillet 1897. Nous y remarquons d'abord que la liste des adhérents est fort bien garnie et qu'ils montrent un zèle que l'on ne rencontre pas souvent : beaucoup d'entre eux, dit le comité d'organisation, ont augmenté volontairement leur cotisation et ont ainsi apporté une aide pécuniaire des plus précieuses. Cela prouve que les capitalistes ne sont pas si féroces envers l'ouvrier qu'on le dit, puisqu'ils vont ainsi contre leur intérêt apparent. Aux premiers rangs de cette liste, je pensais trouver les leaders du socialisme, qui sont riches ou du moins aisés pour la plupart ; mais c'est en vain que je l'ai lue et relue, je n'en ai pas trouvé. Les bourgeois ont donc pu manœuvrer à leur aise, faire, comme on dit, de la bonne besogne, si toutefois on peut faire quelque chose de bien en pareille matière.

L'impression qui nous reste après la lecture de ce volumineux recueil — près de 1.000 pages — est l'esprit métaphysique qui anime la géné-

ralité des congressistes. Pour eux, l'industrie est un être réel, aussi bien que vous et moi, peut-être plus ; l'industrie est responsable des conséquences malheureuses qu'elle engendre ; la responsabilité de l'industrie est obligatoire, il faut donc en arriver à l'assurance obligatoire.

Mais en fin de compte, la responsabilité de cette personne abstraite doit nécessairement retomber sur l'ouvrier, sur le patron ou sur l'Etat. Or, il n'y a dans le Congrès que deux ou trois retardataires qui veulent laisser la responsabilité des accidents à l'ouvrier et incorporer dans le salaire, comme il l'est déjà, le risque d'accident. La grande majorité préfère rejeter l'assurance à la charge du patron.

La concurrence réduisant les profits du patron au minimum, il faudra donc qu'il réduise les salaires pour faire face aux assurances sous peine de se ruiner et de fermer boutique, ce qui ne ferait pas précisément le compte des ouvriers.

Il y aurait un autre moyen pour les patrons de se récupérer : ce serait de majorer les prix de leurs produits et de rejeter ainsi la charge de l'assurance sur les consommateurs. Mais les consommateurs, ce sont précisément les ouvriers. Ils perdront donc d'une main ce qu'ils gagneront de l'autre. Ils perdront même bien plus qu'il ne gagneront, car plus les prix montent, plus les débouchés se rétrécissent : car moins il y a de demandes, moins il y a de salaires.

De quelque façon qu'on s'y prenne, l'assurance des accidents retombera donc finalement et avec aggravation sur la classe ouvrière. Ne vaudrait-il pas mieux conserver le *statu quo*, laisser le risque d'accident incorporé au salaire et l'assurance à la charge de l'ouvrier ?

Par les raisons que nous venons de déduire, l'assurance obligatoire par les patrons finira par retomber à la charge de l'Etat, le troisième et dernier représentant possible de l'abstraction « industrie ». Les philanthropes à l'eau de rose qui préconisent l'assurance obligatoire des accidents du travail font donc le jeu des socialistes et ceux-ci n'ont plus qu'à se croiser les bras pour voir se réaliser leur rêve.

Cette conséquence de leur tactique n'inquiète pas outre mesure les partisans de l'assurance patronale. L'un deux, M. Wolf, dit avec le chef du parti conservateur anglais, lord Salisbury, « qu'il n'y a pas de socialisme dans cette loi, mais qu'en fait, nous sommes dans le socialisme depuis longtemps : depuis le règne d'Elisabeth, nous avons eu le socialisme dans notre législation sur les pauvres. » Rien n'est plus vrai, mais cela revient à dire : depuis trois siècles nous trainons un boulet à l'une de nos jambes ; au lieu de l'enlever, mettons en donc un plus gros encore à l'autre et nous n'en serons que plus vite à la course.

On pense bien que les quelques tenants de la thèse économique qui

ont pris part à ce congrès n'ont pas eu la partie belle ; mais qu'allaient-ils faire dans cette galère ? Est-ce qu'il est possible de raisonner avec des Janus qui prétendent diriger la populace en se traînant à sa suite dans les sentiers bourbeux de l'erreur ; qui, d'une part, proclament le peuple infaillible, et de l'autre veulent le mener par le nez et le mènent en effet, ce qui est la meilleure preuve de son infaillibilité. « La tendance populaire est à l'extension des attributions de la loi et du gouvernement, donc, il faut le suivre. » Tel est en somme le fond de leurs raisonnements. Ils ne se demandent pas un instant si cette tendance est bonne ou mauvaise, si la multiplication des lois et des attributions gouvernementales n'a pas toujours conduit les peuples à leur ruine. Ils perdraient la faveur populaire en combattant les erreurs et les préjugés. Or, après eux le déluge.

Avec un pareil système de logique, l'assurance obligatoire des accidents est assurée de triompher. Mais le rôle des Congrès n'est pas près de finir pour cela ; restent au programme les autres « assurances sociales ». Nous aurons donc l'occasion de retrouver les mêmes bourgeois, renforcés sans doute de beaucoup de nouvelles recrues, continuer de creuser leur fosse au prochain congrès. D'ailleurs, si la question est tranchée dans certains pays, elle n'est pas résolue. « On devait espérer, dit le Président dans son discours de clôture, que des brillants débats auxquels vous venez de prendre part, jaillirait une lumière propre à dissiper les obscurités et à amener un accord ; cette lumière reste à faire. » Mais cela n'empêchera pas de légiférer.

Rouxel.

Apprezzamento dei valori publici e delle operazione di Borsa (Evaluation des valeurs publiques et des opérations de Bourse) del Dott. Ferdinando Piccinelli, in-16, Milano, Ulrico Hœpli, 1897.

A mesure que les dettes d'Etat — principal élément des valeurs publiques — vont augmentant, la connaissance du mécanisme des opérations de bourse devient d'une nécessité plus générale. Les *professionnistes* : banquiers, agents de change, capitalistes et spéculateurs ont besoin d'un répertoire complet de notices circonstanciées et exactes relatives aux valeurs publiques et à leur commerce ; les élèves des écoles techniques et commerciales, qui veulent entrer dans la carrière, doivent faire l'apprentissage du métier ; les possesseurs de titres, d'actions, d'obligations ne peuvent rester ignorants des procédés honnêtes et malhonnêtes de la spéculation et de l'agiotage ; les contribuables mêmes, qui supportent le poids des dettes publiques, sont intéressés à savoir comment se manipulent les affaires de Bourse,

quand même ils n'y prennent pas part. Aussi les ouvrages spéciaux sur les valeurs publiques et les opérations de Bourse deviennent-ils de plus en plus volumineux. Celui-ci, qui fait partie de la collection des *Manuels Hæpli*, ne compte pas moins de 900 pages bien remplies.

Après une petite *Introduction* historique, M. Piccinelli, pour entrer en matière, commence par examiner quel est l'objet des opérations de Bourse. Les rentes sur l'Etat, les Bons du Trésor, les emprunts émis par les provinces, les communes et les corporations, les titres des sociétés commerciales et financières, etc., font l'objet d'autant de paragraphes de ce chapitre. Le chapitre II traite des personnes qui peuvent contracter à la Bourse ; le troisième, de la forme des opérations de Bourse ; le quatrième, des combinaisons relatives aux diverses formes des opérations de Bourse ; le cinquième, des causes les plus probables de la hausse et de la baisse des valeurs publiques et de l'agiotage ; le sixième, de la liquidation des opérations de Bourse et de leur inexécution ; enfin le septième, des usages et réglements des Bourses italiennes et étrangères.

Il y aurait à choisir pour l'analyse critique dans cette variété de sujets ; mais les dettes publiques étant, comme nous l'avons dit, la pièce de résistance des opérations de Bourse, il convient de commencer par elles. Quelle justification peut-on donner de ces dettes perpétuelles et toujours progressives ? Une guerre, une calamité publique ne sont que des accidents passagers et, supposé qu'il soit nécessaire de contracter un emprunt pour les liquider, il serait de sage politique d'amortir au plus vite ces emprunts eux-mêmes, afin de reprendre toute la liberté de ses mouvements et de récupérer toutes ses forces.

On donne une autre raison en faveur des emprunts d'État : l'exécution de grands travaux qui sont au-dessus des forces de l'initiative privée et qui profiteront aux générations futures. Il est juste, dit-on, que ces générations futures, qui participeront au profit, supportent aussi leur part des frais, et c'est ce qui a lieu par le système des emprunts. De cette façon, dit M. Piccinelli, le crédit public lie les intérêts de l'avenir avec ceux du présent. Les Dettes publiques sont *le pouls des nations*, car un Etat sans Dette publique ou fait trop peu pour son avenir, ou demande trop aux générations présentes.

Voilà une philosophie financière qui ne se modèle pas sur l'adage : A chaque jour suffit sa peine. Mais que dirait-on d'un père de famille qui s'endetterait sous prétexte d'accumuler des objets qu'il supposerait utiles ou agréables à ses arrière petits-enfants ? On dirait : de quoi se mêle-t-il ? Que peut-il savoir de ce qui conviendra aux hommes du siècle prochain ? En accumulant des meubles, des tableaux, des tapis, ne risque-t-il pas de transmettre à ses héritiers des objets démodés,

dépréciés, peut être mangés par les vers et les mites ? Ce qu'il y a de plus clair dans sa spéculation, c'est la dette bien positive qu'il léguera à sa postérité.

Pourquoi ne ferait-on pas le même raisonnement quand il s'agit de la Société entière ? L'État est une institution présente et non future. Il a déjà bien assez d'attributions sans s'occuper de l'avenir ; il ne manque pas de misères actuelles à soulager, qu'il les soulage, s'il le peut ; quant aux générations futures, il ne peut rien faire pour elles, surtout à crédit, car il ignore complètement quels seront leurs besoins.

Quelle que soit la raison pour laquelle un État contracte des emprunts, même en admettant l'intérêt des générations futures, la moindre des choses est que ces dettes ne soient pas perpétuelles ; l'amortissement devrait être prévu et effectué, soit sur le produit futur de ces travaux, soit sur un fonds quelconque ; mais c'est ce dont on parle toujours et ce qu'on ne réalise jamais, ce qui prouve que l'intérêt réel des générations futures ne touche que fort peu les emprunteurs. M. Piccinelli dit de très bonnes choses sur les moyens d'alléger et de diminuer les dettes publiques, afin de « laisser respirer les générations présentes, suffoquées par la masse énorme d'intérêts qu'elles doivent payer tous les ans. »

La Conversion est le moyen d'alléger les dettes ; l'amortissement est le moyen de les diminuer. Pour convertir, il faut que les fonds publics montent au-dessus du pair, ce qui n'est pas toujours facile à obtenir ; pour amortir, il faut réserver un fonds d'amortissement et ne pas le détourner de sa destination, ce qui est peut-être encore plus difficile. Le système le plus facile et le plus sûr, conclut M. Piccinelli, pour libérer les Etats de leurs dettes, est de diminuer les dépenses et d'augmenter les recettes et de destiner annuellement l'excédent des recettes à l'extinction d'une rente relative. Il n'y a qu'un obstacle à la mise en pratique de ces deux moyens : le trop grand nombre de parasites sociaux, fonctionnaires superflus et aspirants à le devenir.

La question des Banques a aussi une grande importance et est traitée magistralement. M. Piccinelli incline vers la liberté des banques. « Le monopole, comme système, est toujours condamnable ; le privilège, étant toujours le pire des maux, ne pourra jamais être l'idéal et la liberté, dans les banques comme en tout, favorise l'esprit d'initiative, les améliorations, la concurrence, la sagesse et la prudence en même temps. » Il convient d'ajouter que la liberté des banques serait le seul moyen de mettre le crédit, que tout le monde réclame, au plus bas prix et à la portée de tous ceux qui en ont besoin et qui le méritent, et de ceux-ci seulement.

Nous ne pouvons pousser plus loin notre analyse de ce *manuel* ;

nous voulons cependant appeler l'attention du public qui ne spécule pas par profession, mais qui possède pourtant des valeurs et qui se laisse si souvent entraîner à des opérations dont il se mord bientôt les doigts, ce qui ne l'empêche pas de recommencer à la première occasion, sur les chapitres qui l'intéressent plus directement : les règles pratiques pour le spéculateur à la Bourse et l'agiotage.

La règle pratique fondamentale est tout simplement la loi de l'offre et de la demande. Plus augmente la demande d'une valeur, plus croît son prix ; plus augmente l'offre, plus le prix diminue ; en d'autres termes, le prix des valeurs publiques est en raison directe de la demande et en raison inverse de l'offre. Voilà la boussole de la Bourse ; il s'agit, par son moyen, de se diriger parmi les écueils de l'agiotage, — qu'il ne faut pas confondre avec la spéculation, — et dont le but le plus ordinaire est précisément de troubler la dite boussole en lui présentant de fausses apparences de demande et d'offre. Les moyens employés dans ce but sont nombreux : fausses nouvelles politiques ou économiques, formation de monopoles sur certaines marchandises, etc. M. Piccinelli donne des détails et des exemples de ces diverses sortes de manœuvres, et pour montrer que les plus sages sont exposés à s'y faire prendre, il rappelle l'exemple de Newton qui priait un de ses amis de lui acheter des actions de la Compagnie de la mer du Sud au moment précis où cette Compagnie était en pleine ruine. Donc, agioteurs, tenez-vous sur vos gardes.

Quoique ce manuel des valeurs publiques et des opérations de Bourse traite des questions d'ordre matériel du plus haut degré, il n'est cependant pas dépourvu de philosophie. « Le but que je me suis proposé, dit l'auteur, en écrivant cet ouvrage n'est pas de pousser vers les opérations de bourse l'intelligence et l'activité du public, en faisant miroiter à ses yeux l'espoir de richesses facilement et rapidement acquises : j'ai visé plus haut. Je me suis proposé de vulgariser la connaissance du commerce des valeurs publiques, qui forment une si grande partie de la richesse nationale, afin de diminuer le nombre des ignorants et des dupes, *qui est légion*, et de réduire, au moins pour l'avenir, la *vastité* (l'étendue) de ces ruines financières qui ont contristé et contristent notre Italie. » C'est donc ici une œuvre éminemment moralisatrice, car ce sont les dupes qui favorisent la pullulation des fripons.

Rouxel.

IL COMMERCIO DEL MONDO, SYNARDI STORICI. (Le commerce du monde, aperçus historiques) per GAETANO SANGIORGIO, in-8° Ulrico Hoepli, Milano, 1898.

Professeur d'histoire, M. Sangiorgio ne conçoit pas une histoire du genre humain sans une histoire du commerce. En conséquence, il nous présente une histoire du commerce de tous les pays civilisés depuis le temps de Colomb jusqu'à nos jours, après nous avoir donné dans un premier *coup d'œil* un résumé de l'histoire du commerce méditéranéen depuis l'antiquité jusqu'à la fin du xve siècle. L'auteur ne croit pas que les barbares aient été si dévastateurs qu'on le dit, il nie ce qu'a dit Sainte-Ambroise : que les municipes romains n'étaient plus à la fin d u ive siècle que des *cadavres de cités*. Il remarque aussi que c'est précisément au xe siècle, époque où les tudesques et les barbares étaient répandus en Italie, que la civilisation a jeté son plus vif éclat.

Ne pouvant résumer ici tout ce que dit M. Sangiorgio dans ses 19 études sur le commerce de toutes les parties du monde, nous nous bornerons à exposer ses principales impressions sur le présent et l'avenir de son propre pays.

L'Italie a fait beaucoup d'efforts pour son relèvement matériel et moral depuis qu'elle est unifiée; mais elle a commis plusieurs fautes assez graves que l'auteur lui reproche patriotiquement, car, qui aime bien, châtie bien. Aux voies ferrées réellement utiles se sont ajoutées d'autres voies électorales qui ont donné lieu à d'énormes gaspillages. La campagne d'Erythrée a aussi causé un grand dommage à l'Italie et elle a retardé sa marche vers la rédemption et le progrès. M. Sangiorgio estime qu'il aurait été bien préférable de s'établir dans la Tripolitaine et dans la Cyrénaïque. S'il ne faut pas songer à s'emparer de l'Abyssinie, il ne faut pourtant pas se désintéresser de la question du partage de l'Afrique ; l'Italie a le droit et le devoir d'intervenir, haut la tête et fort le cœur.

L'émigration italienne se portant spontanément vers l'Amérique du Sud, M. Sangiorno est d'avis qu'il ne faut pas s'opposer à ce mouvement, mais plutôt l'encourager en facilitant le crédit aux immigrants ; mais il faudra d'abord que l'Italie relève son propre crédit, qui paraît bien bas, d'après le tableau que nous en trace l'auteur (p. 581). Rien n'est pourtant désespéré. Les italiens, dit M. Sangiorgio, sont experts en tout genre de travail, paysans, commerçants, ouvriers, hommes de mer, ne craignent pas la fatigue et la concurrence, ils l'ont prouvé en plusieurs cas ; s'ils n'ont pas la houille, ils ont à leur disposition le *charbon blanc*, les chutes d'eau des Alpes et des Apennins qu'ils peuvent utiliser comme forces motrices.

Que leur manque-t-il donc, ou, peut-être, qu'ont-ils de trop ? Des parasites, des bureaucrates. Il s'agit donc de « libérer la génération croissante du parasitisme scientifique, de la sensualité fantastique, de la paresse intellectuelle, de l'immoralité pharisaïque et de la pétulance ignorante. » La bureaucratie progresse en Italie comme dans plusieurs autres Etats. M. Sangiorgio rapporte, en les approuvant, les paroles suivantes prononcées récemment par un homme d'Etat italien : « Eventrons la bureaucratie, vorace comme un cétacée, et que l'administration ne se développe plus davantage avec ces désespérantes lenteurs, ces équivoques, ces fourberies, ce césarisme financier qui a tant gâté la morale du peuple et corrompu les bases de notre édifice » A cette condition, les paysans italiens ne seront plus prédestinés à mourir de la pellagre et des fièvres.

M. Sangiorgio fait aussi des vœux pour la paix universelle. « A Mars nous préférons Astrée ; et pourquoi n'accueillerions-nous pas la proposition radicale de Castelar celle de la *neutralisation* du grand Lac Latin » Il espère que nos fils assisteront à la constitution et au triomphe des Etats-Unis Universels. Et alors le commerce du monde se fera en toute liberté. Généreux sentiments qui, à la longue, finiront peut-être par prévaloir sur la bureaucratie et le parasitisme. ROUXEL.

LA DOTTRINA DEL SALARIO (La doctrine du salaire), SAGGIO DI ADOLFO MUSCO, in-16°. Napoli, Societa anonima cooperativa, 1898.

L'auteur de ce livre s'est proposé : 1° d'exposer les théories des principaux économistes sur le salaire depuis les précurseurs jusqu'aux plus modernes ; 2° de discuter ces théories, d'en extraire les principes généraux et d'en déduire la doctrine définitive. C'est une étude bien curieuse et instructive que cette revue des opinions les plus variées, les plus opposées même; il est surtout intéressant de suivre M. Musco dans ce voyage à travers des théories, parcequ'il a eu soin, tout en suivant autant que possible l'ordre chronologique, de rapprocher les auteurs qui ont eu sur cette question des vues analogues.

A voir aujourd'hui la grande popularité dont jouissent les salariés, on ne se douterait pas qu'autrefois, encore au XVIIe siècle, ils n'étaient point si flagornés. C'est pourtant ce qui ressort du premier chapitre de M. Musco. Les rapports entre capital et travail, qui fatiguent aujourd'hui l'esprit des économistes, des sociologues et des politiques laissèrent quasi indifférents les écrivains au XVIIe siècle. Ceux qui s'occupaient incidemment de cette question parlaient plutôt de réduire les salaires et de faire hausser les prix des denrées, afin de forcer les ouvriers au travail et de les empêcher de passer au *bleu* trois ou quatre jours de la semaine.

D'où vient ce revirement d'opinion ? Un sceptique dirait : en monarchie on flatte les rois et en démocratie on flatte le peuple. Il y aurait dans cette boutade un grand fond de vérité, cependant ce n'est pas tout. Les ouvriers étaient moins nombreux proportionnellement et se faisaient moins de concurrence; ils avaient moins de besoins et pouvaient gagner dans trois ou quatre jours ce qui leur était nécessaire pour une semaine; les charges publiques étaient moins lourdes et, par conséquent il fallait moins de travail pour obtenir la même somme de jouissance. On pourrait trouver encore d'autres raisons, mais ce n'est pas ici le lieu, nous regrettons que M. Musco n'ait pas même effleuré cette question, qui aiderait pourtant à trouver la solution du problème des salaires.

Au XVIIIe siècle, les opinions commencèrent à changer et plusieurs publicistes prirent le parti des travailleurs, soutenant que la consommation était le stimulant de la production et que, réduire les ouvriers au minimum de la consommation, c'était ruiner la société même, ou l'empêcher de s'enrichir. Mais la question du salaire avait encore un caractère plutôt politique qu'économique. C'est Adam Smith qui l'a définitivement posée sur le terrain économique.

M. Musco expose très bien la théorie de Smith : mais il trouve que l'optimisme du philosophe écossais n'était pas fondé. « La confiance dans la bonté des lois naturelles et dans la perfectibilité humaine, qui anime les conceptions des réformateurs de France animait aussi le grand économiste écossais, mort trop tôt (1790), pour voir renverser ses illusions dans la crise épouvantable produite par la transformation industrielle. »

La « crise épouvantable » a été la conséquence des lois artificielles et non des lois naturelles. On pourra dire que l'homme étant un être naturel, les lois qu'il fait sont aussi naturelles que les autres. Soit, avec cette réserve que l'homme n'est pas infaillible, puisqu'il est perfectible, qu'il peut se tromper en fabriquant des lois et que cela lui arrive même très souvent. La confiance de Smith dans les lois naturelles n'est donc nullement atteinte par le débordement qui a suivi la rupture du barrage élevé par l'ancien régime sur le fleuve du progrès

Après Smith bien des théories politiques et économiques ont été émises. M. Musco les expose avec sincérité et les critique avec impartialité ; puis il arrive à sa propre doctrine qui, quoique savante, nous paraît sujette à caution. L'auteur prétend qu'où existent des associations ouvrières, puissantes, disciplinées, elles peuvent imposer leurs conditions aux gouvernements, aux communes, et aux entrepreneurs.

Cette opinion est complètement fausse. Quand l'industrie est en progrès, quand la demande abonde, la concurrence que se font les

patrons pour y répondre élève automatiquement les salaires bien mieux que ne pourraient le faire toutes les grèves imaginables. Quand il n'y a pas demande et que les profits sont réduits au minimum, il est de toute impossibilité aux patrons d'élever les salaires, à moins de reporter cet excédent de frais sur le prix des produits, ce qui en limite la consommation à l'intérieur et encore plus à l'extérieur et aggrave la situation.

M. Musco ne nous paraît donc pas avoir résolu définitivement le problème, mais il y a contribué pour une bonne part notamment par ce qu'il dit du Wages-fund, et il fournit à ceux qui voudront le suivre une masse de précieux documents. ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Ensayo sobre la evolucion de la proprietad en Colombia (Essai sur l'évolution de la propriété en Colombie). Discours du Dr Diego Mendoza, br. 8° Bogota (Colombia) impr. de la Luz, 1897. — M. Mendoza estime que l'histoire sociale est plus utile à connaître que l'histoire militaire et même que l'histoire politique d'un peuple. En conséquence, il nous présente une histoire de la propriété en Colombie depuis la conquête espagnole dont le but ostensible était la propagation de la foi et le but réel l'obtention rapide de la richesse, jusqu'à nos jours, en passant par le partage entre les conquistadores des biens et des personnes des indigènes, par les persécutions religieuses, les lois d'amortissement. L'auteur termine en faisant des vœux pour que la République colombienne émancipe les classes élevées de la société de l'intransigeance en politique et de l'intolérance en religion, et les classes inférieures de l'oppression qu'elles subissent par le moyen de l'impôt, du recrutement et de l'ignorance séculaire qui pèse sur elles.

Introduccion a la historia de las relaciones internacionales de Espana (Introduction à l'histoire des relations internationales de l'Espagne) par Rafael M. de Labra, br. 8°. Madrid, 1897. — Cette brochure est un discours prononcé par l'auteur à l'Athénée scientifique et littéraire de Madrid, pour l'inauguration d'un cours d'*Histoire des relations internationales de l'Espagne*, cours dont M. de Labra est chargé. Le professeur se propose de montrer ce qu'est l'Espagne et ce qu'elle représente ; ce que sont ses relations actuelles avec le reste du

monde ; comment ces relations se sont produites et comment cette représentation a été déterminée ; enfin, de quelle manière l'Espagne doit procéder pour assurer et caractériser sa représentation en vue de ses propres intérêts et de la loi générale du monde contemporain. L'Athénée n'a pas la prétention de faire concurrence aux Universités, mais, au contraire, de les compléter en enseignant de préférence ce qui n'est pas enseigné ailleurs, de présenter ses leçons sous une forme plus populaire, et surtout d'attirer l'attention du public sur les importants problèmes de la politique internationale.

Indicaçao apresentada a municipalitade de S. Paulo sobre a cultura do algodoa (Indication présentée à la municipalité de Saint-Paul sur la culture du coton) par le Dr Joao Pedro da Veiga Filho, br. 8° S Paulo, Espindola et comp. 1897. — Le café est la principale, presque l'unique culture de Saint-Paul. Il en résulte, dit M. da Veiga Filho, que cet Etat se trouve pour sa subsistance dans la terrible dépendance économique de nations comme l'Argentine. Il paraît que cette dépendance n'est pas réciproque. En tout cas, M. da Veiga craint que le café soit pour Saint-Paul, comme le guano pour le Pérou, une cause de ruine. La municipalité partage sa frayeur et, pour éviter cette calamité, celle-ci fournira gratuitement des semences de coton herbacé aux travailleurs du municipe qui voudront en cultiver, et elle publie une brochure de propagande pour enseigner la culture du coton et l'usage des machines employées dans sa manipulation. Reste à savoir si les acheteurs de coton et cotonnades consentiront à se mettre sous la terrible dépendance des Saint-Paulins.

Association générale des étudiants de Paris. Annuaire 1879-1898, in-8°. Paris, au siège social. — En outre des statuts, règlements, etc., de l'Association, cet annuaire sera d'une utilité réelle aux étudiants, à ceux qui l'ont été et à ceux qui veulent le devenir, par les renseignements qu'il fournit sur les offres et demandes d'emplois pour les remplacements en médecine et en pharmacie, pour les clercs d'avoués et de notaires, pour les professeurs, précepteurs et répétiteurs, etc. Les jeunes étudiants, encore hésitants sur la carrière qu'ils doivent embrasser, y trouveront tous les renseignements désirables sur les conditions d'entrée dans les diverses Facultés et écoles, les pièces à fournir, les frais d'inscriptions, d'examens, la durée des études et le reste.

R.

CHRONIQUE

Sommaire : La responsabilité et les conséquences de la guerre hispano-américaine. — Les beautés de la guerre. — La mort de M. de Bismarck. — Une guerre de tarifs, causée par les oies. — L'épidémie protectionniste en Hongrie. — L'idéal de l'administration coloniale. — La diminution de notre commerce extérieur. — L'échec de la conférence des sucres. — L'Angleterre a-t-elle renié, à cette occasion, sa politique libre-échangiste ? — Politique protectionniste. — Programme du Congrès de la législation douanière et de la réglementation du travail. — Derniers exploits de l'antisémitisme.

C'est au protectionnisme que revient la responsabilité de la guerre hispano-américaine. Si l'Espagne n'avait pas appliqué à Cuba cet abominable système d'exploitation, si elle avait imité la politique libérale et généreuse que l'Angleterre libre-échangiste a adoptée à l'égard de ses colonies, les Cubains n'auraient pas songé à se révolter, et les Américains n'auraient pas eu l'occasion d'intervenir pour mettre fin à une lutte sauvage. La guerre a tranché un nœud que les intérêts cupides et à courte vue des bénéficiaires de l'exploitation coloniale empêchaient de dénouer ; mais on peut se demander si ce procédé brutal et sommaire ne causera pas plus de maux qu'il n'en aura épargnés. Si, comme nous le remarquions au début de la guerre (n° du 15 mai), « en perdant une colonie qui lui coûtait le meilleur de son sang et le plus clair de ses ressources, l'Espagne aura joué à qui perd gagne », en revanche, il est fort à craindre que cette guerre ne propage aux Etats-Unis la contagion du militarisme. Déjà, les journaux jingoïstes invoquent en faveur de l'augmentation de la puissance militaire et maritime de l'Union, la nécessité de protéger les industries d'exportation, qui ont acquis dans ces dernières années une importance considérable. Le marché intérieur, disent-ils, a cessé de suffire à notre industrie grandissante. Il faut que nous lui ouvrions de nouveaux débouchés, et notamment que nous lui assurions une part dans l'exploitation des marchés de l'Extrême-Orient. On pourrait leur répondre que la conquête des marchés ne se fait pas à coups de canon ; que les industries d'exportation ont d'autant plus de chances de l'emporter sur leurs rivales,

qu'elles ont moins de frais à supporter, et que le résultat le plus clair du développement de la puissance militaire et maritime de l'Union, sera d'augmenter les dépenses publiques, par conséquent les impôts et les prix de revient, mais il est douteux que ces arguments terre à terre fassent plus impression sur les esprits en Amérique qu'ils n'en font en Europe. Ajoutons seulement qu'au point de vue des intérêts particuliers de l'industrie européenne, il est fort à souhaiter que les Etats-Unis nous empruntent notre militarisme, avec ses charges et ses autres impedimenta : ce sera pour elle un préservatif assuré contre la concurrence américaine.

*
* *

Voici une esquisse des beautés de la guerre que nous empruntons à une lettre d'un médecin de Barcelone, adressée à la *Gazette de Francfort* sur le retour et le débarquement des troupes espagnoles :

« Comme médecin, j'ai malheureusement assez d'occasions de voir, dans les hôpitaux et dans ma clientèle, la détresse morale et physique, profonde et poignante, mais une pareille somme de misères indescriptibles, telle que celle qui est actuellement la conséquence de cette malheureuse guerre, ne s'était pas encore offerte à mes yeux.

» Pour me rendre compte de l'état des choses par mes propres yeux, je résolus d'assister au débarquement des malades et des blessés.

» Au milieu de la rade est l'*Isla-de-Panay*, qui vient d'arriver des Philippines avec 804 passagers, parmi lesquels 10 officiers espagnols et 7 moines. Elle ramène 758 blessés et malades, dont 22 sergents et 736 soldats. L'énorme bâtiment est entouré d'une foule de canots de louage. Les membres de la Croix-Rouge et les officiers de la Santé sont les premiers à monter à bord. Sur le pont, humide et glissant, des passagers attendent la permission de débarquer.

» En bas, dans l'entrepont, règne un désespoir éperdu : tout ici est deuil et abandon. Une odeur insupportable d'acide phénique, de goudron, d'ordures, stupéfie les nerfs olfactifs. L'air épais, appauvri d'oxygène, pénètre dans les poumons comme un poison. Au milieu de l'entrepont sont trois rangées de couchettes superposées ; on dirait les niches d'un cimetière, et il y a trois autres étages de semblables couchettes, misérables et dures, à babord et à tribord.

» Ces couchettes sont plus étroites que l'étroit espace que l'on accorde à un mort dans sa bière. Dans ce seul compartiment, où il y a à peine place pour 10 hommes, plus de 50 soldats sont entassés dans ces boîtes de planches ; la fièvre, l'anémie, la dysenterie, ou l'amputation d'un membre subie sur le champ de bataille empêchent ces mal-

heureux de faire le moindre mouvement sans aide. Ces conditions inhumaines que Seume, dans son voyage au Canada, reprochait au siècle dernier au gouvernement anglais, existent encore aujourd'hui sur les transports espagnols.

» Tous ces pauvres soldats, dont pas un seul n'a dépassé l'adolescence, sont dans l'état le plus épouvantable. Ce que j'ai vu, c'étaient des squelettes couverts d'une peau jaune semblable à du cuir et creusée de profondes rides. Leurs yeux vitreux, enfoncés dans l'orbite, sont cerclés de noir. Les blessés, couverts d'ordures, hurlent de douleur, car leurs ulcères n'ont pas de pansements et les mouches et les vers s'y nichent.

» J'entrai dans la chambre que le docteur avait désignée et je me trouvai dans le coin le plus horrible de ce lazaret flottant ; 16 soldats étaient là, agonisants. L'un était étendu sur le dos, un œil grand ouvert, l'autre presque fermé, et tout le bas du visage couvert d'une épaisse écume. Un malade, un soldat dévoré par la phtisie, qui était couché en face de ce cadavre, le contemplait froidement, avec une tranquillité stoïque, immobile comme si, lui aussi, eût déjà appartenu au royaume des ombres. Un autre, au contraire, à qui une balle avait enlevé la mâchoire inférieure, se cachait sous le drap de sa couchette pour ne pas voir le mort. Mais, en dépit de sa frayeur, et comme contraint par une force irrésistible, il écartait le drap de temps à autre, soulevait un peu la tête et regardait de côté son camarade mort. Une indicible horreur se peignait sur ses traits décharnés et il se replongeait de nouveau sous sa couverture.

» Les 13 autres ne font pas attention au mort. La douleur de leurs blessures, l'étendue de leurs souffrances, ne leur permettent pas de faire attention au monde extérieur. L'un d'eux, un jeune homme blond, au touchant visage de jeune fille chlorotique, demande à grands cris qu'on l'achève. Un autre implore le nom de sa mère, au milieu de ses larmes et de ses sanglots spasmodiques :

« — O mère, chère mère ! ne m'abandonne pas dans ma détresse, « prends-moi avec toi dans le ciel. Je ne peux plus le supporter. « O Dieu ! cela me brûle ! O mère, mère, délivre-moi ! » Un troisième gémit et jure avec les plus effroyables malédictions, qu'il a dans le ventre une vipère qui lui laboure les entrailles. Un quatrième sanglote, et à l'entendre la moelle se fige dans mes os. Deux mourants respirent de l'éther pour combattre leur suffocation, et tout au fond de ce réduit se convulse sur un matelas un être vivant auquel la fièvre donne l'aspect d'un fou.

» Une heure plus tard une longue colonne d'infirmiers de la Croix-Rouge, portant des civières et soutenant les pas chancelants des soldats, suivait les *Ramblas*, les principales rues de Barcelone.

*
* *

M. de Bismarck vient de mourir. Nous n'avons pas à apprécier ici son œuvre politique. Mais, au point de vue économique, il doit être certainement compté au nombre des hommes qu'Auguste Comte appelait des « rétrogradateurs ». Il a été, en toute occasion et en toutes choses, l'ennemi de la liberté. Il a entrepris de supprimer la liberté religieuse par le Culturkampf, la liberté du travail par le socialisme d'Etat, la liberté des échanges par le rétablissement du régime protectionniste, en frayant ainsi la voie à M. Méline. Mais déjà la plus grande partie de cette œuvre néfaste est tombée en ruine; il n'est plus question du Culturkampf, et le socialisme révolutionnaire, dont le chancelier de fer se flattait d'avoir raison, à la fois en le persécutant et en le remplaçant, est aujourd'hui plus florissant que jamais. On a prétendu, à la vérité, qu'en contribuant à transformer l'Allemagne unifiée en une formidable machiue de guerre, il a favorisé le développement de sa puissance industrielle et commerciale; mais est-il nécessaire de rappeler que les progrès de l'industrie et du commerce de l'Allemagne datent de son unification douanière et non de son unification militaire, et qu'on a attribué à M. de Bismarck ce qui appartient légitimement au Dr List, promoteur du *Zoll Verein*.

Que les politiciens se pâment d'admiration devant l'œuvre de Bismarck, soit! Nous continuerons de préférer celle des Cobden et des Gladstone.

*
* *

Une petite guerre de tarifs vient d'éclater entre l'Allemagne et la Russie. Cette guerre a été suscitée par les mesures prises à l'instigation des agrariens allemands pour empêcher l'invasion des oies polonaises.

Il faut savoir, lisons-nous dans une correspondance du *Journal des Débats*, que ces oies polonaises, sujettes de la Russie, ont été exportées en Allemagne en nombre énorme. Les agrariens allemands se sont toujours plaints de cette concurrence, dangereuse à leur propre élevage d'oies. Or, le ministre de l'Intérieur vient de promulguer une ordonnance d'après laquelle les oies ne doivent plus être conduites en troupeaux dans tout l'intérieur de la Prusse. Il faut plutôt qu'elles soient transportées en fourgon. On comprend que les frais des exportations russes augmenteraient beaucoup, ce qui rendrait difficile, sinon impossible, le commerce.

La Russie a répondu à ces hostilités agrariennes par l'augmentation des droits sur les cuirs, la lingerie en celluloïde, etc., mais l'affaire est en voie d'arrangement, à la satisfaction des oies polonaises, sinon des oies allemandes.

*
* *

L'épidémie protectionniste exerce, en ce moment, ses ravages en Hongrie. Le gouvernement hongrois a menacé l'Autriche de la rupture de l'Union douanière et esquissé un projet de tarif en comparaison duquel le tarif Méline serait ultra-libéral :

Au premier abord, dit un correspondant du *Journal des Débats*, en lisant ce document officiel, on pouvait croire à une mystification, tant le système protectionniste y est poussé à l'extrême ; mais il fallut bien se rendre à l'évidence lorsque le *Journal officiel* de Vienne confirma les informations de la *Neue Freie Presse*, non sans ajouter que, si ce tarif était jamais appliqué, ce serait la guerre douanière sur toute la ligne entre l'Autriche et la Hongrie, et. — ajouterai-je, la ruine économique et financière de l'une et de l'autre.

On sait qu'il a été maintes fois question d'une union douanière entre l'Autriche et l'Allemagne. La conclusion de cette union ne se ferait probablement pas longtemps attendre si l'Autriche venait à être séparée de la Hongrie, et la cause du libre-échange n'y perdrait rien.

*
* *

Une colonie sans colons, tel est l'idéal de notre administration coloniale. Au Tonkin, où un règlement sur les concessions avait été élaboré par M, Rousseau, ce règlement ayant paru insuffisant à son successeur, toutes les entreprises en préparation ou en cours d'exécution ont été suspendues. « Tel qui s'apprêtait à entreprendre une plantation de riz, dit la *Quinzaine Coloniale*, renonce à son projet en présence du mauvais vouloir manifeste d'un résident qui lui déclare qu'il n'y a plus de terres disponibles dans la province qu'il administre, alors que le contraire est de notoriété publique, ou bien recule devant la perspective d'attendre huit mois, — c'est le délai minimum, — pour obtenir son titre de concession. Tel autre, déjà établi, menace d'abandonner la partie, découragé par les difficultés qu'il éprouve à retenir sur son domaine les indigènes qu'il y a installés et que l'administration laisse en butte aux tracasseries des mandarins, alors qu'ils ont cru trouver un refuge contre ces tracasseries en entrant au service d'un Français. »

Mais le résultat que se propose l'administration n'est-il pas atteint? Au Tonkin comme en Cochinchine, le nombre des fonctionnaires ne dépasse-t-il pas déjà sensiblement celui des colons? (Voir dans notre chronique du numéro d'avril, la statistique des fonctionnaires de l'Annam et du Tonkin.)

*
* *

M. Yves Guyot constatait dernièrement, dans le *Siècle*, la diminution croissante de notre commerce extérieur. Le *Journal des Débats*, qu'on n'accusera pas de malveillance à l'égard de M. Méline, résume à son tour, d'après les relevés officiels de l'administration des douanes, les derniers résultats du régime qualifié de protecteur de l'industrie nationale.

L'administration vient de publier les résultats de notre commerce extérieur pendant les six premiers mois de cette année. Sans être inquiétants, ces résultats ne laissent pas d'être significatifs. Sans entrer dans le détail des chiffres, nous constaterons deux faits principaux : l'augmentation considérable des importations, et la diminution très sensible des exportations. L'importation a été 2.284.956.000 francs, alors qu'elle n'avait été que 1.930.716.000 francs pendant le 1er semestre de 1897 et de 2.025.311.000 francs pendant le second. Dans le même espace de temps, l'exportation, qui avait été de 1.806.636.000 francs et de 1.791.312.000 pour le 1er et le 2e semestre de 1897, est tombée à 1.688.429.000 francs. Et ce qui rend cette baisse encore plus sensible, c'est qu'elle porte en grande partie sur les objets fabriqués. Le déficit sur ce chapitre n'est pas inférieur à 66 millions. Il fut un temps où nos produits fabriqués étaient sans rivaux dans le monde et la France se croyait en possession d'une espèce de monopole de fait, contre lequel rien ne pouvait prévaloir. Malheureusement l'étranger tend de plus en plus non seulement à s'affranchir de nos produits, mais encore à venir les concurrencer jusque sur notre marché intérieur. Ainsi l'importation des produits fabriqués à l'étranger, qui avait été de 303 millions (chiffres ronds), pendant le 1er semestre de 1897 et de 301 millions pendant le 2e semestre, s'est élevée à 318 millions 1/2 pendant le 1er semestre de 1898.

Il y a là un symptôme très inquiétant parce que, en pareille matière, le terrain perdu ne se reconquiert pas facilement : une fois l'étranger en possession du marché, il est presque impossible de l'évincer. Ce n'est pas comme pour l'importation des produits agricoles qui subissent des oscillations pour ainsi dire automatiques, suivant le résultat de la récolte et qui disparaissent avec les causes qui les ont amenées.

En résumé, nous avons acheté beaucoup à l'étranger pendant le 1er semestre de cette année, et l'étranger a diminué ses achats sur nos marchés.

Bref, nous avons moins exporté de produits manufacturés et nous en avons importé davantage, en dépit de nos tarifs protectionnistes. Quelle conclusion faut-il tirer de ces deux faits, sinon que notre puissante productive est en voie d'affaiblissement.

Rien d'ailleurs de plus facile à expliquer. Quel est l'effet inévitable du système protecteur? C'est de surélever artificiellement les frais de production de toutes les industries : la protection du fil élève le prix de revient des tissus, la protection des tissus augmente celui des confections; de même la protection des fers et des aciers accroît les frais de production des outils et des machines, etc. Le résultat naturel de cette augmentation des prix de revient c'est de rendre l'industrie moins capable de lutter contre la concurrence étrangère, au dehors et même au dedans, c'est de diminuer sa puissance d'expansion et de production.

En présence de cette faillite du système, les protectionnistes vont sans doute réclamer une aggravation des droits protecteurs, qui leur permette d'empêcher « l'invasion du marché national ». Mais plus le taux de la protection s'élèvera, plus s'exhausseront aussi les frais de la production, et moins l'industrie sera capable de lutter contre la concurrence étrangère, sur les marchés du dehors où elle n'est pas protégée. Il se peut, à la vérité, que l'aggravation des tarifs lui fasse regagner un peu de terrain sur le marché intérieur, quoique le renchérissement des articles protégés en diminue la consommation, mais le marché intérieur est naturellement limité, tandis que le marché extérieur est sinon illimité, du moins bien autrement extensible.

Nous ne serions pas fâché, pour notre part, de voir l'expérience se poursuivre, si elle ne devait pas coûter trop cher, car elle prouverait une fois de plus que le système improprement qualifié de protecteur du travail national n'est pas moins nuisible aux producteurs qu'aux consommateurs eux-mêmes.

*
* *

Comme on pouvait aisément le prévoir, la conférence réunie à Bruxelles pour aviser à la suppression des primes sur les sucres n'a abouti à aucun résultat. Les primes continueront de subsister aux dépens des contribuables des pays exportateurs et au profit des consommateurs des pays importateurs, tels que l'Angleterre. Que les Français se résignent à payer le sucre plus cher, afin de

permettre à leurs bons amis les Anglais de l'acheter à meilleur marché, n'est-ce pas une des beautés les plus singulières du protectionnisme? Nous ne détestons pas l'internationalisme, mais certes, nous ne le pousserions pas jusque-là.

*
* *

Le parlement anglais ayant voté une allocation de secours aux producteurs de sucre des Indes Orientales, au lieu d'établir à leur profit des droits compensateurs des primes sucrières, la *République française* déclare que « l'Angleterre a renié de cœur sinon des lèvres la politique libre-échangiste ». Avons-nous besoin de dire qu'en repoussant les droits compensateurs, pour se borner à allouer des secours aux planteurs des Indes Occidentales, l'Angleterre a affirmé, au contraire, une fois de plus, sa volonté de demeurer fidèle à sa politique libre-échangiste.

*
* *

Avons-nous « lâché une sottise » comme le prétend en sa langue polie la *République française*, en prétendant qu'aucun tarif ne protège le salaire de l'ouvrier? Nous connaissons les tarifs qui protègent les profits des industriels et les rentes des propriétaires fonciers contre l'importation des produits concurrents de l'étranger ; nous ne connaissons pas ceux qui protègent les salaires des ouvriers contre l'importation du travail belge, allemand, suisse, italien, espagnol et autre. Nous saurions gré à la *République française* de combler cette lacune de nos connaissances douanières, dût-elle nous accuser, encore une fois, d'avoir « lâché une sottise ».

*
* *

Nous rappelons à nos lecteurs qu'un Congrès international de la législation douanière et de la réglementation du travail aura lieu à Anvers du 12 au 17 septembre. En voici le programme :

Première section. — 1° Quels résultats ont donnés les différents systèmes douaniers appliqués : A. pour les producteurs; B. pour les ouvriers; C. pour les consommateurs?

2° Quelle doit être la base d'une législation douanière?

3° Est-il utile d'avoir plusieurs tarifs, des droits différentiels?

4° Les traités de commerce sont-ils utiles? Que doivent-ils contenir?

5° Quand deux puissances se lient par un traité de commerce, est-il désirable de régler en même temps le régime des colonies qui ne jouissent pas de leur autonomie?

6° Quelles améliorations pourrait-on introduire dans la statistique du commerce extérieur?

Seconde section. — 1° Quelle est la meilleure organisation des Unions professionnelles ?

2° Quelle a été l'influence de l'institution des inspections du travail sur les progrès industriels et sur les rapports entre employeurs et employés ?

3° Quelles sont les améliorations dans la condition des ouvriers dues à l'initiative privée?

4° Faut-il des dispositions spéciales dans le Code pour établir les relations entre employeurs et employés? Si oui, comment peut-on formuler les rapports juridiques dérivant du contrat de louage de services?

5° La législation protectrice des enfants doit-elle s'occuper de leur instruction?

6° Dans quelles conditions a-t-on établi la limitation des heures de travail et comment fonctionnera-t-elle? Quelle est son influence sur la production et sur les salaires?

* * *

La session de l'association française pour l'avancement des sciences s'est ouverte le 4 de ce mois à Nantes, sous la présidence de M. Grimaux. Les antisémites ont saisi cette occasion pour faire, avec la tolérance de l'administration municipale, une manifestation contre l'illustre et courageux savant.

On a pu lire, en même temps, dans le *Nouvelliste de Lyon*, cet extrait de la plaidoirie d'un avocat de Chalon, qui défendait un individu, accusé de faux au détriment d'un juif et réussissait à le faire acquitter par le jury :

« Quand bien même vous admettriez que mon client ait commis des faux dans le but de voler, vous devriez l'acquitter, parce que voler les juifs n'est ni un crime ni un délit; c'est commettre un acte de justice que chaque bon citoyen doit approuver. »

Bien durs pour les savants, les antisémites, et bien tendres pour les faussaires.

G. de M.

Paris, 14 août 1898.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Régime économique du vin. Production, consommation, échanges, par Henri Sempé, avocat à la cour d'appel de Bordeaux, 1 vol. grand in-8° de 320 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Un réformateur américain « Henry George », par Louis Vossion. Br. in-8° de 17 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Le Fouriérisme. Bref exposé. La prétendue folie de Fourier. Réponse à un article de M. Edmond Villey intulé. « *Fourier et son œuvre* », par Charles-M. Limousin. Br. in-8° de 20 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Les sociétés ouvrières de production. L'Association des tonneliers de Morlaix, par M. Ernest Brelay. Br. in-8° de 44 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Aux Fjords de Norvège et aux forêts de Suède, par Charles Rabot, 1 vol. in-18 de 300 p. — Paris, Hachette et Cie.

La Prévoyance sociale en Italie, par Léopold Mabilleau, Ch. Rayneri et le comte Rocquigny, 1 vol. in-18 de 378 p. — Paris, Armand Colin et Cie.

Etude critique sur le régime financier de colonies françaises, par Jean le Bourdais des Touches, docteur en droit. 1 vol. in-8° de 216 p. — Paris, Arthur Rousseau.

La loi du 30 *novembre* 1894 *relative aux habitations à bon marché.* Son application dans une grande ville industrielle, par Charles Droulers, docteur en droit, 1 vol. in-8° de 247 p. — Paris, Arthur Rousseau.

L'expansion française au Tonkin. En territoire militaire, par Louis de Grandmaison, Capitaine ou 131° d'infanterie. Avec une lettre du Général Gallieni, 1 vol, in-18 de 270 p. — Paris, librairie Plon.

Guerre et Christianisme, par Jean de Triac, 1 vol. in-18 de 400 p. — Paris, Firmin Didot et Cie.

L'assurance mutuelle du bétail, par le Comte de Rocquigny. 1 vol. in-18 de 250 p. — Paris, Arthur Rousseau.

Le régime économique de la Russie, par Maxime Kovalewsky. 1 vol. in-8° de 362 p. — Paris, V. Giard et E. Brière.

L'assurance contre le chômage involontaire, par Paul Vivier, docteur en droit, 1 vol. in-8° de 256 p. — Paris, Arthur Rousseau.

Le mouvement syndical et coopératif dans l'agriculture française. La fédération agricole, par Elie Coulet, avocat. 1 vol. in-8° de 230 p. — Paris, Masson et Cie.

La philosophie sociale du XVIIIe *siècle et la Révolution*, par Alfred Espinas, 1 vol. in-8° de 412 p. — Paris, Alcan.

La situation des mecaniciens et chauffeurs à la compagnie des chemins de fer de l'Est. Br. in-8° de 31 p. — Paris, 1898.

Congrès international de l'enseignement commercial tenu à Anvers les 14, 15 *et* 16 *avril.* Rapports et discussions. Br. in-8° de 168 p. — Anvers, 1898.

Gladstone, le révolté socialiste, e la scuola économica liberale par le Senatore de Cambray Digny. Br. in-8° de 15 p. — Firenze, 1898.

Annuaire statistique de la ville de Buenos-Ayres, VIIe année 1897, 1 vol. grand in-8° de 319 p. — Buenos-Ayres, 1898.

Estudios économicos. El papel moneda en Chile y ensayo sobre la teoria del valor, por Guillermo Subercaseaux, 1 vol. grand in-8° de 184 p. — Santiago de Chile, 1898.

Il Tramonto della Schiavitu mondo antico. Un saggio di Ettore Ciccotti, 1 vol. grand in-8° de 320 p. — Torino, Fratelli Bocca.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone.*

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

DE

LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(1897-1898)

La chambre élue en 1893 a eu ce privilège de vivre plus longtemps que ses devancières. Son existence a été prolongée de six mois. La date des élections s'est donc trouvée, ainsi, reportée d'automne au printemps. On ne saurait prétendre que cette prolongation de pouvoirs ait produit des résultats bienfaisants. L'assemblée a pu, il est vrai, examiner, par le menu, et très en détail le budget de 1898. Elle y a mis le temps : cinq mois environ. Aussi ne peut-on, tout au moins, l'accuser de précipitation. Elle a voté des douzièmes provisoires pour se permettre une discussion plus approfondie, et a, en fin de compte, réussi à produire une augmentation de dépenses d'une trentaine de millions. Ce surcroît de charges, auxquelles les élections prochaines n'étaient certainement pas étrangères, ont nécessité de nouveaux « moyens » contre lesquels se sont élevées, non sans raison, d'assez fortes critiques. Ces retards dans l'examen et le vote du budget provenaient des causes ordinaires que nous connaissons bien. Les interpellations nombreuses et sensationnelles, l'œuvre encore inachevée, lors de la rentrée d'octobre, des différentes sous-commissions du budget, ont prolongé, outre mesure, une discussion dont les conséquences ne sont pas précisément économiques. Ça a été, cependant, le travail le plus important des deux dernières sessions de la défunte

assemblée. A part quelques lois ou projets de loi d'ordre secondaire, on ne peut guère signaler que la loi sur les accidents, parmi les travaux parlementaires dignes d'attirer l'attention.

Nous ne passerons ici en revue que les travaux ou discussions de la dernière assemblée. Avec elle pour ainsi dire, a fini le ministère Méline. Bien que la nouvelle semble avoir beaucoup de ressemblance avec celle qui la précédait, il nous paraît plus méthodique de ne point la comprendre dans cette étude.

* * *

A la rentrée d'octobre, il y avait encore à liquider une interpellation — interrompue par les vacances — sur la crise agricole. On se souvient des discours qu'elle inspira. MM. Jaurès et Deschanel, avaient, à cette occasion, associé en d'éloquentes dissertations le lyrisme champêtre aux statistiques les plus compliquées. Une douzaine d'autres interpellations de la session précédente s'ajoutaient encore à celle-ci. On les remit à quelques semaines pour s'occuper de questions d'affaires.

La première fut celle du canal du Midi et du canal latéral à la Garonne. On se plaignait, depuis longtemps, que ces deux canaux — dont l'un n'est que le prolongement de l'autre — ne fussent point sous le même régime que tous les autres canaux de France. Alors qu'en principe le péage est gratuit sur ceux-ci, il n'en était pas de même pour le canal du Midi et le canal latéral à la Garonne qui appartenaient, l'un à la compagnie du canal du Midi, l'autre à la compagnie des chemins de fer du Midi. On faisait remarquer, pour légitimer le rachat par l'Etat de ces canaux, que la navigation était sur eux grevée de droits atteignant jusqu'à 0 fr. 60 par tonne kilométrique et s'élevant en moyenne au moins à 0 fr. 30. Sur les autres canaux, au contraire, ces frais étant inconnus, le fret ne dépasse guère 0 fr. 15 à 0 fr. 20, par tonne kilométrique, en moyenne, et s'abaisserait parfois, pour de longs parcours, jusqu'à 0 fr. 01.

La rétrocession à l'Etat devait, d'après le projet de loi, se faire, en ce qui regarde le côté financier, aux conditions suivantes : pour la compagnie du canal du Midi, l'indemnité devait être représentée par une rente perpétuelle dont le montant restait à fixer par une commission arbitrale ; pour la compagnie des chemins de fer du Midi, il était stipulé que, jusqu'à complet remboursement de la dette, du chef des garanties d'intérêt, le taux de l'intérêt des avances faites ou à faire par l'Etat à cette compagnie, à titre de garanties d'intérêt, serait réduit de 4 à 3 p. 100. Le chiffre de 4 p. 100 avait été fixé par les conventions de 1883.

L'on discuta ensuite le prolongement de la ligne du chemin de fer de Paris à Orléans jusqu'au quai d'Orsay avec établissement d'une gare terminus, sur l'emplacement où se dressaient, depuis la Commune, les ruines de l'ancienne Cour des Comptes. La lutte fut chaude. Il y eut une passe d'armes assez vive entre MM. Denys Cochin et Jumel. Le résultat, néanmoins, ne fut pas un instant douteux. Mais les amateurs de pittoresque reprochèrent amèrement à l'industrialisme de tout envahir, de briser les perspectives et de détruire un coin bien calme de ce Paris, où il est si difficile maintenant de flâner en paix. On déplora la disparition de cette curieuse forêt vierge poussée au hasard à travers les ruines du monument et célébrée par Alphonse Daudet dans l'*Immortel*. On fit ressortir l'inconvénient du roulement des trains, du bruit strident des sifflets de locomotive. D'aucuns déclarèrent qu'une gare n'était point un édifice digne de figurer dans un tel lieu. On répondit à toutes ces doléances par des arguments utilitaires et l'on ne manqua pas non plus de faire remarquer qu'une gare, en soi, n'est pas réfractaire à l'idée d'art et, qu'en l'espèce, comme disent les juristes, tout dépendait de l'architecte. L'art, en effet, doit s'adapter aux conditions nouvelles de la vie moderne et ne pas demeurer enfermé dans des formules intangibles. Ce n'était cependant pas encore assez contre ce projet. Les socialistes sont, à leur tour, arrivés à la rescousse. Ils se sont placés au point de vue financier pour renouveler leurs critiques habituelles contre les grandes compagnies. Le projet était, au total, estimé devoir coûter 32 millions. M. Viviani s'efforça de démontrer, qu'en cette affaire, tous les avantages seraient pour la compagnie d'Orléans et les charges, en définitive, pour l'Etat. Les garanties d'intérêt ne venaient-elles pas combler le déficit, si la compagnie ne pouvait joindre les deux bouts ? M. Jumel défendit le projet avec d'excellentes raisons. Il opposa aux arguments de M. Viviani que la compagnie d'Orléans ne faisait appel, dans le dernier exercice, à la garantie d'intérêt que pour une somme de 676.827 francs, alors, qu'en 1894, ce chiffre s'élevait à 11.800.000 francs. Sous l'influence d'une sage et ferme direction, la compagnie tend évidemment bien plus à échapper à la garantie d'intérêt qu'à en rechercher les dangereux avantages. Aussi le projet fut-il adopté à une très forte majorité. Depuis, les ruines ont disparu et les travaux sont activement poussés.

La loi sur les accidents a fini enfin par aboutir. Elle ne contente certes pas tout le monde. Dans ses petits voyages de la Chambre au Sénat et du Sénat à la Chambre, elle s'est modifiée. Les voyages,

ne forment pas seulement la jeunesse ..., ils amendent aussi les projets de loi. Les remaniements même ont été tels que le rédacteur de la proposition primitive aurait peine à reconnaître son enfant. Ce problème des accidents offre, du reste, de très grosses difficultés. Outre les points de principe, sur lesquels on a discuté beaucoup et sur lesquels on discutera beaucoup encore, il est des considérations de milieu, de race, de mœurs dont il faut tenir grand compte. Les expériences, en pleine marche près de nous, en Allemagne, par exemple, nous apportent certains enseignements dont il faut faire grand profit, mais elles ne nous éclairent pas sur le côté spécial d'une adaptation conforme à nos habitudes et à notre esprit. On s'est fort disputé sur les principes. Bien qu'ils n'aient pas lieu d'être satisfaits, les libéraux ont, autant qu'ils l'ont pu, défendu leurs doctrines. Ils ont fait écarter la juridiction spéciale que l'on voulait créer dans le but de prononcer sur les contestations relatives aux accidents : c'eût été, en effet, revenir à l'organisation judiciaire, si défectueuse, de l'ancien régime, supprimée par la Révolution. Le juge de paix dans certains cas (frais de maladies, indemnités temporaires, etc.), dans d'autres, le tribunal civil (indemnités pour accidents) prononcent après enquête et procès lorsque l'accord n'a pas, tout d'abord, pu se faire entre les parties. Cette question de la juridiction a une importance certaine, en toutes circonstances, dans les lois de cet ordre. Mais elle en acquiert une plus grande encore dans le cas de la loi française (9 avril 1898) dont nous nous occupons. Nous sommes amenés ainsi au principe fondamental de la loi sur les accidents, quant à la responsabilité de l'ouvrier ou de l'employeur. En principe, la loi française attribue une indemnité à tout ouvrier victime d'un accident ayant entraîné une interruption de travail de plus de quatre jours et met cette indemnité à la charge de l'employeur. Il s'agit des ouvriers employés dans les usines, manufactures, mines, minières, carrières etc., toutes entreprises où existent des machines « mues par une force autre que celle de l'homme ou des animaux ». On a limité à 2.400 francs le salaire pour lequel on a droit de bénéficier de la loi. Pour le salaire au-dessus, il est alloué le quart des rentes ou indemnités déterminées par loi, sauf conventions contraires pour cette partie. Dans le cas d'incapacité absolue et permanente, l'ouvrier ou employé a droit à « une rente égale aux deux tiers de son salaire annuel », dans le cas d'une incapacité partielle et permanente « à une rente égale à la moitié de la réduction que l'accident aura fait subir au salaire etc. ». D'autres dispositions sont énoncées à l'endroit du conjoint survivant, des enfants, ascendants, etc.

Or, si l'accident est, en tout cas — et toutes les fois que l'ouvrier ne l'a pas intentionnellement provoqué — mis à la charge de l'employeur, l'article 20 de la loi donne cependant au tribunal « le droit, s'il est prouvé que l'accident est dû à une faute inexcusable de l'ouvrier, de diminuer la pension fixée au titre Ier ». De même s'il y a faute inexcusable du patron, l'indemnité pourra être majorée dans certaines limites. La faute lourde de l'ouvrier — comme du patron d'ailleurs — on le voit, a ici une action limitée, mais très réelle. Les tribunaux ont donc à donner leur appréciation sur ce point. Ne pouvait-on pas craindre alors la partialité des tribunaux spéciaux exclusivement créés dans le but de prononcer sur ces contestations?

En cas de mort, le bénéfice de la loi s'étend au conjoint survivant et aux enfants. Elle leur accorde des rentes viagères dont la quotité varie, en ce qui regarde les enfants, suivant leur nombre. Enfin, à défaut de conjoint survivant et d'enfants, les ascendants et descendants qui étaient à sa charge ont droit à une rente chacun de 10 p. 100 du salaire du décédé, sans qu'elle puisse dépasser, au total, 30 0/0. Dans les deux premiers cas, cette rente peut être de 40 et de 60 p. 100. Ces dispositions ne sont pas précisément favorables à l'accroissement de la population. Il semble que les chefs d'entreprise auraient intérêt à embaucher des ouvriers célibataires et sans enfants reconnus, puisqu'ainsi ils ne courraient plus le risque d'avoir à servir des rentes, en cas d'accident mortel, aux parents de leur ouvrier.

Reste l'organisation financière. On a repoussé l'assurance sous sa forme directement obligatoire. On a pensé qu'il était plus libéral et peut-être aussi plus sage — puisqu'assurance il y avait — de laisser l'employeur s'assurer librement, tout en l'obligeant à donner des garanties du paiement des indemnités éventuelles. Si les chefs d'entreprises, ou les sociétés d'assurances, syndicats de garanties, etc., ne peuvent s'acquitter, lors de l'exigibilité des indemnités mises à leur charge, le paiement est assuré par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse au moyen, dit l'article 24 de la loi, « d'un fonds spécial de garantie ». Ce fonds est constitué par 4 centimes ajoutés au principal de la contribution des patentes payées par les industriels que vise la loi. Pour les mines, la taxe est de 5 centimes par hectare concédé. La Caisse nationale des retraites garde naturellement son recours contre l'industriel ou l'assureur.

M. Léon Bourgeois, à l'occasion de cet impôt, ne manqua pas de faire remarquer « qu'il était sans précédent dans notre légis-

lation financière », puisqu'une loi affectait son produit à une dépense spéciale nettement déterminée. Le chiffre de 4 centimes fut aussi trouvé trop élevé. M. Aynard, en rapprochant ce chiffre de l'appréciation d'insolvabilité estimée par M. le ministre du commerce à 4/10, montra très judicieusement qu'il était manifestement exagéré. On a évalué, en effet, à 75 millions par an les indemnités qui, d'après les chiffres forfaitaires du projet, pouvaient être payées annuellement. En comparant le nombre des faillites au nombre des patentés, on avait trouvé un risque d'insolvabilité s'élevant à 4 ou 5/10 p. 100. Or on surchargeait les patentes de 1 p. 100 environ ; on obtenait ainsi 720.000 francs, alors que, de l'avis de M. le ministre du Commerce, la somme à inscrire pouvait, selon toutes probabilités, tomber à 350.000 ou 400.000 francs. C'est pourquoi M. Aynard estimait qu'il eût été suffisant de surcharger les patentes d'un peu plus de deux centimes seulement.

La loi enfin, comme nous l'avons dit, après des allées et venues de la Chambre au Sénat et du Sénat à la Chambre, fut votée à une énorme majorité : 518 voix contre 12. Mais on peut dire que sa gestation fut laborieuse, et qu'il fallut toute l'activité de son distingué rapporteur M. Maruéjouls pour qu'elle put être menée à bien.

Entre temps l'on discuta la question des services maritimes postaux pour l'Algérie. L'adjudication n'ayant pas eu son effet, faute d'adjudicataire, on fit un arrangement avec une Compagnie de navigation de Marseille. Cette, representée par M. Salis, protesta. Marseille répondit par la voix autorisée de M. Charles-Roux et, à une très grosse majorité, Marseille l'emporta, Puis on revint à la fameuse interpellation sur la crise agricole qu'on s'était bien promis de reprendre. Un élève de Marx, un de ceux qui gardent religieusement les doctrines du maître, M. Gabriel Deville, exposa dans un long discours la théorie pure du collectivisme. Il essaya de refuter le discours que M. Deschanel avait prononcé dans la session précédente, et d'expliquer ce que serait la propriété sous le régime socialiste dont il prédisait la venue prochaine. M. Rose répondit et aussi M. Méline. On apporta de part et d'autres beaucoup de chiffres, on fit de nombreuses citations. Le résultat de cette discussion académique a été de montrer l'incertitude des collectivistes à l'endroit de la propriété. Assurément ils suppriment la grande et en font une propriété collective, mais. très désireux d'opérer la conquête des pouvoirs publics par le suffrage universel, ils assurent devoir respecter, dans leur future

organisation, une propriété spéciale assez mal définie en réalité. Leur but, tout politique, est certainement de ménager les électeurs ruraux. A cet égard, la discusssion ne paraît pas leur avoir été favorable. L'affichage du discours de M. Méline fut voté.

Peu de jours après, l'on adoptait un projet de loi ayant pour objet d'accorder aux femmes le droit d'être témoins dans les actes de l'état civil et les actes instrumentaires en général.

Toutes ces discussions n'ont pas été sans être interrompues assez souvent par des interpellations de nature diverse. Puis un nouveau procès relatif au Panama vint soulever encore les passions pendant quelques semaines. Cependant, la discussion générale du budget de 1898 avait été commencée dès novembre et l'on était assez vite passé à l'examen de détail. Jamais budget peut-être ne fut autant assailli d'amendements. Vers la mi-décembre on pouvait en compter 210 ou 211! Et presque tous avaient pour but une augmentation de dépenses. Les dernières années de législature présentent toutes ce phénomène si facilement explicable. L'Assemblée Nationale elle-même, on s'en souvient, n'échappa point à la règle et vota dans une dernière séance des projets assez importants, trop importants assurément, de travaux publics. Pour le budget de 1898, les augmentations de dépenses s'émiettent. Elles répondent en général à des intérêts particuliers. Toutefois, on fit un dégrèvement — proposé par le gouvernement et la commission du budget — sur la propriété non bâtie. Or, ces dépenses nouvelles prévues par le fait d'une initiative parlementaire trop active et ce dégrèvement de la propriété rurale creusaient un trou dans le budget. On songea aussitôt à parer au déficit provenant du dégrèvement au moyen d'une taxe sur les valeurs étrangères. M. le ministre des Finances crut trouver là une poule aux œufs d'or et rédigea un projet dans ce sens, dont voici, en résumé, l'économie. Les taxes établies par la loi de 1873 étaient étendues aux sociétés étrangères non abonnées; et le droit de timbre sur les titres de fonds d'Etat étrangers était doublé. C'était une cause certaine de faiblesse pour notre marché financier. Aucune considération de cet ordre n'arrêta M. le ministre des Finances. Les intéressés s'émurent, firent des démarches. L'Union syndicale des banquiers de Paris et de la province se défendirent et rédigèrent une sorte de mémoire où ils montrèrent les conséquences funestes du projet. Ils estimaient, en valeur nominale, à 4.800 millions les valeurs de sociétés étrangères circulant en France. Suivant leurs calculs, 3 milliards acquittent, par voie d'abonnement, la taxe sur le revenu, le droit

de timbre de 0 fr. 60 et le droit de mutation de 0 fr. 20 p. 100 sur le capital, en tant qu'appartenant à des sociétés françaises ou constituées avec des capitaux français à l'étranger. On voit l'inconvénient majeur du projet. La France a déjà trop peu l'initiative des fondations d'industries, d'exportation de capitaux en vue d'une production économique, et l'on s'acharnait au moyen d'une fiscalité oppressive contre ces capitaux. Plus tard devait surgir l'amendement Fleury-Ravarin, qui remettait en question l'existence de la coulisse, et dont nous nous occuperons plus loin.

Dans l'examen détaillé du budget de 1898, les discours des spécialistes sur les sujets qui leur tiennent le plus au cœur n'ont pas manqué de revenir, comme chaque année. M. Lockroy a parlé sur la marine, M. Camille Pelletan sur les travaux publics. Ce dernier budget a subi quelques amendements, où se sont répandues la sollicitude et les largesses de nos honorables. On atteignit ainsi la fin décembre et, avant de se séparer pour les vacances du jour de l'an, la Chambre offrit un « petit Noël » à l'Agriculture. On sait que la mévente des porcs avait — suivant une formule parlementaire — appelé l'attention de plusieurs de nos députés. Les porcs et porcelets ne se vendaient pas ou se vendaient si peu, et à des prix si bas, que l'on commençait à parler d'une nouvelle crise ajoutée à tant d'autres, sur les porcs. Comme la Chambre possède des remèdes tout prêts et des secours assez faciles, à la commission des douanes, on s'empressa d'y faire appel. De nouveaux droits, plus élevés que ceux existant alors, furent demandés. M. Gruel vint à la tribune indiquer pourquoi la baisse des prix s'était produite. A son avis — et il nous semble avoir sur ce point donné de bonnes raisons — la production des porcs sollicitée par des avantages de tarifs avait dépassé la consommation de 25 p. 100. Cette offre supérieure à la demande n'était pas le fait de l'étranger ; elle était tout entière due à la production française. M. Graux ne fut pas de cet avis et la Chambre suivit le partisan du relèvement des droits. Le droit d'entrée sur les porcs fut donc fixé à 12 francs par 100 kilogrammes ; pour les porcelets du poids de 25 kilogrammes et au-dessous à 3 francs, et, pour la viande fraîche de porc à 18 francs, ce qui constituait, sur l'ancien tarif, une augmentation de 50 p. 100 pour les porcs et la viande de porc et de 100 p. 100 pour les porcelets.

La Chambre reprit ses séances le 11 janvier et débuta par quelques hors-d'œuvre ou interpellations, qui eurent pour conséquence de retarder encore l'examen du budget. L'accident de Péage-Roussillon fut l'occasion d'un de ces débats inutiles. Puis l'on se

remit à la discussion du budget. Le budget des postes et télégraphes, celui de la guerre et le budget de la marine occupèrent la plus grande partie des séances de janvier. A ce moment se dessinait l'état définitif du budget de 1898. Les dépenses s'étaient élevées peu à peu. L'équilibre était sérieusement compromis. Il fallait donc le rétablir par des moyens réels ou artificiels. En ce cas on a la fâcheuse habitude de chercher — et de trouver — des raisons de majorer les recettes. On usa du procédé. Puis on fut, malgré ces accroissements hypothétiques de recettes, obligé de recourir à de nouvelles taxes ou impôts. Le dégrèvement de l'impôt foncier s'élevait en effet à 26 millions, et les largesses électorales auxquelles étaient venues s'ajouter quelques dépenses sérieusement utiles atteignaient, en chiffres ronds, 40 millions. La Commission du budget et le ministre des Finances se mirent donc en devoir de trouver ces 66 millions en recettes. On eut un instant l'idée de supprimer 30 millions au budget des dépenses du ministère des Finances, dans le chapitre faisant face au remboursement d'une partie des obligations à court terme qui venaient à échéance en 1898, L'idée était mauvaise et, appliquée, elle eût porté préjudice au crédit de l'Etat. On la repoussa. D'ailleurs les divers amortissements portés dans le budget et qui atteignent près de 100 millions se trouvaient déjà, à une douzaine de millions près, annihilés en tant qu'amortissement par des emprunts à côté dont le chiffre dépassait 85 millions. En reportant à une autre date l'échéance du remboursement des obligations à court terme, on créait un déficit certain. Passe encore d'amortir fictivement : on en est quitte pour faire illusion à ceux qui n'ont point l'habitude des méandres du budget; mais, accroître par ce moyen le déficit présentait un précédent très dangereux et susceptible d'être vivement attaqué. Alors on recourut aux majorations de recettes. Les douanes offraient un moyen excellent, à ce moment là, d'appréciations optimistes. Des plus-values s'étaient produites pendant les deux premiers mois de l'année et permettaient, en généralisant pour les autres, de faire état, à cet égard, d'une trentaine de millions. Enfin on avait encore, du côté de la garantie d'intérêt, des motifs d'espoir et de gain, et l'on diminua les prévisions primitives de 11 millions. Pour le reste, on le demanda à l'impôt. On fit entrer en compte 10 millions pour l'impôt sur les valeurs étrangères, et une quinzaine de millions, sur des augmentations de taxes dont furent frappés le timbre des contrats de rente viagère, les vermouths, etc.

C'est alors qu'incidemment, à travers la discussion du budget, se

glissa l'amendement de MM. Lacombe et Fleury-Ravarin. Ses conséquences, inaperçues peut-être dans toute leur étendue au moment du vote, étaient des plus grosses en ce qui regarde le marché libre. On sait que le marché de Paris n'a pas, en fait, d'organisation légale. Les agents de change ont bien, en droit, un monopole, mais en réalité, par la force des choses, il s'est créé des intermédiaires appelés coulissiers dont l'existence juridique n'est pas nettement définie. Les services qu'ils ont rendus et qu'ils rendent encore aux affaires, par la rapidité d'exécution des ordres qu'ils reçoivent, par leur activité, leurs relations internationales qui leur facilitent les arbitrages, avaient, jusque là, légitimé, pour ainsi dire, la coulisse, ou l'avaient tout au moins fait ouvertement tolérer. Elle répond, en effet, à une nécessité et à des besoins que ne pouvaient satisfaire les agents. Depuis quelques années, cependant, bien qu'un *modus vivendi* eût été conclu entre eux vers avril 1892 sous la haute approbation du gouvernement, ces guelfes et ces gibelins sentaient qu'ils en viendraient un jour aux mains. L'amendement Fleury-Ravarin est arrivé, en effet, par une voie détournée, à fortifier le monopole des agents et à désorganiser la coulisse. Cet amendement visait le paiement de l'impôt établi par la loi de 1893 sur les opérations de Bourse. Désormais, pour toutes les opérations sur les valeurs cotées (c'est-à-dire pour la plus grande partie des affaires traitées) l'assujetti n'était plus admis à payer personnellement l'impôt, il était absolument tenu de se servir des bordereaux d'agents de change. L'assujetti était donc obligé de faire négocier toutes ses opérations par un agent de change. Arriver à un pareil résultat par une simple disposition budgétaire, c'était légiférer par voie d'amendement et trancher incidemment une question dont la solution, depuis longtemps poursuivie, exigeait quelques études. Les coulissiers essayèrent de se défendre et firent valoir les services qu'ils rendaient au crédit public et au maintien des cours des Rentes françaises. Puis ils montrèrent leur utilité en faisant ressortir l'importance des affaires traitées par leur entremise. Ils établirent que, sur les 34.596.000 francs. d'impôts payés depuis le 1er juin 1893 jusqu'au 31 décembre 1897, la coulisse avait versé, à elle seule, 22.130.160 francs soit plus de 62 p. 100 du total. Ces raisons ne pouvaient que faire persévérer les agents dans leur lutte contre des concurrents aussi redoutables. Ils réussirent, et le ministre des Financees chargea le Conseil d'État de rédiger, sur cette matière ardue, un règlement, conséquence logique de l'amendement dont les effets se sont déjà fait sentir. Des coulissiers ont transporté leurs maisons à Bruxelles

et les transactions, que d'autres causes, d'ailleurs, ralentissaient, sont encore tombées au-dessous du niveau où les mettait la situation générale du marché. Ajoutons que le nombre des agents se trouve augmenté de dix. Ce n'est pas là une solution conforme aux idées modernes; et quoiqu'on fasse pour consolider un monopole suranné, on sera obligé de réorganiser,un jour, sur des bases plus libérales et plus avantageuses pour tous, le marché de Paris.

L'initiative parlementaire ne s'est pas exercée en ces derniers mois de l'existence de la Chambre avec autant d'intensité que dans les sessions précédentes. Les amendements au budget ont été, il est vrai, la soupape par laquelle se sont échappées les élucubrations législatives de nos honorables — et nous savons combien furent nombreux ces amendements! Il convient pourtant de citer quelques propositions de lois présentées par un groupe de députés socialistes parmi lesquels MM. A. Groussier, E. Vaillant, Dejeante, Marcel Sembat etc. C'est l'idée de la rédaction d'un code spécial du travail qui a inspiré les auteurs de ces propositions. Leur but est de réunir toutes les lois concernant le travail, les salaires, le contrat de prestation de travail,la police du travail, l'hygiène industrielle, les retraites, accidents, etc. et de les mettre en harmonie. Cette tentative serait très louable s'il s'agissait simplement de rapprocher des lois de même nature pour en rendre l'étude et la comparaison plus faciles. Ce n'est pas pour les auteurs de ces propositions affaire de méthode seulement. Ils apportent de nombreuses modifications aux lois existantes, dans le sens socialiste bien entendu. C'est en définitive une refonte qu'ils proposent. Ainsi, au sujet des inspecteurs du travail, ils entendent ne plus laisser leur choix au gouvernement, ils les « font nommer par les travailleurs ». Ce sont donc des propositions théoriques, d'ensemble, pour la discussion desquelles il faudrait des années. Mais l'idée de systématiser, en une tentative juridique, toutes les conceptions du socialisme d'Etat le plus avancé est assez originale. Nous engageons les socialistes d'Etat à l'eau de rose, les interventionnistes qui sortent des limites de l'intervention purement nécessaire, à lire ces propositions: ils verront dans quel engrenage on entre lorsqu'on veut organiser une tutelle légale, de plus en plus étendue, des individus. Toute la liberté humaine, toute la responsabilité doit y passer et finir par disparaître dans ces laminoirs perfectionnés.

Dans le but d'accroître le chiffre de notre commerce extérieur, on a créé un office du Commerce chargé d'être un « distributeur

d'informations pratiques ». L'organisation de l'office est mixte. L'Etat et les Chambres de Commerce concourent à son entretien et à son administration. Le directeur est nommé par l'Etat, mais ses employés sont considérés comme de véritables employés de commerce. Il est déclaré « établissement d'utilité publique » et sa comptabilité est soumise aux mêmes règles que la comptabilité des Chambres de Commerce. Enfin une convention faite avec la Chambre de Commerce de Paris règle le mode de contribution financière de cette compagnie, et dans ce but, entr'autres « moyens », il convient de signaler le produit des impositions supplémentaires au principal de l'imposition des patentes. Les patentés de la circonscription de la Chambre de Commerce de Paris sont seuls soumis à cette surtaxe. L'office, avons-nous dit, doit être, suivant l'exposé des motifs du projet de loi, un « distributeur d'informations ». On a eu raison d'insister sur ce point en ajoutant : « on ne saurait trop répéter que la création de l'*Office* ne fera pas vendre un kilogramme de plus de marchandises aux maisons qui ne sauront pas préparer elles mêmes leurs débouchés à l'extérieur et organiser la vente de leurs produits. » Malheureusement les capitaux, dont la baisse du taux de l'intérêt annonce pourtant l'abondance, ne paraissent pas se diriger vers les entreprises industrielles et le commerce d'exportation. L'*Office* du Commerce pourra très certainement rendre des services, il est des causes d'affaissement et d'apathie qu'il ne fera point disparaître.

*
* *

Si l'on considère l'ensemble de ses travaux, pendant toute la législature, la Chambre élue en 1893 et dont les pouvoirs se sont terminés à la fin de mai, cette année, n'est guère sortie du cercle dans lequel se sont mues les assemblées antérieures. Aucun grand courant d'opinion ne s'est produit. Le système parlementaire y a fonctionné péniblement pour le plus grand dommage des intérêts généraux. Les budgets qu'elle a difficilement échafaudés ont toujours été des budgets d' « attente ». Cette pauvre sœur Anne, qu'est le contribuable, s'use les yeux à regarder l'horizon où poudroient de belles promesses sans rien voir venir cependant. La méthode de travail dont nous signalions l'an dernier la défectuosité ne s'est pas améliorée. On s'essaie à la réformer dans la Chambre nouvellement élue sans qu'il paraisse possible de mener à bien une pareille entreprise, avec l'esprit régnant dans le milieu parlementaire.

Le socialisme doctrinaire après avoir débuté avec éclat en 1893, a, depuis, perdu, il est vrai, du terrain. Ses leaders ont été battus

dans la dernière lutte électorale. Mais, par contre, le socialisme d'Etat s'infiltre peu à peu et s'étend par influence. On s'y habitue parce qu'il est un mode simple et — insidieux — d'intervention de l'Etat, qu'il permet de servir des intérêts électoraux et de faire « quelque chose ». On n'a pas eu encore le temps de mesurer et de sentir, de façon profonde, les résultats fournis par quelques-unes de ses applications. Seules les leçons de l'expérience, traduites dans les conséquences budgétaires, arriveront à montrer demain, et pour le plus grand dommage de ceux qui ne veulent pas ouvrir les yeux, le danger inaperçu maintenant.

André Liesse.

LA BOURSE

ET

LES RÉFORMES DU MARCHÉ FINANCIER

La nouvelle organisation de la Bourse de Paris, conséquence du vote par la Chambre des députés et le Sénat, à la fin de la dernière législature, de l'amendement Fleury-Ravarin, est entrée en vigueur, comme le portait la loi, le 1er juillet dernier.

Nous avons déjà consacré un article à cette question dans notre numéro du 15 mai. Les lecteurs du *Journal des Economistes* n'ont pas oublié aussi l'intéressante discussion qui eut lieu, le 6 juin, à la Société d'Economie politique et à laquelle ont pris part MM. de Montplanet, Georges Manchez, Jacques Siegfried, Clément Juglard, Alfred Neymarck, Emmanuel Vidal et Frédéric Passy. Mais les faits relatifs à la question qui se sont passés depuis lors méritent d'être relatés. Ils sont de l'histoire économique.

* * *

Le monopole a remporté une victoire dans le Parlement en faisant voter le principe de l'application stricte, dans le marché financier, de l'article 76 du Code de commerce. Son succès semble avoir dépassé son désir. En effet, sans attendre les fameux décrets promis par le ministre pour l'application du principe voté, pour la réorganisation du marché, les agents de change et les coulissiers entrèrent en pourparlers dans le but d'établir entre eux un *modus vivendi*. Cette manière d'agir peut paraître, du côté des agents, assez étrange, car elle supposait, de leur part, une attitude en dehors du principe légal dont ils réclamaient la stricte application, et qu'ils n'ont pas le droit, bien qu'il soit édicté à leur profit, d'abroger ou de tourner, de leur propre volonté.

Un projet fut donc élaboré par le syndic des agents de change et trois délégués de la coulisse, MM. Waubert, F. Meyer et Oudin. Il fixait : 1° Les nouvelles conditions du courtage au parquet;

2° les conditions particulières faites exclusivement aux membres du syndicat des courtiers en valeurs. Voici ce projet :

COURTAGES

Les nouvelles conditions de *courtages* au parquet seront les suivantes :

1° Rentes françaises, 25 fr. par unité ;

2° Fonds d'État, 1/10, maximum 50 fr. (exemples : 4.000 Extérieure à 35 fr. — 35 fr. — 5.000 Italien à 90 fr. — 50 fr.) ;

3° Valeurs soumises à la double liquidation, 1/10 de l'effectif (exemples : 100 Rio à 700 fr. — 70 fr. ; 100 Banque Ottomane à 540 fr. — 29 fr.).

REPORTS

1° Valeurs soumises à une seule liquidation, 1/16 0/0 (exemples : 100 Nord à 2.000 fr. — 125 fr.) ;

2° Valeurs soumises à la double liquidation, 1,20 0/0 l'an de l'effectif (exemples : 100 Rio à 700 fr. — 35 fr. ; 100 Banque Ottomane à 540 fr. — 14 fr 50) ;

3° Fonds d'État, 1,20 0/0 de l'effectif avec un maximum de 25 fr. par unité (exemples : 4.000 Extérieure à 35 fr. — 17 fr. 50 ; 5.000 Italien à 90 fr. — 25 fr.).

Sur le courtage des affaires la remise accordée aux intermédiaires est de : 20 0/0 sur les rentes françaises ; 30 0/0 sur les autres valeurs et fonds d'Etats à terme ; 20 0/0 sur le comptant.

Etant stipulé qu'aucune remise *directe* ne sera plus consentie en dehors de la catégorie des intermédiaires et qu'aucune remise ne sera faite sur les reports. Le *par contre* est supppimé.

Conditions particulières faites exclusivement aux membres du syndicat des courtiers en valeurs :

1° Sur tous les courtages d'affaires, sauf pour les rentes françaises, remise de 40 0/0 avec *maintien du par contre* ;

2° Sur les affaires compensées d'office, dans les conditions à expliquer et faites sur l'*Extérieure*, le *Rio-Tinto*, les *rentes turques B, C, D*, la *Banque Ottomane* et le *Portugais*, remise de 80 0/0, mais *sans par contre* ;

3° Sur les reports faits dans les conditions ci-dessus. le courtage sera réduit à 0,50 0/0 l'an.

Formation de deux groupes spéciaux, l'un pour l'Extérieure, l'autre pour le Rio-Tinto, les rentes turques, la Banque Ottomane et le Portugais.

Dans ces groupes spéciaux, les courtiers ou leurs teneurs de carnet auront accès et pourront faire leurs affaires directement.

Les agents de change n'auront plus de représentants fixes à l'étranger.

Interdiction aux membres du syndicat des courtiers de valeurs de

consentir une remise supérieure à celle qui est pratiquée par les agents de change.

Les membres de la coulisse, réunis en assemblée plénière, le 5 mai 1898, pour délibérer sur ce projet, l'ont repoussé à une grande majorité. Les conditions, en effet, n'en ont pas paru acceptables. Il consiste, sans rien changer au régime actuel, en laissant les coulissiers de valeurs traiter des affaires entre eux comme par le passé, à faire payer à ceux-ci, au profit de la chambre syndicale une redevance de 20 0/0 sur les affaires par eux traitées. Il faut remarquer, en outre, que dans le système proposé, les agents de change eussent bien encaissé les bénéfices, mais qu'ils se déchargeaient sur les coulissiers des risques provenant des mauvais débiteurs. L'article 76 du Code de commerce reste valable à l'égard du public, de sorte que tout spéculateur de mauvaise foi qui aurait opéré sur l'extérieure, par exemple, par l'intermédiaire d'un coulissier, aurait pu se retrancher, en cas de perte, derrière l'irrégularité de l'opération et que la perte serait retombée exclusivement sur le coulissier. L'arrangement proposé par les agents ne pouvait rien changer au texte de la loi, et la coulisse n'avait pas une sécurité suffisante dans la situation qu'on lui offrait. C'est, dit-on, surtout cette dernière raison qui a dicté le refus des coulissiers, qui se sont séparés après avoir voté l'ordre du jour suivant : « La coulisse remercie le syndic des agents de change des bonnes dispositions qu'il lui a temoignées et regrette de ne pouvoir accepter ses propositions. »

* *

La rupture était donc consommée. Il est à peine besoin de faire remarquer qu'une fois de plus les agents s'étaient mis dans leur tort. Non seulement ils faisaient fi, comme je l'ai dit, de la loi qui leur est si chère, mais ils consentaient à ce à quoi ils n'avaient pas le droit de consentir pour une rémunération pécuniaire. Ils faisaient, contrairement à l'article 76, fonctionner le marché libre qui devenait leur chose, mais sans donner aucune sécurité aux intermédiaires de ce marché. Ceux-ci ont éventé le piège et ne s'y sont pas laissé prendre.

Dès le 2 juin (c'était la réponse du monopole à la coulisse) l'agence Havas communiquait aux journaux la note suivante :

La réorganisation du marché financier ne tardera pas à devenir un fait accompli.

A l'heure actuelle, le Conseil d'Etat se trouve saisi de trois projets de décrets concernant cette réforme ; ces trois projets sont relatifs :

1° A l'augmentation du nombre des charges d'agents de change ;

2° A la réduction des droits de courtage ;

3° A certaines modifications au décret organique de 1890 sur le fonctionnement des Bourses pourvues de parquet.

Rappelons que la Chambre de Commerce de Paris, consultée sur l'élévation du nombre des agents de change, s'y était montrée défavorable. Mais on passait outre.

De plus, le 3 juin, eut lieu une réunion plénière des agents de change à l'effet d'arrêter définitivement le règlement intérieur de la corporation et pour se prononcer sur les concessions à faire aux différents intermédiaires et remisiers du marché.

Une mesure fort importante, disaient les informations, a été prise pour les liquidations. Les règlements en fin de mois seraient avancés de deux jours et ceux de quinzaine de un jour. Les reports se feront le jour de la liquidation entre onze heures et midi. Ils se feront le même jour pour toutes les valeurs, y compris la rente.

Les reports continueront à se faire en francs et centimes, mais le cours coté sur ces reports sera transformé immédiatement par le coteur en tant pour 100, sans que le taux de 5 0/0 puisse être dépassé, à moins que la situation de la place régulièrement constatée n'exige un taux plus élevé.

Les agents de change décidèrent aussi d'accorder, à partir du 1er juillet, sur le tarif des courtages qui serait édicté par le ministre des Finances, aux établissements financiers, aux banquiers et maisons de banque et de commission, une remise de 20 p. 100 sur les courtages des affaires à terme, rien pour celles de report et au comptant. Quant aux remisiers des agents de change, il leur est attribué 30 p. 100 pour les affaires à terme, 15 p. 100 pour les reports, et 10 p. 100 seulement pour les opérations au comptant. Aux agents de change départementaux, leurs confrères parisiens accordent 40 p. 100 de remise sur les affaires à terme, 20 p. 100 pour celles au comptant, et 15 p. 100 sur les reports.

Un moment on put espérer que les choses ne seraient pas poussées à bout. Le bruit se répandit que le Conseil d'Etat élevait des objections contre les projets de décret. Il n'en était rien ; mais ce qui pouvait y faire accorder quelque créance, c'est la formation, par décret du 14 juin rendu sur la proposition du ministre des Finances, d'une commission ayant pour but d'étudier les lois étrangères relatives aux questions financières et d'en grouper méthodiquement les textes ; et l'on se demandait l'utilité

d'une telle commission, nommée en un tel moment, si l'on voulait d'abord passer outre aux enseignements qui pouvaient résulter de ses travaux. Bientôt aussi on prédit des changements ministériels. Sans entrevoir la chute, qui devait se produire, du cabinet Méline, le remplacement de M. Cochery aux finances ne faisait guère de doute. On espérait que son successeur n'aurait pas les mêmes idées économiques — l'événement a prouvé que l'on avait raison — et qu'il répugnerait à l'application d'un régime ruineux pour notre marché — ce en quoi l'on avait tort, puisque c'est M. Peytral qui a signé les fameux décrets préparés par M. Cochery.

*
* *

Cependant les coulissiers dont la situation sur le marché de Paris était compromise, pour ne pas dire ruinée, avaient songé à prendre les mesures nécessaires : elles furent, pour beaucoup d'entre eux, radicales : ce fut de transporter leur industrie, leur clientèle, leurs affaires, leurs capitaux à Bruxelles.

Voici la note que publiait le *Figaro* dans son numéro du 3 juin :

« *Bruxelles*, 2 *juin*. — Ce matin, quatre représentants des principales maisons de coulisse de Paris sont arrivés à Bruxelles où ils ont été reçus par M. Oscar Crabbe, président de la commission de la Bourse, assisté du vice-président et du secrétaire de cette commission.

« Ces Messieurs ont déclaré être les mandataires d'une quarantaine de maisons de première importance de la coulisse de Paris et ont manifesté l'intention de s'établir à Bruxelles, où ils traiteraient leurs opérations et auraient à leur disposition un capital variant de 80 à 100 millions.

« Les renseignements donnés aux délégués sur le rouage du marché financier bruxellois, ont paru leur donner pleine satisfaction, et ils ont fait entendre que l'on pouvait considérer comme prochain l'établissement à Bruxelles des maisons parisiennes dont ils sont les délégués. Ceux-ci ont eu une entrevue avec M. Buls, bourgmestre, et M. Demot, échevin du contentieux à Bruxelles. C'est l'administration municipale qui a la police de la Bourse. On sait que la nouvelle loi française sur la coulisse entre en vigueur à partir du 1er juillet.

Cette information ne tardait pas à être confirmée par la *Bourse de Bruxelles*, qui sous ce titre : l'*Immigration des financiers français à Bruxelles*, disait :

La mise en vigueur prochaine de la nouvelle loi sur les opérations de Bourse en France, loi qui vise surtout les opérations à terme, et constitue pour ce genre d'opérations une entrave très sérieuse, a décidé une quarantaine de coulissiers de Paris à émigrer, et à venir installer dans notre capitale leur centre d'opération.

Ils ont désigné à cet effet quatre délégués, qui sont venus chez nous jeudi et vendredi pour étudier les rouages bruxellois et examiner les installations. Ils ont été, paraît-il, très satisfaits, et ont manifesté leur intention formelle de commencer leurs opérations sur notre place à partir du 1er juillet.

Ces opérations porteront au début sur les rentes Française, Italienne, les actions de la Banque Ottomane, de la Banque de Paris et des Pays-Bas, du Crédit Lyonnais et du Rio-Tinto.

Ces Messieurs se proposent d'apporter quelques modifications aux us et coutumes de notre marché à terme.

C'est ainsi, par exemple, que les opérations pourront commencer à 10 h. 1/2 du matin, et se terminer à 4 heures seulement.

Il est incontestable que cette solution, si elle est mise à exécution, ce dont certains journaux français paraissent douter, donnera à notre place une impulsion nouvelle ; mais il est certain que, pour que l'effet en soit utile à la capitale, il sera nécessaire que le comité de liquidation tienne la main à ce qu'aucun des errements qui ont amené l'élaboration de la nouvelle loi française ne flétrisse le marché belge.

L'*Express Finance* écrivait, dans son bulletin financier du 3 juin :

Il est toujours question de l'exode des maisons de coulisse. Dès ce soir, 20 de ces maisons vont planter leur tente à Bruxelles ; 40 autres les suivront à bref délai.

Si M. le ministre des Finances a compté sur l'augmentation des recettes de l'impôt sur les opérations de Bourse pour combler le déficit que la suppression du droit de 7 francs sur les céréales va causer dans son plan budgétaire, nous l'engageons vivement à refaire ses calculs, sans attendre le dernier moment. Ceux qui vont à Bruxelles n'en reviendront pas ; on fera le nécessaire pour les y retenir.

Et dans celui du 10, même mois :

On annonce que « à la réunion du 8 courant, tenue dans un des salons du café de la Paix, 32 maisons de la coulisse de Paris ont pris l'engagement d'établir des succursales ou des représentations de leur maison à la Bourse de Bruxelles, et ce à partir du 1er juillet prochain ».

Enfin, on écrivait de Bruxelles au *Temps*, à la date du 13 juin :

« L'événement du jour à la Bourse de Bruxelles a été l'arrivée des délégués des maisons de coulisse parisiennes, qui sont venus se présenter à la commission de la Bourse. C'est bien 32 institutions de l'espèce que représentent les délégués et qui ont adhéré à cet exode en Brabant, mais, pour le moment, 17 seulement d'entre elles ont déposé formellement la demande d'admission à la Bourse en qualité d'agents de change ou de banquiers.

« Les opérations se feront en trois séries, deux officieuses, deux

heures avant et une heure après la réunion officielle, qui aura lieu en Bourse de midi à trois heures. Toutes les maisons citées plus haut seront admises au comité de liquidation. Cette opération se faisant à Bruxelles tous les quinze jours, et portant sur la Rente française, l'Italien, l'Espagnol, le Turc, le Brésil, le Saragosse, l'Argentin et les Lots turcs, les Parisiens demandent à y ajouter la Banque ottomane et le Rio. »

Et l'*Agence Fournier* annonçait qu'il fallait ajouter 12 noms nouveaux aux 17 indiqués par le *Temps*.

La *Cote de la Banque et de la Bourse*, rapportant ces deux dernières informations, ajoutait :

« Nous apprenons, d'autre part, que les pouvoirs publics en Belgique sont disposés non seulement à recueillir la Banque libre parisienne, mais encore à faire appel à plusieurs banques des places étrangères, pour leur demander d'établir des succursales à Bruxelles, afin d'y créer un vaste marché international, et de faire de la place bruxelloise, au point de vue financier, ce qu'est le port d'Anvers au point de vue du commerce.

« Certes, un tel but est légitime et l'on ne saurait que féliciter nos voisins, ces rivaux courtois. Mais notre patriotisme s'émeut et s'alarme ».

Et M. E. Vidal s'élevait avec une grande vivacité contre des mesures qui, au nom du patriotisme, ne peuvent avoir qu'un résultat :

Affaiblir notre place financière, faire émigrer les capitaux de France, enlever à notre pays des concours dévoués jusque-là, constituer chez nos voisins un marché puissant dont l'ampleur pour la petite Belgique sera la plus sanglante raillerie pour la France grande, libérale, généreuse et hospitalière ».

*
* *

Les décrets de réorganisation — puisque réorganisation il y a — sont au nombre de trois. Ils sont datés du 29 juin et ont paru au *Journal officiel* du 30.

Le premier modifie les articles 17, 55 et 56 du décret du 7 octobre 1890 relatif à l'élection par les agents de change d'une Chambre syndicale, et institue et réglemente la responsabilité collective des agents. La Chambre syndicale à Paris se composera d'un syndic et de huit adjoints au syndic (au lieu de six anciennement). En cas de faute d'un agent, la Chambre syndicale sera responsable dans la limite de la valeur totale des offices de la Compagnie, calculée d'après les dernières années, du fonds commun et des cautionnements.

Le second décret élève de 60 à 70 le nombre des agents de change à Paris.

Le troisième fixe le tarif maximum des courtages à percevoir par les agents de Paris et les abaisse dans des proportions sensibles.

Ces mesures ne sont pas sans prêter à la critique.

« Cette responsabilité collective des agents de change, dit M. Paul Leroy-Beaulieu dans l'*Economiste français* (n° du 2 juillet 1898), est regardée par un certain nombre de personnes comme un grand progrès. Nous sommes d'un avis absolument contraire ; nous croyons qu'elle constitue un énorme recul. Jusqu'à aujourd'hui, la Compagnie des agents de change, en fait, pour sauvegarder son bon renom et comme une conséquence indirecte de son monopole, indemnisait, à titre gracieux, les petits rentiers qui se trouvaient frustrés, pour des opérations au comptant, par la faillite de l'un de ses membres ; mais elle laissait les spéculateurs importants se débrouiller comme ils pouvaient. Dans cette mesure, la solidarité spontanée et limitée des agents de change était une chose utile.

« Désormais, la responsabilité collective des agents de change est légalement et administrativement établie ; qu'est-ce à dire ? C'est qu'ils vont devoir se surveiller étroitement les uns les autres, et c'est pour cette raison, sans doute, que l'on a porté de 5 à 8 le nombre des adjoints au syndic. Le résultat de cette surveillance, c'est que l'on va s'efforcer de contenir tous les agents de change un peu entreprenants ; on va les astreindre à la routine et ce qui va dominer, c'est la circonspection. Cela n'est pas d'un bon augure pour l'animation des affaires et pour les entreprises nouvelles comportant de l'aléa, lesquelles sont, en général, les seules qui soient intéressantes et importantes. Si les agents de change ne constituaient qu'une partie du marché et qu'il y eût à côté d'eux, comme jusqu'ici, un autre centre d'affaires, libre et actif, ce redoublement de prudence de la part des agents de change n'aurait guère d'inconvénients. Mais, maintenant que la coulisse, en fait, va être, sinon tout à fait détruite, du moins singulièrement limitée et subordonnée, il peut avoir des conséquences fâcheuses.

« Ainsi, loin d'être un progrès, la responsabilité collective des agents de change constitue un recul, puisqu'elle va nécessairement soumettre les plus actifs et les plus entreprenants au contrôle et au frein des plus timides.

« Notez, ajoute M. Paul Leroy-Beaulieu, qu'il en est ainsi de la généralité des lois que l'on vote depuis quelques années ; elles sont presque toutes des reculs, des *régressions*, comme on dit en langage sociologique. *Progressistes* ou *radicaux*, nos députés sont tous à peu près également des écrevisses ; ils diffèrent, d'ailleurs, si peu entre eux, ces

frères Siamois, les *progressistes* et les *radicaux*, qu'il est impossible de distinguer les lois que font voter les uns ou les autres ».

Il est des personnes qui vont plus loin et contestent la légalité de cette solidarité. On ne s'engage que pour soi, on n'engage pas autrui à moins de l'acceptation d'autrui. Un décret ne peut pas modifier ces principes dérogatoires au droit, et l'art. 1202 du Code civil dit que la solidarité ne peut résulter que de la loi.

Quant à l'élévation du nombre des agents, question de boutique, comme l'on dit, et qui intéresse peu le public, on fait remarquer que le chiffre de 60 était suffisant, si les agents ne traitent que les affaires qu'ils faisaient précédemment, et que celui de 70 est beaucoup trop faible s'ils ont la prétention d'y joindre à l'avenir les transactions qui s'opéraient par la coulisse.

La réduction des courtages ne s'imposait pas, sauf sur certaines opérations, telles que les négociations des petits titres, et pour les reports. Convenons que la concurrence par ce moyen avec les intermédiaires libres est tout à fait légitime. Si les agents y trouvent des déboires, c'est qu'ils l'auront voulu, et si le public y gagne, tant mieux.

Il faut craindre toutefois que cette diminution des courtages qui ne couvriront plus suffisamment les risques agglomérés sur 70 personnes seulement, n'entraîne de leur part des exigences de garantie inconciliables avec le développement des affaires, avec la prospérité d'un grand marché. Aussi bien nous avait-on fait la promesse « d'étudier les moyens de refréner les excès de la spéculation si nuisibles à la production industrielle et agricole et au commerce lui-même. » La réduction des courtages vise-t-elle ce but? Il est vrai qu'une fois la coulisse morte et bien enterrée, ce troisième décret, destiné à pallier des mesures anti-libérales, à les faire plus facilement accepter, à les justifier en quelque sorte aux yeux du public, pourra bien ne pas jouir d'une longue existence.

Le règlement particulier de la Compagnie des agents de change de Paris, du 3 décembre 1891, est modifié dans quelques-unes de ses dispositions. La liquidation est avancée d'un jour, et les opérations de celle de quinzaine dureront cinq jours, au lieu de quatre auparavant, comme pour celle de fin de mois. Les agents pouvaient s'adjoindre quatre commis principaux : ils pourront désormais en avoir six. Les autres modifications sont peu importantes, si tant est que le soient celles que nous indiquons.

Mais il en est une qui *fait rêver*, dit le *Moniteur des intérêts matériels*. Dorénavant, à chaque liquidation de quinzaine ou de

fin de mois, toutes les opérations de reports devront être faites en 45 minutes, le 2 et le 16, « de onze heures à midi moins le quart. » A Londres ces opérations demandent toute une journée, plus de temps encore à Berlin. S'il n'y a pas erreur grossière, c'est avouer que notre marché se sent bien malade et songe à renoncer à son ancienne suprématie.

Pour l'application du nouveau régime, la Chambre syndicale a pris quelques mesures matérielles et décidé qu'à partir du 1er juillet les négociations à terme sur les valeurs désignées ci-après s'effectueraient dans deux groupes spéciaux, savoir :

Premier groupe. — Rente extérieure d'Espagne 4 p. 100.

Deuxième groupe. — Fonds d'État portugais : emprunts 3 p. 100, emprunts 4 1/2 p. 100 1888-89 et 4 p. 100 1890; — Fonds d'état ottomans : dette convertie séries B, C, D, obligations ottomanes consolidation, priorité, douanes, ottoman tribut 4 p. 100 1891, priorité Tombac 1893, ottoman 4 p. 100 1891, ottoman 3 1/2 p. 100 1894 (tribut d'Egypte), et obligations ottomanes 5 p. 100 1896; — Actions banque ottomane; — actions (préférence et ordinaire) Rio Tinto Cy.

Ces deux groupes sont placés en avant de la corbeille, vis-à-vis de l'entrée principale de la Bourse.

A partir de la même date, des primes de toutes quotités peuvent être négociées pour le lendemain. La réponse des primes a lieu tous les jours à 1 h. 1/2.

*
* *

On sait qu'outre l'amendement Fleury-Ravarin, formant l'article 14 de la loi de finances, et entraînant la réorganisation, ou mieux la désorganisation du marché, deux autres articles ont aussi une grande et directe influence sur les affaires susceptibles de s'y traiter. Ce sont les articles 12 et 13 de cette loi (1).

---

[1] L'article 12 est ainsi conçu :

« L'amende prévue à l'article 3 de la loi du 25 mai 1872 est applicable à toute personne qui effectue en France l'émission, la mise en souscription, l'exposition en vente ou l'introduction sur le marché des titres étrangers désignés dans l'article 4 de la loi du 29 juin 1872, qui annonce au public les opérations ci-dessus, et à toute personne qui fait le service financier de ces mêmes titres, soit en opérant leur remboursement ou leur transfert, soit en faisant le paiement des coupons, tant qu'un représentant responsable des droits de timbre, de transmission et de l'impôt sur le revenu dont ces titres sont redevables n'aura pas été agréé.

« Cette amende ne pourra être inférieure à 50 francs.

L'article 12 réglemente « l'émission, la mise en souscription l'exposition en vente et l'introduction de titres étrangers en France. » Il a fait l'objet d'un règlement d'administration publique publié au *Journal Officiel* du 24 juin. Désormais les opérations indiquées ne peuvent se faire sans la constitution préalable d'un représentant français, agréé par l'administration et personnellement responsable des droits de timbre et de transmission et de l'impôt sur le revenu. C'est l'interdiction, sur le marché français, de quantités de valeurs qui ne pouvaient être pour lui qu'un élément de prospérité, et le détournement, vers les marchés étrangers, de la clientèle de ces titres, mais avec cet inconvénient pour elle que, dans l'ignorance où elle se trouvera, elle pourra choisir moins bien. Ce ne sont pas les très-bonnes valeurs qui font de la réclame, et les autres, malgré l'interdiction de les annoncer que comporte aussi cet article 12, trouveront toujours le moyen de solliciter les capitaux. Elles le feront, soit subrepticement, soit même avec le représentant français que l'on trouvera facilement, qui sera agréé par l'administration, mais dont la garantie en somme, et vis-à-vis du Trésor et vis-à-vis des clients, sera complètement aléatoire. Je n'ai pas à dire ici comment cela peut se faire.

« Des insertions périodiques au *Journal Officiel* feront connaître la liste des valeurs pour lesquelles la formalité ci-dessus aura été remplie.

« Un règlement d'administration publique déterminera les mesures d'application du présent article, notamment les conditions dans lesquelles la réalisation d'un cautionnement pourra être substituée à la désignation d'un représentant responsable. Chaque contravention aux dispositions de ce règlement sera punie d'une amende de 100 francs à 5000 francs, en principal.

Les sociétés, compagnies et entreprises étrangères visées par les articles 4 de la loi du 29 juin 1872 et 3 du décret du 6 décembre suivant sont tenues, préalablement à leur établissement en France, de déposer au bureau de l'Enregistrement dans le ressort duquel se manifeste pour la première fois leur existence, un exemplaire certifié de leur acte d'association, sous peine d'une amende de 100 francs à 5000 francs en principal.

Sont astreintes à la même obligation et sous la même peine, dans le délai de trois mois à partir de la promulgation de la présente loi, celles de ces sociétés, compagnies ou entreprises qui, pour une cause quelconque, n'ont pas actuellement de représentant responsable.

Voici le texte de l'article 13 :

« A partir du 1er janvier 1899, le droit de timbre au comptant des titres étrangers désigné dans l'article 6 de la loi du 13 mai 1863 est fixé à 1 p. 100, sauf en ce qui concerne les titres déjà timbrés à cette date au tarif de 50 centimes pour cent.

« Ce droit n'est pas soumis aux décimes. Il sera perçu sur la valeur nomi-

L'article 13 élève, à partir du 1er janvier 1899, le droit de timbre au comptant des titres étrangers à 1 0/0, sauf en ce qui concerne les titres déjà timbrés à cette date au tarif de 50 centimes p. 100. Cet article ne peut pas plus que le précédent aider au développement des affaires, et il faut remarquer que ce ne sont pas les étrangers que l'on frappe de ce lourd impôt, ce sont les Français possesseurs de ces titres étrangers.

La direction générale de l'Enregistrement, du Timbre et des Domaines a donné des instructions à ses agents pour l'application des articles 12, 13 et 14 de la loi de finances du 13 avril 1898. Elles sont plutôt libérales, autant du moins que le comportait le peu de libéralisme de la loi elle-même. Elles admettent le droit de négociation directe. Les coupons des compagnies étrangères qui n'auront pas constitué de représentant accrédité pour le paiement des droits ne pourront être officiellement payés par un établissement quelconque, mais les changeurs ou autres pourront les acheter. C'est-à-dire qu'on n'en pourra pas annoncer le paiement. Sous cette réserve on peut les négocier. C'est subtil, mais c'est ainsi, et c'est ce à quoi aboutissent les réglementations outrées. Et puis, qu'est-ce que la négociation directe ? L'obligation de produire le borde-

---

nale de chaque titre ou coupure considérée isolément et, dans tous les cas, sur un minimum de 100 francs.

« Pour les titres déjà timbrés au 1er janvier 1899 au tarif antérieur à la loi du 28 décembre 1895, le droit de 1 p. 100 ne sera appliqué qu'imputation faite du montant de l'impôt déjà payé.

« Resteront soumis au droit de 50 centimes pour 100 les fonds étrangers cotés à la Bourse officielle, dont le cours, au moment où le droit devient exigible, sera tombé au-dessous de la moitié du pair par suite d'une diminution de l'intérêt imposé par l'état débiteur. »

L'article 14 est ainsi conçu :

« L'article 29 de la loi du 28 avril 1893 est remplacé par la disposition suivante :

« Quiconque fait commerce de recueillir des offres et des demandes de valeurs de Bourse doit, à toute réquisition des agents de l'Enregistrement, s'il s'agit de valeurs admises à la cote officielle, représenter des bordereaux d'agent de change ou faire connaitre les numéros et les dates des bordereaux, ainsi que les noms des agents de change de qui ils émanent, et, s'il s'agit de valeurs non admises à la cote officielle, acquitter personnellement le montant des droits. »

L'article 15 ajoute :

« Les dispositions de l'article 14 ci dessus ne seront applicables qu'à partir du 1er juillet 1898. »

reau d'agent de change « ne s'applique pas, disent les instructions aux opérations directes proprement dites, c'est-à-dire à celles par lesquelles les banquiers, changeurs et autres assujettis achètent réellement des titres pour leur propre compte et les revendent de même après les avoir possédés pendant un temps plus ou moins long. »

Cette définition prête fort à la discussion. Le *Journal des Débats* a fait remarquer qu'elle est non seulement trop étroite, mais encore inexacte, et il dit :

« Que l'administration de l'enregistrement ait la préoccupation légitime d'empêcher que l'on ne tourne les prescriptions de la loi, nous le comprenons fort bien. Mais cette préoccupation l'entraîne certainement trop loin, si elle prétend que les seules affaires directes sont celles « par lesquelles les banquiers, changeurs et autres assujettis achètent réellement des titres pour leur propre compte et les revendent de même *après les avoir possédés pendant un temps plus ou moins long.* » Que signifient d'abord ces derniers mots ?

Est-ce un an, un mois, un jour ou une heure ? Outre qu'elle est formulée en termes très vagues et qui n'ont rien de juridique, la distinction que l'on veut établir nous paraît mal fondée en principe. Pour qu'il y ait affaire directe, il faut sans doute que l'assujetti achète ou vende *réellement* pour son propre compte ; mais il ne faut pas autre chose. Le temps pendant lequel il possède le titre ne change rien à l'affaire.

Ainsi supposons, pour fixer les idées, qu'un client achète une obligation au guichet d'un établissement de crédit, titre contre argent ; c'est, sans conteste, une opération directe. Quelques heures, quelques instants même après, il a besoin de son argent pour une cause quelconque et va revendre son obligation au guichet d'un autre établissement de crédit ? Pourra-t-on prétendre qu'il n'a pas fait deux affaires directes et qu'il a seulement servi d'intermédiaires entre les deux établissements de crédit ? Supposons maintenant qu'un banquier achète ferme directement à un autre banquier un certain nombre de titres ; un moment après, il les revend à un autre banquier, sur place ou à l'étranger, avec perte ou avec bénéfice, peu importe. C'est évidemment encore une affaire directe. Dans ces deux cas, ce qui donne le caractère d'une transaction directe à l'achat comme à la vente, ce n'est pas le temps plus ou moins long qui s'est écoulé entre les deux opérations ; c'est uniquement que l'opérateur a pris à son compte les risques de l'affaire et qu'il n'a pas agi comme mandataire d'une tierce personne. De même, un spéculateur peut acheter et revendre des titres dans la même Bourse, sans pour cela devenir un intermédiaire. Et ces observations ne s'appliquent pas seulement aux opérations au comptant. Les marchés à terme sont également reconnus par la loi et n'ont pas besoin pour être valables, de l'intervention d'un agent de change.

« Par conséquent, on peut non seulement acheter et revendre, mais vendre d'abord et acheter ensuite, sans que ces opérations cessent d'être directes, si celui qui opère subit pour son propre compte les risques du marché. Cette manière de voir nous paraît indiscutable.

« Si nous insistons sur ce point, c'est qu'il est important que la question soit tranchée ; nous souhaitons même qu'elle soit portée devant les tribunaux, si, comme les termes de l'instruction peuvent le faire craindre, l'Enregistrement voulait interpréter la loi dans un sens différent de celui que nous venons d'indiquer. »

Mais, d'après un arrêt de la Cour de cassation du 21 mars 1893, les opérations ne peuvent pas être directes, quand elles ne comportent ni détention, ni livraison de titres. Ce serait donc l'exclusion, pour les affaires à terme, de toute opération directe, et c'est de cette théorie que semble s'être inspirée l'Administration de l'enregistrement.

M. Ch. Lyon-Caen pense que l'article 96 du Code de commerce ne peut obliger à prendre courtier, et demande en vertu de quel principe le monopole des agents de change pourrait se réserver le privilège d'opérations se réglant par des différences. Il juge sévèrement l'arrêt de 1893, et, dans le recueil même de Sirey, audessous de l'arrêt, il émet les considérations suivantes :

« *Nous sommes dans l'impossibilité de réfuter les motifs servant de fondement à cette solution, car la chambre civile n'en donne aucun. Elle affirme, comme cela arrive trop souvent, sans donner aucune raison ni de texte ni de logique à l'appui de sa décision.* Il semblerait, à lire cet arrêt, que les décisions de la Cour suprême ne doivent pas, comme celles des autres juridictions, être motivées, et que notre plus haute juridiction peut pratiquer la règle : *Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.* A défaut de motifs à réfuter, il nous est, du moins, possible d'établir que contrairement à l'arrêt de la Chambre civile, toute opération de Bourse portant même sur des valeurs cotées, qu'elle constitue une vente sérieuse ou une opération à régler par le paiement de différences, peut être faite directement entre les parties intéressées. »

Comme le dit le *Journal des Débats*, il est important que la question soit tranchée, et il est à désirer que ce soit dans le bon sens.

Nous avons exposé, dans notre article précédent, les raisons qui militent en faveur de la liberté contre le monopole. Nous ne voulons pas revenir sur la question, si ce n'est pour noter ici ce qu'en dit un éminent jurisconsulte, M. Th. Ducrocq, dans le tome III du *Cours de droit et législation française des finances*, qui est sur le

point de paraître. C'est le *Rentier* qui, le premier, a donné cet intéressant extrait, que nous abrégeons un peu, dans son numéro du 7 juillet.

M. Th. Ducrocq croit que la réglementation du marché suffit et il s'élève formellement contre le monopole.

« De tous les monopoles confiés à des officiers ministériels, dit-il, il en est peu qui soit plus contesté et plus contestable, au point de vue des principes, que celui des agents de change. Leur charge est en effet l'une de celles où le caractère de fonction publique... a la moindre part, et dans laquelle, au contraire, le caractère professionnel et même commercial... occupe la place la plus considérable. La négociation de valeurs de Bourse, moyennant salaire, n'est pas plus une fonction publique que la vente de toute autre marchandise. Mais nous avons vu, en parlant du barreau, que la réglementation utile d'une branche du travail n'exige pas son monopole au profit d'un petit nombre de personnes, comme les soixante agents de change de Paris, en y ajoutant ceux des départements.

L'auteur fait remarquer ici leur insuffisance eu égard aux transactions qui s'effectuent sur le marché. Ils en traitent pour 40 milliards, tandis que les chiffres de la coulisse s'élève à 90 milliards. Ceux-ci paient du chef de l'impôt, tantôt moitié plus, tantôt un tiers de plus que les agents.

« De ces faits, ajoute M. Th. Ducrocq, il n'y avait pas d'autre conséquence rationnelle à déduire que celle de l'insuffisance des agents de change, et par conséquent du monopole, pour les besoins du marché. Par une inconséquence dont les pouvoirs publics donnent parfois l'exemple, l'article 14 de la loi de finances du 13 avril 1898 a conclu, au contraire, de cette situation, qu'il fallait à partir du 1er juillet 1898, fortifier le monopole au détriment de la coulisse et de tout le marché libre infiniment plus nombreux, nonobstant ses services et son incontestable utilité en partie reconnue por la chambre syndicale des agents de change elle-même... Nous n'apercevons aucun motif sérieux, tiré des intérêts du crédit public, de maintenir le marché des valeurs de Bourse entre les mains d'une corporation fermée. Ce commerce des valeurs de Bourse est en effet la partie essentielle du rôle de l'agent de change ; ses autres attributions sont accessoires.

*
* *

Le comité de liquidation de la Bourse de Bruxelles, dans sa séance du 27 juin, a admis au nombre des adhérents pouvant déposer leur feuille à la liquidation, 37 nouveaux agents de change.

Ce sont les coulissiers qui, en attendant ceux qui se préparent

à les suivre, ont déjà sinon quitté Paris, du moins transporté leurs affaires à Bruxelles.

Les valeurs suivantes ont été ajoutées à la feuille de liquidation de la Bourse de cette ville : Rente Belge 3 0/0 2e série, Rente Française 3 0/0, Rente Italienne 5 0/0, Banque Ottomane, Tabacs Ottomans, Rio-Tinto, Brésiliens 5 0/0.

Nos voisins paraissent tout disposés, et on le conçoit sans peine, à favoriser cette immigration chez eux des meilleures maisons de notre place. Ce ne sont pas seulement des coulissiers qui s'y transportent. Des maisons de banque proprement dites songent à s'y établir, ou à y créer des succursales. On cite déjà, de Paris, la *Société française de Banque et de dépôts*, qui vient d'ouvrir des succursales à Bruxelles et à Anvers. On parle de la création de maisons allemandes. Tout le mouvement aboutit en somme à faire de Bruxelles, au grand dommage de Paris, un vaste marché financier international.

Ici, au contraire, les symptômes de décadence commencent à se manifester. Dans le mois de juin, l'impôt sur les valeurs de Bourse a été de 98.500 francs inférieur aux évaluations, et de 102,000 francs au produit de juin 1897. Il est vrai que ce mois de juin fut exceptionnel par l'insécurité où, en attendant les décrets, se trouvait le marché. On ne pouvait pas engager des affaires avec la perspective de cette date rapprochée du 1er juillet où le nouveau régime devait être mis en vigueur. Toutefois, qu'y a-t-il de changé ? La certitude où l'on est actuellement vaut encore moins que l'attente qui pesait sur les transactions.

Que sera l'avenir? Dès le 1er juillet, on a essayé de galvaniser les cours. Personne ne s'y est trompé. On ne pouvait prendre pour sérieux un mouvement qui se produisait le jour même où la Bourse était abandonnée de ses plus fervents adeptes, de ceux qui lui apportaient les plus nombreuses affaires, et où, indication significative, le comptant restait obstinément au-dessous du terme. Nous savons, d'autre part, que les maisons installées à Bruxelles y reçoivent, de l'étranger, de nombreux ordres qui leur arrivaient autrefois à Paris, et que c'est de la première de ces places que partent les *arrêtés*, qui impriment aux transactions une si grande activité. On a invoqué les intérêts du fisc qui n'étaient pas compromis, la preuve en a été faite, et c'est maintenant qu'ils vont l'être aussi bien que ceux du marché lui-même. Et la Bourse de Paris se réveillerait-elle, malgré tout, dans une grande activité d'affaires, serait-elle plus prospère qu'elle ne l'a jamais été, que l'on pourrait dire encore qu'elle perd ce qu'on vient de lui

enlever et qui se serait ajouté aux affaires nouvelles. Ce qui se fera à Bruxelles ne se fera pas à Paris et s'y serait fait.

Ne désespérons pas cependant. Paris a une grande vitalité et un ressort incomparable. Puis les lois humaines n'ont rien d'éternel. Un journal, dont j'ai oublié le nom, publiait ces temps passés un assez curieux dessin : dans un chemin creux, montueux, rocailleux, raviné, une tortue s'avançait, de son pas de tortue, vers un monument que l'on apercevait dans le lointain. Ce monument représentait le Palais de la Bourse, et la tortue, pour qu'on n'en ignore, portait, écrits sur sa carapace, ces mots : « marché libre ». La légende était : « Elle finira par arriver ». Eh! oui, elle arrivera, nous l'espérons bien. En attendant, n'oublions pas qu'il est des expériences qu'il vaut mieux ne pas tenter, parce qu'elles coûtent cher et peuvent avoir des résultats désastreux, et telle est celle dont nous venons de raconter l'histoire.

MAURICE ZABLET.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

La désinfection des objets et des appartements contaminés. Des antiseptiques gazeux pour pénétrer partout : le formol, la formaldéhyde et leur action. Absorption des odeurs, mais destruction imparfaite des germes. Les recherches de MM. Abba et Rondelli. Conclusions pratiques. — La diminution des frais de production par l'utilisation des sous-produits : les déchets devenus matière marchande. Les exemples des usines à gaz et des scieries américaines. L'emploi des gaz des hauts-fourneaux : le chauffage de l'air, l'extraction de l'ammoniaque et du goudron : l'alimentation des moteurs à gaz et les essais des usines Cockerill. — La carbolite : une simplification dans l'obtention du gaz acétylène ; un abaissement de prix considérable. — Le développement de la circulation métropolitaine à Londres ; les nouvelles lignes du Great Central et du Waterloo and City Railway. — La sécurité à la mer et les collisions. Les mesures à prendre ; le ralentissement, les signaux, les appareils de sauvetage. Le navire insubmersible : le compartimentage et le cofferdam.

Nous avons eu déjà l'occasion de parler de la désinfection des objets contaminés et des pièces où ont vécu des malades ; nous avons montré l'efficacité des étuves à vapeur pour la literie, les vêtements, les étoffes en général. Cependant le procédé de l'étuve a le double inconvénient de détériorer certains objets et de nécessiter le déménagement complet des pièces et des appartements qu'il s'agit de désinfecter.

Si l'on recourt à des pulvérisations d'antiseptiques à l'état liquide, notamment de sublimé corrosif, ces antiseptiques détériorent eux aussi bien souvent maints objets, et, de plus, ne pénètrent que fort mal dans les fentes des planchers, des murailles. On a songé alors aux antiseptiques gazeux, qui, du moins en principe, doivent pénétrer partout, par leur essence même, et venir agir sur les germes morbides, où que ceux-ci soient déposés.

Actuellement on recommande comme agent désinfectant gazeux, ce qu'on désigne sous le nom tantôt de formol, d'aldéhyde formique ou de formaldéhyde. Le formol est en réalité une solution aqueuse d'aldéhyde formique ; il est certain que celui-ci a un grand pouvoir désinfectant quand on l'essaye dans des expé-

riences de laboratoire, et l'on a imaginé plusieurs appareils afin d'en rendre l'emploi pratique pour la désinfection des appartements. Tout dernièrement on vient encore de créer une petite lampe qui permet de vaporiser, dans les pièces qu'on veut assainir, des pastilles d'aldéhyde formique.

D'une façon générale, les appareils formolateurs font disparaître les odeurs : on peut donc en conclure que les gaz formés ont une action profonde sur les substances en suspension dans l'air. On va plus loin, et certains affirment que les vapeurs produites pénètrent bien effectivement partout et détruisent les germes les plus dangereux et les plus résistants.

Malheureusement, comme en bien d'autres matières, l'accord n'est pas encore complet sur l'action de la formaldéhyde, et deux chimistes de valeur, MM. Abba et Rondelli viennent de se livrer à des études après lesquelles ils expriment l'opinion que ce gaz n'a, en dehors du laboratoire, qu'une pénétration et une action assez faibles, parce que, dans la pratique, on se trouve dans des conditions où l'influence du désinfectant est plus difficile. Assurément si l'on a affaire à des spores, c'est-à-dire à des germes morbides déposés en faible épaisseur sur une surface unie et ne présentant point de fissures, alors le gaz antiseptique les tuera bien en une heure ; mais il faut au moins quatre heures pour que son action microbicide commence à se faire sentir dans l'épaisseur de fils de soie ; et l'on doit compter trois heures avec la toile mince, quatre avec la toile épaisse pour que les bactéries peu résistantes y soient tuées. Nos auteurs arrivent à ces conclusions qu'il faut être en été pour que la désinfection par la formaldéhyde gazeuse atteigne tout son effet ; les vêtements seront bien stérilisés, pourvu que le tissu en soit peu serré. Au contraire, la désinfection des murs, des planchers, particulièrement dans les fentes, ne peut jamais être obtenue avec une absolue sécurité. Pour eux, cet antiseptique a bien un pouvoir stérilisant réel, mais, ce qui lui manque, c'est la rapidité d'action et la pénétration.

Que conclure de là, car il en faut toujours venir aux conclusions pratiques? En somme, chaque fois que cela est possible, l'étuve à vapeur vaut mieux que toute autre chose pour la stérilisation des objets contaminés, et elle s'applique fort heureusement très bien à la literie et même à la plupart des tissus, qui précisément demandent à être désinfectés le plus énergiquement, parce qu'ils sont toujours appelés à prendre la plus grande quantité de germes morbides. A tout ce qui ne peut point passer par l'étuve, on réservera les autres méthodes, qui sont bien plus rapides et commodes ;

et ce qu'il ne faudra point perdre de vue, c'est que la nature nous offre une méthode dont on n'use pas assez, l'exposition à l'air et au soleil.

*
* *

Comme la diminution des frais de production, qui entraîne logiquement et forcément celle des prix de vente, doit intéresser tout le monde, producteur et consommateur, le premier gagnant davantage parce que le second est en mesure d'acheter en plus grande quantité, on ne saurait trop insister sur les façons diverses dont le manufacturier peut diminuer ses dépenses de fabrication.

Le perfectionnement de l'outillage et des méthodes suivies constitue, bien entendu, un des principaux facteurs dans cette réduction du coût de production ; mais il est aussi un facteur indirect qu'on néglige généralement quelque peu, et à grand tort : c'est l'utilisation des sous-produits.

Dans presque toutes les industries, on se trouve en présence de déchets de fabrication : si au lieu de laisser ces déchets se perdre, s'évaporer par exemple dans l'atmosphère, s'écouler aux égouts, ou encore s'accumuler dans des dépôts d'où l'on ne sait plus ensuite comment s'en débarrasser, on cherchait un moyen de les utiliser, soit tels quels, soit après une transformation, et d'en faire une matière marchande, le déchet deviendrait sous-produit, et le fabricant pourrait tirer un excellent parti pécuniaire de matériaux ou de substances qui ne faisaient autrefois que l'encombrer.

Avec la concurrence plus vive, concurrence qui bénéficie toujours au progrès général, beaucoup de producteurs se sont vus obligés d'utiliser ainsi leurs sous-produits, et ceux-ci donnent souvent des bénéfices énormes : dans les usines à gaz, les sous-produits ordinaires, ammoniaque, coke, goudron, etc., représentent une telle valeur qu'on aurait encore intérêt à fabriquer le gaz pour livrer uniquement à la consommation ces sous-produits.

On pourrait multiplier les exemples de cette utilisation des déchets de fabrication, et citer notamment les grandes scieries mécaniques qui, au moins aux Etats-Unis, emploient leurs amas de sciure, et tantôt les distillent pour en tirer du gaz de bois, tantôt en fabriquent des agglomérés qui ont les usages les plus variés. Rappelons aussi l'exemple classique de Jean Dollfus, de Mulhouse : voyant un jour des femmes laver leur linge dans un ruisseau formé par l'eau de condensation qui provenait de diverses machines, il se dit qu'on dilapidait de l'eau propre et

chaude en l'envoyant aux égouts. Il fit passer cette eau de condensation sous un hangar et dans un bassin qu'il mit à la disposition des femmes de Mulhouse; à ces lavoirs populaires, on put bientôt annexer des bains, et cela sans autre dépense que celle de l'installation des bâtiments.

En métallurgie, où la concurrence est très intense, et où la moindre économie doit être prise en considération parce qu'elle peut contribuer à amener une réduction sensible dans les prix de revient et de vente, il importe grandement de tirer parti des sous-produits, et les hauts-fourneaux offrent d'excellentes occasions de le faire. On a commencé par employer les gaz qui se dégagent en haut du fourneau à chauffer l'air qu'on insuffle en bas de l'appareil. Cet air est nécessaire pour permettre la combustion ou, plus exactement, la réduction des minerais : jadis on l'insufflait froid et il abaissait la température de la masse de minerai, de sorte qu'il fallait brûler plus de combustible pour obtenir le résultat final. Aujourd'hui les gaz mêmes de la combustion servent à chauffer l'air avant son introduction dans le haut-fourneau, et il en résulte une économie considérable.

Mais, à bien des points de vue, il y avait encore mieux à faire. Ces gaz qu'on emploie comme combustible contiennent de l'ammoniaque, du goudron, des huiles, qu'on pouvait en extraire sans diminuer en rien pour cela leur valeur comburante; on a alors imaginé plusieurs systèmes pour atteindre ce but, auquel on est aujourd'hui parvenu.

C'est ainsi que dans les usines Addie, de Langloan, grâce à un procédé de lavage, on extrait des gaz en question du sulfate d'ammoniaque excellent, qui trouve à se vendre dans les meilleures conditions. Dans beaucoup d'autres installations on procède maintenant de façon analogue, et les goudrons, recueillis séparément, sont distillés pour fournir des huiles et du brai. Ajoutons que les gaz des hauts-fourneaux brûlent ensuite d'autant mieux qu'ils sont débarrassés de tous ces sous-produits utilisables eux-mêmes; ils serviront soit à chauffer l'air, comme nous l'avons dit, soit à chauffer de l'eau et à produire de la vapeur, qui fournira une partie de cette force motrice si nécessaire dans les usines métallurgiques.

D'autres procédés ont été encore imaginés pour retirer l'iode que contiennent également ces gaz; mais on s'occupe aujourd'hui de les employer précisément pour l'obtention de force motrice, dans des moteurs à gaz, tout comme cela se pratique avec le gaz d'éclairage ou les gaz pauvres, gaz à l'eau, etc. Ces moteurs se

font dès à présent en grandes dimensions, pour des forces de 300, 500 chevaux.

Il y a déjà quelque temps qu'une usine d'Hœrde, en Allemagne, possède deux de ces machines, de 600 chevaux chacune, mises en mouvement par les gaz de ses hauts-fourneaux. Et cette pratique va certainement se généraliser, car l'exemple est donné par une des plus grandes entreprises métallurgiques du monde, la fameuse Société Cockerill, de Seraing, en Belgique. Depuis 1895, deux ingénieurs de cet établissement poursuivent des études à ce sujet, et récemment le Directeur général de la Société, M. A. Greiner, a communiqué à l'Association anglaise *Iron and steel Institute* les résultats tout à fait concluants des expériences exécutées. Il faut dire que, en principe, les gaz des hauts-fourneaux s'enflamment assez difficilement, ce qui est un premier défaut pour alimenter un moteur à gaz, puisque, à l'intérieur du cylindre, le mélange gazeux doit s'enflammer en présence d'une simple étincelle. De plus, ces mêmes gaz contiennent énormément de poussières qui auraient bien vite fait d'encrasser l'intérieur du mécanisme. Les deux difficultés ont été absolument vaincues, grâce au concours d'un habile constructeur de moteurs à gaz, M. Ed. Delamarre-Deboutteville. Dès maintenant les usines Cockerill peuvent employer une partie des gaz de leurs hauts-fourneaux à commander un moteur qui comprime de l'air; celui-ci est distribué dans l'usine et met en marche des pompes élévatoires; bientôt un deuxième moteur à gaz actionnera un dynamo-électrique fournissant du courant pour divers usages.

C'est là un progrès nouveau, dont les conséquences seront des plus favorables à l'industrie métallurgique.

* * *

L'invention dont nous voudrions parler maintenant se rapporte encore quelque peu à la question de l'utilisation des sous-produits, car il s'agit d'un nouveau procédé de fabrication du carbure de calcium, procédé grâce auquel on tirerait cette matière des laitiers des hauts-fourneaux.

En réalité, ce n'est pas tout à fait du carbure de calcium que l'on extrairait ainsi, mais une substance appelée carbolite, qui fournirait un gaz tout à fait analogue comme propriétés à l'acétylène.

Si nous en croyons notre confrère anglais, *Iron Age*, qui est généralement fort bien informé, c'est un chimiste de Chicago, M. Herman L. Hartenstein, qui aurait trouvé le moyen de tirer du laitier

des hauts-fourneaux (résidu peu utilisable de la fabrication de la fonte), ce produit qu'il a nommé carbolite, et qui donnerait à peu près les mêmes résultats pour l'éclairage que le classique carbure de calcium. Pour obtenir ce produit, on recueille le laitier quand il est fluide comme de l'eau, et on le verse dans des convertisseurs analogues à ceux que Bessemer a inventés jadis pour la fabrication de l'acier ; des conduits aboutissant dans les parois des convertisseurs permettent d'injecter dans le laitier du coke finement pulvérisé, et l'on agite l'appareil en continuant l'opération jusqu'à ce que les proportions convenables soient atteintes et que coke et laitier soient intimement mélangés.

C'est alors seulement qu'on fait intervenir l'électricité, mais simplement, si l'on peut dire, pour un travail de « finissage » : la masse de laitier est, en effet, renversée et vient couler entre des barres de charbon qui amènent un courant électrique intense. Tout l'ensemble s'échauffe, et, en 20 minutes, la température en est tellement élevée que le laitier, fondant et se combinant avec le coke, forme des carbures qu'il ne reste plus qu'à recevoir dans des moules. La carbolite est prête.

Elle présenterait, à ce qu'affirme l'inventeur, une qualité précieuse : celle de pouvoir se conserver indéfiniment et se transporter aisément dans des réservoirs en fer-blanc revêtus de bois. On comprend qu'elle doit coûter beaucoup moins cher que le carbure de calcium ordinaire, puisqu'elle est tirée d'un sous-produit presque sans valeur aucune, qui, jusqu'à présent, n'a guère servi qu à fabriquer un ciment de second ordre, dont la consommation est loin d'absorber la plus grande partie des laitiers disponibles. Bien que les données ne doivent pas être encore définitives pour une invention qui est à peine connue, on dit déjà que la carbolite ne reviendrait pas à 8 fr. 75 la tonne, non compris l'intérêt et l'amortissement du capital représentant le matériel nécessaire ; or, cette carbolite donnerait en moyenne quelque 300 litres d'acétylène par kilogramme de son poids. Il ne faut pas oublier, du reste, que le gaz ainsi obtenu est quinze fois plus éclairant que le gaz d'éclairage ordinaire : on comprend que, dans ces conditions, le coût de l'unité d'éclairage est abaissé à un prix absolument infime.

Il faut évidemment souhaiter que l'invention de M. Hartenstein entre rapidement dans la pratique, car elle viendrait diminuer encore le prix de la fonte. Toujours est-il qu'on annonce l'établissement à Hammond, dans l'Indiana, d'une usine destinée à fabriquer la carbolite.

*
* *

Il est des questions d'une telle importance qu'il ne faut pas craindre d'y revenir souvent : c'est le cas pour les transports en commun dans les grandes villes et particulièrement dans Paris. Nous avons dit ce que nous pensons du projet de métropolitain que le gouvernement a laissé mettre en adjudication par le Conseil municipal parisien ; aussi bien ladite adjudication n'a donné aucun résultat, parce que les soumissionnaires ont estimé que le prix fixé était bien inférieur à ce qu'il devrait être pour compenser les fameuses *conditions de travail* imposées par le cahier des charges.

Cet échec, bien concluant à beaucoup de points de vue et prouvant notamment que c'est le contribuable et non l'entrepreneur qui paye les générosités que l'on veut faire aux ouvriers, contribue à nous faire croire ou même espérer que le ridicule métropolitain de la *Ville Lumière* ne sera jamais qu'un projet.

Pendant ce temps, les chemins de fer urbains, généralement souterrains, se multiplient partout à l'étranger et surtout à Londres, où nous avons vu pourtant combien est serré le réseau des voies ferrées. Pour se convaincre que la multiplication des moyens de transport ne nuit point aux entreprises déjà existantes, il suffirait d'examiner les résultats financiers des deux grandes compagnies métropolitaines de Londres, le *Metropolitan Railway* et le *Metropolitan District Railway*. Pendant la première moitié de l'année courante, le *Metropolitan* a transporté 48.128.000 personnes (au lieu de 47.878.000 pendant la période correspondante de 1897, qui comprenait pourtant les fameuses fêtes du Jubilé) ; le chiffre du *District* a été de 20.979.000 voyageurs. Cela donne donc, pour l'année entière, 138 millions, alors que le mouvement n'avait été que de 115 millions et demi en 1888 et de 88 millions en 1878. Le *Metropolitan* s'apprête du reste à améliorer la ventilation de ses tunnels et à introduire la traction électrique sur ses voies, et les deux compagnies, sans se heurter au mauvais vouloir ni même aux empêchements de l'administration supérieure, s'efforcent de multiplier leurs relations directes avec la banlieue de la grande cité. Les Londonniens ne craignent pas la ruine sous prétexte qu'on sortira plus aisément du centre des affaires..... et qu'on y rentrera plus facilement aussi !

Les grandes compagnies de chemins de fer desservant la province prolongent elles-mêmes leurs voies dans le cœur de Londres, de manière à ce que leurs gares terminus se trouvent au centre de

la ville, et des réseaux spéciaux se créent, comme celui du *Central London* (dont nous avons parlé dans un *Mouvement* antérieur) pour assurer le trafic intra-urbain.

C'est ainsi qu'une nouvelle ligne dite *Great Central Railway*, qui est faite pour établir des relations plus rapides entre Londres et le Yorkshire, pénètre en pleine agglomération : elle emprunte d'abord les voies du *Metropolitan* sur une certaine longueur, puis continue jusqu'à Marylebone Road, sous un quartier extraordinairement peuplé, dans un tunnel de 4 kilomètres environ qui se termine par une gare à voyageurs de près de 4 hectares de superficie.

Un travail plus intéressant encore dans ce genre, c'est celui du creusement du *Waterloo and City Railway*, qui a été ouvert solennellement à l'exploitation il y a un mois à peine. Il faut dire que la compagnie du chemin de fer *London and South Western*, dont la gare terminus est située à Waterloo, sur la rive droite de la Tamise, n'avait pas jusqu'ici accès dans la Cité, ce qui n'était pas sans gêner considérablement les voyageurs. Si l'on eût voulu, dans ce but, recourir à la gare d'une autre compagnie dont on aurait eu l'usage commun, cela eût entraîné des frais énormes, qu'on évaluait à près de 75 millions de francs Mais l'électricité est venue donner une solution autrement économique : les administrateurs du *South Western* ont compris qu'ils pouvaient, en s'inspirant de tentatives dont le succès est maintenant un fait acquis, établir un chemin de fer électrique souterrain, passant en tunnel de Waterloo à Mansion House, et cela pour une somme qui ne dépasserait sans doute pas 2.500.000 francs.

Une compagnie indépendante a été créée pour la réalisation de ce projet, et dès le début les entrepreneurs chargés de l'exécuter montrèrent qu'ils adopteraient les procédés les plus pratiques. Comme le tracé devait traverser la Tamise, on creusa sur chaque rive du fleuve, et au point où passerait le tunnel, deux puits descendant au niveau de la voie future; par ce moyen, tous les déblais étaient élevés au niveau du sol, conduits sur des plates-formes installées le long des berges et déversés dans des chalands qui pouvaient les évacuer sans que la circulation des rues fût aucunement surchargée par ces transports. Les matériaux de construction furent apportés de même par eau et descendus par les deux puits.

En réalité, la ligne n'est pas très longue, elle n'a guère plus de 2 kilomètres et demi ; elle part de Waterloo, comme nous l'avons dit, suit une courbe assez rapide à une profondeur de 5 mètres et demi seulement au-dessous du sol, et vient passer sous la Tamise

pour atteindre le sous-sol du fameux Victoria Embankment et se terminer à une vaste station, juste en face de Mansion House.

Aux deux terminus, on a eu à effectuer des travaux d'une difficulté considérable : à Waterloo, par exemple, la station est installée sous les voies et sous la gare principale de la compagnie du *South Western*, mais à 12 mètres plus bas, et pour l'établir, on a dû enlever complètement les fondations de la gare supérieure et les reconstruire d'une autre façon, sans pour cela arrêter le trafic. C'est ainsi que, notamment, on a substitué à un énorme massif de maçonnerie une arche de plus de 12 mètres d'ouverture. Quant au terminus souterrain de la Cité, il a été creusé au milieu du fouillis presque inextricable des égouts, des conduits d'eau ou de gaz, des fils télégraphiques ou téléphoniques. Cette station peut être atteinte par un grand passage sous terre que l'administration municipale a tenu à faire établir pour les piétons, afin de leur permettre de ne point traverser cette partie si encombrée de la Cité. La gare du *Waterloo and City Railway* aura d'ailleurs des accès particuliers, et aussi sans doute bientôt des ascenseurs desservant les quais.

Nous avons dit que ce chemin de fer est électrique ; il est à noter que ce sont les grandes usines américaines qui en ont fourni le matériel. L'exploitation en est assurée par des trains composés de 4 voitures, toutes montées sur bogies à 4 roues; la voiture d'avant et celle d'arrière sont motrices, c'est-à-dire qu'elles sont munies chacune de deux moteurs électriques. Les véhicules moteurs offrent 46 sièges et les autres 56; mais il reste un grand nombre de places disponibles pour ceux qui ne craignent point de demeurer debout. Il partira, ou plutôt il part, un train toutes les cinq minutes, et comme la marche normale est de 38 kilomètres à l'heure, on met 5 minutes pour effectuer le parcours total.

Les Londonniens n'ont pas pour les chemins de fer souterrains, bien exploités s'entend, cette terreur aveugle que manifestent les Parisiens, qui supportent pourtant sans dire mot le fameux tunnel des Batignolles.

Quant au creusement des galeries souterraines de la nouvelle petite ligne métropolitaine de Londres, il s'est effectué sans aucun événement malencontreux, sans le moindre affaissement, alors qu'actuellement à Paris l'établissement de la galerie d'un égout collecteur donne lieu tout le long d'un de nos grands boulevards (le boulevard Saint-Germain) à des tassements du sol qui empêchent la circulation et qui, s'ils se produisaient sous une maison, la jetteraient à bas.

*
* *

Comme le disait récemment l'excellent organe technique anglais *Engineering*, en déplorant la catastrophe de la *Bourgogne*, le danger avec lequel il faut maintenant compter le plus sur mer, c'est la collision. Dans diverses régions, les cyclones sont évidemment à craindre, car la vapeur ne permet point aux navires d'y échapper d'une façon certaine ; et ceux-ci sont encore exposés à demeurer le jouet des flots si les arbres de couche, les hélices viennent à se briser. Mais, d'une façon normale, le vapeur poursuit sûrement sa route, et le seul obstacle qu'il soit exposé à rencontrer, quand le commandant connaît ses cartes, c'est un autre bateau, ou encore, dans quelques parages, une masse de glace descendant du pôle, un *iceberg*, ou enfin l'épave flottante de quelque navire abandonné après une avarie trop grave.

Les *icebergs* sont localisés dans des parages assez étroits ; les épaves flottantes ne sont point animées de vitesse propre ; par conséquent le vrai danger c'est la collision de navire à navire. Heureusement une attention soutenue chez les hommes de vigie peut-elle éviter bien des accidents et la meilleure preuve en est que les rencontres sont bien rares dans le Pas-de-Calais, où cependant le passage est fort étroit et la circulation intense : c'est sans doute qu'ici on sait que la surveillance ne peut se relâcher d'une minute. Dans les longs voyages, il n'en est plus de même, puisque les rencontres sont relativement rares ; et puis le brouillard intervient comme un facteur redoutable et assez fréquent, surtout dans les traversées de l'Europe à l'Amérique du Nord. Le remède à ce danger serait de prendre une route plus au sud, en dehors de la région des brumes, et la nouvelle convention avec la Compagnie Transatlantique française spécifie même ce changement d'itinéraire. Mais avec le besoin et l'habitude qu'on prend de plus en plus de la vitesse, et par conséquent des chemins directs, il est peu probable que le voyageur préfère une route plus longue, simplement parce qu'elle présentera plus de sécurité.

On conseille alors (notamment notre cher confrère et ami M. Héricourt) de diminuer de vitesse dans les brouillards : il serait entendu, par une convention internationale s'appliquant à tous les navires, que la vitesse de marche devrait toujours être réduite proportionnellement à l'épaisseur du brouillard. En supposant qu'on puisse amener à cette diminution effective de vitesse, alors que, non seulement au point de vue de la concurrence, mais encore pour l'abaissement de leurs dépenses et l'aug-

mentation de leur rendement final, les vapeurs et même les voiliers sont si intéressés à arriver le plus vite possible, on est en droit de se demander si l'on obtiendrait ainsi réellement une plus grande sécurité. D'abord on pourrait dire que, si les collisions sont plus difficiles à éviter dans le brouillard, la nuit elles sont à redouter pour peu que les hommes de garde n'aient pas constamment l'œil au guet et ne jugent pas immédiatement de la route suivie par un navire qui approche. De plus bien des commandants de navires affirment qu'une collision à 10 nœuds d'allure n'est pas beaucoup moins dangereuse qu'à 20 nœuds, que la différence ne serait appréciable que si la marche était ridiculement réduite.

Il y a là une grande part d'exagération : deux navires allant l'un vers l'autre et ne marchant point à grande vitesse, quand ils entendront mutuellement leurs signaux, auront toujours un certain temps pour prendre des mesures ; au lieu qu'avec les allures folles de 20, 21, 22 nœuds, le bateau arrive presque immédiatement après que sa sirène s'est fait entendre. Ceci amène précisément à songer aux signaux phoniques, cloches, sifflets, sirènes, et à constater que, en dépit des règlements minutieux qui en indiquent l'emploi, ils n'ont qu'un effet fort relatif : on ne les entend pas de loin, et surtout il est à peu près impossible d'en reconnaître la direction ; encore faut-il ajouter que la propagation des sons, même à faible distance, présente les bizarreries les plus curieuses et les plus déconcertantes. Ces signaux auraient pourtant une importance primordiale, puisqu'on y recourt dès que, en dehors même de tout brouillard, deux navires vont se croiser. Cependant, quelques progrès ont été récemment faits dans cette voie, et un inventeur a imaginé un appareil appelé *éophone* qui commence à être apprécié dans le monde de la marine, et qui, au moyen de deux tubes, permet de reconnaître la direction d'un son qui s'approche.

Quoi qu'il en soit, en présence des difficultés qu'il y a d'éviter la collision, on a cherché les moyens d'en atténuer ou même d'en annihiler les conséquences une fois qu'elle s'est produite. Ce sont d'abord les appareils et systèmes de sauvetage de toute sorte. C'est ainsi que, on le sait, chaque cabine contient autant de ceintures de sauvetage qu'elle peut loger de passagers ; mais la ceinture de sauvetage, si elle fait flotter le corps qui en est ceint, ne le met pas en état de résister au froid, à l'épuisement, elle ne lui permet pas d'attendre longtemps du secours, d'autant qu'un homme flottant ainsi ne paraît guère à la surface de la mer. La

preuve en est que, plusieurs jours après le naufrage de *la Bourgogne*, on a retrouvé un grand nombre de cadavres soutenus par des ceintures ; ces échappés de la catastrophe n'avaient pu être aperçus et sauvés par les bateaux croisant sur le lieu du sinistre. On a du reste imaginé des appareils plus perfectionnés qui, sous un volume extrêmement réduit, possèdent une force portante considérable ; ce sont des expédients que l'on ne peut évidemment complètement négliger, mais enfin ce ne sont que des expédients.

Il n'en est guère autrement des canots, quoique l'on fasse bien d'en avoir toujours à bord un nombre suffisant pour les passagers qu'on transporte, et il est bon que ce soient des embarcations de sauvetage rendues insubmersibles par des flotteurs. Malheureusement il est déjà difficile de mettre à l'eau des embarcations quand le temps n'est pas absolument calme, et, lorsqu'une catastrophe se produit, c'est un tel affolement général, souvent même chez l'équipage, que les canots se brisent, se renversent, coulent sous une surcharge de gens. Le radeau vaut encore mieux, en ce sens qu'il se trouve naturellement à flot quand le pont du navire qui le porte s'enfonce dans l'eau ; et dernièrement un inventeur a eu l'idée de former avec des radeaux susceptibles de se détacher d'eux-mêmes, les toits de toutes les constructions petites ou grandes installées sur le pont des navires.

Mais en somme l'idéal pour remédier aux collisions serait d'avoir des navires qui continueraient de flotter, en dépit des déchirures qu'une collision leur aurait faites au flanc. Si audacieuse que soit cette ambition, on l'a réalisée au moins en théorie, par l'emploi des cloisons étanches : le bateau est partagé, par des séparations longitudinales et transversales plus ou moins multipliées, en un nombre assez considérable de compartiments. Si la coque est ouverte en face de l'un de ces compartiments et que celui-ci se remplisse d'eau, les autres formeront flotteurs, et le bateau pourra flotter malgré sa blessure. Ce sectionnement est si précieux qu'on n'a pas craint de l'adopter pour les navires de guerre comme pour les navires de commerce ; seulement, dans ceux-ci encore plus que dans ceux-là, on répugne à diviser la coque en compartiments qui doivent être *absolument* isolés si l'on veut que le compartimentage soit effectif. Il est évident que ces cloisons forcent à des ascensions longues et fatigantes quand on veut passer d'un compartiment dans l'autre : elles gênent la circulation, et c'est pourquoi, tout en les maintenant, on les perce le plus souvent de portes qui doivent être fermées instantané-

ment quand une collision se produit. A vrai dire, au moment d'une catastrophe, on perd la tête et les portes demeurent toujours ouvertes.

Les ingénieurs se sont mis depuis quelque temps à l'œuvre pour inventer une porte de cloison qui, en dépit du proverbe, ne soit jamais ni ouverte ni fermée, c'est-à-dire une sorte d'écluse qui permette toujours le passage d'un compartiment dans un autre, et qui s'oppose pourtant de façon absolue à l'envahissement de l'eau. La solution nous semble avoir été trouvée par un ingénieur de Glasgow, M. Kirkaldy : cette porte, dont nous avons donné des figures détaillées dans le journal *La Nature*, se compose de deux cylindres munis chacun d'une ouverture et tournant l'un dans l'autre.

Cependant la cloison étanche, même munie d'une porte étanche elle aussi, n'empêchera absolument le naufrage que si elle est multipliée : autrement, lorsqu'un abordage, comme celui de la *Bourgogne*, laboure le flanc du bateau et éventre un certain nombre de compartiments, le poids d'eau qui entre dans la coque est suffisant tout au moins pour faire tourner le bateau sur lui-même et finalement le faire couler. On cherche donc encore : les uns, comme M. Lévêque, proposent de comprimer de l'air dans une ceinture de petits compartiments disposés le long des flancs du bateau; les autres, M. Labrousse notamment, estiment qu'il faudrait mettre sous la coque, comme pour les navires de guerre, ce qu'on nomme un cofferdam de fibres de noix de coco, se gonflant au moment de l'irruption de l'eau et lui bouchant par là même le passage.

Le gouvernement français s'émeut et nomme d'imposantes commissions pour étudier la question; mais quand on voit la façon dont il sait assurer la sécurité dans ses théâtres, il est permis de peu espérer de son intervention.

Daniel Bellet.

REVUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

MORALES ET POLITIQUES

(Du 15 mai au 6 août 1898)

SOMMAIRE : Les progrès de l'agriculture française dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. — Statistique financière des États-Unis. — Travaux divers. — La crise de la propriété rurale. — L'extension des Caisses d'épargne postales. — L'Association ouvrière de Vosdvijensk. — Les droits des femmes dans l'association conjugale. — Communications diverses. — Décès. — Nominations.

I

M. Levasseur a fait une communication très étudiée sur *les progrès de l'agriculture française dans la seconde moitié du* XVIIIe *siècle.*

Dans ce travail fortement documenté, l'éminent académicien, désireux de répondre à la question qui s'est posée au sein de la compagnie, sur le point de savoir si l'agriculture n'avait pas fait de progrès, s'est proposé non de faire une histoire de l'agriculture, mais de produire des textes ; ces textes portent sur deux périodes ; car, pour mesurer le progrès accompli dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, il est nécessaire de savoir ce qu'était l'agriculture avant le changement. Ils appuient les deux propositions suivantes : 1° les cultivateurs ont été dans une situation désavantageuse depuis la guerre de Hollande sous Louis XIV, jusque par delà la moitié du XVIIIe siècle, et la misère des paysans paraît avoir été grande alors ; 2° quoique cette misère ait, pour certaines

catégories de personnes, persisté, en partie au moins, jusqu'à la fin de l'ancien régime et qu'il n'y ait pas eu d'importants perfectionnements techniques apportés à la culture, durant la seconde moitié du XVIII[e] siècle, la sollicitude qu'on a témoignée alors à l'agriculture, les mesures administratives qui ont été prises, et surtout l'augmentation du prix des denrées ont amélioré la situation des cultivateurs et procuré plus d'argent et de bien-être aux campagnes.

Des textes et des témoignages réunis et judicieusement analysés par M. Levasseur, l'on peut déduire les conclusions suivantes : de 1680 à 1750, l'agriculture étant gênée par l'inégalité et l'arbitraire de l'impôt, et entravée dans son commerce par les restrictions à la liberté des transports, la production et la consommation des denrées agricoles se sont trouvées restreintes ; il y a eu avilissement des prix, misère dans les campagnes. De 1750 à 1789, il y a eu encore beaucoup de misère ; cependant la politique de l'administration a été plus libérale ; les classes supérieures ont manifesté un goût plus prononcé pour l'agriculture ; la production est devenue plus abondante, moins à cause des perfectionnements culturaux que d'une extension des cultures stimulée par l'élévation du prix des denrées. Par suite, s'est produit un accroissement considérable des fermages et du prix de la terre. Quelle que soit la cause de cet accroissement, l'abondance des métaux précieux ou un accroissement de la demande, par suite du progrès de la population, de l'industrie et de la richesse mobilière, l'accroissement a été favorable aux cultivateurs auxquels il a procuré plus de denrées et plus de moyens d'échange ; il a augmenté par là le bien-être des uns, atténué la misère des autres. Toutefois, ce progrès n'a pas profité à la catégorie des salariés non nourris par leur maître, qui ont eu à se plaindre que la hausse de leurs salaires ne fût pas en proportion de la hausse du prix des denrées. Malgré l'ombre que cette situation d'une partie des salariés et la persistance de la misère projettent snr le tableau d'ensemble, le progrès de l'agriculture apparaît comme un des traits caractéristiques de l'économie générale de la France dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

L'étude de M. Levasseur conduit à distinguer deux périodes agricoles dans le cours du XVIII[e] siècle, distinction qui intéresse l'histoire économique de la France et deux catégories de personnes. L'histoire économique, outre sa valeur propre, peut servir, quand elle est méthodiquement exposée, à faire comprendre, à contrôler ou vérifier des théorèmes de la science économique.

Sans doute il faut être très réservé dans les inductions que cette science tire de l'histoire, parce que les phénomènes de la vie sociale sont toujours le résultat complexe de causes multiples qu'il n'est pas facile d'isoler. Néanmoins, l'on peut affirmer maintenant certains principes : l'influence déprimante que les restrictions au commerce exercent sur le développement de l'industrie agricole et sur le prix de ses produits ; l'action qu'exerce sur la hausse du prix des denrées agricoles un accroissement considérable et rapide des métaux précieux ; la relation étroite qui existe entre le prix des denrées, le taux des fermages et la valeur vénale de la terre, les trois termes s'engendrant en quelque sorte les uns les autres, sans pourtant que la proportion entre eux reste nécessairement la même ; la position désavantageuse dans laquelle un abaissement notable et continu de la valeur d'échange de la monnaie met les salariés, par suite de la rupture d'équilibre entre le salaire et le prix des denrées.

A propos d'une publication de M. Worthington Ford, chef du bureau de statistique au ministère du Trésor des Etats-Unis, M. Levasseur a présenté d'intéressantes remarques. Tout d'abord il a constaté que les *Silver Certificates* se substituent de plus en plus aux billets des banques nationales dans la circulation, quoique la circulation de ces billets de banque ait augmenté un peu depuis que les billets des Etats-Unis ont diminué. En second lieu, il a noté la diminution de la réserve d'or du Trésor, à laquelle correspond, il est vrai, depuis 1893, une certaine diminution des billets des Etats-Unis en circulation. La circulation des billets des banques nationales, qui avait augmenté de 1872 (325 millions de dollars) à 1882 (360 millions), a considérablement diminué de 1883 à 1893 (de 360 millions à 170) ; elle a remonté un peu depuis (230 millions en septembre 1897). Le maximum de l'émission des billets des Etats-Unis est fixé à 346,6 millions. La circulation est restée à peu près stationnaire entre 300 et 330 millions jusqu'en 1893 : elle a baissé ensuite jusqu'à 250 en 1897. Le Trésor a racheté des billets, surtout depuis 1893. Aussi, depuis 1893, en reste-t-il plus qu'auparavant dans la caisse du Trésor. Si l'on considère la circulation monétaire (monnaie métallique et monnaie fiduciaire), on arrive à ce résultat : outre les 1.646 millions en circulation en septembre 1897 (8,230 millions de francs et 8 milliards 1/2 en décembre), il y avait dans la caisse du Trésor environ 654 millions (chiffres du 31 décembre 1896) dont 382 en dollars argent, 117 en monnaie d'or, 72 en billets des Etats-Unis. Les billets des banques d'Etat étaient garantis par 237 millions

de valeurs des États déposés au Trésor. Il y avait, en outre, 6.000 banques (banques d'État, sociétés de Crédit, Caisses d'épargne, banques privées). Les banques d'État avaient environ 210 millions de billets en circulation.

Il convient de mentionner simplement sans avoir à s'y arrêter, eu égard à leur caractère spécial, la lecture de M. Luchaire sur *les débuts de l'enseignement supérieur sous Philippe-Auguste*, la communication par M. Monod des *Souvenirs autobiographiques du comte d'Argout, concernant le général Gilly, et la capitulation de La Palud*, la *Notice* que M. Gebhardt se propose d'insérer en tête du *Manuel de l'histoire du moyen-âge* de Michelet. D'autre part, M. Juglar a lu un travail sur *le rôle de la statistique au point de vue historique et au point de vue économique* : il en sera ultérieurement parlé ici avec le soin que comporte une pareille étude. M. Lallemand, correspondant de l'Académie pour la section de morale, a communiqué une étude sur *le sort des enfants assistés de 1789 à l'an XII*.

II

M. Maurice Block a, durant plusieurs séances, entretenu l'Académie de *La Crise de la propriété rurale en Allemagne et dans d'autres contrées*. L'introduction doit tout d'abord et spécialement retenir l'attention.

Pour beaucoup de pays le principal problème actuel, c'est celui de la population. Le nombre des hommes a considérablement augmenté et continue de grossir, quoique avec un mouvement un peu ralenti. Seulement ce ralentissement est plus que compensé par les exigences croissantes de foules de plus en plus nombreuses. Généralement, on demande de nos jours à la vie plus de jouissances matérielles et aussi plus de liberté, plus de satisfactions morales et intellectuelles que n'en ont connu les générations précédentes. On commence à se demander si la fécondité de la terre est inépuisable et l'on a déjà répondu de plusieurs côtés que la fécondité est limitée et qu'un jour il faudrait aviser. Généralement, il est vrai, on pense encore qu'il n'y a pas péril en la demeure et qu'on peut laisser ce soin à nos descendants ; mais, à en croire certains, le mal serait déjà à nos portes. La terre manque aux fils de cultivateurs, de sorte que les puînés quittent la campagne et vont en ville se caser dans l'industrie ou dans d'autres professions ; et pourtant, parmi les enfants des villes, beaucoup cherchent en vain des positions convenables. On

ne trouve d'autre conseil à leur donner que celui de s'expatrier, d'émigrer. C'est que la surpopulation est une chose relative, c'est un rapport entre la population et les subsistances ; seulement on n'avait pas, jusqu'à présent, formulé ces rapports d'une façon satisfaisante.

Les hommes disposent, pour gagner leur vie, de moyens qu'on peut distinguer en directs et indirects. Les moyens directs sont naturellement les plus sûrs : ils consistent à demander des aliments directement à la nature par la chasse, la pêche, la culture du sol. Le moyen indirect consiste à demander les subsistances aux hommes qui ont su les arracher à la nature. On s'est demandé s'il n'eût pas été préférable que chacun se chargeât de produire directement ses aliments. On a répondu que les pays purement agricoles, où chacun travaille son champ, sont les moins avancés en culture intellectuelle, en civilisation. Il leur manque bien des stimulants au progrès. On n'a qu'à comparer telle contrée avec telle autre pour s'en assurer. Du reste, le fait de dépendre presque entièrement de la faveur des saisons, sur lesquelles on n'a aucune influence doit exercer une action déprimante, qui ne peut être efficacement combattue que par une culture intellectuelle déjà atteinte et provenant de foyers non agricoles. Quoi qu'il en soit, un pays purement agricole ne peut pas supporter une population aussi nombreuse qu'une contrée où, à côté du cultivateur, vivent des industriels, des commerçants, des savants, des artistes, des travailleurs intellectuels et des travailleurs manuels. Le nombre des hommes qui vivent de l'agriculture ne peut dépasser un certain maximum qui, il est vrai, s'accroît avec le progrès des sciences physiques et des sciences économiques. Mais, quel que soit à un moment donné le montant de ce maximum, il forme, jusqu'au nouveau progrès, une limite infranchissable puisque la terre n'est pas élastique. Si le nombre des cultivateurs reste ainsi à peu près fixe, le nombre de ceux qui suivent d'autres carrières peut sensiblement s'accroître, il dépassera celui des cultivateurs dans une proportion décroissante qui pourra à son tour devenir inquiétante.

Sous un régime exclusivement agricole, de deux choses l'une, ou la population ne parvient pas à dépasser le chiffre qui peut être nourri dans les mauvaises années, ou elle est exposée aux souffrances mortelles que cause une alimentation insuffisante, et dans les deux cas le pays est voué à la pauvreté. Le régime change si le travail est divisé, les uns produisant les matières alimentaires, les autres les mille objets qui rendent la vie plus

confortable. En fait, tous les pays civilisés sont composés en partie de familles de cultivateurs et en partie de familles exerçant toute autre profession ; mais non par parties égales ; c'est tantôt l'agriculture, tantôt l'industrie qui l'emporte. On peut fixer approximativement ce rapport proportionnel : il consisterait en un nombre de cultivateurs suffisant pour produire les aliments qu'ils consomment eux-mêmes en même temps que ceux qui sont nécessaires à leurs compatriotes non cultivateurs. En se multipliant, toutefois, la population modifie incessamment les nombres proportionnels et dans le présent siècle on constate presque partout que le nombre des cultivateurs va en diminuant et le nombre des non cultivateurs va en augmentant. L'évolution n'est pas complètement volontaire. Elle ne l'est pas du tout dans nos vieilles contrées, presque entièrement appropriées. La terre n'étant pas élastique, quand elle est pleine dans une région, on ne peut plus y établir de nouveaux cultivateurs. De plus, peu de fils de non cultivateurs peuvent se consacrer à l'agriculture, parce qu'il faudrait à cet effet acheter une ferme ou s'en procurer une d'autre façon. Mais, dans ce dernier cas, on évincerait peut-être le fils d'un cultivateur, et en somme le total n'en serait pas affecté. Quant aux enfants de l'agriculteur, généralement un seul par famille sera appelé à cultiver la ferme paternelle et les autres choisiront d'autres professions, tant qu'il y en aura. A une époque où la science sait augmenter sensiblement la fertilité du sol, le nombre proportionnel des cultivateurs peut diminuer sans préjudice pour l'ensemble du pays, mais il y a une limite au progrès. Quand la science aura fait tout son effet, c'est-à-dire quand on aura découvert les engrais les plus puissants et inventé les meilleurs procédés de culture, il se produira, dans les pays civilisés, un véritable encombrement de fils de cultivateurs détachés de l'agriculture. Ils iront dans les villes. Là on se jette dans l'industrie, dans les professions plus ou moins libérales, deux carrières qui ne sont limitées que par la force des choses, c'est-à-dire le plus souvent par la surpopulation. C'est alors que la sélection sociale déploie une activité intense, les individus qui restent au bas de l'échelle, s'ils sont honnêtes, en sont réduits à la ration congrue, les moins honnêtes se font bohêmes et vivent d'expédients, ou tombent dans le crime, les parvenus, les caractères mous ou faibles, sans parler des infirmes, composent la clientèle de la charité publique. Les très grandes villes où s'entassent des foules de prolétaires, des malheureux de toutes sortes, sans parler des existences équivoques, sont un indice plus sûr de

la surpopulation que le nombre des habitants par kilomètre carré. C'est qu'il y a des kilomètres de terre noire, profonde et fertile, et des kilomètres de landes sablonneuses et stériles. L'excédent des naissances sur les décès est-il un indice sûr ? Il est permis d'hésiter avant de répondre, car la France avec une population stationnaire et une densité de 81 par kilomètre carré est aussi encombrée que l'Allemagne, qui a une densité de 97 et un excédent de naissance de 700.000 âmes par an. Quelle est la cause de ce phénomène ? L'agriculture n'y est pour rien, car l'économie rurale semble à peu près au même niveau dans les deux pays. C'est donc du côté du commerce et de l'industrie qu'il faut se tourner. Ces professions sont d'une énorme élasticité. En Angleterre, elles occupent beaucoup plus que les deux tiers de la population, professions libérales non comprises ; en Allemagne on s'en approche, en France on dépasse à peine la moitié. Cette grande prédominance de l'industrie et du commerce peut n'être pas une chose désirable, mais puisque l'agriculture est limitée par l'étendue du sol, les tard venus ne peuvent que s'adonner à l'industrie. Seulement l'esprit d'entreprise n'est pas assez vivant en France, il l'est davantage chez nos voisins de l'Est et de l'Ouest, et voilà pourquoi, malgré sa population stationnaire, ses colonies et la grande réputation de son goût, la France est plus encombrée que ses concurrentes ou ses émules. Toutefois, si l'Allemagne est fière de ses succès industriels et commerciaux, personne n'y ferme les yeux aux avantages économiques et sociaux que produit l'agriculture, qui est universellement proclamée le plus solide fondement de tout État. Il en est résulté une certaine agitation en Allemagne, une lutte d'intérêts et surtout d'influences qui se fait sentir jusque sur le domaine politique et dont les effets peuvent dépasser les prévisions. C'est là une crise qui vient aggraver celle qu'on attribue au bas prix du blé.

III

Plusieurs savants étrangers à l'Académie ont été admis à faire des communications.

Tout d'abord M. de Malarce a présenté un travail sur l'*Extension des caisses d'épargne postales* ; cette lecture a été écoutée avec faveur, car nul n'ignore ce qu'a fait l'auteur à cet égard et ce qui est dû à ses efforts incessants.

L'idée première de la caisse d'épargne postale remonte à l'année 1837, mais elle ne fut réellement mise en œuvre qu'en

1861, grâce à l'appui de M. Gladstone. L'institution se propagea d'abord dans la plupart des colonies britanniques, puis en Belgique (1870) grâce à M. Frère Orban, au Japon (1875), en Italie (1875) par MM. Sella et Minghetti, aux Pays-Bas (1881), en France (1882) à la suite d'une proposition de loi de M. Arthur Legrand et d'un projet de loi de M. Cochery, en Autriche (1883), en Suède (1884), en Hongrie (1886), à Hawaï (1886), en Finlande (1887), en Russie (1889), au Transvaal (1893), en Bulgarie (1896). Aujourd'hui l'institution fonctionne dans 11 États d'Europe, 14 possessions britanniques, 2 possessions françaises, au Japon, à Hawaï et au Transvaal; total, 30 pays du monde civilisé qui, dans les caisses d'épargne postales, comptent plus de 26 millions de déposants. Il convient de noter que dans plusieurs de ces pays les caisses d'épargne ordinaires bien dirigées n'ont pas cessé de prospérer et comptent une clientèle (surtout urbaine) considérable et croissante : ainsi en France, depuis 1882, où fonctionne la caisse d'épargne postale, les caisses d'épargne ordinaire ont accru leur clientèle, dans ces quinze dernières années (1882-96), de 4.199.228 livrets à plus de 6 millions 1/2 de livrets (chiffre exact 6.633.447). En Angleterre, en France et dans plusieurs autres États, la caisse d'épargne postale sert d'agent pour faciliter les versements à la caisse nationale des petites assurances pour les retraites. L'introduction de la caisse d'épargne postale est à l'étude en Allemagne, en Suisse et aux États-Unis; dans ces trois pays constitués en la forme fédérale, la question est contrariée par un courant d'opinion particulariste, qui s'oppose aux tendances d'un certain esprit porté à fédéraliser plusieurs services publics, administrés jusqu'ici par les cantons ou États de l'Union fédérale.

Dans la plupart des pays dotés de caisses d'épargne postales, la somme minimum acceptée pour un versement est de 1 franc ou 1 fr. 25 suivant le système monétaire ; en deux pays seulement, au Japon et au Canada, le minimum de versement est fort élevé. Le maximum de la somme admise comme avoir total sur un livret diffère beaucoup suivant les pays. Dans un assez grand nombre d'États la limitation est réglée par l'administration suivant les circonstances : elle est parfois marquée par la graduation des taux de l'intérêt offert aux déposants, ou par la suppression de tout intérêt quand le livret a dépassé une certaine somme. Le taux d'intérêt offert aux déposants est réglé d'ordinaire, dans chaque pays, sur le revenu produit par les placements des fonds ne valeurs de tout repos. Presque toutes les lois organiques des

caisses d'épargne postales ont adopté notre procédé français de 1845, qui permet au déposant de faire acheter des rentes d'État par la caisse d'épargne, sans frais pour le déposant, et au moyen d'une simple demande. Les principaux États du monde, munis de caisses d'épargne postales et qui comptent le plus grand nombre de clients, de livrets sont le Royaume-Uni (6.862.035 déposants), l'Italie (3.013.004), la France (2.899.307), l'Autriche (1.174.902).

En second lieu M. Bonet-Maury a lu une notice sur l'*association ouvrière de Vosdvijensk* (Revue d'Europe).

Fondée par un gentilhomme de vieille noblesse lithuanienne, M. de Népluiev, l'association ouvrière de Vosdvijensk est à la fois économique, pédagogique et charitable ; elle se propose les trois objets suivants : 1° donner une éducation chrétienne aux enfants, en leur enseignant à penser et à vivre conformément à la doctrine de Jésus-Christ et aux règles de l'Église ; 2° procurer à tous ceux qui le désirent le moyen de conformer leur vie à l'esprit vivifiant de la foi, en formant une seule famille ouvrière sur la base de l'amour fraternel; 3° encourager dans la mesure de ses ressources, même en dehors de l'association, tout ce qui peut servir à orienter la vie dans la direction des deux premières fins. La société qui compte actuellement 80 membres se compose de trois catégories : 1° les membres de plein droit, qui forment le Conseil d'administration, ce sont eux qui élisent le président ; 2° les membres acceptés, qui sont comme des novices à l'épreuve ; 3° les membres émules, vivant en dehors de l'association, et qui s'efforcent d'en appliquer les principes dans les localités où ils résident. Ces derniers sont, en général, des prêtres ou des maîtres d'école et pourraient, au besoin, faire appel aux ressources du Conseil de l'œuvre pour constituer des sociétés filiales.

En sortant des écoles professionnelles de Vosdvijensk, les élèves munis d'un certificat d'études peuvent, à leur gré, se placer au dehors ou entrer dans l'Association. L'Association agit au point de vue économique : les membres de plein droit et les frères acceptés composent une sorte de Société coopérative de production et de consommation, qui exécute des travaux agricoles sans l'aide de travailleurs mercenaires à poste fixe. Elle n'a recours à ces derniers qu'en cas d'urgence, par exemple, au temps de la moisson et quand elle a besoin de certains ouvriers spécialistes qu'elle n'aurait pas. Le revenu net de la Société est réparti ainsi : 20 p. 100 sont prélevés pour constituer deux fonds spéciaux ; la moitié, soit 10 p. 100 est versée au fonds de réserve qui sert à parer aux besoins des malades, veuves et orphelins ; l'autre moitié constitue

le capital dit fondamental employé à acheter des terres ou à fonder une société filiale. Le restant, 80 p. 100, est partagé également entre les membres de plein droit et les frères acceptés ; mais on ne le remet pas entre leurs mains; on l'inscrit à leur compte et ils ne peuvent y toucher que sous le contrôle et sur l'avis conforme du Conseil d'Administration. Si un membre de l'Association meurt intestat et sans laisser femme ou enfant, les sommes qui restent à son compte sont versées au capital fondamental. S'il laisse veuve ou enfant, ces derniers peuvent, à leur gré, ou les toucher ou les confier à la gestion du Conseil de la Société. L'Association se divise en artels. Il y a actuellement 8 artels qui comptent 90 à 95 âmes. Chaque artel élit lui-même son chef qui distribue et surveille le travail. A côté de l'artel groupant les membres d'après leur métier, M. de Népluiev a constitué la famille fraternelle qui réunit les artisans de divers métiers et de divers sexes, autour d'un foyer amical. Chacune de ces familles, placée sous l'invocation d'un saint ou d'une sainte, élit son chef qui s'appelle frère aîné ou sœur aînée et qui doit être, comme la « conscience vivante » du groupe social. L'association a certainement un caractère religieux et charitable, mais non ecclésiastique car, bien qu'ayant une église annexée et un prêtre orthodoxe chargé de la desservir et de donner aux enfants l'instruction religieuse, l'institution tout entière reste entre les mains laïques. Elle a fait sortir de ses écoles des élèves distingués; au point de vue moral, elle a formé dans le gouvernement de Tchernigow un foyer intense de vie morale et de bienveillance mutuelle dont le rayonnement bienfaisant se fait sentir au loin. Ainsi, de tous les côtés la faveur lui est acquise.

Cette association se distingue du phalanstère de Charles Fourier par l'introduction de l'élément religieux, sanction et stimulant indispensable de la vie morale. Elle ne diffère pas moins des colonies moraves où toute la propriété est aux mains de l'Eglise et où l'on donne grande place à la propagande missionnaire : à Vosdvijensk la propriété est demeurée jusqu'ici au pouvoir d'un laïque et l'effort porte avant tout sur la vie intérieure, sur l'amélioration des liens de solidarité et d'affection mutuelle.

M. H. Pascaud a adressé un important travail sur *les droits des femmes dans l'association conjugale.*

La puissance maritale n'étant pas un privilège que l'homme s'est attribué par la force mais une arme que la nécessité, la coutume, puis la loi ont mise à sa disposition en vue d'assurer la protection de la femme et de la famille, si la femme est mieux en mesure de défendre elle-même ses intérêts que par le passé, il y a lieu de tempérer les pouvoirs du mari. Pour déterminer la me-

sure des restrictions nécessaires, il faut examiner successivement les cas où la femme est soumise à l'autorisation maritale, les droits qui lui sont conférés sur ses enfants, les divers régimes matrimoniaux qui régissent ses biens, le droit qui appartient au mari sur les produits de son travail.

Aux femmes autorisées à faire le commerce, aux femmes non communes en biens pourvu qu'elles ne soient pas dotales, aux femmes séparées de biens, aux femmes vivant sous le régime de la communauté il convient d'accorder, pour toutes les instances qui ne constituent pas des actes de pure administration, la faculté d'ester seules, sauf au mari à intervenir dans les procès s'il le juge utile. Pour les contrats à titre onéreux, à l'exception de la transaction et du compromis qui doivent demeurer soumis à l'autorisation maritale, pour les aliénations, constitutions d'hypothèques, acquisitions, ventes, la femme qui n'est pas mariée sous le régime dotal, même commune en biens, pourrait les conclure librement, sauf au mari à y former opposition dans un délai déterminé devant le tribunal en chambre du conseil. Elle aurait la faculté de consentir une donation dans les mêmes conditions; mais, pour des motifs de haute moralité, il lui serait interdit de recevoir des libéralités sans le consentement de son mari. Pendant le mariage elle deviendrait apte à recevoir une autorisation générale l'habilitant à faire tous actes pour son mari, et dans les cas d'incapacité ou d'indignité de ce dernier la femme n'aurait pas à recevoir l'autorisation de justice. Dans la famille les droits des femmes auraient plus d'étendue. Comme veuves, elles auraient le droit de correction d'une manière plus complète; comme femmes mariées, au cas de dissentiment avec leurs maris sur le choix de la profession de leurs enfants ou au sujet de leur mariage, elles s'adresseraient à la justice pour faire régler le désaccord.

Le régime dotal devrait être amélioré en ce sens que, sauf clause contraire, l'estimation de la dot ne saurait équivaloir à sa vente et qu'à défaut de stipulation expresse la totalité serait réputée se combiner toujours avec une société d'acquêts. Quant à l'inaliénabilité de la dot, qui constitue parfois plus une entrave qu'une protection, elle ne serait pas maintenue si l'aliénation avait un caractère de nécessité et d'utilité évidente dont l'appréciation appartiendrait aux tribunaux.

Si le régime de la séparation de biens, dans l'état de nos mœurs sociales et familiales, ne peut devenir le régime de droit commun, si la communauté seule peut remplir ce rôle, c'est à la condition que les prérogatives du mari soient atténuées. Il faut que désormais la femme puisse faire révoquer la vente des biens

communs qui lui porterait préjudice et qu'en cas d'aliénation de ses propres, elle ait le droit d'intenter immédiatement après l'acte incriminé une action en revendication contre le tiers acquéreur ou en indemnité contre son mari. Il est également de toute justice que celui-ci ne dispose plus sans limitation à titre gratuit et particulier des biens mobiliers de la communauté et ne puisse plus faire que des dons modérés suivant l'expression usitée de plusieurs législations étrangères.

Quel que soit le régime matrimonial des époux, la femme doit avoir la libre disposition des produits de son travail, à la charge, par elle, de contribuer pour un tiers aux dépenses du ménage, les deux autres tiers incombant à l'homme.

D'autres communications ont été faites, par M. Flach, sur les *Origines et les variétés historiques de l'habitat en France*, par M. Béchaux relativement aux *emprunts étrangers sur le marché français*; il en sera ultérieurement parlé ici-même. M. de Boutarel a présenté un travail sur l'*Arrestation de Condé.*

IV

L'Académie a procédé au 21 mai au remplacement de M. Ollé-Laprune, décédé. La section de philosophie présentait une liste comprenant en première ligne M. Boutroux, professeur à la Faculté des lettres, et en seconde ligne M. Th. Ribot, professeur au Collège de France ; M. Boutroux a été élu par 23 suffrages contre 4 à M. Ribot et 2 bulletins blancs.

Le 28 mai, il devait être procédé au remplacement comme membre libre de M. Boutmy, élu le 26 mars précédent à la place que le décès de M. Bardoux laissait vacante au sein de la section de morale; la Commission avait soumis une liste ainsi composée : En première ligne M. Villey, doyen de la Faculté de droit de Caen, correspondant de l'Académie pour la section d'économie politique. En seconde ligne *ex æquo*, et par ordre alphabétique, MM. Babeau, Boisonnade, Dr Proust et Rostand. Après trois tours de scrutin sans résultat l'élection a été renvoyée à une date ultérieure.

L'Académie a éprouvé plusieurs pertes. Le 19 mai, elle a perdu M. Gladstone nommé le 4 mars 1865 associé étranger à la place de Mac Culloch; quelques semaines après, elle apprenait la mort de M. G. du Puynode, correspondant pour la section d'économie politique, nommé le 21 mars 1885, en remplacement de M. Dameth, et presque simultanément elle était avisée de la mort de M. Baffet, qui avait succédé le 10 mai 1890 à M. le comte Daru, comme membre libre.

J. LEFORT.

IL Y A QUARANTE ANS

Je dis : quarante. Et, en effet, il y a bien quarante ans, et davantage, qu'ont commencé mes relations et celles de nos amis et collaborateurs d'alors avec l'excellent homme dont je veux parler. Il était venu à l'économie politique par la lecture de Bastiat, « le plus grand écrivain de la langue francaise », me disait-il un jour dans un élan d'enthousiasme; et par lui il avait appris à aimer, à comprendre et à recommander ce qu'il appelait « l'admirable science du pain ». Il avait voulu connaître quelques uns de ceux qui étaient les disciples de ce maître. Mes premiers travaux, de même que l'*Essai sur le paupérisme*, de M. Modeste, et le livre, qu'avec la collaboration du même et celle de M. Paillotet, j'avais publié sur la *Propriété intellectuelle*, avaient attiré son attention. Ne séparant pas, suivant une des formules de l'Eglise à laquelle il appartenait, ce que Dieu a uni, et croyant que le bien de l'âme et le bien du corps doivent marcher de compagnie, il avait, dans sa cellule de la rue du Regard, cherché à réunir, tantôt tour à tour, et tantôt ensemble, quelques-uns des prêtres, ou laïques, auxquels il voulait donner le goût des études économiques, et quelques économistes auxquels il voulait faire comprendre le lien étroit qui existait, selon lui, entre les enseignements de l'Évangile et ceux de l'école d'Adam Smith.

Nos anciens, je veux dire mes contemporains, — il n'en reste guère — auront deviné, sans doute, que c'est du Père Gratry que je veux parler. Les jeunes, venus à la vie intellectuelle dans ce dernier quart de siècle, n'ont peut-être pas entendu parler de lui. Combien y en a-t-il qui ne connaissent pas Laboulaye, et qui n'ont pas beaucoup lu Bastiat! Ils me permettront donc de leur dire qu'à cette époque, dans un immeuble de convenable, mais modeste apparence, sous la direction d'un ancien curé de Paris, l'abbé Pételot, s'était reformée, comme un rejeton d'une vieille souche encore vivace, une petite congrégation, soumise à la règle de l'ancienne et savante compagnie de l'Oratoire, et dans laquelle, unis par un commun désir de vérité, de science et de sanctification, se rencontraient des hommes comme l'abbé Perreyve et le père Charles Perraud. L'étoile de cette pléïade était le Père Gratry,

ancien élève de l'École Polytechnique, théologien consommé, ayant embrassé dans ses études tout l'ensemble des sciences, écrivain d'un rare talent, orateur, non pas puissant — la voix lui manquait — mais pénétrant, et doué dans toute sa personne d'un don de persuasion, que rendait plus vive et plus efficace une ardeur de prosélytisme, tempérée par une aimable et affectueuse courtoisie. Il a laissé — je me borne à l'indiquer pour ceux qui ne l'ont point connu — de nombreux et importants ouvrages : *Une démonstration de l'existence de Dieu*; *la morale de l'histoire* — dont il est question dans une citation qui va suivre. — Un *Commentaire sur l'Evangile de Saint-Mathieu*; un petit volume sur *La crise de la foi*; un autre sur *les Sources*; *Un Mois de Marie*, dont j'ai — ce qui surprendra peut-être quelques lecteurs — rendu compte dans le *Journal des Economistes*; et, c'était peut-être — on le verra aussi — ce à quoi il tenait le plus, des *Méditations sur la paix*.

Plus tard — je dois le mentionner pour ne pas être incomplet; mais je n'en veux pas parler autrement — il prit, avec l'évêque Dupanloup, une part active à la lutte soutenue, contre les partisans de l'infaillibilité personnelle du Pape, par une portion importante du clergé français. Comme d'autres, après la décision du Concile, il se soumit, mais non sans indiquer ses motifs et ses réserves. Une lettre du Père Charles Perraud, écrite auprès du lit où il s'éteignait, à Montreux, et que j'ai conservée, est formelle à cet égard.

Tout cela (et plus particulièrement le zèle du Père Gratry pour la paix et son admiration pour Bastiat) avait amené entre nous une correspondance, à certaines époques, très fréquente. Elle l'était notamment vers l'hiver de 1859-1860, que je passai à Pau, et pendant lequel, à la suite de la fameuse lettre de l'Empereur du 5 janvier, je réussis à inaugurer en France des conférences libres d'économie politique, point de départ de tout ce que d'autres et moi avons pu faire depuis.

Ces lettres viennent de me retomber sous les yeux, ou plutôt entre les mains, puisqu'à mes yeux elles ne disent plus grand'chose. Et il m'a semblé (sans faire fi de celles qui les ont précédées et de celles qui les ont suivies, non plus que de celles d'autres correspondants de grande valeur) qu'on me saurait gré de ne pas les garder pour moi. On va voir quel intérêt elles présentent, non seulement au point de vue économique, mais au point de vue politique. La première de cette série m'est adressée à Pau. Après s'être excusé d'un retard causé par l'achèvement de sa *Morale*, par lequel il est absorbé :

« ... Je vous dirai, écrit le Père Gratry, qu'en ce moment, à Rome, on semble se retourner un peu du côté des amis de la liberté et des réformes. J'en ai causé en ce sens avec le Nonce. Quelques-uns

croyaient que la brochure du Père Lacordaire, si incroyablement insulté par le *Monde* — suite de l'*Univers*, moins le talent de Veuillot — serait très malmenée à Rome. Point! On écrit de toutes parts qu'on en est content. »

Il me parle ensuite de M. Cheuvreux, que je devais, en effet, rencontrer à Pau ; me remercie d'une longue lettre touchant nos études, et, en me promettant le prochain envoi de son livre sur la morale sociale, politique et économique, il ajoute que j'y verrai jusqu'à quel point il est des nôtres.

La suivante (de celles du moins que je veux reproduire ici) montre bien, en effet, jusqu'à quel point il en était. Elle est du 4 avril 1860. La voici :

« Mon bien cher Monsieur,

« J'ai besoin de votre science et de votre bonté. Dites-moi à quoi se réduisent les principes certains, incontestables, incontestés de l'économie politique.

« Si le Pape, par exemple, — on voit que c'est la suite de la précédente — avait en ce moment la volonté absolue d'opérer dans ses Etats une transformation radicale, et d'y appliquer toute la partie certaine de la science, sans reculer devant rien, quelle serait cette partie certaine immédiatement applicable? Pouvez-vous, sur ce point, me donner un programme de deux pages ?

« Voici, quant à moi, ma difficulté fondamentale. Bastiat donne les lois, les harmonies, et dit : voilà les lois providentielles qui agissent d'elles-mêmes et développent le bien. On lui dit : mais les faits vous donnent le contraire. Il répond : *Oui, parce que la justice n'est pas observée* ; parce que les lois ne sont pas observées.

« Tout dépend donc de la pratique de la justice; et c'est ce que dit Proudhon. Les lois économiques, si vous demeurez tous dans l'immoralité, *agissent en modes subversifs*. Cela me paraît conforme au fait. C'est ce qui me fait dire avec Channing et avec M. Laboulaye : « la « liberté ne suffit pas à résoudre le problème. » La liberté suffit, si on en fait un bon usage; non, si on en fait un mauvais usage. Voyez ce que devient la scandaleuse et impudente Amérique. » — Le Père Gratry était alors, et a été plus encore depuis, très ému de la situation des Etats-Unis d'Amérique, qu'il voyait, comme l'avait prédit Bastiat, se déchirer pour la conservation de l'esclavage et du monopole industriel. — « *Si l'on est dans l'iniquité, les lois agissent en mode subversifs*. C'est une formule qui, d'ailleurs — chose curieuse! — s'accorde avec toute ma logique, où j'ai très longuement développé et prouvé, aidé en cela de Platon, d'Aristote et de Leibnitz, que les sophistes sont des esprits qui appliquent à rebours les lois logiques.

« Je vous demande, cher Monsieur, une courte explication sur ce sujet.

« Ce que je vois, en ce moment de mes études, de très clair en économie politique, le voici :

« 1° Paix et désarmement — nous sommes en 1860 — pas d'emprunt ;

« 2° Intervention décroissante du gouvernement dans les affaires propres des communes et des particuliers ;

« 3° Destruction de tout monopole ;

« 4°, L'idée de Vauban en matière d'impôt : impôt proportionnel à *tout* le revenu, et même moins que proportionnel pour les très pauvres. Vauban voulait la dîme à *un trentième* pour les derniers ;

« 5° Grande liberté d'association, c'est-à-dire liberté complète, sauf les droits de police indispensables :

« 6° Libre-échange comme limite absolue ; mais tout Etat, par exemple l'Etat romain, peut-il, actuellement, immédiatement, à lui seul, établir pour lui le libre-échange absolu ? Je ne sais pas.

« Et puis, que faire contre le brigandage financier qui ruine la France en ce moment ?

« Merci d'avance, bien cher Monsieur. »

Je ne sais pas ce que j'ai répondu ; mais il paraît que j'ai répondu, puisque, dans une lettre postérieure — elle est du 10 mai — mon correspondant m'écrivait :

« Combien j'ai à m'excuser et à vous remercier ! j'ai donc fait copier d'une belle écriture toute votre lettre, et je l'ai envoyée, par Mme de Lamoricière, au général. »

Je n'ai pas besoin de rappeler quelle était alors l'influence du général de Lamoricière dans les Etats romains ; mais j'avoue que j'avais complètement oublié que mon humble personne avait pu intervenir en quelque chose — fort inutilement, du reste, si j'en juge par les résultats — dans les affaires pontificales. Il est vrai que je ne devais pas être précisément en odeur de sainteté à la cour de Rome ; car, malgré le respect et, à certains égards, la réelle admiration que j'ai professée pour Pie IX, dont j'ai eu, à une certaine époque, le buste devant moi, comme celui d'un réformateur libéral, je professais, à l'égard du pouvoir temporel, les idées de Bastiat ; et j'avais publié, peu auparavant, sous le titre de : *La souveraineté temporelle des Papes*, une brochure qui avait scandalisé quelques personnes. Le père Gratry m'en parle dans une de ses lettres ; et tout en faisant d'assez fortes réserves, il avoue que sur certains points il n'est pas éloigné de penser comme moi. Mais je reprends sa lettre de mai 1860 :

« Il y a à Rome une crise très favorable. Le général de Lamoricière a obtenu, sans nulle peine, et Pie IX allant au devant, des promesses

de réformes très libérales. M. de Corcelles travaille énergiquement dans le même sens. Le Père Ventura a écrit, et demande la vie municipale la plus libre et le libre-échange complet. Pie IX *doit* avoir dit : « le Père Ventura sait bien que ce sont là mes propres idées. »

Dans une autre lettre — que je ne cite point, pour abréger — le Père Gratry, me parlant du livre du Père Ventura, m'y signalait, à côté d'énormités — peut-être théologiques — la beauté de son programme économique et politique, réduisant les fonctions du pouvoir à ces deux, essentielles, mais suffisantes : juger et combattre.

« Le Père Pasaglia a fait un mémoire dans le même sens ; enfin, l'évêque d'Orléans va faire paraître un volume ; et la fin, sur les réformes, dont j'ai lu les épreuves, est singulièrement remarquable dans le sens libéral.

» Prions Dieu de bénir les germes! »

Je ne veux rien donner de plus de la correspondance de cette époque, et je ne veux pas commenter ce que j'en ai donné. On le trouvera, je crois, assez significatif par soi-même. Mais le hasard du désordre dans lequel se sont trouvées ces lettres a rapproché de la précédente celle que je recevais, sept ans plus tard, le 13 mai 1867, au moment où, avec Arlès Dufour, Jean Dolfus, Martin Paschoud, Auguste Couvreur, Michel Chevalier, le grand rabbin Isidor, Cesare Cantu, le baron de Liebig, notre ami Joseph Garnier et nombre de notabilités de tous pays, je travaillais, en qualité de Secrétaire général, à la fondation de cette *Ligue internationale et permanente de la paix*, qui, en dépit des évènements postérieurs et à travers certaines modifications de forme et de titre, subsiste encore, non sans honneur et sans influence, sous ma présidence, sous le nom de *Société française pour l'arbitrage entre nations*.

Nombre d'ecclésiastiques, et des plus éminents, des plus haut placés tout au moins, tout en protestant de leur amour de la paix et de leur horreur pour la guerre, tout en rappelant — il leur eût été difficile de faire autrement — que l'Evangile est le code de la paix, et que c'est sous le nom de *Prince de la paix* que Jésus-Christ est salué par les prophètes et par les anges ; se refusèrent prudemment — était-ce bien de la prudence, même humaine? — à donner une adhésion publique à la campagne que nous entreprenions. Le Père Gratry ne fut point du nombre de ces politiques. Et voici ce que, fidèle à lui-même, dès le 13 mai, je le répète, il m'écrivait.

(On me permettra de rappeler que c'était le 27 avril seulement que Gustave d'Eichthal, Martin Paschoud et moi avions adressé à Nefftzer, l'alsacien qui dirigeait alors le journal *Le Temps*, les trois lettres qui, en soulevant l'opinion, empêchèrent la guerre, prête à éclater, à

l'occasion du Luxembourg; et que ma première conférence sur *La Guerre et la Paix* ne fut faite, à l'Ecole-de-Médecine, que le 21 mai. On avait donc eu à peine le temps de se concerter pour faire connaître le projet de Ligue qui venait d'être improvisé et formuler à la hâte un premier appel.)

« Cher Monsieur et bien digne ami,

« Je renvoie à M. Dollfus la pièce que vous m'adressiez avant hier.

« Je la signe en ajoutant ces mots : « Je veux être le premier adhé-« rent à cette généreuse entreprise. »

« Je serai ainsi, dans cette œuvre contre la guerre, ce qu'était la Tour d'Auvergne dans l'armée française : premier grenadier de France !

« Si cela vous convient ainsi, je l'aime mieux que d'être membre du conseil, ou plutôt comment puis-je être membre d'un comité, étant certain que je ne pourrais jamais y aller, ni m'occuper de rien, ni m'occuper des pièces qu'il y aurait à signer? Veuillez bien, cher Monsieur et ami, me répondre un mot sur ce sujet.

« Tout à vous de cœur.

A. Gratry.

Je m'arrête sur ces dernières lignes. Je n'ai pas besoin de dire que ce ne sont pas les seules pages intéressantes que je pourrais exhumer de cette correspondance de l'illustre oratorien, ou de beaucoup d'autres. Mais.....

Qui ne sut se borner, ne sut jamais..... *citer*

disait Boileau. Et, n'en déplaise à nos jeunes critiques, pour qui Boileau n'est qu'une ganache, je tiens, qu'en ce point du moins et en quelques autres, s'il n'était pas précisément grand poète, il était pour le moins homme de sens.

Frédéric Passy.

LETTRE DES ÉTATS-UNIS

Manasquan (N.-J.) 15 juillet 1898.

La taxe de guerre. — Influence de la situation économique des masses sur le service en campagne. — La question de couleur à l'armée. — Les classes riches devant l'ennemi. — Un mot sur les Quatre Cents de l'aristocratie new-yorkaise. — Les millionnaires et leurs domestiques. — Le capital américain à Honduras. — La plus-value des propriétés foncières. — Mariages anglo-américains et leur influence possible sur la politique anglo-saxonne. Quelques aperçus sur la formation des grandes fortunes aux États-Unis.

Si, grâce aux institutions militaires des Etats-Unis, le fardeau le plus lourd de la guerre — le service personnel — n'est supporté que par ceux à qui il plaît de s'en charger, tous les habitants de l'Union sont, en revanche, affectés par une des conséquences inévitables de l'état de choses actuel : *The War Tax*, les impôts de guerre.

Il n'y a guère que deux mois et demi que les hostilités ont été ouvertes entre les États-Unis et l'Espagne, et déjà près de 515 millions de francs ont été payés par la trésorerie de l'Union pour dépenses de l'armée et de la marine. En tenant compte du coût normal de l'entretien des forces de terre et de mer, avant la promulgation du *National Defense Act.*, on peut évaluer à 75 millions de dollars, c'est-à-dire aux trois quarts du chiffre donné plus haut, les dépenses exceptionnelles de la guerre jusqu'à présent.

Depuis le 1er juillet, on débourse environ, de ce chef, cinq millions de francs par jour.

La dernière émission de rentes produira plus d'un milliard ($ 200.000.000), mais on compte aussi dans une large mesure sur les produits de la taxe de guerre.

Le nouvel impôt, toutefois, ne peut pas être considéré comme lourd pour la classe ouvrière, car, excepté la farine mélangée (4 sous la barrique), il ne frappe pas les denrées de première nécessité. L'élément d'origine allemande, cependant, très nombreux à New-York, Hoboken, Cincinnati, Détroit, etc., et pour qui la bière forme une partie de l'alimentation, a été désagréablement impressionné par le droit de 5 dollars

par fût, qui est mis sur sa boisson favorite. Les taxes sur les chèques (2 sous), les messages télégraphiques et téléphoniques (1 sou), le transfert et l'expédition des bagages (1 sou), sont ensuite celles qui atteignent le plus grand nombre d'individus.

Parmi les articles de luxe, les plus fortement imposés sont le thé (10 sous la livre), le tabac (12 sous), les billets de voyage pour l'étranger (taxe graduée de 1 à 5 dollars).

Il est inutile d'ajouter que l'application de la nouvelle loi a donné lieu jusqu'à présent à d'innombrables difficultés de détail ; et, comme toujours, ce sont les questions les plus ridicules et les plus oiseuses qui forment la majorité et font perdre aux employés le plus de temps.

C'est sur New-York City — *The Greater New-York*, comme on dit maintenant — que le gouvernement compte pour près d'un cinquième du produit total de la taxe. Aussi, est-ce là qu'on peut le mieux étudier les procédés employés par les intéressés pour se renvoyer les uns aux autres le poids de l'impôt.

Tout le monde reconnaît la nécessité de la *War Tax*. Seulement chacun s'efforce de s'y soustraire.

Les brasseurs, d'abord, refusent de supporter la taxe sur la bière. Ils l'ajoutent au prix payé par les cafetiers ou hôteliers. Mais ces derniers, surtout dans les quartiers pauvres comme l'*East Side* de New-York, ne peuvent pas toujours la faire supporter à leur tour par le consommateur. On a calculé qu'environ 200 *saloon-keepers* de New-York seul, qui n'ont pas, comme on dit vulgairement, les reins assez solides pour résister à l'imposition, devront être obligés de se retirer de la lutte.

Ceci sera évidemment enregistré comme une victoire par les sociétés de tempérance, qui en sont réduites à se contenter de l'apparence du succès.

A un autre point de vue, le révérend Dr Parkhurst, dont on se rappelle peut-être la campagne contre la police new-yorkaise et les amusements populaires du dimanche, a dû être satisfait des dispositions de la loi. Celle-ci, en effet, en frappant d'une taxe de 500 francs les théâtres, cafés-concerts, etc., porte un coup sensible à maints industriels de la station balnéaire de Coney Island, ce champ de foire perpétuel que visitent chaque année 7 à 8 millions d'ouvriers et de petits marchands.

Le modeste droit d'un sou sur le transport des colis par les compagnies de camionnage a soulevé, d'autre part, un conflit qui menace de prendre des proportions épiques entre les *Express-Companies* et la *Merchants Association*. Quant au gros public, qui malheureusement ne forme pas d'association, il est obligé de se soumettre sans murmurer à la décision des compagnies télégraphiques, le chargeant du soin de payer le timbre des messages.

*
* *

Sous d'autres rapports, la guerre actuelle a soulevé des questions qui, plus ou moins directement, se rattachent à l'économie politique.

Le bien-être relatif des classes où se recrutent les régiments de volontaires n'a pas été sans causer à l'administration de la guerre des soucis sérieux. Le soldat en campagne n'est pas très différent de l'homme à l'état primitif. Quand on songe au confort dont sont environnés les commis et même les ouvriers, si l'on se souvient de l'alimentation compliquée à laquellle ils sont habitués, on conviendra que la transformation est brusque. Un homme, quel que soit son patriotisme, ne peut pas échapper à des réflexions pénibles quand il est accoutumé à avoir à chaque repas trois légumes différents avec son rôti, et qu'il se trouve face à face avec un régime de lard aux haricots qui n'alterne qu'avec du biscuit accompagné de café sans sucre ; et le dit patriotisme a une tendance à se refroidir quand, au lieu des avantages d'une salle de bain, le milicien se trouve en présence de facilités de lavage représentées par trois cuveaux pour 8.000 hommes, comme à Camp Black.

Les Etats-Unis, jusqu'à présent, n'avaient jamais aspiré à jouer le rôle d'une nation militaire. Les bévues, les délais, les souffrances même qui ont signalé la mobilisation de ses troupes hâtivement formées, vont avoir une influence pernicieuse sur l'organisation économique de l'Union. Le parti militaire a beau jeu pour réclamer aujourd'hui ce qu'il demande depuis si longtemps : la généralisation du service militaire. Et qu'est-il possible de voir en cela, si ce n'est un pas en arrière ?

*
* *

La concentration dans les camps de régiments d'origines les plus diverses a mis en contact, pour la première fois depuis la guerre civile, les corps du Nord avec ceux du Sud. Il est à remarquer que toutes questions politiques semblent avoir été laissées de côté par les soldats, car on ne peut relever qu'une très légère échauffourée entre les troupes du Michigan et celles de Georgie, occasionnée par le fameux chant national du Nord. « Marching through Georgia ». Tout se borna d'ailleurs à quelques coups de poing.

Mais la présence de régiments nègres dans les camps a été fertile en faits qui montrent combien la question de couleur est encore vivace dans le Sud. Ces corps venant pour la plupart du nord-ouest, où la population, composée largement d'immigrants, n'a pas encore été contaminée par le préjugé, n'étaient pas préparés à être traités comme des parias par les habitants de la Floride. Il en est résulté des incidents parfois fâcheux. Les volontaires blancs des anciens Etats confédérés ne peuvent pas se résigner, par exemple, à rendre aux officiers de

couleur les honneurs réglementaires. Cela dépasse leurs forces. « Pourquoi ne me saluez-vous pas? » dit un lieutenant du bataillon noir d'Ohio à un simple soldat blanc du Tennessee. L'autre le toisa de la tête aux pieds : « Tous ces noirs animaux ne font qu'un pour moi [1] » répliqua-t-il en s'éloignant avec un geste de dégoût.

Quand on pense que ces hommes marchent au feu sous le même drapeau, et pour la même cause, on se rend compte que le *color prejudice* n'est pas près de s'éteindre aux Etats-Unis.

* * *

L'appel aux armes des volontaires a donné lieu à une autre observation. On avait si souvent répété que la présente guerre était l'œuvre des capitalistes — que c'étaient les spéculateurs qu'il fallait chercher derrière cette foule qui agitait ses drapeaux en criant « *Remember the Maine* » — on en avait tant dit sur ce sujet que naturellement la question s'est élevée de savoir si les soi-disant fauteurs du mouvement payeraient de leur personne ou se borneraient à assister en spectateurs intéressés à l'échange des horions. Il faut reconnaître que les classes riches ont fourni en service personnel comme en contributions pécuniaires un contingent suffisant pour qu'on puisse les considérer comme à l'abri de tout reproche. Certains membres même de cette aristocratie du dollar, non contents de marcher à l'ennemi, ont fait à l'administration de la guerre des présents princiers. M. J.-J. Astor, par exemple, a donné au gouvernement une batterie de montagne complète. D'autres ont eu à cœur de montrer qu'ils n'étaient point inférieurs physiquement aux couches les plus primitives de la population, en s'engageant dans les corps comme les *Rough Riders* du colonel Rossevelt, composés de gardiens de bestiaux (cow-boys) et de routiers des plaines. Ils ont, depuis, fait leurs preuves devant Santiago.

* * *

C'est là un spectacle réconfortant dans une certaine mesure, dans cette société si fertile en contrastes pénibles. En vérité, il semble que ces contrastes soient plus frappants ici que dans le vieux continent. Et cela pour plusieurs causes. La façon hâtive dont les cités se bâtissent, par exemple, fait que les palais et les masures se touchent souvent au moins par leurs portes de derrière.

A Paris, si l'on veut se livrer à une étude des maisons ouvrières, il aut se rendre dans des quartiers spéciaux ; à Londres, on peut

---

[1] Litt : « Al *coons* are alike to me. » (Refrain d'un chant nègre).

vivre des années entières sans être attristé par le spectacle de la destitution de son semblable. Mais à New-York, tournez le coin d'une rue élégante, et vous aurez bien des chances de vous trouver face à face avec ce *tenement* rouge brique, aux échelles de sauvetage surchargées de loques, aux balcons débordant d'enfants en guenilles, suintant en un mot par tous ses pores la misère, et la malpropreté; et vous donnant, même à distance, cette impression insupportable d'humanité entassée et privée d'air.

Un autre facteur, qui rend ces différences sociales plus sensibles, est l'extravagance avec laquelle la jeune aristocratie américaine dispose de ses millions si rapidement gagnés.

Un coup d'œil jeté sur le budget d'un membre quelconque de ces fameux « quatre cents » de New-York met en lumière des faits instructifs. Nous y voyons, entre autres, ce qu'il en coûte pour faire faire ses débuts à une jeune fille de la société. La dépense est évaluée, au bas mot à 500.000 francs, sans compter le loyer, les gages, etc. Miss Twombly, une des étoiles de cette pleïade, n'a pas moins de six domestiques pour elle seule, sans parler de ceux de ses parents. Des trois femmes de chambre attachées à son service, l'une est ce qu'on appelle ici *personal attendant*; une autre est exclusivement chargée de la garde-robe : et cela se conçoit car cette dernière représente un capital de 50.000 ou 75.000 francs par an.

Pour fêter le retour à New-York d'une autre de ces privilégiées du sort, Mme W. Whitney, blessée dans une chasse à courre dans le sud, l'aristocratie de la 5e Avenue lui fit, uniquement en fleurs rares, des présents qu'on a pu évaluer à 25.000 dollars. Elle avait été ramenée en ville dans un train spécial, frété pour 15.000 fr. par semaine, et dans lequel prirent place, à ses côtés, un docteur et trois infirmières diplômées.

On le voit, l'Amérique n'a rien à envier, sous le rapport du faste, aux familles royales du vieux monde.

*
* *

Remarquons en passant que ce ne sont guère que les plus grandes maisons de l'aistocratie qui peuvent obtenir des domestiques *américains*.

On sait que le véritable Américain répugne à « servir »; il est foncièrement démocrate et par cela même trop fier pour s'abaisser à des besognes qui ne sont pas toujours compatibles avec le *self-respect*. Ceci est un principe, qui souffre des exceptions, en faveur des familles aristocratiques de bon aloi. C'est que là le service personnel a des avantages suffisants pour justifier cette dérogation aux principes démocratiques.

Ce n'est pas précisément l'élévation des gages qui rend ces positions lucratives, mais bien le montant des gratifications reçues par les « gens de maison » durant la saison des visites. La science du pourboire n'est pas si facile à s'assimiler qu'on le croit généralement. Elle a son importance cependant, car dans cette société où l'étiquette est aussi stricte que dans une cour, on a vu des gens causer un tort irréparable à leur réputation par leur ignorance sur ce point particulier du code du cérémonial. Les plaintes et observations de l'office arrivent toujours au salon, par la voie du cabinet de toilette ou de la chambre des enfants. On est en somme parvenu à ce point que maint jeune homme très recherché dans le monde, mais plus riche en amis qu'en numéraire, est contraint d'espacer ses visites aux maisons de campagne où des gratifications princières sont de rigueur. Et mainte jeune fille, qui brille dans les salons de Newport, se voit obligée de s'imposer des sacrifices pour être en état de soutenir son rang aux yeux des domestiques de ses amies.

L'invitation à venir passer une huitaine en villégiature chez une de vos connaissances de la « haute société », représente, d'après les autorités en matière d'étiquette, quelque chose comme 60 francs de pourboires pour un homme, et 40 ou 50 francs pour une jeune femme seule. C'est là un minimum. On peut le répartir ainsi, par exemple, pour un garçon :

Maître d'hôtel	25 francs
Groom	10 —
Fille de chambre	10 —
Valet de chambre	15 —

Ces chiffres s'appliquent d'ailleurs, à peu de différence près, au simple séjour « over Sunday » du vendredi soir au lundi matin, le congé des hommes d'affaires.

Il est à noter que l'usage veut que le billet de banque destiné à la fille de chambre soit épinglé, par l'hôte mâle, à la taie d'oreiller et non remis de la main à la main. La servante, si elle est Américaine pourrait se trouver offusquée par ce dernier procédé : *O Tempora, o mores*!

Les gratifications ci-dessus ne comprennent pas, naturellement, les services spéciaux — réparations, repas dans les chambres et surtout d'autres d'une nature plus spéciale — qui donnent toujours lieu à des gratifications supplémentaires. De même une excursion de quelque étendue, dans le mail coach d'un de vos amis, représente pour vous 25 francs de pourboire par cocher ou valet de pied, quel que soit leur nombre.

On a calculé que pendant les quatre mois qui forment en général la « saison » à la campagne, certains maîtres d'hôtel se font de 1.800 à 2.000 dollars; soit *neuf à dix mille francs* — en dehors de leurs gages. Après cet important personnage, c'est la première femme de chambre (the ladies' maid) qui, si elle est adroite, recueille les plus beaux bénéfices.

*
* *

Ces miettes qui tombent de leur table ne sauraient avoir aucune importance aux yeux de nababs comme ceux qui constituent le désormais fameux syndicat de Honduras. A dire vrai, ce syndicat se centralise pour ainsi dire dans la personnalité de M. J.-J. Astor, qu'on a pu surnommer sans trop d'exagération le roi-régent de Honduras. M. Astor possède en effet dans cette île environ 200.000 hectares de plantations et de hautes futaies.

Cette propriété, il est vrai, ne vaut pas aujourd'hui plus de 10 millions de francs; mais, étant donné l'extrême fertilité du sol, il est à prévoir que lorsque la colonisation aura fait des progrès, il sera aisé de retirer de ces terres 5 p. 100 au bas mot, ce qui donnera à l'*acre* (40 ares) une valeur d'environ 15.000 francs, et à la propriété totale celle, fort respectable, de 7 milliards 500.000.000 de francs. Et ceci est calculé sur le rapport de l'exploitation du café. La culture des fruits et les coupes de bois donnent des résultats bien supérieurs.

Le syndicat, dans lequel M. Astor est ainsi le principal bailleur de fonds, possède la seule ligne de chemin de fer du pays et cette ligne est déjà insuffisante pour le transport des fruits. Qu'on songe que les bananes seules de l'exploitation forment la cargaison de cinq vapeurs par semaine. En outre, le syndicat a affermé les douanes locales en garantissant au gouvernement 2 millions et demi par an ; et, comme on peut bien l'imaginer, il a promptement supprimé la contrebande qui se faisait à Honduras dans une très grande mesure.

Cette contrée exerce en ce moment une forte attraction sur les planteurs de la Floride et les rancheros du Texas. Un véritable courant d'émigration vers Honduras s'est manifesté dans les États du Sud de l'Union : chaque paquebot de la Nouvelle-Orléans emporte de 25 à 30 Américains vers ce nouveau Chanaan. Toutefois ces émigrants n'appartiennent pas du tout à la même classe que ceux qui viennent du Vieux Continent en Amérique. Le syndicat, composé d'hommes pratiques, n'entend entrer en pourparlers qu'avec des fermiers ou des artisans expérimentés et jouissant d'un capital suffisant pour « se lancer » eux-mêmes.

On est en droit de se demander ce qu'il adviendra du Honduras dans quelques années, et quelle sera sur son indépendance l'influence du capital américain.

*
* *

Les Astor ont toujours été de grand spéculateurs fonciers. Le fondateur de la « dynastie », John Astor, fils d'un boucher allemand et qui débuta dans les affaires comme colporteur de fourrures, eut l'heureuse idée de placer ses économies en biens fonciers. Il acheta, en 1803, pour 100.000 francs, la ferme de Gamler, qui se trouvait alors hors de la ville. La propriété, évaluée aujourd'hui à 150 millions au moins, occupe plusieurs *blocks*, sur lesquels s'élèvent des maisons ouvrières. Ces *tenements* ont toujours été considérés, et pour cause, comme de bons placements!

Il est à remarquer que toutes ces maisons ont été bâties par les sous-spéculateurs qui paient le loyer de la terre et supportent aussi les impôts et taxes municipales.

Le tableau suivant donne une idée d'ensemble de l'opération :

Valeur actuelle de la propriété....... Fr.	250.000.000
A déduire : prix d'achat..................	100.000
Reste : plus-value.........................	249.900.000
A ajouter : loyers depuis 1803.............	10.000.000
— Impôts payés par les locataires.	3.350.000
Plus-value totale..... Fr.	263.250.000

On voit ce qu'il est possible de faire rapporter aux biens fonciers à New-York.

Il est probable que cette ville tient la tête en la matière, car si les maxima de plus-value ont atteint parfois à Paris et à Londres 500 fois la valeur primitive de l'immeuble, ici elle est déjà arrivée à 3.000 et n'est pas près de s'arrêter.

*
* *

Puisque nous sommes sur le chapitre des grandes fortunes, qu'il nous soit permis de présenter une observation au point de vue de ces alliances entre nobles étrangers et riches Américaines, qui soulèvent de temps en temps une si vive opposition chez l'élément conservateur des États-Unis. Il n'est pas jusqu'à la chaire elle-même qui ne fulmine par accès contre ce qu'on appelle le manque de patriotisme des jeunes filles qui transfèrent à des étrangers une partie de la fortune nationale.

Il ne nous semble pas, toutefois, que ce genre de raisonnement soit bien profond. Sans doute, il est des cas où la déperdition du capital pour les États-Unis est réelle. Mais si nous considérons les mariages entre Américaines et Anglais, la question, croyons-nous, se présente sous un jour tout différent. Ces unions sont très fréquentes, si fréquentes qu'elles sont de nature à cimenter entre deux pays qui ont déjà tant de points communs, des liens extrêmement sérieux.

Parmi les seuls membres de l'aristocratie américaine, nous ne relevons pas moins de 44 de ces mariages. On jugera de leur importance par la liste suivante, n'embrassant que les dots d'un million de dollars (cinq millions de francs) de fortune au moins.

Fortune (dollars).	Nom.	Époux.
1.000.000	Miss H. Stager.	Lord Jas. Butler.
1.000.000	— M. Stevens.	Col. A. Paget.
1.000.000	— F. Work.	Hon. J. B. B. Roch.
1.000.000	— F. Lawrence.	Lord Vernon.
2.000.000	— A. Murphy.	Sir Charles M. Wolseley
2.000.000	— M. Reade.	Lord Falkland.
2.000.000	— M. Burke.	Sir B. Cunard.
2.000.000	— C. Martin.	Comte de Craven.
3.000.000	— F. Sharow.	Sir T. Hesketh.
4.000.000	— F. Garner.	Sir W. Gordon Cumming.
5.000.000	— B. Wilson.	Hon. M. H. Herbert.
5.000.000	— P. Whitney.	Hon. A. Paget.
5.000.000	— Flagler.	Baron Harden Hickey.
5.000.000	Mme J. Ives.	Sir W. Vernon Harcourt.
5.000.000	Miss M. Leiter.	Hon. G. Curzon. M. P.
5.000.000	— C. Vanderbilt.	Duc de Malborough.
7.000.000	— Hamersley.	Duc de Malborough.
12.000.000	— Marshall Roberts.	Col. R. Vivian.

D'autres jeunes femmes, dont la fortune est plus modeste, n'en ont pas moins épousé des représentants des plus aristocratiques familles du Royaume-Uni, comme le duc de Manchester, le comte d'Oxford, le comte d'Essex, et le « Right Honorable » J. Chamberlain.

On peut estimer à près d'un milliard de francs l'augmentation de fortune que l'aristocratie anglaise a obtenue par ces alliances depuis moins de cinquante ans.

N'est-il pas possible, encore une fois, que ces unions si nombreuses, entourées d'avantages matériels si considérables, ne soient pas appelées, par suite de la position sociale même des « parties contractantes », à faire pénétrer l'influence américaine dans les classes dirigeantes de l'Angleterre, et à créer entre les deux nations des liens autrement forts que ceux qui résultent de la politique du moment?

* * *

Quoiqu'il y ait encore ici assez d'héritières pour redorer bon nombre de blasons européens, on doit remarquer que le « stock » — pour employer l'expression consacrée — n'est pas inépuisable. Les fortunes ne se font plus maintenant aussi rapidement qu'au début et au milieu du siècle.

Il y a cependant des exceptions : par exemple, M. W. Clark, qui

cherche en ce moment à couronner une carrière féerique en se faisant admettre parmi les *Quatre Cents* de New-York. Fils d'un pauvre fermier de Pennsylvanie, maître d'école de village en 1861 en Missouri, il pouvait, en 1897, dans une vente aux enchères du fameux « choix d'un modèle » de Fortuny, battre le multi-millionnaire Gould et se faire adjuger le chef-d'œuvre pour 210.000 francs!

Si l'on considère la manière dont se font ces grandes fortunes américaines, il semble que des distinctions soient nécessaires. Il n'est pas plus exact de soutenir que tout est dû au hasard, que d'affirmer que le talent des affaires, seul, a été suffisant. Il n'est pas d'exemple que de grandes richesses aient été amasssées en Amérique sans un travail assidu, de l'énergie, et « du flair ». Toutefois ces qualités ont été, en général, puissamment secondées par le hasard.

M. Clark, que nous nommions plus haut, en 1862, au moment de la découverte des mines d'argent de Madison County en Montana, a eu le bon sens de comprendre qu'il était plus sûr de vendre aux mineurs des provisions payées des prix fabuleux que d'entamer une exploitation avec des capitaux insuffisants. Mais c'est un pur hasard qui lui révéla qu'une soi-disant mine d'or achetée par lui un peu plus tard, et qu'il avait délaissée comme sans valeur, était une des plus riches mines de cuivre du monde entier.

M. Richard Wilson, un pauvre montagnard du Tennessee, eut une heureuse inspiration quand il se mit à vendre des vivres à l'armée confédérée; mais, quand il eut placé ses profits dans des opérations sur les cotons, c'est un coup de fortune absolument inattendu qui le plaça à la tête de 100 millions de francs.

M. Rockefeller, riche aujourd'hui de *sept cent millions* de francs — à dix ou douze millions près, car, a-t-il déclaré dernièrement, il lui est impossible d'arriver à une plus grande approximation — M. Rockefeller, petit reporter d'un journal de province en 1873, alors que les gisements de pétrole de Pennsylvanie ne pouvaient être utilisés à leur propre valeur, par suite du manque de communications, consacra tout son capital disponible à établir une ligne de conduits entre les mines et la voie ferrée la plus voisine. Il ne se doutait pas alors des immenses richesses qu'il allait faire sortir du sol et qui ont depuis donné lieu à l'organisation de la *Standard Oil Co.* Il y avait une fortune dans son idée, sans doute ; mais combien d'hommes ont une inspiration de génie qui, merveilleuse en apparence, demeure absolument stérile dans ses effets. Pourquoi? Il serait parfois bien difficile de le dire. L'attention publique était ailleurs, les temps étaient durs, l'invention, en un mot, n'était pas opportune : l'inventeur n'avait pas la chance pour lui.

L'industriel qui imagina une machine pour épargner aux ména-

gères la fastidieuse tâche de laver et d'essuyer la vaisselle, voit la fortune lui faire grise mine. L'homme qui, ici même, a inventé cet horrible petit jouet appelé le « cricri » — instrument de torture qui envahit même l'Europe — cet homme fut presque millionnaire en quatre ans.

Nous ne pouvons nous empêcher, de même, de considérer comme l'œuvre du hasard l'immense plus-value qui a transformé les propriétés rurales des anciens colons hollandais ou allemands en immeubles d'une valeur presque fabuleuse. La fortune des Shermerhorn, Van Buren, Stuyvesant, et la plus grande partie de celle des Astor et de Rhinelanders ont leur origine dans cette plus-value.

Les exceptions, si exceptions il y a, se rapportent aux richesses amassées par plusieurs générations, mais l'*unité de moyens* — ceci est à noter — est l'exception ; la complexité est la règle Sauf les Higgins qui se sont adonnés à la manufacture des tapis ; les Havemayer, qui ont amassé tout ou partie de leurs millions dans la raffinerie, l'immense majorité des millionnaires, d'ancienne ou de récente formation, ont eu plusieurs cordes à leur arc.

La fameuse famille des Armour de Chicago n'est pas du tout, ainsi qu'on le croit généralement, absorbée par la charcuterie. Elle a gagné peut-être de ce chef 150 millions de francs, mais la spéculation et les profits du chemin de fer de Saint-Paul ajoutent de belles sommes aux produits tirés de « l'exploitation de la race porcine ».

Russell Sage a gagné 170 millions dans l'épicerie, la banque et les bénéfices d'une ligne de chemin de fer.

Les Vanderbilt, de toutes les générations, ont toujours fait marcher ensemble les spéculations et l'industrie des transports à vapeur, par eau et par terre.

M. Flagler s'occupe à la fois de questions foncières, de l'exploitation des hôtels de la Floride et de celle des voies ferrées de cette péninsule.

M. Collis Huntington, négociant en toute espèce de marchandises, est devenu un des plus riches propriétaires de chemins de fer du monde entier.

Des constatations un peu complexes qui précèdent se détachent quelques faits qu'il n'est pas inutile de mettre en lumière.

I. — Tout d'abord l'importance du rôle des spéculations foncières dans la formation des grandes fortunes américaines. Les financiers proprement dits sont loin de former la majorité des nababs du Nouveau Monde — notons que ce n'est guère que parmi les banquiers que l'on remarque des cas de pertes d'argent sérieuses (par exemple, chez les Clews, Vanderbilt, Cammack.

II. — Le soin que prennent les princes de la finance de consacrer une grande partie de leur capital à des entreprises de transport.

III. — Et en général la complexité des spéculations exécutées ou des professions embrassées par eux.

Nous insistons sur ce dernier point, qui n'est pas seulement une particularité de l'aristocratie d'argent américaine, mais une tendance en quelque sorte nationale.

Il est de fait que l'immense majorité des possesseurs de grandes fortunes ont réussi dans une direction tout opposée à celle dans laquelle ils avaient débuté dans la lutte pour la vie. Partout, ou presque partout, il y a eu un « faux départ ». Bien plus, si l'on reconstitue l'histoire de chacune de ces individualités, on n'est pas peu surpris de voir entre la position d'origine et la situation finale les métiers, les occupations les plus variés, les plus disparates.

En veut-on quelques exemples ? Le banquier Kelly a commencé par être conducteur de diligence en Irlande : fortune, 50.000.000.

Le banquier Clews fut homme de peine dans une maison de lainages à 15 francs par semaine.

Le banquier Drexel débuta comme peintre de portraits.

W. Steward Webb, le propriétaire des wagons-lits Wagner et de la ligne Adirondacks-Saint-Laurent, ancien étudiant en médecine, fut même interne à l'hôpital Saint-Luc, à New-York.

C. Huntington, le crésus des voies ferrées, fut tour à tour colporteur en horlogerie, et propriétaire d'un bazar dans un village minier de l'Ouest : fortune, 200.000.000.

M. Rockefeller.reporter, puis épicier de province,devint ensuite raffineur d'huile. Nous avons vu que sa fortune s'élève aujourd'hui à sept cent cinquante millions.

Le premier Astor, mort en 1841 avec cent millions, fut tour à tour colporteur de fourrures, puis directeur de la « Northwest Fur Co », enfin propriétaire foncier.

W. Grace, ancien maire de New-York, chef du fameux Syndicat qui a le contrôle des douanes du Pérou arriva le 1er mai 1847 en Amérique, âgé de 14 ans, sans un liard dans sa poche. Débuts : garçon de boutique, puis commis.

P. Stevens, possesseur de 25.000.000 : débuts : laveur de vaisselle dans un hôtel de Boston. Il est aujourd'hui propriétaire du terrain sur lequel s'élève le fameux Fifth Avenue Hôtel, à New-York.

Russell Sage lui-même, banquier, *railroad man*, vendit dans sa jeunesse, pendant des années, de la mélasse, des prunes et des jambons dans une petite boutique de Troy.

Nous avons dit que cet éclectisme en matière de professions est une des caractéristiques de l'Américain. Nous sommes toutefois porté à penser que cette tendance est, chez les classes moyennes, plus déve-

loppée dans les campagnes que dans les grands centres ; il faut sans doute en voir la raison dans la lenteur avec laquelle on arrive à l'aisance dans les districts ruraux. L'impatience naturelle de l'Américain le fait laisser résolument de côté toute occupation où il voit une menace de *statu quo*.

Quelque habitué qu'on soit à ces procédés, on ne peut s'empêcher d'être légèrement déconcerté quand on revient dans une localité rurale après une absence de quelques mois par exemple, et qu'on voit les chassés-croisés qui se sont opérés dans les différentes professions. Un homme qui pendant vingt ans a été horloger débite maintenant de la viande.

Le boucher, lui, a abandonné son étal et ouvert une pension de famille ; et le papetier s'est lancé dans la quincaillerie. On dirait, dans bien des cas,que tout ceci n'est qu'une bonne plaisanterie et que ces marchands se sont amusés à changer de boutiques comme les villageois amateurs de Trianon.

Pendant la même période, inévitablement, quelques jeunes gens qui avaient fait un faux départ et s'étaient lancés dans les affaires pour leur propre compte, sans bases suffisamment sûres, sont retombés sous-ordres; et, en revanche,des commerçants qui s'étaient retirés des affaires et avaient obtenu ce repos après lequel ils avaient soupiré pendant une cinquantaine d'années, se sont sentis de nouveau en proie à la frénésie du négoce, et ont repris leur ancienne occupation ou essayé une nouvelle!

Et cependant il se trouve, ici, des économistes pour se plaindre des dispositions *conservatives* de la nouvelle génération.

M. Chauncey Depew lui-même, dans un discours prononcé à l'Université Vanderbilt, n'hésite pas à dénoncer le manque de courage, de de *self-reliance*, des jeunes gens qui débutent dans les affaires. Un Américain seul pouvait adresser un pareil reproche à des Américains.

Mais ce qu'il a dit ne saurait être trop répété, et nous souhaiterions de voir les idées qu'il a exprimées devant les étudiants de Nashville faire écho de l'autre côté de l'Océan,

C'est, à notre humble avis, un spectable affligeant et inquiétant que celui d'hommes jeunes, vigoureux, pleins de sève, qui, dès leur début dans le chemin de la vie, songent moins au but à atteindre qu'aux moyens de voyager confortablement et qui, réduisant leurs charges au minimum possible, préfèrent marcher dans l'ornière tracée par leurs devanciers — ne conduisît-elle qu'à mi-route — que de frayer leur propre sentier.

Ce sont peut-être des philosophes. Mais ce n'est pas ce genre de philosophie qui fait les nations fortes !

George Nestler Tricoche.

LETTRE DU JAPON

Continuation de la crise économique. — Le taux de l'intérêt. — Les finances publiques. — La dette. — Le budget actuel. — Nouveaux impôts proposés.

Tokyo, 29 juillet 1898.

La crise économique, dont je vous ai décrit en détail les causes et les effets dans ma dernière lettre, continue à affecter gravement le monde des affaires au Japon. Bien loin de diminuer d'intensité, elle n'a fait que s'aggraver encore pendant ces trois mois durant lesquels l'opinion a été sans cesse surexcitée par les querelles des politiciens. Quant à la révolution politique, qui vient de s'opérer par une transformation radicale du régime ancien, et l'inauguration du gouvernement parlementaire, il est certain qu'elle n'est pas faite pour apporter le calme et la tranquillité dont le pays tout entier a pourtant un si impérieux besoin. Livrées désormais à la direction maîtresse de politiciens ignorants et soucieux seulement de leurs intérêts personnels, il est douteux que les affaires publiques prennent meilleure tournure.

Quoi qu'il en soit, un des symptômes les plus caractéristiques de la crise économique actuelle est l'augmentation incessante des importations qui, de jour en jour, ne font que s'accroître. Comme d'un autre côté l'argent manque absolument, les marchandises s'entassent dans les entrepôts et, de toutes parts, des conflits s'élèvent entre commissionnaires étrangers et acheteurs japonais, qui refusent de prendre livraison. Durant le mois de juin, les importations ont encore dépassé de 16 millions de yens (yen = 2 fr. 55) les exportations. Les chiffres pour le premier semestre de la présente année, comparés avec ceux de la période correspondante, en 1897, sont les suivants :

	1er semestre 1898.	1er semestre 1897.
Exportations.....	69.647.099	75.071.185
Importations.....	154.840.805	99.041.224
Total......	224.487.914	174.112.709
Excès des importations.........	85.193.706	23.969.739

En reprenant les chiffres similaires, année par année, depuis 1893 (l'année avant la guerre avec la Chine), on suit fort bien cette progression incessante des importations.

	Commerce général.	Excès des importations.
1893...............	177.970.036	1.455.692
1894...............	230.728.011	1.235.896
1895...............	265.372.756	6.851.599
1896...............	289.517.231	53.831.713
1897...............	382.435.848	56.165.674
1898 (1er semestre).	224.487.904	85.193.706

Il n'est pas douteux, étant donné ces chiffres mêmes, que l'excès des importations pour l'année 1898 n'arrive à être le triple de ce qu'il a été en 1897. Dans ces conditions, tout l'or du pays se trouve ainsi drainé à l'étranger, et le monde des affaires en manque absolument. Le taux actuel de l'intérêt rend inabordable toute opération sérieuse avec les banques.

Le ministère des Finances vient précisément de publier les résultats de l'enquête qu'il avait ordonnée sur le taux de l'intérêt dans les affaires de banque, pendant les trois premiers mois de cette année. On y voit que le taux maxima pour les prêts a été de 18,2 p. 100, et le minimum 8,3 p. 100. En comparant ces chiffres avec ceux de l'année dernière, on a les moyennes suivantes :

	1898.	1897.	Différence.
Janvier.......	13,77 0/0	13,67	0,10
Février.......	13,78 0/0	13,35	0,43
Mars.........	13,84 0/0	12,97	0,87

En somme, on constate une montée constante.

Quant au taux de l'intérêt compté par jour, mode fort répandu au Japon, le maximum en a été de 5 sens, 4 pour 100 yen et le minimum 2 sens, 5 [1]. Si nous faisons les comparaisons correspondantes avec 1897 nous avons les moyennes suivantes :

	1898.	1897.	Différence.
Janvier......	3 sens 94 pour 100 yens	3,83	0,11
Février......	4 sens —	3,72	0,28
Mars........	3 sens 99 —	3,68	0,38

En prenant maintenant l'intérêt payé par les banques pour les dépôts fixes, nous trouvons que le maximum en a été de 7,50 0/0 et le minimum de 3 0/0. Reprenons là encore les chiffres du 1er trimestre de 1898 et ceux de l'époque correspondante en 1897.

	1898.	1897.	Différence.
Janvier.......	6,62 0/0	6,21	0.41
Février.......	6,66 0/0	6,09	0,72
Mars..........	6,74 0/0	6,01	0,72

[1] Yen = 100 sens = 2 fr. 55.

Si l'on veut bien songer, d'autre part, que l'augmentation des salaires ouvriers se maintient sensiblement, on verra que le sort de l'industrie est assez précaire. Voici, d'ailleurs, à titre d'indication, le mouvement des salaires ouvriers dans ces dernières années, tels qu'ils me sont fournis par une statistique récente de la Chambre de commerce d'Osaka.

	1re classe.	2e classe.	1re classe.	2e classe.
Tailleur pour Japonais....	0,50	0,30	1 yen	0,50
— pour étrangers...	0,80	0,26	0,95	0,10
Imprimeur................	0,30	0,20	0,50	0,30
Serviteur mâle (p. mois)..	2 yen.	1	3	1,50
Bonne (pour 6 mois)......	6	3,50	10	7
Maçon....................	0,60	0,40	1	0,70
Brodeur..................	0,35	0,25	0,40	0,30
Coiffeur.................	0,30	0,22	0,50	0,40
Tonnelier................	0,40	0,30	0,55	0,40
Relieur..................	0,70	0,50	1	0,70
Graveur..................	0,60	0,40	0,80	0,50
Carrossier...............	0,40	0,25	0,70	0,40
Charpentier..............	0,40	0,25	0,70	0,50
— de navires.........	0,35	0,25	0,75	0,55
Coolies..................	0,36	0,23	0,50	0,32
Cordonnier...............	0,40	0,15	0,55	0,25
Forgeron.................	0,75	0,28	1	0,55

Ainsi, on le voit, les conditions du travail ont singulièrement changées depuis quatre ans, et malgré la dépression actuelle des affaires, les salaires, je le repète, n'ont aucune tendance à baisser, bien au contraire.

Tel est l'état économique du pays ; aussi continue-t-on à réclamer à grands cris l'introduction des capitaux étrangers, mais sans rien faire cependant d'utile pour les attirer. Le gouvernement, pour répondre aux vœux des commerçants, avait préparé un projet d'emprunt à l'étranger, à l'aide duquel on eut amorti certains emprunts intérieurs, mais la dissolution de la Chambre des représentants a empêché la réalisation de ce projet. Toutefois, comme le projet sera sans doute représenté à la prochaine session de la Diète, il n'est pas inutile d'en dire un mot.

Tout d'abord, je dois faire remarquer que l'exposé des motifs n'indiquait pas qu'on eût l'intention de demander à la Diète l'autorisation de placer cet emprunt à l'étranger. Le cabinet jugeait probablement qu'une pareille autorisation n'était pas nécessaire. Les lois et règlements à propos des emprunts ne contiennent, en effet, aucune prescription limitant la vente des actions au marché national, et en l'absence d'une pareille règle, le gouvernement se reconnaissait le droit

de placer ses emprunts à l'étranger. Mais tout ceci n'est, en somme, qu'une question secondaire. Il est infiniment plus intéressant de se demander quel accueil les capitalistes étrangers feront à ces propositions.

Au point de vue étranger, on voit trois objections certaines au projet du gouvernement ; tout d'abord, l'instabilité du système monétaire japonais. Il est vrai que le Japon a adopté le monométallisme or, mais rien n'est moins certain que ce système subsiste pendant les cinquante-cinq ans qui forment la période maxima de remboursement prévue pour l'emprunt. Se rendant compte de ce premier écueil, certains proposent de donner des garanties sérieuses aux prêteurs, en convertissant le yen en son équivalent dans les divers systèmes monétaires. La seconde objection est que la période, à partir de laquelle on pourra rembourser l'emprunt, 5 ans, est trop courte. Les capitalistes ne voudront pas courir le risque de se voir rendre leur argent au bout de cinq ans. Il est essentiel aussi que le procédé d'amortissement de l'emprunt soit régulier, qu'on fixe d'une façon définitive les sommes à rembourser, et qu'on ne varie pas, comme on le propose, suivant les ressources du Trésor. Une troisième objection enfin, est le danger de taxation, car ce point, précisément, n'a pas été touché dans le projet.

En jetant un coup d'œil maintenant sur les finances de l'Etat, nous voyons qu'elles ne sont guère brillantes non plus.

Si le Japon a acquis quelque gloire par sa guerre avec la Chine, on peut dire que cette date marquera aussi pour lui l'avènement de l'ère des grandes difficultés financières.

Voyons d'abord l'état de la dette au 31 mars 1898, c'est à-dire à la fin de l'année financière 1897-1898 [1].

Consolidés		173.857.250 yens.
Emprunts de la guerre		124.572.000
—	des travaux publics	38.000.000
—	pour les pensions 5 0/0	29.453.820
—	pour les chemins de fer	17.807 350
—	pour la marine	9.288.600
—	pour les chemins de fer du Hokkaïdo	1.000.000
Vieux emprunts		5.266 908
	Total	397.245.928 yens.

Le budget comporte une somme de 7 millions 1/2 de yens par an pour l'amortissement de cette dette. La somme à racheter pour chaque impôt particulier est laissée à l'appréciation du gouvernement, qui doit seulement s'arranger pour que tout soit terminé à la date fixée pour

[1] Au Japon, l'année financière va du 1er avril au 31 mars.

l'amortissement. Ces dates sont les suivantes : Consolidés, 1938, Emprunts de la guerre, 1938, des Chemins de fer, 1938, des Travaux publics, 1938, des Pensions, 1906, des Vieux emprunts, 1921, etc.

Actuellement, le service de la dette japonaise comporte une somme totale de 32 millions de yens, dont 25 millions pour les intérêts et 7 pour l'amortissement.

Ceci dit de la dette, j'en arrive aux comptes de l'indemnité de guerre. Le Japon a reçu de la Chine une somme totale de 362.322.303 yens dont il a déjà été employé 135.746.554 yens. Il reste donc 226.575.749 yens de disponibles. C'est avec cette somme qu'on doit parer, — bien imparfaitement je me hâte de le dire, — aux dépenses du grand programme d'expansion élaboré après la guerre. Voici, d'ailleurs, les grandes lignes de ce programme dont on parle beaucoup, mais qui est, en somme, fort peu connu ;

Armée..........................	81.680.827 yens.
Marine..................................	213.400.959
Chemins de fer..........................	107.818.191
Autres travaux publics	28.694.692
Total............	431.294.672 yens.

Pour la réalisation de ce beau projet, on avait prévu les dépenses suivantes, année par année. (Je prends ici seulement, comme indications, les sommes visant l'expansion militaire et maritine).

	Armée.	Marine.
1896-97...............	17.250 152	22.192.709
1897-98...............	21.318.653	60.660.965
1898-99...............	14.450.288	50.144.834
1899-1900............	10.632.216	34.517.397
1900-1.................	7.923.867	21.464.692
1901-2.................	6.883.440	15.922 018
1902-3.................	2.643.206	5.181.409
1903-4.................	578.009	2.410.660
1904-5.................		533.928
1905-6.................		72.347

Mais dès le début de la mise en œuvre de ce gigantesque programme, on a été obligé d'en rabattre beaucoup faute de fonds.

Jusqu'à présent, en effet, on n'a encore dépensé que les sommes suivantes : en 1896 97, 8.437.261 yens pour la guerre, et 4.043.287 pour la marine, et en 1897-98, 16.945.202 pour la guerre, et 43.449.569 pour la marine, c'est-à-dire 72.875.319 yens au lieu de 121.422 479, dont la dépense était prévue pour cette période.

En même temps qu'on établissait le programme des dépenses, on avait bien, en effet, fixé aussi celui des revenus qui devaient y faire

face, mais de ce côté-ci, la déception a été grande. Voici le programme des recettes, tel qu'il avait été primitivement élaboré :

Indemnité de guerre..................	196.705.938 yens.
Emprunts intérieurs..................	213.392.022
Surplus du revenu ordinaire.........	21.196.712

ce qui devait bien faire les 431.294.672 yens prévus.

Mais, je le répète, les faits n'ont point répondu aux espérances. Les 213.392.022 yens d'emprunts intérieurs prévus devaient prendre deux formes ; emprunts pour les travaux publics, 135 millions, et emprunts pour les chemins de fer, 78.392.622. Le mode de leur émission était réglé de la façon suivante :

1896-97..................	12.874.422
1897-98..................	67.556.810
1898-99..................	48.588.145
1899-1900..............	19.206.678
1900-1901..............	15.362.790
1901-2..................	14.527 209
1902-3..................	15.631.373
1903-4..................	7.937 000
1904-5..................	11.707.635
Total.........	213.392.822

De tout cela, la nation n'a encore souscrit que 11.727.350 yens sous forme d'emprunts pour le chemin de fer.

En somme, la réalisation complète du fameux programme *post bellum* n'est pas encore chose faite, et dans tous les cas, elle entraînera pour le Japon des difficultés sans nombre. On a bien vu ces temps-ci, d'ailleurs, que la nation semble se fatiguer déjà de tous ces projets grandioses, et la proposition du précédent ministère d'augmenter les impôts a suffi pour causer dans le pays une vive agitation et amener la chute du cabinet.

Pour vous donner une idée exacte des finances publiques au Japon, je reproduis ici le projet du prochain budget.

Revenus ordinaires.

Impôt foncier..........................	38.566.902
Impôt sur le saké (eau-de-vie de riz)...	32.202.708
Autres taxes..........................	13.299.640
Douanes..............................	7.418.227
Enregistrement......................	5.526.388
Postes et télégraphes................	14.562.275
Divers................................	17.849.389
	129.425.529

Revenus extraordinaires.

Emprunts intérieurs..................	40.223.350
Indemnité de guerre..................	36.223.350
Divers..............................	2 841.708
	79.199.170

Ce qui fait un total général de revenus de 208.624.708 yens. Si nous passons aux dépenses maintenant, nous trouvons :

Dépenses ordinaires.

Administration......	42.495.765
Armée et marine.......................	43.481.509
Dette..................................	31.746.266
Divers.................................	3.739.298
	121.462.938

Dépenses extraordinaires.

Administration..........................	25.157.900
Armée et marine	64.596.122
Travaux publics.........................	11.761.330
	101.515.352

Au total 222.978.290 yens de dépenses, soit un premier déficit de 14.353.583. Mais si on ajoute les dépenses pour Formose, qui ne sont point comprises dans ce projet, on arrive à un déficit total de 35 à 40 millions de yens.

Le cabinet Ito avait proposé de combler ce trou énorme, non pas en créant de nouveaux impôts, mais en augmentant trois taxes déjà existantes : l'impôt sur le revenu, l'impôt sur le *saké*, et enfin l'impôt foncier. Quoique ces surtaxes n'aient point été votées, il n'est pas inutile d'en dire un mot.

Les changements proposés à l'impôt sur le revenu semblaient vouloir atteindre les classes riches seulement. Jusqu'à présent, le revenu sur lequel une taxe est levée au Japon est de 300 yens. Un homme qui a un revenu de 300 yens paye 3 yens ou 1 p. 100. Dans le projet Ito, on ne payait pas à moins de 500 yens de revenu. A 500 yens on payait 1 p. 100 pour 300 yens seulement, les 200 premiers étant exemptés. A partir d'un certain chiffre de revenu, 20.000 yens, le taux de la taxe était accru. C'était l'impôt progressif.

Quant au *saké*, l'impôt actuel est de 7 yens par *kokori* (180 litres environ). Le projet du gouvernement supprimait le privilège des bouilleurs de cru et augmentait de 7 à 10 yens la taxe existante.

J'en arrive maintenant à l'impôt foncier qui a soulevé toute la tempête et a provoqué, en même temps que le rejet du projet général, la chute du cabinet.

Actuellement, l'impôt foncier est levé sur une base uniforme de 2 1/2

p. 100 de la valeur officielle de la terre, sans qu'on fasse de distinction entre les terrains bâtis et les autres. Un des résultats de ce système est que les terrains bâtis s'en tirent avec des impositions extrêmement faibles et nullement proportionnées à leur valeur réelle. Enfin, il faut dire qu'au Japon tout comme chez nous, les évaluations cadastrales datent de fort loin, et que d'énormes modifications se sont produites depuis ce temps.

Il m'est impossible, bien entendu, dans le cadre restreint de cette lettre, de vous exposer en détail le projet du marquis Ito sur ce point. Qu'il me suffise de dire que s'il cherchait à corriger les inégalités que je viens de signaler entre le sort fait aux propriétaires de terrains bâtis et aux autres, il voulait aussi, avec juste raison, augmenter d'une façon générale l'impôt foncier à qui, bien évidemment, on ne demande pas tout ce qu'il devrait donner. Mais le cabinet comptait sans la Chambre. Au Japon, comme ailleurs, la crainte de l'électeur est la seule sagesse de l'élu. Or, le Japon étant encore avant tout un pays agricole, il est certain que la Chambre des représentants ne pouvait accepter un pareil projet.

Cette politique financière de la Chambre n'est, d'ailleurs, pas nouvelle. Dès la première réunion de la Diète, en 1891, le cri général parmi la majorité des représentants était qu'on devait diminuer l'impôt foncier et abaisser les salaires des fonctionnaires. On prétendait que les fonctionnaires étaient beaucoup trop payés en proportion des gains moyens des autres professions, et que ces salaires élevés constituaient un des abus de l'époque. En même temps on proclamait que les classes agricoles gémissaient sous le fardeau de taxes beaucoup plus lourdes que celles supportées par les diverses classes de la nation. Ces idées prévalent encore aujourd'hui auprès de la majorité des politiciens. Et de fait, cependant, il est universellement reconnu par tous les gens impartiaux que les agriculteurs payent une part tout à fait privilégiée d'impôts en comparaison des autres catégories de contribuables, et qu'au contraire les traitements reçus, surtout par les jeunes fonctionnaires, sont si insignifiants que l'Etat a toutes les peines du monde à recruter un personnel convenable.

Quoi qu'il en soit, on attend avec une certaine curiosité les projets du nouveau cabinet, et beaucoup se demandent anxieusement sur qui vont reposer les charges nouvelles, qu'on ne peut éviter, et que les agriculteurs refusent d'accepter.

Henry Dumolard.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Août* 1898)

1er. — **Rapport** suivi d'un décret portant création d'un budget général de l'Indo-Chine (page 4787).

2. — **Décret** portant promulgation du traité de commerce et de navigation signé à Paris, le 4 août 1896, entre la France et le Japon (page 4795).

3. — **Loi** relative à la construction d'un hôtel des postes et des télégraphes à Orléans (Loiret) (page 4811).

— relative à la construction d'un hôtel des postes et des télégraphes à Trévoux (Ain) (page 4812).

5. — **Rapport** suivi d'un décret établissant un entrepôt de douane à Tamatave (page 4859).

6. — suivi d'un décret relatif aux décorations universitaires (page 4875).

9. — suivi d'un décret portant création d'une direction du contrôle financier près le gouvernement général de Madagascar (page 4927).

10. — **Décrets** portant addition aux tableaux A et B annexés au décret du 7 juillet 1897 et contenant la liste des industries autorisées à recevoir des sels neufs en franchise de la taxe de consommation (page 4939).

11. — **Rapport** suivi d'un décret portant suppression de l'impôt particulier sur la profession d'arpenteur-géomètre dans les établissements français de l'Océanie (page 4992).

12. — suivi d'un décret réorganisant le conseil supérieur de l'Indo-Chine (page 5004).

— suivi d'un décret réorganisant le conseil du protectorat du Tonkin (page 5004).

— suivi d'un décret portant réorganisant du service de la justice en Indo-Chine (page 5005).

— suivi d'un décret créant à Saïgon un tribunal de commerce mixte (page 5006).

17. — suivi d'un décret relatif aux primes allouées aux sucres indigènes ou coloniaux français pour l'exportation (page 5139).

(Voir plus bas le texte de ce décret).

— **Décret** rendant exécutoire en Algérie la loi du 19 avril 1898 sur l'exercice de la pharmacie (page 5141).

19. — **Loi** portant ouverture, sur l'exercice 1898, d'un crédit extraordinaire de 282.432 francs pour les dépenses afférentes à l'exécution des articles 3, 4 et 5 de la convention franco-brésilienne du 10 avril 1897, ainsi qu'au fonctionnement de la délégation française à la commission mixte stipulée par le protocole en date du même jour (page 3155).

— **Rapport** relatif à la création d'une section permanente au sein du comité consultatif des chemins de fer, suivi de décrets : 1° relatif à l'organisation du comité consultatif : 2° nommant les membres de ce comité et d'arrêtés nommant : 1° les membres de la section permanente ; 2° le vice-président du comité pour les années 1898-1899 (page 5155).

20. — **Rapport** adressé au Président de la République par le ministre de la Guerre, au nom du comité supérieur de la caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer, sur les opérations de cette caisse pendant l'année 1897 (page 5187).

— **Décret** relatif à la majoration des rentes viagères (page 5188).

25. — **Rapport** suivi d'un décret relatif aux attributions du gouverneur général de l'Algérie (page 5267).

— suivi d'un décret relatif aux « Délégations financières algériennes » (page 5268).

— suivi d'un décret relatif au conseil supérieur de gouvernement (page 5270).

— suivi d'un décret relatif à la réorganisation des consistoires israélites algériens (page 5271).

— suivi d'un décret modifiant le tableau annexé au décret du 29 novembre 1892 qui a déterminé les exceptions au tarif général des douanes en ce qui concerne la Guadeloupe (page 5276).

26. — **Décret** portant réglement d'administration publique pour le mode de perception et les époques de payement de la taxe établie par la loi de finances du 13 avril 1898 sur les compagnies et sociétés d'assurances françaises et étrangères contre l'incendie (page 5299).

27. — relatif au fonctionnement, en Algérie, du service des contri-

butions diverses chargé de la perception des contributions directes et du recouvrement des contributions indirectes (page 5317).

— relatif au fonctionnement, en Algérie, du service des contributions directes chargé de l'assiette des impôts directs ainsi que des impôts arabes (page 5317).

Décret relatif aux primes sucrières. — L'art. 12 de la loi du 7 avril 1897, qui a accordé des primes à l'exportation des sucres, dispose que, dans le cas où les dépenses faites pendant une campagne, en exécution de ladite loi, excéderaient le produit des taxes destinées à y faire face, le taux des primes serait, pour la campagne suivante, ramené au chiffre nécessaire pour couvrir le trésor de son avance, par un décret rendu en conseil des ministres.

L'application de cette disposition présente de sérieuses difficultés résultant de ce que le problème comporte plusieurs inconnues; la première de ces inconnues, c'est le chiffre exact du déficit de la campagne en cours, dont la balance définitive ne pourra être établie que postérieurement à l'ouverture de la prochaine campagne.

A ce moment même subsisteront d'autres inconnues dont la plus importante est le montant des exportations de la campagne 1898-1899, c'est-à-dire les quantités de sucres auxquelles s'appliqueront les nouveaux taux de primes. Mais cette dernière campagne devant commencer le 1er septembre prochain, il est de toute nécessité que le montant des primes à allouer à partir de cette date aux différentes natures de sucres soit fixée dès maintenant.

A cet effet, il a paru qu'il y avait lieu de prendre pour base les résultats acquis au 31 juillet dernier et, pour le laps de temps restant à courir jusqu'à l'expiration de la campagne (1er septembre 1898), d'admettre l'hypothèse même sur laquelle repose l'économie de la loi du 7 avril, c'est-à-dire celle d'une compensation entre les recettes et les dépenses.

La balance établie, dans ces conditions par les administrations des contributions indirectes et des douanes, a présenté les résultats suivants :

Recettes.		11.819.003
Dépenses :		
Primes	12.328.746	
Détaxes de distances	3.568.856	15.898.090
Divers.	448	
D'où un déficit de.		4.079.087

Le déficit à recouvrer étant ainsi déterminé, il reste à calculer la réduction que l'on doit faire subir à la prime pendant la campagne 1898-1899 pour que le vœu de la loi soit rempli. Cette réduction doit être telle que, appliquée aux quantités exportées jusqu'au 31 juillet 1898 prises comme base d'évaluation des exportations de la campagne 1898-1899, elle reconstitue le montant du déficit constaté pendant la campagne précédente. Cette base est en effet la seule qui puisse être adoptée sans arbitraire.

Une telle solution, si elle n'était complètement comme nous l'indiquons ci-après, laisserait place à des aléas pour le trésor qui ne serait pas complètement assuré de récupérer l'intégralité de son arriéré, et qui pourrait même se trouver exposé à un nouveau déficit pendant la campagne 1898-1899.

Or, dans l'intention du législateur, le régime institué par la loi du 7 avril ne doit entraîner pour le Trésor aucun sacrifice, le montant des dépenses devant être intégralement couvert par le produit des taxes de fabrication et de raffinage.

Aussi, d'une part, la portion de l'arriéré qui, à la fin de la campagne 1898-1899, restera à découvert apparaîtra-t-elle comme déficit afférent à cette campagne et donnant lieu à une nouvelle application de l'article 12. Et, d'autre part, dans le cas où les primes viendraient à être supprimées, les taxes de fabrication et de raffinage seraient maintenues pendant le temps nécessaire pour arriver, selon le vœu de la loi, à un équilibre exact des recettes et des dépenses du compte spécial ouvert en exécution de la loi du 29 juin 1897.

Sous le bénéfice de ces observations, le taux des primes fixé par la loi du 7 avril 1897 à 3 fr. 50, 4 fr. ou 4 fr. 50 par 100 kilogrammes, suivant la nature des sucres exportés, a été reculé, pour les primes à payer pendant la campagne 1898-1899, par deux méthodes différentes destinées à se contrôler mutuellement.

Dans la première, on a ramené les différents taux à un taux moyen basé sur les quantités exportées.

On a, d'autre part, recherché quel était le déficit à recouvrer par 100 kilogr. de sucre, et on a tiré de ces éléments la réduction proportionnelle à faire subir aux primes de chaque catégorie.

Dans la seconde, on a calculé, d'après le chiffre des exportations, le montant de la réduction à faire subir sur l'ensemble des primes payées et, par conséquent, le total des primes à payer au cours de la prochaine campagne pour chacune des catégories : on en a déduit, d'après le chiffre des exportations de la campagne 1897-1898 pris pour base, le taux nouveau des primes pour chaque catégorie.

Ces deux modes de calcul ont donné, comme il fallait s'y attendre,

des résultats identiques, d'où il ressort que les nouvelles primes doivent être fixées à :

2 fr. 42 au lieu de 3 fr. 50 pour les sucres de la 1re catégorie;

2 fr. 77 au lieu de 4 fr. pour les sucres de la 2e catégorie;

3 fr. 11 au lieu de 4 fr. 50 pour les sucres de la 3e catégorie.

Le décret ci-joint a pour but de rendre ces nouvelles primes applicables aux sucres qui seront exportés à partir du 1er septembre prochain pendant la campagne 1898-1899.

Le ministre des finances.
P. PEYTRAL.

Le ministre de l'agriculture,
VIGER.

Le ministre des colonies,
GEORGES TROUILLOT.

Le ministre du commerce, de l'industrie,
des postes et des télégraphes,
E. MARUÉJOULS.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 SEPTEMBRE 1898

Nécrologie. — M. Lescarret.
Discussion. — Concurrence économique, concurrence politique.
Ouvrages présentés.

La séance est présidée par M. Frédéric Passy, de l'Institut. M. le président souhaite la bienvenue à plusieurs collègues étrangers : M. Kasasis, professeur d'économie politique et de droit des gens à Athènes, M, Strauss, d'Anvers. Il salue au nom de la Société M. Jean de Bloch, savant économiste russe, invité à la réunion par M. Raffalovich.

M. **Frédéric Passy** président, annonce la mort de M. Lescarret, décédé ce matin même à Bordeaux.

« M. Lescarret, dit-il, correspondant de l'Institut et du ministère de l'Instruction publique, n'était peut-être que peu connu de la plupart des membres de notre Société, des jeunes du moins, parce qu'il ne venait guère à Paris. Sa mort n'en est pas moins pour l'économie politique une grande perte, en même temps qu'elle est pour moi la rupture d'une vieille et précieuse amitié.

« J'ai connu M. Lescarret, il y a près de quarante ans, en 1861, lorsque la Société Philomathique de Bordeaux, dont il était alors l'un des secrétaires, et dont il fut plus tard secrétaire général et président, me fit l'honneur de m'appeler à professer dans cette ville. Il avait déjà, dans un aimable petit roman, le *Dernier pasteur des Landes*, montré un penchant sérieux pour les études économiques. Après mon départ en 1863, il reprit ma tâche, et donna pour la Société Philomathique des conférences qui furent recueillies en volume.

« Républicain libéral, ami de Jules Simon, aux élections duquel il travailla activement dans la Gironde, il fut, en 1870, adjoint au maire de Bordeaux ; et c'est à cette époque qu'ayant été d'avis de ne point fermer aux réunions publiques les grandes salles de la

ville et voyant l'usage qu'en faisaient les fauteurs de désordre, au lieu de les fermer pour imposer silence aux agitateurs, il alla de sa personne les combattre en face et, par son courage et son éloquence, fit reculer les plus violents et les plus hardis.

« Plus tard, en 1872, il obtint de la Chambre de Commerce la création d'un cours d'Economie politique que j'eus le plaisir d'inaugurer, et que, pendant une vingtaine d'années, il continua avec un zèle admirable. Beaucoup d'hommes d'une grande valeur, Fernand Faure, Didier, professeur agrégé à la faculté de droit et d'autres furent ses élèves.

« En même temps, il remplissait les fonctions de secrétaire en chef de la mairie et se trouvait,grâce à la confiance méritée des maires qui se succédèrent à l'Hôtel-de-Ville, Fourcand, Daney, et autres, appelé à traiter les plus graves affaires de la grande cité girondine.

« A ces travaux déjà si nombreux et si considérables,il faut joindre une infatigable propagande personnelle à laquelle sa paternelle et affectueuse bonté donnait une grande puissance : la direction et en partie la rédaction de la *Revue économique de Bordeaux*, la publication d'un annuaire de cette ville, et des écrits de caractère divers, mais tendant toujours au même but, l'instruction et la moralisation, parmi lesquels je signalerai tout particulièrement *Les entretiens au village et à l'atelier sur l'Economie politique*,petit volume excellent dans lequel,a dit M. Jules Simon,l'auteur a réussi à condenser en un nombre restreint de pages, et sous une forme attachante et simple, tout ce qu'il y a de vraiment essentiel dans cette science de l'économie politique, qu'il appelait lui, Jules Simon, *la science du sens commun.* »

M. **Jules Fleury**, secrétaire perpétuel, se joint à cet éloge, pour signaler les travaux scolaires du défunt ; puis il présente, entre autres ouvrages, — dont on trouvera la liste plus loin, — deux écrits de M. Frédéric Passy : 1° « Un discours de distribution de prix », 2° « Un bon sermon » (deux Extraits du *Monde Economique*, qu'il distribue parmi les membres présents).

Avant que l'on ne passe à l'ordre du jour,M. Raffalovich demande que, par exception, la Société se fasse représenter au Congrès de législation douanière et de réglementation ouvrière, qui va s'ouvrir sous peu à Anvers, sous la présidence de M. Strauss, et que M. Yves Guyot soit délégué à cet effet. Celui-ci, à la suite de quelques observations, accepte de représenter la Société audit Congrès.

La parole est ensuite donnée à M. Yves Guyot, pour développer la question proposée en ces termes :

LA CONCURRENCE ÉCONOMIQUE ET LA CONCURRENCE POLITIQUE.

M. **Yves Guyot** dit qu'il s'en tient à cette définition de la concurrence : compétition entre individus recherchant respectivement les mêmes résultats. On dit beaucoup de mal de la concurrence. Ce ne sont pas seulement les indolents qui se plaignent des efforts auxquels elle les contraint. Les protectionnistes se plaignent de la concurrence du dehors et voudraient en être préservés par des mesures douanières. Les socialistes prétendent que la concurrence, c'est l'exploitation des faibles par les forts, et demandent que la loi intervienne pour la limiter, en attendant sa suppression complète dans une société idéale où tout sera réglé pour le mieux. Mais ce ne sont pas seulement les protectionnistes pratiques et les socialistes chimériques qui récriminent contre la concurrence. La plupart des professeurs d'économie politique de nos facultés de droit, comme MM. Charles Gide et Cauwès, considèrent que le régime de la concurrence représente l'instabilité, le désordre. Ils le qualifient d'anarchie économique. Ils l'accusent de provoquer tantôt la surproduction, tantôt la disette. Ils oublient qu'ils ne sauraient la rendre responsable des accidents météorologiques, des saisons trop pluvieuses ou trop sèches qui rendent les récoltes bonnes ou mauvaises. Mais soit : admettons que la concurrence soit responsable de tous les accidents économiques qui peuvent se produire. Y a-t-il possibilité de supprimer la lutte pour la vie? Peut-on éliminer la concurrence de la vie des sociétés? On citera peut-être les communautés des villages apathiques de l'Inde. On y trouverait encore des traces de concurrence. Mais c'est la stagnation, c'est l'inertie, et elles ne les préservent pas de la famine. Que serait l'humanité si elle n'avait eu d'autre idéal? Dans l'organisation de la tribu primitive, sans doute il n'y a pas ou à peu près de concurrence économique. Toute l'activité est réglée par la coutume ou par l'autorité du chef. La concurrence des individus a pour but de conquérir la faveur du chef, de s'élever d'un degré dans la hiérarchie. Entre tribus, chacune essaye d'occuper le meilleur territoire, les meilleurs terrains de parcours, les chasses les plus abondantes. Elles s'enlèvent, comme on le voit chez les tribus arabes, réciproquement leurs troupeaux et leurs femmes. La mode d'acquisition, c'est le pillage. La concurrence donne pour but à chaque groupe d'être les plus forts pour dépouiller les plus faibles. Ce qui domine cette

organisation sociale, c'est la concurrence guerrière, au dehors, politique au dedans : et nous appelons concurrence politique celle qui a pour objet la recherche de la possession du pouvoir.

La plus haute expression de ce système nous a été donnée par Rome, où l'industrie et le commerce étaient considérés comme des occupations honteuses. Il n'y avait donc que deux manières d'acquérir : 1° l'héritage et le mariage ; 2° la conquête. L'industrie de Rome, c'était l'exploitation du monde par ses armées : le proconsul utilisait les dépouilles des vaincus à acheter des clients qui, en lui donnant au forum une plus grande part de pouvoir, assuraient sa fortune.

Dans le régime féodal, les services publics sont des bénéfices privés. La richesse du seigneur a pour origine : 1° la naissance et le mariage ; 2° le pillage. C'est la concurrence politique qui seule peut augmenter sa situation. Le chevalier, qui vient dans les tournois prouver « sa valeur », montre le prix que vaut la location de ses services.

Sous la monarchie absolue de droit divin, les courtisans demandent à Louis XIV de leur donner la plus large part possible de l'exploitation du pays. La concurrence politique s'y montre dans toute son âpreté. Les mémoires de Saint-Simon nous en racontent les intrigues, les passions et nous en montrent les résultats.

Dans toutes ces organisations sociales, la concurrence économique a été plus ou moins étouffée ; c'est la concurrence politique qui a été leur grande force motrice.

D'autres nations ont été à la fois guerrières et commerçantes : Athènes, la plus libérale des cités antiques, nous présente ce double type ; à Tyr, Carthage, les deux concurrences économique et politique s'exerçaient ainsi. Nous les trouvons aussi dans les municipalités du sud-est de la France, dans les républiques militaires et commerciales de l'Italie, dans les villes de la Hanse.

Mais l'industrie et le commerce représentent des privilèges, c'est-à-dire des faveurs politiques. Telle région, tel port, telle corporation ont tel monopole. Pour l'obtenir, il faut donc avoir une influence politique. Le commerce extérieur constitue des entreprises à la fois militaires et commerciales. Du XVIe au XVIIIe siècle, le commerce européen est divisé entre 70 compagnies privilégiées. On croit alors que « nul ne gagne qu'au dommage d'autrui ». On s'occupe encore moins de faire que d'empêcher les autres de faire. On croit que c'est en détruisant ses concurrents qu'on peut augmenter sa richesse. La concurrence commerciale provoque des guerres et ne se dégage pas de la concurrence politique.

Ce n'est qu'au milieu du XVIIIe siècle, que Gournay donne une notion nette de la concurrence économique, dans la célèbre formule : laissez faire, laissez passer ! que Quesnay prouve les avantages de la plus grande concurrence possible et, au lieu d'exciter à la destruction du commerce des autres pays, dit que « les commerçants des autres nations sont nos propres commerçants ». La concurrence économique a pour but de changer le spolié en client. Au lieu de prendre par la force une partie de ce qu'il possède, elle le persuade de la donner en échange de produits ou de services. La séduction remplace la violence ; les deux parties opposées cherchent la satisfaction réciproque dans un libre accord, résultat de leur consentement mutuel.

M. Yves Guyot dit que ce rapide exposé suffit pour montrer le caractère régressif de tous les efforts, théoriques ou pratiques, qui sont faits pour restreindre la concurrence économique. Chacune de ces restrictions a pour résultat un développement de la concurrence politique au détriment de la concurrence économique. M. Yves Guyot en cite quelques exemples. Dans les républiques de l'Amérique du Sud, on considère encore que la meilleure, la plus rapide et la plus effective manière d'acquérir la richesse, c'est l'exploitation du pouvoir : de là ces pronunciamentos, ces révolutions, ces généraux que nous voyons venir à Paris jouir de leurs acquisitions. Mais dans l'Amérique du Nord, nous voyons les intérêts économiques livrés aux compétitions politiques. Au lieu que la lutte politique ait pour but les intérêts généraux du pays, elle représente trop souvent la lutte des intérêts particuliers contre les intérêts généraux. Les partisans de Mac Kinley demandent des tarifs de douane à l'abri desquels ils pourront faire des *trusts* ; les partisans de Bryan demandent que le Trésor absorbe l'argent produit par les mines, de manière à assurer un écoulement aux exploitants de ces mines. C'est la fortune des uns ou des autres assurée par des moyens politiques, au lieu d'être abandonnée à la concurrence économique. Actuellement, par suite d'une transaction du parti vainqueur, la Monnaie des États-Unis frappe 1.500.000 dollars d'argent qui ne représentent aucune utilité au point de vue national, loin de là.

En France, si le protectionnisme a restreint la concurrence économique venant du dehors, il a développé la concurrence politique. Vous voyez le candidat du coton, le candidat de la betterave, le candidat de la vigne et le candidat de la sardine. Toutes les forces de l'État sont employées à faire payer des primes aux sucres par les consommateurs français pour le plus grand profit

de quelques centaines de fabricants de sucre et de producteurs de betteraves. Dans le Parlement, vous voyez se former ouvertement des coalitions d'intérêts particuliers contre l'intérêt général. J'ai entendu dire : « Le sucre » a décidé de ne rien faire sans se mettre d'accord avec « le vin ». Combien de voix dans le pays? Combien de voix à la Chambre des députés et au Sénat? Vous éliminez la concurrence économique du dehors, et, par votre force politique, vous vous assurez l'exploitation de la clientèle nationale, vous vous faites donner une garantie de revenus ou de bénéfices.

M. Yves Guyot répond aux adversaires de la concurrence économique qui reprochent à ses partisans de tenir en méfiance le pouvoir et de corrompre les hommes qui le détiennent. Ce qu'il vient de dire montre le danger de subordonner la concurrence économique à la concurrence politique.

Dans ces conditions, les hommes, quelles que puissent être leurs qualités personnelles, n'arrivent pas au pouvoir comme représentant les intérêts généraux du pays, pour les servir et les défendre, ils arrivent comme représentant des intérêts particuliers : et ils emploient toutes les forces politiques et sociales à en assurer le triomphe. Tandis que l'intérêt évident de la masse de la population est de se nourrir à bon marché, ils lui font payer le pain 30 ou 40 p. 100 de plus qu'elle ne devrait.

Jamais une question économique ne peut se présenter en elle-même à un homme au pouvoir. Elle est toujours liée à des considérations multiples. Qui est-ce qui la présente? Un adversaire ou un partisan. Quels préjugés soulève-t-elle? Quelles résistances est-elle de nature à provoquer? Quelles répercussions peut-elle avoir? L'homme d'État timide les entrevoit avec épouvante : l'étourdi ou le trop entreprenant n'en tient pas compte. Quand on parle d'État-Providence, on oublie que cette providence a des hommes faillibles comme exécutants.

Enfin, dans un régime parlementaire, un ministre n'est pas isolé, il fait partie d'un cabinet, et il y a là des contingences qui agissent sur les résolutions qu'il prend.

En France, l'État est très mêlé aux questions de chemins de fer. Personne ne croirait un ancien ministre des Travaux publics qui assurerait que des considérations politiques ne sont jamais mêlées aux questions qu'il soulève.

Supposons qu'au lieu du protectionnisme, du socialisme d'Etat plus au moins étendu que nous avons en France, nous jouissions du régime socialiste plus ou moins complet que rêvent ses théori-

ciens. Rien ne s'y fait que par ordre : la nation est partagée en deux classes : les surveillants et les surveillés. Mais quelle est l'origine du pouvoir des surveillants ? Les socialistes bondiraient d'indignation si l'on pouvait supposer que c'est le droit divin. Alors c'est l'élection, mais l'élection implique majorité et minorité. Il y a donc d'un côté les surveillés amis du pouvoir et les surveillés de l'opposition, et ce serait nier les faiblesses de la nature humaine que de supposer que jamais les surveillés de la majorité n'auront de faveurs et que jamais les surveillés de la minorité ne subiront de préjudice. Seulement, il y aura des surveillés de la majorité qui seront insatiables, qui se plaindront de passe-droits. Ils constitueront des groupes de mécontents qui pourront, en se coalisant avec la minorité, devenir majorité à leur tour. La suppression de la concurrence économique n'aboutira donc ni au calme ni à la stabilité. Il y aura des culbutes de pouvoirs qui apporteront la désorganisation et l'anarchie dans les services économiques.

Ils se font une singulière illusion, ceux qui, après Hegel, imaginent l'État, ou plutôt son expression concrète, le gouvernement, comme agent du progrès. L'expérience nous montre que les gouvernements dont les attributions ne sont pas étroitement limitées sont les plus impuissants. Exemple celui du Sultan. Il peut tout faire et il ne fait rien de ce qu'il devrait faire.

Nous avons vu souvent aussi en France des hommes partisans d'une extension indéfinie des attributions de l'État ne pas oser prendre une décision, ni donner une signature, une fois arrivés au pouvoir.

Agent du progrès, un gouvernement autocratique peut l'être quelquefois. Mais un gouvernement issu du suffrage universel représente une majorité qui, par la force des choses. est surtout conservatrice. S'il était engagé dans la production économique, il éprouverait toutes sortes d'hésitations à changer son outillage et ses méthodes. Toute expérience faite sur une grande échelle est dangereuse, et il reculerait. La routine n'est pas compromettante : et voilà pourquoi, par sentiment de conservation, tant de fonctionnaires y sont enclins. Toute transformation provoque une crise plus ou moins limitée. Alors dans l'administration interviennent les droits acquis. Ils pèsent d'un poids terriblement lourd. Voyez la loi de 1853 sur les retraites. Tout le monde en signale le danger budgétaire. Il va toujours s'aggravant : et cependant aucun ministre des Finances n'a osé déposer un projet de loi pour la modifier.

Voyons ce qui se passe autour de nous et comment on applique les lois, prétendues protectrices du travail. La loi de 1874 sur le travail des enfants n'a jamais été appliquée.

La loi de 1892 devait être une des solutions de la question sociale : mais tout le monde constate que les inspecteurs ont contre eux les femmes et les enfants qu'ils sont chargés de protéger. En 1894, ils n'avaient découvert que 267.900 ateliers ou manufactures ; ils en avaient visité 106.000 ; en 1895, ils en avaient découvert 286.000, ils en ont visité 109.000, soit 38 0/0 ; en 1896, ils en ont découvert 296.000, ils en ont visité 117.500, soit 39 0/0.

En Angleterre, on constate aussi que les 105 inspecteurs du travail, y compris 5 inspectrices femmes ne visitent que la minorité des ateliers et des fabriques. Mais voici qui est encore plus grave : la loi de 1892 a limité la durée du travail des enfants à dix heures, celui des femmes à onze heures. Ce double régime provoqua les plus violents mécontentements, si bien que le ministre du Commerce et de l'Industrie, par une circulaire du 3 mars 1894, prescrivit aux inspecteurs de ne pas appliquer cette disposition de la loi aux enfants, Voilà donc un ministre qui, officiellement, prend sur lui de violer une loi.

Tel est un des résultats de l'ingérence de l'État dans les rapports économiques.

M. Yves Guyot cite l'exemple de deux monopoles, existant en France, qui prouvent ce que deviendrait un pays où un gouvernement se serait chargé de la vie économique. La culture du tabac est réduite à vingt-deux départements, éparpillés sur les divers points de la France : Ile-et-Vilaine, Lot, Nord, Lot-et-Garonne, Pas-de-Calais, Bouches-du-Rhône, Alpes-Maritimes, Var, Gironde, Dordogne, Meurthe-et-Moselle, Haute-Saône, Haute-Savoie, Savoie, Landes, Hautes-Pyrénées, Isère, Meuse, Vosges, Puy-de-Dôme, Corrèze et Vaucluse.

Pourquoi 22 départements? Pourquoi pas 24 ? 26 ? 30 ? Évidemment ces départements n'ont obtenu cette culture que grâce à des influences politiques. Les permissions de culture ne sont accordées dans chaque arrondissement que par une commission de cinq membres, composée du Préfet, du directeur des tabacs, du directeur des contributions indirectes, d'un membre du Conseil général et d'un membre du Conseil d'arrondissement, ces deux derniers désignés par leurs Assemblées respectives. La politique n'est pas un élément négligeable pour ces permissions. L'orateur a entendu un jour un député d'une circonscription où l'on cultivait le tabac dire, comme chose toute naturelle : « Je garantis bien que

jamais un de mes adversaires ne fera pousser un pied de tabac! » Voilà un exemple de substitution de concurrence politique à la concurrence économique.

Les partisans des monopoles prétendent qu'ils permettent de percevoir facilement l'impôt et d'éviter la fraude. C'est un des arguments favoris de M. Alglave. Voyons ce qui se passe pour les allumettes.

D'après le compte des recettes de 1895, les allumettes chimiques n'ont rapporté que 37.000 francs dans le département des Basses-Alpes. On dira peut-être que c'est un département pauvre. Mais elles n'ont rapporté que 7.000 francs dans les Alpes-Maritimes.

On pourra faire cette objection : « Ce sont là des départements-frontières. » Soit ! Prenons d'autres départements dans l'intérieur de la France. Voici le Cantal ! Les allumettes n'ont rapporté que 16.000 francs ; dans les Vosges, elles n'ont rapporté que 11.900 francs ; dans la Charente-Inférieure, 8.000 francs ; dans la Loire-Inférieure, 4.900 francs ; et dans la Creuse, qui n'est pas un département-frontière, 1.800 francs. C'est peu. Voici moins encore : dans l'Hérault, le monopole des allumettes a rapporté 3 centimes ! Et dans les départements suivants : Ariège, Aude, Aveyron, Corrèze, Dordogne, Finistère, Haute-Garonne, Gers, Lot, Lot-et-Garonne, Mayenne, Pas-de-Calais, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn et Tarn-et-Garonne, c'est-à-dire dans 16 départements, le monopole des allumettes a rapporté... zéro.

Et pourquoi ? Parce que, les influences politiques aidant, l'administration n'ose pas percevoir l'impôt. C'est là un exemple indéniable des désordres que produit la substitution de l'action économique du gouvernement à la concurrence économique des individus. Il prouve que, loin d'aboutir à l'égalité, elle constitue des privilégiés qui laissent payer l'impôt par des gens plus passifs ou plus scrupuleux.

Dans une civilisation où tout le monde est fonctionnaire, il n'y a que deux modes de recrutement : le concours, et nous arrivons au type chinois : on fait des mandarins qui, au lieu de voir les choses en elles-mêmes et d'agir jeunes, ne les voient qu'à travers les examens qu'ils devront subir et restent écoliers les trois quarts de leur vie ; ou bien, le choix : et alors le choix entraîne la faveur et tous ses abus. On ne prend pas les hommes qui conviennent aux fonctions : on crée des fonctions qui conviennent aux favoris.

Ceux qui détiennent le pouvoir le défendent comme leur propriété, avec d'autant plus d'acharnement qu'il leur procure plus d'avantages et qu'ils ne pourraient en obtenir d'autres dans des

occupations privées, puisqu'elles seraient supprimées. L'oppression économique a pour conséquence forcée l'oppression politique. Elle est d'autant plus grande que les attributions du gouvernement sont plus étendues. Les hommes du pouvoir peuvent atteindre leurs opposants à chaque mouvement qu'ils font.

En France, nous venons d'avoir un exemple du danger de l'absorption par l'État de beaucoup d'hommes actifs. Depuis que l'affaire Dreyfus est engagée, M. Yves Guyot a reçu beaucoup de confidences de ce genre : « Nous sommes avec vous! mais nous sommes fonctionnaires, et nous ne pouvons rien dire; mais j'ai un gendre, un fils, un neveu employé ou soldat; j'ai un parent fournisseur de l'armée ». Dans un État socialiste, plus la liberté individuelle serait restreinte, moins elle serait garantie. Nul n'oserait plus revendiquer pour elle. Nul ne pourrait faire valoir ses droits méconnus.

Là où la concurrence politique domine, la responsabilité n'est pas immédiate. Elle est presque toujours lente, elle ne se produit que par ricochets. Et dérive-t-elle forcément d'une faute commise? Non, la responsabilité peut écraser un homme qui a la raison et le droit pour lui. Les juges, que ce soient des électeurs ou des magistrats, ont toujours dans des causes de ce genre un fort coefficient de vues personnelles. Ils sont à la fois juges et parties, et les responsabilités politiques sont exposées à deux dangers : elles risquent d'être ou des vengeances ou de fausses apparences.

Il n'en est pas de même dans la concurrence économique. Là, la responsabilité est directe, elle se traduit par profits et pertes. Toute négligence reçoit son châtiment immédiat, implacable. Les lois économiques opèrent comme toutes les lois naturelles. Elles se reconnaissent à leur sanction, qui n'admet ni fraude ni exception. La loi de l'offre et de la demande ne fait pas plus de faveurs que la loi de la pesanteur. L'échéance implacable rappelle les apathiques et les gens de mauvaise fois à la réalité.

Dans la concurrence économique, domine ce que Stanley Jevons a appelé la loi d'indifférence, ce que M. Yves Guyot a appelé la séparation de l'homme et de la chose. Celui qui achète du blé à la Bourse de Paris ne s'inquiète ni des opinions politiques ou religieuses, ni du caractère sympathique ou antipathique, ni de la femme, ni des filles agréables ou désagréables du marchand de blé de San Francisco ou de Chicago qui le livre. Il ne s'occupe que de la qualité et de la valeur de la marchandise ou du service rendu. C'est là une garantie d'indépendance que donne la concurrence écono-

mique. Par les exemples cités plus haut, elle assure le maximum de liberté individuelle et de responsabilité.

Si l'on y substitue, comme essaient de le faire le protectionnisme et le socialisme, dans une part plus ou moins large, la concurrence politique, on aboutit à une plus grande exploitation du pouvoir au profit de ceux qui le détiennent et de leur parti et aux dépens des gouvernés ; à des coalitions des intérêts particuliers contre l'intérêt général ; à des privilèges pour les uns, à des oppressions et à des spoliations pour les autres. En un mot, toute restriction de la concurrence économique a pour conséquence une augmentation de la concurrence politique, et quand la concurrence économique est éliminée, la concurrence politique a pour but, non pas la défense et le soin des intérêts généraux, mais l'exploitation du pouvoir au profit des intérêts particuliers.

M. **Emmanuel Vidal** déclare qu'en se plaçant sur le terrain des faits on peut constater à tout instant que ceux-là même qui voudraient s'insurger contre la loi de concurrence, non seulement la subissent, ce qui n'a rien d'étonnant, mais encore restent dominés par elle dans l'hypothèse où leurs vœux de suppression de concurrence se trouveraient réalisés. Comment pourrait-il en être autrement, puisque la concurrence procède d'une loi. Les trusts américains entre gros producteurs commencent par chercher à écraser leurs non-adhérents : concurrence ! A moins qu'ils n'acceptent l'existence de non-adhérents : concurrence ! Les syndicats lorsqu'ils sont vainqueurs, durent plus ou moins longtemps, mais ils sont à la merci des inventions nouvelles : concurrence ! Et souvent ils n'attendent pas la désagrégation forcée pour se dissoudre parce que les adhérents fabriquent et vendent clandestinement : concurrence ! Et, pour dire tout, le fait ne se produit pas seulement en Amérique.

Les événements récents sollicitent l'attention sur l'antisémitisme. C'est là encore une manifestation de concurrence...

M. **Yves Guyot**. Concurrence politique !

M. **Emmanuel Vidal**. Concurrence politique et économique. L'orateur ne voit pas, quant à lui, de distinction bien nette entre l'une et l'autre. Or, le grief économique n'est pas le moindre argument de la thèse antisémite. Il s'agit au fond d'éliminer certains concurrents, parce que la concurrence serait trop ardente. On la dit alors déloyale du fait que, par prédestination, certains concurrents sont nécessairement malhonnêtes, et ils sont nécessairement

malhonnêtes parce qu'ils seraient d'une race différente ou d'une religion différente. Mais les pays qui n'ont point d'israélites n'en sont pas moins dominés par le principe de la concurrence et la moralité des procédés n'est point chez eux supérieure aux autres. L'orateur passe à un autre ordre de faits, à quelques revendications ouvrières en vue de supprimer la concurrence que se font les ouvriers entre eux. On voit cependant ces mêmes ouvriers se déclarer, les uns, internationalistes, ce qui rend théoriquement et pratiquement la suppression et l'adoucissement de la concurrence absolument impossibles, tandis que les autres tout en étant animés du plus généreux altruisme, font la guerre, ceux du Nord aux Belges, ceux du Midi aux Italiens. Si l'on imagine que ceux qui voudraient que le travail français fût réservé aux ouvriers français réussissent à limiter sur ce point la concurrence, en vertu de quoi serait-elle moins ardente le lendemain et leurs besoins seraient-ils devenus égaux, leurs aspirations subitement calmées? La loi de concurrence domine donc l'humanité, dans le domaine économique. On ne peut dans la grande majorité des cas faire sanctionner des actes de concurrence que par la consécration des lois et l'exercice du pouvoir, ce qui explique le lien de la concurrence économique et de la concurrence politique. Supprimer, adoucir même la concurrence hors les cas de déloyauté, c'est-à-dire d'atteinte à la morale, à l'individu, à la propriété, serait le fait d'une vaine tentative.

M. **Raffalovich** fait observer qu'un des procédés les plus employés aujourd'hui pour écarter la concurrence, c'est le recours à l'impôt, à la fiscalité. On en a un exemple dans la lutte entreprise contre les grands magasins et les sociétés coopératives de consommation. Le commerce de détail, qui représente de nombreux électeurs, demande qu'on « handicape » les concurrents plus richement pourvus en capitaux, au moyen de surcharges fiscales. Dans le même ordre d'idées, il y aurait une étude intéressante à faire sur la conception de l'impôt personnel entraînant l'établissement de listes de contribuables qui, à un moment donné, peuvent être détournées de leur objet et servir à des exactions, ou même à des proscriptions. L'histoire des républiques italiennes est instructive à cet égard.

M. **Frédériksen** dit qu'il n'est pas en désaccord avec MM. Yves Guyot et Raffalovich sur le point de reconnaître une différence importante entre l'imposition des choses et celle des personnes; mais il est parfaitement d'accord avec eux qu'il faut discerner

entre le revenu résultant de la fortune et celui de l'activité personnelle, n'indiquant pas la même capacité imposable et que, surtout pour des causes pratiques, il est désirable et même absolument nécessaire d'aller aux sources, au lieu d'employer l'impôt sur le revenu global.

M. Frédériksen rappelle que, même là où l'Etat se met au lieu et place de l'activité privée, il est forcé d'imiter le procédé sur la libre concurrence de l'offre et la demande. On le fait en traitant le budget qui est établi par la comparaison des diverses nécessités, besoins et ressources, satisfactions et sacrifices, utilités et forces dépensées: on a d'un côté la dernière utilité obtenue, de l'autre côté, le dernier sacrifice employé.

M. **Daniel Bellet** rappelle que tout à l'heure notre confrère, M. Vidal, citait des exemples de fait, ce qui est toujours intéressant, puisqu'on nous reproche volontiers de vivre dans les nuages : ce qu'il nous indiquait pourrait se résumer par un mot, la *revanche* de la concurrence. M. Bellet demande la permission de citer, lui aussi, un fait de détail qui montre que, malgré tout, la concurrence reprend toujours ses droits.

On connaît le fameux procès fait par la Compagnie générale des omnibus à la Compagnie des messageries nationales : la première l'a gagné, si bien qu'elle oblige l'autre à lui donner une certaine somme par chaque voyageur transporté entre les gares et certains points de Paris. On pourrait, en passant, faire remarquer que les Messageries nationales ont été ainsi forcées de monter leurs prix ; là encore le monopole est aux dépens du public, et cela montre que tout le monde n'a pas lieu d'être content du monopole des omnibus parisiens, quoi qu'on en soit venu dire ici.

Voilà donc la concurrence des Messageries nationales muselée, et cependant elle agit encore, elle prend sa revanche, pour employer l'expression de tout à l'heure. La Compagnie générale des omnibus s'est vue en effet forcée de lutter contre elle, un exemple le prouve. Sur le trajet Gare Saint-Lazare-Square du Bon Marché, par exemple, elle a mis de nouvelles lignes en service, et des lignes dont les voitures vont vite, aussi vite à peu près que celles des Messageries. On conviendra que c'est là un miracle à Paris, et nous le devons à l'embryon de concurrence qui s'est fait sentir en dépit du monopole.

M. **Frédéric Passy**, président, ne croit pas qu'il y ait lieu d'essayer un résumé des diverses observations qui viennent d'être

librement échangées. Il croit préférable de dégager ce qui lui paraît être la conclusion principale à en tirer.

La concurrence, comme l'a dit M. Yves Guyot, c'est-à-dire la recherche d'une situation meilleure, à un point de vue ou à un autre, est un fait universel et indestructible. C'est le ressort du progrès, le moteur vital. La supprimer, ce serait arrêter l'action.

Mais, si l'on ne peut supprimer la concurrence, on peut la vicier et la pervertir. Au lieu de chercher à améliorer sa condition par le travail et l'intelligence, au lieu de chercher à devancer ses semblables en faisant plus et en valant mieux qu'eux, on peut chercher à se faire accorder à leur détriment des faveurs et des avantages ou à leur imposer des charges et des entraves qui leur rendent la lutte impossible ou difficile. C'est toujours une concurrence; mais ce n'est plus une concurrence active et féconde, c'est une concurrence négative et oppressive.

Mais, pour se faire accorder des privilèges ou pour faire subir aux autres des gènes et des charges, pour taxer le public à son profit et se rendre plus ou moins maître du marché et des prix, il faut avoir l'accès de ce que Bastiat appelait la grande fabrique de lois, établie aux environs de la place de la Concorde. Et conséquemment, sous l'influence de cette concurrence économique retournée, on se livre à la concurrence politique, mais à une concurrence politique également faussée. Au lieu d'aspirer à la vie politique pour y servir la cause de la justice et de la liberté, on y aspire pour se faire le serviteur d'intérêts égoïstes et l'instrument des plus basses cupidités. Au lieu d'être poussé à la tête des affaires, comme un Huskisson, un Peel, un Gladstone, un Cobden, par la supériorité du talent et du caractère, comme les plus dignes et les meilleurs, on y est poussé par l'intrigue, par l'esprit de parti, par les bas calculs et les passions aveugles de quelques habiles ou par l'ignorance de la foule; et, comme l'a dit un jour un député, dont M. Passy a répété le mot à la tribune, la politique n'est plus que la guerre civile des régions et des produits.

C'est là, je pense, dit en terminant M. Passy, ce que voulait mettre en relief M. Guyot. La concurrence sincère, c'est, au point de vue économique, le libre jeu des organes de la vie matérielle du corps social. Et c'est, au point de vue politique, le libre développement de l'activité intellectuelle et morale, l'avènement des plus capables et le recrutement incessant de l'élite directrice.

La concurrence viciée, c'est, au point de vue économique, le détournement des énergies de leur direction naturelle et féconde, l'amoindrissement de la production, le renchérissement de la vie,

et c'est, au point de vue politique, l'abaissement des caractères, la perversion des idées, la substitution des appétits aux mobiles élevés qui devraient être l'aliment des grandes discussions législatives.

C'est, en un mot, cet affaissement et cette dégradation des caractères qui est le grand mal de la société actuelle.

Et c'est, avec raison, hélas! qu'en constatant ce mal trop réel, nous en faisons remonter la responsabilité aux faux prophètes du protectionnisme et de l'étatisme.

La séance est levée à 10 h. 20.

Le rédacteur du compte rendu : CHARLES LETORT.

Depuis la séance, nous avons reçu de notre président le billet suivant :

« Paris, 7 septembre 1898.

« Mon cher collègue,

« Je reçois une lettre de M. Scharling qui réclame contre le paragraphe du *Journal des Economistes* de juin (p. 405) où il est question de lui. M. Scharling dînait avec nous et je l'ai présenté à ses collègues. Le compe rendu porte que j'ai fait part de sa mort.

« M. Scharling demande une rectification Je vous prie de la faire.

« Veuillez agréer, etc.

« E. LEVASSEUR. »

Voilà rectifiée cette erreur aussi regrettable qu'inexplicable, dont la victime voudra bien sans doute excuser l'auteur.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

DARLU et ALFRED RAMBAUD. *Discours prononcés à la séance générale du Congrès des sociétés savantes en* 1898.

Considérations sur l'état actuel et sur la méthode des sciences sociales. — Paris, imprim. nat., 1898, gr. in-8.

VIDAL-NAQUET (Edmond). *Des marques de fabrique et de commerce, et du nom commercial en droit international. — Paris, L. Larose,* 1898, in-8.

Administration des monnaies et médailles. Rapport au ministre des Finances, 3e *année* 1898. — *Paris, imprim. nat.*

Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la régie des alcools pour 1897. *Berne*, 1898, in-8.

Rapport de la Commission supérieure de la Caisse nationale des

retraites pour la vieillesse. An 1897. — *Paris, imprim. nation.*, 1898, in-folio.

Comité des travaux historiques et scientifiques : *Liste. Programme du Congrès de* 1899 *à Toulouse.* — *Paris*, 1898 gr. in-8.

Congrès horticole de 1898 : *Procès-verbal de la séance.*

PÉRIODIQUES

Annales des ponts et chaussées, Bulletin et journal de la Société nationale d'horticulture, Bulletin de la participation aux bénéfices, Bulletin du ministère de l'Agriculture, Revue départementale, Bulletin de l'Office du travail, Bulletin mensuel de statistique municipale de Buenos-Ayres, Bulletin de l'Institut des actuaires français, Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, Compte rendu officiel des séances du Sénat, Revue des sociétés, Revue internationale de sociologie, Bulletin mensuel de la Société de législation comparée, Annals of the american Academy of political and social science, Journal des assurances, L'Union nationale, Le Droit financier, Journal de la Société de statistique de Paris, Bulletin de la Société de géographie commerciale du Havre, Statistica del commercio speciale, Bulletin de la Société de géographie commerciale, Annales du commerce extérieur, Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, Economia nationala din Bucuresci, Circulaires du Musée social. Le Bulletin de la Presse, Revista politica de Bahia.

COMPTES RENDUS

Exposé de la situation générale de l'Algérie (chez Giralt, imprimeur du gouverneur général, Mustapha-Alger).

Que de choses il y aurait à dire à propos de cet exposé, qui représente un fort volume in-8° contenant tous les procès-verbaux des délibérations du Conseil supérieur du gouvernement de notre grande colonie africaine ! Il y a là des tableaux remplis de chiffres, des documents très suggestifs et une infinité de renseignements qui intéressent tout autant le colon que le fonctionnaire ou l'écrivain habitué à exercer sa critique sur des actes dont les mobiles lui échappent souvent, mais dont il lui est facile, parfois, de dégager la leçon ou d'expliquer la portée.

M. Lépine a cessé d'exercer ses fonctions depuis deux mois déjà, et M. Laferrière l'a remplacé. Souhaitons que l'ex-vice-président du Conseil d'Etat ait une carrière plus longue que celle de son prédécesseur, et qu'il puisse attacher son nom à des réformes non encore réalisées.

Tout d'abord, ce qui frappe dans cet exposé, c'est la diversité des questions qui y sont traitées. Tous les ministères y ont des services spéciaux, intéressant aussi bien la justice musulmane que l'instruction publique, les finances, les beaux-arts, la colonisation, l'agriculture, les travaux publics, le commerce, etc. Chacun de ces services demanderait des colonnes de développements et provoquerait une foule de remarques et de critiques justifiées. Malheureusement, la place nous est mesurée, et nous ne pouvons qu'indiquer sommairement les points faibles de notre organisation algérienne, laissant à des plumes plus autorisées que la nôtre le soin de compléter nos observations.

D'ailleurs, l'ancien gouverneur, M. Lépine, en son discours d'ouverture au Conseil supérieur de l'Algérie, le 21 mars 1898, n'a pu s'empêcher d'aller au-devant des objections prévues. Il a fait remarquer qu'une opinion répandue en France est que, malgré sa fertilité, son ciel et son climat, malgré les sacrifices que la métropole s'impose depuis près de trois quarts de siècle, l'Algérie est paralysée dans son développement et voit tant d'efforts en partie stérilisés.

D'après M. Lépine, ce jugement est exagéré, et il donne, au cours de

sa harangue, une explication « nette et tangible » de cet insuccès relatif. Désirant appuyer sa démonstration de faits palpables, il compare l'Algérie à un établissement industriel. Pour créer celui-ci, observe-t-il, il faut le doter d'une première mise de fonds, d'un fonds de roulement. Cette mise première représente, en l'espèce, le corps des fonctionnaires, les bureaux, les diverses institutions politiques et administratives, et aussi les dépenses d'entretien. Il est d'avis que ces sacrifices ont été insuffisants et n'ont pas suivi une marche progressive. Voilà, au dire du gouverneur, le vice économique qui enraye la prospérité du pays.

Nous ne sommes pas du tout de son avis. Selon beaucoup de bons esprits, le système de la colonisation par l'Etat, inauguré depuis la prise de possession et que le gouverneur préconise, est précisément la cause principale de l'inanité des résultats obtenus. Trop longtemps, l'Etat, se substituant à l'initiative individuelle, s'est fait constructeur ou agriculteur,sans réussir jamais à faire œuvre féconde et utile. Jadis, nos arsenaux construisaient des navires qui demandaient dix fois plus de temps et d'argent que ceux livrés par l'industrie privée. L'Etat colonisateur envoie souvent, comme agents de culture, des déclassés assez naïfs pour croire que les radis poussent comme les cerises sur les branches d'un arbre (c'est une façon de parler) ; témoin ce qui s'est passé en Calédonie, notamment, où les terres distribuées aux immigrants l'ont été en dépit du bon sens. N'en a-t on pas installé là-bas sur une colline arrondie où il y a à peine vingt-cinq centimètres de terre végétale ? Or, cette terre feldspathique était impropre à la grande culture et à peine favorable à la petite. Les colons, que l'on avait ainsi implantés, étaient l'un bijoutier, l'autre brasseur, un troisième cireur ; les autres appartenaient également à toutes les professions. Chacun d'eux coûta plus d'un millier de francs à l'Etat,et il fallut les rapatrier finalement, aux frais des contribuables, comme ils étaient venus.

Le gouverneur dit : Vous avez un fonds de roulement, soit un corps de fonctionnaires, des bureaux, une organisation politique et administrative : l'Algérie n'a rien à envier à la métropole. Hélas! c'est la vérité ! Mais il s'agit du fonctionnarisme, cette plaie qui divise la nation en budgétivores et en budgétigènes, qui ronge aussi bien le pays nourricier que celui d'Algérie et absorbe la meilleure part des ressources générales.

Lorsque les gouvernements français et anglais voulurent,il y a quelque trente ans, échanger Sierra Leone contre Sainte-Marie de Bathurst, la commission française constata la différence énorme des procédés administratifs employés dans les deux pays. Le Français, par exemple, qui fournit un objet à l'Etat, fait une double facture ; un fonctionnaire rédige un certificat comptable et établit un bordereau, un autre pré-

pare un mandat et une ampliation de quittance, et tout cela est enregistré plusieurs fois avec prise des charges, visa du contrôle, bon à payer, etc. Le commerçant anglais, lui, fait sa facture; c'est le seul et unique document. Le comptable du matériel y inscrit ces mots : *Reçu l'objet*, l'ordonnateur y porte le *Bon à payer*, le trésorier y appose son timbre : *Payé*, et tout est dit. Là où nous avons dix fonctionnaires, les Anglais en ont un seul. La plus grande liberté est laissée à l'initiative privée, et l'Etat n'est pas une entrave constante à l'essor individuel. Aussi les habitants de Sainte-Marie de Bathurst protestèrent-ils contre leur cession à la France, et, fait significatif, les Français eux-mêmes joignirent leur protestation à la leur. Le système protecteur appliqué par l'Etat à toutes les affaires de la colonie, son intervention dans les questions de culture privée, la tutelle qu'il exerce sur les hommes et les choses, la tâche coûteuse qu'il assume de vouloir, toujours et partout, penser et même agir aux lieu et place du colon, paralysent la bonne volonté de celui-ci et font échouer tous ses efforts.

L'homme sait que la grande loi de nature lui impose l'obligation de travailler pour vivre, et il s'y soumet volontiers. Mais il veut travailler en toute liberté, avec son initiative propre,avec la perspective de devenir propriétaire du sol qu'il aura arrosé de ses sueurs; il veut surtout être affranchi de toute tutelle, de toute réglementation administrative : travail et liberté, voilà les conditions nécessaires à la réussite de toute colonisation.

Considérez ce que firent les Romains, ces colonisateurs par excellence. Pratiques avant tout, ils laissèrent aux peuples conquis leurs mœurs, leur langue, leurs dieux indigènes, leurs lois, leur culte, et jusqu'à leurs coutumes locales. Lorsqu'ils envahirent la Gaule, il tinrent à démontrer aux habitants que les dieux des deux peuples étaient les mêmes sous des noms différents; que les cultes, au fond, étaient analogues, puisqu'ils adoraient chacun les forces de la nature. Ce fut là le premier pas vers l'assimilation; ensuite ils incorporèrent les Gaulois vaincus dans l'armée victorieuse, avec les mêmes titres, grades et honneurs concédés aux Romains; ce fut le second pas. Le soldat, ainsi immatriculé, apprit bien vite la langue parlée par ses frères d'armes, et il finit par estimer la nation qui l'avait soumis; il reconnut qu'il avait affaire à un peuple libre, cultivé et instruit. Langage et religion, voilà aussi les deux principaux facteurs de l'assimilation des peuples conquis.

L'Algérie a dévoré un nombre considérable de millions à la France, et, en y regardant de près, les dépenses conservent toujours la même proportion. En effet, si le budget des recettes présente un excédent sur les dépenses, il ne faut pas oublier que la métropole est tenue de

servir un traitement à l'amiral commandant la marine à Alger, qu'elle paye les employés des bureaux, les commissaires de l'inscription maritime des trois provinces; qu'elle a, de plus, à sa charge les dépenses de l'armée, et qu'elle doit faire face à bien d'autres dépenses encore. Il serait facile de démontrer que cette grande et belle colonie, jadis le grenier de l'empire romain, fut entre nos mains, durant plus de trente ans, hélas! la nécropole de milliers de Français et le gouffre où se sont engloutis des centaines de millions. Il faut enfin que s'ouvre une ère nouvelle, une ère de liberté, de paix et de travail.

Il importe d'abord que la métropole n'envoie plus en Algérie cette armée de fonctionnaires venant administrer le pays sans le connaître, sans y avoir aucun intérêt, foule de déclassés débarqués dans la colonie pour faire une fin, pour s'octroyer une bonne tranche du budget algérien, lesquels ne sont que des consommateurs improductifs et le plus souvent nuisibles. L'Algérie, trop longtemps, a été considérée comme une ferme de l'Etat où l'on casait les favoris et les protégés. Sans doute, depuis que nous sommes en République, la tutelle de l'Etat a été en s'affaiblissant et la décentralisation a commencé à porter quelques fruits. Mais il y a encore trop d'entraves administratives et pas assez de liberté et d'initiative individuelle. Et ceci, nous le disons aussi bien pour l'Européen que pour l'indigène, car c'est l'Arabe et le Kabyle qui doivent être nos plus sérieux auxiliaires dans les travaux agricoles. Il faut coloniser par l'indigène.

Le sol d'Afrique a besoin, comme partout, d'ailleurs, pour être fécondé, d'être arrosé des sueurs du travail. Si le système des compagnies de colonisation n'a pas réussi, nous en connaissons les causes, et ce précédent nous fournit une leçon que nous ne devons pas négliger. C'est par le partage des terres, par la petite propriété, le système parcellaire, qu'on arrivera à retirer, des étendues cultivées, les produits qui font la richesse d'une colonie. Il est absolument indispensable de défricher, de labourer, d'irriguer les régions embroussaillées du Tell, ainsi que celles encore incultes des Hauts-Plateaux. La terre d'Afrique est productive, il s'agit d'encourager, de protéger l'agriculture, cette nourricière des peuples. Il faut attirer en Algérie des hommes sobres et énergiques, de bonnes mœurs, des colons agriculteurs, habitués à la fatigue et au labeur journalier. Il est de toute nécessité aussi d'établir des voies de communication pour la diffusion du travail, pour le développement des centres agricoles, l'installation des fermes, la création des villages, pour faciliter en un mot l'échange des produits. Enfin, il est urgent de se procurer de l'eau pour arroser les terres altérées par un soleil ardent, car un bon aménagement des eaux est également une des conditions du progrès agricole.

Quand on aura ainsi réduit à son strict minimum le rôle de l'Etat, qu'on aura encouragé toutes les initiatives, tiré parti des éléments indigènes, renvoyé dans la métropole la plupart des fonctionnaires qui entravent plutôt l'action du producteur qu'ils ne la favorisent, qu'on aura guéri enfin la plaie de l'antisémitisme, pacifié les esprits, ce jour-là l'Algérie deviendra véritablement une terre d'abondance, et elle rendra au centuple les sacrifices déjà considérables qu'on a dû faire pour assurer la protection des habitants et développer la prospérité générale.

Eugène Rochetin.

Le droit de la paix et de la guerre. — *Essai sur l'évolution de la neutralité et sur la constitution du Pacigerat*, par E. Descamps, sénateur; professeur de droit international à l'Université de Louvain, membre de l'Académie royale de Belgique; correspondant de l'Institut de France.

J'ai eu l'honneur, il y a une couple d'années, d'appeler l'attention de l'académie et celle d'un certain nombre de personnes, sur le remarquable *Mémoire aux Puissances*, par lequel M. le chevalier Descamps; chargé de ce soin par la conférence interparlementaire de Bruxelles, qu'il avait présidée, avait soumis aux différents gouvernements civilisés le projet de cour d'arbitrage élaboré par cette conférence. C'est en son nom personnel, mais avec l'autorité qui s'attache à sa situation et à sa haute compétence, que M. Descamps, poursuivant la même œuvre sur un autre terrain, publie, aujourd'hui, l'étude que je suis heureux de présenter à son tour au monde savant et à tous ceux — ce devrait être tout le monde — qu'intéresse la sécurité intérieure et extérieure des nations.

Différent par son objet, sinon par son but, puisqu'il s'agit toujours de combattre et de réduire l'intervention abusive de la force dans les relations internationales, ce travail est d'un autre caractère. Les grandes vues de l'homme politique le dominent, assurément; mais c'est surtout le professeur de droit international qui parle, mettant au service des idées d'humanité et des aspirations généreuses, qu'il veut soutenir contre le découragement, sa double science de juriste et d'historien.

Je n'oserais pas, sachant combien, à ce double titre, mon érudition est au-dessous de la sienne, le suivre dans le détail de son exposé et de son argumentation. Il faut les lire soi-même, d'ailleurs, pour en bien saisir la force, et je ne pourrais donner que quelques tronçons

du fil conducteur qui le dirige à travers le labyrinthe des faits, des législations et des coutumes.

Je dirai seulement, pour indiquer en quelques mots l'esprit de cette étude et l'idée dominante de l'auteur, que la neutralité, en vertu de laquelle, en cas de guerre, certaines nations s'efforcent de se mettre à l'abri des conséquences du conflit d'autres nations, celle même qui, en vertu de stipulations reconnues par les autres Etats, garantit et impose à telle ou telle de ces nations une situation en quelque sorte en dehors du droit commun, n'est encore, aux yeux de M. Descamps, qu'une ébauche très défectueuse, au point de vue des belligérants, aussi bien qu'au point de vue des neutres.

La neutralité, dit-il, a été d'abord inconnue ou interdite. Les faibles, en cas de guerre entre les forts, se voyaient contraints de se prononcer pour l'un ou pour l'autre des belligérants. Rien, d'autre part, ne limitait les actes de ceux-ci. Et, en vertu de ce que l'on a appelé le *droit de nécessité*, droit encore abusivement invoqué par certains jurisconsultes et par certains gouvernements, on se croyait tout permis à l'égard des malheureux peuples qui essayaient en vain de se dérober et de dérober leur territoire aux conséquences de la lutte.

Peu à peu, ce droit de s'abstenir, de ne point prendre part à des conflits auxquels on se croit étranger, a été plus ou moins largement admis, et même, comme je viens de le rappeler, il a été, dans l'intérêt des voisins, qui jugeaient utile de mettre entre eux quelques tampons plus ou moins élastiques, imposé à des parties plus ou moins considérables du territoire européen.

C'est un progrès très réel, dit justement M. Descamps; mais c'est un progrès très incomplet encore; et il s'en faut que cette neutralité soit une garantie suffisante, ni pour les neutres, ni pour les non neutres

Les obligations qui en découlent, d'une part, sont très imparfaitement définies, aussi bien à l'égard des uns qu'à l'égard des autres : droits et devoirs de ceux-ci, comme de ceux-là, sont l'objet des interprétations les plus diverses. Même dans leur plus grande extension, ils n'ont guère qu'un caractère négatif. Le neutre ne doit point s'immiscer dans les affaires des belligérants; il ne doit accorder ni à l'un ni à l'autre aucune faveur, ni lui causer aucun préjudice. Les belligérants, de leur côté, ne doivent porter aucune atteinte directe à ses intérêts ou à son indépendance. Mais tout cela est bien vague. Et, à côté des avantages ou des dommages directs, n'y a-t-il pas bien des façons indirectes de léser ou de favoriser les uns ou les autres? La guerre, quelle qu'en soit la cause, n'est-elle pas par elle-même une atteinte des plus graves portée aux relations habituelles des nations qui n'y prennent point part : à leur commerce, à leur industrie? Et, lorsque l'on parle

principalement, comme on l'a fait jusqu'à présent, des devoirs des neutres, n'oublie-t-on pas trop que la paix, qu'ils veulent garder, est le droit commun ; et qu'ils devraient être assurés d'une façon plus efficace contre la violation de ce droit commun et contre ses conséquences? C'est-à-dire que c'est envers eux d'abord que l'on a des devoirs, et qu'il est désirable pour tous, pour les autres comme pour eux, que ces devoirs soient garantis.

Et ceci conduit M. Descamps à demander qu'à cette notion de la neutralité, qui se présente encore comme un état exceptionnel, comme une sorte de refuge passager et peu sûr, on s'occupe de substituer un état régulier de paix, une organisation de cet état de paix, qu'il appelle le *pacigérat,* ou la gestion du régime naturel, qui est la paix. En même temps que des mesures plus sérieuses seraient prises pour la conservation de la paix, il en devrait être pris pour que les conséquences de la guerre fussent plus exactement et plus étroitement déterminées ; que les droits des neutres fussent garantis ; et que les pouvoirs des belligérants fussent mieux limités. Il devrait être pourvu à tout ce qui concerne les intérêts et les rapports individuels des membres des nations neutres avec ceux des nations belligérantes. Le domaine de l'arbitraire et de la force, en un mot, devrait être restreint par des dispositions précises et impératives.

Inutile d'ajouter qu'en soumettant au monde politique et au monde savant cet essai d'organisation du régime de la paix, de substitution de la force du droit au droit de la force, M. Descamps n'abandonne en aucune façon le projet antérieur auquel il a attaché son nom ; et qu'au nom des faits, aussi bien qu'au nom des principes, il ouvre devant nous un horizon encore, à certains égards, incertain, éloigné peut-être mais vers lequel l'histoire et la science semblent orienter à l'envi le espérances de l'humanité.

« .... L'expérience est là, dit-il. Lorsque les Etats ont osé quelque chose de grand dans l'ordre du progrès général, il est rare qu'ils n'aient pas vu s'aplanir finalement, dans des conditions presque inespérées, les obstacles qui s'opposaient d'abord à leurs grandioses entreprises En se plaçant résolument dans les courants vrais du progrès humain, il leur est arrivé de se sentir soutenus, stimulés, et comme portés par une puissance supérieure. Cette puissance qui travaillait avec eux, c'est la force que Channing déclarait supérieure à tous les préjugés et à l'oppression des siècles ; celle qu'il voyait grandir à chaque pas que fait la civilisation, et dont l'essor lui annonçait la chute de toutes les institutions qui déshonorent l'humanité : celle qui a une alliée dans toute conscience, dans le cœur même de celui qui commet l'injustice ; celle qui ne peut finalement échouer, parce qu'elle est, disait Chan-

ning, alliée à la toute-puissance de Dieu; c'est la force de la vérité, de la justice, du sentiment de la fraternité humaine et chrétienne. »

Et, à l'appui de ces nobles paroles, M. Descamps ajoute : « Si faible que soit encore à certains égards le lien qui unit les Etats, nous voyons cependant ceux-ci s'associer pour la réalisation en commun de remarquables progrès. Nous les voyons créer des unions universelles, avec bureau permanent. Nous les voyons même s'assembler pour prendre des mesures destinées à assurer un certain ordre international, en rapport avec la sécurité et le repos de tous les Etats. La justice est le premier bien de la société internationale. Comment les Etats seraient-ils impuissants à se ménager, tout au moins en quelque mesure, les moyens les plus faciles et les plus sûrs de l'obtenir pacifiquement?

.... « Pourquoi ne pas chercher l'amélioration du présent et la préparation de l'avenir dans une consolidation des institutions propres à mieux assurer le respect du droit? Les Etats modernes seraient-ils indéfiniment condamnés à une course vertigineuse, lorsqu'il s'agit de développer les instruments de guerre, et au piétinement sur place, lorsqu'il est question de renforcer les institutions d'ordre pacifique?... L'Etat qui prendra dans cet ordre une féconde initiative, fera une œuvre noble et utile. Ne dût-il que réussir partiellement, il obtiendra, croyons-nous, l'appui de l'opinion universelle, la reconnaissance des peuples et le suffrage de l'histoire. »

Oui, sans nul doute. Et si, comme il n'est pas interdit de l'espérer, cet Etat est un de ceux que l'on appelle petit, mais que la liberté et la neutralité ont déjà rendu grand; si c'est, par exemple, celui auquel appartient M. Descamps, ou celui au nom duquel, en 1892, l'un de ses plus glorieux enfants, Numa Droz, faisait entendre, par l'intermédiaire de la conférence interparlementaire, un si noble langage à l'Europe, ou plutôt pourquoi ne pas répéter ce vœu déjà formulé, si c'est par l'accord de ces deux Etats que se constitue le premier organe, définitif et permanent, de la justice internationale et de la paix, quelle ne sera pas la puissance de cet exemple et l'immortelle gloire de ceux qui l'auront enfin donné?

Frédéric Passy.

P. S. — Cet article était écrit et l'épreuve entre nos mains, lorsque s'est répandue tout à coup l'émouvante nouvelle de l'appel fait par la Russie à toutes les puissances civilisées. Nous attendions le signal de l'un ou deux des petits Etats. Qu'il vienne d'eux ou qu'il vienne des plus grands, nous ne pouvons que le saluer avec gratitude et, sans rien préjuger encore des résultats, faire les vœux les plus ardents pour qu'il n'ait pas été donné en vain.

La guerre telle qu'elle est. (Campagne de 1870-1871) *Metz. Armée du Nord. Commune*, par le lieutenant-colonel Patry. 1 vol. Mongredien et Cie éditeurs. Paris, 1898.

Il y a toujours plus royaliste que le roi, plus ultramontain que le pape et plus batailleur que le guerrier, c'est un fait bien connu. Aussi un ouvrage comme celui du lieutenant-colonel Patry n'est-il fait pour plaire que médiocrement à ces phraseurs qui prétendent la guerre nécessaire parce que seule elle provoque le développement des grandes vertus, ou à ces sabreurs en chambre qui ne rêvent que plaies et bosses... pour les autres, car on les voit rarement sur le champ de bataille. Et cependant c'est pour ceux-là surtout que serait fructueuse la lecture de ce livre, si ferme, si sensé, si vrai, si juste, d'où se dégage une personnalité éminemment sympathique.

L'auteur aime son métier, cela ressort de chaque ligne ; il a été heureux — comme devaient évidemment l'être les jeunes officiers de cette époque — de la déclaration de guerre à l'Allemagne, dans la pensée qu'il aurait enfin l'occasion de prouver son dévouement à la patrie, de donner la mesure de sa valeur et de sa bravoure personnelles. C'est si plein d'ardeur qu'il entrait en campagne que la réserve des vieux officiers de Crimée et d'Italie, leur empressement à rechercher les emplois éloignant du combat, lui paraissaient choquants. « Combien un an plus tard j'ai compris tout le bon sens de cette manière d'être ! dit-il, car la guerre, la guerre moderne tout au moins, si séduisante pour de jeunes cerveaux pleins des illusions entretenues par les lectures et les récits toujours poétisés pour enflammer les cœurs et leur faire trouver glorieux les sacrifices les plus pénibles, la guerre n'est au fond, considérée telle qu'elle est par ceux qui l'ont vue de près, qu'une chose abominable ».

Quant aux plus nobles facultés de l'homme, ce n'est pas dans un milieu où le désordre, l'incurie, l'ignorance, la faiblesse de caractère ou l'insouciance régnaient en maîtres, comme dans la campagne de 1870, qu'il leur était bien facile de se déployer : nul souci d'éviter aux hommes des fatigues inutiles, d'intéresser les officiers aux opérations en leur indiquant sommairement la raison des ordres donnés ; si bien que tous, traités en moutons, ne s'inquiétaient que de la nourriture ou des détails matériels du service : « Il faut bien le dire, écrit le lieutenant-colonel Patry, non sans doute à la louange de l'humanité, mais parce que c'est l'exacte vérité, en campagne, tout ce qui ne touche pas directement l'individu, l'individu physique surtout, ne l'intéresse que dans une très faible proportion ».

Tout au moins la guerre exerce-t-elle la bravoure des combattants !

Voici la réponse : « Evidemment il y a eu des défaillances. Qui peut s'en dire exempt ? Au reste, le public se forge les idées les plus fausses sur l'essence même de la valeur militaire. Des héros, il n'y en a pas, au sens propre du moins qui est vulgairement attaché à ce mot ; je n'en ai jamais vu. Ce que j'ai vu, ce sont des hommes faisant dignement et consciencieusement leur devoir, c'est-à-dire visant en tirant, se défilant tout juste pour être abrités, mais pas assez pour être gênés dans le tir, se levant au commandement et marchant en avant sans se laisser arrêter par le feu de l'ennemi, même le plus intense. De ceux-là, j'en ai vu beaucoup ; mais j'en ai vu aussi pas mal qui, une fois couchés à genoux, n'avaient d'autre préoccupation que de tâcher de se soustraire aux projectiles ennemis et y sacrifiaient l'efficacité de leur tir ; qui ne se levaient qu'avec la plus grande peine pour se porter en avant, malgré les exhortations et les objurgations de leurs chefs. Enfin j'en avais vu un certain nombre, une quantité infime certainement, mais trop grande encore, qui cherchaient par tous les moyens à se soustraire à leurs devoirs de combattants, et qui profitaient de toutes les occasions pour rester en arrière, aplatis dans les sillons ou les fossés, ou pour abandonner leur poste de combat. Cela déroute peut-être les idées admises, mais il en est ainsi ».

Mais si chaque soldat conserve ainsi ses traits individuels de vaillance ou de prudence exagérée, si pour les militaires la guerre n'est pas la grande formatrice des caractères, peut-être en est-il autrement dans le civil où la personne physique moins surmenée permet à l'être moral de se développer à l'aise et d'affirmer sa prépondérance. Là aussi chacun déploie en temps de guerre les qualités ou les défauts qu'il aurait montrés pendant la paix. Témoin les faits suivants que nous reproduisons sans commentaires. Après la reddition de Metz, notre auteur (ainsi qu'un officier de ses amis) décidé à ne pas subir la détention en Allemagne et à offrir ses services aux chefs qui entreprenaient la défense de notre territoire contre l'invasion, acheta chez un fripier de Metz les vêtements nécessaires à sa fuite et partit accompagné d'un guide. La première étape, Jarny, était encombrée de troupes allemandes et le rez-de-chaussée de l'auberge où il fallait déjeuner, pleine de leurs officiers et soldats. « Le guide qui connaissait l'aubergiste lui parla en particulier, dit le lieutenant-colonel Patry, et nous montâmes au premier étage où trois couverts furent dressés. Menu : omelette au lard, jambon, salade, fromage ; prix : 35 francs. Nous nous récrions, la servante n'en peut mais. Nous faisons comparaître l'aubergiste qui nous dit : « C'est à prendre ou à laisser. Je devine qui vous êtes, vous savez qui sont ceux qui occupent la salle du bas. Payez et filez, c'est ce que vous avez de mieux à faire ». Ce discours était cynique ; mais

catégorique ; nous donnons les 35 francs et nous nous hâtons de détaler... Une fois au large, nous donnâmes un libre cours à notre indignation. Une chose nous étonnait, c'est que notre guide gardait une prudente réserve, et évitait de se prononcer sur l'action assez malpropre de son compatriote. . Depuis Metz, nous avions fait 42 kilomètres et il en restait encore 26 pour arriver en Luxembourg. Comme nous tenions essentiellement à ne pas passer la nuit dans une région sillonnée par les troupes ennemies, nous prenons le parti de louer une carriole. Notre guide nous trouve aisément ce qu'il nous faut à Landres et le prix est fait pour 40 francs jusqu'à la frontière. Nous nous séparons de notre guide auquel nous remettons le prix convenu : soit 20 francs. Il nous en demande 40, nous refusons, il insiste, mais sans employer les mêmes procédés que l'aubergiste de Jarny : il fait appel à notre charité, et, pour nous débarrasser de lui, nous lui octroyons les deux louis... (Arrivés non loin de la frontière une rencontre de patrouilles allemandes leur donna l'éveil.) Nous crûmes le village occupé et nous jugeâmes prudent de renvoyer voiture et voiturier, et d'y pénétrer à pied... Nous tendons au voiturier les deux louis convenus, mais ce fripon, fort sans doute de l'appui que pouvait lui donner à nos yeux la rencontre faite peu auparavant, ne s'en contente pas, il en réclame cinq ; nous protestons, il se met à crier. La route était absolument déserte. Mon camarade et moi nous nous lançons un de ces regards qui en une seconde décident de la vie d'un homme..., mais il était plus prudent dans notre situation d'éviter un esclandre. Je lui mis donc les cinq louis dans la main. — Nous pénétrons enfin sur la terre hospitalière du Luxembourg hollandais. Nous nous mettons tout de suite en tenue et partons pour la gare. Je demande au guichetier les billets (quatre à cause des deux ordonnances qui avaient en cet endroit rejoint les deux officiers) pour Bruxelles en même temps que je pose le prix devant la petite ouverture. Cet employé me livre les tickets et à mon grand étonnement me rend l'argent. « Quand on voyage pour un motif aussi noble, me dit-il. on ne doit pas payer sa place » ; et, malgré mon insistance, il ne voulut rien accepter. Cette action généreuse, en contraste si frappant avec l'âpre avidité que nous avions rencontrée de l'autre côté de la frontière, nous émut profondément, et c'est de tout cœur que nous présentâmes à ce brave homme nos remerciements. ».

Ce n'est pas la seule fois, du reste, que l'auteur remarqua combien les rapports avec des étrangers — même ceux avec lesquels nous étions en plein conflit — étaient souvent plus agréables qu'avec des compatriotes. Après avoir cité différents traits montrant les égards qu'eurent les Allemands pour les officiers après la reddition de Metz, il ajoute : « Si j'insiste ainsi sur la cordialité des quelques relations que

le hasard m'a procurées avec des officiers allemands, c'est que depuis, j'ai souvent entendu dire, par des personnes animées d'un parti pris évident, et n'ayant aucune connaissance des choses de la guerre, que ces officiers s'étaient comportés comme des sauvages, n'ayant aucun sentiment de la solidarité qui doit unir tous ceux qui exercent le noble métier des armes, à quelque nation qu'ils appartiennent. Pendant toute cette guerre où je suis resté constamment en face d'eux, tout aussi bien que pendant la paix, dans les quelques occasions où j'ai été en relations avec eux, j'ai trouvé chez les officiers allemands une courtoisie et des égards que je n'ai pas toujours rencontrés chez les nôtres ». Ailleurs, parlant de l'attitude des Allemands pendant la Commune, il dit : « Ils furent dans cette circonstance, comme dans bien d'autres, du reste, des ennemis loyaux et généreux. »

On sait à quelles controverses a donné lieu la question de la remise des drapeaux à l'ennemi ; voici ce que dit le lieutenant-colonel Patry à ce propos : « Le 27, nous étions à déjeuner, quand nous vîmes par la fenêtre passer le drapeau que l'on portait à l'arsenal. Pauvre drapeau ! qui avait fait si belle figure en Crimée, en Italie et dernièrement encore sur les champs de bataille de Metz : il ne méritait vraiment pas de finir ainsi. Tel fut en gros le sens des réflexions que nous inspira la vue pour la dernière fois de cet emblême autour duquel tant de braves étaient tombés pour ne plus se relever ; mais à aucun de nous, et je puis dire qu'il en fut ainsi chez tous les officiers du régiment, il ne vint à l'idée que notre honneur fût engagé en quoi que ce soit à la soustraction du drapeau au sort qui l'attendait : destruction ou livraison à l'ennemi, ce qui au fond était tout un ; et pourtant le corps d'officiers du 6ᵉ de ligne était des meilleurs..., tous trouvèrent qu'il était tout naturel, du moment que le régiment se rendait à l'ennemi, que le drapeau fût livré en même temps et personne ne songea à le détruire ; car, à vrai dire, aux yeux de tous, le drapeau n'existait plus puisqu'il n'y avait plus de 6ᵉ d'infanterie, mais un troupeau de misérables prisonniers. Grande fut ma surprise quand, quelques années après la guerre, je vis glorifier d'une façon tout à fait singulière ceux qui, au lieu de livrer le drapeau de leur corps à l'ennemi, l'avaient détruit ou fait disparaître. »

Apprécier les actes d'autrui est toujours difficile ; il entre tant d'éléments divers dans les mobiles qui font agir ; comment connaître toutes les données du problème ? Cependant certains devoirs semblent tellement évidents qu'on est tout surpris d'en voir la notion obscurcie chez un trop grand nombre, comme cela a été le cas chez beaucoup de grands propriétaires du Nord. Voici les remarques que fait l'auteur à leur sujet : « En pays envahi par l'ennemi, la nature humaine penche toujours vers les accommodements, les résistances ne sont que partielles

et les habitants tâchent de combiner leur existence le mieux possible avec la présence de l'ennemi et on ne doit pas leur en tenir grande rigueur, car après avoir donné leurs fils à l'armée qui défend la patrie, ils s'exposeraient eux et les leurs à n'avoir plus de toit et à mourir de faim. Sans doute, dans le Nord du moins, pour ne parler que de ce que j'ai vu, certaines troupes irrégulières — mobilisés ou francs-tireurs — mal commandées pour la plupart, ont laissé quelquefois les souvenirs les plus désagréables. L'indignation des habitants devant leurs procédés de bachi-bouzoucks, et non de compatriotes, leur a fait sans doute proférer leurs plaintes en des termes tels qu'on a pu y voir une préférence pour la présence chez eux des troupes allemandes fort disciplinées, qui ne prenaient que strictement ce dont elles avaient besoin, et, la plupart du temps, en payant. Mais de là, à dire que les populations du Nord aimaient mieux d'une façon générale héberger les Allemands que les Français, il y a tout un abîme, et j'atteste en bonne conscience que telle n'était pas la façon de penser de tous ceux que j'ai rencontrés sur mon chemin et dont je n'ai eu qu'à me louer. Pour parler en toute franchise, il faut avouer que nos soldats ont un tempérament essentiellement, sinon chapardeur, tout au moins gaspilleur. Il faut dire aussi à la décharge des habitants que, devant le flot envahissant qui menaçait de les engloutir, ils étaient la plupart du temps abandonnés à leurs propres ressources morales. Les riches propriétaires, les châtelains, avaient presque tous émigré soit en Belgique, soit dans les parties de la France non menacées, laissant à un gardien quelconque le soin de disputer à l'ennemi leurs biens de toute sorte. Ce fut un grand tort, car le prestige de leur noblesse, de leur fortune, de leur situation d'influence dans le pays, eût profité à tous les habitants de la commune auprès des chefs allemands naturellement très respectueux de ces titres exceptionnels, tandis que les chefs s'intallant dans les châteaux vides, ne rencontraient nulle part de contre-poids à la disposition si naturelle aux abus chez des vainqueurs. Les grands propriétaires qui ont abandonné leurs résidences à l'approche de l'ennemi ont donc été fort coupables ; ils auraient dû se souvenir que si la richesse a ses agréments, elle a aussi ses obligations qui, dans certains cas, deviennent des devoirs. »

Comme pour parer à ces défaillances et réconforter les personnes qui inclineraient trop au pessimisme, si quelques-uns oubliaient leurs devoirs, d'autres les remplissaient, et au-delà. Aux conscrits qui formaient la compagnie de l'auteur à l'armée du Nord se mêlait un groupe de 10 à 12 hommes d'âge mûr, dont le dévouement absolu et l'énergie à toute épreuve ne cessèrent d'être d'un excellent exemple pour les jeunes soldats. « L'un d'eux avait 45 ans, était père de famille, écrit

le lieutenant-colonel Patry ; il avait quitté sa place de conducteur de diligence pour courir sus à l'ennemi. Sa conduite pendant toute la campagne ne fut qu'une longue suite d'actes de courage et d'abnégation. Je parvins à grand peine à le faire décorer de la médaille militaire, car on fut très avare de décorations dans l'armée du Nord ; on donnait bien des grades parce qu'on était obligé de remplacer les morts, mais pas plus. Peu importait, du reste, puisque les grands chefs, Faidherbe, Farre, etc. se retirèrent généraux de division et grands officiers de la Légion d'henneur. » C'est qu'en effet, ainsi que le note l'auteur a diverses reprises, ce n'est pas toujours aux plus méritants que vont avancement, croix ou citations. Ce n'est même pas toujours aux combattants que sont réservés les honneurs ; aussi n'est-ce pas sans quelque amertume qu'il faut le constater. La conscience du devoir accompli doit être la seule satisfaction, l'unique récompense désirée si l'on ne veut pas s'exposer aux déboires.

On nous reprochera peut-être d'avoir quelque peu pillé, pour un compte rendu, l'ouvrage du lieutenant-colonel Patry ; mais nous tenions d'autant plus aux citations textuelles que lorsque les économistes tentent de montrer aux patriotes à tous crins quel fléau est la guerre, soit au point de vue matériel, soit au point de vue physique et moral, on leur répond volontiers que leurs élucubrations de simples idéologues ne méritent pas d'être prises en considération. Il nous a donc semblé utile de montrer ce qu'un homme du métier en pense. On voit que la pratique clairvoyante et réfléchie l'a amené à la même conclusion que nous : la guerre est abominable.

M. LR.

Mémoires d'Outre-Tombe de Chateaubriand. Nouvelle édition avec une introduction, des Notes et des Appendices par Edmond Biré. Tome I. Garnier frères, éditeurs. Paris, 1898.

Malgré les offres brillantes des éditeurs de ses œuvres, et bien qu'il fût fort endetté, Chateaubriand n'autorisa jamais de son vivant la publication de ses *Mémoires*. Pour remédier à sa situation précaire, ses amis durent recourir à un expédient : ils firent appel à ses admirateurs pour former une société qui devint propriétaire de cet ouvrage avec réserve de ne le faire paraître qu'après la mort de l'auteur et de tous ceux qu'il pourrait produire par la suite. Formée en juin 1836, la société fournit à Chateaubriand 250.000 francs, et, de plus, lui garantit une rente viagère de 12.000 reversible sur la tête de sa femme. En 1844, par suite du décès de quelques-uns des premiers souscripteurs, un

certain nombre d'actions ayant changé de mains, la société s'entendit avec M. Émile de Girardin, directeur de la *Presse*, qui, moyennant le versement immédiat de 80.000 francs, obtint le droit de publier, à la mort de Chateaubriand, avant la mise en vente du livre, les *Mémoires d'Outre-tombe* en feuilleton dans son journal. Dès que Chateaubriand fut instruit de la conclusion de ce marché, il s'éleva énergiquement contre une publication par livraisons détachées. Ses protestations ne furent pas écoutées et le 14 octobre 1848, Chateaubriand étant mort le 4 juillet, la *Presse* commença l'insertion des *Mémoires*. Elle mit près de deux ans à les faire paraître, les arrêtant parfois pendant des mois entiers.

De 1849 à 1850, ils furent publiés en 12 volumes ; mais le prix élevé de l'édition — 90 francs — ne la mettait à la portée que de quelques fidèles ou de riches amateurs. (L'édition actuelle, publiée dans la forme même que lui avait donnée l'illustre auteur et contenant de brèves notices explicatives ou de succinctes biographies dues à M. Biré, n'aura que 6 volumes et ne coûtera guère que le quart ou le cinquième de la première édition). En sus du prix des volumes, les lecteurs étaient déconcertés par les trop nombreuses divisions de l'ouvrage qui, le coupant en tranches, lui enlevaient la belle ordonnance habituelle aux œuvres de Chateaubriand. De plus, à une ou deux exceptions près, toute la critique s'éleva contre les *Mémoires d'outre-tombe*. Est-il besoin de dire que leur prétendue infériorité n'était pour rien, ou pour bien peu de chose dans cette levée générale de boucliers ? dit M. Biré. En 1850, les hommes de la monarchie de juillet étaient de nouveau en faveur ; ils étaient nombreux et puissants à l'Assemblée législative et disposaient de quelques-uns des journaux les plus en crédit. Ils firent expier à Chateaubriand les attaques qu'il ne leur avait pas ménagées dans son livre. Ni les bonapartistes, ni les républicains n'étaient satisfaits de la façon dont il y avait traité leurs héros, on ne peut donc s'étonner de l'unanimité des attaques. Aujourd'hui il n'est pas un ami des lettres qui ne tienne les *Mémoires d'outre-tombe* pour l'un des plus beaux modèles de la prose française. Nous ajouterons même, sans croire trop nous avancer, que ces *Mémoires* — à en juger par le premier tome qui s'arrête au 2 janvier 1792, date de son retour d'Amérique — sont un des ouvrages de Chateaubriand qui résisteront le mieux à l'empreinte du temps : le charme et la sincérité évidente du récit, la limpidité et la simplicité du style assureront leur succès dans l'avenir aussi bien que dans le présent.

Sauf quelques prévisions, parfois justes, concernant les futures destinées de l'Amérique du Nord, ce premier volume contient fort peu de choses qui se rattachent à l'économie politique ; mais par ce temps de

vacances ne pouvons-nous nous permettre de rappeler aux lecteurs quelques jolis passages des *Mémoires d'outre-tombe* ?

Le 1[er] décembre 1833 Chateaubriand écrivait, dans la préface testamentaire de cette œuvre, l'objet de sa prédiction : « J'ai rencontré presque tous les hommes qui ont joué de mon temps un rôle grand ou petit à l'étranger et dans ma patrie... J'ai exploré les mers de l'Ancien et du Nouveau monde et foulé le sol des quatre parties de la terre... J'ai été en relation avec une foule de personnages célèbres dans les armes, l'Eglise, la politique, la magistrature, les sciences et les arts .. Je me suis mêlé de paix et de guerre ; j'ai signé des traités, des protocoles, et publié chemin faisant de nombreux ouvrages... Depuis ma première jeunesse jusqu'en 1800, j'ai été soldat et voyageur ; depuis 1800 jusqu'en 1814, sous le consulat et l'empire, ma vie a été littéraire ; depuis la restauration jusqu'aujourd'hui, ma vie a été politique. Dans mes trois carrières successives, je me suis toujours proposé une grande tâche : voyageur, j'ai aspiré à la découverte du monde polaire ; littérateur, j'ai essayé de rétablir la religion sur ses ruines ; homme d'Etat je me suis efforcé de donner au peuple le vrai système monarchique représentatif avec ses diverses libertés : j'ai du moins aidé à conquérir celle qui les vaut, les remplace, et tient lieu de toute constitution : la liberté de la presse. Si j'ai souvent échoué dans mes entreprises, il y a eu chez moi faillance de destinée.

« Je suis né gentilhomme. Selon moi, j'ai profité du hasard de mon berceau, j'ai gardé cet amour plus ferme de la liberté qui appartient principalement à l'aristocratie dont la dernière heure est sonnée. L'aristocratie a trois âges successifs : l'âge des supériorités, l'âge des privilèges, l'âge des vanités ; sortie du premier, elle dégénère dans le second et s'éteint dans le dernier..... Monsieur mon père aurait volontiers, comme un grand terrien du moyen âge, appelé Dieu *le gentilhomme de là-haut*, et surnommé Nicodème (le Nicodème de l'Evangile) un *saint gentilhomme*..... Une seule passion dominait mon père, celle de son nom. Son état habituel était une tristesse profonde que l'âge augmenta et un silence dont il ne sortait que par des emportements... Taciturne, despotique, et menaçant dans son intérieur, ce qu'on sentait en le voyant, c'était la crainte.

« Ma mère douée de beaucoup d'esprit et d'une imagination prodigieuse... aimait la société autant qu'il aimait la solitude ; aussi pétulante et animée qu'il était immobile et froid, elle n'avait pas un goût qui ne fût opposé à ceux de son mari. La contrariété qu'elle éprouva la rendit mélancolique, de légère et gaie qu'elle était Obligée de se taire quand elle eût voulu parler, elle s'en dédommageait par une espèce de tristesse bruyante entrecoupée de soupirs qui interrompaient seuls

la tristesse muette de mon père..... Je fus destiné à la marine royale : l'éloignement pour la cour était naturel à tout Breton, et particulièrement à mon père. L'aristocratie de nos États fortifiait en lui ce sentiment.

« ... On me conduisait tous les matins avec elle (sa sœur Lucile) chez les sœurs Couppart, deux vieilles bossues habillées de noir qui montraient à lire aux enfants. Lucile lisait fort mal ; je lisais encore plus mal. On la grondait, je griffais les sœurs : grandes plaintes portées à ma mère. Je commençais à passer pour un vaurien, un révolté, un paresseux, un âne enfin. Ces idées entraient dans la tête de mes parents ; mon père disait que tous les chevaliers de Chateaubriand avaient été des fouetteurs de lièvres, des ivrognes et des querelleurs. Ma mère soupirait et grognait en voyant le désordre de ma jaquette. Tout enfant que j'étais, le propos de mon père me révoltait; quand ma mère couronnait ses remontrances par l'éloge de mon frère qu'elle appelait un Caton, un héros, je me sentais disposé à faire tout le mal qu'on semblait attendre de moi. Mon maître d'écriture... n'était pas plus content de moi que mes parents... Il accompagnait ses réprimandes de coups de poing qu'il me donnait dans le cou en m'appelant *tête d'achôcre*... Je ne sais pas ce que c'est qu'une tête d'*achôcre*, mais je la tiens pour effroyable.

» ... Mon sort étant irrévocablement fixé, on me livra à une enfance oisive. Qnelques notions de dessin, de langue anglaise, d'hydrographie et de mathématiques, parurent plus que suffisantes à l'éducation d'un garçonnet destiné d'avance à la rude vie d'un marin. Je croissais sans étude dans ma famille... Les polissons de la ville (Saint-Malo) étaient devenus mes plus chers amis : j'en remplissais la cour et les escaliers de la maison. Je leur ressemblais en tout ; je parlais leur langage ; j'avais leur façon et leur allure ; j'étais vêtu comme eux, déboutonné et débraillé comme eux ; mes chemises tombaient en loques ; je n'avais jamais une paire de bas qui ne fût largement trouée; je traînais de méchants souliers éculés, qui sortaient à chaque pas de mes pieds ; je perdais souvent mon chapeau et quelquefois mon habit. J'avais le visage barbouillé, égratigné, meurtri, les mains noires. Ma figure était si étrange que ma mère, au milieu de sa colère, ne se pouvait empêcher de rire et de s'écrier : « Qu'il est laid. J'aimais pourtant et j'ai toujours aimé la propreté, même l'élégance. La nuit j'essayais de raccommoder mes lambeaux; la bonne Villeneuve (sa nourrice) et ma Lucile m'aidaient à réparer ma toilette afin de m'épargner des pénitences et des gronderies; mais leur rapiécetage ne servait qu'à rendre mon accoutrement plus bizarre. J'étais surtout désolé quand je paraissais déguenillé au milieu des enfants fiers de leurs habits neufs et de leur braverie.

« ... Ma mère n'avait cessé de désirer qu'on me donnât une éducation classique. L'état de marin auquel on me destinait « ne serait peut-être pas de mon goût », disait-elle ; il lui semblait bon à tout événement de me rendre capable de suivre une autre carrière. Sa piété la portait à souhaiter que je me décidasse pour l'Église. Elle proposa donc de me mettre dans un collège où j'apprendrais les mathématiques, dessin, les armes et la langue anglaise ; elle ne parla point du grec et du latin, de peur d'effaroucher mon père ; mais elle me les comptait faire enseigner d'abord en secret, ensuite à découvert lorsque j'aurais fait des progrès. Mon père agréa la proposition : il fut convenu que j'entrerais au collège de Dol... Il fallut quelque temps à un hibou de mon espèce pour s'accoutumer à la cage d'un collège et régler sa volée au son d'une cloche. Je ne pouvais avoir ces prompts amis que donne la fortune, car il n'y avait rien à gagner avec un pauvre polisson qui n'avait pas même d'argent de semaine ; je ne m'enrôlai point non plus dans une clientèle, car je hais les protecteurs.

Dans les jeux, je ne prétendais mener personne, mais je ne voulais pas être mené : je n'étais bon ni pour tyran ni pour esclave, et tel je suis demeuré. Il arriva pourtant que je devins assez vite un centre de réunion... Des qualités que ma première éducation avait laissées dormir s'éveillèrent au collège. Mon aptitude au travail était remarquable, ma mémoire extraordinaire. Je fis des progrès rapides en mathématiques... Je montrai en même temps un goût décidé pour les langues.

« ..... Mon frère était à Saint-Malo lorsque M. de la Morandais m'y déposa. Il me dit un soir : « Je te mène au spectacle : prends ton chapeau. » Je perds la tête ; je descends droit à la cave pour chercher mon chapeau qui était au grenier. Une troupe de comédiens ambulants venait de débarquer. J'avais rencontré des marionnettes ; je supposai qu'on voyait au théâtre des polichinelles beaucoup plus beaux que ceux de la rue. J'arrive le cœur palpitant, à une salle bâtie en bois, dans une rue déserte de la ville. J'entre par des corridors noirs, non sans un certain mouvement de frayeur. On ouvre une petite porte, et me voilà avec mon frère dans une loge à moitié pleine. Le rideau était levé, la pièce commencée : on jouait le *Père de famille*. J'aperçois deux hommes qui se promenaient sur le théâtre en causant, et que tout le monde regardait. Je les pris pour les directeurs des marionnettes, qui devisaient devant la cahute de Mme Gigogne, en attendant l'arrivée du public : j'étais seulement étonné qu'ils parlassent si haut de leurs affaires et qu'on les écoutât en silence. Mon étonnement redoubla lorsque d'autres personnages, arrivant sur la scène, se mirent à faire de grands bras, à larmoyer, et lorsque chacun se mit à pleurer par contagion. Le rideau tomba sans que j'eusse rien compris à tout cela.

Mon frère descendit au foyer entre les deux pièces. Demeuré dans la loge au milieu des étrangers dont ma timidité me faisait un supplice, j'aurais voulu être au fond de mon collège. Telle fut la première impression que je reçus de l'art de Sophocle et de Molière. »

Après Dol, Chateaubriand passa deux ans au grand collège de Rennes, puis fut envoyé à Brest où il devait trouver son brevet d'aspirant, mais en fait il en resta au grade de *soupirant*. « J'aurais beaucoup aimé le service de la marine, dit-il, si mon esprit d'indépendance ne m'eût éloigné de tous les genres de service : j'ai en moi une impossibilité d'obéir. Les voyages me tentaient, mais je sentais que je ne les aimerais que seul, en suivant ma volonté. Enfin, donnant la première preuve de mon inconstance, sans en avertir mon oncle Ravenel, sans écrire à mes parents, sans en demander permission à personne, sans attendre mon brevet d'aspirant, je partis un matin pour Combourg où je tombai comme des nues. Je m'étonne encore aujourd'hui qu'avec la frayeur que m'inspirait mon père, j'eusse osé prendre une pareille résolution, et ce qu'il y a aussi d'étonnant, c'est la manière dont je fus reçu. Je devais m'attendre aux transports de la plus vive colère, je fus accueilli doucement. Mon père se contenta de secouer la tête comme pour dire : « Voilà une belle équipée ! » Ma mère m'embrassa de tout son cœur en grognant, et ma Lucile avec un ravissement de joie. »

La vie n'était cependant pas gaie à Combourg, tant s'en faut. Après avoir décrit les maigres plaisirs de printemps et d'été, voici ce que Chateaubriand dit des soirées d'automne et d'hiver. « Le souper fini et les quatre convives revenus de la table à la cheminée, ma mère se jetait, en soupirant, sur un vieux lit de jour de siamoise flambée : on mettait devant elle un guéridon avec une bougie. Je m'asseyais auprès du feu avec Lucile ; les domestiques enlevaient le couvert et se retiraient. Mon père commençait alors une promenade qui ne cessait qu'à l'heure de son coucher. Il était vêtu d'une robe de ratine blanche, ou plutôt d'une espèce de manteau que je n'ai vu qu'à lui. Sa tête, demi-chauve, était couverte d'un grand bonnet blanc qui se tenait tout droit.

« Lorsqu'en se promenant il s'éloignait du foyer, la vaste salle était si peu éclairée par une seule bougie qu'on ne le voyait plus; on l'entendait seulement encore marcher dans les ténèbres ; puis il revenait lentement vers la lumière et émergeait peu à peu de l'obscurité, comme un spectre avec sa robe blanche, son bonnet blanc, sa figure longue et pâle. Lucile et moi, nous échangions quelques mots à voix basse quand il était à l'autre bout de la salle ; nous nous taisions lorsqu'il se rapprochait de nous. Il nous disait en passant : « De quoi parliez-vous ? » Saisis de terreur nous ne répondions rien ; il conti-

nuait sa marche. Le reste de la soirée, l'oreille n'était plus frappée que du bruit mesuré de ses pas, des soupirs de ma mère et du murmure du vent. (Dix heures sonnant à l'horloge du château, le père allait se coucher.) Le talisman était brisé; ma mère, ma sœur et moi, transformés en statues par la présence de mon père, nous recouvrions les fonctions de la vie. Le premier effet de notre désenchantement se manifestait par un débordement de paroles : si le silence nous avait opprimés, il nous le payait cher. Ce torrent de paroles écoulé, j'appelais la femme de chambre et je reconduisais ma mère et ma sœur à leur appartement. Avant de me retirer, elles me faisaient regarder sous les lits, dans les cheminées, derrière les portes, visiter les escaliers, les passages et les corridors voisins. Toutes les traditions du château, voleurs et spectres, leur revenaient en mémoire. »

Passons plusieurs années et retrouvons le jeune Chateaubriand à Paris, aux approches de la Révolution. Voici ce qu'il pouvait constater dans le milieu où se trouvait placé : « A cette époque, dit-il, tout était dérangé dans les esprits et dans les mœurs, symptôme d'une révolution prochaine. Les magistrats rougissaient de porter la robe et tournaient en moquerie la gravité de leurs pères. Les Lamoignon, les Molé, les Séguier, les d'Aguesseau voulaient combattre et ne voulaient plus juger. Les présidentes, cessant d'être de vénérables mères de famille, sortaient de leurs sombres hôtels pour devenir femmes à brillantes aventures. Le prêtre en chaire évitait le nom de Jésus-Christ et ne parlait que du *législateur des chrétiens*; les ministres tombaient les uns sur les autres; le pouvoir glissait de toutes les mains. Le suprême bon ton était d'être Américain à la ville, Anglais à la cour, Prussien à l'armée; d'être tout, excepté Français. Ce que l'on faisait ce que l'on disait n'était qu'une suite d'inconséquences. On prétendait garder des abbés commendataires, et l'on ne voulait point de religion; nul ne pouvait être officier s'il n'était gentilhomme, et l'on déblatérait contre la noblesse; on introduisait l'égalité dans les salons et les coups de bâton dans les camps.

... « Les sentiments généreux du fond de nos premiers troubles allaient à l'indépendance de mon caractère; l'antipathie naturelle que je ressentais pour la cour ajoutait force à ce penchant... La Révolution m'aurait entraîné, si elle n'eût débuté par des crimes : je vis la première tête portée au bout d'une pique et je reculai. Jamais le meurtre ne sera à mes yeux un objet d'admiration et un argument de liberté; je ne connais rien de plus servile, de plus méprisable, de plus lâche, de plus borné qu'un terroriste. N'ai-je pas rencontré en France toute cette race de Brutus au service de César et de sa police? Les niveleurs, régénérateurs, égorgeurs étaient tranformés en valets, espions, sycophantes,

et moins naturellement encore en ducs, comtes et barons : quel moyen âge !... Les plus grands coups portés à l'antique constitution de l'Etat le furent par des gentilhommes. Les patriciens commencèrent la Révolution, les plébéiens l'achevèrent : comme la vieille France avait dû sa gloire à la noblesse française, la jeune France lui doit sa liberté, si liberté il y a pour la France... Nous avons traversé sans profit des abimes de crimes et des tas de gloire ; la République et l'Empire n'ont servi à rien : l'Empire a seulement réglé la force brutale des bras que la République avait mis en mouvement ; il nous a laissé la centralisation, administration vigoureuse que je crois un mal, mais qui peut-être pouvait seule remplacer les administrations locales alors qu'elles étaient détruites et que l'anarchie avec l'ignorance étaient dans toutes les têtes. A cela près, nous n'avons pas fait un pas depuis l'Assemblée constituante.

... « L'immobilité politique est impossible ; force est d'avancer avec l'intelligence humaine. Respectons la majesté du temps ; contemplons avec vénération les siècles écoulés, rendus sacrés par la mémoire et les vestiges de nos pères ; toutefois n'essayons pas de rétrograder vers eux, car ils n'ont plus rien de notre nature réelle, et, si nous prétendions les saisir, ils s'évanouiraient. »

Nous arrêterons ici nos citations ; en choisissant tantôt des traits plaisants, tantôt des réflexions graves, nous avons voulu rappeler quel agrément et quel intérêt s'attachent encore aujourd'hui — sans même se placer au point de vue exclusivement littéraire — aux *Mémoires d'Outre-tombe*.

M. LR.

GOULICHAMBAROFF S. — COMMERCE UNIVERSEL AU XIXe SIÈCLE ET LE RÔLE QU'Y JOUE LA RUSSIE. Saint-Pétersbourg, 1898.

M. S. Goulichambaroff, auteur des nombreuses et remarquables études sur l'industrie et le commerce du naphte, vient de publier à Saint-Pétersbourg une étude sur le commerce universel au XIXe siècle et le rôle qu'y joue la Russie. L'auteur a rassemblé dans son livre une foule de renseignements statistiques les plus récents et puisés aux sources officielles sur la production et le commerce des principaux pays du monde entier ; la méthode et le plan particulièrement remarquables de cette étude ont permis à M. Goulichambaroff d'exposer dans un nombre comparativement restreint de pages (226), avec une grande précision et avec l'appui de nombreux tableaux statistiques, la situation économique de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de Hambourg, de la France, de l'Autriche-Hongrie, de la Hollande, de l'Italie, de la

Suisse, du Danemark, du Portugal, de l'Espagne, de la Suède, de la Norvège, de la Belgique, de la Roumélie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce, de la Turquie, de l'Egypte, des Indes, de la Chine, du Japon, de la Perse, des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, de la Finlande et de la Russie. Dans une courte préface, l'auteur donne un aperçu historique du débouché universel ; par quelques traits, il indique le rôle, que jouaient sur le marché universel divers pays et les événements politiques, qui influaient sur leur situation économique et sur le déplacement du centre du commerce universel. Ensuite, il passe en revue toutes les marchandises, qui jouaient dans le courant du XIXe siècle le rôle prépondérant sur le marché universel. M. Goulichambaroff expose, en précisant surtout le rôle de la Russie, l'histoire et l'état actuel de la production et de la consommation des matières textiles (coton, laine, soie, lin, chanvre, jute), des céréales, des métaux, des pétroles, du sucre, du thé, café et vin. Dans une série de chapitres, il étudie la situation économique de divers pays et leurs relations commerciales avec la Russie. L'auteur trace sommairement l'histoire du développement économique et politique de chaque pays dans le courant du XIXe siècle ; il donne des tableaux statistiques et des renseignements intéressants sur la consommation du pays, ses forces productives, ses industries, son commerce en général et celui avec la Russie en particulier. Enfin, les deux derniers chapitres du livre sont consacrés au « montant de l'économie universelle au XIXe siècle et à l'état actuel du débouché universel ». M. Goulichambaroff indique tous les événements qui ont contribué au développement des forces économiques et des relations commerciales au XIXe siècle ; il parle notamment de l'abolition du servage et des grandes découvertes, qui ont eu comme conséquence la réduction du coût de la production, amélioration des voies et des moyens de communication ; il indique les tendances dans le mouvement des prix et fait une tentative de calculer le bilan de l'économie du monde entier. Enfin, il donne des renseignements statistiques très détaillés sur les forces productrices : sur la population ; sur les réseaux des chemins de fer, des télégraphes, des téléphones ; sur les postes ; sur la marine marchande ; sur les animaux domestiques et leurs produits ; sur les céréales et sur les autres produits du monde végétal ; sur les métaux et les minéraux ; sur le montant du commerce universel.

L'étude de M. Goulichambaroff, qui a valu à son auteur une médaille d'or de la Société impériale russe de géographie, n'est pas seulement un livre, que chacun lira avec fruit et avec plaisir, c'est aussi un ouvrage de renseignements de premier ordre.

P. APOSTOL.

EINE VORGESCHRITTENE FABRIKGESETZGEBUNG. (Une législation industrielle modèle), par EUGÈNE SCHWIEDLAND, maître de conférences à l'Université de Vienne. Vienne, librairie Manz, 1897.

Sous ce titre, M. Schwiedland a tenu à faire connaître à ses compatriotes la législation ouvrière de la Nouvelle-Zélande; d'après ses propres expressions, cette colonie est un des États qu'il faut s'empresser d'étudier pour se faire une idée de l'avenir heureux que nous réserve la *Socialpolitik* chère à plus d'un docteur d'Outre-Rhin. Nos lecteurs ne sont pas sans savoir, au moins en gros, jusqu'à quel extrême la tutelle légale est poussée aux antipodes : citons l'étiquette que les industriels sont tenus d'apposer sur tout objet confectionné à domicile par un des ouvriers qu'ils emploient. Voici les indications qu'elle doit porter :

Confectionné par (*nom de l'ouvrier*),
Demeurant rue... N°...
Dans une maison particulière
Ou un atelier non enregistré.

Le Moyen-Age imposait le port d'une marque d'infamie à certaines classes de la population; les citoyens éclairés des antipodes l'imposent à tout article qui n'a pas été fabriqué au gré de leur désir. On ne voit pas bien comment un règlement de ce genre pourrait fonctionner à Londres, à Paris ou même à Vienne; tant qu'on n'aura rien imaginé de mieux, les horreurs du *Sweating system* pourront se développer à l'aise.

E. CASTELOT.

L'ÉDUCATION ET LES COLONIES, par JOSEPH CHAILLEY-BERT. — 1 brochure in-16, A. Colin, 1898.

« Les colonies s'impatientent : elles ne sont pas prêtes. Les candidats colons ne demandent qu'à partir : ils ne sont pas prêts. Les capitaux prétendent vouloir se placer aux colonies : ils ne sont pas prêts. Et ceux, comme nous, qui aiment les colonies, souhaitent qu'on n'y tente rien sans avoir mis les chances de son côté, toutes les chances. Ils répètent donc à satiété : pas de colonisation sans préparation; pas de colons sans préparation. »

Tels sont les termes par lesquels M. J. Chailley-Bert résume la situation coloniale, et il conclut à une éducation spéciale et particulière pour les aspirants colons. Education d'autant plus nécessaire que ce ne sont pas tant des ouvriers qu'il faut envoyer aux colonies, où on les trouvera parmi les indigènes, que des entrepreneurs, des commerçants, des chefs de maisons, ou du moins des représentants de maisons.

Nous ne trouverions pas mauvais pour nous qu'elles servissent aussi à désencombrer un peu la France continentale, où le travail n'est précisément ni bien abondant, ni bien productif. Cette observation n'empêche pas la thèse de M. Chailley-Bert d'être exacte. Si l'on veut se faire médecin, il faut apprendre la médecine; si avocat, connaître le droit. Nous espérons seulement que l'éducation coloniale ne sera pas généralisée et restera à la disposition de ceux qui, pour le but poursuivi, voudront l'acquérir. Cette réflexion m'est venue à la lecture du petit livre de M. Chailley-Bert, car, emporté par la chaleur de sa conviction, il nous persuade presque qu'il n'y a plus rien au monde que les colonies. C'est un léger excès d'enthousiasme, mais on remet facilement les choses au point.

Je ne sais pas pourquoi M. Chailley-Bert se livre, à propos d'éducation coloniale, à la critique des études classiques. Elles n'ont rien a faire ici, et il est bien évident qu'il n'est pas nécessaire d'avoir fait du grec et du latin pour acheter du poivre ou de la cannelle, ni pour beaucoup d'autres choses, même en France. L'enseignement secondaire n'est pas assurément ce qu'il devrait être. Ses défauts ne peuvent cependant le faire classer au-dessous de l'enseignement spécial et pratique qui, depuis vingt ans, par une exaltation et une glorification hors de toute mesure, a produit tant de suffisance, de présomption et de sotte nullité, qui a fait, en définitive, plus de déclassés que n'en ont jamais donné les études classiques.

Je ne crois pas utile que tous les petits Français fassent leurs études à Louis-le-Grand ou à Condorcet. Mais c'est toujours un avantage de faire ces études, si on les fait bien surtout, et je ne vois pas encore, comme le demande l'auteur, pourquoi elles seraient l'apanage exclusif des riches et des snobs. La démocratie, la bonne, la féconde, celle qui peut produire des fruits de civilisation, s'y oppose.

Maurice Zablet.

Les compagnies de colonisation sous l'ancien régime, par Joseph Chailley-Bert. — 1 vol. in-12, A. Colin, 1898.

Ce n'est pas précisément, comme pourrait le faire croire le titre, l'histoire des compagnies de colonisation de l'ancien régime que donne ici M. Chailley-Bert. Il a restreint le point de vue, et se borne à examiner pour quelles causes elles furent fondées, quels ont été leur but et leurs procédés qui varièrent un peu suivant les époques, les causes de leur insuccès, et enfin leurs résultats. Il a dégagé de l'histoire la philosophie de ces créations, et il ne sera pas difficile à ceux qui

voudraient contrôler, par une étude plus approfondie et plus explicite des faits, ses conclusions, de se reporter aux documents.

M. Chailley-Bert est un partisan ardent, on le sait, de la colonisation et, croyons-nous, de la colonisation bien entendue, de celle qui se fait par le commerce, le travail, qui est l'expansion libre d'un peuple trop condensé qui cherche l'air et l'espace qui lui manquent. En recevant son livre, en voyant le titre, je disais : « Les compagnies de colonisation, très bien, pourvu cependant qu'il n'y ait pas d'abus qui viennent les rendre plus nuisibles qu'utiles. — Eh ! me répondit-on, la colonisation par l'Etat comporte bien plus d'abus. — Je le sais bien ; certes, ce n'est pas cette colonisation-là que je demande. Et voici que je me trouve tout-à fait à l'aise, au moins vis-à-vis de M. Chailley-Bert. Il est assez difficile de savoir, par son livre, ce qu'il pense des Compagnies modernes, de celles qui existent ou peuvent se fonder. Il se réserve à cet égard pour un autre volume qu'il annonce. Quant à celles de l'ancien régime, il ne leur ménage pas les critiques. Si elles peuvent être appréciées d'une manière plutôt favorable, au moins relativement à l'époque, au point de vue du peuplement, leurs résultats financiers ont été défavorables et toutes ont sombré. A quoi cela tient-il ? A de nombreuses causes, mais surtout à l'ingérence abusive du gouvernement de la métropole, à une politique versatile, à l'impéritie, à une gestion financière dépourvue de contrôle, à un mauvais régime économique, et aux effets du monopole lui-même. Ce sont ces abus auxquels je pensais, et je dirai, comme M. Chailley-Bert, « que les Compagnies de colonisation de l'ancienne monarchie n'ont eu que l'apparence de la liberté, de l'initiative, j'allais dire de l'existence, et que, comme telles, elles ne peuvent rien en faveur des Compagnies de demain qui devraient être libres, agissantes et vivantes. » Mais elles ne peuvent rien aussi contre celles qui agiraient avec toute l'indépendance nécessaire, qui chercheraient le succès et la prospérité, non dans les privilèges gouvernementaux, mais dans le développement suivi, persévérant, opiniâtre, et bien compris, de leurs entreprises. Avec le vent de protectionnisme qui souffle chez nous, avec l'engouement pour les monopoles, avec nos tendances à tout demander à l'Etat et à tout attendre de lui, ceux qui craignent ces causes d'insuccès sont peut-être excusables de les prévoir et de les signaler.

MAURICE ZABLET.

Les théories économiques dans la Grèce antique, par Aug. Souchon. — 1 vol. in-12, Larose, 1898.

M. Aug. Souchon se défend de faire œuvre d'érudition ou de critique. En étudiant, après déjà nombre d'auteurs connus, les idées économiques de l'ancienne Grèce, son but « consistera essentiellement à suivre, dans le développement de la philosophie classique, les quelques idées générales qui étaient relatives aux choses de l'économie sociale, » et il essaiera, « accessoirement, de comparer ces idées avec les principes qui, de nos jours, dominent les mêmes questions. » Et il développe son sujet dans trois chapitres dont le premier est consacré à la méthode, le second à la production, et le troisième à la répartition.

Ce livre assurément est un effort méritoire. Nous regrettons que l'auteur semble trop y déguiser sa pensée sous une phrase molle, peu précise, d'où rien ne ressort bien nettement. Ainsi les comparaisons dont il parle se remarquent à peine. Il semble parfois que M. Souchon soit le partisan de la méthode historique en économie politique : nous n'oserions cependant l'affirmer. Une des idées principales sur lesquelles roule sa dissertation et qu'amenait naturellement le sujet, est celle des relations entre l'éthique et la sociologie, entre la morale et l'économie politique. Le problème, en effet, remonte haut. Nous aurions voulu savoir quelle lumière l'auteur apporte à sa solution. Il dit : « Pendant que les infériorités techniques de la science économique chez les anciens, dues en grande partie à son manque d'autonomie et à sa confusion avec la morale, sont pour nous montrer les dangers d'un excessif rapprochement entre les deux sciences, la hauteur d'inspiration des socratiques et, en même temps, l'énergie avec laquelle ils en appellent à la double autorité de la conscience et de l'Etat pour endiguer les instincts de *l'homme économique* destiné à être plus tard divinisé, doivent être une matière à réflexions pour ceux-là qui sont trop disposés à se fier aux prétendues harmonies qui pourraient naître du choc des psychologies individualistes. »

Il y a sur le même sujet, de ci de là, dans le livre, quand il ne s'agit que d'exposer, quand il ne faut pas conclure, de meilleures choses, et que je m'empresse de signaler. Mais telle est la conclusion que, je l'avoue à ma honte, je ne comprends pas bien. M. Souchon n'a pas fait la synthèse que nous cherchions, ou il en a trop gardé le secret pour lui.

Maurice Zablet.

MANUEL D'ENSEIGNEMENT DE LA PRÉVOYANCE par LOUIS BANNEUX br. in-8°. Frameries, impr. Dufranc-Friart, 1897.

Les institutions de prévoyance et de mutualité remontent à une très haute antiquité. En Egypte et en Chine, dit M. Banneux, des associations mi-partie religieuses, mi-partie économiques ont laissé des traces de leur existence dans des documents qui nous sont restés. En Grèce, l'association fut également très pratiquée sous diverses formes et notamment sous la forme de sociétés de secours mutuels.

« Il existait, dit Théophraste, chez les Athéniens et dans les autres Etats de la Grèce, des associations ayant une bourse commune, que leurs membres alimentaient par le payement d'une cotisation mensuelle. Le produit de ces cotisations était destiné à donner des secours à ceux d'entre eux qui avaient été atteints par une adversité quelconque. »

En France, les sociétés de secours mutuels existaient, dit notre auteur, dans la dernière partie du XVIe siècle. Il nous semble qu'on peut les faire remonter plus haut et que le compagnonnage était aussi une mutualité.

En résumé, dit M. Banneux, la mutualité naquit spontanément partout où des hommes se trouvèrent réunis ; suivant les progrès de la civilisation, elle se manifesta sous des formes de plus en plus variées, pour répondre aux besoins divers qui se faisaient sentir.

Ce *manuel d'enseignement de la prévoyance* a obtenu le premier prix et une médaille d'or au concours national ouvert en 1896 par la province de Hainaut. L'auteur montre l'utilité des institutions de prévoyance au point de vue matériel, moral et social. Il expose la constitution, le fonctionnement et le développement des sociétés mutualistes, bref, tout ce qu'un manuel de la prévoyance doit contenir.

Les mutualités se divisent en deux catégories : celles qui sont absolument libres, et celles qui, reconnues par les pouvoirs publics, sont susceptibles de participer à leurs faveurs et subsides à l'exclusion des premières et, par contre, sont soumises au contrôle de l'Etat. M. Banneux donne la préférence aux sociétés reconnues. « Qu'une bonne fois on en finisse, dit-il, avec la crainte de certaines sociétés qui croient à tort que les pouvoirs publics, sous des dehors de désintéressée bienveillance, veulent s'immiscer dans les affaires privées des sociétés mutualistes. »

Nous voulons bien croire que les conditions imposées aux sociétés mutuelles ne sont pas onéreuses et même qu'elles sont « une garantie de plus pour les membres », quoique cela soit discutable ; mais nous y

voyons plusieurs autres inconvénients dont le principal est dans la disposition de leurs fonds.

La prévoyance, en effet, n'est qu'une demi-prévoyance, si elle ne fait pas fructifier les ressources qu'elle accumule. Si elle les retire de la circulation pour les immobiliser dans les fonds d'Etat, au lieu d'être un élément de progrès, elle peut devenir un principe de stagnation, voire même de recul. Or, il nous semble que cette immobilisation est une conséquence à peu près forcée de la reconnaissance, des subventions et du contrôle des pouvoirs publics.

La mutualité est un premier pas fait dans la voie de l'émancipation, et M. Banneux a raison de dire que « parmi les moyens à mettre en valeur pour développer la moralité des masses, la mutualité occupe une place éminente ». Mais il faut aller plus loin que la mutualité reconnue et soutenue par les pouvoirs publics.

Que cette protection ait été nécessaire au début, pour la mise en train, c'est ce qu'on pourrait concéder à la rigueur ; mais maintenant, il est temps d'essayer de voler de ses propres ailes ; il n'est ni juste ni utile que les autorités subventionnent les prévoyants aux frais et dépens des imprévoyants pour, ensuite, assister ceux-ci aux frais des prévoyants.

H. Bouet.

Un jeune homme dans la société. la Fièvre, par Louis Lumet, in-16. Paris. P. V. Stock, 1898.

Un jeune homme dans la Société est le titre général d'une série de volumes que l'auteur annonce, et dont *la Fièvre* est le premier. Le héros de ce livre, Louis Léclat, descendant d'une respectable lignée de vignerons, est mis au collège par l'influence d'une bonne grand'mère qui l'idolâtre et rêve en secret d'en faire un prêtre. Le jeune homme est fort intelligent et fait de brillantes études, mais sa foi disparaît et il renonce à embrasser l'état ecclésiastique. Que faire ? Le père, homme de bon sens, aurait voulu le voir suivre la tradition familiale et en faire son compagnon de travail. Louis essaie, mais décidément, il rêve de plus hautes destinées et abandonne la bêche pour la plume, plus légère. Il rêve d'arriver à la science, à la renommée, de transformer la société, d'établir de gré ou de force le règne de la fraternité.

En attendant, il se jette dans la politique à l'occasion des élections législatives. Il fait une fièvreuse campagne dans son pays en faveur d'un député socialiste, et c'est là probablement la justification du titre *la Fièvre*, car nous n'en voyons pas d'autre.

Les luttes électorales font voir de près au jeune homme tant de bassesses, de mensonges, de vénalités, qu'il prend en dégoût le parlementarisme.

« Le Parlement, dit-il, est un marché où les députés sont acheteurs et les ministres vendeurs. Ceux-ci disposent de la fortune publique. Ils en font profiter leurs amis, et quand il y a une opposition contre un gouvernement, les opposants n'agissent que par intérêt. On renverse un ministère sur une question d'ordre politique qui sert de paravent et, en réalité, parce qu'un parti a des adjudicataires à nommer, des combinaisons financières à soutenir. » Bref, les belles illusions de Louis Léclat sur la souveraineté du peuple se sont envolées ; en outre, il s'est fait beaucoup d'ennemis et se voit obligé de quitter sa ville natale où des envieux ont ameuté l'opinion contre lui. Il vient à Paris pour acquérir la science, la renommée. Puis un jour viendra où ses compatriotes verront qu'ils l'ont méconnu.

Ici s'arrête l'histoire.

La Fièvre est plutôt œuvre littéraire que scientifique. Il ne faut guère chercher d'idées neuves et originales dans ce roman-biographie ; du reste, l'auteur nous paraît surtout préoccupé de la forme, et nous devons dire qu'à ce point de vue, son œuvre ne manque pas de mérite.

H. Bouet.

The Place of the Political and Social Sciences in Modern Education. (La place des Sciences politiques et sociales dans l'Education moderne) par Edmund James, Ph. D. Br. in-8° Philadelphia, American Academy of political and social science, second édition, 1898.

De tous côtés le vieux système pédagogique est battu en brèche. On n'est plus guère divisé que sur ce qu'il convient de mettre à la place. Dernièrement M. J. Lemaître donnait un nouveau programme que tout le monde connaît. En voici un autre qui nous arrive d'Amérique et que nous allons résumer.

Pour M. James, le vieux système qui met au premier rang le latin, le grec, la littérature, les mathématiques etc. doit être abandonné et l'étude de la nature doit passser la première. Il faut mettre les choses avant les mots et expliquer d'abord à l'enfant le monde extérieur, ce à quoi il est enclin du reste et ce qu'il apprend le plus vite. Il est en contact inconscient avec la nature, il faut le mettre en contact conscient.

C'est ensuite aux sciences politiques et sociales qu'il faut l'initier, si

l'on veut que la démocratie ne reste pas un vain mot que les droits de l'homme et du citoyen ne soient pas une pure illusion.

Puisque le suffrage universel rend les peuples souverains, il faut qu'ils possèdent les notions indispensables à cette fonction, et c'est dès l'enfance qu'il faut commencer à leur apprendre la science sociale et politique. Cela doit même devenir la partie fondamentale de l'éducation à tous les degrés.

Les républiques de Grèce et de Rome n'étaient que des aristocraties. Pendant que les citoyens s'occupaient exclusivement des affaires publiques, les esclaves, les colons travaillaient pour eux et n'avaient rien à voir dans la politique. Mais aujourd'hui que les républiques sont vraiment démocratiques, et que tous les hommes prennent part à la direction des affaires publiques, il est nécessaire que tous sachent ce qu'ils font.

N'est-il pas à craindre qu'un tel système pédagogique fasse baisser le niveau intellectuel? Les humanités, la logique et les mathématiques forment, dit-on, une excellente gymnastique pour l'esprit et rien ne pourrait les remplacer.

Rassurez-vous, répond M. James, notre vie sociale et économique est remplie de phénomènes des plus intéressants offrant matière à la pensée et à l'étude. Les questions économiques fourniraient une excellente discipline pour l'esprit de la jeunessse. Ces études élargiraient, pour l'homme et pour la femme, le cercle étroit de la routine et leur feraient toucher du doigt, pour ainsi dire, ces admirables lois naturelles qui solidarisent les intérêts de l'humanité.

Toute personne qui a étudié l'économie politique dans les principaux traités fondamentaux est frappée de la magistrale argumentation de leurs auteurs et reconnaît qu'il y a là de quoi aider au développement mental tout aussi sûrement que par l'étude des propositions géométriques.

Et M. James ajoute : Personne ne peut comprendre la célèbre proposition de John Stuart Mill « qu'une demande de produit n'est pas une demande de travail » sans sentir qu'il a fait un pas en avant aussi marqué qu'il aurait pu faire en se rendant maître d'une proposition difficile d'Euclide.

« Si le grand public, si nos journalistes même comprenaient cette proposition, qu'on pourrait appeler le *pons asinorum* des études économiques, on nous épargnerait beaucoup d'opinions trompeuses émises par les soi-disant directeurs de la pensée publique au sujet des depenses de luxe. La notion que des centaines de milliers de dollars pour un amusement d'une soirée est une dépense de richesse *productive* ne s'imposerait pas à celui qui comprendrait la proposition sus-mentionnée. »

Les théories de Mill sur le commerce international, sur la rente, sur le salaire, etc. offrent également d'abondants matériaux pour la discipline intellectuelle, et qui ne le cèdent en rien aux mathématiques et à la logique.

Naturellement, il faut que la forme de l'enseignement des sciences sociales et politiques soit adaptée à l'âge et aux facultés de l'enfant. Mais, de même que pour être cordonnier, un homme doit apprendre à faire des souliers, il est essentiel que le citoyen apprenne à faire de la politique ou qu'il renonce à s'en mêler.

Si nous avions à compléter la thèse de M. James, nous dirions que pour simplifier l'étude de la politique, il faut ne laisser aux gouvernements que les fonctions qui sont réellement de leur compétence. Plus la machine politique sera simplifiée, plus il sera facile à chacun d'en connaître les rouages.

H. Bouet.

La liberté integrale, esquisse d'une théorie républicaine des lois, par Camille Léger, br. in-16° Paris. Félix Alcan, 1897.

La liberté que nous accorde cette *Esquisse* n'est intégrale que relativement. L'auteur proclame la nécessité des lois positives, il assure même que « ce sont ces lois qui donnent l'existence à la Société ». C'est là, nous semble-t-il, professer un culte un peu mystique, — très répandu d'ailleurs — pour ceux qui font ces lois.

Les lois, dit M. Léger, doivent être d'accord avec la nature humaine. Voilà qui est bien ; mais il est difficile de connaître la nature humaine dans toute sa complexité. Or, après lecture attentive de la *Liberté intégrale*, il ne nous paraît pas que l'auteur ait assez étudié la nature humaine pour en tirer une bonne théorie des lois. Au point de vue économique notamment, — qui n'est pas tout, mais qui est la base de tout — M. Léger ne présente que des idées très vagues et même fausses. Il considère la propriété du sol comme nécessaire à la vie et à l'indépendance du citoyen. Il soutient que personne ne doit en avoir plus que sa part, ni être dépossédé de cette part sans compensation.

Cette proposition serait soutenable si nous étions à l'origine des sociétés, au temps où l'on ne vivait que des produits spontanés du sol, où l'échange et l'industrie n'étaient pas nés. Mais aujourd'hui, qu'est-ce que la possession du sol sans le capital pour l'exploiter? Faudra-t-il aussi donner à chacun sa part d'instruments aratoires pour la cultiver? Cela nous mènerait plus loin que l'auteur ne veut aller, puisqu'il repousse le collectivisme.

Evidemment, M. Léger oublie que ce n'est pas de la terre que nous

avons besoin pour entretenir notre vie et sauvegarder notre indépendance : c'est de ses produits. Or, nous pouvons nous les procurer, non seulement en la cultivant, mais en produisant d'autres choses utiles, que nous échangeons pour les denrées agricoles dont nous avons besoin. Grâce à l'échange, tout citoyen est usufruitier réel de l'étendue de terre dont il consomme les produits, et le propriétaire n'a qu'un titre nominal.

M Léger ne se contente pas de la propriété terrienne gratuite, il la veut obligatoire ; il ne la donne pas seulement, il l'impose : « Si un minimum de propriété est nécessaire à la liberté, dit-il, il ne doit pas être plus permis au citoyen de se défaire de ce minimum de propriété que de se faire esclave. » Propriétaires par force ! Quel idéal de liberté !

Ce que dit M. Léger du capital et du travail n'est pas moins contestable. Pour lui, la monnaie est un moyen d'accumulation des richesses par un nombre de plus en plus restreint d'individus, ce qui permet au capital d'exploiter le travail. « C'est la monnaie qui permet aux intermédiaires moins bien doués que les producteurs d'absorber pour eux tout le profit. »

Notre auteur conseille ensuite aux travailleurs un système d'association libre contre lequel nous n'avons rien à dire. Puis il se demande « qui empêche les ouvriers de pratiquer librement et entre eux le système collectiviste en fondant des sociétés coopératives de production et de consommation. »

Une seule chose les en empêche : c'est que le prétendu impôt prélevé par les patrons sur les ouvriers n'est qu'imaginaire ; d'où il suit que les ouvriers n'ont généralement pas plus d'avantage à s'associer entre eux qu'avec les patrons. Car il ne faut pas oublier que le salariat est un mode d'association comme un autre et qu'il est même plus à l'avantage matériel de l'ouvrier qu'à celui du patron.

M. Léger est *licencié en philosophie* ; il a par conséquent appris l'économie politique universitaire. Nos critiques s'adressent donc moins à lui personnellement qu'aux éducateurs qui inculquent des idées fausses. Et nous ajouterons qu'il est très regrettable que l'auteur de la *Liberté intégrale* ait été ainsi égaré, car nous reconnaissons en lui un écrivain de talent. Ses tendances sont fort élevées et les idées qu'il expose sur l'amour, la famille, la morale méritent d'attirer tout particulièrement l'attention du lecteur.

Nous ne pouvons entrer dans le détail de ces parties de son ouvrage ; nous dirons seulement que M. Léger admet l'immortalité de l'âme, et ne croit pas que cette conviction soit nécessairement liée à celle de l'existence de Dieu. » On peut bien, dit-il, soutenir que, si l'homme existe, c'est qu'il y a un Dieu. Mais si on accorde que l'homme peut

exister sans Dieu, il faut accorder que l'homme peut être immortel sans Dieu. »

M. Léger rejette l'enfer éternel. « Une telle punition qui ne permet plus le repentir est une vengeance et une souffrance inutile. » Il faut une vie future, non pas pour que le méchant soit puni, mais pour qu'il puisse revenir au bien.

Si nous avions un conseil à donner à M. Léger, nous lui dirions : Etudiez l'économie politique non pas dans les *manuels*, mais dans les livres fondamentaux, dans ceux de la vieille école, vous ne saurez pas toutes les subtilités modernes, mais vous acquerrez des principes solides et féconds en conséquences pratiques.

H. Bouet.

Les Français d'aujourd'hui. Types sociaux du midi et du centre, par Edmond Demolins. In-16° Paris, Firmin Didot et Cie, 1898.

Pour que les lecteurs non initiés comprennent le sens et la tendance de ce livre, il ne sera peut-être pas hors de propos de commencer par résumer les enseignements de la science sociale sur ce qu'elle appelle les types sociaux.

Comme tout ce qui est humain, les formes sociales sont variées et diverses et le but de la science consiste à les expliquer, à trouver les raisons de leurs ressemblances et de leurs différences.

Leplay a tenté de résoudre ce problème — M. Demolins croit même qu'il a été le premier ; — pendant 25 ans, il a voyagé pour recueillir des faits, des analyses, les comparer et les classer. Mais son œuvre contenait de graves lacunes, qui étaient un obstacle au développement de la science.

Ces lacunes ont été comblées par M. Henri de Tourville, un disciple de Leplay, qui a établi une *Nomenclature* ou *Classification sociale*. Aujourd'hui, dit M. Demolins, la science sociale possède une méthode exacte et dispose d'un instrument précis et complet qui permet d'analyser exactement et rapidement les sociétés les plus compliquées; enfin la Classification sociale comprend 25 grandes classes de faits.

Voici les principaux résultats obtenus par cette méthode d'analyse des formes sociales : les types sociaux sont le produit de causes constantes, dont la principale, la plus profondément agissante, est la nature du Lieu et du Travail. De ces causes dérivent deux « formations sociales » : la formation communautaire et la formation particulariste. On divise même la première de ces formations en deux : la formation commu-

nautaire « de famille » et la formation communautaire « d'État »; mais nous pouvons négliger cette dernière distinction.

Les sociétés à formation *communautaire* sont caractérisées par la tendance à s'appuyer non sur soi-même, mais sur la communauté, sur le groupe : famille, tribu, clan, pouvoirs publics, etc. Les sociétés à formation *particulariste* sont caractérisées par la tendance à s'appuyer non sur la communauté, mais sur soi-même. Toutes les sociétés humaines sont ramenées à l'un ou l'autre de ces groupes.

La formation communautaire règne presque exclusivement dans l'Orient asiatique et européen; elle prédomine, quoique atténuée, dans tout le midi occidental de l'Europe et dans l'Amérique du Sud; on peut donc dire que c'est le type caractéristique de l'Orient et du Midi.

La formation particulariste prédomine dans le nord occidental de l'Europe et dans l'Amérique du Nord; le spécimen le plus complet et le plus intense de cette formation sociale est fourni par la race anglo-saxonne. Le présent volume a pour but de démontrer que les types sociaux du Midi et du Centre de la France appartiennent à la formation communautaire.

La nature du Travail est déterminée par la nature du Lieu. La vie pastorale a engendré la forme communautaire dans laquelle se trouvent encore un grand nombre de peuples. Les autres n'en sont sortis pour entrer plus ou moins avant dans la forme particulariste que par nécessité ou par violence.

Quel est le rôle que joue la liberté humaine dans cette science sociale ? Il est bien effacé, presque nul « La liberté, dit M. Demolins, est subordonnée aux lois sociales, comme elle est subordonnée aux lois physiques »; or, les lois sociales se réduisent à la « formation », qui est elle-même subordonnée à la nature du Travail, qui l'est à la nature du Lieu.

Tel est, si j'ai bien compris, le système des types sociaux. Je dis *système* dans la mauvaise acception du mot. En effet, les deux types de sociétés que nous présente M. Demolins sont de pures abstractions. Aucune société n'est absolument communautaire ou particulariste; toutes sont mixtes et il ne peut en être autrement, car il est de l'essence de toute société que les membres s'aident eux-mêmes et puis aident leurs associés; on ne conçoit pas de vie sociale possible autrement.

Il y a des différences de degré dans la mesure où les membres d'une société s'aident les uns les autres, mais elles sont la conséquence de la liberté humaine, bien plus que de la nature des lieux. Si M. Demolins disait que la nature du milieu influe sur l'emploi que font les hommes de leur activité, qu'elle détermine cet emploi, nous pourrions nous entendre; mais qu'elle soit *cause*, comme il le dit, c'est ce que nous ne pou-

vons admettre ; s'il disait que la liberté est *conditionnée* par le milieu physique et moral, rien à redire, mais qu'elle y soit *subordonnée*, c'est ce que l'analyse des faits sociaux renverse, puisque nous voyons dans les mêmes lieux et en différents temps les formes communautaires et particularistes se succéder.

Le système des deux formations : *communautaire*, source de tout mal et *particulariste*, source de tout bien, nouvelle forme du dualisme, ne nous paraît donc pas tenir debout. S'il en fallait une nouvelle preuve, nous en appellerions de M. Demolins à lui-même, qui attribue la supériorité des Anglo-Saxons à leur système d'éducation ; qui dit que « tout le malaise que nous éprouvons vient du contraste qui se révèle entre notre système d'éducation et les nécessités de la vie ; et qui en conclut qu'il faut renverser ce système, « faire le contraire, à peu près de ce qu'on a fait jusqu'ici. »

Si notre liberté était *subordonnée* à notre formation, si celle-ci était causée par le Lieu, comment pourrions-nous la réformer ? Heureusement, il n'en est pas ainsi. Les trois quarts de ce que dit M. Demolins prouvent que notre sort est bien plus dans nos mains que dans notre prétendue formation sociale ; l'autre quart, la partie systématique pourrait être supprimée sans inconvénient ; son œuvre ne perdrait rien en vérité et gagnerait en clarté.

La crise sociale actuelle, dit M. Demolins, est la résultante des diverses crises qui atteignent les différentes professions. Il y a une crise de l'éducation, une crise agricole, une crise industrielle, une crise ouvrière, une crise commerciale, une crise ecclésiastique, une crise littéraire, une crise administrative, une crise financière, une crise militaire, une crise politique, une crise coloniale.

Ces crises dérivent de l'usage que nous faisons de nos facultés et non de notre formation communautaire ou particulariste ; et, pour en sortir, ce n'est pas à des causes extérieures mais intérieures qu'il faut faire appel ; c'est en nous-mêmes qu'il faut chercher notre ressort. Nous n'avons pas besoin d'imiter les Anglais pour cela, nous n'avons qu'à nous imiter nous-mêmes dans les temps où ces crises n'existaient pas et où notre « formation » était pourtant plus rapprochée de la forme primitive.

Le système pédagogique anglais n'est que l'application des principes posés en France et ailleurs par des publicistes des siècles derniers : Montaigne, J.-J. Rousseau, Bernadin de Saint-Pierre et tant d'autres. Si nous ne les appliquons pas nous-mêmes, si nous en restons toujours à nos méthodes et à nos programmes surannés, c'est parceque, — depuis le commencement du siècle surtout — nous avons un enseignement officiel qui, par ses examens, ses diplômes, les fonctions aux-

quelles ceux-ci donnent droit, forment un obstacle absolu à tout perfectionnement.

Changez les méthodes et les programmes, organisez un enseignement agricole, industriel, commercial, etc., s'il est officiel, il vous formera des fonctionnaires, il le fait déjà. Introduisez en Angleterre notre officialisation de l'enseignement, de particulariste, elle ne tardera pas à devenir communautaire, comme nous le sommes devenus nous-mêmes.

Je m'aperçois que j'ai déjà rempli bien du papier et que je n'ai encore fait qu'adresser des critiques à M. Demolins. Tant pis, qui aime bien critique bien. C'est parce que je vois que nous serions d'accord sur presque tous les points, s'il n'y avait entre nous cette diablesse de « formation sociale » que je l'ai combattue et que je la combattrai encore.

Rouxel.

El concepto de organismo social (*Le concept de l'organisme social*), par V. Santamaria de Paredes. In 16, Madrid, Fernando Fe, 1896.

L'assimilation des sociétés humaines à des organismes vivants ne date pas seulement d'aujourd'hui. La haute antiquité établissait cette comparaison et organisait même la société à l'image de Dieu. C'est ainsi que le Code de Manou affirme que les brahmanes sont sortis de la tête de Brahma, les guerriers de ses bras, les laboureurs et les marchands de ses jambes, les soudras de ses pieds. Plus tard on a comparé la société à l'homme. Platon établit sa République à l'image et ressemblance de la vie physique et spirituelle de l'homme et divise ses citoyens en trois classes correspondant aux trois besoins primordiaux de l'alimentation, de la défense et du gouvernement. La science moderne a fait descendre l'analogie encore plus bas, aussi bas qu'elle peut aller : elle ne compare plus la société à Dieu, pas même à l'homme, composé de corps et d'âme, mais aux animaux et même aux plantes. Les sociétés humaines sont, pour certains savants modernes, des organismes analogues aux agglomérations de cellules qui composent un animal ou un arbre.

Qu'y a-t-il de fondé dans ces assimilations? Comparaisons sont-elles toujours raisons? C'est ce qu'examine M. Santamaria de Paredes dans le présent ouvrage, qui a fait l'objet d'une lecture en séance publique de l'Académie Royale des sciences morales et politiques de Madrid.

Dans une courte *Introduction*, l'auteur constate la tendance trop absorbante des sciences naturelles dans le domaine social. Les positi-

vistes sont allés plus loin que leur maître dans la voie qu'il avait ouverte, ils se déclarent franchement matérialistes ; ou ils conçoivent l'esprit comme un degré supérieur d'évolution de la matière, ou ils considèrent comme cause déterminante des actes humains le milieu ambiant, l'imitation, la suggestion ou l'hérédité physiologique, toutes hypothèses — car ce n'est pas autre chose — qui aboutissent à la négation de la liberté. Ces erreurs proviennent de l'abus des mots non définis ou mal définis. Il convient donc de fixer avec précision le sens des mots, et notamment des mots organe, organisme, être organique, matière organique.

C'est l'objet de la *Partie générale*, dans laquelle l'auteur, partant de l'étymologie grecque, détermine la signification des mots organe, système, appareil etc. Le chapitre II de cette partie : notion d'être organique et de matière organique dans les sciences naturelles, est un modèle de clarté et de précision. Les termes étant définis, M. de Paredes passe à la *Partie historique* du concept d'organisme social en science politique moderne et en sociologie. Enfin, dans la *Partie critique*, la dernière, il traite de l'application rationnelle de l'idée d'organisme aux concepts d'Etat et de Société. La partie historique est la plus importante, mais elle doit être lue entièrement, il n'est guère possible de la résumer. Dans la partie critique, l'auteur discute les diverses opinions sur l'organisme social et expose la sienne ; ceci se prête mieux à l'analyse.

La majorité des penseurs qui se sont occupés de la question de l'organisme social ont confondu la notion d'Etat et celle de société. M. de Paredes s'efforce de dissiper cette confusion ; il montre que la division du travail constitue la base de toute organisation sociale ; que l'individu est à la fois serviteur et représentant du tout social, et non un simple instrument.

La question capitale est de savoir si l'idée d'organisme social est compatible ou non avec la liberté individuelle, si elle confirme la doctrine individualiste ou si elle conduit nécessairement au socialisme. Les opinions sont partagées à cet égard. Ceux qui, à la confusion de l'Etat avec la Société, unissent la croyance physiologique que la centralisation des fonctions est toujours nécessaire, tombent dans le socialisme ; ceux, au contraire, qui admettent la possibilité du concert spontané des organes du corps social, travaillant pour eux-mêmes et non sous la direction de supérieurs, restent individualistes.

M. de Paredes incline plutôt de ce côté-ci que de celui-là. Il trouve des différences très marquées entre l'élément social, l'homme, et les éléments naturels, les cellules organiques. L'homme peut être membre de plusieurs sociétés à la fois et en sortir à volonté, ce que ne peut faire la cellule organique. Quoique l'État ne soit pas toujours l'effet

d'une convention, il l'est quelquefois et, en tout cas, l'individu peut en sortir pour vivre isolé ou entrer dans une autre société. Il y a donc une différence essentielle entre la société humaine et les autres agrégats ou sociétés naturelles : ce qui se réalise fatalement dans le monde physique se consent librement dans la vie sociale. La liberté est donc compatible avec le concept d'organisme social.

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Consideraçoes apresentadas a Municipalidade de S. Paulo sobre o projecto de premios a cultura intensiva. (Considérations présentées à la municipalité de S. Paul sur le projet de primes à la culture intensive) pelo Dr JOAO PEDRO DA VEIGA FILHO, br.-8°. S. Paulo, Espindola et Comp. 1897. — Dans ces cinq dernières années les statistiques ont révélé le fait indiscutable du stationnement de la production nationale de Saint-Paul. Pour stimuler la culture intensive, on se propose de lui accorder des primes, projet que M. da Veiga Filho approuve chaleureusement et qui produirait peut-être quelques résultats si l'État ou la municipalité ne commençait pas par prendre d'une main pour donner ensuite de l'autre. L'auteur demande, en outre, ce qui nous paraît beaucoup plus efficace, la réduction des dépenses publiques, difficile à concilier avec les primes. Il voudrait aussi que le transport des machines et des produits agricoles et horticoles fût gratuit sur les voies ferrées ; mais il ne dit pas où les entreprises de chemins de fer prendront leur matériel et leur personnel gratuitement.

Recueil de statistique roumaine par F. ROBIN et CH. STAICOVICI, in-4° Bucarest, 1898. — La Roumanie ne possédait pas encore de publication du genre des Annuaires de statistique de l'étranger qui présentât un tableau complet de l'état matériel et moral de ce pays. Les auteurs du présent *Recueil* ont voulu combler cette lacune, ce qui a donné lieu à beaucoup de difficultés à cause du caractère fragmentaire et du manque de concordance des statistiques de détail. Le recueil de statistique roumaine est imprimé en français et en roumain, afin que les publicistes, les économistes, les statisticiens étrangers puissent faire usage des documents qui s'y trouvent réunis. Ces statistiques, notamment celles qui se rapportent à l'agriculture, à l'industrie, au commerce

intérieur et extérieur, à la navigation, seront aussi consultées avec fruit par les négociants étrangers. Nous devons donc faire des vœux pour que le recueil de statistique roumaine se perpétue et se perfectionne, et pour que le régime protecteur ne rende pas inutile pour nous les enseignements qu'il renferme.

Statistica di Filippo Virgili. (Statistique par FILIPPO VIRGILI) seconda edizione in-16° Milano, Ulrico Hoepli, 1898. — Ce traité de statistique fait partie de la collection des *manuels Hoepli*, série scientifique. Dans cette seconde édition, l'auteur s'est efforcé de mettre à profit les critiques et les observations de ses collègues et amis sur la première édition ; il a soumis certains chapitres à un tel travail de corrections et d'additions que l'ouvrage est presque complètement remis à neuf. Le chapitre notamment de l'élaboration mathématique et toute la statistique *expositrice* ont été refaits. En un mot, M. Virgili a fait son possible pour mettre son manuel au niveau de l'état actuel de la science, qui fait chaque jour quelques progrès, et il a mis à contribution les auteurs les plus compétents en la matière. *Statistique* se fait remarquer par l'ordre, la concision, la clarté qui y règnent et qui doivent en effet régner dans les ouvrages destinés à la jeunesse.

Du caractère logique des différences d'opinions qui séparent les économistes, par M. PANTALEONI, br. in-8° Genève, impr. Paul Richter, 1897. — Les petits esprits sont toujours à l'affût des petites divergences d'opinions entre savants pour y trouver la matière d'autant d'écoles différentes. M. Pantaleoni nous avertit, lui, qu'il n'appartient à aucune école et qu'il n'en a pas une qui vienne de son usine ; il n'y a pas d'écoles en économie politique, dit-il, ou, ce qui revient au même, il n'y en a que deux : l'école de ceux qui connaissent l'économie politique et l'école de ceux qui ne la connaissent pas.

Ce sont ces derniers qui voient des écoles partout, et cela tient à ce qu'ils ignorent les principes élémentaires de toute science. En dehors des mathématiques et de la physique, il y a diversité d'opinions dans toutes les sciences ; on sait que la physiologie change de système tous les vingt ans, *a fortiori* les sciences morales et sociales, infiniment plus complexes, sont-elles sujettes à varier; mais il faut avoir du temps à perdre et besoin d'ergoter pour trouver dans cette diversité d'opinions les fondements d'autant d'écoles.

R.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : La note du Tsar au sujet du désarmement. — Une solution de la question d'Alsace-Lorraine, proposée par le contre-amiral Réveillère. — La fin de la guerre hispano-américaine. — Les zones d'influence en Chine. La porte ouverte et la porte fermée. — Les causes économiques de l'antisémitisme en Algérie. — Les concessions faites aux antisémites et leurs résultats. — La justice européenne appliquée aux Asiatiques. Une lettre de M. Le Myre de Villers. — Un vœu du conseil général de l'Aube en faveur du pavé national. — Chinoiseries douanières. — Les *trades unions* libre échangistes. — M. Méline évangéliste.

Le comte Mouraview, ministre des Affaires étrangères de Russie, a remis le 12/24 août, par ordre de l'empereur, à tous les représentants étrangers accrédités à Saint-Pétersbourg, la note suivante :

Le maintien de la paix générale et une réduction possible des armements excessifs qui pèsent sur toutes les nations se présentent dans la situation actuelle du monde entier comme l'idéal auquel devraient tendre les efforts de tous les gouvernements. Les vues humanitaires et magnanimes de Sa Majesté l'Empereur, mon auguste maître, y sont entièrement acquises. Dans la conviction que ce but élevé répond aux intérêts les plus essentiels et aux vœux légitimes de toutes les puissances, le gouvernement impérial croit que le moment présent serait très favorable à la recherche, dans la voie de la discussion internationale, des moyens les plus efficaces à assurer à tous les peuples les bienfaits d'une paix réelle et durable, et à mettre avant tout un terme au développement progressif des armements actuels.

Au cours des vingt dernières années, les aspirations à un apaisement général se sont particulièrement affirmées dans la conscience des nations civilisées. La conservation de la paix a été posée comme le but de la politique internationale. C'est en son nom que les grands Etats ont conclu entre eux de puissantes alliances ; c'est pour mieux garantir la paix qu'ils ont développé dans des proportions inconnues jusqu'ici leurs forces militaires, et continuent encore à les accroître sans reculer devant aucun sacrifice.

Tous ces efforts pourtant n'ont pu aboutir encore aux résultats bienfaisants de la pacification souhaitée. Les charges financières, suivant une marche ascendante, atteignent la prospérité publique dans sa source. Les forces intellectuelles et physiques des peuples, le travail et le capital, sont en majeure partie détournés de leur application naturelle et consumés improductivement. Des centaines de millions sont employés à acquérir des engins de destruction effroyables, qui, considérés aujourd'hui comme le dernier mot de la science, sont destinés demain à perdre toute valeur à la suite de quelque nouvelle découverte dans ce domaine. La culture nationale, le progrès économique et la production des richesses se trouvent paralysés ou faussés dans leur développement ; aussi, à mesure qu'ils s'accroissent, les armements de chaque puissance répondent-ils de moins en moins au but que les gouvernements s'étaient proposé.

Les crises économiques, dues en grande partie au régime des armements à outrance et au danger continuel qui gît dans cet amoncellement du matériel de guerre, transforment la paix armée de nos jours en fardeau écrasant que les peuples ont de plus en plus de peine à porter. Il paraît évident, dès lors, que si cette situation se prolongeait, elle conduirait fatalement à ce cataclysme même qu'on tient à écarter, et dont les horreurs font frémir à l'avance toute pensée humaine. Mettre un terme à ces armements incessants, et rechercher les moyens de prévenir des calamités qui menacent le monde entier, tel est le devoir suprême qui s'impose aujourd'hui à tous les Etats.

Pénétré de ce sentiment, Sa Majesté a daigné m'ordonner de proposer à tous les gouvernements, dont les représentants sont accrédités près la cour impériale, la réunion d'une conférence qui aurait à s'occuper de ce grave problème.

Cette conférence serait, Dieu aidant, d'un heureux présage pour le siècle qui va s'ouvrir ; elle rassemblerait dans un puissant faisceau les efforts de tous les Etats qui cherchent sincèrement à faire triompher le grande conception de la paix universelle sur les éléments de trouble et de discorde.

Elle cimenterait en même temps leurs accords par une consécration solidaire des principes d'équité et de droit sur lesquels reposent la sécurité des Etats et le bien-être des peuples.

Cette note qui semble rédigée par un disciple de Cobden a causé, il faut bien le dire, une surprise plutôt désagréable dans le monde politique de l'Europe. On n'a pas manqué de couvrir de fleurs le noble souverain qui l'a inspirée, on s'est accordé de toutes parts à louer ses intentions généreuses, mais non sans lui faire entendre qu'il s'abandonnait à une pure utopie. A cela on

pourrait répondre que l'utopie consiste à croire que les nations de l'Europe pourront continuer indéfiniment à supporter sans faiblir, le poids croissant des armements, et des impôts non moins croissants qu'ils exigent ; que les classes ouvrières qui paient intégralement l'impôt du sang, tandis que la classe dirigeante en est exempte pour les deux tiers, ne se révoltera pas quelque jour contre cette monstrueuse inégalité, bref, que le militarisme ne conduira point par le chemin le plus court au socialisme. Mais les professionnels de la politique n'ont pas la vue si longue, et voilà pourquoi ils traitent volontiers de chimères tout ce qui dépasse les bornes étroites de leur horizon.

Nous ignorons ce qu'il adviendra de la généreuse initiative que vient de prendre le Tsar, et nous n'avons d'ailleurs qu'une faible confiance dans le succès d'une conférence, dont les membres seront, selon toute apparence, pris dans le personnel politique et diplomatique, auquel l'état de paix succédant à un état de guerre latent, ferait perdre la plus grande partie de son importance. On peut même craindre que des questions brûlantes, sur lesquelles l'accord sera difficile sinon impossible, ne viennent réveiller les passions belliqueuses dans cette assemblée, destinée sinon à assurer la paix du moins à en diminuer le prix de revient. Mais, quoi qu'il arrive, la question du désarmement se trouve maintenant posée devant le monde civilisé, et elle restera à l'ordre du jour jusqu'à ce qu'elle soit résolue.

Rappelons à ce propos que c'est à l'initiative de l'impératrice Catherine II qu'est due la constitution de la « Ligue des neutres » qui a déterminé un progrès décisif du droit des gens, en faisant prévaloir la maxime « que le pavillon couvre la marchandise ». Rappelons encore qu'un autre prédécesseur de Nicolas II, l'empereur Alexandre Ier, a été le promoteur de la Sainte Alliance, à laquelle l'Europe a été redevable de trente ans de paix. Pourquoi ne reconstituerait-on pas, sur une base plus large, en y faisant entrer les petits États, cette société d'assurance contre la guerre ?

*
* *

Parmi les questions brûlantes auxquelles nous avons fait allusion plus haut figure en première ligne celle de l'Alsace-Lorraine. Cette question, un illustre Alsacien, cher aux libre-échangistes, M. Jean Dollfus proposait de la résoudre, en faisant de l'Alsace un état tampon entre l'Allemagne et la France. Le très libéral auteur de l'Autarchie, M le contre-amiral Reveillère, dont on ne suspectera pas le patriotisme, vient de publier dans la *Dépêche de*

Brest un projet de solution analogue, que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire :

La solution que j'ai l'honneur de vous soumettre, dit-il, m'a été inspirée par le spectacle des îles Normandes.

Les habitants de Jersey, Guernesey... se disent *Normands*, ils refusent obstinément la qualification d'Anglais.

Ces îles jouissent de l'autarchie la plus absolue. Le gouvernement anglais n'intervient en rien dans l'administration du pays. Un conseil élu par les habitants élit le *Connétable*. Connétable et conseil élus gouvernent souverainement le pays.

Le pavillon anglais n'en flotte pas moins sur les îles Normandes.

Le gouvernement anglais, exclusivement chef militaire, ne se mêle en rien des affaires du pays — très remarquablement administré d'ailleurs.

Commandant un navire de guerre, j'ai pu constater à Guernesey, dans une affaire très délicate, combien sont indépendants l'un de l'autre le pouvoir civil et le pouvoir militaire, et combien ils respectent mutuellement leurs attributions si différentes.

Cette reconnaissance complète de leur autarchie par l'Angleterre enlève aux habitants des îles Normandes tout désir d'être Français, bien qu'ils aient obstinément conservé notre langue. Si la Grande-Bretagne avait voulu en faire des Anglais de force, très vraisemblablement ces îles seraient françaises aujourd'hui.

L'Angleterre n'exerce donc sur ces îles qu'un protectorat militaire.

Notons que, sous les guerres du premier Empire, la neutralité des îles Normandes fut rigoureusement observée. Elles en profitèrent, d'ailleurs, pour exercer une fructueuse contrebande.

Si, comme les îles Normandes, l'Alsace-Lorraine était déclarée neutre et civilement indépendante, elle tiendrait autant qu'elles à sa nationalité. Les Alsaciens-Lorrains seraient jaloux de leur autarchie comme nos voisins de l'Ouest. Si nous tentions de nous emparer de ces îles Normandes, qui ne veulent s'avouer anglaises à aucun prix, leurs habitants se lèveraient comme un seul homme pour nous combattre. De même, s'ils avaient joui quelque temps du bienfaisant régime de la neutralité assurée et d'une pleine autarchie, les Alsaciens-Lorrains n'auraient plus le désir de redevenir Français.

D'autre part, nous n'aurions pas plus la tentation d'envahir l'Alsace-Lorraine que nous n'avons la tentation de faire une descente à Jersey.

Alors, l'Alsace-Lorraine serait ce à quoi l'histoire et la géographie la destinent : à devenir le trait d'union entre la France et l'Allemagne, désormais unies par les liens d'une étroite amitié, pour le plus grand bien de l'Europe et du monde.

Si l'Allemagne désirait un rapprochement avec la France, les conditions de ce rapprochement pourraient se discuter sur les bases suivantes :

1° Le traité de Francfort est aboli ;

2° Pour consolider entre la France et l'Allemagne une union éternelle, un traité est conclu entre les deux hautes puissances en prenant pour point de départ les principes ci-après :

1° L'Alsace-Lorraine est déclarée territoire neutre et civilement indépendant sous le protectorat militaire de l'empire ;

2° Le gouvernement civil de l'Alsace-Lorraine, gouvernement autonome, a son drapeau particulier, qui n'est ni allemand, ni français ;

3° L'empire tient garnison dans les forteresses de l'Alsace-Lorraine ;

4° Les Alsaciens-Lorrains ne peuvent servir dans les armées continentales de la France et de l'Allemagne. Ils peuvent servir dans les armées coloniales des deux nations.

Contre-amiral Réveillère.

*
* *

Déclarée officiellement le 22 avril et terminée non moins officiellement le 12 août, — bien que la prise de Manille ait eu lieu le 13 —, la guerre hispano-américaine a duré 114 jours, et pendant ces 114 jours, les Américains ont dépensé 750 millions, soit environ 6 1/2 millions par jour. C'est cher, mais du moins cette guerre a eu le mérite d'affranchir les colonies espagnoles d'un joug que l'esprit de monopole avait rendu insupportable, et de mettre fin aux sacrifices de sang et d'argent qu'une poignée de fonctionnaires faméliques et d'industriels privilégiés imposaient au peuple espagnol, dans l'intérêt prétendu de la grandeur et de l'honneur de l'Espagne.

Voici une courte esquisse, empruntée à un ami fidèle de l'Espagne, M. Pierre Loti, qui montrera mieux qu'aucune statistique, le bénéfice que le peuple espagnol tirait de ses colonies.

Un couple d'Espagnols, échoué devant ma porte sur des pierres, contait ainsi son histoire :

— Il y a deux ans, nous étions des cultivateurs dans la Navarre. Pour racheter notre fils qui devait s'en aller à Cuba, nous avons d'abord vendu nos vaches ; l'année d'après, la classe suivante ayant été appelée, il fallait encore qu'il partît, malgré notre grand sacrifice ; alors, nous avons vendu notre champ, afin qu'il eût de quoi déserter aux Amériques...

Je crois que jamais encore l'horreur de ceci, qui se pratique dans tous nos pays civilisés, ne m'était apparue si flagrante : prendre de

force à de pauvres gens leur fils unique, pour l'envoyer aux tueries coloniales !... Mon Dieu, qu'on ait plutôt pour cela des armées de volontaires, de mercenaires ; mais que que l'on réserve pour les suprêmes défenses de la patrie les pauvres petits paysans qu'il faut arracher à leur village !

— Nous étions venus à pied en France, continuaient-ils, espérant du travail ; mais nous n'en avons point trouvé.

— Et votre fils ?

— Mort de la fièvre en arrivant à Buenos-Ayres.

— Et à présent, où allez-vous ?

— A présent !... Ah ! nous ne savons plus... Devant nous, sur les routes...

« Aller devant soi, sur les routes, sans savoir. » C'est bien cela, et les voici probablement chemineaux jusqu'à leur mort, ces deux humbles qui naguère étaient cultivateurs en Navarre.

*
* *

Les Japonais civilisés et militarisés à l'européenne, ayant commis l'imprudence de mettre au grand jour la faiblesse de la Chine, l'idée est venue aux grandes puissances militaires de se partager ce domaine de la race jaune après celui de la race noire. Elles sont en train de s'y tailler des zones d'influence, ce qui ne va pas sans de grosses querelles. Tandis que l'Angleterre, fidèle à sa politique libre-échangiste, demande que toutes les zones soient également ouvertes à l'industrie et au commerce de toutes les nations, les puissances protectionnistes prétendent réserver à leurs nationaux l'exploitation privilégiée des leurs. C'est, d'un côté, la politique dite de la porte ouverte, de l'autre, celle de la porte fermée. Il est malheureusement à craindre que celle-ci n'ait le dessus. Nous voyons par exemple que la fourniture du matériel du chemin de fer de Pékin à Hankeou est réservée exclusivement aux industries belges et françaises. Ce qui signifie que les Chinois auront à payer, sous la forme d'un renchérissement artificiel des frais de transport, un impôt aux fournisseurs privilégiés de ce chemin de fer. L'Angleterre proteste, non sans raison, contre cette extension asiatique du protectionnisme européen, mais peut-on avoir égard à ces protestations « égoïstes » de la perfide Albion ?

*
* *

En signalant les abominables excès auxquels se sont livrés les antisémites algériens sous les regards indifférents sinon bienveillants des autorités, que les juifs aussi bien que les chrétiens paient

pour assurer la sécurité des personnes et des propriétés, nous faisions remarquer que l'antisémitisme a, plus qu'ailleurs, en Algérie un caractère économique. « Il se recrute principalement, disions-nous dans notre chronique du mois d'avril, parmi les petits commerçants, en majorité, espagnols, italiens, maltais qui ont émigré dans l'espoir de faire une fortune rapide, et qui ont subi un amer désappointement en se heurtant à la concurrence des juifs établis de longue date. De là, la haine féroce dont ils poursuivent ces concurrents qui vendent à bon marché et se contentent de petits profits. »

Nous trouvons dans une correspondance de l'*Indépendance belge* une appréciation des causes de l'antisémitisme algérien, qui s'accorde de tous points avec la nôtre :

Dans ce pays, les juifs sont surtout commerçants ; ce sont eux qui forment le trait d'union entre la production française et les agglomérations indigènes. Par leurs facultés multiples et surtout par leur activité, ils sont arrivés à conquérir dans le commerce une situation prépondérante. Cette prospérité leur vaut aujourd'hui l'inimitié féroce des concurrents lassés de lutter contre des rivaux si redoutables. Chose étrange! Ce ne sont pas les Français qui se distinguent dans cette explosion de haines implacables, c'est cette tourbe de cosmopolites poussés sur l'Afrique par le désir de s'enrichir. Ce sont eux qui trouvent dans le juif un concurrent dangereux qui fait baisser le prix des marchandises par le jeu naturel de l'offre et de la demande ; c'est le Maltais qui crie bien fort : « L'Algérie aux Français » ; ce sont les Italiens dont on a exploité, en ces derniers temps, les mauvais instincts ; ce sont les déchets que l'Espagne, malheureuse et pauvre, déverse chaque jour sur le rivage algérien, pour la plus grande gloire des fauteurs de désordre et de la satisfaction de leurs ambitions.

Pour tous ces gens, l'expulsion des juifs serait un bonheur depuis longtemps désiré ; ce serait la réalisation d'un rêve caressé avec amour, la suppression d'un mal terrible. Le juif, chassé par les persécutions continuelles, par les menaces de mort proférées à toute heure, par cette guerre abominable faite à ses intérêts et à sa personne, c'est la place libre et nette, c'est la hausse immédiate des produits et la réalisation rapide de fortunes considérables. On comprend ce que la convoitise a pu suggérer de pensées méchantes à cette foule violente et cruelle. Son avidité a poussé le premier cri, la provocation des feuilles antijuives a fait le reste.

Un Algérien de haute naissance et de grand sens, M. le baron de Vialar, propriétaire à la Chiffa, ancien lieutenant d'état-major au

20e corps d'armée de l'Est, s'est expliqué à ce sujet dans une lettre publique adressée à l'un de ses compatriotes. Voici ce qu'il a le courage de dire :

« Les juifs sont plus commerçants que vous, c'est vrai, et leur con-
« currence vous chagrine ; mais lorsque vous voulez réfléchir, vous êtes
« obligés de reconnaître que le consommateur ne peut pas s'en passer,
« et qu'il est bien heureux de les avoir. C'est vous, commerçants fran-
« çais, qui voudrez vous contenter d'un petit bénéfice ? C'est vous qui
« irez sur les routes poudreuses et brûlantes, au milieu de mille dan-
« gers, porter les marchandises françaises sur les marchés du Sud. Non,
« il faut sans vous déranger et au plus tôt faire votre pelote, dont vous
« irez jouir en France ou autres lieux.

Quant à l'usure, que l'imprévoyance des indigènes et l'insuffisance des garanties qu'ils offrent aux prêteurs fait fleurir en Algérie, elle est particulièrement reprochée aux juifs par... leurs concurrents chrétiens.

Voici à ce sujet, l'aveu dépouillé d'artifice que faisait un journaliste antisémite, mais naïf :

« Les juifs sont les grands maîtres de l'usure, mais il n'y a pas
« qu'eux qui la pratiquent en Algérie.

« Dans certains centres de l'intérieur, le juif n'est qu'une exception.
« Le quarante pour cent est pratiqué ouvertement par des propriétaires,
« des employés, des fonctionnaires, voire même des administrateurs.
« Je sais une riche bourgade des environs d'Alger, où les deux tier
« des conseillers municipaux se sont enrichis et s'enrichissent encore
« par des procédés que Shylock n'eût pas dédaignés. »

Est-il nécessaire d'ajouter que l'expulsion des usuriers juifs aura pour effet immédiat d'élever le taux des prêts aux dépens des malheureux emprunteurs, mais à la grande joie des usuriers chrétiens.

*
* *

Il était permis d'espérer que le nouveau gouverneur de l'Algérie s'efforcerait de mettre fin à une agitation fomentée par les passions les plus cupides et les plus viles. Mais les antisémites possèdent en Algérie une puissance électorale avec laquelle le gouverneur se croit obligé de compter. Il a cru les apaiser en dépouillant les consistoires juifs du droit de distribuer les aumônes dont ils perçoivent le montant sur leurs coreligionnaires pour attribuer ce droit aux bureaux de bienfaisance, dans lesquels leurs ennemis sont en majorité. Mais, comme il fallait s'y attendre, cette concession n'a eu d'autre effet que de mettre les antisémites en appé-

tit. Voici le langage que tenait à l'égard du nouveau gouverneur un antisémite notable, M. Max Régis, — un Italien passé à l'état de patriote français :

Quand M. Laferrière est venu ici, une campagne nous l'avait fait prendre pour un ennemi. Je crois que nous nous sommes trompés.

M. Laferrière a promis l'abrogation du décret Crémieux, c'est bien; mais comme cette mesure ne peut pas avoir d'effet rétroactif, nous voulons l'expulsion en masse des juifs. S'ils ne veulent pas partir par les transatlantiques, nous seront obligés de leur offrir des bateaux à soupape. (*Rires et bravos*).

Puisque M. Laferrière a fait des promesses, nos députés nous convient au calme, et, si M. Laferrière nous trompe, nous lui referons la conduite de Lépine.

Il y a cependant des lois qui punissent — et même très sévèrement — les excitations à la haine des citoyens les uns contre les autres, à plus forte raison l'offre de « bateaux à soupape ». Mais hélas! tant valent les hommes, tant valent les lois.

*
* *

Une des raisons que se plaisent à invoquer les peuples civilisés ou soi-disant tels, pour s'emparer des pays occupés par les peuples barbares, c'est de les initier aux bienfaits de la civilisation et en particulier de les doter d'une justice plus juste et plus humaine. Une lettre de M. le Myre de Vilers, député de la Cochinchine, que nous empruntons à la *Dépêche coloniale*, pourra inspirer quelques doutes sur la supériorité de la justice européenne, comparée à la justice asiatique :

Villiers-sur-Mer, 9 août 1898.

Monsieur le garde des sceaux,

Le 26 mai dernier, j'ai eu l'honneur d'écrire à M. le ministre des Colonies pour le prévenir que plusieurs centaines d'Annamites avaient été exécutés sommairement à la suite de l'insurrection Ky-Dong.

N'ayant pas reçu de réponse et supposant que le temps avait manqué à M. Trouillot pour prendre connaissance de ma communication, je l'entretins de ce sujet dans le cabinet de M. Peytral, en présence de M. le directeur de l'Asie, qui revenait du Tonkin. M. Roume me répondit que tout s'était passé conformément à la loi annamite.

Quelle loi? Nous avons même oublié de promulguer un code pénal. Nos sujets sont condamnés selon cette formule : « Avait fait ce qui ne devait pas être fait ».

M. le ministre des Colonies n'eut pas un mot de pitié en faveur des victimes de l'arbitraire ; pas une parole de protestation contre les singulières doctrines de son principal coopérateur. Depuis, un fait non moins condamnable s'est produit en Cochinchine, où nous avons une justice régulière. Dix-neuf cents piastres ayant été dérobées à M. le lieutenant gouverneur, les domestiques de son palais furent arrêtés et soumis à la torture ; sous l'empire de la douleur, ces malheureux avouèrent le crime dont ils étaient faussement accusés.

Cependant le juge d'instruction chargé de l'affaire ne tarda pas à arrêter les véritables coupables et à retrouver 1.800 piastres sur 1.900 volées.

De pareils actes déconsidèrent l'administration qui les commet et un gouvernement qui les tolère ; ils ont en outre le grave inconvénient de préparer la perte des colonies de domination.

L'exemple de Cuba et des Philippines le démontre surabondamment.

Aussi, M. le garde des sceaux, je vous prie de prescrire une enquête sur la distribution de la justice en Indo-Chine et d'en charger un magistrat impartial, ne dépendant pas du ministre des Colonies.

Veuillez agréer,

LE MYRE DE VILERS.

*
* *

Le Conseil général de l'Aube demande :

Que les pavés étrangers soient frappés d'un droit de 5 francs par 1.000 kilog. et la pierre destinée à la réfection des routes, d'un droit de 1 fr. 50, ce, dans le but de favoriser les produits français, que la concurrence belge accable ; que le tarif du transport des pavés et des pierres de nos carrières soit réduit.

Ce qui revient à demander que les frais de pavage des routes soient augmentés aux dépens des contribuables. A moins toutefois que les conseillers généraux de l'Aube ne se chargent de payer de leur poche les frais de la protection du pavé national.

*
* *

Voici deux menus faits à ajouter au dossier intellectuel de la douane, que nous empruntons au *Journal des Débats* :

Un de nos collaborateurs se rendait, cet hiver, à Bruxelles. Dans ses bagages se trouvait une paire de bottines qu'il n'avait pas encore portée : cela peut arriver à tout le monde, et il se croyait innocent de tout crime. Le douanier belge qui visita sa malle à la frontière n'en jugea

pas ainsi. Ce fonctionnaire subtil avisa tout de suite la paire de bottines en question et demanda : « Qu'est-ce que c'est que ça ? Des bottines. — Neuves ? — Neuves. — Mais il faut payer le droit, savez-vous ! » Il le fallut, en effet ; et notre collaborateur se vit remettre un reçu administratif constatant qu'il avait payé 4 fr. 50 pour avoir importé en Belgique des *peaux ouvrées*. Peaux ouvrées lui parut une dénomination ingénieuse. Mais il en est de plus rares encore. Un anthropologiste suisse en a fait l'expérience. Ce savant revenait d'une mission en Patagonie, avec un grand nombre de colis qui contenaient des crânes patagons et autres recueillis par lui au cours de ses voyages. La douane helvétique ouvrit ces colis et fut saisie d'un grand émoi. On n'avait jamais vu marchandise pareille. Après de longs conciliabules, on informa l'anthropologiste que ses crânes seraient traités comme des os ordinaires et qu'ils payeraient les droits d'entrée au poids : tant par 100 kilog. Le savant se récria, disant que c'était une profanation de taxer des restes humains comme de vulgaires ossements du premier animal venu. Contre toute attente, cet argument sentimental fut efficace. Les douaniers laissèrent entrer en franchise les crânes sud-américains, qu'ils inscrivirent sous cette rubrique étonnante : *Effets d'immigrants usagés*. Après celle-là, il faut tirer l'échelle.

Passe pour les effets d'immigrants usagés. Mais 4 fr. 50 de droits sur les peaux ouvrées d'une paire de bottines, c'est cher.

*
* *

Nous lisons dans le compte rendu du dernier congrès des *Trades unions* qui vient d'avoir lieu à Londres qu'une proposition émanant des ouvriers papetiers et demandant que les membres des trades unions n'achètent que les journaux imprimés sur papier anglais a été rejetée avec indignation.

Une autre proposition à tendances protectionnistes a été également repoussée. Les journaux mélinistes n'en continueront pas moins à affirmer que la réaction protectionniste fait tous les jours des progrès sensibles en Angleterre.

*
* *

La *République française* déclare que « M. Méline a dressé le nouvel évangile de l'agriculture et de l'industrie ».

Il faut que cet évangile protectionniste ait été bien mal dressé, puisqu'il n'a pas empêché la chute de l'Evangéliste.

Paris, 14 septembre 1898.

G. DE M.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Dictionnaire du commerce de l'industrie et de la banque publié sous la direction de MM. Yves Guyot et Arthur Raffalovich. Troisième livraison. Articles : Assurances à Belgique.

Traité pratique contenant les règles de perception en matière de titres ou de biens des sociétés étrangères en France et de fonds d'Etat étrangers par Maurice Jobil, sous-inspecteur de l'enregistrement à Paris. Avec préface de M. Paul Delombre, député. 1 vol. in-18 de 626 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Les grandes compagnies de chemins de fer français en 1897 par M. Ch. Gomel. Br. in-8° de 40 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Etapes d'un Touriste en France. De Dunkerque à Arras, Péronne et Montdidier, par Alexis Martin, 1 vol. in 18 de 354 p. — Paris, Hennuyer.

La liberté économique et les événements d'Italie par Vilfredo Pareto. Br. in-8° de 125 p. — Lausanne, F. Rouge.

Du véritable caractère et de l'utilité réelle des ports francs par Emile Delivet. Br. in-8° de 12 p. — Le Havre. Imp. Le Roy.

Travaux de la société impériale libre économique, n° 1 et 2, 1898, 2 vol. in-8° (en russe).

Compte rendu des opérations et de la situation de la Caisse générale d'épargne et de retraite de Belgique, année 1897, 1 vol. in-4° de 140 p. — Bruxelles. Imp. Bruylant.

Justice et charité, par Gabriel Ambon. Br. in-8° de 15 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

(Extrait du *Journal des Economistes*).

La Production des céréales dans le monde entier. (Blé seigle, avoine, orge, maïs, par L. Grandeau. Br. in-8° de 20 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

(Extrait du *Journal des Economistes*).

Gli spezzati d'argento italiani e il sistema monetario della lega Greco-Latina par Carlo Martello. Br. in-8° de 24 p. — Bassano. Tipog. Roberti.

Les fabricants-exportateurs des pays de la Couronne Hongroise.

Annexe. Exportateurs de produits du sol, publié par le Musée Commercial hongrois : 1 vol. in-8° de 300 p. — Budapest, 1898.

L'Activité de l'homme par W. Tenicheff. Traduit du russe par l'auteur, 1 vol. gr.-in-8° de 262 p. — Paris, E. Cornély.

Report and statistical tables relating to changes in rates of wages and hours of Labour in United Kingdom in 1897, *with comparative statistics for* 1893-6, 1 vol. in-8° de 234 p. Paris — London, Eyre et Spottiswode.

Transactions of the Manchester statistical society. Session 1897-98 and index. — 1 vol. 8° de 336 p.

La statistica civile e penale e la riunione dell'istituto internazionale di statistica a pietroburgo. Antonio Bosco. Br. in-8° de 65 p. — Roma, 1898.

Dei più recenti scritti su Napoleone e i suoi tempi par Alberto Lumbroso Br. in-8° de 15. p. — Torino, Fratelli Bocca.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME TRENTE-CINQUIÈME

N° 1. — *Juillet* 1898.

N° 2. — *Août* 1898.

N° 3. — *Septembre* 1898.

Paris. — Typ. A. DAVY. 52, rue Madame. — *Téléphone*.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

CINQUANTE-SEPTIÈME ANNÉE

5e SÉRIE — TOME XXXVI

(OCTOBRE A DÉCEMBRE 1898)

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Rue Richelieu, 14

—

1898

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

LES FINANCES DE LA PRUSSE

1890-1897

Le budget du royaume de Prusse ne contient ni les dépenses de la Guerre, de la Marine, de la Dette commune, ni les recettes des impôts indirects attribués à l'Empire; il ne nous donne qu'une partie du tableau financier. Les recettes comprennent celles du ministère de l'Agriculture, domaines et forêts, du ministère des Finances, du ministère du Commerce et de l'Industrie, du ministère des Travaux publics, les dotations; les dépenses comprennent les dépenses permanentes d'exploitation, d'administration, de perception, les dépenses non annuelles. Le budget est divisé en ordinaire et extraordinaire; cette division semble s'imposer dans un pays où l'Etat exploite un domaine industriel aussi considérable. On établit généralement le budget sur la moyenne des trois dernières années, en corrigeant toutefois la moyenne par des coefficients de plus ou de moins-value [1].

La tâche du ministre des Finances en Prusse est rendue plus difficile par l'influence qu'exerce sur son budget tout d'abord le budget de l'Empire, avec ses besoins variables, mais dont la

[1] Le budget prussien comprend aux recettes 16 grandes divisions, 40 chapitres et 209 titres; aux dépenses ordinaires, 12 grandes divisions, 127 chapitres, 1.231 titres; aux dépenses extraordinaires, 15 chapitres, 416 titres. L'année fiscale court du 1er avril au 31 mars. Les recettes établies par des lois spéciales peuvent être perçues en l'absence d'un vote de la Chambre, de même les recettes provenant du domaine de l'Etat. Seules ne peuvent pas être perçues ainsi les recettes qui ont été spécialement votées pour une année. En Prusse les crédits non dépensés à la fin d'une année pour les dépenses extraordinaires de constructions peuvent être reportés aux années qui suivent. — Voir M. V. Heckel. *Das Budget.*

tendance est de grandir, ensuite la place énorme qu'occupe l'exploitation des chemins de fer de l'Etat (27.663 kilomètres), exploitation industrielle et commerciale, soumise à des oscillations considérables [1].

---

[1] L'organisation financière de l'Empire repose sur l'idée maîtresse d'alimenter le budget des dépenses communes à l'aide du produit des impôts indirects, en réservant les impôts directs aux Etats particuliers. Les Etats particuliers sont tenus de contribuer, proportionnellement au nombre de leurs habitants, aux dépenses de l'Empire par des contributions matriculaires, et, d'autre part, l'Empire leur alloue des subventions sur le produit des impôts indirects qui lui sont attribués, au-delà d'un certain montant qu'il conserve. Les recettes de l'Empire se composent des douanes, des contributions sur les tabacs, le sucre, le sel,l'alcool,la bière, d'un droit de timbre sur les cartes à jouer, sur les effets de commerce, sur les valeurs mobilières, sur les transactions de bourse, des recettes des postes et télégraphes, de l'imprimerie de l'Empire, de la participation aux bénéfices de la Banque d'Allemagne, enfin des contributions matriculaires. D'autre part, les dépenses comprennent les ministères des Affaires Etrangères, de l'Intérieur, de la Guerre, de la marine, de la Justice, la Dette publique. Parmi les dépenses figurent la subvention pour l'assurance contre la vieillesse et l'invalidité, et les allocations aux Etats de l'Empire.

Les dépenses de l'Empire en millions marks ont été :

	1878-70	1896-97
	—	—
Armée	319	479
Marine	23	56
Pensions	18	57
Dette	5	76

et les recettes :

Douane tabacs	101.9	445 4
Sucre	40.9	53 2
Alcool	35.4	46.7
Alcool	37.5	117.0
Bière	15.0	28.0
Cartes à jouer	0.3	1.4
Timbre	5.7	8.7
Impôt de boursé, etc	—	47.7

Les dépenses ont progressé de 365 à 668 millions, les recettes de 242 à 787 millions. 81 0/0 des plus-values ont été absorbés par les dépenses de la guerre, de la marine, des colonies.

La Prusse a payé à l'Empire : (millions marks).

1880-81	15.7	1882-83	1.6	1893-94	2.1
1881-82	11.4	1892-93	20.1	1897-98	9.9

comme excédent des contributions matriculaires, elle a reçu :

1883-84	6 8	1886-87	5.8	1889-90	80.3	1892-93	25.4
1884-85	23.0	1887-80	41.2	1890-91	46 0	1894-95	9.6
1885-86	11.8	1888-89	41.2	1891-92	41.6	1896-97	8.2

de plus qu'elle n'a versé. On voit que les oscillations sont considérables.

L'homme d'Etat qui, depuis une huitaine d'années, est à la tête des finances de la Prusse et qui est certainement la personnalité la plus en vue du Cabinet prussien, a éprouvé, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, le désir de s'affranchir de cette double dépendance, qui venait bouleverser ses calculs. « Il est d'une grande « importance pour l'Etat, au point de vue économique et social, « d'obtenir des conditions moyennes, d'écarter les grandes fluc- « tuations, les grands écarts de hausse et de baisse... » M. de Miquel, avec une rare persévérance, a poursuivi le but qu'il s'était fixé, de soustraire le plus possible son budget aux influences extérieures, à la répercussion de l'Empire d'une part, et à celle de l'exploitation du domaine industriel de la Prusse, d'autre part. Sa souplesse, sa fécondité en ressources lui ont fait tenter divers procédés; il a voulu régler les rapports de l'Empire avec les Etats particuliers, en fournissant de nouvelles taxes indirectes à l'autorité centrale pour l'armée et la flotte et en mettant les Etats particuliers à l'abri de demandes se traduisant par des suppléments de contributions matriculaires. Ses efforts dans cet ordre d'idées n'ont pas été heureux au Reichstag.

Il s'est efforcé de même de se préserver du contre-coup de trop bonnes recettes sur son budget, lorsque ces recettes étaient d'une nature passagère, transitoire, accidentelle. On a dit avec raison qu'il y a solidarité complète entre toutes les parties de l'Etat : le budget reflète la condition générale des affaires, et il est naturel que l'essor industriel, que l'expansion commerciale trouvent leur expression dans l'accroissement des recettes du Trésor. C'est notamment le cas pour les pays qui possèdent leurs chemins de fer et qui les exploitent. Dans les années de prospérité, les recettes des chemins de fer augmentent considérablement et les parlements résistent difficilement à la tentation de procéder à des dégrèvements et à des dépenses qu'on regrettera d'avoir entamées dans les années de crise ou de liquidation.

C'est pour cela que M. de Miquel a paru animé d'un esprit d'économie et qu'il s'est montré d'une timidité voulue dans l'établissement des prévisions. Il obéissait à des préoccupations dont on comprend l'origine, lorsqu'il entrait dans la voie de la compression des dépenses et qu'il se laissait dominer en apparence par le pessimisme. Les faits lui ont donné un démenti; au lieu de déficits prévus, les exercices se sont clos par des excédents. Les quatre premières années de son administration ont vu la liquidation de la crise de 1890-91, les trois dernières ont été une période d'expansion industrielle et commerciale. M. de Miquel a redouté que, sur

les plus-values toujours plus ou moins aléatoires de l'exploitation des chemins de fer, on ne s'empressât d'introduire de nouvelles dépenses permanentes. C'est pour cela qu'il a été un partisan éloquent de l'amortissement; l'idée que la France rentrera en possession de ses chemins de fer, par l'expiration des concessions en 1956, lui a servi d'argument pour agir sur les gens et leur faire craindre qu'à cette date la Prusse ne fût dans une situation inférieure à celle de la France. Enfin, M. de Miquel a été pessimiste, lorsqu'il s'est agi de doter l'Empire de nouvelles ressources.

Parmi les ministres des Finances contemporains, M. de Miquel a sa place marquée au premier rang; il est de ceux qui laisseront une empreinte durable sur le système fiscal de leur pays. Il a achevé en Prusse une réforme de la taxation qui répondait à la fois à des vues de théoricien, à des exigences politiques et électorales, et aux besoins du Trésor. M. de Miquel a réalisé dans la mesure du possible la formule bien connue : à l'Empire, les impôts indirects, à l'Etat les impôts personnels directs; à la commune les impôts réels, les impôts sur les choses. Il a abandonné aux autorités locales l'impôt sur la propriété foncière, sur la propriété bâtie, sur le commerce et l'industrie (patentes) et les a encouragées à chercher dans diverses directions des ressources nouvelles, afin de dégager l'impôt public des centimes locaux additionnels, qui n'en restent pas moins encore très élevés [1].

En modifiant ainsi le système fiscal de la Prusse, M. de Miquel a voulu écarter une fois de plus un élément aléatoire, incertain,

---

[1] En 1895-96, la réforme fiscale inaugurée par M. de Miquel a trouvé son expression complète.

L'Etat a renoncé à percevoir :

1° L'impôt foncier........................	39.8	millions.
L'impôt sur la propriété bâtie..........	40.0	—
L'impôt sur le commerce et l'industrie.	22.3	—
2° L'impôt sur les mines..........	6.3	—
3° Une moins-value sur le timbre.........	0 3	—
	108,9	

Comme compensation, il a :

1° La jouissance complète de l'impôt sur le revenu (121.100.000 marks), dont une partie était mise de côté, soit un supplément de.............	34.8
4° L'impôt complémentaire (1/2 0/00) sur le capital................	35.0
3° La cessation de la subvention aux autorités locales sur les produits des droits de douanes, sur les produits agricoles...........	34.0
4° La diminution des frais de perception des impôts abandonnés..	3.9
	107 8

soit une différence en moins, de 1.154.340 au détriment du Trésor.

qui résultait de l'obligation de verser aux autorités locales le produit des droits sur les céréales et le bétail importés, au-delà de 15 millions de marks.

II

M. de Miquel a présenté en 1898 à l'empereur et roi un rapport sur les finances de la Prusse de 1890 à 1897; ce rapport est très détaillé. Des extraits assez copieux en ont été publiés dans le *Messager Officiel* (supplément du 3 juin 1898). C'est naturellement une apologie. Mais ceux-mêmes qui ne sont pas d'accord avec M. de Miquel rendront hommage à la lucidité de son exposé et reconnaîtront le bien fondé de ses vues, en ce qui touche la nécessité de la stabilité budgétaire.

Le rapport porte spécialement sur la période 1890-1897, mais il est obligé de remonter jusqu'à 1879-80. Car l'évolution protectionniste et fiscale faite à ce moment a eu une portée considérable sur la situation des Etats particuliers : la révision du tarif douanier et l'impôt sur le tabac, avec la clause Frankenstein qui forçait d'allouer aux Etats l'excédent des recettes au delà de 130 millions de marks, devait transformer l'Empire en dispensateur généreux de subsides, alors qu'il avait été jusque là un pensionnaire onéreux, un créancier pressant. Le résultat désiré fut obtenu : en quelques années, au lieu de lui verser 43 millions de marks, la Prusse en reçut 23. Mais une autre conséquence indirecte fut de pousser à des dégrèvements (impôt sur le revenu, 23 millions, frais de justice 10 millions). En 1885, on procède à une nouvelle révision douanière; la plus-value des recettes sur les produits agricoles, supérieure à 15 millions de marks, est abandonnée aux autorités locales, qui,en 1891-92,ont touché de ce chef 57 millions. En 1887, de nouvelles surtaxes douanières et la réforme de la taxation sur l'alcool servent à de nouvelles dépenses scolaires,qui grèvent le budget prussien de 27 millions, à des améliorations de traitements et de pensions. Cet ensemble de mesures aboutit à une perte de 150 millions de marks (dégrèvements et crédits),alors que les allocations de l'Empire oscillaient entre 80 millions,en 1889,et 42 millions, en 1891. Les dépenses permanentes de l'Etat avaient grandi de 1880-81 à 1890-91 de près de 100 millions de marks. De plus au lieu d'excédents de recettes, le budget commence à souffrir d'insuffisances. La situation du ministre des Finances ne devenait pas des plus commodes.

La source des difficultés se trouvait dans l'accroissement des dépenses permanentes, sans garantie de ressources permanentes

équivalentes; d'autre part, dans l'abandon de recettes anciennes sans compensation équivalente.

L'insuffisance des recettes se serait fait sentir plus tôt, si les excédents de l'exploitation des chemins de fer n'eussent pas été aussi considérables qu'ils l'ont été; mais, du côté des chemins de fer aussi, il y eut des déceptions dans les années moins bonnes; les plus-values furent remplacées par des moins-values; la progression s'arrêta. L'histoire financière de la Prusse montre des exemples antérieurs de dégrèvements malencontreux, conduisant au déficit: en 1878, déficit à la suite de 35 millions de dégrèvement; en 1868, à la suite de l'abandon de 15 millions 1/2 par le Trésor.

Le ministre des Finances s'est donc attaché à donner au budget une base stable, à améliorer d'une façon durable la condition des finances publiques, à ne pas augmenter trop rapidement les dépenses dans les mauvaises années et aussi à cultiver le développement des recettes.

Le rapport de M. de Miquel est accompagné d'un tableau très complet qui indique la marche des recettes et des dépenses publiques; on peut se rendre compte ainsi des voies et moyens par lesquels on a établi l'équilibre : depuis 1890, on constate une amélioration graduelle, la disparition du déficit, le retour des excédents [1].

De 1880-81 à 1890-91, les dépenses progressent de 278 à

[1] Voici le résultat des exercices clos en milliers de marks.

	Excédents.	Déficit.
1880-81	—	8.838
1881-82	—	25.781
1882-83	305	—
1883-84	—	6.009
1884-85	—	374
1885-86	—	13.463
1886-87	19.893	—
1887-88	47.103	—
1888-89	70.750	—
1889-90	102.103	—
1890-91	12.833	—
1891-92	—	42.833
1892-93	—	25.290
1893-94	—	31.557
1894-95	—	8.378
1895-96	60.193	—
1896-97	95.345	—

360 millions (+ 81 millions ou 29 p. 100) ; elles augmentent de 1890-91 à 1897-98, de 350 millions à 502 millions (+ 142 millions ou 40 p. 100). M. de Miquel insiste sur la rapidité avec laquelle de gros excédents de recettes poussent à des accroissements de dépenses.

Les recettes totales ont progressé de 805 millions de marks en 1880-81 à 1787 en 1890-91 et 2063 millions en 1897-98. Si l'on détaille ce total, on trouve :

	1884	1891	1898
	—	—	—
Chemins de fer.........	242	887	1.118
Impôts directs..........	168	176	161
— indirects........	41	73	72

En même temps les dépenses ont été de 790 millions en 1880-81, de 1733 en 1890-91 et 2053 millions en 1897-98.

M. de Miquel fait remarquer la part importante faite à l'instruction publique, à l'amélioration du sort des fonctionnaires [1].

Deux principes ont été observés, nous dit-il, dans l'établissement du budget : d'une part, la plus stricte économie à l'égard des dépenses ordinaires, permanentes, qui ont tendance à grandir automatiquement; c'est une besogne minutieuse, fastidieuse que celle d'éplucher les comptes et de n'inscrire en fait de nouveaux crédits que l'indispensable; d'autre part, un peu plus de facilité à l'égard des dépenses extraordinaires, parce que celles-ci peuvent, dans les mauvaises années, subir plus aisément les réductions. Le budget extraordinaire a été de 39 millions en 1881, il est descendu à 22 millions en 1891, pour remonter à 36 millions en 1898 et à 50 millions en 1899 : il représente pour les huit années, entre 6 et 10 p. 100 des dépenses administratives. Enfin le ministre prussien cherche à augmenter le rendement des services adminis-

---

[1] Nous donnons le résumé du grand tableau en 25 colonnes du rapport à la fin de l'article. En voici la quintessence en millions de marcks.

	1881	1891	1898
	—	—	—
Recettes.			
Domaines, chemins de fer, impôts, etc..	629	1.395	1.771
Administrations de l'Etat..........	72	75	109
Allocations de l'Empire, recettes, etc....	101	275	3 5
Dépenses			
Domaines, chemins de fer, etc..........	299	804	1.060
Administrations..........................	298	360	501
Contributions matricul., dotations, etc..	212	568	632

tratifs, à diminuer leur coût pour l'Etat, et cela en faisant rétribuer par le public les services que lui rend l'Etat; les recettes de 1891 à 1898 ont augmenté de 75 à 109 millions (45 p. 100) en même temps que les dépenses ne progressaient que de 38 p. 100 (de 284 à 394 millions).

L'élévation des traitements, l'amélioration des retraites et pensions pour les fonctionnaires et instituteurs de 891 à 1898 ont amené une dépense de 70 millions M., c'était la réalisation de promesses faites. Cette dépense figure au Ministère des Finances. Nous ne saurions entrer dans le détail. Le minimum des pensions de veuves a été porté de 160 à 216 M., le maximum de 1600 à 3000 M. Les pensions de retraites pour fonctionnaires et ouvriers coûtent en 1898 plus de 98 millions de marks. Toutefois, M. de Miquel est d'avis que, pour dix ans, les augmentations d'appointements doivent s'arrêter et que la réforme est achevée.

Les sommes dépensées pour l'instruction publique ont progressé de 102 à 146 millions, soit 44 millions d'augmentation dont, pour les universités, 11,6 millions, pour les institutions d'enseignement secondaire, 9,4, pour les écoles primaires, 29,4, pour les sciences et les arts, 4,7, pour l'enseignement technique, 2,1. Les dépenses publiques pour l'instruction primaire étaient de 4.500.000 marks en 1871, de 26 millions en 1887; en 1890-91 l'Etat prit à son compte, en raison de la crise agricole, une grande partie des dépenses scolaires et déchargea les communes rurales et les petites villes, si bien que les dépenses budgétaires ont progressé à 65 millions en 1897. La raison principale de cet accroissement provient de ce que les appointements des instituteurs ont été augmentés (entre 900 et 1.800 marks pour les instituteurs, entre 700 et 1.420 pour les institutrices, le maximum s'obtenant après vingt-sept ans de service.)

Les dépenses pour l'instruction professionnelle ont progressé de 1.870.198 marks (ordinaires et extraordinaires) en 1891 à 3.915.562 marks en 1898; elles ont absorbé 21.365.935 marks. Le nombre des écoles a été augmenté (13 écoles de génie civil et d'architecture, 7 écoles des mines et de machines, au lieu d'une seule). Des subventions sont accordées à diverses écoles de dessin, de tissage.

Les dépenses pour les travaux publics ont progressé de 33,7 à 42,5 millions ; de 1880 à 1890, 68 millions ont été dépensés pour la construction de canaux et l'amélioration des voies navigables ; de 1890 à 1896 il a été consacré aux voies navigables et aux ports 183 millions, dont 93 millions sur le budget ordinaire et 90 sur

l'extraordinaire sans compter 133 millions de travaux neufs[1]. Durant les sept dernières années, le montant du crédit des fleuves et canaux est de 46 millions par exercice, le double de la période correspondante antérieure.

Naturellement M. de Miquel ne pouvait manquer de mettre en lumière les sacrifices que l'État s'impose en faveur des agriculteurs ; il énumère les diverses mesures prises tant par l'Empire que par la Prusse, les lois sur le sucre, sur l'alcool, les modifications introduites dans la taxation locale, le crédit de l'État intervenant pour faciliter la vente et l'achat des propriétés, pour permettre le morcellement dans des conditions spéciales, pour coloniser germaniquement les provinces polonaises, pour rendre l'emprunt moins onéreux aux associations coopératives, notamment à celles de crédit agricole[2]. Les dépenses du budget de l'agriculture ont grandi d'autant plus que l'État a prêté son concours à des travaux de drainage, à l'institution des fermes modèles, à l'amélioration de la race chevaline, à l'enseignement agricole.

Si l'on examine les recettes nettes de la Prusse, déduction faite des frais de perception et des dépenses d'exploitation, on voit que, pour 1898, elles s'élèvent à 788,9 millions de marks dont :

19,6 p. 100 provenant des impôts directs ;

5.3 p. 100 provenant des impôts indirects ;

74.5 p. 100 provenant de l'excédent des grandes administrations industrielles de l'Etat et 0,6 0/0 de recettes diverses.

Les trois quarts environ du budget sont donc alimentés par le domaine de l'Etat, en étendant cette qualification à l'ensemble. La branche proprement dite des domaines (propriétés agricoles) est la moins lucrative ; il a été accordé des diminutions de fermage, on dépense davantage ; il est vrai que des subventions accordées aux chemins de fer tertiaires figurent sous cette rubrique. Les forêts rapportent davantage ; le produit des mines, salines, usines, après être tombé à 7 millions s'est relevé à 15 millions ; des frais considérables résultent des efforts en vue d'améliorer la

[1] Canal Oder-Spree et Dortmund Ems 53 millions, canal de la mer du Nord 42 millions, amélioration de l'Oder, de la Spree, de la Vistule, 32 millions.

[2] La caisse centrale dotée d'abord de 5 millions de marks, puis de 20 millions, puis de 40 millions, devait prêter de l'argent à 3 p. 100. Après avoir maintenu ce taux, au prix de sacrifices véritables, elle a été obligée de le relever à 4 p. 100 cet automne 1898.

condition des ouvriers (logements, écoles, crèches, bains, salles de lecture). La loterie donne plus de recettes, le nombre des lots ayant été augmenté.

Le facteur dominant du budget prussien, c'est incontestablement le réseau des chemins de fer de l'Etat. L'extension du réseau, le développement du trafic ont contribué à l'accroissement des recettes qui demeure toutefois, dans une certaine mesure subordonné à la condition économique générale. Le produit net des chemins de fer est de 439 millions de marks en 1897-98, mais une partie seulement de cette somme est à la disposition du Trésor pour les besoins généraux de l'Etat : notamment 175 millions; 264 millions sont absorbés par l'intérêt et l'amortissement de la dette des chemins de fer, ainsi que par les retraites et pensions. Simultanément les dépenses ont grandi; les appointements et salaires sont en progrès de 27 p. 100, la durée du travail a été réduite, le personnel augmenté, le matériel roulant renforcé. Depuis 1890-91, 670 millions ont été consacrés à la construction de 2.650 kilomètres. En dix-huit ans, les recettes totales ont progressé de 399 p. 100, les dépenses de 421 p. 100 [1].

Comme nous l'avons indiqué plus haut, M. de Miquel a eu le mérite de proposer et de mener à bonne fin une importante

---

[1] L'administration des chemins de fer de l'Etat est attaquée aujourd'hui par ceux mêmes qui ont voté le rachat. Au Landtag, pendant la session de 1898, on a dit que le fisc était plus rapace que les actionnaires. Tout au moins y avait-il une limite à la rapacité des actionnaires dans la concurrence des lignes privées avec les lignes de l'Etat. Mais aujourd'hui le réseau entier est dans une seule main, et cette main ne semble guère disposée à s'entrouvrir pour faire des réductions de tarif. L'opposition a reproché à M. de Miquel sa parcimonie et sa fiscalité.

Si les recettes ont augmenté, les dépenses ont grandi plus vite encore. Il y aurait donc de graves inconvénients à asseoir sur les excédents des exploitations industrielles, des dépenses générales permanentes. Les recettes du domaine industriel, agricole, forestier, de l'État sont variables ; de plus un budget industriel est difficile à établir. M. Léon Say, dans son article du 15 décembre 1881, écrivait en combattant le rachat en France « il faut ajouter « l'incertitude dans laquelle on se trouverait pour dresser les budgets à « l'avance, s'il fallait y faire entrer par prévision les résultats d'une exploi- « tation des chemins de fer un peu étendue. On ne peut pas quatorze ou « quinze mois à l'avance prévoir les recettes et les dépenses d'une indus- « trie. » M. de Miquel cite des exemples de fluctuations considérables, qu'il emprunte aux budgets de la Prusse. Il y a eu des différences de 68 millions en plus, de 49 millions en moins sur les prévisions.

réforme fiscale, qui a modifié profondément le système des impôts directs en Prusse.

Depuis 1880, toute une série de changements ont été introduits qui ont abaissé le produit de la taxation directe. L'habitant de la Prusse payait en 1892-93 44 marks à l'Etat et à l'autorité locale contre 76 marks en France, 60 en Angleterre, 43 en Italie, 37 en Autriche. L'idée maîtresse a été une répartition plus équitable de l'impôt, qui doit saisir d'une façon complète la personne et la chose, en même temps qu'il s'agissait d'introduire une répartition systématique de la taxation entre l'Etat et les autorités locales.

L'impôt sur le revenu et l'impôt complémentaire sur le capital ont été les instruments de la réforme. M. de Miquel a réservé à l'Etat l'impôt personnel, en abandonnant à l'autorité locale les trois contributions sur les sources de produits (foncière, propriété bâtie, patentes). Elles sont en effet plus appropriées à la taxation locale. Le ministre des Finances, voulant introduire la déclaration obligatoire, un tarif plus onéreux pour les contribuables aisés et riches, tirer davantage de l'impôt sur le revenu, se trouvait dans la nécessité de réduire le plus possible les centimes additionnels que les communes ajoutaient à l'impôt sur le revenu. On lui reproche d'avoir favorisé les campagnes au détriment des villes, et de n'avoir atteint que partiellement l'objet qu'il indiquait comme but final de la réforme [1]. L'impôt sur le revenu ne se perçoit pas aussi aisément qu'on aurait pu le croire. On en a la preuve dans le grand nombre des déclarations contestées. Les contribuables se plaignent des vexations, des tracasseries auxquelles ils sont soumis de la part de l'administration. Les contribuables mécontents, ce ne sont pas les gros capitalistes, ce sont ceux qui ont de petits et de moyens revenus, qui se sentent frappés davantage.

M. d'Eynern, en réponse au ministre des Finances, prétendant qu'en Prusse on payait moins d'impôts directs que partout ailleurs, a fait observer que M. de Miquel négligeait de parler des contributions directes abandonnées aux communes et qui continuent à être perçues. Lorsqu'on juge la taxation d'un pays, il faut le voir en bloc. Dans aucun pays civilisé, dit M. d'Eynern, le contribuable ne paie davantage en impôts directs : la règle, c'est 10 p. 100 du revenu, 14 p. 100 n'est pas l'exception et l'on connaît

[1] Voir dans le *Marché financier*, 1897-98, par Arthur Raffalovich le chapitre consacré à l'Allemagne, pages 300 et suivantes.

des cas de 20 à 22 p. 100. M. d'Eynern s'est plaint des procédés des fonctionnaires et il n'a pas craint de stigmatiser l'excès de fiscalité et de bureaucratie [1].

M. de Miquel a tiré de l'impôt sur le revenu [2] 124.8 millions en 1892-93 contre 79.5 millions en 1891, soit 45.2 millions de plus.

Les sociétés anonymes sont aujourd'hui soumises à l'impôt et paient 10 millions marks. Nous serions entraîné trop loin si nous voulions reproduire tous les détails fort intéressants que donne le rapport sur la répartition de la taxation entre les divers contribuables.

L'impôt complémentaire sur le capital (1 1/2 p. 1.000) qui a été introduit en 1895, produit 31.833.000 marks et est payé par 1.179.855 contribuables.

Les centimes additionnels locaux dans les villes sont en diminution, mais ils comportent encore 104 millions. On a dit que la diminution des impôts réels avait pu être de 5 à 6 millions marks. Les autorités communales sont très lentes à exécuter les intentions du ministre des Finances

La dette publique a augmenté de 842 millions de 1890 à 1896, dont 608 millions pour travaux des chemins de fer, 113.4 pour déficits budgétaires, 56.0 pour canaux et voies fluviales, 26.8 pour colonisation intérieure. Il a été amorti 137.6 millions, dont 65 millions à titre extraordinaire. Il faut tenir compte aussi des annulations des crédits d'emprunt.

Le total de la dette, au 1er avril 1896, était de 6.466 millions dont 6.290 millions en dette consolidée 4,3 1/2 et 3 p. 100 [3]. Le service annuel exigeait 237.6 millions ; la conversion des 4 p. 100 en 3 1|2 p. 100 à la fin de 1896 a procuré une économie de 12 millions marks. Cette conversion a porté sur 3.590 millions marks. M. de Miquel a obtenu naturellement un succès complet. Depuis 1894, en présence des conversions étrangères qui se faisaient sur une vaste échelle, l'opinion publique pressait le ministre de procéder à la même opération. M. de Miquel a expliqué les raisons qui l'avaient fait temporiser et qui le faisaient agir sans brutalité excessive. Le 3 1/2 p. 100 converti est garanti contre une nouvelle conversion jusqu'en 1905.

---

[1] Sur 424.668 déclarations, 140.763 ont été contestées en 1896-97, soit près d'un tiers. Il en est résulté une rentrée de 5 1/2 millions de marks pour le Trésor.

[2] Voir le livre de M. Schuler sur l'impôt sur le revenu en Prusse.

[3] 834 millions sont du 3 p. 100, 5.500 millions du 3 1/2.

Le rapport de M. de Miquel se termine par un appel à la modération et à la sagesse ; il met en garde contre un optimisme exagéré qui amènerait à de nouvelles dépenses et à de nouveaux dégrèvements.

	1880-81.	1890-91.	1898-99.
		Milliers de marks.	
Domaines.			
Recettes	29.130	29.156	27.020
Dépenses	6.609	7.642	7.934
Excédent	22.821	21.814	19.086
Forêts.			
Recettes	51.638	68.804	67.228
Depenses	31.233	36.202	40.144
Excédent	20.105	32.602	26.784
Impôts directs.			
Recettes	166.173	176.512	170.398
Frais de perception	9.905	13.970	15.693
Excédent	156.268	162.542	155.704
Impôts indirects.			
Recettes	41.462	73.786	75.114
Frais	25.583	30.860	33.256
Excédent	15.879	42.926	41.858
Mines, Salines.			
Recettes	87.525	146.851	134.798
Dépenses	77.548	125.412	119.161
Excédent	9.977	21.439	15.637
Chemins de fer.			
Recettes	242.203	887.798	1.209.717
Dépenses	147.741	589.575	770 736
Excédent	94.462	298.223	438.981
Loterie	3.943	8.127	9.766
Monnaie	—	126	2
Seehandlung[1]	2.761	1.459	1.997
Dette	76 805	246.659	265.398
Contributions matriculaires.	38.808	182.993	277.498
Allocations de l'Empire	23.011	229.037	268.911
Recettes diverses	36.675	38.634	45.892
— extraordinaires	37.867	4.869	—
Dépenses diverses	76.941	117.749	72.884
Ministère d'Etat.			
Recettes	681	1.733	4.465
Dépenses	3.183	4.350	7.440
Ministère des Affaires étrangères.			
Dépenses	390	555	551
Ministère des Finances.			
Recettes	1.575	3.210	2.125
Dépenses	35.477	56.092	92.261

---

[1] *Institution gouvernementale de crédit.*

	1880-81	1890-91.	1898-99
		Milliers de mark.	
Ministère des Travaux publics.			
Recettes	1.159	29.728	9.629
Dépenses	2.106	33.721	49.151
Ministère du Commerce.			
Recettes	297	1.507	2.612
Dépenses	1.517	4.932	9.650
Ministère de la justice.			
Recettes	57.682	95.670	68.019
Dépenses	55.930	92.912	109.406
Ministère de l'Intérieur.			
Recettes	3.724	4.066	13.099
Dépenses	41.795	47.061	61.634
Ministère de l'agriculture.			
Recettes	3.771	3.992	4.578
Dépenses	12.566	17.801	25.284
Ministère de l'Instruction et des Cultes.			
Recettes	2.596	2.870	4.573
Dépenses	57.329	102.409	146.152

ARTHUR RAFFALOVICH.
Correspondant de l'Institut.

LA LÉGISLATION DES ASSURANCES FRATERNELLES AUX ÉTATS-UNIS

I

L'assurance fraternelle a été la première appliquée aux Etats-Unis, en matière de prévoyance.

On sait qu'à l'origine, les associations, ayant pour but de garantir des secours aux affiliés pendant leur vie et des ressources à leurs familles en cas de décès, ont recruté leur personnel parmi les membres d'autres corporations distinctes et indépendantes, les *Old fellows*, notamment. Quantité de ces associations se sont créées depuis une trentaine d'années, et le nombre de leurs adhérents n'a pas cessé d'augmenter. Elles n'ont acquis leur puissance d'action, d'ailleurs, que grâce aux liens étroits qui unissent les participants, lesquels reconnaissent que les contributions versées sont plutôt destinées à secourir ceux d'entre eux que le destin frappe à l'improviste, qu'à faire face aux charges d'une opération parfaitement raisonnée. En un mot, ils comprennent que l'association, aux statuts de laquelle ils ont adhéré, est plutôt une œuvre d'assistance mutuelle aux secours limités, qu'une organisation véritable d'assurance obéissant à des règles fixes et à des principes immuables. Ce sont les ordres maçonniques qui,les premiers, ont pris l'initiative de garantir leurs membres contre les éventualités de l'avenir.

En 1886, le développement toujours plus accentué des associations fraternelles d'assurance, d'une part, et la constitution, d'autre part, de nombreuses sociétés pratiquant à peu près les mêmes opérations, mais en y introduisant un élément de capilisation dont se passaient les premières, effrayèrent la plupart des institutions de secours qui, pour parer au danger de voir diminuer leur action, tentèrent de se réunir en congrès.

Peu de temps après, en effet, une sorte de ligue s'organisa, dont les membres formèrent ce qu'on a appelé depuis le *National*

Fraternal Congress. La première réunion, qui n'était qu'une assemblée préparatoire, eut lieu à Washington au mois de novembre 1886. Les associations y avaient envoyé de nombreux délégués ; ceux-ci représentaient environ 535.000 affiliés, sur la tête desquels reposait un chiffre de 6 milliards de capitaux assurés. Un ordre du jour fut proposé ; il s'agissait de se prononcer sur les questions suivantes :

1° Lois concernant les associations coopératives ; nécessité d'établir une nouvelle législation ; appui sollicité en faveur des sociétés fraternelles d'assurances ; vote de lois uniformes.

2° Moyen à employer pour obtenir de meilleurs examens médicaux en matière d'assurance en cas de décès.

3° Principes généraux à adopter pour que les sociétés fraternelles coopératives soient bien administrées.

4° Echange de vues pour empêcher l'admission de personnes disqualifiées ; moyens proposés pour exclure des sociétés les personnes refusées par un ordre maçonnique quelconque.

5° Statistique à établir pour obtenir l'âge moyen des décès ; situation des localités habitées et influence que celles-ci peuvent avoir sur la santé des coopérateurs ; habitudes prises et genres d'occupations ; remarques faites à ce point de vue dans les diverses sociétés.

Le premier acte de l'assemblée constitutive, tenue à Philadelphie l'année suivante au mois de novembre, fut d'établir une distinction bien marquée entre les ordres fraternels à *bienfaits*, ainsi appelés à cause des secours qu'ils assurent à leurs membres, et ceux qui, quoique ayant le même caractère d'assistance, opèrent cependant d'après une méthode particulière, c'est-à-dire en employant des procédés techniques en matière d'assurance. Cette assemblée adopta les résolutions suivantes, qui furent ainsi formulées :

Le Congrès :

« Attendu qu'il existe un grand nombre d'associations connues sous différents noms et pratiquant des opérations de diverses natures ; que ces associations, formées à une époque récente, ont reçu un accueil favorable de la part des intéressés, qui les ont souvent confondues avec les ordres fraternels ; qu'il n'appartient pas au Congrès de se faire juge de leur manière de procéder et d'entraver, par des résolutions motivées, le développement de leurs opérations ; que, néanmoins, il considère comme utile, dans l'intérêt des adhérents, de définir le véritable caractère d'une institution d'assistance ou ordre fraternel,

« Est d'avis :

« Qu'une association de ce genre se reconnaît aux pratiques spéciales qu'elle a adoptées et qui écartent toute idée de gain ou de spéculation ; que ses membres se réunissent ordinairement au siège d'une loge régulièrement constituée ; que l'association a pour but non seulement de distribuer des secours à domicile, d'allouer des subsides en cas d'incapacité physique, temporaire ou permanente de travail, de visiter les malades, de faire face aux frais de leurs obsèques, s'ils viennent à mourir, mais encore d'assurer, dans ce cas, des ressources aux femmes et aux enfants des décédés et de pourvoir à l'éducation des orphelins, tout cela au moyen de cotisations versées par les membres unis par un lien de fraternité et de solidarité étroite ; qu'il n'est accordé aucune rémunération à ceux des affiliés qui acceptent la direction des affaires sociales ; que le devoir de chacun est simplement d'apporter son concours à l'œuvre, d'après les principes d'assistance et de charité dont les membres se sont pénétrés en entrant dans l'association.

« Le Congrès est d'avis, en outre :

« Qu'une association ne possédant pas ce caractère ne peut être considérée comme une association d'assistance ou ordre fraternel, quelque honorables que soient les personnalités qui la dirigent .»

L'Assemblée entreprit ensuite de discuter la question se rapportant à l'étude d'un projet de loi particulièrement applicable aux sociétés fraternelles de bienfaisance, jetant ainsi les premières bases d'une réglementation qui, depuis, a permis de délimiter le terrain d'action de ces sociétés et d'assurer leur existence.

A la première séance du 3e congrès tenu à Boston en novembre 1889, le comité nommé pour arrêter les nombreux articles de ce projet, présenta un résumé complet de la législation qui, jusqu'alors, avait été appliquée aux sociétés fraternelles de bienfaisance dans les divers États. Ce rapport constate, notamment, qu'un assez grand nombre d'États ne possèdent, dans l'arsenal de leurs lois, aucun règlement sur la matière ; entre autres ceux de Californie, du Dakota, du Mississipi, de la Nevada, du New-Mexico, de la Caroline du Nord, du Tennessee, de l'Utah, de Washington et du district de Colombie. Les États du Maine, du Massachusetts, de Nebraska, de New-York, du Wisconsin, étaient les seuls qui, à cette époque, avaient voté des lois spéciales concernant les établissements de bienfaisance. Le statut de New-York, regardé comme le plus favorable à ces œuvres, contient les prescriptions suivantes :

« Toutes sociétés de bienfaisance (ordres ou associations géné-

ralement quelconques) agissant soit librement, soit d'après les lois de cet État ou de tout autre État faisant partie du territoire de l'Union, y compris le district de Colombie, lesquelles peuvent exister actuellement ou être instituées ou organisées ultérieurement, et dont les membres, présentés et acceptés, sont déjà initiés aux pratiques des loges ou à celles d'autres institutions de ce genre, suivent leurs règlements et accomplissent leurs rites, sont, par le présent, déclarées être des sociétés d'aide fraternelle et mutuelle et soustraites, à ce titre, aux dispositions particulières de la loi sur les assurances de l'État et simplement soumises à celles contenues dans ledit acte.

« Ces sociétés de bienfaisance peuvent prendre tels engagements ou signer telles conventions qu'il leur plaira avec leurs membres, en vue de leur assurer des secours éventuels, ainsi qu'aux personnes de leurs familles ou à un bénéficiaire désigné, d'après les règlements adoptés par ces sociétés, à condition que les membres consentiront à se conformer à ces règlements, et étant entendu qu'il ne sera délivré de certificat, passé de convention expresse ou implicite, que pour le payement d'une somme non supérieure au montant d'un « assessment » (cotisation) versé par tous les membres, et cela à la date exacte où le certificat aura été délivré et la convention signée.

« Ces sociétés fraternelles, ordres ou associations, peuvent se procurer les ressources nécessaires à l'exercice de leur mission d'assistance soit au moyen de donations, versements, redevances, et « assessments » réclamés ou à réclamer à leurs membres, conformément aux règlements en vigueur ; mais aucune de ces sociétés ne devra appliquer une somme quelconque, versée ou reçue, à un autre objet que le payement à effectuer entre les mains des bénéficiaires. »

II

On le remarquera, ces dispositions ne visent absolument que les œuvres d'assistance.

Le statut contient encore cette disposition :

« Toutes ces sociétés, ordres ou associations devront soumettre leurs livres, documents et pièces comptables à l'examen du surintendant du Département des assurances ou à celui de telle personne déléguée à cet effet.

« Celle de ces sociétés qui refuserait de subir cette inspection, ou qui négligerait de dresser un état de situation demandé par le surintendant, pourra, sur la proposition de ce fonctionnaire, être

sommée par la cour suprême de suspendre ses opérations jusqu'à ce qu'elle se soit exécutée et que les frais nécessités par cette mise en demeure aient été payés.

« Dans le cas où la société, l'ordre ou l'association continuerait ses opérations, se livrerait à des manœuvres suspectes, refuserait, en un mot, de se conformer aux prescriptions édictées, le surintendant devra, dans les trente jours de la mise en demeure, en donner avis par écrit à l'attorney général, qui intentera aussitôt une action contre la société. L'obligation d'adresser un rapport annuel au surintendant des assurances, en outre des états de situation périodiques demandés, devra être visée par une loi.

« Chaque avis « d'assessment » indiquera expressément l'objet en vue duquel il est réclamé, et quelle portion en est distraite pour un réglement autre que celui nécessité par les réclamations des bénéficiaires.

« Les sommes allouées,comme secours,ne pourront être l'objet d'aucune opposition.

« Tout administrateur, agent, sollicitor ou médecin examinateur de ladite société, ainsi que tout adhérent qui sciemment ou volontairement ferait une déclaration fausse ou entachée de mauvaise foi, fournirait un document suspect ou d'origine douteuse dans le but de se faire admettre dans la société ou d'obtenir sans droit un secours quelconque, soit pour lui-même ou toute autre personne de sa famille, serait coupable de délit.

« Les dispositions du présent acte demeurent applicables aux sociétés fraternelles actuellement existantes, excepté pour ce qui regarde l'enregistrement préalable du certificat et les formalités d'autorisation.

« Aucune des dispositions contenues dans ledit acte ne peut s'appliquer à une société ou association pratiquant les opérations d'assurances sur la vie, contre la maladie, les accidents corporels en vue de récolter un bénéfice ou un profit quelconque ; elles ne concernent exclusivement que les sociétés fraternelles de bienfaisance, ordres ou associations, telles qu'elles sont définies plus haut.

« Sont exceptés l'ordre indépendant des *Old fellows*, les *Maçons libres* autorisés et les *Knights of Pythias*, qui ne se livrent qu'à des opérations de capitalisation. »

En terminant son rapport, rapport quelque peu étendu. on le voit, le comité de législation nommé par le congrès soumettait à celui-ci les résolutions suivantes qui, adoptées ensuite par

l'Assemblée, peuvent être considérées comme résumant les desiderata exprimés à cette époque par les représentants réunis des ordres fraternels, à l'égard des dispositions législatives applicables à ces sociétés.

« *Première résolution.* Les sociétés fraternelles devront être soustraites désormais aux dispositions de toutes les lois concernant les compagnies d'assurances régulières ou coopératives.

« *Deuxième résolution* Aucune prescription législative ne pourra leur être appliquée, excepté dans quelques États peu nombreux, où l'expérience a démontré qu'il serait nécessaire de protéger les ordres fraternels de bienfaisance contre certaines sociétés qui, s'étant emparées de ce titre d'*associations fraternelles*, empiètent sur leur propre terrain. Dans quelques États en effet, on n'a pas su établir une distinction assez marquée entre les opérations des uns et les pratiques ordinaires employées par les autres, en matière d'assistance. On peut remédier à cet état de choses en introduisant dans la loi une simple clause d'exemption.

« *Troisième résolution.* Il y a lieu d'examiner s'il ne conviendrait pas — en admettant que rien ne s'y oppose — que la loi de New-York fût adoptée dans certains États et appliquée ensuite aux sociétés fraternelles ; tout au moins, il faudrait que cette loi fût amendée de façon que le certificat pût être enregistré et la charte ou la licence octroyée selon les stipulations exigées par les lois générales d'incorporation des divers territoires. Il importe que les sociétés soient dispensées d'adresser des rapports aux commissaires des assurances et qu'un département nouveau, dénommé : *Département des Ordres fraternels*, soit créé dans chaque État, dont le titulaire aura pour mission de surveiller et de contrôler spécialement les opérations des ordres fraternels. »

A la 5e assemblée qui se réunit à Washington en 1891, la distinction à établir entre les organisations d'assurances fraternelles et les organisations purement d'affaires, où l'élément capitalisation dominait, fut plus particulièrement visée. Cette question méritait, en effet, un sérieux examen, et elle fut plus largement traitée encore qu'aux précédentes réunions. La tournure des débats et les vœux exprimés par la plupart des orateurs indiquaient clairement que les représentants des organisations fraternelles étaient décidés à défendre énergiquement leur ancienne manière de procéder. Ensuite, la discussion, sur le rapport du comité de législation, reprit et occupa une grande partie des séances. Il devenait évident que la quasi-majorité des membres du congrès se montraient partisans résolus d'une refonte générale des lois appliquées dans

les différents États. A leur avis, cette révision s'imposait en quelque sorte, devenait inévitable, et c'était le devoir absolu des représentants des ordres de réunir tous les éléments d'appréciation exigés pour que cette réforme aboutît. Une législation, conçue selon les vues générales exposées, devait, dans leur pensée, donner à ces institutions toute la latitude nécessaire pour se développer et accomplir leur œuvre d'assistance.

Le comité de législation, à la 6e assemblée qui suivit, présenta un projet de loi uniforme applicable à tous les États. Ce projet, après un examen approfondi, reçut la sanction du congrès. Il y eut unanimité pour en approuver les dispositions.

Voici quel était son premier article, définissant le caractère d'une institution fraternelle d'assistance :

« Une association fraternelle de bienfaisance est une association organisée en vue d'assurer des secours, exclusivement à ses membres ou à leurs familles, et non pour réaliser des profits.

« Chaque association peut représenter une loge, accomplir certains rites, nommer des délégués et s'administrer librement. Elle est obligée de faire provision, pour venir en aide à ses membres en cas de maladie ou d'incapacité physique, de toutes les ressources nécessaires. Elle assiste également la famille, en cas de mort de son soutien naturel. Elle doit rester fidèle aux règles établies et se conformer aux lois du pays.

« Les fonds, qui lui permettent d'accomplir son œuvre d'assistance et de faire face aux dépenses communes, proviennent d' « assessment » ou de redevances collectives.

« Les sommes acquises en cas de décès sont versées aux familles des décédés, c'est-à-dire à leurs héritiers naturels, mari, femme, enfants ou autres bénéficiaires.

« Ces associations sont administrées selon les prescriptions édictées par le présent acte ; les dispositions des lois concernant les sociétés d'assurance de cet État ne leur seront pas applicables, et aucun édit à l'avenir ne pourra modifier la réglementation à laquelle elles seront soumises, à moins qu'elles n'y soient absolument visées. »

Les conditions exigées pour qu'elles puissent opérer librement dans les divers États sont expressément déterminées en l'article 3.

Cet article est ainsi conçu :

« Toute association entrant dans la catégorie des institutions définies en l'article 1er du présent acte, et organisée conformément aux prescriptions imposées par les lois d'un autre pays, district ou territoire quelconque, et qui ne se livrerait à aucune

opération dans l'étendue de cet État, peut être admise à y exercer ses droits et prérogatives, pourvu qu'elle ait remis au commissaire du Département des assurances une copie de sa charte et de son acte d'association, ainsi qu'un exemplaire de ses statuts ; le tout certifié par son secrétaire ou un agent régulièrement autorisé. Elle devra désigner, de plus, au commissaire des assurances de cet État, le délégué spécial auquel pourront être signifiés tous actes et toute mise en demeure, comme il est ci-dessous stipulé, après, bien entendu, qu'une telle association aura prouvé, au moyen d'un certificat authentique, qu'elle a le droit de pratiquer ses opérations dans le pays, district ou territoire dont elle est originaire.

« Dans le cas où les lois de ce pays, de ce district ou de ce territoire ne lui donneraient pas toute licence à cet égard, l'association devra se conformer à toutes les dispositions contenues dans le présent acte. Le commissaire des assurances de cet État, ou toute personne désignée par lui, aura mission d'examiner dans quelles conditions se pratiquent ses opérations, quelle est la méthode qu'elle emploie ; il prendra connaissance de ses livres et vérifiera ses comptes et placements de fonds. Cette inspection sera faite aux frais de l'association et dans les trente jours à partir de la date où l'invitation d'avoir à se soumettre à ce contrôle lui aura été adressée. La dépense nécessitée par cet examen ne pourra dépasser la somme de 250 francs. »

III

La 7e assemblée, réunie en novembre 1893, prit les décisions les plus importantes et donna les résultats les meilleurs et les plus concluants, grâce aux travaux menés à bonne fin par ses différentes sections. Le comité de statistique, notamment, produisit les chiffres suivants : Le nombre des sociétaires appartenant aux divers ordres, était à la fin de 1893, de 1.344.000 ; les règlements de sinistres, y compris ceux d'incapacité physique de travail, avaient atteint le chiffre de 144 millions. Le rapport du comité spécial de législation, très étendu, signala de son côté la série des actes et amendements qui, dans l'intervalle, avaient été adoptés dans quelques-uns des États, spécialement ceux du Maine, du Massachusetts, du New-Jersey, de Pensylvanie, de l'Illinois et du Michigan ; il expliquait que les ordres commençaient à voir se réaliser en leur faveur quelques-unes des réformes que le dernier congrès avait proposées, ce qui semblait prouver

qu'il avait été tenu grand compte des desiderata formulés précédemment. La législation générale, en effet, se rapprochait beaucoup plus, à la fin de 1893, des dispositions contenues dans le projet soumis aux délibérations de l'assemblée de 1892.

Un autre document fut présenté aux membres du congrès ; il s'agissait d'une sorte de nomenclature des associations d'assurances fraternelles, avec l'exposé succinct du but qu'elles poursuivaient. Ce document, qui avait pour titre : *L'Avenir des Ordres fraternels de bienfaisance*, avait été rédigé par un des adhérents de ces associations. La manière large dont le sujet est traité, les réflexions judicieuses auxquelles se livre l'auteur de l'exposé, nous déterminent à en donner quelques extraits.

« Les ordres d'assurance fraternelle, y est-il dit, sont essentiellement d'origine américaine. Il est vrai qu'il existe en Angleterre, et depuis assez longtemps, ce qu'on appelle les *Friendly Societies*. Mais,en général, ces associations n'accordent des secours qu'en cas de maladie et ne versent qu'une fort petite indemnité à la famille en cas de décès, indemnité simplement suffisante pour couvrir les frais d'enterrement ou pour faire face à certaines dépenses. Aujourd'hui, le terme *ordre* est chez nous d'acception courante. On peut dire que lorsque la première loge, *l'Ancient Order of United Workmen*, fut organisée en 1868, l'assurance fraternelle vit le jour et trouva là son berceau. Aussi, est-ce à partir de cette époque que l'on peut suivre tous ses développements et noter les diverses transformations qu'elle a subies.

« Bien que la période d'observation se trouve relativement courte, le moment est venu, selon nous, de dresser le bilan des opérations réalisées, d'examiner avec soin le système appliqué, d'en critiquer les défauts ou d'en faire ressortir les avantages, de façon que nous sachions quelles mesures doivent être prises pour que ces sociétés puissent évoluer sur un terrain solide et à l'abri des secousses. S'il existe des imperfections, nous sommes trop partisans de ce mode d'assistance pour ne pas les rechercher en vue de les faire disparaître. Nous préférons modifier nous-mêmes nos pratiques, plutôt que de voir nos détracteurs nous les signaler et se réjouir des difficultés que nous rencontrons.

« Il est hors de doute que plusieurs de ces associations ont été organisées par des hommes incontestablement honnêtes et bien intentionnés, mais ne connaissant pas les règles exigées pour obtenir une bonne garantie. Trop fréquemment, il a été délivré des certificats restés sans sanction et fait des promesses qui n'ont jamais été tenues. Les fondateurs ont agi inconsciemment, c'est

certain; leurs actes ont été surtout des actes inconsidérés. Les sommes devant être payées en cas de décès, d'accident, d'incapacité ou de maladie, n'ont pu être versées aux ayants droit, parce qu'on n'avait pas réuni les ressources nécessaires au moyen des « assessments » qui correspondaient à ces risques. Les calculs relatifs au montant et au nombre de ces « assessments » ont été mal établis; d'où l'insuffisance, nous le répétons, des sommes destinées à faire face aux engagements; et, comme le coût de l'assurance a augmenté annuellement, il en est résulté une aggravation de charges et, par suite, des difficultés de règlement, ce qui a provoqué le mécontentement des coopérateurs, lesquels n'ont pas toujours accepté de bonne grâce les explications qui leur étaient données. L'effet a été désastreux. C'était l'écueil qu'il fallait éviter dans une véritable organisation d'assistance, et spécialement dans une organisation fraternelle d'assurance.

« Les ordres qui se constitueront dans l'avenir, outre qu'ils auront à se placer sur un terrain d'évolution très large, devront pratiquer leurs opérations d'après une méthode scientifique et des règles dont on a depuis longtemps reconnu l'utilité. Il leur faudra tenir compte des lois de la mortalité, de façon à ne promettre que ce qui pourra être absolument tenu. »

Il résulte de ces appréciations que l'assurance fraternelle, en Amérique, répond aux exigences des travailleurs et sert les intérêts de la région où elle est appliquée, mais qu'elle souffre encore des mauvaises conditions dans lesquelles on semble l'exercer. Elle se développe de plus en plus; les milliers d'adhérents que les associations recrutent chaque jour en sont la preuve. Il n'en est pas moins vrai qu'elle doit s'astreindre à des règles sûres et à des procédés d'application irréprochables. Qu'elle ait été un bienfait pour une masse de gens et qu'on soit en droit de considérer l'institution comme une œuvre d'assistance nationale, les sommes considérables réparties annuellement entre les bénéficiaires le démontrent surabondamment. Mais, c'est précisément parce qu'il s'agit de la sauvegarde de ces multiples intérêts et de l'avenir d'un si grand nombre de familles, que les fondateurs et les administrateurs des différents ordres doivent se pénétrer de la responsabilité qui leur incombe et agir avec la plus extrême prudence. Il faudrait qu'ils établissent leur système sur de telles bases que rien ne fût capable d'en ébranler la solidité; leurs principes fondamentaux devraient être si nettement définis que toute infraction constatée entraînât un blâme formel et même une pénalité rigoureuse. C'est seulement ainsi que l'institution pourrait se déve-

lopper et transmettre intactes aux générations successives les traditions qui auraient fait sa force et assuré sa prospérité.

L'admission des ordres ou sociétés, au *National Fraternal Congress* n'a lieu qu'après certaines formalités remplies. Selon le règlement général, voici les conditions exigées pour en faire partie :

Il faut qu'une société fraternelle fonctionne d'après des règles spéciales, qu'elle représente une loge régulière et qu'elle ait pour objet d'accorder non seulement des secours à ses membres en cas de maladie et de chômage, mais encore des subsides à leurs familles en cas de mort de leur soutien naturel. Elle doit également assurer des indemnités en cas d'incapacité physique, permanente ou temporaire de travail, pourvoir aux frais d'enterrement de ses affiliés et veiller à l'éducation de leurs enfants laissés dans le besoin. Tous ces secours ne peuvent être obtenus qu'au moyen de versements effectués par les adhérents. Il est interdit à ceux qui gèrent les affaires sociales de s'attribuer aucune rémunération, un lien de solidarité devant unir tous les membres en vue de les faire participer aux seuls avantages que l'association leur procure.

En résumé, ce qui distingue une société fraternelle de bienfaisance des autres institutions d'assistance, aux États-Unis, c'est :

1° Qu'elle représente une loge régulière ;

2° Qu'elle a une administration autonome ;

3° Qu'elle fonctionne d'après un réglement intérieur applicable à tous ses membres ;

4° Qu'elle assure des secours à ceux-ci en cas de maladie et de chômage ;

5° Qu'elle leur alloue, de plus, des indemnités en cas d'incapacité physique, temporaire ou permanente ;

6° Qu'elle verse enfin à leurs familles, héritiers directs ou à des bénéficiaires désignés, la somme qu'ils ont entendu leur laisser après leur mort.

EUGÈNE ROCHETIN.

LE MOUVEMENT FINANCIER ET COMMERCIAL

Deux faits importants ont attiré, ces temps derniers, l'attention publique : le premier est la paix intervenue entre l'Espagne et les Etats-Unis et où la France, par l'intermédiaire de son ambassadeur, a rempli un rôle aussi efficace qu'honorable ; le second est la proposition de désarmement, ou mieux de cessation des armements, faite par le Tsar. En regard de ces nouvelles pacifiques, il faut enregistrer celles d'un autre ordre : l'expédition de l'armée anglo-égyptienne contre les Mahdistes et la défaite de ceux-ci à Khartoum ; les inquiétudes que cause la rencontre du sirdar Kitchener à Fashoda avec la mission Marchand qui l'y a, dit-on, devancé, et qui peut être une source de complications, au moins diplomatiques, entre la France et l'Angleterre ; et les compétitions, toujours ardentes, de plusieurs nations européennes, du côté de la Chine. La Crète, qui semblait apaisée, voit se renouveler les massacres qui l'ont si souvent ensanglantée, et les puissances ont dû renforcer leurs troupes d'occupation. Bismarck est mort ; mais il semble qu'il était déjà entré dans l'histoire avec sa triste et sanglante auréole. La fin malheureuse de l'impératrice d'Autriche, tombée à Genève sous le poignard d'un anarchiste, a excité des regrets universels, provoqué d'unanimes témoignages de sympathie, et fait craindre qu'on n'en ait pas fini avec les attentats d'une secte néfaste.

Chez nous l'agitation continue au sujet de l'affaire Dreyfus. La découverte du faux commis par le lieutenant-colonel Henry, qui a amené son suicide, puis la retraite du chef d'état-major de l'armée, et successivement celle de deux ministres de la guerre, a porté l'émotion à son comble. L'opinion publique est devenue favorable à la révision du procès, et la presse, exception faite de quelques journaux qui prétendent au privilège exclusif du patriotisme, s'en fait l'écho. Mais déjà les demandes d'interpellation pleuvent pour la rentrée des Chambres, et les derniers mois de l'année nous promettent, avec le gâchis politique, quelques séances de haut goût.

Ce ne sont pas cependant les questions d'affaires qui feront

défaut à l'activité de nos représentants. Et parmi celles-là se présente, grosse de péril, la discussion du budget de 1899, ou plutôt du projet de réforme fiscale qui y est annexé, et qui pourra, dit-on, se discuter conjointement avec le budget ou séparément. Le budget semble devoir être assez analogue au précédent. On ne prévoit guère d'augmentation que pour la marine, le plan de réfection de la flotte proposé par M. Lockroy et l'organisation des défenses exigeant, paraît-il, une augmentation de crédits de 24 millions.

Le projet de réforme fiscale serait celui qu'a proposé M. Paul Delombre — contenu dans le programme du cabinet Brisson — et qui consiste à remplacer la contribution personnelle-mobilière et l'impôt des portes et fenêtres, par un impôt égal à ces deux là — c'est-à-dire de 170 à 175 millions — et frappant le contribuable sur ses revenus évalués exclusivement d'après les signes extérieurs de la richesse, loyers, domestiques, chevaux et voitures, doubles résidences, etc. Cet impôt serait dégressif. Il descendrait d'un taux maximum fixé jusqu'à une limite inférieure au-dessous de laquelle il y aurait exemption totale de l'impôt.

Il y a là de quoi s'exercer, si toutefois le projet vient à la discussion, si le Cabinet existe assez longtemps pour le présenter et le soutenir, si Cabinet et projet ne sont pas auparavant remplacés par un autre Cabinet et un autre projet.

On peut prévoir des choses plus impossibles que celle-là.

*
* *

L'attention du marché, en ces derniers temps, s'est portée surtout sur l'Extérieure espagnole dont, avec la paix, les cours se sont sensiblement relevés. Peut-être même le mouvement a-t-il été bien prompt et un peu exagéré, si l'on considère la situation financière actuelle de l'Espagne. Cuba, Porto-Rico et les Philippines lui ont coûté de grosses sommes. Elles ne sont pas évaluées à moins de 3 milliards et demi de francs qui viennent s'ajouter à sa dette antérieure. On peut résumer son bilan de la manière suivante ; 5.862 millions de pesetas de Dette consolidée intérieure ou extérieure, 16 à 1700 millions de Dette flottante, plus la Dette coloniale dont 2.032.500.000 pesetas pour Cuba et 191.000.000 de pesetas pour les Philippines. C'est donc à près de 10 milliards que se monte la Dette espagnole. Si même les Etats-Unis la déchargeaient, ce à quoi ils ne semblent pas disposés, d'une partie de la Dette cubaine, il resterait encore environ 9 milliards. On ne peut, en effet, ni espérer ni demander que les dépenses faites pour la

guerre en émission de Bons cubains restent à la charge de l'ancienne colonie. Elle ne pourrait guère admettre sur le total de ces Bons qu'une somme de 700 millions environ qui ont été réellement émis pour elle, avant les hostilités, et non ceux qui ont procuré des ressources de guerre à l'Espagne. Les intérêts et l'amortissement du capital que nous venons d'indiquer exigent une somme annuelle d'environ 522 millions 1/2. Or le budget espagnol atteint à peine 750 millions de piécettes. De nouveaux impôts peuvent le porter à 800, peut-être 850. C'est tout ce que l'on peut espérer, et l'on se demande si un budget de 800 millions peut supporter, pour le seul service de la Dette, 63 0/0 des recettes totales. On fait déjà le calcul de la réduction d'intérêts à laquelle doivent s'attendre les porteurs de fonds espagnols : on ne l'estime pas à moins de 50 p. 0/0, et encore faut-il compter sur la bonne volonté du gouvernement, sur sa sagesse et son habileté.

Il faut aussi compter sur l'emprunt qui s'impose. Deux milliards ne seraient pas de trop à l'Espagne pour sa liquidation. Les obtiendra-t elle ? Les informations les plus sérieuses font craindre qu'elle ne s'expose à un refus en demandant une somme aussi considérable. On estime qu'on peut encore lui faire crédit d'un milliard à 1.200 millions. Mais ce n'est même pas ce qu'il lui faut pour rembourser sa Dette à la Banque d'Espagne. Et ce remboursement s'impose. Autrement le change resterait à un taux élevé qui empêcherait tous les arrangements d'aboutir ou d'obtenir les effets favorables que l'on cherche. L'emprunt ne sera donc d'aucune utilité pour le règlement des autres dettes existantes, et augmentera les charges d'intérêt et d'amortissement de 70 à 75 millions.

Maintenant, comment vont se faire les arrangements relatifs à la dette de Cuba, de Porto-Rico et peut-être des Philippines ? Y aura-t-il même arrangement ? Les Etats-Unis, dit-on, ne veulent pas mettre le sujet seulement en discussion. L'Espagne, dépossédée, rejette à cet égard toute responsabilité. La situation des créanciers serait étrange. Ils se trouveraient, comme dit le proverbe vulgaire entre deux selles... par terre. Ce ne seraient pas eux, alors, qui apporteraient à l'Espagne l'aide de leurs capitaux, ni qui y encourageraient les autres.

Les capitaux français placés en Espagne sont considérables. M. Neymarck les évalue à plus de 2 1/2 milliards, si même ils ne dépassent pas 3 milliards, pouvant se décomposer comme suit : 1 milliard à 1 milliard 1/2 en rentes ou fonds espagnols garantis par l'Etat ; 1500 millions à 2 milliards en valeurs diverses,

actions et obligations. « Ces divers placements, ajoute M. Neymarck, peuvent rapporter une moyenne de 5 0/0, d'après les prix auxquels ils ont été effectués : ce sont donc environ 125 à 150 millions par an que nos capitalistes français percevaient du chef de leurs placements en fonds espagnols et valeurs diverses. »

On voit la perte que nous causerait une réduction d'intérêt de 50 0/0.

Il faut tenir compte, en ce qui concerne le marché actuel, que l'Extérieure Espagnole, au cours qu'elle cote, donne 10 0/0 de revenu, et qu'une réduction de 50 0/0 la laisserait encore à 5 0/0. Ce taux de capitalisation, malgré la précarité de la valeur, encourage les acheteurs, surtout ceux de la spéculation, qui ne supposent pas que, dans ces conditions, la baisse puisse se prolonger ni s'accentuer. Mais, eussent-ils raison, que la perte pour les acheteurs d'antan n'en serait pas moins consommée.

La tenue générale du marché de Paris, depuis le mois de juillet, a été bonne, sans toutefois présenter des variations de cours importantes, excepté, nous l'avons dit, sur l'Extérieure d'Espagne. Les actions et obligations de la Compagnie des voitures l'Urbaine ont subi le contre-coup naturel de la faillite de la Société. Nous ne voulons pas parler de la réaction qui s'est produite sur l'action de la Compagnie transatlantique après le naufrage de la *Bourgogne* : toutes les considérations d'intérêt matériel s'effacent devant le sinistre qui a causé la mort de tant d'existences humaines. Au mois de septembre cependant s'est produit, sinon une baisse, du moins un tassement de cours dû à l'agitation de l'*Affaire* qui menace de causer de graves complications intérieures, et surtout à une forte tension des changes.

Des retraits d'or assez importants se sont produits à la Banque de France et surtout à la banque d'Angleterre pendant le mois de septembre. Celle-ci a porté le taux de son escompte de 2 1/2 à 3 p. 100. Au 22 septembre la prime sur l'or est à Paris de 6. p. 1000. On le cote à Londres 78 sh. 3 d. l'once standard.

Cependant en Espagne le change baisse à 55.75

Les tirages de la Banque Impériale de Russie sur l'étranger sont considérables. Au 1er juillet ils étaient au chiffre insignifiant de 600.000 roubles. Depuis, d'après la statistique de l'*Économiste européen*, ils se sont élevés à 5 millions au 8 juillet, à 7 au 16, à 8 au 24, à 10 au 1er août, à 15 au 8, à 13 au 16, à 13 encore au 23, à 12 le 1er septembre. Il ne s'agit ici que du solde des opérations et non de leur mouvement qui doit être important à en juger par les chiffres ci-dessus. Ces tirages expliquent la hausse du change

sur la Russie qui est à 265, le versement se tenant à 268 1/4.

Ces indications du marché monétaire font craindre un resserrement des capitaux qui pourrait influer sur la liquidation.

Les Etats-Unis continuent leur importation d'or. Elle se monte depuis le commencement de l'année à plus de 73 1/2 millions de dollars, contre 4 millions en 1897 et 26.200.000 en 1896. Leur amour du métal blanc ne leur en a fait demander à l'Europe que pour 1.700.000 dollars.

*
* *

Parmi les nombreuses lois que l'on voit éclore de nos jours en faveur de l'agriculture, il faut citer celle sur les warrants agricoles, qui avait été votée par la Chambre des députés dans la précédente législature. Le Sénat l'a adoptée à son tour le 8 juillet dernier, et elle a été promulguée au *Journal Officiel* le 20 du même mois.

On en connaît le principe. C'est la faculté pour les agriculteurs d'emprunter sur certains produits, à l'aide d'un warrant qui leur sera délivré, sur leur déclaration, par le greffier du juge de paix, et qu'ils pourront escompter, la marchandise servant de gage restant entre leurs mains.

Les produits que l'on peut warranter sont spécifiés par la loi. Ce sont les céréales en gerbes ou battues, les fourrages secs, les plantes officinales séchées, les légumes secs, fruits séchés et fécules, les matières textiles animales ou végétales, les graines oléagineuses, les graines à ensemencer, les vins, cidres, eaux-de-vie et alcools, les cocons secs et ceux ayant servi au grainage, les bois exploités, résines et écorces à tan, les fromages, miels et cires, les huiles végétales et le sel marin.

Les autres dispositions ont pour but d'indiquer la manière de procéder et de garantir les droits de l'emprunteur et ceux du propriétaire dans le cas où l'emprunteur n'est pas propriétaire ou usufruitier de son exploitation. Nous doutons que, dans ce dernier cas, la loi ait été bien inspirée, et il y aura plus d'une fois conflit. Ce sera au propriétaire ou usufruitier à faire opposition dans un délai de douze jours. Aller plus loin, spécifier d'une manière plus précise les droits que ce propriétaire ou cet usufrutier tiennent déjà du Code civil, c'eût été, a dit le ministre de l'Agriculture au Sénat, dresser « l'acte de décès de la loi. »

Nous n'insisterons pas sur la dérogation de cette loi à la législation sur le prêt sur gage, sur le nantissement, puisqu'elle a précisément pour but d'y déroger. Mais elle y déroge en faveur d'une classe spéciale de citoyens et au détriment des autres, si elle

atteint son but. Et ce but, quel est-il? Il est nettement avoué dans les discusssons du Parlement. C'est de permettre aux agriculteurs de vendre plus cher leurs produits. Avec le warrantage, ils pourront, dit-on, attendre les prix qui leur conviennent. Ils seront sans doute plus d'une fois la dupe de cette attente qui ne sera pas sans leur coûter. Il ne faut pas toutefois se dissimuler le danger. A une autre époque, il n'y aurait pas eu à craindre grand'-chose : on n'aurait pas trouvé plus de prêteurs que d'emprunteurs, sauf, parmi ces derniers, les fripons que n'effraie pas le Code pénal. Mais nous sommes sous le régime des syndicats agricoles qui peuvent, au moyen de cette loi et aidés par les tarifs douaniers protectionnistes, organiser la famine en France. Qu'importe? le consommateur doit être rançonné.

Je ne trouve pas mauvais que le cultivateur, comme le négociant, vende sa marchandise le mieux qu'il peut. C'est affaire d'abondance ou de rareté des produits, de finesse, de prévoyance et de concurrence. La loi qui intervient pour aider à l'exploitation de celui qui a besoin par celui qui détient est une loi arbitraire, illégitime, injuste.

Nous avons les magasins généraux pour le commerce. Mais ils fonctionnent pour le commerce de gros, on connaît les stocks, et les négociants qui s'en servent ne peuvent former la vaste coalition qui menace, avec le warrantage agricole, d'englober la France toute entière. Cependant les hommes qui ont voté cette loi sont les mêmes qui poussent chaque jour les hauts cris contre la spéculation, la spéculation qui vit de la concurrence et est limitée par elle, qui agit à ses risques et périls, et ne demande à la loi ni appui, ni soutien, qui se contente de la liberté due à tous.

*
* *

Avant de se séparer, la Chambre des députés a vu déposer sur son bureau quelques propositions que nous devons signaler. C est d'abord celle de M. Claude Rajon ayant pour objet de réprimer les abus des marchés à livrer fictifs et l'agiotage sur les denrées agricoles et particulièrement sur le blé, et portant modification à l'article 419 du Code pénal sur l'accaparement. Cette proposition est la reprise de celle précédemment faite par MM. Rose et Michelin et sur laquelle on a déjà un long rapport favorable de M. Dron. On sait ce qu'il faut en penser, et nous ferons seulement observer que le Parlement, en votant la loi sur les warrants agricoles, permet l'organisation du plus phénoménal de tous les accaparements sur les denrées agricoles. Il est vrai qu'il se fera par les producteurs au détriment des consommateurs.

M. Jules Brice a proposé d'établir une taxe sur les ouvriers étrangers : M. Borie d'étendre à toutes les céréales servant à l'alimentation publique la faculté donnée au gouvernement par la loi du 29 mars 1887 de suspendre les droits d'entrée mis sur le froment, l'épeautre et le méteil.

MM. Graux et Boudenoot demandent que la loi autorise la création des actions de 25 francs et facilite la participation aux bénéfices. Déjà vu. M. Georges Berry veut la suppression totale des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques. Paris devance son désir et va plus loin. M. de Ramel sollicite l'organisation d'une caisse de retraite des travailleurs et des invalides du travail, et d'une caisse de capitalisation ou assurances sur la vie. M. de Ramel est dans le mouvement.

On verra, à la discussion et au vote, le sort de ces propositions.

*
* *

M. Laferrière a remplacé au gouvernement général de l'Algérie M. Lépine, dont les efforts n'avaient pas été couronnés de succès et dont la mission n'a duré que quelques mois. Le nouveau gouverneur a voulu mettre de son côté des chances d'une meilleure réussite, en faisant signer, avant son départ, des décrets qui réorganisent l'administration de notre grande colonie africaine. Le régime d'assimilation à la France, qui ne pouvait convenir à des populations si différentes d'origine, de race, de mœurs et de religion et qui a fait tant de mal, cesse, et l'Algérie désormais sera traitée comme une colonie qui a ses besoins propres et aussi ses droits. Les pouvoirs du gouverneur sont étendus et fortifiés. En ce qui concerne les relations avec les tribus ou pays limitrophes et la disposition des forces militaires, il devient un personnage à peu près analogue au vice-roi des Indes. A l'intérieur, tous les fonctionnaires et agents des services civils sont placés sous ses ordres.

Des *délégations financières* sont créées. Ce sont des corps électifs nouveaux qui permettront à tous, colons français et indigènes, de se faire entendre dans les question d'impôts, au moyen de délégués élus. En même temps, ces délégations participent au recrutement du Conseil supérieur qui se composera à l'avenir de 60 membres, 31 membres élus et 29 non élus. C'est ainsi que ce Conseil, qui doit être le levier de toute notre action en Algérie, acquiert une force nouvelle.

Un décret du 1er août crée pour l'Indo-Chine un seul budget au lieu des trois budgets existants de la Cochinchine, du Cambodge et de l'Annam-Tonkin. C'est le retour au régime financier de 1887,

qui fut supprimé par le décret du 11 mai 1888. La mesure est vivement discutée. Si elle est favorable au Cambodge et à l'Annam-Tonkin, elle est déplorable, semble-t-il, pour la Cochinchine. Celle-ci aura à prendre sa part des charges incombant à des territoires qui ne peuvent être d'aucun profit pour elle ; elle partagera ses ressources avec eux sans compensation, et malheureusement sans pouvoir leur donner la prospérité. Déjà elle n'avait retiré de l'union politique indo-chinoise, qu'un surcroît des dépenses. Le budget général, unique, qui scelle cette union, ne fera que les accroître.

M. Trouillot n'est, du reste, pas content des colonies dont l'administration, dans le cabinet actuel, lui est confiée. Dans une circulaire aux gouverneurs, en date du 1er août, il constate que la culture des denrées exotiques susceptibles d'être importées en France a été particulièrement négligée jusqu'à ce jour. C'est ainsi que, par exemple, le café, le cacao, le thé, le coton, le caoutchouc, la soie, les bois de teinture provenant de nos colonies, entrent pour une proportion presque infime dans la consommation française. Il estime donc « qu'au premier plan de nos préoccupations s'impose l'organisation économique de nos colonies, et tout d'abord le développement de leur production agricole, base de toute richesse, aliment essentiel du mouvement d'échanges qui doit s'établir au grand avantage de la Métropole et de nos possessions d'outre-mer. »

L'appréciation de M. Trouillot est exacte. Il s'agit de savoir s'il prend le bon moyen de remédier au mal. Les colonies nous coûtent, en chiffres ronds, 100 millions par an. Dans le mouvement de notre commerce, elles entrent pour à peine 10 p. 100 à l'importation et 9 p. 100 à l'exportation, résultats de 1897. En quinze ans l'augmentation n'a été que de 4 p. 100 et 3 p. 100. C'est peu assurément pour tous les sacrifices d'hommes et d'argent que nous avons faits.

Je ne pense pas que M. le ministre des Colonies, en parlant des denrées exotiques *susceptibles d'être importées en France*, veuille aller contre la nature des choses, demander que l'on cultive du café où il ne vient que des arachides et du poivre dans les pays à riz. Dans lequel cas tous les procédés scientifiques qu'il veut faire connaître aux colonies ne serviraient à rien, tous les capitaux français qu'il veut y envoyer y resteraient engloutis. Toutefois sa circulaire s'inspire manifestement du protectionnisme agraire qui nous est si funeste. C'est le commerce qui colonise. Le développement de l'agriculture ne le précède pas ; il le suit, en

ce sens que le commerce seul provoque l'activité de l'agriculture, et que l'agriculture ne provoque pas le commerce.

Le *Journal officiel* du 18 septembre dernier contient deux décrets relatifs à l'exportation en France des cacaos de la Guinée française. Le premier a pour objet de les faire profiter d'une détaxe de moitié des droits inscrits au tarif métropolitain, et le second limite à 2,000 kil. la quantité qui pourra être importée sous ce régime jusqu'au 30 juin 1899. Cette mesure, dans les intentions de M. Trouillot, doit favoriser l'expédition en France des produits visés dans sa circulaire. Mais ne peut-on pas dire qu'on la favorise en la restreignant, ou qu'on la restreint en la favorisant. « Envoyez-nous vos denrées, mais pas trop cependant. » Voilà ce que l'on dit aux colonies, et en même temps on les invite à augmenter leur production, on se plaint qu'elles ne nous expédient pas assez. C'est qu'il faut bien arranger comme l'on peut le commerce des colonies avec le régime protectionniste, et, évidemment, ce n'est pas facile.

*
* *

L'administration des douanes a publié récemment le premier volume pour 1897 de sa statistique annuelle sur le commerce extérieur de la France. Les chiffres officiels, rectifiés, mis en concordance avec les taux des valeurs en douane pour 1897 donnent les résultats suivants :

Au commerce général, le mouvement total (importations et exportations réunies) est de 9.941 millions, présentant une augmentation de 419 millions sur l'année précédente et de 558 millions sur la moyenne de la période quinquennale antérieure à 1897. Ces importations sont de 5.138 millions, supérieures de 209 millions à celles de l'année précédente et de 192 millions à la moyenne quinquennale. Les exportations sont de 4.803 millions, en excédent de 209 millions sur 1896 et de 366 millions sur la moyenne des cinq dernières années.

Le commerce spécial a donné 7.554 millions dont 3.956 millions en importations et 3.598 millions d'exportations. C'est, relativement à l'année 1896, une augmentation de 157 millions pour les premières et de 197 millions pour les secondes.

Les échanges entre les colonies et la métropole sont de 10 p. 100 du total au commerce spécial en importations comme en exportations ; au commerce général de 8 p. 100 à l'importation et de 9 p. 100 à l'exportation. Il faut espérer que ce n'est pas le dernier mot, à ce point de vue, du régime colonial.

La plus forte augmentation de l'importation des pays étran-

gers en France est celle des Etats-Unis : 158 millions. Elle s'explique par les envois de blé qu'ils nous ont faits. Nous voyons ensuite la Russie avec 70 millions de plus, la Chine avec 62 millions, la Turquie avec 22, la Suisse avec 17, le Japon avec 19, etc. Les Indes anglaises nous ont envoyé 51 millions de moins, Haïti 18 millions, l'Angleterre 16 millions, etc. Ces chiffres sont ceux du commerce général. Sur les 5.138 millions d'importations, on compte 1.458 millions pour les objets d'alimentation (65 millions de plus qu'en 1896), 2.484 millions pour les matières nécessaires à l'industrie (147 millions de plus), et 1.196 millions pour les objets fabriqués (3 millions de diminution).

Nous avons avec l'Angleterre une augmentation d'exportations de 147 millions, de 41 millions avec l'Allemagne, de 8 avec la Suisse, de 20 avec l'Italie, de 14 avec l'Espagne, etc. Nous baissons de 21 millions avec le Brésil. — Les objets d'alimentation exportés sont de 1.100 millions, les matières nécessaires à l'industrie de 1.133, les objets fabriqués de 2.570. Il y a augmentation de 70 millions pour la première catégorie, de 111 millions pour la seconde et de 28 millions pour la troisième.

Les conclusions que l'on peut tirer de l'étude de ce document sont : que si les résultats de 1897 sont supérieurs à ceux de 1896, ceux de la période quinquennale qui finit avec 1897 — régime protectionniste — sont cependant inférieurs à ceux de la période quinquennale précédente, où le régime des traités de commerce était encore en vigueur; que l'extension du régime colonial ne profite que d'une manière insignifiante à notre commerce ; enfin que la protection tend, contrairement à tous nos intérêts, à réduire l'exportation des objets fabriqués.

*
* *

Le *Journal Officiel* du 24 septembre a publié l'état approximatif de la récolte des céréales en France en 1898. La récolte du blé est évaluée à 131.050.220 hectolitres contre 86.900.088 en 1897. C'est une différence de 44.150.132 hectolitres en faveur de 1898. Le *Bulletin des Halles* qui a aussi, comme tous les ans, publié son évaluation, n'estime cette récolte qu'à 123.415.800 hectolitres, ce qui réduirait l'augmentation à 36.515.712 hectolitres.

La récolte est bonne, malgré un fort rendement en paille auquel celui en grain n'est pas proportionnel. Elle paraît devoir suffire aux besoins de la consommation, abstraction faite de 1.500.000 hectolitres environ de blé d'essences spéciales destiné

aux fabriques de pâtes alimentaires et que la France devra importer.

La production dans le monde est évaluée à 957.400.000 hectolitres contre 812.000.000 l'an dernier, soit une augmentation de 144.600.000 hectolitres. Les importations universelles étant estimées à 140.800.000 hectolitres et les exportations à 195.500.000, il y aurait, dans le mouvement du blé, pendant la campagne actuelle, une balance en faveur des exportations de 54.700.000 hectolitres, dont la plus grande partie servira à reconstituer les stocks, épuisés partout à la suite du déficit laissé par la dernière récolte.

Le prix du blé qui était, à la fin de juin, à Paris, de 26,35 s'est abaissé au 9 septembre à 21,60. Il était aux mêmes dates à 17.20 et 14.90 à New-York. L'écart s'est abaissé de 9,15, alors que le droit de douane était suspendu, à 6,70, quand il est prélevé ; et la baisse qui n'est que de 2,30 à New-York, est de 5,75 chez nous. La récolte peut expliquer la baisse, elle n'explique pas les anomalies, et nous trouvons que la protection a d'étranges effets à l'égard du producteur comme à celui du consommateur, sans parler du trouble qu'elle jette dans le commerce.

*
* *

Au mois de juillet, le Conseil municipal de Paris a voté la suppression de l'octroi, à partir du 1er janvier 1899 pour les boissons hygiéniques, vins, cidres, poirés et bières, et à partir du 1er janvier 1901 pour tous autres produits ou marchandises. Nous mentionnons ce fait local à cause de la répercussion économique qu'il aura dans toute la France. Nous ne pouvons qu'approuver en principe une mesure qui nous semble bonne. Les douanes intérieures ne valent guère mieux que les douanes extérieures. Malheureusement les taxes de remplacement admises par le Conseil et que l'on prévoit devoir être approuvées par le Parlement, surtaxe sur les droits de succession, sur l'impôt des propriétés bâties, etc., sont sujettes à de justes critiques. Qu'on pense ce que l'on voudra de la facilité plus grande du riche à payer, la charge est trop grande. Il semble qu'il eût été juste, sans grever davantage les classes laborieuses, de chercher à les diminuer. Il y a quelques autres moyens pour cela, ne serait-ce que dans plus de sobriété pour les subventions aux pêcheurs à la ligne.

MAURICE ZABLET.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ECONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

SOMMAIRE : *Journal of the R. stat. Society* de Londres. Ce qu'on peut apprendre de la statistique du travail des femmes. — Le paupérisme et l'assistance publique en Ecosse. = *The Economist* de Londres. Les inquiétudes actuelles en Europe. = *The economic Journal.* Le centenaire du Traité de Malthus et ses prévisions. = *The economic Review.* L'argent mal placé. — L'utilité de la spéculation. = *The Quarterly Journal of economics.* De l'abus des termes techniques inintelligibles. = *Political Sciences quarterly.* — Le referendum en Californie. — Effet non de la durée, mais de la longueur d'une constitution. — Le capitalisme à l'épreuve en Russie. = Le *Journal of Political Economy* de l'Université de Chicago. — La situation économique du Japon. = *Jahrbücher fur Nationalœkonomie.* La colonisation intérieure de la Russie. — La civilisation des peuples indo-européens à l'époque préhistorique. — Les lois économiques et autres. = *Zeitschrift für Socialwissenschaft.* Le socialisme de la chaire et la concurrence. — La population des grandes villes. — La législation des Etats-Unis contre l'abus des boissons spiritueuses. = *Archiv für Sociale Gesetzgebung.* Le choix d'une profession. = *System der Nationalœkonomie* de G. Cohn. 3e vol. = *Oesterreichs Agrarpolitik seit der Grundentlastung*, par Walter Schiff. = *Eine neue Aera englischer Socialgesetzgebung*, par M. A. Bielefeld. = *Die Kornhæuser*, par M. D. Boehm. = L'*Economista* de Florence. Les droits sur les céréales et comment on pourrait les justifier. — Le sens de la mesure et le libéralisme. = *Giornale degli Economisti.* Est-il vrai que le nombre des socialistes augmente en Allemagne ? — L'antisémitisme en Algérie. = *Revista politica e letteraria* de Rome. Le problème économique de l'heure présente. = *Revista di Sociologia.* La morale, la religion et la science. — Le problème négrier aux Etats-Unis. = *La Riforma sociale.* = *Revista italiana di Sociologia.* = *Il Economista mexicana.*

Journal of the R. Statistical Society de Londres (Londres, Edw. Stanford). Juin 1898. — Clara E. Collet (j'ignore s'il faut faire précéder ce nom de Mme ou de Mlle[1], mais je sais qu'il doit être

[1] Comme c'est l'usage chez nous. Du reste, les Anglais mettent bien Mr devant le nom d'un homme... pourquoi alors cette omission?

suivi de M. A. ou maître ès arts) présente un article très documenté sur l'utilité qu'il y aurait à développer, dans les futurs recensements, les données statistiques relatives aux ouvrières de l'industrie. Ces relevés présentent des difficultés spéciales, mais il faut s'efforcer de les vaincre. L'auteur s'appuie sur le résultat des dénombrements antérieurs pour montrer, par les erreurs qu'ils contiennent, qu'il importe de faire mieux. On comprend que nous ne pouvons pas reproduire des arguments développés — qui sont bons, du reste, — nous devons nous borner à quelques courtes indications. La savante statisticienne insiste surtout sur trois points : 1° l'âge ; 2° la profession ; 3° la distinction entre les patronnes et les ouvrières. Ses exemples ou preuves sont tirés des recensements de 1841, 51, 61, 71, 81 et même 1891. Or, comment prouve-t-elle, par exemple, que les renseignements relatifs aux âges sont inexacts? Tout simplement en montrant que les tableaux officiels ont enregistré plus de jeunes filles de 20 ans que de 15 ans. En 1841 il y avait ainsi 7.2 p. 100 de filles de 20 ans en plus au chiffre trouvé par les tables de mortalité. Les procédés de la statistique s'améliorant, les chiffres tendent à se rectifier ; en 1851, l'erreur n'est plus que de 7.0 p. 100; en 1861, de 5.6 p. 100; en 1871, de 5.9 p. 100; en 1881, de 4.9 p. 100.

Il faudrait plus d'espace que nous n'en n'avons pour parler des professions. Les progrès, les inventions, les mœurs exercent une influence que la statistique constate. Ainsi, à mesure que le réseau ferré se développe, on voit diminuer le nombre des filles d'auberge... L'augmentation du nombre des métiers à vapeur est accompagnée de l'accroissement du nombre des femmes occupées au tissage. En fait cependant cet accroissement est exagéré, car avant les métiers à vapeur les femmes et les enfants aidaient le père tisserand occupé à domicile, mais on ne comptait pas leur travail, etc.

Pour ne dire qu'un mot en passant du troisième point, il y a bien des cas — on les indique — où l'on est dans le doute, si telle femme travaillant pour autrui doit être classée parmi les patronnes ou parmi les ouvrières. Le travail que je viens de signaler est accompagné de nombreux et intéressants tableaux et suivi d'une discussion très instructive.

M. C. S. Loch soumet à la savante compagnie un travail étendu et remarquable sur le paupérisme et l'assistance publique en Ecosse de 1791 à 1891. Je ne citerai qu'un fait et j'ajouterai une réflexion. Le fait, c'est que la tendance de la législation écossaise a été de réserver l'assistance, autant que possible, aux malades,

aux infirmes et aux enfants, et de la refuser aux adultes capables de travailler, ce qui d'ailleurs a contribué à diminuer les charges. La réflexion est de nature philosophique, ou si vous voulez sociologique, même morale, les choses désignées par ces mots semblent un peu se confondre de nos jours. Elle a été formulée par deux au moins des orateurs (p. 368), mais je suis personnellement arrivé au même résultat par l'observation de mon prochain. Voici la formule de M. E. W. Brabrook : *The main lesson of the paper was that it was the character of the people which determined paupérisme more than anything else* (Le degré de pauvreté d'un peuple dépend de son caractère). Ma formule à moi est que : la moitié plus un des hommes sont eux-mêmes la cause de leur pauvreté. J'ajouterai que ce n'est pas toujours un vice qui empêche un homme de s'enrichir, le plus souvent c'est l'absence de telle ou telle qualité, c'est le manqne d'activité, d'ordre, d'exactitude, etc., j'en ai constaté bien des cas.

The Economist de Londres.— Dans plusieurs articles notre sage confrère de Londres envisage la situation actuelle de l'Europe — et autres continents — non sans un certain pessimisme. L'article qui résume le mieux la situation est intitulé *Unrest* (inquiétude, agitation) et se trouve dans le n° du 4 juin dernier. L'auteur est d'avis que s'il y avait eu, il y a une trentaine d'années, dans le monde civilisé, autant de foyers prêts à éclater, autant de casus belli prêts à être notifiés, autant de mécontentements et le reste, qui sait ce qui serait advenu. Autrefois, l'air étant ainsi chargé d'électricité politique, les paniques se seraient succédé à bref délai, les affaires auraient langui, et bien des gens n'auraient dormi que d'un œil. Aujourd'hui, rien de tout cela. Personne n'ignore que si les forts voulaient — et si les faibles pouvaient — il ne manquerait pas de prétextes de guerre à nos contemporains ... ces prétextes, cher lecteur, vous les connaissez, vos journaux vous en ont fait assez souvent l'énumération ; néanmoins on reste indifférent, parce qu'on sait qu'aujourd'hui les plus puissants ne s'y fient plus. Tous trouvent une guerre trop risquée et, en tout cas, trop chère. On doit compter comme dépense, *au moins* dix bons petits milliards de francs, et combien *au plus* ? On doit prévoir des maux imprévus et incalculables, des révolutions même et ce qui s'ensuit, le retour de la barbarie et le reste... Non, non, on n'en veut pas. Espérons que ces idées persisteront et qu'on évitera l'explosion ; mais en attendant on est blasé, on vit au

jour le jour, et plus d'un semble prêt à dire : après moi le déluge.

The economic Journal, publié par l'association économique britannique et dirigé par MM. F. Y. Edgeworth et Henry Higgs (London, Macmillan et Cie, juin 1898). — M. J. Bonar y consacre quelques pages au « Centenaire de Malthus », car la première édition de son célèbre ouvrage parut en juin 1798 (anonyme). M. Bonar fait allusion aux injustices dont on s'est rendu coupable envers cet homme de bien, mais il ne le défend pas avec assez d'énergie. Ce n'est pas la science qui a attaqué Malthus — quoique plusieurs de ses adversaires aient été ou soient des savants très distingués — mais presque tous ses contradicteurs ont raisonné sous l'empire de préjugés sentimentaux ou religieux, sans parler de ceux qui ont appelé le « patriotisme » à la rescousse. Les uns critiquent les deux progressions (arithmétique et géométrique), ce qui est enfoncer une porte ouverte, Malthus ayant déclaré qu'il ne donne ces progressions qu'à titre d'images et non à titre de faits rigoureusement exacts, et il exprime ces réserves, bien qu'il ait donné des raisons et cité des exemples presque suffisants en faveur des deux progressions. Un publiciste, très distingué d'ailleurs, croit réfuter Malthus en constatant que la population européenne se multiplie de plus en plus lentement. . mais c'est précisément — ainsi que l'a prévu Malthus — parce qu'il devient de plus en plus difficile de se faire une position dans nos sociétés trop denses, qu'on se marie moins ou qu'on a moins d'enfants. Le nombre des gens qui calculent les chances de l'avenir est encore assez grand.

D'autres auteurs, notamment un statisticien bien connu et qui a certes son mérite, font vibrer la fibre patriotique. Tenez, voyez, réfléchissez, s'écrie-t-il, tous nos émules et nos rivaux voient leurs populations augmenter, tandis que la nôtre reste stationnaire. Déjà ils peuvent mettre sur pied plus de troupes que nous, que sera-ce dans cinquante ou cent ans. Je pourrais répondre que nos 38 millions de Français n'auraient pas peur des 400 millions de Chinois, le nombre n'est donc pas tout. Mais je n'aime pas les arguments qui tendent à échapper par la tangente, je répondrai directement. Pour prêcher l'augmentation de la population, il est de votre devoir très strict, très rigoureux, de vous assurer d'abord si les populations que vous appelez de vos vœux trouveront les subsistances qu'il leur faut... Est-ce que cela ne vous dit rien quand vous lisez qu'encore une famille — parents et 5 enfants — s'est

asphyxiée, faute de pain. Il ne suffit pas de naître, il faut encore pouvoir vivre.

Vous direz peut-être que ce sont les opinions de M. Bonar que j'aurais dû vous exposer et non les miennes. C'est juste. Eh bien! M. Bonar trouve que Malthus a sonné l'alarme peut-être un peu trop tôt; il y a cent ans il n'y avait pas encore péril en la demeure, mais maintenant, après tant de défrichements et avec 200 millions d'âmes en plus, le danger approche à pas rapides... Ajoutons, à titre de commentaire, qu'en réalité le socialisme est avant tout le produit de l'excès de population. Ses doctrines sont fausses, le collectivisme répugne à l'humanité dans la vie normale, mais si la surpopulation devenait intense, gare! L'humanité condensée sur la terre aux limites infranchissables sera comme Paris après trois mois de siège, ou comme tel navire insuffisamment approvisionné : on rationnera tant qu'on pourra... c'est du collectivisme cela et les enfants d'Adam et d'Ève verront alors que, sous ce régime, la justice ne préside pas à la distribution des aliments... plus rigoureusement que le régime propriétaire. On est socialiste parce qu'on se sent trop à l'étroit sur la terre.

The Economic Review publiée par la *Christian social Union* d'Oxford. — M. Henry W. Wolff a pu traiter encore une fois une vieille question, en lui donnant un nouveau vêtement. Le titre de l'article est : *Money in the wrong place.* (L'argent mal placé, *mal* (wrong) veut dire ici : *autrement* qu'à la bonne place). L'auteur montre avec beaucoup d'esprit, qu'à notre époque, on trouve souvent, d'une part, qu'il y aurait beaucoup de bonnes choses à faire, si l'on avait l'argent nécessaire (Ah, si j'étais millionnaire!) et de l'autre, qu'il y a une surabondance d'argent... auquel nous n'avons pas le droit de toucher. Il s'agit tout simplement des milliards réunis en Angleterre et en France (par les caisses d'épargne), que tant de braves gens se refusent de dépenser et que l'Etat se charge de garder en le stérilisant, payant même 2 1/2 p. 100 pour assurer la stérilité de ces fonds. L'Etat a ses bonnes petites raisons pour suivre ces pratiques, il peut emprunter à bon marché et cela sans que les administrés le sachent. En tout cas, l'argent, produit des économies des citoyens, n'est pas à sa place dans les caisses de l'Etat, il serait plus utilement employé à féconder des entreprises.... et M. Wolff parle de la construction de maisons ouvrières, sujet souvent traité, et sur lequel il me semble inutile de revenir.

Signalons en passant l'article de M. H. Stokes sur *Business in futures* (affaires à terme, spéculation). L'auteur en signale l'utilité, ce qui a été souvent fait, mais M. Stokes indique en passant quelques-uns des procédés nouveaux en usage, qui d'ailleurs, ne me semblent pas constituer un progrès.

The quarterly Journal of Economics, publié (à Boston, chez G. H. Ellis) pour l'Université Harvard, Juillet 1898. — M. Thorstein Veblen demande dans un bien long article : Pourquoi l'Economique n'est-elle pas une science évolutive (*evolutionary science*)? Ne comprenant pas à demi-mot, je me suis mis à lire avec une attention concentrée cet article plus abstrait qu'on ne les aime en Europe. De ce côté de l'Atlantique on veut avant tout comprendre, et faire comprendre. M. Veblen ne semble pas tenir compte de ces exigences. Citons quelques lignes (p. 386) : « But what does all this signify? If we are getting restless unter the taxonomy of a monocotyledonous wage doctrine and a cryptogamic theory of interest, with involute, loculicidal, tomentous, and moniliform variantes, what is the cytoplasm, centrosome, or karyokinetic proces to which we may turn.... » J'avoue n'avoir pas compris. Ce n'est pas à cause des mots grecs dont cet anglais est constellé. J'ai été dans ma jeunesse un très ardent amateur de botanique, d'ailleurs, en m'occupant d'agriculture, j'ai su que les plantes monocotylédones comprennent les céréales et les herbes qui garnissent nos prés, mais pendant plus d'un demi-siècle d'études économiques je n'ai pas appris à distinguer la doctrine monocotylédone des salaires — et vous? La « cryptogamic » théorie de l'intérêt, non plus, ne m'offre aucune idée nette, en tout cas je ne considère pas cette théorie comme mystérieuse (*crypto*). Je pourrai encore bien développer cette critique de la forme, mais le fond laisse également beaucoup à désirer. Pour le montrer, je serais obligé de reproduire de longs passages, ce que l'espace ne permet pas. Si j'ai deviné un peu ce que l'auteur prétend nous enseigner, et ce qu'il se borne souvent à affirmer sans preuve ni démonstration, je me permettrai de lui conseiller de remplacer la méthode négative ou critique qui repousse on ne sait pas toujours quoi, par la méthode positive qui expose simplement ce qu'on croit être la vérité. C'est par des exposés clairs que la science progresse. Le langage trop abstrait ne va pas mieux à l'économique que le langage mathématique, car la satisfaction des besoins de l'homme dépend des sentiments autant que de l'intelligence.

Political Science Quarterly publiée par la faculté de science politique de l'Université de Colombia (Boston, Ginn et Cie) Mars 1898. — M. S. E. Moffett raconte la très intéressante histoire du referendum en Californie. Constatons que la toute première constitution de l'Etat de Californie date de 1849, et dura jusqu'en 1879, trente ans, c'est un bel âge, pour une constitution. Quelle a été la cause de cette durée? C'est que cette première constitution avait la qualité de la brièveté, elle ne comptait (nous dit M. Moffett) que 133 mots. La nouvelle constitution établie, probablement d'après le principe de l'évolution, avait employé 1.925 mots, elle touchait à tout, s'occupait de tout, réglait tout. Mais était-elle plus parfaite? J'avais deviné que non. En effet, en continuant ma lecture, je trouve qu'en trente années, on n'a fait que 3 amendements à la constitution de 133 mots, tandis que de 1880 à 1897, en dix-sept ans, on a proposé 486 amendements à celle de 1.925 mots. Sur ce nombre d'amendements 99 seulement ont passé par *l'une* des deux Chambres, et 35 d'entre ces derniers ont été soumis au referendum. Sur ces 35, 17 ont été admis, 11 rejetés et 7 sont encore pendants.

Je pourrais tirer toutes sortes d'inductions de ces chiffres. D'abord le grand nombre des amendements prouve que la constitution déplaisait à beaucoup de citoyens ; le petit nombre de ceux qui ont eu les honneurs de la discussion montre qu'il est plus facile de critiquer que de corriger. Mais dans les 28 fois que la voix du peuple s'est fait entendre, combien de fois a-t-elle été la voix de Dieu? Sur ce point nous n'avons que des opinions et, *a priori*, nous ne saurions décider si les « oui » ou les « non » avaient raison. La majorité (et même l'unanimité) peut avoir tort et la minorité avoir raison. Il ne servirait donc à rien de passer en revue les 28 amendements soumis au referendum, surtout si nous ne pouvons pas faire connaître le dessous des cartes, l'influence des intérêts locaux, des préjugés de toutes sortes, et l'action de tant d'autres causes encore.

En fait, ou *a posteriori*, il est donc difficile de dire si l'élite de la nation ou le gros de la nation a le meilleur jugement, le jugement le mieux réfléchi, le mieux documenté. *A priori* nous devons soutenir que l'élite de la nation jugera le mieux.... vous pourrez seulement soutenir que les élus ne forment pas l'élite. Si vous croyez cela, j'aurais à vous donner un conseil très pratique, qui, du moins, simplifiera bien des choses. Rédigez ainsi votre constitution : Article unique : Les membres des Parlements et

autres fonctionnaires, ainsi que les dispositions de loi, seront tirés au sort.

Nous ne pouvons guère que mentionner le très intéressant article de M. Stone intitulé : *Le Capitalisme à l'épreuve en Russie*. Le mot capitalisme est une création de la doctrine de K. Marx, il signifie, sous la plume de Marx, une industrie dans laquelle les patrons payent un salaire aux ouvriers : car selon lui, l'argent ne devient capital qu'en rétribuant un ouvrier. Cette définition ayant paru trop niaise à des économistes sympathiques aux doctrines socialistes, et ayant voulu garder ce mot si criticable, ils l'employent plutôt dans le sens de grande industrie, en y ajoutant parfois une signification accessoire arbitraire. Or les doctrines de Marx ont trouvé en Russie beaucoup plus d'adhérents qu'on ne le croit, mais ces adhérents n'étaient pas des marxistes purs, les théories répandues comme socialisme étaient plutôt un produit mixte, l'union d'une idée slave avec les idées fondamentales de Marx; elles se sont rencontrées dans le communisme.

La prétendue idée slave est censée représentée par la propriété communale du sol cultivable, et par les artels qui sont censés représenter l'exploitation coopérative de l'industrie. Le capitalisme passe pour le système opposé à la coopération. Or il a été prouvé que le *mir*, la commune possédant la terre, n'a rien de slave. C'est une institution qu'on a introduite en Russie, il y a deux ou trois siècles, pour consolider le servage, qui, lui, n'est nullement un héritage datant de papa Adam et maman Ève. Il y a trente et quelques années le servage a été aboli, mais le mode d'exécution laissait beaucoup à désirer, car on aurait voulu conserver le mir. Mais l'organisation du mir, qui n'est pas un résultat de la nature des choses, fondée sur les besoins de l'homme, s'est à peu près près dissoute, la moitié des villageois sont devenus des prolétaires, etc. Lors de l'émancipation on leur avait donné trop peu de terre pour vivre, tout en les accablant d'impôts. La communauté de terre n'empêchait pas le fisc de saisir le bétail du paysan et de l'empêcher ainsi de cultiver sa ferme. Quant aux artels, ils ne peuvent établir qu'une sorte d'industrie domestique, un sweating system, un prolétariat de deuxième classe à peine suffisant pour ne pas mourir de faim. Pour tout dire, en un mot, les idées économiques slaves ne se sont pas montrées pratiques, ni salutaires à la Russie. (Voyez plus loin ce qui est dit de la colonisation intérieure de la Russie.)

The Journal of Political Economy de l'Université de Chicago, mars 1898. — Signalons un bon travail de M. le professeur Bernard Moses sur la situation économique du Japon. L'auteur commence par rappeler les événements politiques qui se sont suivis au Japon depuis 1868 et surtout la guerre du Japon avec la Chine, qui a valu à l'empire insulaire de l'Extrême-Orient une situation politique égale à celle de l'un des vieux Etats de l'Ouest. C'est que le Japon a su apprendre vite, et a su choisir, parmi les progrès que notre civilisation lui offrait, ceux qui avaient la plus grande valeur pratique. Voici donc le Japon entré dans le « Concert européen », mais il s'agit d'y garder sa place, d'y faire bonne figure. Puisqu'on a un Parlement, une organisation administrative bien hiérarchisée, des tribunaux, une armée, une marine, j'allais oublier les universités et même la diplomatie, il ne reste qu'à voir comment sont les pieds de ce colosse — en airain ou en argile : — je veux parler de l'agriculture et de l'industrie, qui sont les bases, les soutiens de tout Etat.

On voit que je deviens infidèle à l'image préférée par Sully, mais ce n'est pas sans raison ; je ne pense pas, en ce moment, à l'alimentation intérieure du pays comme le grand ministre de Henri IV, mais à la situation du Japon vis-à-vis des autres pays. On peut se demander alors si l'organisation économique du pays est assez avancée pour soutenir solidement l'importante position politique qu'il a prise. Au point de vue agricole la réponse ne sera pas favorable. On comprend qu'une trentaine d'années ne suffisent pas pour révolutionner l'agriculture d'un vieux pays. Or, de tout temps la petite culture dominait au Japon, et spécialement la culture du riz. Elle n'occupait pas tout le territoire, mais seulement les parties basses, où il y a l'eau nécessaire à cette culture. A l'avenir on pourra utiliser une partie du territoire moins arrosé en élevant des mûriers, car l'exportation de la soie s'étend et atteint déjà des chiffres considérables.

Quant à l'industrie, elle est dans une époque de transition. La grande industrie, en dehors du coton, cherche encore ses voies, mais ne les trouve pas aussi rapidement qu'on semblait s'y attendre. Les procédés de la petite industrie sont encore plus répandus que ceux de la grande, parce qu'on est obligé d'importer les machines, et qu'on aime les remplacer, quand cela est possible, par des bras qu'on trouve à très bon marché. La nation ne semble pas être douée du sens de la mécanique, elle paraissait plus douée pour l'art, c'est la forme que l'artisan soignait avant tout. Or, il paraît qu'on néglige maintenant beaucoup l'art sans qu'en échange

le produit gagne en utilité pratique et en durée. En un mot, l'auteur n'augure pas bien de l'avenir industriel prochain du Japon, ce qui empêcherait ce pays d'étendre ses revenus et de faire dans le monde une aussi bonne figure qu'il le voudrait. Je crois qu'on en demande trop à la fois à un pays qui se transforme.

Jahrbücher für Nationalœkonomie, etc. (Annales d'économie politique, etc.), dirigées par M. Conrad. (Jena, G. Fischer.) livr. de mai 1898. — M. Alex. Kauffmann présente un travail très instructif sur la colonisation intérieure de la Russie, surtout depuis l'émancipation des paysans. Avant l'émancipation, les paysans étant pour la plupart attachés à la glèbe, il ne pouvait pas être question pour eux d'émigration. Il y avait seulement des migrations à l'intérieur, qui étaient, en principe, favorisées. Les législateurs désiraient que la population fût rationnellement répartie sur l'ensemble du territoire. Si un domaine de l'Etat, ou le bien d'un noble avait trop d'habitants (mettons plus d'un adulte par 5 hectares), il était entendu qu'on devait faciliter la colonisation d'une province moins peuplée à l'aide de l'excédent. Cette législation a été parfois appliquée jadis, mais elle n'est plus applicable depuis l'émancipation.

Depuis lors, de nouvelles causes d'émigration, et de très sérieuses, se sont formées; ces causes attirent maintenant tous les ans de nombreuses populations russes vers l'Est et le Sud-Est, et une nouvelle législation favorise sensiblement le mouvement. A première vue le lecteur pensera que la Russie ayant fait depuis trente ou quarante ans l'acquisition de territoires immenses peu ou point peuplés, le cultivateur s'est trouvé d'emblée disposé à profiter de l'aubaine.... comme on prend un billet en passant devant un bureau de loterie. Cela est arrivé, sans doute, mais le plus souvent le paysan avait ses raisons bonnes ou mauvaises, le plus souvent bonnes, pour partir. Je ne peux pas les énumérer toutes, ici. Mais la plus fréquente était celle ci : le cultivateur ne disposait pas d'assez de terre pour nourrir sa famille, et cela : 1° parce qu'on ne lui en avait pas donné assez lors de l'émancipation, et 2° parce qu'il se servait de procédés culturaux par trop extensifs. Il y a d'ailleurs en Russie un grand nombre d'anciens émancipés, ou leurs enfants, qui ont été rendus libres sans rien recevoir, ce sont des « sans-terre ». Et si le gouvernement s'est mis à favoriser l'émigration vers l'Est, il convient de dire qu'il reste encore bien des difficultés à vaincre. Mais nous ne pouvons pas entrer dans ces détails.

Dans le même numéro, nous trouvons un article de M. Hirt sur la possibilité d'établir le degré de civilisation des peuples indo-germaniques (indo-européens) à l'époque préhistorique, en se servant de ce qui nous reste de leur langue. Par exemple, si dans ces langues (latine, grec, slave, celte, germain, etc.), on trouve le mot charrue, on en conclut, que ces peuples cultivaient déjà le sol, etc. Ce moyen d'information est connu, et il y a longtemps qu'on en use, mais il laisse beaucoup à désirer. M. Hirt fait un nouvel essai et espère pouvoir nous fournir de plus abondantes informations, mais avec un succès douteux. Je me bornerai à relever quelques détails curieux. Suivant en cela Aristote, on croyait généralement que les hommes ont commencé par être chasseurs, qu'ils sont devenus ensuite pasteurs, et qu'ils ne devinrent agriculteurs que plus tard. Eh bien, il paraît qu'en réalité les hommes ont été d'abord agriculteurs et ensuite pasteurs. Ce sont les cultivateurs qui paraissent avoir apprivoisé le bétail. Dans l'ouest, notamment en Espagne, le mouton et la chèvre étaient connus avant les bêtes bovines. On a constaté que tous les peuples antéhistoriques qui connaissent le bœuf, connaissent aussi le chariot; on ne rencontre pas l'un sans l'autre. On les dit originaires de Babylonie. Le cheval semble avoir été une acquisition postérieure, on ne le montait, ni l'attelait, on le mangeait seulement. Du reste, les Indo-Germains n'étaient nullement des nomades; on les connaît surtout comme cultivateurs, et leurs migrations avaient toujours pour but la recherche de terres à défricher. Je passe bien des détails, malgré l'intérêt qu'ils présentent. (De nouvelles recherches faites en Allemagne sur ce point semblent confirmer la nouvelle théorie; nous aurons à y revenir).

Signalons dans les numéros de mai et de juin un travail très étendu de M. Ad. Schaube sur les lettres de change émises par Saint-Louis. Ce travail ne se prête pas à une courte analyse.

Il en est de même d'un travail de M. J. Neumann, professeur à l'Université de Tubingue, inséré dans le numéro de juillet et intitulé : Les lois économiques autrefois et de nos jours. C'est un travail très étendu, très instructif, mais on ne saurait analyser ses 38 pages, qu'en lui consacrant au moins $2 \times 38 = 76$ pages — mes moyens (l'espace dont je dispose) ne me permettent pas d'aller jusque-là. C'est qu'il faudrait parler de beaucoup de variétés, ou de catégories de lois; il faudrait mentionner les lois naturelles, les lois empiriques, les lois de causalité, les lois de développement, les lois physiques et mathématiques, les lois psychiques, les lois économiques, les lois sociales, et j'en passe. Et chaque

variété a ses nuances diverses dépendant de la subjectivité du savant qui consent à admettre l'existence des lois économiques. C'est qu'on a fait une tentative de les nier par la simple raison que les classiques en affirmaient l'action et y trouvaient un appui. On croyait faire progresser la science, en rejetant en bloc les vérités acquises et soigneusement emmagasinées pour les remplacer par de nouvelles doctrines... en l'air[1].

On en est revenu; je crois que M. Neumann lui-même s'est amendé un peu. Je dois dire que mes souvenirs sur ce point ne sont pas très précis, et je ne crois pas utile de me lancer dans les recherches nécessaires pour vérifier ce point. Il me suffit que M. Neumann considère actuellement comme importante la question des lois économiques et qu'il fasse de très louables efforts pour l'inonder de lumière. Seulement, et ce que je vais dire vous paraîtra peut-être paradoxal, chaque chose a besoin de son degré spécial de lumières. Tenez, voici une très belle personne, examinez-la par un verre qui la grossit de cent fois, je doute que sa beauté résiste à ce grossissement. De même, si pour savoir s'il faut qualifier de *loi* l'observation antique qui aujourd'hui porte le nom de Gresham (la mauvaise monnaie chasse la bonne), vous vous mettez à étudier les diverses sortes de lois que j'ai énumérées ci-dessus, sans parler des autres, alors l'idée de loi perdra sa netteté et s'embrouillera pour vous. Contentons-nous de relever et d'approfondir les lois économiques, nous aurons là un excellent outil intellectuel, qui rendra les services qu'on peut raisonnablement lui demander. Vous direz, mais je ne peux pas me servir de ce couteau comme d'une hache ou d'une cognée. Je réponds : peu importe. Je ne sais pas si Jacotot a raison de dire que tout *est* dans tout, mais à coup sûr on ne saurait prétendre qu'un même outil suffit pour tous les produits.

Zeitschrift für Socialwissenschaft (Revue de la science sociale), par M. Jules Wolf, professeur à l'Université de Breslau (Berlin, G. Reimer) 1896, fasc. 6. — Cette revue s'est donnée, entre autres, la tâche de combattre le socialisme de la chaire, doctrine qui est maintenant plus particulièrement représentée par MM. Schmoller et Wagner, de l'Université de Berlin. M. J. Wolf met en tête de

---

[1] Certains professeurs allemands ont été gagnés par Marx avec une rapidité qu'on leur reprochera un jour très vivement. Ils étaient bien jeunes alors, il est vrai, ces professeurs.

chaque numéro de sa revue un article intitulé : *Illusionnistes et Réalistes de l'Économie politique.* Dans le sixième numéro, que nous avons sous les yeux, il formule trois thèses :

1° La question sociale, en tant qu'elle s'applique au domaine économique et légal, n'est pas un problème de distribution, mais un problème de production ou d'organisation.

2° La solution de la question sociale, en tant qu'elle n'est pas d'ordre psychique et politique, n'est pas une question de réforme (d'éthique appliquée), mais une question de développement.

3° La protection du travail, l'assurance ouvrière, les syndicats industriels, etc., c'est-à-dire la politique sociale moderne, n'a qu'une valeur sociale insignifiante en comparaison de celle de la concurrence, et surtout des autres institutions (propriété) qui s'y rattachent.

Par ces thèses, M. J. Wolf se pose en adversaire du socialisme de la chaire qui prétend que la question sociale est une question de distribution. (N'est-ce pas Lassalle qui a dit qu'elle est une question d'estomac, *Magenfrage* ?) Proudhon a dit plus élégamment qu'elle était inspirée par l'envie. L'auteur cite un discours de M. Schmoller où on lit ce qui suit : « Le développement des classes moyennes ne dépend ni de conjonctures, ni de modifications techniques ou administratives. Il dépend des forces morales de la nation. Plus haut on a placé la morale et la religion, les mœurs et le droit, mieux l'église et l'école sont organisées, et agissent, etc., etc... » J'abrège, car je ne vois là que des phrases vides, comme on en fabrique dans chaque discours, quand on n'a rien de sérieux à dire.

M. Wolf est loin de contester que des réformes morales ou sociales peuvent être salutaires, mais ce qui rend bien d'autres services à l'humanité souffrante, ce sont des progrès dans la production, et des progrès actifs auxquels on prend part soi-même par sa tête et ses bras. Plus l'humanité produit, plus elle peut consommer et dans le partage des jouissances, toutes les parts grossissent et tendent à se proportionner au total des acquisitions humaines et sociales. On pourrait apporter de nombreuses preuves à l'appui. Signalons-en une seule : Combien de toile un tisserand pouvait-il fournir en une année, même aidé d'une famille nombreuse ? 300 mètres, 500 mètres ? Dans une fabrique moderne on en obtient plusieurs centaines de fois autant. Le salaire de l'ouvrier ne s'est peut-être que quintuplé, mais combien de familles ont été mises en état de se procurer du linge perfectionné et à bas prix ? Le savant professeur de Breslau multiplie et varie

les preuves que l'espace ne nous permet pas de reproduire. Nous le regrettons surtout relativement aux immenses avantages dus à la concurrence. On sait, pour ne mentionner que ce point, que la concurrence force le producteur à réduire les frais de production; or le montant des économies qui en résultent pour un pays, et surtout pour l'humanité entière, se chiffre souvent par milliards et ces économies dans les frais du producteur équivalent à des accroissements correspondants de revenu pour le consommateur.

Soit dit en passant, comment peut-on être assez dénué d'intelligence et d'esprit d'observation pour croire que le collectivisme stimulera la production plus que la concurrence qui sousentend la propriété. Il est impossible, étant donnée la nature de l'homme, que sur le plus fertile territoire, une société collectiviste produise plus que le strict nécessaire [1]. Les collectivistes resteront toujours pauvres, quoiqu'ils fassent.

Dans deux numéros (6 et 7), M. Beloch de Rome, qui s'est fait une spécialité de ces études, indique la population des grandes villes à diverses époques (antiquité, moyen âge, temps modernes). L'auteur a fait beaucoup de recherches pour obtenir de bons chiffaes et il a quelquefois réussi, mais pour moi, ces chiffres ont un mince intérêt. Ce que je désirerais savoir, c'est pourquoi telle ville a grandi plus vite que telle autre. En constatant cette cause, ou ces causes, on pourrait éclairer certaine question d'histoire économique et même politique. Ainsi : Londres a eu 250.000 habitants en 1600, 600.000 en 1700, et 864.845 en 1800, pourquoi Paris, aux mêmes époques, n'a-t-il eu que 230.000; 500.000; 547.756 habitants, et ainsi de suite? Je crois que d'autres villes seraient plus instructives encore, si l'on s'attachait surtout à comparer les causes qui ont agi à des époques différentes. Peu de gens ont des idées nettes sur ce point.

Le fascicule 6 résume, dans un article du Dr Baer, la législation des Etats-Unis contre l'abus des boissons spiritueuses. Cette législation prend trois formes différentes :

1° *State Prohibition* (Interdiction *dans* ou *par* l'Etat), c'est-à-dire qne le gouvernement d'un Etat peut interdire la production, le transport (importation et exportation) et la vente de l'alcool dans ses limites. Il paraît que cette interdiction existe dans 17 Etats.

---

[1] L'immense majorité des hommes ne se fatiguent que pour le *nécessaire*; si cette fatigue leur procure aussi le superflu, c'est grâce au talent, qui est un don gratuit de la nature. Le collectivisme imposant le partage des produits, on n'utilisera pas son talent.

On voit qu'il est permis de boire — comment l'empêcher? — on se borne à le rendre difficile. Les partisans de ce système croient qu'en effet l'ivrognerie a un peu diminué dans ces États. Ne se trompe-t-on pas?

2° *Local Option*. C'est cette même interdiction appliquée à une simple commune, c'est-à-dire que les habitants de la commune sont consultés pour savoir si l'on doit autoriser l'ouverture d'un cabaret. Si la majorité dit *non*, il n'y a point de cabaret. Un certain nombre d'électeurs peut demander qu'on procède au vote et peut le faire renouveler tous les deux ou quatre ans.

3° *High-Licenz*. On limite le nombre des cabarets qui peuvent être ouverts dans la commune et l'on fait payer au titulaire une licence (patente) très élevée.

Archiv für sociale Gesetzgebung. etc. (Archives de législation et de statistique sociales) dirigées par M. Henri Braun. Berlin, C. Heymann 1898 (tome XII, 3 et 4). — Ce double fascicule renferme des articles sur des sujets intéressants, comme l'enquête sur la grève des ouvriers du port de Hambourg. par M. Tœnnies, le rachat des chemins de fer en Suisse, par M. Th. Curti et quelques autres, mais en dehors de la difficulté matérielle du résumé (verser dans une bouteille le contenu de deux tonneaux), il y a ici cette autre difficulté de distinguer le subjectif de l'objectif, les opinions des faits. Les discussions entre employeurs et employés — pour prendre les mots à la mode — sont presque toujours passionnées, de sorte que celui qui voudrait être impartial se trouve dans le plus grand embarras. Ne pouvant pas, par notre analyse, contribuer à la solution des problèmes exposés dans ce fascicule, bornons-nous à quelques observations sur un sujet traité par M. Ph. Lotmar et intitulé : « De la liberté de choisir sa profession » (*Die Freiheit der Berufswahl*)[1] sujet que M. Tœnnies aborde en passant.

Le libre choix d'une profession n'a peut-être jamais existé en son entier, car en tout temps ce choix a été plus ou moins limité par les circonstances. par les lois et par des obstacles divers. L'un des principaux de ces obstacles est le sexe, puis il faut mentionner les lois politiques ainsi que les doctrines judiciaires. Viennent ensuite les difficultés économiques, comme le manque de capitaux et l'ignorance, non moins que celles qui dérivent de conventions

---

[1] Leipzig, Dunker und Humblot, 1897.

sociales, etc., etc. La question est de savoir si les choses changeront un jour. M. Lotmar semble le croire. Il attribue, sur ce point, une grande influence aux lois ouvrières et à d'autres mesures analogues, mais on ne voit pas comment. Ainsi, M. Lotmar croit que lorsqu'on aura généralisé la journée de huit heures, les travailleurs gagneront des loisirs qui leur permettront de se rendre indépendants de leur spécialité, ils seront en état de varier leurs occupations, d'avoir, pour ainsi dire, plusieurs cordes — ou professions — à leur arc...

J'ai déjà entendu cette cloche... elle prétend sonner le glas de la division du travail, mais les inconvénients de cette division sont si petits en comparaison de ses avantages que son évolution n'aboutira jamais à une suppression. Il y aurait encore plus d'un point à traiter ici, mais il suffit d'avoir appelé d'une manière générale l'attention sur les difficultés du choix d'une profession, sur les obstacles à vaincre, et spécialement sur l'influence de la profession des parents, sur l'action des lois, de l'organisation sociale, de l'instruction publique, des facultés physiques et morales des individus intéressés, etc. Du reste, M. Lotmar est bien bon en croyant qu'après huit heures de travail on se mettra à apprendre des professions supplémentaires.

System der Nationalökonomie (Système d'économie politique) par Gustav Cohn, professeur à l'Université de Gœttingue. Stuttgart, Ferdinand Enke, tome III, contenant l'économie du commerce et des voies de communication. Le tome 1er était consacré à la théorie ou aux » fondements » de la science économique; le tome II aux finances, je suppose que le tome IV, encore à naître, traitera de l'industrie et de l'agriculture, ou plus exactement : de l'économie rurale. On pourrait discuter cette distribution des matières, mais la discussion aurait un faible intérêt. On peut s'étonner aussi qu'un homme d'esprit, comme M. Gustave Cohn, ait qualifié un *Système* exposé en quatre volumes, donc un vrai traité, de *Lesebuch* (livre de lecture), terme qui n'est sans doute pas réservé au roman, mais qui indique toujours un livre de délassement, de récréation. Se délasser en étudiant un système d'économie politique, cela ne doit pas être fréquent, même parmi les étudiants de l'Université de Gœttingue. Mais passons, et voyons ce que nous offrent les 1028 pages du tome III.

Quatre grandes divisions y portent les titres suivants : I. Le commerce, 550 pages ; II. Les banques, environ 80 pages ; III. Les

assurances, 60 pages ; IV. Les voies de communications, 330 pages. Ces divisions sont qualifiées de *livres*; elles sont d'inégale étendue parce que les matières traitées sont d'inégale abondance et aussi parce que l'auteur les a plus ou moins développées. On aurait pu s'attendre à voir figurer ici encore au moins deux autres matières : les monnaies et le crédit, mais l'auteur semble avoir voulu présenter quatre monographies sans tenir à être complet.

Dans la première de ces monographies, l'auteur résume d'abord l'histoire du commerce et passe ensuite aux « Institutions du commerce » qu'il distingue de « l'organisation du commerce », auquel il consacre le 3e chapitre. Il y a de l'arbitraire dans cette division des matières, mais peu importe Ce qui m'intéressait davantage c'est de savoir si, à notre époque, il est bien logique de faire des introductions historiques où l'on se borne à donner quelques notions sommaires généralement pittoresques, remontant aux premiers temps de l'humanité, comme on en met dans les livres élémentaires des écoles. Ne vaudrait-il pas mieux traiter à part, et alors avec les développements nécessaires, ce qu'on pourrait appeler le *devenir*, et à part aussi, la science telle qu'elle est devenue. On approfondirait mieux les deux points de vue. M. Cohn, cependant, pouvait penser que, offrant un « livre de lecture », il devait se préoccuper avant tout de le rendre agréable à lire, et à cet effet les détails historiques, les anecdotes, sont bien à leur place, et il faut rendre cette justice à l'auteur, qu'il a su bien les choisir.

En traitant de l'organisation du commerce, M. Cohn parle surtout des sociétés commerciales, des syndicats et trusts, des associations coopératives, des monopoles d'État. Ces différents procédés constituent pour lui trois systèmes : 1° l'individualisme; 2° l'association; 3° l'organisation administrative. Ces trois systèmes existent plus ou moins simultanément et dans des proportions inégales, seulement l'auteur a des préférence que tout le monde ne partage pas. Ainsi, il est heureux de rencontrer un passage favorable aux monopoles commerciaux de l'Etat, ou défavorable à ce qu'il appelle l'individualisme. Mais cette citation et d'autres peuvent être discutées. Par exemple, si j'ai approuvé le monopole du tabac, ce n'est pas du tout que je me réjouissais de voir l'Etat exercer le commerce. Non, ce que j'ai approuvé, c'est le mode exceptionnel mais efficace de perception d'un impôt extrêmement productif. Quant à l'individualisme, M. Cohn le voit surtout dans les sociétés commerciales, qui ne lui paraissent pas une association coopérative. Mais l'espace ne me permettant pas d'exposer les vues de l'auteur avec assez de détails, je dois m'abstenir de les apprécier.

Une des raisons qui rendent cet exposé difficile, c'est le scepticisme de M. Cohn, il évite souvent de se prononcer, et le moyen le plus habile de pratiquer cette abstraction, c'est de nous présenter un tableau des faits pour et contre, ce qui prend beaucoup de place. C'est ce qu'il fait pour la concurrence. Il en dit beaucoup plus de mal que de bien (conséquence de ses tendances anti-individualistes) et finit pages 150-151 par déclarer « qu'une solution définitive de cette question n'est pas encore possible. »

M. Cohn a beaucoup étudié la question des chemins de fer, notamment en Angleterre, sur lesquels il a publié 4 volumes, si je ne me trompe. J'aurais bien voulu entrer dans quelques détails, mais le texte ne s'y prête pas. C'est avec intérêt que j'ai lu les pages dans lesquelles l'auteur rappelle les adversaires qu'il fallait vaincre pour pouvoir construire des voies ferrées. Ce ne sont jamais de leurs défauts qu'on se plaint, ce sont leurs grandes qualités qu'on trouve ruineuses. Dans leur généralité, ces plaintes ont cessé : bien des arguments, qu'on faisait très sérieusement valoir il y a un demi-siècle, paraîtraient aujourd'hui ridicules, ce qui ne veut nullement dire que tout le monde soit devenu content. On veut bien que la ligne ferrée emporte nos marchandises, mais non qu'elle facilite l'arrivage des produits étrangers. Mais, celui qui recherche la rose doit s'accommoder des épines. Du reste, les chemins de fer n'ont pas exercé seulement une influence économique et très variée, ils ont eu une action politique et sociale et nous ne savons pas si cette action ne continue pas à agir.

Le volume que M. le professeur G. Cohn vient de publier laisse peut-être à désirer comme « système », mais ce n'est pas un ouvrage banal. L'auteur a une originalité marquée et sa science est incontestable ; mais il est souvent sceptique, et alors il ne guide pas le jugement de ses lecteurs, les étudiants, qui ont justement besoin d'être guidés ; et lorsqu'il se décide à avoir une opinion, elle est trop souvent socialiste, c'est-à-dire, il veut que l'individu se fonde, qu'il disparaisse, dans le grand Tout social. A bas l'homme, vive la société ! Je suis d'un sentiment plutôt contraire, c'est-à-dire je veux que la société vive et l'individu aussi. Mais s'il fallait absolument faire un choix, je dirais : périsse la société, si elle ne peut pas faire la part de l'individu ! Plutôt le néant que l'oppression du corps et de l'esprit à laquelle tendent si souvent les sociétés les plus solidement organisées [1].

---

[1] Même dans les sociétés ce ne sont que quelques individus qui oppriment, le grand nombre se désintéressant lâchement et laissant faire.

M. Walter Schiff vient de publier le premier volume (en 2 fasc.) d'un ouvrage qui en aura trois sous ce titre : *Œsterreichs Agrarpolitik seit der Grundentlastung* (La politique agraire de l'Autriche depuis le rachat des servitudes, 1848). Tubingue, Laupp 1898. Le plan de cet ouvrage important nous montre que l'auteur se rend bien compte de la gravité du sujet, qu'il veut s'informer sérieusement de toutes les causes qui ont amené la situation actuelle ainsi que de tous les moyens proposés pour l'améliorer,enfin des résultats obtenus — ou qu'on peut obtenir — par ces moyens. On voit que la tâche est considérable ; elle est même beaucoup plus compliquée que dans d'autres pays, à raison des différentes races, des différentes coutumes, des différentes langues qui caractérisent l'Empire autrichien.

M. Schiff, d'ailleurs,ne nous semble pas avoir vu ou mentionné toutes les causes du malaise agricole qu'il expose, peut-être simplement parce qu'il n en est encore qu'à son premier volume,mais peut-être aussi parce qu il fera comme la plupart des auteurs qui écrivent sur la matière, il évitera de toucher à certain point délicat, qui se fait sentir maintenant presque partout en Europe et que personne n'ose aborder. Or, ce point délicat, c'est le manque d'élasticité de notre globe. La terre a (ou les champs cultivables de la terre ont) x mètres carrés de superficie,et nous n'avons aucun moyen d'étendre ces limites. Cette superficie peut nourrir y êtres humains, divisés proportionnellement entre hommes, femmes et enfants. Or, tout calcul fait, si y n'absorbe pas encore tout x, la fourmilière s'étend de plus en plus, et « au banquet de la vie » toutes les places sont sur le point d'être prises. Contredisez tant que vous voudrez, cher lecteur, *e pur si muove*, ce qui est vrai n'est pas faux. Chaque naissance rétrécit la place qui reste pour les autres.Vous pensez à Dieu qui nourrit l'oiseau sur la branche, mais pour que l'oiseau puisse vivre sur la branche, il faut que l'arbre ait dans le sol l'espace nécessaire au travail de ses racines.

Sans aucun doute, la terre n'est pas encore entièrement pleine, vous pouvez encore citer pas mal de mètres carrés qui attendent le défrichement, mais — et pesez bien ce *mais* — si le mètre carré qui est à portée de votre main vaut cent ou mille, sa valeur diminue de tant par kilomètre d'éloignement. Combien vaut pour vous un mètre carré situé en Sibérie, au Canada, en Australie, sans parler du Pamir et du Klondike ! En tenant compte de cette circonstance,je veux admettre qu'il y ait encore beaucoup de mètres carrés à défricher. En Europe, dans la plupart des discussions, on *sous-entend* (on ne le dit presque jamais) que toutes les terres

sont prises, il n'est pas question de défrichements, on se borne à dire : je veux que ma propriété reste dans la famille .. Et avec ce sentiment qui est souvent très vif on se montre très disposé à écouter ceux qui recommandent de s'entourer d'une nombreuse famille, d'augmenter autant que possible le nombre des enfants et cela par patriotisme ! Quant au nombre limité des mètres carrés, personne ne s'en occupe. Que dites-vous du général qui ne pense qu'à augmenter le nombre de ses combattants sans prendre en même temps les mesures nécessaires pour les nourrir?

Eh bien, chers contemporains, tenez-vous le pour dit, ce qui a fait naître le socialisme et beaucoup d'autres maux, c'est le surpeuplement. Il n'est encore que relatif, vous êtes encore maîtres de l'organisation sociale ; si le surpeuplement se complète, encore une fois, vous serez comme une forteresse assiégée, comme un navire qui a perdu sa route sur l'Océan, on vous rationnera, tant de grammes de pain, tant de centilitres d'eau. En fait, je ne vous conseille pas — surtout pas aux États — de prendre des mesures pour arrêter la population, cela se fait automatiquement ; je vous conseille seulement de faire entrer en ligne de compte, dans vos raisonnements, cette simple vérité que, s'il faut 10 pains pour 10 hommes, il faut 20 pains pour 20 hommes. Pourquoi n'a-t-on jamais voulu consulter M. de la Palisse en matière de population.

L'ouvrage de M. Schiff est très instructif, il est sérieusement fait, mais on ne peut en donner une idée en deux ou trois pages ; nous ne pouvons que le recommander aux hommes spéciaux. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur quelques propositions faites en Autriche[1].

---

[1] Voy. aussi mon Rapport sur la *Crise de la Propriété rurale en Allemagne* (Paris, Guillaumin et Cie, 1898). Il y est question, p. 126 et suivantes d'un projet de loi sur l'incorporation obligatoire des propriétaires ruraux. Ils sont érigés en syndicats par cantons, payent une cotisation, et si la propriété de l'un d'eux est mise en vente pour dettes, la corporation doit tâcher de l'acquérir, de prendre des arrangements pour les dettes et de confier le bien, sous certaines conditions, à l'ancien possesseur qui peut l'acquérir de nouveau. C'est un système qui établit une certaine communauté qui achemine vers le collectivisme. Ce projet de loi ne sera probablement pas voté, mais en Autriche comme en Allemagne les propriétaires ruraux semblent disposés à se laisser imposer mainte restriction de leurs droits pour conserver leurs domaines dans la famille. Au fond, ils pourraient conserver leur bien sans se soumettre à ces restrictions, mais alors il faudrait faire spontanément et librement ce qu'on voudrait être obligé, forcé de faire.

Eine neue Aera englischer Socialgesetzgebung (Une nouvelle ère de législation sociale anglaise) par M. O. Bielefeld, Leipzig, Duncker et Humblot 1898. — Je trouve que ce titre est beaucoup trop ambitieux pour la brochure que l'auteur nous présente. Il s'agit du *Workmens Compensation act*, 1897, c'est-à-dire de la loi qui règle les indemnités à accorder aux ouvriers anglais en cas d'accident, et que l'auteur reproduit dans sa brochure. Selon l'auteur, cet act est la première loi anglaise qui traite de l'aide sociale accordée aux ouvriers « en cas d'un trouble dans le travail » (mettons en cas d'accident), mais cette thèse ne se trouve pas justifiée par le texte de la brochure qui, d'ailleurs, manque par trop de clarté. Si j'ai bien deviné — je ne garantis rien — l'auteur trouve que la loi anglaise de 1897 a fait un pas en avant en établissant la responsabilité professionnelle et en rendant possible l'entente corporative des patrons pour assurer une indemnité aux ouvriers victimes d'un accident. Il me semble qu'il serait prématuré de juger l'acte de 1897 qui n'est encore qu'une simple étape. D'abord, il ne s'applique pas à toutes les industries, puis il admet des limitations, des restrictions, dont on ne saurait prévoir les effets. La rédaction même de l'acte laisse à désirer. L'auteur préfère la législation allemande sur les accidents, non sans de bonnes raisons, ce qui ne veut pas dire que cette législation soit parfaite, mais du moins elle répond à un système, elle forme un tout complet. Pour tout dire, en un mot, jusqu'à présent l'Allemagne a seule eu le courage de son opinion en cette matière.

Die Kornhäuser (Les magasins à blé) par M. O. Bœhm Stuttgart, Cotta, 1898. — Les magasins à blé dont il question ici, sont ceux qu'on appelle aux Etats-Unis des Elevators. Ce nom est emprunté à un mécanisme destiné à faciliter les chargements et les déchargements. Une chaîne à godets, sans fin, est mise en mouvement par une machine à vapeur, chaque godet est promené ainsi du toit à la cave, ou dans l'intérieur des wagons et des navires. Le godet se remplit dans le véhicule qui amène le grain et monte avec la chaîne jusqu'au faîte du magasin. Arrivée là-haut, la chaîne renverse le godet, qui se vide dans des tuyaux ou dans des trémies, conduites par lesquelles les grains se rendent dans des coffres de quelques mètres cubes, où ils restent jusqu'à ce qu'un autre mouvement élévateur (chaîne à godets) vienne les prendre pour les amener dans le véhicule de départ. Le chargement ou déchargement d'un grand navire, ou d'un train, se fait souvent en

une seule journée ; mais savez-vous ce qui se fait en même temps : le nettoyage et le triage. C'est énorme cela.

En effet, il est bien superflu de démontrer que le blé sale (entremêlé de terre et autres débris) vaut moins que le blé propre ; or, des céréales composées de grains de différentes grandeurs et de différentes qualités, portées au moulin, donnent une farine de moindre valeur que du blé d'une variété bien homogène. Les meuniers le savent bien et payent la marchandise en conséquence. Eh bien, l'élévateur rend le double service de nettoyer et de trier — pour ainsi dire en passant, et presque pour rien (3 centimes par hectolitre) — Dans ce système, on n'a pas besoin de *coffrer* séparément les marchandises de chaque déposant ou client, on peut réunir les marchandises d'une même qualité, et de cette façon on facilite beaucoup de choses, non seulement la vente, mais encore le crédit. Le triage, en réunissant les grains de même qualité, rend la marchandise fongible, il n'y a plus de grains de A, de B, de C, il y a des grains de telle qualité, on sait de quoi il s'agit, tandis qu'on ne le savait pas lorsque les lots se distinguaient seulement par le nom des propriétaires.

Le système des élévateurs est très apprécié en Allemagne et la Prusse a déjà consenti une avance de 3 millions de marks, pour faciliter la construction de ces magasins. Cependant, quoi qu'on en dise, l'Allemagne n'étant pas un pays exportateur de blé, elle en a moins besoin que les États-Unis. Les cultivateurs allemands cherchent surtout à placer leurs produits chez le meunier voisin, ou auprès des fournisseurs de l'armée, etc. On sait que tous les efforts faits, tant en Amérique qu'en Europe, ont pour but de diminuer les faux frais du commerce des céréales. Ce commerce est dans un état transitoire depuis peut-être vingt ans ; on a beaucoup écrit sur la matière, mais je crois qu'on n'a pas encore dit le fin mot. Pourvu que l'explication ne nous apparaisse pas d'une façon trop subite.

L'*Economista* de Florence, dirigé par M. Arthur J. de Johannis, revient à différentes reprises sur la question des droits sur les céréales et surtout sur le blé. En Italie, comme en France et ailleurs encore, cette denrée de première nécessité est chargée d'un droit très lourd, puisqu'il atteint environ le tiers de sa valeur. Récemment les prix semblaient avoir une tendance à s'élever ; on demandait la réduction, ou la suppression temporaire de la taxe douanière, le législateur était même sur le point de céder, mais la hausse du blé s'étant arrêtée, la taxe fut maintenue. Or, l'*Economista* insiste avec

raison sur l'injustice et sur les inconvénients pratiques d'un impôt aussi mal placé, constatant que dans les vingt-cinq dernières années l'étendue des champs emblavés en céréales (4.757.000 hect.), loin d'augmenter, a plutôt diminué, tandis que la population s'est accrue de près de 6 millions d'âmes, de sorte qu'on se trouve devant un déficit annuel — la nécessité d'importer — de 10 à 15 millions d'hectolitres. Dans ces conditions, on ne saurait justifier le maintien d'un droit élevé sur le blé que par une argumentation comme celle-ci :

Question : Pourquoi ce droit sur le blé, sur le pain ?

Réponse : Parce que, en rendant le pain cher, nous retardons l'accroissement de la population, qui va trop vite.

L'*Economista* se hâterait d'objecter : En supposant que la population s'accroisse vraiment plus vite que les subsistances, la nature des choses fera bientôt sentir les effets de cette anomalie. Ce ne serait pas alors au gouvernement à aggraver le mal, mais plutôt à l'adoucir. Or, c'est l'aggraver par le plus mauvais des moyens : en pesant sur les subsistances et en faisant profiter les riches de la misère des pauvres, puisqu'ils vendent ainsi leur blé plus cher.

Dans le n° 1259, l'*Economista* démontre qu'en politique il faut posséder « le sens de la mesure » si l'on veut rester dans le bon chemin. — En économique aussi. — Il y a bien des mots, des dictons, des apophthegmes qui ne sont vrais que dans une certaine mesure, au-delà de cette mesure, c'est une exagération, une erreur, une folie.

Dans le n° 1265, l'*Economista* se déclare « libéral » (*Siamo liberali*), c'est sans doute parce qu'il aime la liberté et la justice, mais c'est surtout parce qu'il a le sens de la mesure.

Giornale degli Economisti (Journal des Economistes, de Rome). — Dans le numéro de juillet, on trouve un article intitulé : « Le succès électoral des socialistes allemands ». J'ai lu ce titre assez souvent depuis quelque temps, et les articles appuyaient le plus souvent l'énoncé du titre par des chiffres qui paraissaient en effet montrer qu'il y avait accroissement. Eh bien, ces chiffres ne démontraient rien du tout. Je suis surpris qu'aucun statisticien (à ma connaissance) ne les ait critiqués. C'était pourtant très facile, le lecteur en jugera.

Supposez un Etat dans lequel il y 500 circonscriptions électorales, les socialistes se croient quelques chances dans 100 de ces circonscriptions et y envoient des candidats. Ils obtiennent des

voix, mettons, en moyenne, 1.000 par circonscription. ensemble : 100.000. Cet État ne compte-t-il que 100.000 socialistes ?

Combien y avait il de socialistes dans les 400 autres circonscriptions? *Chi lo sa?* Dans l'élection suivante, les socialistes envoient des candidats dans 200 circonscriptions ; mettons qu'ils obtiennent la même moyenne de voix, ensemble 200.000. Cela prouve-t-il que le nombre des socialistes ait augmenté dans le pays? Pas le moins du monde. — Vous m'arrêtez pour demander pourquoi n'ont-ils pas envoyé des candidats dans les 500 circonscriptions ? Je réponds : parce qu'ils ne disposaient pas des fonds nécessaires pour aller partout, ils devaient garder leurs ressources pour les localités où ils espéraient avoir quelque chance. Les chiffres ne parlaient alors que pour les circonscriptions consultées ; cela est vrai pour l'Allemagne et pour les autres pays. A l'occasion de la dernière élection, les socialistes ont voulu se compter dans l'Allemagne entière, il valait la peine d'obtenir ce résultat, ce résultat valait même une grosse somme. Ils décidèrent donc d'envoyer des candidats dans toutes les circonscriptions. Mettons que dans les élections antérieures ils aient consulté 400 circonscriptions et aient réuni x voix, indubitablement, s'ils se décident, comme ils viennent de faire, à consulter l'ensemble des 500 circonscriptions, ils obtiendront x plus n voix. Cela prouve-t il que les socialistes ont augmenté de n ?

Or, les socialistes allemands ont expressément déclaré vouloir présenter un candidat dans chaque circonscription pour réunir ainsi le plus grand nombre de voix, toute l'Allemagne le savait et pourtant personne n'a contesté les chiffres. Aussi les gens prudents feraient-ils bien d'être très méfiants en politique ; veillez-y, vous serez sûr ainsi d'être un peu moins souvent attrapé, c'est toujours cela de gagné.

Dans le même numéro le *Giornale* donne aussi un article sur l'antisémitisme en Algérie. Les faits relatés ne prouvent pas du tout — et n'en ont pas l'intention d'ailleurs — que le gouvernement français ait fait son possible pour maintenir la tranquillité dans ce pays. Des faits récents n'autorisent pas à mieux augurer de l'avenir.

Revista politica e letteraria de Rome. — Le vol. III, fasc. 3 renferme un article de M. Beroalde sur le problème économique de l'heure présente en Italie. Il montre par un certain nombre de faits, que l'Italie souffre, que la misère y est trop répandue. Le fait de la souffrance paraît incontestable, même si on fait abstrac-

tion des troubles de Milan en les attribuant à un mouvement politique révolutionnaire. Il paraît que les révolutionnaires de la grande cité lombarde s'imaginaient assurer la prospérité du peuple en faisant de l'Italie une République fédérale. On ne peut que hausser les épaules en présence de pareilles folies. S'imaginent-ils donc, ces aspirants politiciens, que dans une république fédérale le blé peut se passer de travail, de pluie et de beau temps ou que la soie *fédérale* se vendra plus cher que la soie *monarchique*, ou que les paresseux et les prodigues deviennent laborieux et économes sous un nouveau régime politique? Bêtise que cela!

Ce qui est vrai, encore une fois, c'est qu'il y a bien des malheureux en Italie, et s'il en résulte une forte émigration, c'est que le remède applicable au mal signalé (la surpopulation) se présente de lui-même; il s'agirait seulement de le régulariser et de l'aider. Mais l'émigration ne s'applique pas à tous les cas et l'auteur voudrait offrir des remèdes généraux. Il trouve que les impôts sont trop lourds et mal répartis. Ce reproche paraît fondé, mais les charges sont grandes aussi, et il n'est pas facile d'établir entre les deux plateaux de la balance un équilibre satisfaisant pour le contribuable. Puis l'auteur porte son attention sur l'agriculture. Il veut la relever en améliorant le crédit agricole. Seulement, ce crédit n'est pas inconnu en Italie, et on peut se demander si ce moyen est bien efficace dans la situation donnée; il ne le serait que si l'on pouvait en même temps distribuer quelques dizaines de milliers d'hectares de terre. Il vaudrait mieux pouvoir stimuler l'industrie manufacturière. Je ne peux naturellement offrir ici aucune solution, mais je comprends qu'on s'en occupe avec ardeur en Italie; qu'on retienne seulement cette règle : x hectares ne peuvent nourrir que y habitants; si vous avez plus d'habitants, il faut qu'ils trouvent à se nourrir par l'industrie en travaillant pour l'exportation.

Revista di Sociologia, par MM. Fiamingo et Ph. Virgilii à Rome. — Signalons un article sur la morale en rapport avec la religion et avec la science, dû à un jeune savant, très distingué, Guido Tarozzi, qui vient de mourir. Ne pouvant pas entrer ici, dans assez de détails pour faire saisir l'ensemble de la pensée de l'auteur, nous dirons seulement qu'il croit la religion nécessaire pour agir sur les esprits incultes, afin de les dompter, et à cet effet il importe de leur faire craindre des punitions surnaturelles. Avec les progrès de l'esprit humain la crainte du surnaturel s'évanouit peu à peu et c'est alors que l'idée du devoir, l'impératif catégorique,

développé par la science, intervient et tend à remplacer la religion. Il y a beaucoup à dire là-dessus. Pour ma part, j'ai cru autrefois à l'influence de la religion sur la morale, l'expérience de la vie m'en a fait revenir. Les dogmes religieux n'exercent qu'une très faible influence sur les actes des hommes envers les hommes [1], ils font naître tout au plus la crainte d'un pouvoir occulte, qui punit ceux qui lui manquent de respect, et qu'on concilie avec des cérémonies. Beaucoup dépend ici du tempérament de l'individu. Ajoutons que l'enseignement religieux est souvent donné avec une maladresse incroyable.

Un 2e article à signaler est relatif au « Problème négrier » (*negro Problem*) aux Etats-Unis, soulevé par Ugo Guido Mondolfo On sait comment les nègres sont venus aux Etats-Unis : on avait besoin de travailleurs pouvant supporter le climat, on pensa aux nègres, l'idée fut reconnue pratique, et on les multiplia. Ils étaient d'abord esclaves, on les a émancipés lors de la guerre civile, mais le nègre est resté noir, et tous les préjugés qui le concernaient ont survécu. Voilà donc dans un même pays deux races aussi dissemblables que possible, qui vivent entremêlées sans se confondre. Ce fait constitue-t-il un problème ? Pas nécessairement. Vous n'êtes pas obligé de vous laisser dominer par le préjugé de la couleur. En fait, l'Américain s'est laissé envahir par le préjugé, il voudrait être débarrassé des nègres, il a imaginé de les faire retransporter en Afrique, mais il a bientôt trouvé que ce moyen, s'il était légalement ou moralement possible, coûterait trop cher. On a ensuite mis en avant d'autres idées, mais jusqu'à présent on n'a rien trouvé d'efficace. Celui qui s'intéresse à cette question trouvera d'amples renseignements, dans le livre de Mondaini intitulé : *La questione dei negri nella storia et nella société nord-americana*, etc. Turin), frères Bocca 1898).

La Riforma sociale de MM. Nitti et Roux renferme, dans la livraison de 1898, un article contenant les budgets de trente familles rurales ; je le signale aux amateurs de cette sorte de documents. Ce que j'en ai vu jusqu'à présent de ces documents, y compris ceux de Leplay, ne m'a pas donné l'envie de me ranger parmi ces amateurs.

Dans la *Rivista italiana di sociologia*, 2e année, fasc. 3 (Turin, frères Bocca, mai 1898), les sujets sont si intéressants, que je voudrais tout analyser, je me bornerai cependant, étant au bout

[1] Beaucoup de gens qui pratiquent les églises et accomplissent scrupuleusement tous les rites trompent leur prochain (leur patron, leur maître, leur client) sans la moindre vergogne. Le prêtre ne leur a parlé que de Dieu (ou de « l'église ») et presque jamais de leur prochain.

de mon rouleau (de papier), de citer des titres. Ainsi, M. Kovaleski décrit l'organisation du Clan au Daghestan : M. Solari veut nous faire connaître la vie économique des Athéniens au moyen des proverbes qui avaient cours chez eux, seulement, il ignore que bien des économistes ont oublié la moitié ou les trois quarts de leur grec ; il écrit en héléniste plutôt qu'en économiste. M. Brigi voudrait savoir au juste comment se forme le droit ; de son côté, M. Mondaini compare la sociologie à la philosophie du droit.

Il Economista Mexicana. — Nous lui empruntons diverses notices indicatives des progrès qui se font au Mexique et dans le reste de l'Amérique du Sud. Nous constatons ainsi que l'agriculture fait de très sérieux progrès sur ces immenses territoires, où pendant longtemps la nature travaillait presque seule. Maintenant l'homme travaille aussi, et même en se servant des instruments des pays civilisés, notamment des machines à battre. Aussi la culture du froment est-elle très répandue dans l'Amérique du Sud, qui nous en envoie maintenant des quantités notables. Cela a engagé les cultivateurs et les commerçants en céréales de ces contrées à construire des magasins qui ressemblent autant que possible aux *Elevators* des Etats-Unis.

Une grande partie de l'Amérique du Sud étant située dans la zone tropicale, il est un autre produit agricole qui prime le blé, c'est le café. Le Brésil en exporte environ 9.500.000 sacs, dont 3 millions 1/2 s'embarquent à Rio et le reste à Santos. On fait des efforts pour en améliorer la culture, et cela malgré la baisse des prix. Cette baisse ne semble pas devoir s'arrêter de sitôt, car on continue d'étendre les plantations de caféier. Etant consommateurs et non producteurs de café, nous sommes tentés de nous réjouir de cette baisse, mais je crains bien que nous ne jouirons pas de ce bon marché. C'est l'impôt seul qui profitera de la baisse, le café étant considéré comme « une matière essentiellement imposable ».

Ce que je viens de dire est corroboré par ce que je lis, dans un autre article, sur le café récolté au Mexique et expédié en Italie. Hélas ! l'Italie a besoin d'argent (quel pays n'en a pas besoin !) et le café en fournit, à raison de 150 francs par quintal. C'est d'ailleurs moins qu'en France, 165 francs par quintal, mais c'est plus que dans tout autre pays (50 francs en Allemagne, 3 fr. 50 en Suisse)... Le café, soit dit entre parenthèses, est une jouissance qui s'en va, du moins en France, depuis que l'immense majorité y mêle de l'eau-de-vie..... ce qu'on imite le plus volontiers, ce sont les *mauvaises* habitudes.

MAURICE BLOCK.

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE AU MOYEN AGE [1]

Il est un sujet jusqu'ici fort négligé par les historiens du droit et des institutions : c'est celui du régime de la propriété urbaine du moyen âge, et cependant, comme le soutient avec raison l'auteur du savant ouvrage dont nous allons nous occuper, il faut pouvoir dire d'où venait la propriété, si l'on veut savoir d'où venait la ville. Arnold, l'historien des villes libres des bords du Rhin, est le premier entré dans cette voie en publiant, en 1861, son *Histoire de la propriété dans les villes allemandes*, reposant à la vérité en entier sur des recherches faites dans les archives de la seule ville de Bâle. Son exemple a été suivi par M. Rosenthal pour la ville de Wurzbourg (1878), par M. Nagel pour les villes de la Hesse supérieure (1883), par M. Gobbers pour Cologne (dans la *Zeitschrift für Rechtswissenschaft*, 1883), et par M. Jaeger pour la ville de Strasbourg (1888). En Hollande, M. S. Muller a, sous le titre de la *claustralité*, présenté un travail sur la propriété urbaine à l'Académie royale des Pays-Bas (1890). En Angleterre et en France, cette étude n'a pas été abordée : le livre si intéressant de Mme Green sur la *Vie dans les villes anglaises au* XIVe *siècle* reste muet sur ce point et celui de M. Babeau sur la *Ville sous l'ancien régime* ne traitant que du XVIIe et du XVIIIe siècle, n'avait pas à en parler : M. des Marez est donc un initiateur pour les pays non germaniques. Il est à désirer que son exemple soit suivi par les érudits et les archivistes de province, qui sont à la source pour rassembler les matériaux nécessaires et mener à bonne fin une entreprise de ce genre. On a longuement écrit et disserté sur l'organisation politique des communes, sur le développement de leur industrie et de leur commerce : on ne s'est guère enquis de la condition du sol sur lequel elles se sont bâties.

L'idée de se livrer à cette étude paraît avoir été suggérée à M. des Marez par les inscriptions : *Vry Huys*, *Vry Erve* (franche maison, franc héritage ou franche terre) qu'on lit encore sur le pignon de plu-

---

[1] *Étude sur la propriété foncière dans les villes du moyen âge et spécialement en Flandre*, par GUILLAUME DES MAREZ, docteur en philosophie et docteur en droit. Gand et Paris, Alphonse Picard et fils. 1898.

sieurs maisons de la ville de Gand ; elles ne remontent pas plus haut que le XVIIe siècle. Dans les documents, cette expression se rencontre régulièrement sous la forme abrégée *Huys en Erve* à partir de la fin du XVe siècle : elle signifiait qu'on était à la fois propriétaire du fonds et des constructions. De longue date on avait soigneusement distingué entre cette propriété complète, dont on retrouve déjà des exemples au XIIIe siècle, et la *Huys en Stede* ou propriété censale, ne comportant qu'un droit réel et perpétuel de jouissance du fonds ; à partir du XVIe siècle, les deux expressions deviennent synonymes. C'est alors que les francs propriétaires imaginèrent de préciser en ajoutant l'adjectif *Vry* (franc ou libre), dont on s'était déjà quelquefois servi dans des temps beaucoup plus reculés. Au XVIIIe siècle, la confusion avait cependant tellement pénétré dans les esprits que la désignation triple, mais contradictoire : *Huys stede en erve* s'appliquait à un même immeuble. En latin, le franc bien avait toujours été appelé *hereditas*. M. des Marez est porté à croire que lorsque l'inscription *Vry Huys*, *Vry Erve* se généralisa au XVIe siècle, ce fut pour désigner les maisons dont le fonds n'avait pas toujours été libre, mais qui l'était devenu par le rachat du cens foncier dont il avait été grevé. On sait qu'au moyen âge, le cens foncier était aliénable, mais non rachetable. Pour Bruges, un édit de 1466 de Philippe le Bon et pour toute la Flandre, un mandement de 1529 de Charles Quint vinrent en autoriser le remboursement. Dans les anciennes périodes de prospérité on s'était laissé aller à charger les fonds de redevances nouvelles afin de tirer parti de leur plus-value ; quand vinrent les mauvais jours, on fut accablé sous leur poids, et c'est afin de l'alléger et à la prière instante des intéressés que les souverains rendirent ces édits. Philippe le Bon fixa le taux de capitalisation au denier 20 et au denier 24, suivant la date de création des cens et des rentes et celle de leur remboursement.

Sans y prendre garde, nous nous sommes laissé aller à anticiper sur la marche des événements, car M. des Marez s'est naturellement attaché à élucider, avant tout, le problème de l'origine même de la propriété libre dans les villes de la Flandre et à Gand en particulier. Il se fait gloire d'appartenir à l'école de M. Pirenne, professeur à l'Université de Gand, qui, dans une remarquable suite d'études insérées dans notre *Revue Historique*, a soutenu la thèse que « les villes sont l'œuvre des marchands ; elles n'existent que par eux ; romaines ou non romaines d'origine, siège d'un évêché, d'un monastère ou d'un château, libres ou soumises au droit domanial, elles ne commencent à acquérir une constitution municipale que du jour où, à côté de leur population primitive, vient se fixer une autre population vivant essentiellement de commerce et d'industrie ». (*Rev. Hist.*, t. LVII, p. 70.) C'est dans le *su-*

burbium, la *nova urbs* commerçante surgissant à côté du *castrum* de Bruges, de Gand, d'Ypres, de Saint-Omer, d'Arras, que M. des Marez découvre le germe d'où sont sorties ces puissantes communes. Par sa situation au confluent de la Lys et de l'Escaut, Gand devait attirer de bonne heure les marchands ; ils s'y fixèrent sur une colline, en un lieu désigné, dès le milieu du x[e] siècle, sous le nom caractéristique de *Portus*, non loin des deux abbayes de Saint-Pierre et de Saint-Bavon, et au pied du château des comtes. Ils ne paraissent pas y avoir été attirés par une charte, mais y avoir afflué spontanément et s'y être fixés moyennant un cens payé au comte, propriétaire de l'emplacement du *Portus Gaudensis*. Ce cens, d'après M. des Marez, simplement recognitif du *dominium* du prince, fut donné par lui, en 941, au monastère de Saint-Pierre ; mais les habitants du *Portus* paraissent, peut-être à la suite d'un refus de paiement prolongé, en avoir été déchargés vers l'an 1100.

A partir de ce jour, leur sol, qui n'était grevé d'aucun cens domanial, devint libre comme l'avaient toujours été leurs personnes. « Régies par le droit urbain, écrit M. des Marez, les propriétés libres composent le patrimoine de deux grandes classes de propriétaires : ceux qui ont maison propre sur fonds propre ou *hommes héritables*, et ceux qui ont maison propre sur fonds d'autrui, moyennant un cens purement foncier ou *censitaires*. » Notre auteur se sépare ici nettement de ses prédécesseurs allemands, notamment d'Arnold, qui rattache en grande partie les propriétés libres dans les villes aux anciens alleux de la période franque. Au XIII[e] siècle, les autres possessions du comte furent annexées au *Portus*, et la tenure de leurs habitants perdant son caractère plus ou moins servile, fut assimilée à celle en vigueur dans le faubourg des marchands. A la même époque, la commune acquit les terres du châtelain de Gand, qui avaient été, en 1046, constituées en fief distinct. Quant aux domaines des abbayes de Saint-Bavon et de Saint-Pierre, ils continuèrent à avoir leur existence propre et séparée : c'est d'ailleurs un phénomène que l'on retrouve en France et en Angleterre que celui de la résistance obstinée des seigneuries ecclésiastiques au mouvement d'émancipation de la bourgeoisie. Les seigneurs laïques, plus libéraux ou plus désireux de recueillir les bénéfices matériels qu'ils tiraient de leurs concessions, se montrèrent toujours et partout de plus facile composition que leurs voisins ecclésiastiques. Cependant ces derniers eux-mêmes se voyaient parfois contraints de céder à la longue à la ténacité des revendications des bourgeois. Arras nous en offre un exemple. Son territoire faisait partie du domaine de la riche abbaye de Saint-Vaast et était comme tel astreint à toutes les charges du régime domanial. Au x[e] siècle, des immigrants avaient été admis

à se fixer dans le *pomerium* de l'abbaye et, entretenue par un afflux constant du dehors, cette population mercantile n'avait pas tardé à grossir et à devenir importante. On la voit alors successivement s'emparer pour ses magistrats des droits de juridiction civile, commerciale, pénale et foncière du seigneur ecclésiastique, obtenir peu à peu la mobilité du sol moyennant consentement de l'abbé, la propriété de la superficie et se dégager des dernières entraves du droit domanial, du cens, du consentement de l'abbé en cas d'aliénation et des droits de mutation. Enfin, en 1245, la ville rachète le cens foncier dû à l'abbé moyennant un paiement annuel de 23 livres parisis.

Dans tout le cours de son livre — et c'est un de ses traits distinctifs — M. des Marez établit une démarcation bien tranchée entre le cens seigneurial dû au seigneur laïque de la ville en tant que seigneur, le cens foncier de nature exclusivement domaniale (que le domaine soit ecclésiastique ou laïque) et proportionné à la valeur de la censive et le cens foncier d'origine purement économique, reposant sur le droit de propriété dans les villes et né d'un contrat entre bourgeois, le censier cédant au censitaire, moyennant une somme annuelle fixée une fois pour toutes, un droit perpétuel et héréditaire de jouissance réelle sur une *area* ou emplacement devant généralement servir à ce dernier à y élever une maison. Cette maison, malgré les théories contraires, M. des Marez estime que le censitaire la possèdera en toute propriété en vertu de son droit de propriété sur toute *amelioratio* résultant de son fait : c'est aussi l'opinion d'Arnold. La différence essentielle entre cette censive libre et la censive domaniale, c'est qu'elle pouvait être aliénée librement, tandis que, pour la seconde, sa situation de dépendance obligeait le censitaire cédant à obtenir pour le cessionnaire l'investiture du *dominus fundi*.

Le détenteur d'une censive libre avait au contraire la faculté de l'aliéner, de la grever ou de l'engager à sa volonté ; sauf stipulation contraire, le censier n'avait d'autre gage de l'exécution du contrat d'accensement que le fonds lui-même ; aussi prenait-il souvent la précaution d'imposer au censitaire l'obligation de bâtir dans un délai déterminé. Mais, de cette inséparabilité matérielle du fonds et de la superficie, compliquée de la perpétuité du droit de jouissance réelle, sortit, avec le temps, la tendance à assimiler une censive urbaine à une propriété parfaite ; c'est ce que constate la teneur des actes du XVI[e] siècle. L'acte d'accensement primitif était revêtu de formes solennelles et devait être transcrit dans le registre scabinal ; les actes d'aliénation étaient régulièrement passés avec témoins et devant les échevins, et, bien que le propriétaire du fonds n'eût pas d'autorisation à donner, ils lui étaient signifiés afin qu'il pût les inscrire dans son livre

censier. L'aliénation des tenures absolument franches n'étant pas astreinte à ces conditions de publicité par suite de la situation privilégiée de leurs propriétaires, les *hommes héritables*, leur acquisition finit par être entourée de tous les dangers de la clandestinité ; une ordonnance de 1552 constate qu' « on treuve chaque jour de ces biens grevés plus ou moins qu'on ne le fait connaître » et prescrit la transcription de tout acte les concernant. On s'explique aisément cette infériorité finale de sécurité de la propriété parfaite, mais elle est intéressante à signaler.

Comment se conciliait le droit de libre aliénation des censives avec les droits de retrait lignager et de retrait seigneurial, dont la coutume du moyen âge avait investi le chef de famille et le seigneur? Le premier fut généralement aboli dans la plupart des centres de commerce, à Gand dès 1191 ; à Amiens, l'héritage devait cependant être présenté au plus proche héritier : sinon l'acquéreur pouvait être inquiété pendant un an et un jour. Le droit de retrait seigneurial continua à subsister dans certaines villes d'origine domaniale ; à Gand, où ce droit proprement dit ne pouvait pas exister, un droit de préférence en cas de vente était fréquemment stipulé en faveur du co-propriétaire.

Afin de profiter de la plus-value de leur censive, les censitaires pouvaient la charger de rentes héréditaires et perpétuelles, de rentes viagères ou rachetables, et nous avons vu qu'ils ne s'étaient pas fait faute d'user de cette faculté, mais aucune charge nouvelle ne pouvait être créée qu'en présence et avec l'intervention du seigneur foncier intéressé à ce que l'immeuble, gage de son cens, ne fût pas surchargé outre mesure.

Le censitaire pouvait aussi engager sa censive pour gage d'une dette mobilière, et il en existe des exemples anciens et fréquents.

Pour rendre son travail saisissable à l'œil, M. des Marez a eu la patience de dresser un plan de la condition juridique du sol de Gand au moyen âge ; tous les modes de tenure : francs biens, francs biens érigés en censives, censives redevenues francs biens, tenures libres du droit urbain, tenures libres converties en francs biens, tenures devenues francs biens et redevenues tenures, tenures de droit urbain créées après l'annexion dans les terres du comté, tenures du droit domanial, fiefs et francs biens érigés en fiefs (ceux-ci formant des îlots d'une faible étendue comparative), ainsi que les biens de l'abbaye de Saint-Pierre, sont désignés par des teintes variées. Des numéros renvoient à des tables justificatives relevant pour chaque maison tous les renseignements (dénomination usuelle de l'immeuble, charges foncières qui les grèvent, sources ayant servi à établir sa condition juridique, etc.) que le dépouillement minutieux des registres et des

archives communales a fournis; cette légende détaillée n'occupe pas moins de 35 pages d'impression. Deux autres cartes reproduisent le territoire des villes de Gand et d'Ypres au XIIIe siècle et montrent comment leur unité territoriale s'est réalisée.

L'espace nous fait défaut pour donner la notion complète de la richesse de l'érudition qu'a déployée M. Des Marez; nous avons notamment passé sous silence des détails instructifs sur la propriété commune ou *upstal* qui a aussi existé à Gand, sur les quelques fiefs qu'on y rencontrait et sur les baux à terme ou contrats de louage pur et simple, inconnus au moyen âge et qui devinrent nombreux à partir du XIVe siècle. Les censitaires, qui occupaient la plus grande partie du sol urbain, en firent surtout usage, car les francs biens servaient presque toujours de résidence à leurs propriétaires. Nous avons encore à signaler un aperçu historique sur la plus-value acquise par un groupe de maisons situées au Marché aux Grains et dont la moitié avait été accensée; d'autres indications de cet ordre sont dispersées dans l'ouvrage, notamment à la page 134 et au paragraphe consacré au taux du cens et à son terme d'échéance (pp. 329, 331). Cependant, M. des Marez s'est surtout placé au point de vue du juriste et s'est abstenu (ce que nous regrettons) de faire un travail d'ensemble sur les fluctuations des prix des terrains urbains.

Quant à la partie purement doctrinale de son étude, notre incompétence nous fait un devoir de laisser à d'autres plus autorisés le soin d'examiner s'il y a lieu de formuler quelques réserves. Mais il est incontestable, nous le répétons, que cet ouvrage fait époque dans la littérature spéciale de langue française; puisse-t il servir de modèle à de nombreux imitateurs, nourris d'une science aussi solide que celle de son auteur.

E. Castelot.

UN ESSAI DE MILITARISATION DU COMMERCE DES GRAINS EN ITALIE

A tous ceux qui ont placé leur confiance dans les systèmes militaristes ou socialistes d'Etat, nous recommandons vivement de lire le discours prononcé par Son Excellence le général Tarditi, sous-secrétaire au ministère de la Guerre en Italie, devant les électeurs du collège électoral de Fossano.

L'honorable général se proposait de défendre le gouvernement, dont il continue à faire partie, contre l'accusation de s'être fait marchand et distributeur de blé lors des derniers soulèvements populaires.

Le fait est incontestable et tout le monde demeure d'accord que, quelles que soient d'ailleurs les raisons qui ont pu excuser cette intervention du gouvernement, elle a causé au Trésor de l'Etat une perte de plusieurs millions de *lire*.

Seulement, tandis que les adversaires politiques de M. Tarditi évaluent la perte en question à 8 millions de lire, il la réduit, lui, à 3 millions et soutient qu'elle a été largement compensée par les autres avantages d'une « entreprise » dont il est fier d'avoir été l' « apôtre » avant d'en devenir l'un des exécuteurs.

Faute de connaître les arguments sur lesquels les adversaires du général Tarditi basaient leurs calculs, nous acceptons volontiers les rectifications de celui-ci, d'autant plus que, sans être indifférents pour les pauvres contribuables italiens déjà si surchargés de dettes et d'impôts de toute nature, une perte de 5 millions en plus ou en moins peut être considérée comme insignifiante, en comparaison des systèmes d'administration qui l'ont rendue possible.

Nous inclinons fort à croire que c'est dans un moment d'irréflexion, dont il n'a pas tardé à se repentir, que Son Excellence le général Tarditi s'est laissé aller aux très graves révélations sur lesquelles nous appelons l'attention des lecteurs, et nous sommes convaincu que nous nous trouvons en face d'un document précieux et dépassant de beaucoup la portée ordinaire d'un discours de candidat à électeurs.

On avait déjà de bons motifs pour se douter que les fâcheux événements du printemps dernier avaient pris notre gouvernement presque à l'imprévu, mais il ne fallait rien moins que les déclarations officielles d'un sous-secrétaire d'Etat, et l'un des plus autorisés, pour nous assurer que, jusqu'aux premiers désordres de Sicile en mars, le gouvernement ne songeait pas le moins du monde à ce dont il dut se persuader plus tard : savoir « que l'année avait été fort mauvaise; qu'en certains endroits, le prix de blé avait monté jusqu'à 50 lire le quintal ; qu'en d'autres lieux, il manquait absolument ; que la misère des populations était générale, et que les conséquences d'un tel état de choses pouvaient être d'une gravité extrême. »

Enfin, lorsque les émeutes siciliennes vinrent brusquement réveiller de leur béate indifférence et de leur torpeur habituelle les autorités politiques et les « Sindaci », le gouvernement central, ou, pour mieux dire, le président du Conseil, M. di Rudini, s'aperçut qu'il fallait à tout prix et « pour éviter de plus grands malheurs, aller au secours des populations souffrant de la faim. »

Le remède le plus prompt et le seul vraiment efficace aurait été, sans contredit, la suppression complète et immédiate du droit d'entrée sur le blé, que l'on s'était borné, par le décret royal du 23 janvier, à réduire temporairement de 7,50 lire à 5 lire le quintal.

Nous ne voulons pas dire que l'idée d'une telle mesure ne se soit pas présentée à l'esprit de M. di Rudini, mais le fait est que les intérêts du parti agrarien — très puissant dans le parlement italien — se trouvant en jeu, cette idée dut être écartée.

Cependant il fallait bien faire quelque chose et, dans ce but, M. di Rudini s'adressa à l'administration militaire, « qui était le mieux en état de concourir à cette œuvre philanthropique. »

C'est ainsi que l'on décida la distribution immédiate, aux « municipi » qui en feraient la demande. du blé existant dans les « panifici » militaires de l'île et l'achat de 100.000 quintaux de blé étranger.

D'après l'aveu, quelque peu sujet à caution, du général Tarditi les résultats de l'opération auraient été excellents. Les distributions de blé se continuèrent pendant un trimestre et les désordres, qui avaient commencé à éclater de côté et d'autre, cessèrent « come per incanto » et ne se renouvelèrent plus dans l'île.

C'est qu'en effet, de l'île, ils avaient passé sur le continent.

Lorsque, peu de temps après, dans la province de Bari, dans les Marches, dans les Pouilles, dans l'Ombrie, dans les provinces napolitaines et ailleurs, de nouveaux troubles éclatèrent et les mêmes faits qu'en Sicile commencèrent à se produire, — mais sur une plus vaste échelle — le gouvernement, dans une séance du Conseil des ministres

au complet, résolut d'appliquer à la péninsule entière la mesure qui continuait à faire « cosi buona prova » en Sicile.

Un nouvel achat de 300.000 quintaux de blé étranger fut décidé.

Mais les événements pressaient ; l'ordre public était troublé ; le blé faisait défaut sur le marché, et il fallait un mois pour en recevoir de l'étranger.

Sur ces entrefaites, l'administration militaire, qui avait été chargée pour le continent de la même tâche qu'elle avait déjà assumée pour la Sicile, se détermina à distribuer dans la Moyenne et la Basse-Italie une grande partie du blé déposé dans les magasins militaires de la vallée du Pô, afin de faire face aux besoins les plus pressants en attendant les arrivages de blé étranger.

Mais, c'est toujours le général Tarditi qui nous l'apprend, le blé des magasins militaires n'était pas en quantité suffisante et ne pouvait pas l'être.

On passa alors par des moments « de véritable angoisse », car il arrivait par centaines des télégrammes de « municipi » qui demandaient du blé. Le gouvernement s'évertuait à donner de son mieux satisfaction à ces demandes, mais il ne le pouvait qu'avec la plus grande « parcimonie », et même il les repoussait catégoriquement partout où il pouvait présumer que l'on n'était pas encore à bout de ressources.

La spéculation, qui se serait rendue le jour même de l'abolition du droit sur le blé, confirmée dans sa résistance par la certitude que l'on continuerait à faire tout ce qui serait humainement possible pour ne pas se voir acculé à une si fâcheuse extrémité, se moquait allégrement des autres mesures du gouvernement, car, comme nous l'atteste le général Tarditi, elle voyait que les moyens employés par l'administration étaient insuffisants et elle ne croyait guère aux arrivages de blé étranger.

On redoubla d'efforts et de sollicitude ; on accapara la marchandise à la vente en la surpayant, et, enfin, quand il plut à Dieu, le blé arriva. Il en arrivait à Livourne, à Civita-Vecchia, à Naples, à Salerne, à Reggio Calabria, à Palerme, à Messine, à Tarente, à Bari, à Ancône, tandis qu'au port de Gènes abordaient de grosses cargaisons destinées à combler les vides faits dans les magasins de la Vallée du Pô.

Ici, pour tout dire, M. le général Tarditi a oublié un petit détail que nous nous permettrons de lui rappeler. Les gros arrivages de blé, dont il a entretenu les bons électeurs de Fossano, suivirent et ne précédèrent pas la suspension du droit d'entrée, que le gouvernement — bien à contre-cœur et forcé par le progrès des troubles — fut enfin obligé d'accorder par le décret royal du 5 mai.

Voici, en effet, d'après les tableaux de notre douane, quelle a été l'importation de blé en Italie avant et après ce décret :

Janvier...	32.388 quintaux		Avril	119.111	quintaux
Février...	47 739	—	Mai..	186.287	—
Mars.....	90.043	—	Juin..	226.253	—

Comme le même décret du 5 mai suspendait aussi le droit d'entrée sur les farines, voici encore les quantités de ce produit importées dans le Royaume pendant le premier semestre 1898.

Janvier.........	943	quintaux.
Février.........	1.370	—
Mars...........	2.731	—
Avril...........	2.745	—
Mai............	3.048	—
Juin	13.422	—

Ces chiffres ne nous permettent-ils pas d'affirmer que la suppression du droit sur les blés et sur les farines, accordée quelques mois plus tôt, aurait contribué, plus que toute autre mesure ou intervention du gouvernement, à empêcher les affreux excès de la famine et à maintenir l'ordre et le calme parmi les populations italiennes?

Tandis que les ministres et les vice-ministres du Royaume s'appliquaient à l'envi à la « colossale impresa » d'approvisionner de blé les provinces qui en manquaient, d'empêcher les forfaits et les manœuvres de la « speculazione disonesta », un de nos journaux ordinairement les mieux informés publia le télégramme suivant provenant d'Odessa :

Le gouvernement russe vient de prohiber l'exportation du blé de la mer Noire.

Vous penserez sans doute que, grâce au service diplomatique que nous entretenons à si grands frais, il aurait été facile à M. di Rudini de contrôler à l'instant l'exactitude d'une nouvelle qui était de nature à le frapper grandement? Il n'y songea même pas ! Nous aurions peine à le croire, si M. le général Tarditi n'était très affirmatif sur ce point. Nous traduisons à la lettre les termes qu'il a employés :

« La nouvelle pouvait être fausse ; elle pouvait être un jeu de bourse; mais elle pouvait aussi être vraie, car autrefois une pareille mesure avait déjà été adoptée par le gouvernement russe. Dans le doute, le ministre di Rudini ordonna l'achat de tout le blé de provenance américaine que l'on put trouver...

« En quelques heures, on acheta de nouveau 100.000 quintaux de blé; mais ensuite ces achats furent suspendus parce que la défense de

l'exportation ne se confirma pas, et même, quelques jours après, cette nouvelle fut démentie.

« De la sorte, ce fut un total de 500.000 quintaux de blé étranger achetés pour atteindre les buts sus-énoncés, en plus du blé consommé pendant ce temps par l'armée. »

Passant ensuite à l'analyse des résultats financiers de l'opération, l'honorable vice-ministre nous démontre que le prix coûtant de ce blé a été en moyenne de 30,37 lire le quintal, de sorte que, dès à présent, on peut évaluer la perte à 5 à 6 lire par quintal, perte insignifiante, si l'on considère le but heureusement atteint.

On ne saurait être plus content de soi, et le brave général a bien raison de se réjouir d'un tel succès et de nous faire le touchant tableau que voici :

« Cette sage disposition allait de concert avec celle de la répression des désordres. D'un côté la force pour rétablir l'ordre troublé par des causes toutes différentes (nous aimerions connaître au moins les principales de ces causes); de l'autre, la suppression de la cause ou du prétexte, en mettant un frein « avec intelligence et honnêteté » à la spéculation « disonesta ». On évita ainsi des désordres très graves et très étendus, parce que la faim est une dangereuse conseillère, et ces 3 millions firent épargner l'appel d'autres classes sous les armes, l'effusion du sang et beaucoup de misères ».

Heureusement pour nous, S. E. le général Tarditi nous assure que le gouvernement du général Pelloux a l'intention de persévérer dans le système inauguré par son prédécesseur.

De la sorte, nous pouvons regarder comme certain que le prix du blé se maintiendra constamment « à son niveau normal ». La chose est si peu douteuse que, depuis le 16 courant, le gouvernement a cru pouvoir, en toute sûreté et tranquillité, rétablir le droit primitif de 7,50 lire par quintal de blé introduit dans le Royaume.

Par cette disposition, le gouvernement de M. Pelloux et des généraux ses collègues s'est concilié, sinon la reconnaissance des consommateurs, du moins la sympathie et la gratitude des agrariens et des spéculateurs » onesti ».

Nous devons constater, en terminant, que les électeurs de Fossano ne se sont pas laissé persuader des bienfaits de la « militarisation » appliquée au service des subsistances. Malgré son éloquence et l'appui du gouvernement, le général Tarditi a échoué dans deux scrutins successifs.

Edoardo Giretti.

L'ILE DE CUBA

SES RESSOURCES ET LE DÉVELOPPEMENT POSSIBLE DE SES RELATIONS AVEC LA FRANCE.

Cuba est la plus grande et la plus occidentale des îles de l'archipel des Antilles. Sa superficie est de 79 227 kilomètres carrés en y comprenant l'île des Pins. La partie la plus étroite de l'île est, entre Mariel et Majana, de 36 kilomètres. La partie la plus large mesure 200 kilomètres et sa longueur de l'est à l'ouest 1.230 kilomètres. Les rivières sont nombreuses, mais de peu d'étendue. On peut citer, el Almendares à la Havane, le Yumuri et le San Juan à Matanzas, le rio Sagua et le rio Saza à 5 Villas; dans la province orientale, le rio Cauto, d'un cours de 210 kilomètres, est navigable pour des goélettes de 50 tonnes, sur 1/3 de sa longueur. Les hautes montagnes se trouvent dans la partie orientale de Cuba, où les pics les plus élevés atteignent près de 2.500 mètres ; dans la chaîne de la Sierra Maestra qui est la plus remarquable, on voit le Pic de Turquino de 2.374 mètres d'altitude.

Le climat est chaud pendant toute l'année, et l'atmosphère toujours humide. En décembre et janvier, la température moyenne est de 16° centigrades; elle monte exceptionnellement, à 38° pendant les mois les plus chauds (juillet et août). En été l'humidité est plus grande qu'en hiver. L'hygromètre marque une moyenne de 93°. Après le coucher du soleil, la température baisse, l'air se condense, et en même temps aussi la vapeur d'eau, qu'on voit tomber, sous forme de gouttelettes, en rosée abondante. Pendant la saison des pluies (juin, juillet, août) les orages se renouvellent chaque jour ; la pluie tombe à torrents, les roulements de tonnerre, les éclairs se succèdent avec rapidité. Une tension électrique extraordinaire se fait sentir. Puis, subitement, l'orage cesse, le calme renaît et le soleil radieux apparaît dans le ciel redevenu bleu.

Les maladies les plus communes dans le pays sont la phtisie pulmonaire et les fièvres jaune et intermittentes.

D'après les dernières statistiques, la population était, avant le début de la guerre, de 1.631.687 habitants, dont 540.000 de couleur.

Voici la superficie et les populations des 6 provinces qui forment les divisions de l'île.

Provinces.	Superficies en kilomètres carrés.	Habitants.
La Havane........................	3.224	541.928
Pinar del Rio (Vuelta Abajo).......	7.439	225.891
Matanzas........................	6.936	259 578
Santa Clara (Villa Clara)...........	11.350	354.122
Puerto Principe (Camaguey)........	18.520	67 789
Santiago de Cuba..................	26.723	272.379

En 1817, la population de Cuba n'atteignait pas 300.000 âmes. A cette époque le roi d'Espagne, Ferdinand VII, abrogea la loi qui interdisait aux étrangers d'habiter la colonie et favorisa, par des mesures libérales, l'immigration de la population blanche.

Les principales villes de Cuba sont très commerçantes. La vie y est facile et agréable. D'après les derniers renseignements elles comptaient :

	Habitants.		Habitants.
La Havane...........	200.448	Santa Clara......	32.491
Santiago de Cuba.....	59.614	Manzanillo.......	34.220
Matanzas.............	56.379	Holguin..........	32.228
Cienfuegos...........	40.964	Sagua............	18 330
Puerto Principe.......	40.950	Bayamo..........	17.242

Le port de la Havane, un des plus beaux et des plus pittoresques du monde, présente une embouchure étroite, protégée par les forts du Morro et de la Cabana. et qui, en s'élargissant, forme un bassin de 15 kilomètres de circonférence. De hautes collines verdoyantes le protègent contre les vents du Nord.

La partie ancienne de la ville, bâtie sur le côté ouest de ce bassin, a des rues étroites, des maisons généralement basses. Dans la ville neuve, au contraire. les larges boulevards et les avenues sont bordées de très beaux hôtels, installés avec le confort et le luxe modernes.

En face de la Havane, et de l'autre côté de la rade, se trouve Regla, ville de 10.316 habitants, située sur une pointe de terre qui divise le bassin en deux parts. Constamment en communication avec la Havane, par des bateaux à vapeur, on l'a justement appelée *Le Brooklyn cubain.*

Matanzas, dont le nom paraît venir des fameux abattoirs qui y

étaient situés, est le deuxième port de Cuba. Sa rade merveilleuse abriterait toutes les flottes de guerre de l'Europe réunies.

Cienfuegos est aussi un port renommé, et un centre commercial de très grande importance. La ville a été fondée par quelques familles françaises, au début de ce siècle.

Cuba, dont les côtes ont une étendue de 3.495 kilomètres, possède une cinquantaine de ports dont plusieurs de premier ordre. En outre, dans l'intérieur, on trouve des villes importantes telles que Holguin, Bayamo, etc.

Végétation. — Diverses causes contribuent à donner à la végétation de Cuba sa puissance étonnante : la température, toujours à peu près constante, un soleil ardent, de fortes rosées journalières, les pluies abondantes à des époques fixes, et enfin l'épaisseur de la couche de terre végétale.

L'île renferme toutes les essences pour l'ébénisterie, la construction, la teinturerie. On y trouve l'acajou, l'ébène, le rouvre, le cèdre, l'agave, le majagua, le granadille, le yaïti, etc., avec plus de trente variétés de palmiers.

Les trois productions principales du pays sont le sucre, le tabac et le café. Les deux premières ont une renommée universelle, quant au café, il rivalise, par sa qualité, avec celui du Brésil, de Guatemala et de Porto-Rico.

On compte encore parmi les productions agricoles importantes de l'île : le cacao, le maïs, céréale indigène de l'Amérique, dénommée à tort maïs de Turquie ; l'indigo, dont la culture fut introduite à Cuba par un Français ; le coton, le campêche, l'arachide ; la ramie y est de première qualité.

INDUSTRIE AGRICOLE

Sucre. — La canne à sucre est une graminée à tiges cylindriques, noueuses, hautes de 3 à 5 mètres et plus. Sa culture est l'objet de la plus grande industrie de Cuba qui exporte, annuellement, environ 800 millions de kilogrammes de sucre. Dès 1840, le développement de la fabrication de sucre s'accrut dans de fortes proportions, grâce à notre compatriote, M. Derosne, qui ne craignit pas, malgré ses 68 ans, d'aller installer lui-même ses appareils dans les usines de l'île de Cuba. De nos jours, MM. Cail, marchant sur les traces de leur prédécesseur, y ont monté un grand nombre d'appareils nouveaux pour l'élaboration de la canne.

Le nombre d'*ingenios* (grandes propriétés où on cultive la canne à sucre, et où on l'élabore) qui existaient à Cuba, au moment de la guerre, était de 1.153 répartis de la façon suivante :

La Havane........................	139
Pinar del Rio....................	76
Matanzas.........................	473
Santa Clara......................	317
Puerto Principe..................	3
Santiago.........................	115

La production sucrière de Cuba est égale au tiers de la quantité de sucre de canne produite par le monde entier. Pour démontrer l'importance qu'ont acquis certains *ingenios* de cette île nous pouvons citer entre autres, l'ingenio « Caracas », de MM. Terry, dont l'appareil à triple effet a coûté la somme de un million.

L'exportation du sucre a été à différentes époques :

Années.	Kilogr.	Années.	Kilogr.
1850	202.378.656	1880	160.393.000
1859	335.944.120	1888	658.533.000
1867	689.383.000	1891	836.000.000
1877	350.000.000	1894	841.000.00.

L'influence de la guerre de 10 ans (1868-1878) se fit sentir par une diminution d'exportation considérable.

Tabac. — On sait que la partie du territoire cubain située à l'ouest du méridien de la Havane, appelée *Vuela Abajo*, produit les meilleurs tabacs du monde. Les propriétés destinées à leur culture s'appellent *Vegas* : on y cultive par *caballeria* (13 hectares environ) 500.000 plants qui produisent une récolte moyenne de 10.760 kilog. de tabac.

Cette industrie agricole, moins importante que celle du sucre, est cependant considérable, puisqu'il est payé, par jour, 300.000 francs à plus de 60.000 ouvriers qui en vivent.

On a exporté de Cuba en 1894 :

Cigares, 135 millions.

Cigarettes, 46 millions de paquets.

Tabac élaboré, 449.000 kilog

Tabac en feuilles, 1.230.000 kilog.

Jusqu'en 1812, le commerce du tabac était monopolisé par la Compagnie Royale de la Havane, qui en exporta de 1761 à 1812, 45.845.003 kilog.

L'exportation de ce produit était :

	Tabacs kilog.	Cigares.
En 1849...........	1.818.710	123.800.000
— 1858...........	5.700.000	111.108.000

Les États-Unis, l'Angleterre, l'Espagne et l'Allemagne sont les principaux importateurs de tabacs de la Havane.

Café. — Les colons français qui émigrèrent de Saint-Domingue, chassés par la révolution à la fin du dernier siècle, introduisirent la culture du café dans la partie orientale de Cuba où ils se réfugièrent.

La production du café, à Cuba, a été en 1849 de 9.654.000 kilog. Elle n'était plus en 1858 que de 1.993.113 kilog. Elle a remonté depuis et aujourd'hui les 996 plantations produisent 8 millions de kilog. de café.

L'île de Cuba exporta en outre en 1894 :

32.000 tonnes de bois d'essences diverses.
2.450.261 kilog. de cacao.
16 millions de litres d'alcool, rhum et eaux-de-vie.
19 millions d'ananas.
2.800.000 kilog. cire blanche.
1.400.000 grappes de bananes.
287 millions kilog. de minéraux.
9.300.000 cocos, etc., etc.

Mines. — On exploitait autrefois, dans les deux régions orientale et occidentale de Cuba, des mines d'or et des mines d'argent, dont la richesse était supérieure à celles de Saint-Domingue. On y compte, aujourd'hui, 350 mines, reconnues officiellement : 5 mines d'or, 3 d'argent, 125 de fer, 50 de manganèse, 160 de cuivre, 3 de zinc, 1 de plomb, 1 d'antimoine. Le marbre, divers gisements de charbon importants, se trouvent dans l'île, de même que le bitume, l'ardoise, etc. Les marées du printemps forment sur les côtes, des salines qui suffisent, non seulement aux nécessités de l'île, mais encore à l'approvisionnement des pays voisins.

En 1895, on comptait dans l'île 500.000 chevaux et mulets, 2 millions 500.000 bœufs, 8 millions de moutons, des chèvres et une grande quantité de porcs, qui sont la base d'une consommation journalière.

Commerce. — L'île de Cuba dut l'accroissement rapide de sa richesse industrielle et commerciale au Cubain Francisco Arango-Parreno, l'homme d'État le plus éminent de sa patrie d'après Humboldt. Grâce aux travaux et à l'activité de cet homme qui *influa le plus sur les destinées de son pays* [1], les ports de l'île furent ouverts au commerce étranger en 1815.

Le commerce de Cuba ne tarda pas, dès lors, à se développer avec rapidité et son mouvement n'a fait que s'accroître jusqu'à nos jours, malgré le régime ultra-protectionniste de l'Espagne. Les produits d'exportation eux-mêmes étaient taxés, et les sucres payaient en 1895, 31 francs par 100 kilogrammes, à leur sortie de l'île.

---

[1] Jacobo de la Pezuela.

Le tableau suivant donne une idée de l'accroissement commercial de Cuba depuis 1826 jusqu'en 1895.

Dates.	Importations.	Exportations.
1826....................	77.263.115	53.589.615
1846....................	135.753.770	124.141.330
1867....................	315.803.200	425.000.000
1873....................	218.399.350	267.2[illegible]9.159
1895....................	280.000.000	485.000.000

« De 1826 à 1830 le commerce de la France occupa à Cuba la troisième place ; il rivalisa avec celui de l'Angleterre dont il différait fort peu.

« Les importations se chiffraient par an à 6.245.105 francs et les exportations à 4.626.325 francs. Le commerce entre les deux pays baissa de près de la moitié jusqu'en 1840, puis augmenta de nouveau assez rapidement jusqu'en 1867 [1]. »

En 1893 les importations en France ont atteint le chiffre de 11.675.077 et les exportations celui de 6.683.982.

« C'est un fait reconnu par toutes les personnes au courant de ce qui se passe dans la précieuse Antille, que la seule nation exerçant à Cuba une véritable influence appuyée sur la sympathie générale est la France. A tel point que, dans leurs goûts, leurs mœurs et leurs coutumes, les Cubains sont plus Français qu'autre chose. Et ils ont autant d'attachement et d'enthousiasme pour tout ce qui vient du pays qui, des rives de la Seine, impose au monde ses caprices, qu'ils montrent d'hostilité et de répulsion pour tout ce qui vient d'Espagne.

« Dans ces conditions, nourriture, vêtement, théâtre, science, littérature, art, et tout ce qui s'y rattache, préoccupation ou manie sociale, en commençant par le point d'honneur, tout ce qui appelle l'attention des Cubains, les domine et les enchante, est ce qui est essentiellement français par le savoir, la finesse, ou la pratique !

« Les Américains du Nord, si experts en constructions mécaniques, les Anglais qui, dans cette matière comme en bien d'autres, figurent au premier rang, les Allemands, qui font de si grands efforts pour surpasser tout le monde, ont réalisé des prodiges pour l'emporter sur le marché cubain, dans la vente des appareils pour la fabrication du sucre.

« Or, dans les moulins à sucre de Cuba, les meilleurs moulins du monde, on achète de préférence les machines françaises.

« Il en est de même pour tout et lorsque Cuba disposera d'elle-

---

[1] B. Huber : *Aperçu statistique de l'île de Cuba*, Paris, 1826.

même, et dirigera ces propres affaires, l'inclination naturelle de ses habitants les portera aisément à développer le commerce d'importation avec la France, sans que les gouvernants de ce pays du bon goût aient seulement à s'en préoccuper.

« ... L'attitude politique de la France protégeant les Cubains dans leur intéressante lutte serait donc le meilleur moyen d'obtenir ce patriotique résultat : l'entrée de l'île de Cuba dans les marchés importants ouverts au commerce français. »[1]

Si les Cubains peuvent retirer les plus grands profits de la végétation luxuriante de leur sol, il est incontestable que, pour mettre leur pays en valeur, il leur faut avoir recours à une immigration étrangère, intelligente, industrieuse, honnête, vaillante, sympathique et aimée, comme l'est déjà, à n'en pas douter notre colonie dans cette Antille.

Jusqu'à nos jours, à Cuba les autochthones et les Français ont été à peu près les seuls qui se soient adonnés à l'agriculture. La grande majorité des Espagnols est restée dans les villes, où elle exerce des fonctions et occupe des emplois, qui sont ordinairement réservés aux femmes, dans les autres pays.

On a essayé, à diverses reprises, de produire un courant d'émigrants espagnols, aptes aux travaux de la terre, vers Cuba. En 1890, notamment, le général Salamanca fit arriver plusieurs familles andalouses, auxquelles il concéda des terrains de culture. Peu de temps après leur installation, tous ces Espagnols avaient quitté leurs concessions, et avaient gagné la ville, où ils occupèrent divers emplois.

On trouve parfois, dans les usines à sucre, des ouvriers nés dans la métropole, mais ces ouvriers ne consentent à travailler que dans la fabrication, et ils ne veulent jamais s'astreindre à affronter les ardeurs du soleil, et à vivre dans les champs du matin jusqu'au soir.

Le Français, au contraire, arrive animé de sentiments de travail et de progrès ; il se fait des relations, acquiert des sympathies, constitue une propriété, crée une famille ; si plus tard il revient en France, il conserve des intérêts à Cuba, dont il a fait sa seconde patrie.

La Havane, comme Matanzas et les autres riches centres de Cuba, demande une immigration immédiate ; elle offre aux commerçants et aux industriels actifs et pratiques, des chances de succès incomparables. La société cubaine ferait le meilleur accueil aux établissements où elle serait sûre de trouver, avec des marchandises ayant le cachet parisien, une réception gracieuse. Des restaurants, genre Duval, montés dans les quartiers principaux, des salons de coiffure installés

---

(1) José de Armas-Cespedes : *La République cubaine*, 13 août 1895.

avec le luxe et le confort parisiens, des parfumeries de luxe, etc., etc., y feraient assurément de bonnes affaires.

La femme française a aussi sa place marquée dans les villes de Cuba. Jusqu'à ce jour, en effet, on a été servi chez les joailliers, dans les maisons de modistes et de confections, les pâtisseries, les cordonneries, les chapelleries, par des Andalous et des Galiciens ignorants, sales et grossiers, qui occupaient aussi les emplois de corsetières, parfumeuses ou bouquetières.

Ajoutons que la femme cubaine préfère les toilettes françaises à toutes celles qui viennent des autres pays, et qu'elle se plaît à voir autour d'elle des objets importés de France. Peu lui importe leur prix, ses désirs passent avant toutes les autres considérations.

Cuba offre un débouché à nos vins français qui peuvent lutter contre toutes les concurrences. Jusqu'à ce jour l'Espagne lui imposait des vins qui céderont la place aux nôtres de consommation courante, meilleurs que les siens et d'un prix moins élevé que ceux des États-Unis.

Les huiles comestibles, les conserves alimentaires, les confitures, les bonbons de France se paient excessivement cher à la Havane, où il s'en fait cependant une consommation considérable. Il y a encore à Cuba un vaste champ ouvert aux entreprises de travaux publics et de constructions privées. Nous appelons donc toute l'attention de nos compatriotes sur les nouvelles perspectives que la libération de Cuba ouvre à leur commerce, et à la grande place qu'ils peuvent prendre dans la Perle des Antilles.

ALBERT HIRIART.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL

DE LA LÉGISLATION DOUANIÈRE ET DE LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL.

C'est encore à Anvers que,pour la troisième fois, s'est réuni, du 12 au 17 septembre, le Congrès dont M. Louis Strauss a été en 1894 le zélé promoteur.

Il a tout d'abord permis de faire une double constatation. Tandis que les individualistes, comme M. Louis Strauss, M. Yves Guyot, M. Fleury et d'autres,s'y montraient plus fermes que jamais et y combattaient avec une vigueur toujours croissante en faveur de la liberté, soit dans le contrat d'échange, soit dans le contrat de travail, on a vu, à ce 3e Congrès d'Anvers, le protectionnisme et l'interventionnisme se présenter sous des espèces très atténuées, et avec une sorte d'opportunisme qui faisait penser à cet hommage que, selon le mot de La Rochefoucault, le vice rend parfois à la vertu.

Que M. le baron de Berlepsch n'est-il venu à Anvers? Il aurait pu y déplorer comme à Cologne l'an dernier, le ton « manchestérien » de la majorité des orateurs. Si les législations douanières semblent s'orienter de plus en plus vers le protectionnisme,et si les faits d'intervention de l'Etat dans le contrat de travail vont s'accroissant en nombre et en intensité, d'autre part le Congrès d'Anvers aura eu ce résultat piquant de manifester que protectionnistes et interventionnistes n'aiment point la discussion, et à tous les arguments que les hommes et les faits leur opposent ont une tendance à répondre comme ce jésuite dont parle Saint-Evremond : « Point de raison, l'autorité ». C'est un encouragement pour les économistes et il faut à la fois remercier et féliciter M. Louis Strauss et ses collègues du Comité d'organisation, de nous avoir fourni le moyen de faire cette consolante constatation.

Le Congrès s'est ouvert le 12 septembre au matin dans la grande salle de l'Institut supérieur du Commerce, une de ces institutions qui contribuent tant à donner à Anvers sa valeur commerciale et dans

l'organisation desquelles se révèle le bons sens pratique et l'esprit avisé de nos voisins.

M. Louis Strauss présidait, ayant à ses côtés : M. Lambermont, ministre d'État du Royaume de Belgique, M. L. Capelle, directeur général du commerce et des consulats, à Bruxelles, M. Ch. Corty, président de la Chambre du commerce d'Anvers; le chevalier Ch. de Cocquiel, ce vétéran de l'Economie politique, disciple de Michel Chevalier, contemporain de Molinari, de Frédéric Passy, qui, depuis quarante-cinq ans, *longum œvi spatium*, enseigne à Anvers, avec une ardeur toujours juvénile, les doctrines fécondantes de l'individualisme et du libre-échange. Citons encore le R. P. Castelein, S.-J., protagoniste en Belgique, d'un socialisme chrétien très particulier, et qui devait, au cours des discussions qui ont suivi, procurer aux économistes plus d'une agréable surprise.

M. Louis Strauss, dans son discours d'ouverture, a passé en revue tous les faits sociaux où l'Économie politique a eu, ou aurait dû avoir, une influence à exercer. « Le but de nos congrès, a-t-il dit, est sur-« tout de préparer les matériaux pour le perfectionnement de la société, « en vue d'un plus grand bonheur. Nous recherchons la solution scien-« tifique des problèmes économiques et l'amélioration des lois. » Avec une rare connaissance des choses de son temps, en s'aidant des travaux législatifs et des documents statistiques des divers pays, M. Louis Strauss a fait sortir, des faits contemporains, cette démonstration que toute violation des lois économiques avait, comme conséquence et comme pénalité, une immédiate régression qui, en s'accentuant, ouvrait aux peuples la route morne de la décadence.

II

Donnons maintenant un aperçu des travaux du Congrès :

Les questions groupées par les organisateurs, sous le titre générique de *Législation douanière*, étaient nombreuses et étendues, trop nombreuses peut-être et trop étendues pour pouvoir être l'objet de discussions approfondies dans les cinq matinées qui leur ont été consacrées. Peut-être conviendra-t-il dans les sessions futures du Congrès, de limiter davantage la besogne et de sérier les questions.

La première question, était ainsi conçue : *Quels résultats ont donné les différents systèmes douaniers appliqués* : a) *pour les producteurs*, b) *pour les ouvriers*, c) *pour les consommateurs?* M. le Dr Lotz, professeur à l'Université de Munich, a soutenu devant le Congrès, avec une grande fermeté de langage et une parfaite bonne foi scientifique, les conclusions du mémoire où il exposait, suivant lui, « les idées fondamentales de la politique commerciale allemande pendant les vingt

dernières années et les intérêts actuels des ouvriers allemands ». Ces idées, nous les connaissons : c'est l'opportunisme en matière économique ; il faut de la protection, pas trop n'en faut, il en faut pour favoriser le développement des industries, il en faut pour assurer une certaine vente aux agrariens, mais il n'en faut pas si l'on considère l'intérêt du commerce et aussi, on s'en aperçoit, paraît-il aujourd'hui, en Allemagne, les intérêts des classes laborieuses. Pour celles-ci, il faut un commerce actif, qui ouvre le plus de débouchés possible aux produits de l'industrie, et active ainsi la demande de main-d'œuvre — il faut aussi des vivres et des vêtements à bon marché.— C'est assez justement raisonner, et quand on parle ainsi, on n'est pas loin d'adhérer au libre-échange. M. Lotz s'en défend, cependant, l'Ecole historique lui est chère, et c'est à elle qu'il demande encore la base de ses jugements et de ses prévisions. M. Yves Guyot lui a répondu que l'Ecole de Manchester, comme les Allemands appellent aujourd'hui les économistes libéraux, tient tout autant de compte des faits que l'Ecole historique ; mais elle en tire des conclusions, elle les groupe de façon à en faire sortir des lois générales, ce qui est le propre de toute science d'observation.

Et d'ailleurs que d'erreurs possibles dans l'appréciation des faits et de leurs conséquences : M. le Dr Lotz a écrit dans son mémoire : « La politique protectionniste que nous, Allemands, avons suivie jusqu'à ce jour, a réellement réussi, c'est incontestable ». C'est, au contraire, fort contestable, et M. Fleury a cherché à rappeler les causes vraies de la prospérité allemande : les qualités morales de la nation allemande, la confiance et l'entrain que donne le succès militaire, la sécurité dont jouit le commerçant au dehors, sous la protection du pavillon impérial, la grande diffusion de la science, l'émigration aussi qui assure des correspondants et des acheteurs dans le monde entier, et enfin l'application du libre-échange absolu en matière de constructions maritimes et de navigation.

M. le Dr Heinrich Soetbeer, de Berlin, qui porte un nom respecté de tous ceux qui s'occupent des questions économiques, a apporté quelques contradictions à l'exposé de M. Fleury. La majorité des Chambres de commerce allemandes (127 sur 150) seraient, d'après lui, favorables à un protectionnisme modéré. Modéré, voilà toute la question. La modération, en Allemagne, consisterait pour le moment à réduire les droits d'entrée sur les grains, et à refaire des traités de commerce comportant de part et d'autre des réductions de tarifs.

Tout le monde a été d'accord pour reconnaître, au moins dans l'état actuel des législations douanières, les heureux effets des traités de commerce. Ils assurent la stabilité des transactions, ils sont un frein

à l'intransigeance protectionniste. Personne n'a célébré les beautés du double tarif de M. Méline, ni l'ingéniosité des conventions *sine die*, ni les merveilles du cadenas.

Les autres questions étaient des corollaires de la première. Quand on a demandé quelle devait être la base d'une législation douanière, M. Belleroche (de Bruxelles), un des vétérans du libre-échange, et avec lui, M. Fleury, M. Rau, représentant de la Chambre de commerce belge à Paris, ont été d'avis que la meilleure base serait la suppression de tout tarif, n'ayant pas un caractère purement fiscal. M. Nyst (de Hollande) a cité ce fait, intéressant à retenir, qu'il n'y a de filatures de coton en Hollande que depuis la suppression des droits sur les filés. Les filateurs de l'Over-Yssel, patrons et ouvriers, ne veulent pas de la protection qu'un certain parti politique prétend, en ce moment, leur imposer. M. Hector Denis, que son état de santé empêchait d'assister au Congrès, a fait lire par son fils un mémoire plein de faits, démontrant les défectuosités des statistiques douanières, telles qu'elles sont faites aujourd'hui. Quant aux améliorations, M. Hector Denis a été un peu moins précis, mais son mémoire n'en mérite pas moins une attention particulière. Nous en recommandons la lecture aux spécialistes, et surtout aux fonctionnaires qui établissent les statistiques. Maurice Block l'a dit : la statistique est une science, mais d'une application singulièrement délicate, et dont les principes ne sont pas encore suffisamment mis en lumière.

M. Midzumachi (Japon) a donné d'utiles renseignements sur la législation douanière de l'Empire du Soleil levant. M. Midzumachi la croit fondée sur le principe du libre-échange ; elle est simplement *récipro-ciste* (suivant un néologisme récent), ce qui est une des formes variées du protectionnisme.

Le Congrès ne votait pas de résolutions. Mais l'impression générale a été qu'il n'avait pas été bon pour le protectionnisme, qu'un orateur a pu, sans être contredit, qualifier d'aveu de faiblesse.

III

La réglementation du travail amenait d'abord l'attention du Congrès sur les inspecteurs, qui en sont comme le pouvoir exécutif. Par la bouche de M. van Marken, la sage Hollande nous a appris qu'elle se suffisait avec douze inspecteurs, — comme les douze apôtres — allant de province en province porter la manne de leurs bons conseils. Une loi récente leur a donné des attributions plus effectives, au point de vue de la sécurité des ouvriers. Mais les industriels et les ouvriers hollandais ont montré qu'ils n'avaient ni besoin ni envie d'inspecteurs, susceptibles de commettre des indiscrétions, et dans chaque usine se

constitue un conseil mixte de surveillance et de sécurité, plus efficace et mieux accepté que l'agent de l'autorité publique. D'où l'inutilité de l'inspectorat, ce qui est aussi l'avis de M. Henri Lambert, le verrier bien connu, qui donne à sa pensée une forme piquante, lorsqu il dit que les inspecteurs ne sont utiles que pour constater l'inapplicabilité des lois qu'ils sont chargés de faire respecter.

On retrouve M. Henri Lambert et son collègue M. Baudoux, quand s'agite la question de l'organisation des unions professionnelles. Avec une grande hauteur de vues, et une chaleur de parole convaincante, M. Yves Guyot commente le mémoire des deux industriels belges. Ils ont très bien déterminé que derrière toute espèce d'associations, il y a toujours des individus dont il faut, avant tout, respecter les droits. C'est dans la liberté d'entrer dans l'association et d'en sortir, dans sa publicité, dans la responsabilité de ses membres, que M. Yves Guyot aperçoit les conditions nécessaires d'une association utile. — On cherche en vain, dit-il, des formes d'association pour les ouvriers, qui soient meilleures que la forme qui a été appliquée aux sociétés anonymes. Il faut que la distinction entre la société civile et la société commerciale disparaisse. Cette distinction, qui remonte au droit romain et au droit féodal, qui se base sur des préjugés surannés, n'a plus de raison d'être. Un système qui reposera sur le principe commercial peut seul donner satisfaction à tous les partisans d'associations professionnelles. C'est là, en effet, la doctrine connue de M. Yves Guyot : elle ressort de tous ses écrits. Il y a un an, à peu près, devant la Société d'Economie politique, il en a donné une démonstration explicite et saisissante, qui a trouvé place ici même. — Elle n'a pas été moins goûtée au Congrès d'Anvers. — Le R. P. Castelein, lui-même, mis en veine de libéralisme, lui a rendu un spirituel et éclatant hommage, tout en hasardant quelques critiques sur ce qu'il appelle l'excès de logique de M. Yves Guyot et ses incursions dans le domaine — ou maquis, comme on voudra — du droit canonique. Mais, au fond, il est de son avis, la récente loi belge sur les associations professionnelles ne lui paraît pas parfaite, à beaucoup près, mais il l'excuse et par des motifs que l'économiste le plus pur pourrait s'approprier. La loi, dit-il, est toute de précaution. Elle est utile, au moment où l'on veut aigrir les rapports du capital et du travail, elle facilite aux ouvriers l'accès vers une position meilleure. Elle lui permet de devenir, s'il le veut, un petit bourgeois. Petit bourgeois! l'expression soulève l'indignation de M. Caverot, député socialiste de La Louvière. L'ouvrier, s'écrie-t-il, n'est pas dans cet âge d'or que lui annonce le P. Castelein. — Celui-ci proteste : il n'a pas dit que les ouvriers avaient atteint l'âge d'or. Cependant, il a acquis la conviction que ce sont les ouvriers qui

ont profité le plus des progrès réalisés depuis 60 ans par le capital et les machines. Le P. Castelein ne prêche pas la résignation. Sa devise est : Tous hors de l'indigence, l'aisance au plus grand nombre, et à quelques-uns cette richesse qui fait le progrès du commerce et de l'industrie, qui protège les sciences et les arts, et qui forme la réserve providentielle en cas de malheur des autres. Il faut que tous fassent leur devoir — et dans aucune classe, tous ne font pas leur devoir. — Les économistes ont applaudi les paroles du Jésuite; à condition de donner aux mots le même sens, on paraîtrait bien près de s'entendre.

C'est ensuite, en dépit de l'ordre des questions inscrites au programme, la question de la loi sur les accidents du travail qui a principalement attiré l'attention et occupé les heures laborieuses du Congrès. M. G. Vaës, d'Anvers, avocat, croyons-nous, s'est montré partisan d'une intervention de l'Etat dans le règlement des indemnités et la spécification des causes et des responsabilités. En définitive, il croit bien que la loi doit intervenir, mais il est persuadé que, mieux qu'elle, les associations sauront procurer à l'ouvrier les garanties qu'il peut légitimement espérer. Tout autre est le sentiment de M. Brabant, ingénieur civil à Bruxelles. Il craint l'oppression de la loi belge sur les accidents. Il en développe en tous cas, avec une grande précision, les conséquences financières. Elles sont assez peu rassurantes.

De nouveau, le R. P. Castelein fait montre de son orthodoxie économique. Il a trouvé de beaux élans. L'ouvrier, s'est-il écrié, n'est pas ce que dit une métaphore irritante, l'esclave de la machine. Il est, dans sa condition, l'humble représentant de la science créatrice, le conducteur intelligent de la machine. M. de Vergnies, président de la Société d'Economie politique de Bruxelles, a fait, avec une grande connaissance du sujet, le procès de l'interventionnisme. Ce n'est pas une nouveauté. Il y a un siècle à peine que nous nous en sommes débarrassés pour aller à la liberté. En Belgique, peut-être, et encore! — Mais ailleurs — mais en France ! Il critique, ensuite, avec une grande force, la loi sur les accidents élaborée en Belgique. Elle manque de base. L'enquête qui l'a précédée remonte à 1880 et a été tout à fait insuffisante. C'est, en définitive, un saut dans l'inconnu. C'est bien aussi notre avis.

Ici comme dans la question de l'échange, le Dr Lotz s'est montré opportuniste. C'est la note dominante en Allemagne. Abandonnons, dit-il, les spéculations théoriques. L'étude des détails mène au bien d'une façon plus certaine. — Que dire, en réponse, qui n'ait déjà été dit : il y a cinquante ans que Bastiat a écrit son pamphlet : Pas de principes.

En résumé, le troisième Congrès d'Anvers n'a pas fait jaillir d'idées nouvelles : mais il a donné plus de cohésion à celles qui exis-

taient : il est de nature à faire hésiter les partisans de l'expérimentation *in anima vili*, soit dans la législation douanière, soit dans ce qu'on appelle aujourd'hui la législation sociale, réglementation du travail, assurances contre les accidents et autres panacées, qui sentent leur orviétan d'une lieue. Il aura donc été utile. Il aura, en outre, fait ressortir une fois de plus, l'avantage de ces rencontres entre hommes qui, apprenant à se mieux connaître, en arrivent à s'apprécier mutuellement, à pratiquer entre eux cette sage tolérance, qui conduit à dire, comme aurait dit Gournay : Les économistes des autres pays sont nos propres économistes. Par le temps qui court, ces sentiments menacent de devenir le privilège d'un petit nombre. Raison de plus pour y tenir— et pour s'applaudir d'avoir assisté à un congrès où la courtoisie mutuelle les a développés et fortifiés.

J. Fleury.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Septembre* 1898)

1er. — **Rapport** suivi d'un décret portant modifications aux décrets des 28 juin 1887 et 30 décembre 1897 sur le droit de consommation sur les alcools en Algérie (page 5411).

— suivi d'un décret portant organisation administrative du protectorat de la côte française des Somalis (page 5452).

2. — **Décret** portant fixation, pour le ressort des cours d'appel de Besançon, de Bordeaux, de Bourges, de Caen, de Chambéry, de Dijon et de Douai, du tarif des honoraires, vacations, frais de rôles et de voyages et autres droits qui peuvent être dus aux notaires à l'occasion des actes de leur ministère (page 5467).

— **Rapport** suivi d'un décret modifiant divers articles du décret du 13 décembre 1894 sur l'emploi de la main-d'œuvre pénale (page 5512).

3. — **Décrets** portant fixation, pour le ressort des cours d'appel de Grenoble, de Limoges, de Lyon, de Montpellier, de Nancy et de Nîmes, du tarif des honoraires, vacations, frais de rôles et de voyages et autres droits qui peuvent être dus aux notaires à l'occasion des actes de leur ministère (page 5523).

4. — portant fixation, pour le ressort des cours d'appel d'Orléans, de Paris, pour le département de la Seine, pour le ressort des cours d'appel de Pau, de Poitiers, de Rennes et de Riom, du tarif des honoraires, vacations, frais de rôles et de voyages et autres droits qui peuvent être dus aux notaires à l'occasion des actes de leur ministère (page 5571).

5. — portant fixation, pour le ressort des cours d'appel de Rouen et de Toulouse, du tarif des honoraires, vacations, frais de rôles et de voyages et autres droits qui peuvent être dus aux notaires à l'occasion des actes de leur ministère (page 5635).

7. — fixant les conditions d'application du régime de l'admission temporaire des plombs (page 5679).

8. — **Rapport** suivi de trois décrets relatifs au régime des douanes et de l'octroi de mer à la Martinique (page 5694).

— **Décret** portant exemption du droit de quai sur les navires entrant en relâche forcée à Papeete (page 5698).

11. — attribuant le nom de Brinon-sur-Beuvron à la commune de Brinon-les-Allemands (Nièvre), le nom de Lisle-sur-Tarn à la commune de Lisle (Tarn), le nom de Dezize-les-Maranges à la commune de Dezize (Saône-et-Loire), le nom de Cheilly-les-Maranges à la commune de Cheilly (Saône-et-Loire), le nom de Chaudron-en-Mauges à la commune de Chaudron (Maine-et-Loire), le nom de Dommary-Baroncourt à la commune de Bouvigny (Meuse) et le nom de Saint-Sauveur-sur-Rue à la commune de Saint-Sauveur (Loire) (page 5747).

13. — **Décret** rendant applicables à l'Algérie les décrets du 18 juin 1898, relatifs à la comptabilité des fabriques, conseils presbytéraux et communautés israélites (page 5780).

17. — **Arrêté** instituant une commission chargée de l'étude des diverses questions se rattachant à l'organisation des retraites des agents des chemins de fer, et nommant les membres de cette commission (page 5843).

18. — **Décret** portant établissement, à la Guinée française, d'un droit égal à la moitié de celui du tarif métropolitain pour les cacaos importés de l'étranger (page 5860).

— portant admission, à l'entrée en France, au bénéfice de la détaxe de moitié des droits inscrits au tarif métropolitain, des cacaos originaires de la Guinée française (page 5861).

— fixant les quantités de cacaos de la Guinée française à introduire en France sous un régime de faveur, pendant la campagne 1898-1899 (page 5861).

19. — **Arrêté** modifiant les arrêtés des 18 janvier 1887 et 10 janvier 1889, en ce qui concerne les programmes de l'enseignement du travail manuel dans les écoles primaires élémentaires et dans les écoles normales primaires (page 5883).

— relatif à l'examen du certificat d'études primaires supérieures (page 5884).

26. — **Rapport** sur les naufrages et autres accidents de navigation survenus pendant l'année 1895 (page 6059).

29. — **Décret** réglant les taxes d'affranchissement des colis postaux à destination du Japon (page 6107).

30. — **Rapport** adressé au Président de la République par la commission supérieure des Halles centrales de Paris (page 6123).

— **Décret** portant modification de l'article 4 du règlement d'administration publique du 5 mars 1892 sur le recouvrement des effets de commerce, valeurs, etc., par la poste (page 6128).

— admettant à circuler en franchise la correspondance du service des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées avec les chefs cantonniers des routes nationales (page 6129).

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 OCTOBRE 1898.

DISCUSSION. — Compte rendu du Congrès d'Anvers. — L'idée de paix chez les économistes.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. E. Brelay, un des vice-présidents.

M. J. Fleury, secrétaire perpétuel, analyse les ouvrages adressés à la Société depuis la précédente séance, et dont on trouvera la liste ci-après.

La réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante :

L'IDÉE DE PAIX CHEZ LES ÉCONOMISTES.

Mais l'exposé de la question devait être précédé d'un compte rendu du Congrès d'Anvers relatif à la législation douanière et à la réglementation du travail, Congrès auxquels ont assisté le secrétaire perpétuel et divers autres membres de la Société.

Sur l'invitation du Président, M. **J. Fleury** rend compte succinctement des travaux du Congrès.

Tout d'abord, dit-il, une observation générale : il n'y avait pas, dans cette réunion scientifique, assez de contradicteurs. La grande majorité, pour ne pas dire l'unanimité des congressistes, se rattachait, au sujet de la première question, — la question douanière, — à l'opinion libre-échangiste, et, en ce qui regardait la seconde question, — réglementation du travail, — il n'y avait pas de dissidences assez marquées pour donner lieu à des débats très accentués.

Deux professeurs allemands, un de Munich, et l'autre, délégué des Chambres de commerce allemandes, M. Soetbeer, tout en soutenant la nécessité, pour un pays encore au début de son développement économique, d'une législation protectionniste, ont au moins reconnu l'utilité des traités de commerce. Ils ont au moins compris que cette fameuse liberté d'action en matière

de tarifs, que l'on revendique pour certaines nations, telles que la nôtre, implique la liberté des autres peuples, qui ne se font pas faute de décréter des taxes défavorables à l'exportation française.

En somme, les protectionnistes du Congrès d'Anvers ont admis que la liberté des échanges est le régime le meilleur, et les Allemands n'ont pas dissimulé les inquiétudes que cause à leurs industriels le mouvement agrarien.

A propos de la réglementation du travail, on a vu se produire, au sujet de la loi sur les accidents de fabrique en Belgique, certaines critiques assez graves. On a reconnu la nécessité d'une tarification des accidents. S'il y a uniformité d'indemnité, en effet, ce système provoque de nombreuses demandes, dont le règlement devient rapidement très onéreux, et entraîne de nouveaux impôts à la charge de l'industrie.

Les Allemands assurent que leur législation n'a pas eu les conséquences écrasantes qu'on avait prédites au point de vue financier. Mais il n'en est pas moins probable que ces conséquences se manifesteront quand les lois en question sortiront leur plein effet, quand il faudra donner à tous des pensions, si faibles qu'elles soient. On a pu, du reste, se faire une idée des difficultés à prévoir à l'occasion du canal de Kiel. On avait promis aux ouvriers une participation dans les bénéfices ; mais les entrepreneurs ont éprouvé de sérieux mécomptes, les dépenses ne sont pas encore liquidées à l'heure qu'il est, et la participation annoncée est encore hypothétique.

M. **Frederiksen**, qui a assisté aux deux dernières journées du Congrès, ajoute quelques observations à l'appui de celles que vient d'apporter M. Fleury au sujet des tendances des orateurs de la session d'Anvers.

La réunion arrive alors à l'examen de l'*Idée de paix chez les économistes*. M. le Président donne la parole à M. G. de Molinari, dont l'ouvrage si intéressant, *Grandeur et décadence de la guerre*, abonde en aperçus originaux sur la fin de l'état de guerre entre les nations et l'établissement d'un régime pacifique définitif sur la terre.

On ne peut certes que rendre hommage, dit M. **G. de Molinari**, à la pensée qui a inspiré le manifeste du Tsar ; quoi qu'il en advienne, c'est un jalon planté sur la route de la paix. Mais il s'agit de savoir si cette pensée est réalisable. Le désarmement

est-il désirable? Est-il possible et à quelles conditions? Sur le premier point, je crois que nous sommes tous d'accord. Je sais bien que M. Jules Roche s'est effrayé de la crise que causerait aux industries qui fournissent les approvisionnements et le matériel de guerre, la réduction des dépenses militaires. M. Ledrain a été plus loin, il a prétendu que le désarmement amènerait une crise absolument ruineuse.

Ce qu'on enlève aux riches pour la préparation de la guerre, disait-il dans l'*Éclair*, donne du travail et du pain à des milliers d'affamés, excite l'activité des fournisseurs, et au fond ne sort pas du pays qu'il enrichit. Il y a là, dans ce budget si attaqué, une façon comme une autre d'amener une meilleure répartition de la fortune. Supprimez le colossal armement et les colossales dépenses qu'il nécessite, vous ruinez la France du jour au lendemain et vous mettez une masse de prolétaires sur le pavé.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu ici de réfuter l'opinion de M. Ledrain. Elle atteste simplement qu'il ne serait pas inutile d'enseigner l'économie politique, même aux journalistes. Sans doute, tout progrès engendre une crise qui atteint un certain nombre d'intérêts, mais est-ce une raison pour renoncer au progrès? Fallait-il s'abstenir de construire des chemins de fer pour éviter la crise des diligences?

Mais le désarmement est-il possible et à quelles conditions? Pour résoudre cette question, il faut examiner d'abord ce qui cause la guerre et à quoi elle sert. La guerre, dans le monde civilisé du moins, est causée par les différends, les procès qui surgissent entre les nations représentées par leurs gouvernements. Ces différends, ces procès sont devenus plus nombreux depuis que les progrès de la sécurité et des moyens de communication, en rapprochant les peuples, ont multiplié leurs rapports et par conséquent les occasions de conflits, depuis surtout que les États civilisés se disputent la domination des autres parties du globe. Lorsqu'un de ces conflits éclate, chacun croit naturellement avoir le droit de son côté. Si l'on ne parvient pas à s'entendre et à résoudre le différend à l'amiable, soit par des négociations, soit en le portant devant des arbitres, on a recours à la force. Et comme, au temps ou nous sommes, les gouvernements et même les peuples sont loin d'être toujours raisonnables et justes, la nation la plus pacifique peut être exposée à une agression injuste et obligée à la repousser par la force. Il est donc nécessaire d'être fort, et même plus fort que ceux avec qui on peut avoir maille à partir. Si l'un d'entre eux augmente son appareil de guerre, on est bien

obligé d'augmenter le sien dans la même proportion, et c'est ainsi que l'on est arrivé en quelque sorte au maximum possible d'armements.

Ce régime dit de la « paix armée » est devenu de plus en plus lourd, il met les budgets de la plupart des États en déficit, malgré les charges écrasantes qu'il impose aux populations. Cependant, il y a quelque chose de pire encore que la paix armée, c'est la guerre. A la considérer simplement au point de vue économique, la guerre a acquis un pouvoir de destruction croissant, non seulement de la vie des hommes, mais de la richesse des nations : elle coûte de plus en plus cher ; en outre, et c'est là un phénomène nouveau d'une importance considérable, les dommages qu'il est dans sa nature de causer se sont étendus et pour ainsi dire internationalisés. Tandis qu'autrefois — et il n'y a pas bien longtemps, — lorsque les relations commerciales et financières des peuples civilisés étaient encore dans l'enfance, lorsque le commerce extérieur de toutes les nations de l'Europe réunies n'atteignait pas à beaucoup près le chiffre du commerce actuel de la Belgique, la guerre ne causait que des dommages locaux, dont la répercussion était à peine ressentie par les neutres ; aujourd'hui ces dommages se sont universalisés. La simple menace d'une guerre provoque une crise qui s'étend de proche en proche sur tous les marchés du monde, sans établir aucune différence entre les marchés des belligérants et ceux des neutres.

Eh ! bien, ce fait nouveau a créé aussi un droit nouveau, celui d'intervenir pour empêcher des guerres qui causent désormais un dommage inévitable à l'ensemble de la communauté civilisée, unie et solidarisée par les liens multiples de l'échange. Ce droit d'intervention est exercé en Europe par les grandes puissances qui constituent ce qu'on a appelé le Concert européen. Je sais bien, dit l'orateur, que c'est un concert dans lequel ne manquent pas les fausses notes, qui passe même quelquefois à l'état de charivari, mais qui n'en a pas moins rendu de bons services à la cause de la paix et qui pourrait en rendre davantage ; parmi ces services je citerai celui qu'il a rendu en 1830, en intervenant pour mettre fin à la lutte entre la Belgique et la Hollande et en prévenant ainsi, selon toutes probabilités, une guerre européenne. Sans doute, cet instrument de paix a été moins efficace dans d'autres circonstances, où les rivalités entre les grandes puissances se sont mises en travers de leurs bonnes intentions. Mais on pourrait le perfectionner et augmenter peut-être d'une manière décisive son action pacifica-

trice en adjoignant aux grandes puissances les États secondaires, qui sont plus encore que les grandes puissances intéressés au maintien de la paix. Ils sont obligés, comme elles, de subir les charges de la paix armée, et ils ont plus qu'elles encore à redouter les conséquences des jalousies et des querelles des grands États. Car, chaque fois que l'on a remanié la carte de l'Europe, ce remaniement s'est opéré à leurs dépens. Leur admission dans le concert européen leur vaudrait un certain accroissement de sécurité et il apporterait au concert lui-même un accroissement de puissance et d'autorité. Lorsqu'un différend surviendrait entre deux États, l'intervention de l'ensemble des États petits et grands intéressés à la conservation de la paix aurait certainement une influence qu'elle n'a pas dans la situation actuelle. On peut aller plus loin et se demander si les États étrangers à une querelle qui menace les intérêts de la communauté entière n'auraient pas le droit d'obliger les parties en conflit à résoudre leur différend autrement que par la guerre, c'est-à-dire de les obliger à le porter devant un tribunal arbitral ou autre et de contraindre au besoin la partie contre laquelle le tribunal aurait prononcé à se soumettre à son jugement. Ceci n'a rien d'utopique, et même rien de nouveau. C'est ainsi que les choses se sont passées dans le conflit entre la Belgique et la Hollande dont je vous parlais tout à l'heure. Le roi Guillaume de Hollande, qui était extrêmement têtu, refusa d'abord absolument d'accepter la solution proposée par les délégués des grandes puissances à la Conférence de Londres, et il donna l'ordre à l'armée hollandaise d'envahir la Belgique. Il y eut même à Louvain un combat dans lequel l'armée belge, improvisée en hâte, n'eut pas précisément le dessus. Qu'arriva-t-il alors? C'est que la France et l'Angleterre reçurent et acceptèrent la mission d'imposer *manu militari* la solution de la Conférence. Une flotte anglaise alla bloquer les ports de la Hollande et une armée française alla assiéger et prendre la citadelle d'Anvers. Malgré son entêtement, le roi Guillaume fut obligé de se soumettre à la volonté de l'Europe. Cette intervention pacificatrice des représentants de la communauté civilisée marquait un progrès manifeste du droit des gens : si ce progrès venait à faire loi, il est facile d'en prévoir les conséquences. Le Concert européen, formé désormais par la généralité des États, disposant d'une puissance supérieure à celle du plus puissant des États particuliers, la résistance aux décisions arbitrales ou aux verdicts qu'il se chargerait de sanctionner deviendrait impossible, et l'on

verrait se produire en Europe le même phénomène qui s'est produit dans l'intérieur des États lorsqu'il s'y est créé une puissance supérieure à celle des seigneurs les plus puissants et les plus belliqueux. Ils ont congédié les hommes d'armes qui leur coûtaient fort cher et leur devenaient inutiles et laissé se combler les fossés de leurs châteaux forts. Le désarmement s'opèrerait de même en Europe à mesure que l'expérience démontrerait que les armements sont devenus inutiles

Je crois donc, en résumé, conclut M. G. de Molinari, que le moyen pratique d'arriver au désarmement et de réaliser ainsi, autant qu'elle peut l'être, la pensée généreuse du Tsar serait de perfectionner et de fortifier cet instrument de paix qui a pris le nom de Concert Européen, par l'adjonction des petits États plus intéressés encore que les grands au maintien de la paix du monde.

M. Jules Fleury avait envisagé autrement que M. de Molinari la question de l'idée de paix chez les économistes quand il l'avait formulée pour l'inscrire à l'ordre du jour. Il avait entendu en rechercher la genèse chez les premiers économistes, et en suivre le développement chez leurs disciples et successeurs.

Il trouve cette idée chez nos ancêtres les économistes du XVIII[e] siècle, même avant Quesnay et Adam Smith. Tous ont établi que la sécurité est le premier besoin de l'homme : sécurité à l'intérieur, grâce à de bonnes lois, avec la certitude qu'elles seront appliquées à tous et par des magistrats intègres, impartiaux, préoccupés de la seule justice, et dont la conscience, affranchie de préjugés et de passion, ne cherchera qu'à s'éclairer au flambeau lumineux de la vérité.

Quand cette sécurité à l'intérieur n'existe pas, c'est un trouble profond, un arrêt dans la civilisation, si bien définie par M. de Molinari : « L'ensemble des progrès matériels et moraux que réalisent les générations successives dans une même société. »

La sécurité à l'extérieur n'est pas moins nécessaire. Sans doute, comme l'a dit M. de Molinari, la guerre a été inévitable au début. Elle a créé la classe militaire ; elle a été occasionnée par l'ambition et son but était la spoliation. Les premiers économistes en ont les premiers analysé les effets : destructions matérielles, activités détournées de la production. Quesnay, Gournay, Mirabeau, Turgot, l'ont tous répété : notre grand Turgot a été particulièrement net à ce sujet.

« Je ne sais, écrivait-il, si en débitant vos benoits principes sur

la fraternité des nations, vous savez où ils vont. En tous cas, il est bon que bien des gens l'ignorent et laissent à l'évidence le temps de se bien ancrer dans les esprits. On n'aura donc plus le plus léger prétexte pour faire la guerre, et si la guerre n'est qu'une atrocité sans objet, que deviendront les gens qui s'amusent à jouer à ces espèces d'abus et qui font tuer les hommes pour tuer le temps. Oh! voilà de dangereux principes! »

Cette lettre, communiquée par M. Schelle, est du 20 février 1766.

Passant rapidement sur l'époque de Napoléon, époque des idéologues, des « intellectuels », comme on dirait aujourd'hui, M. Fleury cite rapidement Bastiat et sa *Physiologie de la guerre*, J.-B. Say, Cobden et la fameuse formule : *Free trade, peace, good will amongst nations* M. de Molinari, Herbert-Spencer, M. Yves Guyot (*La Science économique*), Sumner-Maine, et cette formule peut-être un peu trop rigide en ses termes : « Le progrès est en raison directe de l'action de l'homme sur les choses et en raison inverse de l'action de l'homme sur l'homme. »

Il arrive enfin à M. Frédéric Passy, l'apôtre, en France, de l'arbitrage entre les nations

Les sentiments des économistes à l'égard de la guerre peuvent se résumer ainsi : grande destruction de richesse, éveil des sentiments de cruauté, de violence, abus de la force, mépris des droits des faibles. — Notre tendance, dit M. Fleury, est donc d'avoir horreur de la guerre, *bellum matribus detestata*, — si elle est inévitable, la limiter le plus possible aux guerres justes.

Nous applaudirons à l'initiative de l'empereur de Russie, en nous disant que si les économistes ne prétendent pas au monopole des idées de paix et de désarmement, ils ont peut-être le devoir d'appuyer les raisons de sentiment par des raisons tangibles, par des chiffres et des arguments de fait. Quant à l'arbitrage entre les nations, s'il est encore prématuré d'espérer qu'il viendra bientôt remplacer le système de la guerre pour le règlement des différends internationaux, il n'en est pas moins bon et louable que des hommes considérables dans les diverses nations civilisées, que des souverains même déclarent que la guerre est détestable et le plus possible à éviter; il faut au moins continuer à proclamer que nous croyons à la justice et à la possibilité de dénouer pacifiquement les conflits inévitables entre les peuples.

M. **Ernest Brelay** pense qu'il n'est pas inutile, après avoir examiné les opinions des économistes qui recherchent les moyens

d'assurer la paix, de dénoncer, très incomplètement d'ailleurs, les gens qui ont le parti pris de la rendre précaire et même de la troubler violemment.

Ils ont un moyen d'action qui réussit facilement auprès d'un grand nombre de personnes naïves et de bonne foi; celui qui consiste à présenter la guerre comme un état aussi normal que la paix et, par conséquent, de modeler toutes les lois sur des craintes de conflits internationaux, obligeant à se tenir en garde contre l'invasion et la famine. Cette sorte de démonstration par l'absurde s'est beaucoup manifestée sous la forme de romans d'allure militaire publiés en Angleterre et en France; l'orateur lui-même a commis ce péché, il y a trente-cinq ou quarante ans, sans toutefois soutenir aucune thèse contraire à la liberté commerciale. Il est certain que si une nation européenne avait contre elle les armées de toutes les puissances, elle serait facilement affamée et vaincue; mais la question est mal posée, et le raisonnement aboutit à des combinaisons contre nature, consistant à faire produire toutes choses au sol national, même s'il y est impropre.

Un auteur anglais vient de pousser ce raisonnement à outrance dans un livre intitulé : « *When all men starve* », analysé sous l'épigraphe *Guerre et famine*, et l'on voit qu'à la suite d'épouvantables revers, toutes les escadres britanniques ont été détruites par les forces nautiques alliées de la France, de la Russie et de l'Allemagne. Ces puissances n'ont cependant pas envahi le Royaume-Uni, mais elles lui ont coupé les vivres et l'ont obligé à capituler pour ne pas cesser d'exister. L'affabulation est belliqueuse, mais elle est surtout protectionniste, et ce n'est pas la première fois que les adversaires de la liberté commerciale essaient un retour offensif sur la terre classique du libre échange.

A nos compatriotes, des politiciens adroits et sans scrupules font croire tout ce qu'ils veulent; notre confrère, l'amiral Réveillère, ayant consenti à courir les chances d'une élection sénatoriale dans le Finistère, s'est hâté, en public, de répudier les principes de la loi de janvier 1892; bien qu'aimé et respecté au plus haut point, il dut se retirer avant l'élection, la presque unanimité étant contre lui. Et pourtant, il constatait que dans tous les ports du littoral, on voyait presque uniquement des navires anglais venant emporter du pays les légumes, les fruits, le beurre, les œufs, le bétail, etc. La grande partie de la population locale, privée d'industrie, vit des achats de l'Angleterre et a un intérêt absolu à la paix.

M. Brelay, s'étant établi il y a trente-trois sur cette côte, a vu, dès l'abord, se produire un vieux reste d'atavisme encore en possession des descendants des corsaires malouins; mais le temps a usé presque entièrement les préjugés et les rancunes et l'on ne songe guère désormais qu'au paisible négoce. Mais alors, d'où vient qu'on se déclare obstinément protectionniste ? C'est le prétexte agricole seul, qui est invoqué, plus que jamais, par l'intérêt mal entendu; et c'est pourquoi M. Brelay avoue qu'aussitôt qu'on parle agriculture, il met la main sur ses poches, en sentant venir quelque attentat légal contre son bien.

Les protectionnistes en chef, avec une aimable désinvolture, affirment qu'en créant des obstacles aux importations des pays voisins, ils comptent bien ne pas porter atteinte aux relations cordiales établies avec leurs nationaux. Ce raisonnement ne tient pas debout; les restrictions créent la mauvaise humeur suivie de l'hostilité, et c'est d'autant plus naturel que l'on entend sans cesse les mêmes individus déclamer contre ce qui vient de l'étranger — choses, doctrines et hommes — et rééditer le cri barbare de l'antiquité : *hospes hostis*!...

Au fond de tout cela, il y a le contraire de la paix. Et comment ne le reconnaîtrait-on pas, en voyant s'affirmer l'alliance de ce parti avec celui des perturbateurs brutaux, que certains publicistes judicieux ont qualifié de *patriotards* et de *cocardiers*?.. Forcé de se retirer, l'orateur n'insiste pas, et se borne à conclure que, pour consolider la paix, il faut étendre à l'infini les échanges avec les étrangers et en garantir la stabilité par des traités de commerce de longue durée.

M. **Alfred Neymarck** rappelle que, depuis sa fondation, la Société d'économie politique n'a cessé de défendre la paix. Il y a cinquante ans, en 1849, une très intéressante discussion avait lieu, dans notre Société, entre MM. Horace Say, Bastiat, Joseph Garnier, Wolowski, Raudot, à l'occasion de meetings qu'avaient tenus à Londres, Birmingham et Manchester, des amis de la paix. Bastiat disait qu'en Angleterre, on s'apercevait que les gros armements étaient une duperie de même que les hauts tarifs en étaient une autre. M. Joseph Garnier rappelait les guerres internationales de la Prusse et du Danemark, de l'Italie et de l'Autriche, de la Hongrie et de l'Autriche, l'intervention de la France, l'Autriche et l'Espagne dans les affaires d'Italie. M. Wolowski entrevoyait comme solution possible le

désarmement. Depuis, la Société d'économie politique n'a jamais cessé de combattre la guerre, de faire des vœux en faveur de la paix. Les économistes ont été partisans des ligues qui se sont formées pour la paix, pour les arbitrages entre les nations, dont l'un de nos présidents, M. Frédéric Passy, a été un des fondateurs et est resté un des plus vaillants apôtres. Ils sont d'accord, en agissant ainsi, avec les Horace Say, Léon Say, Michel Chevalier, Joseph Garnier, de Molinari, Levasseur, Leroy-Beaulieu, dont l'un des premiers ouvrages faisait le relevé des charges et des misères occasionnées par la guerre ; ils sont d'accord avec tous les penseurs et les philosophes, avec tous les représentants les plus éminents de la religion, prêtres, pasteurs ou rabbins, les papes Pie IX et Léon XIII, le père Gratry, le pasteur Martin-Paschaud, les grands-rabbins de France : Isidor, Zadoc-Kahn, etc. Ils restent ainsi fidèles aux doctrines de Quesnay, de Turgot, d'Adam Smith, de J.-B. Say ; ils se rappellent l'horreur de Turgot pour la guerre et ses observations répétées sur les charges qu'elle occasionnait.

On a prétendu, cependant, et M. Jules Roche, dans une étude récente, a soutenu que c'était « une *légende* » de prétendre que la surcharge de nos impôts venait du seul accroissement de nos budgets de la guerre et de la marine. Cette expression a dû dépasser sa pensée. Voici, en effet, ajoute M. Alfred Neymarck, ce que répondent les chiffres. La dette totale de la France se chiffre par 35 à 36 milliards. Or, de 1814 à 1870, sans compter les guerres du premier Empire, il a été dépensé 26 milliards pour les budgets de la guerre et de la marine :

De 1871 à fin 1897, les dépenses inscrites à ces mêmes budgets se sont élevées à plus de 20 milliards. Voilà déjà un total effrayant de 46 milliards. Ajoutez les 12 milliards du coût de la guerre de 1870, suivant les évaluations de MM. Magne Thiers, Mathieu-Bodet, Léon Say et de M. Jules Roche lui-même, dans son rapport sur le budget de 1886 (p 16), et on verra maintenant si c'est une « légende » de prétendre que la surcharge de nos impôts vient de l'accroissement des dépenses des budgets de la guerre et de la marine.

Voilà la « *légende* ». Et, d'autre part, à l'heure actuelle, nos dépenses militaires annuelles égalent à elles seules ce que coûtait, en 1869, le service de la dette publique ; sur un budget total de dépenses de 3.433 millions, la guerre et la marine et le service de la dette publique exigent 2.180 millions. Est-ce encore une

« légende » de dire que les dépenses militaires et les charges des guerres passées et futures ont accru les budgets dans des proportions effrayantes ?

Pour acquitter ces dépenses, il a fallu emprunter et créer des impôts et des ressources extraordinaires, charger les contribuables : telle est la vérité.

Ce qui s'est passé dans notre pays s'est accompli aussi dans les autres pays de l'Europe.

Il n'y a pas, dit-on, de remède à cette situation. On ajoute que le désarmement est une idée généreuse, mais une véritable utopie, et que si jamais même elle se réalisait, une crise économique, industrielle et commerciale se produirait avec une telle intensité que ses effets seraient plus désastreux que la guerre elle-même. Que deviendraient, ajoute-t-on, tous ceux qui travaillent, commercent, échangent, pour la guerre et la marine ? Ils seraient ruinés, et avec eux tous les salariés qu'ils emploient. Tel est l'argument et il est nécessaire, dit M. Alfred Neymarck, d'y répondre en quelques mots.

Sans doute, un désarmement général produirait, au premier moment et pendant quelque temps, une crise économique, une violente secousse. Il en a été de même dans l'industrie et le commerce, quand une invention nouvelle, quand des progrès nouveaux ont fait abandonner certains commerces, certaines transactions au profit d'autres qui se créaient. Il se produirait un arrêt, voire même des désastres, dans le commerce de l'industrie de la guerre. Mais a-t-on fait le compte de ce que rapporterait l'industrie de la paix ?

A-t-on fait le compte de tout le bien que produirait une réduction, voire même uue simple stagnation, dans les dépenses militaire ? Ces dépenses, sans compter l'intérêt des dettes publiques, coûtent, en France, en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Italie, en Russie, en Angleterre, près de 5 milliards. Chez nous, seulement, elles se chiffrent par près d'un milliard. Croit-on que ce milliard ne pourrait pas être utilisé dans les travaux de là paix, et ne trouverait-il pas un emploi fécond ?

Ne serait-ce rien si une partie de ce milliard était employée à réduire les frais de transport des hommes et des marchandises, à améliorer le sol, à donner plus d'hygiène aux habitants des villes et des campagnes, à diminuer les impôts, à réduire le coût de la vie ? Ne peut-on pas dire aussi que l'exagération des dépenses et des charges publiques exerce chez nous une influence énorme sur le développement de la population ?

L'économie politique, dit en terminant M. Alfred Neymarck, ne pardonne pas à la guerre de consommer improductivement, de gaspiller le passé, de ruiner le présent et de grever l'avenir : la Paix est pour elle un article de foi, et elle ne peut comprendre la nécessité de la guerre que lorsqu'un peuple, pour empêcher que la force prime le droit, s'arme pour défendre son indépendance, sa liberté, ses biens

Voilà pourquoi les économistes approuvent les idées généreuses du Tzar, applaudissent à l'initiative qu'il a prise, et l'en remercient.

M. **Brelay** ayant été obligé de se retirer avant la fin de la séance, M. **de Molinari** résume en quelques mots la discussion. M. Fleury, dit-il, nous a donné un aperçu intéressant des travaux du Congrès d'Anvers, que M. Frederiksen a complété par ses souvenirs personnels. Il lui paraît inutile de reproduire ce qu'il a dit sur la question de la paix. Cette question, M. Fleury l'a rattachée à l'idée de justice qui animait les physiocrates, et qui est au fond de leurs doctrines et de celles de leurs successeurs, les J.-B. Say, les Bastiat, les Cobden. M. Brelay a signalé, avec sa verve accoutumée les rapports intimes qui unissent le militarisme et le protectionnisme. M. Neymarck a fait en quelque sorte l'histoire financière de la guerre, depuis le commencement du siècle ; il a montré qu'elle mène les gouvernements à la faillite et les peuples à la ruine, et il a applaudi comme nous tous à la bienfaisante initiative du Tsar.

La séance est levée à 11 heures moins un quart.

Le Rédacteur du compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

E. Brelay. *Les sociétés ouvrières de production. L'Association des tonneliers de Morlaix.* — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1898, in-8.

Office du travail. Les caisses patronales de retraites des établissements industriels. — *Paris*, 1898, in-8.

E. Cheysson. *Commission extra-parlementaire du cadastre. Rapport sur les travaux de la sous-commission technique.* — *Paris*, 1898, in-fol.

Bijdragen tot de Statistiek van Nederland. VII. — *'s Gravenhage*, 1898, in-4.

Musée social. Le rachat des chemins de fer en Suisse. — *Paris*, 1898, in-4.

A. Dreyfus. *Du commissionnaire en bourse et en marchandises et de la contrepartie.* — *Paris*, 1898, in-8.

C. Gomel. *Les grandes compagnies de chemins de fer français en 1897.* — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1898, in-8.

Arthur Legrand. *La réforme de l'impôt sur les boissons.* — *Paris*, 1898, in-8.

Archives de la Chambre de commerce de Roubaix, XXIII, 1897. — *Roubaix*, 1898, gr. in-8.

COMPTES RENDUS

ALMANACH DE LA PAIX POUR 1899.

Voici onze ans, comme le dit mon savant confrère M. Arthur Desjardins, dans la *Préface* donnée par lui à l'édition de 1899, que paraît cette utile publication ; et voici, je le crois bien — sans parler des préfaces que j'ai données moi-même à deux ou trois reprises, avec mes confrères Jules Simon, Bardoux et Anatole Leroy-Beaulieu — la onzième fois que je signale dans la presse l'apparition de cet intéressant et bienfaisant opuscule. Je le fais de plus en plus volontiers, et cette fois tout particulièrement ; car rarement, dans ce cadre bien étroit de 80 pages, on a réussi à rassembler tant d'excellents articles, recommandés par tant d'importantes signatures.

Après M. Arthur Desjardins, dont l'autorité déjà si grande a été augmentée — non pour nous, qui connaissons ses travaux, mais pour le public — par la haute marque de confiance dont l'ont honoré, en le choisissant pour arbitre, les gouvernements de la Grande-Bretagne et de la Belgique ; c'est M. Gabriel Monod qui donne à l'*Almanach de la Paix* une étude des plus remarquables, sur *Michelet et le patriotisme* ; c'est Charles Richet qui détache pour lui, d'un livre en ce moment sous presse, un chapitre de la plus haute valeur sur *Les causes de la guerre* ; c'est Anatole Leroy-Beaulieu qui donne, avec la compétence et l'esprit politique qui lui sont propres, une consultation humaine et patriotique sur l'*Antisémitisme et les amis de la paix* — consultation avec laquelle, au premier aspect, peuvent sembler faire double emploi les pages que j'ai intitulées *la France aux Français* ; mais qui, je le crois, ne rendent pas ces pages inutiles, pas plus qu'elle ne perd à leur voisinage aucune partie de sa trop réelle et trop actuelle importance.

Même à côté des meilleurs de ces articles et des plus illustres de ces noms, personne ne songera à trouver inférieure la douloureuse revue des guerres de l'année, présentée avec autant d'élévation que d'exactitude par le président de l'*Association de la Paix par le Droit*, M. Ruyssen ; ou le conseil militaire, à la cour de Pikroh-Kohl II, par Prudhommeaux, fantaisie à la fois bouffonne et sérieuse, qui reste encore, malheureusement, de circonstance, même après la circulaire

du comte Mouraview. Celle-ci, bien entendu, est l'objet d'une appréciation bienveillante et sage de l'un des premiers fondateurs de l'*Almanach*, notre ami Jacques Dumas ; et, comme d'habitude, une revue des mieux faites du mouvement de la paix et des arbitrages, en regard du mouvement de la guerre, complète les renseignements nécessaires aux personnes que ces questions ne laissent point indifférentes.

Il faudrait mentionner encore un heureux choix de courtes citations, empruntées à MM. Fouillée, Anatole France et autres ; et d'humoristiques gravures, qui font penser et soupirer en faisant rire. Je me garde de les énumérer, laissant aux lecteurs le plaisir de les trouver mais je ne puis me dispenser de mentionner d'une façon toute spéciale une admirable petite poésie, signée de simples initiales, que j'avais déjà rencontrée ailleurs, sous ce titre : *Après la guerre*, et dont j'ai vainement essayé de connaître l'auteur. Rien de touchant comme le refrain de ces six strophes : *Pendant que le canon sommeille.*

Quand donc, hélas ! au lieu d'en être réduits à dire, de temps à autre, dans les intervalles de répit que nous laissent la discorde, la haine et l'imbécile égoïsme : *Pendant que le canon sommeille*, pourrons-nous dire une fois pour toutes : *A présent que le canon sommeille et que nous n'avons plus à craindre son réveil?* Quand ? Je l'ignore. Mais si jamais ce jour doit venir, l'*Almanach de la Paix*, sans en exagérer l'influence, y aura bien été peut-être pour quelque chose. Et ceux qui, comme l'auteur de ces lignes, ont applaudi et un peu aidé à sa naissance et à sa croissance, ont le droit de saluer avec quelque satisfaction chacun de ses pas nouveaux dans ce monde, où il a débuté bien modestement, il y a onze ans. C'est le cas de rappeler ces mots que m'adressait, il y a vingt-cinq ans, après l'arbitrage de l'*Alabama*, auquel il avait eu l'honneur de contribuer, l'illustre comte Sclopis : « Je ne me fais pas d'illusions ; mais *le germe est éclos* : *il se developpera.* »

FRÉDÉRIC PASSY.

DIE NEUESTE ENTWICKELUNG DER BRITISCHEN ARBEITERBEWEGUNG (L'évolution récente du mouvement ouvrier en Angleterre), par M. BIERMER. Munster, librairie Coppenrath, 1898.

Sous ce titre, M. le professeur Biermer publie une conférence qu'il a donnée le 13 janvier de cette année à Mayence à l'Association des Industriels de cette région. Ni adversaire, ni admirateur exclusif des *Trade Unions* anglaises, il loue et critique avec mesure et discernement. Ce qu'il redoute, c'est de voir le monde industriel anglais se grouper en un certain nombre de vastes camps hostiles : d'un côté tous

les chefs, de l'autre tous les ouvriers d'une même industrie rangés sous deux bannières ennemies et se faisant périodiquement une guerre légale, mais inflexible, jusqu'à complet épuisement de l'une des armées en présence. C'est, à la vérité, le spectacle que nous a présenté la dernière et colossale grève des mécaniciens. Est-il pourtant téméraire d'espérer que le robuste sens pratique des Anglais, que M. Biermer est le premier à signaler, et le souvenir des pertes énormes subies des deux côtés préviendra le retour fréquent de luttes aussi colossales? La paix sociale serait assurément bien malade en Angleterre, si elle n'avait d'autre fondement que ce que M. Biermer appelle le règne exclusif du principe de la coalition, surtout aujourd'hui que l'hégémonie industrielle anglaise est plus ou moins menacée sur le marché du monde.

E. Castelot.

Encyclopédie des connaissances pratiques

Des machines agricoles sur le terrain par A. Debains, ingénieur des Arts et Manufactures, professeur de Génie rural à l'École nationale d'agriculture de Grand-Jouan, 3 vol. in-8° avec de nombreuses figures dans le texte et des dessins de machines agricoles en appendice. Paris, Société d'éditions scientifiques, 1893-95.

L'ouvrage de M. Debains comprend trois parties. La première traite des instruments qui servent à la préparation mécanique du sol et parmi lesquels la charrue occupe le premier rang. M. Debains examine successivement les différents organes de cet instrument, leur fonction, leur construction, leurs formes et leur mode d'agencement. Il passe ensuite en revue les différents types de charrues : Les araires, les charrues à support, à tourne-oreille, à avant-train, etc, etc. A propos de la charrue munie d'un support à la partie antérieure de l'age, telle que la vieille et excellente charrue des Flandres pourvue d'un sabot, l'auteur fait des observations très justes. On a maintes fois condamné ce support, mais M. Debains ne partage nullement cette manière de voir. A moins qu'il ne s'agisse de labours dépassant 0 m. 20 de profondeur, dit-il, dans des terres parfaitement homogènes, dirigés par d'excellents conducteurs, exécutés par des attelages tirant avec une régularité parfaite (cas exceptionnel dans lequel on se place trop généralement dans des expériences dynamométriques) l'araire donne une traction plus forte que les charrues à support ou à avant-train des meilleurs constructeurs. M. Debains rapporte à ce propos des expériences exécutées à Grand-Jouan et qui confirment son opinion. Il fait, avec raison, l'éloge de la charrue Double-Brabant aujourd'hui

très répandue et dont les praticiens, un peu partout, ont su apprécier les avantages.

Dans un chapitre spécial, M. Debains étudie le prix de revient de labours qui ne peut s'établir qu'avec la connaissance : 1° de la qualité de l'instrument employé et de son adaptation au travail qui lui est demandé; 2° de l'effort de traction qu'exige une charrue et des principes sur lesquels on doit s'appuyer pour le régler; 3° du moteur employé et de son prix de revient journalier; 4° de la surface travaillée par l'instrument pendant une journée de dix heures.

L'effort de traction exigé par la charrue varie beaucoup avec la manière dont elle est réglée et conduite. La position la plus favorable à la traction s'obtient par le régulateur et le point d'attache de la chaîne d'attelage.

Le prix de revient des labours dépend beaucoup des moteurs employés qui sont, aujourd'hui, tant pour les labours ordinaires que pour les défoncements : 1° le cheval; 2° le bœuf; 3° les appareils de labourage à vapeur à deux machines; 4° les appareils de labourage à vapeur à une seule machine; 5° et, tout récemment, les treuils à traction animale. M. Debains discute la valeur de ces différents moteurs en tenant compte de leur appropriation et il termine cette étude intéressante par des tableaux qui pourront être consultés avantageusement par les praticiens et où il expose successivement le prix de revient des travaux exécutés avec les chevaux et avec les bœufs pour les différentes espèces de labour y compris les opérations de défrichement. D'autres tableaux fournissent les mêmes renseignements pour les travaux exécutés avec les appareils à vapeur à une et deux machines et, enfin, avec différentes espèces de treuils.

Mais la charrue ne suffit pas pour préparer le sol à recevoir la semence. La couche superficielle doit être parfaitement ameublie avant d'y déposer la graine et l'on obtient ce résultat au moyen de divers instruments notamment la herse, le rouleau, etc., et ce n'est qu'après avoir étudié ces diverses machines que M. Debains aborde l'examen des appareils qui servent à distribuer les engrais et à répandre les semences.

Les engrais que nous répandons sur les terres au moyen d'instruments se présentent sous deux états différents : à l'état liquide et à l'état pulvérulent, de sorte que leur répartition exige deux machines différentes. M. Debains signale les distributeurs d'engrais qui, actuellement, paraissent le mieux appropriés à ces deux destinations.

Abordant l'étude des semoirs, M. Debains condamne d'abord tous ceux de ces appareils qui répandent la graine à la volée. A notre avis, cette exclusion est trop absolue et nous pensons que, dans certains

cas, ils peuvent rendre des services aux cultivateurs. Il n'entre pas, bien entendu, dans notre intention de contester, en quoi que ce soit, les grands avantages des semis en lignes, avantages bien reconnus partout où ils ont pu être adoptés.

Les semoirs les plus répandus aujourd'hui peuvent, d'après le mode de distribution des graines, être rapportés à trois types : 1° les semoirs à cuillères ; 2° les semoirs à alvéoles et 3° les semoirs à hélice, système de Lapparent. M. Debains, après avoir décrit quelques-uns de ces instruments les plus réputés, donne sur leur emploi et leur conduite, des instructions détaillées et qui seront consultées avec le plus grand fruit par tous les cultivateurs qui ne sont pas familiarisés avec l'usage de ces appareils.

M. Debains est sobre de détails en ce qui concerne les semoirs en paquets qui, quoiqu'en disent certains agronomes, ne sont pas sans présenter quelques inconvénients.

L'adoption des semis en lignes entraîne nécessairement l'emploi d'instruments appropriés à la destruction des mauvaises herbes, habituellement désignés sous le nom de *houes à cheval*. M. Debains décrit quelques-unes de ces machines, indique la manière de les conduire et le prix de revient du travail qu'el es exécutent. Il termine son deuxième volume par l'étude d'appareils qui, dans ces dernières années, ont acquis une grande importance.

Comme tout le monde sait, parmi nos plantes cultivées, il en est qui, comme la pomme de terre, la betterave, la vigne, etc, sont attaquées par de redoutables végétations cryptogamiques contre lesquelles, heureusement nous pouvons aujourd'hui nous défendre au moyen de liquides antiseptiques, parmi lesquels le plus connu est la *Bouillie bordelaise*. Ces liquides sont projetés sur les plantes soit avant, soit dès l'apparition des parasites, par des instruments désignés sous le nom de *pulvérisateurs* et qui, dans les derniers temps, ont reçu de grands perfectionnements. Ces instruments sont à dos d'homme, à bât et à traction. M. Debains indique aux cultivateurs les raisons qui doivent les guider dans le choix d'un appareil, les soins d'entretien dont il doit être l'objet, l'organisation du travail sur le terrain et le prix de revient du traitement.

Le troisième volume est consacré à l'étude des instrument qui servent à récolter les produits de nos plantes cultivées. M. Debains traite successivement des machines employées pour la récolte des fourrages, des céréales et des plantes-racines et tubercules,

Les instruments dont on fait usage pour recueillir les *fourrages* sont les faucheuses, les faneuses et les rateaux à cheval ; pour les *céréales*, les moissonneuses simples et javeleuses, les moissonneuses combinées

et les moisonneuses-lieuses qui ont reçu, dans les derniers temps, de notables améliorations; et, enfin, pour les *racines* et les *tubercules*, les arracheuses de betteraves, de chicorée et de pommes de terre.

Tous ces appareils ainsi que leur mécanisme sont étudiés avec des soins méticuleux. La parfaite compétence de l'auteur se révèle par les indications précises qu'il fournit sur la construction et l'emploi de toutes ces machines et le prix de revient du travail qu'elles fournissent.

Les documents pratiques abondent dans l'ouvrage de M. Debains et c'est là un grand mérite que sauront apprécier les agriculteurs qui trouveront dans son livre un excellent guide pour le choix et l'emploi de toutes les machines étudiées.

G. Fouquet.

Le mouvement syndical et corporatif dans l'Agriculture française ; la fédération agricole, par Elie Coulet. — 1 vol. in-8°, Camille Coulet à Montpellier, et Masson à Paris, 1898.

« Cecy est un livre de bonne foy », disait Montaigne de ses *Essais*, et les auteurs, dans leurs préfaces, ont souvent répété le mot. M. Elie Coulet — car après tout la bonne foi est la moindre chose que l'on puisse exiger — peut dire mieux du sien : il est, non seulement consciencieux, la vérité y éclate, lumineuse, évidente, à chaque ligne. Je ne sais s'il sera apprécié comme il le mérite. Dans sa modestie il ne fait pas le tapage de certaines œuvres dont on fait la renommée — la seule qu'elles auront jamais — à grand renfort de réclame. Ce ne sera pas ma faute s'il n'est pas lu, car je n'hésite pas à le recommander comme une étude qui tranche vigoureusement sur la banalité, le paradoxal, le faux de la plupart des productions que nous voyons éclore, depuis quelques années, sur le même sujet.

M. Elie Coulet déclare — c'est son point de départ — ne pas « partager l'engouement général pour tous les développements actuels de l'association agricole. » Il a bien raison. Car, comme il le dit, depuis que « l'agriculture est considérée en France comme la seule industrie nationale, la seule importante, en faveur de laquelle l'Etat doit consentir tous sacrifices, tous secours, toute protection pour en assurer la prospérité », il n'est pas sans en résulter « des dommages sérieux, soit pour les autres industries nationales, manufacturières ou commerciales, soit pour la consommation. »

Nous ajouterions volontiers ici que ces dommages atteignent l'agriculture elle-même, prise dans son ensemble, que l'on nourrit d'illusions. Elle ne peut, en effet, se passer du commerce, et il ne faut pas aussi confondre quelques individualités agricoles ou politiques avec

l'agriculture. Quoi qu'il en soit, et restant dans les limites de l'argumentation de M. Coulet, nous pouvons constater avec lui que l'action des syndicats agricoles s'est exercée en matière d'achats, de ventes et de crédit, uniquement au profit des propriétaires ruraux, au lieu que les salariés agricoles, exclus des syndicats patronaux, et n'ayant pas la possibilité de créer des syndicats agricoles ouvriers, n'ont aucunement bénéficié et n'attendent aucun bienfait des associations professionnelles.

M. Elie Coulet préconise ici la nécessité du syndicat mixte. Je ne sais si c'est une concession qu'il a voulu faire aux idées du jour. Ce syndicat, en supposant qu'il produise un rapprochement entre patrons et ouvriers, qu'il donne quelques avantages à ceux-ci, n'en sera pas moins, avec le péril que va nous faire entrevoir l'auteur, un syndicat qui concourra à englober la France dans une vaste *fédération agricole*, ou *État agricole fédéral*, État tout-puissant dans l'Etat débilité, affaibli, ne pouvant plus remplir son rôle de justice sociale, et qui lui imposera ses volontés.

Les syndicats agricoles ont d'abord rendu de réels services aux agriculteurs par l'achat en commun des matières nécessaires à la culture. Mais alors le syndicat était une boîte aux lettres. En achetant, par grosses quantités, pour ses adhérents, il les faisait profiter des prix inférieurs à ceux de l'achat en détail. Mais depuis ... depuis ils se sont faits commerçant eux-mêmes — au mépris de la loi — et ne se contentent même plus de fournir les engrais ou autres produits culturaux; ils procurent aussi des objets pour le ménage ou les besoins personnels de l'agriculteur. Et comment procèdent-ils ? lisez donc le livre de M. Coulet. Il ne vous sera pas suspect. Il cite ici M. le comte de Roquigny. On met tout simplement le couteau sur la gorge aux commerçants. La place me manque pour des détails trop longs. C'est à la page 31.

Les syndicats agricoles ont aussi entrepris la vente directe des produits de leurs adhérents. Ils veulent, disent-ils, supprimer l'intermédiaire onéreux, faire profiter de son bénéfice, chacun pour une partie, le producteur et le consommateur. Qu'y a-t-il là de vrai ? Rien. Le but est encore la substitution, sans profit pour personne, du syndicat au commerçant. Ce n'est pas, en effet, 1/2 ou 1 p. 100, pour couvrir les frais, que prélèvent les syndicats pour cette vente, mais bien, d'après les renseignements de M. Coulet, 5 p. 100. Quant à leur prétention d'offrir à de meilleurs prix que le commerce, elle n'est pas fondée. M. Chiousse, président des Sociétés coopératives de consommation des employés de P. L. M., voulut, en novembre 1896, leur acheter le vin dont il avait besoin. Le commerce lui fournit à raison de 19 francs ce

dont on lui demandait 23 fr. 50. Et c'est à M. Mabilleau que M. Coulet emprunte ce fait. Aussi, à ce point de vue, les syndicats ne peuvent guère enregistrer que des mécomptes. C'est que le commerce, le vrai commerce n'existe pas pour rien, et il n'existerait pas s'il n'avait d'autre rôle que de prélever un bénéfice pour son intervention entre producteur et consommateur. C'est son utilité pour tous qui justifie ce bénéfice.

Ces agissements présentent un grand danger. En effet, « l'espoir secret des chefs du mouvement syndical, dit M. Coulet, est d'arriver à la constitution d'une grande Union agricole nationale capable d'imposer ses prix à la vente comme elle le fait déjà pour ses achats. Tandis que les agriculteurs proclament bien haut leur désir de faire bénéficier le consommateur des avantages dus à la suppression du commerce, nous les voyons, constitués déjà en syndicats ou sociétés coopératives agricoles, s'unir en Unions régionales les solidarisant davantage, puis le réseau de ces Unions régionales une fois complet se fondre en une Union nationale, grande directrice de tout le mouvement économique agricole. Ces groupements bien constitués, complétés par leurs innombrables auxiliaires, sociétés coopératives, caisses de crédit, de secours mutuels, de retraites, de magasins généraux warrantant les récoltes et permettant au producteur d'attendre patiemment la vente définitive, etc., pourront alors, obéissant au mot d'ordre de l'Union nationale, imposer des prix à la consommation. »

Et c'est bien cela. Et cela s'appelle l'accaparement — le vrai, pas celui que ceux qui l'ont inventé reprochent bien injustement au commerce — l'accaparement défendu non seulement par la loi, mais par la simple probité.

Cette entente agricole pour l'accaparement conduit au monopole, et du monopole à l'*étatisation*. C'est ainsi encore que les chefs du mouvement syndical agricole, qui ont la prétention de combattre le socialisme, nous conduisent directement au socialisme d'Etat, le pire de tous. Et les syndicats sont actuellement au nombre de 1.700 englobant 600.000 individus.

Je m'arrête. Lisez ce livre dont je regrette d'avoir parlé trop imparfaitement pour ce qu'il vaut. Le mérite de l'avoir écrit est d'autant plus grand à M. Coulet que ce n'est pas précisément — si j'en juge par certains indices — le milieu où il vit qui le lui a inspiré. Aussi bien est-ce rarement dans les idées courantes et vulgaires que se rencontre la vérité.

MAURICE ZABLET.

NEUVIÈME CONGRÈS DU CRÉDIT POPULAIRE (associations coopératives de crédit), tenu à Lille du 4 au 7 avril 1897. Actes du Congrès. — Paris, Guillaumin et Cie, et Menton, imprimerie coopérative mentonnaise, 1897.

Ce neuvième Congrès était présidé par M. Eugène Rostand. On s'y est occupé de choses fort intéressantes. *Crédit personnel, crédit à bon marché, crédit répondant à des besoins légitimes*, en faveur des petits commerçants, des petits patrons, des petits industriels, des petits agriculteurs, des marchands, des artisans, des paysans, des ouvriers, tel est le but poursuivi, comme l'explique le président dans son discours d'ouverture du Congrès. La question ainsi posée a été examinée sous bien des faces. Des rapports lus, des conférences faites, il y a beaucoup à apprendre. Du reste, il suffit, pour en être convaincu, de voir la liste des orateurs qui étaient, outre M. Eugène Rostand, MM. le comte de Rocquigny, les abbés van der Briessche et Mellaerts, van der Smissen, Morisseaux, Georges Picot, Dufourmantelle, Dubois, Ch. Rayneri, Guérin, O. Lepreux, Georges Blondel.

Les efforts tentés pour l'établissement du *crédit personnel* sont des plus louables. Il y a là une vérité économique trop longtemps méconnue, ou, pour mieux dire, inconnue chez nous. Mais j'avoue ne pas voir comment ce crédit peut se trouver dans les associations coopératives où, précisément, un peu plus, un peu moins, la personnalité disparaît. C'est au membre de l'association qu'on l'accorde, non à l'individu, et c'est le payer bien cher que de l'acheter aux dépens de sa liberté, de son indépendance. Je crains aussi, je l'ai dit souvent, qu'il n'y ait un danger social à établir un crédit populaire, ce qui en suppose un qui n'est pas populaire. Ne creuse-t-on pas ainsi un fossé entre des classes divisées, les inférieures jalouses des supérieures, et celles-ci cherchant à se défendre contre les craintes plus ou moins fondées que lui inspirent celles-là ? Mais je ne veux pas insister. On m'a déjà reproché mon peu d'enthousiasme à cet égard. Je puis dire toutefois que si, — comme je le crois, — les hommes qui se sont voués à cette tâche se trompent, ils se trompent avec les sentiments les plus nobles, les plus généreux, les meilleures et les plus pures intentions. De cela je n'ai jamais douté, et personne ne peut douter.

MAURICE ZABLET.

DU VÉRITABLE CARACTÈRE ET DE L'UTILITÉ RÉELLE DES PORTS FRANCS, par Emile DELIVET. — 1 brochure in-8°, Le HAVRE, imprimerie F. Le Roy, 1898.

Dans cette courte et intéressante étude, M. Emile Delivet montre,

comme l'a fait l'an dernier à la Chambre des députés M. Charles Roux, la nécessité d'établir chez nous des ports francs. Il fait ressortir avec une grande vigueur la situation précaire où le régime protectionniste réduit notre commerce extérieur, et c'est sur les inconvénients mêmes de ce régime qu'il s'appuie pour démontrer l'urgence de la mesure. Les pays libre-échangistes peuvent à la rigueur s'en passer, leur système économique donnant les facilités désirables. Il n'en est pas de même chez nous, et les exemples de Hambourg, de Brême, de Gênes sont là pour dire ce que nous pourrions faire et ne faisons pas. Comparez le développement du port de Hambourg avec celui du Hâvre. En 1897, les arrivages dans ce dernier port sont de 2.958.584 tonneaux contre 1.432.650 en 1870. Progression 106 p. 100. A Hambourg ils sont de 6.708.000 tonneaux contre 1.389.789 en 1870. Progression 310 p. 100. Mais Hambourg est pourvu d'un port franc.

La conclusion de M. Emile Delivet est que, à l'égard du marché international du transit, comme en ce qui concerne le marché d'exportation, il faut, à l'instar de nos concurrents, et de nécessité absolue et urgente :

1° Concentrer sur les points favorables de la frontière de mer nos forces de transports et communications, tant terrestres et fluviales que maritimes, et combiner des avantages de tarifs, avec toutes les facilités que l'expérience et une prévoyance raisonnée peuvent inspirer ;

2° Instituer la franchise sur ces points et la caractériser par la suppression de toute formalité de douane dans toute la zone franche ;

3° Faire tout le possible pour provoquer la création, sur ces points, de fabriques, usines et chantiers, travaillant spécialement pour l'exportation, et manipulant, transformant, sans aucune entrave ou formalité douanière, toutes les matières et denrées sur lesquelles peut s'exercer l'industrie humaine.

Il vaudrait mieux un régime général de large liberté commerciale, mais en l'attendant et comme nous pouvons l'attendre longtemps...

Cette étude est peut-être, dans sa brièveté, trop prolixe de considérations générales. Mais elle est inspirée par les meilleurs principes économiques, ceux de la liberté et de l'intérêt bien entendu de notre pays.

Maurice Zablet.

Annales de l'Institut international de sociologie, tome IV, contenant les travaux du congrès tenu a Paris en juillet 1897, in-8°. Paris, V. Giard et E. Brière, 1898.

Le 3e Congrès de Sociologie qui s'est tenu à Paris, sous la présidence de M. P. de Lilienfeld a été brillant et animé, tant par la variété des sujets traités que par la diversité des opinions émises sur chacun d'eux par les congressistes.

La pièce de résistance, celle vers laquelle convergent plusieurs des mémoires présentés, a été la *théorie organique des sociétés*.

Plusieurs travaux ont été présentés sur ce sujet, par MM. Novicow, de Lilienfeld, Tarde, de Krauz, Stein, auxquels on peut joindre celui de M. Garofalo sur *le cerveau individuel et le cerveau social*, et une vive discussion s'est engagée pour et contre la société-organisme.

M. Novicow soutient que la théorie organiciste ne justifie pas le despotisme, le militarisme, le socialisme comme plusieurs le prétendent. Dans l'individu, en effet, « le cerveau est un monarque qui cherche tous les jours à gouverner le moins possible. Il n'a qu'une seule visée : restreindre le champ de son action. Il nous donne un magnifique exemple de libéralisme. Si les gouvernements faisaient comme le cerveau, notre prospérité augmenterait beaucoup plus vite qu'elle ne le fait actuellement. »

M. Tarde ne voit pas l'utilité de la théorie organique. « La sociologie, dit-il, s'est faite et se fait tous les jours par la comparaison des diverses sociétés entre elles et nullement par la comparaison stérile des sociétés en général avec les êtres vivants. » L'orateur indique plusieurs différences réelles entre les sociétés et les organismes ; mais les partisans de la société-organisme ne les lui contestent plus : ils conviennent que les sociétés sont des organismes, « d'un genre particulier et possédant un plus haut degré de complexité que les organismes animaux. »

Il conviendrait peut-être de commencer par s'entendre sur le mot organisme. Il en est donné plusieurs définitions. Une des meilleures nous paraît être celle de M. Stein. « L'organisme est une multitude de parties constituant une unité tendant vers le même but. »

M. de Krauz, qui est marxiste, voit les sociétés humaines divisées en classes, luttant les unes contre les autres et appelant même les étrangers à leur secours ce qui n'a pas lieu dans les organismes. A-t-on jamais vu, dit M. de Krauz, qu'une des parties de l'organisme, pour en combattre une autre, introduisît dans son intérieur des cellules de la partie analogue d'un autre organisme. Toute société de classes n'est pas un organisme unique, mais une cohabitation parasitique, ou tout au plus mutualiste, de plusieurs organismes-classes.

La théorie organique, dit à son tour M. René Worms, ne proclame pas l'identité complète des sociétés et des organismes, elle ne veut établir que leur ressemblance fondamentale. L'organicisme ne se donne pas non plus comme une méthode exclusive. Les analogies biologiques ne suffisent pas pour constituer l'art social, elles ne suffisent pas non plus pour constituer intégralement la science sociale.

M. Limousin soutient que la biologie ne peut suffire pour fonder la sociologie ; la loi d'hérédité, par exemple, n'est pas applicable en sociologie ; les qualités intellectuelles, morales, etc., ne se transmettent pas par hérédité, et c'est fort heureux, car la division en classes serait alors réelle et irrémédiable.

M. Karéiev nous paraît donner la note juste en disant qu'il y a une part de vrai et une de faux dans chacune des théories de la société humaine. Sa conclusion se rapproche de celle de M. Stein : « La société a tendance à devenir un organisme ; mais l'individu humain est en lutte perpétuelle contre la tendance organique de la société qui le rendrait une simple cellule de l'organisme social. »

Enfin M. Espinas est d'avis qu'il faut renoncer à la conception de A. Comte, qui passe directement de la biologie à la sociologie et « replacer la psychologie à son rang dans la série des sciences, entre la biologie et la science sociale ».

Dans sa comparaison du cerveau social et du cerveau individuel, M. Garofalo reconnaît que le premier n'est pas comme le second composé de l'élite des cellules. Pour y remédier, il propose la constitution d'une sorte d'aristocratie intellectuelle.

Ne serait-ce pas précisément la constitution déjà existante de cette prétendue aristocratie intellectuelle qui, portant les plus légères têtes au sommet de la pyramide sociale, est la cause première du mal constaté par M. Garofalo ? Il nous semble que l'auteur s'exagère l'importance du rôle de l'intellect dans la marche de la société.

L'étude de M. Lester Ward sur l'économie de la douleur et l'économie du plaisir est un peu subtile. L'auteur distingue les forces sociales positives et négatives ; celles là recherchent le plaisir, celles-ci fuient la douleur. Les forces négatives ont prédominé dans le passé ; les positives prennent maintenant le dessus et le prendront de plus en plus.

Plaisir et douleur étant relatifs, on ne voit guère la possibilité de trouver une ligne de démarcation entre l'économie de la douleur et celle du plaisir. M. Ward en imagine une. « Si nous désignons toutes les douleurs comme *minus* et tous les plaisirs comme *plus*, cette ligne tombera au point où la somme algébrique est égale à zéro. Toute société au-dessous de cette ligne représente une économie de douleur, et les sociétés seulement qui se trouvent au-dessus de cette ligne représentent une économie de plaisir. »

M. Loria lit un mémoire sur l'importance sociale des études économiques sur les colonies, où il soutient que toutes les colonies passent par les mêmes phases, mais plus rapidement que les sociétés primitives : terre libre, terre appropriée, esclavage, servage, prolétariat. Cette théorie est contestée par M. René Worms qui dit que l'expérience acquise par la métropole profite aux colonies, que l'esclavage des noirs en Amérique a eu des causes et des caractères très différents de ceux de l'esclavage antique. On pourrait ajouter que l'esclavage antique n'a pas eu partout et toujours les mêmes caractères et la même origine que lui attribue M. Loria.

Les lois de l'évolution politique, d'après M. Starcke, se réduisent à ce principe : que l'homme naît en société et qu'il y reste, 1° par habitude et 2° par crainte de l'inconnu. L'auteur nous donne une histoire à vol d'oiseau des sociétés, de laquelle il ressort que tout gouvernement a le caractère représentatif; c'est-à-dire que son trait essentiel n'est pas la force physique dont il dispose, mais l'organisation de motifs qui agissent déjà dans les individus; que la domination des grands capitaux n'est pas nécessaire au point de vue économique, et qu'elle n'est possible que grâce à l'emploi du pouvoir politique et de l'ordre social protégé par celui-ci. « Tant que l'Etat s'implique, par son administration financière dans les grandes entreprises industrielles, tant qu'il s'introduit dans la vie économique, moyennant ses concessions et ses secours, les financiers règneront et la vénalité des représentants sera fort difficile à combattre efficacement. »

La Sélection indirecte, par M. Steinmetz, ne nous intéresse qu'indirectement ; néanmoins les idées optimistes de l'auteur sont bonnes à noter. Le fléau de l'alcoolisme, qui nous effraye tant, nous présente lui-même une consolation dans la sélection indirecte : il élimine les faibles de tempérament qui ne peuvent le supporter, et les faibles de caractère qui ne peuvent résister à cette passion. On en meurt directement parce que la constitution succombe, et indirectement parce que le caractère ne vaut pas grand'chose. « Ceux qui restent sont les meilleurs, les plus forts caractères. »

M. Raoul de la Grasserie a étudié, dans les années précédentes, l'évolution des idées d'aristocratie et de démocratie; il traite cette année de l'*évolution de l'idée de monarchie*.

L'idée de monarchie est un élément qui se rencontre dans les aristocraties et même dans les démocraties et souvent à forte dose. Pour concilier entre eux ces trois éléments, l'auteur indique certaines modifications aux constitutions modernes, notamment la dissolution des assemblées par la nation et non plus par le chef de l'Etat.

M. P. Dorado, traitant du *Rôle de la justice criminelle dans l'avenir*,

établit que le délit est la résultante d'une foule de facteurs parmi lesquels le coefficient personnel n'est pas le plus important. Il en conclut que la justice criminelle doit plutôt tendre à prévenir les crimes et à guérir leurs auteurs qu'à les punir.

M. Puglia est d'avis que, dans beaucoup de cas, on pourrait substituer à la peine la condamnation au dédommagement et que le débiteur insolvable devrait être contraint à travailler; une partie de son gain serait cédée au créancier,

M. Novicow constate que la liberté accordée à l'industrie et au commerce a déjà fait disparaître beaucoup de délits, d'où il suit que plus de liberté en fera disparaître d'autres encore.

M. Alfred Lambert demande la proclamation du principe de solidarité et l'*obligation sociale de l'assistance*. Les causes de l'indigence, dit-il, sont toutes ou à peu près, d'ordre social; la misère est la rançon même du progrès; le développement du machinisme détermine fatalement le chômage et la diminution des salaires.

Il a été souvent répondu à ces assertions par un fait très important : s'il en était ainsi, l'Angleterre serait le pays le plus misérable du monde : elle n'a ni « proclamation » des droits de l'homme, *à fortiori* du principe de solidarité; le progrès et le machinisme y sont plus avancés que partout ailleurs. Et pourtant la misère matérielle et morale recule de plus en plus.

M. Lambert se recommande de Thiers qui a dit : « L'assistance est la plus noble, la plus attachante de toutes les vertus. De même que l'individu ne saurait trop s'y livrer, l'Etat non plus ne saurait trop la pratiquer. »

Chacun des mots de cette formule serait discutable. Disons seulement que la vertu est un effort et que l'assistance ne peut être une vertu pour l'Etat, puisqu'il n'a aucun effort à faire en la pratiquant : il n'a qu'à prendre aux uns pour donner aux autres, aux travailleurs pour donner aux oisifs.

M. Limousin objecte que la véritable solution du problème serait l'assurance et non l'assistance; néanmoins, en attendant, il croit que l'Etat doit assister même ceux qui sont dans la misère par leur faute, tout en constatant comme il le fait un peu plus loin « qu'il est dur pour le contribuable, qui vit péniblement de son travail, d'être entravé dans sa prévoyance personnelle et légitime, de se priver même de choses nécessaires à sa vie, pour contribuer à la vie de gens malheureux par leur propre faute. » Cela est non-seulement dur, mais décourageant; et si l'assistance de l'Etat jette dans la misère ceux qui la côtoient sous prétexte d'en tirer ceux qui y sont et souvent ne font rien pour en sortir, où est la justice et la moralité de l'assistance officielle ?

M. Stein observe judicieusement que si l'État reconnaît le droit à l'existence, il doit en même temps reconnaître le droit au travail. Ajoutons : et aussi le devoir de travailler, ce qui peut mener plus loin que ne veulent aller M. Lambert et M. Limousin.

Pour un malheureux que l'État assiste, tant mal que bien, il en réduit une dizaine à la misère. Où est le profit moral et matériel? Ne vaudrait-il pas mieux, ne fût-ce que pour l'exemple, laisser périr ce paresseux et ce vicieux que de sacrifier dix hommes de bonne volonté et de bonne conduite?

Nous allons être obligé d'omettre quelques autres mémoires qui mériteraient également d'être signalés, car la place nous manque.

On voit par ce léger aperçu que la société internationale de sociologie travaille ferme. Qu'en sortira-t-il ?

Dans son discours d'ouverture, le président du Congrès, M. de Lilienfeld, prenant la moyenne mondiale du niveau artistique, constate que ce niveau du sentiment esthétique des masses baisse de plus en plus. Le théâtre, la poésie, le roman, la musique, la peinture, tout décline. « Pégase, saisi de nos jours de convulsions hystériques, a jeté la poésie à terre ; elle s'y traîne en ne s'inspirant que des actualités fugitives du jour ou de sensations purement subjectives. »

M. de Lilienfeld espère que la philosophie sociale ouvrira de nouvelles sources d'inspiration à la poésie, élargira l'horizon esthétique des masses populaires, animera d'une vie nouvelle l'idéal artistique.

L'Institut international de sociologie a décidé en clôturant qu'un Congrès aurait lieu à Paris en 1900 et que le bureau pourrait en convoquer un autre dans l'intervalle si les circonstances s'y prêtent.

H. Bouet.

Religion de l'humanité, lettre a M. Max Nordau, par Juan Enrique Lagarrigue. Br. 16° Santiago du Chili, année CIX[e] de la grande crise (1897).

Il y a deux sortes de positivistes : ceux qui admettent la partie philosophique et historique de Comte, mais rejettent la partie religieuse qu'il a élaborée sur ses vieux jours, et ceux qui adoptent tout le bloc : méthode, philosophie, religion et jusqu'au calendrier.

A la première catégorie appartient M. Max Nordau et à la deuxième M. Lagarrigue. Celui-ci reproche à celui-là de s'arrêter à mi-chemin.

Au point de vue philosophique, le positivisme n'est guère que du *négativisme*. Il détruit et ne réédifie pas. Ce n'est, dit M. Lagarrigue, que sous sa forme religieuse que le positivisme doit régénérer le monde et produire le bien-être universel. La religion de l'Humanité est le complément logique et indispensable de la Philosophie positive. La philo-

sophie positive sans ce complément ne peut conduire qu'au scepticisme et au pessimisme. « L'harmonie de l'âme vient de la foi et jamais du doute... C'est l'esprit de sainteté, la préoccupation constante de notre perfectionnement moral qui forme le grand mérite de la religion et qui la met au dessus de tout. ».

En conséquence de ces considérations, M. Lagarrigue adjure M. Max Nordau d'embrasser le positivisme dans son entier. « J'en appelle, lui dit-il, à votre énergique esprit de progrès pour que vous vouliez prendre une attitude complète positiviste. Disposé, comme vous l'êtes, à concevoir organiquement la vie sociale, il me semble que vous ne pourrez vous arrêter à des sentiments révolutionnaires. La plus grande des forces humaines est cette volonté sainte et persuasive qui sait dominer en nous et en autrui les agitations subversives. »

On sait que la religion positiviste substitue l'Humanité à la Divinité comme objet du culte. Nous ne discuterons pas ce nouveau dogme. M. Rouxel en a fait une courte critique, — précisément à propos d'une autre publication du même auteur —, dans le *Journal des Economistes* de décembre 1897. Nous ne pouvons mieux faire que d'y renvoyer les lecteurs.

Le positivisme, niant l'immortalité personnelle, ne nous paraît guère propre à servir de base et de règle à notre perfectionnement moral, — règle dont l'auteur reconnaît la nécessité — car l'idée que nous avons de l'*Humanité* ne peut être basée que sur celle que nous avons de notre *personnalité*. Celle-ci est donc la vraie règle. Si la personne ne survit pas, il lui importera peu que l'Humanité survive et il est peu probable qu'elle se passionnera pour cet idéal.

Nous croyons donc que M. Max Nordau ne gagnerait pas beaucoup à faire le reste du chemin, ce qui ne veut pas dire qu'il doive rester en place : partant d'un centre, le nombre des rayons est infini.

Le dificile est de choisir.

H. Bouet.

La liberté économique et les événements d'Italie, par Vilfredo Pareto, br. in-8°, Lausanne F. Rouge, 1898.

A propos d'une discussion engagée entre les partisans de la centralisation et ceux de la décentralisation en Italie, M. de Molinari écrivait en 1860 : » Nous sommes pour la liberté individuelle et la non intervention gouvernementale... Nous craignons que ce ne soit pas précisément à la constitution d'une administration économique que l'on vise, en ce moment, en Italie. Il s'agit de lotir les classes supérieures, qui viennent d'y conquérir le monopole gouvernemental et, par con-

séquent, de créer assez de places pour satisfaire les appétits qui se précipitent à la curée. Quoi que puissent dire et faire les honnêtes théoriciens qui s'imaginent que l'intérêt des gouvernés doit passer avant celui des gouvernants, ils en seront pour leurs plans de simplification et de réforme, et la réorganisation administrative de l'Italie demeurera subordonnée aux nécessités de la politique. »

Ces appréciations émanant d'un économiste, d'un théoricien, les hommes pratiques trouveront peut-être qu'elles n'ont aucune portée ; mais des idées analogues paraissent aussi, vers la même époque, sous la plume de Proudhon : « Unité, dit celui-ci, donc, centralisation, gros traitements, sinécures, monopoles, privilèges, concessions, affaires grandes et lucratives, dégagées de tout aléa par l'intervention des hommes du pouvoir : ce sont là choses qui se tiennent... Pour la camarilla gouvernementale les gens se divisent en deux groupes : l'un, le plus petit, composé de capitalistes — entrepreneurs — propriétaires, s'appuyant pour son exploitation sur une forte centralisation politique ; l'autre, groupe innombrable plus spécialement indigène, mais sans capital ni propriété, formé de toute la masse des salariés du pays, d'autant plus sûrement exclus de la richesse publique qu'on les tient par leur infatuation unitaire, et que leur déchéance a été, pour ainsi dire, décrétée par le suffrage universel même. »

Ces prédictions, faites par deux esprits si différents, se sont amplement réalisées et M. de Molinari pouvait dire, en 1887 : « Avant l'unification et la constitutionnalisation de l'Italie, les frais de gouvernement de l'ensemble des Etats de la Péninsule n'atteignaient pas 600 millions ; ils approchent aujourd'hui de 2 milliards, sans parler de l'énorme charge supplémentaire résultant de la généralisation de la corvée militaire... Les appétits de la classe gouvernante allant croissant avec l'impossibilité de les satisfaire, elle est devenue protectionniste de libre échangiste qu'elle se flattait d'être avant de posséder le pouvoir de s'enrichir aux dépens d'autrui. Actuellement, le tarif douanier de l'Italie unifiée dépasse la moyenne des tarifs de l'Italie morcelée, et le mouvement protectionniste est encore à ses débuts. »

Depuis 1887, les faits ont été loin de démentir les prévisions de 1860, c'est ce que montre M. Pareto dans la présente brochure. La protection et le militarisme, dit-il, sont les causes principales des maux de l'Italie. Ce n'est plus au travail honnête qu'on demande la richesse, c'est à l'intrigue et à la corruption des pouvoirs publics. Après la victoire du protectionnisme, en 1887, on vit surgir en Italie une infinité d'entreprises qui n'avaient d'autre raison d'être que l'appui du gouvernement, et qui disparurent bientôt comme des châteaux de cartes, en couvrant de ruines le pays. Les droits protecteurs accordés à l'agri-

culture sont impuissants pour ramener la prospérité dont celle-ci jouissait avant 1887.

Mais ils sont très efficaces pour répandre la misère, comme le prouvent les chiffres suivants : En 1883, la consommation de viande, à Rome, par tête d'habitant était de 50 kilos; en 1886, elle atteint 52 kilos; en 1887, elle augmente jusqu'à 56. Mais immédiatement après le triomphe du protectionnisme et de l'étatisme, elle diminue. Elle n'est plus que de 51 kilos en 1888; de 46 en 1890; de 42 en 1891; de 39 en 1892; de 40 en 1893. Pour l'Italie entière, la consommation de froment, par tête d'habitant, était, en moyenne, de 135 kilos pour la période de 1870 à 1887; elle tombe à 123 pour la période de 1888 à 1890.

Le peuple italien, ne pouvant manger de pain, est obligé de se rejeter sur le maïs, souvent avarié, toujours mal préparé, car le sel, frappé de droits énormes est d'un prix si exorbitant que les enfants préfèrent le sel au sucre et aux bonbons quand ils peuvent s'en procurer.

Les conséquences de cette protection à outrance sont la misère noire, la pelagre et d'autres maladies, l'émigration pour les hommes qui le peuvent et les révoltes pour ceux qui sont réduits à la dernière extrémité. La protection, voilà donc la vraie cause première des troubles de Sicile et d'Italie, M. Pareto montre que les socialistes ne sont pour rien dans ces émeutes, ce qui est d'ailleurs l'avis de tous les observateurs éclairés et désintéressés dans la question. Il devient chaque jour de plus en plus évident que ni les socialistes ni les cléricaux n'ont poussé le peuple à l'émeute; au contraire, les députés socialistes ont tâché de le calmer. Le parti du gouvernement confirme implicitement cela, lorsqu'il accuse les députés socialistes d'avoir agi ainsi « parce qu'ils ne croyaient pas le moment propice pour une révolution. » Que le motif fût celui-là ou un autre, le fait n'en subsiste pas moins.

Il faut lire la description des moyens employés par le pouvoir pour ramener à l'ordre les émeutiers ou prétendus tels et les bons exemples de violation de la propriété, tant matérielle que personnelle, que le gouvernement donne aux socialistes.

La conclusion de tout cela, c'est que les Italiens n'ont pas gagné à l'unification. Au temps des Bourbons, les condamnés politiques envoyés aux galères étaient fort mal traités, mais ils avaient du papier et des livres, ils pouvaient étudier et écrire ; toutes choses que le parti dominant actuellement en Italie refuse à ses adversaires malheureux qu'il a fait condamner à la réclusion.

Rouxel.

Bibliothèque d'histoire contemporaine. Le socialisme utopique. Études sur quelques précurseurs inconnus du socialisme, par André Lichtenberger, in-16°. Paris, Félix Alcan, 1898.

Ce volume se compose de dix articles dont plusieurs ont paru dans diverses revues. M. Lichtenberger croit que les auteurs qu'il analyse, les socialistes utopistes du siècle dernier étaient complètement inconnus, au moins en tant que socialistes, jusqu'au moment où il s'en est occupé. Qu'ils fussent inconnus du gros public, nous n'avons aucune peine à le croire et nous pensons même qu'ils le resteront, car le gros public a suffisamment à faire de suer le budget et de lire les journaux, il ne lit plus de livres ; mais que les historiens et les sociologues ignorent les auteurs du siècle dernier qui se sont occupés de leurs travaux, c'est ce que l'on ne peut dire d'une façon générale. Il ne manque pas de bibliophiles qui connaissent les auteurs cités par M. Litchtenberger et beaucoup d'autres encore qui les valent bien. Il n'en faut pas moins convenir que les socialistes se seraient épargné bien des peines inutiles s'ils avaient remonté à ces sources, comme je le leur ai souvent conseillé, car ils y auraient trouvé presque toutes les critiques de la société actuelle qu'ils croient découvrir les premiers, et aussi la plupart de leurs projets de réformes.

Quelle est la valeur de ces auteurs inconnus ? Sont-ils de beaucoup inférieurs aux auteurs connus contemporains, ou l'oubli dans lequel ils sont tombés si vite est-il mérité ? M. Litchtenberger parait incliner vers cette dernière opinion, il regarde leurs travaux comme des « inepties vertueuses et humanitaires », et il n'est pas loin de partager le sentiment de Grimm, qui mesurait la valeur des productions littéraires au profit qu'elles raportent à leurs auteurs et qui disait, en parlant de Beaurieu : « Je crains que cet *Elève de la Nature* [1] ne nourisse fort mal son précepteur. »

Il faut convenir que les socialistes utopistes ne s'occupent pas beaucoup de polir leur style, d'arrondir leurs périodes, comme le font les écrivains classiques, les poètes courtisans, les auteurs pensionnés par l'Etat pour anesthésier le peuple et l'empêcher de sentir le poids des charges qu'on lui impose ; mais nos utopistes sont remplis de bonnes intentions, ce qui est essentiel par dessus tout ; la plupart sont d'un désintéressement dont nous sommes bien guéris — si c'était une maladie — ; témoin ce Beaurieu, que nous venons de citer, qui resta volontairement pauvre et mourut à l'hôpital ; témoin encore Gosselin, qui

---

[1] Titre du principal ouvrage de Beaurieu.

n'est rien et ne tient à rien, afin de n'être pas tenté de rapporter tout à soi ou à quelque corps particulier.

Quant aux idées professées par ces réformateurs sociaux, M. Lichtenberger constate que le type du « bon sauvage » se trouve à la base de tous leurs systèmes. Pour eux l'homme est naturellement bon. M. Lichtenberger se croit tout à fait au-dessus de ce préjugé ; mais il n'empêche, dit-il, que, « dans notre siècle, l'optimisme naïf des partisans du bon sauvage est encore au fond des âmes de certains théoriciens. » Je le crois, et surtout au fond de l'âme de ceux qui se croient revenus de cette erreur. En effet si l'homme est naturellement mauvais, comment peut-il établir des gouvernants, qui sont des hommes, et leur donner carte blanche pour faire tout ce qu'ils voudront, et comment, une fois établis, ne s'aperçoit-il pas de son erreur et supporte-t-il ses oppresseurs avec tant de longanimité ? L'opinion du « mauvais sauvage » n'est donc pas plus soutenable que celle du bon sauvage. Il faudrait remonter plus haut.

Le plus original de la dizaine d'utopistes que nous présente M. Lichtenberger, c'est Jean-Claude Chappuis ; d'abord parce que c'est le type exact du déclassé moderne, ensuite parce qu'il a été le plus fidèle précurseur de Saint-Simon et de Fourier. Chappuis préconise, non seulement la papillonne en amour, mais la promiscuité complète, un roulement calculé de telle sorte que chacun soit uni successivement à chacune et qu'aucune union ne dure plus d'une nuit. Le phalanstère même est créé par Chapuis. Des carrés de 2.000 toises de côté, au centre desquels sera bâti un hôtel qui recevra 1.050 habitants. 5 hommes et 5 femmes — égalité des sexes devant l'impôt du sang — ! seront délégués par chaque hôtel pour la défense nationale. On mettra toujours au même poste un homme et une femme afin qu'ils puissent se désennuyer.

M. Lichtenberger trouve que Saint-Simon et Fourier ont plagié Chappuis ; il n'est pas possible qu'ils ne l'aient pas connu, étant contemporains. Mais Chappuis lui-même en plagie d'autres. Son projet de rachat des dettes de l'Etat (p. 179), est à peu près le même que celui proposé en 1771, par Dumas dans son *Traité de la circulation et du crédit* (p.116). Mais le plagiat ne tirait pas à conséquence en ce temps là.

Chappuis à été un peu prophète : il a prédit l'avènement des « machines sûres, dociles à la main d'un enfant de 4 ans » qui exécuteront tous les travaux. Il a eu aussi des idées, sinon morales, du moins singulières sur la population. Il règle le roulement des unions « en vue d'accélérer ou de ralentir le progrès de la population ; il conseille de vérifier « quelles plantes portées à la ceinture peuvent empêcher de concevoir. »

Appelons encore l'attention des lecteurs sur un socialiste logique, le général Caffarelli du Falga, qui prêche la communauté des biens et qui, pour donner l'exemple, à la mort de sa mère, refuse d'hériter de la moitié de la fortune qui lui revenait, qui partage également son bien entre ses huit frères et sœurs et qui se fait l'instituteur de son village. Ce ne sont pas les socialistes de notre fin de siècle qui joindront ainsi la pratique à la théorie, l'exemple au précepte.

Au fond, les idées des socialistes du XVIII[e] siècle sont les mêmes que celles des modernes : la propriété privée est la source de tous les maux de la société ; le remède consiste à établir la propriété commune. Vue unilatérale, qui ne tient compte que des inconvénients, sans même remonter suffisamment à leurs causes. La seule différence essentielle que nous voyions entre les anciens et les modernes, c'est que les anciens étaient généralement plus logiques et plus désintéressés que les modernes. Ils ne combattaient pas l'Etat dans les chaires de l'Etat, comme nous en voyons tant aujourd'hui.

Rouxel.

Bibliothèque de philosophie contemporaine. L'Année sociologique, publiée sous la direction de Emile Durkheim. Première année (1896-1897), in-8°. Paris, Félix Alcan, 1897.

La sociologie est, ou devrait être la synthèse de toutes les autres sciences. Il convient donc que les sociologues soient tenus au courant des découvertes les plus essentielles qui se font dans les principales, pour le moins, des sciences subordonnées. C'est un des buts que se proposent les éditeurs de l'*Année sociologique* : présenter un tableau annuel de l'état où se trouve la littérature *proprement sociologique* ; informer ses adeptes des recherches qui se font dans les sciences spéciales, histoire du droit, des mœurs, des religions, statistique morale, sciences économiques, etc., qui fournissent les matériaux avec lesquels la sociologie se doit construire ; tels sont les deux fins de cette publication annuelle.

En même temps qu'elle cherche à rapprocher la sociologie des sciences spéciales, elle se propose aussi d'attirer les hommes qui cultivent ces sciences à la sociologie. L'histoire notamment, sous toutes ses formes, a besoin de devenir sociologique, autant que la sociologie de devenir historique. L'histoire ne peut être une science que dans la mesure où elle explique, et l'on ne peut expliquer qu'en comparant. Fustel de Coulanges aimait à répéter que la véritable sociologie, c'est l'histoire. Rien n'est plus incontestable, dit M. Durkheim, pourvu que l'histoire soit faite sociologiquement.

En conséquence de ce programme, l'*Année sociologique* donne l'analyse des principaux ouvrages qui ont paru, dans les années 1896 et 1897, jusqu'au 30 juin, et même de quelques-uns des meilleurs de 1895, sur la sociologie philosophique, la sociologie biologique, la sociologie psychologique et spécifique ; sur la sociologie religieuse, mythologique et même *folklorique*, sur la sociologie morale et juridique, sur la sociologie criminelle, sur la sociologie économique, sur l'anthropo-sociologie, sur la socio-géographie, etc. Voilà une grande variété de sujets et, s'il nous fallait seulement les effleurer tous, nous devrions faire provision de patience et les lecteurs aussi ; mais il n'y a pas lieu, car nos analyses d'analyses feraient souvent double emploi, beaucoup d'ouvrages analysés dans l'*Année sociologique* l'ayant été aussi dans le *Journal des Economistes*. Nous nous bornerons donc à essayer d'extraire l'essence des principaux ouvrages analysés par M. Simiand dans la section : *Sociologie économique*.

Plusieurs ouvrages sur la valeur et sa mesure ne nous apprennent pas grand'chose de nouveau. Les auteurs discutent sur la question de savoir si le coût de production se règle sur la valeur, ou si c'est la valeur qui se règle sur le coût de production. Ils ne paraissent pas connaître, ni le critique non plus, la théorie des économistes d'après laquelle la valeur représente, non pas le travail fait par le producteur, mais le travail épargné au consommateur ; du moins ils n'en font mention ni pour l'approuver ni pour la réfuter.

M. Simiand est d'avis que le socialisme renaîtra toujours sous des formes nouvelles, tant qu'un fait, celui de la misère, sera constant, et qu'un sentiment, la volonté de le supprimer, agira chez quelques hommes. Si c'est en cela que consiste le socialisme, il n'a donc rien de nouveau que le nom, il a toujours existé, et il existera toujours ? Effectivement : « Un idéal réalisé ne serait plus un idéal ; la question sociale est donc insoluble. »

Il y a longtemps que nous nous en doutons, ou du moins que nous croyons que sa solution est en chacun de nous. C'est pour cela que nous combattons le socialisme, qui veut des révolutions, lesquelles ne feraient qu'augmenter la misère, comme l'expérience de tous les emps le prouve.

Mais il paraît que nous étions dans l'erreur et que le socialisme, le marxiste surtout, ne veut pas de révolution. « Le socialisme marxiste ne *demande* pas un ordre social qui serait plus *juste*, il en *attend* un qui est *nécessaire*, en vertu de l'économie de la société actuelle. » Ainsi donc, braves bourgeois, qui prenez la colique au seul mot de révolution sociale, rassurez-vous ; quant à vous, prolétaires, attendez. On a b en attendu le messie 4.000 ans.

Le Dr Rudolf Stammler nous présente une *conception nouvelle de l'économie sociale* qui n'est pas très nouvelle, mais qui n'en est pas plus vraie. « A l'analyse de la notion de société humaine, on trouve que la caractéristique en est l'existence d'une règle extérieure de la vie en commun... Cette règle a d'ailleurs non pas une priorité de fait mais une priorité logique sur la vie en commun qu'elle règle. Sans règle extérieure il peut y avoir juxtaposition physique des individus, mais non société. »

La vérité nous semble tout juste le contre-pied de ces assertions. La règle extérieure est bien la caractéristique des couvents, des casernes, des bagnes ; mais ce qui caractérise la société humaine, c'est précisément que sa règle est intérieure, rationnelle, librement et volontairement acceptée. S'il en était comme le dit M. Stammler, un troupeau de moutons serait le plus parfait modèle de société, puisqu'il a sa règle extérieure, le berger et le chien.

M. Simiand ne réfute pas la *nouvelle conception* de M. Stammler, ce qui permet de supposer qu'il l'approuve. Pourtant, il est de fait qu'une foule de peuplades ont vécu sans gouvernements, sans lois, sans aucune institution extérieure. N'étaient-ce pas des sociétés humaines ? Mais dans les sociétés actuelles les plus civilisées, les principaux actes et rapports sociaux ne sont basés sur aucune règle extérieure, mais seulement intérieure.

En outre des travaux analysés, l'*Année sociologique* renferme deux mémoires originaux : l'un de M. E. Durkheim : *La prohibition de l'inceste et ses origines*, où l'auteur fait dériver les restrictions que nos lois religieuses et leurs imitations nos lois civiles mettent aux mariages consanguins, de ce qu'il appelle la loi d'exogamie ; l'autre de M. G. Simmel : *Comment les formes sociales se maintiennent.* « L'idée qu'on a cru fausse des êtres vivants, dit M. Simmel, à savoir que les interactions de molécules matérielles, dont l'ensemble constitue la vie, ont pour support un principe vital distinct, cette idée est expressément vraie des êtres sociaux. » Elle l'est donc aussi des êtres vivants, *mens agitat molem* ; et c'est une nouvelle preuve que la règle sociale n'est pas extérieure et matérielle, mais intérieure et spirituelle.

L'*Année sociologique* pourra rendre d'utiles services à la science, et nous ne pouvons que féliciter les auteurs et l'éditeur d'en avoir pris l'initiative et souhaiter aux années subséquentes de cette publication le succès qu'elle mérite.

ROUXEL.

Bibliothèque Internationale des sciences sociologiques. Déterminisme et responsabilité par A. Hamon, in-16°, Paris, Schleicher frères, 1898.

Depuis longtemps les scientistes s'efforcent d'établir la doctrine du déterminisme général ; mais quand il s'agit d'en venir aux conséquences de cette doctrine : à l'irresponsabilité, ils hésitent, ils affirment et renient, ils avancent et reculent ; en bon français, ils pataugent. C'est ainsi que M. Tarde, après avoir dit que l'hypnotisme guérit de l'illusion du libre arbitre, abordant ensuite la question de la responsabilité, arrive à soutenir, si l'on en croit M. Hamon, que le mensonge, l'erreur, sont parfois salutaires. « Hommes d'Etat, thaumaturges, historiens, théologiens, ont menti. Donc les savants peuvent en faire autant. »

A ce compte, nous n'avons rien de mieux à faire que de renoncer à la science, supprimer les Universités, les Ecoles, les Académies, le budget de l'instruction publique ; — quelle aubaine pour les contribuables ! — à quoi bon tant de catégories de menteurs ? Une seule est largement suffisante et sera moins coûteuse à entretenir.

Ce n'est pas à la façon de M. Tarde que procède M. Hamon. Aucun n'était allé aussi loin que celui-ci et l'on ne peut effectivement pas aller plus loin, car il va jusqu'au bout.

Pour M. Hamon, le libre arbitre n'existe pas. Il est en contradiction avec la science, il est réellement inconcevable. La volonté est une résultante du travail cérébral, qui est lui-même une forme de l'énergie, laquelle est un attribut de la matière. Comme l'a dit M. Ribot, le « je veux » ne crée pas une situation, il la constate.

Le déterminisme seul régit tout l'univers, en vertu des principes qu'il n'y a pas d'effet sans cause et que rien ne vient de rien. Tout acte humain est déterminé. « Il n'y a dans la détermination de l'acte aucun élément de liberté. » Les phénomènes psychiques sont déterminés aussi rigoureusement que le sont les phénomènes physiques et biologiques.

Par quoi nos actes sont-ils déterminés ? Par trois facteurs qui sont : le milieu individuel, le milieu social et le milieu cosmique.

Il n'y a donc pas de responsabilité, ni absolue, ni partielle. Chacun suit sa nature fatalement et subit passivement l'influence des trois milieux. C'est, en effet, la conclusion à laquelle aboutit M. Hamon.

Il semble suivre de tout cela que toutes les actions sont indifférentes et qu'il n'y a pas de crimes. Mais ce n'est pas l'avis de notre auteur. D'une analyse minutieuse il déduit la définition suivante du crime : « Le crime est tout acte conscient qui lèse la liberté d'agir d'un individu de même espèce que l'auteur de l'acte. » En conséquence, s'il n'admet

pas la responsabilité et, par suite, la pénalité, il préconise la réactivité sociale contre le criminel, qui n'est qu'un malade, en vue de le guérir et de préserver la société de ses récidives.

« Nous estimons donc qu'il faut remplacer le terme de responsabilité sociale par celui de réactivité sociale, car le concept entendu sous le premier terme ne correspond pas à l'idée commune, classique de la responsabilité. La réactivité sociale a pour produit nécessaire, au lieu des peines et châtiments, un traitement préventif, une hygiène et une thérapeutique sociales, s'adressant plus haut que l'individu agent, aux causes mêmes des actes dissonnants. »

Ainsi, au lieu d'amendes, de prisons, de bagnes, nous aurons, dans la société future, des sanatoria et des hôpitaux. Et voilà.

La thèse de M. Hamon ne nous paraît nullement démontrée et pas le moins du monde scientifique. Nous n'en ferons pas une réfutation en règle, parce qu'elle est du domaine de la philosophie pure et non de l'économie; admettons-la donc et plaçons-nous au seul point de vue économique pour voir les avantages sociaux qui en résulteraient, si toutefois il en existe.

Aujourd'hui, quand on nous vole, le mieux que nous avons à faire, c'est d'en prendre notre parti; car il faut faire d'énormes dépenses et pertes de temps pour obtenir justice, puis, quand nous avons obtenu la condamnation du voleur, s'il est insolvable, ce qui est le cas ordinaire, non seulement nous en sommes pour nos frais et nos peines, mais nous devons en outre contribuer à l'entretenir en prison, lui et ses gardes et les gardes des gardes, jusques et compris le garde des sceaux, qui serait peut-être bien nommé *garde des sots*, puisque nous sommes assez sots pour supporter un pareil régime.

Nous sommes donc loin de tomber en adoration devant ce mirifique système, et nous serions content de le voir remplacé par un autre meilleur, ce qui ne serait pas difficile à trouver.

Celui que propose M. Hamon est-il meilleur? Il se réduit à transformer les prisons en hôpitaux. Comme les médecins ne se font pas moins payer que les argousins, toutes choses égales, nous ne gagnerons donc pas au change. Mais toutes choses resteront-elles égales? Y aura-t-il plus ou moins de crimes quand il sera admis et reconnu que les hommes ne sont pas responsables de leurs actes, quand il sera proclamé que les criminels ne sont que des malades, de corps, d'esprit ou de cœur? Là est la question et c'est à M. Hamon que nous demanderons la réponse.

M. Hamon s'évertue à nous prouver que tous les hommes sont plus ou moins malades, aliénés et, conséquemment, irresponsables, qu'il n'y a entre eux que différence de degré dans la démence (Leçon VI).

Nous pouvons donc nous tenir assurés que le nombre des criminels nouveau modèle augmentera considérablement et que le budget de la « réactivité sociale » atteindra vite un chiffre qui ne sera pas de nature à améliorer le milieu individuel ni le milieu social, les deux principaux facteurs de la criminalité. Et le pire, c'est que l'hygiène et la thérapeutique sociales, seront de nulle efficacité, puisque les médecins ne sont pas moins fous que les malades.

Du moment que, avec ou sans responsabilité, la société doit se préserver des criminels, il faut qu'elle le fasse le plus économiquement possible ; et, *en attendant mieux*, la loi de Dracon serait peut-être la moins mauvaise.

Couper la tête aux criminels, dira M. Hamon, ce serait léser leur liberté d'agir, devenir criminel soi-même. A cela je réponds : 1° ce n'est pas plus léser leur liberté qu'ils ne lèsent la nôtre, puisque nous n'en avons point ; 2° l'hôpital aussi lèse leur liberté.

M. Hamon me dira encore que les conséquences de son système n'infirment pas ces principes, et que « le scientiste ne doit chercher ni à se tromper lui-même, ni à tromper les autres. Sa fin scientifique est la recherche de la vérité pour elle-même, sans idée sociale préconçue. Une fois qu'il l'a trouvée ou qu'il croit l'avoir trouvée, le scientiste a pour devoir de l'exposer, quelle qu'elle soit : si en des études scientifiques on est préoccupé d'une téléologie sociale, il y a des probabilités pour qu'on arrive à des résultats erronés. »

C'est bien ainsi que je l'entends. Mais, quoi qu'il dise que « le déterminisme est scientifiquement prouvé » et que « seuls les esprits attardés, tout empreints de vague métaphysique, défendent cette inconcevabilité, qu'on dénomme liberté volitive », je persiste, après avoir lu attentivement son livre, à rester dans les rangs des esprits attardés et à croire que c'est lui qui est dans l'erreur, que c'est lui qui est préoccupé d'une téléologie sociale et métaphysique qui l'a égaré ; et, si c'était ici une revue philosophique, j'ose croire que je le lui prouverais en quelques feuilles. Mais chacun son métier.

Déterminisme et responsabilité est le premier volume d'une *Bibliothèque internationale des sciences sociologiques* que doit publier la librairie Reinwald, sous la direction de M. Hamon, et dont les principaux collaborateurs sont les professeurs de l'Université Nouvelle de Bruxelles. Comme on a pu le voir par nos critiques, nous ne partageons pas les idées philosophiques et sociales de ces nouveaux universitaires ; mais nous reconnaissons que ce sont des chercheurs ardents et sincères, et nous espérons qu'après avoir battu les buissons dans les domaines des Universités officielles, ils en sortiront et, alors, il est plus que probable que nous nous rencontrerons, car nous avons

passé jadis par où ils passent et, maintenant, nous attendons qu'on nous rejoigne avant d'aller plus loin.

ROUXEL.

RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL INDUSTRIEL DES ADULTES par ALBERT PHILIPPE, in-8°, Macon, Protat frères, 1897.

Réglementation du *travail*. Pourquoi? Parce que les ouvriers et les patrons sont des loups les uns pour les autres? Non; parce que les patrons seuls sont des loups, tandis que les ouvriers sont de bons et tendres moutons; pas plus de malice que dans le creux de ma main. Il faut donc quelqu'un pour protéger l'ouvrier contre son exploiteur. C'est donc contre les patrons qu'est dirigée cette réglementation. Il est possible que cela soit nécessaire, mais il n'en est pas moins vrai qu'une telle loi est partiale et non générale. Fasse le ciel qu'elle ne se retourne pas contre les ouvriers ! Le cheval n'a pas gagné grand'chose à vouloir se venger du cerf.

Réglementation du travail *industriel*. Pourquoi *industriel*? On nous dit de tous côtés que la lutte n'est pas égale entre l'ouvrier isolé et le patron. S'il en était ainsi, ce serait donc le travailleur isolé qu'il faudrait protéger : le valet de ferme, le domestique, l'ouvrier de la petite industrie, l'employé du petit commerce. Quant aux ouvriers de fabrique, groupés par centaines et même par milliers, ils sont très capables de se défendre eux-mêmes, et ils le prouvent tous les jours. A la rigueur, on aurait compris une réglementation lorsque les coalitions, les grèves, les syndicats étaient interdits par la loi; mais aujourd'hui... L'horloge des réglementeurs paraît donc retarder considérablement. Quelles raisons peuvent-ils donner en faveur de leur système ?

Il n'est pas un Congrès ouvrier, dit M. Philippe, où la réduction de la journée de travail ne soit inscrite en première ligne sur la liste des revendications. Et l'auteur en conclut que toute la classe ouvrière réclame cette mesure. Quand même toute la classe ouvrière la réclamerait, ce ne serait pas une raison pour que l'Etat se joigne à elle, s'il est vrai que le gouvernement est établi pour diriger l'opinion et non pour la suivre servilement. Mais on sait que les Congrès ne représentent qu'une infime minorité de la classe ouvrière, la plus bourdonnante et la moins laborieuse.

Si la durée de la journée de travail ne diminuait pas d'elle-même, à mesure que les conditions économiques le permettent, la réglementation pourrait avoir une apparence de raison; mais l'expérience prouve que ce sont les pays les moins réglementés, — d'une façon

générale — comme l'Angleterre, qui ont obtenu les plus grandes réductions et que, même dans les autres, sauf de rares exceptions, et peut-être sans aucune exception dans le travail *industriel*, la journée *de fait* est moins longue que la journée *de droit*. La journée diminue donc indépendamment du règlement. Pourquoi ne pas la laisser suivre son cours ?

M. Philippe expose avec tant d'impartialité le pour et le contre de la réglementation et les résultats négatifs obtenus jusqu'à ce jour, que nous espérions le voir arriver à une conclusion libérale. Mais non. « L'Etat a non seulement le droit, mais encore le devoir de réglementer les heures de travail de l'adulte. » « Il y a des difficultés à vaincre et non pas des impossibilités devant lesquelles doivent échouer fatalement tous les efforts. » Et l'auteur fait tous ses efforts pour réglementer, fixer un minimum de durée, organiser une inspection plus efficace que par le passé, prévoir les exceptions et les atténuations à la loi, poser les principes de la juridiction et des pénalités.

Tout cela pour aboutir à ne contenter personne, car, en fixant le maximum de la journée de travail à dix heures, l'auteur se met à dos tous les socialistes, qui demandent *provisoirement* la journée de huit heures, sans contenter les non socialistes, puisqu'en fait la journée est déjà réduite à dix heures dans la plupart des usines et même audessous dans certaines, quoique la journée légale soit de douze heures depuis un demi-siècle.

M. Philippe appartient à l'école économique s'intitulant « éclectique » qui prend à la théorie socialiste comme à la théorie libérale les principes qui lui paraissent bons. Malheureusement, cette école nous semble ne pas faire preuve d'un grand discernement dans le choix de ses principes. « Elle n'envisage plus le contrat de travail comme une convention où les contractants sont également libres, et elle reconnaît à l'ouvrier en ce cas une notable infériorité. » Comme nous l'avons déjà dit, l'horloge de cette nouvelle école retarde, elle était arrêtée avant que la dite école fût née, au temps où les sociétés anonymes n'existaient pas et n'avaient pas disséminé les capitaux dans toutes les mains.

Nous conseillons fort à M. Philippe de déserter cette école : l'habileté avec laquelle il a composé son livre, la patience et l'intelligence avec lesquelles il a recueilli et groupé les documents sur l'organisation du travail des adultes dans les principaux pays, nous permettent d'espérer qu'il pourra faire des travaux utiles quand il sera émancipé des idées surannées qu'il professe.

ROUXEL.

La crise du Parlementarisme, par Paul Hymans,
Br. 8°. Bruxelles, imprimerie Bruylant Christophe et Cie. 1898.

Le régime parlementaire a eu son heure de succès où les hommes d'Etat le considéraient comme le type idéal du gouvernement parfait et où Dupont White, devant l'élan qui portait les nations vers lui, proclamait que « cet enthousiasme lui faisait l'effet d'une solution. » Ce temps est passé, le parlementarisme décline de plus en plus et, au milieu de tant d'autres crises, il a aussi la sienne, que M. Paul Hymans décrit et à laquelle il cherche une solution.

Le point essentiel qui nous paraît ressortir de la partie critique de l'étude de M. Hymans, c'est que, pendant que le parlementarisme produit de si détestables effets en France, en Italie, en Autriche, etc., l'Angleterre seule est le pays d'Europe où il produit de bons résultats, ou du moins où il en produit de moins mauvais. « Le respect de la fonction législative faiblit; ce n'est plus guère qu'en Angleterre quele titre de représentant — *honorable membre* — a gardé son prestige d'autrefois. »

A quoi tient cette différence de résultats ? M. Hymans l'attribue à ce que « le gouvernement représentatif, en Angleterre, n'est ni un don concédé à la nation par le souverain en une heure de générosité ou de détresse, ni une conquête arrachée par le peuple en une heure de colère. C'est une branche de l'arbre social qui a poussé et s'est épanouie à mesure que le tronc se fortifiait et que la sève montait... Aucun statut général, aucune constitution formelle n'octroie le droit de représentation, ne règle les prérogatives du Parlement. »

Cette raison a du bon, mais elle ne suffit pas pour expliquer le phénomène car, lorsqu'au 13e siècle le parlementarisme s'est établi en Angleterre, d'autres pays, notamment la France y étaient aussi bien préparés. Il y a donc plusieurs autres causes que nous ne pouvons énumérer toutes ici; nous en indiquerons seulement une, signalée encore par M. Hymans : « Le sens pratique des Anglais a préservé leurs députés du besoin de s'ingérer dans toutes les affaires. »

Y a-t-il moyen de ranimer le parlementarisme mourant ou doit-on chercher une autre conception gouvernementale pour le remplacer ? M. Hymans n'admet pas les constitutions a priori et il a raison, car il n'y en a point. Celles de la Révolution, qu'il considère comme telles, étaient de misérables imitations des Grecs et des Romains et non des inventions a *priori*.

Le retour au gouvernement absolu n'est pas plus admissible. Dépourvu de sanction divine, il ne serait pas durable; et même appuyé sur la prétendue sanction divine, il est malfaisant « parcequ'il habitue la

nation à se désintéresser des affaires publiques et qu'en comprimant les mauvais éléments, il étouffe en même temps les meilleurs. » Et comme les meilleurs sont réellement les plus nombreux, — sans quoi les sociétés ne pourraient subsiter et ne se seraient même pas formées, — il s'en suit que le gouvernement absolu est destructeur des sociétés.

Il faut donc tâcher de régénérer le parlementarisme. « On peut, dit M. Hymans, chercher à réorganiser le régime électoral, on ne peut chercher à le restreindre. » A plus forte raison à le supprimer. La décadence du régime parlementaire, conclut l'auteur, dérive de cette cause unique : que l'élection étant une désignation de capacité : c'est la capacité de les désigner qui fait défaut. C'est donc cette capacité qu'il faut former et développer par l'éducation, laquelle doit être basée sur l'instruction. « On peut acquérir l'instruction, sans atteindre le développement que suppose l'éducation. Mais on ne conçoit pas d'éducation sans instruction. » En conséquence M. Hymans demande que l'instruction soit générale et obligatoire.

Cette conclusion ne nous paraît nullement fondée. L'instruction est obligatoire depuis assez longtemps pour qu'on ait pu juger de ses effets éducatifs et de son influence directe et indirecte sur le régime parlementaire ; or, il nous semble que les résultats sont assez éloquents pour dispenser de tout commentaire.

Les vices du parlementarisme ne viennent pas seulement ni principalement du manque de capacité ; mais du manque de moralité. L'instruction en elle-même n'est pas démoralisatrice ; mais elle peut le devenir et elle le devient fatalement, lorsqu'elle est entre les mains de l'Etat ; et je crois bien que c'est ici la cause première de la crise du parlementarisme et même de beaucoup d'autres crises.

Avec raison, M. Hymans préconise la décentralisation administrative ; mais cela n'est pas suffisant, ce n'est même pas l'essentiel ; il faut y joindre la décentralisation législative et éducative ; si l'administration n'est pas autonome, elle ne peut être décentralisée.

M. Hymans ne nous paraît donc pas avoir trouvé la solution définitive de la crise du parlementarisme, mais il a du moins indiqué plusieurs de ses principales causes et, de plus, il a très bien démontré les côtés faibles des divers systèmes de réforme proposés jusqu'à ce jour, dont il a eu connaissance, et son étude sera d'un grand secours à ceux qui voudront entrer dans la carrière de la réforme politique.

ROUXEL.

LA BORSA E IL CAPITALE IMPRODUTTIVO (La Bourse et le capital improductif) di CAMILLO SUPINO, in-8, Milano-Ulrico Hœpli, 1898).

Le progrès économique ne donne pas seulement lieu à une augmen-

tation de richesse dans tous les pays, il influe aussi sur sa composition, de sorte que la richesse mobilière prévaut de plus en plus sur la richesse immobilière, qui était jadis la principale. C'est ainsi que la proportion entre la valeur des terres, celle des fabriques et celle de la richesse mobilière pour 100 du total est en Italie comme 59 : 11 : 30 ; en France comme 34 : 20 : 46 ; et en Angleterre comme 17 : 19 : 64.

Cette mobilisation de la richesse facilite beaucoup sa multiplication ; mais la rapidité que le mouvement des affaires acquiert par l'intervention de la Bourse donne au marché des capitaux une délicatesse toute spéciale et une sensibilité excessive, de sorte que le moindre grain de sable dans l'engrenage de la circulation peut provoquer une crise. Il n'est donc pas étonnant que, l'Etat étant toujours porté à y mettre sa lourde main, les crises deviennent endémiques. L'intention est bonne : la bourse rend possible l'emploi utile des capitaux, mais elle peut aussi faciliter leur emploi pour des buts inutiles ou destructifs ; on veut obtenir la perfection, mais le mieux est souvent l'ennemi du bien.

M. Supino croit qu'une partie au moins du capital manié par la Bourse est improductif ; et il se propose dans cet ouvrage de rechercher les caractères, les formes et les effets économiques de ce capital. La définition que donne l'auteur du capital improductif nous paraît sujette à caution : « Le capital productif tire son revenu de la production de nouvelles richesses ; le capital improductif l'obtient du simple déplacement de la richesse. »

Il nous semble qu'il ne faut pas se placer au point de vue du prêteur mais de l'emprunter, pour juger si un capital est productif ou improductif. Cela dépend de l'usage qu'on en fait, et c'est l'emprunteur et non le prêteur qui en fait usage. Que l'usager en fasse un emploi improductif, le prêteur n'en a pas moins droit à l'intérêt, puisqu'il aurait pu confier son capital à un emprunteur qui en aurait fait un meilleur emploi.

« Quand une richesse est capital pour l'individu et en même temps pour la société, dit M. Supino, elle appartient au capital productif ; quand au contraire elle est capital pour l'individu, parce qu'elle lui donne un revenu, mais non pour la société, parce qu'elle n'accroît pas la richesse générale, elle appartient au capital improductif. » Ce n'est pas parce qu'elle donne un revenu au prêteur qu'elle est improductive, c'est parce que l'emprunteur ne l'emploie pas reproductivement. Il importe de retenir cette distinction dans les circonstances actuelles.

M. Supino suit le capital improductif dans ses diverses manifestations à la bourse : obligations, actions, opérations de bourse ; puis il examine les influences économiques du capital improductif, qui fonctionne,

conclut-il, comme un frein puissant à l'évolution économique, laquelle tend à substituer à l'économie capitaliste moderne une forme supérieure d'organisation sociale.

Cette conclusion se ressent comme on le voit, de la confusion que fait M. Supino du prêteur et de l'emprunteur, du capitaliste et du travailleur, dans la détermination du capital improductif. Si la productivité du capital dépendait du capitaliste, on aurait peut-être quelque raison de trouver mauvaise l'économie capitaliste actuelle ; mais elle n'en dépend nullement. Le rôle du capitaliste se borne à prêter ses capitaux à qui lui présente sécurité et revenu ; c'est à l'emprunteur ensuite de faire fructifier ces capitaux ; s'il les gaspille, ils sont improductifs ; mais à qui la faute, et qu'est-ce que l'économie capitaliste peut avoir à faire là-dedans ?

Quant à « la forme supérieure d'organisation sociale » prédite, M. Supino ne nous dit pas en quoi elle consistera. Si elle fournit le capital gratuitement, il est plus que probable qu'il y en aura beaucoup d'improductif et que rien n'en ira mieux. Si elle ne fait payer d'intérêt qu'à ceux qui en tireront un revenu... Décidément, l'organisation supérieure court grand risque d'être inférieure à l'économie capitaliste.

ROUXEL.

QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES. EXAMEN DE CERTAINS POINTS DE LA CONSTITUTION DE FÉVRIER 1875, PAR LOUIS PAOLI, br., in-8°. Paris. A. Pedone 1897.

Républicain et parlementariste, M. Paoli est d'avis, avec Lamartine, qu'une Constitution doit être l'image vivante du pays. Le pays changeant continuellement, l'image ne peut donc ressembler au modèle et elle ne constitue rien, elle ne réflète même pas le pays. Les critiques que M. Paoli adresse à la constitution de 1875 sont généralement fondées ; on pourrait même en ajouter quelques unes qu'il n'a pas faites.

On comprend, par exemple, que le gouvernement dresse le budget des dépenses, et cherche à le grossir le plus possible, afin de mieux gouverner ; on comprend aussi que les représentants du peuple votent ce budget et choisissent les meilleurs moyens de le percevoir : mais qu'ils enchérissent sur le gouvernement en fait de dépenses, c'est une confusion de pouvoir contraire à la nature et à l'origine de la représentation.

Le vote du budget est l'attribution essentielle de la représentation nationale, elle s'est même bornée à ce rôle pendant longtemps. On lui a confié ensuite le vote des lois : passe encore, mais l'initiative de

la législation ne lui convient pas plus que l'initiative des dépenses et pour la même raison ; toute nouvelle loi étant une nouvelle source de dépenses.

C'est donc au gouvernement de voir quelles lois lui sont nécessaires pour gouverner, et à la Chambre de les voter si elle les trouve utiles, sinon, non. Mais jamais elle n'en doit prendre l'initiative : on ne peut servir deux maîtres à la fois, le contribuable et le percepteur.

Il est bon de rappeler ces principes, car on a complètement perdu de vue que la représentation du pays a été créée pour défendre les gouvernés de l'oppression des gouvernants.

Les attributions du Sénat ne sont pas mieux définies, ni plus logiques que celles de la Chambre. La Constitution dit que les ministres sont solidairement responsables, devant les Chambres, de la politique générale du Gouvernement, et, individuellement, de leurs actes personnels. M. Paoli en conclut que le Sénat a le droit incontestable, aussi bien que la Chambre, de renverser les ministères. Ce droit du Sénat est clair comme de l'eau limpide, dit-il, lorsqu'on veut interpréter la Constitution strictement.

Mais il y a eu un autre article de la Constitution non moins clair, qui statue que le Sénat peut être constitué en cour de justice pour y juger soit le Président de la République, soit les ministres. Le Sénat se trouve ainsi accusateur et juge.

M. Paoli propose quelques petites modifications à la Constitution : retour au scrutin de liste, élargissement du corps électoral du Sénat, renversement des ministères par les deux Chambres réunies en Assemblée nationale, etc. Ces petites réformes nous paraissent tout à fait oiseuses. Qu'importe que les députés soient élus au scrutin de liste ou au scrutin d'arrondissement, si, leurs attributions restant les mêmes et contradictoires entre elles, les trois quarts des électeurs ne peuvent savoir ce qu'ils font en les nommant et l'autre quart même n'a aucune action sur eux après l'élection. Ce n'est vraiment pas la peine de reviser la Constitution pour si peu. Mais ceux qui voudront chercher mieux pourront faire leur profit des critiques qui sont contenues dans cet *examen*.

Rouxel.

Pro e contro il socialismo, espo[illegible]zion e critica dei principe e dei sistemi socialisti (Pour et cont[illegible] le socialisme), per Saverio Merlino, in-16°. Milano, fratelli Treve[illegible] 1897.

Il y a assez longtemps que l[illegible]on combat les uns pour, les autres contre le socialisme ; il convient de réunir la thèse et l'antithèse ; peut-être

qu'en entendant les deux cloches on reconnaîtra que, si elles ne sont pas à l'unisson, leurs timbres ne sont du moins pas si inharmoniques qu'on le croit; et surtout il ne nous déplaît pas de voir un socialiste critiquer les principes et les systèmes socialistes; si son propre système ne vaut pas mieux que les autres, il nous aura, du moins, aidé à combattre ceux-ci.

Pour exposer convenablement les arguments pour et contre le socialisme, il faut d'abord savoir au juste ce que c'est que le socialisme, car, qu'il y en ait un, tout le monde le dit; mais en quoi il consiste, personne ne le sait, et vu la grande multitude des espèces et variétés du genre, il n'est pas facile de le définir exactement. M. Merlino, qui ne cite pas toutes les variétés, dit que nous avons un socialisme catholique, un athée, un protestant, un sémite, un antisémite, un matérialiste, un darwiniste, un idéaliste et quasi ascétique, un scientifique, un littéraire, un ouvrier, un petit bourgeois, un patronal, un césarien, un autoritaire, un anarchique, un communiste individualiste, etc. Qu'y a-t-il de commun entre tous ces *istes* et d'autres encore?

Le socialisme, dit M. Merlino, est un ensemble d'idées plus ou moins précises et concordantes qui tendent à changer l'ordre social actuel en un autre qui sera fondé sur l'égale participation de tous les hommes au travail et aux commodités de la vie.

Le but du socialisme est d'accroître le bien-être de tous les hommes, en éliminant les causes de lutte entre eux et en coordonnant les activités.

Le socialisme se réduit à l'organisation des conditions nécessaires pour assurer à tous les hommes, d'une manière permanente, la possibilité de travailler.

Le socialisme n'est pas le collectivisme ou le communisme ou le mutualisme ou l'anarchisme; il est la fin à laquelle visent les socialistes de toutes les écoles, c'est-à-dire l'égalité des conditions comme base de l'indépendance des individus, de leur harmonique coopération pour le bien commun.

Tous les socialistes acceptent le principe de la socialisation des moyens de travail, de l'opportunité égale et de l'obligation commune du travail pour tous les hommes.

L'essence du socialisme consiste dans l'équité des rapports, dans l'abolition des usures, des monopoles, des spéculations et des fraudes. Ce qui distingue les socialistes des non socialistes, c'est le but d'égaliser les conditions, d'unifier les classes.

Le socialisme n'est que l'aspiration à un ordre social plus rationnel et plus juste, à une société dans laquelle non seulement le sort des hommes sera amélioré, mais où les hommes eux-mêmes pourront être et seront meilleurs.

Le socialisme sort des viscères de la société actuelle; il est surtout une grande aspiration populaire.

Voilà quelques-unes — quelques-unes seulement — des définitions que donne M. Merlino du socialisme. Nous laisserons à un autre — socialiste de préférence — le soin de discuter ces définitions, pour résumer la critique que fait notre auteur des principes du grand maître du socialisme scientifique.

Avant Marx, dit M. Merlino, le socialisme était un système philosophique ou tout au plus un idéal politique de quelques penseurs et philanthropes, ayant chacun un plan complet de réorganisation sociale. Le socialisme de Marx était aussi un système philosophique, mais plus étroit, unilatéral et exclusif. Sa conception matérialiste de l'histoire « est trop simple pour être toute la vérité. Expliquer tous les facteurs historiques avec l'unique clé de la transformation du mode de production, et toutes les institutions sociales comme « fonctions » ou modalités de l'organisation économique, nous semble peu moins qu'absurde ». La doctrine marxiste conduit à un « fatalisme économico-révolutionnaire. »

La théorie marxiste de la plus-value n'est pas mieux fondée. « Elle nous présente le capitaliste comme le grand Moloch, qui absorbe tous les fruits du travail et des sueurs des travailleurs, excepté la partie strictement nécessaire à l'entretien de ses victimes. » M. Merlino observe que le capitaliste n'est pas seul à exploiter le travailleur : le propriétaire, l'usurier, le monopoliste, le banquier, le professionniste, l'Etat sont complices.

M. Merlino aurait besoin d'étudier l'économie politique pour apprendre que ni les capitalistes, ni les propriétaires, ni les usuriers, ni les monopolistes, ni les banquiers, ne peuvent exploiter les travailleurs sans la protection de l'Etat, car la concurrence qu'ils se font naturellement entre eux réduit leurs profits au minimum, au grand avantage des travailleurs. L'Etat est donc le seul exploiteur; or, qui est-ce qui fait l'Etat en régime de suffrage universel? La majorité, donc, les travailleurs; donc ce sont les travailleurs eux-mêmes qui se font exploiter.

Le collectivisme ou dictature du prolétariat ne trouve pas plus grâce devant la critique de M. Merlino que la plus-value et la conception matérialiste de l'histoire. Supposé, dit-il, que la classe ouvrière s'empare du pouvoir d'une manière quelconque, qui l'exercerait réellement en son nom? Ce serait un petit nombre de personnes qui tendraient à devenir une nouvelle classe dirigeante et possédante, de sorte que les choses retourneraient à leur état actuel; la « dictature du prolétariat », dont parlent les socialistes démocratiques ne serait dans le fait que la dictature du parti, ou plutôt de l'état-major du parti.

La lutte de classe, autre partie de la doctrine marxiste, est-elle plus scientifique que les précédentes ? Il est assez curieux de voir Marx proclamer l'émancipation des travailleurs par eux-mêmes, et négliger la partie la plus nombreuse et la plus intéressante de la classe ouvrière : les paysans et même les ouvriers de la petite industrie, pour se borner aux ouvriers des usines et manufactures. Est-il même bien sûr qu'il s'intéresse sincèrement à ceux-ci ? Quand on lit, dans son *Manifeste du parti communiste* : « La voyoucratie des grandes villes, cette putréfaction passive, cette lie des plus basses couches de la société », on se demande de qui il peut bien être question, sinon des prolétaires des deux mondes que l'on appelle à s'unir.

Dans ce chapitre sur la lutte de classe, M. Merlino reproche à la théorie marxiste de réduire toutes les différences entre travaux à des différences quantitatives et de négliger la qualité du travail ; il trouve que le « travail socialement utile » est une pure abstraction. Mais la plus grave objection que l'on puisse opposer à la doctrine marxiste est qu'elle circonscrit la question sociale dans les rapports entre ouvriers industriels et patrons de fabrique. Chaque groupe social, dit M. Merlino, sans en excepter les groupes ouvriers, a des intérêts communs avec les autres et des intérêts contraires. « C'est une utopie de croire que l'on peut réduire, pour ainsi dire, toute la classe ouvrière à un seul homme luttant corps à corps contre la classe bourgeoise également coalisée. » Une vraie doctrine socialiste doit comprendre toutes les aspirations progressives : des ouvriers, des agriculteurs, des petits bourgeois. La question sociale doit être résolue avec le concours de tous les intérêts et de toutes les volontés « contre ceux et ceux seulement qui s'opposent délibérément à sa solution. »

Que nous avons donc été bien inspirés de ne pas nous jeter aveuglément dans les bras des marxistes pour nous lancer tête baissée dans la révolution sociale qu'ils voulaient nous faire faire ! Serions-nous plus sages d'embrasser le système de M. Merlino ?

On ne peut pas dire que M. Merlino expose précisément un système, son ouvrage est principalement critique, comme le sous-titre l'indique mais la critique même renferme de la doctrine.

On a déjà pu voir, par la définition qu'il donne du socialisme, que M. Merlino entend procurer du travail à tous les hommes, mais aussi les obliger à travailler. Cela peut nous conduire aussi loin que veulent nous mener les marxistes. Notre auteur reconnaît que le patron n'est pas le seul ni le principal exploiteur de l'ouvrier, mais il maintient que le système capitaliste « exige la misère du travailleur » ; il suppose qu'il y a des gens « qui s'opposent délibérément à la solution de la question sociale », en tant qu'elle est susceptible de solution ; il sup-

pose encore que l'égalité des conditions est la base nécessaire de l'indépendance des individus, et qu'il suffit que les hommes soient égaux pour que l'harmonie règne entre eux.

Tous ces postulats sont de pures hypothèses; ils prouvent que M. Merlino n'a pas suffisamment étudié l'économie politique et surtout la nature humaine, car il aurait reconnu que les hommes ont nécessairement commencé par être égaux et que, s'ils ne le sont pas restés, c'est que leur « aspiration » n'est pas l'égalité absolue, comme l'entendent les socialistes. Le mérite de *pour et contre le socialisme* ne nous paraît donc pas résider dans les idées nouvelles *pour*, mais dans les arguments *contre*. Quoique ceux-ci ne soient ni nouveaux, ni complets, il y a lieu d'espérer que les intéressés en feront plus de cas qu'ils n'ont fait jusqu'ici des mêmes arguments et d'autres encore présentés par ces « infâmes économistes, vendus au capitalisme. » Nous engageons donc vivement les socialistes à lire ce volume.

ROUXEL.

DEL CONSUME DELLE RICCHEZZE. — SAGGIO DI ECONOMIA SOCIALE DEL PROF. EMILIO COSSA. — PARTE PRIMA : LETTERATURA ECONOMICA DEI FENOMENI DEL CONSUMO. (De la consommation des richesses. — Essai d'économie sociale du Prof. EMILIO COSSA. Première partie : littérature économique des phénomènes de la consommation). In-8°. Bologna. Litteria Treves di Luizi Beltranie, 1898.

La question de la consommation est très importante en économie politique ; on peut même dire qu'elle est fondamentale, car, comme l'observe J.-B. Say, personne ne pouvant vivre sans consommer, tout le monde est consommateur ; l'intérêt du consommateur est donc l'intérêt général. Et Bastiat : l'intérêt immédiat du consommateur est en harmonie avec l'intérêt général, tandis que l'intérêt du producteur ne l'est que médiatement La qualité de producteur doit donc être subordonnée à celle de consommateur. La demande qui implique les moyens de rémunération détermine tout : la direction du capital et du travail, la distribution de la population, la moralité des professions, etc. ; la demande répond au désir, l'offre à l'effort ; le désir est raisonnable ou déraisonnable, moral ou immoral ; l'effort, qui émet un effet, est moralement neutre, il n'a qu'une moralité réflexe.

Et pourtant, cette partie essentielle de la science a été très négligée par certains économistes, si négligée que Joseph Droz a pu dire qu'en lisant les économistes de son temps, on croirait que les produits ne sont pas faits pour des hommes, mais les hommes pour les produits. La vérité est que les produits sont faits *pour* et *par* les hommes, et

que *par* tombe plus sous les sens que *pour*, de sorte qu'il est plus facile d'en faire l'objet de ses spéculations.

Il ne faut pas conclure de là que les économistes ont ignoré ou méconnu l'importance du phénomène de la consommation : dès le début de la science, les physiocrates, Ad Smith, etc., ne l'ont jamais perdu de vue, les économistes de second ordre eux-mêmes ont dit de très bonnes choses sur ce sujet ; la plupart ont seulement négligé de faire de la consommation une partie spéciale et autonome de leur science.

Y a-t-il nécessité d'établir cette division, ou plutôt de la maintenir, car elle a été établie depuis longtemps par J. B. Say ? M. Cossa n'y voit pas de nécessité urgente, mais seulement une certaine utilité. « Les divisions et les classifications, dit-il, toujours plus ou moins arbitraires, ne sont que des moyens pour faciliter l'étude et l'intelligence de l'ordre des faits que l'on expose, et n'ont qu'une importance secondaire relative. »

C'est aussi notre avis. La consommation est en quelque sorte l'âme de l'économie, dont la production est le corps ; et de même que l'âme est dans toutes les parties du corps sans qu'on la voie, la consommation doit toujours être présente à l'esprit de l'économiste, quelle que soit la question qu'il traite. Un traité spécial sur la consommation des richesses est donc une question de méthode d'enseignement plutôt que de recherche ; et cela ne nous paraît pas comporter un ouvrage en deux volumes in-8°, comme entreprend de le faire M. Cossa.

Dans ce premier volume, l'auteur expose, par ordre d'auteurs, tout ce qui se réfère au phénomène de la consommation ; et dans un second volume, il nous présentera un résumé systématique de leurs opinions. Il nous semble que tout cela aurait pu être facilement réuni en un seul volume. A quoi bon reproduire successivement toutes les idées de chaque auteur sur le phénomène de la consommation ? Cela entraîne une foule de répétitions qui fatiguent le lecteur sans l'instruire. Il aurait suffi de rappeler ce que chaque auteur, par ordre chronologique, a dit de particulier, et non tout ce que chacun d'eux a dit sur la matière, et qu'avaient déjà dit ses prédécesseurs. On aurait eu ainsi, en un seul volume, un résumé clair, limpide, substantiel et instructif ; tandis qu'on se trouve obligé de pêcher dans le fleuve des répétitions les bonnes idées qui s'y trouvent éparses sur les consommations productives ou improductives, sur l'avarice et la prodigalité, sur l'épargne, sur les impôts, sur les encouragements de l'État à l'épargne ou à la consommation, sur le luxe et sur une foule d'autres questions du plus haut intérêt.

Nous ne pouvons porter un jugement définitif sur cette première

partie, puisqu'elle n'est qu'analytique, c'est, comme le dit l'auteur, une exposition monographique des phénomènes de la consommation ; nous attendrons la partie synthétique et, tout en approuvant le projet de M. Cossa de faire une monographie de la consommation, nous lui conseillerons de se rappeler qu'en notre temps de télégraphe et de téléphone, plus un ouvrage est long, plus il est exposé à manquer son but essentiel, qui est d'être lu par le plus grand nombre possible, non seulement de littérateurs et de savants, mais d'industriels, de négociants, d'hommes d'État, de tous ceux qui sont le plus à même de mettre la théorie en pratique.

ROUXEL.

SONO IO SOCIALISTA ? (Suis-je socialiste ?) dall. Prof. A. J. DE JOHANNIS, br.-8° Firenze, tipogr. di M. Ricci, 1898.

M. de Johanis a paraît-il, été accusé de socialisme par ses collègues italiens, et, pour se disculper, il a publié une brochure en 1895 et une autre en 1896, dont nous avons rendu compte dans le *Journal des Economistes* du 15 février et du 15 mai. Il a écrit cette troisième brochure « Suis-je socialiste ? dans le même but, mais il prend à partie M. Rouxel qui ne l'a pas accusé d'être socialiste, mais seulement d'admettre certains principes qui sont le privilège des socialistes : par exemple, l'exploitation du travail par le capital et de négliger un facteur essentiel de la distribution : l'Etat, toujours comme les socialistes.

La réponse de M. de Johanis ne change en rien notre opinion. Il commence par nous attribuer sur la *science*, dont nous n'avons pas même prononcé le nom dans les articles incriminés, des idées que nous n'avons jamais eues. La science, dit notre contradicteur, n'est pas un ensemble de doctrines et de théories complètes et indiscutables.

Nous n'avons jamais dit autre chose : si la science économique était indiscutable, nous ne la discuterions pas tous les jours comme nous le faisons. Il y a cependant des principes fondamentaux sur lesquels toute discussion nous paraît épuisée, il y a des faits primordiaux dont on ne peut se dispenser de tenir compte ; de ce nombre est celui qui distingue trois co-partageants dans la distribution de la richesse : le capital, le travail et l'Etat. Nous avons reproché à M. de Johanis de négliger ce dernier. S'il est négligeable, il faut le démontrer, et c'est ce qu'oublie de faire notre auteur.

« Le développement extraordinaire des forces économiques de la Société, dit M. de Johanis, accroît extraordinairement le pouvoir de l'État. » Si ce progrès parallèle était fatal, l'Angleterre serait l'État européen le plus centralisé.

« Tout ce changement ne pouvait [être connu ni prévu par les fondateurs de l'Économie Politique. » Il a pourtant été prévu par plusieurs; en tout cas, ils pouvaient prévoir et ils ont effectivement prévu que, si la part de l'État allait en augmentant comme elle l'a fait, la part du capital aussi bien que celle du travail diminueraient dans la même proportion.

Pour nous prouver que le travail n'obtient pas sa part légitime dans la plus-value créée par les progrès modernes, M. de Johanis met à l'actif ce qui doit être au passif : les dettes des États. Mais les dettes ne sont que les hypothèques prises sur les richesses réelles.

Nous avons dit qu'aujourd'hui, en régime de suffrage universel, c'est la classe ouvrière qui dirige et qu'elle n'a à s'en prendre qu'à elle-même, si la part de produit qu'elle donne à l'État ne lui revient pas. M. de Johanis le nie, mais il se réfute aussitôt lui-même. La classe dirigeante, dit-il, est la classe riche, mais, dans son aveuglement sur le péril futur, elle flatte les passions des multitudes au lieu de les corriger.

La classe dirigeante ne dirige donc pas : que disons-nous autre chose?

M. de Johanis reproche au capital de n'avoir pas su lui-même directement pourvoir aux accidents du travail, instituer des caisses de pensions pour la vieillesse des ouvriers, prévenir le chomage ou y remédier etc., de sorte que l'État se voit obligé de s'ingérer dans ces affaires

Il est facile de répondre à ces récriminations. Les accidents du travail, la vieillesse, le chômage etc. sont des risques compris dans le salaire ; c'est aux travailleurs de s'assurer et non aux patrons, qui ne pourraient le faire qu'en réduisant d'autant les salaires. Les patrons n'y sont nullement obligés en droit naturel. Et pourtant ils le font, quand ils le peuvent; ce sont eux qui ont donné l'exemple à l'État, la plupart des grandes industries ont créé des caisses de secours, d'assurances en faveur de leurs ouvriers; M. de Johanis en donne lui-même des exemples. Et les ouvriers que l'on regarde toujours comme des saints, qu'ont-ils fait de leur côté?

Sans doute, les patrons non plus ne sont pas des anges et tous n'ont peut-être pas fait ce qu'ils auraient pu pour les ouvriers ; mais 1° il faut tenir compte de l'insécurité dans laquelle ils vivent par suite des remaniements journaliers des lois et des tarifs qui bouleversent toutes les situations, ruinant les uns et enrichissant les autres ; 2° ce n'est pas en insinuant aux ouvriers que les patrons leur doivent tout et qu'eux mêmes n'ont aucun effort personnel à faire pour améliorer leur sort, qu'on arrivera à concilier capital et travail.

Voilà pourquoi ceux qui admettent le principe : que les ouvriers sont les victimes du capital, s'ils ne sont pas socialistes dans toute l'acception du mot, font du moins le jeu des socialistes et peuvent être considérés comme tels.

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

La liberté par l'enseignement (l'Ecole libertaire), br. in-16. Paris aux « Temps nouveaux », 1898. L'école *libertaire* — autrefois *anarchiste* — se propose de régénérer l'enseignement public et invite les hommes de cœur, à quelque parti qu'ils appartiennent, à lui prêter leur appui moral et matériel. « L'Etat, après l'Eglise, (dit l'appel que nous avons sous les yeux), comprenant fort bien que l'homme se ressent toute sa vie de l'influence subie durant son passage à l'école, s'est arrogé le droit d'étendre sa main despotique sur les cerveaux et les cœurs pour les marquer d'une empreinte ineffaçable... L'école, dans la société actuelle, n'est que l'antichambre de la caserne, où se parfera l'ultime dressage pour l'asservissement. »

Nous n'assurons pas que le programme libertaire sera la perfection ; mais il n'aura pas de peine à être meilleur que le programme officiel et, en tout cas, il sera plus facile à améliorer. Nous ne pouvons donc qu'approuver les projets pédagogiques des libertaires et leur accorder, comme à toutes les initiatives, non pas notre appui matériel, et pour cause, mais notre appui moral.

L'Ambiente (Le milieu), par SALVATORE FERRAZZANI. Br. in-16. Napol Luigi Pierro, 1898. — Dans les spéculations sociologiques, en criminologie notamment, il ne faut pas moins tenir compte du milieu moral que du milieu physique. L'homme vit plus d'idéal que de matière ; le milieu moral est donc un facteur plus important que le milieu matériel. Le milieu moral n'est pas si mauvais en Italie qu'on le dit. « Quoique la paix armée épuise le pays — l'auteur aurait pu ajouter : et le démoralise, — la corruption est moindre que dans certains autres pays qui nous envoient les figurines des modes et les romans à *sensation*. » M. Ferrazzani conseille à son pays de ne pas chercher à réunir toutes les qualités possibles et imaginables, mais de s'attacher à développer celles qui sont en harmonie avec le milieu. « La vie sociale,

dit-il, est un courant, et un courant ne remonte pas à sa source. » Du moins il n'y remonte pas par le même chemin. L'auteur, après avoir parlé du milieu passé et du présent, espère que dans le milieu à venir, il y aura plus de richesse et qu'elle sera plus également distribuée.

Agenzie del consorzio industriale italiano per il commercio coll estremo oriente. (Agences de la société industrielle italienne pour le commerce avec l'Extrême-Orient), per Cap. M. Camperio, in-8°. Milano, Ulrico Hœpli, 1898. — La société industrielle italienne a fondé des agences dans douze des principales stations commerciales de l'Extrême-Orient ; son président, M. Manfredo Camperio présente au public, dans ce volume, les douze rapports qu'il a faits sur chacune de ces agences. Ces rapports contiennent un résumé historique, géographique et commercial de chacune de ces colonies, la description des villes et de leurs institutions commerciales, de leurs productions naturelles et industrielles, de leurs importations et exportations, des lignes de navigation et des voies de communication intérieures, en un mot, de tous les renseignements nécessaires à qui voudrait établir une maison de commerce dans l'un ou l'autre de ces centres.

Cette publication n'est pas seulement faite pour l'utilité spéciale des 125 industriels inscrits dans le *Consorzio*, mais dans l'intérêt économique du pays. C'est un ouvrage éminemment pratique et qui sera d'un grand secours aux industriels et aux négociants italiens, et aussi étrangers, qui voudront faire des affaires avec ces riches pays des océans indiens et chinois.

Ne pouvant donner ici des extraits de ce précieux recueil, nous nous bornerons à dire un mot des usages commerciaux de Bombay, la première des agences italiennes décrite dans ce volume. Lorsqu'il y a contestation entre deux négociants, on nomme deux experts qui décident sans appel quand ils sont d'accord ; s'ils sont divisés, on en prend un troisième qui prononce la sentence. Les frais de procédure sont à la charge du perdant. Quand un négociant devient insolvable l'*Insolvent Court* examine sa comptabilité, prend des informations sur son honorabilité, l'acquitte s'il n'y a pas de sa faute et le condamne s'il y a fraude ou mauvaise foi. Les hommes de loi ne doivent pas faire de brillantes affaires dans ce pays, avec une procédure si sommaire.

R.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — La grève parisienne et sa cause. — L'affaire de Fachoda. — L'Etat éthique et l'impôt sur les assurances. — Ennuis et vexations de la douane. — Vieux meubles et meubles neufs. — Le protectionnisme ouvrier en Algérie. — Le gouvernement belge et les pièces difformées. — Le socialisme d'Etat en Hollande. — Les fonctionnaires russes en Pologne. — Insuccès de l'homœopathie économique en Allemagne. Les progrès du socialisme. — Un vote libre-échangiste du Congrès de Stuttgart.

Les préparatifs de l'Exposition universelle et le déplacement de la gare d'Orléans ont provoqué naturellement une demande extraordinaire de bras. De toutes parts, les ouvriers du bâtiment, terrassiers, maçons et autres ont afflué à Paris, attirés par les salaires élevés que leur promettaient les prix dits de série établis par le Conseil municipal pour les travaux de la ville. Mais, en l'absence de toute information positive sur l'état du marché du travail (et c'est une lacune que les syndicats socialistes et monopoleurs de la Bourse du travail se sont bien gardés de combler, quoiqu'elle soit la seule raison d'être de cette institution), l'offre n'a pas tardé à dépasser la demande, le nombre des « sans travail » a augmenté au lieu de diminuer. Dans cette situation, en présence de l'affluence croissante des chemineaux qui se faisaient concurrence pour offrir leur travail, le plus souvent de qualité inférieure, les salaires au lieu d'atteindre les prix de série avaient plutôt une tendance à baisser. De là une cruelle déception à la fois pour les ouvriers de province que l'appât des prix de série avait attirés à Paris et pour les Parisiens à qui cette concurrence enlevait l'espoir des gros salaires, sur lesquels l'accroissement extraordinaire de la demande semblait leur permettre de compter. De cette déception est née une grève qui a pris en quelques jours des proportions alarmantes, et que le Conseil municipal a encouragée en allouant, sous un prétexte philanthropique, une subvention de 30.000 fr. aux grévistes.

C'est dans l'établissement des prix de série, c'est-à-dire d'une sorte de tarif minimum officiel que réside la cause originaire de la

grève. M. Jules Domergue, avec qui nous n'avons pas l'habitude d'être d'accord, fait à ce sujet des observations fort judicieuses, que nous nous plaisons à reproduire.

L'inconvénient serait en ceci que le tarif adopté par la Ville prend des allures de document officiel, obligatoire pour tous les entrepreneurs.

Oh ! sans doute, cette obligation n'est pas édictée ; les entrepreneurs restent libres de se conformer ou non aux calculs officiels. En fait, ils essaient de s'y soustraire, et ils y sont incités par deux raisons : d'abord, par souci d'affirmer leur indépendance ; ensuite, parce qu'en adoptant les prix de série, la très grande majorité se trouverait dans l'impossibilité pratique de présenter des soumissions à un taux suffisamment réduit pour obtenir l'entreprise des travaux.

Serait-ce donc trop exiger des ouvriers que de vouloir qu'ils tinssent compte de considérations de cette nature. Leur esprit simpliste ne voit pourtant qu'une chose : le Conseil municipal de Paris alloue 60 centimes l'heure aux terrassiers qu'il emploie ; donc, toutes les fois qu'on leur donne un salaire inférieur à ce chiffre, on les exploite, et, non seulement ils sont en droit de refuser de travailler dans ces conditions, mais les patrons sont dans leur tort lorsqu'ils refusent de se conformer à ce tarif.

Telle est, non pas la seule sans doute, mais une des plus graves conséquences de l'intervention des municipalités ou de l'Etat dans la fixation des conditions du travail.

Cette intervention contribue à fausser l'esprit des ouvriers, à entraver le libre exercice de l'industrie, à fausser le jeu de la loi de l'offre et de la demande.

Malheureusement, M. Jules Domergue ne paraît pas se douter que l'intervention de l'Etat contribue à fausser l'esprit des industriels et le jeu de la loi de l'offre et de la demande, en établissant des tarifs qui ont pour objet d'assurer un minimum de profit aux chefs d'industrie et un minimum de rente aux propriétaires, le tout aux dépens des consommateurs, lesquels sont, pour le plus grand nombre, des ouvriers.

*
* *

Comme le remarque avec infiniment de bon sens, M. Yves Guyot à propos de l'affaire de Fachoda, qu'exploitent en ce moment les nationalistes anglophobes, il y a pour les Européens deux politiques à suivre :

1° Faire soi-même et mettre en valeur ses acquisitions :

2° Empêcher les autres de faire et ne pas mettre en valeur ses possessions.

La première politique se justifie ; la seconde ne pourrait nous conduire qu'à des désastres matériels et moraux.

Le plan de l'Angleterre a pour but de relier le Cap au Caire.

Nous n'avons aucun motif de l'empêcher d'accomplir cette œuvre de progrès et de civilisation.

Il est impossible de supposer qu'il y ait eu un ministre assez insensé pour essayer d'engagerun conflit avec l'Angleterre en envoyant un officier français et une centaine de Sénégalais sur un point du Nil avec la consigne de crier : On ne passe pas !

*
* *

Au dire de nos confrères, les économistes allemands, l'Etat remplit un rôle éthique, qui consiste à encourager les vertus nécessaires au bien-être et à l'amélioration de notre espèce. Il est bien entendu que ces vertus ne manqueraient pas de faire place aux vices les plus destructeurs si l'individu venait a être abandonné à lui-même. Au nombre des vertus les plus utiles on doit ranger certainement la prévoyance. Comment l'Etat éthique s'y prend-il pour la faire fleurir ? En taxant à outrance les Compagnies d'assurances et en les forçant par conséquent à élever d'autant le taux de leurs primes.

De 1879 à 1897 les 10 Compagnies, dontle *Moniteur des assurances* publie les opérations, ont versé au Trésor, sous forme d'impôt, d'enregistrement, de timbre et d'impôt sur le revenu, la somme de 272 millions 1/2. Et il y a lieu de tenir compte que l'Etat n'est nullement l'associé des Compagnies, que, dans aucun cas, il ne prend part à leurs pertes, qu'il ne leur assure pas la moindre garantie d'intérêt.

Mais ce qui fait ressortir d'une façon encore plus frappante l'énormité des prélèvements de l'Etat, c'est que, pendant le même espace de temps, de 1879 à 1897, les Compagnies d'assurances versaient à leurs actionnaires la somme de 258.337.000 francs. Donc, l'Etat a touché 14 millions 1/2 de plus que les actionnaires qui, eux, ont couru tous les risques de l'entreprise ; par surcroît, dans ce total de 258 millions, les bénéfices industriels à proprement parler n'ont été que de 143 millions, les 115 autres millions ayant été fournis au moyen de comptes d'intérêt et de produits divers. Et encore, on le remarquera, ne s'agit-il ici que des Compagnies prospères, que de celles ayant un long passé.

Combien d'autres moins heureuses ou moins bien dirigées ont-elles sombré, non sans avoir payé largement leur dîme au fisc !

*
* *

Aux ennuis et aux vexations qu'il est dans la nature de la douane d'infliger à ses victimes s'ajoutent ceux de la paperasserie. Un abonné du *Journal des Débats* raconte à ce journal les formalités qu'il a dù subir et les pertes de temps auxquelles il a dû se résigner pour retirer un colis expédié en douane.

« Il y a quelques jours, à l'étranger, sur le point de rentrer en France, je fais envoyer une malle à Paris, *en douane*. Hier, je reçois avis que ma malle est arrivée et je me rends à la gare, muni de la lettre que m'avait envoyée la Compagnie du chemin de fer. Je pénètre dans un long couloir sur lequel s'ouvrent, à droite et à gauche, des guichets numérotés. Au-dessus de l'un de ces guichets, je lis cette inscription rassurante : *Commencement des opérations en douane*. Je m'apprète donc à commencer et je tends ma lettre d'avis. Une voix m'avertit : « Ce n'est pas ici, voyez au numéro 11. » Docilement, je vais au guichet numéro 11. Cinq ou six personnes s'y trouvaient déjà. J'attends mon tour et présente ma feuille. Alors, une autre voix : « Ce n'est pas ici; retirez votre « lettre de voiture au numéro 10 ». Je passe au numéro 10; je retire « ma lettre de voiture »; je signe sur un registre (j'avais déjà signé ma déclaration) et on m'invite à aller au guichet numéro 9 où je paye le port de ma malle. Du numéro 9 on me prie de retourner au numéro 11, muni d'un nouveau papier. Cette fois, le numéro 11 veut bien m'accueillir : on me délivre deux feuilles nouvelles que je dois signer l'une et l'autre. Mes deux feuilles à la main, je puis pénétrer dans le magasin où, après quelques recherches, je découvre ma malle. Je crois enfin toucher au dénouement. Erreur ! On me renvoie, moi et mes deux papiers, au guichet 17, celui où il est écrit : *Commencement des opérations en douane*. Là, on me prend mes papiers et on m'enjoint de rentrer dans le magasin et d'attendre devant le guichet A l'appel de mon nom. J'attends un quart d'heure. Un inspecteur paraît; un douanier visite ma malle. Et ça n'est point fini ! Je dois encore attendre une nouvelle feuille que j'échange à la porte du magasin contre un laissez-passer, qui m'est, à la sortie, réclamé par le concierge de la gare. J'ai donné quatre signatures; on m'a remis huit papiers; j'ai passé par six guichets et l'opération a duré *une heure vingt minutes*. »

Notre correspondant nous fait remarquer qu'il n'avait dans sa malle aucun objet soumis aux droits de douane. S'il lui avait fallu encore

acquitter quelque taxe, il est évident que le nombre des signatures, des papiers et des guichets eût été doublé!

Si, au lieu d'envoyer sa malle par la grande vitesse, on la fait enregistrer dans un train de voyageurs, à l'arrivée, le colis est porté dans la salle des bagages, visité par un douanier et immédiatement enlevé par un commissionnaire. Pourquoi le même colis, expédié en grande vitesse, ne sera-t-il remis au destinataire que sur le vu de quatre signatures et après une attente d'une heure vingt minutes devant six guichets différents?

*
* *

Voici encore un menu fait que rapporte le même journal, à mettre au passif de cette désagréable institution :

Un touriste voyageant à l'étranger, découvre un meuble ancien, un buffet de l'époque Louis XV. Il l'achète, le fait expédier et se présente, afin de le retirer, à la gare de Paris, où, à sa grande surprise, on lui réclame, pour frais de douane, 59 fr. 80. « Mais, dit l'acheteur ce buffet est ancien. Les droits de douane ont pour but de protéger l'industrie nationale : les objets non neufs et à plus forte raison les vieux meubles doivent donc en être exempts. — Monsieur, c'est 59 fr. 80. Du reste, voyez l'inspecteur. » L'inspecteur est un homme fort bien, de manières distinguées, d'intelligence convenable : « Vous désirez? — Je désire savoir pour quelle raison ce meuble doit payer? — Tout simplement, Monsieur, parce qu'il n'est pas ancien. — Pas ancien? Un buffet du plus pur style Louis XV! — Précisément. Vous avouez que votre meuble est du dix-huitième siècle? Sans doute. — Eh bien! article 654 des *Instructions douanières* : « Sont seuls exempts des droits les meubles antérieurs au dix-huitième siècle. » Avant le dix-huitième, pièces de collection; après le dix-huitième, objets courants. — Objets courants, les meubles de Riesener; les bronzes de Gouthière et de Meisonnier? — Objets courants, Monsieur, et votre buffet même est un meuble courant. — Mais cela est absurde, ou bien vos *Instructions* datent de l'époque de mon buffet. — Pardonnez-moi, Monsieur. Elles sont de l'an passé. » Et l'inspecteur exhibe au touriste stupéfait son évangile douanier, un gros volume in-12, broché jaune, qui porte sous le titre : *Imp. Nation. Paris*, 1897... Donc, aujourd'hui encore, tandis qu'une paire de chaussures est exempte de droits, pourvu qu'elle porte sur ses semelles quelques traces de poussière, tous les meubles Empire, Louis XVI et Louis XV, ceux aussi de la fin du règne de Louis XIV, sont soumis, comme « objets courants », à l'application du tarif douanier. On se demande même à ce propos comment font les agents des douanes lorsqu'on leur présente un cabinet de Boulle et à quel

signe ces experts d'un genre spécial reconnaissent s'il est antérieur ou postérieur à 1700.

*
* *

Comme il fallait s'y attendre, le protectionnisme ouvrier n'a pas tardé à se greffer sur le protectionnisme bourgeois. Les industriels et les propriétaires fonciers ayant réclamé et obtenu des droits protecteurs de leurs profits et de leurs rentes, les ouvriers à leur tour réclament des mesures protectrices de leurs salaires. Dernièrement, les ouvriers algériens, réunis à la Bourse du travail ont voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Considérant que les ouvriers étrangers travaillent à vil prix aux dépens des ouvriers français; considérant qu'ils ne supportent aucune des charges imposées aux citoyens français, demandent aux pouvoirs publics le vote d'un impôt annuel sur les ouvriers étrangers, l'abrogation de la loi de 1889 sur la naturalisation, l'obligation pour les entrepreneurs des travaux de l'Etat, du département et des communes, de n'accepter que le dixième des ouvriers étrangers, la justification de la nationalité française pour les entrepreneurs des travaux publics.

Ces résolutions, une députation des ouvriers protectionnistes les a portées au gouverneur général, M. Laferrière, qui s'est empressé d'y faire droit en adressant aux préfets des trois départements algériens une circulaire dont voici les principaux passages :

En dehors des colons français, à qui l'Algérie doit le développement de sa prospérité agricole, il existe un groupe de nombreux compatriotes qui mérite, lui aussi, toute sollicitude, je veux parler des ouvriers qui sont venus de France pour se livrer aux travaux de leur profession. Vous savez quelle active concurrence leur est faite par les ouvriers étrangers que des besoins moindres ou le sentiment d'une aptitude professionnelle moins sûre d'elle-même amène facilement à accepter un salaire inférieur à la moyenne du salaire français. S'il n'appartient pas à l'autorité publique d'intervenir dans les contrats passés entre particuliers et les ouvriers qu'ils emploient à quelque nationalité qu'ils appartiennent, j'estime qu'il peut en être autrement quand il s'agit de travaux d'un caractère de travaux publics et exécutés sur les fonds du gouvernement général ou local par diverses administrations compétentes.

Si les travaux sont exécutés en régie, il me paraît désirable et juste qu'ils soient confiés de préférence aux ouvriers français et à leur défaut aux indigènes algériens, plutôt qu'à des étrangers qu'on ne

doit pas exclure de parti-pris, mais qui ne sauraient se plaindre que sur la terre française et algérienne on songe tout d'abord aux Français et aux Algériens.

Seulement, il serait désirable aussi et même juste que l'on n'aggravât point les charges des contribuables qui plient déjà sous le faix des impôts, en renchérissant artificiellement, par l'exclusion de la concurrence des ouvriers étrangers, les travaux exécutés en régie. Mais, comme toute protection, celle-ci pourrait bien finir par tourner au détriment des protégés. Si les travaux publics reviennent plus cher, on en fera moins et il y aura moins de travail pour tout le monde.

*
* *

Les gouvernements en possession du monopole de la fabrication de la monnaie et de l'émission de la monnaie divisionnaire, en prennent, comme on sait, fort à leur aise, à l'égard du public. Quoique les pièces de billon et d'argent de l'union latine soient de véritables billets de banque, en ce qu'elles n'ont qu'une partie de leur valeur, — moins de la moitié — en métal, les mêmes gouvernements qui obligent les banques à rembourser leurs billets, ceux-ci fussent-ils âgés d'un siècle, se permettent de démonétiser les leurs et d'en refuser le remboursement au bout d'un délai qu'ils fixent à leur guise. C'est ainsi que le gouvernement suisse refuse aujourd'hui de reprendre à leur taux d'émission les pièces portant l'effigie de la Suisse assise, quoique cette posture n'ait rien d'inconvenant, en infligeant au porteur la perte de la différence de la valeur métallique et de la valeur monétaire. Le gouvernement belge vient de prendre des mesures sinon aussi malhonnêtes, du moins aussi vexatoires :

Voici ce qu'on écrit à ce sujet de Bruxelles au *Journal des Débats* :

Les nombreux étrangers qui sont de passage en Belgique et le public belge lui-même sont vivement irrités des mesures draconiennes prises par l'administration des finances à l'égard des pièces de monnaie suspectes. Les agents de la Banque nationale et les comptables de l'Etat doivent cisailler, chaque fois qu'on les leur présente, les pièces fausses, les pièces volontairement altérées, les pièces d'argent des pays étrangers à l'Union latine, qui à raison d'une similitude de diamètre et de poids, peuvent être confondues avec les pièces des pays ayant signé la convention de 1885. Les monnaies divisionnaires démonétisées des pays de l'Union doivent être refusées par l'Etat et non cisaillées. Certains

employés, pris d'un zèle intempestif, ont cisaillé des pièces simplement difformées.

Le gouvernement vient de décider que l'on tiendra pour difformées : *A*. Les pièces dont le dessin serait modifié, soit à l'effigie, soit au revers, par l'addition intentionnelle de lignes ou de traits ayant pour objet de les défigurer; *B*. Les pièces poinçonnées (portant lettre, signes ou réclames); *C*. Les pièces dont le cordon aurait été refoulé par une série de chocs assez intenses pour faire disparaître « en grande partie » la légende qui y est apposée; *D*. Les pièces pliées, martelées ou gondolées, ne s'empilant plus que difficilement et dont le diamètre serait sensiblement modifié.

Nous ferons remarquer à ce sujet que les agents de la Banque nationale et les comptables de l'Etat n'ont aucunement le droit de cisailler les pièces d'argent des pays étrangers à l'Union latine; ils n'ont d'autre droit que celui de les refuser. Quant aux pièces « difformées » le gouvernement qui les a émises est dans l'obligation de les reprendre et de les remplacer par des pièces neuves, comme les banques remplacent leurs vieux billets maculés ou déchirés par des billets neufs. Mais que deviendrait le prestige des gouvérnements s'ils s'astreignaient à remplir les mêmes obligations qu'ils imposent aux particuliers?

*
* *

En Hollande, le ministre des Finances, M. Pierson, en exposant la situation budgétaire, — laquelle se solde par un déficit de 1.753.000 florins, — a annoncé une augmentation de dépenses de 9 millions, destinée à couvrir les premiers frais des lois sociales en préparation sur l'assurance de la vieillesse, etc. On y pourvoira en élevant de 3 florins par hectolitre les droits d'accise sur l'alcool, et de 5 florins les droits sur les vins. Comme le remarque le correspondant du *Journal des Débats* à la Haye, c'est en recourant à un protectionnisme plus ou moins déguisé, c'est-à-dire au renchérissement de la vie, que l'on se propose d'améliorer le sort des ouvriers. Nous espérons encore toutefois que la Hollande hésitera à abandonner les traditions économiques qui ont fait sa fortune et sa gloire, pour s'embourber dans le socialisme d'État.

*
* *

Dans un rapport adressé au Tsar par le prince Imeretinski, gouverneur général de la Pologne, ce haut fonctionnaire, plus intelligent que ses pareils n'ont l'habitude de l'être, se plaint du personnel qu'on lui expédie de Russie. « La plupart des fonc-

tionnaires que l'on nomme en Pologne, dit-il, sont le rebut de l'administration russe; ils se regardent comme en pays conquis et en profitent pour se livrer à toutes leurs fantaisies. Très mal payés, ils ont médiocrement de scrupules et font ainsi, par leur conduite, le plus grand tort à la russification. »

Ce vice de recrutement du personnel, auquel est confiée la mission difficile et délicate de faire aimer un pays par des populations annexées bon gré mal gré, n'est pas du reste particulier à la Russie. L'Allemagne n'envoie pas en Alsace le dessus du panier de ses fonctionnaires, et nous-mêmes, ce n'est pas une élite intellectuelle et encore moins morale que nous chargeons de faire aimer la domination française dans nos colonies.

*
* *

Il est possible que la méthode homœopathique soit efficace dans le traitement des maux physiques, mais ce qui se passe en Allemagne atteste qu'elle ne l'est guère dans celui des maladies économiques. En dépit de l'axiome thérapeutique du Dr Hahnemann : *similia similibus curantur*, le socialisme d'Etat, que ses promoteurs, les socialistes de la chaire, les Wagner, les Schmoller et autres docteurs de moindre importance, préconisaient comme un spécifique souverain, le socialisme d'Etat, disons-nous, a complètement échoué dans sa tentative d'extinction du socialisme révolutionnaire. Au Congrès des socialistes allemands qui a eu lieu à Stuttgart dans les premiers jours de ce mois, le compagnon Zircher a pu constater, aux applaudissements de l'assemblée, « la banqueroute du socialisme d'Etat inauguré par les fameux décrets de 1890. » Mieux encore que le discours du compagnon Zircher, le rapport du Conseil général sur la situation du parti a montré l'impuissance curative de l'homœopathie économique des socialistes de la chaire :

Le rapport constate l'accroissement général du nombre des voix socialistes, à l'exception de quelques localités : l'entrée en lice des socialistes dans la Haute-Silésie et la Prusse orientale, là où, en 1893, le parti n'avait encore qu'un nombre insignifiant d'adhérents; et, enfin, la faveur qui accueille le socialisme dans les régions rurales, ce qui ne s'était jamais produit auparavant.

Les frais de la campagne électorale aux dernières élections, se sont élevés à 213.000 marks. On a lancé, pendant la période électorale, 68 journaux hebdomadaires ou bi-mensuels, surtout dans les régions où la presse socialiste était trop faiblement représentée ou n'existait pas. La propagande électorale a été également assurée par de nom-

breux *tracts* dont les frais ont été couverts par les cercles régionaux.

Les journaux scientifiques et satiriques du parti sont en voiede progression.

Le principal organe politique, le *Vorwærts*, a augmenté son tirage de 4.000 numéros. Il atteint à présent à 52.000 et a fait une recette de 53.000 mille marks.

On a répandu 1 million et demi d'écrits de propagande de toute nature.

Les recettes générales du parti se montent à 343.000 marks. Les journaux ne nécessitent plus qu'un subside de 21.000 marks au lieu de 73.000 l'année précédente. La plupart d'entre eux peuvent, grâce à leur extension incessante, se suffire à eux-mêmes.

Ces résultats patents de l'application de leurs doctrines ne convertiront pas sans doute, les homœopathes de l'économie politique ; mais ils paraissent avoir fait une vive impression sur le gouvernement allemand.

Dans un discours prononcé à Oeynhausen, l'empereur Guillaume a constaté à son tour l'échec du socialisme d'État en faisant pressentir la reprise de la campagne de répression à outrance, que M. de Bismarck avait commencée contre le socialisme tout court. Comme entrée de jeu, il a annoncé la présentation d'un projet de loi ayant pour objet de restreindre le droit de coalition.

Nous nous bornerons à faire remarquer à ce propos que les progrès du socialisme datent surtout des lois répressives de M. de Bismarck. Il est donc permis de douter que ces instruments de répression acquièrent aujourd'hui le pouvoir qui leur faisait défaut lorsqu'ils étaient maniés par le chancelier de fer.

*
* *

Un bon point au Congrès de Stuttgart. Après avoir entendu un rapport de M. Kautsky sur la politique douanière et commerciale de l'Allemagne, il a voté à une grande majorité une résolution, portant que « le système protectionniste est inconciliable avec les intérêts du prolétariat et profite uniquement aux monopoles industriels et au militarisme ».

Recommandé à l'attention particulière de M. Basly et des autres députés socialistes qui ont voté le droit sur le pain.

G. DE M.

Paris, 14 octobre 1898.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les Institutions professionnelles et industrielles. Fin des principes de sociologie, par Herbert-Spencer. Traduit par Henry de Varigny, 1 vol. in-8° de 526 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Statistique des associations coopératives de divers pays, préparée par la Commission de statistique de l'alliance coopérative internationale, 1 vol. in-4° de 324 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Les Étapes d'un touriste en France, promenades et excursions dans les environs de Paris, par Alexis Martin. Région de l'Est, Le Raincy, Chelles, Lagny, la vallée du Grand Morin, Morcerf, Crécy, Villiers, Esbly, avec 57 gravures. 2 cartes. 1 vol. in-18° de 140 p. — Paris, Hennuyer.

Administration des monnaies et médailles. Rapport au ministre des Finances. Troisième année 1898, 1 vol. in-8° cart. de 360 p. — Paris, Imprimerie Nationale.

Les caisses patronales de retraites des établissements industriels, 1 vol. in-8° de 438 p., publié par l'Office du Travail. — Paris, Imprimerie Nationale.

Association française pour l'avancement des sciences. Compte rendu de la 26e session, Saint-Etienne 1897. Seconde partie, notes et mémoires, 1 vol. gr. in-8° de 1.060 p. — Paris, Masson et Cie.

La liberté économique et les événements d'Italie, par Vilfredo Pareto. Br. in-8° de 126 p. — Lausanne, F. Rouge.

Almanach de la paix pour 1899, publié par l'Association de la paix par le droit, br. in-12 de 80 p. — Paris, Plon.

Notice historique et administrative sur l'institution des bureaux d'épargne des manufactures, par M. A. de Malarce. Br. in-8° de 11 p. — Paris, Imprimerie Nationale.

L'assicurazione e la legislazione sociale. Memoria letta alla R. Academia dei Georgofili nell'adunanza del di 7 agoste 1898, par C. M. Mazzini. Br. in-8° de 24 p. — Firenze, Tip. Ricci.

Der VII internationale Schiffahrts-Kongress zu Brüssel, 1898. Bericht an die handelskammer zu Leipzig, von ihrem vertreler. Dr G. Gensel. Br. in-8° de 28 p. — Leipzig, 1898.

Le miracle national de Notre-Dame de Lourdes à la grotte Massabielle, 20 août 1898, par Marie de Saint-Rémy, témoin oculaire. Br. in-8° de 14 p. — Toulon, imp. Mouton.

Lectures on elementary mathematics, by Joseph Louis Lagrange. Translated by Thomas J. Mc Cormack. 1 vol. in-8° de 156 p. — Chicago, 1898.

Report of the director of the mint upon the production of the precious metals in the United States during the calendar year 1896. 1 vol. in-8° de 404 p. — Washington, 1898.

Returns of trade and trade reports for the year 1897. Part. II. Reports and statistics for each port. With report on Foreign Trade of China. 1 vol. in-8° de 680 p. — London, King et Sor.

Monte-pio geral de economia dos servidores do Estado. Relações nominaes dos socios e pensionistas precedias de uma descripçao historica desde sua fundação organisadas pelo engenheiro civil. Affonso Luiz Fernandoes da Cunha. Br. in-4° de 156 p. — Rio-de-Janeiro, 1898.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone.*

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

L'ÉTABLISSEMENT ET L'ÉCHEC DU BIMÉTALLISME AUX ÉTATS-UNIS

(1782-1861)

A la convention nationale de Chicago, dans laquelle, en juillet 1896, les démocrates partisans du métal-argent choisirent M. William J. Bryan comme leur candidat à la présidence de la République, une oriflamme sur laquelle était inscrite la devise : « *Give us the dollar of our daddies* », — « Donnez-nous le dollar de nos aïeux », fut accueillie par les assistants avec des applaudissements frénétiques. L'histoire semblait venir sanctionner les revendications présentes. Qu'était le rétablissement du métal-argent au rôle d'étalon, conjointement avec l'or, sinon le retour au régime monétaire établi dès 1792, par les auteurs mêmes de la Constitution, et que, suivant les *silverites*, une manœuvre frauduleuse, « le crime de 1873 », grâce à une loi votée, presque à l'insu de la population, avait seule pu détruire? Cette ferveur pour les institutions du passé, quoique très louable sans doute, n'eût été, en tout état de cause, qu'un bien mauvais argument pour une question de ce genre. Or, l'argument était d'autant plus mauvais que, s'ils avaient bien voulu étudier impartialement l'histoire qu'ils invoquaient avec tant de passion, les silverites y auraient appris comment, à la suite de vaines tentatives pour maintenir le double étalon d'or et d'argent, leurs prédécesseurs révérés s'étaient vus obligés d'y renoncer longtemps avant la loi de 1873, et par suite de quelles circonstances « le dollar des aïeux », ce

dollar d'argent dont ils réclamaient si vivement le retour, avait, à peine créé, disparu complètement de la circulation.

C'est cette période de l'histoire monétaire des États-Unis, qui s'étend de 1782 à 1861, que nous nous proposons de retracer dans cet article.

I

Le Congrès Continental, dépourvu de ressources, dans l'impossibilité de taxer directement les habitants, et ne recevant des États que d'insignifiants subsides, avait dû, pour soutenir la lutte contre l'Angleterre, recourir au papier-monnaie. Les émissions, d'abord modérées, s'étaient bientôt succédé avec rapidité. La dépréciation continue, le flot toujours grossissant des billets continentaux et des billets des États, amenèrent en peu de temps la disparition complète de la petite quantité de monnaie métallique qui se trouvait dans les colonies à l'époque de la Révolution.

Dès les derniers mois de 1779 cependant, quand, par suite de son abondance même, le papier-monnaie eut perdu toute valeur et que la banqueroute était virtuellement reconnue par tout le monde, les espèces commencèrent à reparaître dans la circulation. Elles provenaient des achats faits par les troupes anglaises et par les troupes françaises pour leur subsistance, et des opérations commerciales avec les Indes occidentales, particulièrement avec la Havane, que la guerre avait rendues plus difficiles sans doute, mais n'avait pas interrompues. Avant la fin de l'année suivante, le pays était abondamment pourvu de numéraire, et Pelatiah Webster écrivait que : « La monnaie métallique n'avait jamais été plus abondante qu'à cette époque[1] ».

Avec le retour à la monnaie métallique, les embarras causés par le manque d'un système monétaire, et la multiplicité des monnaies étrangères qui constituaient la circulation, se firent vivement sentir. A côté des dollars espagnols, qu'on rencontrait le plus fréquemment, et qui n'avaient d'ailleurs pas tous le même poids, circulaient des monnaies anglaises, françaises, portugaises. Ce mélange était une source d'ennuis constants pour la population et exposait surtout les petites gens à être fréquemment trompés, soit dans leurs calculs, soit même relativement aux pièces qu'ils étaient obligés de recevoir. Une semblable situation n'était avan-

---

[1] Cité par Byron W. Holt : *Continental currency*. (Sound currency, vol. II, p. 103.)

tageuse que pour les changeurs, les marchands peu scrupuleux et les faussaires.

Pendant la période coloniale, les mêmes inconvénients avaient été déjà éprouvés. Et, dès 1660, dans un plan d'union des colonies sous la couronne, le Dr Samuel Johnson, président du King's College à New-York, demandait si, en présence des inconvénients produits par la diversité infinie des monnaies, il ne serait pas utile d'établir un système monétaire commun pour toutes les colonies[1].

La question ne fut pas résolue avant la Révolution. Les colonies conservèrent la livre sterling et le shilling comme monnaie de compte, bien que ces pièces ne figurassent que pour une très faible part dans la circulation. Pendant la guerre de l'indépendance, et après le rétablissement de la paix, le dollar, qui avait toujours été la monnaie la plus abondante, supplanta la livre sterling comme monnaie de compte, et servit en fait d'unité monétaire.

Lorsque, par les Articles de Confédération, les jeunes États américains décidèrent entre eux une « union perpétuelle », et créèrent un gouvernement nouveau auquel ils abandonnèrent quelques-uns de leurs droits souverains, celui-ci reçut parmi ses attributions « le droit et le pouvoir exclusifs de réglementer l'alliage et la valeur des monnaies frappées par sa propre autorité ou par celle des États respectifs ». La proposition d'assurer ainsi une monnaie uniforme aux États confédérés ne rencontra aucune opposition. Les défectuosités de la situation existante avaient convaincu chacun de la nécessité d'arriver à l'uniformité en cette matière.

Le 7 janvier 1782, le Congrès demanda au surintendant des finances de préparer un tableau des valeurs en dollars auxquelles les différentes monnaies étrangères circulant dans les États-Unis devaient être reçues en paiement par le trésor.

Le surintendant des finances, le seul qu'ait eu la confédération pendant son existence, était Robert Morris, que ses compatriotes considéraient comme le plus habile financier de cette époque. Il était en effet très entendu en finances. C'est certainement en grande partie à son habileté et à son intelligence des affaires que le Congrès a dû de pouvoir soutenir la dernière période de la lutte pour l'indépendance, et de pouvoir vivre, chose qui paraissait alors chaque jour si improbable, jusqu'à la paix.

Morris répondit le 15 janvier à la demande du Congrès, et en

[1] Fisher. *Evolution of the Constitution of the United States*, p. 298.

profita pour lui soumettre un projet complet de monnayage pour réaliser l'unification monétaire prévue par les Articles de Confédération.

Le rapport de Morris prouve chez son auteur une connaissance approfondie de la situation monétaire générale à son époque et une perception très nette et très claire des lois économiques qui dominent la circulation[1].

Les pays avec lesquels les États-Unis avaient les relations les plus actives faisaient usage à la fois comme monnaies, de l'or et de l'argent, tous deux dotés également d'un pouvoir libératoire illimité pour le règlement des dettes, bien que la théorie du bimétallisme, telle que nous la formulons rigidement aujourd'hui, ne fût pas encore exprimée aussi clairement à cette époque, où l'usage concurrent des deux métaux était regardé comme un fait d'expérience et de nécessité. L'Angleterre devait la première renoncer à ce système en 1816, en ne reconnaissant plus la qualité d'étalon qu'à la monnaie d'or, et en restreignant la monnaie d'argent aux fonctions plus limitées de monnaie d'appoint.

Morris n'hésita pas à abandonner la recherche décevante des moyens de faire vivre côte à côte l'étalon d'or et l'étalon d'argent. Il proposa au Congrès de ne donner dans le système monétaire américain la qualité d'étalon qu'à un seul métal. Les raisons qu'il invoque à l'appui de son idée sont de la plus grande exactitude.

« .... Bien que la plupart des nations aient monnayé le cuivre, cependant ce métal est si impur qu'il n'a jamais été considéré comme constituant l'étalon monétaire. Cette qualité est fixée aux deux métaux précieux parce que, pour ces métaux seulement, il est possible de déterminer exactement leur valeur intrinsèque; mais les nations diffèrent beaucoup quant au rapport qu'elles ont établi entre l'or et l'argent. Dans quelques États européens,

---

[1] Le rapport est reproduit *in extenso* sous le titre : « *Coinage scheme proposed by Robert Morris, superintendant of finance* dans le *Report of the International Monetary conference of* 1878, pp. 425-435.

Suivant William Graham Sumner, l'historien de R. Morris, Gouverneur Morris aurait participé à la rédaction de ce rapport : « *The financier and the finances of the Revolution*, vol. II. p. 82.

Le rapport de 1878 que nous venons de citer est suivi d'un appendice très intéressant, dont la rédaction a été confiée à M. Dana Horton, et qui contient un grand nombre de matériaux fort utiles pour l'histoire monétaire, notamment celle des États-Unis antérieurement à 1861.

une once d'or pur est regardée comme équivalente à quinze onces d'argent pur; dans d'autres, à quatorze.... L'étalon par suite qui est fixé aux deux métaux n'est en réalité fixé à aucun.... » Il montre ensuite que le rapport établi par la loi entre les deux métaux, par sa rigidité nécessaire même, ne correspond guère qu'exceptionnellement au rapport réel : « La demande que le commerce peut faire de l'un de ces métaux précieux de préférence à l'autre fait varier ce rapport de temps à autre, et dans tout paiement chacun reçoit plus ou moins de valeur réelle pour sa dette, suivant qu'il est payé dans la monnaie de plus ou moins grande valeur par rapport à l'étalon réel... » « Des arguments, continue-t-il, sont inutiles pour prouver que l'unité suivant laquelle toute chose doit être mesurée doit être aussi peu variable que la nature des choses le permet. Puisque, par suite, une monnaie étalon fixée aux deux métaux précieux ne donnera pas la mesure exacte, il est préférable de ne faire emploi que de l'un d'eux seulement.... »

Morris ayant ainsi motivé ses préférences pour le système de l'étalon unique, demande que l'on choisisse le métal-argent pour remplir cette fonction, laissant l'or servir aux « opérations du commerce comme lingot », et propose comme unité monétaire 1/4 de grain d'argent pur, unité qui, vu sa faible valeur, n'aurait pu avoir de représentant dans les monnaies réelles, ce qui lui paraissait d'ailleurs peu nécessaire, la chose importante étant que « sa valeur [de l'unité monétaire] soit exactement connue ».

Peu de temps après la remise du rapport de Morris au Congrès, Jefferson transmettait à son tour à ce dernier un court mémoire sur le même sujet [1]. Moins radical que le surintendant, Jefferson se ralliait aux idées dominantes à son époque. Il proposait la frappe de monnaies d'or et d'argent, et tout en demandant que l'unité monétaire, à laquelle il proposait de donner le nom de dollar, fût une pièce d'argent, il ne réservait pas à ce métal la qualité d'étalon. La pièce d'or de 10 dollars dont il proposait la frappe devait jouir des mêmes prérogatives que les pièces d'argent. Quant au rapport à établir entre les valeurs de ces deux métaux, il reconnaît que c'est là une « question essentiellement commerciale », et il demande que, pour le fixer, on se

---

[1] « *M. Jefferson's notes on the establishement of a money unit and of a coinage for the United states* ». Report of 1878, pp. 437-443.

base, non sur les rapports légaux adoptés par les pays étrangers, mais sur le rapport réel existant entre eux dans les principaux pays avec lesquels les Etats-Unis sont en relations.

Le Congrès nomma un Comité spécial chargé d'étudier la question monétaire et quatre ans après le rapport de Morris qui, depuis novembre 1784, avait abandonné ses fonctions de surintendant, il adopta, le 8 août 1786, des résolutions relatives à la monnaie de la Confédération [1].

Ces résolutions adoptaient en fait, sans qu'il y eût cependant aucune affirmation explicite, le système du double étalon.

L'unité monétaire des Etats-Unis, désignée sous le nom de *dollar*, devait être une pièce d'argent contenant 375.64 grains de fin [2], au titre de 11/12. On prévoyait également la frappe de pièces de cuivre et de pièces d'or. Nulle limitation légale n'était fixée relativement au pouvoir libératoire d'aucune de ces pièces, et la frappe était libre pour toutes. Quant au rapport entre l'or et l'argent, il n'était pas explicitement établi ; il ressortait, d'après les poids adoptés pour ces deux natures de pièces, à 15.206.

Le 16 octobre 1786, une ordonnance était rendue pour l'établissement d'un hôtel des monnaies. L'hôtel, sommairement organisé à Philadelphie, ne fonctionna presque pas. On n'y frappa, de 1786 à 1792, qu'un petit nombre de pièces de cuivre, dont le besoin était vivement senti par la population pour effectuer ses transactions quotidiennes [3].

II

Le Congrès Continental ne réussit donc pas à donner aux Etats-Unis une monnaie uniforme. Il se borna à adopter un plan dans ce but, mais ce plan ne reçut pas de réalisation.

Quand fut discutée en 1787 la Constitution fédérale qui devait substituer au gouvernement sans autorité créé par les Articles de 1778, un véritable gouvernement national, doté de pouvoirs étendus et des moyens de les exercer, le droit de régler le système monétaire, afin d'en créer et d'en conserver l'unité, dont l'utilité était reconnue depuis si longtemps, ne pouvait lui être refusé.

La Constitution de 1789 donna en effet au Congrès le pouvoir

---

[1] « *The resolutions on coinage of August* 8, 1786 ». Report of 1878, p. 450.

[2] Le *grain* est égal à 0,0648 grammes.

[3] Lindermann : *Money and legal tender*, cité par Albert S. Bolles : *The financial history of the United states*, t. I, 343.

« de frapper la monnaie (nationale) et d'en régler la valeur, ainsi que celle des monnaies étrangères ». Plus restrictive que les Articles de Confédération, elle retirait aux États particuliers le droit de monnayage que ceux-ci leur avaient conservé.

Ce ne fut cependant qu'en 1791 que le nouveau Congrès entreprit à son tour l'étude de la question monétaire. Alexandre Hamilton, secrétaire du trésor, fut chargé de rédiger un rapport à ce sujet. A. Hamilton, qui avait accepté la tâche difficile et ingrate de liquider les finances du Congrès Continental et d'organiser les finances fédérales, était digne du poste auquel Washington, sur les conseils de Robert Morris, l'avait appelé. Un savoir étendu, une volonté tenace, de solides connaissances financières lui permirent d'y rendre d'inoubliables services. Son rapport sur « l'établissement d'une monnaie » [1], daté du 5 mai 1791, servit de base pour l'établissement du premier système monétaire des États-Unis.

Morris, nous l'avons vu, avait conseillé en 1782 d'adopter le système de l'étalon unique ; Hamilton proposa au contraire un système basé sur le double étalon.

Le secrétaire du trésor ne cache cependant pas combien il lui paraîtrait préférable de ne donner le caractère d'étalon qu'à un seul métal. Il n'ignore pas les inconvénients que présente la solution qu'il propose relativement à la stabilité de l'unité monétaire, ni les variations incessantes qui se produisent dans la valeur relative des métaux, et qui en sont la cause. « On fait observer avec raison, écrit-il, que si l'unité appartient indifféremment aux deux métaux, elle est sujette à toutes les fluctuations qui arrivent dans la valeur relative qu'ils ont l'un par rapport à l'autre ».

Malgré ce désavantage, il déclare pourtant que, somme toute, il se sent fortement incliné vers l'opinion « qu'aucune préférence ne doit être donnée à l'un des deux métaux pour l'unité monétaire ».

La raison qui lui fait adopter cette solution, que ses connaissances théoriques lui conseilleraient d'écarter, est toute pratique. C'est une raison d'homme d'État, plus pressé de remédier à un mal existant par un moyen même empirique, que de heurter l'opinion courante pour essayer d'édifier quelque chose de définitif. « Annuler l'emploi de l'un des métaux comme monnaie », — ce

---

[1] « *Report of Alexander Hamilton on the establishment of a mint* ». Report of 1878, pp. 454-486.

qui résulterait inévitablement suivant l'opinion erronée d'Hamilton, opinion d'ailleurs générale à son époque, du fait de ne pas les admettre dans la circulation sur le même pied, — « c'est diminuer la quantité de médium circulant, et donner sujet à toutes les objections qui naissent de la comparaison des avantages d'une circulation abondante aux maux d'une circulation insuffisante ». Et cette crainte était légitime à un moment où l'on se plaignait vivement dans le pays d'une rareté générale des espèces, qui entravait les échanges.

Le secrétaire du trésor, en proposant le bimétallisme, n'était donc pas guidé par des raisons théoriques. Son but était surtout d'assurer au pays une circulation métallique abondante, qui lui faisait défaut. « L'argent se trouvant alors dans la circulation, devait y être retenu, et l'or devait y être joint si c'était possible. Le double étalon était préféré, parce qu'il donnait la certitude morale de retenir l'argent et aussi la possibilité d'ajouter l'or à la monnaie du pays [1] ».

Décidé à baser son système monétaire sur l'emploi égal des deux métaux, Hamilton se trouva obligé de résoudre la délicate question du rapport légal à fixer entre eux. De l'importance de son exactitude, il se rendait pleinement compte, et savait que seule elle permettrait au système de fonctionner. Pour l'établir avec précision, il eût dû chercher le rapport moyen existant alors dans le monde commercial. Mais il déclare lui-même que pour cela il lui eût fallu de meilleurs matériaux que ceux qu'il possédait ou qu'il eût pu obtenir, s'il lui avait été possible de les attendre. Estimant tout délai dangereux, il se résigna à adopter le rapport alors existant aux Etats-Unis, qu'il conclut être aux environs de 1 à 15 [2].

Pour unité monétaire, il proposait le dollar, et demandait que l'unité eût une représentation dans les deux métaux. Le dollar d'or devait contenir 24 3/4 grains de fin, quantité correspondant exactement à la valeur nominale actuelle du dollar d'Espagne dans les différents Etats. En appliquant le rapport adopté, le dollar d'argent devait avoir 371 4/16 grains de fin, quantité très approchée de la moyenne des deux dernières émissions de dollars espagnols, presque les seuls alors dans la circulation.

---

[1] J. Laurence Laughlin : *The history of bimetallism in the United States*, p. 14.

[2] Un rapport du Comité de trésorerie, du 8 avril 1786, évaluait cependant à 15.6 le rapport existant alors entre les deux métaux. Mais aucun détail n'est donné sur la façon dont ce rapport avait été établi. Report of 1878, p. 449.

Les habitudes du pays se trouvaient donc ainsi changées aussi peu que possible.

III

La loi du 2 avril 1792 reproduisit presque entièrement les propositions d'Alexandre Hamilton. Des légères modifications qu'elle y apporta, la plus notable est la disparition du dollar d'or dont il avait demandé la frappe, et que l'on ne créa pas, par crainte sans doute du peu de commodité qu'offrirait une pièce aussi petite.

Le dollar d'argent devait peser 416 grains et contenir 371 4/16 grains de fin, le titre adopté pour les monnaies d'argent étant de 0.89243. L'aigle d'or, de la valeur de 10 dollars, du poids de 270 grains, au titre de 11/12 ou 0.916 2/3, contenait 247 4/8 grains de fin, quantité correspondant au rapport de 1 à 15, expressément fixé par la loi, entre les deux métaux.

Les monnaies d'or et les monnaies d'argent recevaient également pouvoir libératoire illimité. Le monnayage en était libre et gratuit.

En attendant, d'ailleurs, que la circulation fût suffisamment pourvue de monnaies nationales, le Congrès donna temporairement le pouvoir libératoire aux pièces étrangères les plus répandues. En 1827, le dollar d'Espagne conservait seul ce privilège, que lui enleva définitivement la loi du 21 février 1857.

Au commencement de 1794, les premières monnaies nationales d'argent furent mises en circulation et vinrent s'ajouter aux monnaies étrangères, qui seules avaient circulé jusqu'alors. Peu de temps après, les monnaies nationales d'or venaient s'y joindre à leur tour.

En adoptant le double étalon, Hamilton espérait maintenir côte à côte l'or et l'argent dans la circulation, et assurer ainsi au pays un stock métallique toujours abondant. Ses prévisions furent complètement déçues. Tout le temps que la loi de 1792 demeura en vigueur, il n'y eut jamais qu'un seul métal dans la circulation : le métal-argent.

Les affirmations des contemporains, relativement à la disparition de l'or, ne laissent aucun doute à ce sujet.

M. Thomas H. Benton, qui représenta au Sénat, de 1821 à 1853, l'Etat de Missouri, et fut l'un des conseillers les plus écoutés du Congrès dans les débats sur les questions monétaires à cette époque, dit dans ses mémoires que « moins de vingt ans après

l'adoption de l'étalon erroné de 1792, l'or étranger et national disparut complètement de la circulation [1] ».

M. Lowndes, rapporteur d'une commission, nommée sur sa demande, à l'effet de rechercher les modifications à apporter aux lois monétaires existantes, déclarait dans son rapport daté du 25 janvier 1819, que « c'est à peine si on peut considérer l'or comme ayant fait partie effectivement de notre circulation monétaire pendant les vingt-six dernières années [2], c'est-à-dire depuis l'adoption de la loi de 1792. »

Enfin, un rapport du Comité de la circulation, du 2 février 1821, déclare que les membres du Comité se sont convaincus, après enquête, que « les monnaies d'or, soit étrangères, soit des Etats-Unis, ont, dans une grande mesure, disparu », et le rapport ajoute qu'il se fait « un drainage continuel de ce métal [3]. »

Des plaintes analogues se retrouvent dans les journaux de l'époque. Le *Boston patriot*, en 1814, se plaint « de la grande quantité d'or exportée au Canada [4] ».

Les réserves des banques étaient presque exclusivement composées d'argent, et lorsque la loi de 1834, dont nous parlerons plus loin, nécessita la refonte des monnaies d'or, sur les 12 millions de dollars frappés depuis 1793, c'est à peine si on rapporta 1 million 1/2 à la monnaie [5]. Le reste avait été fondu ou exporté.

Le fait de la pénurie de l'or, malgré les précautions prises par l'auteur de la loi de 1792, est ainsi bien établi. Nous en avons d'ailleurs la confirmation dans les tableaux mêmes de la frappe des monnaies à cette époque.

La frappe était libre et illimitée pour les deux métaux. Or, malgré ces conditions semblables, tandis que, de 1793 à 1833, il était frappé pour 36,275,077.90 dollars de monnaies d'argent, il n'était frappé que pour 11,825,888 dollars de monnaies d'or. Les premières entraient pour 77.6 p. 100 dans ce total, dans lequel les secondes n'entraient que pour 22.4 p. 100.

Et, si on examine de plus près cette période de quarante ans, on remarque qu'elle se subdivise nettement en deux parties. La

---

[1] *Thirty years'view* : vol. I, ch. cv.

[2] Cité par Ingham dans son « *Report in relative value of gold and silver* », 4 mai 1830. Report of 1878, p. 596.

[3] Report of 1878, p. 554.

[4] Cité par Laughlin, *op. cit.*, p. 29.

[5] Rapport de M. G. M. Eckert, directeur de la Monnaie, 1853 Cité par Laughlin, *op. cit.*, p. 71.

première, allant de 1793 à 1816, pendant laquelle l'argent fournit 59 p. 100 de la frappe totale, et l'or 41 p. 100; la seconde s'étendant de 1817 à 1833, où l'argent frappé s'élève à 83.5 p. 100 du total, l'or n'y entrant plus que pour 16.5 p. 100[1].

A quelle cause était dû l'échec de la loi de 1792? Nous avons vu qu'Hamilton n'ignorait pas les variations qui se produisent dans les valeurs respectives des métaux précieux, et, qu'en outre, s'il avait attaché une grande importance au calcul du rapport légal à établir entre eux, c'est qu'il savait également, comme il l'a écrit lui-même, que « la conséquence de la surévaluation d'un métal par rapport à l'autre, est le bannissement de celui qui est sous-évalué ». C'est précisément ce qui arriva et fit échouer son système de double étalon.

Bien que Hamilton n'eût considéré, pour calculer ce rapport, que le marché des Etats-Unis, il se trouva que le chiffre de 1 à 15, qu'il adopta, était, à cette époque, à peu de chose près, le rapport commun sur les marchés du monde occidental. Mais ce qu'il ne prévit pas, et ne pouvait prévoir, c'est que l'on était, au moment même où il l'adoptait, à la veille d'une diminution de la valeur de l'argent par rapport à l'or.

De 1785 à 1793, le rapport de l'or à l'argent s'était maintenu, sans variations sensibles, de 1 à 15. Mais, à partir de 1794 ,il s'élève rapidement, et d'une manière continue, pour arriver en 1813 à 16.25. Une légère baisse se produit de 1814 à 1817; puis, à partir de 1818, la hausse reprend, et, pendant la période de 1821 à 1832, le rapport ne s'abaisse pas au-dessous de 15,70.

Ainsi, du jour même où elle entrait en vigueur, la loi de 1792 était condamnée à l'impuissance. A partir de 1794, date des premières frappes, le rapport légal entre les deux métaux n'était plus d'accord avec le rapport commercial. L'or, déprécié par la loi, fuyait, application inévitable de la loi bien connue de Gresham. Les effets de la différence entre les deux rapports commencèrent vraisemblablement à se faire sentir sur la circulation dans la période de 1805 à 1810, et, avant 1820, le métal jaune avait en fait virtuellement cessé d'être utilisé comme médium d'échange[2].

---

[1] Frappes de la monnaie des États-Unis :

	1793 à 1816		1817 à 1833	
Argent..	$ 7,660,512.25	59 0/0	28,614,565.65	83 5 0/0
Or......	$ 5,610,956 »	41 0/0	6,214,932 »	16 5 0/0
Total..	$ 13,271,468.25		34,829,497.65	

[2] Laughlin, *op. cit.*, p. 31.

La cause véritable de la variation qui se produisit à cette époque dans le rapport de valeur entre les deux métaux échappa aux contemporains. Ils l'attribuèrent à une élévation du prix de l'or relativement à l'argent, à la suite des demandes de métal-jaune amenées par la reprise des paiements en espèces en Angleterre, en 1821, sous l'empire de la loi de 1816, qui établissait l'étalon d'or.

Crawford, dans son rapport de 1820 sur l'état de la circulation [1], donne comme une croyance générale l'idée que l'or a été en augmentant de valeur, comparativement à l'argent, depuis plusieurs années. Et, dans un rapport au Congrès, en 1832, M. Campbell P. White développe une théorie complète de cette opinion : « Nous n'avons aucune indication certaine que l'or fût évalué trop bas dans notre rapport de 1 à 15 avant 1821, quand la demande [d'or] anglaise commença. Le fait de concomitance dans les deux événements n'est pas regardé comme une preuve d'action effective de l'une sur l'autre ; mais une grande demande pour l'or et une augmentation relative de la valeur de l'or étant des circonstances contemporaines, et d'accord avec le principe universellement admis qu'un nouveau ou soudain accroissement de demande élève les prix, il semble que ce soit une conclusion naturelle et rationnelle que la demande anglaise pour l'or a été la cause de l'augmentation de valeur de ce métal par rapport à l'argent [2] ».

Que la demande anglaise ait eu pour effet d'élever la valeur de l'or pendant quelque temps, la chose est probable ; mais cet effet ne fut que temporaire. L'élévation du rapport de valeur entre les deux métaux est d'ailleurs bien antérieure à 1819, date de la loi prescrivant la reprise des paiements en espèces en Angleterre, et nous avons vu aussi que la disparition de l'or aux Etats-Unis fut constatée bien avant cette époque.

Il faut donc chercher, pour expliquer l'élévation du rapport commercial entre l'or et l'argent à partir de 1793, une autre cause que celle qui parut concluante aux contemporains. Cette cause, c'est une baisse du prix de l'argent par rapport à l'or, causée par l'augmentation de la production du métal-argent pendant la dernière moitié du XVIIIe siècle et les deux premières décades de

---

[1] *Crawford's report on the currency*, 12 février 1820. Report of 1878, p. 579.

[2] Cité par Laughlin, *op. cit.*, p. 32.

celui-ci, au moment même où la production de l'or allait en diminuant[1].

Après les grandes productions d'argent qui avaient caractérisé la période de 1580 à 1620, les extractions de ce métal diminuèrent tout à coup pour ne se relever sérieusement qu'à partir de 1740, mais elles atteignirent en quelques années des quantités inconnues jusqu'alors. La moyenne annuelle de la production avait été de 422,900 kilog. pour 1601-1620 ; elle s'éleva à 894,150 kilog. pour 1801-1810. Et la quantité d'argent produite pendant les quarante années de 1781 à 1820 fut égale à 50 fois la quantité d'or produite dans le même temps, apportant ainsi une modification profonde dans le stock monétaire du monde civilisé. La révolte des colonies espagnoles de l'Amérique du Sud amena une diminution importante dans la production de l'argent, mais, pendant près de trente ans, la proportion des deux métaux dans le stock monétaire ne se trouva pas de nouveau profondément modifiée.

Cette augmentation considérable de la production du métal blanc par rapport au métal jaune, qui commence à partir de 1760, alors que de nouveaux débouchés ne s'offraient pas à lui en quantités appréciables, eut naturellement pour effet la baisse de valeur du premier métal, baisse qui ne se fit sentir cependant qu'après un temps suffisant pour que le stock monétaire se trouvât modifié. C'est donc bien à la dépréciation de l'argent, et non à l'appréciation de l'or, que fut due la variation du rapport entre les deux métaux, qui se constate à partir de 1794, et qui empêcha le plan de Hamilton de fonctionner.

IV

La défectuosité de la loi de 1792 appelait un remède. Deux partis se trouvaient ici en présence. L'un demandant que, par une modification du rapport légal entre les deux métaux et sa mise en accord avec le rapport commercial, le système du double étalon fût mis en état de fonctionner. L'autre, au contraire, demandant l'abandon d'un système qui s'était montré impuissant et l'adoption d'un étalon unique.

Les partisans du premier moyen, très nombreux, avaient tou-

---

[1] M. S. Dana Horton a repris à notre époque la thèse de l'appréciation de l'or, de M. C. P. White, tandis que M. Laughlin soutient celle de la baisse de la valeur de l'argent, la seule que corroborre l'étude exacte des faits contemporains.

jours pour argument principal celui qui avait guidé Hamilton : la nécessité d'assurer par la coopération égale des deux métaux une circulation monétaire abondante au pays. Hamilton ne put être entendu dans ce nouveau débat. Il avait été tué en duel en 1804, et n'avait même pas vu l'échec de son système. Mais Lowndes en 1819, le Comité de la circulation en 1821, Gallatin en 1829, Sandford en 1830, émirent successivement l'avis de modifier le rapport légal existant, et de relever la valeur de la monnaie d'or par rapport à la monnaie d'argent, pour permettre aux deux métaux de circuler côte à côte.

Le bimétallisme avait cependant des adversaires raisonnés et convaincus. Dans son rapport de 1830, Ingham, secrétaire du trésor, déclarait qu'un des grands embarras éprouvés par les gouvernements, relativement à la circulation monétaire, était dû à leur obstination à vouloir maintenir des étalons différents « dont le rapport à un moment quelconque est si difficile à établir, et qui est si constamment changeant ». Et il s'étonnait de cet entêtement des gouvernements, alors que « un remède simple et assuré est à la portée de tous », remède qui, suivant lui, se trouve dans l'établissement d'un étalon unique [1].

John White se déclarait également partisan de ce dernier système, et appelait l'attention sur le système composite anglais établi par la loi de 1816 « qui, dit-il, donne la préférence à l'or, mais ne prive pas les commerçants de l'approvisionnement nécessaire d'argent [2] ».

Enfin, Campbell P. Whitte, en 1832, dans un rapport au nom d'une commission spéciale nommée par la Chambre des représentants pour étudier la question monétaire, écrivait : « Les membres de la commission sont d'avis que le desideratum dans le système monétaire est de posséder un étalon de valeur constante..., et ils sont convaincus que le moyen d'en approcher le plus est son établissement dans un seul métal, qui composera exclusivement la circulation pour les gros paiements [3] ».

L'expérience de l'Angleterre avait montré qu'on pouvait plus sûrement conserver l'avantage de la circulation des deux métaux avec l'étalon simple qu'avec le double étalon.

Le Congrès, qui avait été saisi officiellement dès 1818 de la question des modifications à apporter à la législation monétaire,

---

[1] Report of 1878, p. 577.

[2] Lettre de John White à Ingham, 15 février 1830. Report of 1878, p. 660.

[3] Report of 1878, p. 674.

reconnue défectueuse, ne se décida à adopter une solution qu'en 1834. La majorité demeura fidèle au régime bimétallique de 1792.

De nouveau, les spécialistes se livrèrent à des calculs raffinés pour trouver le taux exact destiné à assurer le fonctionnement du régime introduit par Hamilton. Dans son rapport de 1830, Ingham donnait comme taux du marché commercial en Angleterre et en France, depuis une dizaine d'années, 1 à 15.8; Gallatin, partisan du double étalon, proposait le taux de 1 à 15.6, qu'il croyait plus exact [1].

Aucun de ces chiffres, si soigneusement établis, ne fut cependant adopté. En 1834, le rapport de 1 à 16 fut proposé, et c'est celui qui servit de base à la modification monétaire apportée par la loi du 26 juin 1834.

Le Congrès n'ignorait pas qu'il adoptait un rapport plus élevé que le rapport commercial existant. Plusieurs orateurs déclarèrent à ce sujet que ce qui s'était produit antérieurement pour l'or allait maintenant se produire pour l'argent, et qu'au lieu de la disette de métal-jaune, on aurait simplement la disette du métal-blanc, qui, déprécié par la loi, fuirait à son tour.

Des motifs intéressés firent cependant adopter cette mesure. Vers 1824, on avait découvert des mines d'or dans la Caroline, et dans quelques États voisins du Sud. Pendant un temps, on crut avoir trouvé un nouvel Eldorado, espoir qui ne fut d'ailleurs pas réalisé, et les propriétaires de ces mines demandèrent des encouragements pour l'industrie nouvelle qui, on l'espérait, allait amener à sa suite l'établissement de l'industrie manufacturière dans le sud demeuré jusqu'alors exclusivement agricole. Les industriels des États du Nord obtinrent en 1828, puis en 1832, malgré l'opposition des planteurs du Sud, les avantages de droits protecteurs très élevés. Il leur était impossible de refuser à l'industrie de l'or la faveur qu'elle demandait. On la lui accorda en 1834, sous la forme, dans la loi monétaire, de la surévaluation de ce métal, auquel on ouvrait ainsi, aux dépens de l'argent, un marché plus étendu [2].

D'autre part, cette mesure fut expliquée aussi par quelques orateurs comme une mesure de prudence. Se basant sur l'élévation continue de l'or relativement au métal-argent depuis plu-

---

[1] D'après les tables de Soetber, le chiffre donné par Ingham était le plus exact.

[2] Th. Benton's « *Thirty years view* », cité dans Report of 1878, p. 686.

sieurs années, ils déclarèrent vraisemblable la continuation de ce mouvement [1]. Mieux valait donc adopter un rapport momentanément un peu trop élevé sans doute, mais qui contribuerait à hâter le retour de la monnaie d'or dans la circulation. et qui, au bout de quelque temps, serait d'accord avec le taux du marché, plutôt que de s'exposer à se voir obligé de modifier encore prochainement le rapport légal, si on ne tenait pas compte de la tendance existante à l'élévation du rapport commercial.

Le rapport de 1 à 16 adopté il fallait y conformer les monnaies. On pouvait ou augmenter la quantité de métal fin du dollar argent ou diminuer la quantité de fin des monnaies d'or. On s'arrêta à ce dernier moyen, et il fut décidé que l'aigle d'or. de 10 dollars, ne contiendrait plus que 232 grains de fin, au lieu de 247 1/2. Le dollar d'argent n'étant pas touché, le rapport se trouvait ainsi ramené de 15 à 16.

Le moyen adopté lésait les créanciers dont les contrats allaient être liquidés sous la nouvelle loi, tandis que, par une augmentation de fin dans le dollar d'argent, on aurait ramené celui-ci à la valeur que la dépréciation de ce métal lui avait fait perdre. L'affaiblissement des monnaies d'or fut dû vraisemblablement à ce fait que, ainsi que nous l'avons exposé plus haut, on croyait alors que le métal-argent n'avait pas varié de valeur et que c'était l'or au contraire qui avait subi une augmentation. Une raison pratique influa sans doute aussi dans le même sens : il ne restait presque plus de monnaies d'or dans la circulation, le travail de refonte, s'appliquant à elles serait ainsi beaucoup moindre que si on devait refondre les monnaies d'argent.

La loi du 18 janvier 1837, qui adopta le titre de 9/10 pour les monnaies d'or et d'argent, jusqu'alors frappées suivant un titre différent, modifia un peu le rapport légal, et l'abaissa à 15.98. Mais, il n'y eut dans ce changement, insignifiant d'ailleurs, aucune intention de le rapprocher du rapport commercial.

Pas plus que la loi de 1792, la loi de 1834 n'assura la circulation parallèle de l'or et l'argent.

Cette dernière loi avait été adoptée au mois de juin ; dès le mois de septembre, de fortes importations d'or étaient signalées [2]. Elles venaient d'Angleterre, et elles furent pendant quelque temps si importantes, qu'elles firent naître dans ce pays des craintes relativement à la réserve d'or de la Banque.

---

[1] Laughlin, *op. cit.*, p. 65.

[2] Laughlin, *op. cit.*, p. 66.

La Monnaie qui, en quarante ans, de 1793 à 1833, avait à peine frappé pour 12 millions de dollars de monnaies d'or, en frappa, en cinq ans seulement, de 1834 à 1838, pour une somme supérieure, 13 millions de dollars, tandis que les frappes d'argent demeuraient stationnaires. A partir de 1838 le monnayage de l'or s'éleva encore, l'extraction des mines russes venant augmenter l'approvisionnement de ce métal ; puis, à dater de 1848, les découvertes de mines d'or en Californie et en Australie le font affluer à la Monnaie.

De 1834 à 1852, les monnaies d'or constituèrent 84 p. 100 du total de la frappe, situation inverse à celle qui s'était produite pendant la période précédente[1].

Un phénomène semblable se produisait en ce qui concernait l'importation des métaux précieux. De 1821 à 1834 l'importation nette de métal argent avait été de beaucoup supérieure à celle de l'or ; de 1835 à 1852, la proportion se trouva renversée[2].

La circulation monétaire n'était plus qu'une circulation d'or ; l'argent avait complètement disparu.

M. Dunham disait au Congrès, en 1850 : « Nous n'avons plus, depuis trois ou quatre ans « — ce changement remontait assurément à une date beaucoup plus éloignée — » qu'un seul étalon : l'étalon d'or ». En 1853, M. Skelton disait à son tour : « L'or est le seul étalon... c'est virtuellement la seule circulation du pays[3] ».

Un fait imprévu était venu en effet déjouer les desseins du législateur de 1834. Il avait cru voir se continuer la tendance à l'élévation du rapport entre la valeur de l'or et de l'argent, qu'on avait constatée pendant les vingt années précédentes. C'est le fait contraire qui se produisit. A partir de 1834, après être resté quelque temps stationnaire, ce rapport ne cessa d'aller en s'affaiblissant : en 1853, des environs de 15.80, il était tombé à 15.33.

Ce changement était dû à la modification rapide apportée dans

---

[1] Montant de la frappe de 1834 à 1852 :

Or.......	$ 224,962,920.00	84 p. 100
Argent....	$ 42,966,766.60	16 p. 100
	$ 267,929.696,60	

[2] Mouvement des métaux précieux (millions de dollars) :

	Or.			Argent.		
	Imp.	Exp.	Excès d'imp.	Imp.	Exp.	Excès d'imp.
1821-34	10.8	6.3	4.5	96.5	76.4	20.1
1835-52	89.0	35.5	53.5	78.6	62.3	16.3

[3] Laughlin, *op. cit.*, p. 78.

le stock des métaux précieux, par la production des mines russes d'abord, puis surtout par les grandes découvertes d'or de 1848, qui vinrent jeter sur le marché des quantités considérables de métal jaune, alors que la production de métal blanc n'augmentait qu'avec une beaucoup plus grande lenteur. Tandis que la moyenne annuelle de la production de l'argent avait été égale à 50 fois celle de l'or pendant la période de 1780 à 1820, de 1841 à 1850, elle l'égale à peine 15 fois.

Contrairement à ce qui s'était passé vingt ans auparavant, où la cause de la modification survenue dans le rapport de la valeur entre les deux métaux avait été faussement attribuée à une dépréciation de l'or, en 1850, la cause de la nouvelle variation fut clairement connue des contemporains et justement attribuée à une augmentation de la production du métal jaune, ayant pour effet une baisse de prix de celui-ci par rapport à l'argent[1].

V

La disparition de la monnaie d'argent avait créé des embarras plus grands encore que la disparition de l'or, pour les transactions quotidiennes, pour lesquelles on n'avait plus de petites monnaies. La pièce la plus faible en or était la pièce de 1 dollar, créée par la loi du 3 mars 1849.

De dollars d'argent, il n'y en avait plus dans la circulation. Leur monnayage avait dû être suspendu en 1805, par suite d'une inadvertance du législateur. Celui-ci avait décidé en 1792 que le dollar américain serait de la valeur des dollars d'Espagne alors en circulation, et il fixa le poids du dollar national à 371 4/16 grains d'argent fin. Or, il se trouva qu'un grand nombre de pièces espagnoles circulant dans les Indes occidentales contenaient une quantité supérieure de métal fin : 374 grains environ. Comme dans les Indes occidentales, avec lesquelles les États-Unis entretenaient des relations commerciales suivies, les dollars américains furent reçus sans différence avec les dollars espagnols, un commerce ingénieux s'établit. On acheta aux îles les dollars espagnols que l'on faisait convertir en dollars nationaux aux États-Unis, et on renvoyait ces derniers aux îles, opération très simple qui lais-

[1] Laughlin, *op. cit.*, p. 81 : « Dans les débats de la loi de 1853, E. Jones, du Tennessee, proposa, la cause du changement dans les valeurs relatives de l'or et de l'argent étant due à l'accroissement de la production de l'or, comme le seul remède, l'augmentation de la quantité d'or dans les monnaies d'or. »

sait un bénéfice sensible. La Monnaie de Philadelphie travaillait ainsi sans que la circulation nationale en bénéficiât. Pour arrêter ce commerce, on suspendit la frappe des dollars d'argent.

En 1836, celle-ci fut autorisée de nouveau, mais elle demeura presque insignifiante. Comment aurait-il pu en être autrement, alors que sa valeur nominale étant de 100 cents, il devait contenir une quantité de métal dont la valeur calculée en or ne tomba que rarement, de 1834 à 1853, au-dessous de 104 cents et s'éleva parfois jusqu'à 107 cents.

Quant aux petites monnaies d'argent, elles disparurent aussi à partir de 1834. Cent cents de monnaies divisionnaires contenaient autant de métal fin que la pièce de 1 dollar; par suite, ces pièces furent retirées de la circulation aussitôt que le rapport légal cessant d'être exact, il devint avantageux de les exporter ou de les fondre.

En 1853, une loi du 21 février, pour obvier à la pénurie du petit change réduisit, tout en leur conservant leur valeur nominale, la quantité de métal fin que ces pièces avaient contenue jusqu'alors. Le nombre de grains d'argent pur dans 100 cents fut abaissé de 371.25 à 345.6. La réduction dut affecter toutes les pièces d'argent à partir du 1/2 dollar, celle-ci comprise.

Pour compléter cette mesure, la loi prit deux autres dispositions qui en étaient la conséquence forcée. Elle interdit le libre monnayage de ces pièces, laissant au secrétaire du trésor le soin d'en fixer la quantité conformément aux besoins de la circulation, et elle limita à 5 dollars la somme jusqu'à concurrence de laquelle elles jouiraient dorénavant de la qualité de monnaie légale.

Du dollar d'argent, il n'était pas question dans la loi. Son absence ne se faisait nullement sentir, le dollar d'or, dont il avait été frappé près de 12 millions, de 1849 à 1853, le remplaçant dans la circulation.

La loi de 1853 avait une tout autre portée que sa simple lecture pouvait le faire supposer. Elle se bornait en apparence à édicter des mesures pour la protection des petites monnaies d'argent. En réalité, elle n'était rien moins que la reconnaissance implicite par la loi de l'étalon unique d'or, qui existait en fait depuis 20 ans, et l'abandon du bimétallisme institué sans succès en 1792 et qu'on avait vainement essayé de faire fonctionner en 1834.

La portée de cette loi ne fut pas ignorée de ceux qui la votèrent. Les paroles de M. C. S. Dunham, représentant de l'Indiana, qui la défendit à la Chambre, le prouvent pleinement. Les membres

du Comité, dont il était rapporteur, « désirent, dit-il, avoir l'étalon d'or seulement, et que les monnaies d'argent lui soient entièrement subordonnées... Nous entendons faire ce que les meilleurs écrivains sur les matières économiques ont approuvé; ce que l'expérience a démontré être le meilleur, et ce que le Comité croit être nécessaire et convenable : n'avoir qu'un étalon... Nous voulons que l'or soit l'étalon, et que les monnaies d'argent soient utilisées, non pour les grands paiements, mais pour les petites transactions. [1] »

Convaincu, par les deux tentatives avortées de 1792 et de 1834, de l'impossibilité d'obtenir la co-circulation des deux métaux en les mettant sur le même pied, le pays se refusait à faire une troisième expérience dont l'issue ne lui paraissait pas douteuse. Il renonçait à tenter un nouvel essai du bimétallisme et se bornait à régulariser la situation qui, à la faveur de circonstances imprévues au moment de son adoption, avait été créée par la loi de 1834.

De 1853 à 1861, la circulation continua à être une circulation d'or. Les statistiques de la Monnaie nous montrent que dans le total des frappes effectuées pendant ces neuf années, les monnaies d'or entrèrent pour 86 pour 100 [2]. A côté d'elles, circulèrent les monnaies divisionnaires d'argent, désormais à l'abri de toute tentative d'exportation.

Bien que les dollars d'argent eussent cessé de circuler, la monnaie continua cependant à en frapper de temps à autre. De 1853 à 1861, il en fut frappé 1,709,680. Mais ceux qui en demandaient le monnayage n'entendaient nullement faire une opération désavantageuse, et il en eût été ainsi, s'ils les avaient mis en circulation dans le pays. Ces dollars étaient utilisés exclusivement pour le commerce avec la Chine, le Japon et l'Inde, où il était plus avantageux d'employer l'argent que l'or, par suite de la valeur élevée dont jouissait le métal blanc dans ces pays. La population regardant l'effigie des Etats-Unis comme une garantie du poids et de la finesse de ces pièces, les acceptait avec plus de plaisir qu'elle n'eût fait du métal en lingots.

---

[1] Cité par August Roden : *The dollar of our daddies.* Sound Currency, vol. IV, p. II.

[2] Montant de la frappe, de 1853 à 1861 :

Or	$ 308,341.815.50	86 p. 100.
Argent	$ 49,642.036 —	14 p. 100.
	$ 357.983.851.50	

Le 31 décembre 1861, le trésor suspendait les paiements en espèces. Pour suffire aux dépenses considérables nécessitées par la guerre de Sécession, le gouvernement fédéral était obligé d'avoir recours au papier-monnaie, et, pendant quelques années, la monnaie métallique disparut en fait presque complètement de la circulation. Lorsque la cessation des hostilités et le rétablissement des finances permirent de penser au retour à une circulation normale, on jugea utile de codifier les nombreuses lois monétaires successivement édictées depuis 1792, et dont l'ensemble difficile à réunir, manquait de clarté. Ce fut l'objet de la loi du 12 février 1873. Cette loi, qui resta en considération au Congrès depuis le 25 avril 1870, et y fut soigneusement discutée, établit explicitement le régime de l'étalon d'or, qu'avait adopté implicitement la loi de 1853 et qui était en fait depuis 1834, l'étalon du pays. Cette mesure ne souleva aucune opposition. Quant au dollar d'argent, le *dollar des aïeux*, la loi de 1873 n'en fait pas davantage mention que celle de 1853, et son silence à ce sujet n'amena à cette époque aucune protestation.

L'expérience des Etats-Unis eux-mêmes pendant une période de soixante-dix ans leur avait donc fourni uue preuve très nette des dangers du bimétallisme. S'ils ont abandonné en 1878 la sage attitude adoptée en connaissance de cause en 1873, la raison en est aux intérêts particuliers nés chez eux à la suite des grandes découvertes d'argent à partir de 1870, et aux fausses notions suscitées dans la population par une abondance immodérée du papier-monnaie de 1862 à 1870 environ [1].

Ainsi, l'étalon d'or existait aux Etats-Unis quarante ans avant ce « crime de 1873 », que les démocrates-silverites ont si amèrement reproché aux républicains, au pouvoir à cette époque, et le dollar d'argent, « *the dollar of our daddies* », créé en 1792, disparu de la circulation à peine créé, n'y est réellement entré qu'à partir de 1878, quand la loi Bland lui donna de nouveau naissance.

ACHILLE VIALLATE.

[1] Nous avons étudié ailleurs les causes et les effets de la législation silverite aux Etats-Unis. Voir nos articles sur : « La circulation monétaire aux Etats-Unis de 1878 à 1893 », novembre 1895, et « La question monétaire aux Etats-Unis », mai 1898, *Annales de l'Ecole des sciences politiques*.

LE MOUVEMENT AGRICOLE

I

LA PRODUCTION DU BLÉ EN FRANCE.

La récolte de 1898. — Divergences dans les évaluations provisoires de cette récolte. — La récolte d'une bonne année (1896). — Sa répartition sur le territoire français, — Conséquences qui en découlent. — La culture du blé en sol pauvre et les engrais minéraux. — Expériences du Parc des Princes.

Le coup d'œil général que nous avons jeté sur la production des céréales dans le monde [1] a mis en relief la place exceptionnelle qu'occupe la France parmi les pays continentaux producteurs de blé. Dans aucun pays d'Europe, la production du froment, envisagée sous ses divers aspects, n'a une importance plus considérable que dans le nôtre, si tant est qu'elle en ait une aussi grande. Diverses conditions, spéciales à la France, font de la culture du blé le pivot de son agriculture et l'une des bases essentielles de la prospérité nationale.

La France, en effet, est à la fois le pays où, par tête d'habitant (la Bulgarie exceptée) l'on consomme le plus de blé et celui où les emblavures occupent, proportionnellement à la superficie du territoire, la surface la plus étendue. Enfin son climat et son sol se prêtent, presque sur tous les points, à la culture productive du froment, d'où il résulte que le plus léger effort permettrait à la production indigène de suffire régulièrement à la consommation.

L'ensemble des besoins de la population française, y compris les quantités de semence nécessaires à l'emblavure des 7 millions d'hectares (nombre rond) consacrés annuellement au froment, s'élève environ à 92 millions de quintaux métriques. Si l'on admet les évaluations provisoires du ministère de l'Agriculture pour la récolte de 1898, (101 millions de quintaux ou 131 millions d'hectolitres), il y aurait un excédent disponible de quelques

[1] Le mouvement agricole : *Journal des Economistes*, n° du 15 août 1898

millions de quintaux. La statistique du *Journal des Halles et marchés* n'estime la récolte de 1898 qu'à 123 millions d'hectolitres. En revanche, une troisième statistique, celle de l'*Association française de la Meunerie*, porte à 140 millions d'hectolitres la récolte de cette année. Le chiffre des surfaces emblavées en 1897 était, d'après le ministère de l'Agriculture, de 6.862.680 hectares; il s'élève, suivant l'Association de la meunerie, à 7.129.470 hectares, en excédent sur le chiffre officiel de 267.000 hectares. Les rendements moyens accusés par la statistique du ministère sont de 19 hect. 09 ou 14 q. m. 67 à l'hectare : ceux de l'Association 19 hect. 79 et 15 q. m. 44. Tous ces chiffres, il est vrai, sont provisoires, mais les divergences qu'ils présentent permettent cependant deux conclusions : la première c'est que la récolte, ainsi qu'on le prévoyait, est une des meilleures du siècle; la seconde, c'est qu'il y a bien à faire encore pour arriver à des résultats statistiques dignes de toute confiance. Nous laisserons de côté pour l'instant les statistiques provisoires de la récolte de cette année; il nous paraît préférable, pour étayer les considérations générales que nous allons présenter sur la production du blé en France, de prendre pour base les chiffres définitifs publiés par le ministère de l'Agriculture pour la récolte de 1896, très bonne année aussi où la production du froment a atteint en France près de 120 millions d'hectolitres ou de 93 millions de quintaux, ce qui correspond à un rendement de 17 hect. 42 ou de 13 q. m. 42, à l'hectare.

S'il est une vérité économique incontestable, c'est la nécessité pour les pays continentaux, lorsque les conditions générales où la nature les a placés le permettent, comme c'est le cas de la France, d'arriver à assurer, en tout temps, l'alimentation de leur population par la production indigène, ne serait-ce que pour se mettre à l'abri des fluctuations brusques du marché étranger, dont les premiers mois de l'année 1898 ont offert en Amérique un si scandaleux exemple. Les agronomes et les économistes ne sauraient donc faire trop d'efforts pour aider par leurs exemples et par leurs conseils les cultivateurs français à atteindre cet objectif dans le délai le plus bref possible. La connaissance, aussi exacte que le permettent les données statistiques, de la situation de la France au point de vue de la production et de la consommation du froment, est le point de départ nécessaire de l'étude des moyens propres à réaliser le faible accroissement de rendement qui rendra notre pays indépendant, pour son alimentation, du marché étranger.

Nous allons essayer d'en présenter un tableau succinct, mais précis.

Nous établirons d'abord quelles ont été, dans la période de 1892 à 1895, à laquelle se rapportent les données résumées dans notre article du 15 août 1898, les quantités de froment récoltées, importées et consommées.

La récolte française s'est élevée, pour ces quatre années, à 347.370.000 quintaux métriques.

Les importations nettes (exportations déduites) ont été de 22.390.000 quintaux métriques [1].

Au total, les quantités livrées à la consommation ont donc été de 369.709.000 quintaux métriques, pour la période 1892 à 1895.

D'après cela, dans cette période la récolte moyenne annuelle a été de.	86.845.000 q. m.
L'importation nette annuelle de.	5.597.000 —
La consommation annuelle de.	92.442.000 —

Le rapport des importations à la récolte moyenne est de 6,445 p. 100.

Il faut noter qu'en 1895 la France, grâce à la récolte exceptionnelle de 1894 (97.840.000 q. m.) a été *exportatrice* de 324 000 quintaux métriques de blé, quantité faible il est vrai, mais qui montre combien nous sommes voisins du moment où, comme l'Autriche-Hongrie, notre pays pourrait passer de la catégorie des pays importateurs au nombre des nations exportatrices.

Répartie sur une population de 38.500.000 habitants, la consommation de 92.442.000 quintaux métriques représente par tête moyenne, enfants compris, 240 kilos de blé. Si l'on prend comme chiffre moyen du blutage 65 p. 100, ces 240 kilos de grain correspondent à 156 kilos de farine ; 100 kilos de farine donnant 130 kil. de pain, la quantité de pain consommée par année et par tête d'habitant serait d'environ 203 kilos, soit 0 kil. 556 par jour et par tête : cette évaluation ne doit différer que peu de la réalité, elle est cependant trop élevée sans doute, les quantités de farine consommées sous d'autres formes que le pain n'ayant pu être déduites.

Nous avons vu plus haut que l'importation moyenne a été de

---

[1] Les données relatives aux quantités de blé importées ou exportées ont été établies en transformant les farines en blé. Les importations nettes expriment les quantités importées, défalcation faite des quantités de blé ou de farine exportées.

5 millions 1/2 de quintaux, ce qui revient à dire qu'un accroissement de pareille quantité dans la production indigène suffirait pour nous affranchir de l'importation étrangère. La culture du blé s'étendant sur 7 millions d'hectares ; il s'agit donc d'élever *régulièrement* le rendement moyen de l'hectare d'environ 80 kilogrammes, soit d'un peu plus d'un hectolitre. Or, en 1898, le rendement moyen a dépassé de près de 2 hectolitres celui des dernières bonnes années de récolte, ainsi que le montrent les chiffres suivants :

			Hectol.
Rendement à l'hectare		en 1894	17.52
—	—	en 1895	17,13
—	—	en 1896	17,42

Après ces indications approchées sur la consommation française, il nous faut examiner d'un peu plus près que nous ne l'avons fait jusqu'ici, les conditions générales de la production dans une bonne année. Nous prendrons pour exemple la récolte de 1896.

Les emblavures couvrent 13 p. 100 de la surface totale de la France qui produit 12,7 p. 100 de la récolte en froment du monde entier.

Le rendement moyen a été de 12 q. m. 25 à l'hectare (de 1892 à 1895), il a atteint 13 q. m. 42 en 1896 et serait voisin de 15 quintaux métriques cette année, d'après les évaluations provisoires de la dernière récolte.

Bien que le blé soit, fort heureusement pour l'humanité, une des plantes qui s'accommodent le mieux des sols et des climats les plus divers, les rendements qu'il fournit diffèrent néanmoins très notablement dans les diverses contrées, et dans un même pays, d'une région à l'autre. En France, les rendements moyens à l'hectare peuvent varier, dans une bonne année, d'un département à l'autre, dans le rapport de 1 à 5, ainsi que je vais le montrer. Si nous jetons un coup d'œil sur la répartition de la récolte du blé en 1896, nous constatons un certain nombre de faits d'un grand intérêt.

La production moyenne la plus faible a été de 5 q. m. 29 (6 h. 76) et 5 q. m., 27 dans deux départements (Gard et Var). Le maximum de rendement a été atteint dans le département du Nord, 24 q. m. 5, la moyenne générale de la France ayant été, comme nous l'avons dit, de 13 q. m. 42. D'après le chiffre moyen des rendements de l'année 1896, on peut diviser les départements français en quatre groupes :

Production moyenne à l'hectare.	Nombre de départements.	Surfaces emblavées en hectares.	Rapports centésimaux des emblavures 0/0.
5 à 10 quintaux [1]......	11	741.000	10.8
10 à 12 — [2]......	27	1.950.000	28,2
12 à 15 — [3]......	28	2.491.000	36.2
15 et au-dessus [4]	18	1.710.000	24.8
Total........	87	6 895.000	100,0

C'est la région méridionale de la France qui donne, on le voit, les rendements les plus faibles.

D'après les évaluations provisoires du ministère pour 1898, la répartition de la production serait un peu différente ; elle donnerait le classement suivant :

20 départements	auraient	produit de	5 à 10	quintaux
9	—	—	10 à 12	—
30	—	—	12 à 15	—
28	—	—	15 à 20	—

On voit qu'en 1896, le quart du territoire a produit de 15 à 20 quintaux métriques ; un peu plus du quart, de 10 à 12 quintaux ; enfin, un dixième seulement du sol emblavé a donné moins de 10 quintaux. Il semblerait, d'après cela, que le premier progrès à réaliser consisterait à amener les cultivateurs d'un certain nombre de départements à substituer, dans la plus large mesure possible, à la culture du blé, celle d'autres végétaux et notamment de transformer en prairies et herbages et, dans certains cas, en cultures arbustives, les parties du territoire où la production du froment est trop faible pour donner des profits. De prime abord,

---

[1] 1er groupe. — Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Corse, Cantal, Charentes, Gard, Gers, Lot, Lozère, Hautes-Pyrénées, Var, Vaucluse.

[2] 2e groupe. — Ain, Hautes-Alpes, Ariège, Aveyron, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Dordogne, Gironde, Hérault, Jura, Landes, Loire, Lot-et-Garonne, Manche, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Morbihan, Basses-Pyrénées, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Tarn, Tarn-et-Garonne, Haute-Vienne, Vosges.

[3] 3e groupe. — Allier, Aube, Aude, Calvados, Charente-Inférieure, Cher, Doubs, Finistère, Haute-Garonne, Ile-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Haute-Loire, Maine-et-Loire, Marne, Mayenne, Nièvre, Orne, Puy-de-Dôme, Belfort, Rhône, Saône-et Loire, Haute-Saône, Vendée, Vienne, Yonne, Seine-Inférieure.

[4] 4e groupe. — Aisne, Ardennes, Côtes-du-Nord, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Pyrénées-Orientales, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Somme.

ces constatations paraissent justifier l'opinion fréquemment émise par des hommes autorisés qu'il y aurait lieu d'abandonner la culture du blé, là où la récolte est inférieure à 10 quintaux à l'hectare, ces rendements n'étant que très rarement rémunérateurs. Dans les points du territoire où les conditions climatériques sont tout à fait défavorables à la culture des céréales, cette conclusion pourrait être soutenue avec raison, ainsi que dans ceux où la nature physique du sol ne se prête pas à cette récolte. La question vaut d'être examinée de près.

Le prix moyen du blé, dans la bonne année 1896, prise pour base de cette discussion, a été pour la France entière de 18 fr. 53 le quintal. Dans le Gard et dans le Var, qui n'ont produit que 5 q. m. 1/4, le prix des 100 kilogrammes s'est, il est vrai, élevé à 22 fr. 50 et à 24 fr. 46 ; mais il reste douteux que, malgré cet écart de 4 à 6 francs par quintal sur le prix moyen, les cultivateurs de ces départements aient pu trouver dans leur récolte un bénéfice, si faible qu'il soit.

Cependant, avant de conseiller l'abandon de la culture du blé dans ces conditions, il faut examiner la possibilité d'élever économiquement les faibles rendements à un chiffre qui rendrait rémunératrice la culture du blé dans ces sols pauvres. C'est ce que nous ferons dans un instant. Auparavant, il est intéressant de se demander quel devrait être l'accroissement moyen du rendement dans le reste de la France appelé à combler le déficit de la récolte des départements qui substitueraient une autre culture à celle du froment.

Dans les 14 départements qui, en 1896, forment le premier groupe (récolte inférieure à 10 quintaux métriques à l'hectare), l'ensemble des emblavures s'étendait sur 700.000 hectares, en nombre rond. La production totale de ces 14 départements a été de 6.900.000 quintaux métriques en 1896. Si l'on suppose ramenée de 6.900,000 hectares à 6.200.000 la surface cultivée en blé, l'accroissement de rendement nécessaire pour compenser le déficit serait de 1 q. m. 10. Ajoutée au 80 kil. dont j'ai montré que doit s'accroître le rendement moyen de l'hectare français pour couvrir tous les besoins de la consommation du pays, l'augmentation moyenne, régulière, de rendement à atteindre serait donc de 2 quintaux : cet accroissement, qui porterait la production à 14 q. m. 40, ne placerait point encore la France au premier rang, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre.

De 1892 à 1896, les rendements moyens du blé ont été les suivants, à l'hectare, dans les principaux pays de production :

Grande-Bretagne	23 q. m. 30
Hollande	22 —
Danemark	20 —
Canada	15 — 80
Allemagne	15 — 70
Suède	12 — 70
France	12 — 25
République Argentine	12 —
Autriche-Hongrie	11 — 70
Roumanie	10 — 50
Etats-Unis	10 —
Russie	8 —
Indes	7 — 60
Italie	7 —
Australie	6 —

Nous n'occupons actuellement, on le voit, que le septième rang au point de vue des rendements. On pourrait donc envisager, *a priori*, la possibilité de réduire les emblavures de la France aux départements dont le rendement moyen excède 10 quintaux métriques ou 13 hect. 1/3 à l'hectare, à la condition de faire progresser les rendements dans une proportion qui nous placerait seulement encore au quatrième ou au cinquième rang, à côté du Danemark ou de l'Allemagne.

Cette solution serait peut-être la meilleure pour les cultivateurs de ces départements, mais, avant de la leur conseiller, j'appellerai leur attention sur diverses condérations qui leur permettraient de se décider en connaissance de cause, d'après la connaissance qu'ils ont des conditions locales où ils se trouvent placés.

Si l'agriculture était réduite, comme autrefois, à l'emploi exclusif du fumier de ferme pour l'entretien de ses terres, on ne pourrait espérer, dans les sols naturellement pauvres, qu'une amélioration légère et bien lente dans les rendements, particulièrement en ce qui regarde les céréales, le fumier d'étable étant produit en quantité tout à fait insuffisante dans la plupart des territoires pauvres. Mais il en est tout autrement aujourd'hui, grâce à l'abondance et au bon marché des engrais minéraux,joints au perfectionnement si remarquable de l'outillage agricole et des procédés culturaux.

Si, en effet, l'on n'a pas affaire à des conditions exceptionnellement défavorables dues au climat ou à la constitution physique du sol, l'introduction des labours profonds, la pratique des engrais verts, la semaille en ligne, l'emploi des engrais phosphatés et potassiques, celui du nitrate de soude, rendent possible la culture

productive du blé et des autres récoltes, dans presque tous les sols. La mise en valeur de terrains jusqu'ici laissés en friche, la transformation des sols de dernière classe en terres d'une fertilité remarquable ont mis hors de doute la possibilité de tirer économiquement un excellent parti de régions jusqu'ici, pour ainsi dire, stériles [1]. Quand le Dr Schultz a entrepris, en 1855, la métamorphose du domaine de Lupitz, la production du seigle y était à peine d'un quintal par hectare; le rendement de cette céréale dépasse aujourd'hui 20 quintaux. Le chaulage et le marnage, l'addition du mélange qui porte aujourd'hui le nom de la propriété qu'il a régénérée, *l'engrais Lupitz*, composé de 400 kilog. de scories et 600 kilog. de kaïnite à l'hectare, l'introduction de fumures vertes, lupin notamment, comme source d'azote, tels sont les moyens mis en œuvre par l'éminent agronome dont l'exemple a déjà rencontré en Europe de nombreux imitateurs.

On peut rattacher à deux ordres de causes principales le degré de fertilité d'une terre : sa constitution physique et sa composition chimique. On sait qu'une bonne terre à blé doit être de consistance moyenne, facile à travailler, fraîche en été, assez profonde pour que le plan des eaux souterraines reste toujours à la portée des racines sans jamais leur être nuisible par stagnation hivernale. Le blé ne prospère complètement que dans les sols fermes, compacts, calcaires et frais. Il redoute les terres creuses, les sols trop légers ou caillouteux. Partout où ces conditions essentielles ne sont pas remplies ou ne peuvent pas être réalisées par des opérations mécaniques (drainage ou irrigation, suivant le cas, labours profonds, roulage, etc.), le mieux serait de renoncer à la culture du blé. Il résulte de là que l'examen attentif des propriétés physiques du sol suffirait à décider si la culture du froment doit être continuée ou supprimée, là où les rendements sont trop faibles pour être rémunérateurs dans les conditions actuelles du marché du blé.

En ce qui concerne la composition chimique de la terre, la question se pose tout autrement. Si l'on a affaire à un sol de bonne constitution physique, relativement meuble et frais et qui, malgré ces conditions favorables, ne produit que 8 ou 10 quintaux de grains à l'hectare, on peut être presque certain que son peu de fertilité tient à sa pauvreté en principes nutritifs et que l'on y peut

---

[1] J'ai fait connaître ailleurs les résultats si remarquables obtenus à Lupitz par le Dr Schultz sur un domaine de 240 hectares non productif avant l'emploi de l'acide phosphorique, de la chaux et des engrais azotés et potassiques. (*Études agronomiques*, 7e série, librairie Hachette, 1896.)

aujourd'hui obtenir des récoltes rémunératrices par un bon système de fumure.

Dans ce cas, en effet, c'est la pauvreté en aliments du blé qui est la cause prépondérante, je dirais volontiers unique, de la faiblesse des rendements, et il n'y a pas lieu de renoncer à y cultiver le froment, le remède à l'infertilité relative du sol étant tout indiqué. Presque toujours l'analyse chimique de ces terres les montrera dépourvues de calcaire et d'acide phosphorique; souvent aussi, elles manqueront de magnésie ou de potasse ; fréquemment encore leur teneur en matières azotées sera également trop faible.

Il est, en général, infiniment plus facile et moins coûteux de remédier aux imperfections chimiques d'une terre que de combattre ses défauts physiques ; aussi ne saurait-on trop engager les cultivateurs à porter leur attention sur la possibilité d'obtenir d'une terre pauvre, des rendements élevés, à la condition que sa constitution physique ne s'y oppose pas.

Quelques indications sur les moyens simples d'arriver à ce résultat me paraissent de nature à convaincre les agriculteurs.

L'expérience et l'observation ont montré qu'on peut regarder comme des sols pauvres, ceux qui, par tonne de terre, ne renferment pas naturellement au moins un kilogramme d'acide phosphorique, un kilogramme d'azote et 1 kilog. 5 de potasse ; mais il ne s'ensuit pas, comme on l'a parfois admis, que pour transformer les sols pauvres donnant par exemple, sans fumure, 6 à 7 quintaux de blé à l'hectare, en terres pouvant produire le double, il soit besoin d'y incorporer les quantités complémentaires d'acide phosphorique, d'azote et de potasse nécessaires pour atteindre le minimum de chacun de ces éléments, considéré comme la caractéristique d'un sol de fertilité moyenne. C'est ce que montrera mieux qu'un long raisonnement un exemple tiré des expériences que je poursuis depuis sept ans au Parc des Princes, en sol d'une extrême pauvreté.

Le sol du champ d'expériences présentait, au moment où il a été défriché (1891), la composition suivante :

	Par kilogramme de terre :	Dans la couche de 0 m. 20. par hectare :
Chaux..	0 gr. 2	28.520 kilog.
Magnésie	8.800	2.480 —
Acide phosphorique	0.450	1.395 —
Potasse	0.190	0.589 —
Azote	0.068	2.108 —

C'est donc une terre extrêmement pauvre. Le poids du mètre cube de ce sol est de 1.550 kilogrammes : la couche arable sur une épaisseur de 0 m. 20 pèse donc 3,100 tonnes : elle contient d'après cela, les quantités de principes nutritifs exprimés en kilogrammes, en regard de l'analyse du sol.

La comparaison des chiffres de ces deux colonnes montre que si, d'une part, la teneur centésimale de cette terre en éléments fertilisants est très inférieure au minimum regardé comme nécessaire, d'autre part, le poids absolu de principes nutritifs, contenu dans un hectare de terre arable excède de beaucoup les exigences de plusieurs bonnes récoltes successives qui n'enlèvent au sol que quelques centaines de kilogrammes d'acide phosphorique, d'azote et de potasse. L'apport de quelques quintaux d'engrais phosphatés, potassiques et azotés suffira pour obtenir des récoltes très rémunératrices, égales et mêmes supérieures à celles que donnent les meilleures terres.

La contradiction apparente qui existe entre la pauvreté naturelle d'un sol et les accroissements de rendements qu'y produit l'apport de quantités de principes nutritifs bien inférieures à celles qui combleraient le déficit entre leur teneur et celle qu'on assigne comme limite inférieure aux terres de moyenne qualité, s'explique par la différence de valeur *alimentaire* des éléments minéraux naturels et celle des engrais qu'on emploie. L'azote, l'acide phosphorique et la potasse, sont dans ces derniers, à l'état immédiatement assimilable par les plantes, tandis que, dans la terre, ils se trouvent engagés dans des combinaisons complexes qui ne permettent aux végétaux d'en utiliser qu'une très faible partie, aussi longtemps que les opérations culturales et les conditions atmosphériques n'ont pas dissocié les combinaisons et transformé leurs éléments en principes assimilables.

Dans le sol si médiocre du Parc des Princes, l'addition, par hectare et par an, de 50 kilogrammes d'acide phosphorique [1] sous forme immédiatement assimilable (scories, superphosphates, phosphate minéral en poudre fine), associés à 40 kilogrammes de potasse et à un poids d'azote nitrique (nitrate de soude) qui a varié de 15 à 45 kilogrammes à l'hectare, suivant la nature des récoltes, a produit les excédents moyens de rendements suivants sur les récoltes du même terrain qui n'a reçu aucune fumure :

---

[1] Quantité qui n'ajoute à un kilogramme de terre arable que 0 gr. 016 16 milligrammes d'acide phosphorique.

	Excédent à l'hectare. q. m.	Dépense d'engrais à l'hectare. francs.
Blé	11,52	97,80
Avoine	11,58	49,80
Pommes de terre	138,20	97,80
Maïs fourrage	258,40	101,00

Le coût du quintal produit en excédent, par la fumure, toutes les autres conditions restant égales, peut aisément se calculer, en divisant le prix des engrais employés par le nombre de quintaux récoltés sur les parcelles fumées, en plus que sur les parcelles sans engrais.

On trouve ainsi les prix de revient suivants par quintal d'excédent :

	Francs.
Blé avec sa paille	6,73
Avoine idem	4,30
Pommes de terre	0,71
Maïs fourrage	0,40

On voit, par ces chiffres, que même dans les sols pauvres, à la double condition que leurs propriétés physiques soient convenables et qu'on donne à la plante une alimentation suffisante, on peut arriver à une production très rémunératrice.

Ces exemples, dont nombre de visiteurs ont été témoins depuis sept ans au Parc des Princes, me paraissent de nature à inciter les cultivateurs des régions à sols pauvres à expérimenter la fumure minérale, en l'associant à une bonne culture, pour la production économique du blé. C'est seulement si, contre notre attente, ces essais étaient infructueux qu'il y aurait lieu, pour eux de substituer à la culture du blé celle des prairies naturelles et là où la constitution du sol l'indiquerait, soit la plantation de la vigne, soit le boisement avec les essences appropriées au climat et à la terre.

L'essai de culture du blé que je recommande doit être fait avec la fumure suivante qui a donné les meilleurs résultats aux cultivateurs qui, sur mes conseils, l'ont appliquée à des terres très pauvres :

A l'hectare et par année :

Acide phosphorique : 50 kilogrammes (300 kilogrammes de scories ou superphosphate ou 400 kilogrammes de phosphate minéral en poudre fine).

Potasse : 40 kilogrammes (350 kilogrammes de kaïnite ou 80 kilogrammes de chlorure de potassium).

Azote : pour blé, 50 kilogrammes de sulfate d'ammoniaque à la semaille, 100 à 150 kilogrammes de nitrate de soude en couverture, en deux fois au printemps.

Autant que possible, la semaille des céréales doit être faite au semoir, condition si favorable au développement de la plante. L'économie de semence et l'amélioration du rendement résultant de l'emploi du semoir donnent une plus-value de récolte, par rapport à la semaille en ligne, que les agriculteurs anglais évaluent, d'après leur longue expérience, à 10 p. 100 environ.

A titre de dernier renseignement, je noterai qu'au Parc des Princes, à l'emploi de 100 kilogrammes de nitrate de soude par hectare, concurremment avec les fumures phosphatées et potassiques indiquées plus haut, ont correspondu les excédents de rendement que voici :

	grains	paille
Blé	484 kil.	4.292 kil.
Avoine	1.158 —	1.761 —
Pommes de terre	4.583 —	— —
Maïs fourrage	8.611 —	— —

Comme complément à cette étude sommaire sur les conditions de production du froment, il me reste à présenter quelques considérations sur une question fort débattue et souvent mal comprise : le prix de revient du blé.

II

LE PRIX DE REVIENT DU BLÉ.

Il n'existe pas de prix de revient unique d'un produit quelconque. — Influence de la fumure sur le prix de revient du blé. — Résultats des expériences. — Le prix de revient dans quelques exploitations. — Avenir de la culture du blé en France. — Ses conditions.

Le bénéfice, sur un produit quelconque résulte, en agriculture, comme en toute industrie, de l'écart entre la valeur vénale et le prix de revient de ce produit.

Les éléments du prix de revient sont extrêmement complexes : ils varient d'un lieu à l'autre avec la valeur de la matière première, les frais généraux, les salaires, etc. Il n'est pas possible d'établir, avec quelque chance d'être dans le vrai, un prix de revient moyen d'une denrée quelconque, applicable à un pays tout entier.

En ce qui regarde l'agriculture, le loyer de la terre, les charges

qui pèsent sur elle, sa fertilité naturelle ou acquise au moment où l'on en entreprend l'exploitation, le capital à engager pour l'outillage, le bétail, la culture et la fumure, etc..., présentent, suivant les régions et souvent d'une exploitation à une autre dans le même département, quand ce n'est pas dans la même commune, des différences considérables. Il suit de là qu'on ne saurait déduire du rapprochement et de la combinaison de ces divers éléments un chiffre qui représente, pour le pays entier, le coût de production du quintal de blé ou de viande, du litre de lait, de la tonne de fourrage ou de fumier,

Les affirmations relatives à un prix de revient moyen du blé, si souvent apportées à la tribune du Parlement, au cours des discussions sur les droits dits protecteurs, ne peuvent avoir la valeur qu'on voulait leur attribuer. Fixer, comme beaucoup d'orateurs l'ont fait, à 25 francs le prix de revient moyen du quintal de froment en France, ce qui amène logiquement à conclure que tous les cultivateurs sont en perte, lorsque le cours du marché est inférieur à ce chiffre, c'est à coup sûr une erreur. Une pareille généralisation est fautive. N'est-il pas évident, en effet, pour n'en donner qu'un exemple, que les cultivateurs qui, en 1896, ont obtenu les uns, dans le Nord, 25 quintaux, en moyenne, les autres, dans le Var et le Gard, 4 à 5 quintaux seulement, n'ont pas produit, au même prix, les 100 kilogrammes de froment, quelque différents qu'aient été les frais de production? On ne se tromperait pas moins, lorsque partant de ce prix de revient hypothétique de 25 francs, on chercherait dans l'établissement des droits de douane une compensation aux charges que supporte l'agriculteur, différentes d'un pays à l'autre. Qui d'ailleurs, pourrait établir la quotité de ces charges et par suite, la compensation à leur donner?

D'autre part, s'il était vrai que le prix de revient moyen du quintal de blé est, en France, de 25 francs, on devrait en conclure qu'en 1896, avec une récolte de 93 millions de quintaux qui nous a permis d'être pour la première fois exportateurs, le prix moyen général du quintal sur le marché français n'ayant atteint que 18 fr. 53, l'agriculture s'est trouvée en perte de 6 fr. 47 par quintal, soit de plus de 600 millions de francs, rien que sur sa production en froment! Je ne pense pas qu'il se trouve personne pour soutenir qu'il a pu en être ainsi.

La seule conclusion que je veuille tirer de ces remarques, c'est l'impossibilité de fixer, même dans les limites étendues, un prix de revient unique du quintal de blé. Cette fixation n'aurait

d'ailleurs, à supposer qu'elle fût possible, qu'un intérêt de curiosité, chaque cultivateur devant, par la force des choses, en raison des variations considérables des situations, arriver à produire 100 kilog. de blé — comme des autres denrées agricoles — à des prix de revient essentiellement variables.

Ce qui importe, c'est de rechercher les moyens d'abaisser le prix de revient des produits du sol et d'en vulgariser la connaissance par des indications précises, à la portée des plus modestes cultivateurs. C'est la tâche que nous poursuivons depuis trente ans.

L'augmentation *économique* des rendements d'une surface donnée est la condition fondamentale de la diminution du prix de revient des produits du sol. Cette augmentation économique, réalisable à divers degrés, partout où les conditions physiques de la terre et le climat n'y mettent pas d'obstacle, dépend de divers facteurs que l'on peut ramener à trois principaux : les opérations culturales (labour, mode de semaille, hersage), le choix des semences et la fumure.

Les limites de cet article m'obligent à restreindre l'examen de ces influences à celle de la fumure. Je citerai à titre d'exemple significatif les résultats de la culture du blé, en 1894, au Parc des princes, dont j'ai tout à l'heure fait connaître l'extrême pauvreté du sol.

En 1894, mon champ d'expérience a porté du blé sur une surface de 24 ares. La variété cultivée était le blé roux hâtif d'Alsace, semé en ligne le 12 octobre 1893, à raison de 133 kilog. à l'hectare. La récolte a été faite le 18 juillet 1894. A la fumure fondamentale en phosphate et en potasse, dont j'ai indiqué précédemment la composition, on a ajouté un nitratage à la volée, le 28 mars 1894, à la dose de 15 kilog. d'azote (100 kilogr. de nitrate de soude à l'hectare). Le sol avait été nettoyé par les cultures successives de pommes de terre en 1892 et 1893 ; il était parfaitement propre.

L'acide phosphorique avait été donné à doses égales sous quatre formes différentes. Je grouperai les rendements en blé en quatre catégories, suivant la nature des engrais phosphatés, seule condition variable d'une parcelle à l'autre, tout le champ ayant reçu même quantité de potasse et de nitrate. Le coût total des fumures pour chacune des catégories d'essais a été le suivant [1] :

[1] Les prix s'établissent sur les bases suivantes : pour les quatre séries

Nature des essais :	à l'hectare.
Phosphates minéraux.................Fr.	51.50
Scories de déphosphoration...............	51.50
Superphosphate............................	64 »
Phosphate précipité.......................	58.50

Nous n'envisagerons ici que les excédents de récolte obtenus par l'influence de la fumure, par rapport au rendement des parcelles sans fumure :

Ces excédents ont été les suivants, pour chacune des catégories d'engrais phosphatés :

Nature de la fumure.	Excédents à l'hectare. Grains : q. m.	Paille : q. m.
Phosphates minéraux............	14.71	42.34
Scories de déphosphoration.......	13.58	38 07
Superphosphate..................	14.57	30.22
Phosphate précipité..............	8.06	24.20

Il est aisé, en rapprochant du coût des engrais, le nombre et la valeur vénale des quintaux de grain et de paille, d'évaluer le bénéfice résultant de la fumure et le prix de revient, réel cette fois, de 100 kilog. de blé fournis en excédent sur la récolte du sol naturel non fumé. Admettant pour le quintal de grain le prix de vente de 20 francs et pour la paille celui de 3 francs, la valeur des quatre récoltes s'établit comme suit :

	Phosphates minéraux. Fr.	Scories. Fr.	Superphosphate. Fr.	Phosphate précipité. Fr.
Grain............	294.20	277.60	291.40	161.20
Paille............	127.02	114.21	90.66	72.60
Totaux......	421.22	391.81	382.06	233.80
Coût des fumures.	51.50	51.50	64 »	58.50
Restent.....	369.72	340.31	318.06	175.30

qui représentent le bénéfice net résultant de l'action des engrais.

La relation entre la dépense de fumure et la valeur des excédents de récolte qui en ont été la conséquence, montre combien est avantageux le placement que fait le cultivateur en donnant à ses terres un approvisionnement rationnel en substances fertili-

d'expériences : 100 kilog. de nitrate à 24 fr. et 33 kil. 3 de potasse à 0 fr. 45 (15 fr.) ; pour les deux premières séries, 50 kilog. acide phosphorique à 0 fr. 25, soit 12 fr. 50; pour le superphosphate, 50 kilog. acide phosphorique à 0 fr. 50, soit 25 fr. : pour le phosphate précipité. 50 kilog. acide phosphorique à 0 fr. 39, soit 19 fr. 50.

santes. Les excédents de rendements ont produit, pour une avance de 100 francs en engrais.

	Fr.
Phosphates minéraux..........	717
Scories..................................	661
Superphosphate........................	196
Phosphate précipité....................	299

Dans ce dernier cas, de beaucoup le moins favorable, c'est encore un placement à 300 p. 100 que représente la fumure.

Envisageons maintenant le prix de revient des excédents. Des très nombreuses expériences que je poursuis depuis plus de vingt-cinq ans, tant dans mes champs d'essais que dans un domaine de grande étendue, j'ai tiré la conclusion que l'on peut couramment produire un quintal de blé avec sa paille, *en excédent sur la récolte du même sol non fumé*, avec une dépense de 4 à 8 francs, en engrais convenablement choisis.

Cette affirmation, maintes fois revenue sous ma plume, dans ma longue campagne de propagande, m'a valu parfois, de la part de certains publicistes, des critiques aussi acerbes que mal fondées. Dénaturant, volontairement ou non, la lettre et le sens de mon assertion, on m'a fait dire que je prétendais produire le blé au prix moyen de 5 francs les 100 kilos ; il s'est même trouvé des associations agricoles et des commissions départementales pour me *sommer* de réaliser cette utopie sur des exploitations mises gratuitement à ma disposition. En leur temps, j'ai répondu à ces attaques lorsqu'elles n'étaient pas trop discourtoises, mais j'ai repoussé les sommations qui m'étaient faites, mes détracteurs confondant à plaisir le prix de revient d'une récolte de blé prise dans son ensemble, en un point quelconque du territoire, et celui des quintaux de froment que l'on peut obtenir en excédent sur le rendement d'un sol sans fumure ou insuffisamment fumé. Je montrerai tout à l'heure quelle peut être, sous l'influence de la fumure, la diminution du prix de revient de toute une récolte de blé et non plus seulement de l'excédent; mais auparavant voyons, d'après mes expériences du Parc des Princes, combien est fondée mon assertion relative au prix de revient des excédents. C'est-à-dire la possibilité de l'abaisser aux environs de 5 francs et même au-dessous, par un bon choix d'engrais.

C'est là le point essentiel dont je voudrais que nos cultivateurs pussent se convaincre par des expériences instituées par eux dans leurs propres champs.

Dans les quatre conditions de fumures rapportées plus haut, le

prix de revient du quintal de blé, en excédent, s'obtiendra en divisant respectivement le coût de la fumure par le nombre de quintaux qui dépasse le rendement des parcelles témoins sans engrais ; on arrive ainsi aux résultats suivants :

Pour les phosphates minéraux.. $\frac{51 \text{ fr. } 50}{14 \text{q.m.} 17} = 3$ fr. 50

Pour les scories............... $\frac{51 \text{ fr. } 50}{13 \text{q.m.} 58} = 3$ fr. 79

Pour le superphosphates....... $\frac{64 \text{ fr. } »}{14 \text{q.m.} 57} = 4$ fr. 39

Pour le phosphate précipité.... $\frac{58 \text{ fr. } 50}{8 \text{ quint.}} = 7$ fr. 25

C'est donc au-dessous de 5 francs que, du fait de la fumure seul, peut s'abaisser le prix de revient du quintal de grain (avec sa paille) obtenu en excédent. C'est là ce que j'ai dit de tout temps et voulu prouver.

Quelle influence en semblable résultat peut-il exercer sur le produit net d'un hectare de blé ? Pour les raisons que j'ai données en commençant, la question ainsi posée n'est pas susceptible d'une réponse applicable aux emblavures de tout un pays, mais on peut cependant s'en faire une idée à l'aide de quelques exemples choisis dans des conditions bien déterminées. J'en donnerai deux : l'un pris à l'école d'agriculture Mathieu de Dombasle ; l'autre, qui m'a été fourni cette année (1898) par la culture de M. le D[r] Menudier, président des syndicats agricoles de la Charente, propriétaire à Plaud-Chermignac.

La comptabilité de l'école Mathieu de Dombasle m'a permis d'établir, il y a quelques années, le coût de la culture du blé à Tomblaine. Nous étions arrivés M. Thiry, directeur de l'Ecole et moi, à en fixer le montant (fumure non comprise) à 268 francs par hectare. Ce chiffre comprend le loyer de la terre, les frais de culture et de récolte et les frais généraux : il est plutôt supérieur qu'égal à la dépense moyenne dans une exploitation de Lorraine bien tenue. La production du blé dans des terres analogues à celles à laquelle se rapporte cette évaluation et demeurées sans fumures depuis quelques années, atteint à peine 10 à 11 quintaux à l'hectare et nous a servi de terme de comparaison. Dans ces conditions, le prix de revient du quintal de blé se rapproche du chiffre de 25 francs cité à la tribune, comme représentant le coût moyen des 100 kilos de froment en France $\left(\frac{268}{10} = 26\right.$ fr. 80 $\frac{268}{11} = 24$ fr. 30), moyenne 25 fr. 50. Si nous ajoutons à cette dépense de 268 francs la somme de 51 fr. 58 pour engrais, la dépense totale s'élève à 319 fr. 50,

soit, en nombre rond, à 320 fr. Si, comme M. Thiry l'a obtenu à Tomblaine et moi-même au Parc des Princes, la récolte atteint 25 quintaux à l'hectare, le prix de revient du quintal (paille comprise) se trouve abaissé à 12 fr. 80 environ, laissant plus de 7 francs de bénéfice sur le cours de 20 francs et chacun des quintaux en excédent sur le rendement de 11 quintaux, reviendra à 3 fr. 84. seulement.

Dans la note qu'il m'a adressée cette année à l'issue de la moisson [1], M. Menudier donne le détail de la dépense et du produit de la récolte en blé sur 5 hectares 42 ares. La dépense totale s'est élevée, d'après la comptabilité du domaine de Plaud, à 2.633 fr. 75.

La récolte a été de 166 q. m. 25 grain à 20 francs l'un =	3.321 fr. 90.
— en paille à 472 q. m. » à 2 fr. 60 » =	1.229 fr. 15
Total des produits......	4.551 fr, 05
Frais à déduire.........	2 633 fr. 75
Bénéfice net..	1.920 fr. 30

soit 354 fr. 20 par hectare.

Que devient dans ces conditions le prix de revient du quintal de blé au Plaud.

Pour l'obtenir il faut retrancher de la dépense totale égale à.	2.633 fr. 75
La valeur de la paille..	1.229 fr. 15
Il reste.........	1.404 fr. 60

Cette somme, divisée par le nombre de quintaux récoltés (166 q. 25) donne 8 fr. 45 pour le prix de revient net des 100 kilos de blé, laissant au cours de 20 francs un bénéfice de 11 fr. 55 par quintal. Nous voilà loin du chiffre fatidique de 25 francs. Je dois encore ajouter que la dépense en engrais qui a été de 200 francs à l'hectare en fumier de ferme, aurait pu être singulièrement réduite par l'emploi des engrais commerciaux.

En résumé, la culture du blé bien conduite peut être rémunératrice et l'on peut formuler en quelques propositions les conclusions de cette rapide étude de la question :

1° D'une manière générale, il y a lieu d'examiner s'il ne conviendrait pas de restreindre la culture du blé, dans notre pays, aux terres les plus aptes par leur constitution géologique, physique et chimique à porter des céréales. C'est aux propriétaires, aux cultivateurs et aux associations agricoles locales d'examiner dans quelle mesure et à l'aide de quelles modifications dans les exploi-

---

[1] Je l'ai publiée *in extenso* dans le *Journal d'agriculture pratique* du 25 août 1898.

tations des départements produisant moins de 10 quintaux à l'hectare, il y aurait lieu de donner suite à la diminution des emblavures et au remplacement du blé par des cultures plus productives : prairies, vignes, etc.

2° L'attention des agriculteurs doit, de plus, se porter sur la nécessité impérieuse d'accroître économiquement les rendements par l'emploi, sur la plus large échelle, des engrais minéraux : scories de déphosphoration, superphosphate, phosphates naturels, nitrate de soude, sulfate d'ammoniaque, sels potassiques, etc., que l'industrie et le commerce leur offrent aujourd'hui à des prix si avantageux ;

3° La pratique des fumures vertes : lupins, vesces, etc., est appelée à transformer économiquement les sols siliceux pauvres en terres fertiles. Le chaulage, le marnage, l'emploi des phosphates et des sels potassiques sont le point de départ de cette transformation.

4° La France doit arriver à brève échéance à produire, en tout temps, la quantité de blé nécessaire à son alimentation : l'effort nécessaire pour atteindre ce résultat si souhaitable est de ceux qu'on peut attendre sans hésitation de notre vaillante population agricole, lorsque l'instruction professionnelle aura pénétré dans nos campagnes, et que l'initiative privée, s'appuyant sur l'association des intéressés, sera devenue la base solide du crédit à l'agriculture. La tâche des pouvoirs publics doit consister à aider à la diffusion la plus étendue des connaissances et des faits sur lesquels reposent les améliorations agricoles et à encourager l'esprit d'initiative et d'association pour l'organisation du crédit, sans viser au rôle d'État-Providence si contraire au progrès.

En définitive, il s'agit suivant les modifications apportées au régime de nos emblavures, d'accroître régulièrement le rendement moyen de l'hectare de 1 à 2 quintaux de blé. Il est impossible que ce résultat ne soit pas bientôt atteint, si l'on consent à en prendre les moyens.

Savoir, pouvoir, vouloir, ou en d'autres termes : association de la science, du capital et du travail, là est l'avenir de l'agriculture. Ce n'est pas le socialisme d'État qui réalisera le progrès qu'on en peut attendre.

L. Grandeau.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ECONOMIQUES

EN LANGUE FRANÇAISE

SOMMAIRE : *Revue des Deux Mondes* : Le commerce du Congo. Télégraphes et téléphones. Les câbles sous-marins. Paysans et ouvriers depuis sept siècles. Le transsibérien. La dette anglaise. L'enseignement agricole. — *Le Correspondant* : L'instruction militaire préparatoire. Sommes-nous en décadence ? L'Afrique tropicale. Pour les « cheminots ». — *Nouvelle Revue* : Le féminisme en 1859. — *Revue de Paris* : Le féminisme en Allemagne. Le public et la foule. — Le *trust* du pétrole. Zéphirs, disciplinaires et camisards. — *Bibliothèque Universelle et Revue Suisse* : L'armée française (Les officiers et la nation). Les bibliothèques publiques aux Etats-Unis. — *Revue générale* : Les scandales de la police de New-York. — *Études des jésuites* : L'école du Nalentin. Les lycées de jeunes filles. L'initiative privée dans les collèges ecclésiastiques. — *Revue des Revues* : La réforme orthographique. La traite des noirs dans les colonies françaises. Le bilan du militarisme. — *La Science sociale* : Le trust de l'acier. La réforme scolaire. — L'*Association catholique* : Les salaires et l'accroissement de la richesse. — *Revue socialiste* : Le protectionnisme et la décadence économique. La suppression des octrois. — *L'Humanité nouvelle* : Liberté et inégalité. Trade-Unionisme et coopération. — *Sociologie catholique* : La représentation professionnelle. — *Questions diplomatiques et coloniales* : L'armement à outrance. — *La Paix par le Droit* : Tribunal d'arbitrage et Ligue des neutres. — *La Coopération des idées* : La suppression des peines contre l'adultère.

L'inauguration du chemin de fer congolais a attiré l'attention du public sur les ressources naturelles de cette région et sur les progrès qu'y ont réalisés les Européens en ces derniers temps. Dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er juillet, M. de Castries nous renseigne sur ces divers points. L'ivoire est le principal objet de commerce du Congo ; Anvers est devenue le premier marché du monde pour ce produit. Des enchères trimestrielles y ont été organisées depuis 1888 et il a été adjugé, à chacune des ventes de 1895, une moyenne de 70.000 kilogrammes d'ivoire ; ces chiffres continuent d'augmenter. Il est employé, par l'industrie

européenne, 177.000 kilogrammes d'ivoire en manches de couteaux; 162.000 en claviers; 91.000 en peignes; 49.000 en billes de billards; 34.000 en divers objets. L'Inde en consomme 121.000 kil. et la Chine 13.000, ce qui donne un total annuel de 647.000 kilogrammes. La population éléphantine, qui ne se multiplie pas rapidement, suffira-t-elle longtemps à cette consommation? M. de Castries le croit, d'autres en doutent.

Après l'ivoire vient le caoutchouc. En 1887, Anvers n'en importait encore que 30.000 kilogrammes; en 1896, l'importation s'élève à 1.493.000 kilogrammes représentant une valeur de plus de 7 millions de francs.

L'Etat indépendant a introduit au Congo la culture du café, du cacao, du tabac, etc. Il ne plante pas moins de 600.000 caféiers par an dans son domaine, et tout fait espérer que, dans vingt-cinq ans, la production s'élèvera à plus de 26 millions de kilogrammes.

Cette dernière spéculation n'est peut-être pas des mieux entendues, si l'on considère que de tous côtés on se plaint déjà de la surproduction; mais il faut dire que, d'autre part, on n'a pas moins de raison de se plaindre de la sous-consommation maintenue par les tarifs douaniers. Une baisse de ces tarifs pourrait sans doute établir l'équilibre.

Si l'Etat indépendant travaille, l'Etat français du Congo ne fait pas grand'chose. M. de Castries constate que l'initiative privée y est complètement paralysée par la centralisation à outrance, qui fait de l'Etat le seul instrument de colonisation. Les conflits entre les colons et l'administration donnent lieu à de volumineuses correspondances vers Paris, d'où doivent venir toutes les solutions et toutes les instructions. Lorsque ces solutions arrivent, les situations sont presque toujours modifiées et l'échange de correspondances est à recommencer sur de nouvelles bases. Cela peut continuer indéfiniment, et cela continue en effet.

— Télégraphes et téléphones se multiplent à l'infini et devant eux les distances se rapprochent. M. Lazare Weiler donne, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet, un aperçu de la situation actuelle où nous voyons que les Compagnies anglaises sont propriétaires de 250.000 kilomètres de câbles sous-marins, et d'un capital de 838.750.000 francs. Si l'on jette un coup d'œil, dit l'auteur, sur le réseau télégraphique sous-marin du globe, on est frappé par la place infime qu'occupent les câbles français et même ceux des autres nations dans l'enchevêtrement immense du réseau anglais.

Dans la Méditerranée sont immergés les câbles français reliant Marseille à Oran, Alger à Tunis. A travers l'Atlantique, un seul câble français existe aujourd'hui entre la France et les Etats-Unis. Un autre câble reliant l'Amérique du Sud aux Antilles appartient à la France. Et c'est tout. Dans la mer du Nord se trouvent quelques câbles qui se dirigent vers le Danemark ; ils sont prolongés par des lignes terrestres traversant la Russie et la Sibérie et allant rejoindre, à Wladivostock, d'autres câbles qui descendent jusqu'à Hong-Kong.

M. Weiler voit un grand danger dans cette prédominance de l'Angleterre, en temps de paix et surtout en temps de guerre. Si les autres nations adoptaient franchement le libre-échange, comme l'Angleterre, elles pourraient aussi bien jeter des câbles dans la mer et s'en servir ; mais avec le régime protecteur, il est matériellement impossible que ces câbles « paient » ; quand même le gouvernement se chargerait de les établir, ils ne seraient donc pas un élément de force, au contraire.

— Dans la même livraison, M. d'Avenel continue d'exposer la situation des paysans et des ouvriers depuis sept siècles. Il nous montre les grandes variations que subissait le prix du blé au bon vieux temps où le gouvernement, — socialiste avant le mot — se mêlait de pourvoir à la subsistance du peuple.

A Strasbourg, où l'épargne municipale atteignait les trois quarts ou la moitié de la consommation annuelle, l'hectolitre de blé passe brusquement, au milieu du XVIIe siècle, de 6 à 34 francs, de 5 à 43 et, vers la fin, de 11 à 28 et de 4 à 16 francs. En dehors des famines de 1694 et 1709, les deux derniers siècles subirent plus de vingt-cinq années où la pénurie de grain se fit rudement sentir. Les *prix moyens* de l'hectolitre de froment furent de 64 fr. en 1608, de 74 en 1624, de 85 en 1631, de 70 en 1636 et 1637, de 67 en 1710 et 1714, de 62 en 1793.

Comme les cultivateurs auraient été heureux... s'ils avaient eu du blé à vendre. Mais ceux qui en avaient ne pouvaient le vendre qu'à vil prix sur place, pendant que leurs voisins mouraient de faim. En 1605, le blé vaut 38 francs à Agen et 7 fr. 50 à Strasbourg. En 1612, il vaut 29 francs à Lille et 7 francs à Caen. En 1630, il monte à 41 francs à Tulle et descend à 11 francs à Châteaudun. Et ainsi de suite.

Qu'est-ce qui nous à délivrés du cauchemar de la famine, si ce n'est le *laissez faire* et le *laissez passer*? Les adversaires quand même du libre-échange disent que ce n'est pas lui, mais le perfectionnement des voies de communication qui a nivelé les prix et

égalisé le bien être. Ils ne font pas attention : 1° que les voies de communication n'étaient pas si défectueuses et insuffisantes qu'on le croit ; les témoignages des étrangers voyageant en France en font foi ; 2° que c'est grâce au libre-échange relatif que les routes ont pu être perfectionnées ; 3° qu'il suffirait de rétablir les règlements d'antan pour voir reparaître la disette ici, la surabondance là, en dépit des chemins de fer, qui ne peuvent transporter de denrées qu'autant qu'on ne les empêche pas de circuler.

— Le transsibérien n'aura pas seulement pour résultat de mettre en valeur les produits naturels de la Sibérie, mais encore de rapprocher les distances et de faciliter les rapports de l'Occident avec l'Extrême-Orient. C'est ce que montre M. Pierre Leroy-Beaulieu dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 août.

Cette voie sera la plus sûre et aussi la moins dispendieuse pour les voyageurs. Le prix d'une place de première classe de Marseille à Hong-Kong, Shanghaï ou aux ports japonais est de 1.715 francs, ce qui porte à 1.800 et 1.840 le coût du voyage de Paris ou de Londres. Par le Canada, il est le même. Par la Sibérie, il sera moitié moindre. Il est vrai que passer quinze jours de suite en chemin de fer n'est pas jeu d'enfants, mais on y jouira de tout le confort possible. Un couloir latéral permettra aux voyageurs de se promener à volonté ; en troisième, aussi bien qu'en première, tout le monde pourra s'étendre la nuit ; le train sera muni d'un wagon-restaurant, d'une bibliothèque et de toutes les ressources que l'on trouve dans les grands trains américains.

Les marchandises suivront-elles les voyageurs à travers la Sibérie ? M. Pierre Leroy-Beaulieu pense que ce chemin de fer ne transportera pas beaucoup de marchandises en transit entre la Chine et l'Europe centrale et surtout occidentale ; mais en dépit du télégraphe, dont l'usage est restreint par son prix démesuré, il n'est pas sans intérêt pour les entreprises des Européens en Extrême-Orient qu'une lettre mette seize à dix-huit jours au lieu d'un mois ou cinq semaines pour arriver d'Europe en Chine ou au Japon. Il est d'une très grande importance que les hommes puissent s'y rendre plus vite, plus fréquemment et en plus grand nombre.

— La politique financière anglaise ne ressemble pas tout à fait à la française ; elle ne se propose pas de doter les générations futures de toutes sortes de bonnes choses, tout en les surchargeant de dettes ; elle a, au contraire, pour principe qu'il n'est permis à aucune génération de grever indéfiniment l'avenir. En consé-

quence, si elle a été jadis forcée d'emprunter, elle a depuis fait tout son possible pour amortir ses dettes et elle emploie pour cela les moyens les plus ingénieux, comme on peut le voir dans l'article que publie M. R. G. Lévy, dans la *Revue des Deux Mondes*, sur la dette anglaise. Il en résulte que sa dette est réduite en 1897 à moins des 3/4 de ce qu'elle était il y a quatre-vingts ans.

Au lendemain de Waterloo, la dette consolidée est de 816 millions de livres ; la dette flottante, de 60 millions. Aujourd'hui, l'une et l'autre réunies ne dépassent guère 600 millions, en dépit du développement énorme du Royaume-Uni au cours du XIXe siècle. C'est surtout depuis que l'Angleterre a adopté le libre échange que l'amortissement a marché bon train.

Pendant ce temps-là, nous protégeons, nous, notre travail national et l'amortissement est le moindre de nos soucis ; de sorte que « notre population, à peu près égale à celle du R. U., est grevée d'une dette double, dont la charge représente 800 fr. par tête d'habitant, alors que le chiffre correspondant pour l'Angleterre est de 400 francs. » Le travail national se trouve ainsi sensiblement déprotégé.

— L'enseignement agricole officiel n'a pas donné les résultats espérés, le gouvernement même en convient et il demande l'appui du Conseil supérieur pour aviser. M. Dehérain, membre de ce Conseil, opine, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre, qu'il ne faut pas supprimer cet enseignement, mais le transformer. Les progrès agricoles, dit-il, découlent des découvertes scientifiques ; il convient donc de favoriser les recherches scientifiques, d'encourager les travaux, de multiplier les établissements consacrés à ces recherches, et notamment de transformer les écoles désertes en stations agronomiques. En un mot, c'est en profondeur et non en étendue qu'il faut encourager le progrès agricole. « Si enseigner est bon, découvrir est meilleur ; le progrès agricole suit pas à pas la marche de la science, et il vaut mieux créer des centres d'observations que de soutenir à grands frais des écoles désertes ».

Est-il bien vrai que le progrès agricole suive pas à pas la marche de la science ? N'est-ce pas précisément parce qu'il n'en est pas ainsi que l'on a créé des écoles de vulgarisation ? Même en admettant la susdite hypothèse, est-ce l'affaire de l'Etat ou celle des grands propriétaires de faire les recherches et les découvertes et de les propager ? Le Conseil supérieur ne ferait pas mal de se poser ces questions préalables avant d'entrer dans le domaine des transformations.

Afin de pouvoir réduire à deux ans, voire à un an, la durée du service militaire, on projette d'organiser une instruction militaire préparatoire. *Le Correspondant* du 25 juillet combat cette dernière idée. Il examine ce qu'on enseignera, où l'on enseignera, par qui l'enseignement sera donné, et il conclut que cet enseignement ne répond à rien de sérieux ni de pratique, et que les efforts qui pourraient être tentés dans ce sens, tout en rencontrant d'énormes et même d'insurmontables difficultés d'application, n'aboutiraient à aucun résultat appréciable.

La meilleure préparation consiste dans la possession du *mens sana in corpore sano*, une vigoureuse constitution, des membres assouplis et de saines et solides notions sur les devoirs dans la vie, et, notamment, sur les devoirs envers le pays. Si l'on développe la culture physique sans la culture morale, on risque de produire une brute ; si c'est la culture intellectuelle qui est poussée à l'excès, on obtient le déclassé, le révolté. C'est donc à l'harmonie dans l'éducation qu'il convient de demander la solution du problème.

Chemin faisant, l'anonyme du *Correspondant* critique le snobisme qui s'est introduit dans les exercices gymnastiques et autres, le besoin de la réclame et le goût du convenu et de la mode, qui s'est substitué au véritable but : fortifier les jeunes corps par des méthodes simples et rationnelles. Il trouve aussi que l'on abuse dans le civil des uniformes et des insignes plus ou moins militaires, et surtout du drapeau national, que l'on arbore à tout propos et hors de propos, ce qui le déprécie.

« Il conviendrait également, dit l'auteur, de rompre avec ces habitudes de patriotisme en chambre, de discours soi disant patriotiques, de manifestations bruyantes et quelquefois compromettantes auxquelles on a trop pris l'habitude de se livrer dans notre pays. Il y aurait lieu d'enseigner à la jeunesse que le patriotisme doit avoir sa pudeur ».

Ajoutons que l'on pourrait encore cesser d'invoquer le « dieu des armées »,

D'aller en invoquant son nom
Se tirer des coups de canon.

et de chanter des *Te Deum* après les boucheries humaines.

— Sommes-nous en décadence? Les docteurs de la loi, les princes des prêtres et même les simples scribes se sont gravement occupés de cette question en ces derniers temps. Voici la réponse qu'y donne M. Henry Bordeaux dans le *Correspondant* : « Un peuple

décline lorsque ses ressources en hommes, en énergie, en production et en argent diminuent. Nous avons toutes les apparences de la décadence ».

En avons-nous la réalité et est-elle irrémédiable ? Pour le savoir, il faut remonter aux sources. M. Bordeaux estime que les causes qui expliquent notre manque d'initiative, notre éloignement des professions essentielles, notre goût des professions parasites, le développement du fonctionnarisme résident dans l'omnipotence de l'Etat et la mise en tutelle de l'individu.

Il ne s'agit plus que d'expliquer comment l'Etat a pu devenir omnipotent et comment l'individu a pu se laisser mettre en tutelle. On trouverait peut-être la réponse à cette question dans la deuxième fable de La Fontaine, à moins que ce ne soit dans la 13e du livre IV.

— S'occupant de l'avenir de l'Afrique tropicale, M. Zimmermann constate, dans le *Correspondant* du 25 août, que le chiffre des blancs n'atteint pas 1.500 dans l'Etat du Congo et que pour l'Afrique tropicale entière, grande deux fois comme l'Europe, il ne dépasse pas 6.000. Il y a donc place pour des bras, des têtes et des ventres ; mais « avant de songer à l'agriculture et à l'industrie, qui supposent une véritable colonisation par peuplement, il faudrait que la question de l'acclimatation fût résolue ».

En attendant qu'elle le soit, si jamais elle l'est, il faudra se borner au commerce des produits naturels. M. Zimmermann croit que « du train dont vont les choses, et à voir le gaspillage effréné auquel se livrent les chasseurs d'éléphants, il n'y en aura plus un seul en Afrique dans un siècle ».

— Les ouvriers et les employés des grandes entreprises industrielles et commerciales sont l'objet de toutes les tendresses des politiciens, qui nous les représentent comme des victimes vouées irrémédiablement au vampire capitaliste. M. René Lavollée nous montre ce qu'il en est réellement pour les « cheminots » (*Correspondant* du 10 septembre). L'armée des « cheminots » ne compte pas moins de 400.000 hommes, dont 250.000 classés. Leurs salaires sont supérieurs à la moyenne : dans les Compagnies de chemins de fer, le salaire moyen par journée de travail d'environ dix heures ressort à 4 fr. 50 ; tandis que pour l'ensemble des autres établissements industriels, le salaire moyen ressort à 4 fr. 20 pour une durée de dix heures et demie.

De plus, les Compagnies ont prodigué à leur personnel des suppléments de salaires : caisses de retraites, secours d'accidents ou de maladie, subsides aux familles chargées d'enfants, écono-

nats, réfectoires, logements à bon marché, écoles, orphelinats, etc. Les dépenses faites, dans l'intérêt des agents et employés ont atteint, en 1897, pour les six Compagnies, près de 50 millions.

Si les Compagnies n'avaient rien fait de tout cela, on crierait à l'exploitation du capitalisme sans entrailles; elles l'ont fait, on leur reproche d'avoir trop multiplié les fondations en faveur de leurs agents, d'avoir exagéré l'intervention patronale et détourné ainsi leurs subordonnés de la prévoyance personnelle et de l'épargne ; d'avoir fait non du socialisme d'Etat, mais une sorte de socialisme de réseau.

M. Lavollée rétorque ces accusations. Il aurait dû ajouter qu'il n'y a rien de commun entre le socialisme de réseau, qui se fait aux dépens des capitalistes, et le socialisme d'État, qui se pratique aux dépens des contribuables, d'autant plus contribuants qu'ils sont plus pauvres et que leurs familles sont plus nombreuses.

Aux partisans de l'Etat providence, qui accaparerait l'exploitation des chemins de fer et se chargerait d'assurer le bonheur du personnel, M. Lavollée répond : « L'Etat a, depuis une vingtaine d'années, son chemin de fer chèrement acquis de nos deniers, exploité avec les fonds du budget. Ce réseau est même géré de telle sorte, que si les intérêts du capital représentant l'achat ou la construction de ses lignes devaient être prélevés sur ses recettes, au lieu d'être confondus avec l'ensemble de la dette publique, son exploitation se solderait, chaque année, par un déficit formidable. Le personnel de ce réseau-modèle, auquel sont si largement ouvertes les caisses du Trésor, est-il du moins mieux traité que celui des grandes Compagnies? Il ne semble pas qu'il en soit ainsi, car, chaque année, à propos du budget, nous voyons l'administration proposer des améliorations depuis longtemps réalisées sur les autres réseaux, ou nous entendons, surtout à l'approche des élections, des députés réclamer des mesures dont les Compagnies ont donné l'exemple ».

Le réseau-modèle n'est donc en réalité qu'un réseau-copie.

En 1859, l'Académie de Lyon mit au concours la question des meilleurs moyens pour élever le salaire des femmes et pour leur ouvrir de nouvelles carrières. Le prix fut remporté par Victoire Daubié, que la comtesse de Magallon rappelle à notre mémoire dans la *Nouvelle Revue* du 15 août. Victoire Daubié, féministe avant le nom, demandait, « pour la femme ouvrière ou commer-

çante, employée ou institutrice, simple servante ou directrice d'établissement industriel, l'égalité des capacités juridiques, l'égalité des gains par rapport à l'égalité des travaux, la possession et la libre disposition pour la femme mariée du salaire de son œuvre ; la cessation enfin de la minorité civile de la femme, parfaitement ridicule puisqu'elle y tombe par le seul fait du mariage et qu'elle peut jouir avant ou après d'une longue majorité de célibataire ou de veuve. »

Entre autres professions que Mlle Daubié voulait réserver à la femme, notons celles d'accoucheuse et de coiffeuse. « Si nous sommes redevables, dit-elle, de l'accoucheur à une maîtresse de roi, nous devons le coiffeur à une autre. Mme de Pompadour se fit friser la première par des mains masculines ; la noblesse imita la favorite, la coiffeuse dépréciée par ces sublimes dédains, fut réduite à s'encanailler en frisant les têtes roturières de la bourgeoisie. »

La principale ennemie de la femme, c'est donc la femme elle-même. Aujourd'hui encore, ce sont les dames qui veulent être servies par des hommes dans les magasins de nouveautés et autres. Si les femmes ne trouvent pas à coiffer leurs sœurs, qu'elles coiffent des hommes, elles auront des pratiques, j'en connais, et ce sera toujours autant de gagné pour elles. « La femme, dit Victoire Daubié, deviendra dans la société tout ce qu'elle sera capable et digne d'être.» Les féministes ne sauraient trop se pénétrer de cette idée,

Victoire Daubié ne revendiquait pas seulement les droits civils de son sexe, mais aussi ses droits politiques. « Pour que le suffrage universel représente l'équilibre des forces sociales, il ne doit admettre parmi les deux sexes que les électeurs qui offriront des conditions de capacité et de moralité. Lorsque je réclame la souveraineté nationale pour tous, je n'entends pas parler de tout ce qui a une main, mais de tout ce qui a une intelligence... Que les femmes ne considèrent pas surtout le ridicule que les esprits superficiels attacheront à voir une femme déposer un bulletin de vote dans une urne, mais qu'elles aient en vue la pondération des droits et des devoirs qui sortira forcément de cet acte matériel. »

Les socialistes s'attribuent volontiers le monopole de la revendication des droits des femmes ; on voit qu'ils n'en ont pas la primeur. Victoire Daubié, « tout en étant très réformatrice, n'était nullement révolutionnaire. » Cette réformatrice, morte en 1874, a collaboré à l'*Economiste français*, ce qui prouve que l'économisme ne fait pas mauvais ménage avec le féminisme.

Elle a aussi publié dans le *Journal des Economistes* les articles suivants : 1° Quels moyens de subsistance ont les femmes ; 2° Travail manuel des femmes ; 3° Causes du paupérisme pour la femme ; 5° De l'enseignement secondaire pour les femmes, etc.

— La population féminine en Allemagne dépasse la masculine d'un million environ ; le nombre des femmes qui sont obligées de travailler pour vivre s'est accru de 1.040.000 depuis 1882. Aussi le féminisme y fait-il des progrès dont Mme Kaethe Schirmacher nous présente le tableau dans la *Revue de Paris* du 1er juillet. L'auteur constate que les féministes se recrutent dans la moyenne bourgeoisie ; ce sont des jeunes filles sans fortune et d'une éducation supérieure ; « le féminisme allemand doit aux institutrices ses principales protagonistes. »

D'où vient que, depuis 1882, le nombre des femmes réduites à gagner leur pain s'est accru ? Mme Schirmacher en trouve la cause dans le protectionnisme agraire, qui a presque entièrement ruiné le commerce maritime et fluvial des grands ports de l'Est et qui n'a pas amélioré la situation des propriétaires. Mme Schirmacher encourage les femmes allemandes à lutter pour la conquête de leurs droits. « Les difficultés sont une école, et rien n'aura mieux préparé les femmes à l'exercice des droits qu'elles demandent, que la peine même qu'elles auront dû prendre, que les qualités qu'elles auront dû développer pour acquérir ces droits. »

— Très bonne étude de psychologie collective sur *le public et la foule* par G. Tarde, dans la *Revue de Paris*. Elle est à lire en entier. Nous appellerons l'attention, en passant, sur ce que dit l'A. de la concurrence, qui n'est pas si mauvaise qu'on se plaît à le dire. M. Tarde montre aussi que les foules, les rassemblements, les entraînements réciproques des hommes, sont beaucoup plus utiles que nuisibles au déploiement de la sociabilité. Il aurait pu ajouter qu'elles ne sont nuisibles, quand elles le sont, qu'à leurs exploiteurs invétérés et qu'il y a bien moins à s'étonner de leurs violences passagères que de leur patience perpétuelle.

« L'erreur serait profonde, conclut M. Tarde, de faire honneur aux collectivités, même sous la forme la plus spirituelle, du progrès humain. Toute initiative féconde, en définitive, émane d'une pensée individuelle, indépendante et forte ; et pour penser, il faut s'isoler non seulement de la foule, comme le dit Lamartine, mais du public. » Cette conclusion ne nous paraît pas d'accord avec le système de l'auteur, qui consiste à prendre l'imitation pour élément primordial en sociologie.

— Les *Trusts* ouvrent-ils une ère nouvelle à l'industrie, l'ère des monopoles succédant à l'ère de la libre concurrence? Sont-ils nuisibles ou profitables aux consommateurs et aux travailleurs? Pour tâcher de résoudre cette question, M. Paul de Rousiers a voulu l'étudier sur place, aux États-Unis, pays de prédilection des *trusts*, et il expose, dans la *Revue de Paris*, le résultat de son enquête sur le *trust* du pétrole. De l'analyse minutieuse à laquelle l'auteur s'est livré, il résulte qu'en ce qui concerne l'extraction du pétrole brut, le *trust* ne s'affirme ni dans le forage des puits, ni dans leur exploitation; la raffinerie s'y prête mieux, mais la véritable origine de ce *trust* se trouve dans la question du transport, c'est là « le nœud du problème. » Le monopole du pétrole a été la conséquence du monopole de fait des chemins de fer, lequel a été la conséquence des énormes privilèges accordés à ceux-ci dès le début.

Les privilèges s'engendrent les uns les autres.

Le monopole du pétrole, la *Standard Oil Co* n'est pas aussi nuisible qu'on le croit aux consommateurs de ce produit ni aux travailleurs qui le manipulent. Les raisons en sont qu'il existe toujours une concurrence latente, toutes les sources n'étant pas monopolisées et surtout que le *trust* se sent surveillé par l'opinion publique, le plus sûr et le plus efficace des censeurs.

Il n'y a donc qu'à laisser faire. Si le *trust* n'abuse pas de son monopole, c'est comme s'il ne le possédait pas et il ne peut porter ombrage qu'aux envieux et aux impuissants. S'il tente d'en abuser, ou la concurrence, ou l'opinion publique auront vite fait de le ramener à la raison.

Ce n'est pas ainsi que l'ont entendu les politiciens de l'Union. Sous prétexte d'empêcher « toute combinaison tendant à entraver la liberté du commerce » ils l'ont entravée eux-mêmes par leurs lois et ils ont consolidé les trusts. « Plusieurs de ces lois, dit M. de Rousiers, étaient rédigées de telle manière que, prises au pied de la lettre, elles auraient empêché toute opération commerciale, résultat assez bizarre d'un instrument destiné à défendre la liberté du commerce. » Et le plus curieux, c'est que le résultat de ces lois fut, en ce qui concerne le *trust* du pétrole », de donner à son organisation une énergie nouvelle. »

En résumé, « une seule chose avait été artificielle, violente et injuste dans la constitution du monopole : l'entente frauduleuse avec les chemins de fer », et cette entente n'a été possible que grâce au monopole dont jouissaient les chemins de fer. C'est donc celui-ci qui est la cause de tout le mal, s'il y en a.

M. de Rousiers croit que le *trust* du pétrole constitue une entreprise durable — durable tant qu'il n'abusera pas de son monopole ; — mais ce *trust* n'est qu'un cas exceptionnel et rien n'indique que ce soit là l'avènement d'un régime industriel nouveau, d'où la libre concurrence disparaitrait normalement, comme ne répondant plus aux besoins de l'industrie moderne.

— *Zéphirs*, *Disciplinaires et Camisards* par le colonel Fix (*in Revue de Paris*, 15 septembre), est à lire pour tous ceux qui s'imaginent qu'il n'y a que des youpins, des Dreyfusards, des antipatriotes qui puissent critiquer notre régime militariste et ne pas trouver que tout est pour le mieux dans le meilleur des Etats-Majors.

En 1887, l'effectif des bataillons d'Afrique était de 6.000 hommes ; celui des compagnies de discipline, de 1.600, et celui des ateliers de 5.600 ; au total, 13.000 hommes.

« C'est parmi eux qu'on trouve « le fils de famille » gâté par ses parents, l'engagé volontaire, le réserviste successivement insoumis, déserteur, qui s'est évadé, qui accumule les condamnations et ne désespère jamais de rejoindre sa femme et ses enfants qui l'attendent. »

La plupart des Zéphirs sont très intelligents, dit le colonel Fix, — qui les connaît bien pour n'avoir pas dédaigné d'étudier ces rebuts de la « grande famille ; » — « un rien suffit chez eux à exalter le courage et à réveiller le patriotisme... Plus d'un cœur, rongé par une désespérance secrète, cherche l'oubli dans les excès. Mais vienne l'occasion, le moment, on verra ces hommes se jeter avec ardeur dans les dévouements héroïques. Il faut donc qu'ils portent en eux quelque divine étincelle. »

Et pourquoi sont-ils là ? Pour expier une peccadille et s'en corriger. « A mon avis, dit le colonel Fix, le régime auquel les condamnés sont soumis ne produit aucun des effets que le législateur en a espérés. » Il produit même l'effet diamétralement opposé.

Si l'on en croit M. Abel Veuglaire, dans la *Bibliothèque universelle et Revue Suisse* de juillet, la grande famille militaire n'est pas si unie, si fraternelle qu'on le dit. Elle se compose d'enfants de deux lits, c'est-à-dire d'officiers sortant de deux sortes d'écoles, les unes supérieures : Saint-Cyr et Polytechnique, l'autre inférieure : Saint-Maixent. L'épaulette est ainsi donnée à des jeunes gens appartenant à des classes sociales très diverses et qui ne sont pas « du même monde. » Le corps des officiers est donc très

hétérogène, ce qui n'est pas fait pour que la bonne harmonie règne entre ses membres.

La lutte pour l'avancement n'est pas non plus de nature à resserrer les liens de la camaraderie. M. Veuglaire incline à croire que le tour de faveur pour l'accès aux grades supérieurs est plutôt pour les gais compagnons, pour les organisateurs de fêtes, les conducteurs de cotillons ou les impressarios de théâtres de société que pour les vrais travailleurs.

Est-il possible que notre austère République imite l'Empire à ce point? Ce qu'il y a de certain, c'est que le général Billot, étant ministre de la Guerre, a dit et redit que « l'officier français ne vaut pas le soldat qu'il a sous ses ordres. » C'est donc bien la peine de tant écoler les officiers.

Et ce qu'il y a de plus fort, c'est que de ces officiers qui ne valent pas les soldats, on veut faire les éducateurs de ceux-ci. On parle de faire du régiment une école de patriotisme et un complément de l'école primaire. Se propose-t-on de rabaisser les soldats au niveau des officiers?

— Les bibliothèques publiques se multiplient de tous côtés, mais c'est l'Amérique qui tient le « record ». M. Albert Schinz nous apprend dans la *Bibliothèque universelle* et *Revue Suisse* qu'il n'y a plus que 0,6 p. 100 de la population de la Nouvelle-Angleterre qui soit privée de la jouissance de bibliothèques. Sur ses 353 villes et villages, il n'y en a aujourd'hui que 10 sans bibliothèque publique. A Washington, outre la bibliothèque du Congrès qui compte, en 1896, 748.115 volumes et 245.000 brochures, il y a deux bibliothèques de plus de 100.000 volumes; 4 entre 50.000 et 100.000; 2 entre 30 et 40.000, et plusieurs autres encore.

Pour établir, entretenir et administrer toutes ces bibliothèques. il faut de l'argent, beaucoup d'argent. Les dons volontaires y ont d'abord suffi, mais, on tend de plus en plus à les compléter par des impôts. D'après la loi du Colorado, par exemple, les conseils municipaux de toutes les localités sont autorisés à prélever une taxe dans ce but. Cette taxe n'excèdera pas, pour le moment, un millième par dollar annuellement; mais il n'est pas difficile de prévoir qu'on ne s'en tiendra par là, car les bibliomanes demandent depuis longtemps déjà que la bibliothèque devienne obligatoire partout, comme l'est déjà l'école.

Le but de ces bibliothèques étant de fournir au public la nourriture intellectuelle, si les municipes ou les Etats sont chargés d'y pourvoir, ils doivent, à plus forte raison, procurer à tous le vivre,

le logement, le vêtement. Les socialistes sont au moins logiques.

L'article de M. Schinz contient de précieux renseignements sur l'organisation des bibliothèques aux États-Unis, sur la classification des livres et la confection des catalogues, sur l'administration de laquelle font partie les femmes, ce dont on se trouve bien. « Les bibliothèques sont un excellent champ d'activité ouvert aux femmes. M. Fletcher a constaté que, d'après une statistique faite en 1894, dans les cent plus grandes bibliothèques des États-Unis, la moitié des employés sont des dames. » Avis à nos féministes.

M. Schinz termine par quelques observations sur les avantages et les inconvénients de ces bibliothèques officielles ; il expose les uns et les autres avec impartialité, mais il n'approfondit pas ce point de vue autant qu'il mériterait de l'être. L'indépendance des auteurs et des éditeurs ne souffrira-t-elle pas de cette monopolisation du service des subsistances intellectuelles? Le nationalisme, le protectionnisme, le favoritisme, l'exclusivisme ne se glisseront-ils pas dans ces merveilleux établissements? Il faudrait être bien naïf pour en douter. Mais il est écrit, semble-t-il, que les gouvernementalistes feront le jeu des socialistes jusqu'au bout.

S'il prenait fantaisie à quelqu'un de vouloir prouver que les municipalités et leur police ne sont pas établies, comme le pense un vain peuple, pour la sécurité des citoyens, mais pour leur exploitation, il pourrait invoquer à l'appui de sa thèse *les scandales de la Police de New-York* dont M. Alfred Nerincx nous présente le tableau dans la *Revue Générale*.

On y voit la dette municipale monter, en deux ans et quelques mois, de 36 à 97 millions de dollars. La construction d'un palais de justice qui ne devait coûter que 250.000 dollars, engloutit 13 millions de dollars en trois ans et il n'est pas achevé. Le pot-de-vin d'une fourniture de travaux publics est généralement de 10 p. 100. Les emplois sont mis à l'enchère. Une promotion au grade de *roundsman* coûte 750 dollars; une nomination de *sergeant* en vaut 3.000; pour passer *captain*, il faut payer de 10.000 à 17.000 dollars. Pour être admis à l'examen d'entrée dans la police, il faut payer au *captain* du district une somme variant de 300 à 400 dollars. On peut se procurer pour 50 dollars la liste des questions qui seront posées à l'examen. L'indulgence du médecin chargé de la visite médicale s'achète 30 à 40 dollars.

Pour ouvrir un café-concert, sans patente, le prix est de 50 à 250 dollars par mois, plus le champagne aux officiers qui font la ronde de nuit. Moyennant 250 dollars et l'abandon de 25 p. 100

de la recette à la police, on peut y donner en spectacle un *match* de boxe, sévèrement proscrit par les lois de New-York. Pour un simple café, on s'exempte de la patente moyennant 15 à 25 dollars par mois. Un bar qui veut être autorisé à vendre le dimanche en fraude de la loi, en est quitte pour 5 à 25 dollars par mois aux agents de service dans le voisinage.

A New-York, il faut une patente pour dresser une échoppe de fruitier, pour vendre des huîtres dans une encoignure de porte, pour cirer les bottes, pour colporter des bananes, des melons d'eau... Mais tout cela peut s'arranger moyennant des pots-de-vin qui varient de 5 à 100 dollars. Quand la loi ne requiert ni patente ni permis, la police n'en exige pas moins son pot de vin en toute occasion. Il y a peu de villes où le jeu soit aussi répandu qu'à New-York, grâce à la complicité de la police qui, outre une redevance annuelle, perçoit 50 p. 100 des bénéfices du tenancier. Ces redevances montent jusqu'à 300 dollars par mois.

« Que la police des mœurs ne soit pas très efficace, dit M. Nerincx, cela se voit un peu partout. Mais que cette même police favorise la débauche qu'elle a charge de réprimer, ou tout au moins de surveiller, et qu'elle en fasse argent, voilà qui passe la permission. » Cette exploitation du vice ne constitue pas moins l'une des meilleures sinon la principale source des revenus illicites de la police de New-York.

« Instigatrice et protectrice de toutes les fraudes à la loi, associée dans toutes les entreprises de débauche, complice sinon auteur de tous les chantages, parjure de profession, un dernier exploit manquait à la police de New-York : se liguer avec des bandes d'escrocs pour faciliter leurs manœuvres et en partager le profit ! » Cet exploit, elle n'a pas manqué de s'y livrer.

Et les Anglo-Saxons de New-York ont supporté ce régime pendant vingt ans ! « La cause de cet étrange phénomène, dit M. Nerincx, se trouve dans le développement anormal des grandes cités aux Etats-Unis.

« Une population immense y afflue sans cesse des quatre coins de l'Europe, avec sa misère et son ignorance profonde ; et avant même qu'ils aient eu le temps d'apprendre la langue du pays, la loi fait de ces malheureux des électeurs. Ils sont sans patrimoine et n'ont aucun intérêt à la bonne gestion de la chose publique ; pauvres, leur suffrage est à vendre ; faibles, ils ne cherchent pas à garantir des droits que leur ignorance rend illusoires et la protection qu'on leur promet a plus d'attraits pour

eux que l'indépendance dont ils ne savent pas profiter, faute d'énergie. Au-dessus d'eux les hautes classes de la société américaine poussent l'esprit d'individualisme jusqu'à l'insouciance la plus égoïste des intérêts de la communauté. »

On parle de tous côtés de réformer notre éducation et, au lieu de remonter aux causes de sa déformation, on va chercher des modèles au dehors, chez les Anglo-Saxons surtout. M. Burnichon nous assure, dans les *Etudes* du 5 juillet, qu'il y a en France au moins une école aussi bien organisée que l'école anglaise-modèle, c'est l'école du Valentin.

Cet établissement est situé à la campagne, les élèves y travaillent de leurs mains. Ils tiennent en état leurs salles, leurs lits, leurs armoires, les objets à leur usage ; ils mettent la main au balai et à la brosse; ils prennent ainsi des habitudes d'ordre, de propreté et de modestie ; ils s'accoutument à se servir eux-mêmes; ils contractent une aptitude à se débrouiller, à se tirer d'affaire sans recourir aux uns et aux autres ; ils acquièrent le sens pratique des choses de la vie, qui manque aujourd'hui à tant « d'intellectuels »; les uns font des terrassements, d'autres abattent des arbres, ceux-ci font jouer la mine, ceux-là cultivent la terre. Finalement, il sort de ces écoles... des missionnaires.

— Dans les *Etudes* du 5 août, M. Burnichon évalue à 8 millions les subsides servis par l'Etat pour l'année courante aux lycées de jeunes filles, moyennant quoi l'enseignement secondaire est donné à 14.000 élèves. Comment recrute-t-on ces écolières? « On donne des bourses d'internat, même à des élèves placées dans des pensions particulières ; mieux que cela, à des élèves pensionnaires chez... leurs parents. »

M. Burnichon assure que les lycées et collèges de jeunes filles ont pris possession d'une clientèle qui leur appartenait par la nature des choses, et que les couvents ont gardé la leur. Il trouve aussi que les couvents sont toujours très fréquentés, qu'on y apprend aussi bien, sinon mieux que dans les lycées et qu'il n'y a pas lieu de réformer l'enseignement secondaire clérical, comme le demandent quelques personnes de zèle et de bonne volonté.

— M. Tampé soutient, de son côté, dans les *Etudes* du 20 août, que l'initiative des jeunes gens n'est pas comprimée dans les collèges ecclésiastiques, elle est seulement dirigée. « Il n'y a, dit l'auteur, que trois motifs à proposer au jeune homme comme ressort

de son action : l'intérêt particulier, le devoir propre, le bien du prochain. L'intérêt, l'amour-propre, n'est pas un motif très noble; il fait des enfants de petits ambitieux, déjà pleins d'orgueil. Le devoir est un mobile plus élevé, mais il ne l'est pas encore assez. Le motif surnaturel est d'un ordre supérieur; le devoir a des limites, le bien fait par motif surnaturel n'en a pas. C'est dans cette voie que sont dirigés les élèves des collèges ecclésiastiques. Comme principe d'action, l'intelligence est estimée, c'est évident, mais elle n'est pas mise au premier rang, ni l'intérêt propre regardé comme le premier des mobiles. »

M. Tampé exagère la thèse de l'école libérale; il suppose que cette école réclame toujours le champ libre aux mauvaises influences, et ne semble se défier que des bonnes. « Si la nature, pourtant, auprès de l'enfant a mis des parents, et si les parents y mettent des maîtres, de quel droit voulez-vous le priver de leur appui? Ne peuvent-ils au moins le redresser quand il tombe, l'éclairer quand il demande un conseil, lui ouvrir un horizon quand il cherche sa voie? »

Les parents n'ont peut-être pas toujours raison de se décharger de leur rôle sur des maîtres; en tout cas, l'école libérale n'est point opposée au rôle d'appui, de conseil des uns et des autres, mais seulement à leur despotisme.

Le mouvement pour la réforme de l'orthographe entre dans une nouvelle phase. Un... *grammophile*, M. Jean Barès, déjà directeur du *Réformiste*, a fait son testament en faveur de la réforme orthographique, et ce n'est pas une petite fortune, mais une fortune américaine que M. Jean Barès lègue à cette réforme. M. Auguste Renard, qui annonce cet événement dans la *Revue des Revues* du 1er août, après une critique toujours spirituelle, dit que c'est à l'Université qu'incombe le devoir de réformer l'orthographe.

« L'Etat, depuis le commencement de ce siècle, depuis l'organisation de l'Université par Napoléon, ne tolère plus la liberté orthographique : dans ses écoles, dans ses examens, dans ses administrations, il n'admet qu'une orthographe, l'orthographe officielle. Qui ne s'y soumet est hors la loi. Voilà comment l'orthographe, devenue obligatoire, a été immobilisée, paralysée dans son évolution... Puisque l'Etat, c'est-à-dire l'Université, a lié les mains à la nation, c'est à l'Université qu'incombe aujourd'hui le devoir d'accomplir la tâche autrefois dévolue à la nation. »

A la place de M. A. Renard, j'aurais dit : Puisque l'Etat a lié

les mains à la nation, il faut qu'il les délie, car la réforme orthographique par l'Université ne peut être qu'une nouvelle immobilisation, une nouvelle paralysie. Un arbre ne peut produire que des fruits de son espèce.

Puisque le *Réformiste* doit distribuer des prix, je lui conseille de mettre au concours la question suivante : *Une orthographe* évolutive *est-elle conciliable avec l'Universitarisme et le fonctionnarisme?*

— Dans la *Revue des Revues* du 15 août, M. O'Mahony nous apprend, si nous ne le savons pas, que la traite des noirs est toujours en vigueur même dans les colonies françaises. « L'interdiction de ce trafic paraît avoir pour principal objet de le restreindre et de le transformer en un véritable monopole au bénéfice de l'Empereur (d'Abyssinie)... Les Abyssins peuvent, par le versement d'amendes, racheter leurs contraventions à la loi sur l'esclavage. » Ces amendes peuvent profiter à ceux qui les imposent et à ceux qui les paient, mais non aux esclaves, qui se trouvent dépréciés d'autant.

— De D[r] Caze donne, dans la *Revue des Revues* du 15 septembre, le bilan du militarisme. Chaque soldat russe protège 13 civils; il y a en France un soldat sur 9 civils; en Allemagne, 1 sur 12; en Angleterre, 1 sur 55; aux Etats-Unis, 1 pour 500; et ainsi de suite. Tous les soldats du globe placés à la file feraient le tour de l'équateur. La belle ceinture qu'aurait la terre !

Le soldat russe coûte pour son entretien 772 fr. 50 par an : le soldat allemand 1.162 fr. 50; le soldat autrichien, 1.175 francs; l'Italien, 1.035 francs, le Français, 1.133 francs; l'Anglais, 2.045 francs Chaque individu paie en Russie pour l'armée 6 francs; en Allemagne, 13 francs; en Autriche, 10 francs; en Italie, 9 francs; en France, 18 fr. 25; en Angleterre 12 francs. M. Caze fait des vœux pour que le projet de désarmement général aboutisse.

M. de Rousiers nous a montré plus haut le *trust* du pétrole dérivant des privilèges des chemins de fer. Dans la *Science sociale* de juillet, le même auteur nous présente le *trust* de l'acier comme la conséquence des tarifs douaniers, qui entravent la concurrence étrangère.

« Tous ces *pools* sont le fruit du régime protectionniste américain. A vrai dire, leur constitution a pour but l'exploitation avantageuse d'une situation créée par les tarifs. Le tarif ferme le marché, le *pool* s'en empare, et le consommateur supporte les

frais de l'opération... On estime que le résultat de la protection sur le fer et l'acier aux États-Unis a été de faire payer aux Américains, en dix ans, 56 millions de dollars de plus que le prix moyen en Angleterre. D'autre part, les États-Unis auraient encaissé en compensation, comme recettes de douanes, moins de 12 millions de dollars par an, de telle sorte que les consommateurs se trouvent avoir payé quatre fois et demie l'équivalent de ce qu'a reçu le trésor fédéral. »

M. de Rousiers reconnaît que les *pools* visent à maintenir le taux des prix de vente et à empêcher l'encombrement du marché en restreignant la production. Mais il ne dit pas et ne voit même pas, je pense, que cet encombrement et la baisse des prix qui s'ensuit, sont les conséquences du tarif protecteur, qui n'a pas seulement pour effet d'entraver la concurrence extérieure, mais, du même coup, de fomenter à l'excès la concurrence intérieure. C'est peut-être pour n'avoir pas vu ce côté du régime protectionniste que l'auteur aboutit à des conclusions inconsistantes telles que celles-ci : « Le *trust* Carnegie-Rockefeller ne doit rien, dans son état actuel, à la protection artificielle des tarifs douaniers. » Si ce *trust* descend en ligne directe des *pools* qui l'ont précédé, cela revient à dire que le fils ne doit pas la vie à son grand-père.

— La réforme scolaire va, paraît-il, entrer dans la période d'application. « Il ne suffit plus, dit M. Demolins (dans la *Science sociale* de septembre), de proclamer que l'école actuelle n'est pas adaptée aux nécessités de la vie moderne... Il faut maintenant créer un fait positif, apporter un acte précis. C'est ce qu'entreprend de faire un groupe d'hommes d'esprit éclairé et initiateur. »

Ce groupe d'hommes, « s'appuyant sur l'expérience acquise et non sur l'imagination », a décidé de prendre pour modèle les écoles, ou plutôt une école anglaise.

Nous approuvons toujours ce qui émane de l'initiative privée ; mais, dans ce cas particulier, il nous semble qu'on attache trop d'importance à « l'expérience acquise » et trop peu à « l'imagination ». D'abord, ne serait-ce pas l'imagination qui aurait suggéré la dite expérience? Dans ce cas, l'imagination ne serait pas si à dédaigner qu'on le prétend. Ensuite, pourquoi ne tiendrait-on compte que de « l'expérience acquise » par les Anglo-Saxons ? Leurs écoles ne diffèrent pas sensiblement des nôtres au moyen âge. S'il y a différence de temps d'un côté, il y a différence de lieu de l'autre. Pour que la réforme soit véritablement efficace, il ne suffit pas de singer l'Angleterre, il faudrait voir quelles ont été les causes

de la décadence de nos écoles, qui, autrefois, valaient bien les anglaises.

Le « groupe d'hommes d'esprit éclairé et initiateur » fera donc bien de porter ses vues de ce côté, s'il ne veut pas s'exposer à transplanter sa réforme dans un terrain inapproprié.

Les socialistes assurent que l'ordre économique actuel rend les ouvriers de plus en plus malheureux; les économistes répondent que le régime capitaliste enrichit l'ouvrier et appauvrit le capital. M. Ch. Antoine, qui pose la question sociale en ces termes, dans l'*Association catholique* d'août, ne paraît pas tout à fait au courant de la question. Beaucoup de socialistes ont aujourd'hui abandonné l'opinion qu'il leur prête; quant aux économistes, ils n'ignorent pas que les statistiques ne sont que d'une exactitude très relative et ce n'est pas le capital qu'ils représentent comme s'appauvrissant, mais le rentier, en raison de la baisse de l'intérêt.

Ce que le rentier perd en intérêt, il le gagne, dit M. Antoine, en plus-value de son capital. Cet argument pourrait avoir quelque valeur si les titres restaient perpétuellement dans les mêmes mains, mais, hélas!...

« Le salaire, dit encore notre auteur, est l'équivalent en argent d'un travail effectué; le dividende, lui, ne correspond à aucun travail. » Le dividende est donc un effet sans cause? Supprimons-le et nous verrons ce qu'il en est.

M. Antoine prend un moyen terme entre les socialistes. Il convient que la condition matérielle de l'ouvrier s'est notablement améliorée; mais pas dans une aussi grande proportion que celle du capitaliste. L'élévation des salaires est plus nominale que réelle; toutes les charges fiscales et surtout les droits d'octroi pèsent lourdement sur le budget du travailleur des villes et, par suite, le salaire effectif se trouve réduit dans une proportion notable.

S'il se trouvait vrai que, comme l'a démontré Turgot, ce ne sont pas les citadins, mais les paysans qui paient les droits d'octroi, son raisonnement serait renversé. Et du même coup serait expliqué, en bonne partie, le phénomène dont il se plaint : le nombre croissant des ouvriers inoccupés. En effet, si les droits d'octroi profitent aux citadins et sont payés par les ruraux, on comprend de suite que ceux-ci émigrent des campagnes vers les villes, y fassent baisser les salaires ou les empêchent de suivre le progrès de la richesse. Ainsi se forme le « résidu social qui se

débat péniblement sous les étreintes de misère ». Mais à qui la faute? Est-ce aux capitalistes ou aux *octroyens* et aux *imposteurs* dont M. Antoine ne souffle pas mot, comme si leur intervention était insignifiante?

Combien d'économistes, devant le flot de protectionnisme qui, en ces derniers temps, a envahi la plupart des pays civilisés, ont douté du libre échange, ont désespéré de son avenir, ont fait des concessions intempestives? Je ne parle pas de ceux qui, pour sauver leurs candidatures, ont mis leur drapeau dans leur poche, ce ne sont que des politiciens. Après le flux vient le reflux, et voilà la mer qui commence à descendre.

On a déjà vu dans le *Journal des Economistes* d'octobre, p. 158, la résolution votée par le congrès de Stuttgart : « Le système protectionniste est inconciliable avec les intérêts du prolétariat et profite uniquement aux monopoles industriels et au militarisme. » Voici maintenant M. Paul Louis qui soutient la même thèse dans la *Revue socialiste* de juillet. La crise que la France traverse depuis 1891, dit l'A., a été sans cesse en s'aggravant ; la décadence économique de notre pays a coïncidé avec un regain continu du protectionnisme. La preuve décisive que la crise dérive bien du protectionnisme, on la trouve dans les relations franco-suisses, qui ont repris leurs cours dès qu'une convention a fait brèche au bloc protectionniste.

M. Paul Louis assure qu'il a été des premiers à signaler l'action néfaste du protectionnisme. Quel âge peut-il bien avoir, étant donné que, depuis plus de deux siècles, les économistes ne cessent de combattre pour le libre-échange? Il n'en reste pas moins vrai que le spectre socialiste n'est pas si terrible qu'on le dit et que, comme je l'ai signalé depuis longtemps déjà, les distances se rapprochent et l'on finira par s'entendre ; il ne s'agit que de s'écouter.

— Supprimer les octrois, c'est bien beau ; nos aïeux en ont dansé de joie un jour, le 30 avril 1791 ; mais le lendemain, lorsqu'il s'est agi de les remplacer, l'allégresse s'est changée en tristesse qui n'a pas cessé depuis. Il est question, comme on sait, de les supprimer de nouveau et de les remplacer, car on se garde bien de supprimer parallèlement les dépenses municipales ou nationales superflues. M. Adrien Veber traite, dans la *Revue socialiste*, cette question de la suppression et du remplacement des octrois.

Ce n'est pas sans un sentiment de honte, dit l'auteur, « que le peuple révolutionnaire par excellence songe que les douanes intérieures ont disparu tout autour de lui, que l'octroi a été inconnu ou aboli en Angleterre, en Suisse, en Suède, en Danemarck, en Belgique, en Hollande, en Espagne, en Allemagne. Seules, la France et l'Italie conservent religieusement les *vectigalis portoria*. »

On objecte contre leur suppression que les recettes de l'octroi servent à doter l'Assistance publique, et qu'ainsi se trouve corrigé le défaut de proportionnalité, puisque les classes déshéritées sur lesquelles pèsent lourdement les taxes de consommation sont celles qui profitent de l'Assistance publique.

« Il est peu démocratique, dit M. Veber, et très peu humain de prendre aux pauvres pour donner aux pauvres. » Il est encore moins démocratique et moins humain de prendre aux campagnes pour donner aux villes. C'est pourtant ce qui a lieu. M. Veber cite lui-même Turgot qui disait : « On croit faire payer les villes, et c'est en réalité faire payer les campagnes qui produisent les objets taxés. »

Une autre objection de même force consiste à dire que l'enlèvement des droits d'octroi ne profiterait pas aux consommateurs, mais aux seuls intermédiaires, voire même aux producteurs qui surélèveraient leurs prix. M. Veber croit avec raison que la concurrence met bon ordre à cela, et il cite un grand nombre d'exemples qui prouvent que les consommateurs profitent des détaxes.

Il convient d'ajouter que, si les consommateurs ne profitent pas intégralement des réductions de droits, c'est qu'on ne les supprime pas, on ne fait que les déplacer.

L'octroi, outre ses autres inconvénients, est un démoralisateur de premier ordre; il excite à la fraude et à la falsification des denrées. Comment le remplacer? M. Veber expose et discute les divers systèmes proposés; mais son étude n'étant pas terminée, nous ne verrons son projet qu'au prochain trimestre.

Les définitions du socialisme se suivent, mais ne se ressemblent pas. Son but avoué jusqu'à ce jour a été de remédier à l'inégalité, de rétablir l'égalité entre les hommes, soit en élevant les pauvres au niveau des riches, soit plutôt en abaissant les riches au niveau des pauvres. Voici que M. Grant Allen renverse tout cela dans l'*Humanité Nouvelle* de juillet. « Tous les hommes, dit-il, naissent naturellement libres et inégaux. Le but du socialisme est de

maintenir cette inégalité naturelle et d'en tirer le meilleur parti possible... Le socialisme tendra à maintenir les intelligences et les natures morales médiocres dans les places médiocres. Dans un monde bien organisé, je m'imagine que les plus grands honneurs et les postes les plus élevés seraient uniformément reservés aux hommes les meilleurs et les plus compétents. »

L'auteur soutient, avec raison, qu'il n'en est pas ainsi dans la société actuelle; mais il ne remonte pas à la cause de ce phénomène. Si les hommes naissent naturellement libres et inégaux, chacun d'eux devrait prendre naturellement la place qui lui convient. S'il n'en est pas ainsi, si les inférieurs sont en haut et les supérieurs en bas, c'est que quelque artifice contrarie la nature; et, pour rétablir l'ordre naturel, il n'y aurait qu'à supprimer ces artifices, laisser faire et laisser passer.

Le but du socialisme dit M. Grant Allen, est de maintenir l'inégalité naturelle. Si l'inégalité est naturelle, elle doit se maintenir d'elle-même; si elle a besoin d'un appui extérieur, que deviendra la liberté? « Nous désirons, dit M. Grant Allen, qu'on apprécie à leur juste valeur la vraie force, la vraie noblesse, la vraie bonté et la vraie grandeur de caractère. » Et nous aussi, c'est précisément pour cela que nous répétons sans cesse : *laissez faire, laissez passer*; car le libre jeu de l'offre et de la demande, en toutes choses, est le seul moyen de les apprécier à leur juste valeur.

— Le but des Trade-Unionistes n'a pas été de changer le capitalisme en quelque autre « isme »; ils se sont simplement efforcés d'améliorer les salaires et de réduire les heures de travail. Certains socialistes déclarent que le Trade-Unionisme est usé et que c'est perdre son temps que de dépenser ses forces pour le soutenir. M. Tom Mann n'est pas de cet avis; il soutient, dans l'*Humanité Nouvelle* d'août, que le Trade-Unionisme est un acheminement au socialisme et que le coopératisme en est un autre.

« Les luttes des Trade-Unions sont indispensables pour résister à la tyrannie économique du capital et améliorer la condition actuelle de l'ouvrier. » L'hypothèse de la tyrannie du capital admise, rien de plus juste : mais c'est cette hypothèse qu'il faudrait démontrer.

Il est aussi à désirer, dit M. Tom Mann, que les corporatives se multiplient : parce que c'est un des meilleurs moyens de permettre aux travailleurs d'acquérir l'expérience industrielle nécessaire pour les rendre capables de diriger eux-mêmes leurs propres affaires. — Rien de plus juste et, si le but des coopératives se bornait là, nous ne pourrions que les approuver.

M. Tom Mann trouve que l'expérience faite des coopératives de production dément l'opinion qui prétend que les ouvriers doivent toujours dépendre de quelqu'un placé en dehors de leurs rangs et agissant comme organisateur. — L'expérience n'a prouvé qu'une chose jusqu'à ce jour : c'est que les coopératives ne réussissent qu'autant qu'elles ont à leur tête un directeur habile et que les coopérateurs lui restent soumis bien plus docilement qu'ils ne le sont aux patrons. Il ne faut pas désespérer pour cela de voir les capacités de direction devenir de plus en plus communes et l'esprit d'association mieux compris, mais il ne faut pas mettre au présent ce qui n'est encore qu'au futur.

La représentation professionnelle finira-t-elle pas se substituer au régime actuel ou par le régénérer? On s'occupe depuis longtemps déjà d'organiser ce mode de représentation. M. Charles Benoist notamment a proposé de répartir les élecleurs en sept groupes : agriculture, industrie, transports, postes et télégraphes, commerce, administration publique, professions libérales, rentiers, ayant chacun un nombre de représentants proportionné à leur importance.

M. René de Marans combat ce système dans la *Sociologie catholique* de juillet. « Dans le groupe de l'agriculture voteraient côte à côte, le berger, le maraîcher et le viticulteur, mais quels intérêts communs ont-ils? Dans le groupe des transports, on verrait le chef de gare à côté du cocher, le directeur d'une compagnie avec le simple aiguilleur. Ce serait substituer au chaos et à la confusion universelle sept groupes confus et arbitraires. »

Que faut-il donc? Il faut que la représentation soit coopérative et professionnelle. Aux « catholiques sociaux » revient l'honneur d'avoir indiqué la véritable représentation organique, les institutions qu'elle nécessite, et d'en avoir sans relâche propagé l'idée. Avec ce système, les assemblées actuelles continueraient à fonctionner, les chambres professionnelles n'auraient qu'une autorité consultative, elles seraient consultées par les pouvoirs publics, de la même manière que le sont les chambres de commerce, toutes les fois que leurs intérêts seraient en jeu. Mais, peu à peu, les assemblées, obligées de consulter les chambres professionnelles sur toutes les questions importantes, perdraient tout prestige et toute autorité, il serait temps alors de les supprimer. Et les chambres professionnelles les remplaceraient.

Ce système suppose, comme on voit, que c'est l'affaire du gou-

vernement de régler les affaires corporatives et professionnelles. Les « catholiques sociaux » ne paraissent pas se douter que c'est là précisément la source de tous les vices du parlementarisme actuel et de tous les parlementarismes possibles.

Le projet de désarmement émis par l'empereur de Russie a mis en émoi partisans et adversaires de la paix universelle. M. de Mahy, député et ancien ministre, ne veut point entendre parler de cette affaire. Il ne peut être question de désarmer, dit-il, dans les *Questions diplomatiques et coloniales* du 15 septembre; tout au plus pourra-t-il être question de diminuer dans une certaine mesure les armements qui, d'un commun accord, paraîtraient excessifs. Ce dont il s'agira, est simplement de savoir s'il est possible de ne plus augmenter les armements, et si l'on pourra les fixer au point où ils seront rendus lorque la conférence devra se réunir.

« En ce qui concerne la France, cela n'est pas possible. A moins que la conférence ne nous donne un moyen qui ne soit pas illusoire de nous mettre à l'abri, nous sommes obligés d'augmenter nos forces et d'en améliorer l'organisation. » Chaque Etat disant la même chose que nous, la conférence « peut s'attendre à un insuccès certain. Mieux vaudrait ne pas la convoquer. »

Et pourtant, à quoi bon tous ces armements, puisqu'on ne s'en sert pas, si ce n'est contre les Dahoméens, les Malgaches et autres Tonkinois? « L'Alsace-Lorraine nous a été arrachée par la force au service de la plus odieuse fraude diplomatique qui ait jamais ruiné la paix du monde. » Et depuis 30 ans vous engouffrez des milliards sans pouvoir la reprendre? Jusques à quand faudra-t-il donc vous armer pour qu'enfin vous vous décidiez à combattre?

Mais il y a un moyen bien simple de résoudre la question de l'Alsace-Lorraine : ceux qui trouvent bon le suffrage universel pour se faire élire députés, ne peuvent trouver mauvais que les Alsaciens-Lorrains y recourent pour choisir leur nationalité. On dirait vraiment qu'ils ne sont qu'une chose. Qu'on les laisse libres de choisir entre la France, l'Allemagne ou leur indépendance, et la question d'Alsace-Lorraine sera résolue. Un petit Etat indépendant entre la Suisse et la Belgique ne serait pas une gêne pour nos patriotes, s'ils sont sincères.

La *Paix par le Droit* s'occupe des moyens de créer un tribunal d'arbitrage. M. de Montluc propose que les Amis de la Paix cessent de s'en remettre à l'initiative toujours ajournée des gouverne-

ments, et cherchent à former eux-mêmes un tribunal officieux. « Constituer, dit M. Jacques Dumas, un tribunal d'arbitres par voie d'initiative privée, et les Etats pourront ensuite y adhérer individuellement. »

M. Hodgson Pratt trouve l'idée bonne en principe, mais le difficile est de la réaliser. « A cet égard, dit-il, on peut se demander si un tribunal issu du suffrage des particuliers pourrait s'imposer à la confiance des hommes d'Etat et des souverains. » Il y aurait peut-être un moyen d'imposer ce tribunal à la confiance des hommes d'Etat, ce serait de le faire sortir du suffrage à plusieurs degrés; par exemple, les Sociétés de la Paix nommeraient une délégation nationale, qui choisirait dans son sein une délégation internationale, laquelle nommerait le tribunal des arbitres.

M. Hodgson Pratt propose une combinaison qui a une certaine analogie avec la *ligue des neutres* de M. de Molinari. Les premiers pas, dit M. Hodgson Pratt, pourraient être faits par deux ou trois petits Etats, indépendants, courageux et dégagés des compétitions et des rancunes internationales. Ces Etats prendraient l'initiative d'une Haute Cour d'arbitrage. Lorsque la Suisse et la Belgique auraient conclu une telle convention, il n'est pas douteux que les autres Etats adhéreraient, successivement, en commençant par les autres Etats neutres, tels que la Suède, la Norvège, le Danemark.

Dans la *Coopération des Idées* de septembre, M. H. Deherme demande le droit pour tous et pour chacun, sans distinction de sexe, de disposer de son corps et, conséquemment, la suppression des peines contre l'adultère. Cette réforme est d'autant plus raisonnable, que la pénalité n'atteint pas son but. Dans les tribunaux, les juges expédient ces infortunes conjugales avec plus de hâte que les autres affaires, comme s'ils avaient honte de la besogne qu'on leur donne.

« Que ce soit la nature de l'adultère, acte passionnel et irraisonné, qui provoque l'indulgence publique ou que ce soit l'indulgence publique qui explique la multiplicité des adultères, le résultat est le même : la loi est inutile.

« Elle est mauvaise, parce qu'elle permet à des maris de s'abaisser jusqu'à aller demander à des juges de venger leur front qu'ils n'ont pas su abriter, et qu'elle livre à la curiosité malsaine des petites dames des débats où elles trouveront des germes d'idées qu'elles se hâteront peut-être d'appliquer. »

Qui sait si ce n'est pas cette dernière considération qui a fait établir et qui maintient la loi ?

ROUXEL.

LA SITUATION COMMERCIALE EN ALLEMAGNE

Le sujet est tellement vaste que, pour l'aborder dans son plein développement, il faudrait y consacrer de bien nombreuses pages. Aussi notre ambition n'est-elle point si grande : nous voudrions simplement relever, dans certains rapports consulaires tout récents, quelques renseignements fort intéressants sur le mouvement économique et commercial de l'Empire germanique.

Émus tout à fait outre mesure par le fameux livre *Made in Germany*, les Anglais se préoccupent beaucoup de la concurrence des producteurs allemands, si bien que, depuis le mois de mars de l'année courante, l'excellente collection des « Diplomatic and Consular Reports » a publié au moins cinq rapports sur le commerce de l'Allemagne : un des meilleurs est dû à M. le consul général Sir Ch. Oppenheimer, un autre a été dressé par M. T. P. Mulvany, consul à Dusseldorf.

Les représentants consulaires anglais, poussés par l'esprit que nous signalions tout à l'heure, tiennent à montrer le magnifique développement des échanges dans le pays où ils protègent les intérêts anglais, et ils insistent, avec raison, sur la progression de ces échanges depuis une dizaine d'années, progression qui peut être résumée par le tableau suivant, où les valeurs sont en millions de marks :

Années.	Importations.	Exportations.
1889.........	4.087.060	3.256.121
1890.........	4.272.910	3.409.584
1891.........	4.403.404	3.339.755
1892.........	4.227.004	3.150.104
1893.........	4.134.070	3.244.562
1894.........	4.285.533	3.051.480
1895.........	4.246.111	3.424.076
1896.........	4.557.951	3.753.822
1897.........	4.832.891	3.808.131

En 1894, on peut noter dans les exportations une dépression sensible, mais elle résultait en grande partie d'un abaissement des prix. A part cela, on peut dire que, pendant toute cette période, le progrès a été continuel, si bien même que 1897 fournit le mouvement le plus

considérable qui ait pu être enregistré depuis la fondation de l'Empire. Toutefois, les chiffres du tableau ci-dessus, qui, pour 1897 comme pour les autres années, représentent le commerce spécial, ont-ils été quelque peu influencés, cette dernière année, par une transformation dans la façon dont sont dressées les statistiques. En Allemagne, le commerce spécial comprend seulement les importations de produits destinés à la consommation intérieure et les exportations de produits indigènes; mais, depuis le 1er janvier 1897, on fait entrer dans les chiffres du commerce spécial une certaine portion de ce qu'on appelle le *Veredelungsverkehr*, le commerce de transformation. Toutes les matières premières et les produits à demi finis qui sont importés, de même que les manufacturés qui en sont tirés et exportés pour le compte d'une personne vivant en Allemagne, tout cela entre maintenant dans le commerce spécial. Mais il n'en est pas ainsi des matières transformées dans les limites de l'Empire pour le compte d'individus vivant hors d'Allemagne, ni des articles finis à l'étranger pour celui de gens résidant en Allemagne. Dans son ensemble, comme on le voit, le *Veredelungsverkehr* comprend les matières premières et les articles à demi ouvrés sujets aux droits et bénéficiant d'admissions temporaires, et aussi les articles à demi finis exportés sous cette forme et réadmis ensuite francs de droits quand ils rentrent finis.

Ce qu'on a cherché dans cette réforme, c'est obtenir une idée plus exacte du commerce de l'Union douanière avec les pays étrangers, en ce qui concerne la consommation des produits étrangers dans l'Empire, et l'exportation sur l'étranger de produits indigènes. Nous n'insisterons pas davantage sur cette innovation qui a, comme on peut le comprendre, une influence assez caractéristique sur les chiffres des statistiques douanières.

Même en faisant la part de cette modification des procédés suivis, on doit reconnaître que le commerce allemand a manifesté une augmentation énorme pendant le dernier exercice. Sir Ch. Oppenheimer résume l'état de choses en 1897 sous une forme pittoresque et parlante. « Toutes les cheminées ont fumé, non pas seulement les grandes cheminées d'usines, mais encore celles de chaque habitant, ouvrier, fermier ou bourgeois. »

Si nous cherchions la décomposition du mouvement commercial germanique, nous verrions notamment, et tout en faisant des réserves sur la morale à tirer de ces changements, que l'importation des matières premières a passé de 1.767.500.000 marks en 1889 à 1.886.000.000 marks en 1896, l'importation des produits manufacturés s'abaissant d'autre part de 992.700.000 marks à 939.200.000. Les exportations correspondantes se sont élevées respectivement de 664.900.000 marks à

773.200.000 marks, et de 2.098.700.000 marks à 2.301.200.000 marks. Nous tenons à noter au passage que les importations augmentent de façon énorme, bien plus vite même que les exportations, et que cela n'empêche point la situation économique du pays d'être jugée fort satisfaisante. L'importation du coton et des articles en coton s'accroît considérablement, il en est de même pour les produits métallurgiques, pour les manufacturés de soie et de laine. On pourrait être tenté d'en conclure immédiatement que l'état de l'industrie métallurgique n'est pas florissant ; mais la vérité est tout le contraire, comme a bien raison de le faire remarquer le consul général d'Angleterre. La consommation est tellement énorme que les usines ont dû faire appel au marché étranger : ce qui prouve que l'importation n'est pas venue nuire à l'industrie indigène.

« L'état des affaires dans le pays indique le progrès économique énorme fait par l'Allemagne depuis vingt-cinq ans ; il serait difficile de donner le nombre prodigieux de manufactures et fabriques de toutes sortes créées un peu partout. Comme conséquence, le *standard of living* s'est élevé d'une façon stupéfiante. Mais il ne faut pas oublier que le développement industriel de l'Allemagne, du moins pour son commerce extérieur, est encore inférieur à celui de beaucoup d'autres contrées. Si l'on examine, en effet, le chiffre des importations et des exportations par rapport aux populations respectives de certains pays, on trouve les chiffres suivants :

	Mouvement par tête d'habitant	
Pays	Importations	Exportations
Hollande..........	506 marks	391 marks
Suisse............	223 »	167 »
Grande-Bretagne...	211 »	111 »
Belgique..........	200 «	166 »
Allemagne.........	88 »	61 »

Nous laissons la responsabilité de ces chiffres à M. Oppenheimer, mais disons qu'ils semblent tout à fait exacts.

L'excellence de la situation commerciale peut encore être prouvée par l'augmentation des dividendes des établissements industriels : un tableau dressé pour 52 charbonnages ou usines métallurgiques accuse un dividende moyen de 10,68 pendant 1896-97, au lieu de 7,59 l'année précédente et de 5,45 en 1894-95. Dans le district de Dortmund, le nombre des ouvriers était de 159.915 pendant les neufs premiers mois de 1895 et de 172.768 en 1897. Entreprises électriques, industries chimiques, tout prospère ; la fameuse compagnie « Allgemeine Elektricitäts Gesellschaft » de Berlin entre en campagne en 1898 avec 95 millions de marks de commandes, au lieu de 65 millions en 1896. Pen-

dant 1897, il se forme 254 compagnies nouvelles avec un capital de 380 millions de marks, au lieu de 182 sociétés et 268 millions en 1896; et cela en dépit de la gène causée par la nouvelle loi sur les émissions.

Un autre fait qui contribue fortement à gêner le commerce allemand, c'est la suppression de la Bourse des céréales, qui oblige une grande partie des négociants à ne conclure que des marchés *bonâ fide* et non régulièrement enregistrés.

Malgré tout, l'intérêt qu'excite le commerce en Allemagne est bien évident puisque, en 1882, le nombre des employés de commerce était seulement de 771.323 individus, tandis qu'en 1895, il était de 1.237.882.

Nous aurions encore à signaler, entre bien d'autres manifestations caractéristiques, la production de la fonte brute, qui a passé de 4.330.000 tonnes en 1888 à 6.800.000 en 1897. Et voici un fait qui prouve bien l'importance que prennent les relations commerciales dans l'Empire : un nouveau code de commerce a été voté qui doit avoir effet en même temps que le code civil, le 1er janvier 1900; mais on s'est empressé de donner exécution immédiate, au 1er janvier 1898, à la portion du nouveau code en question qui contient les droits et obligations des employés de commerce et apprentis.

Inquiets comme ils le sont de la concurrence dont ils se croient menacés, les représentants consulaires anglais ont, sous des formes diverses, comparé le commerce de l'Allemagne avec celui de l'Angleterre : c'est ainsi que M. Gastrell insérait le petit tableau suivant au commencement d'un de ses rapports (tableau dressé en livres sterling).

	Importations.		Exportations	
Années.	Grande-Bretagne.	Allemagne.	Grande-Bretagne.	Allemagne.
1895...	356.717.287	206.033.150	225.890.016	165.895.000
1896...	385.575 241	215.358.156	240.145.551	176.256.500
1897...	391.638.506	229.453.350	234.350.003	176.030.200

Et, faisant une sorte de balance spéciale entre le mouvement commercial du Royaume-Uni et celui de l'Empire allemand, il relève une différence de 5.569.248 livres au profit de celui-ci. Il passe tous les articles en revue, et l'on y sent une inquiétude quelque peu exagérée sur le résultat de la lutte entre les deux pays.

On devrait pourtant bien comprendre que le commerce d'une contrée peut se développer sans nuire pour cela au commerce des pays voisins : l'un et l'autre se font pour ainsi dire le plus souvent contre-partie, et d'ailleurs nous sommes bien loin d'être arrivés au moment (s'il se présente jamais) où les consommations n'auront plus aucune élascité et ne seront plus susceptibles de s'accroître. Que ceux des Anglais qui sont inquiets (le nombre en est en réalité assez restreint) se rassurent,

et qu'ils examinent ce tableau qui est fourni par un de leurs représentants à l'étranger. Il donne la consommation par tête, en Allemagne, d'un certain nombre de produits venant de l'étranger ; les chiffres sont des kilos et calculés en moyenne pour les périodes indiquées.

Période.	Coton brut.	Café vert.	Cacao.	Riz.	Thé.	Jute.	Pétrole.
1836-40....	0,31	1,01	0,01	0,18	0,001	»	»
1846-50. ..	0,53	1,31	0,02	0,43	0,01	»	»
1856-60....	1,39	1,79	0,02	0,99	0,02	»	»
1866-70....	1,81	2,20	0,03	1,11	0,02	0,06	1,87
1876-80....	2,86	2,33	0,05	1,66	0,03	0,32	5.40
1886-90....	4,19	2,38	0,10	1,76	0,04	1,21	11,61
1896.......	4,85	2,46	0,23	2,41	0,05	1,67	16,14

On y pourra faire cette double constatation consolante que le commerce étranger bénéficie considérablement de cette augmentation de prospérité de l'Allemagne, et que depuis une soixantaine d'années, le bien-être a fait des progrès prodigieux dans cette partie de l'Europe.

D. B.

LETTRE D'AUTRICHE-HONGRIE

SOMMAIRE. — L' « Ausgleich » austro-hongrois. — Les crises parlementaires. — L'action législative en Autriche et en Hongrie. — Nouvelle législation sur les compagnies d'actionnaires. — Deux entreprises compromises. — Le capitalisme et l'agrarisme en Hongrie. — Le projet de désarmement et les armées.

Budapest, 19 octobre 1898.

Voilà bien vingt mois que je n'ai plus écrit au *Journal des Economistes*. Je ne me dissimule pas que cette longue abstention n'aura été remarquée que par moi, mais je n'en conviens pas moins qu'elle me pesait lourdement. Que de fois, durant ce temps, la plume me démangeait et si je n'ai pas cédé à cette démangeaison, c'est que... Il arrive souvent qu'à côté d'une chambre de malade, parents et amis sont réunis: on cause des choses les plus indifférentes, bien que la préoccupation de tous se porte vers le malade d'à côté. Et voilà mon cas. Comment vous parler des événements économiques survenus dans la monarchie, quand toute notre attention est fiévreusement tendue depuis deux ans vers cet « Ausgleich » austro-hongrois, vers la question du renouvellement du pacte économique entre les deux moitiés de la monarchie, lequel Ausgleich en est aujourd'hui absolument au même point qu'il y a deux ans, avec cette différence qu'à piétiner sur place, on ne maintient pas le *statu quo*, on ne fait qu'empirer la situation. Tout le monde en convient : la situation économique de la monarchie souffre cruellement de cette longue négociation et, plus celle-ci dure, plus on la voit perdre le caractère purement économique qui lui est propre, pour s'embourber dans des controverses politiques et nationales où elle n'a rien à gagner. Il s'agit de questions douanières, d'impôts de consommation, de circulation métallique et fiduciaire, — et l'examen de ces matières se trouve arrêté à Vienne par la dispute sur la validité ou la non-validité d'un décret ministériel concernant l'emploi de la langue tchèque dans certaines contrées de la Bohême ! Comment parler de pareille cacophonie à des lecteurs étrangers sans avoir à en rougir; comment leur expliquer que, trois fois de suite, la

session du Reichsrath autrichien a dû être close pour cause d'obstruction de la part de la minorité allemande? Et maintenant que cette obstruction est temporairement abandonnée, comment prendre au sérieux une discussion où l'opposition n'a d'autre visée que de traîner le débat jusqu'à la fin de l'année, pour empêcher toute possibilité d'entente et empêcher aussi que le ministère ne promulguât un arrangement plus ou moins provisoire, qui maintînt le régime unitaire en matière économique, en attendant des temps meilleurs au point de vue parlementaire qui permettraient un renouvellement durable de ce pacte? Ce qui accroît la confusion, c'est que, par suite de la susdite ordonnance sur les langues, le dualisme est abandonné par ses anciens soutiens, les Allemands, et soutenu, bien à contre-cœur, par ses adversaires de la veille, les Slaves, lesquels cependant ne dissimulent pas leur pensée de derrière la tête, qui serait de dissoudre la monarchie dualiste en un fédéralisme multicolore, où les Slaves auraient la prédominance.

Et voilà pourquoi le mécanisme économique est embourbé, ne fonctionne pas. Du côté de la Hongrie, on a voulu se dégager autant que possible de la solidarité de cette réaction et le 3 janvier dernier le Parlement de Budapest a voté une loi qui prolongeait pour un an le pacte dualiste, tout en stipulant que le gouvernement devait prendre des mesures en vue du régime autonome si, à la fin de cette année, le Reichsrath autrichien n'était pas parvenu à voter le renouvellement décennal. En vue de cette éventualité, nous avons eu, l'été dernier, une enquête publique dans laquelle on a pu se persuader que ni les intérêts du producteur hongrois ni ceux du consommateur n'auraient à gagner à la création d'un territoire douanier autonome et que même une circulation métallique et fiduciaire « indépendante » serait une conquête que nous paierions trop cher, si nous la payions par la séparation d'avec l'Autriche. Du côté de l'Autriche aussi, les Chambres de Commerce ont fait entendre le même écho. Et il en résulte, c'est-à-dire il en résulterait, que le pacte dualiste sera maintenu et que la séparation douanière ne s'accomplira pas.

Certes, il en serait ainsi, si la logique avait le dernier mot dans les discussions douanières et nationalistes. Mais comme il n'en est pas ainsi, on est forcé de se montrer satisfait si la discussion à cette heure reprise devant les deux Parlements aboutissait à un arrangement d'une durée provisoire, entraînant tous les inconvénients de pareils régimes temporaires, ne permettant ni au commerce ni à l'industrie de longues visées, les paralysant dans toute leur action et nous plongeant dans l'incertitude du lendemain, quand ailleurs, en Allemagne surtout, le commerce et l'industrie se développent rapidement et magistralement, en dépit d'une législation restrictive de la spéculation édictée il

y a deux ans et qui aura servi à démontrer une fois de plus que la législation restrictive frappe la plupart du temps à côté et n'atteint pas son but.

* * *

Tout cela est bien confus et je me demande vraiment si les lecteurs du *Journal des Economistes* peuvent y trouver de l'intérêt. Faut-il imputer les malheurs qui nous accablent au régime parlementaire, comme le font d'aucuns, tout au moins à ses excès, à ses défauts ? Mettons-en quelques-uns en évidence. Ainsi, s'il est possible que la Chambre des Députés de Hongrie ne finisse pas avant le 31 décembre la discussion des lois sur l'Ausgleich qui sont toutes prêtes, c'est que cette Assemblée n'a pas de « clôture » et qu'ainsi il est loisible à une opposition, si minime soit-elle, de traîner tout débat tant que cela lui convient. Et du côté du Reichsrath autrichien nous trouvons une chose plus baroque encore ; cette même constitution autrichienne qui contient le fameux article 14, à l'aide duquel le gouvernement, « en l'absence du Parlement », peut promulguer toute loi qu'il juge urgente, cette constitution a pourvu à ce que le règlement de la Chambre basse ait été promulgué sous forme de loi, ce qui fait que la majorité ne peut le modifier sans d'interminables débats et que, au mois de décembre dernier, c'est sur une question de règlement que le ministère Badeni a effectué sa chute, après avoir failli provoquer des émeutes dans la rue pour avoir voulu modifier *brevi manu* ledit règlement. Peut-on dire que ce soit le régime parlementaire qui soit la cause de pareilles extravagances et convient-il surtout de le condamner en bloc, quand nous n'avons encore aperçu aucun remède efficace qui ait été proposé à sa place ?

* * *

De la stérilité législative que je viens de consigner, il ne faudrait pas conclure que la machine légiférante ait été condamnée à une inaction absolue dans les deux parties de la monarchie. L'Autriche a vu, au 1er janvier 1898, introduire tout un nouveau régime d'imposition directe, très savamment élaboré. Si je ne m'y arrête pas, c'est que je l'ai longuement exposé au *Marche* de M. Arthur Raffalovich et ne crois pas devoir me répéter. En Hongrie, cette matière est renvoyée jusqu'après l'*Ausgleich*, ne lisez pas : aux calendes grecques. Par contre, ce pays s'est vu doté dans ses derniers mois de toute une série de lois dites sociales. Quel est, par le temps qui court, le pays dont les ministres ne se sentent oints d'une goutte d'huile socialiste ? Nous avons donc confectionné une loi sur les rapports entre ouvriers agricoles et leurs employeurs. Il faut dire que ces rapports étaient souvent encore très

patriarcaux et que, d'autre part, l'agitation socialiste, trouvant peu de place pour sa propagande dans le petit nombre de fabriques hongroises, s'était rabattue sur l'agriculture où elle avait rencontré un terrain si propice qu'en 1897 la récolte était compromise dans plusieurs contrées, par le refus des ouvriers d'observer les contrats et il a fallu que le gouvernement recrutât dans d'autres contrées des ouvriers qu'il tint en réserve et mit à la disposition des propriétaires. Il en fut de même en 1898.

Toutefois, grâce en partie à l'expérience de l'année précédente, grâce enfin à la nouvelle loi susdite votée au printemps dernier et distribuée par centaines de milliers d'exemplaires parmi les populations campagnardes, grâce enfin à une surveillance très active, un peu brutale même, exercée sur les commis-voyageurs en agitation socialiste, on n'a presque pas eu de grève à constater l'été dernier. D'où il résulte — n'est-ce pas? — que l'on a bien fait de voter la susdite loi. Elle n'est du reste pas la seule de son espèce. En voici une autre qui vise « l'Association de crédit des petits propriétaires » et qui lui accorde les faveurs acquises à la Société du Crédit foncier et des subventions de la part de l'Etat ; je me dispense d'entrer dans les détails. On a voté aussi une loi qui accroît le minimum du salaire des curés et charge le Trésor public de parfaire la somme versée par les fidèles si elle n'atteint pas ledit minimum. Il va de soi que cela ne va pas sans un certain droit d'ingérence de l'Etat.

*
* *

Du côté de l'Autriche, le gouvernement lui-même a fini par s'apercevoir que la tutelle administrative dont il a entouré la création de compagnies d'actionnaires, a été bien plus nuisible aux capitaux et à l'industrie, qu'elle n'a servi à prévenir les abus, et il s'est avisé de convoquer une vaste enquête, qui devra suggérer de salutaires réformes. Un immense questionnaire va être présenté à cette enquête, et ce questionnaire a déjà été publié. Il comprend 69 articles et une foule de sous-questions. En voici les principales : Faut-il considérer comme sociétés commerciales les sociétés d'actionnaires, lors même qu'elles ne se livrent pas au commerce ? Faut-il conserver les sociétés en commandite par actions ? Faut-il conserver et dans quelles limites, la surveillance de l'Etat, lors même que les sociétés n'ont pas besoin de concession ? Y a-t-il lieu de prescrire un nombre minimum de fondateurs ? Y a-t-il lieu, dans tous les cas, d'examiner le procédé de la fondation en ce qui concerne les « apports », en ce qui concerne le versement du capital, le prix de la cession de l'entreprise, et à quels organes confier cet examen ? Sont-ce les actionnaires qui auront à

examiner la valeur de « l'apport », avant la constitution de la Société ? Y a-t-il lieu d'édicter des dispositions spéciales pour la création de certaines sociétés et quelles sont ces dernières ? Faut-il défendre l'émission d'actions au-dessous du pair ? Quel doit être le taux minimum des actions ? Y a-t-il lieu d'autoriser des sociétés à responsabilité limitée et l'émission d'actions non entièrement libérées, et quels sont les délais à fixer pour cette libération ? Les actionnaires doivent-ils avoir un droit de préférence pour les nouvelles émissions ? Est-ce le Conseil ou les actionnaires qui déterminent ce droit ? Pour quelles espèces d'actions faut-il stipuler l'amortissement au moyen de prélèvements sur les profits réalisés ? Est-il juste de fixer à 5 p. 100 le minimum de la retenue pour la réserve, et d'arrêter celle-ci au chiffre de 10 p. 100 du capital ? Est-ce à l'État d'établir la forme des bilans, et pour quelles sociétés cela est-il nécessaire ? Faut-il prévenir la possibilité que l'une des catégories d'actionnaires soit majorisée par l'autre ? La minorité peut-elle exiger la nomination de commissaires pour l'examen des comptes ? Faut-il interdire aux membres de l'administration d'une compagnie de faire, sans le consentement de celle-ci, des affaires de la même espèce pour leur compte personnel ou pour le compte d'autrui ? Qu'y a-t-il lieu de stipuler par rapport au cumul des voix ? Quelle doit être la composition de l'assemblée générale pour que ses votes soient valables ? Y a-t-il lieu d'imposer à certaines entreprises d'un intérêt public (mines, etc.). des obligations en ce qui concerne leurs employés ? Faut-il stipuler des pénalités à l'égard des membres de l'administration, du conseil de surveillance ou des liquidateurs, et ne faut-il pas, outre les fausses allégations sciemment produites, punir aussi les « inexactitudes » qui se seraient glissées dans les comptes rendus, et y a-t-il lieu d'étendre ces pénalités aux fondateurs, le cas échéant ?

Je ne discuterai pas ce questionnaire, puisque ce n'est qu'un questionnaire. La bonté tutélaire de l'administration s'y fait souvent sentir. Encore ledit projet émanait-il d'un ministre libéral, M. de Baerenreuter qui, déjà, n'est plus à son poste et vient d'être remplacé par un clérical, M. le baron Dipauli. Ce qui fait craindre que la balance, dans les décisions, ne penche vers les mesures restrictives, c'est que nous avons eu ces derniers temps deux « affaires » qui sont de nature à encourager les autoritaires. L'une a trait à la fabrique des armes de Steyr. Les actions de cette entreprise étaient un titre de tout repos. Comment donc ! Que peut-il y avoir de plus lucratif qu'une fabrique d'armes dont les clients sont les gouvernements, toujours disposés à faire des commandes et à les payer promptement et grassement ? Et voilà que, au mois de septembre, on apprend que la direction est des plus patriarcales, qu'elle ne tient pas de comptabilité réellement com-

merciale, que ses « inventaires » sont de vrais nids à surprises et que le directeur a pris sa démission pour motif de santé. Les actions, aussitôt, ont fait une forte culbute ; on a su que, malgré un gros dividende semestriel distribué encore au 1er juillet, il a fallu prendre au fonds de réserve près de 1 million 1/2 de florins pour couvrir les pertes dissimulées depuis des années. Dans une orageuse assemblée générale tenue il y a quelques jours, le Conseil d'administration a donné sa démission et a aussitôt été réélu, en promettant de veiller à ce que les abus d'antan ne se renouvellent plus. Vous voyez que la confiance de l'actionnaire est une chose robuste, alors surtout qu'on sait veiller à la bonne composition de l'assemblée générale.

L'autre affaire est encore loin d'avoir obtenu une solution ; elle est assez compliquée. Elle se traite entre une raffinerie de sucre à Aussig en Bohême, la Compagnie de navigation autrichienne du Nord-Ouest et la Banque de commerce et d'escompte de Hambourg. Sur la base d'arrangements qui remontent à six ans, la fabrique emmagasinait du sucre aux entrepôts d'Aussig, la Compagnie de navigation en prenait livraison et les expédiait à Hambourg, en faisant des avances sur la marchandise emmagasinée, pendant que la Banque payait en recevant l'avis, soit de l'emmagasinage, soit de l'expédition. Or, en dernier lieu, il s'était trouvé que la fabrique avait reçu des paiements ou des avances jusqu'au montant de 4 1/2 millions de marcs pour des produits qu'elle n'avait pas déposés ou que, déposés, elle avait retirés ; la Compagnie de navigation, au lieu de veiller sur le dépôt, avait simplement laissé la clef entre les mains du fabricant. La Banque rend donc la Compagnie responsable, et celle-ci repousse cette responsabilité, en alléguant des circonstances qu'il serait trop long d'exposer. Des procès sont inévitables. Toutefois la fabrique vient de reprendre son activité.

Si j'ai mentionné ces deux cas, c'est qu'ils montrent ce que valent les lois autrichiennes si tutélaires, si cauteleuses en présence d' « affairistes » avisés, et ce que vaut surtout la surveillance administrative. Mais il est à présumer que lors de la révision de la loi sur les sociétés par actions, ces scandales joueront un rôle, et que l'on s'en prévaudra pour renforcer les entraves et enchaîner la liberté d'action.

*
* *

Il est inutile de dire à cette place que la restriction du « capitalisme » ne constitue pas l'évangile des socialistes seuls et que les agrariens y visent également. Le rapport de la Chambre du commerce de Budapest pour 1897 le constate en termes très catégoriques. Il signale à nouveau, comme il l'a déjà fait précédemment, les « courants hostiles au commerce », dont les premiers symptômes se sont manifestés dans

le pays par la propagation de « l'ultra-agrarisme » qui a célébré comme un de ses grands triomphes la prohibition de la libre entrée du froment étranger moyennant l'exportation d'une quantité correspondante de farine. J'ai déjà parlé de cette victoire de nos agrariens qui s'imaginaient activer par là la hausse du blé national, tandis qu'ils n'ont abouti qu'à arrêter presque l'exportation de nos farines. Le rapport établit que les tendances du parti agraire sont nettement hostiles au commerce et à l'industrie et, se guidant sur les exemples venus du dehors, ce parti déguise ses visées réactionnaires sous des devises populaires, fortement répandues. Telle de ces devises s'appelle : « limiter les excès et les abus du commerce intermédiaire», telle autre vise : « l'abolition du profit illicite du commerce » ; puis encore : « rapports directs entre producteurs et consommateurs », « protection des intérêts agronomiques contre l'exploitation du mercantilisme », « empêcher les excès dangereux du capital mobile », etc. Ce dont il s'agit dans ces doléances de nuances diverses, dit le rapport, c'est d'induire en erreur, tout en satisfaisant le groupe de ceux qui comprennent. Le « progrès » dans ces manifestes ne signifie pas marche en avant mais recul, le « patriotisme » sert de masque à l'égoïsme ; le « développement de l'agriculture » signifie repousser les autres branches de la production et faire prévaloir la prépondérance d'une seule classe ; la « lutte contre la prépondérance du capital mobile », signifie la guerre contre le capital investi dans le grand commerce et l'industrie et même la guerre confessionnelle, car la réaction économique s'associe souvent, chez nous aussi, à la réaction politique et même religieuse et recrute ses auxiliaires jusque dans les rangs de cette dernière ». Cette réaction est marquée chez nous, dit encore le rapport, par la tendance de corrompre et de déplacer l'organisme naturellement né et consolidé des différents facteurs économiques, les tâches naturelles et les sphères d'action de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Et l'histoire montre que partout où cet organisme naturel a été détourné de ses voies, le châtiment n'a pas tardé à survenir. L'Autriche en offre un exemple instructif. Il a été constaté dans de récentes enquêtes que l'Autriche ne possède pas d'organisation commerciale moderne, répondant aux exigences du trafic universel et l'une des causes de cette situation, c'est que, depuis le relèvement de l'industrie manufacturière, bon nombre de fabricants se sont occupés aussi de l'écoulement et du placement de leurs produits, en vue d'écarter les intermédiaires, et l'on a empêché ainsi la création d'une vraie classe commerçante, opérant sur de larges bases, comme il en existe en Angleterre et en Allemagne. Ce serait donc une grande faute si la Hongrie voulait suivre l'exemple de l'Autriche et ramener son organisme économique à un degré primitif, en confisquant

artificiellement la sphère d'action naturelle du commerce. Inutile de dire que l'agriculture serait encore plus endommagée que l'industrie, si elle s'avisait de substituer sa propre action à celle du commerce.

J'ai longuement analysé ce rapport, tout en regrettant d'avoir dû en omettre des parties fort intéressantes, car il est bon de montrer, avec quels mots d'ordre « importés » la réaction économique cherche partout à gagner du terrain, à se rendre populaire en spéculant sur les appétits et l'ignorance des masses et en recrutant des alliés dans tous les camps, sans se soucier de l'intérêt général, — ni de son propre lendemain.

*
* *

En m'arrêtant là pour aujourd'hui dans la revue de nos préoccupations économiques, je vais pouvoir me rendre cette justice que j'ai presque glissé sur le grand conflit politico-économique dont la monarchie souffre tant dans tous ses intérêts et qui malheureusement se videra bien plus sous le signe de la politique que sous celui de l'économique.

Et maintenant je voudrais essayer de dire quelques mots d'une matière d'une portée universelle, remise à l'ordre du jour par le récent manifeste de S. M. l'Empereur de Russie. La question a été déjà envisagée sous tant les points de vue et par les écrivains les plus compétents — sans parler des hommes d'Etat — et pourtant il me semble qu'il y a à signaler dans ces appréciations diverses une lacune, sur laquelle il convient d'appeler l'attention. A observer la vie publique dans toutes ses institutions, nous constatons qu'on en a rarement créé une qui, au début, n'ait été d'une utilité à peu près incontestable. Et puis, elle a dégénéré, et elle a dégénéré parce que, au lieu de servir au but en vue duquel on l'a établie, elle est devenue *Selbstzweck*. Pardonnez ce mot allemand, mais la langue française n'en a pas l'équivalent. Je veux dire que ladite institution s'est suffi à elle-même et ne s'est plus préoccupée de savoir si elle répondait encore au but auquel elle devait servir, si ce but n'était pas atteint depuis longtemps, si même il était encore désirable qu'il le fût; si, au contraire, il ne fallait pas y renoncer et commencer dès lors par abolir l'instrument créé pour arriver audit but. Et plus l'inutilité de l'instrument, de l'institution est évidente au point de vue de sa fondation, plus cet instrument se crée sa propre existence, devient *Selbstzweck*... Je crains fort que nous n'en soyons là aujourd'hui, quand nous songeons à la réduction des forces armées. Je n'entends pas dire que si l'on voulait décréter cette réduction, on eût à redouter des révoltes commes celles des Strelitz de Moscou ou des Janissaires de Constantinople. Non certes, nos armées sont des armées nationales, populaires et le piou-piou de

tous les pays du monde sera heureux de regagner ses foyers au plus vite. Mais ces millions de soldats que l'Europe a encadrés n'ont pu l'être sans qu'on ait démesurément accru le nombre des « professionnels » pour qui l'existence des grandes armées est une question d'existence et d'avancement personnels. Aurons-nous des armées comme en ont certaines républiques de l'Amérique du Sud, comptant plus d'officiers que de soldats? Non certes, car je sais qu'il n'est pas question d'opérer de trop promptes réductions dans les effectifs. Tout au plus réussira-t-on a en arrêter le grossissement ininterrompu. Mais rien que cet arrêt signifie un ralentissement dans l'avancement, et nous voyons qu'à peu près partout les mises à la retraite n'ont très souvent d'autres motifs que le fameux : « place aux jeunes ». Comment surmontera-t-on cette difficulté, le jour où l'on se décidera sérieusement à réduire les forces armées, à arrêter seulement leur accroissement.

Certes, à des époques dont nous nous souvenons encore, cette difficulté n'eût guère paru embarrassante. L'armée, qu'y avait-il de plus silencieux, de plus muet qu'elle ? Qui, en dehors de la caserne et du « café des officiers » savait jamais ce qui s'y disait, s'y murmurait plutôt? Mais il n'en est plus ainsi. L'armée aussi est devenue *Selbstzweck*. Elle a de nombreux organes de publicité, on y discute *ses* intérêts et on les examine à *son* point de vue. Dans presque tous les pays, l'armée active est encore exclue du vote électoral et de l'arène parlementaire. Et c'est bien heureux. Mais peut-on dire qu'elle est encore l'instrument muet de naguère entre les mains du gouvernement, de n'importe quel gouvernement? Peut-on affirmer qu'elle est étrangère à la politique, quand on voit, par exemple, tel régiment français et tel régiment russe, échanger compliments et cadeaux? Depuis quand un régiment a-t-il le droit d'exprimer des sympathies ou des antipathies ? Ce n'est donc plus un instrument muet, docile entre les mains de ses chefs? Je cite cet exemple entre autres, parce qu'il me semble montrer que de nos jours il faut compter avec la force armée, non seulement avec celle du voisin qui pourrait être l'ennemie, mais encore avec la sienne propre qui pourrait devenir l'embarras. Et il me semble que doivent tenir compte de cet avis ceux qui, dans les Congrès de la Paix et dans les Parlements ou dans leurs études, se livrent à des calculs et combinaisons sur le chiffre des réductions à opérer et des économies à réaliser. Il faudrait peut-être consulter les casinos des officiers.

ANT. E. HORN.

CHRISTIANISME ET AUTARCHIE

Par le Contre-Amiral Réveillère [1]

Je transcris exactement le titre de cette brochure, et j'y insiste. Car on peut, à ce qu'il paraît, s'y tromper. M. de Cassagnac, qui a cru devoir consacrer tout un article à ces pages, et surtout à leur auteur, a lu Anarchie au lieu d'*Autarchie* ; et ce mot épouvantable lui a suffi pour partir en guerre. L'homme qui l'avait écrit était évidemment bon à pendre au bout d'une vergue, puisqu'il est marin, ou à « jeter par dessus bord ». Et c'est, en effet, ce qu'il estime que ses matelots auraient été bien avisés de faire, au nom de la discipline, sans nul doute. Il a, on le voit, pris sa meilleure plume de bataille, et c'est de sa meilleure encre qu'il a intitulé sa philippique : *Un amiral athée.*

Ce que c'est pourtant que de juger trop vite et de parler trop fort ! Si M. de Cassagnac avait connu autrement que par un titre lu de travers, une fois en passant, les œuvres de l'amiral Réveillère, il aurait su que cet homme, qui a été l'un des plus braves comme des plus savants officiers de la marine française, et qui est à la fois un penseur origiginal et un écrivain de tout premier ordre, est, avant tout et par dessus tout, un esprit religieux, incessamment préoccupé des grands problèmes de la destinée humaine, et profondément convaincu de la nécessité de maintenir ou de réveiller dans les âmes, à côté et audessus de l'inévitable souci de la vie présente, le sentiment de la responsabilité envers une puissance suprême, devant laquelle tous auront des comptes à rendre. Que dis-je ? S'il avait seulement pris la peine de regarder la couverture du haut en bas, il aurait vu que la devise de l'écrivain, devise que depuis longtemps celui-ci répète, comme une consigne, en tête de toutes ses publications, est un acte de foi en cette divinité, qu'il l'accuse de nier effrontément en se faisant gloire de son blasphème.

« *Honorer Dieu*
« *Aimer l'humanité*
« *Agir en brave.*

[1] 84 pages in-16, chez Berger-Levrault. 1898.

Tels sont les trois termes de cette foi, toujours hautement confessée par l'honorable amiral. Honorer Dieu en aimant l'humanité et en la servant ! mais c'est, à ce qu'il me semble, pratiquer précisément ce que Jésus-Christ a prescrit à ses disciples, en leur disant que c'étaient là toute la loi et les prophètes.

Et ce n'est pas seulement aux *Bardes*, auxquels il emprunte sa citation, c'est à Jésus-Christ lui-même, comme il l'a dit entre autres dans *Croix et Croissant*, en comparant le doux Galiléen, le fils du Père commun, au farouche ismaëlite ; et, plus anciennement, dans *Chapelle, Tour de fer et Menhir*, en montrant que « le chemin de fer et le télégraphe, même avec le café-chantant, ne suffisent pas aux besoins de notre complexe nature » ; c'est à Jésus-Christ, introducteur dans le monde de la loi d'amour et de l'idée de la fraternité ; à Jésus-Christ, victime, en son temps, comme ses véritables disciples dans le nôtre, du fanatisme des faux prêtres et de l'intolérance des sectaires, qu'il emprunte son beau et noble programme.

Tous les extrêmes se touchent, dit-on, et toutes les injustices se rencontrent. M. de Cassagnac, sur le vu d'un titre imparfaitement lu, accuse aujourd'hui d'athéisme, et d'athéisme impudent, l'auteur de *Christianisme et Autarchie*. Il y a une dizaine d'années, à propos d'un compte-rendu que j'avais donné de *Chapelle, Tour de fer et Menhir*, la *Revue Bleue*, dans laquelle mes quelques lignes avaient été insérées, était prise à parti par de soi-disant libéraux comme ouvrant ses colonnes au cléricalisme, et permettant à M. Frédéric Passy et à l'amiral Réveillère d'y introduire le venin de la superstition.

Un reproche vaut l'autre, hélas ! Mais, l'un comme l'autre, il faut en convenir, se comprend.

La religion de l'amiral Réveillère — je dirais volontiers sa piété — n'est pas celle des scribes et des pharisiens, des formalistes et des absolutistes ; c'est celle qui consiste à servir Dieu en esprit et en vérité. Son indépendance, d'autre part, son *autarchie*, sa pensée libre, mais librement religieuse, n'est pas davantage la libre-pensée de ces inquisiteurs de l'incrédulité qui ont si naïvement, mais si coupablement, retourné à leur profit le *compelle intrare* du moyen-âge ; et, au lieu de forcer les gens à croire, prétendent les forcer à ne point croire et même à persécuter ceux qui croient.

« Le crucifix, dit-il, dans sa visite à la crypte de Notre-Dame de la Garde, ne me laisse jamais indifférent ». La passion du Golgotha, la passion de la sainte victime buvant le calice qu'elle avait prié son Père de lui épargner, et jetant au milieu de ses douleurs ce cri d'angoisse : « Mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? » ; cette passion le touche et l'émeut profondément. Mais bien plus profondément encore

le touche, l'émeut, l'attriste et l'indigne, ce qu'on pourrait appeler la passion posthume du Christ, la passion que lui font endurer de siècle en siècle ceux qui l'insultent par leurs dénégations et leurs injures, et ceux qui l'insultent davantage encore par leur adoration adultère et l'exploitation sacrilège qu'ils font de son nom.

« S'être fait, dit l'amiral, clouer entre deux bandits, sur le gibet des esclaves, pour donner un Dieu aux humbles et aux petits, et devenir le protégé de tous les orgueils, de toutes les cupidités.

« Se déclarer l'implacable ennemi des pharisiens, pour recevoir l'encens des hypocrites.

« Combler de la plus tendre amitié la touchante pécheresse, pour être transformé en fétiche de pierre par les dévotes au cœur trempé de fiel.

« Mourir pour régner à tout jamais par l'amour, et faire couler des torrents de sang.

« Pour toute foi, proclamer une confiance sans borne dans l'infinie bonté du Père ; pour tout culte, l'amour du prochain, et engendrer la scolastique.

« Porter dans son cœur la religion de l'idéal sans formule et sans prêtres, pour en pressentir l'étouffement sous les plus niaises pratiques.

« Voilà le martyre. Pauvre Dieu ! après avoir pâti sur la terre, tu gémis dans le ciel de voir consolider en ton nom l'édifice d'iniquités que tu as voulu renverser. »

Pendant qu'il fait ces réflexions amères, que peut-être le lecteur au premier moment est tenté de trouver blasphématoires, des yeux du Christ, étendu devant lui, et dont une bonne vieille avec de douces larmes baise les pieds sanglants, il lui semble voir sortir un regard qui lui dit : « Tu vois, je suis vivant, puisque l'on m'aime. Depuis mille huit cents ans, je vis. Je vis, car je console. »

« Et à mon tour, ajoute le rude marin, j'éprouvai le besoin de poser mes lèvres sur ses pieds transpercés, baisés par la bonne vieille. Je me courbais..... »

Le sacristain, montreur blasé de tout ce qu'il y a de mort dans la chapelle, vient troubler cette émotion, en rappelant tout à coup au visiteur que les marchands, chassés du Temple, y sont rentrés. Mais, avant de quitter ce lieu où il vient d'éprouver des sentiments complexes et d'en sentir dans son cœur le combat, il ajoute : « N'importe, en dépit des savants d'un côté, des sacristains de l'autre, la sainte légende chrétienne sera l'éternel aliment moral de notre espèce. Dans l'infini des temps, Jésus vivra dans les cœurs altérés de justice. » Et mêlant à sa foi religieuse sa foi patriotique : « La croix lumineuse ajoute-t-il, surmontant le menhir comme le feu d'un phare sur sa

colonne, rayonnera sur l'Occident, régénéré par l'union des Celtes et la Confédération des Gaules. »

Que ce ne soit point là le christianisme de tout le monde ; que ce ne soit point en particulier celui de M. de Cassagnac ou de M. Drumont ; et qu'au nom de leurs symboles et de leur credo ils se croient le droit de l'anathématiser, je l'admets. Mais le qualifier d'athéisme, et d'athéisme fier de lui-même, c'est une autre affaire.

On me dira que je n'ai guère parlé de la dernière publication de l'amiral. Je l'avoue, j'ai parlé à propos d'elle. Mais ce que j'ai dit suffit, je pense, à montrer qu'elle mérite d'être lue, ne fût-ce que pour la condamner — si on la condamne — en connaissance de cause. Comme les précédentes, comme toute cette série de courtes brochures dans lesquelles l'auteur essaie de mettre en lumière les diverses faces de ce qu'il nomme l'*autarchie*, c'est un constant appel à la liberté, à la conscience personnelle, à l'action et au devoir, une réprobation énergique et raisonnée de tout abandon de soi-même, de tout automatisme, de toute servitude. Autant de titres, évidemment, à la colère et à la haine des uns ; à l'estime et au respect des autres.

Frédéric Passy.

NECROLOGIE

JOHN POMEROY TOWNSEND

Les principaux journaux des Etats-Unis ont annoncé, dans des notices développées et très sympathiques, la mort (10 septembre) d'un des administrateurs financiers et des économistes les plus considérables de l'Amérique du Nord : M. John Pomeroy Townsend, premier président de la Bowery Savings Bank (la plus importante des caisses d'épargne de toute l'Amérique), Trustee et docteur ad honores de l'Université de Rochester, ancien président de l'American Maritime Exchange et de la New-York Produce Exchange, membre de la chambre de Commerce de New-York, administrateur de plusieurs grandes compagnies de chemins de fer, auteur de travaux historiques et scientifiques très estimés, écrits inspirés par les principes les plus corrects de la science économique, la plupart publiés dans la *Cyclopedia of Political history and Political Economy*; et (ajoutent les biographes américains) l'un des fondateurs et des présidents de l'Association permanente du Congrès scientifique universel des institutions de Prévoyance, fondée à Paris en 1875.

M. Townsend avait une profonde sympathie pour la France; depuis 1871, il est venu plusieurs fois passer une saison en Europe, et surtout dans notre pays, où il se plaisait à faire connaître les progrès et les expériences du Nouveau-Monde; en retour, il étudiait nos lois, nos œuvres financières et sociales, et nos efforts de relèvement : Ainsi, il a importé aux Etats-Unis dès 1875 l'institution des Caisses d'épargne scolaires, qui venait d'être organisée avec succès en France en 1874; il présentait en 1877 un mémoire sur cette question à l'American social science association; et, en 1878, il siégeait à Paris comme principal représentant de l'Amérique du Nord, à la session plénière de l'Association permanente du Congrès scientifique universel des institutions de prévoyance; et il traitait avec sa grande autorité d'économiste et d'administrateur les questions relatives à ces institutions populaires, caisses d'épargne de tout ordre, sociétés mutuelles amicales, etc., comme il le fit dans nos sessions suivantes, plénières et partielles, où il a été pendant plus de vingt ans le rapporteur des

idées et des œuvres d'utilité populaire de l'Amérique. Ses discours et mémoires ont provoqué aux États-Unis d'utiles publications dans les journaux et les revues, ainsi notamment, en 1877, de lumineux écrits où le caractère et la méthode de l'institution éducative des caisses d'épargne scolaires ont été précisés par l'Honorable Serene Taylor Merrill, ancien M. P. du Wisconsin, président honoraire des collège et Faculté de Beloit; et, par suite, en 1883, l'organisation définitive de l'institution fut réalisée par M. J. Thiry, ancien président de Board of schools, secondé par l'Association chrétienne de Jeunes gens, — de Jeunes femmes; par les Clubs de la Jeunesse de la ville de New-York, et par plusieurs citoyens de grande influence, les généraux Eaton et Franklin, et MM. Harris, Dawson, Hewitt, R. Graham Brooks, Buzelle, Philbrick, Sanbora, John White, Carrol Wright, Andrew White, Edmund James.

En 1875, après la crise de 1873, dite des chemins de fer, qui affecta aux Etats-Unis presque tous les établissements financiers, on sentit la nécessité de renforcer les lois organiques des Savings-Banks; et sur les suggestions de M. Townsend, rapportées de ses entretiens avec les hommes compétents en France, la législature de l'Etat de New-York édicta une loi de sûreté, qui fut bientôt adoptée par plusieurs autres Etats de l'Est. Et notons que dans les 13 Etats de l'Est des Etats-Unis, peuplés de 26 millions d'habitants, les Caisses d'épargne comptent près de 4 millions de déposants, avec un stock d'épargne en dépôt de plus de 6 milliards de francs. Dans le seul Etat de New-York, sur 6 millions d'habitants, les caisses d'épargne comptent plus d'un million et demi de déposants, avec un stock de 3 milliards de francs. On voit par là l'importance de cette institution aux Etats-Unis, et le rôle considérable de ses administrateurs, dont M. Townsend a été l'un des plus éminents.

Deux faits caractéristiques ont prouvé la sympathie de M. Townsend pour notre pays :

Lorsque l'honorable et très justement honoré M. Sadi-Carnot fut élu et proclamé président de la République française à Versailles, le 4 décembre 1887, à 4 heures de l'après-midi, la nouvelle, transmise par le câble, arriva à New-York à midi (heure de New-York, qui retarde de cinq heures sur celle de Paris, New-York étant à 76°20',38" à l'ouest de Paris).

M. Townsend, qui avait été mis en relation à Paris avec M. Sadi Carnot chez le Secrétaire général de l'Association internationale des institutions de Prévoyance, réunit à sa Caisse d'Epargne à New-York un bon nombre de notables de la grande cité commerciale, et expédia par le câble, à M. de Malarce, une adresse pour être transmise au nouveau président, qui, en rentrant le soir, à 7 heures, à son domi-

cile, rue des Bassins, à Paris, reçut ce témoignage de haute estime et de respectueuse sympathie, arrivé presque instantanément du Nouveau-Monde, de 1.900 lieues.

Quelques années après, en 1895, le Congrès fédéral (Parlement des États-Unis) votait une résolution instituant un Comité chargé de conférer un diplôme d'honneur à un certain nombre de personnes, américains et étrangers, qui ont le plus contribué à améliorer les lois et les institutions d'utilité populaire aux États-Unis. Sur la suggestion de M. Townsend et de plusieurs notabilités du Parlement, un « tel « diplôme fut conféré à un Français, promoteur et organisateur des « institutions populaires, Augustin Chaurand de Malarce, en reconnais- « sance de ses grands services rendus à la cause des progrès populaires « en Amérique. »

M. Townsend était d'une famille puritaine, originaire d'Angleterre, d'où elle émigra en 1637 pour s'établir à Lynn, dans le Massachussetts. Son père transféra le siège de ses affaires commerciales à New-York. C'est là que le jeune John Pomeroy commença son éducation, et s'éleva au premier rang des citoyens américains. Avec sa grande fortune, due en partie à ses héritages de famille, et pour une bonne part à ses travaux personnels, il laisse la précieuse réputation d'un caractère des plus honorables, d'un esprit de parfaite culture et de rare élévation, d'un grand tact administratif, et (chose plus rare encore) d'un dévoûment réel et pur aux légitimes intérêts des classes ouvrières. Aussi bien, d'après les journaux américains, sa mort est une perte ressentie dans toutes les classes de la société : dans le monde de la Haute-Banque, dans la population ouvrière, à l'Université de Rochester et autres contrées d'enseignement supérieur, où il soutenait les vrais principes économiques, et aux Congrès de science économique et sociale, notamment aux sessions de Saratoga-spring et de Paris.

A. de Malarce.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Octobre* 1898)

---

4. — **Décrets** classant au nombre des établissements d'utilité publique la société commerciale pour l'étude des langues étrangères (page 6188).

6. — portant modification au régime de l'admission temporaire des clous et griffes de girofle destinés à la fabrication des essences (page 6211).

9. — **Rapport** sur la marche générale du service de la relégation à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie pendant l'année 1897 (page 6261).

10. — **Situation** des chemins de fer de l'Europe au 31 décembre 1897 (page 6280).

13. — **Décret** portant promulgation de la convention concernant l'échange des colis postaux, sans déclaration de valeur, entre la France et la Grande République de l'Amérique centrale, au nom de l'État de Nicaragua, signée à Paris le 12 juin 1897 (page 6331).

21. — portant création à Nantes d'une école nationale d'enseignement primaire supérieur et d'enseignement professionnel préparatoire à l'apprentissage (page 6467).

22. — relatif à la date de la mise en vigueur de la loi du 4 avril 1898 portant modification du droit à percevoir sur les mandats-poste (page 6485).

— portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'Agriculture (page 6485).

23. — **Rapport** au ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des télégraphes sur les opérations de la vérification des poids et mesures pendant l'année 1897 (page 6513).

25. — **Décret** rendant applicables en Indo-Chine diverses lois concernant les douanes (page 6569).

26. — **Rapport** du ministre des Colonies, suivi d'un arrêté constituant

une commission en vue d'étudier les questions relatives aux jardins d'essai et nommant les membres de cette commission (page 6586).

27. — **Décret** fixant la limite transversale de la mer à l'embouchure de la rivière de Daoulas (page 6600).

— fixant la limite transversale de la mer à l'embouchure de la rivière de Landerneau (page 6601).

— **Rapport** adressé au Président de la République, suivi d'un décret portant changement de la dénomination d'une rue de la ville de Cayenne (page 6605).

28. — **Décret** fixant le traitement des sous-ingénieurs des ponts et chaussées (page 6623).

— fixant les traitements des conducteurs des ponts et chaussées (page 6623).

— fixant les traitements des contrôleurs des mines (page 6624).

29. — **Rapport** suivi dun décret portant modification du tarif de l'octroi de mer à la Guadeloupe (page 6656).

30. — **Décret** transformant l'école supérieure et professionnelle de Mazamet en école pratique du commerce et de l'industrie relevant du ministère du commerce (page 6667).

31. — fixant les émoluments des greffiers des justices de paix pour l'application de la loi sur les warrants agricoles (page 6691).

— portant nominations de conseillers du commerce extérieur de la France (page 6691).

— portant création d'une chambre de commerce à Rodez (Aveyron) (page 6693).

— portant création d'une chambre de commerce à Millau (Aveyron) (page 6693).

L'affaire de Fashoda et l'arbitrage.

La lettre ci-après a été adressée au journal *Le Temps*. On nous saura gré de la reproduire.

Neuilly, le 22 octobre 1898.

Monsieur le Rédacteur,

Il y a plus de trente et un an, au printemps de 1867, à propos d'un tas de pierres qui s'appelait la forteresse de Luxembourg, un grave conflit, qui malheureusement ne devait pas être le dernier, avait éclaté entre la France et l'Allemagne. Toute espérance d'un accommodement paraissait interdite; et, d'un moment à l'autre, on attendait l'ouverture des hostilités.

Un matin, par le même courrier, trois lettres arrivaient dans les

bureaux du journal *Le Temps*. Elles étaient de M. Gustave d'Eichthal, de M. Martin Paschoud et de celui qui écrit ces lignes.

Tous trois, sans s'être concertés, disaient la même chose. Ils conjuraient le rédacteur en chef, l'Alsacien Nefftzer, de ne pas se dérober au devoir de défendre la civilisation et l'humanité en péril, et de se jeter résolument, à tout risque, entre les deux nations, prêtes à se déchirer.

Les lettres furent insérées. Et, deux jours plus tard, en Allemagne comme en France, l'opinion soulevée avait rendu la guerre impossible.

Un accord intervint, grâce aux bons offices de la reine de la Grande-Bretagne. La forteresse disputée fut démantelée; le grand-duché de Luxembourg fut neutralisé, et la paix, pour cette fois du moins, fut maintenue. Que n'en a-t-il été de même plus tard!

Il serait excessif d'assimiler la situation actuelle à celle de 1867, et de dire que la question de Fashoda est la répétition exacte de la question du Luxembourg. L'esprit le moins sage se révolterait à la seule idée d'une guerre entre les deux grands peuples qui sont les colonnes de la liberté en Europe. Et je n'ai garde d'admettre, fût-ce un instant, l'hypothèse d'un tel crime et d'une telle folie.

Mais il y a tout au moins, entre la France et la Grande-Bretagne, un dissentiment sérieux. Des deux côtés du détroit — et non sans cause peut-être — l'excitation, l'irritation même est vive. Des deux côtés, par suite d'un malheureux ensemble de circonstances, on croit avoir à se plaindre; et des deux côtés — en toute sincérité, il faut le reconnaître — on prétend être dans son droit; qui tranchera une telle difficulté?

La France, qui se prévaut du fait de l'occupation d'un territoire vacant, abandonnera-t-elle ce territoire? L'Angleterre, qui invoque un titre dont elle avait momentanément cessé de faire usage, mais dont elle n'avait pas admis la nullité, renoncera-t-elle à faire valoir ce titre?

D'une part comme de l'autre, on comprend qu'un sentiment respectable rende difficile un abandon qu'on regarde comme une atteinte à l'honneur national et — qu'on me permette le mot — comme une reculade. La France, quelque cas qu'elle fasse de l'Angleterre, ne saurait se résigner à s'effacer devant l'Angleterre; et l'Angleterre, quelque cas qu'elle fasse de la France, ne saurait accepter que la France lui dicte la loi.

C'est là le danger, très réel, quoique très exagéré, de la situation. Il y a un nœud à dénouer, une sentence à prononcer. Qui décidera? Sont-ce les parties intéressées? Elles n'ont point en réalité, à moins d'une transaction amiable, qualité pour le faire : on n'est pas juge dans

sa propre cause. Et la solution, fût-elle la plus juste du monde, laisserait toujours derrière elle des regrets, des ressentiments peut-être.

Il y a d'autres voies, heureusement ; et le problème, pour difficile qu'il soit, n'est pas insoluble. Une heureuse expérience, chaque jour confirmée par de plus nombreux et de plus décisifs exemples, a enseigné aux peuples, pour leur honneur comme pour leur avantage, qu'ils ont d'autres moyens de vider leurs différends que le recours à la force. La médiation, formellement inscrite depuis 1856 dans tous les protocoles ; l'arbitrage surtout, qui, dans ce dernier quart de siècle, a mis fin, chaque année, à de nombreuses difficultés de la plus haute gravité parfois ; l'arbitrage qui, jamais — qu'on ne l'oublie pas — n'a été essayé en vain et n'a laissé derrière lui de regrets, est à la disposition de tous ceux qui désirent sincèrement la justice et la paix.

Son fonctionnement, sans doute, n'est pas encore, comme il le sera bientôt, régulièrement et définitivement organisé. L'Italie et la République Argentine, seules, jusqu'à ce jour, ont réussi à se lier les mains, sans retour pour le mal, par un traité général et permanent d'arbitrage. Mais l'emploi de ce bienfaisant procédé est devenu de pratique courante, journalière, obligée, pour ainsi dire, entre toutes les nations. Et lorsque, comme dans le cas de la malheureuse guerre hispano-américaine, il a été refusé d'y recourir, ce n'a pas été seulement à la grande douleur, mais au grand scandale du monde civilisé.

La Grande-Bretagne et la France, en particulier, tantôt en l'admettant pour leur compte, et tantôt en acceptant de prononcer comme arbitre sur des litiges qui leur étaient déférés, en ont reconnu et affirmé la haute autorité.

Qu'elles restent fidèles à cette généreuse tradition ! Qu'une fois de plus, par leur exemple, elles donnent au monde, qui saura la comprendre et leur en savoir gré, une leçon éclatante de sagesse, de modération, de prudence, et j'ajoute : de grandeur d'âme, de patriotisme intelligent, et de véritable dignité.

A subir une pression, à faire malgré soi, si faible soit-il, l'abandon de ce que l'on regarde comme son droit, on peut se sentir diminué, et mettre son honneur à ne point céder. A se confier librement à la justice d'une sentence désintéressée et impartiale, à s'incliner d'un commun accord devant une juridiction acceptée d'avance, on ne peut éprouver qu'un sentiment de satisfaction sincère et de légitime fierté.

Ni la France, le pays qui a proclamé les droits de l'homme et du citoyen, et qui doit s'honorer de proclamer les droits des peuples ; ni la Grande-Bretagne, le pays qui a introduit dans le monde le principe de l'inviolabilité de la personne humaine et de la liberté politique, ne sauraient, en s'abandonnant imprudemment à la passion et au parti-

pris, renier leur glorieux passé et s'exposer à retarder le progrès de la justice et de la liberté.

Un dernier mot, Monsieur le rédacteur.

C'est dans les colonnes du *Temps*, il y a trente et un ans, qu'a été commencée la campagne qui, depuis cette époque, n'a cessé de se continuer, non sans efficacité, en faveur de la justice et de la paix, dans les relations internationales.

C'est dans les colonnes du *Temps* que, sollicité de toutes parts de faire entendre un nouvel appel, j'ai cru bon de le faire.

Le *Temps*, il y a quelques mois, à propos de cette guerre hispano-américaine que je rappelais à l'instant, s'écriait tristement : « *Et l'arbitrage*! »

Je lui demande, pendant qu'il en est temps encore, de se souvenir de cette plainte et de ce regret, et de crier avec nous, d'une voix qui peut se faire entendre à toute l'Europe :

Et l'arbitrage?

Fréd. Passy.
Membre de l'Institut.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 NOVEMBRE 1898

NÉCROLOGIE. — M. Émile Roger.

COMMUNICATION. — Attribution du prix Wolowski (Académie des sciences morales et politiques) à M. A. Courtois, secrétaire perpétuel honoraire de la Société d'Économie politique.

DISCUSSION. — De l'indemnité en matière d'accidents de transport.

La séance est présidée par M. E. Levasseur, de l'Institut, président. Il fait part à la réunion de la mort d'un de nos confrères, que lui annonce M. le secrétaire perpétuel, mort qui date déjà, paraît-il, du commencement de cette année, et dont la Société n'avait pas été informée.

M. Émile Roger, dont il s'agit, était inspecteur général des mines en retraite. Membre de la Société depuis 1868, il venait très rarement à nos séances, et peu d'entre nous le connaissaient. Né à Nîmes en 1825, M. Roger s'était surtout consacré à des études professionnelles; il avait traduit en français les *Recherches générales sur les surfaces courbes*, de Gauss, et publié, outre *Un essai d'une théorie mathématique des couleurs*, qui a eu deux éditions, des *Recherches sur le système du monde*.

M. le Président informe la réunion d'une nouvelle qui ne peut manquer d'être accueillie avec faveur. L'Académie des sciences morales et politiques vient, sur le rapport de sa section d'Économie politique, d'accorder le prix Wolowski, de 3.000 francs, à M. Alphonse Courtois, pour un mémoire sur les *Banques populaires*. Tout en récompensant ce travail important, la section a été heureuse de reconnaître le dévouement à la science et à la Société d'économie politique dont son ancien secrétaire perpétuel a fait preuve pendant de si longues années.

M. **Brelay** ajoute, à ce propos, que c'est à M. Courtois qu'est due la fondation de la Société d'économie politique de Lyon, qui se fait remarquer par l'activité de ses études et l'importance de ses travaux.

M. E. Levasseur, président, annonce qu'il a ouvert hier, au Conservatoire des Arts-et-Métiers, son cours d'économie industrielle et qu'il se tient à la disposition de ses confrères pour leur distribuer les cartes réservées qu'ils pourraient désirer pour assister, eux ou leurs amis, à ce cours.

M. le secrétaire perpétuel, parmi les quelques ouvrages reçus par la Société et dont la liste est ci-après, signale la très intéressante publication de notre confrère M. Alfred Neymarck, ancien président de la Société de statistique, directeur du *Rentier*, publication intitulée *Vocabulaire-Manuel d'Économie politique*. Sous ce titre modeste, M. A. Neymarck a donné là une œuvre d'une véritable valeur, dont la Société d'économie politique doit d'être d'autant plus fière, qu'elle y a pour ainsi dire elle-même collaboré. En effet, M. Neymarck avait demandé à chacun de ses confrères de lui fournir soit une définition, soit une formule, soit une citation ayant trait à la science économique, et ces matériaux mis à profit par lui ne contribuent pas peu à donner à son excellent ouvrage une originalité et un intérêt tout particuliers.

Sur la proposition du secrétaire perpétuel, la réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante, formulée par M. André Sabatier :

DES INDEMNITÉS EN MATIÈRE D'ACCIDENTS DE TRANSPORT.

M. **A. Sabatier** prend la parole pour exposer la question.

M. **André Sabatier**. — Les entreprises de transports deviennent chaque jour plus nombreuses. Les prix diminuent. Notre génération soit pour ses plaisirs, soit pour ses affaires, se déplace avec une extrême facilité ; aussi s'accroît tout naturellement, avec le nombre des voyageurs, le nombre des accidents corporels. Quelques accidents sont imputables au hasard, les autres, et c'est le plus grand nombre, sont la conséquence de la négligence des agents de transport, ou de l'imperfection ou du mauvais entretien du matériel. Tout accident imputable à une entreprise de transport se résout par une indemnité qui est réglée judiciairement, à défaut d'accord entre les parties. C'est sur la méthode de ces règlements judiciaires que l'orateur appelle l'attention de la Société.

Une telle étude lui paraît de la compétence de la Société. Ces indemnités par leur fréquence et l'élévation de leurs chiffres intéressent gravement le commerce des transports, et le commerce de transports importe à la circulation et au développement de la richesse. L'économiste ne saurait demeurer indifférent aux sujétions qui l'affectent.

La question est aussi juridique, il s'agit de la sécurité de voyageurs, et du principe de la responsabilité, la détermination du dommage direct et du dommage indirect.

L'indemnité ne saurait rationnellement devenir une cause de bénéfice ou servir à réparer des lésions qui ont d'autres causes.

En résumé, problème économique et juridique qui démontre une fois de plus cette vérité mise en lumière par un de nos collègues, il y a quelques mois : le rapport étroit de l'économie politique et du droit [1]. Ceci dit pour valoir à cette étude droit de cité, l'orateur se demande quelle est la méthode que le juge peut invoquer pour déterminer équitablement le chiffre d'une indemnité pour accident. La réponse, suivant lui, est nette autant que fâcheuse : la méthode n'existe pas. Le chiffre de l'allocation dépend des ambiances, des circonstances. Le même accident avec les mêmes conséquences peut aboutir à des indemnités tout à fait différentes, suivant qu'il est apprécié dans un pays où l'argent est rare ou dans une contrée en plein état de prospérité. Cette imprécision est un mal auquel il faut rechercher le remède.

Étudions le mal : deux espèces seulement seront signalées pour mettre en relief la difficulté d'une évaluation raisonnable : des quantités d'exemples analogues pouvant être citées.

A. L'accident arrivé à Saint-Mandé ; il y a quelques années, a occasionné la mort de plusieurs voyageurs; parmi ceux-ci, M. et Mme B., jeunes mariés. Procès au nom de leur fille âgée de 3 mois, unique enfant. M. B. était cordonnier. Son épargne, suivant les indications de sa comptabilité, était en moyenne de 5 à 6.000 francs par an. Comment calculer l'indemnité due à sa petite fille. Il a fallu par l'esprit établir ce qu'eût été probablement sa destinée, si ses parents n'avaient pas été sinistrés. Que cette opération est conjecturale dans ses principaux éléments ! L'enfant était unique ; en cas de survie de ses parents, l'advenance probable de frères et sœurs aurait diminué sa condition pécuniaire.

Le fonds de commerce était prospère lors du décès ; il pouvait se développer ou aboutir à la faillite. L'épargne pouvait augmenter ou disparaître dans quelque placement lamentable. Les parents, bien portants lors de l'accident, pouvaient être frappés ou l'un ou l'autre, ou l'un et l'autre de blessures ou maladies graves se

[1] M. Lyon-Caen, professeur de l'Ecole de droit à l'Université de Paris, membre de l'Institut.

même mortelles. Comment déterminer de pareils horoscopes et les convertir en monnaie courante. Les juges du premier degré ont alloué à l'enfant de 3 mois une rente viagère mensuelle de 300 francs, payable jusqu'à 20 ans, et à 20 ans, en cas de survie, une somme une fois payée de 80.000 francs.

En d'autre termes, les juges ont donné une pension alimentaire jusqu'à l'époque probable du mariage et une dot à l'âge où l'établissement par mariage serait normalement possible. Est-ce bien ou mal jugé? La Cour a confirmé la décision des premiers juges : quoi qu'il en soit, décision conjecturale !

Autre exemple, M. M. est commissionnaire ; dans sa profession, les profits ont une double origine : l'activité de l'homme, l'importance de ses ressources pécuniaires et de son crédit. La voiture, qui le porte, est heurtée par un camion ; dans la collision, le voyageur à l'épaule brisée. Pendant quatre mois, séjour au lit, incapacité de traiter aucune affaire ; pendant ce temps, la clientèle est visitée par ses concurrents qui s'y implantent. Lorsque M. M. peut enfin sortir, il trouve sa clientèle désaffectionnée, diminuée. Ajoutez que sa guérison n'est pas complète ; le bras gardera peut-être toujours une raideur rendant impossible divers mouvements. Ainsi, désastre physique, désastre commercial. Comment les évaluer? Les juges du premier degré fixent l'indemnité à 75.000 francs. Les juges du second degré la ramènent à 25.000 francs. Ecart 50.000 francs. Pourquoi ces appréciations si diverses? Quel a été le criterium respectif des juges successifs qui ont prononcé? Mystère.

A vrai dire, les indemnités sont de leur essence même arbitraires ; aussi pour éviter les écueils que l'arbitraire peut engendrer, doit-on penser, en d'autres matières, à établir d'avance des indemnités forfaitaires et impersonnelles. La lettre recommandée non remise donne droit à une indemnité de 25 francs. La perte de colis postal de 3 k., 5 k., 10 k., donne lieu à des indemnités graduées de 15 fr., 25 fr. 40 fr. La convention de Berne autorise, pour les marchandises, la fixation d'indemnités réglées d'avance par les tarifs. La loi allemande proportionne l'indemnité au taux indiqué par l'expéditeur dans sa « déclaration d'intérêt à la livraison ». La convention a plus d'affinité avec le contrat d'assurance qu'avec la réparation de la faute. La loi récente sur les accidents de travail fixe l'indemnité suivant un tarif impersonnel, combiné avec les éléments que fournit le salaire contemporain de l'accident (moitié du salaire jusqu'à 2.400, 1/3 au-dessus, etc.).

Il est enfin fait état des charges de famille. — L'établissement

de forfait est compliqué, mais enfin c'est un forfait. — L'idée de ce forfait est née de l'appréhension de décisions trop diverses.

N'y a-t-il pas lieu d'autoriser le transporteur à stipuler dans ses tarifs une indemnité forfaitaire impersonnelle? N'est-il pas équitable de remarquer que le tarif du transporteur est impersonnel et que pour la même somme d'argent, le chemin de fer, le tramway délivre un billet à un octogénaire, à un peintre dans tout l'éclat de son talent et dans toute sa vogue, à un ténor dans toute la beauté de son organe, à un préfet qui vient d'être nommé et à son prédescesseur mis en disponibilité.

Est-il admissible que le billet délivré au voyageur comporte simplement le péage et la traction, dépense impersonnelle et qu'aucune partie ne concerne le risque accident. Peut-être est-il dans le prix du billet une fraction concernant ce risque ; si oui, cette fraction est invariable. Comment alors l'indemnité, qui doit en être la contre-partie, est-elle personnelle et proportionnée au préjudice que cause la blessure ou la mort d'une personne déterminée ?

L'orateur insiste sur la portée du contrat de transport. Suivant lui, il comporte des risques inévitables — imputables aux agents ou au matériel, mais surtout imputables à la nature et au mode de service rendu. Pourquoi le voyageur ne supporterait-il pas en partie les conséquences d'un mode de transport que sa rapidité rend forcément périlleux ? Pourquoi enfin ne pas faire un état d'un risque prévu et le régler comme on règle le péage et la traction.

Admettant le principe de forfait acquis, l'orateur repousse l'application d'un tarif gradué tel que celui établi par le législateur pour la fixation des indemnités concernant les accidents de travail. Il intervient, dans le contrat de travail entre l'ouvrier et le patron un accord où est appréciée la valeur productive de l'ouvrier. Le contrat n'est pas impersonnel.

Tel n'est pas le cas dans le contrat de transport. Que dirait M. A..., le peintre bien connu, si son cocher lui disait : Maître éminent, la course sera pour vous de 3 francs au lieu de 1 fr. 50 ; vous êtes un risque trop redoutable pour ne pas comporter un tarif extra. M. A... serait flatté, mais il refuserait un extra-prix qui ne serait cependant que la conséquence de sa plus-value personnelle.

Et d'ailleurs comment déterminer exactement le rendement personnel de l'individu, alors que l'ensemble de ses gains provient de la double combinaison de son ingéniosité et des ressources indus-

trielles que ses ancêtres ou ses commanditaires ont mis à sa disposition?

Ne serait-il pas enfin injuste d'accorder une indemnité à raison des charges de famille quand l'individu est sinistré, alors qu'il n'est pas fait état de pareils éléments dans la formation du contrat de transport ?

Et comme il n'est pas possible de s'éterniser à travers les questions sans réponse, l'orateur propose d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'établir pour l'homme de 30 ans une indemnité maxima qui décroîtrait à partir de 30 ans, de même qu'elle s'accroîtrait à partir de la naissance jusqu'à 30 ans.

Quant à la plus-value personnelle, ce serait affaire, à ceux qui la constatent en eux-mêmes, de la couvrir par une assurance ou de demeurer leurs propres assureurs.

Ainsi disparaîtraient bien des inconvénients. Les victimes ne seraient pas exposées à recevoir des indemnités parfois dérisoires et quant aux entreprises de transports, la fixité des indemnités leur permettrait de s'assurer dans de meilleures conditions, d'établir des comptes de réserves et de prévisions et de considérer les indemnités pour accidents comme des dépenses aussi normales que l'usure du matériel et les autres dépenses d'exploitation. Assurément ces considérations importent peu à des puissances financières comme les grandes Compagnie de chemin de fer — mais c'est dans ces grandes Compagnies que les accidents sont le plus rares. — La majeure partie des accidents sont causés par des loueurs de voitures, les services municipaux de transports ou les petites lignes ferrées. L'excès et la diversité des indemnités peut causer leur perte et la victime, dans le désastre général, ne touche qu'une épave sous forme de dividende. Ainsi disparaîtraient enfin les réclamations dont le recueil de Dalloz année 1894 contient de si curieux spécimens : la Compagnie d'assurance sur la vie actionnant la Compagnie de l'Est en paiement de dommages-intérêts, parce que le décès par accident a rendu exigible le montant de la police un an après sa signature, l'associé réclamant la réparation du préjudice causé à la société par la disparition de son membre dirigeant le plus actif. L'orateur s'arrête, le sujet est infini et il a hâte de trouver des contradicteurs.

Son système est qu'à l'arbitraire et à l'imprécision de la méthode employée (et la faute en est à la nature des choses et non aux magistrats), il faut substituer le forfait, la clause pénale, le chiffre prévu, invariable et impersonnel. L'industriel y trouvera son compte; le voyageur aussi, car au risque des trans-

ports, il n'aura pas à ajouter le risque d'un procès absolument aléatoire quant à l'importance pécuniaire de son résultat.

Le vicomte **Combes de Lestrade** voit de graves inconvénients à l'établissement d'un forfait qui ne saurait être qu'une moyenne, trop large en beaucoup de cas, insuffisante dans quelques-uns. A son insuffisance, on peut obvier par l'assurance aux frais des voyageurs qui se jugent des « gros risques ». Mais la justice et l'intérêt général souffriraient de l'attribution de l'indemnité forfaitaire moyenne à ceux pour lesquels le sinistre a été un dommage très inférieur à cette indemnité. Une catégorie de voyageurs aurait donc la possibilité de s'enrichir, en cas de sinistre, aux dépens d'autrui, c'est-à-dire, en l'espèce, aux dépens des voyageurs de valeur supérieure à qui toute garantie serait refusée s'ils ne l'achetaient moyennant un débours supplémentaire.

M. **Gaston Saugrain** pense que si l'indemnité fixée par les tribunaux ne représente pas d'une façon absolument exacte le préjudice causé par l'accident, l'indemnité forfaitaire, qui serait complètement indépendante de l'importance de ce préjudice, conduirait à des résultats inadmissibles.

A combien fixera-t-on le prix de la vie d'un homme? Est-ce à 50.000 francs? Admettons un instant ce chiffre pris au hasard.

Un rentier ayant 25.000 francs de rentes est tué dans un accident; puisque l'on aura admis que la vie humaine a une valeur de 50.000 francs, vous verserez cette somme à ses héritiers. C'est en effet la seule réparation qui leur est due en admettant même qu'ils y aient droit; car ils n'éprouvent qu'un préjudice moral qu'il est impossible d'évaluer. Mais un fonctionnaire ayant pour unique ressource un traitement de 25.000 francs lui permettant de faire vivre sa nombreuse famille, périt dans la même catastrophe; votre indemnité n'empêchera certainement pas sa famille de tomber dans la misère et ne saurait être regardée comme suffisante. Considérons enfin un ménage d'ouvriers ayant à sa charge un parent infirme qu'il faut soigner et qui dépense une partie du salaire des siens. Ce parent succombe également et c'est la même indemnité que recevra sa famille.

Est-il juste que le préjudice causé soit évalué à la même somme et que la même réparation civile soit due à ces trois familles également frappées dans leurs affections, mais dont la première n'éprouvera aucun préjudice pécuniaire, dont la seconde sera complètement privée de ressources et dont la dernière enfin verra diminuer ses charges?

Certes, les tribunaux, lorsqu'ils fixent les dommages et intérêts à la charge des entrepreneurs de transports, ne peuvent prévoir l'avenir qui était réservé à la personne tuée ou blessée, mais ils s'entourent de renseignements sur la situation présente, et ils peuvent, grâce à leur expérience de la vie, fixer une indemnité basée sur cette hypothèse, que la victime de l'accident aurait eu une existence semblable à celle de la majorité des gens qui, à son âge, ont une situation analogue. Ce sera encore, en quelque sorte, un forfait, une moyenne, mais une moyenne s'appliquant à une personne déterminée et non à la personne humaine considérée comme une chose ayant la même valeur dans tous les cas.

A un autre point de vue, il ne faut pas oublier que d'après la jurisprudence de la Cour de cassation, la responsabilité de transporteur est une responsabilité délictuelle réglée par l'article 1382 du Code civil. Pour avoir droit à une indemnité, il faut que la victime ou ses représentants apportent la preuve que l'accident est dû à une faute du transporteur; s'il est survenu par suite de cas fortuit ou de force majeure, aucune indemnité n'est due; il n'y a lieu à réparation du préjudice que si un délit, une contravention ou au moins une faute, ont été commis. Le droit à l'indemnité ne dérive pas du contrat qui a été passé, contrat dans lequel on ne prévoyait pas l'accident; il dérive du principe qui oblige toute personne qui occasionne un accident par sa faute à le réparer, qu'il y ait eu contrat préalable ou non.

Si le législateur devait fixer une indemnité forfaitaire pour les accidents causés par les entrepreneurs de transports, il ne pourrait pas faire une loi spéciale ainsi limitée. Cette indemnité devrait s'appliquer à la réparation civile de tous les accidents résultant de crimes, délits ou fautes quelconques et puisque cette réforme de notre législation a été demandée pour éviter l'arbitraire des tribunaux, le système forfaitaire devrait même être appliqué à toutes les réparations civiles quelles qu'elles soient. C'est ainsi qu'il s'appliquerait aux dommages et intérêts dus pour les diffamations et les injures et le législateur devrait tarifer chaque expression outrageante suivant son degré de violence.

Serait-on disposé à aller jusque-là? M. Gaston Saugrain ne le pense pas. On n'a envisagé que l'industrie des transports et particulièrement les compagnies de chemins de fer. On craint de les voir accablées sous le poids d'indemnités exagérées, et on veut limiter celles-ci. Mais ce résultat peut être atteint sans l'intervention du législateur. Les Compagnies de chemins de fer peuvent s'assurer contre les responsabilités civiles résultant des accidents;

elles paieront alors, à forfait, une prime annuelle. Si ces compagnies ne recourent pas aux sociétés d'assurances, comme le font d'autres entrepreneurs de transports, c'est sans doute qu'elles trouvent un avantage à rester leur propre assureur, mais alors, puisqu'elles ont un moyen de se soustraire à l'arbitraire des tribunaux, qui d'ailleurs n'est pas à craindre, il ne faut plus considérer que l'intérêt de la société ; or, il n'y a aucun doute qu'il est équitable que le chiffre de l'indemnité soit proportionnel au préjudice causé, et répare dans la mesure du possible l'accident en s'élevant suffisamment dans certains cas, sans que jamais les familles puissent avoir un intérêt pécuniaire à la mort d'un des leurs.

M. **Sabatier** reconnaît que M. Saugrain a bien résumé l'état de la jurisprudence. Les tribunaux n'admettent pas que le voiturier réponde du voyageur comme du colis. C'est l'article 1382 du Code civil, article élastique s'il en fût, qui est invoqué, et non, bien qu'il s'agisse d'un fait dérivant du contrat, la contravention aux engagements pris. En cela, les tribunaux ont voulu rehausser la dignité de la personne humaine, qui ne saurait être assimilée à un colis inconscient. Et cependant, en quoi diffèrent le voyageur emporté par l'express de la valise qui est dans le filet du même wagon ? Quelle est leur action sur le transport ? Ne sont-ils pas tous deux des colis impuissants, dociles, soumis l'un et l'autre aux mêmes chances de bris ? Quelques tribunaux, en minorité il est vrai, ont admis que la réparation du préjudice corporel dérivait du contrat de transport ; l'avantage est visible, car la victime qui n'a rien vu, les héritiers du mort tué sur le coup, n'ont pas à faire la preuve d'une faute, preuve difficile lorsque la notoriété des victimes ou le retentissement de la catastrophe n'a pas suggéré une enquête au ministère public : quant à la loi, elle n'a point fait une condition spéciale au colis humain.

Elle ne contient, à cet égard aucune spécification, et dès lors, la jurisprudence actuelle paraît aussi arbitraire que malencontreuse. L'orateur rappelle enfin qu'il est toute une catégorie de transporteurs dont la responsabilité est limitée : les transporteurs maritimes. Les connaissements fixent l'indemnité en cas de perte du colis, et si le navire est perdu, le transporteur ne doit rien.

L'on peut donc affirmer que la responsabilité du transporteur terrestre, obligé de réparer les risques variés et multiples que peut engendrer un décès — enfants — épouse — assistés — associés — assureurs — sur la base du tort subi par chacun d'eux dans l'ordre qui lui est spécial, constitue une véritable anomalie.

M. E. **Brelay** est d'avis, comme M. Saugrain, que les Compagnies ne connaissent, ne peuvent connaître, la valeur des personnes qu'elles transportent. Il rappelle qu'en Angleterre, à côté du guichet où l'on prend son billet de chemin de fer, se trouve un autre guichet où le voyageur peut acheter un ticket d'assurance lui garantissant, en cas d'accident, et suivant la classe dans laquelle il voyage, une indemnité assez importante. C'est, croit-il, un système qu'il y aurait tout avantage à voir se vulgariser en France, tant dans l'intérêt des Compagnies que dans celui des voyageurs.

M. D. **Bellet** fait remarquer que, si M. Saugrain a parlé de *contrat*, cette expression lui semble inexacte. En effet, le voyageur, en France, traite avec un monopole, il n'a ni le choix, ni la faculté de débattre les conditions du transport. Il ne saurait donc y avoir là un véritable contrat.

M. **Levasseur** demande à M. Sabatier si, tout en admettant un forfait, décroissant ou non, l'on ne pourrait pas concevoir un système où ce forfait ne serait pas obligatoire pour la victime; celle-ci pourrait ne point accepter la somme fixée par le barème pour l'indemnité correspondant à l'accident subi.

La thèse de M. Sabatier semble, en effet, excellente en principe à M. Levasseur; mais le forfait est brutal, en quelque sorte, allouant tantôt trop, tantôt pas assez. Il voudrait donc que l'on eût la faculté de plaider le plus ou le moins, en un mot que le forfait ne fût pas imposé absolument.

M. J. **Fleury** trouve fondamentale l'idée de contrat introduite dans la question. Pourtant on ne peut équitablement dire à une Compagnie, après un accident survenu : « Mais c'est un grand homme que vous avez transporté et que vous avez avarié ! » La Compagnie répondra avec raison qu'elle n'en savait rien d'avance et qu'elle n'a pas fait payer au « grand homme » son billet plus cher qu'à un simple bourgeois sans valeur.

M. **Levasseur** fait remarquer qu'il y a pourtant une distinction à faire entre les personnalités humaines, au point de vue de la réparation du dommage causé par un accident de chemin de fer. Soient deux hommes ayant 100.000 francs de revenus, mais dont l'un les gagne par son travail et l'autre les possède en raison de rentes assurées. Le travailleur, s'il est tué, laisse les siens privés des ressources qu'il leur gagnait; la famille de l'autre hérite de ses rentes. N'y a-t-il pas équité à indemniser autrement les premiers que les héritiers du second ?

M. **A. Coste** pense que, tout en admettant un forfait, il y a des circonstances où se trouve mise en jeu une responsabilité qu'il appellerait *délictuelle*. N'y aurait-il pas lieu, en ce cas, d'ajouter au montant du forfait, en cas de faute du transporteur, une somme additionnelle établie d'après une sorte de coefficient ?

On invoque à tort la théorie du contrat, dit M. **Combes de Lestrade**. La Compagnie s'est obligée à me transporter de Paris à Toulouse. Si elle manque à son obligation, elle me doit la même indemnité qu'à tous ceux qui ont pris un billet pareil au mien. Mais comment peut-elle manquer à son obligation, inexécuter le contrat ? En ne me transportant pas, en me laissant à moitié route. Là est le cas envisagé d'inexécution du contrat de transport. Si elle me tue ou me mutile, c'est un fait absolument en dehors du contrat. Je n'ai pas passé avec elle un contrat d'assurance qui l'exempte des conséquences de l'article 1382, auxquelles elle reste soumise. Il n'y a donc pas à critiquer la disproportion du risque couru, variant avec chaque voyageur, au prix encaissé, égal pour tous, puisque la responsabilité ne vient pas, en cas d'accident, de l'inexécution du contrat.

D'ailleurs, même en faisant abstraction de cet argument, la thèse de M. Sabatier ne tend pas à établir le système forfaitaire, mais à l'invertir. En effet, aujourd'hui, le prix du billet comprend une fraction qui constitue une prime d'assurance. Chaque voyageur la paie également. De ce chef, le transporteur s'oblige à réparer les accidents, à faire, comme le dit un adage que M. Sabatier citait tout à l'heure, que « au point de vue des conséquences, l'accident fût comme s'il n'avait pas eu lieu ». Cette prime est trop forte pour les uns, trop faible pour les autres, mais sa minimité rend cet inconvénient insensible. Pourquoi substituer à ce forfait un autre système dont les inconvénients seraient multipliés par la proportion de la prime à l'indemnité ?

Si l'on veut seulement remplacer, pour le transporteur, un risque incertain par un risque certain, le couvrir contre la possibilité d'une ruine suivant un accident considérable, qu'on lui conseille de s'assurer ! Il peut le faire mieux que la plupart des transportés. En fait, tous les transporteurs sont ainsi protégés et le résultat le plus clair, unique même du système préconisé, serait de faire payer une surtaxe au public. Ce n'est pas impérieusement nécessaire.

M. **E. Levasseur**, président, résume très brièvement la discussion et la séance est levée à onze heures.

Le Rédacteur du Compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Alfred Neymarck. *Vocabulaire-manuel d'économie politique.* — *Paris*, A. Colin et Cie, 1898, in-18.

Direccion general de estadistica de la Provincia de Buenos-Aires. Memoria demografica, año 1895, *publicada bajo la direccion de* Carlos P. Salas. — *La Plata*, 1898, in-4.

Annuaire statistique des Pays-Bas. Métropole, 1897 *et années antérieures.* — 's Gravenhague, 1898, in-4.

Notre savant collègue, M. Frédéric Passy, nous adresse ces quelques réflexions au sujet de la discussion dont on vient de lire le compte rendu :

Mon cher Directeur,

J'ai assisté à la dernière réunion de la Société des économistes, et, comme tous mes collègues, j'ai entendu, non seulement avec beaucoup d'intérêt, mais avec le plus réel plaisir, la savante et très spirituelle discussion, ou plutôt l'aimable échange d'observations auquel se sont livrés quelques-uns d'entre eux. Je n'en ai hasardé pour mon compte aucune, séduit que j'étais par ce que j'entendais, et me demandant si les quelques doutes qu'il me semblait entendre murmurer dans un coin de mon cerveau n'étaient point des illusions.

Après réflexions, ces doutes me reviennent ; et il me semble que l'on n'a peut-être pas envisagé tous les cas qui peuvent se présenter.

Le transporteur, a-t-on dit, compagnies de chemins de fer ou bateaux à vapeur, doit, en échange du prix qu'il reçoit, rendre le voyageur à destination ; il ne doit pas autre chose ; et si, par sa faute, ou par un accident de force majeure, il ne le fait pas, il doit perdre le prix du service qu'il n'a pas rendu, et restituer la somme qu'il a perçue ; que si, indépendamment de cette inexécution du contrat, le voyageur a été blessé ou tué, le transporteur ne peut être tenu, comme il l'est avec la jurisprudence courante, de l'indemniser ou d'indemniser sa famille de cette façon variable, arbitraire et parfois écrasante qui est l'état actuel. Il y a des compagnies d'assurance : C'était à l'intéressé à y avoir recours, en déterminant lui-même, par la prime qui leur est payée, le chiffre de l'indemnité à laquelle il évaluait ses membres ou son existence.

Je reconnais que cela est spécieux. Mais est-ce complet ? Je prends

un train qui, d'après les horaires affichés, doit me rendre à destination dans tel délai. J'ai le plus grand intérêt, le plus impérieux besoin d'être, en effet, dans telle ville à telle heure. J'y suis appelé par un rendez-vous de la plus haute importance. Je dois, une heure ou deux après mon arrivée, prendre passage sur un navire en partance. Ma fortune, mon honneur, le sort de mon existence entière dépendent de ce rendez-vous ou de ce départ. Le train, non par force majeure, mais par un retard provenant de quelque encombrement, d'un aiguillage incorrect qui a barré la voie, ou de quelque autre cause analogue, me fait subir un retard qui rend mon voyage inutile et entraîne pour moi des conséquences irréparables : est-on bien fondé à dire que la compagnie ne me doive rien que le remboursement de mon billet ; et que, si elle m'a fait faire gratis un voyage qui ne m'a point servi, elle est quitte avec moi ? Qui sait même si, dans le cas de force majeure, elle devrait être complètement exonérée ? Le code civil dit que quiconque par son fait ou par sa faute — par son fait sans faute, par conséquent — a causé préjudice à autrui est tenu de le réparer.

Le code civil n'a pas si grand tort, à ce qu'il me semble. Il y a dommage ; qui doit en souffrir ? Est-ce celui qui en est atteint par le fait d'autrui, ou celui qui en est l'auteur même involontaire ? La question tout au moins me paraît digne d'être examinée de près. Et d'autant plus près, comme on l'a dit, je crois, dans la discussion, qu'il s'agit d'intermédiaire dont on n'est pas libre de ne point accepter ou subir les services.

En tous cas, et à supposer que cette question ne fît point doute pour le transport des personnes, je crois que l'on ne saurait hésiter à admettre de responsabilité, et la responsabilité la plus entière, à l'égard du transporteur ou du transmetteur, lorsqu'il s'agit de lettres, de dépêches ou de colis, et que ce transporteur ou transmetteur est l'Etat. Dans les conditions actuelles, si je ne me trompe, la lettre recommandée assure à l'expéditeur, en cas de perte, une indemnité à forfait de 25 francs. On a dit dans la discussion que cette indemnité était fort problématique, l'administration ayant des moyens dilatoires qui en rendent le recouvrement presque impossible. Je n'en sais rien, et j'hésite à le croire. Mais les lettres chargées elles-mêmes, qui doivent assurer la restitution de la somme déclarée, et qui, je me plais à le reconnaître, sont très fidèlement transmises, peuvent, en cas de force majeure, ne donner qu'une garantie illusoire, puisque le cas de force majeure est prévu comme exemptant l'Etat de toute responsabilité. Si peu probable qu'il soit, le cas de force majeure, qui, d'ailleurs, peut donner lieu à discussion et à procès, ne devrait pas être accepté. Le but même de l'assurance est de prémunir contre les cas de force majeure.

L'incendie, le naufrage, la chute de la foudre, l'explosion, la mort et la maladie elles-mêmes, qui sont l'objet habituel des contrats d'assurances, sont des cas de force majeure. Et le mérite essentiel de l'assurance est de faire échec au hasard, quel qu'il soit, en substituant à un écrasement imprévu, un échelonnement de sacrifices légers qui le compensent. Si la prime demandée pour le chargement n'est point suffisante pour parer à toutes les éventualités, qu'on l'élève et qu'on la proportionne aux risques. Mais que l'on n'ait pas la prétention de donner la sécurité, qui n'en est point une, aussi longtemps qu'elle n'est pas absolue.

A plus forte raison, ne saurais-je concevoir l'irresponsabilité de l'Etat pour la transmission des dépêches télégraphiques. Il a un monopole. On ne peut se passer de lui. Il choisit lui-même ses appareils. Il est maître de son personnel. S'il y a erreur, et si, par suite, un préjudice est causé; si dans un ordre de vente ou d'achat des indications fausses sont données; si les prix indiqués sont inexacts; si, à plus forte raison, comme cela est arrivé, on donne l'ordre de vendre ou d'acheter, ou réciproquement, au lieu de l'ordre contraire : il est inadmissible que les conséquences de cette faute retombent sur celui dont on a méconnu la volonté; c'est un mandant dont le mandataire a été infidèle, négligent ou incapable; et ce mandataire a d'autant moins le droit de se soustraire aux conséquences de ses actes qu'il est obligatoire et qu'on n'est pas libre de se passer de lui.

Ce n'est du reste qu'un des cas dans lesquels l'Etat se prétend irresponsable. C'est une prétention qu'il affiche d'une façon presque générale. Et l'administration, à ses divers degrés, en use et en abuse. C'est le contraire qui devrait être. S'il y a quelqu'un à qui l'irresponsabilité soit particulièrement interdite, c'est l'Etat.

FRÉDÉRIC PASSY.

—

COMPTES RENDUS

ECHTE UND FALSCHE GERECHTIGKEIT. EIN WORT GEGEN DEN SOCIALISMUS. (*La vraie et la fausse justice. Un mot contre le socialisme*), par DIEDRICH BISCHOFF, docteur en droit, 1 vol. Leipzig, Max Hesse, 1898.

L'auteur fait avec raison observer dans sa préface que, dans tous les débats que soulève la question sociale, les polémistes ne manquent jamais, et cela dans les deux camps, d'invoquer la justice et d'attribuer à l'injustice les maux qu'ils dénoncent. Comme les revendications les plus opposées s'abritent ainsi sous cette invocation, il lui a semblé indispensable de rechercher quelle est cette justice après laquelle on aspire et qui doit guérir la société de la maladie qui fait son tourment.

Le problème est plus facile à poser qu'à résoudre. Toutefois les aspérités de la route n'ont pas rebuté M. Bischoff qui, après avoir précisé l'objet qu'il a en vue et la méthode qu'il convenait de suivre, a abouti à une définition du juste qui nous fait malheureusement songer au proverbe : « Qui trop embrasse, mal étreint. » Elle est enchâssée dans une phrase d'une seule haleine, qui ne compte pas moins de vingt lignes et qui réduirait au désespoir le traducteur assez osé pour essayer de la rendre en français. Reculant devant cette tâche périlleuse, essayons de la résumer en disant que, dans l'ordre d'idées qui nous occupe, le juste est selon M. Bischoff tout ce qui est de nature à faire l'éducation de la volonté, au point de vue tant individuel que social. Il va dès lors de soi que le socialisme, qui entend supprimer toutes les volontés individuelles, est impuissant à mener à bonne fin cette œuvre d'éducation.

L'ennemi du juste dans l'état actuel de la société, c'est, toujours d'après l'auteur, non pas le capitalisme, mais le mammonisme, qui sévit à tous les degrés de l'échelle sociale : le non capitaliste en est infecté comme le propriétaire qui excite son envie, les facultés éducatives ne s'étant pas accrues au degré qu'exigeraient les conditions sociales nouvelles. Le mal, ce n'est pas la concurrence, c'est la manière dont on s'en sert. Il en est résulté un abaissement du niveau moral, un déchet dans la notion du juste et de l'injuste.

M. Bischoff reste dans les généralités et ne propose aucun spécifique particulier. « Soyez justes, et tout le reste vous sera donné par surcroît » : telle est au fond la conclusion logique de son ouvrage. Nous sommes loin d'y contredire, mais nous ne nous berçons pas d'un espoir extrême de voir ses exhortations écoutées de sitôt.

E. Castelot.

Die soziale Lage der arbeitenden Klassen in Berlin. (*La situation sociale des classes laborieuses à Berlin*), par le Dr E. Hirschberg, attaché à la direction de l'Office de statistique de la ville de Berlin. 1 vol. Otto Liebmann, à Berlin, 1897.

A moins de se contenter d'épithètes louangeuses ou critiques, il est assez malaisé de rendre compte d'un volume de plus de 300 pages bourré de chiffres et d'en extraire la moelle à l'usage du lecteur français. Essayons cependant de donner une idée du plan de l'auteur, qui n'a certainement épargné ni son temps, ni ses peines; ses fonctions à l'Office de statistique de la ville de Berlin l'ont, au surplus, placé à la source même des informations et dans les quelques cas, où celles-ci offraient des lacunes, il les a comblées au moyen d'emprunts à d'autres travaux ou du résultat de ses enquêtes personnelles. Il suit la méthode statistique, mais ses statistiques ne font qu'un avec la trame de son livre, ce qui lui enlève ce qu'elle a souvent de sec et d'inanimé.

M. Hirschberg étudie l'état de la population ouvrière dans la capitale de l'Empire d'Allemagne en l'envisageant d'abord au point de vue du nombre, de l'origine, de l'âge et de la religion. Puis il passe successivement en revue l'habitation, les maladies et la mortalité, les assurances, l'enseignement scolaire, les institutions fondées par la prévoyance officielle ou libre, la participation des ouvriers aux mouvements de lutte ou de résistance de la classe à laquelle ils appartiennent, le chômage et les facilités qu'on leur a ménagées pour trouver du travail. Il termine en nous faisant connaître les salaires et la durée de la journée de travail dans les différentes professions, ainsi que quelques budgets de famille qu'il est parvenu, non sans peine, à se procurer. Un index alphabétique et des graphiques achèvent de rendre plus aisée l'orientation du lecteur. Tout est très poussé au détail; c'est ainsi qu'au chapitre des maladies, M. Hirschberg nous apprend que les ouvriers bouchers, boulangers et cordonniers sont les plus nombreux parmi les victimes du mal que le ciel en sa fureur inventa pour punir les faiblesses amoureuses de la terre.

En somme, comme partout, le sort de l'ouvrier s'est bien amélioré à Berlin depuis le milieu de ce siècle. Mais il reste bien des taches sombres dans le tableau. Trop d'ouvriers et d'ouvrières logent encore dans des caves humides ou dans des soupentes glacées; l'usage accepté par bien des familles ouvrières de louer des lits à des étrangers dans des chambres déjà trop exiguës persiste toujours : le jour, l'hôte payant n'y est que toléré, au grand bénéfice de la clientèle des cabarets. Les ouvrières de l'aiguille sont aussi maigrement, peut-être plus maigrement rétribuées à Berlin qu'à Paris, et quant aux domestiques, elles doivent se contenter de gages qui feraient bondir nos cordons bleus parisiens; les gages d'une cuisinière varient suivant mérite entre 60 et 100 thalers (225 à 375 francs) par an. Seulement — ce qui pourra adoucir l'envie des maîtresses de maison parisiennes — sous le nom de *Marktgroschen*, le sou du franc sévit sur les bords de la Sprée comme sur ceux de la Seine. Le taux de la plupart des salaires masculins est plus satisfaisant, mais il est cependant inférieur à ce qu'il est à Hambourg et à Brême et les loyers sont aussi chers qu'à Paris.

Chaque fois qu'on lit un ouvrage sur la condition des ouvriers allemands, on s'explique aisément pourquoi la majorité des économistes d'Outre-Rhin sont des adeptes convaincus de Malthus : c'est le surpeuplement, et non la dépopulation, qui excite leurs appréhensions. Je fais cette remarque en passant, car écrivant à un point de vue strictement local, M. Hirschberg n'avait pas à aborder et n'a pas en effet abordé ce sujet.

E. Castelot.

La participation aux bénéfices, par Emile Waxweiler. 1 vol. in-8°, A. Rousseau, 1898.

Ce livre a obtenu le premier prix au concours ouvert par le Musée social sur la question de la participation aux bénéfices, et c'est dire déjà, bien que nous goûtions peu les théories de l'auteur, son mérite. Dans le numéro de juillet du *Journal des Economistes*, nous avons eu la bonne fortune d'étudier le mémoire de M. Maurice Vanlaer sur la même question et écrit pour le même concours, et nous avons eu ainsi l'occasion de comparer deux ouvrages intéressants. Ils ne procèdent pas du même esprit et les choses y sont vues d'une manière bien différente. Tous deux contiennent des analyses très bien faites de la participation, mais M. Vanlaer semble aussi peu favorable à celle-ci que M. Waxweiler en est enthousiaste. Tandis que le premier se réfère nettement à la liberté, le second, plus convaincu, recherche

les formes juridiques qui doivent réglementer ce nouveau mode de salaire, et c'est déjà s'éloigner de la liberté. Il se refuse cependant aussi à admettre la participation obligatoire. Je le note avec plaisir, car j'ai cru un moment qu'emporté par son zèle...

M. Waxweiler résume sa thèse en ces termes : « Elle (la participation) apparaît sous une forme qui, sans se trouver susceptible d'application générale, ni arbitraire, doit être regardée, au point de vue théorique, comme économiquement, moralement et socialement supérieure aux systèmes de rémunération connus jusqu'à ce jour. Economiquement, parce que, d'une part, pouvant compléter chacun de ces modes de rétribution, elle ajoute à leurs avantages propres celui d'embrasser tous les éléments de la productivité du travail, et que, d'autre part, parmi les diverses méthodes qui visent à intéresser le salarié aux résultats commerciaux des entreprises, elle contribue plus que toute autre à l'amélioration de la prestation en travail; — moralement : parce qu'elle dégage la responsabilité de l'ouvrier, et affirme sa dignité d'homme, — socialement, parce qu'elle exerce la fonction conciliatrice de rapprocher les co-partageants des richesses produites. »

M. Vanlaer qui a examiné ces problèmes ne paraît pas admettre la vérité de cette triple assertion. Nous avons le même doute, et le chapitre où l'auteur a essayé de réfuter jusqu'à 29 objections contre la participation ne nous paraît pas concluant.

M. Waxweiler rapporte que MM. de Molinari et Brelay considèrent que « la participation est une branche du socialisme » Je suis tout à fait de cet avis, et l'auteur a pris à tâche de justifier notre opinion en étayant sa thèse sur une théorie nouvelle, la confusion de la propriété et du travail. Si ce n'est pas là du socialisme et des plus dangereux, je n'y entends plus rien. Mais j'irai plus loin que MM. de Molinari et Brelay : pour moi, la participation est un socialisme à double face, une arme à deux tranchants Non seulement il tend à la destruction de la propriété, mais il s'élève encore hypocritement contre le travail en faveur du capital, et je n'aime pas plus le socialisme sous la forme protectionniste que sous la forme prolétarienne. Je rends bien volontiers justice à tous les efforts généreux qui voudraient réaliser une amélioration sociale. Mais je crois que la participation, comme quelques autres nouveautés écloses de nos jours, n'est qu'un leurre pour les ouvriers, ne peut que nuire à leurs intérêts. Elle est pour eux (nous nous en rapportons aux chiffres donnés par l'auteur) d'un résultat médiocre, mais les inconvénients qui en résultent sont nombreux. Vous voyez que l'on demande déjà une loi pour la réglementer, comme s'il n'y avait pas assez de lois pesant sur le travail, l'embarrassant et

lui nuisant, sans jamais servir à rien ! Aussi M. Waxweiler, avec tout son talent, toute sa verve, tout son zèle, toute son ardeur, mais qui interprète les faits à sa manière, qui établit pour les besoins de sa cause des théories paradoxales, n'a pu me convaincre.

MAURICE ZABLET.

ÉTUDE CRITIQUE SUR LE RÉGIME FINANCIER DES COLONIES FRANÇAISES, par JEAN LE BOURDAIS DES TOUCHES. 1 vol. in-8, Rousseau, Paris 1898.

Dans son numéro du 20 septembre, le *Figaro* contenait une lettre fort intéressante d'un futur colon sur la manière dont, au ministère des colonies, on encourage la colonisation. Il s'agissait pour lui d'obtenir un peu plus de confortable dans le transport gratuit qui lui est accordé, une troisième classe au lieu d'une quatrième sur le pont, et une *passe*, comme l'on dit aujourd'hui, pour aller s'embarquer à Marseille. Ce futur colon n'est pas le premier venu. Il était ici, à Paris, professeur dans un des principaux lycées. Il possède des ressources : il a versé 15.000 francs pour aller coloniser. Déjà ses frères, son beau-frère et toute leur famille sont en route. Il veut les suivre avec la sienne, comme il a été convenu, et désirait voyager dans des conditions dont la promesse lui avait été faite précédemment. Dans son esprit, dans son cœur, a retenti cette parole : « Colonisons, colonisons ! » et il a tout abandonné, sa carrière, l'enseignement, les humanités, Homère et Virgile, Horace et Sophocle, pour aller cultiver du café à la Nouvelle-Calédonie. Ses démarches, on le lui a avoué, ont été l'objet de quelque négligence et d'un peu d'inélégance. Mais les fonds disponibles ne permettent pas de lui accorder l'objet de sa demande. Et l'employé à qui il eut affaire et à qui l'avait renvoyé le ministre, lui fit cette confidence : « Vous êtes encore heureux, vous qui avez des ressources. Si vous voyiez la façon dont nous traitons les autres ! »

L'embarras d'argent qui se manifeste dans cette aventure nous étonne moins après la lecture du livre de M. Jean Le Bourdais des Touches. Intéressant à de nombreux points de vue, il nous renseigne aussi sur les dépenses que les colonies laissent à la charge de l'Etat et qui le grèvent lourdement.

Une première partie est consacrée à l'histoire financière des colonies. On y trouvera des renseignements fort utiles. Obligés de nous borner, nous parlerons plus spécialement de la seconde, plus d'actualité, et qui dépeint l'état de leur législation financière à notre époque. Les règles ne sont pas partout les mêmes : en laissant de côté les pays de protectorat, dont ne s'occupe pas l'auteur, nous avons d'abord les

colonies qui possèdent un Conseil général et sont placées sous le régime du sénatus-consulte de 1866, complété et développé par le décret du 20 novembre 1882. Ce sont la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, auxquelles on a adjoint plus tard la Guyane, le Sénégal, l'Inde française, Saint-Pierre et Miquelon, la Nouvelle-Calédonie et les Etablissements français en Océanie. Un second groupe se distingue du précédent par l'absence de Conseils généraux ; ils n'ont qu'un Conseil d'administration qui assiste le gouverneur, et c'est une période d'attente, dit l'auteur, avant de les faire entrer dans la première catégorie. On y classe le Congo français, le Soudan, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Dahomey et la colonie d'Obock. On peut y ajouter aujourd'hui Madagascar avec Diego-Suarez, Nossi-Bé et Sainte-Marie. Il y a enfin la Cochinchine qui, colonie, se distingue en ce qu'elle est rattachée administrativement aux pays de protectorat du Cambodge, de l'Annam et du Tonkin. Depuis que l'auteur a écrit son livre, elle y est aussi réunie par l'unité budgétaire.

Il ne faudrait pas croire cependant que s'il y a diversité de législation entre chacun des groupes, tout soit uniforme dans les colonies composant l'un d'eux. Non, il y a encore des différences qu'il serait bien difficile, tant elles sont nombreuses, d'indiquer en un espace aussi court que celui dont nous disposons, mais qui met dans l'administration de nos colonies une variété qui peut faire le bonheur des érudits en la matière. La Cour des comptes nous a révélé récemment qu'il y a autre chose encore que de la variété.

Chaque colonie a son budget local. M. le Bourdais des Touches consacre une partie de son ouvrage à en donner les règles, à en décrire l'économie. Mais il y a aussi des recettes et des dépenses qui rentrent dans le budget de l'État, dans le budget de la métropole. Les unes et les autres sont intéressantes à analyser.

Aux recettes, on voit figurer :

1° Les contingents imposés aux colonies, la contribution aux dépenses civiles et militaires, etc., pour....	5.838.972 fr.
2° La rente de l'Inde versée par l'Angleterre à la France, pour..	668.000 fr.
3° La retenue pour le service des pensions civiles, pour.	859.000 fr.
4° Des recettes diverses, pour..........................	966.400 fr.
Total...........	8.332.372 fr.

Et c'est tout.

Quant aux dépenses, elles sont rangées actuellement au budget sous les quatre rubriques suivantes : 1° dépenses communes ; 2° dépenses civiles ; 3° dépenses militaires ; 4° dépenses du service péniten-

tiaire. Ces dernières, qui s'élèvent à 9.839.300 francs, reviennent légitimement à l'Etat. La plupart des autres semblent inscrites avec moins de raison au budget métropolitain. Elles sont faites, en effet, au profit à peu près exclusif des colonies elles-mêmes. Or, elles se montent au chiffre de 82.244.240 francs, et il faut y ajouter encore quelques sommes dissimulées dans divers chapitres. On arrive à ce résultat que les dépenses dépassent, en chiffre rond, les recettes d'une centaine de millions.

M. Le Bourdais des Touches fait remarquer — et l'on sera sans peine de son avis — que cette part du budget métropolitain est excessive, et que la progression suivant laquelle elle s'accroît constitue un véritable danger. Elle était de 34 millions en 1865, elle passe à 43 en 1887, à 75 en 1894, à 85 en 1897 pour arriver à plus de 100 millions en 1898. N'oublions pas encore avec lui de faire cette comparaison que l'Empire colonial de l'Angleterre, dix fois au moins plus grand que la nôtre, soit comme étendue de territoire, soit comme population, ne coûte à la mère-patrie que 62.241.425 francs.

Les sacrifices que nous consentons servent-ils du moins à quelque chose ? Notre industrie, notre commerce, le travail national, en retirent-ils quelque profit ? La statistique de 1897 nous apprend que dans le total de nos importations comme de nos exportations, la part des colonies est à peine de 10 p. 100. Et c'est pour ce résultat, le plus tangible, le seul appréciable jusqu'ici, que nous dépensons 100 millions en 1898, en attendant mieux, probablement.

Nous nous arrêterons sur les chiffres que nous venons de relever, et, après les avoir examinés, nous ne pouvons pas reprocher au ministère de rechercher les économies. Celles qu'il essaie de réaliser ne sont malheureusement que des économies de *bouts de chandelles*, qui ne feront pas aimer la colonisation, et ne changeront pas grand'chose à une situation qui mériterait d'être l'objet d'autres soins et d'une attention plus sérieuse.

MAURICE ZABLET.

LA PRÉVOYANCE SOCIALE EN ITALIE, par LÉOPOLD MABILLEAU, CHARLES RAYNERI et CTE DE ROCQUIGNY. 1 vol. in-18, Armand Colin, 1898.

Ce livre est la description précise et documentée des institutions de prévoyance qui, depuis un certain nombre d'années déjà, se sont développées en Italie, dans la Haute-Italie surtout, sous l'initiative de M. Luzzatti, à qui les auteurs l'ont dédié. Il est le résultat d'une enquête poursuivie sous les auspices du Musée social. Il fait partie de sa bibliothèque.

L'ouvrage traite successivement de la coopération dans l'épargne et le crédit; de la coopération dans l'agriculture italienne; de la coopération ouvrière. A ces divers points de vue, on y trouve nombre de renseignements du plus haut intérêt. Mais les auteurs ont vu les choses avec des yeux un peu trop bienveillants, selon nous, car certains faits récents prouveraient, qu'en Italie comme ailleurs, tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Ils n'ont pas été sans frapper M. Mabilleau, qui a ajouté une note à sa conclusion pour essayer de les expliquer, pour dire qu'ils n'infirment en rien le jugement favorable porté sur le mouvement coopératif italien. C'est peut-être beaucoup d'optimisme.

M. le comte de Chambrun disait à ce propos, le 31 octobre 1897, qu'il fallait voir surtout le côté bienfaisant, charitable, des œuvres coopér ives, mais que tout n'est pas à imiter chez nos voisins les Allemands et les Italiens. Il avait raison, surtout si l'on se souvient que la bienfaisance dont il donne de si nobles et si généreux exemples, bonne pour soulager la misère, n'est pas la condition normale des sociétés. Et M. Léon Say terminait son beau livre : *Dix jours dans la Haute-Italie*, par ces lignes : «Les choses que j'ai vues sont-elles de nature à être transportées chez nous? J'en doute un peu. Mais ce qu'il faut retenir avec soin, ce sont les principes qui les ont fait naître : l'initiative, la décentralisation, le dévouement aux intérêts des classes laborieuses, et la lutte que tout ce que nous avons vu nous engage de plus en plus à continuer; nous voulons dire la lutte contre le socialisme d'État. »

Il nous semble que la vérité est plus dans cette modération que dans une apologie de tout un peu trop enthousiaste. Quoi qu'il en soit, ce livre est un guide précieux pour tous ceux qui se livrent à l'étude de la coopération dans ses diverses applications populaires.

MAURICE ZABLET.

CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL TENU A ANVERS, LES 14, 15 et 16 AVRIL 1898. Rapports et discussions. — 1 vol. in.-18, Vve Jos. Chennis, 1898.

Ce congrès avait été organisé par les anciens étudiants de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers pour fêter le 25e anniversaire de la fondation de leur cercle. Le programme des travaux était le suivant : « Quelle est l'utilité d'un enseignement commercial complet? Que doit être l'enseignement commercial dans les écoles primaires? Comment doit-on organiser l'instruction commerciale dans l'enseignement moyen? Que doit être l'enseignement commercial supérieur? » On

voit quel en était l'intérêt. Nous ne pouvons entrer dans le détail des onze rapports envoyés au congrès ni dans celui de la discussion à laquelle ils ont donné lieu. Mais nous citerons ce qui en est la synthèse, les paroles par lesquelles M. Louis Strauss, président, faisait ressortir l'utilité de l'enseignement commercial : « Demandez à quelqu'un qui n'est pas tailleur, qui n'a pas appris ce métier, de vous faire un paletot, il vous répondra qu'il ne peut pas vous satisfaire, parce qu'il n'a pas fait d'apprentissage dans cette branche. Mais demandez à la même personne dont l'instruction générale est très élémentaire, qui ne connaît ni les sciences commerciales ni les sciences politiques et sociales, demandez-lui de faire pour vous des opérations commerciales, de prendre la direction d'une société commerciale ou de devenir législateur, de faire des lois, des lois fiscales, d'élaborer un projet de tarif douanier, elle acceptera avec empressement, car il lui semblera que rien n'est plus facile à faire. »

Oui, malheureusement, rien n'est plus facile, comme on le fait souvent, et c'est l'une des grandes erreurs de notre temps. Le Congrès commercial d'Anvers a bien mérité pour l'avoir combattue.

MAURICE ZABLET.

RAPPORT DU CONSEIL FÉDÉRAL A L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE CONCERNANT LA GESTION ET LE COMPTE DE LA RÉGIE DES ALCOOLS POUR L'ANNÉE 1897. (Du 22 juillet 1898).

S'il y a de bonnes choses chez nos voisins les Suisses, ce n'est pas la tendance, sous l'influence du socialisme, au monopole par l'Etat de toutes choses. Il a, entre autres, celui des alcools. Nous extrayons, du rapport indiqué ci-dessus, les renseignements qui suivent :

La consommation de la Suisse en spiritueux distillés soumis au monopole s'est élevée, exportations déduites, au chiffre de 160.052 hectolitres. C'est, sur une population moyenne de 3.082.989 habitants, 5 litres 19 par tête contre 4 litres 99 en 1896.

Les recettes du monopole pour 1897 ont été de 13.788.929 fr. 06, et les dépenses de 6.787.773 fr. 83, laissant un bénéfice de 7.001.155 fr. 23. L'excédent de 1896 avait été de 6.380.272 fr. 21. Sur les bénéfices de 1897, 6.306.668 fr. 10 ont été répartis entre les cantons. Le reste, sauf un solde de 12.775 fr. 88, a été consacré à divers amortissements.

Les résultats, pour la période 1887 à 1897, se présentent comme suit : recettes totales : 129.926.005 francs ; dépenses totales : 69.342.998 francs ; l'excédent des recettes est donc de 60.583.007 francs. On a dépensé, sur cet excédent, 5.450.796 francs pour amortissement de l'emprunt et

des constructions; le solde, soit 55.132.211 francs, a été réparti entre les cantons et communes à octroi.

Tels sont les chiffres. Quel avantage retirent de ce régime la population qui consomme, l'industrie et le commerce qui sont privés d'un élément de trafic? Voilà, avec tous les effets ordinaires du monopole, ce qu'il ne faut pas oublier de mettre en ligne de compte.

MAURICE ZABLET.

LES ÉTAPES D'UN TOURISTE EN FRANCE. DE DUNKERQUE A ARRAS, PÉRONNE ET MONTDIDIER par ALEXIS MARTIN. 1 vol. avec 57 gravures, 1 vue panoramique, 3 cartes et des renseignements utiles aux touristes. A. Hennuyer, éditeur. Paris 1898.

Dans le *Journal des Économistes* du 15 novembre 1896 (à propos d'un ouvrage du même auteur : Une visite à Dunkerque et dans la Flandre maritime) nous avons parlé de ce qui constitue la richesse, la vie même de Dunkerque, le port, et les *moeres* environnantes, nous n'y reviendrons donc point; pas plus que sur les plages d'alentour, les unes animées, les autres tranquilles, suivant le caractère des nombreux baigneurs qui les fréquentent durant la belle saison. Nous remarquerons cependant, avec M. A. Martin, que Dunkerque est une ville propre, aux rues larges, bien pavées, bordées de troitoirs céramiques et que les maisons, bâties sur des caves magnifiques, sont entretenues dans un état de propreté extrême.

Maintenant que nous avons donné un souvenir à Dunkerque, sans nous préoccuper des itinéraires tracés par notre excellent guide, nous noterons de ci de là ce qui nous paraît assez intéressant. Gravelines, aujourd'hui chef-lieu de canton de 6.000 âmes, était autrefois la ville des *smugglers* : la contrebande était la profession à peu près exclusive des anciens habitants. Cette industrie lucrative, mais fort aléatoire, est remplacée par un travail non moins pénible,mais plus moral : la pêche à la morue d'Islande et au hareng. Plus de cent bateaux entrent dans le port ou le quittent à chaque marée. Il y a aussi des chantiers de construction de bateaux, des fabriques de voiles, une raffinerie de sel, un commerce important de bois du Nord avec la Baltique et un autre non moins actif d'œufs et de pommes avec l'Angleterre.

Bergues, qui en dehors de ses autres commerces et industries, est l'entrepôt de toutes les dentelles qui se fabriquent dans la contrée.

Saint-Omer où la vie économique est assez active; autour de la ville il y a aussi des terres watteringuées dont les produits sont abondants et beaux. Faut-il rappeler un fait qui à la fin du siècle dernier. mit

toute la citée en émoi ? En 1782 un habitant, M, de Vissery, curieux de nouveautés, voulant expérimenter l'invention de Franklin, fit placer un paratonnerre sur sa maison. La tige de fer pointant vers le ciel, la chaine glissant le long du mur et plongeant dans la terre, après avoir vivement intrigué les voisins, finirent par les remplir d'un effroi qu'ils firent partager à leurs concitoyens. Bientôt tous furent convaincus que cette installation avait pour but et aurait pour résultat de provoquer un incendie général. Cédant aux craintes de ses administrés, la municipalité obligea le propriétaire à faire enlever le paratonnerre. M. de Vissery, fort de son droit, entama un procès que lui fit facilement gagner un jeune avocat d'Arras alors inconnu : Maximilien Robespierre. Le paratonnere reprit sa place ; l'indignation publique se manifesta alors par une véritable émeute : on assiéga la maison et on tira à balle sur l'engin qui dut définitivement disparaître.

A Lillers, propre comme toutes les villes du Nord, on fabrique en grand, pour l'exportation la chaussure d'hommes. C'est dans ses murs, sur le sol du jardin d'un couvent, que fut creusé, en 1126, le premier puits foré français. Ce puits encore existant est une des curiosités de l'endroit. Bien que les puits forés fussent connus dès la plus haute antiquité, puisqu'il y en avait en Perse, en Syrie, en Egypte, etc., on leur donna le nom de puits artésiens de la province où,en France,ils étaient nés. L'Artois conserva longtemps le monopole de ce genre de puits ; ce n'est qu'après 1818 que l'art du forage se généralisa.

Béthune où l'on fait un commerce important de graines oléagineuses et de toiles.

Lens qui en dehors de son commerce et de son industrie est, comme chacun sait, un centre houiller d'importance.

Arras, jolie ville, fondée au temps de la domination romaine, s'était acquis dès ses débuts un grand renom pour le tissage des laines et la fabrication des étoffes. Depuis sa fondation elle était divisée en deux parties distinctes, entourées de fortifications : la *cité* et la *ville*. La cité relevait du roi de France et avait l'évêque pour seigneur. La ville relevait du comte de Flandre et obéissait à l'abbé de Saint-Vaast. L'accord régnait rarement entre ces diverses seigneuries ; tout était sujet à contestations et à prises d'armes. La bourgeoisie se préoccupait peu de ces dissensions, mais elle profitait des troubles qu'elles occasionnaient pour conquérir des privilèges qu'elle n'eût pas obtenus du seul bon vouloir des seigneurs. L'édit de Fontainebleau (1749), en réunissant la cité et la ville, fit cesser les distinctions et les rivalités qui s'élevaient entre elles. A ces querelles intestines ne se bornèrent pas les tribulations d'Arras qui, appartenant tantôt à la France, tantôt à l'Espagne, vit plus ou moins prospérer les tapisseries de haute lisse dont les travaux faisaient sa gloire.

D'Achicourt, commune de 1.800 habitants, à 2 kilomètres d'Arras, provient une grande partie des légumineuses qui approvisionnent cette ville. Dans le village, les femmes forment la partie active de la population et jouissent d'une certaine suprématie et d'une assez complète indépendance. Ce sont elles qui ensemencent, bêchent, récoltent et vont vendre les produits au marché d'Arras ; elles encore qui traitent les affaires et règlent les questions d'intérêt. Elles ont à Achicourt des cabarets, qu'elles fréquentent seules, où elles se reposent de leurs travaux en jouant aux cartes et en fumant des pipes.

Traversons Saint-Pol, Hesdin, Bapaume, Ham et son château fort, Lucheux, vieille localité dont le manoir fut souvent habité par Louis XI et où il signa, en 1464, l'édit qui créait la poste en France; Péronne, ville laborieuse et industrielle; Montdidier qui, outre de grandes bonneteries, brasseries, distilleries, fabriques de bougies, teintureries et ateliers de construction mécanique, fait d'importantes transactions en céréales à ses foires de mai et de septembre.

Qu'il fût sous la dénomination française ou espagnole, l'Artois conserva les privilèges que ses premiers comtes lui avaient accordés. On ne connaissait dans cette province ni douane, ni aides, ni gabelles et elle exerçait un sérieux contrôle sur la levée des deniers royaux. La Révolution lui fit perdre cette situation enviable.

On sait que dans cette région les beaux monuments abondent ; parmi les plus remarquables il faut citer l'Hôtel de Ville d'Arras et les ruines de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer. Mais tous sont à voir et les amateurs ne sauraient mieux faire que de consacrer à cette visite une partie de leurs prochaines vacances.

M. L.R.

Etudes de psychologie sociale, par G. Tarde, in-8° Paris. V. Giard et E. Brière 1898.

Ces études, qui forment le volume XIV de la *Bibliothèque sociologique internationale*, ont paru dans diverses publications périodiques. Les sujets en sont très variés : sociologie, criminologie, graphologie même ; mais sous cette variété se cache une unité réelle. M. Tarde, en effet, est un homme à système. « Il m'est aussi impossible, dit-il, de concevoir un esprit humain sans système qu'un corps humain sans épine dorsale. » Le principe fondamental du système de M. Tarde, nous en parlerons tout à l'heure ; nous voulons d'abord résumer son opinion sur l'économie politique et la sociologie.

L'auteur constate que ce sont les économistes qui, en faisant préva-

loir à la longue leur manière de voir, malgré la résistance obstinée des juristes et des moralistes, ont préparé le terrain pour les constructions des sociologues. Ils ont eu, dit-il, le grand mérite d'indiquer la vraie voie à ces derniers qui ont eu le tort, le plus souvent, de s'en écarter. Cette appréciation est on ne peut plus juste, mais M. Tarde nous semble s'égarer lorsqu'il ajoute que les économistes ont fondé une sorte de *physique sociale*. La société, telle qu'ils la concevaient, dit-il, était, non un organisme, mais un système astronomique.

Il est vrai que les économistes n'ont pas systématisé l'organisme social comme l'ont fait en ces derniers temps les sociologues; mais leur système n'est pas pour cela purement physique ; il est en même temps biologique et même psychologique. Les économistes, en effet, reconnaissent qu'il existe une solidarité naturelle entre les cellules sociales ; ils démontrent qu'il y a harmonie, *consensus* entre l'individu et la société : que chacun, en travaillant à son propre intérêt bien entendu, travaille du même coup, qu'il le veuille ou non, au bien de tous.

« La sociologie, dit M. Tarde, peut être conçue et elle a été conçue tour à tour : 1° comme une physique sociale (les économistes, Auguste Comte) ; 2° comme une biologie sociale (Spencer) ; 3° comme une psychologie sociale. Et chacune de ces conceptions a son côté plausible, bien que la troisième seule, à mon avis, soit aussi compréhensive que pénétrante ».

A notre avis, la troisième conception, pas plus que les autres, ne peut former une sociologie complète, il faut la réunion des trois ; et le système économique est, jusqu'à ce jour, celui qui nous paraît le mieux réunir ces trois conditions d'une sociologie intégrale.

Arrivons maintenant au système psychologique de notre auteur. Ce système déjà exposé dans un volume : *Les lois de l'imitation*, consiste en ceci : que « l'imitation est le fait social élémentaire ». Tout en discutant les principaux systèmes sociologiques qui ont vu le jour en ces dernières années, M. Tarde s'efforce de répondre aux objections qui ont été soulevées contre le sien et de montrer qu'il donne une meilleure solution du problème sociologique. Comme tous les hommes à système, M.Tarde voit son principe partout. « L'imitation, dit-il,est impliquée dans toutes les relations sociales quelconques, elle est le rapport commun de ces rapports. Parler et écouter, catéchiser et être catéchisé, enseigner et être enseigné, commander et obéir, produire et consommer, vendre et acheter, etc., tout cela est fondé sur l'imitation. Ce n'est qu'à force d'imiter que, d'automate, peu à peu on devient autonome. »

Si cela suffisait, les singes seraient arrivés à un singulier degré d'autonomie. Le fait est que l'imitation suppose un modèle et que c'est

celui-ci qui est le véritable fait élémentaire. Celui qui écoute, qui est enseigné, qui obéit, peut imiter ; mais celui qui parle, qui enseigne, qui commande, a une prétention plus haute et elle est fondée.

M. Tarde soutient son système avec beaucoup d'ingéniosité, mais il est obligé de convenir lui-même que la théorie de l'imitation implique une théorie de l'invention. Il y a donc un fait supérieur à l'imitation, et c'est celui-là qui est le fait sociologique élémentaire. L'homme invente même quand il imite ; et il n'imite pas toujours quand il invente. M. Tarde nous dit lui-même : « Où les stoïciens avaient-ils appris le caractère anormal de l'esclavage, malgré sa généralité, son universalité, de leur temps ? » Pas dans la loi de l'imitation sans doute, mais dans la loi de l'invention. M. Tarde cherche à se tirer d'affaire en disant que l'invention est l'accident, et l'imitation la règle. Il est vrai qu'il y a plus d'imitateurs que d'inventeurs, mais constater le fait ne sert à rien ; il s'agit de savoir s'il faut tendre à l'automatisme ou à l'autonomisme, et lequel des deux est le plus humain.

Le système de M. Tarde n'a d'ailleurs rien d'absolument nouveau, et il est un retour vers des théories antérieures plutôt qu'un progrès. L'auteur convient lui-même, et avec raison, que la source psychologique de l'imitation est un levain de sympathie. C'est la thèse soutenue par A. Smith dans sa théorie des sentiments moraux, avec cette différence qu'il envisage la sympathie par son côté actif, tandis que M. Tarde la prend par le côté passif.

Le point de vue exclusivement psychologique auquel se place notre auteur le fait tomber dans une autre demi-vérité qu'il convient de signaler. Voulant prouver que la lutte n'est pas la clé de la vie, qu'elle n'est que négative et non créative, il affirme que, ni sous sa forme belliqueuse, ni sous sa forme commerciale ou industrielle même, la concurrence sociale n'a suffi à susciter une seule de ces inventions capitales qui sont la condition nécessaire des renouvellements humains. Ce n'est pas à la fureur des batailles qu'est due la découverte de la poudre à canon ou de la dynamite ; ni à l'âpreté au gain des flottes qu'est due la découverte de la boussole ; ni à la rivalité des industries concurrentes qu'est due l'invention de la machine à vapeur. Pareillement, ce n'est pas aux polémiques journalières de la presse sur les questions sociales que les sociologues doivent demander les idées constitutives de leur science, mais bien plutôt à des méditations solitaires. Ce n'est pas en suivant les congrès, en discutant avec ses collègues, que l'on trouve la solution des grands problèmes. Ce sont les penseurs, les chercheurs, les moins batailleurs des hommes qui, peu à peu, ont arraché à la nature quelques-uns de ses secrets et se les sont transmis de distance en distance.

Il est vrai que la lutte guerrière, économique, littéraire, etc., ne suffit pas pour réaliser les inventions, mais elle est cependant une condition nécessaire du progrès ; c'est elle qui fournit les matériaux et le but aux penseurs qui, d'ailleurs, cumulent parfois cette qualité avec celle de guerrier, d'artiste ou d'industriel. Sans lutte, sans concurrence, sans polémique, les penseurs n'auraient jamais eu de problèmes à résoudre et aucun progrès ne se serait fait. Toutes ces choses ont donc leur raison d'être, leur utilité dans l'ordre universel, utilité que M. Tarde nous paraît trop disposé à négliger.

Système à part, les *Etudes* de M. Tarde présentent un grand intérêt, tant par la nature des sujets traités, tels que : l'idée de l'organisme en sociologie, le transformisme social, la criminalité professionnelle, la jeunesse criminelle, etc., que par la manière dont ces sujets sont traités, par la haute compétence de l'auteur en sociologie et en criminologie, et par l'indépendance d'esprit dont il fait preuve.

H. Bouet.

Questions du temps présent, M. Brunetière et l'Individualisme (à propos de l'article : *Après le Procès*) par A. Darlu, br. 16°, Paris, Armand Colin et Cie 1898.

On croyait que le temps des miracles était passé, mais il n'en est rien. Ils s'opèrent aujourd'hui dans un lieu où l'on n'en a jamais vu, à Rome. C'est ainsi que M. Brunetière, naguère positiviste, est sorti du Vatican aussi catholique pour le moins que le pape ; et depuis son retour de Damas, — non, de Rome — il sème la bonne parole à tous les vents en apôtre fin de siècle. L'évangile selon Brunetière paraît un peu fuligineux et c'est fort à propos que M. Darlu a tenté d'y introduire quelque lumière en critiquant les deux principaux articles du nouveau converti : *Après une visite au Vatican* et *Après le Procès.*

La lutte engagée par M. Brunetière contre ses anciens dieux peut se réduire à deux points principaux : contre l'individualisme et contre l'intellectualisme. Mais d'abord, qu'est-ce que l'individualisme ? Rien de plus facile à définir pour M. Brunetière. « L'individualisme, c'est le culte de soi, c'est l'égoïsme. » S'il en est ainsi, il est inutile d'employer deux noms pour exprimer une seule chose. M. Darlu observe que l'individualisme, réclamant la liberté pour *tous* les individus, n'enseigne pas l'égoïsme, mais la justice. Il montre aussi que M. Brunetière se contredit lorsque, d'un côté, il statue que les droits de la société sont antérieurs à ceux de l'individu, et de l'autre il proteste contre la neutralité de l'école publique au nom de la liberté des pères de famille catholiques, et la déclare inique.

« L'individualisme, dit M. Darlu, tend à affranchir l'individu de toute autorité extérieure. Et cette tendance est à bien des égards et dans une grande mesure bienfaisante. Ce qui fait, plus que toute autre chose, la force des sociétés, c'est la force morale des individus. Et ce qui fait la force des individus, ce qui est la moelle de leur être moral, c'est l'énergie intérieure de leur conscience. » L'individualisme n'est donc pas l'absence d'autorité, mais son transfert du dehors au dedans. Si c'est le culte de soi, c'est en même temps le respect des autres, exactement l'opposé du despotisme. C'est pour cela qu'on l'anathématise si énergiquement.

L'intellectualisme et l'individualisme sont parents. Ce qui déplaît à M. Brunetière chez les intellectuels, c'est que leurs opinions sont tout individuelles, or, toutes les opinions individuelles sont suspectes. Comme le remarque M. Darlu, cette proposition même est une opinion individuelle et toutes les opinions sont dans le même cas.

« La vérité n'existe que pensée par un esprit individuel. » Qu'il le veuille ou non, M. Brunetière est lui-même un intellectuel, et peut-être pas de la meilleure espèce. « Un intellectuel, dit-il, intervient souverainement dans les questions qu'il ignore, et n'étant pas gêné, mais au contraire aidé par son ignorance même, les tranche. »

M. Brunetière écrivait ceci en parlant de M. Zola, mais le mot convient à beaucoup d'autres ; à tous ceux qui, remplis de zèle et de bonne volonté, improvisent au jour le jour les opinions qu'ils nous invitent à adopter et à répandre. M. Darlu relève plusieurs autres contradictions dans lesquelles tombe son adversaire : celui-ci veut être idéaliste et il dit du mal de la raison qui est en quelque sorte le sanctuaire des idées. L'individualisme et l'intellectualisme ne sont donc pas si méprisables que le croit M. Brunetière. Quant à la religion qu'il veut leur substituer, M. Darlu ne la croit pas, en principe, inconciliable avec la science. « L'esprit humain, dit-il, qui porte également dans son sein les religions et les sciences, n'est pas essentiellement antinomique ; le sentiment religieux et la conception de la nature, pris à leur source, ne sont nullement inconciliables. Mais pour que la réconciliation se fasse, il faudra que la conception théologique se plie à la conception scientifique ; car l'une est subjective et l'autre est fondée sur la nature des choses. En tout cas, ce n'est pas le catholicisme qui paraît appelé à être la religion de l'avenir. On dit que le catholicisme est un gouvernement ; il faudrait ajouter au moins que c'est un gouvernement despotique des âmes. » La science, la philosophie et la religion sont des forces spirituelles indépendantes, également nécessaires à la vie des sociétés ; elles ont un commun principe ; elles relèvent de la loi morale qui gouverne l'activité humaine dans les

voies différentes où elle s'engage : la loi de la sincérité intérieure. Il n'est pas nécessaire d'être croyant, mais il est ordonné d'être sincère ; c'est la grande condition de l'être moral.

Telle est la sage conclusion à laquelle aboutit l'auteur.

H. Bouet.

Problems of Modern Industry (*Problèmes de l'industrie moderne*) by Sydney and Beatrice Webb, in-8°, London, Longmans, Green and C°, 1898.

La plupart des chapitres de ce volume ont paru dans diverses revues, telles que : *The Nineteenth century*, *the Contemporary Review*, *the Economic Journal*, *the Quarterly Journal of Economics*. Les deux auteurs professent les mêmes idées et sont, comme on sait, les *leaders* du *fabianisme*, du socialisme temporisateur. Ils ne croient pas à la possibilité du socialisme *catastrophique*, c'est-à-dire révolutionnaire qui prétend renverser de fond en comble, du jour au lendemain, l'ordre de choses existant et le remplacer par un ordre nouveau, de nouveaux cieux, une nouvelle terre, qui sortiront tout organisés de leur cerveau, comme Minerve de la tête de Jupiter. Non ; M. Sydney et Mme Béatrice Webb veulent nous inoculer le socialisme graduellement, à petites doses incessamment répétées.

Les principes fondamentaux de leur système sont les mêmes, à peu de choses près, que ceux des autres socialistes, même des marxistes ; ils ne diffèrent que sur les moyens et la méthode à employer pour régénérer la société. Comme tous les socialistes, ils supposent qu'il existe un antagonisme essentiel et radical entre capital et travail, entre patron et ouvrier et que, dans cette lutte, les ouvriers se trouvent dans un état d'infériorité réelle. Ils sont par conséquent adversaires résolus de l'individualisme, c'est-à-dire de l'autonomie individuelle.

« Une expérience sociale de cinquante ans, dit Sydney, a détruit la foi du monde dans la validité des principes individualistes, comme base d'un ordre social décent ».

On disait déjà cela il y a cinquante ans et Dunoyer, Garnier et les autres économistes répondaient que l'expérience ne pouvait rien prouver, puisque l'individualisme n'était pas encore appliqué intégralement ; ils démontraient que c'est au peu qui en avait été accordé que l'on devait les progrès réalisés pendant ce demi-siècle. M. Sydney Webb lui-même parle « des splendides conquêtes de la Révolution industrielle sur la nature». Qu'est-ce donc qui a fait ces conquêtes, si ce

n'est l'individualisme relatif de ces cinquante années? Qu'est-ce qui a retardé ce progrès, si ce n'est le légisme, *fabianiste* ou non? L'expérience des cinquante dernières années ne dément pas les résultats des cinquante années précédentes.

On pense bien que ces considérations n'arrêtent pas nos auteurs : leur siège est fait, et ils prophétisent que le salut des ouvriers dans la lutte inégale qu'ils ont à soutenir contre les patrons ne peut venir que de la législation. On a déjà beaucoup fait dans cette voie en ces derniers temps; les *fabiens* s'extasient sur les bienfaits qu'ont procurés à la classe ouvrière les *factory acts* et ne demandent rien moins que de les étendre progressivement sur tout et sur tous : réglementation du travail pour les hommes aussi bien que pour les femmes et les enfants, suppression du travail *at home*, et enregistrement de tous les ouvriers et ouvrières dans de grands établissements industriels afin que l'application des lois de fabrique soit plus facile à contrôler.

Ces mesures et d'autres analogues ne sont qu'un acheminement à la socialisation. Il ne faut pas que, par la terre au paysan, la mine au mineur, l'usine au travailleur, il reste encore des traces de l'individualisme, c'est là du « faux socialisme » ; le vrai socialisme consiste à collectiviser; son but n'est pas la subdivision de la propriété (capital et terre), mais son contrôle et son administration par les représentants de la communauté.

On oublie de nous définir la communauté. Est-ce la commune? La concurrence continuera entre les communes. Est-ce le département, la province, la nation? La concurrence aura lieu entre départements, provinces ou nations, au lieu d'avoir lieu, comme aujourd'hui, entre individus ou petites sociétés, et les maux qu'elle causera seront d'autant plus terribles que les communautés seront plus puissantes. Il faudra donc *mondialiser* la propriété et son administration, c'est-à-dire faire de toute la terre une seule communauté. C'est inévitablement à ce résultat que conduit le *fabianisme*.

« Si un homme, dit M. Webb, veut avoir la liberté de travailler ou de ne pas travailler, comme il lui plaît, il fera bien d'émigrer à l'île de Robinson Crusoé ou autrement de devenir millionnaire. Supposer que les affaires industrielles d'un Etat compliqué puissent être dirigées sans une subordination et une discipline strictes, sans obéissance aux ordres, et sans allocation définie pour l'entretien, est un rêve, non de socialisme, mais d'anarchisme ».

Le difficile sera de trouver une île déserte comme Robinson et d'y vivre tranquille quand toute la terre sera communalisée; en tout cas, ces aveux nous apprendraient, si nous ne le savions d'avance, que le despotisme le plus absolu est la condition *sine quà non* du socialisme.

Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire sur le socialisme *fabien* et il serait même fort à désirer qu'on en fît une réfutation en règle, mais ce n'est pas ici le lieu.

Si nous laissons de côté la partie doctrinale des *Problèmes de l'industrie moderne*, nous reconnaîtrons sans peine que les monographies de Sydney et Béatrice Webb sont faites avec beaucoup de soin et renferment des documents et des observations d'un grand intérêt. Nous signalerons particulièrement les chapitres : Salaires des femmes, les femmes et les *factory acts*, la règlementation des heures de travail, les juifs de l'*East London*, le *sweating system*, etc.

Le problème de l'inégalité des salaires entre les hommes et les femmes, dit M. Webb, dépend d'un grand nombre de causes. La femme gagne moins que l'homme, non seulement parce qu'elle produit moins, mais aussi parce que ce qu'elle produit est ordinairement évalué à un taux plus bas sur le marché. Où l'infériorité du gain existe, il y a presque toujours infériorité de travail. Autres causes de dépréciation du travail des femmes : elles ont un plus bas standart de vie ; faisant ordinairement leur ménage, leur cuisine, leurs raccommodages, elles vivent plus économiquement que les hommes ; le travail des femmes mariées, celui des prostituées, tend à faire baisser leurs salaires ; bref, « les réels ennemis de l'ouvrière ne sont pas les hommes, qui insistent toujours pour qu'elles aient de plus hauts salaires, mais ce sont les « amateurs » de son propre sexe ».

La discussion du chapitre sur la règlementation du travail demanderait un long article. L'auteur croit que la réduction des heures absorbera les inemployés. Il suppose que la situation privilégiée ainsi faite aux ouvriers de l'industrie n'y attirera plus les paysans ; il suppose encore que les juifs chassés des autres pays n'afflueront plus en Angleterre et n'y feront plus baisser les salaires ; si, comme nous le croyons, ces hypothèses étaient fausses, la réduction des heures de travail produirait l'effet diamétralement opposé à celui qu'on en attend : elle augmenterait le nombre des inemployés et déterminerait une recrudescence du *sweating system*.

Le livre de Sydney et Béatrice Webb est bien écrit ; il est regrettable que tant de talent soit employé à soutenir une cause si fausse ; en le lisant nous nous sommes souvent dit : Quel dommage que vous ne soyez pas des nôtres !

H. Bouet.

Le féminisme aux États-Unis, en France, dans la Grande-Bretagne, en Suède et en Russie, par Kaethe Schirmacher, in-16°. Paris, Armand Colin et Cie, 1898.

Le féminisme est un mouvement social qui ne se manifeste guère que dans les pays les plus avancés en civilisation. D'où cela vient-il ? Est-ce que le progrès ne profite pas aux femmes autant qu'aux hommes ? Est-ce que, affinant la sensibilité, l'intelligence et la moralité des femmes, il les rend plus exigeantes que leurs aïeules ? Mme Schirmacher ne nous renseigne pas sur les causes de ce mouvement. Elle se contente de nous exposer aussi exactement que possible les origines et l'état actuel du mouvement féministe et de montrer ce qui le caractérise dans chacun des pays étudiés. Mais elle s'acquitte admirablement de cette tâche. Son petit livre de 80 pages est un modèle de clarté et de concision, un vrai petit arsenal où devront puiser tous les combattants. Cet ouvrage n'en est que plus difficile à résumer, mais il est peu utile de le faire, car tous les intéressés pourront et voudront le lire entièrement. Nous nous bornerons donc à en extraire quelques documents pour donner aux lecteurs un avant-goût de cette excellente étude.

Aux Etats-Unis, à la suite de la guerre de l'Indépendance, le droit de suffrage fut restreint aux habitants mâles libres. C'est à cette date que Mme Schirmacher fait remonter l'origine du féminisme. La guerre de Sécession n'a pas mis fin à l'inégalité des sexes, mais peu à peu le mouvement a pris de l'extension et, de 1861 à 1897, 24 Etats et 2 territoires ont accordé, dans une plus ou moins large mesure, l'électorat et l'éligibilité aux femmes, et ils s'en sont bien trouvés, paraît-il. « Partout l'admission des femmes au vote a rendu les élections moins tumultueuses. Il n'est pas sans intérêt de noter que les femmes ont écarté ceux d'entre les candidats dont la vie privée n'était pas honorable. En outre, elles ont fait parvenir au pouvoir les partisans de la lutte contre l'alcool et la prostitution réglementée.

« Les femmes faisant partie des municipalités ont mis fin au gaspillage des deniers publics, ont pourvu à des services fort négligés en Amérique, tels que le balayage et l'éclairage des rues, et ont créé dans maints endroits une assistance publique intelligente et sans favoritisme. »

Mme Schirmacher remarque qu'il y a moins d'illettrés aux Etats Unis parmi les femmes que parmi les hommes : 89 p. 100 des femmes blanches et 22,4 p. 100 des femmes noires savent lire et écrire. La femme a une part beaucoup moins considérable dans la criminalité du pays que l'homme. L'auteur en conclut qu'une plus grande extension

donnée au suffrage des femmes ne pourrait qu'introduire dans les élections plus d'intelligence et plus de moralité.

La femme américaine, d'ailleurs, n'attend pas passivement qu'on lui accorde des droits, elle les prend, si bien que toutes les professions lui sont aujourd'hui accessibles. Les femmes représentent 95 p. 100 du personnel de l'instruction primaire, et l'on trouve que les institutrices exercent une influence heureuse sur l'éducation nationale. D'autres enseignent dans les écoles secondaires. Un certain nombre occupent des chaires d'enseignement supérieur dans les universités. Le nombre des institutrices dépasse 300.000. Celui des femmes professeurs dans les collèges et les universités dépasse 900. Les femmes-médecins sont au nombre de 4.555. Depuis 1896, les tribunaux américains ont admis les femmes-avocats ; leur nombre est évalué à 250. Enfin les femmes qui, jadis, n'avaient pas d'âme, ou du moins si peu que les théologiens ne pouvaient l'apercevoir, se chargent aujourd'hui du soin de l'âme des autres. Plus de 1.250 femmes sont actuellement ministres d'un culte aux Etats-Unis.

Le féminisme anglais tient beaucoup de son cousin d'Amérique : esprit d'initiative, audace, ténacité, grandes organisations. Inutile de s'y arrêter.

En France, la note change. Le mouvement féministe manque de vigueur et de vitalité. Au lieu d'un petit nombre de grandes associations nationales, comme aux Etats-Unis et en Angleterre, on ne voit que de petites sociétés féministes, composées d'un nombre très restreint de membres, — l'état-major et c'est à peu près tout — et limitées à une seule ville, Paris.

La Suède est mieux partagée, le mouvemeut va tout seul, et cela d'autant plus facilement que les chambres législatives et le souverain même le favorisent.

La Russie étant moins avancée en civilisation que les pays latins et anglo-saxons, la condition de la femme y devrait être moins bonne et le mouvement de réaction plus intense ? Il n'en rien. La fortune personnelle de la femme russe, ses acquêts, son salaire lui appartiennent en propre et, à moins d'une autorisation spéciale, le mari ne peut même pas administrer la fortune de sa femme. Dans les villes, les femmes propriétaires et contribuables sont électeurs pour les conseils municipaux. Elles votent par délégation. Toute femme propriétaire et contribuable vote également par délégation pour les assemblées provinciales. Ces faits et plusieurs autres analogues, que l'on pourrait citer, ne semblent-ils pas dénoter que la question des sexes est mieux résolue par les *barbares* que par les civilisés et que nous faisons fausse route

dans ce que nous appelons le progrès de la civilisation ? La question vaudrait la peine d'être approfondie, mais ce n'est pas ici le lieu.

Le petit livre de Mme Schirmacher est une précieuse contribution à la question féministe ; c'est un travail consciencieux, impartial, rempli de renseignements et des statistiques les plus récentes et, par surcroît, très bien écrit quoique l'auteur soit étrangère. On regrette seulement de ne pas rencontrer, parmi tous ces faits si bien exposés, plus d'impressions personnelles.

H. Bouet.

Toynbee-Hall. Une colonie Universitaire en Angleterre, par René Claparède in-16°, Paris. Larose 1898.

Les Anglais ne se contentent pas de coloniser au dehors, ils colonisent aussi chez eux. Des universitaires se sont imposé le devoir de vivre des mois et même des années au milieu des pauvres de Londres, afin de les mieux connaître et de les aider à sortir de leur misère. La tentative a eu quelque succès et une société civile s'est fondée sous le nom de *Universities Settlements Association.* (Société pour la création de colonies universitaires.)

Les fondateurs ont emprunté, en s'adressant à des amis, une somme de 300.000 francs à 4 p. 100. Ils ont acheté et restauré une vieille école qui est devenue Toynbee-Hall, du nom de l'un des principaux promoteurs du mouvement.

Le but de ces colonies est de relever les pauvres de leur déchéance, tant au point de vue moral, intellectuel et artistique, qu'au point de vue matériel. « Les pauvres, dit M. Claparède, ont besoin de quelque chose de plus que de nourriture matérielle, de vêtements chauds ou de logements propres; ils ont le besoin profond de participer aux jouissances élevées que procurent aux classes riches l'éducation supérieure, les voyages, les relations sociales, les beaux-arts. » C'est ce que les gradués des universités d'Oxford et de Cambridge, qui vont s'établir parmi les pauvres, se proposent de leur procurer. Ils leur facilitent les moyens d'obtenir des propriétaires des logements salubres, d'envoyer leurs enfants à la campagne pendant les vacances. Ils font aux adultes des cours et des conférences. Ils organisent des distractions, des excursions, des jeux, des concerts, des musées.

« Des milliers d'ouvriers et d'ouvrières se pressent respectueux devant les toiles exposées *Commercial Street*. En 1895, 245 tableaux furent exposés, prêtés par 95 peintres ou amateurs. L'Exposition fut visitée, pendant les vingt jours de sa durée, par 62.500 personnes. »

Ne risque-t-on pas, par ces moyens artificiels, de développer chez le peuple le snobisme plutôt que le véritable sens esthétique? Quoi qu'il en soit, nous ne blâmerons pas le principe des Colonies Universitaires, puisqu'elles reposent sur l'initiative privée, et que d'ailleurs les Anglais, toujours pratiques, ont soin de ne pas adopter le principe de la gratuité absolue qui régit nos associations polytechniques, philotechniques etc. pour l'instruction populaire.

A Toynbee-Hall, les cours réguliers s'étendent sur une période de trois ans. L'année scolaire est divisée en 3 trimestres, 2 d'hiver et 1 d'été. Le prix de l'inscription pour chaque cours ou série de leçons est de 1 shelling par trimestre. Tous les « étudiants » de Toynbee-Hall sont groupés en une société. Les membres payent une faible cotisation annuelle.

Si on me demandait, conclut M. Claparède, ce qu'a fait Toynbee-Hall, je répondrais: 1° Il a tendu à diminuer la défiance entre les classes; 2° Il a contribué à faire entrer dans l'administration locale un esprit plus élevé.

N'y aurait-il pas des moyens moins prétentieux, plus efficaces et plus économiques d'obtenir les mêmes résultats? C'est une question qu'il n'est pas facile de résoudre et que nous nous contentons de soumettre à l'examen des philanthropes qui voudraient tenter de faire mieux encore que les colons universitaires.

H. Bouet.

Bibliothèque de Philosophie contemporaine. La Philosophie de Nietzsche, par Henri Lichtenberger, 2e édition, in-16°, Paris. Félix Alcan, 1898.

Nietzsche a eu le privilège d'être lu et discuté non pas seulement par les hommes *du métier*, mais aussi par le grand public. La plupart des revues et journaux philosophiques ou littéraires ont publié des études sur sa personne et son œuvre; ses admirateurs n'hésitent pas à voir en lui le penseur le plus original et le plus profond de l'Allemagne moderne, le premier moraliste du siècle, le Darwin de la morale. Mais de même qu'il a des partisans enthousiastes, il a aussi des adversaires qui le traitent d'ignorant, d'imbécile, de détraqué, de perturbateur de la santé et de la morale publiques.

Tout le monde ne pouvant lire les 12 volumes qui forment jusqu'à ce jour le bagage littéraire de Nietzsche, les Français notamment en étant empêchés par ce fait que la traduction n'est pas encore publiée, il était bon que l'on fît un résumé de sa philosophie, afin que chacun

pût juger, au moins approximativement, qui a raison des laudateurs ou des détracteurs. C'est ce qu'a pensé M. Lichtenberger et ce qui l'a déterminé à publier ce volume.

Après l'avoir lu attentivement, l'impression qui nous en reste, c'est qu'il y a exagération de part et d'autre. Nietzsche nous paraît souvent original, quoiqu'il ne le soit pas autant que le croient ses partisans, mais il est rarement profond; il n'est pas un ignorant, encore moins un imbécile, mais il n'est pas très savant, notamment dans les sciences qui devaient l'intéresser plus directement : la philosophie et l'histoire; il se soucie peu de la logique et il est exagéré dans presque toutes ses affirmations. Cette dernière qualité, si c'en est une, est très propre à entraîner l'admiration des hommes superficiels, et c'est principalement à elle que Nietzsche doit sa gloire et son succès.

A l'appui de cette appréciation, qui paraîtra peut-être trop absolue, donnons quelques exemples.

Dès son enfance, Nietzsche a l'horreur et le mépris de toute espèce de mensonge et de dissimulation : il a la conviction que l'amour du vrai doit être le principe directeur de notre vie entière. Ce sentiment est très louable, mais il n'est pas rare et il le serait encore moins si, sous prétexte d'éducation, on ne faussait pas autant qu'on le fait l'esprit et le cœur des enfants. Mais ce qu'on peut reprocher à Nietzsche, c'est de ne pas rester logique avec sa conviction, c'est de faire l'apologie du mensonge des prêtres, c'est de subordonner la vérité à l'illusion, de dire que l'illusion est au moins aussi bienfaisante, aussi nécessaire à l'humanité que la vérité, que le mensonge est peut-être la condition essentielle de la vie. « La question, pour nous, est celle-ci : dans quelle mesure est-il (un jugement reconnu faux) utile à la conservation ou au développement de l'espèce. »

La contradiction est manifeste, pour la résoudre, il aurait fallu approfondir la question, examiner si le mensonge peut être utile et si la vérité peut être nuisible au développement de la vie, ce que Nietzsche ne paraît pas avoir fait.

La sensiblerie, la pitié vraie ou simulée est beaucoup trop à la mode de nos jours et nous ne pouvons qu'approuver Nietzsche de l'avoir combattue ; mais en voulant redresser l'arbre tordu, il l'a brisé en sens contraire. Il condamne la pitié, parce qu'il trouve qu'une âme noble doit cacher ses misères et ne pas chercher à voir celles d'autrui; « demander la compassion est un manque de dignité, en témoigner un manque de tact. » Cela est bien, quoique exagéré. L'analyse qu'il fait de ce sentiment, (v. p. 119 et suiv.) est aussi assez exacte ; mais, sous prétexte de combattre la lâcheté, la peur de souffrir, il va jusqu'à préconiser la cruauté, faire l'apologie de la guerre et demander

que le sage soit dur, non seulement pour soi, ce qui est bien, mais aussi pour les autres.

Ces exagérations sont bien faites, je le répète, pour les esprits superficiels qui aiment le paradoxe et qui ne se meuvent que par bonds, comme dirait Montaigne; à la rigueur, elles ne seraient pas déplacées au théâtre et dans le roman; mais dans des œuvres philosophiques, il faut plus de pondération.

Les idées de Nietzsche sur la nature humaine ne sont ni nouvelles ni exactes. L'homme primitif était une « bête de proie », qui est devenue d'une lâcheté méprisable on ne sait trop pourquoi ni comment, car il il ne faut pas demander à ce philosophe de liaison dans les idées. Il faut que cela finisse et qu'à l'homme actuel succède le *surhomme*. Qu'est-ce que le surhomme? C'est l'homme d'une haute culture intellectuelle et morale, de la morale nietzschéenne, qui consiste à être sans pitié, dur pour soi, mais surtout pour les autres.

« L'esclavage, dit-il, est une des conditions essentielles d'une haute culture : c'est là, il faut bien le dire, une vérité qui ne laisse place à aucune illusion sur la valeur absolue de l'existence... La misère des hommes qui végètent péniblement doit être encore augmentée pour permettre à un petit nombre de génies olympiens de produire les grandes œuvres d'art. » On voit que le *surhomme* doit avoir pour contre-partie le *sous-homme*, Cette perspective n'est pas pour déplaire aux génies olympiens qui espèrent être du bon côté, et cela explique, en grande partie, le succès que Nietzsche a obtenu près d'eux; mais les autres?...

La société *surhumaine* sera donc aristocratique. Nietzsche admet qu'un peuple est un détour que prend la nature pour produire une douzaine de grands hommes et pose en principe que : « l'humanité doit toujours travailler à mettre au monde des individus de génie »; elle n'a qu'un seul devoir : « hâter la naissance et le développement du philosophe, de l'artiste, du saint en nous et hors de nous, et collaborer ainsi à la suprême perfection de la nature. » Le jeune *surhomme* dira : « Je vois au-dessus de moi quelque chose de plus élevé, de plus humain que ce que je suis moi-même: aidez-moi tous à atteindre cet idéal, comme je viendrai moi-même en aide à celui qui pensera comme moi et souffrira comme moi. »

On comprend qu'une telle philosophie soit du goût de nos *sous-hommes*, de nos ratés et déclassés, qui sont incapables d'arriver à rien par leurs propres efforts. Aidez-moi tous, et ensuite, moi, je viendrai en aide, non pas à tous ceux qui m'auront aidé, mais seulement à « celui qui pensera comme moi. » Quels philosophes, quels artistes, quels saints ce régime nous donnerait!

Nietzsche, dit M. Lichtenberger, croit à l'inégalité nécessaire des hommes et veut une société aristocratique, divisée en castes bien définies, ayant chacune leurs privilèges, leurs droits, leurs devoirs. La caste inférieure est celle des petites gens, des médiocres, de tous ceux qui ont pour vocation naturelle d'être un rouage de la grande machine sociale. Ce sont évidemment des esclaves, si l'on veut, des « exploités », puisqu'ils entretiennent à leurs dépens les castes supérieures et qu'ils leur doivent obéissance ; au-dessus d'eux vient la caste des dirigeants, des gardiens de la loi, des défenseurs de l'ordre, des guerriers ; à leur tête est le roi, leur chef suprême à tous. Ils exercent la partie matérielle en quelque sorte du pouvoir, ils sont le rouage intermédiaire qui transmet à la foule des esclaves la volonté des véritables dominateurs. La première caste enfin, celle des maîtres, des sages, des « créateurs de valeurs » donne l'impulsion à tout l'organisme social, et doit jouer sur la terre, parmi les hommes, le rôle que tient Dieu dans l'univers tel que le conçoivent les chrétiens. C'est pour les Maîtres, et pour eux seuls, qu'est faite la morale du surhomme.

On voit que cet idéal social n'a rien de nouveau ni d'original que l'audace avec laquelle il est formulé.

Quant à la morale du surhomme, on a vu qu'elle consiste à être dure pour soi, mais surtout pour les autres. « Le sage doit savoir supporter la vue de la souffrance d'autrui ; bien plus, il doit *faire souffrir* sans se laisser dominer par la pitié, tout comme le chirurgien manie d'une main ferme et sûre son bistouri sans se laisser troubler par l'idée des tortures où se débat le patient. C'est là ce qui demande le plus de véritable grandeur d'âme. »

Il y a toutefois cette différence que le chirurgien n'opère que sur la demande du patient, et qu'il opère sur un malade, tandis que le surhomme ne demande pas l'avis de l'homme qu'il veut faire souffrir et que, dans ce dernier cas, le chirurgien nous paraît plus malade que le patient.

M. Lichtenberger cherche à excuser les exagérations de Nietzsche en disant qu'il « proclame très expressément que sa doctrine ne s'adresse qu'à un petit nombre d'élus et que la foule des médiocres doit vivre dans l'obéissance et la foi. En bonne justice, on ne peut donc condamner ses théories sous prétexte que des médiocres et des impuissants gonflés de vanité lui empruntent quelques-uns de ses préceptes, arbitrairement détachés de l'ensemble de sa doctrine, pour justifier leurs appétits de jouissance égoïste ou leurs extravagantes prétentions à la grandeur. »

Depuis quand une doctrine sociale peut-elle ne s'adresser qu'à un petit nombre d'élus ? Tous les hommes en société ne sont-ils pas soli-

daires? Il est visible pour nous que la maxime de Pascal s'applique parfaitement au surhomme de Nietzsche : Nous ne sommes ni anges ni bêtes, le malheur est que, qui veut faire l'ange fait la bête. On en verrait de belles, si la doctrine du surhomme prenait assez d'extension pour être réalisée, ne fût-ce que partiellement.

ROUXEL.

LE PARTICIPATIONNISME OU LA JUSTICE DANS L'ORGANISATION DU TRAVAIL, par A. COUTAREL, in-8° Paris, V. Giard et E. Brière 1898.

Le titre seul de ce livre implique qu'en dehors de la participation il n'y a qu'injustice dans l'organisation du travail, et c'est effectivement la thèse que soutient l'auteur. « La liberté absolue, le *laisser faire*, qu'on a si justement appelé *struggle for life*, est l'oppression du faible par le fort, le travail est l'esclave du capital. » Où M. Coutarel a-t-il vu la liberté *absolue* à l'œuvre? Nous ne l'avons vue que partiellement il y a environ un siècle et, depuis lors, malgré toutes les entraves, les salaires n'ont cessé de monter et l'intérêt du capital de descendre, ce qui prouve manifestement que le travail n'est pas l'esclave du capital. De plus, avec cette liberté boiteuse, les produits se sont multipliés dans une proportion sans précédent historique, ce qui est la première des conditions requises pour résoudre le problème de la misère. La liberté, même restreinte comme elle l'est, ne paraît donc pas si mauvaise que M. Coutarel semble le croire.

La vraie cause de l'antagonisme des deux facteurs de la production, dit notre auteur, c'est l'organisation actuelle du travail, le salariat. L'économie dite ORTHODOXE est impuissante non seulement à résoudre le problème ouvrier, mais encore à atténuer le conflit créé par le salariat entre les patrons et les ouvriers.

Voilà des assertions qui demanderaient des preuves non pas de fait — puisque l'économie dite orthodoxe n'a jamais été intégralement appliquée, — mais de raison. M. Coutarel nous promet bien, dans sa préface, l'analyse du phénomène productif, analyse qui pourrait éclairer sa lanterne, mais il oublie de tenir sa promesse, c'est en vain que nous avons cherché cette analyse, dans les 380 pages de son livre.

Qu'est-ce donc qui résoudra la question ouvrière? C'est le participationnisme. « Le participationnisme n'a pas d'autre but que d'améliorer et de transformer la *loi d'airain* en un contrat humain et équitable. » On voit que M. Coutarel en est encore à la loi d'airain, répudiée depuis

longtemps par les socialistes même. D'après lui, la participation présente une foule d'avantages ; elle développe chez des ouvriers les qualités industrielles essentielles: l'ordre, la stabilité, le savoir, le dévouement. Mais c'est surtout aux patrons qu'elle est profitable. Le patron a intérêt à associer ses ouvriers à ses bénéfices, surtout dans la grande industrie où la surveillance est moins directe et le *coulage* plus facile. La part du lion, dans les avantages qui résultent d'efforts plus grands de la part du travail, reste au capital. « Tout en apportant un léger soulagement à la misère des travailleurs, la participation a été surtout profitable aux employeurs. »

S'il en est ainsi, il n'y a donc qu'à *laisser faire* les employeurs, ils entendent assez leurs intérêts pour embrasser avec empressement un système si lucratif et en même temps si philanthropique en apparence. Mais il y a lieu de croire que ces avantages ne sont pas si considérables qu'on le dit, puisque, d'une part, il n'y a encore que 500 maisons qui aient adopté la participation, quoique le système ait déjà un demi-siècle d'existence; et que, d'autre part, tous les participationnistes réclament du gouvernement des faveurs de toutes sortes pour les industriels qui appliquent leur système.

L'un demande, pour tout patron qui, par contrat, aura admis ses ouvriers ou employés à participer aux bénéfices de son entreprise, l'exemption de la contribution de la patente pendant cinq ans. Un autre veut que l'Etat introduise la participation dans les industries qu'il exerce et que les départements et les communes suivent son exemple, comme si l'Etat et ses substituts devaient faire des bénéfices. Celui-ci trouve que la participation doit être imposée aux adjudicataires de travaux publics. Le prétexte donné à l'appui de cette proposition est que l'État est un bon prince et qu'en travaillant pour lui on réalise de beaux profits. Ne vaudrait-il pas mieux, dand l'intérêt des contribuables — ouvriers en majorité — exiger que l'Etat soit tout simplement moins bon prince.

En voici d'autres qui émettent le vœu que la Participation, avec un grand P, soit rendue obligatoire dans toutes les sociétés anonymes, sous prétexte que ces sociétés sont privilégiées. D'autres encore désirent que, dans les Expositions, aucune récompense ne soit accordée aux établissements qui n'appliquent pas la participation et que de « hautes récompenses » soient prodiguées à ceux qui se seront convertis ; enfin, que soient traités en vrais bienfaiteurs du pays les patrons qui établissent la participation dans leurs établissements.

Bien entendu, M. Coutarel approuve tous ces projets et, il n'est pas seul de son avis. La plupart de nos graves législateurs prennent au sérieux ces grotesques élucubrations et finiront un jour ou l'autre par

les transformer en textes de lois. Le difficile sera de s'entendre sur le genre de participation à adopter et à imposer. Le principe de la participation de M. Coutarel n'est pas le même que celui de M. Charles Robert ; celui de M. Charles Robert n'est pas le même que celui de plusieurs autres participationnistes.

Bref, tous ces réformateurs du salariat n'ont guère de commun que le peu de connaissances qu'ils possèdent des lois naturelles de l'économie politique. M. Coutarel en particulier se distingue par le superficialisme de ses connaissances. Il parle de M. Bacon (p. 19), qui a découvert que la nature ne procède pas par bonds, comme d'un contemporain. Il n'y a guère d'erreurs ou de demi-vérités pouvant entrer dans son livre qui lui aient échappé. Il parle du célèbre « enrichissez-vous » de Guizot, comme de la maxime suprême des économistes ; il ignore sans doute que Guizot n'a pas dit : enrichissez-vous par n'importe quel moyen, mais *par le travail et l'économie*. Tout cela, joint à l'oubli de donner une « analyse du phénomène productif », qui aurait dû former la base même de son ouvrage, n'a pas empêché M. Coutarel d'obtenir le prix au concours du Musée social sur la Participation.

Si. M. Coutarel manque de connaissances économiques, ou du moins n'en fait pas parade, il ne manque pas de bonnes intentions. Il cherche un moyen terme entre le socialisme et l'individualisme, sans définir ces deux mots, et, chemin faisant, il adresse quelquefois de justes critiques au collectivisme.

« Que serait la liberté de la presse, quand l'État tiendrait à sa discrétion tous les directeurs de journaux, tous les imprimeurs, tous les éditeurs ? Que deviendrait la liberté de réunion, quand l'État serait seul propriétaire des salles et de tous les locaux où l'on peut se réunir ? La liberté de conscience, la liberté d'association ne seraient-elles pas outrageusement foulées aux pieds, quand l'Etat, dispensateur du travail, pourrait le refuser à ceux qui auraient la courageuse imprudence de ne pas se soumettre à sa doctrine et de ne pas admirer ses principes ? »

Voilà qui est bien ; mais on ne peut réagir efficacement contre le collectivisme quand on admet, comme le fait M. Coutarel, son principe fondamental : qu'il y a antagonisme naturel entre le capital et le travail, que la liberté est l'injustice dans l'organisation du travail, que les patrons sont des sortes de vampires qui n'accordent de salaire aux ouvriers que tout juste ce qu'il faut pour les empêcher de mourir de faim. M. Coutarel fera bien de soumettre ces principes, qu'il a faits siens, à une nouvelle analyse.

ROUXEL.

Societa Reale di Napoli. Atti della reale Accademia di scienze morali e politiche (*Société royale de Naples. Actes de l'Académie royale des sciences morales et politiques*). 29e volume, in-8o. Napoli, tipogr. della R. Università, 1898.

Comme toujours, les mémoires lus à l'Académie des sciences morales et politiques de Naples traitent des sujets les plus variés : religion, philosophie, histoire, politique, sociologie, y figurent tour à tour. Le présent volume, 29e de la collection, renferme douze mémoires. Nous n'analyserons, et encore brièvement, que ceux qui nous paraissent présenter le plus d'actualité, car plusieurs de ces mémoires sont longs et la place nous est mesurée.

Le premier, le *christianisme et la question sociale*, est de M. Alessandro Chiappelli. L'auteur constate que, dans leurs congrès, dans leurs discours et leurs écrits, les socialistes se proclament irreligieux et ennemis du christianisme. Néanmoins, quelques-uns concèdent que la religion est une affaire privée, ce qui implique que la religion n'est pas radicalement incompatible avec la revendication des droits du prolétariat moderne. Malgré cette conversion, le catholicisme ne peut s'identifier avec le socialisme, puisque celui-ci est aujourd'hui matérialiste et irreligieux ; mais il peut encore moins s'associer à la réaction contre le socialisme. En un mot, les catholiques sont plus près du socialisme qu'ils ne le croient et le veulent.

L'Académie s'excuse d'insérer dans ses *actes* un mémoire de M. Pasquale Turiello : *Le spiritisme italien et la science*, mais elle s'exécute tout de même. C'est un grand pas de fait dans la voie de la tolérance. M. Turiello donne un résumé historique des phénomènes spirites ; il relate en détail les expériences faites en ces derniers temps par des savants *di primo cartello* avec la *média* Eusapia Paladino, desquelles il résulte que l'on pourra bientôt compter les hommes sérieux qui nieront la réalité du spiritisme. Quant à l'explication des faits, M. Turiello discute les théories proposées par divers savants, *l'inconscient*, *la force radiante*, etc., et il montre que tous ces systèmes expliquent le mystère par le mystère. L'auteur assure que ce ne sont pas les diables, comme le croient beaucoup de catholiques, qui produisent les manifestations spirites, parce qu'on n'y remarque rien de diabolique. Son opinion est que ce sont véritablement les esprits ou âmes des morts qui sont les agents de ces phénomènes; et il ajoute que beaucoup de prêtres et de pasteurs partagent cette manière de voir. Un abîme s'ouvre aux confins des sciences naturelles, il est temps que les philosophes cherchent à le sonder. Telle est la conclusion de M. Turiello.

L'organisme dans l'Etat moderne, par Frédéric Persico, est une très bonne critique du parlementarisme et des principaux projets de réforme qui ont été proposés jusqu'à ce jour. L'auteur termine en promettant à l'Académie un autre mémoire où il exposera ses idées sur l'organisation du suffrage. Nous serons donc obligés d'attendre à l'année prochaine pour avoir la solution du problème; en attendant, nous allons relever quelques faits et opinions qui nous paraissent dignes de remarque.

La caractéristique des gouvernements parlementaires est la prépondérance du pouvoir législatif sur les autres pouvoirs de l'Etat. La loi domine sur tous, même sur les rois, dans les monarchies constitutionnelles, et au fond la loi n'est que l'œuvre des Chambres électives. Les Chambres basses ou électives, originairement établies quasi dans le seul but de voter les impôts, ont multiplié leurs fonctions et la durée de leurs sessions, au point qu'elles entravent l'action des gouvernements par elles formés. En France, une moyenne de 800 projets de loi par an de 1877 à 1893, donne un total de 12.800 lois projetées, adoptées, repoussées ou amendées.

Pendant que les parlements sont ainsi dans un état de convulsions perpétuelles, le pays tombe dans une atonie complète. De tous les maux qui dérivent de cet état de choses, à qui la faute? Elle ne vient pas des gouvernants ni des députés, ou du moins pas d'eux seuls; elle ne vient pas non plus uniquement du peuple qui choisit mal ses représentants, mais surtout de la manière dont se fait la sélection par le peuple de ceux qui sont appelés à le régir. La maxime que tout peuple a le gouvernement qu'il mérite est vraie; mais dans les régimes parlementaires, si le gouvernement sort de la majorité des représentants du peuple, c'est le mode d'élection de ces représentants qui décide la question.

En fait, le besoin d'un système électoral qui réponde aux conditions et aux vrais intérêts du pays est senti par tout le monde. M. Persico passe ici en revue les systèmes électoraux proposés pour satisfaire à ces conditions; il repousse la maxime jacobine que, tous les hommes étant égaux, chaque citoyen est électeur de droit et égal à tout autre. En étudiant l'homme social, dit-il, on reconnaît l'inégalité de fait et de valeur entre les divers associés, et l'on peut en tirer la conséquence que tous ne doivent pas être électeurs au même degré. Il importe plus d'être bien représenté que d'être électeur. Le suffrage universel inorganique ne donne de valeur qu'au nombre, et l'homme ne compte pas comme élément social. Naturellement, avec ce système émergent les *condottieri* de la politique. Le suffrage universel doit être conservé,

c'est une nécessité, mais d'anarchique qu'il est, il faut qu'il devienne organique, il faut que le suffrage soit hiérarchisé.

Quelle sera cette organisation du suffrage universel? C'est ce que nous apprendra le prochain mémoire de M. Persico. D'après les principes que nous venons de lui emprunter, nous inclinons fort à croire que son système présentera beaucoup d'analogie avec celui que nous avons exposé dans la *Hiérarchie démocratique* [1].

Le mémoire de M. Raffaele Mariano tend à prouver que la *suprématie du pontife romain* n'est pas d'institution divine. Ce fut d'abord l'apôtre Jacques, et non Pierre, qui eut la prééminence sur les autres. Des divers documents examinés par l'auteur, il résulte que la suprématie du pape ne s'est établie que peu à peu.

Mais il ne suit pas de là que tout dans la papauté soit humain et par conséquent que tout soit vicié, *peccamineux* et caduc. La papauté est une des plus puissantes et, moralement, la plus grande institution que l'histoire de l'humanité ait peut-être jamais vue. M. Mariano voit le doigt de Dieu dans ce développement de la puissance papale. Comment serait-il possible, dit-il, qu'une institution, qui a si largement et si profondément influé sur l'évolution de l'histoire de l'humanité, se soit ainsi développée indépendamment de la volonté divine et sans qu'une providentielle disposition y ait en quelque sorte concouru?

Cet argument ne nous paraît pas très fort. D'abord, la puissance du pape n'est et n'a jamais été plus grande que celle de beaucoup d'autres chefs de religions passées et mêmes présentes; ensuite, c'est une question de savoir si son influence a été bonne ou mauvaise, si le progrès s'est fait par elle ou malgré elle et même contre elle. M. Mariano la trouve bonne, ou du moins y voit plus de bien que de mal; d'autres la trouvent néfaste et peuvent dire que ce n'est pas par la *volonté*, mais par la *permission* divine qu'elle a acquis une telle extension, ce qui est bien différent. Dans cette dernière hypothèse, la puissance papale serait la juste et naturelle punition de la servilité humaine, de la tendance excessive des peuples à abdiquer leur intelligence et leur volonté pour se soumettre paresseusement et égoïstiquement à la direction d'un prétendu représentant de Dieu sur la terre.

M. Mariano ne donne pas moins de bons conseils à la papauté. Il reproche au pape Pie IX de s'être proclamé omnipotent, infaillible, de s'être quasi divinisé; il constate que ce qui principalement agite et meut Léon XIII dans sa prodigieuse activité est la manie de recouvrer le pouvoir temporel; il lui conseille de ne pas récalcitrer plus longtemps

[1] Brochure in-8. Guillaumin et Cie, 1898.

contre une irrésistible nécessité historique, de se contenter du pouvoir spirituel et, qui plus est, de l'adapter aux méthodes rationnelles et à l'état actuel des sciences

Le mémoire de M. Aurelio Covotti, sur *la philosophie de Michel Psellus*, platonicien du XIe siècle, pourra servir de complément — en ce qui traite de la démonologie, — à l'étude de M. Turiello sur le spiritisme. M. Covotti croit que, pendant que Psellus restaurait à Byzance la philosophie platonicienne, cette philosophie était inconnue en Occident où l'aristotélisme seul régnait dans les écoles. « Tandis qu'en Occident surgissaient les grands systèmes théologiques aristotéliques, en Orient on cherchait à former un système théologique néo-platonicien. » C'est là une erreur de laquelle on devrait être revenu depuis qu'il a été publié des programmes d'études des XIe et XIIe siècles où le platonisme se trouve de pair avec l'aristotélisme. Ce n'est qu'au XIIIe siècle, ère des privilèges universitaires, que les écoles ont renoncé à Platon pour Aristote.

On voit que la Royale Académie de Naples travaille ferme et fait preuve d'une grande indépendance de vues. Nous souhaitons qu'elle continue ainsi et que les académies des autres pays l'imitent.

ROUXEL.

La SÉRIE AUTOGÈNE ET ASCENDANTE par CAMILLE MAGUÉ, (à la Flotte, île de Ré).

Ayant lu, dans le *Monde Economique* du 30 avril, le résumé, présenté par M. Brelay, d'un nouveau système politique dont le principe fondamental se ramène à « la série autogène et ascendante », j'ai voulu avoir des renseignements plus détaillés sur ce projet de réforme constitutionnelle et, grâce à l'obligeance de M. Brelay, je les ai obtenus.

Je désirerais maintenant les porter à la connaissance des lecteurs du *Journal des Economistes*. Quand on voit le désordre et le désarroi arrivés au point que des députés honnêtes gens se retirent de la vie politique, c'est-à-dire renoncent à servir plus longtemps de chaperons aux députés malhonnêtes qui trafiquent de leurs mandats, le mal est assez grave pour qu'on se décide enfin à le regarder en face et que l'on songe à y chercher remède.

Celui que préconise M. Magué repose sur ce principe fondamental : qu'il ne faut demander aux électeurs que ce qu'ils sont capables de faire en connaissance de cause. Ils sont en rapports constants avec les maires ; ils les connaissent, ils les voient à l'œuvre, ils peuvent contrôler

leur administration. Ils ont donc toute la compétence requise pour élire leurs maires.

Cette compétence, ils ne la possèdent plus pour élire les préfets et encore moins pour élire les chefs d'Etats. Ces organismes sociaux sont bien au delà de la portée de leur vue et ils n'ont pas de télescope, c'est-à-dire l'instruction suffisante pour faire un choix judicieux et pour contrôler la conduite de leurs mandataires.

Mais les maires connaissent les préfets, ils sont en rapports fréquents avec eux ; les préfets connaissent les chefs d'Etats. Le bon sens veut donc que les maires élisent les préfets et que les préfets nomment les chefs d'Etats; en un mot que la série administrative soit *autogène*, s'engendrant elle-même et *ascendante* au lieu d'être *descendante* comme elle l'est actuellement.

« Que penserait-on, m'écrit M. Magué, de gens qui voudraient construire une maison en commençant par la toiture ? On les prendrait à bon droit pour des fous. L'expérience dure pourtant depuis longtemps. »

Dira-t-on que les pouvoirs publics manqueraient d'autorité ? Les cardinaux nomment bien le pape; pourquoi les prêtres ne nomment-ils pas leurs évêques et les fidèles leurs prêtres, comme au bon vieux temps ? pourquoi les chefs d'Etats nommés par les préfets auraient-ils moins d'autorité sur le peuple que le pape sur les fidèles.

Par le moyen de la série autogène et ascendante, il y aurait de la part des électeurs, compétence et facilité de contrôle, et de la part des élus, égale compétence et responsabilité effective. Les abus seuls disparaitraient ou seraient du moins considérablement réduits. Avec ce système, nous aurions les fonctionnaires pour nous, au lieu de les avoir contre nous.

M. Magué étend naturellement sa série autogène et ascendante à tous les ordres de fonctions publiques : législative, judiciaire, religieuse.

L'auteur va jusqu'à soutenir que son projet est conforme à la loi de l'évolution.

Le suffrage politique, dit-il, a été donné en 1848 à tout citoyen majeur. Ce fut la première étape de l'organisation républicaine. La seconde étape, qui comprend l'élection des maires par les communes, n'est pas encore parcourue en entier ; en effet, nos petites communes n'ont eu le droit d'élire le maire qu'à partir de la loi du 12 août 1876 ; les grandes ne l'ont eu que le 28 mars 1882 ; Paris la capitale, ne l'a pas encore. La troisième étape sera sans doute l'élection du préfet par les maires ; et la suivante, l'élection des chefs d'Etats par les préfets.

M. Magué demande donc que son système soit appliqué progressivement et non tout d'un coup. Il entend aussi qu'il ne soit pas imposé d'autorité et que les esprits soient préparés à l'accepter ; et c'est dans

ce but d'éclairer le public qu'il demande la liberté de réunion et d'association — depuis si longtemps promise — pour tout le monde.

Il ne nous appartient pas de discuter ce système en détail ; nous en avons proposé nous-même un autre qui repose sur la même base : *série autogène et ascendante*, mais qui diffère sur plusieurs points. Qu'il nous suffise d'appeler l'attention des penseurs sur le principe. Ce n'est pas au moment où l'on arrivera au bout du fossé, où la révolution éclatera, qu'il sera temps de préparer une nouvelle constitution. Si l'on n'y a pas songé d'avance, on fera comme on a toujours fait : un pas en avant, deux pas en arrière.

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

La Souveraineté du peuple en France sous la troisième République, par Victor GELEZ, in-16° Paris, libr. de la *Revue socialiste*, 1897. — La souveraineté du peuple n'est pas moins illusoire sous la troisième République que sous les deux premières et même que sous les monarchies qui ont rempli les entr'actes. M. Gelez cherche, comme beaucoup d'autres, à organiser cette souveraineté d'une façon conforme à la justice et aux intérêts des populations. Il croit que le temps presse et que, si l'on ne prépare rien d'avance, il est à redouter qu'une révolution arrive et que cette révolution soit encore un avortement du progrès social.

L'organisation préconisée par M. Gelez consiste à maintenir le suffrage universel *par nations*. Actuellement, dit-il, il serait impossible de l'étendre au monde entier et de s'incliner *quand même* devant le résultat d'une consultation universelle.

Nous sommes parfaitement d'accord sur ce dernier point; quant au premier, il faudrait savoir ce que c'est qu'une *nation*, quelle quantité d'hommes, quelle étendue de territoire elle peut contenir pour que la consultation universelle ne soit pas une fumisterie. Or, il nous semble que même la Belgique et la Suisse sont déjà trop grandes pour que cette consultation soit sérieuse. Que dirons-nous donc des autres pays? Il faudrait donc fractionner les nations et hiérarchiser la souveraineté.

Actuellement, le peuple se borne, non pas à *choisir*, mais seulement à *nommer* ses mandataires. M. Gelez voudrait que l'on choisît avant de nommer et, pour ce faire, il propose d'appeler d'abord le peuple à

voter *sur des programmes* et seulement *après*, il élirait ses mandataires.

L'auteur demande aussi que l'inscription électorale — et *a fortiori* le vote — soit obligatoire. Cette obligation est unilatérale. Pour être logique, il faudrait demander que les électeurs soient rétribués comme en Grèce. Mais, alors, il faudrait aussi rétablir l'esclavage pour faire face aux dépenses. Qui votera par force, votera mal ; il vaut donc infiniment mieux laisser libre l'inscription a la votation. Cette brochure n'est pas moins à lire, pourvu que l'on sache discerner ce qu'elle contient de vrai de ce qui est contestable.

Les Sociétés ouvrières de production. L'association des tonneliers de Morlaix, par M. Ernest Brelay. Br. 8°. Paris, Guillaumin et Cie, 1898. — La ville de Morlaix est le centre d'un commerce assez important de beurre et de poisson que l'on expédie à l'étranger dans des barils. Le commerce du beurre ayant beaucoup diminué en ces derniers temps par suite des fraudes pratiquées par les exportateurs, l'industrie de la tonnellerie en a souffert par contre-coup. De là une grève des ouvriers tonneliers, qui a durée trentre-trois jours, et qui a abouti à un échec. Heureusement pour les ouvriers tonneliers, il s'est trouvé parmi eux un homme intelligent, actif, qui a su inspirer confiance à ses collègues et aux capitalistes morlaisiens. Il a pu ainsi fonder une société coopérative qui paraît avoir pleinement réussi du moins jusqu'à ce jour.

S'en suit-il de ce succès que le système coopératif soit meilleur que le système capitaliste et qu'il soit appelé à remplacer celui-ci ? M. Brelay ne le croit pas. « La constitution des tonneliers de Morlaix, dit-il, vaut ce que vaut son directeur. S'il mourait, il est fort probable que son œuvre ne lui survivrait pas longtemps, car la capacité industrielle et administrative est personnelle. Le succés de la coopérative de Morlaix prouve une fois de plus que le capital n'est pas l'ennemi-né du travail, puisqu'il a fourni les fonds nécessaires pour la mise en train ; et, bien loin d'infirmer le principe économique de la nécessité de l'unité de direction, il le confirme ; combien n'a-t-on pas vu de coopératives, après un moment de prospérité, tomber en décadence lorsque leur chef disparaissait ? »

Donc, à part de rares exceptions, la coopération industrielle n'est pas viable. « Neuf fois sur dix, au moins, les nouvelles associations ouvrières se dissoudront et fourniront des recrues au socialisme le plus violent, le jour où on les abandonnera à elles-mêmes, et où l'on cessera de leur assurer les subventions et les iniques privilèges qui les tiennent momentanément en l'air comme la corde soutient le pendu. »

Il ne faut donc pas interdire les coopératives, tant mieux si une sur dix réussit ; mais il faut cesser de les encourager, car c'est rendre un mauvais service aux ouvriers.

Essai d'interprétation et de critique de quelques concepts du marxisme, par Benedetto Croce, br. 8°. Paris, V. Giard et E. Brière, 1898. — Bien que l'œuvre de Karl Marx ait été souvent exposée, critiquée, résumée, et même concentrée dans des brochures de propagande, on n'est pas encore parvenu à introduire la lumière dans ce chaos. Malgré ses ardents défenseurs, la doctrine de Marx reste toujours obscure. « Les exposés, que l'on a faits du système de Marx, sont simplement matériels ; ils consistent même parfois, comme celui de M. Aveling, simplement en une série de petits résumés des différents chapitres, plus obscurs par conséquent que l'original lui-même. »

Après tant d'efforts stériles, il semble que les disciples devraient se dire : « Ce que l'on conçoit mal s'énonce obscurément, Marx ne s'est peut-être pas compris lui-même ; renonçons donc à l'interpréter. S'il a réellement découvert quelque chose, nous pourrons le redécouvrir nous-mêmes par la seule force de notre esprit en interrogeant les faits au lieu des textes ; et s'il n'a rien découvert, nous perdons notre temps à vouloir expliquer l'incompréhensible. »

C'est à cette conclusion que je pensais voir aboutir M. Benedetto Croce, surtout en le voyant écrire : « Il ne semble pas que l'auteur lui-même ait toujours eu une pleine conscience du caractère de sa recherche » ; en le voyant reconnaître que Marx «a poussé à ses conséquences extrêmes une idée assez peu heureuse de Ricardo » ; que si l'on voulait mettre d'accord toutes les formules que Marx et Engels ont données du matérialisme historique, « on se heurterait à des formules contradictoires qui ne permettraient pas à un interprète prudent et méthodique d'établir ce qui'a été pour eux, en général, le matérialisme historique. »

Ces constatations et d'autres analogues ne découragent pas M. Croce, qui essaie, à son tour, d'interpréter le marxisme, avec autant de succès que ses prédécesseurs. Il est sans doute inutile de suivre l'auteur dans cette voie : il convient que l'œuvre scientifique de Marx est incompréhensible, ou pour le moins incomprise, même par lui : — elle n'est donc pas scientifique — et il ajoute que la continuation de son œuvre politique est encore plus difficile que la continuation de son œuvre scientifique. Malgré cela M. Croce considère Marx comme « le plus remarquable *continuateur* de Nicolas Machiavel. » Qui aurait jamais pu s'attendre à ce rapprochement ?

—

Foreign trade of Argentina, Uruguay and Brazil, bug Theodore C. Search, in 8° Philadelphia, National Association of Manufacturers 1897. — Dans le but de donner plus d'extension à son commerce avec l'Amérique du Sud, l'Association nationale des manufacturiers des Etats-Unis d'Amérique a chargé une commission d'étudier sur place les ressources de l'Argentine, de l'Uruguay et du Brésil et d'indiquer les moyens par lesquels le commerce entre ces nations et les Etats-Unis pourrait être développé. Le présent volume est le résultat des recherches de la commission. C'est l'Angleterre qui fait la plus grande partie du commerce avec l'Argentine, l'Uruguay et le Brésil, M. Search évalue cette part à environ le tiers du commerce total; la France, l'Allemagne et les Etats-Unis se partagent à peu près également un autre tiers pourquoi les Etats-Unis font-ils si peu de commerce avec les Etats du Sud? Comment leur part peut elle être augmentée? La réponse à la première de ces questions suggère celle qui convient à la seconde.

Le commerce américain est dans la dépendance de son compétiteur anglais sous le rapport de la marine et des banques, c'est là un désavantage; mais, en dépit de ces conditions, une beaucoup plus grande part du commerce extérieur Sud Américain peut être assurée aux Etats-Unis moyennant d'assez faibles efforts. D'ailleurs, on peut se rendre indépendant de l'Angleterre pour les transports et les transactions financières, c'est à ce but qu'il faut tendre et c'est sur les moyens de l'atteindre qu'insiste principalement le rapport de la Commission.

Comme moyens secondaires d'étendre le commerce des Etats-Unis avec l'Amérique du Sud elle conseille d'établir des traités de commerce avec les Etats du Sud, fondés sur le principe de la réciprocité; d'envoyer dans l'Amérique du Sud des voyageurs de commerce familiers avec les langues et les mœurs des Espagnols et des Portugais.

Cette monographie est très soignée; elle est bourrée de chiffres et de renseignements précieux de tous genres sur les productions, l'industrie et le commerce des pays visités, de considérations sur les moyens de les exploiter. Devons-nous extraire quelques documents de ce rapport? Lesquels? tous sont d'un intérêt de premier ordre pour les intéréssés; mais nous ne le sommes guère, nous avons assez à faire d'exploiter nos propres colonies, sans songer à empièter sur celles des autres. Les négociants qui voudraient néanmoins porter leurs vues de ce côté devront consulter et méditer le rapport de la Commission américaine.

R.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : L'affaire de Fashoda et le mélinisme. — La protection coloniale à Pondichéry, — au Laos. — Le budget de 1899. — L'impôt général sur le revenu. — Les effets du dégrèvement des boissons hygiéniques à Paris. — Les droits sur les blés en Italie. — L'Etat, tuteur et moralisateur des jeunes détenus, en Hollande. — Le socialisme municipal et antisémite à Vienne. — Les plaies de l'Espagne.— La fièvre coloniale aux États-Unis.— M.Thomas Bailey Potter.

L'irritation violente que l'occupation de Fashoda par le capitaine Marchand a provoquée en Angleterre était certainement hors de toute proportion avec ce fait même ; elle a révélé un état d'esprit qui nous ramène aux mauvais jours de la guerre continentale. A quoi faut-il attribuer cette renaissance de vieux sentiments d'hostilité qu'on croyait éteints ? C'est, on ne peut en douter, à la politique de guerre commerciale que nos protectionnistes ont fait succéder à la politique pacificatrice des traités de commerce de 1860. Nous trouvons, à cet égard, des renseignements significatifs dans le rapport annuel de la Chambre de commerce anglaise à Paris. Sous le régime des traités, le commerce entre les deux pays s'était rapidement développé : il s'élevait à 1.700 millions en 1872, dont 665 millions pour les importations d'Angleterre en France, et 1.035 millions pour celles de France en Angleterre. Survient le tarif Méline. Le commerce anglo-français continue à croître, quoique plus lentement ; il atteint 1.820 millions en 1896, mais la proportion de ses deux facteurs se trouve sensiblement modifiée. Tandis que nos importations sur le marché anglais, qui demeure librement ouvert à nos produits, s'élèvent au chiffre énorme de 1.335 millions, et forment près du tiers de notre exportation totale, soit 31 pour 100, celles d'Angleterre en France, arrêtées par le mur douanier, exhaussé par M. Méline, s'abaissent à 485 millions, soit d'un côté une augmentation de 300 millions, de l'autre une diminution de près de 200. Sans doute, nos consommateurs ont supporté leur grosse part des maux causés par le relèvement des droits ; ils ont été obligés de payer plus cher les articles qu'ils se procuraient en Angleterre, et de diminuer leurs

achats, mais les producteurs anglais, qui s'étaient créé une clientèle en France, ont souffert, de leur côté, de la confiscation brutale d'une portion notable de cette clientèle au profit de leurs concurrents, et l'on conçoit fort bien que leurs sentiments pour la nation qui leur infligeait ce dommage en aient été affectés. Ce n'est pas tout. Tandis encore que l'Angleterre ouvre librement ses colonies au commerce de toutes les nations, sans s'y réserver aucun privilège, le tarif Méline lui a fermé les colonies et jusqu'aux protectorats français. Avant que la France occupât l'Indo-Chine, la Tunisie et Madagascar, les Anglais pouvaient y porter leurs produits, sans s'y heurter à des tarifs différentiels. Ils ne le peuvent plus aujourd'hui, et chaque fois que la France ajoute une nouvelle région à son domaine colonial, ou même à sa sphère d'influence, c'est une porte qui se ferme à leur commerce. Que cette politique égoïste et malfaisante ait fini par les exaspérer, cela s'explique parfaitement, et bien que l'affaire de Fashoda soit maintenant réglée, on peut craindre que la même cause qui a si profondément altéré les bonnes relations entre les deux pays, ne finisse par les rompre tout à fait.

Cette rupture de l'entente cordiale que la politique du libre-échange était en train de cimenter entre la France et l'Angleterre n'aura pas été un des moindres méfaits de la politique protectionniste. Au moins cette politique de guerre à coups de tarifs qui prépare la guerre à coups de canon a-t-elle valu à l'industrie et au commerce français la prospérité extraordinaire que leur promettaient ses promoteurs? Deux chiffres nous permettront d'en juger : En 1880, sous le régime des traités de 1860, le commerce extérieur de la France s'est élevé à 8.500 millions; en 1897, sous le régime du mélinisme, il est descendu à 7.554 millions. Quant à la politique de la porte fermée à laquelle nous ont ramenés les contrefacteurs du système colonial de Charles-Quint, on en connaît les résultats : la France dépense annuellement pour gouverner et défendre ses possessions coloniales, l'Algérie non comprise, une somme de 100 millions, c'est-à-dire une somme précisément égale à celle de ses exportations protégées par le tarif Méline, en sorte qu'il n'en coûterait pas plus à ses contribuables d'acheter pour les jeter à la mer les marchandises qu'elle exporte dans son domaine colonial que de pourvoir à la dépense d'entretien de ce domaine. Ses fonctionnaires seuls perdraient quelque chose à cette opération.

* * *

Nos colonisateurs se plaignent avec amertume du peu d'entrain des capitaux à se porter dans nos entreprises coloniales, tandis qu'ils affluent dans celles de l'Angleterre, mais à qui la faute? Voici par exemple une entreprise importante de filature et de tissage qui vient de se fonder à Pondichéry sous les auspices de la Banque indo-chinoise. Comment nos protectionnistes accueillent-ils cette œuvre féconde de l'initiative privée? Par la promesse des faveurs douanières qu'ils prodiguent si volontiers? Tout au contraire : par la menace de lui fermer les débouchés en vue desquels elle s'est fondée !

Nous avons la faiblesse de mettre la prospérité de la France même, au-dessus de celle de Pondichéry, lisons-nous dans le journal de M. Méline, *la République Française*.

Nous sommes contraints de le confesser : nous ne pouvons nous résoudre à penser que, si nous avons sacrifié tant d'hommes et d'argent à la conquête de l'Indo-Chine et de Madagascar, ce n'est pas uniquement pour que Pondichéry puisse y envoyer ses filés et ses tissus, comme le souhaiterait si vivement... et si naïvement le compte rendu des opérations de la Banque indo-chinoise. Nous sommes, au contraire, persuadés que, si la Métropole dépense encore tous les ans *cent millions* pour ses colonies, elles ont un autre rôle, que celui de concurrentes, à jouer vis-à-vis d'elle.

On fermera donc l'Indo-Chine et Madagascar aux fils et tissus de Pondichéry ; et c'est en appauvrissant ainsi les producteurs Indous et les consommateurs Indo-Chinois qu'on les rendra plus capables de pourvoir eux-mêmes aux dépenses qui sont aujourd'hui à la charge de la Métropole.

* * *

En attendant de fermer l'Indo-Chine aux fils et tissus de Pondichéry, l'administration, imbue des saines doctrines de la *République Française*, établit sur les produits du Laos un droit de circulation qui a pour effet de les empêcher de circuler du côté de l'Indo-Chine pour leur faire reprendre la route du Siam.

Il y a trois ans, dit la *Quinzaine Coloniale*, nous prenions possession du Laos. Ce n'était pas, on doit le supposer du moins, pour le vain plaisir d'agrandir notre empire indo-chinois de quelques dizaines de milliers de kilomètres carrés. Et, de fait, certaines parties du Laos abondent en produits riches qui, précédemment, s'acheminaient sur Bangkok par Korat, et que nous pouvions espérer détourner vers le marché de Saïgon. Quelques Laotiens, avisés, formèrent, l'année

dernière, un convoi de marchandises diverses : benjoin, cannelle, peaux, cornes, etc., qui descendit le Mékong, et vint aboutir à Saïgon, où les marchandises furent vendues. L'expérience réussit à leur gré, et ils s'en retournèrent avec l'intention de la renouveler sur une plus vaste échelle, l'année suivante. Mais l'administration s'est empressée d'y mettre bon ordre : elle a établi, au plus vite, un droit de circulation sur les denrées d'exportation descendant le Mékong. Quelle en sera la conséquence ? C'est que les Laotiens resteront chez eux, ou plutôt qu'ils reprendront la route de Korat-Bangkok. C'est un admirable résultat.

*
* *

Le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1899 a été distribué aux membres du Parlement. Les recettes sont évaluées à 3.474.837.000 francs et les dépenses à 3.474.097.179 francs, soit un excédent de recettes, de 742.821 francs. Le projet de budget se soldait d'abord par une insuffisance de recettes de 5.657.179 francs. Ce sont les fumeurs qui sont appelés à combler ce déficit. Le gouvernement a décidé de relever le prix de vente des cigares de luxe ainsi que des cigarettes fabriquées à l'étranger, des scaferlatis étrangers et des scaferlatis supérieurs. Sera-ce suffisant ? En présence de l'augmentation continue des dépenses, on peut malheureusement en douter :

D'un exercice à l'autre, remarque, à ce propos, le *Journal des Débats*, on constate une énorme augmentation de dépenses. La loi de finances votée au mois d'avril dernier ouvrait des crédits s'élevant à 3 milliards 433 millions. Celle qui vient d'être soumise à la Chambre prévoit des crédits s'élevant à 3 milliards 474 millions. C'est une augmentation de 41 millions à laquelle on compte faire face, en partie par des plus-values de recettes, en partie par un expédient de trésorerie, en partie par une augmentation du prix du tabac. Elle dépasse de beaucoup la moyenne des accroissements annuels de dépenses, qui monte à 30 millions environ, et qui est déjà exorbitante. Pour nous consoler, l'exposé des motifs nous apprend que la majoration aurait pu être, non de 41 millions, mais de 86. C'est ce dernier chiffre, paraît-il, qu'on a dû se procurer pour faire face aux besoins nouveaux résultant de lois déjà votées ou d'autres crédits reconnus indispensables. Mais, par suite de réductions effectuées sur d'autres chapitres, on a pu ramener l'augmentation de la dépense totale au chiffre que nous avons indiqué plus haut. C'est ce que, dans notre langage financier courant, on appelle faire des économies. Un particulier qui se vanterait d'être économe parce qu'il a diminué son train de maison

de 1.000 fr. par an dans une colonne de son livre de dépenses, tout en l'augmentant de 2.000 fr. dans la colonne voisine, serait regardé comme un mauvais plaisant ou comme un fou. Mais il y a, pour les finances publiques, un vocabulaire tout spécial.

*
* *

On a distribué, en même temps, au Parlement, un projet d'impôt général sur le revenu basé sur les signes extérieurs de la richesse, et destiné à remplacer, non sans une notable aggravation pour les contribuables, la contribution personnelle-mobilière et l'impôt des portes et fenêtres. Cet impôt sera *dégressif*, ce qui est un vocable moins effrayant que *progressif*, quoique ce soit absolument la même chose. Nous pourrions certes, à l'exemple de quelques-uns de nos confrères, en montrer les vices rédhibitoires. Mais à quoi bon ? Les projets d'impôt sur le revenu ressemblent au serpent de mer. Comme cet animal monstrueux, ils font des apparitions sensationnelles, sans causer d'ailleurs aucun dégât, puis ils disparaissent et il n'en est plus question.

*
* *

Il n'en a pas malheureusement été de même du projet de dégrèvement des boissons hygiéniques. Comme la plupart des autres réformes fiscales, celle-ci se traduit par une aggravation des charges des contribuables. A Paris, notamment, elle a creusé dans les finances municipales un trou de 57 millions. Ce trou, on l'a comblé par une surtaxe de 85 francs par hectolitre des droits sur l'alcool et par une série de taxes directes sur les propriétaires et les locataires. La détaxe des vins et la surtaxe des alcools ont été mises immédiatement en vigueur ; mais la première ne dégrevant les vins que de 3, 2 centimes par litre, ce qui n'est pas un compte rond, les marchands n'auraient pu, sans y perdre, abaisser de 5 centimes le prix de cette boisson hygiénique; ils l'ont maintenu intact. En revanche, ils ont pu rehausser, non sans bénéfice, le prix des boissons alcooliques. Tel a été jusqu'à présent l'unique résultat de la réforme.

Chaque fois qu'il est question d'une réforme philanthropique ou sociale, elle nous remet en mémoire les mesures de clémence qui épouvantaient les sujets minuscules de l'empereur de Lilliput, car elles ne manquaient jamais de leur annoncer un redoublement de supplices. Il n'y a qu'une réforme qui soit véritablement digne de ce nom, c'est la réforme des dépenses, et tout le monde convient qu'elle est impossible.

*
* *

En Italie, le droit protecteur de 7 fr. 50 par hectolitre a été réduit à 5 francs du 24 janvier au 6 mai, supprimé du 7 mai au 30 juin, rétabli à 5 francs du 1er juillet au 15 août et finalement à 7 fr. 50 à dater du 16 août. Dans le *Secolo*, M. E. Giretti en demande de nouveau la suppression, en se fondant sur l'insuffisance de la récolte. Mais les intérêts des mangeurs de pain prévaudront-ils sur ceux des mangeurs de rentes? Malgré l'éloquent plaidoyer de M. Giretti, cela nous paraît douteux. Les *latifundia* ont jadis ruiné l'Italie. Le protectionnisme et le militarisme font aujourd'hui la même besogne. Pauvre Italie *une*!

*
* *

L'État se charge de surveiller ou de ramener au bien les enfants vicieux qui peuplent ses maisons de correction. Voici de quelle manière ce tuteur et ce pédagogue impeccable s'acquitte de cette tâche dans un des pays les mieux ou les moins mal gouvernés de l'Europe, en Hollande.

Des révélations viennent d'être faites, lisons-nous dans une correspondance du *Journal des Débats*, qui, si elles sont exactes, jetteraient un singulier jour sur la situation des maisons de correction de l'Etat. Ces renseignements sont donnés par un ancien pensionnaire d'un de ces établissements qui donne les noms, précise les faits et qui n'a été ni contredit, ni poursuivi. A l'entendre, tout serait mauvais dans ces institutions : la nourriture, l'instruction, l'éducation. Les punitions seraient atroces. Au Kruisberg, à Alkmaar, où fut renfermé ce In der Maür on lui ordonne en arrivant de peler des pommes de terre. Il refuse, déclarant ne pas savoir ; on lui réitère l'ordre, on le frappe, et il lance une pomme de terre à la tête du surveillant. Ceci valait une punition : l'ancien hôte de Kruisberg le reconnaît. Mais quelle punition! On le saisit, on le dépouille de ses vêtements, on l'allonge sur un banc et on lui administre vingt-cinq coups d'un rotin qu'on a d'abord mouillé. D'autres fois, les pensionnaires sont enfermés dans un cachot souterrain, dont les murs suintent l'humidité, enchaînés par les pieds et par les mains ; ou bien, on les oblige à courir une heure durant les pieds nus dans des sabots trop grands, frappés chaque fois qu'ils s'arrêtent par le bâton du surveillant. On les prive de la moitié de leur nourriture, on les fait coucher tout nus sur un lit de fer sans couverture. Dans le cachot, ils couchent sur le sol, toujours sans couverture. Un enfant en est sorti, en 1890, les orteils gelés. Et plusieurs, qui sont désignés par leurs noms, sont morts de ces mauvais traitements.

La nourriture est mauvaise et insuffisante. L'État, à ce que raconte

l'ex-pensionnaire, donne bien assez de légumes; mais la meilleure part est prélevée pour le bétail, et le reste va aux jeunes détenus. Encore cette portion est-elle accommodée sans soins, sans propreté. Un enfant affamé obtient du surveillant un morceau de pain de plus, pourvu qu'il mange une poignée de sable; pour continuer la plaisanterie, d'autres surveillants lui offrent encore du pain, pourvu qu'il avale encore du sable ou des bouts de cigare, l'enfant en est mort.

L'instruction professionnelle est telle qu'on n'en saurait retirer de profit. Pour 180 enfants, il y a trois maîtres, un charpentier, un cordonnier et un cordier. Et comme si ce n'était pas assez, on fait souvent passer un enfant d'une classe à l'autre, en sorte qu'il ne sait aucun métier. Quant à la moralité, il ne faut pas en parler en public; une brochure donne des détails à qui en veut savoir davantage.

*
* *

Certains journaux américains, grands partisans du socialisme municipal, se plaisent à vanter la prétendue économie que réalisent les villes de notre vieux monde en accaparant les services de l'eau du gaz, de l'électricité, etc. Nous les engageons à lire cet extrait d'une correspondance du *Journal des Débats*, qui montre les résultats économiques que les antisémistes ont obtenus à Vienne en enlevant à une compagnie anglaise la fourniture du gaz pour en faire un service municipal.

Le Dr Lueger, dans sa campagne contre la Société anglaise qui a le monopole du gaz, avait juré de chasser les Anglais de Vienne, et d'assurer le monopole à la Ville; les Anglais offraient toute leur installation avec tous les droits et privilèges pour le prix modéré de 16 millions de florins. « Point de pacte avec ces Anglais, s'était écrié le Dr Lueger; le 30 octobre 1899, à minuit le dernier Anglais doit avoir quitté Vienne. » Et les autres d'applaudir. Or, non seulement l'installation du nouveau réseau coûte déjà maintenant 32 millions, le double du prix qu'il aurait fallu payer aux Anglais; mais la commune perdit son procès contre la Société pour l'éclairage des faubourgs en première et en seconde instance, de façon que M. Lueger, pour ne pas se trouver devant la banqueroute, dut supplier la Société anglaise de vouloir bien arriver à un accord; il sera donc permis à la Société d'éclairer les faubourgs jusqu'en 1911, mais à condition qu'elle ne baisse pas le prix du gaz. Ce traité honteux devait être discuté en séance; mais M. Strohbach bâillonna l'opposition en décrétant la clôture, et cela aux applaudissements frénétiques de la galerie remplie d'antisémites; ils se mirent même à entonner l'Hymne de Lueger, en conspuant l'opposition qui, ne pouvant parler, travaillait de son mieux

à faire un vacarme assourdissant. C'est un nouveau scandale, mais nous en sommes presque à ne plus les compter.

*
* *

La perte de leurs colonies paraît avoir inspiré aux Espagnols de salutaires idées de réformes. La Chambre de commerce de Carthagène a proposé aux autres Chambres de commerce, de réunir un Congrès dont seraient exclus les politiciens et dans lequel on examinerait les mesures à prendre pour tirer le pays de l'abîme où l'ont précipité le militarisme, l'étatisme et le protectionnisme combinés. Si ce Congrès accomplit résolument la tâche qui lui est proposée, et s'il trouve en Espagne un homme d'Etat capable de défaire tout ce qu'ont fait ses prédécesseurs, il aura rendu à son pays, plus et de meilleurs services que tous les *conquistadores* du nouveau monde. Mais, jamais tâche ne fut plus difficile. Les écuries d'Augias étaient des modèles de propreté, en comparaison de l'administration espagnole. On en jugera par cet extrait d'une correspondance de Madrid :

Les deux plus grandes plaies de l'Espagne, actuellement, sont le militarisme et l'*empléomanie*. Je vous ai déjà parlé du militarisme qui aspirerait encore à jouer un rôle prépondérant dans la politique générale de la nation, car on parle des efforts qui se font actuellement pour constituer un parti purement militaire.

L'empléomanie est la plaie qui ronge le pays. Tout le monde aspire à vivre sur le budget de l'Etat, sur les budgets des députations provinciales ou sur ceux des municipalités municipales. Le nombre des employés de l'Etat est bien supérieur à celui qui est nécessaire à une bonne administration. Ils ne font guère de besogne et grèvent le budget de sommes importantes. On pourra se faire une idée des bonnes raisons qu'a le pays, qui souffre et qui est accablé d'impôts, de demander des économies, en examinant, par exemple, le budget de 1898-1899. Le montant total des dépenses est de 868 millions. Le département de la guerre et de la marine y figurent pour des sommes de 146 millions et de 25 millions en chiffres ronds, soit en tout 171 millions, le cinquième du montant total du budget, sans y comprendre les dépenses portées au budget extraordinaire. Il n'y aurait pas à protester contre ces dépenses, si tout cet argent était bien employé, et on sait qu'il y a dans ces administrations un singulier déchet. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit, et il est plus intéressant pour le moment de prendre le chapitre, intitulé : *Clases pasivas*.

Ce chapitre comprend les pensions de retraite des militaires et des fonctionnaires civils, les pensions allouées aux veuves et aux enfants

des militaires décédés, le traitement accordé aux employés qui cessent d'exercer leurs fonctions tout en conservant certains droits, etc, Or, le montant de ce chapitre qui était, en 1850, de 34.934.185 piécettes, s'est élevé, dans le budget de 1898-99, à 62 millions. C'est un chiffre énorme qui augmentera probablement encore, à la suite des dernières guerres coloniales, si on n'a pas le soin de reviser scrupuleusement les dépenses qui s'y rapportent. Ce sont ,en effet, les abus qui l'ont surtout grossi. Il se décompose comme suit : militaires, 45 millions; fonctionnaires civils, 17 millions. Donc 73 p. 100 du budget des] *clases pasivas* sont affectés aux militaires et 27 p. 100 aux fonctionnaires civils.

Le pays se plaint des surtaxes de guerre sur les impôts et les contributions, qui augmentent considérablement ses charges. Les corps de métiers paraissent même disposés à adopter une attitude de résistance, ils vont jusqu'à parler de refuser l'impôt, si les surtaxes de guerre ne sont pas supprimées. Or, ces surtaxes grèvent surtout les contribuables de bonne foi. Par suite du désordre qui règne dans les administrations publiques, beaucoup de contribuables influents ou peu scrupuleux ne payent pas d'impôt ou ne payent pas le montant total qui correspondrait à leurs propriétés urbaines ou rurales, ou à leurs industries, par suite d'entente avec les agents du fisc. Toutes les mesures qui ont été prises depuis plusieurs années pour la recherche de la richesse imposable ont donné dans les premiers moments de bons résultats, mais on est vite retombé dans l'ancienne routine et dans les abus. En Espagne, les lois sont bonnes et suffisantes pour atteindre tous les délits et garantir la sûreté des personnes et leurs intérêts ; mais le mal vient de ce qu'on ne les applique pas scrupuleusement. Il y a aussi, d'ailleurs, certaines absurdités fiscales ; ainsi, il y a, en Espagne, trois industries en faveur desquelles le régime douanier actuellement en vigueur a été établi ; ce sont les industries du coton, de la laine et de la métallurgie. Or, la contribution industrielle que payent ces trois industries réunies n'atteint pas 2 millions par an. L'industrie de la laine, par exemple, est taxée à 360.488 p., tandis que les notaires le sont à 301.885 p. Les architectes payent plus que l'industrie métallurgique, soit 65.195 p. contre 60.015 p. Les médecins et les avocats, parmi lesquels la répartition de la contribution industrielle n'est pas équitablement faite, pourraient, dit-on, être plus imposés qu'ils ne le sont. Ils payent cependant ensemble 1.380.538 p., c'est-à-dire plus que toutes les industries principales. En somme, l'industrie paye en tout 9 millions et le commerce 21 millions. Puis les statistiques prouvent que, dans certaines localités ou régions, diverses industries ne figurent pas au rôle des contributions dans la proportion normale ; en revanche d'autres sont surchargées.

*
* *

Les Etats-Unis atteints, à leur tour, de la fièvre coloniale, *morbus colonialis*, veulent conserver les Iles Philippines. Nous souhaitons, sans trop l'espérer, qu'elles soient mieux gouvernées par les politiciens américains qu'elles ne l'ont été par lès moines espagnols.

*
* *

Un des derniers survivants de cette admirable Ligue contre les lois céréales à laquelle les classes ouvrières de l'Angleterre sont redevables de la vie à bon marché, M. Thomas Bailey Potter, fondateur et secrétaire général du *Cobden Club*, vient de mourir à l'âge de 81 ans. Il avait succédé à Cobden en 1865, comme membre du Parlement pour Rochdale, et se montra digne de le remplacer. Cela suffit à son éloge.

G. DE M.

Paris, 14 novembre 1898.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Annuaire de l'Economie politique et de statistique, fondé par MM. GUILLAUMIN et JOSEPH GARNIER continué par M. MAURICE BLOCK, membre de l'Institut. 55e année, 1898, 1 vol. in-32 de 900 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Les grandes compagnies de chemins de fer en 1897, par M. CH. GOMEL. Br. in-8° de 40 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Une crise de la propriété rurale en Allemagne et l'organisation du crédit agricole. Rapport à l'Académie des sciences morales et politiques. sur une mission en Allemagne en 1897, par M. MAURICE BLOCK, membre de l'Institut. 1 vol. in-8° de 240 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Questions d'enseignement commercial, par A. ROIF. Br. in-8 de 37 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

La réorganisation des Bourses de commerce. La proposition de loi Dron-Rajon sur les marchés à livrer, par M. ANDRÉ E. SAYOUS. Br. in-8° de 40 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Le Fouriérisme. Bref exposé, par M. CHARLES M. LIMOUSIN. Br. in-8° de 20 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

Les aptitudes colonisatrices des Belges et la question coloniale en Belgique, par M. ALPHONSE DE HAULLEVILLE, 1 vol. in-8° de 438 p. — Paris, Challamel.

Les impôts en Suisse. Assiette. Quotité. Mesures d'exécution. Étude de droit public comparé et d'économie nationale par Max de Cérenville 1 vol. in-8° de 300 p. Paris, Chevalier-Marescq et Cie.

Socialisme et liberté, par M. Rienzi (H. Van Kol.) 1 vol. in-18° de 268 p. — Paris, Giard et Brière.

Formes et essence du socialisme, par Saverio Merlino avec une préface de M G. Sorel, 1 vol. in-18° de 290 p. — Paris, Giard et Brière.

Le socialisme au jour le jour, par M. Jules Guesde, 1 vol. in-18° de 488 p. — Paris, Giard et Brière.

Les orateurs politiques de la France, des origines à 1830. Choix de discours prononcés dans les assemblées politiques françaises, recueillis et annotés, par Albert Chabrier, deuxième édition publiée avec un avant-propos, par E. Jacoulet, 1 vol. in-18 de 584 p. — Paris, Hachette et Cie.

Essai sur les lois agraires sous la République romaine, par M. Robert Dreyfus, 1 vol. in-18° de 250 p. — Paris, Calmann Lévy.

Les savants modernes, leur vie et leurs travaux. D'après les documents académiques choisis et abrégés par A. Rebière, 1 vol. in-8° de de 455 p. — Paris, Nony et Cie.

Le Nouveau régime de publicité des droits réels en Angleterre, par Jacques Dumas, docteur en droit. Br. in-8° de 26 p. — Paris, Bureaux de la *Revue politique et parlementaire*.

Le socialisme électoral, par Eugène d'Eichthal. Br. in-8° de 28 p. — Paris, Bureaux de la *Revue politique et parlementaire*.

La femme dans les différentes sociétés, par C. N. Starcke, 1 vol. in-8° de 274 p. Paris, Giard et Brière.

Le sens commun et son application aux sciences, par Mansuetus, 1 vol. in-8° de 390 p. — Paris, librairie de la *Revue socialiste*.

Etude pratique sur les colonies anciennes et modernes et sur leurs grandes compagnies commerciales, par Henri Martel, 1 vol. in-8° de 396 p. — Gand. Imprimerie Victor Van Doosselaere.

Esquisse d'un tableau raisonné des causes de la production, de la circulation, de la distribution et de la consommation de la richesse, par Marcel Tessonneau, 1 vol. in-18° de 132 p. — Paris, Giard et Bière.

La réforme monétaire de la Russie. — Monographie faite par ordre du Ministère du Trésor d'Italie par Eteocle Lorini, avec préface de M. Raphael-Georges Lévy. Traduction française par Raphael Ledos de Beaufort. 1 vol. in-8° de 246 p. — Paris, Giard et Brière.

Compte rendu des travaux de la chambre de commerce de Lyon, année 1897. 1 vol. in-4° de 440 p. — Lyon, impr. du Salut Public.

Compte général de l'administration de la justice civile et com-

merciale en France et en Algérie pendant l'année 1895, présenté au président de la République par le Garde des Sceaux. 1 vol. in-4° de 176 p. — Paris, imprimerie Nationale.

Compte général de l'administration de justice criminelle en France et en Algérie pendant l'année 1895, présenté au Président de la République par le Garde des Sceaux. 1 vol. in-4° de 176 p. — Paris, Imprimerie Nationale.

Statistique des chemins de fer français au 31 *décembre* 1896. Documents divers, deuxième partie. France, intérêt local. Algérie et Tunisie 1 vol. in-4° de 454 p. — Paris, Imprimerie Nationale.

Economia rurale. Partie Prima J Fattori della produzione agraria par le Dott. Oreste Bordiga. 1 vol. in-18° cart. de 250 p.— Milano, Francesco Vallardi.

Le Latterie sociali Studio amministrativo par M. Francesco de Gobbis. Br. in-8° de 120 p. — Modena Tip. Bassi et Debri.

Il socialismo del Dott. Napoleone Colajanni, 1 vol. in-8° de 328 p. — Palermo Remo Sandron.

Il nostro sistema tributario, par M. Frederico Flora. Br. in-8° de 40 p. — Torino, Roux Frassati et Cie.

Sulle Dottrine psicofisiche di Platone, par M. Lorenzo Michelangelo Billia. Br. in 4° de 18 p. — Modena, Coi Tipi della Società tipografica.

La Constituzione économica odierna, par M. Achille Loria. 1 vol. in-8° de 820 p. Torino, Fratelli Bocca.

Die finanzpolitik der verkehrsanstalten von Dr Gottfried Zoepfl. Br. in-8° de 50 p. — Berlin, Siemenroth et Troschel.

Was und Wer, Bestimmte die Weizenpreise im Erntejahr 1897-1898. Paritatisch zusammengestellt von Walther Mancke. — Berlin, Imprimerie Selbstverlage des Verfassers 1898.

Manual da sciencia das finanças pelo Dr Joao Pedro da Viega Filho. 1 vol. in-8° de 322 p. — S. Paulo, 1898.

Estadistica comercial de la Republica de Chile correspondiente al âno de 1897. 1 vol. in-4° de 736 p. — Valparaiso 1898.

Estadistica fiscal exportacion âno fiscal de 1894-95. 3 vol. in-4° Mexico. Tip. de la oficina impresora del timbre, 1898.

Conservatoire national des Arts et Métiers. — Cours publics et gratuits de sciences appliquées aux arts. – Année 1898-1899.

GÉOMÉTRIE APPLIQUÉE AUX ARTS.

Les Lundis et Jeudis, à neuf heures du soir.

M. A. Laussedat, *professeur*....... } Le cours ouvrira le Jeudi 3 novembre.
M. P. Haag, *professeur suppléant*. }

Grandeur et figure de la Terre. — Cartes géographiques et topographiques. — Instruments de lever et de nivellement. — Méthodes régulières, méthodes rapides, lever des plans à l'aide de la photographie. — Cadastre. — Etude des formes générales du terrain. — Tracé des voies de communication et des travaux d'art. — Calcul des surfaces, des déblais et des remblais. — Etat de la topographie et de la cartographie en France et à l'étranger.

GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE.

Les Lundis et Jeudis, à sept heures trois quarts du soir.

M. E. ROUCHÉ, *professeur*. Le cours ouvrira le Jeudi 3 novembre.

La perspective pratique. — Propriétés projectives des figures. — Le trait de perspective et ses principales applications : Arcades, voûtes d'arête, moulures, escaliers, ombres, images réfléchies, etc. — Notions sur les bas-reliefs et les décors. — Le problème inverse de la perspective.

MÉCANIQUE APPLIQUÉE AUX ARTS.

Les Lundis et Jeudis, à sept heures trois quarts du soir.

M. J. HIRSCH, *professeur*. Le cours ouvrira le Jeudi 3 Novembre.

Les transports mécaniques sur voies de terre et voies navigables. — Moteurs à gaz, à pétrole. — Automobiles pour poids lourds, pour poids moyens; motocycles; vélocipèdes. — Traction mécanique sur les rivières, sur les canaux; machines marines.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Les Lundis et Jeudis, à neuf heures du soir.

M. J. PILLET, *professeur*. Le cours ouvrira le Jeudi 3 novembre.

STABILITÉ DES CONSTRUCTIONS. — I. *Statique graphique* : Composition et décomposition des forces. — Moments d'inertie. — II. *Résistance des matériaux* : Compression et traction, glissement. — Flexion, torsion. — III. *Résistance et stabitité des organes isolés* : Poutres à une ou plusieurs travées. — Supports isolés. — IV. *Résistance et stabilité des systèmes d'organes* : Planchers, combles, arcs. — V. *Résistance et stabilité des massifs* : Poussée des terres, poussée des eaux; murs, voûtes.

PHYSIQUE APPLIQUÉE AUX ARTS.

Les Lundis et Jeudis, à neuf heures du soir.

M. J. VIOLLE, *professeur*. Le cours ouvrira le Jeudi 3 novembre.

Électricité. — Lois fondamentales des phénomènes électriques et magnétiques. — Instruments de mesure. — Générateurs, accumulateurs et transformateurs. — Transport de l'énergie. — Télégraphie. — Téléphonie. — Oscillations électriques. — Eclairage. — Galvanoplastie.

ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE.

Les Mercredis et Samedis, à sept heures trois quarts du soir.

M. MARCEL DEPREZ, *professeur*. Le cours ouvrira le Samedi 5 novembre.

Étude des lois fondamentales de l'électricité et du magnétisme au point de vue spécial de leur application à l'industrie. — Lois de la transmission de l'énergie sous toutes ses formes au moyen de l'électricité. — Appareils destinés à la mesure des grandeurs électriques. — Théorie générale des machines

destinées à produire un courant électrique au moyen d'un travail mécanique ou inversement.

CHIMIE GÉNÉRALE DANS SES RAPPORTS AVEC L'INDUSTRIE.

Les Mercredis et Samedis, à neuf heures du soir.

M. E. Jungfleisch, *professeur.* Le cours ouvrira le Samedi 5 novembre.

Chimie organique. — Généralités sur les composés du carbone ou composés organiques : Principes immédiats des êtres vivants; principes immédiats artificiels. — Méthodes générales. — Classifications. — Notions analytiques. — Histoire particulière des substances organiques les plus usitées : Carbures d'hydrogène, alcools, éthers, phénols, aldéhydes, acides, matières azotées, corps à fonctions mixtes ; leur production, leurs propriétés, leurs réactions et leurs applications.

CHIMIE INDUSTRIELLE.

Les Mardis et Vendredis, à neuf heures du soir.

M. N..., *professeur.*

Une affiche spéciale annoncera l'ouverture du cours.

MÉTALLURGIE ET TRAVAIL DES MÉTAUX.

Les Mardis et Vendredis, à sept heures trois quarts du soir.

M. U. Le Verrier, *professeur.* Le cours ouvrira le Vendredi 4 novembre.

Propriétés des différents métaux et alliages métalliques. — Affinage des métaux. — Emploi des métaux dans l'industrie et spécialement dans la construction des machines.

CHIMIE APPLIQUÉE AUX INDUSTRIES

DE LA TEINTURE, DE LA CÉRAMIQUE ET DE LA VERRERIE.

Les Lundis et Jeudis, à sept heures trois quarts du soir.

M. V. De Luynes, *professeur.* Le cours ouvrira le Jeudi 3 novembre.

Matières colorantes naturelles et artificielles. — Étude chimique des fibres végétales et animales. — Opérations préliminaires de la teinture et de l'impression. — Blanchiment. — Mordants, épaississants. — Matériel de la teinture et de l'impression. — Des différents genres d'impression. — Papiers peints.

CHIMIE AGRICOLE ET ANALYSE CHIMIQUE

Les Mercredis et Samedis à sept heures trois quarts du soir.

M. Th. Schloesing, *professeur*...
M. Th. Schloesing fils, *professeur suppléant*...................... } Le cours ouvrira le Samedi 5 novembre.

I. *Atmosphère.* — Étude des éléments de l'atmosphère qui concourent à la nutrition des plantes : Oxygène ; azote ; acide carbonique ; composés azotés ; vapeur d'eau. — Poussières organisées de l'atmosphère ; fermentations.

Sols. — Constitution : propriétés physiques ; phénomènes chimiques et bactériologiques s'accomplissant dans les sols. — Notions sur le drainage et les irrigations.

II. *Analyse des sols. — Méthodes gazométriques.*

AGRICULTURE

Les Mardis et Vendredis à neuf heures du soir.

M. L. Grandeau, *professeur*. Le cours ouvrira le Mardi 8 novembre.

Les végétaux de la grande culture. — *Céréales*. — Blé. — Seigle. — Avoine. — Orge. — Sarrasin. — Production du monde entier. — Production de la France. — Sol. — Préparation. — Choix des semences. — Fumures. — Procédés de culture et de récolte. — Conservation. — Consommation. — Commerce.

Résultats et discussion des six années de culture. expérimentales au Parc des Princes (1892-1897).

FILATURE ET TISSAGE

Les Mardis et Vendredis, à sept heures trois quarts du soir.

M. J. Imbs, *professeur*. Le cours ouvrira le Vendredi 4 novembre.

Fibres textiles et fils. — Propriétés comparées des principales fibres. — Titrage des fils. — Appareils d'épreuve des fils. — Soie, magnaneries, filature et moulinage. — Extraction des grandes fibres végétales, peignage des longs brins. — Déchets de soie. — Fibres en masse confuse, laines et cotons. — Cardage et peignage. — Principes des étirages.

ÉCONOMIE POLITIQUE ET LÉGISLATION INDUSTRIELLE

Les Mardis et Vendredis, à sept heures trois quarts du soir.

M. E. Levasseur, *professeur*. Le cours ouvrira le Vendredi, 4 novembre.

Circulation des richesses. — La valeur. — La monnaie. — L'histoire des prix. — La cherté et le bon marché. — Le crédit, les banques et la circulation fiduciaire. — L'influence des moyens de communication. — Le commerce et les tarifs de douanes.

ÉCONOMIE INDUSTRIELLE ET STATISTIQUE

Les Mardis et Vendredis, à neuf heures du soir.

M. André Liesse, *professeur*. Le cours ouvrira le Vendredi, 4 novembre.

Consommation des richesses. — *Consommations privées*. — La population. — Nature des consommations. — Le luxe. — La vie autrefois et aujourd'hui. Influences de certains impôts, et en particulier des octrois sur les consommations. — *Consommations publiques*. — Les finances publiques. — Ressources : Impôts ; emprunts. Budgets. Dépenses qui s'appliquent plus directement au commerce et à l'industrie : Les travaux publics ; l'enseignement technique et professionnel ; etc.

Action réciproque de la consommation et de la production. — Tendance à l'équilibre.

Statistique. — Utilité de la statistique. — Définitions. — Historique. — Méthodes, — Observations. — Sources et moyens d'informations : Mercuriales ; cotes ; documents administratifs ; enquêtes ; questionnaires. — Groupement des faits. — Moyennes. — Grands nombres. — Critique des résultats. — Représentations en tableaux. — Graphiques. — La statistique en France.

ART APPLIQUÉ AUX MÉTIERS

Les Mercredis et Samedis, à neuf heures du soir.

M. N..., *professeur.*

Une affiche spéciale annoncera l'ouverture du cours.

DROIT COMMERCIAL

Les Mercredis, à neuf heures du soir.

M. E. Alglave, *chargé de cours*.. Le cours ouvrira le Mercredi 9 novembre.

Les sociétés commerciales, et particulièrement les grandes sociétés anonymes. — Leurs caractères juridiques. — Leur historique. — Leur rôle dans le mouvement industriel contemporain.

ÉCONOMIE SOCIALE

Les Samedis, à neuf heures du soir.

M. P. Beauregard, *chargé de cours*. Le cours ouvrira le Samedi 5 novembre.

L'Économie sociale. — But, procédés.

Législation du salaire et du contrat de travail. — Droit commun et privilèges. — Délais de prévenance. — Rupture du contrat. — Marchandage. — *Truck system.* — Conseils de Prudhommes. — Protection du salaire. — Saisie des salaires et *Homestead*, — Protection des femmes et des enfants. — Réglementation du travail. — Accidents. — Grèves, conciliation et arbitrage. — Le placement. — Syndicats professionnels, unions de syndicats. — Bourses de travail.

Le Directeur du Conservatoire national des Arts et Métiers,

A. Laussedat.

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone.*

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

ADAM FERGUSON

ET SES IDÉES POLITIQUES ET SOCIALES.

I

Il en est des productions du génie humain comme de toutes celles de la nature. Les germes sont répandus à profusion, mais un petit nombre seulement d'entre eux naissent à la vie; et, dans ce petit nombre, la majorité meurt dès l'enfance, de sorte qu'une quantité très minime parcourent le cycle complet de l'existence.

La plupart des essais scientifiques et littéraires ébauchés par les hommes de pensée restent dans leurs cartons; un petit nombre sortent des limbes de la presse; la majorité de ces privilégiés passe inaperçue; le reste, comme un météore, comme une étoile filante, est vu seulement de ceux qui, en ce moment, se trouvent à regarder le ciel; quelques-uns survivent et passent aux générations suivantes : ils deviennent classiques.

Cette sélection se fait d'ordinaire assez bien. Un auteur, aidé de sa coterie, peut surprendre pour un temps plus ou moins long la bonne foi de ses contemporains qui, la plupart, l'admirent de confiance; mais la génération suivante remet les choses au point et laisse tomber ce qui ne se soutient pas de soi.

Cependant, s'il est rare que de mauvais ouvrages survivent à leurs auteurs, il arrive assez souvent que de bons sont entraînés par le courant du Léthé. Les amateurs de vieux livres, habitués à fureter dans les boîtes qui décorent nos quais, en savent quelque chose.

Il est donc bon de réviser de temps à autre le jugement de la postérité, de rappeler à la mémoire du public les ouvrages qui tombent dans l'oubli avant d'avoir produit tout l'effet utile dont ils sont susceptibles, et de rendre à leurs auteurs la justice qui leur est due.

Un de ces auteurs, trop vite oublié et qui mérite, croyons-nous, un meilleur sort, c'est Adam Ferguson, philosophe écossais, qui a joui, en son temps, d'une notoriété de bon aloi, mais n'est plus guère connu que des érudits, du moins en France, car il ne paraît pas qu'il ait subi le même sort chez ses compatriotes; en tout cas, les Anglais se conduisent assez ordinairement comme s'ils connaissaient ses principes. En France, quelques philosophes le citent encore, pour mémoire, et seulement à propos de ses *Institutions de Philosophie Morale*. Cet ouvrage, en effet, ne manque pas de valeur, mais ce n'est pas le seul, ni peut-être le principal titre de gloire de l'auteur.

La philosophie sociale que Ferguson expose dans plusieurs autres ouvrages, notamment dans son *Essai sur l'histoire de la société civile*, est la partie la moins connue, mais la plus importante de son œuvre et elle nous paraît encore tout à fait d'actualité aujourd'hui, peut-être même plus qu'au siècle dernier.

C'est sur ces deux ouvrages que nous voulons appeler l'attention des penseurs. Nous n'avons pas la prétention de résumer toute l'œuvre de notre philosophe, mais seulement les principales idées économiques et sociales éparses dans les deux ouvrages, les plus courts, mais non les moins substantiels, que nous venons de nommer. Pour ceux de nos lecteurs qui ne connaîtraient pas la vie de Ferguson, nous donnons en note un petit résumé biographique [1].

---

[1] Né en Ecosse en 1724, Adam Ferguson fit ses études et obtint le grade de docteur à l'université de Saint-André. La médiocrité de sa fortune ne lui permit pas de se livrer exclusivement à l'étude comme il le désirait. Il prit les ordres à 21 ans, fut nommé chapelain dans l'armée, et voyagea à ce titre en Allemagne, en Flandre et en Hollande.

De retour dans son pays, lord Bute le prit pour précepteur de ses enfants (1757). En 1759, il fut nommé professeur de philosophie naturelle à l'université d'Edimbourg. En 1764, il quitta cette chaire pour celle de philosophie morale. En 1767, il publia, à Londres, son *Essai sur l'histoire de la société civile*, ouvrage qui eut un assez beau succès et fut traduit en Allemagne, en Hollande et en France. La traduction française est de M. Bergier, Paris. 1783.

En 1769, Ferguson fit paraître ses *Institutions de philosophie morale*, qui

II

« On peut, dit Ferguson, considérer les nations relativement à leurs ressources ou relativement à leurs constitutions. Les ressources nationales sont l'objet de l'économie publique. Les constitutions nationales sont l'objet de la loi politique. » (203.)[1].

L'économie politique ne tient que la moindre place dans l'œuvre de Ferguson, mais les principes les plus essentiels y sont posés avec autant de fermeté que de concision. L'auteur ne mentionne pas une fois les physiocrates ni les économistes anglais contemporains ; il n'y fait qu'une allusion et voici en quels termes :

« Les écrivains les plus habiles ont traité complètement ce qui regarde le commerce et la richesse ; ce qu'ils m'ont laissé de plus important à dire sur ce sujet, c'est qu'en général il faut bien se garder de considérer ces deux articles comme constituant la somme de la félicité nationale, ou comme l'objet capital d'un Etat. » (II. 28.)

Il trouve même qu'on a été trop loin dans ce sens et, tout en s'en plaignant, il indique la direction que doit tenir la saine politique en pareille matière. « C'est une chose fatigante que les intérêts du commerce soient devenus le sujet éternel des conversations, que l'on en parle sans cesse comme de la grande affaire des conseils des nations, tandis que, par delà la protection dont

---

furent aussi traduites en plusieurs langues. La traduction française, sans nom de traducteur, est datée de Genève 1775.

Il fit ensuite un nouveau voyage sur le continent. A son retour, il reprit ses leçons de philosophie morale et elles eurent encore plus de succès. « Il avait, disent ses biographes, accumulé pendant ses voyages des trésors d'observation qu'il livrait avec une éloquence aisée à un public composé des premières familles de l'Angleterre. Sa vaste érudition ne chargeait pas son récit, qui courait rapide et franc, et il donnait à son auditoire le double avantage de s'amuser dans la bonne acception du mot et de s'instruire. »

En 1782 parut son *Histoire des progrès et de la chute de la République romaine* (3 vol. in-4°). Peu ambitieux et jouissant d'une modeste aisance acquise par son travail, Ferguson résigna sa place de professeur de philosophie morale (en 1784) et fut remplacé par Dugald-Stewart. Il employa ses loisirs à réunir ses leçons en deux volumes intitulés : *Principes des sciences morales et politiques*. Il mourut en 1816.

[1]. Pour les citations se rapportant à l'*Histoire de la Société Civile*, nous indiquerons le Tome (I ou II) et la page.

Les autres citations sont tirées des Institutions de Philosophie morale.

il a besoin, les gouvernements ne peuvent que rarement, ou plutôt jamais, s'en mêler sans lui porter quelque préjudice. » (II. 29.)

Il est à remarquer que l'auteur ne prend pas ici le mot *protection* dans le sens moderne, mais dans le sens de sécurité. Ferguson est partisan de la liberté commerciale la plus étendue. « Le but du commerce est d'enrichir l'individu ; plus il gagne pour son compte, plus il augmente la masse de la richesse nationale. S'il demande protection, il faut la lui donner ; s'il se commet des fraudes, des abus, il faut les réprimer. C'est tout ce que le gouvernement doit prétendre. Toutes les fois que l'administration, par des raffinements profonds, porte une main agissante sur cet objet, elle ne fait qu'interrompre la marche des choses et multiplier les sujets de plaintes ; toutes les fois que le commerçant oublie ses intérêts pour se livrer à des projets nationaux, le temps des visions et des chimères est proche, et le commerce perd sa base et sa solidité. Peut-être pourrait-on dire que les intérêts du commerce sont en sûreté tant que le commerçant ne songe qu'à son gain, et qu'il ne donne aucun sujet de plainte... L'événement a montré qu'en matière de commerce et d'approvisionnement, l'intérêt particulier est un guide plus sûr que toutes les spéculations du gouvernement. » (II. 26.)

Le travail n'est pas seulement le remède à l'ennui et la meilleure des occupations, il est aussi la source de la propriété. « On acquiert la possession par la simple occupation de la chose. On acquiert la propriété d'un objet qui n'avait point encore de maître par le travail seul. » (162-4.)

Quoique l'auteur — qui a beaucoup fouillé l'histoire pour chercher les principes de la société civile — manifeste parfois un faible pour les communautés primitives des sauvages, il reconnaît pourtant qu' « il n'est pas de l'intérêt des nations commerçantes qu'aucun fonds reste sans propriétaire. Ce qui n'a point de maître est ordinairement négligé. » (212).

De la diversité des besoins et des aptitudes naît la division du travail. Ferguson n'a pas traité cette question aussi largement que son confrère et ami Adam Smith, mais il n'a pas ignoré les avantages de la division du travail, et aussi les inconvénients, non seulement en économie, mais en politique, et il en a posé les principes fondamentaux.

« Quelque génie que les hommes déploient dans la pratique des arts, leur succès dépendra de la manière de distribuer le tra-

vail, et de faire de chaque genre d'occupation l'emploi particulier de quelques-uns. » (27.)

« Un peuple ne peut faire de progrès dans les arts de la vie jusqu'à ce qu'il ait séparé et départi à différentes personnes les différentes tâches qui demandent une attention et une adresse particulières. » (2.128.)

« L'artiste éprouve que, plus il peut resserrer son attention et la borner à une partie de quelque ouvrage, plus son travail est parfait et plus augmente la quantité de ses productions. Tout entrepreneur de manufacture s'aperçoit que ses frais diminuent et que ses profits croissent à mesure qu'il subdivise les tâches de ses ouvriers et qu'il emploie un plus grand nombre de mains à chacun des détails de l'ouvrage. Le consommateur, de son côté, exige des marchandises d'une exécution plus parfaite qu'on ne pourrait l'obtenir de mains employées à plusieurs sortes de travail ; et, de cette manière, la progression du commerce n'est qu'une subdivision continue des arts mécaniques. » (2-129.)

L'*histoire de la société civile* a été publiée en 1767 et la *Richesse des nations* d'Adam Smith en 1776. On voit que les principes généraux sont les mêmes.

III

La division du travail suppose l'échange et favorise le développement du commerce, et réciproquement. « En faisant cette distribution du travail, chacun compte de pouvoir échanger son superflu pour acquérir ce dont il manque. » (27).

Les échanges sont réglés par la loi de l'offre et de la demande. « Le prix des marchandises dans le commerce est en raison de la rareté et de la demande. Les articles dont la production exige du travail, du temps, de l'habileté, continuent à se multiplier tant que leur prix est suffisant pour entretenir l'ouvrier pendant le temps qu'il y donne, pour rembourser son apprentissage et ses autres dépenses, pour fournir une récompense proportionnée. Quand le prix tombe au-dessous de cette mesure, la manufacture discontinue jusqu'à ce que la rareté remonte le prix. » (30.)

Et ailleurs : « Le prix des marchandises est variable ; il dépend de la quantité d'espèces qui circule ; de la rareté de la marchandise ; de la quantité qu'on en demande ; de la richesse des consommateurs. Les marchandises qui sont le produit du travail, de l'adresse et du temps, ne sauraient être vendues longtemps au-dessous du prix qui suffit à payer la subsistance de l'ouvrier et toutes ses avances. » (206.)

Les profits du commerce sont relatifs ou au producteur ou au consommateur, ou au marchand ou à l'Etat. « Le profit de l'Etat est l'augmentation de richesse ou la plus ou moins grande quantité d'effets qui restent au pouvoir de ses membres. Le commerce, en pourvoyant chaque partie de ce qui lui manquait, par le débit de ce dont elle pouvait se passer, leur donne à toutes deux un encouragement et un moyen d'augmenter leurs productions. (297.) »

Les principes du commerce international ne sont pas différents de ceux du commerce intérieur, il est donc inutile de s'y arrêter.

De la propriété, de la division du travail et de leur conséquence, le commerce, naît le rapport de maître à salarié. « Le contrat entre le maître et le domestique est un contrat réciproque. Les termes sont ceux de la stipulation ou ceux que l'usage connu établit. » (165.)

Le salariat n'est donc pas un contrat léonin, unilatéral comme on l'affirme si souvent. Le maître n'est pas moins intéressé à faire valoir son capital que l'ouvrier à tirer parti du sien (de ses facultés) pour se procurer ses nécessités.

De la même source (propriété et division du travail) dérive aussi le crédit. Sur ce sujet comme sur les autres, Ferguson est concis jusqu'au laconisme, mais le peu qu'il dit est frappé au bon coin. « Le crédit est utile ou nuisible suivant l'usage qu'on en fait. Il est utile à une nation industrieuse et qui prospère. Il est pernicieux aux nations prodigues et dissipatrices. » Pour quelques petits inconvénients qui peuvent résulter du crédit aux prodigues, il ne faut donc pas l'interdire et se priver des avantages qu'il peut procurer aux laborieux.

Parmi les dissipateurs auxquels le crédit est funeste, il faut compter au premier rang l'Etat qui s'efforce pourtant de tuteler les autres Ferguson signale les emprunts gouvernementaux comme une des principales causes de décadence des nations. « On a vu, dit-il, quelquefois des Etats, au lieu d'employer leur capital, engager leur crédit pour déguiser les hasards qu'ils couraient. Ils ont trouvé dans les emprunts une ressource casuelle pour exécuter leurs entreprises. Par cette méthode de créer des fonds transponibles, on croit laisser dans les mains des sujets, pour les besoins du commerce, le capital que le gouvernement dépense alors bien réellement. Par ce moyen on vient à bout d'exécuter de grands projets nationaux, sans que l'industrie des particuliers éprouve d'interruption, et on laisse aux générations

subséquentes à faire face pour leur part à des dettes contractées dans la vue d'un avantage à venir.

« Jusque-là l'expédient paraît juste et raisonnable [1]. Mais le fardeau toujours croissant est transmis d'âge en âge ; et si le vaisseau public est menacé d'être un jour submergé, chaque ministre se flatte de pouvoir encore le tenir à flot durant son administration. Aussi est-ce par cette raison-là même que ce moyen, malgré tous ses avantages, est extrêmement dangereux entre les mains d'une administration ambitieuse, précipitée dans ses desseins, qui ne considère que le moment présent et qui imagine qu'un État est inépuisable tant qu'il trouve des capitaux à emprunter et qu'il peut en payer les arrérages... Toute dépense faite au-dehors ou au-dedans, soit aux dépens du revenu présent, soit par anticipation sur le revenu à venir, si elle ne rapporte pas un retour proportionné, doit être comptée parmi les causes de la ruine nationale. » (II. 281 et suiv.)

Que diront de cela les financiers qui font figurer les dettes publiques à l'actif dans le bilan de la richesse des nations, comme si c'était augmenter sa fortune que d'hypothéquer ses biens ?

IV

Après avoir résumé les idées de notre auteur sur le chapitre des ressources nationales, objet de l'économie publique, passons à la constitution.

Dans toute constitution politique, il y a deux éléments à considérer : le territoire et la population. Ferguson attache beaucoup plus d'importance à la population qu'au territoire et, on le devine sans doute d'après ses idées sur le travail, à la qualité de cette population plus qu'à sa quantité. « La force des nations consiste dans la richesse, le nombre et le caractère du peuple... La richesse de l'État consiste dans la fortune de ses membres. » (II. 279.)

La question de la population est donc d'une haute importance. L'auteur y consacre un chapitre (1re partie) court, mais substantiel. Partout, dit-il, la population croît à proportion que le peuple jouit d'un gouvernement favorable, et qu'il réussit du côté de l'industrie : la plupart des autres expédients imaginés dans la vue

---

[1] En supposant qu'une bonne partie du capital emprunté ne s'égare pas en route. H. B.

d'accroître la population ne servent qu'à tromper l'attente qu'ils donnent et à produire de fâcheuses méprises.

Les développements de l'industrie, les efforts des hommes pour perfectionner leurs arts, étendre leur commerce, établir leurs droits et assurer leurs possessions sont, sans contredit, les moyens les plus sûrs pour encourager la population.

Où toutes les fonctions naturelles sont libres, celle qui produit les hommes ne peut être gênée. A l'égard de la population, si on ne lui donne pour base la liberté et le bonheur des individus, tous les raisonnements, toutes les spéculations, tous les encouragements seront vains et infructueux.

Il n'y a donc qu'à *laisser faire*! « Que pourrait ajouter l'autorité aux feux de la jeunesse? Ne la forcez pas à les étouffer, c'est tout ce qu'il faut, l'effet est infaillible. » (II-18.) L'homme d'Etat qui prétend, par ses encouragements, augmenter le nombre des habitants, ressemble assez à la mouche du coche. « C'est vouloir augmenter la rapidité d'une cataracte à coups d'aviron, ou la célébrité du vent à coup d'éventail. »

Non seulement le gouvernement n'y peut rien, mais « c'est un grand bonheur pour l'espèce que ce point capital ne dépende pas toujours de la sagesse des souverains, ni de l'habileté de quelques particuliers. Un peuple attentif à sa liberté parvient à se faire un sort qui le met en état de suivre le penchant de la nature, avec des effets plus signalés que ne pourraient les produire toutes les ressources des conseils de l'Etat. Lorsque les souverains ou les spéculateurs sont censés être les maîtres en cette partie, tout ce qu'ils peuvent faire de mieux, est de bien prendre garde de porter atteinte à un objet sur lequel ils ne peuvent presque rien, et d'ouvrir des brèches qu'il ne serait pas en leur pouvoir de refermer. »

Ferguson ne se préoccupe pas de l'excès de population; il ressort clairement de ses principes qu'il ne le croit pas possible, pourvu que les hommes soient actifs, industrieux et prévoyants; or, ils le sont toujours quand ils n'en sont pas empêchés ou dispensés, la nécessité les y oblige. Mais il considère la dépopulation comme très possible et il en donne l'explication suivante :

« L'accroissement que reçoit la population de l'augmentation de la richesse a aussi son terme; le *nécessaire* est un mot vague et relatif : pour le sauvage il signifie une chose, il en signifie une autre pour le citoyen policé; c'est l'imagination et l'habitude qui en fixent le sens. Pendant que les arts se perfectionnent, que les richesses s'accumulent, que les possessions des individus ou

leurs espérances de fortune répondent à l'idée qu'ils ont de ce qui est nécessaire à l'établissement d'une famille, ils se chargent avec joie des soins qu'exige cet établissement. Mais dès que la possession cesse de remplir cette mesure, et qu'il est difficile de parvenir au degré de fortune supposé nécessaire dans l'état de mariage, dès ce moment la population s'arrête ou commence à baisser. Les fantaisies se multiplient en proportion de la complaisance avec laquelle on les satisfait. Il n'y a pas de terme à la richesse pour une imagination insatiable. »

C'est donc le luxe, l'excès dans le superflu qui est le principe de la dépopulation.

V

Il nous resterait à entrer dans le détail de la constitution des sociétés, à parler du territoire dans ses rapports avec la population, de l'influence du climat, etc., sur les diverses formes de gouvernement. Mais il faut se limiter. Nous terminerons donc en résumant les idées de Ferguson sur les causes de la décadence des nations, question importante qu'il a traitée plus largement qu'on ne le fait d'ordinaire, quoique à bâtons rompus et avec beaucoup de digressions.

Ferguson compare assez volontiers la société à l'organisme humain, mais il trouve entre ces deux choses une différence notable. « L'organisation humaine a un cours général, et, dans chaque individu, elle est d'une contexture fragile dont la durée est limitée ; elle s'use par l'exercice et s'épuise par la répétition de ses fonctions : au lieu que, dans une société dont les membres se renouvellent à chaque génération, où la race semble jouir d'une jeunesse éternelle et inaltérable et accumule les avantages de tous les siècles, le parité cesse et l'on ne devrait pas s'attendre à y trouver les infirmités qui ne tiennent qu'à l'âge et à la durée. » (II-209.)

La société se renouvelant incessamment, étant toujours jeune, en supposant qu'elle pût atteindre son apogée de développement, devrait ensuite rester stationnaire ; on comprendrait son arrêt, mais non sa décadence. Or, aucune nation n'a encore atteint cet état. Toutes sont tombées avant d'y arriver et parfois au moment où l'on s'y attendait le moins. « C'est ainsi que des États ont été conquis par des ennemis du dehors avant d'avoir montré aucun symptôme d'une décadence intérieure, au milieu même de leur prospérité et dans la période de leur plus grande ardeur pour les objets nationaux. Athènes, au plus haut point de son ambition et

de sa gloire, reçut le coup fatal lorsqu'elle entreprit de porter sa puissance maritime au-delà des parages de la Grèce. » (II, 201.)

Quel est donc le principe de la décadence des peuples ? « Les hommes ordinairement marchent à pas lents et presque imperceptibles, lorsqu'ils dégénèrent et penchent vers leur ruine, aussi bien que lorsqu'ils se perfectionnent et acquièrent des avantages réels. » (II. 392.) C'est donc des hommes et non des choses que procède la décadence ; ou, pour mieux dire, la cause principielle est intérieure et les causes extérieures ne sont qu'occasionnelles. C'est dans la volonté ou plutôt dans le défaut de volonté que se trouve la cause de la décadence des sociétés. « Si l'énergie nationale est sujette à des vicissitudes, c'est moins une maladie inhérente à la nature humaine qu'une corruption et une négligence volontaire. » (II, 252.)

Ce vice de la volonté consiste dans le relâchement de l'activité, dans la tendance au repos, à la mollesse, et dans la corruption qui en résulte. Tout ce qui empêche ou dispense les citoyens d'exercer pleinement leurs diverses facultés est une cause de décadence. L'étendue excessive du territoire est une des causes d'affaiblissement de l'esprit public et de la décadence des nations.

L'émulation, la concurrence n'est pas moins nécessaire en politique qu'en économie, et les petits Etats sont plus favorables à la prospérité et au bonheur des peuples que les grands.

« Plus un territoire acquiert d'étendue, plus ses parties perdent de leur importance comparative à l'égard du tout. Ses habitants cessent d'apercevoir leur liaison avec l'Etat, et se trouvent rarement d'accord pour l'exécution d'une entreprise nationale, ou même d'un plan de faction. L'éloignement où ils sont du siège de l'administration, et leur indifférence pour les personnes qui se disputent les premiers rôles, accoutument le plus grand nombre à se regarder comme les sujets d'une souveraineté et non comme les membres d'un corps politique. Il est même à remarquer que l'agrandissement du territoire, en affaiblissant l'importance de l'individu par rapport au public, en le mettant moins à portée de s'ingérer dans ses conseils, tend effectivement à rétrécir le cercle des affaires nationales, et à diminuer le nombre des personnes consultées pour la législation ou les autres matières de gouvernement. » (II, 389.)

L'esprit de conquête, la politique d'agrandissement ne sont donc pas à recommander autant qu'on le croit. « De toutes les circonstances qui conduisent au despotisme, il n'y en a peut-être aucune qui aboutisse plus directement à ce terme que

l'agrandissement continuel de territoire. Dans tout État, la liberté de ses membres dépend de l'arrangement et de l'équilibre de ses parties intérieures ; et l'existence d'une liberté semblable pour la masse de l'espèce humaine dépend de la balance des nations. En fait de conquêtes, on dit que ceux qui sont subjugués ont perdu leurs libertés ; mais si on consulte l'histoire, on trouvera qu'en effet conquérir et être conquis sont une même chose. » (II. 391.)

L'excès de sécurité est une autre cause de décadence : « Si les institutions nationales faites pour le maintien de la liberté, au lieu de mettre le citoyen dans la nécessité d'agir par lui-même et de défendre ses droits, pouvaient lui donner une sauvegarde qui le dispensât de toute attention, de tout effort personnel, de pareilles institutions, en apparence le chef-d'œuvre de l'art politique pourraient bien affaiblir le lien social et, en inspirant l'indépendance, elles sépareraient infailliblement et rendraient étrangers l'un à l'autre les différents ordres qu'elles avaient pour objet de concilier. » (II. 158).

« On a bien raison de se défier des raffinements politiques des hommes d'un génie ordinaire, lorsqu'on voit qu'ils tendent principalement à produire le repos ou même l'inaction ; que souvent leurs systèmes de gouvernement sont disposés de manière, non pas seulement à prévenir l'injustice et l'erreur, mais à supprimer l'agitation et le mouvement, et qu'avec les barrières qu'ils opposent aux mauvaises actions des hommes, ils finiraient par les empêcher d'agir tout à fait. Aux yeux des politiques de cette espèce, toute dispute parmi un peuple libre dégénère en désordre et paraît une infraction, une perturbation de la tranquillité publique. Ecoutez-les s'écrier : Quelles ardeurs indiscrètes ! voilà les affaires interrompues, plus de secret dans les conseils, plus de célérité dans l'exécution, plus d'ordre, plus de police ! On serait tenté de croire que ces hommes sublimes sont persuadés que le vulgaire n'a ni le droit d'agir, ni le droit de penser ». (II. 242).

Tous les projets philanthropiques et socialistes qui tendent à satisfaire, à prévenir même tous les besoins du peuple sont, on le devine déjà, mis au rang des causes de décadence.

« S'il est un peuple dont la police ait pour objet avoué dans tous ses raffinements intérieurs, de mettre en sûreté la personne et la propriété du sujet, sans s'embarrasser de son caractère politique, il peut se faire que sa constitution soit effectivement libre, mais que ses membres deviennent indignes de leur liberté et peu propres à la conserver. Peut-être que l'effet d'une pareille consti-

tution sera de lâcher la bride à tous les ordres de citoyens, de livrer les uns à leur goût pour les plaisirs dont ils jouissent sans inquiétude, et les autres à l'amour du gain dont les produits leur sont assurés sans qu'ils aient à songer au bien public. Si tel est le terme des travaux politiques, le plan une fois exécuté, en assurant à l'individu son état et ses moyens de subsistance, peut aboutir à l'anéantissement des vertus mêmes qui furent nécessaires pour le mettre à exécution, parce qu'il en rendrait l'usage inutile. L'homme qui, conjointement avec ses citoyens, est aux prises avec l'usurpation pour défendre son bien ou sa personne, a de quoi signaler de la force d'esprit et de la grandeur d'âme ; mais celui qui, à la faveur d'établissements politiques par lesquels ces deux points sont censés lui être assurés, ne pense qu'à jouir de sa fortune, parce qu'il n'a rien à craindre, celui-là convertit réellement en source de corruption les avantages mêmes dont il est redevable aux vertus d'autrui. » (II. 246.)

On voit que ce n'est pas seulement le protectionnisme commercial, mais le protectionnisme en général, sous toutes ses formes, qui est une source de corruption et de décadence pour les nations. C'est aux citoyens à résister aux empiètements des politiciens, car les lois ne peuvent rien où les hommes manquent à leur tâche. « Les droits politiques sont infailliblement envahis, dès qu'ils sont négligés. Celui dont l'office est de gouverner un peuple abject et engourdi ne peut cesser un moment d'étendre son pouvoir. »

« La liberté est un droit que tout individu doit être prêt à réclamer pour lui-même, et c'est réellement contester ce droit par le fait même que de prétendre la donner à titre de faveur. On ne peut même se reposer du maintien de la liberté sur les établissements politiques, quoiqu'ils paraissent indépendants de la volonté et de l'arbitrage des hommes ; ils peuvent bien entretenir, mais non remplacer ce courage ferme et résolu avec lequel un cœur généreux est toujours prêt à résister aux outrages et à pourvoir par lui-même à sa sûreté.

« Ainsi toutes les fois qu'une nation est dans le cas de recevoir sa forme du souverain, comme l'argile reçoit la sienne des mains du potier, ce projet de rendre libre un peuple actuellement esclave est peut-être le plus difficile de tous les projets, et celui qui exige le plus d'être exécuté en silence et avec la plus profonde circonspection. Si les statuts écrits, les formes de procédure et tout ce qui fait loi cessent de tirer leur force de l'esprit même qui les a inspirés, ils ne servent plus à réprimer, mais seulement à couvrir les iniquités du pouvoir. » (II. 365-372.)

VI

En résumé, il en est des peuples comme des individus : ils ne meurent pas, ils se tuent. On en a vu beaucoup croître et fleurir ; mais aucun n'est encore parvenu à porter des fruits, à parcourir tout le cycle de l'existence. Heureusement que, de leurs débris abandonnés à eux-mêmes, se forment de nouvelles sociétés. « Lorsque la nature humaine paraît arrivée au dernier terme de corruption, c'est alors qu'elle touche de plus près au moment de la réforme. C'est ainsi que l'on a vu plus d'une fois se renouveler la scène de la vie humaine. La sécurité et la présomption laissent se perdre les avantages de la prospérité ; la résolution et la bonne conduite réparent les outrages de l'adversité ; et l'espèce humaine n'est jamais plus propre à obtenir toutes les espèces de succès que quand elle n'a d'autre appui que sa vertu. »

Si nous n'avons pas réussi à donner une aussi haute idée du philosophe écossais que nous l'aurions voulu, c'est à nous que le lecteur doit s'en prendre et non au penseur éminent que nous lui présentons. Quoi qu'il en soit, plusieurs conclusions importantes nous paraissent ressortir de cet essai. Ferguson a appliqué la méthode historique qu'on présente aujourd'hui comme une nouveauté à l'étude des sociétés. Comme le dit son traducteur Bergier : « Toujours en garde contre l'esprit de système, il ne bâtit que sur des faits ; et la critique la plus sévère, et le plus sûr discernement ont présidé au choix de ceux qu'il admet pour base de ses raisonnements. »

On lui a reproché de montrer une certaine prédilection en faveur des peuples barbares. Il nous semble qu'il n'a fait que mettre en relief leurs qualités réelles, trop souvent laissées dans l'ombre par des politiciens intéressés à nous faire croire que nous leur devons beaucoup de reconnaissance pour toutes les innovations qu'ils nous imposent, comme s'ils étaient infaillibles. Ferguson soutient seulement que tous les états sociaux ont des avantages et des inconvénients et il nous enseigne à éviter les uns et à profiter des autres.

Economistes, sociologues, philanthropes et surtout socialistes auraient donc profit à le lire et à s'inspirer de ses idées.

Nous ne voulons pas dire que tout est parfait chez Ferguson. Non : l'ordre des matières laisse à désirer dans son œuvre. Comme le bon Homère, il sommeille assez souvent et s'égare dans des digressions ; mais des idées lumineuses jaillissent tout à coup ;

si on n'en voit pas toujours la liaison avec ce qui précède ou suit, on en sent la justesse et l'on en découvre avec plaisir les conséquences et les applications. C'est un écrivain qui donne à penser.

Le temps aussi a exercé son influence sur l'œuvre du philosophe écossais : beaucoup de considérations de détail, qui avaient leur raison d'être à l'époque où il écrivait, ne l'ont plus aujourd'hui, mais le fond reste vrai et vivant.

Il n'y aurait donc pas lieu, croyons-nous, de rééditer intégralement ses ouvrages ; mais il est fort à désirer qu'on en extraie la quintessence, et nous faisons des vœux pour que notre modeste essai engage de plus habiles à le compléter et à faire un bon abrégé des travaux de Ferguson. Ce livre serait certainement plus instructif que beaucoup de publications modernes qui absorbent le temps et l'attention des lecteurs, mais ne nourrissent guère leur esprit.

H. Bouet.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN DIVERS PAYS

DÉCÈS

En 1895, le *Journal des Économistes* a donné une première étude sur les mariages et les naissances en divers pays [1], d'après un travail important publié dans le *Bulletin de l'Institut international de statistique*; ce travail vient d'être complété [2], et nous croyons intéressant d'en présenter une analyse succincte.

Mais avant de donner la moyenne des décès par périodes déterminées, la population moyenne, pour ces mêmes périodes, doit être connue, les quotients de mortalité ne pouvant toujours suffire. Les chiffres ont été obtenus d'après les recensements, et pour les années intermédiaires, en donnant à chaque année une augmentation proportionnelle à celle constatée entre deux recensements, et en tenant compte de l'émigration. Relativement aux périodes indiquées, il y a exception pour la Hongrie, la moyenne étant calculée pour 1876-1883, la Roumanie (1889-1893), la Bulgarie (1881-1883), la Grèce (1884-1890), l'Espagne (1877-1883 et 1884-1892), le Connecticut et le Rhode-Island (1884-1892), la Province de Buenos-Ayres 1881-1883 et 1884-1888), l'Uruguay (1879-1882-1883), le Chili, dont la population est indiquée pour 1875 et pour la moyenne 1885-1893, le Japon (1881-1883); la population du Portugal est uniquement donnée pour 1878 et 1890.

	Population moyenne		
	1874-1883	1884-1893	1894
	—	—	—
Italie	27.966.659	29.780.588	30.818.248
France	37.093.215	38 030.897	38.380.000
Suisse	2.790.038	2.921.956	3.006.886
Belgique	5.498.400	6.031.018	6.341.958
Hollande	3.970.410	4.482.682	4.764.279

[1] Numéro de juin 1895.

[2] *Movimento della popolazione in alcuni Stati d'Europa e d'America Statistica delle morti negli anni* 1874-91. — *Bulletin de l'Institut international de statistique*, Tome X, première livraison.

	Population moyenne		
	1874-1883	1884-1893	1894
	—	—	—
Empire d'Allemagne.....	41.217 400	48.474.300	51.370 000
Prusse..................	26.790.892	29.422.603	31.213.369
Bavière.................	5.192.099	5.543.154	5.768.000
Saxe................ ..	2 889.714	3 380.000	3.703.600
Wurtemberg............	1 933 700	2 023 000	2.060.000
Autriche................	21.705.019	23.449.089	21 519.193
Hongrie	15.631.150	17.089.802	»
Angleterre et Pays de Galles................	25.196.709	28.306.004	30.060.763
Ecosse..................	3.644.654	3.959.398	4.124.691
Irlande..................	5.216.265	4.788.754	4 600 599
Suède..................	4.491.768	4.741.908	4.873.183
Norvège............. ..	1 872.302	1 979.227	2.030.000
Danemark...............	1.941.004	2.141 378	2.259 500
Finlande........ .,.....	2.014 321	2.324.614	2 483.219
Russie d'Europe (sans la Pologne)..............	74.030.030	85.346.352	91.248.465
Pologne russe...........	7.145 892	8.339.201	9 152.830
Roumanie	»	5.420.168	»
Bulgarie................	2.033.542	2.789.361	»
Serbie..................	1.575.000	2.083.075	»
Grèce.	1.685.171	2.156.683	»
Espagne................	16.911.298	17.588.350	»
Portugal................	4.550.699	5.049.729	»
Massachussets......	1.745 811	2.162 547	»
Connecticut.............	610 958	720 548	»
Rhode-Island............	270.591	328.003	»
Province de Buenos-Ayres	577.249	734.271	»
Uruguay.......	187.996	657.675	776.311
Chili....................	2.075.971	2.448.976	2.963.687
Japon..................	37.056.391	39 692 603	41.810.202

La moyenne des décès, non compris les mort-nés, a été établie, pour les périodes indiquées, avec les mêmes exceptions pour la Hongrie, la Bulgarie et le Japon; mais pour la Grèce la moyenne de la seconde période comprend seulement les années 1884-85 et 1889-90; pour l'Espagne 1878-1883, le Portugal 1886-1890, le Connecticut 1879-1883 et 1884-1889 et 1892; le Rhode-Island 1884-1892, la Province de Buenos-Ayres 1881-1883 et 1884-1888 et le Chili 1886-1893.

DÉCÈS

	Moyenne 1874-1883	Moyenne 1884-1893	1894
Italie	811.057	800.040	776.372
France	830.860	852.830	815.620
Suisse	63.587	59.801	61.885
Belgique	117.573	123.112	118.213
Hollande	89 975	92.511	87.970
Empire d'Allemagne	1.257.912	1.190.781	1.144.331
Prusse	680.508	707.965	679.930
Bavière	154.175	153.077	146.316
Saxe	82.810	92.238	87.079
Wurtemberg	56.739	50.922	50.629
Autriche [1]	661.034	676.329	682.805
Hongrie [2]	561.147	550.367	547.194
Angleterre et Pays de Galles	521.023	543.075	498.827
Ecosse	75.870	76.016	71.113
Irlande	95.833	86.725	83.528
Suède	82.672	79.943	79.444
Norvège	32.146	33.446	34.355
Danemark	37.681	40.389	39.508
Finlande,	45 721	48.263	47.467
Russie d'Europe non compris la Pologne	2.617.513	2.959.821	3.241.355
Pologne russe	175.762	203.342	226.626
Roumanie	136.927	151.097	176.422
Bulgarie	37.484	61.315	»
Serbie	48.631	56.724	63.766
Grèce	31.351	46.378	»
Espagne	524.309	560.825	»
Portugal	»	109.965	»
Massachussets	31.078	42.352	»
Connecticut	10.501	12.545	»
Rhode-Island	4.622	6.280	»
Province de Buenos-Ayres	10.399	12.502	»
Uruguay [3]	8.993	12.249	13.843
Chili	»	90.618	90 399
Japon	673.592	831.675	840 741

[1] Militaires non compris,

[2] Militaires compris depuis 1883.

[3] Mort-nés compris.

Les deux sexes se trouvent ici inégalement représentés, l'excès des décès du sexe masculin venant compenser et au-delà l'excès constaté pour les naissances. La proportion est variable suivant les pays. Bien des causes peuvent expliquer les différences ; mais, sauf quelques exceptions, on trouve partout un écart assez sensible. Le tableau ci-après donne la proportion des décès masculins contre 100 décès féminins dans les périodes indiquées.

	Années	Proportion pour cent.	Années	Proportion pour cent.
Italie	1874-1883	104.9	1884-1890	103.7
France	—	107.1	—	107.3
Suisse	—	106.9	—	103.3
Belgique	—	109.9	—	110.7
Hollande	—	105.7	—	106.1
Empire d'Allemagne	—	109.[illegible]	—	107.4
Prusse	—	111.1	—	108.2
Bavière	—	108.6	—	105.5
Saxe	—	111.8	—	108.7
Wurtemberg	—	104.3	—	103.[illegible]
Autriche	—	108.0	—	105.4
Hongrie	1876-1883	107.9	—	104.2
Angleterre et Pays de Galles	1874-1883	105.9	—	105.7
Écosse	—	99.8	—	98.9
Irlande	—	99.3	—	97.0
Suède	—	103.1	—	100.5
Norvège	—	102.6	—	100.6
Danemark	—	103.4	—	102.7
Finlande	—	104.5	—	104.5
Russie d'Europe	—	106.9	—	105.8
Pologne russe	—	105.8	—	101.9
Roumanie	—	114.7	1884-1892	111.5
Bulgarie	1881-1883	119.3	1884-1891	112.4
Serbie	1874-1883	115.3	—	114.8
Grèce	—	111.3	1884-1890	114.6
Portugal			1886-1890	103.4
Massachussets	—	98.3	1884-1890	101.2
Connecticut	1879-1883	101.4	1884-1892	105.2
Rhode-Island	1874-1883	95.7	—	97.2
Province de Buenos-Ayres	1881-1883	125.5	1884-1888	130.1
Uruguay			1883-1890	125.5
Japon	1881-1883	106.2	1884-1890	105.2

La mortalité est surtout considérable dans les cinq premières

années; mais il y a pourtant entre les divers pays des écarts importants, qui dépendent sans doute du climat, de certaines conditions particulières, et très probablement aussi des soins plus ou moins rationnels, des précautions hygiéniques plus ou moins grandes. Mais il faut reconnaître qu'une étude attentive serait nécessaire, en constatant par exemple que le quotient de mortalité de l'Irlande, à peine supérieur à celui de la Norvège est sensiblement inférieur à celui de l'Angleterre et de l'Ecosse.

Mortalité des enfants de 0 à 5 ans sur 1.000 vivants.

	Années	0 à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans
Italie	1884-1893	190.1	95.9	47.4	28.5	20.2
France	—	168.3	48.1	21.9	17.1	13.6
Suisse	—	159.3	30 9	14.8	11.1	8.2
Belgique	—	162.9	51 1	24.8	15 7	11.3
Hollande	—	174.5	53.5	22.9	15.2	10.8
Prusse	—	207 5	62.2	30.8	20.7	15 2
Bavière	—	279 0	58.8	27.3	18.6	13.5
Saxe	—	282.8	61.6	29.0	20.2	11.1
Wurtemberg	—	261.6	17.3	23.8	17.5	13.6
Autriche	—	247.3	75.7	41.2	27.8	21.9
Hongrie	1891-1893	255.5	93.8	60.6	46.1	34.9
Angleterre et Galles	1884-1893	115.4	53.6	22.1	14.2	10.3
Ecosse	—	122.3	52.7	23.8	14.9	10.7
Irlande	—	96.4	36.3	19.1	12.3	9.1
Suède	—	107.1	32.3	20.0	15.1	12.1
Norvège	—	96.3	32.9	19.5	15.1	11.8
Danemark	—	136.1	33.2	18.3	11.0	11.2
Finlande	—	148.5	59.2	35.6	25.3	18.7
Russie d'Europe	1884-1892	268.6	98.2	59 3	39.6	28.6
Roumanie	—	197.7	82.6	55.1	40 0	34.9
Bulgarie	1885-1893	109.5	71.8	51.3	39.0	29.6
Serbie	1884-1893	166.7	75.0	47.3	33.4	27.4
Espagne	1878-1882	191.7	126.6	88.7	43.9	27.6
Massachussets	1884-1893	160.9	44.6	22.7	15.4	11 3
Province de Buenos-Ayres	1881-1588	156.6	»	»	»	»
Japon	1887-1893	132.2	44.7	29.1	20.3	14 1

Ces diverses données, beaucoup plus détaillées dans le travail dont nous faisons l'analyse, permettent de calculer pour chaque pays la vie probable et la vie moyenne; il est à remarquer que si des différences sensibles existent, elles concernent surtout les calculs de la vie probable et moyenne de 0 à 90 ans, tandis que

les chiffres présentent un écart beaucoup moindre quand les calculs laissent de côté la mortalité infantile.

La vie probable est ici le nombre d'années après lequel la moitié des individus d'une génération donnée a disparu ; et par vie moyenne, on entend le nombre d'années qu'un certain nombre de personnes, nées à la même époque, vivraient, si toutes vivaient le même nombre d'années.

	Période d'observation	Vie moyenne		Vie probable	
		de 0 à 90 ans	de 5 à 90 ans	de 0 à 90 ans	de 5 à 90 ans
Italie	1892-94	45 ans 6 mois	63 ans 10 mois	39 ans 3 mois	52 ans 0 mois
France	1889-93	51 » 11 »	63 » 3 »	43 » 6 »	52 » 8 »
Suisse	1881-88	53 « 0 »	61 » 10 »	44 » 4 »	52 » 0 »
Belgique	1881-90	54 » 0 »	64 » 4 »	44 » 11 »	53 » 10 »
Hollande	1881-89	53 » 1 »	65 » 2 »	44 » 0 »	54 » 4 »
Prusse	1881-90	44 » 6 »	61 » 5 »	39 » 1 »	51 » 2 »
Bavière	1881-90	38 » 11 »	62 » 2 »	36 » 3 »	51 « 11 »
Saxe	1891-93	42 » 2 »	62 » 5 »	37 » 0 »	52 » 9 »
Wurtemberg	1881-90	45 » 0 »	63 » 0 »	38 » 8 »	53 » 1 »
Autriche	1881-90	31 » 7 »	58 » 1 »	33 » 8 »	48 » 1 »
Angleterre et Galles	1881-90	53 » 8 »	62 » 6 »	45 » 3 »	53 » 1 »
Ecosse	1881-90	53 » 5 »	62 » 1 »	45 » 8 »	52 » 2 »
Irlande	1881-90	56 » 0 »	62 » 9 »	48 » 3 »	52 » 5 »
Suède	1881-90	61 » 1 »	67 » 9 »	50 » 0 »	55 » 11 »
Norvège	1881-90	60 » 1 »	67 » 1 »	50 » 0 »	55 » 2 »
Danemark	1881 89	58 » 5 »	65 » 10 »	48 » 2 »	54 » 7 »
Finlande	1881-90	51 » 3 »	63 » 11 »	42 » 9 »	52 » 5 »
Espagne	1878-82	27 » 2 »	58 » 3 »	32 » 4 »	48 » 0 »
Mussachussets	1888-90	50 » 4 »	63 » 2 »	43 » 11 »	52 » 7 »
Japon	1888-91	51 » 11 »	60 » 10 »	44 » 6 »	50 » 11 »

On peut ainsi se faire une idée de la mortalité dans les différents pays, et même les comparer entre eux. Mais pour cette comparaison, il est préférable d'avoir recours au système proposé par M. J. Körosi, et développé dans un mémoire présenté à l'Institut international de statistique lors de la réunion de Vienne [1], et dans lequel les quotients de mortalité de chaque Etat sont ramenés à une population type convenablement choisie, celle de la Suède, dans les calculs ayant conduit au tableau ci après. Les quotients obtenus ainsi sont un peu supérieurs à ceux obtenus par la méthode ordinaire, précisément à cause de la différence de composition de chaque population, mais il est à remarquer que les écarts provenant par exemple du nombre plus ou moins grand d'enfants se compensent par d'autres écarts se rapportant à d'autres groupes.

[1] Mortalitäts-Coefficient und Mortalitäts-Index. *Bulletin de l'Institut international de statistique*, tome VI, deuxième livraison.

	Suède 1881-90	Italie 1882-91	France 1882-90	Suisse 1881-88	Belgique 1881-90	Hollande 1881-89	Prusse 1881-90	Bavière 1881-90	Autriche 1881-90	Angleterre-G. 1881-90	Danemark 1881-89
De 0 à 5 ans	5.31	12.69	7.94	6.79	7.39	8.16	10.44	13.11	12.89	6.88	5.96
5 10 »	0.83	1.16	0.66	0.58	0.56	0.69	0.94	0.74	1.19	0.57	0.77
10 15 »	0.39	0.49	0.39	0.31	0.31	0.33	0.39	0.29	0.52	0.29	0.48
15 20 »	0.40	0.53	0.56	0.45	0.45	0.44	0.45	0.38	0.59	0.39	0.48
20 25 »	0.52	0.69	0.63	0.58	0.58	0.54	0.54	0.56	1.44	0.47	0.51
25 30 »	0.47	0.61	0.66	0.58	0.54	0.50	0.55	0.56		1.02	0.50
30 35 »	0.42	0.54	0.61	0.58	0.53	0.52	0.60	0.58	1.33		0.47
35 40 »	0.43	0.52	0.59	0.62	0.55	0.52	0.64	0.62		1.27	0.47
40 45 »	0.47	0.58	0.64	0.68	0.61	0.58	0.68	0.64	1.61		0.50
45 50 »	0.51	0.61	0.68	0.74	0.65	0.61	0.75	0.73		1.65	0.57
50 55 »	0.61	0.79	0.81	0.90	0.76	0.69	0.93	0.89	2.32		0.68
55 60 »	0.74	0.92	0.98	1.20	0.97	0.91	1.19	1.16		2.53	0.84
60 65 »	1.01	1.44	1.30	1.56	1.27	1.19	1.47	1.51	3.52		1.12
65 70 »	1.09	1.52	1.45	1.67	1.38	1.32	1.64	1.74		3.08	1.24
70 75 »	1.16	1.63	1.51	1.81	1.45	1.37	1.68	1.80	3.30		1.22
75 80 »	1.01	1.64	1.24	1.54	1.27	1.17	1.48	1.62		2.19	1.07
80 85 »	0.82	1.02	0.92	1.08	0.96	0.92	0.98	1.11	1.66		0.87
85 90 »	0.42	0.58	0.39	0.49	0.48	0.44	0.49	0.63		0.62	0.41
90 et au-delà	0.17	0.20	0.11	0.16	0.16	0.15	0.16	0.20	0.16		0.15
Totaux	16.78	28.16	22.07	22.32	20.87	21.05	25.98	28.87	30.53	20.96	18.34

Les causes de la mort ont ici une grande importance, car si les décès par accidents peuvent provenir de circonstances particulières, ceux provenant de la fièvre typhoïde, de la variole, du croup, de la tuberculose, fournissent sur l'état sanitaire d'un pays des données dont il faut tenir compte.

Dans les relevés qui suivent, les villes sont : pour l'Italie, 284 chefs-lieux de province ou d'arrondissement; pour la France, les villes de plus de 10.000 habitants; celles de plus de 15.000 habitants pour l'Allemagne, et 74 villes pour le Danemark [1]. Les exceptions indiquées précédemment subsistent pour les périodes observées.

Décès par millions d'habitants.

	Variole		Diphthérie et croup		Fièvre typhoïde		Phtisie et tuberculose.	
	1880-86	1887-93	1880-86	1887-93	1880-86	1887-93	1880-86	1887-93
Italie	?	293	?	665	?	688	?	1.340
Angleterre et Galles.	61	17	303	307	252	191	1.803	1.568
Ecosse	6	5	425	405	272	194	2.107	1.794
Irlande	17	1	269	228	291	228	2.102	2.124
Allemagne	?	3	?	1.383	?	165	?	2.428
Suisse	22	3	1.692	1.456	115	215	3.112	2.715
Bavière	7	2	1.143	953	206	119	3.067	3.180
Saxe	13	2	1.695	1.104	260	132	2.468	2.240

[1] Population considérée : pour l'Italie, 7.149.256 en 1880-86, 7.666.945 pour 1887-93; pour la France, 9.239.188 et 9.750.252; pour l'Allemagne, 8.811.735 et 11.515.139; pour le Danemark, 627.846 et 722.244.

Décès par millions d'habitants.

	Variole		Diphthérie et croup		Fièvre typhoïde		Phtisie et tuberculose.	
	1880-86	1887-93	1880-86	1887-93	1880-86	1887-93	1880-86	1887-93
Wurtemberg	9	02	716	1.132	199	107	?	1.978
Autriche	658	366	1.484	1.271	721	522	3.902	3.682
Hongrie avec Fiume	653	139	1.120	2.135	698	594	2.960	[illegible]
Croatie et Slavonie	588	812	1.596	2.510	?	661	»	»
Suisse	60	7	604	385	289	110	2.101	2.065
Belgique	360	216	803	562	568	382	?	1.761
Hollande	39	9	395	357	101	240	2.401	1.918
Espagne	821	139	»	»	»	»	»	»
Suède	25	1	815	566	278	218	»	»
Finlande	1.066	137	»	»	»	»	2.567	2.588
Serbie	?	1.049	?	2.378	?	1.683	»	»
Massachussets	12	2	979	721	481	380	3.098	2.518
Rhode-Island	4	3	779	754	521	418	2.758	2.203
Uruguay	124	501	494	724	420	593	1.194	1.661
Japon	121	114	35	18	191	222	938	1.191
Villes italiennes	283	296	927	509	946	662	2.334	2.033
» françaises	363	200	548	578	534	466	?	2.823
» allemandes	17	3	1.152	1.018	329	184	3.436	2.896
» danoises	11	3	593	1.109	307	197	2.419	2.379

Une autre cause de décès nombreux, l'alcoolisme, doit être relevée; mais les chiffres donnés ainsi, pour les pays où la cause de la mort doit être mentionnée, sont certainement inférieurs à la réalité, les parents cherchant autant que possible à donner un autre motif que l'alcoolisme aigu ou chronique.

Alcoolisme. — Décès par millions d'habitants.

	1880-86	1887-93		1880-86	1887-93
Italie	?	17	Suède	33	21
Angleterre et Galles	47	63	Finlande	16	7
Ecosse	59	54	Rhode-Island	79	90
Irlande	30	30	Uruguay	?	43
Prusse	45	23	Villes italiennes	41	35
Belgique	71	53	» danoises	242	212

Si les maladies causes de la mort peuvent donner des indications précieuses sur le degré sanitaire des divers pays, le relevé des suicides fournit des renseignements sur la situation morale. Or, il est à remarquer que l'Italie, l'Angleterre, la Hongrie, la Belgique, la Suède, et surtout la France, présentent une augmentation dans le nombre des suicides proportionnellement à la population, l'Empire d'Allemagne présentant au contraire une diminution sensible.

Suicides. — Décès par millions d'habitants.

	1880-86	1887-93		1880-86	1887-93
	—	—		—	—
Italie	17	54	Hollande............	52	59
France................	195	227	Suède..............	98	125
Angleterre et Galles..	76	82	Norvége.............	67	64
Ecosse	51	57	Danemark...........	256	251
Irlande...............	22	25	Finlande	38	42
Empire d'Allemagne..	248	206	Russie d'Europe.....	31	31
Suisse....	200	2[illegible]0	Pologne russe.......	23	21
Bavière...............	131	130	Serbie.........	38	36
Saxe.............. ..	375	324	Roumanie	?	52
Wurtemberg.........	167	160	Espagne.............	29	21
Autriche..............	164	161	Massachussets.......	87	96
Hongrie (avec Fiume).	88	114	Rhode-Island........	72	68
Croatie et Slavonie....	47	65	Uruguay.............	13	64
Suisse................	237	219	Prov. de Buenos-Ayres	13	19
Belgique.........	106	125	Japon.......	159	162

La majeure partie des suicidés appartient au sexe masculin. D'après les observations portant sur une période de cinq années, les hommes représentent environ 80 p. 100 des suicidés, avec un minimum de 62 p. 100 (Japon), et un maximum de 84 p. 100 (Suisse et Belgique).

Les maladies incurables, la misère et les pertes d'argent, les chagrins domestiques, les chagrins d'amour, l'aliénation mentale, figurent naturellement parmi les causes principales des suicides. Mais en outre certaines époques de l'année fournissent un contingent plus élevé, les derniers mois de l'année donnant en général un minimum, la fin du printemps et le commencement de l'été agissant en sens contraire.

	Maximum.	Minimum.
	—	—
Italie.........	Juin, juillet, maï.	Décembre, novembre, janvier.
France	Juin, mai, juillet.	Décembre, février, janvier.
Roumanie	Mai, juillet, juin.	Février, décembre, novembre.
Espagne......	Avril, mai, juin.	Octobre, novembre, décembre.
Saxe	Juin, juillet, mai.	Décembre, janvier, novembre.
Prusse.... ...	Mai, juin, juillet.	Janvier, décembre, novembre.
Wurtemberg .	Mai, avril, juillet.	Décembre, janvier, février.
Suède........	Juin, avril, mai.	Janvier, décembre, février.
Norvège.. . .	Juin, mai, septembre.	Février, décembre, janvier.
Danemark....	Mai, juin, juillet.	Janvier, décembre, novembre.
Finlande.....	Mai, juin, août.	Novembre, septembre, décembre.
Japon........	Mai, juillet, août.	Janvier, février, novembre.

G. FRANÇOIS.

UN MANUEL

DE

LA POLITIQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE[1]

Le développement de l'instruction professionnelle, sous toutes ses formes, figure au premier rang dans le programme de ceux qui veulent améliorer l'outillage économique de leur pays. Dans les différents États de l'Europe, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, en Autriche, en Russie, on se rend compte de la nécessité d'élever le niveau intellectuel, d'augmenter les connaissances pratiques aussi bien des ouvriers, des contre-maîtres, que de ceux qui sont appelés à diriger les ateliers, les maisons de commerce. Ce terme d'instruction professionnelle, d'enseignement technique, peut être employé dans une acception fort large, de manière à embrasser, à des degrés différents, les divers stages de la production, de la distribution. Les écoles de commerce sont nombreuses dans le monde, il en est de toute catégorie, depuis la modeste école où l'on apprend la comptabilité commerciale à de futures caissières jusqu'à l'Institut supérieur de commerce d'Anvers, jusqu'aux Écoles supérieures de Paris; la fondation d'une faculté commerciale, adossée à l'une des grandes universités, a fait l'objet d'études et de discussions en Allemagne. A Vienne, cette année, on a ouvert deux nouveaux établissements : l'Exportakademie, émanation du Musée commercial, qui a pour objet de former des chefs de grandes entreprises industrielles et commerciales, et la *Consularakademie*, sortie de l'Académie orientale, dont la mission est de pourvoir au recrutement du corps consulaire. La politique commerciale, c'est-à-dire les relations entre l'État et le com-

[1] *Handbuch der internationalen Handelspolitik*, von J. Grunzel. Manz, éditeur. Vienne, 1898.

merce, prend naturellement une place très importante dans le cadre de ces deux jeunes institutions. Il n'existe guère d'ouvrage consacré exclusivement à cet ordre de questions. M. Grunzel, qui occupe une chaire dans toutes les deux académies, s'est efforcé de combler la lacune et d'apporter à ses élèves un Manuel de politique commerciale internationale, qui puisse leur servir de guide dans leurs travaux.

Il n'est pas sans intérêt d'examiner les matières dont traite M. Grunzel. On peut, à sa suite, faire une sorte de voyage de circumnavigation, et de cette excursion rapporter des indications précises, des notions de fait, qu'on ne trouve ordinairement pas réunies. Dans une introduction générale, nous voyons défiler devant nous la politique économique des principaux États : nous rencontrons des traits communs, le passage successif de vues étroites à des conceptions plus larges, avec des revirements et des réactions. On est étonné de constater que des idées, qui nous paraissent absurdes aujourd'hui, aient pu rester si longtemps en possession d'État. Prenons l'Autriche : en 1684, Philippe de Hörnigk, dans un ouvrage qui eut plusieurs éditions, traçait le tableau de ce que devait être la politique gouvernementale : assurer l'autonomie économique, ne pas considérer les métaux précieux comme seule source de richesse, augmenter celle-ci par la production des articles nécessaires à la consommation, développer le travail national, favoriser l'entrée des matières premières et l'exportation d'articles de luxe, ne plus regarder les droits de douane seulement au point de vue fiscal. L'application de ces idées a conduit à la prohibition, afin de mieux assurer à l'industrie indigène l'approvisionnement du marché intérieur, à l'adoption de mesures en faveur de l'exportation, de primes de sortie pour les ouvrages en cuivre, les lainages, les toiles. Un progrès sérieux fut l'abolition des douanes intérieures (1775). Les inconvénients de la prohibition se firent sentir lourdement, on chercha à y obvier dès 1719 par la création de ports et même de villes franches (Trieste, Fiume, Brody, Teschen). Le système de prohibition fut codifié sous Joseph II (1784, 1788) ; là où des exceptions étaient admises, les marchandises étrangères payaient 60 p. 100 de droit d'entrée. Cela n'empêcha pas de conclure quelques rares conventions commerciales avec la Turquie, la Russie, les États barbaresques. Les guerres napoléoniennes, le papier-monnaie aggravèrent la situation. On mit des droits de plus en plus élevés sur le sucre, le café, le cacao, les matières premières nécessaires à l'industrie ; on s'efforçait toutefois de favoriser le transit. En

Autriche, comme dans d'autres pays, le besoin se fit sentir de porter la hache dans le fouillis des lois douanières : il existait 1.600 positions différentes dans le tarif; le tarif nouveau de 1838 fut moins compliqué, il contenait cependant encore 70 groupes de marchandises prohibées. La ligne de douane entre l'Autriche et la Hongrie ne disparut qu'en 1850.

Le système de la prohibition devenait intolérable; il fut aboli en 1851 ; un nouveau tarif entra en vigueur le 1er février 1852. Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'exposé des relations commerciales de l'Autriche avec la Russie et les autres États de l'Allemagne, depuis le traité de 1853 ; l'union douanière, prévue par l'article 25, ne se réalisa pas; le traité de commerce entre la France et la Prusse la rendit impossible. Toutefois, en 1865, un traité fut signé entre l'Autriche et le Zollverein, puis avec l'Angleterre, l'Italie, les Pays-Bas, la France. En 1867, un arrangement douanier et commercial intervient entre l'Autriche et la Hongrie. La guerre de 1866 eut pour conséquence d'assurer des négociations avec l'Allemagne du Nord, en vertu de l'article 13 du traité de Prague.

L'Autriche avait suivi dans une certaine mesure le courant plus libéral, après le traité de commerce anglo français. Elle fut une des premières à s'engager dans la réaction ; dès 1876, elle dénonça ses traités de commerce, prépara un tarif général (1878) puis celui de 1882. Elle ne réussit pas à conclure de nouvelles conventions jusqu'en 1891, lorsqu'un changement de front s'opéra sous l'influence du comte Caprivi. L'Autriche-Hongrie signa, le 6 décembre 1891, des conventions avec l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, le 10 décembre avec la Suisse, le 9 avril 1892 avec la Serbie, le 21 décembre 1893 avec la Roumanie, le 18 mai 1894 avec la Russie, le 21 décembre 1896 avec la Bulgarie, le 5 décembre 1897 avec le Japon.

L'histoire de l'Allemagne depuis 1815 est généralement mieux connue. L'initiative de la réforme que prévoyait l'article 19 des actes de la confédération, et que le Wurtemberg essaya de faire entreprendre, partit de la Prusse : celle-ci commença par substituer l'ordre au chaos intérieur; la loi du 26 mai 1818 supprima les douanes intérieures, les reporta aux frontières, fixa des droits modérés à l'importation, affranchit l'exportation, favorisa le transit. Les petits États enclavés dans le territoire prussien furent amenés à accepter les avantages offerts pour leur adhésion au nouveau système. Ce succès de la Prusse donna une impulsion aux idées d'union douanière de toute l'Allemagne, dont List fut

le promoteur éloquent et infatigable. Au bout de quelques années, les États voisins formèrent des groupements, qui, en 1829, aboutirent à une alliance douanière entre la Bavière, le Wurtemberg, la Prusse et la Hesse, en 1834 à une union douanière de 23 millions d'habitants ; cette union s'étendit successivement, elle conclut des conventions avec les pays étrangers. L'Autriche, dans un dessein politique, essaya d'amener une union entre ses États et ceux de la confédération germanique, à la grande terreur des industriels autrichiens qui redoutaient la concurrence. Nous n'avons pas l'intention de suivre le récit rapide que fait M. Grunzel. Rappelons l'importance du traité conclu par la Prusse avec la France en 1862, le renouvellement de l'union douanière en 1865, qui avait été précédé d'une convention avec l'Autriche. La fondation de la Confédération de l'Allemagne du Nord, après la guerre de 1866, amena comme conséquence l'entente avec les États du Sud et la convocation du Parlement douanier, qui eut à régler les questions commerciales et fiscales d'intérêt commun. Avec l'Empire, on arrive à l'unification douanière ; le projet de loi du 16 juin 1873, tendant à la revision du tarif, marque l'étape dernière de la tendance libérale. En 1879, la réaction triomphe, elle fait des progrès en 1885 et 1887, c'est le régime de l'autonomie douanière absolue avec tous ses inconvénients, dont l'instabilité n'est pas le moindre. Avec le comte Caprivi est inauguré le système le plus rationnel des conventions commerciales à longue durée.

Des exposés aussi substantiels sont consacrés à la Grande-Bretagne, à la France, à l'Italie [1], à la Suisse, à la Russie, aux États-Unis.

---

[1] La première mesure douanière d'ensemble en Italie est la loi du 27 juin 1861, le développement moderne de la Suisse date de la Constitution du 12 septembre 1848. En Russie, le tarif de 1822 prohibait encore 301 articles à l'importation, celui de 1841 en diminua le nombre ; le tarif de 1850 abolit la ligne de douane entre la Pologne et la Russie ; ceux de 1857 et de 1868 étaient inspirés d'un esprit de liberté commerciale ; en 1876, la perception des droits de douane en or équivaut à une surtaxe de 33 p. 100. Le tarif général de 1891 unifia les différentes modifications faites en 1882, 1885, 1890 ; il représente le tarif minimum, qui peut être majoré à l'égard des pays qui n'accordent pas à la Russie le traitement de la nation la plus favorisée. Le 17 juin 1893 la Russie signe avec la France une convention commerciale, le 10 février 1894, après une guerre douanière qui a duré quelques mois, un traité de commerce, le 18 mai 1894, avec l'Autriche.

Après cette revue générale des grands États, M. Grunzel traite par le détail les différentes questions. Le premier chapitre nous renseigne sur les prohibitions et les droits de douane. Ce n'est que par une sorte d'évolution que les impôts perçus sur les marchandises importées ont cessé d'être purement une source de revenus et que, perdant leur caractère fiscal, ils ont été appelés à servir de barrière protectrice contre la concurrence étrangère. Le point de départ de cette déviation de l'impôt se trouve au XVI[e] siècle. Peu à peu, une fois engagé dans cette direction, on ne trouve plus les droits protecteurs suffisants et l'on arrive à la prohibition, prohibition d'importer des articles étrangers, susceptibles de rivaliser avec l'industrie indigène, prohibition d'exporter les matières premières nécessaires à l'alimentation, à la production manufacturière. Le régime prohibitif a été emporté, après des résistances plus ou moins vives. Afin de pouvoir vendre, il fallait acheter au dehors. Il s'établit une sorte de division du travail entre les nations, et le protectionnisme prit la place du régime prohibitif. Les prohibitions aujourd'hui ne sont plus en faveur; on admet la libre circulation, sous réserve des droits d'entrée à payer. Il existe toutefois des prohibitions d'ordre politique, comme le blocus en temps de guerre, d'ordre commercial, pseudo-hygiénique, comme l'interdiction d'importer du bétail, comme la mise à l'index de la saccharine, enfin les mesures de police proprement dites. Il faut enregistrer les défenses d'importer la monnaie de billon étrangère, d'importer des marchandises revêtues faussement de marques d'origine ; les monopoles de l'État (allumettes, tabacs) sont également la raison d'être de certaines interdictions. Les défenses d'exporter sont devenues très rares, cependant de mauvaises récoltes en Russie et en Allemagne ont provoqué une défense d'exporter des céréales de Russie, du fourrage d'Allemagne. On peut citer quelques restrictions de commerce comme celles relatives aux armes à feu, adoptées par la conférence anti-esclavagiste de Bruxelles en 1890. Les traités de commerce consacrent la libre entrée, la libre sortie, le libre transit des marchandises, sous réserve de certaines exceptions. Nous ne nous arrêterons pas sur la description des droits d'entrée, protecteurs ou simplement fiscaux. L'Angleterre seule a des droits purement fiscaux sur la bière, l'alcool, le vin, le thé, le tabac, le café, les fruits [1].

---

[1] Voici en florins les droits perçus par quelques pays par 100 kilos :

Les droits protecteurs (le nom en indique l'objet) sont représentés parfois comme des droits compensateurs, en vue de rétablir l'égalité dans la production; il s'y ajoute les droits éducateurs, dont le but est d'acclimater les industries nouvelles, d'introduire des primes de fabrication déguisées. On distingue les droits industriels, les droits agricoles. Les derniers, abolis d'abord en Angleterre, en France, en Allemagne, ont reparu à dater de 1879 et ont été successivement augmentés dans les différents pays. En Allemagne, ils ont été réduits du tiers par les traités de 1891 [1].

Pour les droits sur les produits manufacturés, M. Grunzel constate que l'on pourrait dater la réaction de 1878, du tarif austro-hongrois. La technique protectionniste a fait de grands progrès, on spécialise davantage, on cherche les traits distinctifs qui permettent de former des catégories spéciales [2].

	Café	Thé	Cacao
France	63,8	81,21	42,12
Italie	60,75	101,25	40,50
Autriche	40,00	100,00	24,00
Russie	30,61	211,28	30,61
Espagne	20,23	60,85	21,30
Allemagne	20,00	50.00	17,50
Angleterre	14,00	37,54	9.38
Belgique	4,05	36,45	libre
Suisse	1,42	16,20	»

[1] En florins les 100 kil.

	Froment	Seigle	Farine
Espagne	3,24	1,64	5,35
Italie	3,04	1,82	4,98
France	2,81	1,22	6,48
Suède	1,76	1,76	3,64
Allemagne	1,75	1,75	3,65
Autriche	1,50	1,50	3,75
Grèce	1,19	0,87	1,38
Norvège	0,12	0,12	0,70
Suisse	0,12	0,12	1,01

La franchise existe en Russie, Roumanie, Belgique, Pays-Bas et Danemark pour les céréales, aux Pays-Bas et au Danemark pour les farines.

[2] Droits sur les fers en florins par 100 kil.

	Fonte	Fers en barre	Rails	Ouvrages en fonte	Ouvrages en fer forgé.
Russie	3,06	6,63	5,10	6,12	14 à 76
Autriche	0,65	3,50	2,50	2,00	4 à 20

Les droits d'exportation ont presque entièrement disparu dans les États civilisés (en 1873 en Allemagne, en 1845 en Angleterre). Ils sont pratiqués surtout dans les pays exotiques ou financièrement faibles (*Chili* sur le salpêtre, *Espagne et Portugal* liège, *Brésil* café, *Argentine* peaux, laine, poissons, plumes, etc., *Congo* café, caoutchouc, copal, ivoire, huiles : l'Egypte et la Turquie perçoivent 1 p. 100 de la valeur des exportations, la Perse 5 p. 100, la Bulgarie 1 1/2, la Corée 5 p. 100. Quelques vestiges de ces droits de sortie se trouvent en Europe pour les chiffons, le bois, le soufre, les minerais argentifères, les cuirs. Les droits de sortie figurent généralement dans le tarif autonome et restent en dehors des conventions. Les droits de transit, de péage ont dû perdre de l'importance, au fur et à mesure des progrès dans les communications ; ils subsistent encore dans quelques colonies. L'abolition des droits de transit n'exclut pas l'application de mesures de surveillance sur les marchandises qui transitent.

Les chapitres qui suivent sont consacrés aux tarifs douaniers en général, au tarif général et conventionnel, au tarif maximum et minimum, inauguré par la France en 1892 et imité par d'autres nations, aux tarifs *ad valorem* et spécifiques, aux droits différentiels, aux tarifs de guerre, aux réclamations contre les décisions de la douane, aux traités de commerce [1], à la clause de la

	Fonte	Fers en barre	Rails	Ouvrages en fonte	Ouvrages en fer forgé.
France	0,61	2,03	2,43	3,21	3 à 194
Allemagne......	0,50	1,25	1,25	1,25	1,50 à 12
Italie...........	0,41	3,65	2,43	2,03	1 à 32
Belgique........	0,08	0,40	0,12	0,81	1,62
Suisse.	0,04	0,24	[illegible]	1,01	1,22 à 10,13

Droits sur le coton.

	Fils bruts	Fils blanchis	Tissus bruts
Russie... ..	42 à 86	55 à 97	142 à 550
Italie	7 à 21	surtaxe	25 à 52
France	6 à 125	surtaxe	32
Autriche....	6 à 14	12 à 40	30
Allemagne.	6 à 12	12 à 24	
Suisse......	2,84 à 3,65	4,88	1,62 à 8,10
Belgique....	2,03 à 8,10	2,03 à 10,13	14,18 à 40,50

[1] L'un des premiers traités connus a été celui de 1617 entre l'Autriche et la Turquie. On peut citer le traité de 1763 entre le Portugal et l'Angleterre, de 1786 entre l'Angleterre et la France. Le traité de 1860 a exercé une influence considérable comme tout le monde le sait. Le faisceau des traités conclus entre les nations de l'Europe centrale en 1891 ont marqué un arrêt dans la dangereuse politique de l'autonomie.

nation la plus favorisée. M. Grunzel attire l'attention sur la clause d'arbitrage en cas de contestation sur l'application des traités de commerce, qui se trouve dans les traités de la Suisse et de l'Italie, 1892 (art. 14), de la Suisse et de la Roumanie (1893, art. 7), de la Suisse et de la Suède-Norvège (1894), de la Belgique et de la Norvège (1895), des Pays-Bas et de l'État libre d'Orange (1895). Ce qui distingue le Manuel de M. Grunzel, c'est en effet la richesse extrême des renseignements de faits, imprimés en petit texte.

Nous arrivons ensuite à la taxation intérieure considérée dans ses rapports avec la politique commerciale : les marchandises importées sont généralement soumises aux droits d'accise, d'octroi qui frappent les produits indigènes. Le même chapitre traite des primes d'exportation, des restitutions d'impôts à la sortie, des admissions temporaires, des certificats d'identité. Les États-Unis, dans le dernier développement de leur politique douanière, ont adopté des droits différentiels à l'égard des produits primés à l'exportation, notamment à l'égard du sucre. Le sucre et l'alcool sont les articles agricoles qui ont fait l'objet de faveurs accordées par l'État aux producteurs, et cela au détriment des contribuables et des consommateurs indigènes. A côté des primes gouvernementales, il existe des primes privées à l'exportation, que les intéressés accordent eux-mêmes surtout pour dégager le marché indigène ; c'est surtout possible dans les pays où la protection douanière existe. On cite comme exemple, ce qu'ont fait en 1897 les filateurs de coton en Autriche, les industriels du fer en Allemagne.

Les habitants des districts voisins de la frontière sont souvent soumis à un régime spécial, destiné à faciliter les transactions locales en articles de première nécessité, et cela d'autant plus que souvent les propriétés sont à cheval sur la limite. De même des conditions particulières sont faites pour les produits à demi fabriqués qui viennent se faire achever et sont réexportés. Le droit de faire le commerce et d'exercer une industrie dans le pays est généralement accordé aux étrangers, sous réserve de certaines professions (pharmaciens, courtiers, médecins, colporteurs) ; les sociétés anonymes non régnicoles, (entreprises industrielles, financières, compagnies d'assurances) sont souvent soumises à une réglementation particulière, qui varie suivant les États et qui est plus ou moins libérale. Il en est de même pour le traitement des voyageurs de commerce, pour l'admission des échantillons qu'ils transportent, pour le paiement des taxes et patentes. Enfin des dispositions sont prises dans les principaux

États pour la protection des dessins, marques de fabrique, inventions.

La politique des transports, c'est-à-dire la détermination des tarifs dans les pays où celle-ci n'est pas entièrement libre, est fort importante, car elle peut aggraver ou atténuer la politique douanière. Cette considération n'a pas échappé à l'attention des Gouvernements et quelques-uns d'entre eux, notamment la Russie et l'Allemagne, ont introduit des stipulations spéciales dans leurs conventions commerciales. M. Grunzel examine aussi les questions relatives à la marine marchande, au cabotage, aux ports francs, qui ont joué un très grand rôle et qui ont diminué considérablement. La politique vétérinaire occupe quelques pages : on sait l'emploi qui en est fait, avec des conséquences qui tournent souvent contre les pays qui se protègent : la concurrence du beurre et du lait danois a été rendue plus lourde à supporter sur le marché international depuis que les États européens se sont refusé à admettre le bétail et la viande de l'étranger.

La constatation des quantités importées et exportées, des valeurs que possèdent les marchandises entrant ou sortant, le flux et le reflux des métaux précieux font l'objet de la statistique commerciale [1]. M. Grunzel indique brièvement les procédés employés dans les différents pays, il fait ressortir les difficultés de faire concorder les chiffres et il en donne l'explication.

Il nous reste à parler des institutions destinées à favoriser, à développer le commerce extérieur. M. Grunzel met au premier rang les établissements d'enseignement, les écoles de commerce spéciales. Le nombre en est restreint, les nécessités du service obligatoire viennent se mettre en travers de la résidence des jeunes négociants à l'étranger.

On rencontre en Autriche l'*Exportakadémie* du Musée commercial, qui doit former des employés supérieurs, des chefs de maisons dans le commerce d'exportation ; l'enseignement comporte deux années, précédées d'une année préparatoire. Le programme comprend les langues étrangères, l'économie politique, la science

---

[1] En 1890-91, voici en marks l'importance du commerce extérieur par tête.

	Importation.	Exportation.		Importation.	Exportation.
Suisse.......	240	189	Etats-Unis...	44	52
Angleterre...	210	161	Italie........	37	25
Belgique.....	198	173	Autriche.....	22	28
France......	89	72	Russie.......	12	21
Allemagne...	72	65			

financière, la politique commerciale, le service consulaire, la banque et le crédit, les affaires de bourse, la géographie commerciale, la production des grandes marchandises, leur emploi industriel, les usages commerciaux. En Suisse et en Angleterre, on ne trouve pas d'écoles de cette espèce. Les relations commerciales étendues des deux pays, l'absence de service militaire sont des adjuvants puissants. En Italie non plus, on n'a pas d'école supérieure pour l'exportation, mais on accorde des bourses aux jeunes gens qui sortent avec un diplôme des écoles de commerce et qui ont passé une année dans une maison d'exportation. La Belgique possède une école bien connue, l'Institut supérieur de commerce qui nous semble un modèle dans son genre ; il s'est créé récemment une institution commerciale importante à Liège. En Hollande, l'initiative privée a fondé une association, *Het Buitenland*, qui a pour objet de faciliter aux jeunes gens hollandais l'établissement à l'étranger. En France, on connaît l'Ecole préparatoire du commerce d'exportation : on ne saurait passer sous silence la société d'encouragement pour le commerce extérieur qui, depuis sa fondation, a patronné plus de 450 jeunes Français qui se sont placés un peu partout. Faut-il mentionner l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes à Paris et l'école des langues orientales fondée à Berlin en 1887 ? Le 26 avril 1898, a été ouverte à Leipzig la première école supérieure de commerce, après que la question eût été discutée à Leipzig dans un congrès tenu en juin 1897. La durée de l'enseignement est limitée à deux ans, elle comporte des cours spéciaux et la fréquentation de l'université. On juge avec raison qu'il importe de donner aux jeunes gens des notions générales, une méthode scientifique, non pas seulement des connaissances spéciales.

Les musées commerciaux, les entrepôts d'articles d'exportation ont été considérés comme des moyens d'instruction, de propagande, comme des centres de renseignements, destinés à éclairer les négociants sur les besoins et les ressources des pays étrangers, ainsi que sur la concurrence que s'y font les industriels et les commerçants. Une forme nouvelle destinée à la centralisation des informations, à leur dissémination est fournie par l'Office du commerce extérieur à Paris, par l'Imperial Institute de Londres. M. Grunzel renseigne ceux que la question intéresse sur le Musée commercial de Bruxelles, qui a été l'un des premiers fondés, sur le Musée commercial de Vienne, plus ancien, sur celui de Milan, sur celui de Philadelphie qui en quelques années, a réuni 50.000 échantillons. Les opinions sont assez partagées sur l'uti-

lité de ces établissements, qui ont eu une vogue passagère; lorsqu'on considère la rapidité avec laquelle la mode se transforme, on est amené involontairement à un scepticisme modéré, relativement à l'utilité des collections d'échantillons.

Une institution plus vivante, ce sont les chambres de Commerce à l'étranger, formées de nationaux vivant dans une même ville. Il en est quelques-unes qui sont fort actives et qui rendent d'incontestables services, qui font notamment des publications remarquables (la Chambre de commerce française de Milan, la Chambre de commerce britannique de Paris, que nous citons parce que nous avons leurs rapports sous les yeux); les Chambres de commerce sont d'utiles auxiliaires pour les agents diplomatiques et consulaires auxquels il est de mode aujourd'hui de demander plus qu'ils ne peuvent vraiment donner. Les consuls sont les représentants officiels de l'Etat à l'étranger pour les affaires d'ordre commercial, pour les affaires maritimes, pour les affaires de l'état civil. Ils ont pour mission de renseigner leur gouvernement sur les faits du domaine économique, de le tenir au courant du mouvement commercial, financier, industriel. Avec la tendance à la protection par l'État, on a voulu les transformer en agents des commerçants, en collecteurs d'avis, d'échantillons, en donneurs de conseils particuliers. Les négociants se sont plaints longtemps de la passivité des consuls, qui ne faisaient rien pour le commerce national. Les consuls ont riposté que les négociants ne savaient pas vendre, qu'ils ne se mettaient pas au niveau des consommateurs étrangers. Il ne faudrait pas attribuer ces réflexions à M. Grunzel, qui se borne à relater les fonctions des consuls et à indiquer le nombre de fonctionnaires de cette espèce qu'entretiennent les principaux États. Le Manuel de politique commerciale internationale nous a paru un ouvrage fort utile et qui fait certainement honneur à son auteur.

ARTHUR RAFFALOVICH.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

Les progrès des fiacres automobiles et leur apparition en France : le fiacre électrique et le fiacre à pétrole parisiens. Le recent concours des voitures de place automobiles : son succès et ses résultats. — L'automobilisme pour les gros transports, et l'emploi des moteurs électriques. — L'installation d'éclairage électrique du Palais-Bourbon : le moteur à gaz pour la production de l'électricité. — Les voies ferrées de montagne : les travaux de la ligne de la Jungfrau et l'achèvement de la voie à crémaillère du Gornergrat. — Les expériences de M. Ducretet sur la télégraphie électrique sans fils ; les essais à la mer en Grande-Bretagne. Les rayons ultra-violets. — Un nouveau sous-marin, le bateau américain Holland.

La locomotion automobile, encouragée par la mode, et grâce aussi aux réels avantages qu'elle présente, fait un peu partout de rapides progrès ; après être née véritablement en France, elle acquiert droit de cité dans la plus grande partie des pays étrangers. Et cela si bien qu'on a vu des fiacres automobiles (il faut entendre des fiacres électriques) à Londres et à New-York avant qu'il en circule à Paris : Anglais et Américains, suivant leur esprit d'initiative hardi, n'ont pas hésité à mettre immédiatement ces véhicules en service effectif et courant, sans même qu'ils eussent été soumis à des essais prolongés.

Aujourd'hui la France suit cet exemple, mais en procédant de façon tout inverse : quelques fiacres automobiles se hasardent timidement dans les rues de Paris, à la suite, et l'on peut dire comme conséquence, du concours des voitures de place automobiles qui a eu lieu il y a quelques mois.

D'une façon absolument exacte, Paris, qui se pique de donner toujours le ton et d'être à la tête de tous les mouvements, Paris ne possède que 2 fiacres automobiles : le premier est électrique, du système Jenatzy, que nous allons retrouver tout à l'heure dans le compte-rendu du concours que nous venons de signaler ; il porte le n° 1600, ce numérotage prouvant bien qu'il ne s'agit pas d'un simple essai, mais d'une mise en service effective, avec toutes les formalités de la Préfecture de Police. Quant à la seconde

voiture de place automobile, non moins numérotée sous le n° 16030, elle est à pétrole, et elle constitue une innovation non seulement par son mode de propulsion, mais par sa disposition. C'est en effet une sorte de breack à quatre places, couvert et fermé à l'arrière par des vitres ; sur les côtés s'abaissent des rideaux de cuir. Il est approvisionné pour pouvoir faire 180 kilomètres sans relayer ; en vertu de l'uniformité sacro-sainte des tarifs, il circule au prix ordinaire de 2 francs la course et de 2 fr. 50 l'heure. Or, détail qui n'est pas en faveur des fiacres à pétrole pour le service des transports publics individuels, d'après notre confrère de la presse spéciale, la *Locomotion automobile*, le fiacre 16030 aurait une consommation assez coûteuse pour ne point laisser de bénéfices sur son tarif : il consommerait par heure 3 litres de pétrole, ce qui, au prix que nous devons à la fois à l'octroi et aux droits protecteurs, représente une dépense de 1 fr. 80, à laquelle il faut encore ajouter 0 fr. 20 de graisse.

Ce ne serait pas à l'éloge de l'automobilisme, s'il ne pouvait fournir rien de mieux que ce résultat, alors pourtant que le fiacre 16030 sort d'une des meilleures usines françaises, l'atelier Panhard Levassor. En fait, le concours dont nous allons parler a permis de constater, d'une façon précise et pratique, les services réels et économiques que peut rendre l'automobile de place, et surtout l'automobile électrique.

Les épreuves qu'on a fait subir aux voitures engagées dans le concours ont été des plus sérieuses et des mieux comprises : ce n'étaient point de ces courses à toute vitesse qui ont mis l'automobile à la mode. On a soumis les fiacres à des marches régulières et prolongées, où l'on relevait exactement leurs consommations, et par suite leurs dépenses, où l'on pouvait connaître par expérience leurs facilités de conduite, leur allure, etc. Pour établir le programme, on s'était basé sur cette constatation de fait que le parcours journalier d'un fiacre est d'environ 65 kilomètres, dont 45 consacrés à un travail utile (correspondant à 6 chargements à l'heure et 4 à la course) et 20 pour les parcours faits, soit pour chercher le client, soit pour se rendre à une station, soit pour regagner le dépôt etc. La durée du séjour sur la voie publique est de seize heures. On n'a pas maintenu les automobiles durant 16 heures dehors, pendant chaque journée d'épreuve, mais du moins on leur a imposé un parcours quotidien et régulier de 60 kilomètres ; chaque véhicule devait effectuer deux fois trois itinéraires déterminés et pleins de difficultés, choisis par un ingénieur des plus distingués, qui est en même temps notre col-

lègue à la Société d'économie politique, M. de Chasseloup-Laubat.

Ajoutons qu'on a soumis les voitures à des essais spéciaux, afin de constater le fonctionnement de leurs différents appareils, notamment du frein, de la direction, etc.

Pour montrer quel réel développement prend l'industrie automobile, nous n'avons qu'à faire remarquer le nombre des fiacres qui s'étaient inscrits en vue de prendre part au concours : 26 voitures en tout, dont 14 avec moteur électrique et 12 avec moteur à essence de pétrole. Mais, par une bizarrerie apparente qui s'explique fort bien, au dernier moment s'est produite une défection presque complète des automobiles à pétrole ; seul le coupé Peugeot s'est présenté pour lutter contre le moteur électrique, et il faut dire immédiatement qu'il a soutenu heureusement la lutte. Il semble que par là les constructeurs de voitures à pétrole (en dehors de M. Peugeot) aient franchement avoué que leurs voitures ne sont point faites pour les transports individuels à volonté, tandis que le moteur électrique est tout indiqué pour ce service.

Nous n'avons point l'intention de suivre les épreuves, mais seulement d'en tirer des conclusions pratiques. En fait, les fiacres automobiles peuvent se présenter sous des types divers, puisque le concours a montré à la fois des voitures à deux places, à quatre places, couvertes, découvertes, avec ou sans galerie, etc.

Prenons trois des véhicules, tous trois électriques du reste, qui ont accompli strictemeut les épreuves imposées : c'est le coupé Jenatzy (celui-là même qui est actuellement en service dans les rues de Paris), puis le coupé Kriéger et le cab Jeantaud. Nous voyons que leur vitesse moyenne dans Paris ressort à bien près de 14 kilomètres à l'heure, qu'elle se maintient à 12 kilomètres dans les rues accidentées et qu'elle peut atteindre 20 kilomètres sur les voies désertes en pente. Leur seul inconvénient, commun à tous les véhicules indépendants tant qu'on ne trouvera pas un nouveau système d'accumulateurs, consiste en ce que les accumulateurs représentent un poids énorme qui alourdit considérablement la voiture, et ne lui permet, par conséquent, de porter qu'une charge utile assez faible. Ce poids, à lui seul, est à peu près le tiers du poids total de l'automobile. Mais quels avantages en échange ! point de bruit, point d'odeur, une douceur de roulement et une facilité de manœuvre extrêmes.

Quant à la dépense par kilomètre utile, elle ressort à 45 centimes pour le coupé Jenatzy et le coupé Krieger, et à 44 pour le cab Jeantaud : les faux frais et frais généraux, entretien des accumulateurs, graissage, etc., montent uniformément à 18 fr. 57 par

jour; la première voiture consomme quotidiennement 1 fr. 72 de courant électrique, la deuxième 1 fr. 74, et la troisième, qui est à deux places seulement, 1 fr. 20.

Toutefois, à côté des fiacres électriques, nous devons réserver une mention au coupé Peugeot, qui a courageusement représenté le moteur à pétrole. Avec une charge utile de 210 kilos, il a pu donner une vitesse atteignant jusqu'à 22 kilomètres, et ressortant à 16 kilomètres à peu près en marche ordinaire; quant à ses dépenses, elles sont représentées par 10 fr. 33 d'essence, 0 fr. 54 d'huile de graissage; il faut y ajouter 16 fr. 38 de frais autres que les consommations, entretien, etc. En somme cela ne fait pas moins de 27 fr. 25 par jour, et le prix de revient du kilomètre utile est de 0 fr. 605.

Comme conclusion, nous pouvons dire que, dans un service urbain où il est aujourd'hui possible de toujours trouver une usine de chargement pour les accumulateurs, le fiacre électrique a une supériorité marquée; malgré tout, alors surtout qu'il consomme si peu d'électricité, il est bien regrettable de voir quelle dépense énorme représente l'entretien des accumulateurs et de la voiture en général. On est du reste en droit d'espérer qu'avant peu, par l'emploi de moteurs quelque peu différents et en recourant à des précautions particulières dans la manœuvre, on arrivera à diminuer considérablement la détérioration des accumulateurs, par suite les dépenses d'entretien, et à rendre enfin plus pratique encore le fiacre automobile.

*
* *

Si nous avons fait le reproche à la voiture de place électrique de traîner avec elle un poids d'accumulateurs considérable, nous avons vu du moins qu'il ne faut pas exagérer la portée de cet inconvénient et que cela ne l'empêche pas de marcher dans de bonnes conditions. Mais s'il s'agit des véhicules que nous avons déjà, ici même, appelés « de poids lourd », des automobiles destinées aux transports publics en commun, au camionnage, aux messageries, l'inconvénient sera bien autrement sensible, car, par essence, elle doivent être appelées à porter un poids considérable.

Et cependant, l'électricité a fait son apparition dans le « concours des poids lourds » qui a eu lieu tout récemment. Nous ne voulons point entrer dans de longs détails à ce sujet, car ce serait trop insister sur l'automobilisme, quel que soit le réel intérêt que les moyens de transport présentent au point de vue économique. Mais il est bon d'enregistrer les progrès qui viennent de se manifester encore en la matière.

Là aussi, les véhicules ont été soumis à des essais des plus sérieux, comprenant un service de six jours consécutifs pendant lesquels devait être effectué un parcours total de 600 kilomètres. Jusqu'à présent, on n'avait eu comme véhicules à poids lourds que des automobiles munies d'une machine à vapeur chauffée au charbon ou au coke, ou bien d'un moteur à essence : or, cette année, non seulement des voitures électriques se sont engagées dans la lutte, mais encore d'autres où le combustible produisant la vaporisation de l'eau était du pétrole ; on doit comprendre que ce combustible liquide est bien moins encombrant que la houille ou le coke, et qu'il réduit au minimum les soins d'allumage et d'entretien du feu.

Ajoutons que cette série de véhicules répondait aux divers besoins des transports commerciaux : voitures de livraison pour grands magasins, à pétrole ou électriques, pouvant transporter de 750 à 1.130 kilos ; omnibus à voyageurs pour 14, 20, 24 personnes, camions susceptibles de recevoir une charge de 1.000 à 3.000 kilos, (l'un même pouvant remorquer une autre voiture, et transporter effectivement une charge de 8 tonnes).

Les résultats, qui n'ont pas encore été publiés dans tous leurs détails, se sont montrés extrêmement satisfaisants, et l'on peut dire que l'automobilisme a su prendre une forme réellement pratique pour les gros transports. Même en l'état présent, même avec ses accumulateurs si lourds, la voiture électrique a son rôle à jouer, notamment chez l'usinier, le manufacturier, qui a des facilités pour se procurer le courant électrique, et dont les voitures de charge sont appelées à faire de fréquents voyages entre l'usine et la gare voisine : il pourra multiplier les voyages, et le moteur électrique ne lui coûtera certainement pas plus cher qu'un moteur à vapeur ou à pétrole.

*
* *

Quoi que nous en ayons, nous sommes presque constamment obligé de revenir sur les applications de l'électricité, parce qu'elle envahit tout, ou plutôt qu'elle se met à notre service pour les besoins les plus divers. Cette fois, il s'agit d'une question d'éclairage, et elle est souveraine maîtresse en la matière.

Il est toujours intéressant de constater la façon dont on peut faire une installation électrique dans des bâtiments où, jusqu'alors, on n'avait recours qu'au procédé, aujourd'hui vieilli, de l'éclairage au gaz ; et l'on comprend que l'intérêt se double quand il s'agit du Palais-Bourbon ! Des circonstances récentes et douloureuses,

dont nous ne sommes pas encore sortis, sont venues montrer que nos députés avaient besoin de lumières, et il est sans doute regrettable que l'électricité n'ait fonctionné à la Chambre qu'à partir d'octobre.

Voici déjà quelques années, depuis 1894 croyons-nous, que cette question de transformation d'éclairage était à l'étude ; mais nous devons reconnaître que, leur intérêt propre étant en jeu, nos représentants ont mis plus d'empressement à la trancher que s'il s'était simplement agi d'une réforme judiciaire n'intéressant que le respect de la liberté individuelle. Bien entendu, on a refusé de recourir à un secteur électrique fournissant par abonnement la lumière nécessaire : ce sont là des procédés économiques bons tout au plus pour d'humbles particuliers, et l'on a préféré que le Palais-Bourbon eût sa petite usine d'électricité tout comme le Conseil municipal de Paris a son imprimerie. On tremble à la pensée que l'Administration du secteur électrique, gagnée par des conspirateurs, eût pu troubler une délibération de notre Chambre, à l'instant le plus pathétique, plonger tous nos honorables dans l'obscurité, ne plus permettre aux nuances multiples de se reconnaître, et cela simplement en cessant de faire marcher les machines de l'usine. Et puis, c'est toujours agréable que d'avoir, quand on est député, une petite usine à sa disposition, où l'on peut arriver à faire entrer quelque électeur, auquel on doit de la considération.

Toujours est-il, que même en l'état actuel, alors que l'on n'a pas encore réalisé l'éclairage électrique de la salle des séances, l'usine du Palais-Bourbon est sans doute la plus importante de France où l'on utilise le moteur à gaz pour commander des machines dynamo-électriques. Et c'est un exemple bon à citer pour confirmer l'opinion que nous avons souvent émise sur l'alliance tout indiquée du gaz et de l'électricité. Ici le gaz était précieux, car avec lui la fumée est absolument évitée, ainsi que le bruit; des machines à vapeur eussent nécessité la construction d'un tuyau monstre qui n'eût rien ajouté à l'esthétique déjà douteuse du Palais. De plus, avec des générateurs à vapeur, on ne peut pas à l'impromptu mettre sous pression et disposer de courant (comme le permet l'abonnement à un secteur électrique); mais, grâce aux moteurs à gaz, en cinq minutes les dynamos tournent et la lumière peut se faire, en cas d'orage, dans la salle des séances.

Toute l'usine a été établie en sous-sol dans une des cours du Palais, un toit vitré dépassant seul le niveau du sol. Elle com-

prend pour l'instant deux moteurs de 30 chevaux-vapeur, et quatre autres de 50 chevaux ; comme on a voté un projet qui a pour but de construire une nouvelle salle des séances (l'état de notre budget nous permettant bien de nous lancer dans les fantaisies architecturales),on n'a pas installé l'électricité dans la salle actuelle des séances. On ne recourra à l'éclairage électrique que pour la nouvelle salle, et alors on montera dans l'usine d'autres moteurs, qui porteront la puissance totale disponible à 400 chevaux.

L'installation est fort bien comprise,en ce sens qu'on y dispose d'accumulateurs pouvant assurer l'éclairage au cas où les dynamos viendraient à ne plus marcher. Le nombre des lampes, toutes à incandescence, n'est pas de moins de 4.610 : les services parlementaires proprement dits n'en utilisent que 1.440 ; il y en a 2.940 dans ce magnifique Palais de la Présidence, que les candidats au fauteuil doivent bien estimer « valoir une messe », et enfin 530 dans les appartements divers que l'on fournit gracieusement à un nombre considérable de gens.

Nous serions injuste si nous ne faisions pas remarquer que les entrepreneurs de l'eclairage fournissent l'électricité à un prix raisonnable, cet excellent résultat étant dû à l'emploi des moteurs à gaz ; mais, pour se rendre exactement compte des dépenses qu'entraîne cette installation d'éclairage, il faudrait faire entrer en ligne les frais d'établissement de l'usine, qui représentent certainement une somme considérable.

*
* *

Les voies ferrées se sont tellement multipliées, dans nos contrées européennes au moins, que l'on a même créé des lignes qui n'avaient guère à espérer de trafic ; mais pendant longtemps il est resté des points où le chemin de fer n'osait s'aventurer, là où il s'agissait de franchir une chaîne de montagnes. Quand les progrès de l'art de l'ingenieur l'ont permis, on a résolu le problème en passant sous l'obstacle qui se dressait sur la route ; et c'est ainsi qu'on a creusé d'immenses tunnels comme ceux du Saint-Gothard et du Mont Cenis. On n'abandonnera jamais cette première solution qui permet aux trains une marche plus rapide, en ne leur imposant pas des rampes trop raides et en abrégeant les distances. Cependant, le véritable chemin de fer de montagne ne se contente plus de passer sous l'obstacle : il le franchit, au sens propre du mot. L'emploi de la crémaillère placée entre les rails permet en effet d'aborder les pentes les plus ardues. Si l'on

ajoute à cela que l'électricité engendrée par les chutes d'eau, qui se rencontrent justement à chaque instant en montagne, vient assurer la propulsion des convois dans les meilleures conditions d'économie, on peut dire que, à l'heure actuelle, la montagne est absolument conquise.

C'est en Suisse qu'on peut le constater le mieux, car dans ce pays, où tout est mis en exploitation pour le simple plaisir du touriste, on n'a pas craint de s'attaquer aux sommets les plus altiers. Nous en avons donné la preuve quand nous avons décrit le projet si audacieux d'une voie ferrée, électrique s'entend, grimpant au sommet du pic neigeux de la Jungfrau ; et cette année, montant d'Interlaken grâce à cette voie de montagne elle-même si remarquable qui escalade la Wengernalp et la Petite Scheidegg, nous avons pu constater l'activité avec laquelle se poursuivent ces travaux. Trois kilomètres de cette ligne ont été livrés à l'exploitation, cet été, et les wagons mus électriquement permettent déjà aux curieux de monter sans peine au-dessus de l'admirable glacier de l'Eiger.

Mais ce n'est qu'un commencement, et dès maintenant la Suisse nous fournit mieux : nous voulons parler du chemin de fer de Zermatt au Gornergrat, qui atteint une altitude de 3.018 mètres.

Déjà, pour arriver à Zermatt, il faut prendre une voie où la crémaillère joue un grand rôle, et qui, partant de Viège, sur la ligne qui suit la vallée du Rhône, gagne Zermatt en s'élevant de 650 mètres à 1.607 sur une longueur de 35 kilomètres ; les pentes y sont de 45 centimètres par mètre. Comme la plupart des gens qui visitent Zermatt montent au sommet du Gornergrat, pour jouir de l'admirable panorama de pics neigeux et de glaciers que l'on découvre de cette montagne, on a résolu de mettre à la disposition des touristes un chemin de fer qui les élèverait facilement jusqu'au sommet en question. Il s'agissait d'une dépense de trois millions et demi, qui n'a pas effrayé les concessionnaires, MM. Hag et Greulich. Bien entendu on a adopté la traction électrique, et, dans ce pays de glaciers, on n'a pas eu de peine à trouver une chute d'eau largement suffisante pour fournir la force motrice nécessaire. Le tracé est long de 9.200 mètres, avec une rampe de 20 p. 100 en général, et les travaux ont dû se faire dans une région couverte de neige pendant la plus grande partie de l'année. Ajoutons que, en arrivant aux hautes altitudes de 2.300 mètres et plus, les ouvriers étaient atteints du mal de montagne, et l'on fut obligé de n'employer que des montagnards, qui eux-mêmes n'en étaient pas toujours exempts.

La ligne fonctionne ou plutôt a fonctionné cet été, et tout est disposé pour assurer une sécurité absolue. Chaque train comprend d'abord une locomotive (car on ne recourt pas à des voitures automotrices), qui pèse 10.500 kilos, et comporte deux moteurs électriques représentant l'un et l'autre une puissance de 90 chevaux, et commandant chacun deux roues dentées qui engrènent avec la crémaillère. Ces quatre roues ne peuvent pas, naturellement, venir à manquer simultanément ; de plus, la vitesse ne dépasse jamais 7 kilomètres à l'heure, et la locomotive possède deux freins à main agissant sur les deux séries différentes de roues. On a même poussé, et avec raison, les précautions jusqu'à installer un frein automatique qui se met tout de suite à fonctionner si par hasard le courant électrique n'arrivait plus aux moteurs ou si le train prenait à la descente une vitesse exagérée. La locomotive remorque deux voitures, l'une fermée pour 60 personnes, l'autre ouverte pour 50. Notons un détail intéressant, que nous n'expliquerons pas complètement parce que cela nécessiterait des développements un peu trop techniques : par suite du système à courant triphasé des moteurs employés, quand le train descend sous l'influence de la pente et de son propre poids, les moteurs tournent, entraînés par les roues dont ils sont solidaires, et ils engendrent du courant qui retourne à la station génératrice. Ce courant pourra servir à commander le mouvement de trains montants, et c'est autant d'économisé.

La mise en service du chemin de fer du Gornergrat constitue un pas nouveau et des plus remarquables dans les applications de l'électricité aux moyens de transport.

*
* *

A deux reprises, nous avons suivi les progrès que fait la télégraphie sans fils, ce moyen de communication à distance réduit à sa plus simple expression : nous avons indiqué les expériences curieuses de M. Preece et l'invention si simple de forme, due à M. Marconi. La preuve de la possibilité de cette télégraphie mystérieuse était donc faite, mais il y avait à craindre qu'elle ne demeurât qu'une curiosité scientifique et qu'elle ne devînt point un système pratique.

Tout au contraire, elle est en train de se vulgariser assez rapidement, et en France même on vient de se livrer à d'intéressantes expériences qui attirent l'attention des plus profanes. Un constructeur bien connu d'appareils de précision, M. Ducretet, mettant à profit les études si remarquables de M. Marconi, et le

grand principe des rayons électriques découvert par Hertz, a tout récemment établi, nous ne dirons pas une ligne de télégraphie sans fils, puisque précisément il n'y a pas de ligne, mais une communication par ondes électriques, entre le Panthéon et la Tour Eiffel, ce qui représente une distance de 4 kilomètres. Essentiellement, les transmissions sont basées sur le phénomène que nous avions indiqué brièvement dans un *mouvement* précédent : le poste transmetteur est installé sur la troisième plate-forme de la Tour, qui fait ainsi pardonner sa présence par les expériences de physique auxquelles elle sert ; ce poste comprend principalement une bobine de Ruhmkorff qui donne des étincelles de 25 centimètres de long. Grâce à elle, des ondes se produisent et se propagent à travers l'espace sur les 4 kilomètres, et cela en dépit du grand nombre de constructions assez élevées qui se rencontrent sur le passage,en dépit de brouillards fort épais ; ces ondes viennent frapper un appareil qu'on nomme *radio-conducteur*, et qui a été imaginé par M. Branly. Cet appareil manifeste la venue de chaque onde, par suite de ce phénomène qu'il peut laisser passer un courant électrique ordinaire et qu'il ne le peut que quand il vient d'être frappé par une de ces ondes : le courant ordinaire qui a constamment tendance à le traverser pour mettre en marche un appareil classique Morse, passera donc aussi souvent qu'il viendra des ondes électriques du poste transmetteur ; ce courant maintiendra la molette de l'appareil Morse en contact plus ou moins long avec la bandelette de papier enregistreuse, suivant qu'on aura produit une étincelle, et par suite une onde, plus ou moins longue. Comme résultat final, cette transmission aérienne forme sur le papier des points et des traits correspondant aux lettres de l'alphabet Morse ou d'un alphabet conventionnel.

Nous avons passé sur bien des détails, mais il était nécessaire de rappeler les principes essentiels de la télégraphie sans fils, au moment où elle conquiert droit de cité en France.

Pour revenir aux expériences de Paris, nous dirons que l'appareil récepteur, radio-conducteur, télégraphe Morse, etc., était installé sur la terrasse du Panthéon au-dessus des colonnades. La réception se faisait très nettement, mais il en a été autrement quand on a voulu intervertir l'ordre des choses et envoyer des signaux du Panthéon à la Tour de 300 mètres : l'énorme masse métallique de celle-ci annulait complètement l'effet des ondes qui auraient dû atteindre le radio-conducteur.

M. Ducretet, qui a, il y a quelques mois, exécuté d'autres essais devant la Société française de physique, en poursuit de nouveaux

entre un mât très élevé, qu'il a dressé dans une cour située à 1 kilomètre du Panthéon, et ce monument ; la transmission est ici parfaite dans les deux sens, même quand le récepteur est placé sur la face du Panthéon opposée à la direction du mât d'où viennent les ondes, et que celles-ci, par conséquent, pour atteindre le radio-conducteur, ont à contourner l'énorme masse de pierre.

Pendant ce temps, M. Marconi poursuit sa voie, et il a même créé une Société industrielle pour l'exploitation de la télégraphie sans fils, c'est-à-dire qu'on sort franchement et pratiquement de la période des tâtonnements. Les premières transmissions avaient été exécutées entre Bournemouth et les Needles, rochers qui se trouvent à l'extrémité ouest de l'île de Wight, à travers le bras de mer du Solent ; ce furent ensuite des expériences qui devaient marquer par la personnalité royale qui y était mêlée. Lorsque le prince de Galles, blessé à la jambe, passa le temps de sa guérison à bord de son yacht *Osborne*, M. Marconi fut chargé d'assurer entre ce bateau et la côte de l'île de Wight, toute une série de communications *électro-aériennes*, si l'on veut nous permettre d'inventer ce mot. Pendant dix jours, l'*Osborne* est demeuré à l'ancre dans la baie de Cowes, à 3.200 mètres en ligne directe du palais d'Osborne, qui se trouvait caché par une colline ; et cependant le malade resta constamment en communication avec la reine et les ministres, recevant toutes les nouvelles, pouvant expédier des télégrammes de la façon la plus régulière, sans la moindre interruption ni la moindre erreur. Bien entendu pour cela il y avait au palais,comme à bord, une installation double, un récepteur et un transmetteur, chacun de ces appareils devant être enfermé sous une cloche métallique quand on se servait de l'autre.

On comprend si ces expériences ont dû être suivies avec intérêt par le public anglais, d'autant qu'il s'agissait en somme de télégraphie maritime : on a voulu pousser l'expérience plus loin, et l'*Osborne* a continué de communiquer avec le palais, tout en naviguant le long des côtes ; les messages étaient envoyés et reçus dans les meilleures conditions, sans que le yacht eût besoin de stopper au moment précis de la transmission des messages, qui étaient souvent de 150 mots. L'immobilité des appareils n'est nullement nécessaire, deux navires en marche pourraient donc parfaitement communiquer,et l'on voit immédiatement de quelle importance cela peut être pour éviter les collisions.

Il est évident qu'il y a là un nouveau et vaste champ d'applica-

tions scientifiques d'une utilité considérable. Bien plus, à l'heure actuelle, un savant allemand, M. Zickler, propose d'employer les rayons ultra-violets à un système de télégraphie sans fils. On sait que ces rayons, qu'on n'aperçoit pas normalement, se manifestent par des actions chimiques, et se rencontrent à une des extrémités du spectre solaire quand on décompose un faisceau de lumière au moyen d'un prisme. Or, quand ils tombent sur un corps électrisé, ces rayons ont la propriété de le *décharger*, autrement dit d'en faire échapper l'électricité. Si alors, d'un poste transmetteur, on envoie au moyen d'un appareil optique, des rayons ultra-violets vers un poste récepteur, et qu'en arrivant en ce point les dits rayons produisent une décharge électrique qui agira sur un télégraphe imprimant, nous voici en possession d'une nouvelle télégraphie sans fils.

Et ce ne sont pas simplement des considérations théoriques. M. Zickler a réalisé un appareil et effectué des transmissions électro-aériennes par ce moyen : sans doute n'a-t-il encore réussi que sur des distances assez faibles, sans doute l'état de l'atmosphère doit jouer un rôle fort important en la matière, mais nous ne pouvons point dire qu'il n'y aura là une autre découverte d'un grand avenir.

* * *

En dépit des paroles de paix prononcées par l'Empereur de Russie, et si souvent répétées avant lui par de *simples* économistes, il ne semble pas que les armements soient prêts de finir ou même de demeurer à l'état stationnaire. Les Etats-Unis eux-mêmes se mettent avec ardeur de la partie, et leur budget ne tardera pas à s'en ressentir. Voilà déjà plusieurs années qu'ils se préparaient une flotte redoutable, dans la pensée bien arrêtée sans doute de faire à l'Espagne une guerre coloniale qui serait d'autant plus fructueuse que l'adversaire était faible : ce ne sont point des soupçons injurieux, le traité de paix actuel le prouve. Le mouvement va s'accentuer forcément, aujourd'hui qu'il faudra défendre le domaine acquis, et les constructions navales se multiplieront.

Les Américains semblent très favorables aux sous-marins, et ils ont déjà obtenu des résultats intéressants, d'autant plus curieux à signaler que notre marine française se hâte lentement de se munir elle aussi de ces instruments de destruction. Parmi les sous-marins américains récemment mis à flot, nous signalerons le *Plunger* et le *Holland*, tous deux dus au même inventeur, M. Hol-

land. Le premier peut marcher à une vitesse de 14 nœuds quand il est partiellement immergé, son mouvement étant assuré par un moteur à pétrole ; quand il est complètement sous l'eau, il donne avec sa machine électrique 8 nœuds seulement. Ce charmant engin peut aller porter 2 torpilles sous les flancs d'un navire. Le dernier venu, le *Holland*, n'a que 16 mètres de long et 3 mètres de diamètre, mais il est admirablement aménagé pour la marche et pour l'attaque. Un compresseur d'air actionné à l'électricité ou au pétrole, suivant qu'on est ou non sous l'eau, fournit l'air pour la respiration des 10 hommes d'équipage, équilibre la pression de l'eau environnante quand on est immergé, et enfin assure les manœuvres de direction et de plongée, commande les gouvernails, permet l'emplissage ou la vidange des réservoirs à lest d'eau. Le moteur à gaz ou le moteur électrique, suivant le cas, donne au bateau une vitesse de 8 nœuds. Le *Holland* manœuvre de façon remarquable, avec une aisance et une stabilité parfaites.

Quant à l'armement, il est terrible : à l'avant, un canon à air comprimé pouvant lancer à 1.600 mètres 50 kilos d'explosif puissant ; au-dessous, un tube à torpille Whitehead, enfin à l'arrière, un autre tube sous l'eau pour un projectile contenant 50 kilos de dynamite. Ce redoutable petit bateau a un approvisionnement de 3 torpilles, de 6 coups pour le canon d'avant et de 5 pour le tube arrière. Que d'existences ne pourra-t-il pas détruire en une seule expédition et combien nous craignons qu'il n'ait encore d'occasions de faire ses preuves !.

Daniel Bellet.

REVUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

MORALES ET POLITIQUES

(Du 10 août au 15 novembre 1898)

I

Le mémoire que M. Maurice Block a lu durant plusieurs séances de l'Académie sur *la Crise de la propriété rurale en Allemagne* mérite, à juste titre, de retenir l'attention.

En Allemagne, il existe une crise agricole ou tout au moins l'on réclame un changement dans l'état actuel. Au dire de personnes qui semblent bien qualifiées, le mal serait dû non pas à une cause unique, mais à des causes multiples : la surproduction et la concurrence des produits étrangers; la dépréciation du métal argent, les abus de la spéculation ; l'endettement de la propriété foncière. Deux de ces causes ne doivent pas retenir longtemps, celles du bimétallisme et de la spéculation. Les agriculteurs bimétallistes raisonnent ainsi : quand la réhabilitation du métal blanc aura considérablement augmenté la masse du numéraire, le pouvoir

d'achat du dit numéraire diminuera, mais seulement par rapport à nos produits agricoles, les céréales, etc. ; l'argent valant peu, le prix du blé augmentera et nos revenus aussi. Les bimétallistes agriculteurs ne veulent pas voir que, si le numéraire perd de son pouvoir d'achat, il le perd par rapport à tout ce qui s'achète ou se paye, et qu'il faudra même augmenter les impôts. Les impôts s'accroîtront donc en même temps que les recettes, on emploiera de plus gros chiffres, les proportions resteront les mêmes. Seulement comme la hausse ne marchera pas avec une égale rapidité, la transition des prix actuels aux prix futurs causera une période de souffrance en comparaison de laquelle les « souffrances » actuelles de l'agriculture ne seront rien. En un mot, les bimétallistes disent implicitement : provoquons un changement au profit de nos 500 ou 600.000 producteurs de blé, que des millions de compatriotes pâtissent, s'il le faut, pourvu que notre revenu augmente. L'autre cause de la crise est attribuée à la spéculation sur les céréales. La spéculation prend la forme des marchés à terme. On est unanimement d'avis — agrariens compris — que les marchés à terme réels sont une forme de commerce utile, indispensable même ; on ne s'élève que contre les marchés fictifs dits le jeu de bourse. Si adversaire que l'on soit de cette sorte de jeu, il faut reconnaître qu'il n'exerce pas une influence sur les affaires réelles. En vain l'on prétend que les boursiers font baisser les prix du blé, parce qu'ils jouent de préférence à la baisse ; mais peut-on vendre à la baisse quand il n'y a pas un acheteur à la hausse ? Restent deux causes, dont l'une, la surproduction et la concurrence étrangère est très sérieuse. Malheureusement cette cause ne se prête pas à un travail scientifique bien précis, car on n'a, sur la production des céréales, que de simples évaluations. S'il s'agissait de toute autre marchandise que le blé, on constaterait qu'à partir de telle date, par l'effet soit de progrès culturaux, soit d'un excès d'importation, le produit est devenu moins cher. Au bout de trois ou quatre ans on se serait habitué au changement, chacun aurait pris ses mesures en conséquence : les uns y auraient gagné, les autres perdu et le nouveau pli serait pris. S'il n'en est pas de même dans l'agriculture, c'est que ce n'est pas tant l'industrie agricole que la propriété rurale qui souffre. Elle se rencontre en cela avec la propriété mobilière qui, de nos jours, est également en souffrance ; seulement la propriété mobilière se résigne, la propriété rurale, notamment la grande, cherche à réagir. Enfin l'on a parlé de l'endettement. D'abord tout le monde n'est pas endetté. D'autre part l'on ne saurait voir dans l'endette-

ment un mal organique, puisqu'il est le résultat du partage ou, si l'on veut, du non partage des héritages. Les dettes ont toutes sortes de causes, plus d'un grand propriétaire est endetté parce qu'il aime trop le luxe, ou la bonne chère ou même le jeu. Et encore une fois l'endettement ne peut pas être considéré comme une cause générale, elle resterait individuelle, même si elle était très répandue. Des quatre causes relevées on ne peut donc en retenir qu'une seule, la surproduction et la concurrence du commerce des céréales. Et même il ne serait pas difficile de soulever des objections, même contre cette cause.

En admettant qu'en Allemagne il existe une crise, elle se concentre sur la propriété et les remèdes qu'on indique ne se rapportent qu'à la propriété, les procédés culturaux ou techniques dont il est quelquefois question ne viennent que par surcroît; ils sont d'ailleurs connus depuis longtemps, ils sont partiellement appliqués surtout dans les exploitations progressives. La crise spéciale à l'Allemagne est encore une conséquence de la féodalité. La propriété s'est accumulée entre les mains de la noblesse, la petite et la moyenne culture ont été réduites en partie par l'émigration des cultivateurs, et l'émancipation des serfs n'a pu complètement remplacer le travail des corvéables par celui des travailleurs libres. Avec cela une partie de la grande propriété s'est endettée par toutes sortes de causes, et pour beaucoup d'anciens seigneurs la liquidation est devenue nécessaire. Le reste de la grande et de la moyenne propriété a plus ou moins subi les mêmes influences ou est exposée à les subir. Le sentiment des classes — ce qui subsiste de vieux préjugés — joue encore son rôle, la concurrence entre l'agriculture et l'industrie se fait sentir, et aussi l'accroissement de la population.

Les remèdes proposés sont, outre les droits de douane et les mesures pour faciliter le crédit : 1° l'établissement d'un héritier unique ; 2° le morcellement partiel de la grande propriété en biens (temporairement) indivisibles ; 3° la limitation du droit de s'endetter.

L'idée de l'institution légale d'un héritier unique dit *Anerbe* est soutenue pour empêcher le morcellement des propriétés; bien qu'en fait ce danger n'existe pas, l'exploitation rurale passant presque toujours à l'un des enfants, on ne se fie pas à cette tendance, on veut la régler et surtout la rendre obligatoire. C'est à ce point là que la difficulté commence. On parle d'élaborer dans ce sens une loi pour les successions *ab intestat*, mais on ne tient aucun compte des circonstances techniques, économiques, so-

ciales et politiques de chaque cas et encore moins des sentiments qui jouent un grand rôle en cette matière. C'est qu'il s'agit d'établir une sérieuse et parfois douloureuse inégalité entre les enfants d'un même père. Il est des hommes assez scrupuleux pour préférer ne pas faire naître d'enfant que de lui refuser une part égale dans son héritage. Le mouvement des idées qui s'est produit en Allemagne touchant la nécessité de prescrire par la loi l'institution d'un héritier unique privilégié pour les cas où la succession a lieu *ab intestat* et cela dans les contrées où l'indivisibilité des fermes est respectée comme coutume générale, ce mouvement s'inspire du désir de voir pousser à l'excès le morcellement du sol comme en France, est-il dit. Or, rien n'est moins exact et dans notre pays, des chiffres l'établissent, la terre ne tombe pas en poussière.

A côté de ces dispositions il convient de mentionner le régime de l'érection de biens à rente qui maintient au domaine son caractère d'unité : les parcelles abandonnées contre prestation à des cultivateurs restent toujours au propriétaire ; leur acquéreur ne peut les morceler et, tant que la rente n'est pas rachetée, le bien ne peut passer qu'à un seul héritier.

Le troisième remède proposé pour guérir les « souffrances de l'agriculture » consiste à empêcher les propriétaires ruraux de s'endetter au delà d'une certaine mesure. Il faudra trouver cette mesure et le moyen de la réaliser. Les propositions diffèrent du tout au tout. Jadis on a parlé d'un déchargement général des dettes opéré autoritairement par l'Etat, on a renoncé à cette idée ; mais on a pu soutenir que pour certains propriétaires obérés il y a lieu de faire appel à l'État ou aux corporations. D'autres ont prétendu que du moment que les banques d'amortissement se chargent d'avancer les trois quarts de la valeur d'un bien, la loi devrait interdire toutes les hypothèques ultérieures ; on a successivement émis l'idée de remplacer le crédit foncier par le crédit personnel, celle de la limitation du montant des prêts ; on a réclamé à la fois des mesures destinées à faire monter le prix des céréales et à constituer une sorte de banque foncière dont les émissions seraient gagées sur des propriétés ; on a insisté sur le groupement des propriétaires ruraux en corporation chargée d'acheter les biens obérés, de pourvoir à l'amortissement des dettes et de rendre lesdits biens, sous certaines conditions, à l'ancien propriétaire ou aussi de les placer en d'autres mains etc. Le gouvernement autrichien est entré dans cette voie : il a présenté un projet de loi incorporant obligatoirement les

cultivateurs dans des corporations constituées principalement pour débarrasser la propriété de ses charges hypothécaires. Il est probable que la sanction lui manquera toujours, car ce serait tuer l'initiative individuelle. D'ailleurs importe-t-il bien à l'Etat et à l'humanité que les propriétés restent dans les familles qui les possèdent aujourd'hui? Si une famille ne sait pas retenir sa fortune, elle la perdra, quoique l'on fasse; d'autre part, comment veut-on qu'un cultivateur s'élève, s'il ne peut jamais acheter une ferme, veut-on le condamner à être journalier à perpétuité ou à émigrer?

M. Juglar a fait une savante communication sur *le rôle de la statistique au point de vue historique et au point de vue économique.*

Le philosophe, le jurisconsulte, le moraliste, l'historien, l'économiste ont tous le même but, l'étude de la situation morale et matérielle des populations réparties dans des conditions bien différentes et bien inégales sur la surface de la terre. On a prétendu qu'on ignorerait toujours les signes caractéristiques de l'état économique par suite des difficultés des comparaisons internationales pour les consommateurs. Si, au lieu des consommations, on prend *les mouvements des échanges*, tout devient facile et comparable. La vie, c'est le mouvement des affaires; les affaires, c'est la circulation des produits ou de ce qui les représente, les effets de commerce, les lettres de change. On en reconnaît le passage d'une manière certaine dans les bilans des grandes banques d'Angleterre, de France et des Etats-Unis. Les marches en avant, les arrêts, les reculs qu'ils constatent marquent les étapes dans les mouvements des affaires et le développement de la richesse des peuples civilisés. On peut alors se demander si les tableaux officiels ou privés des faits que relève la statistique portent la trace des événements très historiques, politiques et économiques. A côté des faits historiques proprement dits, il y a place pour les faits économiques, et c'est par l'union seulement de ces deux ordres de faits que se trouve constituée l'histoire.

Deux questions ont préoccupé l'opinion publique dans ces derniers temps : l'énorme diminution des naissances, puis le léger accroissement constaté en 1896 et l'influence sur les affaires du nouveau tarif des douanes de 1892. La statistique a joué un rôle dans les deux cas et on s'est trouvé en présence d'opinions différentes. Les longues colonnes de chiffres n'ont pour le lecteur qu'un but, donner des résultats : s'en dégage-t-il une conclusion favorable ou défavorable? Voilà ce qu'on se demande. Si ces tableaux embrassent un grand nombre d'années, un siècle par

exemple, ces séries de chiffres vont avoir un autre caractère : ils donneront sans doute celui de chaque année, mais peut-être plus encore. Les années ne se ressemblent pas, il y aura des inégalités en plus ou en moins avec des chiffres sans cesse différents, aboutissant toujours, selon les mouvements en hausse ou en baisse, à un *chiffre maximum* ou à un *chiffre minimum*. Ce sont ces chiffres qui doivent tout d'abord attirer l'attention, et la preuve qu'ils ne sont pas fortuits, c'est qu'ils sont amenés par une série de chiffres annuels, variables sans doute, mais croissant ou décroissant alternativement dans le même sens, avec la plus grande régularité, sans avoir cependant le même écart ni la même durée. Ce sont des périodes, la période de hausse ayant une plus longue durée que la période de baisse. Ces points marqués sur les tableaux statistiques, *quels qu'ils soient*, que l'on a sous la main, vont se présenter sur tous dans les mêmes conditions, à une ou deux années près, et correspondre par une superposition à ceux que donnent avec une grande régularité les articles des bilans du portefeuille et de l'encaisse des grandes banques, c'est-à-dire le *mouvement général des échanges* dans le monde entier. Or, ce mouvement général des échanges, c'est la vie même des nations : c'est là où se manifeste toute leur activité économique, leur puissance de production et de richesse. Quelle en est la cause ? C'est leur crédit mis en circulation par leurs banques et malheureusement dont elles ne tardent pas abuser ; de là des crises commerciales qui embrassent le monde entier et qui ont une importance supérieure à celle des événements politiques puisque ces derniers, comme en 1848, sont la conséquence de la crise de 1847. Il suffira donc sur les tableaux statistiques, *quels qu'ils soient*, de noter la date des accidents *si caractéristiques* que donnent les bilans des banques de France, d'Angleterre et des Etats-Unis indiquant les périodes prospères, les périodes de crise et les périodes de liquidation. Ces points caractéristiques marqués ainsi : *crise*, *liquidation* sur la colonne des années, il n'y aura plus qu'à observer les mouvements du tableau statistique que l'on aura sous la main pour reconnaître qu'à une ou deux années près, il y aura au même moment un *arrêt*, un *recul*, puis une *reprise*, ces trois accidents concordant avec la prospérité, la rapidité, le ralentissement et le nouveau départ des affaires dans le monde ; car il ne s'agit pas ici d'une nation ; dans ces mouvements, elles sont toutes plus ou moins solidaires, ce qui met sous les yeux tout le mouvement social. En tenant compte du passé on pourrait donc, profitant de l'expérience acquise, se rendre compte

de la période dans laquelle on est placé, période prospère, période de crise, période de liquidation.

Pour s'orienter sur les tableaux statistiques, il faut marquer les points indiqués en les plaçant dans la même colonne que celle des années pour voir de suite des séries de chiffres en croissance ou en décroissance annuelle venant s'inscrire à la place qui leur convient, ce qui prouve bien que toutes les manifestations économiques sont sous l'influence du *mouvement des échanges*. Cette place, à une année près, coïncide avec les périodes de prospérité, de crise et de liquidation. S'il y a une légère avance ou un léger retard, c'est que le mouvement doit se propager, et il faut lui en laisser le temps, pour atteindre les articles qui ne sont pas sous l'influence directe de l'activité ou du ralentissement des échanges et qui n'en reçoivent que le contre-coup. Ce qu'il faut noter, c'est que tous les arrêts ou toutes les progressions que l'on rencontre dans les tableaux statistiques viendront se placer, à une ou deux années près, au point même que réclame la période qui sert de guide. C'est donc à tort que les historiens laissent inaperçu le côté économique pour attribuer à d'autres causes les effets qu'ils enregistrent. Où trouver ailleurs que sur ces tableaux statistiques les manifestations économiques de l'état de bien-être ou de malaise des populations ? A ce point de vue l'on ne saurait trop appeler l'attention sur la coïncidence de la concordance que l'on peut établir par ces simples rapprochements.

En présentant plusieurs travaux sur la colonisation, M. Doniol a communiqué d'intéressantes considérations sur *le régime colonial*.

Pour coloniser, l'ancienne monarchie procéda par des compagnies, et pas autrement. Des compagnies qu'elle chargeait de tout créer : population, religion, mise en valeur, commerce, défense locale, en échange d'avantages dont elles devaient profiter au moyen de privilèges spécifiés, pour chacune, dans une charte particulière. Tous les Etats européens ont agi de même. On a pensé qu'il conviendrait de reprendre ce mode d'action, non pas dans l'ancien système de monopole d'une part, d'exploitation abusive par la métropole, d'autre part, mais accommodé aux idées de liberté économique, de concurrence inévitable, d'administration à découvert, de souveraineté surveillée, qui sont les données de la vie sociale d'aujourd'hui. Si l'on se confie de nouveau aux compagnies, il y a bien des obstacles à éviter, a-t-on dit. Créées au début avec une incontestable supériorité de conception, les compagnies ont surtout périclité et failli parce qu'une conception fausse a succédé à la première ; mais des compagnies ins-

tituées en conformité avec les conditions actuelles deviendraient prospères; et feraient bénéficier de leur réussite la mère-patrie. Là, comme en toute entreprise dont l'intérêt privé fait le fond, la gestion sera certainement un élément capital. Il ne faut pas être surpris que la gestion ait failli aussi sous l'ancien régime, comme faillit à leur sujet l'administration monarchique. Mais soit industrielle, soit commerciale, la France de nos jours fait assez voir que dans cet objet, la gestion des grands intérêts, elle n'est inférieure à quelque autre nation que ce soit. On répète souvent que nos colonies sont des colonies de fonctionnaires. C'est peut-être exact à divers égards; cela cesserait de l'être si des compagnies s'étaient implantées autour de ces fonctionnaires et si, en conséquence, le rôle de ce luxe d'agents d'État se résolvait à préparer le terrain pour l'établissement de ces compagnies, et à le leur maintenir ensuite progressivement dans les données favorables. L'ancien régime s'était déchargé de ce soin sur les compagnies elles-mêmes. C'était pour lui un système obligé : il n'y en avait pas d'autre qu'il pût suivre. On n'en est plus là, au moins dans la plupart des colonies. Ce que les compagnies avaient à faire, ce qui était pour elles une lourde obligation continue, les fonctionnaires coloniaux l'ont fait ou ont mandat d'y pourvoir. La place est donc libre et garantie, il ne reste plus qu'à y attirer les intérêts. Or, on peut incliner à penser que les intérêts viendront plus efficacement se ranger sous des compagnies où ils auront les garanties de groupement, d'action commune que dans des entreprises individuelles, forcément vouées aux erreurs, aux fausses voies, au danger de la défaillance.

L'obstacle à l'adoption du système des compagnies ne serait-il pas actuellement en ce que, dans la sphère politique, il règne une telle prévention contre le fait de s'enrichir, même au prix d'infiniment d'efforts, que cette idée de « compagnies » est comme écartée d'elle seule ? A la vérité, il se joint à cela un engouement pour l'action personnelle qui semble condamner d'avance tout ce qui n'est pas le moi indépendant et dégagé des lisières publiques, car on trouve excellentes les lisières privées qu'il se crée pour former des groupes. Or, ces groupes ont eu surtout l'effet, jusqu'à présent, d'établir à plus d'un égard la lutte contre l'intérêt public. Si l'on ne voit pas s'établir un courant en faveur des compagnies, il y en a un en faveur du système des concessions. Mais ou les concessions seront étendues, et alors on aura l'équivalent, peut-être insuffisamment constitué, des com-

pagnies; ou bien on descendra à de petites concessions individuelles qui échoueront faute de capacité, faute d'aptitude, faute de moyens, etc. En cet instant même, l'administration coloniale fait étudier le problème par les représentants de presque tous les services de la mère-patrie; est-ce bien là la source d'où peut venir la lumière utile, dans des questions pareilles, toutes de connaissances historiques ou d'expérience acquise?

D'après une publication officielle résumant l'enquête opérée en 1895-96, M. Levasseur a fait connaître la *statistique des associations ouvrières de production en France.*

Les 172 associations qui ont fonctionné pendant l'année ou une partie de l'année 1895 comprenaient 9.000 associés; le nombre de ceux qui ont effectivement travaillé dans l'association a varié, suivant les saisons, de 4.000 à 4.900; le nombre des auxiliaires non associés a été de 4.000 à 6.700, nombre plus variable naturellement que celui des associés qui correspond aux variations de l'activité industrielle. Le montant des salaires ou quasi-salaires s'est élevé à 5.785.000 francs pour les auxiliaires, et à 6.370.000 fr. pour les associés, soit 1.160 francs par tête pour les premiers, et 1.410 francs pour les seconds. Les capitaux souscrits s'élevaient à 1.305.000 francs, sur lesquels 1.751.500 francs avaient été versés. Les ventes avaient été de 29.900.000 francs, laissant un bénéfice de 2.410.000 francs, soit 8 p. 100; dans ce bénéfice est compris l'intérêt du capital. Il a été fait par 100 sociétés, lesquelles possédaient 10.450.000 francs de capital; les 72 sociétés en perte n'avaient que 1.165.000 francs de capital. Des subventions accordées par l'Etat depuis 1893, ainsi que le legs Rampal, ont aidé à constituer ce capital. Des travaux ont été donnés par l'Etat. De 1879 à 1895, inclusivement, la Ville de Paris a donné pour près de 9 millions et demi de travaux à des associations. En 1895, les travaux d'Etat figurent à raison de 30 p. 100 dans le chiffre des affaires des sociétés prospères; ils figurent à raison de 70 à 90 p. 100 pour les paveurs et terrassiers. Le bénéfice a été par associé de 345 francs en calculant seulement sur les sociétés qui ont fait des bénéfices. Les auxiliaires admis à la participation aux bénéfices ont eu, par tête, 75 francs. Les sociétés les plus florissantes sont le Familistère de Guise qui a été créé de toutes pièces par M. Godin; les lunetiers de Paris qui datent de 1848 et 16 associations des cochers; à elles seules, elles figurent pour les trois quarts du capital et pour plus de la moitié des bénéfices. La forme de société anonyme prévaut: 85 p. 100 des associations l'ont adoptée; ce sont les plus démocratiques, mais ce ne sont pas les plus riches. Les

sociétés en nom collectif, avec ou sans commandite, qui forment seulement 8 p. 100 du total, ont l'avantage sous ce rapport ; quoique bien moins nombreuses, elles comptent pour 50 p. 100 dans le total des capitaux et pour 55 p. 100 dans les bénéfices ; ce sont celles qui emploient le plus d'auxillaires. La grande industrie, sauf Guise et les lunetiers qui ont une organisation très hiérarchisée, n'a pas jusqu'ici donné aux associations de brillants résultats financiers, et cela, sans doute, en raison des difficultés commerciales plus encore que des difficultés techniques. Les grandes sociétés corporatives qui ont visé à réunir tous les travailleurs d'une profession dans une région n'ont pas mieux réussi ; le succès a été pour le groupement d'un petit noyau de coopérateurs autour d'un atelier commun, atelier de la petite industrie, fondé d'abord par une élite de quelques ouvriers laborieux et économes, ayant peu changé leur directeur, peu modifié leurs statuts, laissant une large autorité à ce directeur, évitant l'intrusion dans les assemblées générales de membres n'ayant pas d'épargnes. Cette expérience montre par quels moyens et dans quelles conditions des associations coopératives de production peuvent vivre.

M. Levasseur a fait une communication sur *les Classes ouvrières au Moyen Age* : il en sera ultérieurement parlé ici.

M. Lefèvre-Pontalis a lu une étude sur les *élections au Reichstag* qui complète les mémoires dont il a déjà été parlé ici.

De tous les partis du Parlement allemand (droite ou fraction des conservateurs ; centre droit ou parti de l'Empire ; centre catholique ; centre gauche composé des nationaux libéraux et des libéraux progressistes ; antisémites et protestataires tels que Danois, Hanovriens, Polonais, Alsaciens Lorrains), c'est le parti socialiste qui a fait le plus de progrès, malgré les lois d'exception ; il a des chefs énergiques et indomptables, il n'a pas souffert des dissidences qui se sont produites dans ses rangs ; il a sa propagande disciplinairement organisée ; maîtres dans les grandes villes, les socialistes ont pénétré dans toutes les régions agricoles : si l'on doit apprécier par des chiffres la formidable progression de leur contingent électoral, c'est en sept ans, de 1891 à 1898, une augmentation de 1.400.000 à plus de 2 millions, qui représente le quart des votants. Toutes les réformes trouvent place dans leur programme. Ils réclament l'extension du suffrage universel sans distinction de sexes, le paiement des députés, l'élection directe de toutes les autorités par le suffrage universel, l'impôt progressif sur le revenu, la fixation de la journée de travail à huit heures

et la réglementation internationale du travail pour arriver ensuite à la suppression du salaire, sans oublier les griefs auxquels donne lieu la cherté du pain et qui sont les plus sûrs de tous à exploiter. Il faut ajouter que si les dernières élections ont eu une orientation démocratique incontestable, la force numérique des principaux partis ne sera guère changée. L'élection est préparée longtemps à l'avance avec les réunions et les distributions d'imprimés, elle se fait dans le plus grand calme ; il est vrai que l'autorité du gouvernement qui pourrait se faire rudement sentir tient tout en respect.

Malgré la puissance qu'il pourrait être tenté de s'arroger, le suffrage universel n'a pas fait ou ne peut pas faire de l'Allemagne un gouvernement démocratique. La constitution de l'Empire, telle qu'elle a été établie par les statuts du 16 avril 1871 s'y oppose. Non seulement le Reichstag n'a pas de pleins pouvoirs, son mandat étant limité au vote du budget et au vote des lois, avec le droit d'initiative de propositions qui lui appartient sans qu'il ait aucun droit d'interpellation ; mais encore à côté du Reichstag, il y a le Bundesrath et au-dessus du Reichstag, comme au-dessus du Bundesrath, il y a le pouvoir impérial. Le Bundesrath ou Conseil fédéral représente la part faite au fédéralisme. Ce sont les Etats qui votent plutôt que leurs délégués : en effet, les délégués de chaque Etat doivent se mettre d'accord pour disposer des voix qui appartiennent à chaque État, quand c'est plus d'une voix qui lui est attribuée. Toutes les précautions ont été prises contre un changement éventuel de la constitution, cette dernière est sous la garde inviolable de la Prusse. En outre, le Bundesra est présidé par le Chancelier de l'Empire, qui est comme le lieutenant civil de l'Empereur, pouvoir exécutif de l'Empire.

M. Luchaire a lu deux mémoires : l'un sur *la Paix et la trêve de Dieu au moyen âge*, l'autre sur la *Régence de Suger de 1145 à 1149* ; M. Aucoc, une notice sur la *Juridiction administrative* ; M. Arthur Desjardins, un essai sur *le Mouvement pacifique*. M. Rocquain a attiré l'attention de l'Académie sur des *Faits d'hypnotisme constatés au commencement du* XIIIe *siècle* ; M. G. Monod a lu d'abord un fragment destiné à service de préface au *Précis d'histoire moderne* de Michelet, en second lieu un travail sur *la Renaissance carlovingienne*. M. Frédéric Passy a donné lecture d'une *Notice sur M. le comte Sclopis*, ancien associé étranger de l'Académie.

M. Mabilleau, correspondant de l'Académie, a communiqué un mémoire sur l'*ancien stoïcisme*.

II

M. Combes de Lestrade a été admis à lire une étude sur *l'Influence de la Philosophie politique de lord Brougham.*

Pour lord Brougham l'extension du suffrage, l'avènement de la démocratie représentative seraient de nature à conserver l'intégrité des gouvernants qui est le propre du régime représentatif et en même temps chez les gouvernés la simplicité des mœurs, la moralité, le respect de l'opinion, toutes choses que la démocratie amène toujours. L'échec des illusions que lord Brougham partageait avec les doctrinaires de son époque provient d'un malentendu. Lorsqu'il écrivait sa *Philosophie politique*, nul ne doutait que l'extension, l'universalité du suffrage laisserait debout les « ordres de l'État » et avec eux la représentation des forces sociales avec lesquelles le nombre doit composer, sous peine de mettre en péril l'existence de la nation en tant que société organisée. De plus on a commis l'erreur — et lord Brougham n'en est pas tout à fait innocent — de voir dans le gouvernement représentatif l'antithèse du gouvernement d'un seul. La représentation peut, sans perdre aucun de ses mérites, être confiée aussi bien à un seul, à vie, même héréditairement, qu'à une Chambre fréquemment renouvelable Son essence, c'est que la masse se borne à choisir — fût-ce tacitement — celui ou ceux qu'elle investit de la direction des affaires nationales. Le gouvernement représentatif est donc uniquement l'opposé du gouvernement direct et n'a d'autres qualités propres que celles qu'il acquiert en supprimant les défauts du gouvernement du peuple par le peuple. Lord Brougham n'hésita pas à dédier à la Reine d'Angleterre le livre où il faisait une si vive critique de l'état des choses alors dominant ; la Reine et l'aristocratie si durement censurée honorèrent l'auteur d'avoir dit ce qu'il jugeait de nature à amender les défauts qu'il condamnait. En France, les hommes de science recevront les mêmes louanges s'ils exposent sincèrement leurs conclusions, même si elles mettent en doute l'excellence du régime que donne au pays le suffrage inorganique.

M. Flach a communiqué un mémoire fort étendu concernant *l'origine et les vicissitudes historiques de l'habitation en France.*

Après avoir recherché les rapports qui existent entre l'habitation française aux époques historiques et l'*habitat* préhistorique, M. Flach s'est demandé s'il est vrai, comme on l'a prétendu, que le type de l'habitation gauloise était la ferme isolée et que nos

villages disséminés proviennent de ce type. Les fermes isolées disparurent presque entièrement aux IX[e] et X[e] siècles. A cette époque le besoin de sécurité prima tout; l'habitation se concentra dans des villages fortifiés, des bourgs nés autour des châteaux forts et des monastères, des villes repliées sur elles-mêmes dans d'étroites enceintes. Mais en même temps des villages se fondèrent dans les forêts, des villes neuves s'élevèrent. Aux XIII[e] et XIV[e] siècles il se produisit une renaissance des demeures isolées, suivie, aux XV[e] et XV[e] siècles, lors de la guerre de Cent ans et des guerres de religion, d'une concentration nouvelle puis d'un repeuplement méthodique. Sous la monarchie absolue l'habitation subit des modifications profondes, mais elle fut paralysée par une foule de causes économiques, politiques et religieuses. La Révolution française lui redonna un libre essor et permit à notre temps de rechercher les conditions les plus favorables de l'*habitat* dans les campagnes comme dans les villes.

MM. Rodocanachi et C. Block ont présenté des mémoires sur *le Siège de la Rochelle en 1628* d'après les documents des Archives du Vatican et sur les *Bibliothèques populaires en Angleterre*; M. René Worms a adressé un essai sur la *Psychologie collective et la psychologie individuelle*.

III

Le 5 septembre l'Académie a perdu M. Lescarret, correspondant de la section d'économie politique élu le 3 décembre 1887 en remplacement de M. Ambroise Clément.

J. LEFORT.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE SUCRIÈRE EN RUSSIE

La fabrication du sucre de betterave en Russie remonte à près d'un siècle.

C'est, en effet, en 1800 que fut créée dans ce pays la première fabrique par un agriculteur, le major-général Blackennagel, qui voulut travailler les betteraves qu'il cultivait dans ses propriétés de la province de Tula. Cette usine fut la seule qui existât en Russie jusqu'en 1809, époque à laquelle on en fonda sept ou huit autres ; de 1830 à 1840, il y eut plus de 600 fabriques en activité dans le pays. Il est intéressant de remarquer que tous ces établissements furent construits dans les provinces de Tula, Kaluga, Orel, Tambow, Smolensk, Grodno, Mohilew et Kursk. Ce fut seulement vers 1840 que cette industrie put s'implanter dans les provinces méridionales où elle s'est développée dans des proportions telles qu'elle est devenue l'une des plus importantes de la Russie.

Jusqu'en 1860, les fabriques appartenaient en grande partie aux seigneurs qui les avaient fait ériger sur leurs terres, mais par suite de l'affranchissement des serfs, elles furent accaparées par des particuliers et surtout par de grandes sociétés.

Il est évident que les usines qui furent construites jusqu'à cette époque étaient presque toutes d'une organisation très primitive. C'étaient plutôt des hangars servant d'abri au matériel et dont la valeur pouvait varier de 3.000 à 4.000 francs.

Il serait puéril de vouloir comparer ces installations rudimentaires aux luxueux établissements modernes, bâtis en briques et en fer et coûtant de 1 à 4 millions.

Fabriques.

Il y a actuellement en Russie 238 fabriques de sucre de betterave, parmi lesquelles 33 possèdent leur propre raffinerie; on compte 21 raffineries indépendantes. Ces établissements sont situés dans les provinces suivantes :

Provinces.	Nombre des fabriques.
* Kiew	41
* Podolie	20
* Wolhynie	13
* Koursk	17
Karkov	21
Poltawa	3
* Tschernigow	11
Woronej	7
Orel	2
Samara	2
Tambov	1
Tula	1
Bessarabie	1
Kherson	1
Varsovie	25
Kalisch	6
Kielce	2
Lomsha	2
Lublin	8
Petrokoff	2
Plotsk	3
Radom	2
Sedlets	1
[illegible]	1

On voit donc que sur un total de 238 fabriques 130 sont situées dans la province de Kiew et les provinces limitrophes.

Cet avantage joint à la situation géographique qu'occupe cette ville en a fait le centre de l'industrie sucrière russe. Les locaux du Syndicat et de l'Association des fabricants de sucre s'y trouvent situés, de même que tous les Congrès y sont tenus et que les bulletins techniques en sont issus.

Production.

Les statistiques antérieures à la campagne 1881-82 ne font pas mention de la superficie des territoires ensemencés de betteraves. Les estimations accusent pour cette campagne un chiffre de 234.700 hectares. En 1886-87, on en comptait 296.000, en 1890-91, 306.400 et enfin en 1896-97 344.800 hectares.

Il y avait, en 1848, 380 fabriques en activité produisant environ 10.485 tonnes de sucre, soit une moyenne de 31 tonnes 1/2; de cette production, les 6 fabriques les plus importantes ont fourni

(*) Kiew et provinces adjacentes.

chacune environ 246 tonnes ; les 43 plus petites, chacune 16 tonnes 1/2.

En 1858, le même nombre de fabriques produisit 39.941 tonnes, soit une moyenne de 105 tonnes.

En 1868, avec 300 fabriques en marche, la production fut de 112.051 tonnes, d'où une moyenne de 373 tonnes 1/2.

En 1881, avec 234 fabriques en activité, la production s'éleva à 261.997 tonnes, soit environ 1.119 tonnes 1/2 chacune.

En 1891, avec 225 fabriques marchant, la production fut estimée à 464.585 tonnes, soit une moyenne de 2.065 tonnes environ.

L'évaluation pour la campagne 1897-98, avec 238 fabriques, est d'après les chiffres officiels de 766.502 tonnes, soit environ 3.220 t. 1/2 chacune.

En ce qui concerne les progrès de la fabrication pendant les années précédemment citées, le pourcentage du sucre extrait de la betterave a été le suivant :

Pendant les premières années de la fabrication, on a extrait environ un demi-kilog de sucre de 12 poods (196 k. 500) de betteraves.

En 1830, ce rendement s'est élevé à 2 k. 700, en 1848 à 6 k. 800, en 1863 à 10 kilos, en 1872 à 13 k. 200, en 1882 à 16 kilos, en 1892 à 19 k. 300 et enfin en 1897, à 20 k. 200.

On peut se rendre compte, d'après ces chiffres, de la marche progressive du rendement en sucre pour une même quantité de betteraves travaillées. Cela tient non seulement aux perfectionnements du matériel employé, mais aussi à la culture scientifique de la betterave dont la richesse sucrière a été amenée à un réel degré de perfection.

Droits d'accise.

L'introduction des droits d'accise remonte à l'année 1848. Les fabriques furent classées en deux catégories, selon qu'elles produisaient plus ou moins de 500 pouds (8.200 kilos) ; elles acquittaient respectivement un droit de 30 et 15 copeks (0 fr. 75 et 0 fr. 375) par poud (16 k. 380). Un peu plus tard, on unifia l'impôt qui augmenta progressivement et atteint un rouble (2 fr. 50) par poud en 1889, puis 1 r. 75 (4 fr. 375) en janvier 1894.

Pendant la campagne 1892-93, le gouvernement perçut un droit additionnel de 40 copeks (1 franc) par poud de sucre raffiné, mais l'élévation de l'impôt à 1 r. 75 en 1894 en amena la suppression.

Consommation.

En prenant pour base une population de 128 millions d'habitants et approximativement une consommation annuelle de 491.400 tonnes, on trouve une moyenne de 3 k. 860 par personne. Cette quantité semble insignifiante à côté des statistiques établies en Angleterre et en Amé-

rique accusant respectivement une moyenne de 39 k. 100 et 28 k. 420.

La France même n'arrive qu'au sixième rang avec 13 k. 900, devançant toutefois l'Allemagne qui ne donne que 12 k. 160.

Il résulte des droits d'accise que les prix de vente locaux sont fort élevés. En effet, le sucre livré aux consommateurs leur revient à 5 r. 26 cop. (13 fr. 15) par poud (16 k. 380) tandis que le sucre vendu à l'exportation est payé en moyenne 2 r. 4 cop. par poud (environ 5 fr. 10

Importations

Les importations de sucre en Russie n'ont jamais été de grande importance. Certes, au commencement du siècle, alors que la fabrication russe était encore à l'état embryonnaire, les sucres étrangers devaient suppléer à l'insuffisance de l'industrie locale ; c'est ainsi que de 1800 à 1870, les importations s'élevèrent à 1.076.790 tonnes; mais depuis cette dernière époque, la production nationale comble abondamment les besoins de la consommation et il a fallu des années de disette comme celles de 1875 et de 1893 pour que les marchés russes aient encore recours à l'industrie étrangère.

Ces importations furent en 1875 de 29.910 tonnes et en 1893 de 27.890.

Droits d'entrée. — Ces droits furent perçus pour la première fois en 1782. Ils étaient pour cette même année de 20 copeks or (0 fr. 80) par poud (16 k. 380). Ils augmentaient graduellement jusqu'en 1842 ; ils étaient à cette époque de 380 copeks (15 fr. 20). En 1854, ils furent ramenés à 200 copeks (8 fr.).

En 1873, dans le but de réduire un peu l'importation des raffinés, on porta le droit perçu sur ceux-ci à 350 copeks (14 francs), tandis qu'on ne taxait les sucres bruts qu'à 250 (10 francs). Pendant la campagne 1897-98, les droits, pour ces deux catégories, furent respectivement de 390 et 380 copeks (15 fr. 60 et 15 fr. 20) par poud.

Exportations.

Ce fut à la fin de la campagne 1869-70 que la Russie fit sa première exportation de sucre. Le tableau suivant indique les chiffres méritant d'être signalés, comme augmentation ou diminution, de 1869-70 à 1896-97.

Années	Europe	Asie
	kilogs	
1869-70	33.220	23.640
1875-76	8.187.190	43.460
1876-77	65.960.900	2.036.620
1877-78	4.012.850	314.460
1885-86	120.100.850	6.573.200
1886-87	44.086.800	12.535.140
1888-89	88.155.100	23.571.970

Années	Europe	Asie
	kilogs	
1889-90	10.759.530	22.766.610
1891-92	92.820.650	18.848.860
1892-93	4.167.660	17.579.110
1893-94	56.573.360	23.025.220
1895-96	152.841.020	28.540.840
1896-97	83.407.180	35.268.810

Primes à l'exportation. — On croit généralement que la Russie n'a jamais accordé de primes aux sucres exportés en Europe. C'est une erreur, car en juillet 1885, il fut décrété que, en plus du remboursement du droit d'accise, une prime de 2 fr. 50 par poud (16 k. 380) serait allouée par le gouvernement à tous les sucres exportés jusqu'au commencement de novembre 1885. Cette mesure fut prise pour se débarrasser du surplus de la consommation, qui avait amené les prix au-dessous de 4 roubles (10 francs) par poud. L'abondante récolte de betteraves de 1885 fut la cause d'une nouvelle surproduction de sucre et les prix s'abaissèrent cette fois jusqu'à 3 r. 40 (8 fr. 50) par poud sur les marchés de l'Empire. Le gouvernement remédia encore à cet état de choses en accordant une prime de 80 copeks (2 francs) par poud, du 1er novembre 1885 au 1er mai 1886, sur tous les sucres exportés en Asie et jusqu'au 1er juillet 1886 pour ceux destinés à l'Europe.

Bien que l'année 1896 fût celle où l'exportation ait été la plus forte (plus de 6.000.000 pouds (98.280 tonnes) ayant été exportés au commencement de mars), la surproduction fit encore ses effets sur la faiblesse des cours. En réalité, la différence était minime sinon nulle entre les prix des marchés de Londres et de Kiew, si l'on tient compte du droit d'accise qui était remboursé pour les sucres exportés.

Ces primes furent payées par le gouvernement russe d'après un système de crédit spécial qu'il paraît intéressant de signaler. La prime de 1 rouble fut déduite des droits d'accise devant être acquittés pour les deux campagnes postérieures, tandis que celle de 80 copeks fut retranchée du droit d'accise payable par les fabriques pendant les quatre campagnes suivantes.

La sagesse d'un tel mode de paiement est apparente, si l'on considère que les prix de Kiev étaient les mêmes que ceux de Londres. En effet, en accordant un remboursement immédiat de la prime, beaucoup de fabricants auraient préféré exporter toute leur production dans le but de rentrer tout de suite en possession de leurs fonds, au lieu de courir le risque de conserver leurs stocks jusqu'à l'année suivante. Les marchés russes auraient donc pu souffrir des exportations excessives. Le système de paiement de la prime obvia à cet inconvénient en rédui-

sant le montant des droits d'accise payable pendant une période de quatre années.

Conclusions.

Si les primes à l'exportation accordées actuellement par la France, l'Autriche et l'Allemagne venaient à être abolies, le résultat serait des plus heureux pour l'industrie sucrière russe. On comprendra donc avec quel intérêt les fabricants de ce pays ont suivi les séances de la Conférence internationale de Bruxelles. Sans doute, il y aurait un peu d'émotion au début, par suite de l'abandon du système actuel, mais la loi de l'offre et de la demande aurait vite rétabli la marche régulière des choses à la satisfaction de tous.

De l'abolition de ces primes, il résulterait que les prix de Londres, le plus grand marché du monde, s'élèveraient évidemment de la valeur des primes allouées à l'heure actuelle et, de ce fait, les fabricants russes se trouveraient sur le même pied que leurs concurrents allemands, autrichiens et français.

Il est un fait certain que l'industrie du sucre de betterave est appelée à un grand avenir en Russie et la consommation locale paraît devoir se développer d'une façon considérable.

Cette augmentation ne se fera sentir, toutefois, que lorsque le régime actuel, qui oblige le consommateur indigène à payer le sucre qu'il achète trois fois plus cher que le consommateur étranger, aura été modifié. Il nuit aussi bien aux intérêts des fabricants qu'à ceux des consommateurs.

D'autre part, l'exportation en Europe prendra de plus grandes proportions et lorsque le Transsibérien sera achevé, nous verrons probablement le sucre russe approvisionner les marchés de la Chine et du Japon.

La Russie, qui par ses mines, ses établissements métallurgiques et ses grandes entreprises industrielles, a attiré déjà tant de capitaux français, paraît donc offrir encore de ce côté un avenir des plus souriants à ceux qui s'appliqueraient chez elle à la culture et surtout au travail de la betterave.

E. D.

LE MEETING ANNUEL DU COBDEN CLUB

La 32e réunion annuelle du Cobden Club a eu lieu le 22 novembre au *National libéral club* de Londres sous la présidence de Lord Farrer.

En ouvrant la séance, Lord Farrer a prononcé l'éloge de M. Thomas Bayley Potter, le fidèle compagnon du Cobden dans la campagne de la Ligue contre les lois céréales, fondateur et secrétaire du Club ; il a fait ensuite un exposé de la situation, en exprimant le regret de ne trouver ni dans le Gouvernement, ni dans la Chambre des communes un ferme attachement au principe du libre-échange. On peut juger, dit-il, de la direction d'un courant par les fétus de paille qui flottent à sa surface. Un petit nombre de bills peu importants en eux-mêmes ont été adoptés, qui attestent combien peu nos législateurs sont dirigés par les vrais principes qui devraient les guider. Il cite en particulier le bill sur les marques de fabriques qui a été inspiré, pour un quart, par un sentiment d'honnêteté et pour les trois quarts par les appétits protectionnistes. L'obligation que ce bill a imposée de signaler le lieu de provenance des produits n'a eu d'autre résultat que de recommander à l'attention des consommateurs les produits français ou allemands. L'orateur s'élève encore contre l'alien bill qui a été soumis au Parlement mais non encore voté, et qui a pour objet d'empêcher l'immigration des étrangers qui ne peuvent justifier de moyens d'existence. Il fait remarquer combien ce bill est en opposition avec tous les précédents hospitaliers de l'Angleterre et il manifeste la crainte qu'il ne soit adopté par la Chambre actuelle, la plus mauvaise, ajoute-t-il, que j'aie connue de ma vie.

Passant ensuite aux primes sucrières, l'orateur s'élève contre les droits compensateurs réclamés par les planteurs des Indes occidentales et par les raffineurs. Tous les free traders, dit-il, désirent que ces primes soient abolies, mais, en attendant, elles nous procurent à bon marché, le sucre qui est devenu un article non seulement de confort mais de nécessité pour la masse de notre population, et certes nous

aurions le plus grand tort d'adopter une législation destinée à le renchérir.

Après avoir applaudi aux efforts de M. Wilfrid Laurier pour lancer le Canada dans la voie du free/trade, et manifesté l'espoir que les Etats-Unis et le Canada ne tarderont pas à s'entendre pour abaisser les barrières que le protectionnisme a élevées entre eux, Lord Farrer aborde la question des armements et celle des relations de l'Angleterre avec la France, l'Allemagne et les Etats-Unis. Il n'envie pas ceux qui parlent avec un dédain cynique de la généreuse proposition du Tsar pour remédier à un état de choses qui a ruiné l'Italie et qui pèse lourdement sur toutes les autres nations. C'est une des propositions les plus importantes qui aient jamais été faites, et si elle rencontre des difficultés, c'est un devoir d'essayer de les lever. Si l'on veut mettre un terme aux armements, il faut rechercher les causes qui les suscitent et les rendent nécessaires. En ce qui nous concerne, qu'est-ce qui nous pousse à supporter et à accroître cet énorme fardeau? Les journaux nous assurent que cela est nécessaire pour procurer des marchés à notre commerce en voie d'accroissement? C'est dans ce but que nous nous emparons de vastes portions de l'Afrique et d'autres régions non civilisées du globe, où l'on affirme que nous pourrons faire, dans l'avenir, un commerce immense. On nous dit encore qu'il y a des empires en décadence, la Turquie et la Chine, où nous devons nous tailler des sphères d'influence, et, comme conséquence, où nous devons exclure les autres pays de ces sphères d'influence. On nous dit que nous ne pourrons conserver ces marchés qu'à la condition de les soumettre à notre domination et d'exercer sur les pays en question une influence exclusive. Eh! bien, je suis convaincu que c'est là, dans une large mesure, un sophisme, et j'ai essayé de prouver ailleurs (dans un article de la *Contemporary Review*) que c'est une erreur de dire que le commerce suit le drapeau.

Abordant la question des relations avec la France, l'orateur admet que s'il y a un pays qui porte la protection dans son cœur, c'est la France. Il admet encore que l'extension de sa domination dans d'immenses contrées non civilisées, et de son influence exclusive dans certaines provinces de la Chine, peuvent être nuisibles au commerce de l'Angleterre, que ce commerce pourrait s'étendre davantage, s'il ne se heurtait pas à cette influence protectionniste. Mais à cela quel est le remède? Le remède, c'est de dire à la France: Nous ne nous opposons pas à ce que vous étendiez votre domination en Afrique et votre influence en Chine, mais laissez la porte ouverte! Laissez le commerce du monde, y compris le commerce de l'Angleterre, avoir un libre accès dans ces contrées, et cela pour votre propre avantage, pour l'avantage

de vos colonies non moins que pour le nôtre, et alors nous serons avec vous comme de bons artisans de civilisation. C'est, au surplus, ce qu'a dit Lord Salisbury, et bien dit, dans l'affaire du Niger. Espérons qu'il a dit la même chose, et nous avons toute raison de le supposer, dans l'affaire du Nil; espérons qu'il a dit à la France : Toutes les facilités vous seront données pour porter votre commerce à travers l'Afrique jusqu'au Nil; mais, de votre côté, donnez-nous les mêmes facilités pour porter le nôtre au Congo et sur le Niger. Et je ne vois pas pourquoi un pareil arrangement serait impossible (*Applaudissements*).

Quant à l'Allemagne, nous avons bon espoir qu'elle partagera notre manière de voir. L'Allemagne est un pays colonisateur. Jusqu'à présent ses colonies n'ont pas pour elle une grande valeur, mais ses voyageurs et ses négociants font des affaires considérables dans les nôtres. Elle a commencé à s'étendre dans l'Extrême-Orient en mettant la main sur un morceau de la Chine. Ne pouvons-nous pas lui dire : Faites dans les parties de la Chine que vous soustrairez à l'anarchie, en y exerçant votre influence, ce que nous ferons dans celles où nous exercerons la nôtre. Nous accordons au commerce allemand un libre accès dans toutes les contrées soumises à notre domination ; nous demandons aux Allemands de nous accorder le même traitement dans celles qu'ils occupent. Et ce n'est certainement pas une chose qu'on puisse leur demander sans espoir de l'obtenir.

Tournons-nous maintenant du côté de la Russie. Au témoignage de nos voyageurs et des correspondants dont vous avez lu les lettres dans le *Times*, la Russie fait, en ce moment, une œuvre excellente dans le Nord de la Chine. Elle civilise, elle remplace le gouvernement faible et corrompu qui vouait à l'oppression et à la misère les populations de l'autre côté de sa frontière, par un régime qui les rend industrieuses et utiles. Cela seul ne suffirait-il pas pour développer notre commerce dans ces régions ? Et quand l'Empereur de Russie vient nous dire : Joignez vous à moi pour réduire les armements ou en arrêter l'accroissement, ne pouvous-nous pas lui répondre : nous n'avons pas besoin de conserver une immense flotte dens le golfe de Pechang, nous n'avons pas besoin de fortifier Wei-haï-Wey; tout ce que nous demandons c'est de pouvoir commercer librement dans les régions que vous placez sous votre influence ; c'est que vous y laissiez la porte ouverte. Nous ne voulons pas augmenter nos armements et vous mettre ainsi dans la nécessité d'accroître les vôtres.

Mais peut-être la question la plus importante dont nous aurons à nous occuper est-elle celle des conséquences de la guerre hispano-américaine. Les Américains viennent d'étendre leur domination au-

delà de leurs frontières. On peut se demander s'ils ont eu raison. Beaucoup d'excellents Américains en doutent, mais la vérité est qu'ils sont poussés à accroître leur domaine comme nous avons accru le nôtre, peut-être sans le vouloir, par la force des circonstances. Ils se sont chargés du gouvernement de Cuba, de Porto Rico, des Iles Sandwich et des Philippines, et il y a en Angleterre une opinion très forte qui les approuve d'avoir remplacé la civilisation en décadence de l'Espagne par la civilisation vigoureuse et industrieuse de l'Amérique. Il peut en être ainsi, mais nous devons nous souvenir qu'il n'y a pas au monde de nation qui ait commis autant de folies économiques que les Etats-Unis. Leurs lois de navigation, en vertu desquelles ils qualifient de cabotage la navigation de New-York à San Francisco, en excluant le pavillon étranger, leurs tarifs Mac Kinley et Dingley sont la honte de la civilisation. S'ils entreprennent d'entourer leurs nouvelles possessions des mêmes barrières; s'ils prétendent exclure les navires du Royaume-Uni et du Canada du commerce entre les Etats-Unis, Cuba et Porto Rico; s'ils en font autant pour le commerce des Philippines, s'ils englobent leurs conquêtes dans leur tarif protectionniste, l'opinion ne tardera pas à se détourner d'eux. Il est à souhaiter qu'on le leur fasse savoir clairement. On assure déjà qu'ils veulent appliquer leur tarif aux Iles Philippines. Je ferai remarquer toutefois que si, comme le prétend un journal du matin, ils l'appliquent aussi contre les États-Unis, ce sera un grand point de gagné, car cela prouvera qu'ils ne veulent accorder aucun avantage au commerce américain sur celui du reste du monde. Alors, il est clair que, dans l'avenir, lorsqu'ils gouverneront les Philippines, ils établiront non le meilleur tarif pour les Etats-Unis, mais le meilleur pour les Philippines. Ils auront marché ainsi dans la direction que nous avons prise nous-mêmes, en permettant à nos colonies d'établir non le régime qui est le plus avantageux à la métropole, mais celui qui leur paraît le plus avantageux à elles-mêmes.

En résumé, dit l'orateur, si la politique libérale que nous soutenons vient à prévaloir et il est permis d'espérer qu'elle prévaudra, une des causes de guerre les plus dangereuses sera écartée. Mais il importe de remarquer que cela dépendra — et dépendra entièrement — du fait que nous demeurerons nous-mêmes absolument et complètement fidèles à la cause du libre-échange. Nous ne pouvons demander aux autres nations de se rallier à notre politique de la porte ouverte qu'à la condition de nous en tenir résolument à nos principes, et c'est pourquoi je considère comme extrêmement important de n'en point dévier, même dans les dispositions les plus insignifiantes de notre légis-

lation intérieure. A mon avis l'observation stricte des doctrines de Cobden n'a jamais été plus nécessaire qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Lord Farrer conclut en engageant la nouvelle génération à poursuivre énergiquement l'œuvre de l'ancienne et à accroître l'influence du club, en lui adjoignant les associations qui luttent contre l'esprit jingo, telles que les sociétés de la paix et d'arbitrage. Quoi qu'il arrive d'ailleurs du Cobden Club, son esprit survivra. C'est un esprit qui est, au temps où nous sommes, une part même de l'esprit du christiatisme. Si les enseignements du Christ se réalisent un jour, un grand pas aura été fait vers leur avènement par l'adoption des doctrines de Cobden (*Applaudissements*).

Le secrétaire, M. Richard Gowing donne lecture de son rapport sur la situation du Club ; on entend encore M. Probyn, sir Wilfrid Lawson et M. Léadam, puis MM. Edouard Sève et M. A. G. Symond proposent la réélection du bureau qui est réélu à l'humanité. La séance se termine par un hommage à la mémoire de M. Potter et une motion de remerciements au président, présentée par M. T. Fisher Unwin.

LETTRE DU JAPON

Les Japonais colonisateurs : Formose ; les soldats laboureurs du Hokkaïdo. — La richesse du Japon.

Tokyo, 4 novembre 1898

S'il me fallait comparer les procédés de colonisation des Japonais à ceux de quelque autre puissance, je crois bien que c'est à la France que je songerais immédiatement. Au Japon, tout comme chez nous, en effet, on change fréquemment les méthodes employées et plus souvent encore les fonctionnaires chargés de diriger leur application, et en fin de compte, tout comme chez nous encore, on arrive à des résultats insignifiants quand ils ne sont pas pitoyables. Aussi les Japonais, si fiers à l'origine de leur nouvelle colonie, commencent-ils à trouver que la mise en valeur de Formose marche bien lentement et que c'est là en somme une fort coûteuse fantaisie.

En allant au fond des choses, nous verrons facilement que si, depuis quatre ans que Formose est colonie japonaise, son commerce n'a pas augmenté, c'est que précisément les Japonais commettent dans son administration les mêmes maladresses et les mêmes bévues qu'on a si souvent déplorées chez nous. Depuis de long mois, en effet, tous les journaux japonais ne cessent de signaler, en ce qui concerne Formose, la corruption, l'incapacité et les fautes de toutes sortes à la charge de fonctionnaires sans scrupule et d'une soldatesque arrogante.

C'est en 1895, par le traité de Shimonoseki qui mettait fin à la guerre entre la Chine et le Japon, que Formose est devenue colonie japonaise. Depuis cette époque, l'administration en a été plusieurs fois modifiée et, après nombre de tâtonnements plus ou moins malheureux, une loi de juin dernier vient enfin de fixer d'une façon régulière le régime de l'île. Mais cette réglementation, nous le verrons, comporte encore de graves lacunes, aussi est-elle loin de satisfaire tout le monde.

En somme, dès le commencement de leur occupation, les Japonais se sont aperçus que l'organisation de leur nouvelle conquête leur donnerait plus de mal qu'il ne se l'étaient figuré tout d'abord. La population, en dehors des indigènes qui, au point de vue commercial ne comp-

tent à peu près pas, est toute de race chinoise ; elle a l'éducation, le genre d'esprit et les affinités de la Chine ; et cela explique que les habitants n'aient guère confiance en les fonctionnaires japonais. Enfin, il pas douteux non plus que ceux d'entre eux qui sont rebelles ne reçoivent, dans leur lutte contre les Japonais, des excitations et des secours de la côte chinoise du Fouhkien.

On le sent si bien ici que lorsqu'il s'est agi pour le Japon de prendre lui aussi sa part, il y a six mois, au dépècement de la Chine, la presse de Tokyo demandait que le gouvernement se fît céder un port sur la côte du Fouhkien, Amoy par exemple. Le gouvernement du Mikado se contenta d'une promesse par la Chine de ne point aliéner cette province à une autre puissance.

Pour toutes ces raisons, le Japon a rencontré jusqu'ici de très sérieuses résistances dans l'organisation de Formose. Mais il est bon de dire aussi que,de son côté, il a tout fait pour mécontenter les populations. La prise de possession de l'île s'est effectuée avec une arrogance et une brutalité qui mécontentèrent les plus calmes ; et les troupes japonaises ont réprimé les rébellions avec une férocité qui leur a aliéné pour jamais les sympathies des habitants.

Ce lamentable état de choses du début était surtout dû aux gens maladroits qu'on envoyait là-bas. Pendant longtemps, en effet, l'île fut à la merci des soldats, des gendarmes et des policiers de toutes sortes.

Dans l'administration civile elle-même, il y eut aussi de regrettables événements. La grande difficulté avec laquelle les Japonais se trouvèrent tout d'abord aux prises fut le manque absolu d'interprètes pour communiquer avec leurs nouveaux sujets. On fut obligé dès lors de s'adresser à d'anciens fonctionnaires chinois. Or, il n'y a pas au monde, — et les Chinois sont les premiers à le reconnaître — d'êtres plus cruels, plus corrompus et plus vils que les fonctionnaires subalternes chinois qui sont la terreur des populations. Les Japonais commirent l'inconcevable faute, non seulement de les employer, mais de se fier absolument à eux. Ces Chinois se hâtèrent de mettre à profit l'heureuse occasion qui leur était offerte de trafiquer un peu de leur pouvoir. Ils extorquèrent de l'argent aux riches marchands, leurs compatriotes, en les menaçant, au cas où ils résisteraient, de les faire condamner comme complices des rebelles de l'intérieur ; et ils commirent ainsi une foule d'exactions jusqu'au moment où on se décida enfin à se débarrasser d'eux. Mais ils avaient eu le temps de faire beaucoup de mal et d'augmenter la haine des populations contre les Japonais.

La superficie de Formose est d'environ 25.000 kilomètres carrés, et

les évaluations les plus sérieuses lui donnent une population totale de 2.050.000 habitants.

A regarder superficiellement une carte de Formose, on s'imagine tout d'abord que l'île est très nettement divisée en deux parties à peu près égales par la chaîne de montagnes qui la traverse du nord au sud. Mais c'est là une idée tout à fait fausse. En réalité, les 5/6 de l'île à peu près sont montagneux avec de magnifiques forêts.

La partie montagneuse est habitée par des tribus autochthones plus ou moins sauvages. Quant à la partie ouest, elle forme une plaine qui s'étend entre les montagnes et la mer, en une bande dont la largeur varie de 2 à 30 kilomètres. Toute cette portion de l'île est richement cultivée par des Chinois industrieux qui vivent dans de petits villages.

Mais pour bien comprendre les difficultés de la colonisation, il faut savoir qu'entre cette partie de plaine et les montagnes proprement dites se trouvent des districts intermédiaires, plus ou moins accidentés, et habités par des rebelles. Ces rebelles sont des Chinois qui vivent là de brigandages et de rapines, et refusent de reconnaître aucun gouvernement. Il faut bien se garder de confondre les indigènes avec ces rebelles. Les indigènes sont, en somme, assez inoffensifs, si on ne les tracasse pas trop dans leurs montagnes. Ainsi donc il n'y a rien de commun entre ces indigènes et les émigrants chinois, et c'est une fausse manœuvre que de vouloir les soumettre aux mêmes réglements.

Tant que les Chinois furent maîtres de l'île, ils imaginèrent un moyen singulier pour bien marquer cette différence. Ils firent tous leurs efforts pour maintenir les indigènes chez eux. Des cordons de troupes étaient établis avec mission de les empêcher de descendre de leurs montagnes.

Les Japonais ont adopté une autre manière de faire. Ils déclarèrent qu'en principe les indigènes des montagnes tout comme les autres habitants étaient libres, mais ils eurent le grand tort, je le répète, de ne pas vouloir donner une administration différente à ces divers éléments de la population.

D'après l'organisation qui est restée en vigueur jusqu'à ces derniers temps, tout le plat pays était divisé en 6 « préfectures » (Ken) et le haut pays en 2 «administrations » (cho). Sous les préfectures il y avait 78 « bureaux exécutifs » (bemmou-cho), et sous les administrations 12 « bureaux de colonisation » (bonkou-cho). Mais en somme, malgré ces noms divers, c'était partout le même système, car les « administrations » dépendaient directement des « préfectures ».

Les fonctionnaires chargés de ces postes avaient une assez grande liberté d'action et beaucoup de choses étaient laissées à leur propre initiative. Comme ils étaient fort mal recrutés, on conçoit qu'il y ait eu de nombreux abus.

En ce qui concerne spécialement la partie habitée par les rebelles, l'administration était la même, seulement les fonctionnaires étaient assistés d'importantes forces de police ou de troupes régulières.

Le principal changement effectué par la nouvelle organisation issue de la loi votée en juin dernier est une réduction du nombre des préfectures de 6 à 3, et du nombre des bureaux exécutifs de 70 à 40. Les « administrations » subsistent, mais elles cessent de dépendre des « préfectures », et elles passent sous le contrôle direct du gouverneur général de la colonie.

Il semble bien qu'il y ait là un effort pour séparer les deux réglementations, mais ce n'est pas suffisant ; et c'est avec raison que les personnes bien informées des conditions de l'île demandent au gouvernement de créer une administration spécialement chargée des rapports avec les indigènes et de l'exploitation des richesses forestières des districts montagneux.

L'importance qu'il y a d'établir de bonnes relations avec ces montagnards est capitale. Tant que les Japonais ne se seront pas tout à fait entendus avec eux, ils ne tireront rien de bon de Formose. Les forêts de ces régions sont une des plus grandes richesses de l'île. Si, en effet, dans la production du thé et du sucre, Formose doit compter avec de puissants compétiteurs, elle est absolument sans rivale en ce qui concerne le camphre. Or, jusqu'à présent, on n'a rien fait ni pour mettre en valeur, ni pour protéger cette industrie. Il n'y a pas de réglementation sérieuse pour la coupe ou la replantation des arbres. Toutes ces questions qui sont étroitement connexes ne devraient pas être dispersées entre divers services, mais centralisées en un seul.

En somme, la récente organisation n'apporte réellement que peu de nouveau. La réduction du nombre des préfectures et des bureaux exécutifs, et le fait de placer la police sous le contrôle de ces derniers sont, à vrai dire, des réformes assez insignifiantes, tandis qu'il n'a rien été fait pour répondre aux besoins essentiels, à savoir : organiser un service civil vraiment compétent d'une administration raisonnable pour les indigènes.

Sous ces conditions peu favorables, il n'est pas étonnant de constater que le commerce de l'île ne s'est guère développé sous ses nouveaux maîtres. Et cependant les ressources naturelles de Formose sont très variées et susceptibles d'un immense développement. Ce n'est pas pour rien, en effet, que nombre de nations depuis des siècles ont cherché à s'emparer de cette île. Le thé, le camphre, le sucre, les fruits et les légumes de toutes sortes y sont produits en quantité, tandis que le sous-sol révèle de nombreuses mines de métaux précieux et de charbon. Mais il n'est pas facile de mettre en valeur ces richesses, et les Japo-

nais sont en train d'éprouver rudement qu'il y a des préliminaires bien pénibles à remplir.

Le manque absolu de communications à l'intérieur, comme aussi le défaut de sécurité sont les deux grands obstacles, et le gouvernement japonais est loin d'y avoir encore porté remède. On a bien construit quelques routes, mais les chemins de fer manquent à peu près complètement[1]. C'est qu'en effet, à Formose, plus qu'au Japon encore, les capitaux font absolument défaut, et qu'on ne veut pas se résoudre à laisser les hommes d'affaires étrangers apporter leur concours financier. Pour vous donner une idée de la pénurie de capitaux dans l'île, qu'il me suffise de vous dire que si certaines banques japonaises font des prêts à 18 et 20 p. 100, on a vu des opérations similaires traitées à Formose à raison de 30 *sens* d'intérêt par jour pour 100 *yens*, c'est-à-dire près de 109,50 p. 100 par an! (*yen* = 100 sens = 2 fr. 55).

Formose est très pauvre en ports, et les bateaux qui y abordent sont obligés de rester dans des rades ouvertes à tous les vents. Le meilleur port est Kelung, dont la rade est formée par une anse qui s'avance profondément dans la côte rocheuse. Les Japonais se proposent de le fermer par un brise-lames qui sera, en effet, de la plus grande utilité. C'est le seul port de l'île où peuvent aborder actuellement les navires de gros tonnage.

Les ports ouverts au commerce étranger sont les mêmes qu'avant, la conquête japonaise, Tamsouï, Kelung, Amping et Tokao. Il y a encore deux autres ports qui sont réservés aux jonques appartenant à des Japonais. Ces jonques font un actif trafic avec la côte de Chine. Elles sont la propriété de Chinois qui, en tant que résidant à Formose, ont acquis la nationalité japonaise. Ils peuvent donc entrer dans les ports de Formose spécialement réservés aux Japonais. D'autre part, quand ils abordent sur les côtes de Chine, on les considère comme Chinois et ils peuvent ainsi trafiquer avec tous les ports non ouverts au commerce. Ainsi des deux côtés ils sont favorisés, aussi monopolisent-ils tout ce commerce, qui y est relativement important.

J'ajouterai, pour finir sur ce point, que le commerce de Formose, sauf 2 ou 3 maisons allemandes, est à peu près entièrement aux mains des Anglais.

Je ne veux pas terminer ces notes rapides sur les Japonais colonisateurs sans vous dire un mot de la curieuse entreprise de colonisation militaire qu'ils ont tentée dans le Hokkaïdo.

On appelle Hokkaïdo la partie nord de l'Empire qui est formée par

---

[1] Il n'y a qu'un tronçon de Kelung à Taiwan qui n'est pas même achevé.

l'île de Yezo et quelques autres de moindre importance. Bien qu'il soit, en somme, à la même latitude que l'Italie centrale, le Hokkaïdo jouit cependant d'un climat exceptionnellement froid. Il est sous la neige pendant six mois de l'année, et les indigènes y chassent l'ours couramment.

Cette île de Yézo est encore extrêmement intéressante à nombre d'autres points de vue. Tout d'abord la profondeur énorme du détroit de Tsougarou qui la sépare du reste de l'Empire montre bien qu'elle n'a jamais fait partie du Japon. D'ailleurs, sa faune est tout à fait différente et les fossiles ne sont point les mêmes des deux côtés du détroit. Enfin, nous allons voir que les habitants actuels ne sont pas moins curieux au point de vue scientifique.

Les Japonais ne s'occupèrent guère du Hokkaïdo avant le XVIIIe siècle. A cette époque, le shogoun[1] Yéyase le donna en fief à un certain Matsoumaé Yoshihiro dont la famille conserva le privilège jusqu'à la suppression de la féodalité en 1871. Matsoumaé Yoshihiro et ses successeurs traitèrent les indigènes avec la plus grande cruauté et firent tout leur possible pour maintenir ces pauvres diables dans un état absolu de barbarie, et il était défendu sous les peines les plus sévères de rien leur faire connaître de la vie civilisée. Le résultat fut que la population de l'île diminua avec une rapidité effrayante. Depuis quelques années le gouvernement impérial fait au contraire tous ses efforts pour améliorer le sort de ces pauvres gens.

Les indigènes qu'on appelle *Aïnos* sont une race tout à fait particulière, confinée dans l'île de Yézo, et qui est, d'ailleurs, en voie de disparaître, car on n'en compte déjà plus que 12 ou 15.000 représentants. Originairement ils habitaient dans tout le Japon ; mais lorsque les Japonais arrivèrent de Corée et de Chine, ils repoussèrent les Aïnos vers le Nord.

Ces Aïnos sont incontestablement la race la plus poilue du monde, et leurs barbes de fleuve, leurs chevelures hirsutes, contrastent singulièrement avec les faces imberbes des Japonais. Ils sont aussi très vigoureusement bâtis, et ils se distinguent par l'aplatissement de certains os des bras et des jambes (l'humérus et le tibia), déformations qui n'ont été observées que sur les squelettes des hommes des cavernes d'Europe. Les femmes se tatouent des moustaches sur la lèvre supérieure. Les deux sexes sont de nature très douce, mais ils sont terriblement enclins à l'ivrognerie.

Jusqu'à ces derniers temps les Aïnos ont vécu en véritables sauvages,

---

[1] Délégué général de l'empereur.

du produit de leur chasse et de leur pêche. Mais ces deux ressources ont diminué depuis que les Japonais ont entrepris de coloniser l'île, et les pauvres Aïnos, incapables de se faire aux nécessités de cette vie nouvelle, disparaissent rapidement.

Depuis quelque temps, en effet, le gouvernement japonais reconnaissant l'importance d'Hokkaïdo au double point de vue stratégique et économique, a tout tenté pour le mettre en valeur. Ici comme à Formose, on a longtemps tâtonné sans pouvoir arriver à des résultats satisfaisants. On commença d'abord par créer un ministère spécial appelé le *Kaïlakoushi*; et comme, étant donné le climat, il s'agissait d'introduire des méthodes de culture inconnues au Japon, on engagea les services d'un groupe important d'Américains chargés de diriger la mise en œuvre des réformes. On fit des dépenses importantes en travaux publics et en création de fermes modèles; mais, malgré tous ces efforts, on s'aperçut que la prospérité était bien longue à revenir. L'île manquait de colons, car les Aïnos étaient incapables d'utiliser toutes les belles méthodes qu'on avait essayé de leur inculquer. En 1881 on supprima donc le *Kaïlakoushi* et comme l'immigration restait très faible, on résolut d'en arriver à la colonisation militaire. Des soldats furent établis par villages et chargés de cultiver les terres. Mais cet essai n'a pas mieux réussi que les autres, et un grand journal indépendant de Tokyo, le *Yomiouri Shimboun*, le constatait récemment avec mélancolie. « L'idée de combiner les devoirs d'un soldat avec le travail d'un paysan, dit-il, paraît heureux en théorie, mais les résultats pratiques ne répondent point aux espérances. On a obtenu ainsi des soldats qui sont loin de valoir leurs camarades de l'armée régulière, et des paysans moins utiles et moins industrieux que les immigrants venus au Hokkaïdo. Aussi ne devons-nous pas continuer cette expérience, mais bien plutôt faciliter l'immigration par tous les moyens. » Le *Yomiouri* fait remarquer aussi que l'état actuel si troublé de l'Extrême-Orient commande absolument d'assurer d'une façon sérieuse la défense de Hokkaïdo, et pour cela de substituer les troupes ordinaires aux soldats laboureurs qui y sont actuellement.

C'est qu'en effet, les Japonais ne cessent de craindre une agression de la Russie vers le Hokkaïdo. Cette éventualité semble cependant peu probable, maintenant surtout que la Russie a trouvé à Port-Arthur ce qu'elle désirait si ardemment, un port à l'abri des glaces pour sa flotte orientale.

* * *

Quoique cette lettre soit déjà fort longue, je ne veux pas laisser passer l'occasion de vous communiquer les parties essentielles d'un curieux travail que vient de publier un périodique japonais, le

Toho, sur la richesse du Japon. C'est la première fois, en effet, qu'un travail d'ensemble de cette sorte est publié sur le Japon. La méthode employée par l'auteur — c'est lui qui nous en avertit — est celle de l'économiste anglais Mulhall.

I. Terres appartenant à des particuliers.

	Superficie.		Valeur.
Terres humides (rizières, etc. .	3.000 000	d'hectares.	2.267.891.140 yens (1).
Terres sèches	2.600.000	—	507.235.012
Terrains bâtis............ ...	350.000	—	281.605.008
Salines	6.500	—	3.661.006
Forêts......................	7.000.000	—	18.506.124
Landes et pâturages........	1.000.000	—	4.763 466
Marais et étangs............	23.000	—	2.131.511
Total......	13.979.500	hectares.	3.058.796.320 yens.

II. Terres appartenant a l'État

	Superficie.		Valeur.
Landes.............	8.000.000	hectares.	18.605.990 yens.
	12.000.000	—	52.028.015
Terrains attachés aux divers services....	130.000.000	—	20.174.732
Total.....	150.000.000		120.808.737
Mines..............			347.480.700
Total général des valeurs ci-dessus........			3.527.085.739

III. Bétail

		Valeur
Espèce bovine......	1.136.278 têtes	17.068.031
Chevaux.......... .	1.530.608 —	37.470.692
Volailles............	4.485.290 —	995.734
Divers..............		1.000.000
Total.....		59.896.737 yens.

IV. Maisons et constructions diverses

Maisons particulières.........	788.426.300 yens.
Autres bâtiments appartenant á des particuliers...........	262.808.706
Bâtiments officiels............	31.332.050
Total......	1.082.567.116

V. Ameublements intérieurs

541.283.558 yens.

(1) Yen = 2 fr. 55 environ.

VI. Chemins de fer

	Longueur.	Valeur.
Chemins de fer de l'État...	950 kilomètres.	43.703.046
Chemins de fer privés.....	2.720 —	72.223.473
Tramways................		1.245.300
Total.....		116.171.819

VII. Marine marchande

	Tonnage.	Valeur.	
Steamers........	214.221	21.606.395	yens.
Navires à voiles..	41.473	912.362	
Jonques.........		5 921 774	
Total.....		28.440.531	

VIII. Marchandises de commerce

Valeur générale.... 428.380 142 yens.

IX. Circulation monétaire

Or, argent, etc...... 139.721.201

X. Divers (?)

1.974.515.611

XI. Récapitulation

Terres..................	3.527.085.739
Bétail....................	59.896.722
Constructions............	1.082.567.116
Meubles..................	541.283.558
Chemins de fer...........	116.171.819
Navires..................	28.440.531
Marchandises...	428.380.142
Espèces..................	139.721.201
Divers (?)...............	1.974 515.611
	7.898.062.444 yens.

Telle serait donc, d'après les calculs du rédacteur du *Toho*, la richesse générale du Japon. Ces chiffres, on le conçoit, sont impossibles à vérifier exactement. Je n'ajouterai qu'une chose, c'est que le présent travail, étant basé sur les statistiques officielles pour 1895, il convient d'augmenter assez sérieusement les chiffres, en ce qui concerne la valeur de la terre spécialement.

*
* *

LES ENSEIGNEMENTS DU PASSÉ

Deux Lettres de 1871

Ce sont encore mes vieux papiers que je fouille, et dans lesquels, comme le chiffonnier qui tout à coup sous son crochet trouve une liasse de billets de Banque, je découvre des trésors oubliés ou inconnus.

Voici deux lettres, écrites, l'une et l'autre, au lendemain même de la Commune et de la terrible répression qui la suivit. La première est du 30 mai 1871. Elle est d'une femme qui était ma parente, veuve d'un officier tué au Mexique, et victime, comme d'autres, de l'impéritie, ou des calculs coupables du commandement supérieur. C'est à moi qu'elle était adressée.

L'autre est d'Alexandre Dumas fils. Elle est datée du Puys, le 8 juin suivant, et elle fut, par les soins de son destinataire, insérée dans l'*Indépendance belge*. Toutes deux, à plus d'un quart de siècle de distance, sont, non seulement singulièrement vivantes et émouvantes, mais étrangement et tristement instructives et suggestives. Je plaindrais ceux qui pourraient les lire avec indifférence. Je désespérerais — ce que je ne puis avoir le courage de faire — d'une société pour laquelle les souvenirs qu'elles rappellent et les leçons qu'elles donnent seraient sans intérêt et sans efficacité.

Voici d'abord la première. Je la donne tout entière et sans en retoucher un mot. Quelques personnes, peut-être, la trouveront, par endroits, excessive. Je suis obligé de dire — ma mémoire, hélas ! sur tout cela est précise — qu'elle ne contient rien qui ne soit rigoureusement exact, et qu'il serait possible, sans exagération aucune, de citer des traits plus odieux encore de la férocité stupide à laquelle, une fois la guerre civile ou étrangère engagée, la colère et la peur peuvent entraîner la foule habituellement la plus paisible.

Versailles, 30 mai 1871.

« Mon cher ami,

« Dans un temps féroce où les hommes se fusillent à bout portant

les uns les autres, tantôt pour refondre et tantôt pour restaurer la société, je lis avec le plus vif intérêt, la plus douce satisfaction d'esprit, tes belles et bonnes lettres au sujet de la *Fédération des Instituteurs hors de France*.

MM. les Instituteurs belges et hollandais se posent des questions dans ce genre :

« En enseignant l'histoire de la patrie, doit-on éviter de faire res-
« sortir les actions héroïques des ancêtres, de peur d'exciter ainsi les
« penchants guerriers chez les générations naissantes ? »

« Nous, pendant ce temps, nous répondons par des arguments sans réplique à ce scrupule des procédés d'éducation : nous faisons, de l'enseignement, de l'enseignement sanguinaire, par des moyens jusqu'alors inusités chez les peuples anciens ou modernes, et que je ne puis m'abstenir de te signaler.

« Le détestable incendie de nos monuments les plus chers, allumé dans Paris par on ne sait encore quelle main, produit simultanément deux résultats considérables, et qui épouvantent également un cœur intègre et patriote. La *flamme* menace d'engloutir sous des ruines la civilisation avec notre cité-reine; la *haine* menace de détruire les dernières traces d'humanité chez les populations indignées ! Il ne serait pas juste de dire : nous ferons *après* tel ou tel enseignement pour réagir là contre ; il est, au contraire, douloureux de s'avouer qu'on fait, *dès à présent*, un enseignement dans ce sens, et des plus graves.

« Rien ne me consolera, mon cher ami, de la perte de nos maisons, de nos archives, de nos richesses, de la mort affreuse de tant de dignes citoyens, lâchement assassinés et torturés : mais, tu peux m'en croire, toi qui sais si j'ai en horreur la *mort violente*, mon deuil est plus grand encore, lorsque je considère *la leçon* donnée à tous par le meurtre. On tue à Paris ; on tue à Versailles; on hurle partout ; et je pleure sur tant de maux qui nous font un peuple méchant, une jeunesse cruelle qui abolissent en nous tout sentiment de justice, d'équité, tout sentiment de pitié !

« Que disent nos dames ? Le sais-tu ? J'en rencontre une, il y a plusieurs semaines déjà, qui sortait d'un couvent (à cette époque, bien des personnes croyaient encore qu'avec de la prudence et de la décision on aurait pu, sans pousser la guerre civile aux proportions d'un siège en règle, enlever Paris à la faction qui allait bientôt le dominer tout entier) :

« Infâme, me dit cette dame, toute personne capable de prononcer le
« mot de paix ! »

« Je la quittai en répétant le nom de Jésus et sa suprême parole.
« Il ne savent pas ce qu'ils font. »

« Depuis deux mois, le canon n'a cessé de déchaîner sa tempête. Depuis dix jours, l'incendie a éclairé les nuits. Qu'ont fait les dames ?
« — Cocher ! 50 francs pour nous conduire à Meudon ; de là, on doit *bien voir.* »

« Que disent les enfants :

« — Tous ces gens-là, on en devrait faire un tas, et les brûler vifs ! »

« Que dit un jeune homme ?

« — Ces femmes-là ne doivent jamais revoir leurs enfants ! *On les* « *leur prendra.* »

« J'écoute, effarée, ces bruits sinistres, ces bruits si déplorablement *éducateurs*. Je suis, pensive, nos pauvres soldats.....

« — Ah ! nous en avons *canardé* « une belle masse », disent-ils.

« J'entre dans une prison voir un prisonnier qui n'a fait de m personne.

— « Voulez-vous un avocat ? — Pourquoi faire ? *Je ne me suis jamais cru le droit de tuer mes frères*. Qu'ils me tuent, eux, s'ils veulent. »

« Et maintenant, l'heure est venue. Je te quitte. Je vais tâcher *qu'on ne le tue pas.*

« Enseignons, enseignons ! Quoi ? Ce qui manque à tous : le respect, le seul vrai respect, *le respect de la vie.* »

J'ai dit que je ne ferais point de commentaires : ces choses-là s'en passent. S'il en fallait un, on le trouverait dans la lettre d'Alexandre Dumas. De celle-ci, fort longue, et dont je n'ai sous les yeux que les principales parties, je ne donnerai pas tout.

L'auteur, à qui l'on a demandé ses impressions, est allé à Versailles, dit-il, pour voir, savoir et prévoir. Car voir, c'est savoir ; et savoir, c'est prévoir. Et, après avoir, avec quelque complaisance, montré, par des citations de ses écrits antérieurs, que les événements de l'année terrible ne l'avaient point surpris ; après avoir reproduit notamment les plus énergiques de ses apostrophes aux femmes de l'Empire, il fait connaître ses impressions :

..... « Je suis donc allé à Versailles pour voir. Versailles était le col de cette colossale cornue qu'on appelle Paris, où bouillait pour le moment la grande transformation de la société française, la plus grande, rappelez-vous-le bien, la plus radicale et la plus durable que nous puissions avoir, si nous savons profiter. C'est par Versailles que s'échappait à gros bruit la vapeur de tous ces métaux en fusion, de tous ces éléments soi-disant indécomposables et décomposés à une chaleur inconnue jusqu'alors. Ne pouvant entrer dans la fournaise, je voulais au moins analyser la fumée.

« Ah ! mon ami, au milieu d'une foule d'autres choses, j'ai vu dans la ville ressuscitée du Roi-Soleil, devenue tête du monde par intérim,

j'ai vu la bêtise humaine se promener et s'étaler dans les larges avenues, comme jamais n'aurait osé le faire la majesté de Louis XIV.

« Dans ce Coblentz du droit et de la légalité, où il semblait que le cœur du pays devait battre dans une seule pensée, dans une seule espérance, j'ai vu se heurter les uns contre les autres, brutaux, aveugles et impatients, tous les intérêts, tous les calculs, toutes les ambitions des partis et des individus se disputant la France comme des chiens font d'un os à moitié rongé. A la surface flottait cette population molle, incolore et huileuse qui surnage au-dessus des civilisations excessives, qui se déplace selon les courants et qui tache partout où elle touche, incapable de se fixer, d'ailleurs, et ne réflétant jamais rien, si bleu que soit le ciel et si profondes que soient les vagues; puis une foule instinctive, ignorante, lâche et cruelle, se précipitant le long des convois de prisonniers, insultant des hommes et des femmes. les uns coupables, les autres innocents, tous stupides et hagards, et devant lesquels elle eût tremblé sans la double haie de soldats... qui protégeaient ceux-là contre ceux-ci et ceux-ci contre ceux-là...

« De temps en temps, une femme à chignon jaune, une belle de l'année dernière, maladive et démodée, promenait son sourire carminé et ses regards éteints sur tout ce bruit, naufragée de la boue, cherchant encore sa vie dans le sang et semant sa stérilité sur toutes ces ruines; enfin quelques promeneurs graves, pensifs, inquiets, ne s'interrogeant plus que du regard, serrant la main à un ami retrouvé, pleurant un ami perdu, et attendant, avec une prière intérieure, que Dieu ait fini sa rude besogne. Je passe sous silence les lazzis grimaçants de ceux qui croient qu'il faut rire de tout, partout et malgré tout, et que le rire est du courage..... »

Alexandre Dumas, en face de toutes ces turpitudes et de toutes ces tristesses, ne se laisse point aller sans défense au désespoir. Il dit même de la République, de cet idéal de liberté et de justice que l'on s'était tracé sous ce nom, ce qu'André Chénier disait sur l'échafaud, en se frappant le front :

« Et pourtant, il y avait quelque chose là! »

Mais il ajoute :

« Ce qui est certain pour le moment, c'est que nous avons été vaincus et souillés par l'invasion, éventrés et deshonorés par l'émeute; que le pays a perdu deux de ses plus belles provinces, que le plus beau tiers de Paris est en ruines, que la capitale du monde civilisé a prouvé, en 1871, comme en 1793, qu'elle était toujours disponible pour la terreur et que notre peuple a cela de commun avec les rois, que le malheur ne lui apprend rien. Désastres publics, malheurs privés, pertes irréparables de sang, d'intelligence, d'affection, d'espérance, de bonheur,

de travail, de foi ; dette extérieure énorme, dette intérieure insensée, humiliation, découragement, doute, inquiétude en haut, ébranlement au milieu, ténèbres en bas ; dispersion des familles, division des partis, sauve-qui-peut des principes ; et partout un double courant, un double besoin instinctif de représailles et de calme, de vengeance et de repos, de haine et d'amour, de mort et de fécondation : telle est, en quelques mots, notre situation à l'heure présente.

« La France est morte, disent les uns ; la France va mourir, disent les autres. Comment sortir de là ? disent quelques-uns. Et chacun parmi les représentants de cette France agonisante, suivant sa passion, son intérêt, sa rancune, sa sympathie, sa conscience, son idéal, tire à droite, tire à gauche, crie, s'impatiente, s'irrite, pousse en avant, retient par derrière et se dispose à mettre en miettes ce qui n'est encore qu'en morceaux. Rien de plus naturel, d'ailleurs, de plus humain que cette agitation générale et individuelle après une pareille secousse.

« Il me semble cependant, à moi qui ne suis point dans la mêlée, que non seulement la position n'est pas aussi désespérée qu'elle semble au premier aspect, mais encore que le plus grand bien, si nous savons le vouloir, peut résulter non seulement pour nous, mais pour le monde entier, de l'épreuve que nous traversons. Cette crise, que tous les hommes un peu observateurs voyaient venir aussi bien que moi, était, à mon avis (abstraction faite des douleurs particulières imméritées, que je déplore et que je plains) était, à mon avis, aussi nécessaire qu'inévitable, et elle n'a détruit que ce qui ne devait plus être. Depuis quarante ans déjà, depuis soixante-dix ans peut-être, depuis vingt ans certainement, nous ne vivons que sur des fictions, sur des mots qui ne contiennent absolument rien ; et la preuve c'est que, depuis le commencement du siècle, nous avons discuté, attaqué, renversé toutes nos institutions, si solides, si consenties que nous les ayons déclarées..... »

Quel tableau ! Et comme on comprend bien l'anxiété avec laquelle, après l'avoir tracé, l'auteur se demande ce qu'il adviendra de tout cela ; et comme avec lui on s'écrie : « C'est le moment où jamais de savoir ce que nous voulons ! »

« C'est le moment ou jamais. La situation offre du moins cet avantage dans sa crudité qu'elle nous autorise à reconnaître nos erreurs passées, à les condamner et à les exécuter publiquement, en remerciant Dieu de la leçon qu'il nous donne, si nous savons en tirer parti. Aussi, comprenant d'instinct qu'il va falloir remonter aux causes premières des sociétés, sans tenir compte des accidents, les uns veulent reprendre les choses à 1848, les autres à 1830, ceux-ci à 1815, ceux-là

à 1789. Et tout le monde de crier : Où est l'homme qui nous sauvera ? Il nous faut un homme ! Ne le cherchez pas si loin cet homme, vous l'avez sous la main ; cet homme, c'est vous, c'est moi, c'est chacun de nous. Soyons chacun un homme.

« Comment se constituer homme ? Rien de plus difficile, si on ne sait pas vouloir ; rien de plus simple si on veut. . . . .

« Il faut que l'individu, c'est-à-dire le chef de soi-même, sorte de cette tempête.

« L'être autonome et conscient, sachant d'où il vient, où il va, ce qu'il veut et doit faire de sa vie et de la vie du groupe dépendant de lui, ayant son idéal et son absolu, l'individu enfin, n'existe pas en France, ou du moins est très rare.

« Il ne s'agit plus d'ergoter, de discuter, de philosopher, d'analyser, de s'en remettre aux autres..... Il s'agit (car l'épreuve est décisive, et nous sommes tous plus ou moins atteints dans nos profondeurs) il s'agit de nous dégager de nos habitudes, de nos mœurs, de nos facilités, de nos conventions d'hier, de remonter aux sources primitives de la véritable humanité et de nous poser simplement, mais résolument, ces questions :

« Faut-il décidément, oui ou non, qu'il y ait un Dieu, une morale, une société, une famille, une solidarité humaine ? L'homme doit il ravailler, savoir, progresser ? La femme doit-elle être respectée, alliée, associée ? La vérité est-elle le but ? La justice est-elle le moyen ? Le bien est-il l'absolu ?

« Oui ! oui ! mille fois oui !

« Alors il faut que cela soit ainsi.....

« Que chacun de nous, ou, pour ne rien exagérer, qu'un sur deux, sur trois même, parmi nous, soit bien résolu à ce que cela soit, et, dans dix ans d'ici..... vous serez le premier peuple de l'univers. Et, cela fait... votre gouvernement sera ce que vous serez. Quand la nation est forte, quand elle sait bien ce qu'elle veut, tous ses gouvernements sont bons ; ils ne l'oppriment jamais ; ils l'expriment toujours.

« Oui, c'est un *consensus* de dix ans que je vous demande, pour commencer, après quoi les choses iront toutes seules.

« Pendant dix ans, il faut que la France fasse un effort unanime, donne le coup de collier de toutes les volontés, de toutes les énergies, et n'ait qu'une pensée unique, incessante : se régénérer.....

« Comme le commerçant probe qui s'est vu mettre en faillite par l'incurie ou la mauvaise foi de son associé, il faut que la France vive de privations, qu'elle passe les nuits, qu'elle ne rie plus, qu'elle ne danse plus, qu'elle soit recueillie, modeste et patiente ; que le père travaille, que la mère travaille, que les enfants travaillent, que les

serviteurs travaillent, jusqu'à ce qu'elle ait reconquis l'honneur de la maison. Il faut que, lorsqu'on entendra de par le monde le grand bruit régulier et continu que fera ce travail universel, à quiconque demandera : Quel est ce bruit? chacun puisse répondre : C'est la France qui se libère et se transforme.

« Ayez ce courage de dix ans, et l'éternité est à vous.

« C'est trop difficile ! C'est trop long!

« Vous ne vous sentez plus la volonté nécessaire ; vous aimez mieux compter sur les abeilles ou sur le coq, sur l'aigle ou sur le lys. Alors, c'est le déluge, je vous en préviens. Et nous, qui sommes dans l'arche, nous n'avons plus qu'à vous regarder nager et mourir. »

Alexandre Dumas.

« Le Puys, 8 juin 1871. »

Dix ans ! Alexandre Dumas demandait dix ans, dix ans de travail, de paix et d'union. La France a essayé virilement de les donner.

Et elle a cru, à la façon dont cet effort sur elle-même lui avait profité, à la rapidité avec laquelle elle se relevait, à l'étonnement, mêlé d'admiration chez les uns, de jalousie peut-être chez les autres, avec lequel on constatait la renaissance de sa vitalité dans l'agriculture, dans l'industrie, dans les arts, dans la reconstitution de ses forces militaires elles-mêmes, que ces dix ans lui avaient suffi. Elle s'est trompée. Et, sans être pessimiste, sans juger trop sévèrement le contentement d'elle-même qui a succédé à cette période laborieuse ; sans exagérer le relâchement auquel, à plus d'un égard, elle s'est laissée aller, force nous est bien de dire que la tâche que lui imposaient ses désastres n'est point terminée, et qu'elle n'est point guérie de toutes les faiblesses, de toutes les erreurs et de toutes les illusions qui avaient préparé ces désastres.

Non, ce n'était pas et ce n'est pas aujourd'hui encore, un effort de dix ans ; c'est un effort incessamment répété d'année en année et de génération en génération qu'il faut à la France, qu'il faut à toutes les nations, infectées à des degrés divers du venin d'orgueil, de haine, de violence et d'utopie, accumulé en elle par une longue série de siècles, pour se purifier, s'éclairer, se consolider dans le travail et dans la moralité. C'est un relèvement, non pas officiel par des lois, des circulaires et des réglements, mais volontaire, personnel, individuel. C'est — et en cela Alexandre Dumas avait absolument raison — c'est la régénération de l'individu, de l'homme, de la femme, de l'enfant, se pénétrant eux-mêmes, et se pénétrant les uns les autres, du sentiment de leur devoir vis-à-vis d'eux-mêmes par la responsabilité directe, et vis-à-vis des autres par la responsabilité indirecte, qui s'appelle la soli-

darité. C'est la conviction que, dans cette lutte, toujours renaissante, la tâche n'est jamais terminée. Et c'est la conviction en même temps — ici je proteste contre les dernières paroles d'Alexandre Dumas — que si le déluge,ou la tempête seulement, doit venir,il n'y a personne, dans quelque arche qu'il croie s'être assuré un refuge, qui puisse se trouver en sûreté; personne qui, sans folie aussi bien que sans déshonneur, puisse dire, en s'appropriant les vers fameux du poète Lucrèce, qu'il n'a qu'à regarder du haut d'une tour inaccessible aux flots les naufragés nager et mourir : tous, dans le déchaînement des convulsions sociales, comme des cataclysmes matériels, sont également menacés; tous, et ceux-là plus que les autres qui ont cru pouvoir s'en désintéresser, sont coupables, et, lorsque le flot les atteint, justement frappés.

Aux digues ! donc, tous tant que nous sommes, comme disent les Hollandais,lorsque quelque brèche semble ouvrir passage à la mer. Aux pompes! comme disent passagers et matelots, lorsqu'une voie d'eau menace le navire. Au feu ! comme disent tous les habitants du voisinage, lorsqu'au milieu d'un quartier un incendie éclate. Et cela non pas aujourd'hui, non pas demain, non pas pendant un an ou dix ans, mais toujours, tous les jours et sur tous les points. Le salut social est à ce prix. La sécurité terrestre, comme le royaume du ciel, ne s'obtient et ne se conserve que par l'effort. Ce sont, non pas les violents,comme on traduit à tort, mais les énergiques et les persévérants qui la méritent.

Frédéric Passy.

— — —

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL »

(*Novembre* 1898)

---

2. — **Décret** détachant l'administration des cultes du ministère de la Justice et la rattachant au ministère de l'Intérieur (page 6732).

— rendant exécutoire en Algérie la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce (page 6732).

— **Rapport** adressé au Président de la République, suivi d'un décret portant réorganisation de la justice à Madagascar (page 6734).

7. — suivi d'un décret réglementant le régime de l'entrepôt fictif à Nouméa (page 6810).

11. — **Décret** fixant la composition de la chambre de commerce d'Alger (page 6871).

12. — relatif à la dénaturation des mélasses pour les usages agricoles (page 6892).

— portant réorganisation de l'administration centrale du ministère des Finances (page 6893).

16. — **Rapport** suivi d'un décret portant application aux colonies et pays de protectorat dépendant du ministère des Colonies, de diverses dispositions du décret du 18 novembre 1882, relatif aux marchés et fournitures pour le compte de l'État (page 6978).

17. — approuvant la convention passée entre l'État et la ville de Paris pour le dégagement du musée de Cluny et de la Sorbonne et ouvrant à cet effet, au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sur l'exercice 1898, un crédit extraordinaire de 600.000 francs (page 6988).

— suivi d'un décret sur le domaine de l'État à la Guyane (page 6988).

— **Décret** portant approbation et publication de l'arrangement signé, le 22 septembre 1898, entre la France et le Luxembourg relatif à la réduction des taxes des télégrammes destinés à la publicité (page 6989).

19. — **Arrêté** fixant les sujets de thèses désignés au choix des candidats au concours d'agrégation des écoles supérieures de pharmacie (section d'histoire naturelle et de pharmacie) (page 7029).

22. — **Décret** rendant provisoirement applicables les dispositions du projet de loi du 21 novembre 1898 portant modification du n° 171 (Vins) du tableau A annexé à la loi de douane du 11 janvier 1892 (page 7075).

23. — **Loi** modifiant les articles 25 et 62 de la loi du 15 avril 1829 relatif à la pêche fluviale (page 7091).

26. — complétant l'article 5 de la loi du 21 juillet 1897, relatif à la cotisation des salins, salines et marais salants à la contribution foncière (page 7147).

— **Rapport** suivi d'un décret modifiant les traitements de parité d'office du personnel des contributions indirectes aux colonies (page 7156).

— suivi d'un décret concernant l'organisation de la justice indigène à Madagascar et la transformation des tribunaux de Majunga et de Tamatave en justices de paix à compétence étendue (page 7157).

27. – **Décret** fixant le prix de vente des allumettes en bois paraffinées (page 7179).

30. — portant approbation de l'arrangement signé à Madrid, le 6 octobre 1898, entre la France et l'Espagne, relatif à la réduction des taxes perçues sur les télégrammes destinés à la publicité (page 7239).

— prorogeant le décret du 20 mai 1898, relatif au régime de la charcuterie fabriquée en Italie (page 7240).

Le jubilé international de 1900 de l'Association permanente du Congrès Universel des Institutions de Prévoyance.

En vue de ce Jubilé (de vingt-cinq ans) de l'*Association permanente du Congrès Universel des Institutions de Prévoyance* (Caisses d'épargne de tout ordre, Sociétés de secours mutuels et retraites, Coopérations) les Comités des vingt-deux pays unis dans cette Sociétés scientifique se complètent pour remplir les vacances causées par décès depuis la dernière session plénière.

Pour la France, la liste complémentaire (sauf trois vacances réservées) comprend (ordre alphabétique) :

M. Audiffred, député, rapporteur de la loi organique de 1898 des Sociétés de secours mutuels ;

M. le sénateur Boulanger, Premier Président de la Cour des Comptes ;

M. le Dr Brouardel (de l'Académie de médecine), Doyen de la Faculté

de médecine de Paris, Président de Comité des congrès et conférences de l'Exposition Universelle de 1900 ;

M. Adolphe Carnot (de l'Académie des sciences), inspecteur général des mines, Président de la Société de l'instruction élémentaire (fondée par le général Lazare Carnot en 1815), frère du président Carnot, qu'il remplace dans l'Association ;

M. L. Cauvet, ancien industriel, Vice-Président de Société de secours mutuels, reconnue comme Etablissement d'Utilité Publique.

M. le Président Coulon, Vice-Président du Conseil d'État ;

M. Delombre, député, économiste, Ministre du Commerce ;

M. Hervé Faye (de l'Académie des sciences), Président du Bureau des Longitudes ;

M. Ferdinand Fouqué (de l'Institut), Professeur au Collège de France.

M. Jobert, Inspecteur général honoraire des Finances, directeur général des Manufactures de l'État.

M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut, Rédacteur en Chef du *Journal des Economistes*.

M. G. Pallain, gouverneur de la Banque de France.

M. le sénateur Prévet, Président de Société de secours mutuels reconnue comme Etablissement d'utilité publique.

M. Veyssier, fondateur et directeur du *Moniteur des Syndicats ouvriers*.

M. Yvernès, Directeur honoraire des statistiques judiciaires au Ministère de la Justice, Secrétaire général de la Société de statistique de Paris.

L'Association permanente du Congrès universel des Institutions de Prévoyance est sous la direction générale de quarante présidents et soixante vice-présidents représentant les vingt-deux pays unis pour l'échange des expériences de tous les peuples en matière d'institutions de Prévoyance populaire. Ces présidents président à tour de rôle les séances des assemblées plénières et des sections durant le Congrès, de telle sorte que l'Association, fondée à Paris en 1875 et conservant là son foyer, est néanmoins véritablement internationale. Le secrétaire perpétuel sert de lien entre tous.

Le nombre des membres ordinaires n'est pas limité.

Par des raisons de convenance très appréciées, le Congrès, en Assemblée plénière, ni les sections, ni les réunions partielles dans les intervalles, ne donnent lieu à des votes ; chacun reste libre de mettre à profit, pour le bien de son pays et l'amélioration des institutions de son ressort, les enseignements d'expérience et les observations échangées dans ces relations d'hommes d'Etat, d'administrateurs, d'économistes, de statisticiens, spécialement compétents.

Après chaque session, un ou plusieurs membres de chaque pays ont toujours pris soin de rédiger un résumé des travaux au point de vue de leur milieu respectif, eu égard aux lois, aux organismes et aux mœurs de leur nation. En quelques pays, ces rapports du Congrès international donnent lieu et matière à des Congrès nationaux et spéciaux.

Le Congrès se répartit en trois sections : 1° Caisse d'Épargne ; 2° Sociétés de secours mutuels et Retraites ; 3° Coopérations.

Les membres du Congrès s'inscrivent la plupart à deux et même aux trois sections, leur compétence s'étendant d'ordinaire à deux ou trois ordres d'institutions de Prévoyance, qui d'ailleurs en tous pays ont des lois générales communes et des connexions administratives naturelles, si bien que dans quelques Etats toutes les institutions de Prévoyance populaire sont placées par la loi sous la direction d'un seul et même service administratif (ainsi en Angleterre, sous la direction du Chief Registrar of Friendly Societies, qui régit les Trustees et Post-savings Banks, les Friendly Sociéties proprement dites, les Provident et Insurance, les Coopérative).

En outre, bien des membres du Congrès international ne se déplaceraient pas pour une seule institution, qui sont décidés par l'attrait de travaux donnant satisfaction à leurs études sur les diverses institutions de Prévoyance.

La session plénière dure six journées.

Les documents et demandes d'admission à l'Association internationale sont adressés à M. de Malarce, au secrétariat général, 68, rue de Babylone, Paris.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 DÉCEMBRE 1898

Assemblée générale extraordinaire : élection d'un questeur-trésorier, M. D. Bellet. — Nomination d'un questeur honoraire, M. Ch. Letort. — Nomination d'un censeur.

Admission de nouveaux membres.

Discussion. — De l'intervention de l'État dans le commerce extérieur.

La séance est présidée par M. É. Levasseur, de l'Institut, président. Elle est précédée d'un Assemblée générale extraordinaire réunie pour l'élection d'une questeur-trésorier en remplacement de M. Ch. Letort, démissionnaire. M. Daniel Bellet est élu par 29 voix sur 33 votants.

M. Ad. Coste est proclamé censeur à la place de M. J. Fleury, devenu secrétaire perpétuel.

M. Ch. Letort, qui a rempli depuis 1882 les fonctions de questeur-trésorier, est, sur la proposition du Bureau, nommé questeur honoraire.

Dans sa dernière séance, le Bureau a admis trois nouveaux membres titulaires : MM. Dehaynin, président du Syndicat des bois et charbons ; Fischet, directeur des Finances municipales ; Sayous, publiciste.

M. le Président présente à la réunion M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, qui a bien voulu accepter l'invitation de la Société d'Économie politique, et qui occupe avec tant de distinction le poste de confiance où l'a placé le Gouvernement de la République à la tête de l'administration de nos vastes possessions de l'Extrême-Orient. M. Doumer, ajoute M. Levasseur, nous fera sans doute part de quelques-unes des observations faites par lui pendant son séjour en Indo-Chine

Il fait part ensuite à la réunion de deux décès qui se sont produits parmi les membres de la Société depuis la séance précédente. Nous avons en effet perdu MM Couturier, ancien gouverneur de la Guadeloupe, directeur du Crédit foncier colonial, et M.

Fournier, ancien ministre de France à Stockholm et à Copenhague, ancien ambassadeur à Constantinople, ancien sénateur.

M. le Président désire ajouter à l'expression des regrets que nous cause la perte de ces deux confrères estimés celle des vives et tristes sympathies qu'il croit devoir adresser, au nom de la Société, à notre vénéré président, M. Frédéric Passy. M. Frédéric Passy vient encore, en effet, d'être cruellement frappé dans ses affections par la mort inopinée, après une très courte maladie, d'un de ses fils, M. Jacques Passy, décédé à Grasse. C'est là, on peut le dire, comme un deuil de famille pour la plupart des membres de notre Société, qui prennent une large part à la douleur de leur Président si durement éprouvé.

M. Jules Fleury, secrétaire perpétuel, présente à la réunion les ouvrages parvenus à la Société depuis la précédente séance et dont la liste est ci-après.

Avant que la réunion n'aborde la discussion d'usage, M. É. Levasseur, président, tient à féliciter M. Jacques Siegfried, notre confrère, que le Président de la République vient d'élever au grade d'officier de la Légion d'honneur, à l'occasion de la récente inauguration de l'École supérieure de commerce. M Levasseur rappelle les services rendus par M. Jacques Siegfried à la cause de l'enseignement commercial en France, dont il a été un actif promoteur et un des plus opiniâtres propagateurs.

M. **Jacques Siegfried** remercie en quelques mots, en rappelant qu'il a été l'élève de M. Levasseur. dans les leçons de qui il a puisé l'amour de la science économique et le désir de contribuer à l'expansion de notre commerce au dehors.

Sur la proposition du Secrétaire perpétuel, l'assemblée adopte comme sujet de discussion la question suivante, formulée par M. A. Raffalovich :

De l'intervention de l'État dans le commerce extérieur.

M. A. **Raffalovich** expose la question.

L'État, dit-il, est en contact par une foule de points avec le commerçant qui vend ou achète au dehors : par les lois et règlements, par les traités internationaux, il facilite ou il entrave les opérations du commerce.

Aujourd'hui l'on est d'accord qu'à l'intérieur du territoire il convient de donner la liberté de se mouvoir, d'exercer le commerce dans les conditions les plus aisées (et encore ici faut-il tenir compte de la réglementation de police). Lorsqu'il s'agit de com-

mercer avec l'étranger, les sympathies sont souvent en faveur de l'exportation plutôt qu'en faveur de l'importation.

M. Raffalovich indique que l'objet de son exposé sera l'assistance directe que l'on demande à l'État en faveur du commerce avec l'étranger.

La première attribution de l'État, c'est de garantir la sécurité, de respecter et de faire respecter chaque citoyen dans sa personne, dans ses biens, dans le commerce qu'il pratique, de lui procurer le plus de facilité possible pour exercer son activité. Le meilleur moyen, dans cet ordre d'idées, de faire sentir une action bienfaisante, c'est de tendre à établir des conditions stables : cette stabilité s'applique aussi bien au régime monétaire qu'au régime douanier. L'excès de la protection tourne contre le pays qui l'applique ; les conséquences politiques sont souvent fâcheuses, les froissements avec les nations étrangères deviennent plus dangereux ; et c'est pour cela que les amis de la France ont accueilli avec satisfaction l'accord commercial conclu avec l'Italie.

L'idée d'avoir recours à l'État pour rendre les affaires plus lucratives et pour combattre la concurrence étrangère s'est accentuée. Aujourd'hui, alors que la partie la plus saine du commerce demande à se mouvoir librement et sans béquilles, il est tout un groupe de publicistes, d'hommes politiques, qui croient que l'État est une sorte de bonne à tout faire. En dehors des moyens indirects dont il dispose dans l'ordre commercial, l'État aurait le devoir de se servir des organes qu'il possède à l'étranger, en vue de faciliter directement la lutte pour les débouchés.

Dans presque tous les pays successivement, on s'est plaint de la façon dont les consuls s'acquittaient de leur tâche, on s'est plaint de leur insuffisance, on a dit que le recrutement du corps consulaire était mauvais, que les consuls étaient sans connaissances techniques, qu'ils ignoraient la langue de leur pays de résidence, que leurs changements étaient trop fréquents, qu'ils ne s'occupaient pas des intérêts de leurs nationaux, qu'ils ignoraient les ressources, les produits, les besoins, les goûts de leur région. « Le commerce français est apathique et routinier, il a besoin qu'on le secoue, qu'on le violente..... Les commerçants français ont longtemps compté sur le concours des consuls et vice-consuls à l'étranger. Ils se sont adressés aux agents consulaires, afin d'obtenir les indications dont ils avaient besoin pour s'instruire et apprendre ce qu'ils ignoraient des us et coutumes des indigènes d'un pays, Le plus souvent, cet espoir a été déçu. » (Laurent, *les Réformes commerciales.*) Cette campagne a

aboutià la nomination de commissions, à des enquêtes, à des rapports, à l'élaboration de règlements et d'instructions pour les consuls Cédant à la poussée, les gouvernements ont demandé à leurs agents des rapports de toute sorte, des envois d'échantillons, des informations personnelles sur la solvabilité, la moralité des négociants, toutes sortes de services d'un ordre particulier, non plus général. On a organisé des publications, les unes commodes à consulter, les autres plus confuses. Une des questions les plus délicates, c'est de faire lire par le public cette masse de papier imprimé.

Qu'ont fait les consuls ? Ils ont pris leur revanche sur ceux qui les assaillaient et les tourmentaient. Ils se sont mis à suivre plus attentivement le mouvement commercial, à étudier la concurrence, et ils ont adressé des rapports qui sont des réquisitoires contre les procédés de leurs compatriotes.

Le *Board of Trade* a fait dépouiller 171 rapports consulaires et diplomatiques, afin de recueillir les opinions exprimées par les agents sur les méthodes et procédés employés par les marchands et les manufacturiers anglais pour lutter sur les marchés du monde. Voici brièvement résumé l'avis des consuls sur les causes de la décadence du commerce anglais :

1° Le peu d'empressement des négociants anglais à fournir des articles à meilleur marché, à se contenter au début d'une petite commande, à étudier les désirs du client, à adopter le système métrique, à accorder des facilités de crédit ;

2° Le petit nombre des voyageurs de commerce anglais en comparaison avec ceux des autres nationalités, leur ignorance de la langue des pays qu'ils visitent ; la coutume de remplacer les voyageurs par une large distribution de catalogues imprimés seulement en anglais ;

3° L'infériorité de l'emballage ;

4° La surcharge de prix provenant du fret élevé à bord des bateaux anglais ;

5° La fréquence des grèves dans le Royaume-Uni, qui tendent à mettre de l'incertitude dans l'exécution des commandes ;

6° Le développement de l'instruction technique en Allemagne ; l'attention plus grande prêtée dans les écoles aux langues modernes, le système d'envoyer de jeunes Allemands à travers le monde pour acquérir une connaissance pratique de la langue et des habitudes commerciales des autres pays.

Le fonctionnaire anglais, M. Batteman, qui a édité le *Livre bleu*, ajoute un commentaire : « Il faut se souvenir que la pré-

tendue « désinclination » de nos industriels et négociants à fournir des articles à bon marché, à accepter de petites commandes, à donner de longs crédits, à se charger de la perte du change, peut résulter en grande partie de ce que la plupart de nos maisons possèdent déjà une clientèle assise et bien établie, et ne se soucient pas de s'embarquer dans des entreprises plus aléatoires. Les maisons étrangères, notamment les maisons allemandes, ont un mouvement d'affaires plus petit, elles ont moins à perdre et davantage à gagner en entrant dans de nouvelles affaires, même sous des conditions moins sûres. A la critique que les maisons anglaises n'envoient pas de voyageurs, il a été répondu que les voyageurs n'ont aucune raison de visiter les consuls anglais. »

Les rapports consulaires sont devenus plus nombreux, plus copieux. En France, on a eu l'idée ingénieuse de mettre la personne même du consul à la disposition des intéressés ; MM. Wiener, Verstraete, etc., durant leurs séjours en France, ont reçu les négociants qui avaient des renseignements, des avis à demander. Les consuls ne peuvent que gagner à ce contact direct.

Mais la publication des rapports consulaires ne suffisant pas, on a été amené à créer des organes permanents pour centraliser les renseignements, pour les cataloguer, pour les tenir à la disposition du public. A côté de musées commerciaux, il a été créé des offices du commerce extérieur. En Angleterre, en 1898, une Commission de fonctionnaires et d'étudiants a examiné la question de savoir quels seraient les moyens les plus efficaces de porter à la connaissance du commerce et de l'industrie britanniques les renseignements recueillis par les consuls, attachés commerciaux, agents généraux des colonies, du gouvernement de l'Inde. Les renseignements ne manquent pas, paraît-il ; ce qui manque, ce sont les lecteurs. Quel est l'avis de la Commission sur les rapports consulaires ? Elle constate que les négociants apprécieraient beaucoup ces rapports qui semblent préparés avec soin. « Les consuls ne reculent devant aucune peine, en vue de recueillir des informations précises, ils cherchent à rendre les rapports intéressants et utiles. Toutefois ces rapports ne sont pas irréprochables ; lorsque les consuls veulent traiter trop minutieusement des sujets techniques, ils commettent parfois des erreurs. » La Commission souhaite qu'on puisse augmenter la circulation de ces rapports consulaires, attirer plus de lecteurs. Cela ne semble pas commode. Les bibliothèques publiques en Angleterre peuvent obtenir gratuitement ces publications. Il est bien rare qu'elles les demandent.

Quant à demander aux consuls de fournir des renseignements

sur la solvabilité des maisons de commerce de leur circonscription, de prêter assistance pour la rentrée des dettes, de figurer comme agents pour la vente des produits anglais, la Commission y est opposée. Ce sont des désirs qu'il faut décourager, car ce serait impliquer les consuls dans des responsabilités qui ne sauraient leur incomber.

La Commission s'est occupée de l'*Office du commerce extérieur* : serait-il légitime de créer, aux frais de l'État, un office de renseignements? Deux Chambres de commerce, Bradford et Huddersfield se sont prononcées résolument pour la négative ; Liverpool, Oldham, Blackburn ont refusé d'exprimer une opinion avant plus ample informé. Glasgow et Dundee ont exprimé des doutes sur l'utilité de l'*Office central*. Manchester a déclaré qu'il n'y avait pas de nécessité, tout au moins pour le commerce d'exportation des textiles. La Commission s'est prononcée (sauf des réserves formulées par sir James Mackay et M. Holland), en faveur de la création de l'*Office*. « Le but à atteindre, c'est de mettre le commerce anglais tout entier sur un pied d'égalité pour obtenir toute l'aide nécessaire dans ses efforts pour lutter avec ses rivaux étrangers. »

Les objections ont été formulées avec beaucoup de force et d'indépendance par sir James Mackay. Elles valent la peine d'être signalées.

« Je n'ai pu découvrir, dit-il, aucun désir sérieux de la part de ceux qui sont engagés dans les affaires, en vue de l'établissement d'un département de l'État pour recueillir et répandre des informations commerciales ; il n'a pas été produit de témoignage me prouvant que personne considère sérieusement que ses propres affaires y gagneraient, profiteraient en quelque façon par ce qu'une semblable organisation pourrait faire pour lui.

« Il n'y a pas disette de renseignements en ce qui touche les marchés existants pour les hommes les plus capables d'exploiter le plus avantageusement ces marchés, tandis qu'en ce qui concerne les marchés inconnus, le premier effort du voyageur et de l'explorateur est de proclamer les ressources des pays qu'il a parcourus.

« Les hommes qui s'engagent dans le commerce lointain devraient, à mon avis, dans l'intérêt même du commerce anglais, pouvoir recueillir la récompense de leur entreprise. Il serait peu loyal à l'égard de ces hommes de prendre des mesures, aux frais des contribuables, afin de leur enlever la position qu'ils ont acquise par leurs propres efforts ou de s'efforcer de mettre sur le même pied avec eux dans la concurrence des personnes moins entrepre-

nantes qui, sans l'assistance de l'État, n'entreraient pas en rivalité.

« Si les mesures recommandées sont couronnées de succès, elles sont de nature à retarder plutôt qu'à stimuler le développement du commerce anglais, parce que les gens sont encouragés à s'embarquer dans le commerce, non en vue d'augmenter le volume du commerce extérieur national, mais dans l'espoir d'obtenir quelque avantage sérieux et lucratif pour eux-mêmes. Diminuez les chances d'obtenir cet avantage, et le volume du commerce extérieur diminuera.

« Il y a aussi à craindre que le commerçant ruiné ne blâme l'*Intelligence Office*, pour lui avoir fourni des informations inexactes. Le gouvernement pourra au début répudier toute responsabilité pour l'information fournie, mais le public sera tenté de sympathiser avec l'infortuné qui aura été engagé à se lancer dans l'entreprise par l'Office, dont l'objet primordial est le développement du commerce anglais.

« Quant aux renseignements concernant les opérations de nos concurrents étrangers dans les marchés étrangers, que l'on se propose de fournir au public anglais par l'intermédiaire de l'*Office*, je considère comme superflue et peu sûre l'information qui pourrait être donnée de la sorte. Les négociants anglais faisant du commerce à l'étranger ont à leur disposition des moyens de juger et d'observer la valeur des opérations de leurs concurrents, moyens qui ne seraient pas accessibles aux agents d'un office du commerce, qui ne sont pas par eux-mêmes engagés dans le commerce; si ces agents étaient des négociants, il serait difficile d'attendre d'eux qu'ils exposassent les secrets de leurs propres affaires pour l'usage du public, ou qu'ils fissent des suggestions pour le plus grand bien de leurs concurrents.

« Que le gouvernement continue à ramasser et à publier des informations d'un ordre général ; ces renseignements devraient confiner, comme à présent, à ceux d'un caractère instructif, précieux pour le statisticien, le publiciste, l'économiste ; il ne faudrait pas essayer d'y inclure des détails qui font partie de la routine journalière des affaires des maisons de commerce et de la possession rapide ou exclusive desquels dépendent leurs bénéfices, sinon même leur existence.

« Quant à l'exhibition de nouveautés en fait de matières premières, pouvant avoir une valeur pour l'industrie domestique dans le musée commercial à créer, cet objet est rempli par les collections de l'*Imperial Institute.* »

Sir James Mackay termine en demandant si, étant donné que l'organisation proposée est, comme il le pense, *unsound* (malsaine) en principe, non nécessaire pour l'objet en vue, funeste vraisemblablement dans ses résultats, il ne serait pas raisonnable de suggérer au gouvernement d'attendre avant de s'embarquer dans une entreprise qui serait certainement coûteuse et qui pourrait être nuisible pour l'industrie comme pour la collectivité.

M. Holland, un autre membre de la Commission, a ajouté un post-scriptum : « Je désire insister sur mon opinion qu'il est d'une importance vitale que le commerce anglais continue à chercher son développement surtout par l'énergie individuelle et la compétence de ses négociants ; c'est un principe sain, que l'on ne s'attende pas à ce que le gouvernement fasse pour le négociant ce que celui-ci peut faire pour lui-même. » Sous ces réserves, M. Holland ne s'oppose pas à ce qu'on fasse l'essai d'un Office du commerce, pour voir ce que réellement il peut donner.

La commission d'enquête a tenu 8 séances, entendu 17 dépositions ; il a été posé à ces 17 personnes 2.158 questions. La majorité s'est prononcée en faveur de l'organisation de l'Office des renseignements commerciaux. Quelques dépositions cependant sont très nettement défavorables ; elles émanent de délégués de Manchester ; l'un, M. Behrens, est le chef d'une des plus grandes maisons de commission de la place et l'autre, M. Elie Helm, est le président de la Chambre de commerce.

M. Behrens débute en donnant lecture d'une note de la Chambre de commerce de Manchester : « En ce qui touche les renseignements d'ordre technique ouverts aux producteurs, le système actuel, tel qu'il fonctionne par des maisons particulières, ne saurait être amélioré. Le producteur pratiquement est mis au courant des besoins du consommateur. Les agences de distribution des produits (*distributing agencies*) actuellement à l'œuvre ne sont égalées dans aucun autre pays. Elles sont le résultat d'une évolution, le développement d'un siècle, aidé par l'expérience, de grands capitaux et l'élite intellectuelle du commerce. La concurrence entre les négociants est des plus vives, avec la conséquence de la survivance du plus fort. La division du travail et une stricte économie sont indispensables pour assurer cette prééminence. Nos rivaux du continent, par suite de l'absence d'une organisation aussi parfaite, sont obligés de recourir à des procédés plus encombrants, plus lourds, plus coûteux, moins efficaces ; dans les derniers temps, ils cherchent à adopter nos méthodes. A notre point de vue, il est difficile de comprendre quel avantage le com-

merce peut avoir de l'adoption des moyens préconisés. Cette adoption peut conduire à des résultats désastreux ; l'information obtenue et transmise de bonne foi peut entraîner de grosses pertes pour ceux qui en feraient pratiquement usage. En règle générale, le Consul anglais a peu ou point d'expérience commerciale, il dépend d'autres personnes pour les matériaux sur lesquels il établit son rapport ; il manque de l'expérience technique.

Toutefois, il est à désirer que les consuls rendent des services plus efficaces au commerce, dans des matières d'intérêt général, non technique, en faisant rapidement des rapports *a*) sur les modifications de tarifs douaniers projetées ou effectuées ; *b*) sur les conditions des récoltes; *c*) changements dans la monnaie, état du marché financier; *d*) chemins de fer, lignes de bateaux à vapeur projetés et en voie d'établissement; *e*) perturbations résultant du chômage des voies fluviales, interruption des communications, accumulation de marchandises. Ce qui est essentiel, c'est que les nouvelles soient transmises rapidement, au besoin par dépêches télégraphiques. Enfin, il serait à souhaiter que le consul prêtât son concours vis-à-vis de l'administration des douanes en cas de conflit, ainsi que vis-à-vis des mauvais débiteurs.

Les industriels, d'après lui, ont, à présent les moyens de se renseigner exactement sur les besoins des différents marchés et ils en font usage.

M. Behrens est d'avis qu'il est des choses que des négociants peuvent faire et que n'accompliront jamais des fonctionnaires, si intelligents qu'ils soient. Il ne repousse pas les renseignements qu'on lui promet sur des questions d'intérêt général, mais il faudrait de la part de l'État, se borner à cela,

Les voyageurs de commerce que les maisons de Manchester envoient à l'étranger sont, dit-il, très supérieurs; ils connaissent la langue du pays, ses usages.

Les consuls anglais ont fait du tort en répétant que les maisons anglaises envoient à l'étranger des voyageurs ignorant la langue et des prospectus rédigés en anglais. Ce serait un témoignage de faiblesse pour Manchester, s'il en était ainsi.

M. Helm, président de la Chambre de commerce, dit que le système en vertu duquel la production est séparée de la distribution est un progrès, un développement utile et favorable; l'idée du commerce direct entre le consommateur et le producteur, considéré comme un avantage, l'expérience en a démontré la fausseté. Ensuite les maisons qui existent à Manchester portent des

noms allemands ou grecs, mais elles sont éminemment, essentiellement anglaises.

Quant à la concurrence, lorsque les plaintes des consuls arrivent, M. Helm a constaté que des maisons anglaises fournissent des marchandises analogues, à des prix inférieurs.

Il y a eu une exposition d'échantillons à Manchester, les chefs et les commis y sont revenus en disant que c'était intéressant, mais qu'ils n'y avaient rien appris.

Les rapports annuels des consuls sont faits à la hâte, pour la forme, n'ont pas grande utilité, on pourrait les en dispenser, et leur demander des rapports spéciaux, faits au moment utile. Les rapports américains sont excellents à ce point de vue.

Encore une déposition caractéristique, c'est celle de M. Provand, membre du Parlement britannique, qui avait été convoqué à la demande de la Chambre de commerce de Londres. M. Provand est tout à fait d'accord *en principe* avec les efforts faits par les fonctionnaires en Angleterre et à l'étranger, afin de procurer des renseignements ausssi complets et exacts que possible, au profit des corporations commerciales ; mais lorsque qu'on va avec lui un peu plus au fond des choses, on s'aperçoit qu'ils ne concordent pas avec les vues exprimées par les chauvins de l'intervention officielle.

Dès 1886, dans une note adressée à M. Bryce, alors sous-secrétaire d'État au Foreign office, M. Provand insistait sur l'erreur commise par les commerçants qui se plaignent de ne pas trouver dans les rapports consulaires ce qui, à son avis, ne peut s'y trouver et ne doit pas en être attendu.

« Un rapport consulaire est un document tout différent d'un rapport commercial. Le « merchants report » est destiné à la consommation immédiate ; il vise le présent, les affaires qui pourraient être faites immédiatement; en Extrême-Orient, il est expédié tous les huit jours. Il y a aussi les rapports des chambres de commerce,mais là aussi on aurait tort de chercher ce qu'on n'y peut rencontrer ; ils ne contiendront jamais ce que donnent les rapports des négociants, les circulaires du commerce, et cela parce qu'ils ne sont pas écrits pour l'emploi immédiat. Les rapports consulaires sont tenus d'enregistrer des faits dont le négociant ne se soucie pas d'avoir l'avis : ainsi la disparition d'un produit, d'un article sur une place ; le consul est obligé d'en tenir compte, d'expliquer pourquoi cet article a cessé de faire l'objet du trafic, pourquoi telle branche d'industrie a disparu, et cela afin d'empêcher les gens de tomber dans l'erreur ».

A la question de savoir s'il faut un office chargé de réunir et de cataloguer en vue de leur publication tous les renseignements, M. Provand répond qu'il suffit d'avoir quelqu'un ayant quelques notions commerciales qui s'occuperait de la correspondance, et cela avec l'aide de quelques expéditionnaires. Il ne faut pas espérer d'une part avoir des renseignements d'ordre confidentiel, ni, d'autre part, songer à répartir entre des intéressés différents ceux qu'on réunirait ; il est impossible d'introduire des distinctions, des catégories, des privilèges ni des préférences. L'office à créer doit publier tout ce qui a de la valeur.

M. Provand n'est pas très chaud pour les musées commerciaux; les échantillons de produits manufacturés vieillissent si vite. Il est plus favorable à l'envoi d'échantillons de matières premières. En tout cas, il ne faut pas faire de collections historiques; il sera indispensable d'avoir quatre ou cinq échantillons pour les envoyer en province.

Si le négociant comptait sur les renseignements des consuls pour faire ses affaires, son cas serait désespéré. Il ne faut pas oublier que le négociant a à s'occuper du tissu, de la teinture, du dessin, de l'apprêt, etc. ; il faut un homme expert.

Quant aux rapports consulaires, il en est de bons, de médiocres, de mauvais ; on ne les lit pas beaucoup, et c'est pour y obvier que la commission a cherché des indications. On lui a recommandé de réunir sous une même rubrique tout ce qui concerne une même branche d'industrie.

Celui qui profite le plus du rapport consulaire, dit encore M. Provand, c'est le consul lui-même qui est obligé d'étudier, de se renseigner.

Quant à l'idée d'organiser des expositions de produits anglais sur les marchés étrangers, M. Provand croit qu'on n'arriverait à rien : les gens perdront temps et argent.

Quant aux colonies, M. Provand croit que le rôle d'un agent commercial y serait difficile, il devra faire de l'espionnage, comme il n'est ni vendeur ni acheteur, et cela pourrait amener des froissements.

Plus tard, M. Provand revient sur l'impossibilité de garder confidentiels certains rapports consulaires.

M. Provand a tout un état-major à Shanghaï qui ne fait pas autre chose que de le renseigner sur le marché. S'il recevait, dit-il, un renseignement de l'*Office du commerce*, il n'achèterait pas sur la foi de ce renseignement, il communiquerait tout d'abord avec Shanghaï

Les observations de sir James Mackay, les dépositions de MM. Behrens, Helm, Provand montrent que des gens compétents en Angleterre voudraient limiter les renseignements fournis de source officielle au public, exclure ce qui a un caractère technique, particulier, pour porter l'attention du consul sur les renseignements d'ordre général. Tout cela ne doit pas empêcher de faire entreprendre, le cas échéant, des missions d'exploration temporaire de certains marchés, comme l'Angleterre vient de le faire pour le Chili et l'Argentine. Mais il faut craindre de faire naître des illusions et de provoquer des concurrences intestines L'État ne peut se substituer au commerce privé.

M. Raffalovich aurait voulu parler du rôle des Chambres de commerce à l'étranger, que l'État peut subventionner, mais sur l'utilité desquelles il ne faut pas non plus se laisser aller à des excès d'optimisme. Quelques-unes (celle de Milan, par exemple, parmi les françaises, celle de Paris parmi les anglaises) publient des rapports ou éditent des revues mensuelles excellentes. Il lui aurait fallu aussi parler de l'enseignement professionnel. Mais cela l'entraînerait trop loin, et il doit borner là ses observations, bien suffisantes pour alimenter une intéressante discussion.

Il se contente d'ajouter, en terminant, un mot au sujet des prétendues causes du développement économique de l'Allemagne.

Le grand succès commercial des Allemands depuis 1870, mais surtout depuis 1887, a été, dit-il, souvent attribué à la supériorité de l'instruction commerciale et technique en Allemagne. Ce n'est pas l'avis de ceux qui sont le plus en mesure de juger les faits par suite de leur connaissance de ce pays; ils croient que le succès est dû moins à la supériorité de l'instruction commerciale qu'à l'état élevé d'instruction générale dont l'Allemagne a eu la jouissance depuis des années et qui est moins répandue en Angleterre. Là, on a, dans une certaine mesure, évalué trop haut l'instruction commerciale allemande : « The commercial success of the german nation, écrit le consul Powels dans son étude : *Commercial education in Germany*, is not the outcome of commercial education, the latter is rather itself the offspring of that success. The wonderful increase of commercial schools is a result and not one of the causes of the trade successes of Germany. »

M. **Jacques Siegfried** pense que le rôle de l'État dans le développement du commerce extérieur doit être envisagé à deux points de vue, son intervention directe et son intervention indirecte. Le premier point est moins important que le second. Certes, les

consuls peuvent rendre de grands services et sont devenus intéressants dans ces dernières années.

On ne peut qu'applaudir aussi à toutes les publications du ministère du Commerce et à la création de l'Office national du Commerce et de musées commerciaux. Tout cela est bon ; ce qui serait encore meilleur ce serait l'intervention directe du chef de l'État dans l'obtention de grandes commandes des gouvernements étrangers comme le fait par exemple l'empereur d'Allemagne ; mais qui oserait y prétendre dans l'état actuel de nos mœurs politiques, dans notre déplorable manie de voir partout le pot de vin intéressé ?

Les publications officielles, telles qu'elles sont faites actuellement, ont toutefois un grand défaut, c'est d'encourager les Français à envoyer des marchandises à l'étranger ou à s'y établir sans préparation. Le résultat est trop certain : la tentative aboutit à une perte et au découragement que l'on répand autour de soi.

Non ! pour réussir au dehors il faut imiter les Suisses et les Allemands, qui entrent d'abord comme employés dans les maisons établies à l'étranger et qui, une fois bien au courant des usages du pays, créent à leur tour des maisons nouvelles ou prennent la succession de ceux qui, ayant fait fortune, désirent rentrer dans leur patrie. C'est la formation de ces hommes capables d'aller utilement à l'étranger que l'État doit encourager. C'est là l'importance considérable de son intervention indirecte par son rôle dans les questions d'enseignement et par l'appui qu'on peut donner aux écoles spéciales qui ont pour objet d'enseigner les langues étrangères et la connaissance de ce qui se passe hors de nos frontières. Former des hommes, voilà pour le gouvernement français la meilleure manière d'intervenir ! Ne l'a-t-on pas dit depuis longtemps ? Tant vaut l'homme, tant vaut la chose !

M. **Doumer**, gouverneur général de l'Indo-Chine, sur l'invitation de M. le Président, expose le résultat succinct des observations que sa situation lui a permis de faire, en Extrême-Orient, à propos de la question en discussion.

D'abord, dit-il, y a-t-il vraiment, comme on le répète, décadence du commerce anglais ? Oui, ou du moins, oui selon toute apparence.

Il y a vingt-cinq ou trente ans, l'Angleterre n'avait à compter, dans ces lointaines régions, qu'avec un seul concurrent, le Français. Depuis, il en a surgi un autre, l'Allemand, qui a fait et qui fait chaque jour de rapides progrès. Si le commerce de l'Angle-

terre a augmenté de 50 p. 100, environ, celui de l'Allemagne a doublé. Sur les plus grandes places de l'Extrême-Orient, à Singapoure, à Hong-Kong même, les premières maisons, les plus importantes, sont maintenant des maisons allemandes. Alors les Anglais s'inquiètent, bien que pour eux il ne s'agisse pas d'une vraie décadence ; c'est celle de la France qui est réelle, absolue.

Les causes des progrès des Allemands sont multiples; sans doute l'éducation qu'ils ont reçue y est pour beaucoup, car ils se sont munis de connaissances pratiques, ils parlent plusieurs langues, tandis que l'Anglais, sauf exceptions, ne parle que l'anglais; l'Allemand a une instruction commerciale sérieuse, et il travaille beaucoup plus que l'Anglais.

Notre faiblesse, à nous autres Français, tient beaucoup à cette idée que se forme le commerçant français, qu'il ne peut réussir qu'aux endroits où il a une situation privilégiée. Il manque d'initiative, d'esprit de suite. On a fixé la date de 1870 comme la date du début de notre décadence. Il y a là énormément de vrai. Cette date pèse, en quelque sorte, sur notre caractère; nous avons été vaincus et il nous semble trop que nous sommes toujours, que nous ne pouvons être désormais que des vaincus. Nos efforts doivent tendre à détruire cette déplorable impression, à rendre sa fierté à notre race, avec sa confiance en elle-même.

Que peut faire l'État en faveur du commerce en Extrême-Orient? Pas grand'chose, en vérité. C'est à l'initiative privée à marcher de l'avant. Cependant l'État peut réserver dans une certaine mesure les marchés dont il dispose, pour assurer précisément à nos commerçants cette situation privilégiée qui leur semble si enviable, si indispensable presque à leur succès.

Eh bien, cette solution n'est pas si aisée qu'on peut se le figurer. Ce n'est pas tout que de posséder de vastes territoires, encore faut-il que ces domaines soient habités par une population suffisamment dense, surtout par une population riche, pouvant acheter les marchandises expédiées par la mère-patrie. Il faut que ces peuples puissent payer leurs achats avec des produits de leur sol ou de leur industrie. L'on doit donc s'efforcer de développer la production dans le pays, d'y assurer la sécurité, la libre circulation des hommes et des marchandises. Notre Indo-Chine française est une magnifique possession, trois fois grande comme la France, qui, à ces divers points de vue, offre les plus sérieux éléments de prospérité et que nous pouvons rapidement lancer dans la voie du progrès, en hâtant sa mise en valeur. La création de lignes de chemins de fer, à laquelle travaille précisément en ce moment

M. Doumer, est un des premiers, un des plus puissants moyens à employer pour cette mise en valeur.

Enfin l'Indo-Chine est encore une précieuse base d'opérations commerciales en même temps qu'une base d'action politique. C'est par là que nos négociants peuvent aborder et conquérir ces vastes clientèles des provinces du Sud et du Sud-Est de la Chine. Le Tonkin nous a coûté bien cher, hélas! bien près d'un milliard, sans compter les milliers de soldats dont le sang a arrosé cette terre lointaine où reposent leurs ossements. Il est temps que la France en tire un profit, et pour cela l'intervention de l'État peut certainement quelque chose; mais cette intervention elle-même sera vaine et impuissante, si l'initiative privée reste timide et inactive et si les jeunes générations de Français ne se trouvent pas solidement préparées à la conquête pacifique qui doit succéder maintenant à la conquête par les armes.

M. **Paul Leroy-Beaulieu** reconnaît tout d'abord que M. Doumer a très bien déterminé notre situation, notre « état d'âme ». Le Français n'a plus confiance. Mais comment lui rendre cette confiance? Par l'action morale de tous, de tous ceux qui peuvent exercer quelque influence. Et à ce propos M. Leroy-Beaulieu fait son *mea culpa*, avouant que lui-même parfois s'est senti découragé et n'a pas suffisamment su cacher son découragement, dans ses articles et dans ses livres.

Il tient aujourd'hui à dire que nous, économistes militants, nous avons le devoir de mettre une sourdine à nos critiques, de ne pas semer la méfiance et ce découragement dont il vient de parler, car, en somme, il y a dans notre race française une remarquable vitalité, et nous ne sommes pas si déchus que nous le proclamons trop souvent.

Ce recul de la France, dont on parle tant, est-il donc si réel, si fatal ? Mais rappelons-nous donc que nous sommes un très vieux peuple, le plus vieux en civilisation, — sauf les Chinois, bien entendu, et encore le peuple chinois n'est-il pas vieux, mais décrépit. Nous avons eu dans l'histoire une grande avance sur les autres nations, mais celles-ci ont grandi à leur tour, et si, par rapport à elles, nous avons perdu du terrain en comparaison de notre situation dans le passé, nous en possédons encore une qui est assez belle dans le présent, et que nous jugeons vraiment trop durement. Il est naturel que l'Allemagne grandisse, et plus vite que nous actuellement, car elle est relativement jeune ; son progrès date du jour où, victorieuse, elle a pu faire son unité et acquérir toute sa force d'expansion.

Et il est naturel aussi que l'Allemagne ait un commerce extérieur plus considérable, car sa population est déjà de beaucoup supérieure à la nôtre. Le rapport entre la population de nos deux pays et nos deux commerces n'a rien d'anormal pour l'instant, et tant que cette proportion se maintiendra à peu près, il n'y a pas lieu de crier à la décadence de la France.

M. Doumer a fait remarquer avec raison que le Français réclame toujours une situation privilégiée. Ce système des privilèges aux colonies n'est pas d'une bonne politique, dit M. Paul Leroy-Beaulieu. Il y a pourtant, à ce point de vue, quelque chose à faire de la part de l'État.

M. Leroy-Beaulieu n'est pas partisan du libre-échange absolu. Il admet très bien aux colonies des droits différentiels en faveur des produits français; mais il faut avoir bien soin que ces droits ne créent pas au profit des Français un avantage assez grand pour détruire en eux tout effort contre la concurrence étrangère. L'application du Tarif général aux colonies a produit de très mauvais effets; des droits différentiels de 12 ou 15 p. 100 au plus lui semblent bien suffisants pour entretenir une protection modérée : ce serait un bienfaisant relâchement des liens du protectionnisme dans lesquels la France se débat malheureusement aujourd'hui.

M. **Limousin**, lui aussi, appuie sur l'observation faite par M. Doumer, au sujet du découragement qui s'est, depuis 1870, emparé de notre commerce extérieur. Mais ce n'est pas seulement sur ce commerce que pèse le découragement en question, c'est sur notre système économique tout entier. C'est précisément à la suite de nos défaites que le protectionnisme a redoublé d'efforts, répétant à nos industriels et à nos négociants qu'ils ne pouvaient pas lutter à armes égales contre l'étranger; impuissants, il fallait les protéger! Tout alors, dans notre pays, dans le domaine de la production : coût de la vie des ouvriers, taux des salaires, prix des produits à transformer, des matériaux, machines, etc., employés dans les usines et fabriques, tout a augmenté, le prix de revient a haussé et la concurrence contre nos rivaux est devenue de plus en plus difficile. Le protectionnisme est venu décourager toutes les branches de l'activité française.

Conclusion : L'État ne doit intervenir en rien dans l'industrie intérieure d'un pays. Dans les contrées neuves, son action peut s'exercer parfois utilement, particulièrement pour y faciliter la circulation des personnes et des produits, par l'établissement de voies de communications, routes et chemins de fer, etc.

M. Raffalovich indique que la politique commerciale de la Russie en Extrême-Orient (Vladivostock, Talien-Wan) et dans l'Extrême-Nord de la Sibérie est libérale. Elle cherche à attirer le commerce de ce côté et ne ferme pas la porte. C'est un fait intéressant à signaler, car, du côté de ses frontières européennes, la Russie est plutôt protectionniste, et très nettement.

M. Ed. Badon-Pascal comprend qu'on ne quitte pas volontiers pour s'expatrier un pays comme le nôtre, si attrayant, où la vie est si douce pour ceux qui ont des ressources suffisantes. Et pourtant, dit-il, ce sont surtout les riches qu'il faudrait pousser vers les colonies, et non les misérables, ceux qui ont fait déjà de mauvaises affaires en France, lesquels pourtant forment plutôt la masse de ceux qui s'expatrient, jusqu'ici du moins.

M. **Siegfried** a fait remarquer que l'Empereur Guillaume II, dans son récent voyage en Orient, avait agi efficacement pour obtenir en faveur de l'industrie allemande force commandes et fournitures. C'est une politique qu'Allemands et Anglais pratiquent beaucoup mieux que la France, et que nous avons le tort de ne pas assez imiter. Voilà, pour ne citer que ce point, comment et dans quel sens l'État devrait intervenir en faveur du commerce national.

A ce propos, **M. Raffalovich** croit devoir rappeler que, lors du voyage de M. Félix Faure à Saint-Pétersbourg, le gouvernement français s'est préoccupé d'obtenir des commandes pour l'industrie française, et qu'il y a même réussi.

Nous avons deux grands défauts, dit M. **Alfred Neymarck** ; le premier, c'est de réclamer à chaque instant l'intervention de l'État, de manquer de confiance en nous-mêmes, de chercher à nous abriter sous des privilèges ou des monopoles : le second, c'est de nous plaindre sans cesse, de nous déprécier outre mesure, de nous faire valoir moins que nous ne sommes en réalité. Il n'est pas exact de dire que notre commerce est en décadence ; nous ne progressons pas autant que nous le désirons, mais il faut tenir compte des efforts considérables que nous avons faits pour acquitter et supporter les charges léguées par la guerre. L'étranger exagère nos doléances, nos propres critiques, et s'en fait une arme contre notre commerce, contre nos produits commerciaux.

« Il faut avoir confiance dans l'initiative individuelle et lui faire appel, il faut que nos colonies soient riches et prospères, il faut produire pour vendre. » Il serait à désirer que ces belles paroles

que prononçait tout à l'heure M. le Gouverneur de l'Indo-Chine, fussent gravées en lettres d'or dans la salle des séances de la Chambre des Députés ; mais nos députés ne sont guère partisans de la liberté commerciale, et moins encore de la liberté coloniale. L'un des plus éminents d'entre eux ne disait-il pas récemment que les produits industriels coloniaux doivent acquitter un droit pour entrer chez nous, et qu'ils ne doivent pas nous faire concurrence, à l'intérieur, en matière industrielle ?

Comment, dès lors, encourager nos compatriotes à s'expatrier, à coloniser, si leurs produits sont frappés comme de véritables marchandises étrangères ?

L'honorable M. Doumer a dit aussi que l'Indo-Chine doit être une base de grandes opérations commerciales : il a bien raison, et on pourrait ajouter aussi, de grandes opérations financières. Mais alors, n'avons-nous pas besoin de donner plus de fermeté et de fixité à notre système financier colonial ? A l'heure actuelle, la Banque de l'Algérie attend encore le renouvellement ou la cessation de son privilège ; celui des banques coloniales a été renouvelé, depuis plusieurs années d'exercice en exercice. L'État veut tenir les colonies en tutelle. Ont-elles besoin d'emprunter, et c'est le cas aujourd'hui pour l'Indo-Chine, on veut que la métropole garantisse les emprunts, au lieu de laisser les colonies emprunter elles-mêmes, sous leurs propres garanties.

Voyez ce qui se passe au dehors, notamment en Angleterre ; les valeurs et fonds coloniaux anglais sont innombrables ; les capitalistes qui s'y intéressent s'intéressent aussi au développement de ces colonies ; ils apprennent à les connaître, et ces capitalistes font souche de commerçants.

Nous avions, ajoute M. Alfred Neymarck, un grand marché financier international de valeurs mobilières, de fonds d'États. Les valeurs mobilières sont un genre de marchandises, et les sommes que nous paient en intérêts et amortissements les emprunteurs étrangers, sont l'équivalent d'un supplément d'exportation. L'État, par des mesures insuffisamment étudiées sous prétexte de réorganiser le marché, l'a désorganisé, et nous détruisons ce grand marché de nos propres mains, pour fortifier le monopole, c'est-à-dire une minorité, au détriment de la majorité.

Il faut donc, pour conclure en quelques mots, dit **M. Alfred Neymarck**, répéter encore ce que nous avons dit souvent : l'État doit être un producteur de sécurité, de liberté ; il doit être moins grand consommateur de nos épargnes, et surtout moins grand créateur d'impôts, car les impôts pèsent de tout leur poids sur

les commerçants, les industriels, en les obligeant à produire et à vendre plus cher qu'ils ne le feraient si, au milieu de la concurrence universelle, leurs charges étaient égales à celles des autres.

M. **Alfred des Cilleuls** croit nécessaire de préciser un point essentiel. L'importance des exportations, chez un peuple, dépend de trois facteurs : le discernement des objets à placer, le prix de revient, pour la fabrication et le transport, les moyens d'échange.

Les Allemands connaissent les industries florissantes, chez les nations auxquelles ils veulent faire concurrence; leurs efforts tendent, d'ordinaire, tantôt à égaler, sinon à surpasser les produits en renom, dans certains pays, même en sacrifiant la qualité, à imiter l'aspect des choses : on s'en plaignait déjà, au siècle dernier, pour la bijouterie en faux.

M. Limousin a remarqué que l'Allemagne paie une main-d'œuvre moins élevée que la France, et que l'Angleterre a un machinisme meilleur que le nôtre; de là, pour le prix de revient, un avantage incontestable; M. Neymarck a, d'ailleurs, signalé une autre cause de renchérissement dont nous souffrons : c'est le taux moyen des impôts, par tête d'habitant; ce phénomène pèse-t-il non seulement sur la fabrication, mais sur le coût des transports maritimes? Il y a là un point à examiner. Le régime de notre marine marchande, comparé à celui des nations rivales, influence-t-il le sort de nos exportations? On ne l'a point démontré.

Quant aux débouchés à ménager, la lumière a été pleinement faite sur les circonstances qui en ont diminué, pour notre commerce, le nombre, l'étendue et les profits.

M. **E. Levasseur**, président, résume brièvement la discussion. Cette discussion, dit-il, a été longue, parce qu'elle a excité l'intérêt et une douzaine d'orateurs y ont pris part. Le mérite premier revient à M. Raffalovich qui a fourni la question et qui en a fait un exposé clair et substantiel, en s'attachant spécialement au rôle des Consuls en Angleterre. Les Anglais réclament de leurs consuls des renseignements généraux sur le commerce des pays dans lesquels ils résident, mais ils ne comptent que sur eux-mêmes, c'est-à-dire sur l'initiative et l'habileté des négociants pour faire des affaires : en quoi ils paraissent avoir tout à fait raison. M. Levasseur remercie M. Raffalovich et remercie en même temps M. Doumer qui a ouvert à la discussion des aperçus nouveaux en signalant ce qui manque à nos compatriotes pour tenir à l'étranger le rang que l'industrie française serait capable d'occuper. Le Français ne connaît pas assez les langues étran-

gères et, habitué à être mollement enveloppé de protection, il ne va guère commercer que là où on lui assure une situation privilégiée. L'Allemand a sur lui l'avantage de parler plusieurs langues et l'Anglais de ne pas redouter la concurrence. La France a en Indo-Chine un marché de plus de 20 millions d'habitants qui achèterait, s'il produisait assez pour créer des marchandises d'échange et s'il était pourvu d'un bon outillage de transport; elle a en perspective le marché de la Chine méridionale. Mais la France ne sera récompensée du sacrifice d'un milliard qu'a coûté l'Indo-Chine que si l'initiative individuelle du Français sait mettre à profit le terrain que la conquête et l'administration lui ont préparé et sur lequel il jouit du privilège d'un tarif différentiel.

M. Siegfried a confirmé le témoignage de M. Raffalovich au nom de son expérience. On fait demander aux Consuls de colliger de bons renseignements statistiques et de protéger les commerçants de leur nation, mais non de faire leurs affaires : c'est un métier auquel ils ne sont pas aptes. S'il y avait plus de jeunes Français qui consentissent à s'établir à l'étranger, ces affaires seraient plus nombreuses et mieux conduites.

M. Leroy-Beaulieu regrette, comme M. Doumer, que les malheurs de 1870 aient trop fait perdre au Français la confiance en lui-même : il craint les entreprises lointaines. Le découragement n'est pas bon conseiller. On peut ajouter que l'étranger n'a plus la même idée de la puissance de la France; cela est préjudiciable aux affaires commerciales comme aux affaires politiques. M. Thierry-Mieg l'avait écrit peu de temps après la guerre; M. Levasseur a eu à le redire souvent. La France, qui est une grande nation depuis des siècles, est aujourd'hui une nation vieille; rien d'étonnant que des nations adolescentes se rapprochent d'elle en grandissant. M. Leroy-Beaulieu n'aime pas le mot d'orthodoxie appliqué à une doctrine scientifique : M. Levasseur n'admet pas plus que lui cette expression. M. Leroy-Beaulieu est un libéral en matière de tarif douanier, mais il n'est pas pour cela libre-échangiste; il admet les droits différentiels en faveur des nationaux, à condition que le stimulant de la concurrence se fasse toujours sentir.

M. Limousin, qui avait prononcé le mot d'orthodoxie, est plus radical; il pense que dans la négociation d'un traité de commerce celui qui cède le plus est aussi celui qui gagne le plus et il impute notre manque d'énergie entreprenante aux lisières protectionnistes dont nous avons ligoté notre commerce.

M. Neymarck est d'avis que nous ne devons pas nous décrier

nous-mêmes et surtout fermer aux entreprises coloniales les vannes du Crédit : il s'appuie sur l'exemple de l'Angleterre.

M. Levasseur ne veut pas prolonger la soirée en rappelant l'opinion des autres orateurs. Il se contente de dire que cette conversation, partie du rôle des Consuls pour aboutir au rôle général de l'État et des particuliers dans le commerce et surtout dans l'exploitation des colonies, restera dans nos annales au nombre des plus intéressantes discussions. Retenons le conseil que le président répétait encore il y a quelques jours dans une réunion publique : « Français, apprenez les langues vivantes, répandez-vous à l'étranger pour y faire vous-mêmes vos affaires, et, tout en demandant à l'État de couvrir de sa protection les nationaux à l'étranger, attendez plus de votre initiative personnelle que de la tutelle gouvernementale. »

La séance est levée à 11 h. 20.

Le rédacteur du compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

YVES GUYOT et A. RAFFALOVICH. *Dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la Banque*, 4e livr. — *Paris*, libr. Guillaumin et Cie 1898, in-8.

JUGLAR (Clément). — *Les tableaux officiels ou privés des faits que relève la statistique portent-ils la trace des événements historiques, politiques ou économiques ?* — *Nancy*, 1898, in-8.

DUCRET (P. E.) *La suppression de l'octroi à Paris.* — *Paris*, 1898, in-8.

ROIF (A.). *Questions d'enseignement commercial.* — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1898, in-8.

MANCHEZ (Georges). *La Bourse et les affaires.* — *Paris*, 1898, in-8.

LEDOS DE BEAUFORT (R.). *L'achèvement et l'application de la réforme monétaire de la Russie.* — *Paris*, 1899, in-8.

MILLIET (E. W.). *Le monopole fiscal des spiritueux distillés.* — *Bruxelles*, 1898, in-8.

PASSY (Frédéric). *Une fête de la paix.* — *Paris*, 1898, in-12.

APOSTOL (Paul). *L'artèle et la coopération en Russie.* — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1899, in-8.

La situation des mécaniciens et chauffeurs de la Compagnie des chemins de fer de l'Est; *Juillet* 1898. — *Paris*, 1898, in-8.

JOBIT (Maurice). *Les valeurs étrangères et les lois d'impôt* ; *Traité pratique.* — *Paris*, Guillaumin et Cie, 1898, in-8.

ROCHETIN (Eug.). *La législation des assurances fraternelles aux Etats-Unis* — P. Guillaumin et Cie, 1898, in-8.

Ministero delle Finanze. Statistica del commercio speciale di importazione. — e di esportazione — *Roma*, 1898, in-4.

Maandajfers en andere periodicke opgaren betreffende Nederland. no 11. — *La Haye*, 1898, in-4.

CORRESPONDANCE

LA MARQUE DES OBJETS CONFECTIONNÉS A DOMICILE

Monsieur le directeur,

Dans le *Journal* du 15 septembre a. c. M. E. Castelot s'est (p. 446) agréalablement amusé de la loi industrielle de la Nouvelle-Zélande que j'ai publiée il y a un an en allemand, et pour prouver jusqu'où va l'*extrême tutelle légale* aux antipodes, il cite l'étiquette spéciale que les industriels sont tenus d'apposer sur tout objet confectionné à domicile en vue de la vente.

Permettez-moi, Monsieur le directeur, de faire remarquer que cette « marque d'infamie » est déjà passablement répandue en Australie, aussi bien qu'en Amérique. C'est surtout au point de vue de la police sanitaire qu'elle y a été introduite.

La Loi sur le Travail de New-York du 18 mai 1897 ordonne que, au cas que des pièces de vêtements, des porte-monnaie, des plumes, des fleurs artificielles, des cigares et des cigarettes aient été confectionnés dans certaines exploitations à domicile qui n'ont pas de permis de production, ces objets seront munis par les employés chargés de l'exécution de la loi, et cela de manière à ce qu'elle soit bien visible, d'une carte d'au moins quatre pouces de long portant en grands caractères *cicéros* les mots : TENEMENT MADE. Personne ne doit enlever ou changer cette marque officielle. L'inspecteur de fabrique a, de même, le devoir d'appliquer la dite carte, s'il trouve que des objets de ce genre ont été confectionnés dans des conditions de malpropreté ou d'insalubrité. L'office de santé local en sera incontinent informé pour que ces marchandises soient désinfectées, et il aura alors à en enlever la marque.

Ici l'application de la fiche est restreinte à certaines marchandises et seulement dans le cas qu'elles aient été confectionnées dans des

conditions contraires à la loi ou à la salubrité publique. Les mêmes dispositions avaient déjà été insérées dans la loi sur l'Inspection du Travail de l'État de New-York du 29 mai 1896.

Il en est de même pour le Massachusetts. La loi du 22 juin 1894 contenait la même prescription par rapport à tous les objets de vêtements confectionnés à domicile. Lors d'une révision entreprise en 1898, le texte de cette loi fut rendu conforme à celle de New-York.

En Nouvelle-Zélande, il est vrai, la contrainte de la marque s'étend à *toutes* les marchandises confectionnées à domicile et cela sans aucune restriction (§ 23 de la loi du 18 octobre 1894). Mais, par « fabrique » ou « atelier » il faut entendre dans ce pays tout local où deux ou plusieurs personnes sont employées à un travail industriel. La contrainte de la marque ne concernera donc que les ouvriers à domicile isolés ; deux sœurs ou une mère et sa fille peuvent prendre de l'ouvrage à la maison, sans que la carte dépréciatrice soit appliquée à leurs articles, vu qu'elles travaillent dans une « fabrique », donc, dans un atelier soumis à la réglementation légale et à l'inspection. Et l'inspection industrielle est beaucoup plus efficace en Nouvelle-Zélande qu'ailleurs.

L'application *générale* de la marque, telle qu'elle est en vigueur dans ce pays, a certainement une portée politique particulière. Quand il y fut question de la rendre obligatoire, l'inspecteur en chef fit la remarque que « si l'on applique une carte dénonçant ces produits comme ayant été confectionnés en *chambre* et que quelqu'un désire encore s'exposer à l'atteinte d'une maladie infectieuse, il est toujours libre de se pourvoir des marchandises marquées ». En effet, le rapport de l'Office du travail de 1896 nous apprend que la nouvelle prescription a réduit la distribution du travail en chambre.

Cette désignation officielle des articles provenant de l'industrie en chambre forme en quelque sorte le contre-pied de la note qui, en Angleterre, ainsi que récemment en France, indique sur certains livres que les compositeurs ont été rétribués d'après le tarif syndical.

Tandis que l'autre marque officielle *stigmatise* certaines marchandises, cette note louangeuse a pour but de recommander les produits au public.

Aux États-Unis on tend au même but par la soi-disant « marque de syndicat » (*Union Label*). Elle y a pris une grande extension par la propagande des syndicats, et l'on y vise à créer une marque spéciale, dite des consommateurs (*Consumers Label*), destinée à être apposée par des Ligues de consommateurs aux objets fabriqués par des ouvriers, qui auraient travaillé dans des conditions de travail *favorables*.

Je m'arrête, n'ayant en vue que de faire remarquer à M. Castelot

que la marque ouvrière ne constitue aucunement une particularité curieuse « des antipodes ».

Permettez-moi, Monsieur, d'ajouter cependant encore que le titre de la brochure dont parle M. Castelot est, traduit littéralement : « Une législation industrielle *avancée* » ou « *progressiste* » et non, comme M. Castelot l'a traduit : Une législation « *modèle* ».

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Eugène Schwiedland.

Vienne, ce 9 novembre 1898.

COMPTES RENDUS

La conservation de la vie humaine, par Alfred Pichon. Edition albaverse.

J'ignore — je m'en excuse — depuis combien de temps repose sur ma table cette curieuse brochure de 75 pages, mais d'un volume double, parce que, pour chaque page, le verso, demeuré blanc — d'où le nom d'albaverse, — est réservé pour les notes. J'aurais dû la moins négliger; car elle porte, à mon adresse, une dédicace des plus flatteuses, et le titre est assurément de nature à attirer l'attention. Mais mieux vaut tard que jamais. Et, la retrouvant après quelques années peut-être — elle est de 1890 — je l'ouvre, et j'essaie de me rendre compte de ce qu'elle vaut.

Ce qu'elle vaut? Beaucoup, par les intentions, et l'idée-mère en est originale; infiniment moins, je le crains, par l'application.

Le programme formulé par l'auteur me paraît bien peu réalisable et (à supposer qu'il le fût) tout à fait inacceptable pour un économiste partisan de la liberté humaine.

C'est dans un mémoire, lu en 1889, à la section de médecine de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, que M. Pichon a présenté son projet. Il l'a développé ensuite par des commentaires, et l'a finalement formulé en projet de société, en règlement, et même en projet de loi; ce qui doit suffire peut-être pour tenir en garde contre l'organisation grandiose à laquelle sa sollicitude bienveillante entend nous soumettre.

La conservation de la vie humaine, dit-il, est le premier de nos intérêts et peut-être de nos devoirs. Améliorer l'homme physique, c'est contribuer à développer l'homme intellectuel et moral; car tout ce que nous sommes ou faisons ici-bas n'étant que l'écoulement et l'emploi de la vie, la vie en nous et dans les autres est le trésor par excellence. Or la vie, dans l'état actuel, est très imparfaitement ménagée, entretenue, réparée ou développée. Il faut créer à la mieux administrer un intérêt, un intérêt puissant; et, pour cela, faire de cette administration de la vie une affaire industrielle. On y arrivera en constituant, dans ce but, une compagnie qui, disposant de la science des médecins et de ressources de toutes sortes, se chargerait de fournir à ses abonnés, disons

à ses assurés, tous les soins de nature à leur garantir une existence saine, paisible et longue, et, dans le cas où leurs espérances seraient trompées, indemniserait leur famille ou leurs ayants-droit par le versement de sommes proportionnelles aux primes annuelles, mais relativement importantes.

L'idée, à coup sûr, est originale ; et l'on peut concevoir que des sociétés, plus ou moins importantes, se forment pour essayer de la réaliser. Nous avons entendu parler de gens riches qui, contrairement à ce qui se pratique d'habitude, ne payaient pas leur médecin quand ils étaient malades, mais lui servaient une rente d'une certaine importance quand ils se portaient bien. Que ce marché se puisse faire dans des proportions moins restreintes, s'appliquer à quelques collectivités, soit ; et nous n'y voyons rien à redire. Mais M. Pichon, malheureusement, ne s'en tient pas là ; ses visées sont plus hautes et, par suite, plus irréalisables. Sa compagnie, créée au capital de 300 millions, embrassant tout l'ensemble du territoire, ayant sur tous les points des représentants et des agents, surveillant la manière de vivre de ses adhérents, n'admettant, d'ailleurs, aux bénéfices de ses opérations que des sujets reconnus sains et bien constitués, et n'autorisant le mariage, sous peine de perdre ses droits à l'indemnité finale, qu'entre ces sujets reconnus aptes à fournir une progéniture de bon aloi ; cette immense compagnie ne serait rien moins que le redoutable ministère de l'hygiène publique, de l'hygiène privée, à vrai dire, dont nous sommes menacés, et, sous prétexte d'améliorer la population, comme on améliore l'espèce chevaline ou bovine, nous exposerait bien vite à ne plus être qu'un vaste haras humain, payant au fond fort cher une servitude, que ne compenseraient peut-être pas autant qu'on le croit les avantages matériels que l'on s'en promet.

Gardons-nous donc avec soin de l'organisation générale à laquelle voudrait nous soumettre la sollicitude de M. Pichon. Mais faisons notre profit volontairement des réflexions judicieuses et des bons conseils qu'il nous donne pour la conservation de notre santé ou celle de notre entourage. Et, s'il arrive que, de façon ou d'autre, dans les proportions restreintes qui permettent et qui exigent une action personnelle et une mutuelle surveillance, des groupes ou associations puissent se former pour assurer à leurs membres de meilleures conditions d'existence sous le rapport du logement, de la nourriture, des soins médicaux, ou du séjour dans des stations sanitaires convenablement choisies, ne repoussons pas ces formes nouvelles de l'association, et ne nous refusons pas à demander à l'union des efforts et des ressources, au point de vue de la conservation et de l'amélioration de la vie, un peu de ce que nous lui demandons au point de vue de l'union des capi-

taux, du développement des industries et des diverses formes du progrès matériel.

FRÉDÉRIC PASSY.

BEVOELKERUNGSLEHRE UND BEVOELKERUNGSPOLITIK (*Traité et législation en matière de population*), par le baron ARTHUR DE FIRCKS, membre du Conseil privé et du bureau de statistique de Prusse, 1 vol. Leipzig, C. L. Hirschfeld, 1898.

La traduction ci-dessus du titre adopté par M. de Fircks, pourra paraître sujette à caution à ceux de nos lecteurs qui comprennent l'allemand. Mais que faire? M. de Fricks ne fait guère de théorie pure ; après avoir à la vérité annoncé qu'il a recherché les lois générales qui se dégagent de l'examen des faits recueillis par la statistique, il donne de beaucoup la plus large place au groupement de ces faits, ne présente aucune théorie nouvelle et se contente d'adhérer en quelques pages et en gros aux opinions de Malthus ; par contre, il développe tout au long les questions qui se rattachent aux dénombrements et au mouvement de la population, ainsi qu'aux tables de mortalité. Ce qu'il dit de Malthus se trouve même englobé dans la seconde partie de son ouvrage, celle que représente dans son titre le substantif composé que nous avons rendu par les mots « De la législation en matière de population », alors qu'au siècle dernier, l'usage aurait permis de le traduire plus textuellement par les mots « La police de la population. »

Cette explication d'un problème de transposition verbale pourra paraître quelque peu subtile au premier abord; elle est cependant nécessaire pour donner l'idée exacte du plan de l'auteur, qui s'est surtout attaché à accumuler et à classer les renseignements précis et vérifiés par la statistique. Il appartient à cette école de fonctionnaires laborieux et consciencieux, qui président depuis longtemps à l'administration du royaume de Prusse et à qui s'appliquent particulièrement le jugement d'Emerson sur l'intelligence allemande : « Elle n'a ni la vivacité française, ni la clairvoyance pratique anglaise, ni l'esprit aventureux des Américains, mais elle a cette probité, qui ne se contente jamais d'un travail superficiel. »

Le caractère général de ce livre étant ainsi déterminé, disons qu'il porte l'empreinte de certaines préoccupations de l'heure présente. Disciple de Malthus, M. de Fircks est de ceux qui pensent que dans un demi-siècle plus d'un des Etats de vieille civilisation aura à résoudre le problème de la surpopulation : une partie de ses nationaux ne trouvera plus de quoi subsister sur le sol de la patrie et

il faudra, peut-être par la force, leur procurer des moyens de subsistance aux dépens d'autres peuples, soit par la colonisation au dehors, soit en imposant aux peuples étrangers l'admission de ses produits manufacturés. Malgré tout il s'attend à de terribles catastrophes, si l'on ne parvient pas à ralentir l'essor de la population européenne, protégée aujourd'hui contre les obstacles répressifs d'autrefois : la famine et les épidémies meutrières, et paraît assez enclin à reporter l'âge de la nubilité légale à 20 ou 25 ans pour les femmes et à 25 ou 30 ans pour les hommes. Notons toutefois qu'il ne va pas, à l'exemple de son compatriote, M. Rumelin, jusqu'à féliciter les nations à population stationnaire, comme la France ; il estime que cette stagnation dénote des conditions funestes et plus ou moins malsaines. Il cite au contraire avec éloge la politique de colonisation intérieure des anciens souverains de la Prusse ; en serviteur zélé de la monarchie prussienne, il loue également ce qui se fait pour favoriser la germanisation du duché de Posen. Tout gouvernement a pour lui la mission de rendre plus puissante la nation qu'il régit et par conséquent de travailler à son unification. A ce point de vue il redoute pour les Juifs depuis longtemps fixés en Allemagne le contact des mœurs arriérées de leurs coreligionnaires arrivant de Russie, et demande que des barrières soient opposées à cette immigration ; mais il réclame pour que les premiers soient protégés contre les avanies et les tracasseries dont ils sont parfois l'objet. D'ailleurs M. de Fircks a le mérite de traiter ces questions brûlantes avec calme et modération.

Si cette désignation n'était généralement réservée à un autre ordre d'études, nous dirions volontiers que son livre est avant tout un livre de solide érudition. Ce caractère s'accuse encore par l'insertion d'une excellente bibliographie de tout ce qui, en Allemagne comme à l'étranger, a paru d'intéressant sur la matière ; due à la collaboration de MM. Frankenstein et Lippert, elle occupe près d'une centaine de pages méthodiquement réparties entre les différents rameaux dans lesquels se subdivise cette branche de la science économique.

E. Castelot.

Une enquête sur la crise agricole dans l'arrondissement de Confolens, par Georges Maze-Sencier (Imprimerie Chasseignac, Angoulême).

L'enquête que vient de faire M. Maze-Sencier dans l'arrondissement de Confolens, à propos de la crise agricole, et dont les éléments constituent l'étude parue sous le titre transcrit plus haut, nous semble apporter quelque lumière dans le chaos des appréciations fournies par tant d'écrivains plus soucieux de faire connaître leur opinion

a priori, que d'indiquer le vrai et souverain remède à une situation qu'il importe avant tout d'améliorer.

On l'a souvent dit, il ne faut pas être trop exclusif en ces matières si complexes de crédit et de développement de nos produits agricoles. C'est par des moyens pratiques d'exécution et de groupement, en étudiant sérieusement le terrain propre à chaque région, en tenant compte des mœurs, des habitudes et des ressources locales, qu'on arrivera à faire besogne utile et profitable aux intéressés.

Nos syndicats agricoles, à ce point de vue, ont déjà procédé avec méthode à la création de nombreuses œuvres dont la nécessité s'imposait. Il s'agit aujourd'hui de leur imprimer une impulsion vigoureuse. Partout les bonnes volontés se sont affirmées, partout les concours sont venus s'offrir avec un ensemble digne de remarque. Il ne reste donc plus qu'à discipliner ces forces agissantes, à étudier la situation sur place dans chaque région, comme l'a fait d'ailleurs M. Maze-Sencier, et nul doute qu'à la fin, on ne parvienne, par des tentatives heureuses et en invoquant la solidarité des intérêts, à donner satisfaction aux travailleurs de la terre et à nos producteurs en général.

Dans une circulaire adressée à tous les maires de son arrondissement, à tous les instituteurs, membres de comice agricole, professeurs d'agriculture, percepteurs, etc. M. Maze-Sencier n'a pas dissimulé son but. Il voulait attirer l'attention du monde agricole, c'est-à-dire des travailleurs des champs, sur les questions qui les touchent le plus particulièrement ; il tenait à provoquer de leur part un mouvement actif de propagande, en leur faisant comprendre les bienfaits sans nombre de l'association et de la mutualité sous toutes ses formes. Il supposait qu'après avoir recueilli les vœux formulés par chaque commune, il serait facile d'en apprécier la portée et de les réaliser dans une pensée de réforme et de progrès social. Ce devait être là, selon lui, le moyen de rédiger en quelque sorte le véritable cahier des doléances agricoles.

A-t-il réussi dans sa tâche ? L'auteur semble le penser ; et bien que son étude demeure encore incomplète, il a réuni assez d'éléments pour se former une conviction raisonnée.

A la vérité, il y avait cependant un danger à employer ce mode d'investigation. A notre avis, M. Maze-Sencier ne paraît pas s'être assez prémuni contre les conséquences possibles d'une enquête faite sans contrôle préalable et sans sanction ultérieure. Ne pouvait-il pas arriver, en effet, que bien des appréciations ne fussent inspirées que par l'intérêt particulier, au lieu de l'être par l'intérêt général, et que celui-ci souffrît quelque peu de l'énoncé hâtif de la plupart des vœux exprimés ? Simple réserve que nous faisons en passant.

D'autre part, lorsque M. Maze-Sencier se demande si réellement une crise agricole existe dans le Confolentais et qu'il affirme que cette crise paraît s'atténuer, les plaintes très réelles et très motivées des agriculteurs ne dépassant pas en intensité, au point de vue professionnel, celles qu'ils ont toujours proférées, il oublie que c'est moins les phénomènes locaux qu'il s'agit d'observer, en l'occurrence, que les causes générales préexistantes qui rendent cette crise en quelque sorte inévitable dans tout le pays. Tout se solidarise dans le libre jeu de nos forces économiques, et telle région en apparence indemne des secousses éprouvées par une autre région, fût-elle très éloignée, sera frappée de malaise à un moment donné, si la crise se prolonge et rend l'écoulement des produits moins assuré.

M. Maze-Sencier reconnaît, d'ailleurs, dans une note placée au bas d'une des pages de son opuscule, que réellement une crise agricole générale existe, et que l'emploi de ce terme de « crise agricole » est amplement justifié, si l'on se reporte à la statistique décennale publiée en 1892. Citant une étude de M. Bourguin, parue dans la *Revue politique et parlementaire*, il est d'avis, avec cet écrivain, « qu'il ne s'agit pas là d'une de ces maladies aiguës et passagères comme on en voit sévir par intermittence sur la Bourse, l'industrie et le commerce ; on se trouve en présence d'un mal chronique qui tient à une baisse à peu près continue des prix des produits agricoles.»

Cette crise est donc amenée par des causes multiples, si un seul phénomène attire l'attention. Ces causes, M. Maze-Sentier tâche de nous les exposer :

1° Causes économiques générales, dont quelques-unes sont inévitables et se traduisent principalement par la baisse de certains produits ;

2° Causes économiques locales (les plus faciles à faire disparaître, selon nous) ;

3° Causes sociales particulières, modifiables, se traduisant par l'insuffisance de la direction dans le travail de la culture ;

4° Causes morales, qui tiennent surtout à l'état social et politique du pays.

M. Maze-Sencier étudie successivement ces diverses causes, et nous reconnaissons que la plupart de ses arguments ne manquent pas de justesse. Nous pourrions peut-être le chicaner un peu sur la façon dont il envisage l'envahissement de plus en plus marqué des produits exotiques, dont nos marchés ont beaucoup moins à souffrir qu'il ne le suppose : mais, en général, nous le répétons, les raisons qu'il donne de notre état d'infériorité nous paraissent entièrement justifiées.

Il va sans dire que l'auteur s'attache plus particulièrement à nous

faire un exposé complet de la situation des propriétaires agriculteurs dans l'arrondissement de Confolens, puisque tel est l'objet de son étude, ainsi que des travailleurs des champs et des personnes qui tirent des produits de la terre leurs principaux moyens d'existence. Si donc son travail explique les causes générales qui ont altéré, dans une si large mesure, la valeur de nos produits agricoles, il ne perd pas de vue que son enquête a eu surtout pour but de nous faire connaître les doléances d'une partie des populations de la Charente.

Aussi passe-t-il en revue tous les moyens propres à amener une amélioration. Il s'étend sur l'état actuel de la grande et de la petite propriété dans chaque commune, sur l'emploi des machines agricoles, les cultures, l'élevage, les salaires, la mendicité, l'alcoolisme, les œuvres d'assistance, le mouvement de la population, etc.

Ce travail, il l'a entrepris avec beaucoup d'intelligence et un grand esprit de méthode. C'est ainsi que, pour chaque canton du département, il nous explique les causes de son marasme et les procédés à employer pour l'en faire sortir, ne se bornant pas à signaler la faiblesse de ses moyens d'action, mais indiquant les mesures capables de le mettre à l'abri des mécomptes.

A l'appui de sa thèse, il ne s'est pas fait faute d'expliquer, non plus, que si le cultivateur français a été obligé de céder ses blés au-dessous du prix de revient, par exemple, c'est que la production à l'étranger a suivi une marche ascendante et que ces blés ont inondé la France, par suite d'une importation considérable ; de telle sorte que le paysan ne pouvant lutter avec avantage, étant donnés les lourds impôts qui grèvent le sol, l'élévation du prix de la main-d'œuvre, l'imperfection de l'outillage, etc, il a dû plier devant une nécessité en quelque sorte inéluctable. Pareille déconvenue s'est produite pour le bétail, les graisses et autres matières arrivant de l'étranger. Enfin, la surproduction générale n'a pas été une des moindres causes de cet état de crise dont souffre notre agriculture. Pour certains cantons de la Charente, il y a eu manque aussi de moyens de communication et, par suite, difficulté d'écoulement.

Comment conjurer la crise ? se demande M. Maze-Censier. Les moyens sont nombreux. Faut-il élever le tarif général des douanes ? L'auteur n'est pas partisan de cette élévation, et il a bien raison. D'ailleurs, cette mesure serait inutile et même nuisible, impuissante en tous cas à arrêter la concurrence étrangère, susceptible sans doute d'équilibrer parfois un budget obéré, mais incapable de contribuer au règlement des prix et de protéger efficacement le producteur. Et puis, n'y aurait-il pas à subir des représailles ? Belle avance ! Nous en arriverions peut-être, d'autre part, à payer nos produits plus cher qu'ils ne valent.

Les tarifs douaniers n'ont jamais été qu'un expédient et ne provoquent qu'une cause factice de plus-value. Ce qu'il faut, c'est perfectionner notre outillage, c'est travailler surtout à augmenter le rendement du sol par de meilleurs procédés de culture.

Faut-il supprimer les octrois et dégrever ainsi les boissons hygiéniques ? Les intermédiaires seuls profiteront de ce dégrèvement. Une bonne mesure serait plutôt l'abaissement des tarifs de chemins de fer, qui faciliterait l'écoulement des produits agricoles et qui permettrait au cultivateur de se procurer à meilleur compte les matières premières (chaux, engrais, tourteaux, etc.). Bref, M. Maze-Sencier se prononce en faveur des warants agricoles, lesquels ne produiront, selon nous, tout le bien attendu que le jour où on aura trouvé le moyen de fournir au prêteur les garanties qu'il réclame et qu'il est de l'intérêt même de l'emprunteur de lui donner; car sans garantie pas de prêt. A moins qu'on ne crée, comme on l'a fait en Portugal, des greniers communs et des magasins généraux qu'une loi récente, celle du 7 juillet 1898, a particulièrement visés. Il y a aussi le dégrèvement de l'impôt foncier, auquel on pourrait recourir; mais n'a-t-on pas déjà diminué de 25 millions les petites cotes ; et voici le projet d'impôt sur le revenu qui se présente à la Chambre, projet qui, de nouveau, va sans doute être l'objet de nombreuses controverses. Ce qu'il importerait de favoriser avant tout, à notre avis, — et M. Maze-Censier ne peut que se trouver d'accord avec nous c'est — la constitution de caisses de crédit agricole et de sociétés coopératives de production et de consommation, en même temps que d'associations mutuelles d'assurances, dont nous ignorons encore les bienfaits dans nos campagnes, par suite d'un certain manque d'esprit de solidarité.

L'analyse complète de la brochure de M. Maze-Censier nous entraînerait trop loin. Constatons simplement que le travail entrepris par l'auteur est des plus instructifs, et qu'il intéressera non seulement tous ceux qui s'occupent d'agriculture en général, mais encore les personnes qui aiment à se rendre compte des progrès réalisés ou à réaliser dans une des principales branches de l'activité nationale.

Ajoutons que l'opuscule est précédé d'une lettre-préface de M. Félix Roussel, qui a déjà traité avec beaucoup de compétence ces questions spéciales et qui se livre, de son côté, à des réflexions fort judicieuses.

EUGÈNE ROCHETIN.

De l'impôt sur le revenu, par Charles Philippe. — (1 vol. in-8°, Auxerre, Albert Gallot, 1898).

Voici un gros livre (886 grandes pages) sur une question plus grosse encore. Disons tout de suite que la documentation est abondante. L'auteur n'a pas même craint la prolixité, et a fait une ample moisson de toutes les opinions sur son sujet, surtout de celles qui peuvent servir à sa thèse. Il parle d'abord de l'impôt unique sur le revenu, passe à l'histoire remontant jusqu'à la légende des plus anciens peuples, donne la législation étrangère, et revient à la doctrine avec l'impôt cédulaire, puis avec l'impôt global sur le revenu.

M. Charles Philippe est partisan enthousiaste de la réforme. Après avoir critiqué le système actuel « dont l'application aboutit à demander presque tout à la moyenne et à la petite fortune, à demander d'autant plus à ceux qui ont peu ou moins, à demander d'autant moins à ceux qui ont trop, il est cependant nécessaire, ajoute-t-il, d'établir enfin des principes de bon sens, de justice et d'égalité : en demandant à ceux qui ont trop, en leur demandant d'autant plus que leur fortune est plus grande ; en demandant moins ou pas du tout à ceux qui ont peu ou qui n'ont rien. En résumé, en frappant progressivement le superflu pour dégrever le nécessaire de tout individu. »

Mais de quel système est-il partisan ? On sait qu'il y en a plusieurs en présence. L'impôt cédulaire ne lui paraît pas sans défauts ; « la charge de l'impôt n'incombe pas suffisamment, dans ce projet, aux favorisés de la fortune », et « il faut substituer au système de la proportionnalité le système de la progressivité. Le chiffre des taxes doit aller croissant avec le chiffre des ressources accusées, de manière que tout ce qui peut être considéré comme du superflu serve à alléger de sa part contributive le nécessaire. »

C'est donc l'impôt global et progressif sur le revenu que préconise M. Charles Philippe. Est-il du moins assuré des résultats que peut donner ce système ? Non pas, car il ajoute : « Et s'il ne s'agissait pas de faire, dès à présent, de ce système la base unique de l'impôt, on pourrait en tenter l'*expérience* sur des bases prudentes, pour lui donner plus tard, quand il aurait fait ses preuves, une plus large extension. » Tel est le résultat où l'on arrive, après avoir étudié la question sous toutes ses faces, lui avoir consacré un énorme volume : tenter une expérience. Les expériences de cette sorte sont bien dangereuses.

Je ne suis pas de ceux qui croient que le système actuel d'impôts est parfait, qu'il ne laisse rien à désirer, que les bases en soient meilleures que la répartition, que le vote en soit fait avec tout le souci désirable

à la fois pour les besoins du Trésor et pour l'intérêt légitime des contribuables. Mais est-ce l'impôt sur le revenu qui donnera le régime, comme le demande M. Philippe, du bon sens, de la justice et de l'égalité ? Je ne le crois pas.

C'est cette idée de justice dans l'impôt qui semble la base de l'argumentation de l'auteur. Nous en reconnaissons volontiers la grandeur et la noblesse. « Dans l'impôt réel, dit-il, qu'il soit direct ou indirect, tout souci de justice est forcément absent. C'est un instrument qui frappe également les contribuables les plus inégalement favorisés par la fortune. La justice, la proportionnalité vraie ne se peuvent concevoir et appliquer qu'avec un impôt tenant compte de la situation du contribuable, de l'ensemble de ses revenus, c'est-à-dire avec un impôt personnel. »

Eh ! bien, pour moi, je ne conçois pas ainsi la justice, et ne puis la voir — pour ne pas donner d'autres raisons — dans l'impôt global sur le revenu, surtout sur cette partie du revenu que chacun se fait par son travail. Et l'autre partie, on le sait, là où elle existe, est déjà fortement grévée. Ce que je gagne, par mon effort de chaque jour, est réservé à ma subsistance et à celle de ma famille. C'est là une part sacrée, à laquelle on ne doit pas toucher. Je sais bien que, par une sorte de loi somptuaire, en exemptant les petits revenus, vous donnez une espèce de satisfaction à ma réclamation. Ce n'est qu'au-dessus de 2.000 ou de 2.500 francs que vous me taxez. C'est quand je pourrais faire quelques économies, amasser un petit pécule que vous me dites : « Halte ! on ne va pas plus loin ! » Savez-vous ce que vous faites ? Vous frappez l'épargne, la formation de la richesse, dans sa source vive. Les riches paieront un peu plus ; ils resteront riches. A côté d'eux, vous créerez un peuple de prolétaires qui ne pourront plus s'affranchir.

Est-ce donc là de la justice ?

Mais M. Charles Philippe a une manière à lui de voir et d'apprécier les choses. Parlant de ceux qui vont de l'avant dans les réformes : « Le but des novateurs, dit-il, n'a été cependant que la société idéalisée ; la science appliquée au gouvernement ; l'administration parfaite ; la recherche constante de tous les moyens propres à améliorer le sort du peuple, à élever le niveau de son intelligence et de sa moralité ; l'accord du travail et du capital ; l'abolition de l'ignorance, qui entretient l'antagonisme ; la suppression des causes qui perpétuent le paupérisme ; la constitution du crédit ; *la réforme de l'impôt* ; la multiplication de la propriété ; l'union dans la famille ; l'organisation de la commune ; l'épuration de la démocratie ; la consolidation de la paix ; la tendance à l'unité ; la Force désarmée par la Raison ; la concurrence remplacée par l'émulation ; le triomphe de la Vérité ; la chute

de l'Erreur ; le progrès continu ; l'inviolabilité de la justice ; le régime enfin s'approchant le plus près de l'idée que peut se faire l'homme d'un gouvernement de progrès social, de liberté et de solidarité. » On n'accusera pas M. Ch. Philippe de faire le procès de son époque. Mais j'avoue humblement ne rien apercevoir de toutes les belles choses qu'il a découvertes.

Mais c'est assez, et je ne puis suivre l'auteur dans la longue carrière qu'il a parcourue. En faisant abstraction des idées que nous ne partageons pas, il faut reconnaître la valeur de la partie documentaire et historique.

Maurice Zablet.

Les valeurs étrangères et les lois d'impôt. Traité pratique contenant les règles de perception en matière de titres ou de biens des sociétés étrangères en France et de fonds d'États étrangers, par Maurice Jobit. — 1 vol. in-8°. Guillaumin et Cie, 1898.

Les valeurs mobilières sont soumises d'une manière générale aux règles applicables en matière de mutations et de contrats. Mais « il existe en outre, dit M. Maurice Jobit, dans notre législation fiscale, en ce qui concerne les valeurs étrangères proprement dites, un ensemble de dispositions particulièrement importantes, tant en raison des difficultés qui naissent de leur application que du nombre des contribuables qu'elles intéressent, puisque, d'après les statistiques généralement admises, ces valeurs entreraient pour un quart environ, soit au moins 20 milliards, dans le chiffre global des valeurs mobilières existant en France. »

C'est l'examen de ces dispositions spéciales, que la loi du 13 avril 1898 a beaucoup modifiées en aggravant les charges des valeurs mobilières étrangères, qui est l'objet du livre de M. Maurice Jobit. Il s'occupe d'abord des titres et biens en France des sociétés, villes, provinces, corporations étrangères et établissements publics étrangers, puis des titres de rente et effets publics des gouvernements étrangers; enfin, dans une troisième partie, il traite de l'exécution des articles 12 à 18 de la loi de finances du 13 avril 1898, qui sont ceux qui se rapportent à son sujet. L'exposé sommaire des législations étrangères termine le travail proprement dit de l'auteur. — Une moitié de ce gros volume de 626 pages contient des annexes que l'on sera heureux de trouver, telles que la discussion qui eut lieu à la Chambre et au Sénat à propos de ces articles, les modèles des formules à fournir par les sociétés qui veulent s'abonner, etc.

Les dispositions nouvelles étant applicables à partir du 1er janvier

1899, l'ouvrage est de la plus grande actualité. Il sera utile, non seulement aux banquiers de valeurs qui ont à tout moment besoin de se renseigner, et aux porteurs de titres qui veulent se rendre compte de leurs obligations, mais aussi aux économistes qu'attire l'étude de ces questions, et, pourquoi ne pas le dire ? aux députés et sénateurs qui votent les impôts et qui auraient souvent besoin de se rendre un compte plus exact des mesures proposées à leur appréciation et à leur décision.

Le produit des taxes sur les titres étrangers s'est élevé en 1896 à 27.735.880 francs contre 109.448.180 francs perçus sur les titres français. C'est un peu plus du cinquième du total. Or, la loi du 13 avril 1898 leur demande encore 10 1/2 millions de plus, et M. Maurice Jobit, qui est compétent en la matière, qui la triture à l'administration de l'enregistrement, « a la conviction qu'il serait inopportun et peut-être dangereux, dans les circonstances présentes, d'exiger davantage des valeurs mobilières proprement dites. »

Je ne comprends pas la différence de traitement des valeurs françaises et des valeurs étrangères. On oublie, quand on les poursuit d'une sorte de haine, que cette haine s'exerce contre des Français, contre ceux qui possèdent ces titres. Commettraient-ils un crime en recherchant des placements autres que ceux du Panama, de triste mémoire, et voudrait-on les en punir ? Certes, il y a de mauvaises valeurs étrangères comme il y a de mauvaises valeurs françaises. Mais c'est à chacun de faire son choix dont la loi d'ailleurs ne s'occupe pas et n'a pas à s'occuper. Ce protectionnisme appliqué aux valeurs après celui contre les marchandises parviendra-t-il à chasser ces valeurs de notre marché. Ce serait déplorable et ne voulons pas y croire. Mais la tendance existe, elle est mauvaise. Ce que l'on poursuit par ce moyen, comme par d'autres, c'est l'isolement de la France du reste du monde. Nous avons déjà commencé à en recueillir quelques fruits... en attendant mieux.

M. Paul Delombre, dans une préface où, à propos de droits d'enregistrement, il s'élève à une haute philosophie financière, fait ressortir ces vérités en un beau langage : « Il n'est point, dit-il, pour elles (les valeurs mobilières) de frontières. Elles ont fait apparaître, à un degré à peine pressenti jusqu'alors, la mutualité universelle. L'épargne ayant pu désormais aller, sans difficulté, de n'importe quelle région vers les contrées les plus lointaines, partout où des appels la sollicitaient, il s'est établi une solidarité d'intérêts que la multiplication des valeurs mobilières rend chaque jour plus étroite. » Elles sont donc, comme la liberté des échanges, un gage de paix entre les peuples. Nous ne sommes peut-être pas au moment de faire fi de tout ce qui peut la maintenir.

Le fisc, ajoute M. Delombre, « n'a pas intérêt à leur déclarer la guerre. Il peut se refuser à instituer en leur faveur un régime de privilège; il doit veiller à ne pas les chasser du marché français. Plus il aura souci de la puissance nationale, plus il le leur rendra hospitalier. »

Est-ce bien ce que l'on fait ? Le livre de M. Jobit, dont on a vu l'utilité pratique, est encore, dans sa technicité, avec ses commentaires, et malgré la largeur de vues, dans l'application, de l'administration, la preuve du contraire.

MAURICE ZABLET.

BILAN POLITIQUE DE LA QUESTION MONÉTAIRE INTERNATIONALE 1898, par ALPHONSE ALLARD. — 1 br. in-8°, Bruxelles, Société belge de librairie, et Paris, Guillaumin et Cie, 1898.

La thèse de M. Allard est la réédition, sous des formes multiples et diverses, de tous les arguments que l'on nous a déjà servis en faveur du bimétallisme, et qui se résument en celui-ci : les pays d'argent ou à monnaie dépréciée sont, par rapport à nous, dans une situation privilégiée au point de vue des échanges internationaux. Ainsi, pour prendre un exemple, parce que 100 francs d'or, ou, ce qui est la même chose, un billet de banque français de 1 00 francs, valent en Espagne actuellement 143 pesetas en papier de la Banque d'Espagne, on en conclut que les 43 unités dépassant le chiffre 100 sont un bénéfice pour l'Espagnol qui reçoit 100 francs de France. Car, dit-on, pour sa production agricole ou industrielle, 100 pesetas de papier servent en réalité à l'Espagnol comme 100 francs à un Français en France, et par conséquent les 43 pesetas de surplus qui lui parviennent quand nous lui payons 100 francs une marchandise quelconque, sont une véritable prime à l'exportation. Ce qui revient à dire, en poussant les choses à l'extrême, que plus la monnaie d'un pays est mauvaise, plus il est avantagé, et que si cette monnaie ne valait plus rien du tout dans un pays, ce pays serait le plus riche dumonde. C'est dire : coupez un sou en quatre et vous aurez quatre sous. Cependant nous ne sachions pas que l'Espagne, même avant ses aventures à Cuba et aux Philippines, ait été dans un état de prospérité telle qu'on puisse la citer au regard de l'Angleterre et de l'Allemagne, qui sont sous le régime de l'or. Cette théorie se réfute par l'absurde, comme nous venons de le faire, car son vice se trouve dans les données du problème plus que dans le raisonnement. On suppose en effet que 100 unités de monnaie espagnole valent 100 unités de monnaie française, 100 pesetas 100 francs. Mais il n'en est pas ainsi, car si pour 100 francs le banquier de Barcelone ou de Madrid donne 143 pesetas papier, je ne sache pas qu'il donnerait 143 pesetas d'or,

cet or fût-il espagnol, ou, pour mieux dire, à moins qu'il ne le fût trop. Ce qu'il y a de vrai, ce qu'il arrive, c'est que dans les pays à monnaie avariée, pays pauvres et besoigneux, la main-d'œuvre est moins chère. Cette condition économique peut leur être favorable au point de vue dont nous parlons. La question monétaire n'y est pour rien, et malgré tous les beaux raisonnements, nous ne pensons pas que ni l'Angleterre, ni l'Allemagne, ni même la France envient le sort de l'Espagne.

M. Allard a un très joli chapitre sur ce qu'il appelle *rogner l'or*. Parce que la Russie, l'Autriche, le Japon ont adopté l'étalon d'or, et que dans l'établissement de leur nouveau régime ils ont dû tenir compte de la dépréciation de l'argent, il impute à ces pays les pratiques de Philippe-le-Bel. A qui donc est-ce la faute si l'argent a perdu plus de 50 p. 100 de sa valeur, ou, comme l'on voudra, si l'or a augmenté d'autant ? Nous pourrions faire le même raisonnement que M. Allard en prenant l'or pour base, et dire que maintenir artificiellement l'argent à son ancien taux, c'est lui donner une valeur plus que double de celle qu'il a en réalité. C'est nous tromper, c'est nous donner un assignat pour monnaie.

M. Allard croit à la possibilité du bimétallisme qui arrangerait toutes choses. Il rappelle que depuis que le monde existe, tous les peuples se sont toujours servis d'or et d'argent. « Toutes les nations d'Europe, dit-il, n'emploient-elles pas l'argent comme monnaie, encore bien même que depuis un quart de siècle toutes aient décrété de ne plus s'en servir ; les thalers en Allemagne, les 5 francs chez les peuples latins, les florins en Autriche, les piastres en Espagne, les roubles en Russie, ne sont-ils point des monnaies d'argent avec lesquelles on peut acquitter ses dettes, et ces monnaies d'argent n'ont-elles pas un lien de valeur fixe avec l'or ? »

Il cite le traité de 1865 connu sous le nom d'Union latine, et celui de 1469 entre Edouard IV et Charles-le-Téméraire pour faciliter les relations commerciales entre l'Angleterre et les Pays-Bas. Et il ajoute : « Si l'on est parvenu par un traité international monétaire à améliorer le sort du peuple, il y a quatre cent trente ans, pourquoi ne le pourrait-on pas aujourd'hui ? ».

Malheureusement le lien de *valeur fixe* dont parle M. Allard est une simple supposition. Il n'a jamais existé. Tant que la différence restait dans des limites assez étroites, que le change d'ailleurs s'est toujours chargé de rectifier, comme aujourd'hui encore, on a pu marcher tant bien que mal, et plutôt mal que bien, ce qu'oublie de dire M. Allard, et ce qui donne un démenti à sa conclusion. L'histoire monétaire, en effet, est loin de confirmer ses allégations.

Du reste les arguments ne manquent pas à M. Allard. Il en trouve partout. Il prend ici et là, au hasard, un chiffre, une citation, un fait, et les fait servir, bon gré mal gré, à sa cause. C'est ainsi qu'il veut presque faire du bimétallisme international un article de foi, le Pape, dans l'encyclique *Rerum Novarum*, ayant dit : « Nous avons tous un devoir à remplir, il s'agit du bien-être matériel des travailleurs. Si certaines lois ont pu compromettre le bien des faibles, il est du devoir de tous, mais surtout des catholiques, de poursuivre leur redressement. » Pour moi, je ne vois pas qu'il s'agisse là de bimétallisme plus que de toute autre chose, et le Pape serait assurément bien étonné de se trouver mêlé à cette affaire.

MAURICE ZABLET.

L'EXPANSION FRANÇAISE AU TONKIN. EN TERRITOIRE MILITAIRE, par LOUIS DE GRANDMAISON, capitaine au 131e d'infanterie. 1 vol. Plon, Nourrit et Cie éditeurs. Paris, 1898.

Pendant les deux années que M. le capitaine de Grandmaison a passées dans la région de Langson, il a fait, sous les ordres du colonel Galliéni, si nous en jugeons par son livre, d'assez bonne besogne. Il a, de plus, étudié de près les procédés et les résultats de notre administration au Tonkin et l'impression qu'il en a rapportée n'est pas précisément celle d'une admiration sans bornes. Les indigènes nous aiment moins qu'avant l'expédition, dit-il. Les exactions des mandarins continuent au même degré qu'autrefois, car leurs émoluments ne sont pas en proportion des frais qu'occasionne leur situation (ainsi le Tri-Chau (sous-préfet) de Dong-Dang ne touchait, lorsque l'auteur habitait cette région et probablement encore à présent, que 24 piastres par mois, alors qu'il lui en fallait 60 ou 80 pour vivre très modestement dans sa position. Son premier secrétaire, lettré, pourvu d'un grade de mandarinat, recevait 3 ou 4 piastres, alors que les boys étaient payés 8 à 9 piastres, un cuisinier 10 à 14 et un chef de chantier chinois pour la maçonnerie ou la charpente 30 à 50 piastres). Nous avons jalousement veillé à ce que les produits du Tonkin ou les nouvelles exploitations industrielles ne nuisissent pas aux importations de France. Quant aux colons, les seuls qui n'aient pas eu à se plaindre sont justement ceux dont le passage est le moins profitable au pays. « Le vrai colon, remarque M. de Grandmaison, celui qui ne demande rien à personne, ne peut pas percer. Il n'est pas d'entrave que l'administration ne lui rive, pas de tracasserie qu'il n'ait à supporter. On se croirait en France, avec cette aggravation que la solution de la plus petite difficulté demande six mois, car tous les fonctionnaires entretenus sur place ne

sont que les instruments de l'administration centrale. Toute affaire sérieuse se traite en France. » Comment, après ces affligeantes constatations, l'auteur peut-il dire et redire : « La France est un pays civilisateur pour les colonies, l'Angleterre un pays exploiteur. » N'est-ce pas là un préjugé chauvin, indigne d'un écrivain qui fait preuve, en quelques passages de son livre, d'un certain esprit économique. Plût au ciel que nous fussions des colonisateurs à la façon anglaise, nous n'aurions pas à notre actif une Algérie avec ses tristes scènes des dernières années, un Tonkin et Madagascar mal pacifiés !

Mais laissons là les considérations sur les résultats généraux de la politique suivie au Tonkin — M. de Grandmaison n'est pas le premier qui se soit élevé contre les errements de notre administration— et arrivons à ce qui est la raison d'être de cet ouvrage : l'organisation de la répression de la piraterie dans les régions limitrophes de la Chine.

Une des innovations les plus fécondes du colonel Galliéni fut, dit l'auteur, la création, sous le nom de secteurs, de commandements territoriaux peu étendus et exactement délimités, où le commandement militaire et l'administration politique réunis dans une seule main permettaient d'appliquer très largement ces deux principes fondamentaux de toute entreprise sérieuse : l'initiative et la responsabilité. La division des cercles importants en petits gouvernements de ce genre devint la base de l'organisation nouvelle des territoires militaires.

A la fin de 1893, dans le secteur de Dong-Dang, aux portes de Langson, le brigandage et la piraterie régnaient en maîtres. Dans l'intérieur, à part certains villages possédant quelques fusils et en état de se faire respecter, les habitants ruinés, inquiets, sans confiance, étaient constamment pris entre les exigences des pirates qui les exploitaient sans merci et les représailles des Français, incapables de les protéger, qui leur faisaient un crime de payer tribut aux pirates. Il fallait donc prendre pour but de nettoyer le pays des grosses bandes de pirates ; de protéger efficacement les habitants contre leur retour ; de les armer contre le brigandage, plus difficile encore à extirper que la piraterie et que seuls ils peuvent faire disparaître ; de leur inspirer confiance, les surveiller effectivement et se les attacher en améliorant leur existence.

Les colonnes militaires, remarque l'auteur, ne peuvent avoir la prétention de détruire les bandes de pirates ; alors même qu'elles le pourraient, le résultat ne serait pas en proportion avec l'effort nécessaire, car le personnel qui alimente ces bandes est illimité. L'action militaire doit avoir pour objet de dissocier les rassemblements organisés, de les chasser de leurs repaires et d'en poursuivre les débris pour les empêcher de se ressouder. On les met ainsi à la merci de la police faite par

les indigènes armés et convenablement soutenus qui les détruisent en détail ou les forcent à quitter la contrée.

Les bandes ne peuvent vivre et se dérober aux poursuites qu'avec la complicité des gens du pays, et la libre communication avec la Chine leur est d'absolue utilité. Le mieux est donc d'installer sur les frontières du haut Tonkin une série de postes fixes assez rapprochés et suffisamment outillés pour constituer un obstacle définitif à leurs mouvements.

Ce qui, non moins que l'organisation militaire formée sur ce plan, — et sans doute plus encore — débarrassa presque entièrement de la piraterie le secteur de Dong-Dang confié aux soins du capitaine de Grandmaison, ce fut l'embauchage des travailleurs nécessités par l'installation du poste et de ses dépendances. En effet, les soi-disant « réguliers » chinois ne sont que des mercenaires, gens sans aveu venus de partout, ne comptant pas dans l'armée chinoise, recrutés « à l'entreprise » par les mandarins chargés d'assurer la sécurité des frontières, employés et payés de façon intermittente. Leur engagement terminé, ils s'établissent souvent sur place et forment des villages militaires dans le voisinage des forts. Les mandarins les y encouragent du reste, car ils se constituent de la sorte une réserve d'hommes disponibles qui leur permet en temps ordinaire de réduire leurs effectifs et de faire ainsi de grosses économies. Mais cette réserve forme le plus fort contingent des bandes de pirates. La misère endémique qui a distingué jusqu'ici ces villages militaires faisait, à leurs habitants, du vol une nécessité. L'embauchage et l'emploi régulier à Dong-Dang de 6 à 800 coolies chinois, pendant plusieurs mois, en donnant aux pirates sans travail et aux soldats sans emploi un moyen de vivre honnêtement, diminua considérablement le brigandage local et laissa le répit nécessaire à la réorganisation du pays.

Les droits des commandants de secteurs militaires sont fort étendus, dit M. de Grandmaison, et ils jouissent dans leur section, au point de vue du gouvernement des populations, d'une très grande latitude. Tous les fonctionnaires indigènes leur sont subordonnés. Ils donnent directement les ordres ; répartissent les charges, les secours ; vérifient les rôles d'imposition ; touchent les impôts ; assurent le recrutement militaire, ordonnent des corvées ; reçoivent et examinent les demandes ou les réclamations des habitants ; dirigent la police et surveillent les fonctionnaires. Le régime militaire n'est pas sans inconvénient, l'auteur lui-même l'avoue, mais il ajoute que dans les provinces frontières le régime civil est encore impossible pour de longues années. Les plus graves reproches que l'on puisse adresser au régime militaire, c'est de manquer de souplesse, d'être parfois peu respectueux de la légalité —

à dire franc, l'administration civile n'est guère meilleure sous ces deux rapports qui sont le plus généralement affaire de conscience et de tact — puis, surtout, d'avoir un personnel trop peu préparé aux fonctions d'administrateur et très instable. Avec le système en vigueur, peut-on exiger que les officiers s'installent sans désir de changement? Ils n'obtiennent d'avancement qu'en suivant les grosses colonnes. C'est un tort, remarque l'auteur, puisque, quel que soit le bon vouloir des chefs militaires, il leur faut ou décourager les officiers administrateurs en leur imposant contre leur gré des fonctions sans profit, ou leur rendre difficile tout travail sérieux, toute entreprise de longue haleine en les appelant à concourir comme les autres aux opérations actives en dehors de chez eux.

S'il ne s'agissait d'une question d'administration, le problème serait promptement résolu, mais comme il faudra sans doute attendre longtemps avant qu'il ne le soit, le mieux est de rechercher quelles sont les mesures à prendre, sous le régime actuel, pour arriver à la pacification complète des provinces frontières et à l'amélioration du sort des populations de ces régions. Voici celles que l'auteur préconise : Former des « marches militaires » assez solidement occupées pour opposer un obstacle sérieux au mouvement des bandes de pirates entre la Chine et les provinces riches du Delta. Faire aux habitants des hautes régions, afin de s'assurer leur entier concours en toute circonstance, une situation privilégiée : ainsi ne les charger que d'un impôt modéré, soigneusement réparti et rigoureusement exigé; réduire les corvées au minimum et les appliquer sur place à des travaux d'utilité publique; n'employer le service militaire régional qu'à la garde du pays; se montrer très tolérant en matière douanière car la moindre fausse manœuvre sous ce rapport ferait immédiatement renaître la contrebande et par conséquent la piraterie; faciliter les transactions; encourager les cultures riches par la diminution ou la suppression des taxes dont elles sont chargées; organiser l'instruction professionnelle dans les villages et instituer le crédit agricole. Au reste, ajoute M. de Grandmaison, au point de vue économique, ce régime d'exception s'impose, pour la région de Langson tout au moins. L'agriculture est actuellement, et sera probablement toujours le seul moyen d'existence, la seule richesse de cette partie du Tonkin. La principale culture est celle du riz. Le léger excédent que produisent quelques villages sert aux échanges avec les Chinois. Mais dans un avenir peu éloigné cette production, même augmentée, ne suffira plus; le mieux serait de provoquer dès maintenant des plantations de badiane. Cet arbre qui fournit une huile ou essence (anis étoilé) recherchée en Europe par la droguerie et la parfumerie, croît très lentement; il commence à produire d'une

façon insignifiante vers 15 ans, entre en plein rapport vers 18 ou 19 ans et meurt branche par branche vers 60 ou 70 ans. La plantation de la badiane est assez dispendieuse ; les semis exigent beaucoup de soins et la valeur marchande de chaque pied mis en terre peut atteindre 30 à 50 cents (1 franc à 1 fr. 50). Chaque paysan apporte sa récolte au four banal. L'essence est achetée par les Chinois qui parcourent les villages; généralement la récolte leur est déjà engagée par les imprévoyants cultivateurs. La badiane entre en circulation par Canton ; son marché européen est Londres. En 1894, le picul (60 kilogrammes) d'essence se vendait sur place de 300 à 320 piastres (850 à 900 francs). En 1895, la récolte ayant été presque nulle, il est monté à 350 piastres (environ 1.000 francs), ce qui est exceptionnel. Il faudrait, dit M. de Grandmaison, non seulement encourager la plantation, mais encore augmenter le rendement en perfectionnant la distillation, et tenter de faire diriger le commerce de ce produit vers nos ports du Tonkin.

Un des meilleurs moyens d'activer la plantation de la badiane, ce serait de diminuer les taxes dont est chargée cette culture. Le cultivateur paie un droit annuel de 25 cents pour chaque arbre en âge de rapporter. Ce taux est exagéré, on devrait le ramener à 10 cents au plus. On pourrait aussi distribuer des graines et des plants aux communes pauvres. Au reste, les habitants de la région de Langson, et particulièrement à Dong-Dang, n'ignorent point les avantages de cette production et l'entreprennent — mais sur une trop petite échelle — dès que le rétablissement de la sécurité le leur permet.

Ce dont le pays frontière aurait encore grand besoin, c'est de la modification du régime de la propriété et de la répartition de l'impôt. Les lois régissant la propriété ont été faites par les Annamites qui ont toujours préféré la propriété collective ; elles ne sauraient donc équitablement s'appliquer aux habitants des hautes régions qui ont toujours marqué un goût prononcé pour la propriété individuelle. De plus, la classification des terres, pour les rôles d'imposition, est basée sur celle des plaines fertiles du Delta ; les terrains pauvres des provinces frontières devraient être tout différemment taxés.

Afin de compléter son étude sur l'état économique de la région de Langson, M. le capitaine de Grandmaison examine la situation de l'industrie et du commerce, puis se demande quel est l'avenir de la colonisation dans cette partie du Tonkin. L'industrie n'existe pas, est-il obligé de constater ; les matières premières sont rares, la main-d'œuvre manque totalement, et, en dehors du chemin de fer, qui sert à amener les produits du bas Tonkin, les voies de communication sont à l'état d'ébauche. Le commerce, tout local, est presque entièrement entre les mains des Chinois fixés dans le pays. Dans de telles condi

tions l'émigration n'est pas à conseiller; aux hommes actifs, entreprenants et pourvus de capitaux qui voudraient chercher hors de France l'utilisation de leur énergie, le Delta offrira de plus grandes probabilités de réussite.

En somme le tableau que nous montre M. de Grandmaison ne se présente pas sous de riantes couleurs, mais puisqu'on s'est engagé dans l'affaire tonkinoise, il faut tâcher d'en tirer le meilleur parti possible, aussi bien pour les indigènes que pour la métropole. Il n'y aura pas trop pour cela du concours de toutes les bonnes volontés, militaires et civiles.

M. LR.

Aux fjords de Norvège et aux forets de Suède par Charles Rabot. 1 vol. contenant 48 illustrations et 4 cartes. Hachette et Cie, éditeurs. Paris, 1898.

Si l'on continue, en France, à ignorer les pays du Nord, ce ne sera pas la faute de ceux de nos compatriotes qui, les ayant visités, en ont rapporté de copieuses études informatrices ou descriptives. M. Rabot qui a maintes fois parcouru ces contrées s'applique, dans ce nouvel ouvrage, à nous les faire connaître et à nous en faire apprécier les institutions et les habitants. Peut-être est-il même un peu suspect de partialité à leur endroit, mais enfin mieux vaut excès d'indulgence dans les jugements portés sur autrui que systématique dénigrement.

Lisez, dit-il, dans Tacite les mœurs des Germains, vous aurez une description très exacte de la vie des Norvégiens. Un *gaard* est un appartement composé de plusieurs maisons. Souvent, à l'écart, sur le bord de la forêt, apparaît, solitaire, une pauvre petite cabane, c'est la demeure d'un ouvrier agricole. Les Scandinaves ont un tel sentiment d'indépendance que les domestiques d'une exploitation rurale ne logent généralement pas chez les maîtres. Leurs gages consistent en un salaire fixe très modique (1 fr. 60 par jour, sans nourriture) et dans les produits d'un terrain dont le propriétaire leur abandonne la jouissance. Tous les efforts de ces travailleurs tendent à se constituer un pécule qui leur permette de construire une chaumière sur leur concession. Les *gaard* sont presque tous cultivés par leurs propriétaires; sur l'ensemble du pays 8 p. 100 seulement des terres sont données à bail. D'année en année cette proportion diminue, tandis que le nombre des petites propriétés augmente. La terre, ardemment convoitée, est très morcelée : la surface des terres à blé est de 185.600 hectares et le nombre des exploitations rurales dépasse 207.000. La classe si nombreuse des paysans propriétaires décide, par ses votes, des destinées

de la nation ; la plupart sont de farouches radicaux, aussi réfractaires au socialisme moderne qu'ennemis du rôle actuel de l'État. La commune souveraine, tel est, pour eux, l'idéal de l'organisation sociale.

Dans certaines régions la principale ressource est l'exploitation des bois. Plusieurs paysans sont, dit-on, propriétaires de vastes futaies dont la valeur atteint un million. La richesse n'a pas modifié leurs habitudes ; ils sont restés simples, avenants pour tous et dédaigneux du luxe.

L'honnêteté norvégienne ne saurait être trop exaltée, et multiples sont les exemples qu'on en pourrait citer. L'auteur raconte qu'un jour, au moment de quitter une station de poste, un paysan lui apporta un gros paquet pour le remettre à l'un de ses parents. Sur l'observation qu'il ne connaissait ni le destinataire ni sa maison située à quelque distance de la route : « Qu'à cela ne tienne, lui répondit-on, près du premier pont que vous rencontrerez vous verrez à droite un chemin, déposez le paquet en cet endroit. Quand Ole Nielsen passera par là, il le prendra. — Mais si d'autres passent avant lui et s'approprient le paquet ». A ces mots le brave homme regarda son interlocuteur avec surprise et dit gravement : « Le nom de Nielsen est sur l'enveloppe, cela suffit. »

Après la pêche de la morue et du hareng, l'exploitation du voyageur est devenue la principale industrie de la Norvège occidentale. « Mais, dit M. Rabot, je dois m'empresser d'ajouter que les indigènes savent conserver une juste mesure et qu'au cours de mes huit voyages, tant dans le nord que dans le sud, jamais je n'ai eu à me plaindre de la moindre exaction ni de la plus légère tromperie. »

On sait que la Norvège est le pays par excellence de l'individualisme. Dès le plus jeune âge, par les mœurs et l'éducation, l'enfant prend conscience de sa force Le régime scolaire développe chez lui l'initiative et l'amour de la liberté. L'internat n'existe pas. Dans les campagnes les écoles sont très éloignées des habitations et, pour aller en classe, les enfants doivent souvent parcourir 7 ou 8 kilomètres. L'hiver surtout, comme les ponts ne se trouvent guère que sur les grandes routes, les dangers à éviter sont nombreux. Les écoliers doivent donc de bonne heure exercer leurs facultés et leur énergie pour surmonter les difficultés. On ne saurait être surpris que des hommes, habitués dès le sortir de l'enfance à ne compter que sur eux-mêmes, supportent peu l'ingérence administrative. Empressons-nous de dire que jusqu'ici la tutelle a été légère. Les Norvégiens — dont tous les voyageurs s'accordent à constater la haute moralité et le respect de la loi — sont le peuple le moins administré de l'Europe, dit M. Rabot. Le long de la route on ne voit ni mairie ni gendarmerie. Dans les campagnes il n'existe

aucune force de police, elle est du reste inutile par suite de la faiblesse de la criminalité. Par 1.000 habitants les statistiques enregistrent dans les communes rurales moins d'un crime ou délit. Les communes gèrent leurs affaires elles-mêmes, et dans les campagnes le pouvoir central n'est représenté que par un seul agent, un *lensmand* chargé des diverses fonctions dévolues chez nous à trois ou quatre bureaucrates. Il est à la fois officier de police, percepteur et représentant de tous les départements ministériels; seule l'instruction publique et les affaires religieuses ne sont point de son ressort. Ces *lensmand* sont très peu nombreux : dans toute la Norvège — grande comme les 3/5e de la France — on n'en compte guère plus de quatre cents. Aux différents degrés de la hiérarchie toutes les fonctions sont également concentrées dans une seule main ; les préfets (amtmand) et les sous-préfets (foged) sont en même temps agents administratifs, judiciaires et financiers.

L'organisation religieuse rappelle par certains côtés celle qui existait en France avant la Révolution. Le clergé est le plus grand propriétaire foncier de la Norvège et, suivant les paysans, les ministres de Dieu — dont l'honorabilité de mœurs est au-dessus de tout soupçon — s'occupent trop des biens de ce monde.

L'enseignement primaire et secondaire est absolument libre; point n'est besoin de produire un diplôme pour ouvrir une école. L'État se réserve seulement un droit de contrôle. Si après examen des élèves la commission de surveillance scolaire juge l'enseignement de certains établissements insuffisant, elle peut obliger les parents à envoyer leurs enfants dans une école publique. Loin de monopoliser l'enseignement secondaire l'État favorise au contraire les institutions libres en accordant à quelques-unes d'entre elles le droit de conférer à leurs élèves des diplômes, correspondant à la première partie de notre baccalauréat. A Kristiania, sur cinq gymnases, un seul appartient à l'Etat ; les quatre autres établissements jouissent du privilège du plein exercice. Dans le programme des écoles primaires et secondaires l'instruction religieuse est obligatoire. La direction de l'enseignement primaire est confiée au clergé luthérien. Les pasteurs président de droit les commissions scolaires communales et les examens annuels ; les évêques nomment les instituteurs, inspectent les écoles et, dans leurs tournées examinent sur les matières religieuses les enfants élevés dans leurs familles.

L'Université de Kristiania, la seule existant en Norvège, a été fondée, en 1811, sur le modèle des établissements d'instruction supérieure d'Allemagne. Ses professeurs jouissent d'une autorité morale considérable, et dans la société, occupent le premier rang. La plupart sont

d'intrépides voyageurs et comptent à leur actif de nombreuses et fécondes explorations. Parmi la jeunesse norvégienne, l'étudiant a lui aussi un prestige extrême. Du haut en bas de l'échelle sociale, les Norvégiens s'intéressent aux sciences naturelles et le prouvent par les dons et subventions dont ils comblent les expériences scientifiques. Incontestablement, remarque M. Rabot, dans les différentes couches sociales, le niveau intellectuel est plus élevé que dans nos pays qui se piquent de marcher à la tête de la civilisation.

La société norvégienne est fort curieuse à observer à cause du mélange de tendances égalitaires et de recherche des distinctions. Le Storthing constituant de 1814 a aboli les titres nobiliaires par voie d'extinction et il n'existe plus actuellement en Norvège qu'une seule personne titrée. Mais les lois sont impuissantes contre la vanité, et aujourd'hui on attache un prix infini aux distinctions. Les fonctions à la cour — chambellans ou dames d'honneur — sont âprement disputées. Lorsqu'on ne peut prétendre à de pareils titres, on se rabat sur celui de consul. Pour les négociants c'est le signe extérieur d'un rang social. Même auprès des paysans, la noblesse jouit d'une énorme considération. Pourtant quelques-uns d'entre eux peuvent, de par l'ancienneté de leurs aïeux, aller de pair avec la véritable aristocratie, puisque plusieurs familles sont vieilles de trois ou quatre siècles et établies sur le même gaard depuis cette lointaine époque.

La froideur des Scandinaves provient le plus souvent de leur timidité. Ils craignent les moqueries des étrangers, redoutent l'esprit gouailleur et se tiennent sur une prudente réserve ; mais qu'on aille à eux simplement, on découvre presque toujours une bonté touchante et une obligeance inépuisable. Leur amitié est solide, durable et sûre. Le seul défaut que M. Rabot leur ait découvert, c'est l'entêtement.

Il y a trente ans encore, le français était l'idiome employé par les Scandinaves pour communiquer aux étrangers leurs idées ou leurs recherches. Aujourd'hui, dans tout le Nord, l'anglais est la langue du commerce, l'allemand le langage scientifique, et le français, celui de luxe. Tout le monde vante son élégance et sa souplesse, de même qu'on admire la qualité des produits industriels de France, mais on ne se sert guère plus de l'une que des autres.

On sait que par le chiffre de son tonnage, la marine marchande norvégienne occupe le deuxième rang, après l'Angleterre et les États-Unis. Ses 2 millions d'habitants possèdent (en 1896) une flotte jaugeant 1.566.558 tonnes. La plus grande partie appartient aux villes du Skagerak (1.066.558 tonnes). Telle bourgade de 7.000 âmes, comme Tønsberg, est le port d'attache d'une flotte plus forte que celle du Havre. Les pêcheries sont la principale industrie de la Norvège occidentale.

En 1896, la valeur des produits de la pêche s'est élevée à plus de 30 millions de francs, et le nombre des indigènes qui ont pris part à la capture de la morue, du hareng et du maquereau, a atteint le chiffre de 133.000. Après la pêche, l'industrie pastorale est une des principales ressources du pays : elle est particulièrement développée dans trois départements. Leur production alimente surtout les habitants : le surplus est exporté sous forme de beurre, lait condensé et fromage ; mais, en Norvège, cette exploitation est loin d'avoir atteint le degré de perfection des produits de la Suisse et des Alpes françaises.

La location, aux Anglais, des rivières saumonneuses est encore pour les Norvégiens une source de profits : ils exigent deux ou trois mille francs pour le moins, suivant la longueur des cours d'eau, et l'abondance du poisson ; de plus, les propriétaires se réservent la majeure partie du saumon capturé. Du Lindesnaes à la frontière russe, toutes les rivières à saumon sont ainsi affermées ; les cours d'eau de la Laponie, infestés de moustiques, sont aussi recherchés que ceux de la Norvège méridionale.

Au reste, les Norvégiens sont gens pratiques et ne négligent aucune occasion de bénéfices. Malheureusement, les ressources de la Norvège n'augmentent pas en raison de l'accroissement rapide de sa population. La plus grande étendue du pays reste rebelle à tout défrichement, la terre arable fait défaut, et sauf dans quelques districts privilégiés, la récolte obtenue au prix de grands efforts ne donne qu'un produit peu rémunérateur. Aussi l'émigration est-elle fort nombreuse. Presque tous les émigrants — excellents travailleurs — s'installent dans le Wisconsin, le Minnesota, l'Iowa et l'Illinois, sans espoir de retour.

« A tous les hommes politiques, je conseille un voyage en Norvège, dit M. Rabot. Ils verront un Etat gouverné suivant deux grands principes partout proclamés, mais fort peu pratiqués : l'honnêteté et le respect de la liberté d'autrui. Le pouvoir exécutif est strictement cantonné dans le rôle d'administrateur. A part les ministres et quelques grands dignitaires, les fonctionnaires sont inamovibles, et ne peuvent être révoqués qu'en vertu d'un jugement. De là une indépendance absolue de tous les employés. La loi distingue en eux deux personnalités complètement séparées : l'administrateur et le citoyen. Le gouvernement ne se préoccupe nullement des actes et des opinions du citoyen, qui peut être radical ou conservateur, prendre activement part aux luttes électorales, sans être jamais inquiété.

La Constitution de la Norvège date de 1814, on sait les modifications demandées à l'acte d'union ; une fraction importante du peuple norvégien désire même une organisation complètement indépendante de la Suède. Les rapports entre les deux pays, surtout dans la partie

méridionale, auraient pu être améliorés dans une certaine mesure, constate l'auteur, en augmentant les occasions de réunion. Les chemins de fer, qui appartiennent à l'État, auraient dû multiplier le nombre des trains et abaisser les tarifs ; on n'y a pas songé. Dès la frontière des deux pays, — séparés par une ligne de douanes — on remarque la différence de caractère des deux peuples. En Norvège, les agglomérations rurales sont rares ; en Suède, par contre, les hommes se groupent volontiers en villages et en bourgs. Tous les Suédois ont le culte des traditions de leur patrie ; les Norvégiens, profondément démocrates, sont surtout préoccupés de liberté et d'indépendance.

De Charlottenbourg à la Baltique, et de Malmœ au cercle polaire, c'est partout la même suite de landes, d'arbres verts et de clairières cultivées, avec prédominance des unes ou des autres, suivant les régions. Les milliers de lacs inclus au milieu de la forêt et les mamelons rocailleux épars dans la verdure de la Suède centrale forment avec la Finlande la zone de transition entre les âpres montagnes norvégiennes et l'immense plaine boisée de la Russie septentrionale. La côte suédoise, comme celle de la Norvège, est une dentelle de fjords ; mais ces baies, au lieu de s'ouvrir dans l'épaisseur des hautes montagnes, s'étendent entre des terres basses, couvertes le plus souvent de forêts d'arbres verts.

Après Stockholm, la ville de pièces d'eau et de squares, nous suivons l'auteur dans les vallées de la Dalécarlie où, après avoir traversé Falun — curieuse par ses usines aussi nombreuses que variées, et par ses mines exploitées fort avant le XIIIe siècle, et fournissant principalement du cuivre (400 tonnes), un peu d'argent (300 kilogrammes) et d'or (90 à 100 kilogrammes) — il nous fait assister à la sortie de la messe à Leksand pour regarder les seuls habitants de ces régions, qui aient conservé les anciens costumes du pays. « Nulle part en Europe, dit M. Rabot, sauf dans quelques coins oubliés de la Cornouaille bretonne ou sur les rives du Volga, au milieu des populations primitives, le spectacle de la population n'est aussi pittoresque et ne donne une vision aussi nette des âges passés. A elle seule, cette scène inoubliable mérite d'être vue. Pour une fois, la réalité répond à l'attente, et même la dépasse. »

En butinant de droite et de gauche dans l'ouvrage de M. Rabot, nous n'avons donné qu'une faible idée de ces intéressants pays avec lesquels il est si regrettable que nous n'ayons plus que de rares relations. Espérons que dans un prochain avenir nous saurons rendre plus nombreuses les occasions de contact.

M. LR.

Guerre et Christianisme, par Jean de Triac. In-16. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1896.

Il fut un temps où les chrétiens, non seulement ne faisaient pas la guerre, mais pratiquaient le pardon des injures, la non résistance au mal, et où Tertullien pouvait dire : « Croyez-vous qu'il soit permis à un chrétien d'abjurer père, mère, et toute espèce de prochain que la loi ordonne de respecter et d'aimer, de vivre l'épée à la main, quand le Seigneur a déclaré que quiconque se servirait de l'épée périrait par l'épée ? Ira-t-il au combat, lui, le fils de la paix, à qui la dispute même n'est pas permise ? Infligera-t-il à autrui les chaînes, la prison, les tortures et les supplices, lui qui ne sait pas venger ses propres injures ? Combien d'autres actes, dans le service militaire, qui ne peuvent être envisagés que comme des prévarications. »

Cette conduite fut certainement un des principaux facteurs des progrès du christianisme.

Si l'Eglise est immuable, il paraît que ses idées et sa morale ne le sont pas, car elle n'a pas tardé à changer de manière de voir et de faire. Au moyen âge, nous voyons apparaître les prélats guerriers ; sous l'ancien régime, s'ils cessent de faire la guerre, ils continuent d'appeler, par leurs prières, les bénédictions du « Dieu des armées » sur les belligérants, et de chanter des *Te Deum* après la victoire.

Si, du moins, les évêques n'approuvaient que les guerres défensives, passe encore, mais jamais guerres n'ont eu plus manifestement pour but l'ambition d'un seul homme que celles du premier empire. Or, les évêques du temps font la plus plate apologie et de la guerre et du guerrier qui la provoque et la dirige. M. de Triac cite de bien curieux mandements de ce genre.

Aujourd'hui encore, autant ou plus que jamais, les vœux et les prières de l'Eglise sont toujours acquis aux entreprises de conquêtes ; la plupart des théologiens les plus notables ne tarissent pas quand il s'agit de faire l'apologie de la guerre. Que dis-je, l'apologie ? Ils en font l'apothéose. Suivant les traces de Joseph de Maistre, ils ne se contentent pas de la tolérer et de la proclamer nécessaire, ils la préconisent comme un bienfait de Dieu !

M. de Triac, catholique convaincu et intransigeant, disciple de Gratry, de Lacordaire et même de Tolstoï, se propose, dans le volume que nous avons sous les yeux, de ramener ses coreligionnaires à la doctrine primitive de l'Eglise.

Le Décalogue a dit : Tu ne tueras pas. L'Evangile dit : Aimez-vous les uns les autres, pardonnez les injures et les offenses qui vous sont

faites. L'auteur ne sort pas de là, et il n'y a pas moyen, en effet, d'en sortir logiquement.

Le commandement : tu ne tueras point, est absolu ; il condamne tout homicide. Si la guerre est d'ordre divin, dit M. de Triac, on pourra se demander combien d'hommes, au juste, il faut avoir tué ou fait tuer pour que l'action soit bonne ! A partir de quel nombre d'hommes l'homicide cesse d'être un crime pour devenir l'accomplissement d'une loi du monde spirituel. Si la guerre est licite, pourquoi pas le duel ? Pourquoi pas les combats de gladiateurs ? Pourquoi pas les sacrifices humains ? Pourquoi le vol, l'adultère, ne seraient-ils pas aussi bien permis que la guerre ? Car le commandement du Décalogue n'est pas plus formel, plus impératif d'une part que de l'autre. Si la guerre est un fléau envoyé de Dieu, comme la peste, la lèpre, la famine, le choléra, pourquoi combattre ceux-ci et respecter celle-là, ou pourquoi, après avoir tant lutté contre ces derniers fléaux, respecter le premier ?

Et voyez l'absurdité de notre système, qui consiste à invoquer le Dieu des armées. Les Européens n'ont qu'un Dieu, chacun l'invoque pour son compte et lui chante des *Te Deum* quand il est victorieux, comme si Dieu, le père commun, pouvait se réjouir de voir l'un de ses enfants écraser l'autre !

Les païens étaient du moins plus logiques que nous ne le sommes. Ils avaient aussi un Dieu de la guerre, mais il n'était pas en même temps le Dieu de la paix ! Les Grecs et les Troyens étaient plus sensés que nous quand ils se figuraient les dieux de l'Olympe divisés en deux camps, comme eux-mêmes ; mais nous, nous sommes réduits à nous partager le même Dieu, qui favorise tantôt l'un, tantôt l'autre, pour nous aider à nous égorger mutuellement... Et il a dit : « Tu ne tueras pas ! ! »

On objecte que ce commandement ne concerne que les individus et non les nations.

Qu'en savez-vous ? répond M. de Triac, qui vous l'a dit ? alors qu'on ne voit rien de pareil, ni dans l'Ancien ni dans le Nouveau Testament ? « Le Dieu du ciel et de la terre est-il donc seulement le Dieu des hommes pris séparément, pour n'avoir le droit de régler que leurs rapports entre eux ? N'est-il donc plus leur Dieu quand ils sont assez nombreux pour former une nation, puisque, d'après eux, ses paroles ne s'adressent plus à eux. »

L'auteur aurait pu ajouter : Si l'homicide n'est défendu qu'aux individus isolés, il leur suffira de se réunir à plusieurs pour le commettre, et ils seront innocents !

Discutant les conférences de Mgr d'Hulst, lequel, non seulement approuve la guerre, mais représente le tribunal de l'Inquisition et l'in-

tervention du bras séculier dans les causes d'hérésie comme l'*ordre idéal des sociétés*, M. de Triac s'écrie : « S'il en était réellement ainsi, la science et la raison surpasseraient de beaucoup la religion, et, nous l'avouons, en lisant ces conférences de Mgr d'Hulst, nous avons failli perdre la foi et nous rallier à la morale idéale de M. Berthelot. »

J'incline fort à croire que M. de Triac a déjà perdu la foi sans qu'il s'en aperçoive. En effet, le système de la non-résistance au mal suppose que la nature humaine est bonne au fond, et que le malfaiteur se corrigera mieux par la douceur que par la rigueur. Or, le péché originel, qui fait la base du catholicisme, pose en principe que l'homme est mauvais, que les intérêts des hommes sont antagoniques ! Il faut donc choisir et, si M. de Triac n'a pas encore opté, par l'harmonie des intérêts nous pensons qu'il y viendra, car il cite plusieurs fois M. de Molinari, et notamment le passage suivant :

« Heureusement, depuis un siècle, la science économique a commencé à substituer à cette fausse vue de l'organisation sociale, — l'opposition de la morale et de l'intérêt — un système fondé sur une observation moins superficielle de la nature et de la société. Ce système proclame que les intérêts ne sont pas antagoniques, mais qu'ils sont, au contraire, harmoniques, ce qui signifie que le profit de l'un fait le profit et non le dommage de l'autre, et par conséquent qu'on peut satisfaire son intérêt sans blesser la morale. »

Guerre et Christianisme est un excellent livre - « livre de bonne foi », comme dirait Montaigne ; écrit avec une conviction profonde et une grande sincérité. Malheureusement, il n'aura pas tout le succès qu'il mérite. M. de Triac mécontentera ses coreligionnaires, qui garderont un prudent silence, et ne contentera pas les soi-disant librepenseurs, non moins intolérants, pour la plupart, que les catholiques. C'est dommage ; et l'auteur n'en a que plus de mérite d'avoir ainsi marché droit vers ce qu'il croit la vérité, sans tenir compte des obstacles qui obstruent la route, sans courir après la popularité.

H. Bouet.

Bibliothèque de philosophie contemporaine. La philosophie sociale du xviiie siècle et la Révolution, par Alfred Espinas, in-8° Paris. Félix Alcan, 1898.

Un cours d'histoire de l'économie sociale a été fondé à la Faculté des lettres de Paris par M. le comte de Chambrun en 1894 et M. Espinas en a été chargé. C'est de là qu'est sorti le présent volume. Le comte de Chambrun étant disciple de Le Play, il est naturel que le cours fondé par lui s'inspire de la méthode de cet « économiste d'un nouveau genre »,

méthode qui consiste, dit M. Espinas, non pas à chercher les moyens de multiplier la richesse, mais à « découvrir comment la paix peut être conservée ou rétablie entre le capital et le travail, entre l'entrepreneur et l'employé. »

Par qui ou par quoi cette paix peut-elle être troublée ? C'est ce que M. Espinas ne nous explique pas très clairement. « L'économie sociale, dit-il, c'est la politique qui a pour but non le développement et le maintien des groupes sociaux, mais le bonheur des individus... La suppression du mal social, voilà le problème essentiel de l'économie sociale. »

Cette définition ne nous paraît pas tout à fait d'accord avec les idées du chef de l'école. S'il nous en souvient bien, Le Play met à la base de son système le groupe social, la famille et non l'individu.

Il est vrai que, d'autre part, M. Espinas dit que « la société est la première dans la série des biens, que, par conséquent, les individus lui sont subordonnés et que, riches et pauvres, nous devons nous considérer tous comme des moyens pour le maintien et le développement de l'organisme social » ; mais cela ne fait qu'accroître notre incertitude sur la nature de l'économie sociale et sur ses ressemblances ou ses différences avec le socialisme.

Qu'est-ce donc que le socialisme, d'après l'auteur ? De même que l'économie sociale, le socialisme veut aussi la suppression du mal social ; le but est le même, les moyens seuls diffèrent. « Le socialisme ne veut pas que le malheureux se résigne, il lui dit : Tu souffres ; voilà les auteurs de ton mal. Ils t'ont spolié : révolte-toi et dépouille-les à ton tour ! »

M. Espinas condamne le socialisme, mais il ne nous paraît pas donner de raisons suffisantes de sa réprobation. « La justice est le droit, dit-il, c'est-à-dire la rénonciation à toute violence : la Révolution, c'est la force ; si la guerre des classes commence une fois légitimement, au nom de quel principe lui imposerons-nous un terme ? »

Rien n'est plus vrai, il s'agit de savoir qui a commencé à violer la justice ; si le socialisme dit vrai dans les paroles que lui prête l'auteur, ce n'est pas lui. Qui est-ce ? Le commerce libre, c'est la justice ; l'industrie libre, sous toutes ses formes, c'est encore la paix et la justice. « La Révolution, c'est la force. » Contre qui se dirige la Révolution ? Contre le gouvernement. Le gouvernement n'est-il pas aussi la force ? N'est-ce pas souvent lui, — non par malice, mais par ignorance bien intentionnée —, qui spolie et fait souffrir le malheureux réduit à la révolte ?

M. Espinas s'attache à montrer que le socialisme a été la cause principale des guerres civiles. Le socialisme, dit-il, formulé par Philéas et Platon, a amené la chute de la plupart des cités helléniques. Il a reparu

à la Renaissance dans l'œuvre d'un lettré, l'*Utopie* de Morus, et les anabaptistes ont tenté tumultueusement de le réaliser en Allemagne peu de temps après. Il est un des facteurs de la Révolution française dont la conspiration de 1796 a été l'épilogue naturel. Il s'est reconstitué peu à peu et a de nouveau éclaté en 1848.

On voit que M. Espinas raisonne *in modo et figura* : *Post hoc, ergo, propter hoc*, comme si le socialisme et les révolutions étaient des générations spontanées, des effets sans causes. Quand on médite l'histoire, il y a beaucoup plus lieu de s'étonner de la rareté des révolutions et de leur courte durée que de leur fréquence. Socialisme et révolutions ne sont que des manifestations du mal social et des réactions, plus ou moins intelligentes, contre lui. C'est à leurs propres causes qu'il faut remonter, si l'on veut trouver la solution du problème social.

M. Espinas fait trop d'honneur aux écrivains socialistes et attache à leurs publications beaucoup plus d'influence qu'elles n'en exercent réellement. Les idées exposées dans ces ouvrages : égalité, communauté des biens, ne sont pas si difficiles à concevoir que les anabaptistes et les sans-culottes n'aient pu les découvrir d'eux-mêmes sans le secours de Morus ou de Morelli.

S'il y a eu des révolutions précédées ou accompagnées de publications socialistes, ou bien plus grand nombre ont éclaté sans cela.

Il nous semble donc que l'économie sociale de Le Play-de-Chambrun-Espinas ne remonte pas suffisamment à la source des maux sociaux pour en découvrir les remèdes.

Cette question de principe mise à part, le livre de M. Espinas, malgré les longueurs qui sont la caractéristique des cours universitaires, renferme nombre de documents intéressants sur les publicistes du XVIIIe siècle. L'auteur s'est proposé de prouver que le socialisme ne remonte pas seulement à Marx, ni même à Saint-Simon et Fourier, comme beaucoup le croient, et que tout ce qu'il y a d'essentiel dans le socialisme moderne se trouve, au moins en germe, et adapté aux conditions spéciales de l'époque, dans les écrits des philosophes du XVIIIe siècle.

Mably a été partisan de la propriété collective, Helvétius de l'impôt progressif et de l'exhérédation légale, Linguet a formulé la loi d'airain et soutenu la responsabilité du riche dans la misère du pauvre. Mercier a proposé la substitution des bons de travail à l'argent. Le cri de guerre de Marx : « Prolétaires, unissez-vous » a été indiqué, sinon formulé, par Helvétius lorsqu'il a dit : « Si les voleurs forment le plus petit nombre, pourquoi ne succombent-ils pas sous les efforts du plus grand ? A quoi doivent-ils leur salut ? A l'impossibilité où se trouvent les volés de se donner le mot ! » Et par Sylvain Maréchal disant : « Nous

sommes trois contre un ; notre intention est de rétablir les choses sur leur ancien pied, c'est-à-dire sur la plus parfaite et la plus légitime égalité. »

Les socialistes de la Révolution n'ont pas laissé grand'chose de nouveau à dire aux modernes. Ils ne leur ont pas non plus laissé grand'chose à faire. La plupart des réformes préconisées encore aujourd'hui ont été expérimentées sous la Révolution et avec insuccès.

Des ateliers nationaux furent créés ; 30.000 ouvriers y furent admis « puis il fallut se rendre à l'évidence, la plupart des prétendus ouvriers n'étaient réguliers que pour toucher la paye. » Des indemnités (autant dire des traitements) furent demandées et accordées pour les électeurs. Des enfants furent élevés en commun aux dépens de la République, c'est-à-dire des contribuables. Et c'étaient les sans-culottes, les citoyens *non atteints par l'impôt*, « dont la probité, le patriotisme et l'attachement à la constitution — et encore plus l'intérêt — garantissaient la fidélité » qui établissaient les impôts devant subvenir à ces services.

On dira peut-être que c'est parce que ces mesures n'ont pas été poussées assez loin que la Révolution a échoué ?

La vérité est exactement le contraire de cette objection. Pour faire face à tous ces gaspillages, il fallut mettre en coupe réglée d'abord les aristocrates, nobles et prêtres, puis le haut commerce et l'industrie, puis la classe moyenne et enfin jusqu'aux petits boutiquiers. C'est cet excès d'exploitation qui suscita la réaction.

« Je vois toujours, disait Hébert en 1793, les mêmes hommes disposer de toutes les places. Rien n'a changé, si ce n'est la situation du peuple dont les malheurs vont toujours croissant. » Ces mêmes hommes étaient en réalité les sans-culottes. Au printemps de 1796, 30.000 sont installés à Paris dans des places rétribuées, dont un grand nombre donnent lieu à de copieux bénéfices supplémentaires.

« On s'étonne souvent, ajoute M. Espinas, que la Terreur ait duré : la vraie raison, c'est qu'une multitude de petits fonctionnaires en vivaient. Si les tribunaux révolutionnaires avaient cessé de couper des têtes, les jurés auraient perdu leur traitement, et, ne pouvant faire autre chose, ils seraient morts de faim. De même pour le personnel des prisons et pour tous les parasites du système. »

Voilà pourquoi « étreinte par la misère, énervée par l'attente tumultueuse de chaque jour aux distributions de pain, de bois et de charbon, forcée de reconnaître que ni l'exécution du roi, ni celle des Girondins, ni celle des Dantonistes et des Hébertistes, ni celle de Robespierre et de tant d'autres, ni les « journées » maintes et maintes fois répétées, ni la guerre aux riches n'avaient changé son sort, » la population ouvrière des grandes villes et de Paris laissa faire l'homme de Brumaire. Et les mêmes causes produiront toujours les mêmes effets.

L'étude sur Babeuf et le Babouvisme, qui forme près de la moitié du volume, nous présente aussi de précieux renseignements sur la conjuration et sur les doctrines des conspirateurs. On y voit quel était à la veille de la Révolution l'état des esprits, même les plus modérés, — tels que Dubois de Fosseux, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras — sur la question sociale : les usurpations des riches consacrées par les lois, la chute de plus en plus profonde des dépossédés dans la misère et le mépris, et les moyens d'y remédier.

La biographie de Babeuf nous apprendra une fois de plus comment les abus dans le gouvernement et l'administration engendrent les rêveries socialistes, et comment les rêveurs peuvent devenir des conspirateurs ou des terroristes.

H. Bouet.

Les institutions professionnelles et industrielles. (Fin des principes de sociologie), par Herbert Spencer, traduit par Henry de Varigny, XVIII[e] de la collection des auteurs étrangers. Paris, Guillaumin et Cie, 1898.

Ce volume est le dixième et dernier de la *Philosophie synthétique*, en cours de publication depuis trente-six ans, terminé en 1896. C'est le couronnement d'une carrière de travail obstiné de l'esprit en dépit d'un corps malade et débile qui entrave son essor.

En jetant un coup d'œil, dit M. Spencer, sur les trente-six ans qui se sont écoulés depuis le moment où la *Philosophie synthétique* fut commencée, je demeure surpris de mon audace à l'avoir entreprise, et je suis plus surpris encore de l'avoir pu achever. En des jours moins avancés, sans doute, j'en eusse éprouvé quelque joie ; mais à mesure que l'âge nous envahit, les sentiments s'affaiblissent, et mon principal plaisir, maintenant, c'est le sentiment de m'être affranchi. J'éprouve quelque satisfaction pourtant à songer que ni les pertes d'argent, ni les découragements, ni la ruine de ma santé ne m'ont empêché de remplir le but de mon existence.

Tout le monde connaît aujourd'hui les idées — au moins les plus générales — et la méthode de M. Herbert Spencer. L'évolution universelle se fait en passant d'une homogénéité indéfinie à une hétérogénéité définie, par différenciation accompagnée d'intégration. Il n'en est pas autrement dans les sociétés humaines que dans le cosmos. La société est le produit d'un épanouissement, et non pas un acte de fabrication, elle a ses lois d'évolution.

C'est là une idée dont bien peu de gens sont pénétrés. Du premier ministre jusqu'au garçon de charrue, dit M. Spencer, on trouve, ou bien l'ignorance, ou bien la méconnaissance de la vérité que les

nations reçoivent leurs organes vitaux par des processus naturels et non par des moyens artificiels. Le fait que les arrangements sociaux ont pu se produire par une série de petits changements accumulés, non prévus par les chefs, est un vrai secret de polichinelle, qui n'a été connu que dernièrement par un petit nombre, et que ne connaît pas encore le grand nombre, les instruits aussi bien que les ignorants.

Bien que la transformation du sol en surface productrice ait été accomplie par des hommes travaillant pour leur profit personnel, et non par la puissance législative, bien que par la coopération spontanée de citoyens aient été créés des villages, des villes, des cités, des canaux, des chemins de fer, des télégraphes et d'autres moyens de communication et de distribution, les forces naturelles qui ont fait tout cela restent ignorées, et il semble qu'elles ne comptent pas en matière de raisonnement politique.

Et ce qu'il y a de plus fort, c'est que l'on considère les obstacles au progrès comme ses premiers auteurs. « Presque tous les hommes sont tellement hypnotisés par la contemplation continuelle des faits et gestes des ministres et des parlements, qu'ils n'ont plus d'yeux pour cette merveilleuse organisation, qui s'est développée depuis des milliers d'annés, sans l'aide du gouvernement, que dis-je ? malgré les empêchements suscités par celui-ci. »

Puisque les institutions sociales se développent spontanément, puisqu'elles germent, poussent, boutonnent et s'épanouissent sans — et même malgré — l'intervention des lois humaines et des gouvernements, pour découvrir les lois naturelles et leur évolution, il faut remonter autant que possible à l'origine de ces institutions spontanées, les observer et les comparer chez un grand nombre de peuples, dans beaucoup d'endroits différents et à des époques différentes. C'est ce que fait M. Spencer dans ce volume pour les institutions professionnelles et industrielles.

M. Spencer ramène toutes les institutions professionnelles à une profession primordiale qui est la politico-ecclésiastique. De celle-ci émanent successivement toutes les autres — par différenciation et intégration — à mesure que la population augmente et que les rapports entre les hommes se compliquent.

J'ai toujours pensé que toutes les professions pouvaient se ramener à l'ecclésiastique, que l'homme est essentiellement prêtre ; que la politique ne vient qu'après l'ecclésiastique et en dérive ; que, par conséquent *politique* est de trop dans le principe de M. Spencer. Le tableau qu'il nous présente de l'évolution des professions ne fait que me confirmer dans mon opinion, car j'y vois partout la dérivation du prêtre avant celle du guerrier. A part ce détail, je ne puis qu'approuver l'évo-

lution des institutions professionnelles. Ce à quoi j'applaudirai surtout c'est aux conséquences qu'en tire M. Spencer et qui y sont effectivement contenues.

La principale conséquence qui découle des principes de M. Spencer, c'est que les formes de l'organisation sociale sont déterminées par la nature des hommes, et que c'est seulement si leur nature s'améliore, que les formes peuvent devenir meilleures ; et alors, elles le deviennent d'elles-mêmes : elles naissent et évoluent spontanément. « Les types supérieurs de sociétés ne deviennent possibles que grâce aux types plus élevés de la nature, et ceci implique que les meilleures institutions industrielles ne sont possibles qu'avec les hommes les meilleurs. »

M. Spencer part de là pour montrer combien sont utopiques les projets de transformation sociale des socialistes.

Tous les socialistes, aussi bien les socialistes d'Etat, les fabianistes que les révolutionnaires catastrophistes, s'imaginent, par ruse ou par force, par les lois ou par la violence, pouvoir organiser une société parfaite en se servant, tels qu'ils sont, des éléments qui composent la société actuelle. M. Spencer nous montre à l'œuvre les citoyens actuels entre eux, avec les étrangers, avec les sauvages ; et après avoir mis en évidence que la justice, la charité, la fraternité, la solidarité n'entrent pour rien dans les mobiles de ces hommes, — les dirigeants surtout, — l'auteur ajoute :

« Merveilleuse contradiction ! Avec les hommes qui font ces choses, et d'autres qui y applaudissent, on veut former une société animée de sentiments de fraternité. On compte, par un tour de passe-passe administratif, pouvoir organiser une communauté où l'égoïsme s'effacera, et où régnera à sa place la solidarité ! »

Et pourtant la tendance au socialisme existe et s'affirme de plus en plus ? D'où vient et où cela nous conduira-t-il ?

M. Spencer trouve la source du socialisme dans le militarisme et surtout dans le bureaucratisme. « L'état de guerre chronique, qui exige la subordination à travers les grades successifs de l'armée, exige également la subordination de la société tout entière à l'armée, à laquelle elle sert d'intendant. »

Quant à la plaie bureaucratique, elle est si profonde et si invétérée que le mal est reconnu par ceux mêmes qui seraient intéressés à le nier. C'est ainsi que le prince de Bismarck disait en 1893 : « Ma crainte et mon anxiété au point de vue de l'avenir sont que la conscience nationale pourra être étouffée dans les replis du boa constrictor de la bureaucratie, qui a fait de rapides progrès pendant les quelques dernières années. »

Elle en a fait tellement en Allemagne, que M. Eubule Evans a pu

écrire : « Il n'est guère possible d'être indépendant en langage ou en action. La police est toujours à nos trousses... A moitié maître d'école, et à moitié bonne d'enfants, il (le gendarme) surveillera toutes nos actions, depuis le berceau jusqu'au tombeau, avec une sévérité et une inflexibilité militaire qui vous enlèvent toute indépendance et vous réduisent au niveau d'un simple objet plastique. »

Or, observe M. Spencer, le régime socialiste est simplement une autre forme du régime bureaucratique. « L'enregimentation militaire, civile ou industrielle, est identique dans sa nature, est essentiellement la même. »

Le régime socialiste durera-t-il, supposé qu'il prévale un jour ? M. Spencer ne le pense pas. Le militarisme et la bureaucratie absorbent déjà 30 p. 100 de la production des peuples. « Au temps de la féodalité, le serf faisait des corvées pour son seigneur, travaillant sur sa propriété pendant tant de jours par an ; actuellement le Français moderne fait des corvées pour son gouvernement pendant plus de quatre-vingt-dix jours par an. » En régime socialiste, ce sera encore pire et l'excès du mal provoquera la réaction.

Dans sa préface, M. Spencer semble renoncer à tenir désormais la plume. Nous espérons qu'il n'en sera rien; d'aussi âgés que lui, témoin M. de Molinari, produisent encore, et c'est précisément parce que le vent n'est pas au libéralisme, qu'il faut tenir ferme la barre.

ROUXEL.

LES APTITUDES COLONISATRICES DES BELGES ET LA QUESTION COLONIALE EN BELGIQUE, par ALPHONSE DE HAULLEVILLE. In-8°. Bruxelles, J. Lebègue et Cie, et Paris, Augustin Challamel, 1898.

« Les Flamands, que nous trouvons si épais, dont nos beaux esprits badinent avec tant de légèreté, ont pourtant rempli leur pays de monuments que notre noblesse n'oserait même pas imaginer. Toutes les grandes villes sont jointes par des canaux dont la beauté a quelque chose de surprenant. Ce pays, tout déchu qu'il est, conserve pourtant des restes de cet esprit d'économie pour les dépenses particulières, et de magnificence pour les entreprises publiques, qui peut assurer la fortune et la gloire des nations commerçantes. »

C'est Linguet qui écrivait ceci au siècle dernier. M. de Haulleville va plus loin ; il prétend que, depuis huit cents ans, la liberté commerciale n'a jamais été pratiquée réellement et durablement avant le XIXe siècle, que par un peuple européen : les Flamands du moyen âge ; il soutient aussi que le Belge a, dans le passé, toujours été porté pour les entreprises étrangères. « Sous les comtes de Flandre, sous les ducs

de Brabant, même jusqu'à un certain point sous les ducs de Bourgogne et à l'époque des gouvernants nationaux du temps de Charles-Quint ou d'Albert et d'Isabelle, il jouissait d'une certaine autonomie. Il en profitait aussitôt pour donner cours à son tempérament d'expansion. »

M. de Haulleville trouve que ce tempérament d'expansion s'est amoindri, et il voudrait le ranimer. Pour vivre réellement, dit-il, un peuple doit avoir un idéal. Les frontières sont trop exiguës, le remède est dans l'élargissement de la patrie. Il ne suffit pas d'exporter des marchandises, il faut encore et surtout exporter des idées et des hommes. En un mot, il faut coloniser, il faut à la Belgique une politique coloniale. « Le Belge *sait* coloniser, son passé le prouve ; il *doit* émigrer, coloniser, son salut l'impose. »

Il nous semble que l'auteur déprécie trop ses compatriotes. Ils ont toujours leur force d'expansion, et ils en font usage pour coloniser dans les pays les plus riches. Lui-même nous apprend qu'il y a 48[illegible].261 Belges en France, 7.306 en Allemagne, 13.756 aux Pays-Bas. Ne sont-ce pas là des colonies qui en valent bien d'autres ? D'autre part, la Belgique exporte et importe des marchandises autant ou plus qu'aucune autre nation. Quant aux idées, elle n'est inférieure à personne.

Cela ne suffit pas, dit M. de Haulleville ; il nous faut « une autre Belgique, la continuation de la nôtre, plus vaste, où nos fils, nos intelligences et nos marchandises trouvent un déversoir toujours avide, où la patrie se prolonge pour eux, *a greater Belgium*, régie, dirigée par les nôtres, mais ouverte à tous. »

Du moment que la plus grande Belgique sera ouverte à tous, qu'importe par qui elle sera régie et dirigée ? « Le fait de notre souveraineté, ajoute l'auteur, suffira à assurer, dans de pareils établissements, notre prééminence commerciale et, bienfait inappréciable, mettra obstacle aux efforts de ceux qui voudraient nous empêcher d'y pénétrer. »

La prééminence commerciale dans un pays n'est-elle pas plus propre à en assurer la souveraineté que le contraire ? Et puis, sont-ce bien les dirigeants et les régisseurs qui dirigent réellement ?

L'idée que se fait M. de Haulleville de la colonisation est nouvelle, du moins en pratique. Coloniser, dit-il, c'est apporter à un peuple barbare ou à moitié civilisé ses idées, sa religion, ses mœurs, ses biens, son industrie, ses procédés, et former une société nouvelle. L'essence de l'œuvre coloniale consiste dans le développement d'une société nouvelle, fille de celle de la métropole, et conservant avec cette dernière des relations de parenté.

Cet idéal, dit l'auteur, nous vient du christianisme. La colonisation payenne était basée sur la domination brutale des races indigènes par les nouveaux venus. Jamais on ne vit ces derniers se préoccuper de

l'avancement moral des peuples conquis. Les chrétiens, les croisés notamment, songèrent les premiers à apporter aux peuples conquis quelque chose de plus que la domination du vainqueur sur le vaincu. « La civilisation des terres neuves est une idée chrétienne. Le premier, le christianisme est venu déclarer qu'il faut s'abstenir d'exploiter, de ruiner et d'anéantir les peuples auxquels on s'en va porter les bienfaits dont on jouit soi-même. »

Que les païens n'aient pas eu d'autre objectif que celui que leur prête M. de Haulleville, c'est ce qui serait discutable. En tout cas, que les chrétiens aient mis en pratique celui qu'il leur attribue, c'est ce que lui-même serait le premier à contester. La conduite de la très catholique Espagne, celle de la très protestante Angleterre, sont des faits qui parlent assez haut, et qui sont connus de tout le monde.

« Partout, dit H. Spencer, la succession habituelle des événements est la suivante : Des missionnaires, envoyés aux princes indigènes, des concessions accordées par ceux-ci, des querelles entre ceux-ci et ceux-là, l'invasion de leur territoire et l'expropriation de ce dernier. D'abord on envoie des hommes pour prêcher aux païens le christianisme, et ensuite on envoie des chrétiens pour les faucher avec des mitrailleuses. Des Bibles d'abord et des obus ensuite [1]. »

Les croisades ne font pas exception à cette règle, on sait aujourd'hui que, pacifiquement, les relations commerciales de l'Europe avec l'Asie étaient aussi importantes avant qu'après.

Je sais bien que M. de Haulleville n'entend pas la colonisation de cette façon, mais on croit toujours pouvoir faire mieux que les autres, et, quand on se trouve au pied du mur, on fait souvent pire.

La domination, la violence jointe à la ruse, la peau du renard cousue à celle du lion, ne sont point choses nécessaires pour peupler et mettre en valeur le globe terrestre ; la persuasion, les rapports pacifiques sont seuls efficaces. Les sauvages ne nous repoussent pas quand nous les prenons dans ce sens. Pourquoi ne pas nous y borner ? Si nous ne parvenons pas à les amener à nos idées, à les civiliser, c'est que nous ne savons pas les prendre, et que nous n'avons pas la patience de les laisser passer par chacune des étapes successives que nous avons traversées nous-mêmes. Peut-être aussi notre civilisation n'est-elle pas aussi parfaite que nous semblons le croire.

Pour ce qui est de la Belgique en particulier, elle est certainement dans les conditions requises pour coloniser librement, — et à ce point de vue, M. de Haulleville a raison ; — la population est dense, active,

---

[1] *Les Institutions professionnelles et industrielles*, p. 490. In-8°. Paris. Guillaumin et Cie, 1898.

intelligente ; mais elle colonise dans le sens où nous l'entendons, commercialement et pacifiquement. Elle répand au dehors ses produits, ses hommes, ses idées, autant que toute autre nation. Si elle n'a pas de colonies proprement dites — à part le Congo. — elle n'aura pas le chagrin de les perdre, comme il est arrivé à l'Angleterre, à l'Espagne, au Portugal, etc. M. de Haulleville constate lui-même que l'Angleterre n'a rien perdu en perdant la souveraineté des États-Unis. « Dix ans après, son commerce avec les États-Unis dépassait celui qu'elle avait entretenu avec ses colonies de la Nouvelle-Angleterre. » Il en serait sans doute de même de la Nouvelle-Belgique.

Nous avons plus longuement critiqué le livre de M. de Haulleville qu'il ne le mérite, car il contient de précieux renseignements sur l'histoire de la colonisation, et des considérations très instructives sur les divers systèmes et théories qui s'y rapportent. En voici un échantillon : « Émigrer, en réalité, c'est produire, et produire en faveur de la mère-patrie. L'émigrant part afin de travailler, il emporte ses usages, ses mœurs, ses préférences. Quand ses efforts lui auront procuré l'aisance, ses besoins s'accroîtront, et ce sera indubitablement dans le sens de ses habitudes premières. Il fera connaître autour de lui les produits nationaux, achètera ses fournitures de préférence dans son pays d'origine. De cette façon, une partie du fruit de son travail retourne à la métropole. Il contribue également, dans l'ordre moral et intellectuel, à répandre la littérature, l'art, la science, les idées de sa patrie première. »

Bref, l'émigration produit les bons effets que l'on a espérés en vain de la colonisation. Donc, à quoi bon la seconde ?

Rouxel.

L'azione delle imposte indirette sui consumi con particolare riguardo alla legislazione italiane. (L'action des impôts indirects sur les consommations, spécialement dans la législation italienne), par F. G. Tenerelli in-8°. Torino, Fratelli Bocca, 1898.

M. Tenerelli se borne ici à exposer les effets des impôts indirects sur les consommations, se réservant de traiter ailleurs des effets qu'ils produisent sur la production et sur la distribution de la richesse ; mais il traite son sujet à fond, et chaque fois que les *imposteurs* entrent en fonctions, ils devraient avoir présente à l'esprit la substance de ce livre. L'auteur fait remarquer, avec raison, que les lois qu'il expose ne sont pas des lois *absolues*, qui se réalisent toujours et quand même, mais des lois *de tendance*, ne produisant leurs effets qu'à la condition que toutes choses soient égales d'ailleurs.

D'une façon générale, la consommation des objets les plus imposés tend à se restreindre et, par contre, celle de leurs succédanés, des denrées sophistiquées ou de contrebande, et de celles qui sont exemptes d'impôt ou frappées plus légèrement, tend à s'étendre. L'impôt a donc pour effet : d'obliger les plus pauvres à se rejeter sur les denrées de qualité inférieure au détriment de leur santé physique ; d'encourager la contrebande au détriment de la santé morale des contrebandiers, de leurs recéleurs et de leurs acquéreurs ; enfin de favoriser la falsification des denrées, afin de ramener leur prix à portée de la bourse des classes inférieures, qui, n'ayant que le strict nécessaire, ne peuvent plus payer les denrées de bonne qualité surchargées de l'impôt.

La législation et l'administration se donnent beaucoup de mal et nous imposent l'entretien de nombreux inspecteurs pour prévenir ou réprimer l'adultération des denrées. Un des meilleurs systèmes préventifs, dit M. Tenerelli, serait sans doute, la réduction des impôts ; cette mesure produirait de meilleurs résultats que toutes les dispositions pénales, tous les offices publics d'hygiène, destinés à analyser les denrées alimentaires et autres, pour déclarer en contravention celles qui sont sophistiquées et en empêcher la vente.

Que le contribuable évade l'impôt par la substitution des succédanés, par la contrebande ou par l'usage de denrées falsifiées ; qu'il le supporte en s'imposant un supplément de travail pour le payer ; qu'il le rejette en tout ou en partie sur le consommateur de son produit ou de son service, il reste toujours vrai que toute augmention d'impôt se traduit finalement par une diminution de jouissances et une augmentation d'efforts ; il en résulte — toutes choses égales d'ailleurs —, une diminution de la consommation et une restriction des échanges ; si le système est poussé trop loin, l'épargne se ralentit ; le capital cessant d'être alimenté, le pays s'appauvrit ; le pays s'appauvrissant, la population diminue en qualité et en quantité. Et, réciproquement, quand ces phénomènes se produisent, c'est signe que les impôts sont trop lourds.

Si l'on veut qu'une nation prospère, il importe donc de réduire au minimum les attributions de l'Etat. C'est effectivement à cette conclusion qu'aboutit M. Tenerelli. « La réduction au minimum des dépenses publiques, et par conséquent des recettes, améliore sensiblement la condition des contribuables. »

Les nations européennes ne marchent guère dans cette direction. L'Angleterre est la seule qui réduise peu à peu ses impôts indirects. En 1825, elle a aboli l'impôt sur le sel ; en 1830, ceux qui atteignaient la bière et les peaux ; en 1831, l'impôt sur les chandelles ; en 1850, celui des matériaux de construction ; en 1852, celui du savon ; ensuite furent supprimés les impôts sur le thé et sur le sucre, etc.

Les autres pays inclinent aussi vers la suppression des impôts sur les denrées indispensables à l'existence, mais c'est plutôt en théorie qu'en pratique. Quant à l'Italie, le pays de l'auteur, et qui fait le principal objet de son étude, sa législation tributaire est encore loin de se conformer aux règles d'une bonne économie financière. M. Tenerelli conseille de diminuer la taxe sur le blé, de supprimer les impôts sur le sel, sur le vin, sur les viandes, etc. Par ces mesures, on améliorerait beaucoup la condition du pays, on rendrait plus facile pour les individus d'atteindre ces fins économiques, qui contribuent à faire traduire en actes le plus noble idéal de la vie, et à rendre grandes et heureuses les nations.

Le bonheur des uns contribuant au bonheur des autres, quoiqu'on en dise, nous souhaitons que les vœux de M. Tenerelli se réalisent.

ROUXEL.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

L'impôt unique sur le capital par M. L. HATEAU; br. 8°. Paris. Louis Chaux, 1898. — La partie critique de cet opuscule est bonne: les charges publiques sont trop lourdes et trop complexes; mais la conclusion qu'en tire l'auteur est incomplète : « Celui qui ne possède rien ne doit pas être imposé » Il faut ajouter qu'il ne doit pas voter non plus, car il devient vraiment trop commode de commander et de ne pas payer. Quant à la seconde partie, l'impôt unique sur le capital, l idée n'en est pas nouvelle, mais elle est bien présentée et les réponses que l'auteur fait aux objections qu'on pourrait lui opposer ne manquent pas de valeur, mais on pourrait en soulever d'autres qu'il n'a pas prévues. La principale est que M. Hateau n'indique aucun moyen de limiter le progrès des dépenses ; or, tant qu'elles iront croissant, il sera impossible de ne les tirer que d'une source, surtout d'un impôt direct. Il n'en est pas moins à désirer que les contribuables s'occupent de la question des impôts, et nous devons louer la bonne volonté de M. Hateau.

Quinze années de réformes hospitalières (1774-1789) par Léon LALLEMAND, br. 8°. Paris, Alphonse Picard, 1898. — Le règne de Louis XVI a été une ère de bonnes intentions, presque autant que celui de notre troisième république. Ce règne a été employé tout entier « à la recherche des choses utiles, à l'adoption des améliorations prati-

cables, et à l'adoucissement du sort des malheureux. » Il n'en a pas moins fini d'une façon tragique. Cela ne prouve pas que les plus mauvais rois sont les meilleurs, mais seulement que les bonnes intentions et les mesures superficielles ne suffisent pas et que, pour obtenir des améliorations sociales réelles, c'est à la source des maux qu'il faut remonter. M. Lallemand nous expose dans cet opuscule les mesures prises sous ce règne en faveur des pauvres et des malades ; création d'inspecteurs et réformes dans l'hygiène des hôpitaux ; fondation d'un asile modèle ; règlements destinés à réduire la mortalité des enfants trouvés ; développement des bureaux de charité ; etc. etc. Cette étude se recommande à l'attention du philanthrope.

Le machinisme, par JEAN GRAVE, br. in-16°, Paris aux « Temps nouveaux », 1898. — Dans la société actuelle, la machine porte un grand préjudice aux travailleurs, parce que l'organisation capitaliste fait tourner au seul profit des employeurs les avantages qui résultent de l'usage des machines. Il résulte de là que « les capitaux affluent de plus en plus entre les mains d'une minorité de plus en plus restreinte. » Mais l'idée de révolte gagne continuellement du terrain et, quand elle éclatera, quand les camarades se seront débarrassés des parasites — lisez capitalistes — qui absorbent le produit du travail; en un mot, quand la *Société future* sera éclose, le machinisme sera tout à l'avantage des travailleurs. Donc, camarades, ce n'est pas aux machines qu'il faut vous attaquer, c'est à l'organisation capitaliste.

Telle est la thèse soutenue dans cet opuscule par M. J. Grave, si nous avons bien lu. En tout cas, M. Grave ne se vantera pas de lire les ouvrages de ses adversaires, ni même de ses coreligionnaires, qui ont réfuté tant de fois l'opinion marxiste, de la concentration des capitaux.

L'avenir socialiste des syndicats, par G. SOREL, br. in-8°. Paris, librairie de l'Art social, 1898. — Il importe que le prolétariat fasse son éducation économique, morale et politique pour remplir le rôle qui lui est assigné dans la société future. « Qu'arriverait-il, dit M. Sorel, si, après la révolution sociale, l'industrie devait être dirigée par des groupes incapables de mener aujourd'hui une coopérative ?... Il serait criminel de pousser à une révolution sociale qui aurait pour résultat de mettre en péril le peu de moralité existant. Si les travailleurs triomphaient avant d'avoir accompli les évolutions morales qui sont indispensables, leur règne serait abominable et le monde serait replongé

dans des souffrances, des brutalités et des injustices aussi grandes que celles du présent. » Voilà des paroles qui pourraient être signées par un bourgeois et qui prouvent que l'on finira peut-être par s'entendre avec les socialistes de bonne foi.

Le moyen de faire l'éducation des prolétaires, M. Sorel le trouve dans le syndicat, qu'il considère comme une des plus fortes institutions pédagogiques qui puissent exister. « Les qualités de direction n'ont rien d'exceptionnel, dit l'auteur, et elles se trouvent très communément parmi les travailleurs manuels, peut-être même plus souvent que chez les intellectuels. »

Cette observation est exacte et s'explique par ce fait que les intellectuels sont sequestrés de la société réelle pendant toute leur jeunesse, c'est-à-dire à l'époque où les facultés exercées se développent plus vigoureusement et où les facultés négligées s'atrophient. C'est même, en dernière analyse, parce que la direction des sociétés est confiée depuis plusieurs siècles aux intellectuels, de cette sorte, que l'on est arrivé aux crises sociales que nous traversons.

Pour que les syndicats soient des sortes d'écoles préparatoires à la vie publique, il n'est pas nécessaire, ni même désirable, d'après M. Sorel, que tous les ouvriers y soient englobés obligatoirement, il suffit d'une élite pour entraîner la masse, et surtout il faut en écarter les intellectuels dont la direction aurait pour effet de restaurer les hiérarchies et de diviser le camp des travailleurs. « Le rôle des intellectuels est un rôle auxiliaire : ils peuvent servir comme employés des syndicats ; ils n'ont aucune qualité pour diriger, aujourd'hui que le prolétariat a commencé à prendre conscience de sa *réalité* et à constituer son organisation propre. »

Je résume ces idées sans prendre parti, parce qu'elles diffèrent sensiblement des opinions dominantes parmi les socialistes.

R.

CHRONIQUE

Sommaire : Fin de la guerre de tarifs entre la France et l'Italie. — Les effets de la politique protectionniste sur les relations de la France avec l'Angleterre. — Les résultats de l'application du sytème colonial à Madagascar. — Un discours de M. Aynard. — La diminution du commerce extérieur et des dépôts des caisses d'épargne. — La loi sur le payement des salaires des ouvriers. — Une proposition de protection des salaires. — La femme avocat. — La protection des cancres. — L'antisémitisme en Algérie. — La police antisémite. — La maison de correction d'Aniane. — Les chemins de fer de l'État en Prusse. — La poste privée à Berlin. — Le penny postage entre l'Angleterre et ses colonies. — Le message de M. Campos Salles au Brésil. — Une solution de la question d'Alsace-Lorraine. — Le mouvement de la population en France.

La guerre de tarifs que les protectionnistes de France et d'Italie avaient provoquée il y a dix ans entre les deux pays va prendre fin. Quelques chiffres suffiront pour donner une idée des ravages qu'elle a causés : en 1887, sous le régime du traité de commerce, les importations d'Italie en France s'élevaient à 307.709.000 francs ; elles sont tombées à 131.738.000 francs en 1897. Les importations de France en Italie ont suivi à peu près le même mouvement : de 326.188.000 fr, elles sont descendues à 160.833.000 fr. A l'avenir, le tarif de guerre sera remplacé, des deux côtés, par le tarif minimum. Seulement, les soies seront exceptées de la convention, et le tarif des vins de toutes provenances vient d'être élevé au taux d'environ 40 p. 100 ; en sorte qu'on estime que le nouveau traité ne dégrèvera guère qu'un tiers des produits italiens importés en France. On ne doit pas moins se féliciter de cette pacification des rapports commerciaux entre les deux pays ; mais ne pourrait-on pas se demander à cette occasion s'il n'y aurait pas lieu d'enlever à des politiciens belliqueux le pouvoir de rompre brutalement des relations desquelles dépendent les moyens d'existence de la multitude laborieuse et paisible.

*
* *

A propos de l'affaire de Fashoda, nous disions dans notre dernière chronique que la rupture de l'entente cordiale que la poli-

tique du libre échange était en train de cimenter entre la France et l'Angleterre, provenait en grande partie de la politique protectionniste. Le *Bulletin des Halles* prétend que la politique protectionniste n'y a été pour rien :

Il n'y a eu là, dit-il, qu'une question coloniale et politique que la presse a envenimée ; y voir une question de protectionnisme ou de libre-échange, c'est dénaturer les faits et prouver que les adversaires de notre régime économique actuel en sont réduits à mettre des arguments bien piètres et faux au service d'une mauvaise cause.

Ce n'est pas l'avis de l'ambassadeur d'Angleterre Sir Ed. Monson qui a confirmé en ces termes notre opinion, au banquet de la Chambre de commerce anglaise.

Les empêchements principaux à notre bonne entente avec la France provenaient généralement, ces dernières années, de considérations autres que des considérations territoriales. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur l'antagonisme que le système protectionniste étendu par la France à sa politique coloniale doit produire, lorsqu'il se trouve en face de nos principes de libre-échange.

Nous pourrions ajouter encore que le traité qui vient de mettre fin à la guerre de tarifs engagée entre la France et l'Italie a été considéré par les organes de tous les partis — les crispiniens et les mélinistes exceptés — comme le moyen le plus propre à rétablir la bonne harmonie entre les deux pays.

*
* *

Le système colonial que nous avons emprunté à l'Espagne et qui lui a si bien réussi n'a pas seulement pour effet d'engendrer les conflits que déplorait sir Ed. Monson, il est ruineux pour les Colonies. Un voyageur qui vient de visiter Nossi-Bé et Madagascar esquisse le tableau suivant des ravages qu'il est en train de commettre :

Les nouveaux règlements douaniers français entraveront encore les importations à l'avenir. Le tarif pour tout ce qui n'est pas de fabrication française est purement et simplement prohibitif. Cette forme extrême de la protection est, en fait, la pierre d'angle du système colonisateur français, et Madagascar est destiné à fournir un nouvel exemple de ses désastreux effets.

Passant de Nossi-Bé à Majunga, le voyageur déclare que, dans ce dernier port, tout présente l'aspect de la décadence. Une demi-douzaine de bâtiments de transport ayant servi à l'expédition française, y pourrissent sur la grève. D'après un entretien qu'il a eu avec un fonc-

tionnaire habitant l'île depuis dix ans, le commerce local suivait une marche rétrograde ; aussi ne peut-on s'empêcher de sourire en pensant aux prophéties pompeuses de la presse parisienne au moment de l'occupation ! Le développement de Madagascar sous le nouveau régime a pu être un beau rêve, mais ce n'est certainement pas une réalité.

On n'a absolument rien fait pour constater les ressources qu'offre l'île, ni pour en tirer le moindre parti. Des taxes excessives ont été établies dans toutes les directions. Chaque indigène adulte doit payer une capitation de 20 francs. Les trafiquants hindous sont soumis à un droit de patente qui varie entre 400 et 1.000 francs par an. Aussi abandonnent-ils généralement la localité. Le commerce de Majunga n'équivaut pas, aujourd'hui, au tiers de ce qu'il était il y a trois ans, et avec le système d'administration actuel, il n'y a aucun motif de croire qu'il se relèvera.

Sa conclusion est que Madagascar offre incontestablement des ressources, mais que tant que la politique coloniale de la France restera ce qu'elle est, son avenir commercial sera des plus problématiques.

Deux chiffres donneront une idée de la décadence du commerce de Madagascar, depuis que cette colonie jouit des bienfaits de la protection.

De 1896 à 1898, les importations américaines y sont descendues de 418.417 dollars à 67.467. Les « Coloniaux » protectionnistes de la Métropole peuvent se réjouir de ce résultat, mais il est douteux que leur joie soit partagée par les colons.

*
* *

N'en déplaise au *Bulletin des Halles*, cette politique de la porte fermée que préconisent nos coloniaux n'est pas seulement nuisible à nos colonies, elle est bien pour quelque chose dans nos différends avec l'Angleterre. Sur ce point M. Aynard est du même avis que sir Edmund Monson. Nous en trouvons la preuve manifeste dans ce passage du discours de l'honorable vice-président de la Chambre des députés au dernier banquet de la Chambre de commerce de Paris :

Il n'y a peut-être au fond de nos difficultés avec les Anglais que des questions de tarifs. Nos colonies ne sont pas faites pour produire seulement des fonctionnaires et des risques de guerre ; sur plusieurs points, au moins, nous devons renoncer au régime de la porte fermée, et ne plus croire qu'en conquérant des populations pauvres, nous les rendrons riches en gardant le monopole de leur vendre des produits

plus chèrement que les autres. Nous les empêcherions tout simplement de consommer.

*
* *

Nous constations dernièrement que le commerce extérieur de la France s'était élevé à 8.550 millions en 1880, sous le régime des traités de commerce, et qu'il était descendu à 7.554 millions en 1897, sous le régime du mélinisme. La chute a continué cette année. Dans les dix premiers mois, nos exportations ont diminué de 75 millions, et, dans ce chiffre, les produits fabriqués figurent pour 25 millions, tandis que les importations de l'étranger augmentent de 11 millions 1/2. D'un autre côté, la statistique des caisses d'épargne accuse, du 1er janvier au 30 novembre, un excédent de retraits sur les dépôts, de 122 millions. Comme le remarque le *Journal des Débats*, la loi de 1895, qui a limité l'intérêt et réduit le chiffre des dépôts, y est sans doute pour quelque chose, « mais, ajoute-t-il, ce ne peut être la cause principale, puisque la loi avait déjà produit son effet antérieurement. Nous serions plutôt portés à voir dans cette quantité insolite de retraits un fléchissement de l'épargne. Les dépôts ont diminué parce que les forces vives de l'épargne ont diminué. »

Les protectionnistes n'en continuent pas moins à se féliciter d'avoir protégé l'agriculture et l'industrie, aux dépens du commerce et de l'épargne.

*
* *

La Chambre des députés a discuté une proposition de loi, approuvée par le Sénat et relative au paiement des salaires des ouvriers. Elle a voté, entre autres chinoiseries malfaisantes, un article interdisant les amendes, les retenues et les mises à pied. Le résultat le plus clair de cette protection de l'ouvrier contre la tyrannie du patron sera de faire remplacer l'amende, la retenue et la mise à pied par le renvoi pur et simple. Qui donc protégera l'ouvrier contre ses protecteurs ?

*
* *

Une autre loi de protection ouvrière a été déposée par M. Holtz. Il s'agit de soumettre à une taxe suffisamment protectionniste les patrons qui occupent des ouvriers ou des employés étrangers. Quoique cette proposition soit dans la logique du système, car il est aussi juste et aussi raisonnable de protéger contre la concurrence étrangère les salaires des ouvriers que les profits des patrons et les rentes des propriétaires, nous doutons qu'elle soit

votée par la majorité protectionniste de la Chambre. Cependant, de deux choses l'une, ou la protection est utile à l'industrie nationale, ou elle est nuisible. Si, comme le prétendent les économistes, elle est toujours et partout nuisible, il ne faut protéger ni les patrons, ni les propriétaires, ni les ouvriers ; si elle est utile, comme le soutiennent les protectionnistes, il serait profondément injuste d'en priver ceux des coopérateurs de la production qui en ont le plus besoin pour la réserver aux autres, et c'est pourquoi nous croyons que la majorité protectionniste de la Chambre manquera à tous ses devoirs en repoussant la proposition de M. Holtz.

*
* *

La Chambre a adopté une proposition de loi qui ouvre aux femmes la profession d'avocat. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette extension féministe du principe de la liberté du travail. Nous avons souvent remarqué ce qu'il y a d'inique et d'immoral dans une législation qui protège le sexe masculin contre la concurrence du sexe féminin dans les emplois supérieurs, sans s'aviser d'accorder aux femmes une protection analogue dans les professions et métiers plus modestes auxquels elles sont réduites à demander leurs moyens d'existence. Ce protectionnisme masculin inspire au *Journal des débats* ces réflextions judicieuses que nous nous plaisons à reproduire :

On dit que la place d'une femme est à son foyer beaucoup plutôt qu'à la barre du tribunal. Cela est incontestable. Mais, à bien plus forte raison, la place d'une femme est à son foyer beaucoup plutôt que dans une filature ou tout autre atelier industriel. L'idée ne vient à personne de réserver aux hommes les métiers les plus pénibles, et de défendre à une fille, à une veuve ou même à une mère de famille de gagner sa vie dans une fabrique ou dans un magasin. Il serait difficile de comprendre à quel titre et de quel droit la législation qui permet aux femmes les occupations les plus fatigantes et les plus dures, leur interdirait l'exercice de professions où l'intelligence est plus nécessaire que la force physique.

*
* *

Encore une application ingénieuse du protectionnisme. Il s'agit cette fois de l'enseignement de l'Etat. M. Gerville Réache vient de proposer de donner dans les concours aux grandes écoles, un certain nombre de points d'avance, aux candidats qui sortiraient des établissements universitaires. Ce serait, pour tout dire, la protection des cancres, et cela contribuerait, sans aucun doute, à

élever sensiblement le niveau des études dans les établissements de l'Etat.

*
* *

Depuis que le chef des antisémites et des nationalistes algériens, M. Max Régis, italien naturalisé, a été nommé maire d'Alger, les séances du Conseil municipal s'ouvrent et se terminent par le cri patriotique d'*A bas les Juifs*. Mieux encore, le journal du nouveau maire, l'*Antijuif*, a eu l'idée ingénieuse de mettre la photographie au service de l'antisémitisme.

Nous avons annoncé, dit-il, que nous allions organiser une équipe de photographes munis d'instantanés ayant pour mission de « fixer » les traits des françaises persistant à acheter chez les juifs.

C'est chose faite aujourd'hui. Les huit photographes de l'*Antijuif* ont déjà commencé leurs opérations, et nous ont livré un certain nombre de clichés que nous faisons agrandir.

Cette opération terminée, nous les exposerons dans une salle de dépêches qui sera prochainement installée.

Ce sera très curieux.

Ce qui est plus curieux encore, c'est que le gouvernement, chargé d'assurer la sécurité et la liberté des Français, sans oublier les Françaises, tolère cette application antisémitique de la photographie.

*
* *

Voici encore de quelle façon le nouveau maire comprend l'exercice de ses fonctions de chef de la police municipale :

Les Juifs peuvent essayer leurs coups, s'ils l'osent et le risquent. Je n'ai pas besoin do gendarmes et d'arrêté municipal pour chasser leur bande et disperser au loin leur troupeau lâche et vil On retroussera les manches, on tapera dans le tas, à coup de botte ou d'un revers de main ; le premier magistrat de la ville n'en sera pas dérangé un seul instant. Contre les juifs et tous les traîtres, il est assez fort pour dépouiller l'écharpe, et infliger seul la correction nécessaire.

Avant d'être élevés à la dignité de citoyens français et de jouir des droits imprescriptibles énumérés dans la déclaration des droits de l'homme, les juifs algériens ont vécu pendant des siècles sous le régime turc. Ont-ils gagné au change ?

*
* *

Nous avons signalé les traitements abominables que subissent, en Hollande, les enfants enfermés dans les maisons de correction

de l'Etat. D'après les renseignements apportés à la Chambre par un député socialiste, M. Fournière, les mêmes horreurs auraient été commises à Aniane ; ce qui n'empêche pas M. Fournière et les autres socialistes de proclamer la supériorité de l'Etat en toutes matières, y compris l'éducation et la correction des enfants placés sous sa tutelle.

*
* *

La Prusse est le pays du monde où les services de l'Etat sont le mieux organisés, et où leur supériorité, en comparaison de ceux de l'industrie privé est, assure-t-on, la plus manifeste. Voici, d'après l'auteur d'une brochure sur la politique financière des moyens de transport, M. Gottfried Zoepfl, comment fonctionne le service des chemins de fer dans cet État modèle.

« L'emploi des excédents de l'exploitation à d'autres besoins de l'Etat a pour conséquence de faire reposer le budget sur cette ressource de revenus ; il en résulte que l'administration des chemins de fer recule devant des réductions générales de tarifs, ajourne sans cesse les renouvellements de matériel, limite son entretien. Aussi voit-elle les accidents se multiplier et se trouve-t-elle obligée, comme aux fêtes de la Pentecôte, de transporter les voyageurs dans des wagons à bestiaux.

*
* *

Un autre service, dont l'Etat s'est emparé depuis longtemps sous le prétexte que ce service exige une exactitude et une discrétion particulières, le service des postes, ne laisse pas moins à désirer. Aussi qu'est-il arrivé ? C'est que l'Etat ayant négligé de s'en attribuer le monopole — négligence qu'il s'est gardé de commettre en France — des « postes privées » se sont établies, et elles lui font une concurrence de plus en plus serrée. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans une correspondance de Berlin, adressée à l'*Indépendance belge* :

La poste laisse beaucoup à désirer, à cause de ses prix surtout. Aussi avons-nous vu, à la grande satisfaction du public, s'établir plusieurs « postes privées », qui transportent les lettres et les imprimés presque pour rien et qui, malgré cela, font d'excellentes affaires. Leurs boîtes, rouges, jaunes ou d'autres couleurs, sont attachées aux façades des maisons, tout comme les boîtes bleues de l'Etat. Chacune de ces postes a ses timbres particuliers, qu'on peut se procurer le plus souvent dans le magasin à la porte duquel la boîte est clouée.

D'abord, les postes privées ont laissé à désirer. Elles n'étaient pas aussi sûres que la poste de l'Etat ; des lettres se perdaient ou arrivaient

souvent avec de grands retards. Peu à peu, cependant, ces défauts ont disparu et la sympathie du public pour les sociétés particulières de transport est devenue telle, que l'Etat, importuné par leur concurrence, a juré de les anéantir! Mais cela n'ira pas aussi facilement qu'on le croit dans les bureaux officiels.

Un jour, les postes privées — dont quelques-unes transportent aussi les paquets — ont appris qu'on allait purement et simplement les supprimer! Comme de juste, à cet avis elles se sont mises à jeter les hauts cris, et l'opinion a trouvé leurs protestations si bien fondées, que le secrétaire d'Etat, M. von Podbielski, qui s'était chargé d'opérer l'exécution sommaire, a dû rentrer ses instruments.

Mais le voici qui revient à l'attaque. Il prétend faire décider qu'à partir du 1er janvier, l'Etat seul pourra transporter encore des lettres fermées. En d'autres mots, les sociétés ne seraient plus autorisées qu'à transporter les imprimés sous enveloppe ouverte! Mais cela ne se fera pas plus facilement.

Si l'on veut se défaire des services en question, il faudra les dédommager ou plutôt réduire les tarifs de l'Etat. Laissons faire le progrès. Les temps ne sont plus éloignés où l'Etat — qui exploite le public d'une façon indigne — se verra empêché de réclamer encore des 50 et 60 francs pour transférer un citoyen d'un bout du pays à l'autre, et 25 centimes pour passer une lettre ordinaire de Cologne ou d'Aix-la-Chapelle à Liège ou à Bruxelles.

Selon toute apparence, l'Etat ne manquera pas de supprimer cette concurrence audacieuse et anarchique. C'est une « réforme » à laquelle applaudiront sans aucun doute les économistes étatistes de Berlin comme au moyen plus sûr d'améliorer le service postal.

*
* *

Notons, en revanche, que l'Angleterre a abaissé le prix du transport des lettres avec ses colonies, l'Inde comprise, au niveau de la taxe intérieure d'un penny (10 centimes).

*
* *

Le nouveau président des États-Unis du Brésil, M. Campos Salles, serait-il un économiste? Il vient de présenter à l'occasion de son entrée en fonctions, un message auquel, — chose rare quand il s'agit d'un document de ce genre — nous pouvons applaudir sans réserve.

La politique financière sera la principale préoccupation de son administration : non seulement sa responsabilité est donnée à un

arrangement conclu à Londres; mais l'honneur national est aussi engagé. La situation demande des solutions définitives. Il ne faut créer aucune dépense, il ne faut même pas faire la moindre dépense qui ne soit pas absolument urgente avant de mettre de l'ordre dans nos affaires, avant de régulariser nos comptes.

Le Président signale, comme causes principales de la crise financière, le protectionnisme des industries, les émissions artificielles de papier, les déficits budgétaires, l'exagération du fonctionnarisme, les dépenses appartenant aux Etats couvertes par l'Union, l'attribution aux recettes ordinaires des sommes provenant des dépôts, la mauvaise perception des impôts, l'augmentation des Dettes flottante et consolidée. Le Président ajoute que, pour la politique internationale, il faut maintenir, dans les relations avec les puissances, la fidélité absolue à l'exécution des lois de garanties des personnes et des intérêts étrangers comme des nationaux.

A la vérité, il y a loin de la parole aux actes; mais nous n'en avons pas moins bon espoir que le nouveau président tiendra à honneur de réaliser les promesses de son programme, ne fût-ce que pour l'originalité du fait.

*
* *

Dans une lettre adressée à la baronne de Suttner, que publie l'*Europe nouvelle*, le contre-amiral Reveillère propose une solution originale de la question de l'Alsace-Lorraine. Nous nous plaisons à la reproduire et nous croyons qu'elle aurait des chances sérieuses d'être adoptée, si son adoption dépendait des peuples et non des politiciens.

La solution que j'ai l'honneur de vous soumettre, dit-il, m'a été inspirée par le spectacle des îles Normandes.

Les habitants de Jersey, Guernesey... se disent *Normands*, ils refusent obstinément la qualification d'Anglais.

Ces îles jouissent de l'autarchie la plus absolue. Le gouvernement anglais n'intervient en rien dans l'administration du pays. Un conseil élu par les habitants élit le *Connétable*. Connétable et conseil élu gouvernent souverainement le pays.

Le pavillon anglais n'en flotte pas moins sur les îles Normandes.

Le gouvernement anglais, exclusivement chef militaire, ne se mêle en rien des affaires du pays très remarquablement administré d'ailleurs.

Commandant un navire de guerre, j'ai pu constater à Guernesey, dans une affaire très délicate, combien sont indépendants l'un de

l'autre le pouvoir civil et le pouvoir militaire, et combien ils respectent mutuellement leurs attributions si différentes.

Cette reconnaissance complète de leur autarchie par l'Angleterre enlève aux habitants des îles Normandes tout désir d'être Français, bien qu'ils aient obstinément conservé notre langue. Si la Grande-Bretagne avait voulu en faire des Anglais de force, vraisemblament ces îles seraient françaises aujourd'hui.

L'Angleterre n'exerce donc sur ces îles qu'un protectorat militaire.

Notons que, sous les guerres du premier Empire, la neutralité des îles Normandes fut rigoureusement observée. Elles en profitèrent pour exercer une fructueuse contrebande.

Si, comme les îles Normandes, l'Alsace-Lorraine était déclarée neutre et civilement indépendante, elle tiendrait autant qu'elles à sa nationalité. Les Alsaciens-Lorrains seraient jaloux de leur autarchie comme nos voisins de l'Ouest. Si nous tentions de nous emparer de ces îles Normandes, qui ne veulent s'avouer anglaises à aucun prix, leurs habitants se lèveraient comme un seul homme pour nous combattre. De même, s'ils avaient joui quelque temps du bienfaisant régime de la neutralité assurée et d'une pleine autarchie, les Alsaciens-Lorrains n'auraient plus le désir de redevenir Français.

D'autre part, nous n'aurions pas plus la tentation d'envahir l'Alsace-Lorraine que nous n'avons la tentation de faire une descente à Jersey.

Alors, l'Alsace-Lorraine serait ce à quoi l'histoire et la géographie la destinent : à devenir le trait d'union entre la France et l'Allemagne, désormais unies par les liens d'une étroite amitié pour le plus grand bien de l'Europe et du monde.

Si l'Allemagne désirait un rapprochement avec la France, les conditions de ce rapprochement pourraient se discuter sur les bases suivantes :

1° Le traité de Francfort est aboli;

2° Pour consolider entre la France et l'Allemagne une union éternelle, un traité est conclu entre les deux hautes puissances en prenant pour point de départ les principes ci-après :

1° L'Alsace-Lorraine est déclarée territoire neutre et civilement indépendant sous le protectorat militaire de l'empire ;

2° Le gouvernement civil de l'Alsace-Lorraine, gouvernement autonome, a son drapeau particulier, qui n'est ni allemand, ni français ;

3° L'empire tient garnison dans les forteresses de l'Alsace-Lorraine;

4° Les Alsaciens-Lorrains ne peuvent servir dans les armées continentales de la France et de l'Allemagne. Ils peuvent servir dans les armées coloniales des deux nations.

* * *

Le *Journal officiel* a publié le rapport du service de la statistique générale sur le mouvement de la population en 1897. La situation reste à peu la même que d'habitude. De 38.133.385 individus en 1896, la population a passé à 38.269.011. soit une augmentation de 135.625. La natalité a été de 859.107 contre 865.586 en 1896, soit une diminution de 6.479. Mais cette diminution a été compensée et au-delà par celle des décès : 751.019 en 1897, contre 771.886 en 1896. Différence en moins : 20.867, accusant un certain accroissement de la longévité ; ce progrès qui est dû à l'assainissement des villes et à de meilleures habitudes d'hygiène se continuera sans aucun doute. Malheureusement, les causes qui enrayent le developpement de la natalité continuent à agir de leur côté : aussi longtemps que l'étatisme et le protectionnisme en renchérissant la vie des parents décourageront l'élève des enfants, il est douteux que le chiffre des naissances s'accroisse, et il n'y a aucune apparence que l'on remédie à cette cause d'affaiblissement de la natalité. Au contraire !

G. DE M.

Paris, 14 décembre 1898.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les industries monopolisées (trusts) aux Etats-Unis, par PAUL DE ROUSIERS, 1 vol. de 335 p. — Paris, A. Colin et Cie.

Rhodésia et Transvaal. Impressions de voyages, par ALBERT BORDEAUX, 1 vol. de 284 p. — Paris, Plon, Nourrit et Cie.

L'artèle et la coopération en Russie. Son histoire, son état actuel, par PAUL APOSTOL Traduit par E. CASTELOT. Préface par M. A. RAFFALOVICH, 1 vol. in-18 200 p. — Paris, Guillaumin et Cie.

De la responsabilité civile envers les tiers dans la gestion des Sociétés par actions. Droits français et anglais, par HENRI DECUGIS, docteur en droit, 1 vol. in-8° de 194 p. — Paris, Giard et Brière.

L'achèvement et l'application de la réforme monétaire de la Russie, par R. LEDOS DE BEAUFORT. Préface de M. ARTHUR RAFFALOVICH. Br. in-8° de 44 p. — Paris, Giard et Brière.

Psychologie du socialisme, par GUSTAVE LE BON, 1 vol. in-8° de 496 p. — Paris, Alcan.

La réforme des impôts en Prusse. Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune, impôts communaux (1891-1893), par JACQUES DERBANNE, licen-

cié en droit, 1 vol. in-8° de 226 p. — Paris, Chevalier-Marescq et Cie.

La mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine, 1895-1897, 1 vol. in-4° de 470 p., publié par la Chambre de Commerce de Lyon. Lyon, A. Rey et Cie.

L'Enseignement des phénasthéniques et l'établissement de M. Le Chevalier Gonnelli-Cioni à Vercurago (Italie), par M. Louis Vismara. Br. in-8° de 27 p. — Lyon, A. Rey.

Vocabulaire manuel d'économie politique, par Alfred Neymarck, 1 vol. in-12 de 478 p. cart. — Paris, A. Colin et Cie.

Notre marine marchande, par Charles Roux, ancien député, 1 vol. in-18 de 410 p. — Paris, A. Colin et Cie.

Études coloniales, par Emile Démaret. Br. in-12 de 32 p. — Paris, Imp. Noblet.

Natalité et démocratie. Conférences faites à l'Ecole d'anthropologie de Paris, par Arsène Dumont. 1 vol. in-18 de 230 p. — Paris, Schleicher, frères.

Affaire Dreyfus. Billets de la Province, par Michel Colline, 1 vol. in-18 de 188 p. — Paris, Stock.

Lettres d'un coupable, précédées d'un portrait du commandant Walsin-Esterhazy, par Henry Lebret, 1 vol. in-18 de 242 p. — Paris, Stock.

La révision du procès Dreyfus à la Cour de Cassation. Compte rendu sténographique « in extenso », 1 vol. in-18 de 270 p. — Paris, Stock.

Recherches sur l'histoire de l'économie politique, par Ernest Nys, 1 vol, in-8° de 246 p. — Paris, Fontemoing.

Les raisons de Basile, par Yves Guyot, 1 vol. in-18 de 260 p. — Paris, Stock.

Annuaire de la législation du travail, publié par l'Office du travail de Belgique, 1 vol. gr. in-8° de 390 p. — Bruxelles, Lebègue et Cie.

Histoire des doctrines économiques, par Luigi Cossa, avec une préface de A. Deschamps, 1 vol. in-8° de 574 p. — Paris, Giard et Brière.

Association des maîtres de forges de Charleroi. Rapport général sur la situation de l'industrie métallurgique en 1897, 1 vol. gr. in-8° de CXXXIX, 94, p. — Charleroi, impr. Henri-Quinet.

Les salaires et la durée du travail dans l'industrie française, par Lucien March. Br. in-8° de 14 p. — Nancy, Berger-Levrault et Cie.

Les pays de France. Projet de fédéralisme administratif, par H. Foncin, 1 vol. in-16° de 80 p. — Paris, A. Colin et Cie.

Le socialisme et la Révolution française. Etude sur les idées socialistes en France de 1789 à 1796, par André Lichtenberger, docteur ès lettre, 1 vol. in-8° de 316 p. — Paris, Alcan.

Wagner à Carlsruhe. L'artiste du siècle, par le comte de Chambrun. Br. in-8° de 25 p. — Paris, Calmann Lévy.

Ouvriers du temps passé (XVe-XVIe siècles), par H. Hauser, 1 vol. in-8° de 252 p. cartonné. — Paris, Alcan.

L'Idéalisme social, par Eugène Fournière, député, 1 vol. in-8° de 310 p. cart. — Paris, Alcan.

Almanach des coopérateurs belges 1899. Br. in-16 de 64 p. — Bruxelles, Bertrand.

Jardins botaniques et jardins d'essai. La main-d'œuvre africaine, communication faite au congrès international colonial de Bruxelles, 1897, par M. Albert Milhe Poutingon. Br. in-8° de 16 p. — Paris, Challamel.

Rapport de la commission supérieure de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse au président de la République sur les opérations et la situation de cette caisse, année 1897, 1 vol. in-4° de 132 p. Paris, imp. Nationale.

Sympathetic strikes and sympathetic Lockouts. By Fred. S. Hall. Ph. D. 1 vol. in-8° de 116 p. — New-York, Columbia University.

Report By the chief Labour correspondent on the strikes and Lockouts of 1897. With statistical tables, 1 vol. in-8° de 170 p. — London, 1898.

Statistisches jahrbuch der Haupt-und residenzstadt Budapest. II. Jahrgang 1895 und 1896, Redigiert und Bearbeitet von prof. Dr Gustav Thirring, 1 vol. in-4° de 425 p. Berlin, Puttkammer et Muhlbrecht.

Die hauptstadt Budapest im jahre 1891. Resultate der volksbeschreibung und volkszählung von Dr Josef von Kœrœsy, 1 vol. in-4° de 162 p. Berlin, Puttkammer et Muhlbrecht.

Resultate der am 15 *november* 1896 *Durchgeführten conscription der Bevölkerung Budapest's*, von Dr Josef von Kœrœsy, 1 vol, in-4° de 58 p. Berlin, Puttkammer et Muhlbrecht.

Die Sterblichkeit der haupt-und residenzstadt Budapest in den jahren 1886-1890, 1885-1895. Und deren ursachen, von Dr Joseph von Kœrœsy, 2 vol. in-4°, de 200 et 70 p., Berlin, Puttkammer et Mulbrecht.

Die Volkswirtschaft in Russland nach der Bauern-Emancipation, von Nicolai-on, autorisierte Uebersetzung aus dem Russischen von Dr Georg Polonsky, 1 vol. in-8° de 240 p. München, G. Franz'sche.

Sul Bilancio delle stato lineamenti dell'ordinamento formale della publica finanza, par E. Masé-Dari, 1 vol. in-8° de 212 p. Torino. Fratelli Bocca.

Movimento commerciale del regno d'Italia nell'ano, 1897. 2 vol. in-4° de 968 p., Roma, 1898

La Gérante : Pauline GUILLAUMIN.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME TRENTE-SIXIÈME

N° 1. — *Octobre* 1898.

N° 2. — *Novembre* 1898.

N° 3. — *Décembre* 1898.

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone.*

TABLE

DU

JOURNAL DES ÉCONOMISTES

(FONDÉ EN DÉCEMBRE 1841)

ANNÉES

1893 — 1894 — 1895 — 1896 — 1897 — 1898

TOMES XIII A XXXVI — 5e SÉRIE

PARIS

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie
Rue Richelieu, 14

1899

SIGNES ABRÉVIATIFS :

C^{on} Aut^{rs} Etr^{ers} : Collection d'auteurs étrangers.

P^{te} B^{que} E^{que} : Petite Bibliothèque économique.

C. R. : Compte rendu.

JOURNAL DES ÉCONOMISTES

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES TOMES XIII A XXXVI

DE LA CINQUIÈME SÉRIE

(Janvier 1893 à décembre 1898)

A

B

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

Q

R

T

U

V

W

Y

Z

TABLES

DU

JOURNAL DES ÉCONOMISTES

De **1844** à **1865**. 1 vol.................. **20** fr.

De **1866** à **1898**. 1 vol.................. **20** fr.

Il a en outre été publié au mois de *septembre 1892* une Table abrégée des *Cinquante premières années*.

